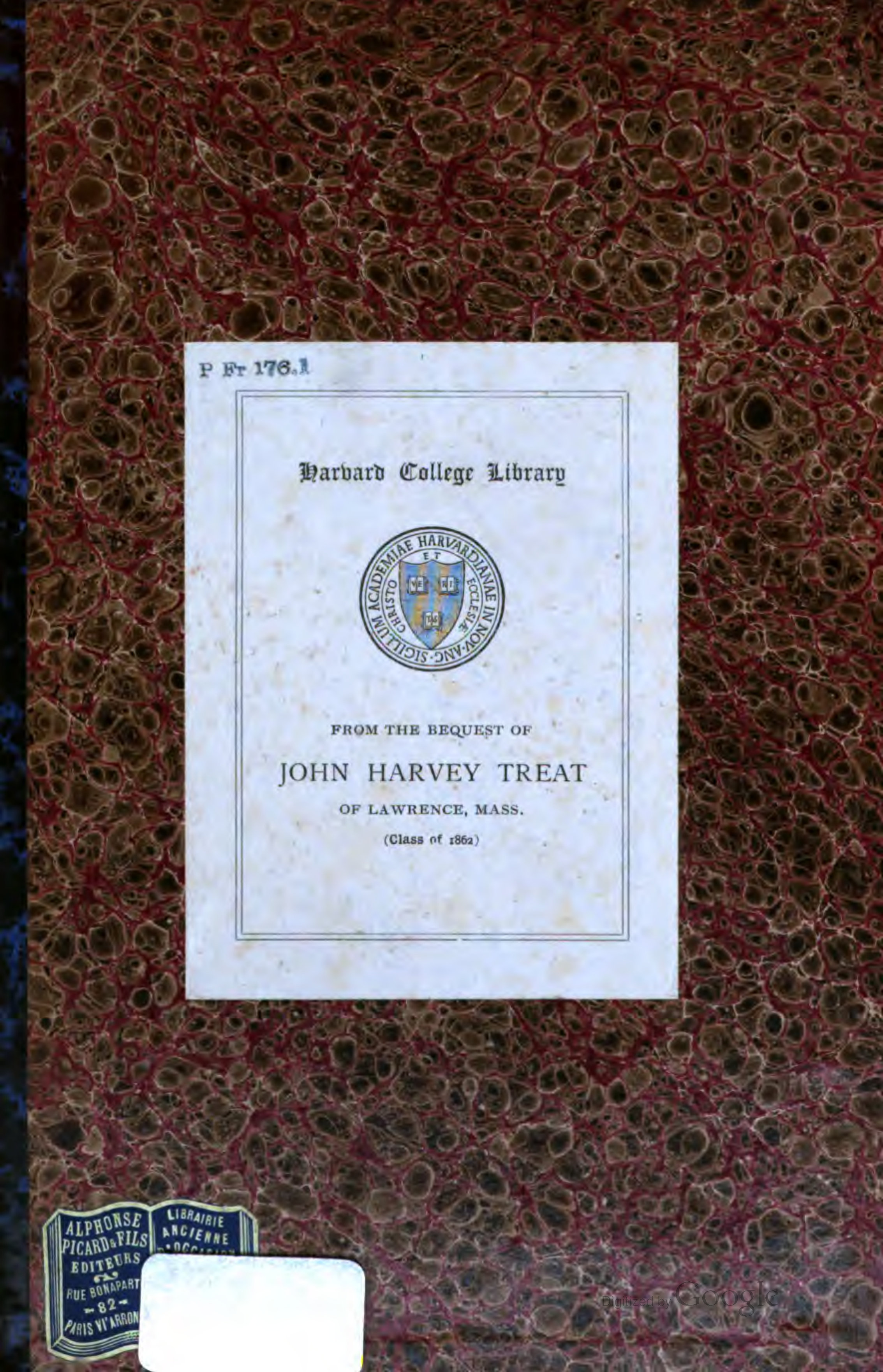




P Fr 176.1
Harvard College Library
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
FROM THE BEQUEST OF
JOHN HARVEY TREAT
OF LAWRENCE, MASS.
(Class of 1862)
ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI ARRON
LIBRAIRIE ANCIENNE
Digitized by Google



ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — SIXIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — SIXIÈME SÉRIE

TOME TROISIÈME

BUREAUX

LYON	PARIS
LECOFFRE FILS & Cie, LIBRAIRES	LECOFFRE FILS & Cie, LIBRAIRES
2, RUE BELLECOUR	90, RUE BONAPARTE

1879

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET M. TAINE[1]

L'ÉMEUTE[2]

IV

L'Académie française, malgré ses premières rigueurs, a bien voulu permettre à M. Taine d'entrer au palais où siègent les quarante immortels. Le fauteuil de Thiers ne pouvait sans doute servir de trône à l'ingrat qui venait de donner une terrible secousse à l'idole, encensée jusqu'au dernier jour par *l'Historien national ;* mais l'illustre assemblée sait au besoin trouver une place pour toutes les opinions comme pour tous les mérites. C'est le sort de toute société littéraire qui devient politique, de sacrifier au courant du jour et d'accueillir aujourd'hui ceux qu'elle repoussait hier. La révolution a donc passé la première, triomphant dans la personne de M. H. Martin, elle a été presque aussitôt suivie de son inexorable justicier, et tous les deux, assis sous le même toit, travailleront désormais au progrès de la langue, dont l'un se sert pour flétrir ce que l'autre adore.

Le livre de M. Taine est en effet une véritable flétrissure infligée à une œuvre, qui du reste la méritait bien. Le coupable s'est agité convulsivement, comme le criminel sous le fer rougi qui lui brûle les chairs et le marque d'un signe ineffaçable.

[1] Cf. *Études religieuses*, novembre 1878.

[2] *Les Origines de la France contemporaine*, par M. Taine. — *La Révolution*, t. I, Paris, Hachette.

Nous aimons à le croire, le supplice ne finira pas de sitôt; la Législative et la Convention passeront à leur tour sous notre regard, non point telles qu'aimait à nous les peindre un peuple d'écrivains adulateurs, mais avec les couleurs dont sait couvrir ses tableaux le pinceau réaliste, et par là même ici redoutable, de M. Taine. En attendant qu'une sentence nouvelle soit rendue contre la Révolution, par un homme que personne n'accusera de réaction et de cléricalisme, nous allons entrer plus directement dans l'étude de celle qu'il a eu déjà le courage de faire entendre. On l'a appelée un réquisitoire, et l'on a cru par là faire tomber son crédit, ou diminuer son prestige, en laissant soupçonner que la passion guidait l'historien et le transformait en simple accusateur. Nous pourrions faire observer tout d'abord que dans une cause criminelle il faut nécessairement un réquisitoire, et nous croyons fermement que la Révolution, non pas peut-être dans la pensée de ceux qui la guidèrent à ses débuts, mais prise dans ce qu'elle a d'essentiel, n'est rien autre chose qu'un crime monstrueux. Si la conscience d'un honnête homme se révolte devant l'injustice, le meurtre et l'anarchie, si sa raison et son intelligence protestent contre la médiocrité de prétendus législateurs, qui n'arrivent qu'à détruire sans rien constituer, faut-il accuser son honnêteté d'une trop grande délicatesse et son intelligence d'une incommode lucidité? C'est pourtant ce qu'en d'autres termes ont répété les écrivains de la Révolution, embarrassés de cette logique et vaincus par l'évidence des faits. Mais, pour tout homme sérieux, ils ont perdu leur temps et leur colère; car rien au monde ne semble plus éloigné de la passion en histoire, que ce chercheur patient, attentif à dépouiller des archives pour en tirer une foule de détails ignorés jusqu'à ce jour, ou du moins noyés au milieu de la rhétorique révolutionnaire. M. Taine se compare au naturaliste, il demande la permission d'agir comme tel et ne recule pour cela devant aucun labeur. Or toute la passion du naturaliste se borne à découvrir l'être jusqu'alors caché à son regard, à soumettre à une minutieuse analyse les caractères qui le distinguent de tout autre, pour lui donner sa place scientifique au milieu de la création. Il nous semble que dans M. Taine la passion ne va pas au delà. Aussi peut-il garder une liberté

d'allures qui exclut toute crainte de la critique ; et si l'on peut lui faire un reproche sérieux, il portera plutôt sur ce qui manque à son livre, que sur les faits qu'il contient. Du reste, après les réserves que nous avons déjà faites et celles que nous aurons l'occasion de faire encore, nous pouvons entrer dans l'étude de son œuvre avec l'espérance d'avoir beaucoup à louer.

V

La première partie de la Révolution française ressemble au premier acte d'une tragédie formidable. Mais cet acte lui-même contient plus qu'en germe la terreur, qui ira grandissant jusqu'au dénouement final. Ce grand mobile de l'intérêt dramatique règne sur la scène dès que le rideau se lève, et les acteurs n'ont qu'à paraître pour imprimer, par leur seule présence, un sentiment profond de crainte et d'anxiété. Il y a du reste une effrayante unité dans chaque partie du drame, car le même personnage en conduit la marche au gré de ses caprices : c'est l'insurrection. Elle ordonne à ses sujets de se réunir, elle préside leurs délibérations, leur dicte la constitution qu'elle a préparée d'avance et se charge elle-même de l'appliquer, en l'interprétant à la lumière mobile de ses ambitions et de ses colères. Il nous semble que tel est, au point de vue dramatique, le résumé de ce premier volume de M. Taine. Et certes nous ne croyons pas que le drame gêne ici l'histoire, il lui donne au contraire une puissante unité. L'anarchie spontanée, l'Assemblée constituante, la constitution appliquée, voilà bien trois actes marquant à la fois le commencement, le milieu et la fin d'une action dramatique, et trois livres déterminant trois phases intimement liées l'une à l'autre dans la vie d'un peuple.

« Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, le duc de Larochefoucauld-Liancourt fit réveiller Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille. « C'est donc une révolte ? dit le roi. — « Sire, répondit le duc, c'est une révolution[1]. » Cette première scène est non-seulement d'un grand effet au point de vue de l'art, mais elle est encore d'une grande vérité au point de vue

[1] *La Révolution*. p. 3.

de l'histoire. La révolution dans les idées s'était accomplie sans doute depuis longtemps ; mais la révolution dans les faits date du 14 juillet 1789. C'est ce jour-là, on peut le dire, que le pouvoir glissant des mains du roi tomba définitivement, non pas dans celles de l'Assemblée, mais par terre, « aux mains du peuple lâché, de la foule violente et surexcitée, des attroupements qui le ramassaient comme une arme abandonnée dans la rue. En fait il n'y avait plus de gouvernement. »

Témoin de cet attentat, Morris, ministre plénipotentiaire de la république américaine, écrivait à Washington, quinze jours après la chute de la Bastille : « Ce pays est aujourd'hui autant plongé dans l'anarchie qu'une société peut y être sans se dissoudre..... Vous pouvez regarder la révolution comme achevée, en ce sens que l'autorité du roi et de la noblesse sont entièrement détruites[1].» La foule venait de faire en effet un essai formidable de sa puissance, et désormais elle allait agir comme possédant sans partage le droit de haute et basse justice. Ceux qui dirigèrent ses premiers coups contre la Bastille avaient moins pour but de délivrer les prétendues victimes de la tyrannie et des lettres de cachet, que de faire sentir au peuple quelle était sa force, en lui donnant une occasion de l'exercer avec éclat. La Bastille après tout, et les meneurs le savaient bien, était une prison semblable à toute autre pour ceux qui l'avaient méritée, et dont le régime avait même été largement adouci par l'administration paternelle de Louis XVI. Mais l'imagination du peuple, surexcitée par les insinuations habiles d'hommes pour pour la plupart inconnus, et dont les mémoires de l'époque nous révèlent l'apparition soudaine dans les rues de Paris, entrevoit derrière ces sombres murailles le spectre de la tyrannie étouffant des milliers des victimes. « Le despotisme menaçait encore du haut des remparts de la Bastille. De Launay, ministre de ses vengeances, était chargé de la garde de ces affreux donjons ; frémissant au seul nom de liberté, tremblant de voir tarir, avec les larmes de ses victimes, cet or objet de ses désirs et le prix de leurs tourments et de sa barbarie, l'avare et lâche satellite de la tyrannie s'entourait depuis longtemps d'armes et de ca-

[1] *Gouverneur Morris.* — Correspondance et Mémorial.

nons[1]. » Ainsi déclamait contre un despotisme imaginaire *le Moniteur universel*, dont le récit, environné de toutes les exagérations de ces heures où le trouble de la passion fait accueillir de préférence l'excessif et l'absurde, a servi de texte sacré à la plupart de nos historiens modernes. Il est intéressant de voir avec quelle fidélité Louis Blanc, pour ne nommer que lui, a copié dans *le Moniteur* les détails de cette journée célèbre, tels que les avait vus l'imagination populaire. De vieilles armes conservées dans la Bastille deviennent des instruments d'effroyables tortures, et peu s'en faut qu'on ne les dise encore teints du sang des victimes. « On sonda, dit-il, la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées : des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents peut-être avaient usées ; des armes d'une forme bizarre, effrayante ; des machines dont personne ne put deviner l'usage ; un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle[2]. »

Dans cette prison, qui devait aux yeux du peuple couvrir d'effroyables mystères de tyrannie, on trouva en tout sept captifs, dont deux enfermés à la réquisition de leur famille et les cinq autres condamnés à la détention pour crime de faux. Du reste, en 46 ans la Bastille n'avait reçu que deux mille prisonniers, et bientôt on allait compter par centaines de mille les emprisonnements, dont la plupart ne devaient finir que sur l'échafaud. Si ce mouvement populaire, que Louis Blanc nomme « un immortel délire », n'était que la revendication éclatante de la liberté individuelle, il fallait raser toutes les prisons du royaume, car toutes pouvaient tenir sous les verroux l'innocence méconnue. Mais dans l'esprit des agitateurs réfléchis cette journée devait avoir une portée plus haute. Elle devait inaugurer le règne de la populace et lui donner une occasion d'essayer ses forces. Jusqu'alors peut-être l'autorité royale lui apparaissait inaccessible, comme ces tours que son imagination peuplait de fantômes ;

[1] *Moniteur universel*, du 20 au 23 juillet 1879.

[2] Cf. *Moniteur universel* du 17 au 25 juillet 1789, et Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, pages 391 et seqq.

mais quand elle vit son audacieuse tentative couronnée de succès, elle comprit que désormais aucun obstacle sérieux n'arrêterait l'essor de sa justice sommaire. Le triomphe fut facile : cinquante mille hommes, au milieu desquels se trouvaient de vieux soldats, des gardes-françaises révoltés et munis de six pièces de canon, venaient assiéger quatre-vingt-deux invalides et trente-deux soldats suisses. Encore la Bastille ne fut-elle pas prise, disait Élie, l'un des combattants; elle se rendit avant même d'être attaquée, par capitulation, sur la promesse qu'il ne serait fait de mal à personne. Cette prétendue victoire ne fut en somme qu'une lâcheté. Nous comprenons facilement que dans le banquet radical de Saint-Mandé le citoyen Gautier l'ait appelée « une sublime bataille, la victoire de la sainte canaille sur les bourgeois apeurés, qui fit resplendir sur le peuple les rayons niveleurs de l'Égalité. » Nous ne sommes pas surpris que ce lecteur de *la Marseillaise* n'hésite pas à comparer à cette journée de 1789 une autre journée plus voisine de nous, celle du 18 mars 1871. Mais ce qui nous étonne, c'est de voir des historiens réclamer le droit d'être pris au sérieux, après avoir fait du 14 juillet une de ces dates qui rappellent un héroïque fait d'armes.

La légende s'évanouit et le lyrisme tombe devant le récit froidement réaliste que nous présente M. Taine de la *glorieuse journée*. C'est l'émeute dans toute l'effervescence de sa colère. C'est la foule excitée par mille bruits invraisemblables, n'ayant plus conscience que de ses folles terreurs, dont la stratégie consiste à pousser et à être poussée, qui fusille, de cinq heures du matin à cinq heures du soir, des murs hauts de quarante pieds. On les ménage comme des enfants à qui l'on tâche de faire le moins de mal possible et qui se prévalent de cette faiblesse apparente pour devenir plus audacieux. Ils sont affolés par la sensation nouvelle de l'attaque, par l'odeur de la poudre ; ils ne savent que se ruer contre le massif de pierres. Un brasseur, émule anticipé des pétroleurs de l'avenir, imagine d'incendier ce bloc de maçonnerie, en lançant dessus avec des pompes de l'huile d'aspic et d'œillette mêlée de phosphore. Enfin quand on cède à leur attaque insensé, ils ne songent plus qu'à se livrer à un acte de vandalisme inutile et à tuer ceux qui les ont épargnés eux-mêmes. Voilà toute la réalité ; il faut la subir, car elle s'appuie

sur des preuves incontestables ; les déclamations ne trouvent pas ici leur place : le talent particulier de M. Taine est de les rendre souverainement ridicules en face de la vérité [1].

La prise de la Bastille n'est donc pas la révolution dans une de ses explosions héroïques, généreuses, pleines d'humanité, comme on nous l'a tant de fois répété. C'est l'ère des crimes qui commence, c'est un premier jour de sang ; car, ainsi que l'a dit Malouet, « pour tout homme impartial la Terreur date du 14 juillet. » Au point de vue politique, c'est la chute de l'autorité royale et la manifestation éclatante de l'anarchie, qui des idées venait de passer dans les faits. Le duc de Larochefoucauld-Liancourt pouvait donc dire au roi : « Sire, c'est une révolution. »

VI

« Ce n'était pas une révolution, mais une *dissolution* », reprend M. Taine. Et il donne en effet à son premier livre un titre dont ce nom fournit seul toute l'explication. Il l'intitule : l'ANARCHIE SPONTANÉE. Une telle alliance de mots peut au premier abord causer quelque surprise. Le naturaliste a sans doute préoccupé l'historien. Il s'est cru placé devant un de ces cadavres dont la vie s'est éloignée et qu'une force irrésistible conduit spontanément à la putréfaction. C'est le seul moyen, nous semble-t-il, de comprendre et de justifier ce titre. Nous savons bien ce qu'est l'anarchie, c'est-à-dire le désordre et la confusion qui suivent dans une société l'absence de gouvernement ; mais une *anarchie spontanée* ne révèle pas avec une évidence aussi manifeste le phénomène qui se cache sous un tel nom. Le spontané en philosophie est souvent synonyme du volontaire ; c'est ce qui porte son principe en soi-même. M. Taine aurait-il voulu insinuer par là que l'ancien régime portait dans son sein le germe et la cause de l'anarchie ? il serait difficile de le croire, car il faudrait pour cela supposer que ce régime était essentiellement mauvais, et jusqu'ici M. Taine, s'il ne nous a pas caché les abus, ne nous a pas habitués au dénigrement des institutions.

[1] *La Révolution*, page 56 et seqq.

Il ne craint pas sous ce rapport de rompre avec le système des calomnies obligatoires, familier aux fils de 89 quand on parle du passé. L'ancien régime n'allait pas se dissoudre uniquement parce qu'il était l'ancien régime.

Les naturalistes ont appelé *spontanées* des générations d'êtres qu'ils ont crus se reproduire sans germes préexistants; et les physiologistes ont coutume de qualifier ainsi des mouvements qui n'offrent pas de causes extérieures apparentes. Aucune de ces spontanéités ne semble convenir à l'anarchie révolutionnaire; car elle eut à la fois et des germes nombreux antérieurs à son apparition et des causes dont l'action était loin d'échapper aux regards. Il faut donc en revenir à cette image du cadavre, qui sous l'action dissolvante d'invisibles agents, et comme par le seul fait de son état d'inertie cadavérique, tombe en putréfaction plus ou moins rapide, selon l'état de la température au milieu de laquelle il fut abandonné. La comparaison sentira toujours, si l'on veut, le réalisme de l'historien physiologiste, mais le nom sera pleinement justifié.

La vie n'existait plus qu'à l'état de souffle imperceptible dans la société française au moment où furent convoqués les états généraux. Qu'est-ce que la vie sociale? sinon l'autorité, qui remplit dans un peuple le rôle de l'âme dans le corps humain. Or qu'était devenu ce principe vital au commencement de 1789? Il paraissait encore animer la tête, et résider à Versailles, mais en réalité son action n'allait pas jusqu'aux membres eux-mêmes. Le cadavre était prêt, la dissolution pouvait venir, avec tout le cortège des bêtes dévorantes qui l'accompagnent et la précipitent. La délicatesse révolutionnaire a coutume de jeter un voile d'or et de pourpre, afin de dérober aux regards l'action dégoûtante de ces hideux agents, qui ne peuvent vivre que de corruption et de boue. M. Taine a plus de courage parce qu'il a plus de conscience. Où d'autres ont voulu voir des fleurs, il montre des vers. Il écarte d'une main sûre les draperies brillantes, et le cadavre apparaît.

Notre intention n'est pas de remonter ici aux causes éloignées qui forcèrent la vie de s'exiler de la société française. On les a mille fois étudiées, et M. Taine, dans le volume consacré à l'*ancien régime*, en a tracé le tableau saisissant. S'il est in-

complet, comme la foi de l'auteur, il a du moins le mérite d'une impartialité qui l'honore, et d'une hauteur de vues que rarement on rencontre dans le camp matérialiste.

Louis XVI commit des fautes, sans doute, et laissa peu à peu s'effacer le prestige royal, parce qu'il ne montra ni la fermeté, ni l'énergie, ni la résolution qui le gardent de toute atteinte. Mais qui donc aurait le courage d'accuser avec des paroles amères ce jeune prince de vingt ans, chargé de recueillir un héritage dévasté sous son aïeul, et de prendre une couronne qui redevenait bien sur son front la couronne de saint Louis, mais n'était plus qu'une image inutile du pouvoir souverain? S'il cherche autour de lui des hommes dont l'expérience le guide et dont la force le soutienne, il ne rencontre que des esprits égarés par des rêves d'utopistes, et des caractères aussi indécis que le sien, au milieu des incertitudes d'un temps où tout était mis en question. Pendant les quatorze années qui précèdent l'ouverture des états généraux, les ministres se succèdent les uns aux autres, tombent aussi rapidement qu'ils étaient montés, ne laissant de leur passage d'autre trace que celle de leur impuissance. Turgot, Necker, Calonne et les autres promettent beaucoup, mais ne consolident rien. Les colonies anglaises se révoltent contre la métropole et le roi de France se laisse entraîner au désir, généreux sans doute mais imprudent, d'encourager les premiers efforts de la liberté américaine. Lafayette part et, suivi d'une nombreuse jeunesse, il va combattre pour l'affranchissement du nouveau monde. Bientôt on rêve pour la France une transformation qui fonde le gouvernement sur la liberté, ainsi que venait de le faire chez elle la libre Amérique. Mais la légèreté française n'avait vu qu'un seul côté de la révolution américaine, et nous osons croire que cette illusion ne contribua pas médiocrement à donner à notre propre révolution une impulsion funeste. On ne distingua pas, en effet, dans la guerre de l'Indépendance entre ce qui tombait sous les coups du peuple et ce qui demeurait stable au milieu de la rénovation sociale. Une seule chose allait disparaître : le joug de la métropole ; mais le gouvernement lui-même ne devait subir aucune modification essentielle. Le lendemain de la victoire qui détacha l'Amérique de l'Angleterre, rien ne fut

changé de ce qui constitue la vie nationale d'un peuple. Les coutumes locales, les usages traditionnels, les mœurs conservèrent leur physionomie anglaise, et les pouvoirs locaux gardèrent leur fonctionnement habituel. La révision elle-même ne porta que sur le pacte fédéral, laissant aux États individuels le soin de régler, dans leur congrès, les institutions qui pouvaient assurer leur prospérité. Avec de telles conditions, un changement brusque dans l'ordre politique pouvait s'opérer sans entraîner un effondrement subit de la société tout entière. Mais en France il ne pouvait en être ainsi, et l'ordre social devait périr dès qu'on attaquerait l'ordre politique. La hiérarchie des classes n'existait plus que d'une manière artificielle en 1789; car la noblesse ou les propriétaires avaient trop généralement rompu avec le peuple, et des antagonismes surgissaient de toutes parts, n'attendant qu'une heure propice pour éclater au grand jour. Aussi l'appel à la liberté fut le synonyme en France de l'appel au désordre et à la dissolution. On confondit les réformes devenues nécessaires, et toujours possibles quand on veut être sage, avec la licence, qui sait détruire et ne sait point réformer. On s'imagina que la liberté française devait se constituer sur le modèle de la liberté américaine, sans comprendre tout d'abord qu'il fallait à ce prix attaquer et détruire le pouvoir, c'est-à-dire la monarchie traditionnelle, qui seule pouvait empêcher l'autorité de devenir le despotisme populaire.

On montre encore à la bibliothèque de Mount Vernon, dans l'État de Virginie, un monument qui révèle les dangereuses illusions que partageait Louis XVI lui-même et la confusion dont les esprits étaient pleins à la veille de 1789. C'est une magnifique gravure offerte à Washington par Louis XVI, représentant le monarque dans son costume d'apparat. Le cadre qui l'entoure porte à la partie supérieure l'écusson royal de France, au milieu d'emblèmes de la liberté, et au bas les armoiries de la famille Washington; aux angles enfin les monogrammes du roi et du président. A peu de distance du portrait royal, par un rapprochement qui n'est pas un anachronisme, on a placé la clef de la Bastille, envoyée par Lafayette à Washington, avec une lettre où le général disait : « Permettez-moi de

vous offrir une vue de la Bastille telle qu'elle était quelques jours après que j'en eus ordonné la démolition, ainsi que la principale clef de la forteresse du despotisme. C'est un tribut que je dois, comme fils, à mon père adoptif — comme aide de camp, à mon général, — comme missionnaire de la liberté, à son patriarche[1]. »

La Révolution qui grondait aux portes de Versailles devait donc sentir que l'heure s'approchait où l'entrée serait libre pour elle. Chaque pas que faisait le pouvoir dans la route funeste des concessions avançait la crise et préparait la catastrophe finale. Et cependant Louis XVI parut quelquefois s'armer d'une énergie capable de faire reculer l'anarchie; il ne fut pas soutenu, et les mesures qu'il voulut prendre pour sauvegarder l'ordre public furent taxées de sévérité cruelle. Mais refusa-t-il jamais de guider son peuple dans la conquête des véritables libertés? S'opposait-il aux réformes sages et durables? Il en prenait lui-même l'initiative. « Sous le règne bienfaisant de Louis XVI, a écrit Portalis, tous les genres de bien étaient devenus possibles... Les procès-verbaux de certaines assemblées provinciales attestent que les plus grands comme les plus petits intérêts du peuple étaient atteints[2]. » De 1774 à 1789, une révolution toute pacifique s'était opérée sous l'impulsion du roi, et l'on peut dire que l'ancien régime avait en grande partie disparu. Si l'on conservait encore les formes anciennes, déjà les principes sur l'égalité civile et administrative étaient acceptés, les assemblées provinciales, munies de grands pouvoirs, exerçaient, et même au delà, les attributions des conseils généraux. Les membres du clergé, de la noblesse et du tiers état y furent convoqués et l'on y votait par tête, au grand avantage du tiers, qui formait le double des deux premiers ordres. La nation pouvait donc passer, sans révolution sanglante, du régime considéré comme absolu, au système le plus libéral[3]. Mais pourquoi ces réformes, voulues également par le souverain et par la nation, sont-elles devenues stériles? Pourquoi à cette marche pacifique et sûre vers un ordre nouveau succédèrent tout à coup les vio-

[1] Cf. *George Washington, d'après ses Mémoires*, par Alphonse Jouault.
[2] Portalis, *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique*, II. ch. xxxvi.
[3] Cf. Semichon, *Les réformes sous Louis XVI*.

lentes secousses et les agitations convulsives de l'anarchie révolutionnaire? Parce que, en dehors de son autorité, le monarque ne trouva personne qui pût ou qui voulût le soutenir. Le clergé et la noblesse ne formaient plus une base solide; car, depuis Louis XIV, il ne leur restait aucun pouvoir réel. Deux puissances demeuraient seules debout : les parlements et la presse, c'est-à-dire l'opposition. Le rétablissement des premiers fut une grande faute arrachée à la faiblesse du roi, et la liberté de la presse acheva de faire ce que commençait la résistance des parlements.

Alors à toutes les tentatives du pouvoir royal pour assurer le bonheur du peuple on répondit, tantôt par la résistance obstinée des parlementaires, et toujours par la voix de la presse, comme plus tard on devait répondre par la résistance et la voix de Mirabeau : « Ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. » La convocation des états généraux, arrachée elle-même à la faiblesse du roi par les instances des parlements auxquels s'unit le clergé, inaugura le règne dangereux du peuple souverain. La liberté véritable tendait les bras dans la personne de Louis XVI, on alla se jeter dans ceux de la Révolution pour y mourir étouffés, ou s'y débattre à l'avenir sans trêve ni repos.

VII

« Sous l'ancien régime, dit M. Taine, l'incendie couvait portes closes; subitement la grande porte s'ouvre, l'air pénètre et aussitôt la flamme jaillit. » Malgré tout ce qu'a de brusque et d'imprévu une telle image, nous convenons qu'elle exprime d'une manière saisissante l'explosion qui produisit l'anarchie. Mais nous ne saurions admettre, avec l'auteur, que la disette, la misère, les mauvaises récoltes en aient été les causes efficientes. Le peuple avait sous d'autres règnes jeûné et pâti davantage, il s'était résigné, et nous savons qu'en 1789 la foi qui l'animait, encore vive et forte, pouvait lui donner le courage de la même résignation. Il ne tendait point à devenir tout à coup la brute qui, pour atteindre le morceau de pain qu'elle convoite, n'hésite

pas à briser un meuble précieux. Il fallut qu'une excitation extérieure vînt s'ajouter à sa misère pour le transformer en révolté. La convocation des états généraux en fut l'occasion.

Durant les mois qui précédèrent les élections on ne cessa de répéter au peuple que son état misérable avait besoin de réformes, et que le roi demandait son avis pour savoir ce qu'il devait faire. Des hommes imprudents se chargent alors de tracer au peuple une peinture de ses misères qui dépasse la réalité ; ils lui en désignent les auteurs, lui disent à quelle somme on peut évaluer la part d'impôts, taille, acessoires, capitation, corvée, que devraient supporter les privilégiés, si l'égalité existait, comme cela devrait être. Constitution, législation, ordre judiciaire, répartition des subsides, perception des tributs, éducation, police, tout doit être réformé, et le roi veut que le dernier sujet du royaume puisse faire savoir à son souverain les maux dont il souffre et les réformes qu'il désire. Dans cette espérance exagérée qui, d'une part, grossit ses malheurs, et de l'autre lui en fait entrevoir la fin, M. Taine trouve une cause puissante de l'anarchie qui se déclara en 89. Tout nous engage à dire qu'il a raison et à chercher là, comme lui, la véritable étincelle qui provoqua l'incendie.

Les qualités comme les défauts de notre écrivain réaliste se révèlent avec éclat dans la peinture de ce moment, que l'on appellerait aujourd'hui *psychologique*, de la Révolution. Il se fait dans l'esprit du paysan un travail lent mais sûr de réflexion et de comparaison, dont il a parfaitement saisi les nuances, et qu'il sait rendre avec un grand bonheur d'expression. L'homme du peuple se rend à l'assemblée de paroisse. Il écoute et retient le chiffre énorme des taxes qu'il supporte seul ou presque seul. « Tous ces chiffres sont imprimés ; le procureur de village en raisonne avec ses pratiques, le dimanche au sortir de la messe, ou le soir dans la grande salle de l'auberge. » On dit aussi combien il y a de privilégiés dans la paroisse, quelle est leur fortune, à combien montent leurs exemptions. « Au sortir de ces assemblées, le villageois rumine longuement ce qu'il vient d'entendre. Il voit ses maux, non plus un à un, comme autrefois, mais tous ensemble... Outre cela il commence à démêler les causes de sa misère. Le roi est bon ; alors, pourquoi ses

commis nous prennent-ils tant d'argent ? Tels et tels, chanoines ou seigneurs, ne sont pas méchants ; alors, pourquoi nous font-ils payer à leur place ? — Supposez une bête de somme, à qui tout d'un coup une lueur de raison montrerait l'espèce des chevaux en face de l'espèce des hommes, et imaginez, si vous pouvez, les pensées nouvelles qui lui viendraient, d'abord à l'endroit des postillons et conducteurs qui la brident et qui la fouettent, puis à l'endroit des voyageurs bienveillants et des dames sensibles qui la plaignent, mais qui, au poids de la voiture, ajoutent tout leur attirail et tout leur poids[1]. » La comparaison est sans doute de celles qu'affectionne trop habituellement M. Taine ; mais, sous sa forme brutale, elle est une peinture pleine de vérité. Chez le paysan peu à peu s'ébauche une idée neuve, « celle d'une multitude opprimée dont il fait partie, d'un grand troupeau épars bien loin au delà de l'horizon visible, partout malmené, affamé, écorché. » Le roi veut entendre ses doléances, lui dit-on ; il l'invite à parler, il le consulte ; désormais la misère sera moindre et des temps meilleurs vont commencer. Aussi rien d'étrange comme les incroyables revendications qui remplissent les cahiers du tiers. L'imagination populaire s'y révèle, environnée de tous les fantômes que l'espérance a fait naître. C'est l'anarchie des idées dans sa plus effrayante expression. Il n'est pas une seule des institutions jusqu'alors existantes, qui ne soit quelque part taxée d'abus et dont on ne réclame la suppression. Les cahiers d'un bailliage vont jusqu'à dire qu'il faut « déroiter » un peu le roi. M. Taine passe trop rapidement sur ce tableau du désordre et de la confusion des idées, véritable émeute s'opérant dans les esprits, et préludant à tous les excès qui suivirent les élections. Il semble se hâter d'en venir aux mouvements de la rue, dont la peinture lui plaît. Elle convient plus spécialement à la vigueur, parfois excessive, de son pinceau, et à la tendance que révèlent toutes ses œuvres, de placer quelque chose de la grandeur et du beau dans la force matérielle et violente.

Le peuple, dans la convocation des états généraux et dans les réunions qui en précédèrent l'ouverture, ne comprit qu'une

[1] *La Révolution*, pages 9 et seqq.



chose : qu'il était malheureux et que le roi lui-même reconnaissait l'injustice d'un tel sort, fait à la majorité de ses sujets. Or, pour le peuple, de l'intelligence de sa misère à la réforme qui doit la soulager, il n'y a qu'un pas. Son impatience ne lui permet pas d'attendre que des hommes, réunis en assemblée, discutent longuement et légifèrent à loisir sur les maux dont il souffre. Si demain on ne lui rend pas la justice à laquelle on convient qu'il a droit, il descend dans la rue, l'émeute gronde et tous les excès deviennent vraisemblables.

C'est ce qui arriva fatalement en 1789. Pour résister au courant et diriger sa fougue, il fallait une autorité se montrant au peuple sûre d'elle-même, et capable au besoin d'opposer par la force une salutaire lenteur au travail de réforme sociale. Or le pouvoir fléchissait dans la personne de la plupart de ses représentants ; il se montrait indécis, irrésolu, fermait les yeux sur les désordres, ou les réprimait mollement. Aux heures critiques, une autorité qui en vient là est une autorité perdue, l'instinct du peuple le lui révèle et il s'empresse de ramasser dans la rue le sceptre qui vient d'y tomber. La société est à l'état de cadavre, la dissolution peut commencer avec le règne de l'émeute.

VIII

L'attroupement, la foule, avec ses brutalités inconscientes, ses caprices d'enfant et ses instincts de tigre, voilà ce que M. Taine excelle véritablement à peindre. Aucun historien n'avait peut-être avant lui saisi d'une manière aussi vigoureuse le caractère de ce pouvoir sans nom, qui appartient à tous et ne rend personne responsable de ses excès. Force aveugle qu'un rien peut mettre en jeu, et qui brise dans ses bonds impétueux et ses convulsions redoutables tout ce qui paraît un obstacle à sa marche irrésistible. Monstrueux assemblage de bien et de mal, où le pire domine toujours. Loi du nombre qui se dit faite de liberté et aboutit invariablement au plus avilissant despotisme. Bête sauvage et farouche, dont un prétexte futile réveille les appétits et qui dévore finalement les serviteurs occupés à les satisfaire.

C'est par le nombre, l'attroupement et la foule que la Révolution a commencé, c'est par le nombre qu'elle prétend régner toujours. « Le nombre est la loi suprême des démocraties, écrivait il y a peu de temps un rédacteur de la *Marseillaise*, loi inexorable, loi terrible, loi funeste parfois, mais loi fondamentale qu'on ne peut ébranler, même indirectement, sans risquer de jeter bas tout l'édifice... Certes, la loi du nombre peut avoir des conséquences illogiques ou choquantes. La masse est sujette à l'entraînement, à l'erreur, au parti pris, à l'engouement irréfléchi ; elle peut, comme l'insensé ou comme l'enfant, se blesser de ses propres mains ; elle peut aussi courir en aveugle à l'abîme qu'elle-même a creusé. Qu'y faire ?... Le nombre est tout, le nombre nous tient lieu de tout. Il est notre arbitre, notre règle, notre code. Il ne saurait avoir tort. Rien ne peut prévaloir contre lui. Il est notre dieu à nous, un dieu éternellement juste, éternellement parfait. C'est absurde dans bien des cas, mais cette absurdité fait notre force. »

M. Taine nous montre à l'œuvre ce dieu infaillible, qui se trompe d'une façon ridicule, ce dieu juste qui se nourrit de meurtre, ce dieu parfait qui se compose de la foule toujours nombreuse des cupides et des ambitieux. Comme un tel dieu demeure en tout temps semblable à lui-même, la peinture que nous allons rencontrer ici de ses exploits en 1789 rappellera trait pour trait des scènes plus rapprochées de nous, où l'on vit cette divinité sanguinaire se dresser un trône au milieu des ruines. Le livre de M. Taine a, sous ce rapport, son pendant et sa continuation dans les *Convulsions de Paris* en 1871, telles que les a décrites la plume indignée de M. Maxime du Camp.

D'abord le dieu, presque toujours, a besoin qu'on le réveille, et que des adorateurs intéressés caressent ses instincts, en les déclarant tous légitimes. En 1789 les adulations ne lui manquèrent pas ; on le flatta de la voix et de la lyre et l'on prodigua des séductions capables d'entraîner mille fois de plus sobres que lui. Nous ne craignons pas d'affirmer que le peuple, malgré sa misère et l'espérance dont le berçait la convocation des états, ne se fut pas laissé aller aux excès lamentables qui souillèrent les émeutes de 89, si des agitateurs, sortis des an-

tres de la franc-maçonnerie et des bas-fonds de la société, n'eussent égaré ses désirs et provoqué ses vengeances. Aussi n'est-il pas absolument vrai de dire que l'anarchie, même après l'affaiblissement du pouvoir royal, fut *spontanée*. Il fallut encore une impulsion extérieure pour imprimer la première secousse à ces masses au sein desquelles grondait l'orage. Cela déplaît sans doute aux hommes qui se disent les enfants de cette radieuse époque. La grandeur et la poésie de ces heures tant de fois appelées héroïques et fécondes y perdent beaucoup, mais l'histoire y gagne, et M. Taine nous avertit que ceci « n'est que de l'histoire. » Peut-être aurait-il dû la présenter plus complète qu'il ne l'a fait et pénétrer plus avant dans le mystère des coupables menées qui provoquèrent les premières révoltes.

« C'est un mouvement de brute, dit-il, exaspérée par le besoin et affolée par le soupçon. — A-t-elle été piquée en dessous par des mains soudoyées qui se cachaient ? Les contemporains en sont persuadés, et la chose est probable[1]. » Elle est même sûre, comme l'attestent les mémoires de l'époque. « Voulez-vous connaître les véritables auteurs des troubles ? écrit Fermier au Comité des recherches, eh bien, vous les trouverez parmi les députés du tiers, et particulièrement parmi ceux qui sont procureurs et avocats. Ils écrivent à leurs commettants des lettres incendiaires, on les lit tout haut sur la place principale et des copies en sont envoyées dans tous les villages. » A Secondigny, en Poitou, le 23 juillet, les ouvriers ont une lettre « qui leur enjoint de courir sus à tous les gentilshommes de la campagne, et de massacrer sans merci tous ceux qui refuseront d'abdiquer leurs privilèges..., avec promesse que, non-seulement il ne leur sera rien fait pour ces crimes, mais encore qu'ils en seront récompensés[2]. » Le baron de Besenval écrit aussi dans ses Mémoires : « Tous les espions de la police qui nous rapportaient des nouvelles s'accordaient à dire que l'insurrection était occasionnée par des étrangers qui, pour grossir leur nombre, prenaient de force tout ce qu'ils rencon-

[1] *La Révolution*, page 36.
[2] *La Révolution*, page 95.

traient... Ces espions ajoutaient qu'on voyait des gens exciter le tumulte, et même distribuer de l'argent[1]. » Peu à peu, l'audace croissant avec le succès, les mains qui agissaient dans le secret ne craignent pas de se montrer au grand jour, et l'émeute trouve des bandits qui deviennent ses chefs.

Cependant comme le peuple garde encore un certain respect pour la personne de ce roi qu'on lui a dit si bon, les meneurs ont soin de l'égarer. Ils lui persuadent que toutes les améliorations revendiquées à juste titre par ses cahiers, le roi le veut, mais que les privilégiés s'opposent à l'accomplissement de la volonté royale. Et voilà le peuple soulevé aux cris de *vive le roi!* Tous ses griefs lui reviennent, car le paysan a la mémoire tenace et il se charge de redresser les torts, surtout ceux dont il se croit l'objet. Malheur en ce moment à ceux qu'il soupçonne d'avoir contribué de loin ou de près aux maux dont il a souffert! Il demandera vite leur tête et saura la prendre au besoin, si l'autorité la lui refuse.

Mais si l'émeute peut aussi vite se former en province, c'est à Paris surtout qu'elle est prompte à se recruter et à agir. M. Taine, qui a le bon sens de décentraliser la révolution et de la montrer ainsi sous son véritable jour, n'oublie pas cependant le rôle prépondérant que joua la capitale dans la préparation de ces luttes néfastes. Triste privilège que garde toujours la moderne Babylone de donner le signal de la perversion des idées, de la corruption des mœurs et de la fièvre des révoltes! Là les excitations sont plus vives pour provoquer l'émeute et les bandes plus nombreuses pour la faire. Refuge des misérables, des affamés, des ambitieux et des vagabonds, elle offre aux suggestions malsaines une pâture toute prête. Le ferment nouveau n'aura pas de peine à lever dans cette masse déjà pétrie par la misère, la débauche et la cupidité. C'est avec plaisir que nous citerons M. Taine, car ses paroles renferment une leçon pleine d'utilité.

« Les grands seigneurs, à leur toilette, ont raillé le christianisme et affirmé les droits de l'homme devant leurs valets, leurs perruquiers, leurs fournisseurs et toute leur antichambre.

[1] *Mémoires du baron de Besenval*, publiés par Barrière, page 354.

Les gens de lettres, les avocats, les procureurs, ont répété, d'un ton plus âpre, les mêmes diatribes et les mêmes théories aux cafés, aux restaurants, dans les promenades et dans tous les lieux publics. On a parlé devant les gens du peuple comme s'ils n'étaient point là, et, de toute cette éloquence déversée sans précaution, il a jailli des éclaboussures jusque dans le cerveau de l'artisan, du cabaretier, du commissionnaire, de la revendeuse et du soldat[1]. »

Ces connivences coupables et ces imprudentes doctrines ont porté leurs fruits. L'émeute est formée, elle descend dans la rue et désormais « la misère, le crime, l'esprit public s'assemblent pour faire une insurrection toute prête aux agitateurs qui voudront la lancer. » Telle est la genèse de cette puissance, fille du désordre et de la cupidité, dont la Révolution se fit toujours une auxiliaire. Il est impossible de peindre avec une plus saisissante vérité chacune des phases de son monstrueux dévelopement, que ne l'a fait M. Taine. Certains chapitres de son ouvrage sont de vrais chefs-d'œuvre sous ce rapport. Le spectacle est souvent hideux, mais il est vrai. Il est de plus, dans sa vérité même, une peinture du caractère propre à la Révolution, qui depuis 89 n'a plus cessé d'appeler à son secours les mêmes mensonges, pour soulever les mêmes appétits et créer l'émeute, son ignoble mais puissant auxiliaire.

IX

Quand l'émeute est formée elle éprouve aussitôt le besoin de s'établir en permanence et de se constituer en état d'anarchie stable. Il lui faut pour cela un centre où elle se fixe et des chefs qui lui impriment un mouvement méthodique. M. Taine complète son tableau en nous conduisant au Palais-Royal pour nous faire assister au spectacle qu'il présente en 1789.

Le centre de la débauche devait être le centre de la Révolution. Entre l'une et l'autre il y eut toujours des affinités nécessaires. Or le Palais-Royal, avant de conquérir sa célébrité politique, possédait depuis longtemps la notoriété du vice. Il

[1] *La Révolution*, page 35.

l'abritait sous toutes les formes, depuis le raffinement des voluptés princières, jusqu'à la grossièreté de la débauche populacière et cynique. Les orgies tumultueuses, les désordres bruyants, les gais scandales s'y étalaient tout à leur aise. Toutes les dépravations y trouvaient une place et le remplissaient, depuis les souterrains jusqu'aux combles. Le palais du vice accessible à tous était bien fait pour devenir le centre de l'émeute. Du reste ses trois longues galeries et son vaste jardin avec ses allées de tilleuls en font le rendez-vous d'une foule nombreuse. L'immunité du prince y met à l'abri d'une police tracassière, et l'on sait bien que Philippe d'Orléans, dans son amour pour le peuple, ne permettra pas aux troupes royales de venir troubler les réunions patriotiques. Enfin c'est là que des libraires offrent au public tous les pamphlets nouveaux et constituent une véritable bibliothèque des mauvaises passions.

L'histoire révolutionnaire, qui s'acharne à dorer toutes les légendes de 89, a trouvé dans son cynisme l'audace de faire du Palais-Royal la peinture suivante : « Le Palais-Royal n'était pas le Palais-Royal. Le vice dans la grandeur d'une passion si sincère, à la flamme de l'enthousiasme, devenait pur un instant. Les plus dégradés relevaient la tête et regardaient le ciel..... honnêtes ? ils ne pouvaient pas l'être, mais ils se sentaient héroïques au nom de la liberté du monde. » M. Taine n'a point de ces tendresses complaisantes pour le vice devenu patriote, et il fait de son séjour une description dont la réalité détruit bien vite la légende sortie de la tête lyrique de Michelet. Sous sa plume le Palais-Royal redevient ce qu'il est, un vrai pandémonium, tour à tour bourbier impur ou cratère brûlant. « Centre de la prostitution, du jeu, de l'oisiveté et des brochures, il attire à lui toute cette population sans racines qui flotte dans une grande ville, et qui, n'ayant ni métier ni ménage, ne vit que pour la curiosité ou pour le plaisir : habitués des cafés, coureurs de tripots, aventuriers et déclassés, enfants perdus ou surnuméraires de la littérature, de l'art et du barreau, clercs de procureur, étudiants des écoles, badauds, flâneurs, étrangers et habitants d'hôtels garnis... Il n'y a point de place ici pour les abeilles industrieuses et rangées ; c'est le rendez-vous des frelons politiques et littéraires... On devine l'état de tous

ces cerveaux ; ce sont les plus vides de lest qu'il y ait en France, les plus gonflés d'idées spéculatives, les plus excitables et les plus excités[1]. » Voilà ce qu'on peut appeler l'élément civil, voici l'élément militaire. Ce sont des gardes-françaises qui ont violé la consigne et qui, chaque soir, entrent au Palais-Royal en marchant sur deux rangs. « L'endroit leur est connu ; c'est le rendez-vous général des créatures dont ils sont les amants et les parasites. Tous les patriotes s'accrochent à eux : on leur paye des glaces, du vin ; on les débauche à la barbe de leurs officiers. » Tel est le comité central de l'émeute et de la Révolution.

Si nous voulons connaître les orateurs et les chefs de file d'une pareille armée, nous n'avons qu'à suivre M. Taine. D'un vigoureux coup de pinceau il nous les offre, dans leur véritable jour, c'est-à-dire tels qu'ils conviennent à une telle tribune, à de tels soldats. Voici les directeurs de l'opinion, ceux qui se vanteront d'avoir sauvé la France. « Desmoulins, avocat sans causes, en chambre garnie, vivant de dettes criardes, et de quelques louis arrachés à sa famille; Loustalot, encore plus inconnu, reçu l'année précédente au parlement de Bordeaux, et débarqué à Paris pour trouver carrière; Danton, autre avocat du second ordre, sorti d'une bicoque de Champagne, ayant emprunté pour payer sa charge, et dont le ménage gêné ne se soutient qu'au moyen d'un louis donné chaque semaine par le beau-père limonadier ; Brissot, bohême ambulant, ancien employé des forbans littéraires, qui roule depuis quinze ans, sans avoir rapporté d'Angleterre ou d'Amérique autre chose que des coudes percés et des idées fausses ; Marat enfin, écrivain sifflé, savant manqué, philosophe avorté, falsificateur de ses propres expériences, pris par le physicien Charles en flagrant délit de tricherie scientifique, retombé du haut de ses ambitions démesurées au poste subalterne de médecin dans les écuries du comte d'Artois. » Voilà les hommes qui commandent au peuple du Palais-Royal. C'est avec une merveilleuse clarté que M. Taine fait pénétrer son lecteur dans le mystère de cette étrange obéissance vouée par la foule à de tels « fruits secs ou

[1] *La Révolution*, pages 41 et suiv.

fruits verts de la littérature et du barreau. » Tout dépendra pourtant du mot d'ordre qu'ils donneront à leurs subalternes. Servage criminel et dégradant que nous voyons se renouveler à toutes les heures où des abîmes de la démagogie l'écume monte à la surface de la société! Si Thiers a dit que la République finit toujours dans le sang ou l'imbécillité, nous pouvons dire, avec plus de raison encore, que l'émeute commence par l'imbécillité et finit par le sang.

X

Il faudrait maintenant suivre avec M. Taine le travail de destruction et d'anarchie auquel se voue de toutes parts en France l'émeute, dont il a su nous peindre si magnifiquement la honteuse généalogie. S'il use souvent, pour exprimer ce qu'il voit, des images qui rappellent la brute, l'animal, le troupeau, on est mille fois tenté de le lui pardonner, car l'image ici devient trop souvent la réalité. Nous ne croyons pas en effet qu'aucun écrivain ait jamais réuni, dans un cadre d'ailleurs assez restreint, autant de traits caractéristiques de ce règne sanglant, que l'on peut appeler la dictature de la foule. Tout ce premier livre est, sous ce rapport aussi, un véritable chef-d'œuvre. La lecture en est douloureuse et pénible ; il faut devant ces pages dire adieu aux légendes dorées, aux héroïsmes populaires, aux généreuses colères, aux sublimes vertus, tant de fois chantés par les rapsodes révolutionnaires ; mais la vérité dans l'histoire vaut plus que les inventions, faites pour bercer les esprits au moyen de rêves puérils.

Examinons donc rapidement quelques-uns des traits de ce monarque nouveau, qu'on nomme l'*attroupement*, « puissance formidable, destructive et vague, sur laquelle nulle main n'a de prise, et qui, avec sa mère, la liberté aboyante et monstrueuse, siège au seuil de la Révolution, comme les deux spectres de Milton aux portes de l'enfer. » L'attroupement se compose de tout ce qui a soif de pillage, d'anarchie ou de luxure. Tombée en de pareilles mains, la raison semble une parodie d'elle-même ; rien n'égale le vide du cerveau populaire, si ce n'est la malfaisance et la cruauté. Dans ce milieu l'individu

descend au-dessous de lui-même et devient capable de crimes qui, hier encore, l'auraient rempli d'horreur.

Ce monarque accueille bien, parmi ses sujets, les femmes qui sont devenues la honte de leur sexe. Volontiers il les place au premier rang, quand il marche contre ses ennemis; l'impunité qu'elles espèrent excite d'autant plus leur audacieuse lâcheté. C'est bien ainsi qu'on attaqua Versailles et que par la luxure on séduisit le régiment de Flandre. Essentiellement autocrate, le souverain populaire, sur une motion, une alarme, se constitue législateur, juge et bourreau. Toujours ombrageux, il arrête comme suspects ceux qu'il ne connaît pas, et met tout à feu et à sang chez Réveillon parce qu'il le soupçonne d'avoir mal parlé de lui. Immoral, parce qu'il n'a ni conscience ni responsabilité personnelle, il tue des prêtres et des nobles et met en liberté des parricides et des scélérats, dont le sort l'attendrit. Déloyal, il massacre, comme il l'a fait à la Bastille, ceux auxquels il a promis la vie sauve. Cruel, il fait souffrir ses victimes et les outrage. Il les dépèce au besoin, ainsi qu'il fit pour le baron de Belzunce et pour M. de Barras, écharpé sous les yeux de sa femme. Ses trophées sont des têtes portées au bout de piques et les manifestations de sa joie des incendies ou des pillages d'archives.

L'attroupement possède encore tous les défauts de l'enfant dépravé, irréfléchi; il se livre à des excès qui le tueront lui-même. Le pain manque, parceque les récoltes ont été mauvaises : ce sont les nobles qui doivent en être la cause. On tue les nobles, on pille leurs châteaux et l'on disperse inutilement les farines qui devaient faire vivre les malheureux, après avoir détruit les moulins où elles se préparaient. Le vandalisme aveugle jette au feu les archives précieuses, anéantit les œuvres d'art. Il ne distingue pas entre les abus de la propriété et la propriété elle-même; aussi proclame-t-il, comme son premier dogme, que tout lui appartient. Lâche et peureux, il voit partout des ennemis, tue pour ne pas être attaqué, et regarde comme une preuve d'impuissance tout ce qu'on fait pour l'épargner. Crédule à l'égard de ceux qui le flattent, il court sus à quiconque a été proscrit au Palais-Royal par « des gamins » — le mot est de M. Taine — qu'il ne connaît pas. A son contact le simple curieux

devient criminel. Tandis que la populace traîne le cadavre sanglant du gouverneur de la Bastille, un cuisinier demi-badaud, venu là pour voir ce qui se passait, sur l'avis général que l'action sera patriotique, tire de sa poche un petit couteau à manche noir et, comme en sa qualité de cuisinier il sait travailler les viandes, il détache très proprement la tête de la victime [1].

L'émeute ne reconnaît du reste au-dessus d'elle aucune autorité. Elle ne prétend jamais aliéner son pouvoir et quand elle le confie à ses mandataires, c'est à la condition qu'ils l'exerceront sous son perpétuel contrôle. Réunissez donc tout le despotisme, toute la cruauté, tout l'orgueil d'un souverain tel que Néron : ce sera le portrait de ce monarque aux cent mille têtes qui s'appelle l'émeute.

Tel fut portant le souverain auquel la France fut livrée dès l'aurore de la glorieuse Révolution. Dans ce premier livre, M. Taine nous l'a montré exécutant ses volontés et revendiquant ses droits ; nous le verrons avec lui, dans le livre second, s'exerçant au métier de législateur, sans jamais dépouiller son triple caractère d'autocrate, d'enfant et de bourreau. Dans la rue il vient d'aboutir à la supression de toute autorité. Son histoire se compose d'un long défilé de troubles, de crimes, de pillages et d'incendies. On reproche à M. Taine d'avoir trop chargé le tableau. Mais, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on ne peut révoquer en doute un seul des faits qu'il raconte. Si l'on en conteste la généralité, il n'a qu'à rappeler qu'avant même le 14 juillet plus de trois cents émeutes avaient éclaté, et qu'après cette date célèbre on ne saurait plus compter les points de la France où la tranquillité se trouvait compromise.

La Révolution a donc commencé par une dissolution, ou plutôt par le règne de la terreur. Quand l'Assemblée constituante entra en scène, la vie publique n'existait plus et toute vie privée semblait suspendue à un fil. Une classe tout entière de citoyens est proscrite, ce sont les aristocrates, qui doivent fuir de leurs demeures pillées et chercher un coin de terre pour abriter leurs jours. « De ce grand État démoli il reste qua-

[1] *La Révolution*, page 59.

rante mille tas d'hommes, chacun isolé et séparé, villes, bourgades, villages, où des corps municipaux, des comités élus, des gardes nationales improvisées, tâchent de parer aux plus grands excès[1]. » Paris compte à lui seul soixante républiques. L'avenir apparaît sous les plus sinistres couleurs et la Constituante, qui promet de tout reconstruire, va consommer, par son incapacité même, l'œuvre de l'anarchie.

(*La suite prochainement.*) H. MARTIN.

[1] *La Révolution*, page 73.

NATURE ET VALEUR

DES

SENTENCES DOCTRINALES DU SAINT-OFFICE

L'ontologisme a perdu dans les écoles catholiques à peu près tout le terrain qu'il y occupait autrefois, mais il conserve dans M. l'abbé Fabre un zélé défenseur. L'honorable professeur de la Sorbonne vient de rééditer sous ce titre : *Solis intelligentiæ lumen indeficiens seu immediatum Dei ut entis summi internum magisterium*, l'ouvrage composé à la fin du XVIIe siècle par un théologien de l'ordre franciscain, le P. Juvénal, de la province du Tyrol. Dans une préface latine ajoutée à cette publication, nous apprenons le but de l'éditeur, qui est d'opposer aux erreurs pernicieuses du péripatétisme et la doctrine et l'autorité de l'auteur dont il se réjouit de rendre le nom à la lumière. « Que le livre du philosophe tyrolien, dit M. Fabre, parcoure l'univers chrétien, qu'il soit comme la trompette qui donne le signal de la guerre contre les sensualistes et les autres ennemis, soit conscients, soit inconscients, de Dieu et de l'Église. » Les ennemis inconscients de Dieu et de l'Église, ce sont les néo-péripatéticiens, philosophes ou théologiens, longuement décrits sous les couleurs les plus noires. « Si le sens divin s'émousse, si la religion meurt ou languit dans beaucoup d'âmes, c'est bien leur faute. Ne travaillent-ils pas, en propageant de viles doctrines, à aveugler les hommes ? Ne marchent-ils pas eux-mêmes comme des aveugles, selon la parole de la sainte Écriture ? Au lieu de consacrer à leur créateur le rayon d'intelligence et de sagesse qu'ils en ont reçu pour le connaître,

l'aimer et le défendre, ils concentrent toute l'activité de leur intelligence sur des intérêts temporels, etc... »

Voilà quelques-unes des aménités de langage que l'auteur de la préface prodigue à ses adversaires, les partisans du sentiment commun et approuvé dans l'Église sur l'origine des idées et les rapports naturels de la raison de l'homme avec Dieu. Nous n'avons pas le dessein de répondre à des accusations violentes dénuées de preuves. Nous ne voulons pas non plus discuter la valeur de l'ouvrage philosophique réédité par M. Fabre; l'examen de l'ontologisme, la réfutation de ce système est un travail que d'autres ont fait, et très bien, selon nous. Mais les ontologistes eux-mêmes, M. Fabre excepté, le reconnaissent aujourd'hui, le jugement d'un tribunal, organe du Saint-Siége, a réprouvé l'ontologisme jusque dans sa forme adoucie et tel qu'il était enseigné dans les écoles catholiques. Nous chercherons à préciser la nature de ce jugement et nous étudierons son degré d'autorité. Le décret par lequel, le 18 septembre 1861, la sacrée Congrégation du Saint-Office a déclaré que sept propositions appartenant à l'ontologisme [1], ne peuvent pas être enseignées en sûreté de conscience (tuto tradi non posse), doit-il être regardé comme le jugement du Saint-Siége lui-même ? Ce jugement est-il doctrinal ou seulement disciplinaire ? S'il a le premier caractère, c'est-à-dire s'il impose à l'esprit un véritable acquiescement ayant pour effet l'abandon sincère de la doctrine condamnée, cet acquiescement est-il le même que celui qui constitue l'acte de foi divine ? L'énoncé de ces questions

[1] Voici ces propositions :

Propositio I. — Immediata Dei cognitio habitualis saltem intellectui humano essentialis est, ita ut sine ea nihil cognoscere possit, siquidem est ipsum lumen intellectuale.

II. — Esse illud quod in omnibus et sine quo nihil intelligimus, est esse divinum

III. — Universalia a parte rei considerata a Deo realiter non distinguuntur.

IV. — Congenita Dei tanquam entis simpliciter notitia omnem aliam cognitionem eminenti modo involvit, ita ut per eam omne ens sub quocumque respectu cognoscibile est, implicite cognitum habemus.

V. — Omnes aliæ ideæ non sunt nisi modificationes ideæ, qua Deus tanquam ens simpliciter intelligitur.

VI. — Res creatæ sunt in Deo tanquam pars in toto, non quidem formati, sed in toto infinito, simplicissimo, quod suas quasi partes absque ulla sui divisione et diminutione extra se ponit.

VII. — Creatio sic explicari potest : Deus ipso actu speciali quo se intelligit et vult tanquam distinctum a determinata creatura, homine v. g., creaturam producit.

convaincra le lecteur et aussi M. Fabre que nous voulons éviter les personnalités pour nous renfermer entièrement dans un sujet qui intéresse à la fois les canonistes et les théologiens.

La première question se résout facilement d'après les principes du droit ecclésiastique sur la nature de la juridiction des congrégations romaines. Il nous suffira de rappeler, avec les auteurs les plus estimés, qu'en vertu de leurs bulles d'institution, ces congrégations, chacune dans la sphère d'attributions qui lui est propre, sont les dépositaires de la puissance apostolique, les organes légaux du souverain Pontife, qu'elles forment avec lui un seul tribunal, constituant un même degré de juridiction, comme dans un diocèse l'évêque et son vicaire général. « Le Saint-Siège rend ses sentences par le moyen des sacrées Congrégations », dit Benoît XIV dans ses Institutions ecclésiastiques. La juridiction des congrégations est universelle et ordinaire : universelle, car elle ne diffère pas de celle du Pape, qui s'étend à toute l'Église ; ordinaire, car on ne saurait appeler des congrégations au Pape, tandis qu'on peut toujours appeler du délégué au déléguant.

La pratique constante des congrégations manifeste clairement la nature de leur autorité. Elles n'expédient aucune affaire sans en avoir référé au Pontife romain ; dans leurs décrets, elles ne manquent jamais de faire mention de l'autorité suprême qui leur a été communiquée par le chef de l'Église et en vertu de laquelle elles ont agi.

Ajoutons avec les canonistes que depuis leur institution, tout le monde dans l'Église universelle, les tribunaux particuliers, les universités, les docteurs, les évêques, ont consulté les congrégations romaines comme les organes du Saint-Siège, ont reçu leurs ordres et leurs déclarations avec le respect et l'obéissance dus aux décisions et aux ordres du vicaire de Jésus-Christ. (v. Stremler, *Traité des peines ecclésiastiques et des Congrégations romaines.)*

De ces principes que la suite de ce travail ne fera que développer, il résulte que le décret du 3 septembre 1861 est un décret pontifical, un jugement du Siège apostolique, comme en général les décisions rendues canoniquement, soit par le Saint-Office, soit par les autres congrégations romaines.

Mais ce jugement est-il doctrinal ou simplement disciplinaire ? En d'autres termes, impose-t-il à l'esprit un religieux acquiescement, l'abandon d'une doctrine condamnée ou seulement le silence respectueux sur cette même doctrine ?

Il est doctrinal, car 1° dans le doute proposé au Saint-Office, de même que dans la réponse des Éminentissimes Cardinaux, il s'agit de doctrine, et cette doctrine renfermée dans sept propositions est déclarée *non tuta* par le tribunal suprême, qui dans l'Église a été spécialement chargé des intérêts et de la pureté de la foi. Or, comme l'observe fort bien le P. Kleutgen (l'*Ontologisme jugé par le Saint-Siége),* « en théologie morale une opinion est appelée *sententia tuta* lorsqu'on peut la suivre sans craindre de manquer à un commandement de Dieu. Pareillement, en fait de propositions purement spéculatives, une doctrine mérite la qualification de *sententia tuta* lorsqu'on peut l'admettre et l'enseigner sans s'exposer au danger de pécher contre la foi. Les propositions improuvées ne pouvant être appelées *sententiæ tutæ*, on doit craindre qu'elles ne soient plus ou moins directement en contradiction avec quelques vérités que la foi nous enseigne. »

2° Le caractère doctrinal du décret de 1861 a été déclaré par le Saint-Office lui-même à l'un des principaux intéressés. Par une lettre du 2 mars 1866 le secrétaire du Saint-Office, le cardinal Patrizi, au nom du tribunal, communiquait à l'archevêque de Malines le jugement prononcé le 21 février dans les congrégations réunies de l'Inquisition et de l'Index sur les écrits philosophiques de M. Ubaghs, professeur à l'université de Louvain. Ce jugement, approuvé et confirmé par le souverain Pontife, est conçu en ces termes : « E^mi Cardinales in hanc devenere sententiam : in libris philosophicis G. C. Ubaghs hactenus in lucem editis *inveniri doctrinas seu opiniones quæ absque periculo tradi non possunt.* » Or, l'un des motifs de cette condamnation, c'est que, parmi plusieurs autres choses dignes de blâme, les Éminentissimes Cardinaux ont trouvé dans les ouvrages du professeur Ubaghs des doctrines qui ressemblent parfaitement aux sept propositions que la suprême Congrégation du Saint-Office a jugé, le 19 septembre 1861, *ne pouvoir pas être enseignées tuto*. Le décret

de 1861 était envoyé conjointement avec celui du 21 février 1866.

Quelques docteurs de Louvain attachés au traditionnalisme élevèrent des doutes sur le caractère doctrinal de la sentence communiquée à l'archevêque de Malines. La décision des congrégations leur paraissait purement disciplinaire et ils concluaient de là qu'ils étaient obligés au silence, mais non à l'abandon des doctrines signalées dans ce document. « *Disciplinaris est,* aiebant, *non doctrinalis; docere non possumus ea quæ sunt reprobata, sed corde servare licet ea quæ publice docebamus.* » (Rapport des évêques belges au Saint-Siège.)

A ce doute il fut répondu, à la date du 30 août 1866, par le cardinal Patrizi, au nom du souverain Pontife, de manière à faire disparaître toute incertitude sur la nature du jugement en question. « Non sine admiratione auditum est hujusmodi dubitationes fuisse propositas ..... Viri catholici, multo magis ecclesiastici id muneris habent ut decretis S. Sedis *plene, perfecte, absoluteque se subjiciant, e medio sublatis contentionibus quæ sinceritati assensus officerent.* » Ainsi, suivant les termes de la réponse du Saint-Père, le doute des professeurs de Louvain n'est pas fondé ; par conséquent le décret de 1861, aussi bien que celui de 1866, a condamné des doctrines, et il exige de tout catholique, prêtre ou laïque, une *soumission absolue* et un *assentiment sincère* à la réprobation de ces doctrines.

C'est là ce qui ressort non moins évidemment du formulaire présenté par les évêques belges à la signature des professeurs de Louvain. En voici les termes : « Obsequens mandatis vestris, hocce documentum filialis obedientiæ vestræ vobis exhibere festino, humillime rogans ut per manus vestras ad pedes Sanctissimi Domini Pii PP. IX deponatur. Decisionibus Sanctæ Sedis Apostolicæ die 2 martii et 30 augusti hujus anni plene, perfecte, absoluteque me subjicio, *et ex animo acquiesco. Ideoque ex corde reprobo et rejicio quamcumque doctrinam oppositam.* »

Ainsi le décret du 18 septembre 1861 est doctrinal, et ce serait se tromper que de restreindre l'obéissance qui lui est due

à l'omission des actes extérieurs et à un silence respectueux. Lorsqu'ils prescrivent soit de suivre, soit d'abandonner une doctrine, les décrets des congrégations du Saint-Office et de l'Index obligent tout chrétien par rapport à la doctrine ou recommandée ou prescrite à *un assentiment religieux, à une soumission d'intelligence* dont nous ferons bientôt connaître la nature. On sait qu'en France des écrivains, des ecclésiastiques ont dû souscrire des propositions qui leur étaient présentées par le Saint-Office avec l'obligation évidente d'acquiescer d'esprit et de cœur à des doctrines contraires à leurs opinions. Et certainement c'est une pareille obéissance que réclame à l'égard des décisions doctrinales rendues par les congrégations romaines le pape Pie IX, dans sa lettre si remarquable et si souvent citée à l'archevêque de Munich, où il trace les devoirs des professeurs et des écrivains catholiques et leur rappelle qu'il ne leur suffit pas de se soumettre aux dogmes expressément définis.

Reste une dernière question. Le décret réprouvant l'ontologisme commande-t-il à notre intelligence ce genre de soumission qui constitue la foi et qui répond à l'exercice d'une autorité infaillible en matière de doctrine? Ici nous trouvons en présence deux opinions contraires. Avant de les exposer, rappelons un principe qui domine et éclaire la question. « L'infaillibilité pontificale, dit M. Stremler, est un privilège personnel, incommunicable, qui n'appartient qu'au Pape seul, suivant cette parole de l'Évangile : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua*. Par conséquent, le chef de l'Église ne peut déléguer son infaillibilité à personne, aucun tribunal ne saurait l'exercer en son nom ; la définition d'une doctrine prononcée *ex cathedra* est nécessairement l'acte du souverain Pontife lui-même, elle est le jugement de son esprit ; d'où il résulte que ni les décisions doctrinales du Saint-Office ni celles d'aucune autre congrégation ne sont par elles-mêmes des jugements infaillibles.

Rien de tout cela n'est contesté ; mais quelques auteurs avec Lacroix (*De conscientia*, n° 214, t. I) distinguent deux sortes de décrets doctrinaux émanés de la congrégation du Saint-Office ou de celle de l'Index : 1° ceux que la Congrégation publie en son nom, sans attester que le Pape les ait confirmés et qu'il

en ait ordonné la publication ; 2° ceux que la Congrégation publie en son nom, mais avec la clause que le Pape, en ayant pris connaissance, les a confirmés et a donné ordre de les publier (v. Bouix, *de Papa*, t. II). Tandis qu'ils refusent l'infaillibilité aux décrets de la première classe, ils l'attribuent aux décrets de la seconde, parce qu'en les confirmant et en donnant l'ordre de les publier, le Pape, disent-ils, se les approprie et les sanctionne *ex cathedra*. « Tunc enim non tam sunt declarationes vel decreta harum congregationum quam Papæ ipsius quas per tales congregationes facit. » (Lacroix, l. cit.) Or, nous l'avons vu, le décret du 18 septembre, rappelé dans celui de 1866, appartient à la catégorie des décisions doctrinales spécialement approuvées par le Pontife et publiées par ses ordres. Il aurait donc la valeur d'un jugement infaillible et il serait une décision *ex cathedra*.

On fait valoir la raison suivante en faveur de cette première opinion. Il y a obligation de conscience pour les fidèles de soumettre leur esprit aux décisions doctrinales des congrégations romaines, lorsqu'elles ont été spécialement confirmées par le Pasteur suprême et publiées par ses ordres, bien qu'au nom des cardinaux membres des congrégations. Une pareille obligation est incompatible avec la faillibilité du jugement rendu par ces tribunaux, car une autorité infaillible peut seule exiger légitimement autre chose, en matière de doctrine, qu'un silence respectueux et une soumission extérieure. Donc le Pape définit réellement et parle *ex cathedra* toutes les fois qu'il confirme une sentence doctrinale du Saint-Office et ordonne de la publier. Soutenir le contraire, serait infirmer l'argument dont se servent les théologiens contre le gallicanisme, et qui déduit le privilège de l'infaillibilité pontificale du devoir de soumission intérieure qu'impose à l'entendement de tout chrétien la parole du Pape enseignant comme pasteur et docteur de l'Église universelle.

Une seconde opinion, qui est celle du cardinal Franzelin (*De Traditione et Scriptura*) et de beaucoup d'autres, refuse de voir des décisions *ex cathedra* dans les décrets, soit du Saint-Office, soit de toute autre congrégation, alors même qu'ils auraient été spécialement confirmés par le souverain Pontife

et publiés par ses ordres. Sans doute, si l'on suppose qu'après avoir pris sur un point de doctrine l'avis des cardinaux de l'une des sacrées congrégations, le Pape fait sien leur avis et le notifie en son nom à l'Église entière avec l'intention manifestée d'obliger les consciences à un acte de foi divine, il y a définition *ex cathedra;* mais dans ce cas, c'est le Pontife qui seul définit, la Congrégation ne remplit qu'un rôle purement consultatif. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les décrets des congrégations ne sont jamais, ni par eux-mêmes ni en vertu de la confirmation du souverain Pontife, des décisions de foi, bien qu'on puisse les appeler des jugements du Siège Apostolique, pour les raisons données plus haut et qu'il convient ici de compléter. Le Pape peut déléguer à un tribunal le pouvoir suprême qui lui appartient, de veiller, comme pasteur du troupeau de Jésus-Christ, à la sûreté de la doctrine, soit en proscrivant, soit en imposant tel ou tel enseignement théologique, et à ce pouvoir, exercé au nom du Pontife, répond chez les fidèles l'obligation d'un assentiment religieux qui n'est pas la foi divine, mais la soumission à une *autorité de providence générale sur les choses de la doctrine*. Il faut distinguer avec soin, dit le cardinal Franzelin, cette *autorité de providence générale* de *l'autorité d'infaillibilité*. Celle-ci est exclusivement personnelle au Pontife ; celle-là, nous venons de le dire, est communicable ; le chef de l'Église l'exerce souvent par l'organe de certaines congrégations. L'une prononce des sentences qui déterminent et fixent irrévocablement la croyance des enfants de l'Église ; elle définit la doctrine, elle réprouve des opinions en y attachant la note d'hérésie ou des censures d'un degré inférieur ; l'autre ne définit pas les doctrines, elle juge de leur sûreté, non de leur vérité; elle se borne à les déclarer exemptes de danger par rapport à la foi, ou bien elle signale ce danger quand il existe. Après un pareil jugement, on doit tenir pour certain que les doctrines qui viennent d'être déclarées ou sûres ou dangereuses le sont en réalité, et le motif de cette certitude c'est, nous le répétons, *l'autorité de providence générale* dont il est question en ce moment. Qu'il existe dans l'Église une autorité de ce genre, l'histoire le montre, la pratique constante des congrégations romaines le sup-

pose, le bien des âmes le demande. Il est nécessaire que le pilote chargé de la barque de Pierre puisse, en traçant une route sûre à travers le flot des opinions humaines, prévenir les erreurs, de même qu'il peut les condamner. Ainsi les deux sortes d'autorités, ou plutôt les deux degrés du magistère divinement institué dans l'Église, commandent l'un et l'autre une obéissance sincère de jugement, chacun néanmoins dans son ordre et suivant la nature de son objet.

Tel est en substance, croyons-nous, le sentiment le plus commun parmi les théologiens et aussi le plus probable. Sans chercher à l'approfondir, nous rapporterons quelques-unes des raisons sur lesquelles il se fonde.

1° Généralement parlant, l'infaillibilité dans celui qui commande n'est pas la condition sans laquelle il ne saurait y avoir de soumission véritable dans l'esprit de celui qui doit obéir, puisque le conseil évangélique de l'obéissance s'étend à l'intelligence comme à la volonté. Bien plus, c'est l'enseignement de tous les saints que, dans le cas où il doute de la licéité du commandement, l'inférieur doit déposer son doute et obéir, ce qu'il ne peut faire sans soumettre son esprit au jugement de son supérieur, quoique l'autorité de celui-ci ne soit pas infaillible. Donc les auteurs partisans de la première opinion se trompent en affirmant d'une manière générale et absolue qu'une autorité infaillible peut seule exiger légitimement autre chose qu'un silence respectueux avec une obéissance extérieure. Il est facile de répondre que si l'infaillibilité est nécessaire pour imposer l'obligation de la foi divine quand le Pape enseigne *ex cathedra*, elle n'est nullement requise ni dans le Pontife romain ni dans les sacrées congrégations pour déterminer un assentiment religieux d'un ordre inférieur à celui de la foi. Et cette réponse montre bien que le gallicanisme n'est ici aucunement favorisé; car lorsque Bellarmin, Suarez et les autres anciens théologiens déduisent le privilège de l'infaillibilité pontificale du devoir qui oblige à la soumission l'intelligence des fidèles, ils parlent non d'une obéissance quelconque d'esprit, mais d'une obéissance de foi divine. Si le Pontife enseignant *ex cathedra* était sujet à l'erreur, il y aurait pour l'Église obligation de croire et de professer l'erreur, conséquence absurde et cepen-

dant nécessaire, disent les théologiens que nous venons de nommer.

2° Benoît XIV, dans son traité de la canonisation des saints, ouvrage qui jouit de la plus grande autorité, affirme deux choses : 1° Dans le décret de béatification des serviteurs de Dieu le souverain Pontife n'est pas infaillible comme il l'est incontestablement dans le jugement de leur canonisation ; 2° Néanmoins on mériterait la note de témérité ou quelque autre grave censure, si l'on affirmait que dans tel ou tel décret de ce genre le Pontife s'est trompé, que le serviteur de Dieu déclaré par lui bienheureux ne l'est pas et qu'il est indigne des honneurs qui lui ont été décernés. — Ces deux propositions de Benoît XIV établissent évidemment ce principe, qu'en matière théologique l'obligation d'un assentiment religieux n'a pas pour condition *sine qua non* l'infaillibilité de l'autorité qui se prononce. Tel est aussi le sentiment de Bellarmin (*de S. Pontif.*, l. IV, c. II) : « Catholici omnes conveniunt inter se Pontificem, solum vel cum particulari concilio, aliquid in re dubia statuentem, *sive errare possit, sive non*, esse obedienter audiendum. »

3° Plusieurs documents pontificaux, notamment la lettre de Pie IX à l'archevêque de Munich, appliquent aux décisions doctrinales émanées des sacrées congrégations le principe qui vient d'être établi par l'autorité de Benoît XIV, parlant en son nom comme théologien et docteur privé. Un examen attentif de ces documents convaincra le lecteur que si d'une part les décisions rendues en matière doctrinale dans les congrégations ne sont pas des jugements pontificaux *ex cathedra*, d'autre part cependant elles imposent à la conscience le devoir d'une soumission religieuse qui lie l'intelligence. Et pour apporter ici des exemples connus de tous, ni les intéressés ni d'autres en Belgique n'ont vu jusqu'à ce jour une définition *ex cathedra* dans les actes officiels concernant l'affaire de Louvain. Les termes mêmes du décret des sacrées congrégations de l'Inquisition et de l'Index, à la date du 21 février 1866, semblent exclure plutôt qu'indiquer une décision de foi. « E^mi Cardinales in hanc devenere sententiam, in libris philosophicis a G. C. Ubaghs hactenus in lucem editis inveniri opiniones, quæ absque periculo radi non possunt. » Néanmoins l'on sait que les professeurs de

Louvain durent accepter avec une filiale obéissance de jugement la sentence prononcée par les organes du Saint-Siège.

Concluons. Suivant le sentiment le plus probable, le décre- doctrinal de 1861 relatif à l'ontologisme n'est pas une condamt nation *ex cathedra*, et les décisions du Saint-Office, même spécialement confirmées par le Pape, n'ont ni le caractère ni la portée d'un jugement solennel et infaillible de la Chaire apostolique. Toutefois elles peuvent être appelées des décisions pontificales, car elles sont rendues par un tribunal auquel le Pape a communiqué et sa juridiction universelle et le pouvoir qui lui appartient de veiller dans l'Église à la sûreté de la doctrine. A ce titre, elles n'obligent pas seulement à un silence respectueux, mais, dans un ordre inférieur à celui de la foi, à une véritable et religieuse adhésion de l'esprit, comme tout acte du Pontife romain lorsqu'il exerce d'une manière quelconque son *autorité de providence générale*, soit par exemple en signalant le danger de certaines opinions, soit en prescrivant aux écoles catholiques de suivre avec la méthode de tel docteur tels enseignements et telles doctrines de préférence à d'autres.

En terminant ce travail dont les attaques passionnées de M. Fabre ont été l'occasion, nous croyons devoir relever les éloges que le professeur de Sorbonne décerne sans les nommer à des théologiens et à des professeurs de la Compagnie de Jésus, qui composent, M. Fabre l'affirme, toute une multitude dévouée aux doctrines ontologistes. Nous ne nous avancerons pas trop en affirmant que M. Fabre se trompe et que tout enfant de saint Ignace ne connaît d'autre gloire que celle d'une obéissance parfaite et d'une soumission entière aux ordres et même aux désirs du Siège apostolique. Tel est d'ailleurs, en matière de doctrine, le devoir de tout catholique, et ici nous rappellerons les conseils donnés par le Concile du Vatican, conseils si opportuns dans les temps où nous vivons : « Parce que ce n'est pas assez d'éviter la perversité de l'hérésie si on ne fuit avec beaucoup de soin *toutes les erreurs* qui s'en *rapprochent plus ou moins*, nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les constitutions et les décrets par lesquels le Saint-Siège a condamné et proscrit les opinions perverses de ce genre qui ne sont pas énumérées ici tout au long. » Or, si l'ontologisme, sous la forme qu'il revêt chez

les écrivains catholiques, n'a pas encore été déclaré une erreur, il est du moins aux yeux de l'Église une opinion dangereuse, et quoique les sentiments du souverain Pontife considéré comme docteur privé ne soient pas une règle de foi, nous rappellerons que le cardinal Pecci avait proposé au Concile la condamnation formelle de l'ontologisme, en motivant longuement sa proposition, et en montrant que ce système ouvre la voie au *rationalisme*, au *panthéisme* et à *l'éclectisme*. J. PRA.

L'EMPEREUR PAUL ET LE P. GRUBER

C'est un fait généralement connu que l'empereur Paul s'est toujours montré très favorable à l'Église catholique et à la Compagnie de Jésus et qu'il honorait le P. Gruber d'une bienveillance toute particulière. On sait cela, mais on le sait vaguement ; on n'a rien de précis et l'on ne possède sur les rapports du P. Gruber avec l'empereur que quelques anecdotes dénuées d'authenticité. Il nous a donc semblé qu'on lirait avec intérêt des lettres inédites du P. Gruber, adressées à l'un des secrétaires du pape Pie VII, Mgr Marotti. Ces lettres étaient certainement mises sous les yeux du souverain Pontife, le P. Gruber ne pouvait l'ignorer, elles n'étaient expédiées que par des occasions sûres; il est donc certain qu'elles contiennent l'expression sincère de la pensée du P. Gruber.

Au moment où cette correspondance s'échangeait entre Pétersbourg et Rome, la Compagnie de Jésus avait pour supérieur général le P. François Kareu, qui résidait à Poloçk ; il était malade et accablé d'infirmités qui ne tardèrent pas à le conduire au tombeau. Le P. Gruber était un de ses quatre assistants, investi de toute sa confiance et résidait plus habituellement à Pétersbourg. Le pape Pie VII venait d'être élu à Venise et il était récemment rentré à Rome. Mgr Marotti avait été jésuite dans l'ancienne Compagnie.

Voilà les courtes indications qui nous ont paru indispensables pour l'intelligence de cette correspondance. Les pièces que nous publions ont toutes été écrites dans l'espace d'une seule année, entre l'élection de Pie VII, en mars 1800, et la mort de Paul Ier, en mars 1801.

Toutes ces lettres ont été écrites en latin, nous en possédons des copies qui nous ont été envoyées de Rome ; c'est sur ces copies qu'a été faite la traduction que nous offrons aujourd'hui au public.

J. GAGARIN.

LE P. FRANÇOIS KAREU A MGR JOSEPH MAROTTI

Poloçk, le $\frac{5}{17}$ juillet 1800.

MONSEIGNEUR,

Je suis parfaitement au courant de ce que Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie a fait et continue à faire pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Sous le pontificat précédent, elle y a travaillé par les lettres qu'elle adressait à Son Excellence le Nonce et elle y travaille encore sous le pontificat nouveau, en venant en aide au P. Pannizzoni [1]. Je ne puis donc attendre plus longtemps à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le zèle insigne dont vous faites preuve à notre égard. Vous témoignez votre piété filiale envers une excellente mère éprouvée, je ne veux pas dire injustement, mais victime du malheur des temps. Vous désirez réparer les pertes que cette bonne mère a subies ; la charité de Jésus-Christ vous presse, et le feu divin que l'esprit d'Ignace avait autrefois allumé dans votre cœur, vous voudriez qu'il embrasât les cœurs aujourd'hui glacés. Noble entreprise, soins dignes d'un apôtre ! Qui sait si Dieu ne vous a pas éprouvé par l'adversité et par l'exil, comme autrefois le patriarche Joseph, et ne vous a pas élevé ensuite au poste que vous occupez aujourd'hui, pour que vous soyez utile à plusieurs et pour que vous secouriez vos frères ?

Recevez, Monseigneur, l'expression de notre reconnaissance et employez la faveur dont vous jouissez auprès du Saint-Père pour rétablir dans son ancien état cette Compagnie de Jésus, qui vous est chère et qui n'est certainement pas inutile à l'Église.

Je serais bien porté, en mon nom et au nom de tous les miens, à faire profession, au moins par lettre, de notre obéissance en-

[1] Le P. Pannizzoni était depuis 28 ans dans la Compagnie, quand elle fut frappée par le bref de Clément XIV. Quelques années après, il alla en Russie-Blanche reprendre le joug de l'obéissance. Lorsque le duc de Parme s'adressa aux jésuites de Russie pour avoir des Pères, le P. Pannizzoni fut un des trois choisis pour cette mission. Il resta en Italie ; ce fut lui qui, le 7 août 1814, reçut des mains de Pie VII la bulle rétablissant la Compagnie dans le monde entier. Il mourut en 1820, dans un âge très avancé.



vers le Saint-Père, et je ne ferais en cela que suivre les prescriptions de notre Institut; mais l'extrême prudence qui nous est ici nécessaire m'engage à différer cette manifestation. Le temps viendra, je l'espère, où cela ne sera pas seulement par lettre, mais en présence de Sa Sainteté elle-même et à ses pieds, qu'il nous sera donné d'exprimer au Père des fidèles notre soumission et notre dévouement, et de vous témoigner, à vous, Monseigneur, notre profonde reconnaissance. En attendant, je prie Dieu de vous conserver en bonne santé le plus longtemps possible pour vous et pour nous.

Le P. Kareu a Mgr Marotti

Poloçk, le 10 novembre 1800.

Monseigneur,

Depuis que Mgr Badosse a quitté ce pays en se chargeant de vous remettre la lettre que j'adressais à Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, il est survenu ici des évènements heureux pour notre Compagnie et dont l'Église, je pense, tirera bon parti. L'empereur Paul Ier, notre auguste maître, a bien voulu nous appeler dans sa capitale, charger nos Pères du ministère spirituel dans l'Église catholique de Pétersbourg et les autoriser à y ouvrir un collège. Quatre de nos Pères, de quatre nations différentes, sont déjà partis pour Pétersbourg, sans parler d'un cinquième qui y est déjà depuis quelque temps et qui est destiné à être recteur du nouveau collège. La faveur de l'Empereur ne s'est pas arrêtée là. Il a promulgué une loi qui, au mois de mai prochain, nous remet en possession de quelques-uns de nos anciens collèges de Lithuanie et spécialement de l'académie de Vilna.

L'ambassadeur de Naples, en résidence à cette cour, m'offrant une occasion sûre pour vous écrire, j'ai cru devoir en profiter pour vous faire part de ces bonnes nouvelles. L'attachement que vous avez conservé pour vos anciens frères vous portera à vous joindre à nous pour partager notre allégresse et pour remercier avec nous la divine bonté de ce qu'elle veut bien faire pour sa gloire et pour l'avantage de son Église.

Je me recommande, etc.

LE P. GRUBER A MGR MAROTTI

Pétersbourg, le $\frac{11}{23}$ novembre 1800.

MONSEIGNEUR,

Je vous demande humblement pardon de la liberté que je prends de vous écrire sans avoir l'honneur d'être connu de vous. Ce qui servira d'excuse à mon importunité, c'est le nom de la Compagnie de Jésus qui, grâce à la bonté divine, nous sert de lien. Je pense vous être agréable en vous faisant part des grâces que l'Empereur, notre auguste maître, a bien voulu accorder dans ses États à l'Église catholique et à la petite Compagnie de Jésus. Voyant combien l'Église catholique de Pétersbourg était mal administrée, l'Empereur a voulu que notre Compagnie s'en chargeât et y ouvrît un collège pour les catholiques, qui jusqu'à présent avaient été privés de toute espèce d'école, l'éducation étant entièrement entre les mains des protestants. Le tribunal ecclésiastique, qu'on appelle ici le collège de justice, aurait pu nous susciter bien des difficultés, car la plupart de ses membres sont des gens sans foi et sans mœurs, que l'archevêque de Mohilef[1] avait réunis là pour accroître les forces de son parti et travailler à la destruction des ordres religieux. Pour prévenir ce danger, l'Empereur a décidé que la place de vice-président, occupée jusqu'ici par un juif baptisé, serait confiée à l'évêque Benislawski[2], coadjuteur de l'archevêque, homme pieux et docte. Quant aux assesseurs, chacun des

[1] Mgr Stanislas Siestrzencewicz de Bohusz, d'abord calviniste et militaire et plus tard archevêque métropolitain de toutes les églises catholiques dans l'empire de Russie, a été, pendant un demi-siècle, le fléau des catholiques de ce pays. Le comte Joseph de Maistre disait en parlant de lui : *S'il fallait absolument toucher la main à cet homme, je mettrais un gant de buffle.*

[2] Jean Benislawski était de très bonne famille. Il avait été jésuite dans l'ancienne Compagnie. Après la suppression, il accepta un canonicat. Catherine II e chargea d'une mission importante auprès du pape Pie VI ; à la suite de ce voyage, il fut créé évêque de Gadare et coadjuteur de l'archevêque de Mohilef, auquel il ne ressemblait en rien. C'est pendant son ambassade à Rome que Benislawski recueillit, de la bouche du pape Pie VI, l'approbation qu'il ne voulait pas donner par écrit aux jésuites de Russie par ménagement pour l'Espagne et les cours bourboniennes. Sur l'exposé de Benislawski, le Saint-Père dit par trois fois : *Approbo, approbo, approbo.*

évêques choisira dans son diocèse un ecclésiastique de bonne vie, versé dans le droit canon, et, pour couper court à toutes les intrigues, ces assesseurs seront renouvelés tous les trois ans. En outre, dans les provinces polonaises nouvellement annexées à l'Empire, toutes les maisons d'éducation ayant été détruites, l'Empereur, notre augustre maître, a voulu que nous nous chargions d'y pourvoir, en commençant par l'académie de Vilna : *car*, disait-il, *je ne vois pour arrêter le flot de l'impiété, de l'illuminisme et du jacobinisme dans mon Empire, d'autres moyens que de confier l'éducation de la jeunesse aux jésuites ; c'est par l'enfance qu'il faut commencer ; il faut reprendre l'édifice par le fondement, sinon tout croulera, et il ne restera plus ni religion ni gouvernement.*

Mais ces pieux desseins de notre excellent Empereur sont entravés par cette circonstance que le bref d'abolition a été promulgué dans les provinces qui appartenaient alors à la Pologne et dans la partie russe elle-même; la légitimité de notre existence ne repose que sur une concession verbale, donnée de vive voix à M[gr] Benislawski, sans que nous puissions produire aucun document écrit. Pour écarter cette difficulté, j'ai obtenu de notre auguste maître qu'il écrivît une lettre au Pape en faveur de la Compagnie. Il demande donc au Saint-Père dont nous faisons profession d'être les enfants obéissants, de publier un acte quelconque, portant approbation de l'Institut. M[gr] Badosse qui résidait ici et retourne en Italie, s'est chargé de porter cette lettre à Rome. Ce prélat est de nos excellents amis ; il dira de vive voix ce qu'il a vu et entendu.

Pour moi, je supplie très instamment Votre Seigneurie de vouloir bien nous prendre sous sa protection. Dieu semble vous avoir placé où vous êtes pour travailler au bien de la Compagnie. Quant à nous, il est bien certain que nous faisons tout ce qui dépend de nous pour défendre ici la cause de la papauté contre tous ses ennemis qui sont innombrables, et je puis bien dire, sans vaine gloire, que nous sommes à peu près les seuls ici qui résistions, comme un rempart, aux assauts livrés à l'autorité du Saint-Siège ; nous avons surtout à déjouer les trames de l'Archevêque, qui fait tout ce qu'il peut pour devenir dans l'Empire le pape de tous les catholiques. C'est un fait qui sera

porté à la connaissance de Rome par d'autres voies, et que peut certifier l'archevêque comte de Litta[1]. A cette occasion, il y a une recommandation que je ne puis omettre : je vous conjure, Monseigneur, d'insister fortement auprès de Mgr Badosse pour qu'il ne dise absolument rien de l'union de l'Église romaine avec l'Église grecque. Le ministre de Danemarck a reçu de Vienne des lettres qui racontent que Mgr Badosse aurait dit que l'affaire de la réunion des Églises rentrait aussi dans la mission dont il était chargé. Si ceci venait à se répandre, les plus graves conséquences pourraient en résulter et pour nous et pour l'Empereur lui-même *(ipsi Imperatori exitialis esse potuisset)*[2].

[1] Laurent Litta, de l'illustre famille Litta-Visconti-Arese, est né à Milan, le 23 février 1756. Le pape Pie VI l'envoya, en 1793, en qualité de nonce en Pologne, avec le titre d'archevêque de Thèbes. Après l'avènement de Paul Ier au trône de Russie, Litta eut ordre de se rendre auprès de lui en qualité de légat. Secondant les intentions de l'Empereur, il contribua à relever l'Église catholique en Russie de ses ruines, en lui donnant une nouvelle organisation et en créant de nouveaux diocèses. Les arrangements pris par le légat, d'accord avec le gouvernement russe, furent confirmés par la bulle de Pie VI, *Maximis undique pressi,* du 15 décembre 1798. (Selon Theiner, elle serait du 15 novembre et selon Baldassari du 17.)Le légat avait trouvé à Pétersbourg son frère, chevalier de Malte, qui y était venu en qualité d'ambassadeur de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem. Tous les deux étaient en possession de la faveur signalée de Paul Ier, lorsqu'une intrigue, ourdie par Stanislas Siestrzencewicz, amena subitement leur disgrâce. Le bailli fut exilé dans ses terres et le légat eut ordre de partir dans les vingt-quatre heures.

C'est à cette circonstance que le P. Gruber fait allusion en disant qu'il n'y a plus rien de pareil à redouter, depuis que l'instigateur de l'intrigue, c'est-à-dire l'archeque Siestrzencewicz, a été écarté. Mgr Litta fut créé cardinal par Pie VII, le 23 février 1801, *in petto*, et déclaré le 28 septembre suivant. Il mourut le 1er mai 1820, laissant la réputation d'un prince de l'Église pieux, zélé, savant et ferme. Il a laissé plusieurs écrits très estimés

(Voir : *Histoire de l'enlèvement et de la captivité de Pie VI*, par l'abbé Baldassari, traduite de l'italien par l'abbé de la Couture. Paris, 1839. 8°. Pièces justificatives, n° 4. — Fragment du cardinal Litta sur sa légation en Russie, p. 590-592. N° 5. Mémoire adressé à Mgr L. Litta, archevêque de Thèbes, ambassadeur et délégué apostolique à la cour impériale de Russie. — 1799. (Sur l'ordre de Malte), 592-599.)

[2] On lit dans les mémoires manuscrits du P. Grivel :

Paul s'était fait élire grand maître de Malte, et s'il parvenait à affaiblir l'Angleterre, il espérait lui arracher l'île de Malte et dominer dans la Méditerranée. Peut-être des projets religieux entraient aussi dans son plan ; il désirait une réunion des Russes à l'Église romaine, et c'était un acheminement à ce projet que d'être grand maître d'un ordre religieux catholique. Tout porte à croire qu'il était catholique en secret. Pie VII devait savoir mieux que personne ce qui en était. Car, lorsqu'il apprit la mort de Paul, il dit à l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur François (et elle l'a répété au P. Rozaven, de qui je le tiens), qu'il priait tous les jours à la messe pour le repos de l'âme de l'empereur Paul.

Les Russes soupçonnaient sa conversion et il aimait à embarrasser son clergé.

Cette indiscrétion a profondément affligé l'ambassadeur de Naples, duc de Serra Capriola, qui, tout en étant l'ami du prélat, le blâmait d'avoir parlé d'une affaire qui ne lui avait pas été confiée. Combien j'en ai souffert, je ne puis l'exprimer, d'autant plus que j'aime ce prélat de tout mon cœur. Une autre fois je vous écrirai plus longuement à ce sujet. En attendant, je vous conjure, Monseigneur, si vous me faites l'honneur de m'écrire, de m'envoyer vos lettres par l'entremise de l'ambassadeur de Naples et par courrier. A la poste, on ouvre toutes les lettres. Je m'arrête pour ne pas être importun. Je me borne à vous demander encore, Monseigneur, et à vous conjurer de prendre la petite Compagnie de Jésus sous votre protection et de continuer à nous accorder votre amitié. Nous ne cesserons pas de prier Dieu pour vous.

P. S. — Je prends la liberté de vous envoyer, sous ce pli, le catalogue de la Compagnie pour cette année.

L'Empereur Paul a son Ambassadeur a Constantinople [1]

Pétersbourg, 8 décembre 1800.

M. le conseiller privé Tamara, persuadé des avantages que tout gouvernement bien ordonné peut tirer de l'établisse-

Vers Noël, il fit dire à l'archevêque russe qu'il voulait célébrer la messe solennellement dans la cathédrale, le jour de Pâques. La terreur se répand dans le Saint-Synode, qui lui envoie une députation pour lui représenter que, n'étant pas ordonné prêtre, il ne peut dire la messe. -- « Mais ne suis-je pas le chef de l'Église russe? et si vous, mes inférieurs, vous pouvez dire la messe, à plus forte raison la puis-je dire, moi, votre supérieur. » — Nouvelle consultation du Saint-Synode pour répondre à cet argument péremptoire. Il représenta à l'Empereur qu'il n'y avait pas d'ornements assez magnifiques pour revêtir dignement Sa Majesté. — « Qu'à cela ne tienne, dit Paul, j'en ferai faire. » — Autre consultation. Enfin on objecta à l'Empereur qu'il avait été marié deux fois et que la bigamie est une irrégularité dans l'Église russe. Alors Paul jugea à propos de finir la comédie et l'embarras de son clergé; mais celui-ci est innocent de sa mort. »

Les mémoires du P. Grivel n'ont pas, tant s'en faut, la même autorité que la correspondance du P. Gruber; mais ils sont l'écho de ce qui se disait à Pétersbourg par les jésuites et les catholiques.

[1] Tamara, ministre de Russie à Constantinople, plus tard sénateur à Saint-Pétersbourg. D'origine grecque, il était marié à une catholique, femme très distinguée, dont le salon était fort recherché. Tamara est le sénateur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

ment des jésuites, par le but qu'ils se proposent, en soignant l'éducation de la jeunesse, de lui inspirer l'amour et la fidélité pour son souverain, j'ai réintégré cet Ordre dans mes États, en lui donnant de grandes prérogatives, et, désirant voir la Porte Ottomane participer également aux effets salutaires qui pourront en résulter, je vous charge du soin de lui servir d'appui. Vous tâcherez, à cet effet, d'engager le ministre turc à rendre à cet Ordre tous les avantages dont il jouissait en Turquie, du temps du gouvernement monarchique en France ; et, pour vous mettre au fait de ces droits, ainsi que pour vous guider dans l'arrangement de cette affaire, je vous envoie ci-joint un mémoire qui vous donnera des lumières suffisantes pour l'amener au but que je désire. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur le conseiller privé Tamara, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Nous avons cru devoir intercaler ici la traduction d'une note que nous avons trouvée aux archives de l'école Sainte-Geneviève, à Paris, et qui a été évidemment rédigée en Russie par un des Pères, pour servir à l'histoire de la Compagnie de Jésus sous le gouvernement du P. Kareu.

NOTE POUR L'HISTOIRE DU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE KAREU, VICAIRE GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, VERS L'ANNÉE 1800.

Voulant protéger la Compagnie de Jésus en Russie, la divine Providence a suscité divers personnages destinés à lui servir d'instruments. Nous citerons en premier lieu S. Ém. Mgr le cardinal de Litta. A l'époque où les Français retenaient le pape Pie VI captif à Florence, il lui fit parvenir secrètement une lettre contenant une juste et belle apologie de la conduite des jésuites. Cette lettre convainquit pleinement le Pape, à tel point que, s'il n'eût été en ce moment enlevé pour être conduit à Valence en France, il eût publié un bref apostolique portant confirmation de leur Ordre ; et ce bref, suivant le témoignage du secrétaire du Pape, Mgr Joseph Marotti, était déjà rédigé et prêt à être mis au jour.

Nous citerons encore Mgr Benvenuti qui, soit à Pétersbourg, soit à Moscou, soit à Rome, a fait les plus sérieux efforts pour obtenir du Siége apostolique une déclaration canonique en faveur de la Compagnie en Russie. Parfaitement au courant de tout ce qui se passait, il pénétra et mit au jour le dessein secret que cachait le système de Paccanari, et en instruisit l'ambassadeur impérial, comte Saurau; puis, pendant son séjour à Pétersbourg, le sénateur prince Rezzonico, enfin, après son retour à Rome, le souverain pontife Pie VII lui-même et quelques car-

dinaux qu'il savait être favorables, entre autres les cardinaux Albani, Valenti, Ruffo, Brancadoro, Pacca, Consalvi, leur démontrant à tous le but poursuivi par le paccanarisme.

Citons encore, en troisième lieu, Mgr Philippe de Badosse, protonotaire apostolique, résidant à Pétersbourg, prélat qui, à l'origine, se montra très bien intentionné et donna aux jésuites bien des preuves de sa bonne volonté, parce qu'il voyait dans cette affaire et la plus grande gloire de Dieu et l'espoir certain de faire un grand bien à l'Église, en un temps où elle avait tant à souffrir ; de sorte que le Très Révérend Père Kareu, vicaire général de la Compagnie, informé de tous ces faits par le P. Gruber qui habitait Pétersbourg, écrivit plusieurs fois au prélat pour l'assurer de sa reconnaissance et lui envoya un diplôme d'affiliation spirituelle à la Compagnie et de participation au mérite de ses œuvres. En conséquence, au jugementmême du P. Gruber, Mgr Badosse paraissait mieux que tout autre en état de conduire à bonne fin et promptement cette affaire, surtout quand il eut reçu de l'empereur Paul Ier la lettre qu'il devait remettre de la part de ce prince au souverain pontife Pie VII. Mais il voyagea lentement, il s'arrêta à Vienne, sans motif et sans fruit, près de quatre mois, perdant son temps en de vains babillages, ce qui n'était pas le moyen de garder un secret auquel il était obligé à tant de titres: la fidélité qu'il devait à l'empereur qui l'envoyait, l'importance même du but à atteindre et les dangers très sérieux que pouvait entraîner la circulation du moindre bruit à ce sujet. Cette lenteur alla au point qu'étant parti de Pétersbourg vers le mois de juin, il n'arriva à Rome qu'en décembre, pour les fêtes de Noël, ayant causé de grandes inquiétudes au Saint-Père et à son secrétaire d'État, le cardinal Consalvi, qui lui reprochèrent naturellement son retard et lui en témoignèrent leur mécontentement : car, par suite de ces délais, non-seulement il donna à nos ennemis le temps de développer et rendre plus fortes leurs trames ourdies contre la Compagnie, mais il mit le souverain Pontife lui-même dans le plus grand embarras au sujet de ce que pourrait tenter contre lui le dépit du roi d'Espagne. Si le Pape, de son côté, avait mis à terminer cette affaire la même lenteur que Mgr Badosse, les bonnes intentions de l'empereur Paul pouvaient ne pas aboutir, et peut-être en Russie eût-on eu recours au même stratagème. Si, au contraire, l'Empereur eût agi avant d'avoir le bref apostolique, qui sait si cela n'eût pas suffi pour affaiblir la sympathie et la bonne volonté du Pontife à l'égard des jésuites, et si, sous cette influence, le Saint-Père ne se fût pas senti porté à remettre la manifestation de ces sentiments à un autre temps incertain et éloigné ? puis, bientôt, empêché par de nouvelles difficultés, de nouveaux malheurs et de nouvelles calamités, il eût été obligé d'attendre des temps moins troublés, moins hostiles aux jésuites, pour reprendre le projet de leur rétablissement, autrement dit l'approbation de la Compagnie.

Mgr Marotti au P. Gruber.

Rome, palais du Quirinal, le 14 janvier 1801.

La lettre de Votre Révérence m'arrive à peine une heure avant le départ d'un sénateur de Pétersbourg qui devait vous porter ma réponse. Je suis donc forcé d'être court, et je remets à une autre occasion de répondre plus longuement à Votre Révérence. Vous ne sauriez croire la douleur que j'ai éprouvée en lisant ce que vous m'avez écrit sur notre ami commun, qui, du reste, est un excellent homme, et nous porte un véritable intérêt. Quant à moi, j'userai du droit de l'amitié pour l'avertir de ne point s'abandonner à des rêves, s'il est vrai qu'il s'y soit abandonné, et de ne pas, comme un vase fêlé, laisser s'écouler çà et là tout ce qu'il contient.

Pour ce qui vous concerne, mon Père, si Votre Révérence a besoin de mes services auprès du souverain Pontife, écrivez à Sa Sainteté sous mon couvert. Cela lui sera très agréable. La réponse, au sujet de ce que vous lui avez déjà écrit, vous sera envoyée par l'entremise du Cardinal secrétaire d'État. Je ne doute pas que bientôt tout ce que vous avez demandé par votre supplique ne vous soit accordé. Le Pontife est un autre Grégoire XIII; mais, pour que toutes choses arrivent plus sûrement et plus utilement à leur but, il est besoin de recourir à la prière et d'agir avec prudence. C'est ce que je prie Votre Révérence de vouloir bien écrire à votre Père Vicaire général, en même temps que vous le remercierez, de ma part, de son aimable lettre, à laquelle je répondrai bientôt. J'avais connaissance de tout ce que vous m'avez écrit au sujet de l'Église catholique de Pétersbourg, et depuis longtemps j'en avais fait part au Saint-Père, qui s'est pris d'une vive sympathie pour votre excellent empereur Paul Ier. Il a beaucoup d'affection pour votre personne, et vous recommande à vous-même, mon Père, cette pauvre Église catholique. Mais voici les serviteurs qui viennent prendre ma lettre.

Adieu, priez pour moi. Votre ami bien affectionné.

Saluez, de ma part, le R. P. Vicaire général et tous mes autres frères, qui me sont bien chers. Adieu encore une fois.

LE P. GRUBER A Mgr MAROTTI

Pétersbourg, le $\frac{21 \text{ décembre } 1800}{2 \text{ janvier } 1801}$

Monseigneur,

Je profite du départ d'un courrier napolitain, pour vous transmettre une lettre que notre excellent évêque, Mgr Benislawski, adresse au souverain Pontife. Si Sa Sainteté y fait une réponse quelconque, Votre Excellence voudra bien, je l'en supplie, la faire parvenir à Pétersbourg, sous le couvert ou de l'ambassadeur de Naples ou de celui de Vienne, et toujours par courrier. Car, à la poste, toute lettre est ouverte et le plus souvent se perd. L'Évêque ici, en qualité de coadjuteur de l'Archevêque, a par intérim l'administration de tout le diocèse, l'Archevêque ayant demandé, à cause de ses infirmités, à être déchargé de son office, ou plutôt ayant été poussé à faire cette demande, vu que, par l'état malheureux de tout le diocèse, la religion catholique était menacée d'y périr. L'éducation du clergé était nulle ; les bénéfices et les abbayes se donnaient au plus offrant, les divorces étaient devenus fréquents, absolument comme chez les protestants, et ils s'obtenaient à prix d'argent ; enfin toujours les crimes les plus scandaleux du clergé restaient impunis. En un mot, les choses en étaient venues au point que l'Archevêque manifestait l'intention de se séparer du Saint-Siège pour s'ériger lui-même en souverain pontife de toute la Russie. Et il y fût parvenu, si notre Empereur n'avait pas été attaché de cœur au Saint-Siège. L'Archevêque comte de Litta n'aura pas manqué de vous informer exactement de ces choses, et je ne doute pas que vous ne soyez au courant de tout cela.

Pour vous confirmer, Monseigneur, ce que je viens de vous dire de la pensée intime de l'Empereur, j'ajouterai qu'il n'y a pas longtemps, dans une longue audience que m'accorda ce prince, il me dit ces propres paroles : « *Si le Pape a besoin d'un asile sûr, je le recevrai comme mon propre père, et toutes mes forces seront employées à sa défense ; et ce ne sera pas comme l'ont fait d'autres princes qui, en lui promettant de l'aider, ne voulaient en réalité que le dépouiller et le priver de ses meilleures possessions.* »

Il est certain qu'on a de la peine à croire tout ce que l'Empereur fait en faveur de l'Église catholique romaine, qu'il s'efforce de conserver dans son intégrité, et toutes les promesses qu'il a faites, il les tient. Combien il désire la réunion de sa propre Église avec la sainte Église romaine! Mais ceci ne peut être traité que de vive voix et avec la plus grande prudence[1]. Le désir de l'Empereur est, en outre, que notre Saint-Père lui envoie au plus tôt, à titre de légat apostolique, un homme doué de prudence et de piété, et spécialement versé dans l'habitude de traiter les affaires. Il ne trouvera plus ici les mêmes difficultés, puisque la cause des dissensions a été éloignée. Votre Excellence voudra bien excuser le style un peu décousu de cette lettre, la précipitation du départ de notre courrier ne m'ayant pas laissé assez de temps pour en méditer davantage les expressions. Je n'ajoute plus qu'un mot. Veuillez, Monseigneur, recommander cette petite Compagnie à notre Saint-Père, aux pieds duquel je me prosterne, moi, le très indigne membre de cette Compagnie, réclamant, du reste, avec instance, comme par le passé, Monseigneur, votre bienveillant patronage et votre amitié.

LE P. GRUBER A Mgr MAROTTI

Pétersbourg, le $\frac{8}{20}$ janvier 1801.

Monseigneur,

Je ne puis laisser passer l'occasion que m'offre le départ du présent courrier, sans revenir sur ce qui a fait le sujet de mes lettres précédentes, dont peut-être l'arrivée à Rome aura été un peu tardive.

[1] M. Tchistovitch, dans son *Histoire de l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg* (en russe), raconte (page 121) que le P. Gruber ayant mis en avant l'idée d'une réunion de l'Église russe avec l'Église catholique, l'empereur Paul voulut avoir sur ce sujet l'opinion de son clergé. Eugène Bolhovitinov, qui est mort métropolite de Kief, mais qui alors n'était que simple archimandrite, fut chargé de faire ce travail. Il l'intitula *Dissertation canonique sur l'autorité du Pape*, et la remit à Ambroise Podobedof, archevêque de Novgorod et de Saint-Pétersbourg, qui, à son tour, la transmit au cabinet de l'Empereur. Cela se passait en 1800.

Je tiens de la bouche de M. Morochkine, prêtre russe, qui me l'a dit à Versailles peu de temps avant sa mort, que cette dissertation que l'on croyait perdue, avait été retrouvée à Kief il n'y avait pas bien longtemps.

Je ne doute pas que la lettre adressée par l'Empereur notre auguste maître à notre très Saint-Père le Pape par l'entremise de M[gr] Badosse, ne soit entre les mains de Sa Sainteté. Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous supplier de vouloir bien nous aider de votre protection pour que le Saint-Père se rende à la demande excellente de notre Empereur. On ne peut exprimer tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il continue à faire pour la religion catholique, d'autant plus qu'aujourd'hui ceux qui cherchaient toujours à semer la dissension ont été éloignés par notre Empereur et mis par lui dans l'impossibilité de nuire désormais à l'Église. Je vous adjure donc, Monseigneur, par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vouloir bien venir au secours de notre pauvre et abandonnée Compagnie, pour obtenir de Sa Sainteté qu'elle en confirme l'existence par un bref. Nous pourrons alors réunir nos membres aujourd'hui dispersés sur tout le globe pour que, de nouveau, il leur soit donné de travailler à la vigne du Seigneur. En effet de tous côtés on nous demande des missionnaires, pour la Chine, pour l'empire turc, pour les Indes. Nous ne pouvons répondre à ces demandes, vu le petit nombre de personnes dont nous pouvons disposer. Mais sitôt que notre existence aura été publiquement et officiellement confirmée, nous serons, j'en suis certain, en position d'envoyer des missionnaires dans tous les pays ci-dessus désignés. Je dois en outre, Monseigneur, par ordre de Sa Majesté, vous notifier ce que je vous ai déjà écrit, savoir, que l'Empereur notre auguste Maître *offre au Pape un asile dans ses États, où il sera en toute sécurité, si, ce qu'à Dieu ne plaise, les malheurs de la guerre obligeaient Sa Sainteté à quitter de nouveau ses propres États.* Mes précédentes lettres étaient plus longues; mais, vu le peu de temps dont je puis disposer, je me contente, Monseigneur, d'ajouter à celle-ci que, humblement prosternée aux pieds du Saint-Père, la petite Compagnie de Jésus implore avec soumission sa bénédiction paternelle.

Je me recommande toujours, Monseigneur, à votre bonne protection et à votre bienveillance.

Extrait d'une lettre du P. Gruber au très R. P. Kareu, Vicaire Général de la Compagnie en Russie, en date de Pétersbourg, le 28 février 1801.

Le baron Penkler[1] écrit qu'il a eu des lettres de Rome qui lui annoncent que Mgr Badosse est arrivé, et que la lettre (de l'Empereur) a été remise. Mais l'inexcusable retard de ce prélat a beaucoup affligé le Pape, car, pendant qu'il s'amusait à bavarder à Vienne, Labrador, l'ambassadeur d'Espagne, a eu le temps de présenter une protestation solennelle contre la confirmation de la Compagnie... Le baron parle aussi des découvertes qu'on aurait faites touchant le paccanarisme[2]. Ce ne serait qu'une invention de nos ennemis, faite sous la pression du ministère espagnol, pour empêcher la confirmation de l'ancienne Compagnie, et pour tromper les anciens jésuites, qui pourraient s'imaginer que c'est là un moyen de nous procurer de nouveaux accroissements... Le mémoire que le P. Desperamus[3] adresse à ce sujet

[1] Le baron de Penckler était un conseiller aulique au service de l'Autriche, remarquable par la vivacité de sa foi et l'ardeur de son zèle. Le P. de Diessbach avait fondé dans plusieurs villes de l'Europe de petites associations de douze membres, deux prêtres et dix laïques; elles portèrent le nom d'*Amitié chrétienne* et s'occupaient principalement de propager les bons livres. Le P. de Diessbach envoya le P. Sineo della Torre et le P. Rigolletti établir une société de ce genre à Vienne; ils furent puissamment aidés par le baron de Penckler, qui en toute circonstance donna aux jésuites des preuves d'une amitié dévouée.

[2] Paccanari est un personnage assez équivoque. Après bien des aventures, cet homme qui n'avait pas fait d'études, se proposa de fonder, sous le nom de *Société de la Foi de Jésus*, une Congrégation religieuse destinée à tenir la place de la Compagnie de Jésus; il fut bien accueilli par Pie VII, réussit à se faire reconnaître comme Supérieur général par les Pères du Sacré-Cœur, fondés dans le même temps et dans le même but, mais avec des intentions plus pures, par un saint prêtre, l'abbé de Tournely. Il inspira une confiance aveugle et une admiration enthousiaste à l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur François. Plus tard le Saint-Office lui fit un procès et le condamna à être enfermé au château Saint-Ange. Il en sortit lorsque les Français s'emparèrent de Rome. On ne sait pas ce qu'il est devenu. Les uns prétendent qu'il a été assassiné par un serviteur infidèle; les autres, qu'il s'est enseveli dans un monastère sous un autre nom, pour y faire pénitence.

[3] Ce Père était fils d'un marchand anglais catholique, nommé Hope, établi à Gênes et qui trafiquait dans l'archipel. Le jeune Hope était né dans l'île de Chio, où il apprit le grec moderne. A dix ans, son père le plaça au collège des jésuites de Messine. Après avoir terminé ses études, il entra au noviciat. Il était missionnaire à Thessalonique vers 1770. Plus tard il vint en Russie et y fut assistant du très R. P. général Thaddée Brzozowski. Il est mort le 14 novembre 1812 à un âge avancé.

Nous ne savons par suite de quelles circonstances il changea son nom anglais,

au Saint-Père est très bien écrit ; il prouve, avec évidence, que la Compagnie ne saurait être rétablie à l'aide d'une congrégation nouvelle, et qu'il faut s'adresser à l'ancienne, légitimement conservée, qui possède seule, grâce à une longue expérience, tout l'esprit et les méthodes d'enseignement de nos Pères..... L'argent que le ministre d'Espagne prodigue à Vienne pour soutenir les paccanaristes excède les moyens d'un particulier et fait voir clairement l'intervention du ministère espagnol. Les membres de cette Congrégation ont beau s'engager, par un serment secret, à ne pas se réunir à l'ancienne Compagnie et à conserver secrètes, à l'instar des francs-maçons, beaucoup d'autres obligations, cela n'empêche pas qu'un grand nombre de ses membres ne se retire... Il est incontestable qu'il y a parmi eux des hommes honnêtes, abusés par de fausses apparences et qui, à l'occasion, pourraient être utiles à la Compagnie ; mais Dieu, qui sait diriger les évènements pour le bien de sa Compagnie, fera crouler une œuvre qui ne vient pas de lui, et rétablira la Compagnie qui est son ouvrage... Pour moi, mon plus grand souci est d'obtenir de l'Empereur une lettre pressante pour le Pape, afin qu'il ne fasse pas attendre plus longtemps ses décisions et qu'il nous protège, avec lui, contre le mauvais vouloir de la cour d'Espagne qui contrecarre les desseins de notre Empereur... Je vous écrirai plus longuement à ce sujet aussitôt que j'aurai réuni des renseignements plus complets.

P. S. — J'apprends que M. Labrador, ambassadeur d'Espagne, vient d'être rappelé de Rome et retourne dans son pays. C'est d'un bon augure pour nous.

Le pape Pie VII a l'empereur Paul

Rome, 9 mars 1801

Nous ne saurions assez exprimer à Votre Majesté Impériale combien Nous avons été pénétré de reconnaissance et de joie pour la lettre si obligeante et si amicale qu'elle nous a adressée. C'est une satisfaction à nous d'être autorisés par son exemple à observer

Hope, qui veut dire *espérance*, en ce nom singulier de *Desperamus* qu'il portait dans la Compagnie. Peut-être voulait-il dire qu'il n'espérait plus rien sur la terre.

les mêmes formes dans notre réponse et à employer le langage de l'amitié, qui répond mieux que tout autre à l'effusion de notre cœur. L'intérêt qu'elle prend à la demande qui Nous a été faite de donner par notre autorité l'existence canonique à la Société de Jésus dans l'empire de Votre Majesté, est pour Nous un motif bien puissant, qui nous engage à y condescendre. Nous ne doutons pas qu'une pareille démarche ne conduise directement à l'avantage de la religion catholique dans son Empire, à la culture et à l'éducation de ses sujets qui la professent, de même qu'à l'extirpation de ces maximes dépravées contre la religion, la souveraineté et la société. Toutes ces considérations, qui sont le propre de notre ministère apostolique, Nous font concourir aux sages vues de Votre Majesté Impériale, et Nous avons le plaisir de lui envoyer un bref, par lequel Nous venons de donner notre sanction formelle à l'existence des jésuites dans l'empire de Votre Majesté, comme elle Nous en a requis par sa lettre. Comme successeur de Pie VI, Nous réclamons le même intérêt qu'elle a témoigné à ce Pontife depuis le jour qu'il a joui dans cette ville de l'auguste présence de Votre Majesté Impériale, jusqu'au dernier moment qui a couronné ses souffrances. Animé de ce sentiment d'admiration et d'amitié pour Votre Majesté Imperiale que Nous avons hérité de notre prédécesseur, auquel Nous tenons par tant de liens, Nous avons bien le droit d'espérer le même intérêt et la même bonté de sa part. Mais notre confiance est encore mieux fondée dans cette grandeur d'âme de Votre Majesté Impériale qui ne laissera certainement pas l'Église romaine sans l'appui de sa haute protection.

Rien ne nous tient plus à cœur que de donner à Votre Majesté Impériale les preuves les plus convaincantes de la disposition où Nous sommes de déférer, dans toute l'étendue de notre pouvoir, aux désirs de Votre Majesté Impériale et de Nous unir à elle par les liens les plus intimes. Nous ne cesserons jamais de prier le Très-Haut qu'il daigne répandre sur Votre Majesté l'abondance de sa grâce toute-puissante, qui est l'objet de nos vœux.

Pius P. VII.

Rome, le 9 mars 1801.

(Adresse) : à Sa Majesté Impériale dans ses propres mains,

à Pétersbourg.



LE CARDINAL CONSALVI AU R. P. GRUBER

1801.

Mon Révérend Père,

L'abbé Benvenuti vous remettra la présente avec la lettre que Sa Sainteté écrit en réponse à Sa Majesté Impériale touchant l'affaire importante de la sanction formelle demandée au Saint-Père pour l'existence canonique des jésuites dans l'empire de Russie. Les retards et les lenteurs de Mgr Badosse dans son voyage de Saint-Pétersbourg à Rome, la position critique où s'est trouvée Sa Sainteté dans la crise actuelle qui agite l'Europe, ont nécessité un délai involontaire dans la réponse du Saint-Père. Il désire que vous le fassiez remarquer à Sa Majesté Impériale qui aurait pu s'étonner de ces retards. Sa Sainteté a surmonté tous les obstacles qui se présentaient, et oubliant son danger personnel, Elle a donné les mains à l'instance qui lui a été faite, voulant par cette démarche non équivoque prouver son respect et sa déférence pour Sa Majesté l'Empereur de Russie et les sentiments de bonté qu'elle porte à tout l'Ordre.

Le Saint-Père est persuadé que les jésuites, et vous en particulier, mon Révérend Père, dont il a l'opinion la plus avantageuse, ne manquerez pas de vous prêter avec zèle à ses vues qui tendent au bien de la religion. Il ne doute pas de votre empressement à ménager auprès de Sa Majesté l'Empereur les intérêts des catholiques, et à assurer pour toujours à l'Église romaine l'appui et la haute protection de l'Empereur de toutes les Russies. C'est par ces soins que vous pourrez, mon Révérend Père, reconnaître les bienfaits que Sa Sainteté vient de répandre sur votre Ordre dans ces contrées, et les bontés ultérieures qu'elle est disposée à vous accorder encore, lorsque le bien de l'Église et les circonstances le permettront.

EXCURSION PHILOSOPHIQUE

EN PAYS SANS DIEU

— SUITE —

L'impersonnalité de la raison humaine et de la conscience, l'unité absolue de substance, conduisent, nous l'avons vu, au panthéisme, c'est-à-dire à la négation de Dieu. Mais que devient la morale dans les théories matérialiste, positive et athée ?

A cette question qui terminait notre précédent travail[1], la réponse est facile. Les doctrines propagées par les revues anti chrétiennes rendent la morale impossible. Ce mot chez elles est un mot vide de sens ; c'est un leurre destiné à tromper les esprits simples, qui voudraient voir encore, dans la philosophie hostile à Dieu, le respect de la vérité et l'amour du bien.

La moralité d'un acte suppose nécessairement la personnalité de l'agent, une loi à laquelle il doit se conformer, et une sanction efficace. Or la philosophie que nous combattons, ruine à la fois ces trois choses. Elle nie la responsabilité en détruisant la liberté et la personnalité, elle remplace la loi par le sentiment et l'instinct ; et au lieu de sanction, elle n'admet tout au plus que l'idée vague d'une autre vie et d'un *dieu quelconque ;* donc cette philosophie nie la morale, qui sans le Dieu véritable, distinct des êtres créés, est impossible.

[1] **Le lecteur voudra bien faire à notre article précédent ces quelques corrections: p. 789, lig. 2; *de* tout, au lieu de *à* tout; — *du* plus, au lieu de *de* plus; — p. 796, lig. 18: la *formule*, au lieu de la *forme*.**

I

La moralité, disons-nous, suppose la responsabilité ; or la responsabilité exige un agent *personnel*, *libre* et *conscient* de son opération.

Personnel, d'abord. Un acte est un fait et doit avoir une cause en harmonie avec sa nature. Louable ou blâmable, il doit appartenir à un sujet à qui reviendra le blâme ou la louange. Car, outre sa réalité physique et absolue, l'acte humain a une valeur morale et relative. Il renferme une rectitude ou une irrégularité appréciable ; et, suivant une mesure certaine à laquelle on le compare, il est appelé bon ou mauvais. Or cette moralité objective de l'acte, nous devons également la trouver à sa source même, c'est-à-dire dans un sujet personnel, puisque c'est l'agent qui donne à l'action matérielle sa valeur véritable et sa moralité. Mettons en relief dans un exemple cette doctrine fort abstraite.

L'exécuteur des hautes œuvres a tranché la tête d'un scélérat ; son acte est légitime, méritoire, louable, et ces qualités lui viennent de l'agent qui les possède, parce qu'il agit légitimement et remplit un devoir. A la place de l'exécuteur officiel, supposez un ennemi poussé par la vengeance, ou docile instrument d'un tribunal inique acharné contre une victime innocente : l'acte est odieux, exécrable, et je l'appelle ainsi parce que son auteur provoquerait et mériterait lui-même ces qualifications. Ainsi nous attribuons un acte moral à une personne, parce que la personnalité donne, pour ainsi dire, du sien à l'acte physique et le rend bon ou mauvais.

2° L'agent doit être *conscient* de son opération. Tout sujet personnel, sans doute, est doué d'intelligence ; mais la responsabilité exige de plus l'usage de cette faculté. Pour qu'on puisse lui imputer l'acte avec lequel il s'identifie, l'homme a dû y reconnaître, d'une manière plus ou moins immédiate et prochaine, les notions du juste ou de l'injuste, du bien ou du mal. L'acte a dû lui apparaître comme honnête ou vicieux ; il l'a voulu tel qu'il lui apparaissait, c'est-à-dire avec sa *moralité*, bonne ou mauvaise.

Un chasseur a tiré dans les broussailles ; il croyait abattre un sanglier, il a tué son ami. Pour faire de ce malheur un crime, l'intention seule a manqué, et c'est assez. L'infortuné chasseur n'a pas eu conscience de son acte, il n'est point coupable d'homicide ; tout au plus l'accuserez-vous de négligence et de précipitation. Si l'inadvertance n'empêchait point la responsabilité, il faudrait donner à tous les accidents le nom de crimes ; condamner les malades en délire ou atteints de folie, et même traduire les animaux devant les juges, pour les envoyer ensuite à la prison ou à la mort.

3° La *liberté* n'est pas moins requise que la personnalité et la conscience. Pour qu'un acte soit imputable, il faut que l'accusé puisse dire : *je pouvais vouloir ou ne pas vouloir*. Rien de plus naturel et de mieux accepté, lorsqu'elle est sincère, que cette réponse justificative : *je n'étais pas maître de moi*, *je n'étais pas libre*. Les êtres inconscients sont conduits à leur fin par la nature même et n'y tendent pas librement ; l'être intelligent, au contraire, se conduit lui-même au but que la raison propose. Aussi l'animal inférieur, en qui la nature ou mieux l'Auteur de la nature seul est responsable, demeure toujours dans l'ordre, sans aucun mérite ; tandis que l'homme, chargé de se diriger lui-même, est susceptible de désordre, parce qu'il peut résister à l'empire de sa raison. S'il le fait, hélas ! ses passions brutales, excitées encore par les inventions ingénieuses que fournit à l'instinct une intelligence égarée, peuvent le pousser alors aux excès les plus dégradants. Toutefois à lui la responsabilité et la faute ; car à un moment donné il a pu dire : *je suis libre de choisir ; je puis vouloir ou ne pas vouloir*... L'usage de la liberté est tellement essentiel à la moralité d'un acte que si par hasard la violence du sentiment troublait l'intelligence et entraînait la volonté avant la réflexion, l'acte ne serait point imputable, et l'agent demeurerait d'autant plus irresponsable qu'il aurait moins eu l'exercice de sa liberté.

Il faut donc pour l'acte humain une personnalité consciente et libre, nullement victime d'un fatalisme inexorable.

Eh bien ! les pages de la *Revue philosophique* (oct. 1878) que nous avons déjà réfutées nient la personnalité distincte dans les êtres créés, et les déchargent ainsi de toute responsa-

bilité. Cette négation, quoique implicite, est réelle. Sous forme d'objection présentée dans toute sa force et ensuite habilement laissée sans réponse, la morale nouvelle se cache tout entière au fond de l'*unité absolue*. Voici le texte :

« Dans un élan d'amour, Dieu a créé le monde par son anéantissement, comme une flamme qui, renonçant à son propre éclat, s'éteindrait elle-même ; l'origine des choses est sa mort partielle, leur progrès est sa lente résurrection. C'est *toujours lui* qui, partout présent, partout actif, se cherche et se retrouve ; l'individu n'est que l'apparence ; il n'agit pas, il est agi » ; — et encore : « L'amour qui domine notre activité semble irrésistible, et nos actes ne font qu'exprimer la nécessité intérieure qui nous porte vers le bien..... Toute liberté consiste donc à prendre conscience de cet entraînement vers la beauté, et à jouir de notre propre perfection. » — En résumé, point de personnalité distincte de celle de Dieu, point de liberté ; donc point de responsabilité. Avec ces théories nouvelles, il sera à jamais impossible de trouver une solution raisonnable et de sauver la morale du naufrage ; il n'y a plus de distinction entre le bien et le mal. Imaginez en effet le monstre le plus affreux ; ce n'est pas lui qui agit, « il *est agi* » ; et puis « un jour viendra où, comme ces silènes antiques qui, dans leur poitrine entrouverte, à la place du cœur laissaient voir l'image d'un dieu, toutes les ténèbres étant dissipées, il *réapparaîtra* Dieu, dans sa splendeur originelle. »

Oui, certes, la question est tranchée... une philosophie qui fait de Dieu l'unique agent de toutes choses, anéantit certainement la responsabilité personnelle ; une philosophie qui fait de l'amour une activité irrésistible, une sorte de nécessité qui nous emporte ; de la liberté de la conscience, une simple et pure constatation de cet entraînement, cette philosophie nie la liberté. Dans l'hypothèse *de l'unité absolue de substance*, tout est conduit fatalement par cette cause unique et suprême. Plus de responsabilité humaine ; tous les êtres sont *Dieu*. Et lui, devant qui serait-il responsable ? Il est tout. Plus de liberté ; ce qu'il fait est une évolution instinctive de son être. Plus de loi ; il ne peut y avoir un être supérieur à celui qui est *tout*. D'ailleurs il est l'indéfectibilité vivante, puisqu'il est à lui-même sa loi, sa règle, et que son activité consiste

à se manifester suivant les phénomènes divers du monde visible et invisible. Seul *il est responsable* et actif en tous et en chacun, ou mieux, personne n'est responsable, pas même *Lui*. — *L'unité absolue* fait donc, de ce que nous appelons le bien et le mal, des opérations diverses, des modifications (accidentelles et nécessaires à la fois) du grand *Tout*, et l'unique *Tout*.

Or la liberté personnelle, individuelle, est nécessaire pour le mérite et le démérite de l'acte; et en détruisant ces grandes choses qui font, avec les dons surnaturels, la véritable richesse et la seule gloire de l'homme, la philosophie athée ruine la morale par sa base; il ne reste plus qu'à dire avec elle : « La moralité n'est nulle part. » Un petit enfant, dès la première leçon de son catéchisme, a plus de philosophie que tous ces philosophes, et, sans en apprendre davantage, plus savant que beaucoup de prétendus savants, il nous dira : Les doctrines panthéistes anéantissent la distinction du bien et du mal, car il n'y a plus de personnalité responsable. Ajoutons : il n'y a plus de morale, parce qu'il n'y a plus ni loi ni sanction. Le positivisme va maintenant se charger de nous le prouver mieux encore.

II

Un article de la *Revue* de M. Littré (nov. et déc. 1878) signé, Fr. Paulhan, prétend avoir découvert le *fondement de la morale:* illusion pure, il vient seulement à son tour justifier notre affirmation précédente : les plus grossières erreurs s'appellent mutuellement, et notre siècle *de lumières et de progrès* avait grand besoin de la définition du Concile.

La saine philosophie, nous l'avons déjà indiqué, enseigne qu'il n'y a point de morale sans loi ni sanction. Ne faut-il pas, en effet, une règle pour déterminer le légitime exercice d'une volonté libre et finie, c'est-à-dire capable de déviation? Ne faut-il pas une récompense ou un châtiment pour réparer l'ordre suivant l'usage qu'on aura fait de cette liberté? Ces notions sont vulgaires. Or la loi existe, la sanction existe ; et pour nous la morale repose sur un fondenent inébranlable. Il y a en Dieu

une loi éternelle. C'est sa divine sagesse, souveraine régulatrice de toutes choses, qui constitue, même avant le précepte positif, la moralité des actes libres. Bon est l'acte qui s'y conforme, mauvais celui qui s'en écarte. « *Lex æterna est ratio divinæ sapientiæ prout est directiva omnium actionum.* » (*Sum. Theol.*, Iª, IIæ, q. 93.) La voix de la conscience, qui ne se tait jamais, intime cette loi à toute créature intelligente, par la connaissance des premiers principes de la moralité et l'aveu spontané de l'obligation qu'ils imposent, en vertu de leur divine origine. Cette voix est la loi naturelle, lumière participée de la lumière éternelle, loi immuable qui commande de garder l'ordre et défend de le violer. « *Lex æterna est ratio divina vel voluntas Dei, ordinem conservari jubens, perturbari vetans.* » (Saint Augustin.) Plus strictement, la loi positive est la déclaration d'une volonté suprême, qui a le droit de commander à la société et d'imposer à ses membres certains moyens dirigés au bien général. « *Lex ordinatio superioris ad bonum commune, ab eo qui curam communitatis habet, promulgata.* » (Iª, IIæ, q. 91, *Sum. Theol.*) Toutes les lois positives, pour être justes et vraiment lois, doivent reposer sur les bases mêmes de la loi naturelle, dont elles ne sont après tout que des explications, ou des applications plus ou moins immédiates, et se conformer conséquemment à la loi éternelle, premier fondement de toute loi et de toute législation. Et la volonté divine sera toujours maîtresse, car un jour, la justice ayant son cours, récompensera le sujet fidèle et condamnera le coupable au châtiment : ainsi l'ordre des choses sera rétabli.

Personne donc ne peut être à soi-même son supérieur, ni se créer à soi-même une obligation véritable, provenant du seul fait de la volonté personnelle ; puisque l'obligation suppose toujours une volonté supérieure s'imposant à la conscience, et liant la volonté de l'inférieur par un commandement fortifié de promesses ou de menaces. Donc la morale ne repose pas sur le sentiment, et les préceptes de la conscience attestent une loi supérieure, dont ils ne sont que l'écho. Mais les partisans de la morale indépendante ne l'entendent pas ainsi. Ils ne veulent pas remonter aux principes ; le terre-à-terre du *positif* leur suffit ; aussi expliqueront-ils sans loi ni sanction le fondement

de la morale. Collaborateur de M. Littré, M. Paulhan va nous parler au nom de tous :

« Le fondement de la morale, dit-il, est un sentiment ou un groupe de sentiments capables de déterminer la conduite de l'homme et de la déterminer dans une bonne direction. La morale *n'est pas immuable*, elle *varie* dans son *fondement* et ses préceptes, à mesure que *varie* la *nature* de l'homme. »

Indiquons d'abord brièvement la parenté de ces théories avec celles que nous venons de réfuter. — C'est au fond toujours l'idée du progrès indéfini dans le changement de nature. Vieille rêverie qui touche par un côté au Dieu qui se fait *(Deus in fieri)* de nos panthéistes. La morale varie, nous dit-on. Donc les lois de la morale varient, et ainsi la distinction entre le bien et le mal ne sera peut-être pas toujours la même. C'est chose accidentelle, ce n'est rien ou presque rien ; il n'y a ni bien ni mal ; les actions appelées humaines et morales ne sont que les modifications d'un grand tout qui se développe et se manifeste dans nos individualités impersonnelles.

Nous, au contraire, voyant à bon droit dans la seule essence divine la règle souveraine qui discerne le bien et le mal, et dans sa volonté suprême le dernier mot de tout commandement, nous n'admettons pas de morale variable. La morale est invariable, comme la nature de l'homme et des choses. « Dieu a dit, et tout a été fait. » Cette parole peut s'appliquer ici. *Dixit, et facta sunt... Statuit ea in æternum et in sæculum sæculi, præceptum posuit et non præteribit.* Les préceptes positifs et particuliers peuvent varier, mais le précepte fondamental et dernier sur lequel ils reposent, jamais.

Voici maintenant la classification des sentiments qui fondent la morale, d'après l'auteur positiviste : sentiments altruistes, positifs ou négatifs, qui cherchent le bien ou le mal d'autrui ; sentiments égoïstes, qui cherchent le bien personnel ; sentiments désintéressés, qui veulent le bien pour le bien, la vertu pour la vertu. « Si ces sentiments ont une force suffisante pour déterminer les actions ou volitions, et les diriger au bien général ; s'ils sont suffisamment d'accord entre eux, nous aurons un fondement efficace. »

1. Mais d'abord le sentiment peut-il fonder quelque chose et

surtout peut-il fonder la morale ? Peut-il tout seul s'accorder avec le précepte ou le remplacer ? Ces questions complexes, le positivisme ne les éclaircit point. Or le sentiment est variable ; il est soumis à la sensibilité et à l'impression organique ; donc il ne peut rien fonder. La morale est invariable, nous l'avons vu ; son fondement doit l'être. Ces notions si claires, si précises dans la vraie philosophie, sont nécessairement ignorées de ceux qui n'admettent que des faits, qui nient la causalité efficiente et finale et ne veulent pas même savoir s'il y a une distinction réelle entre l'esprit et la matière.

2. Le sentiment, instinctif et inconscient par lui-même, n'est point libre, ni responsable. Considéré isolément, il ne saurait être régi par une loi, ou subir une direction intelligente ; encore moins pourra-t-il diriger *les volitions*, déterminer des actions conscientes en vue d'une fin à obtenir. Le sentiment ne peut servir raisonnablement qu'autant qu'il est dirigé lui-même par la volonté. Ainsi posée, la question ramène la difficulté première : Qui régira l'homme et sa volonté ? Qui fera de lui pratiquement (*in actu*) un être raisonnable, tendant librement à la fin proposée, et créant en lui la moralité subjective de ses actes ? En d'autres termes, quel est (le sentiment mis de côté) le fondement de la morale ? Le positivisme ne peut pas répondre. — Et puis, « le désaccord règnera parfois entre les sentiments égoïstes, altruistes et désintéressés. » Qui aura la victoire ? « Il faut, dit le positivisme, que les sentiments altruistes et désintéressés soient victorieux quand ils luttent contre les sentiments égoïstes. » Pourquoi, et comment ? Qui forcera moralement la volonté de donner l'empire aux uns plutôt qu'aux autres ? En vain vous cherchez ailleurs ; il faut un principe d'obligation distinct de ces sentiments ; il faut une loi, une loi véritable.

III

Il faut aussi une véritable sanction. Oui, avec la responsabilité de l'agent, avec la loi qui fonde la morale, la sanction est nécessaire pour donner force à la loi, pour sauvegarder l'au-

torité du maître et rétablir l'ordre. Pratiquement la sanction est le nerf de l'obligation morale.

Le législateur pourrait-il voir d'un œil indifférent la violation de la loi ? Cette violation est une insulte faite à son autorité et à sa volonté souveraine. Il avait déterminé avec pleine connaissance de cause le terme où tendaient ses légitimes désirs ; à ce but, le bien général, l'ordre étaient intéressés ; et voilà qu'au mépris de sa volonté, et sans aucune fâcheuse conséquence pour le coupable, un sujet révolté troublerait l'ordre et compromettrait le premier dessein de Dieu ! Cela ne peut être. Si je puis dire impunément à un supérieur légitime : Je ferai ou je ne ferai pas ce que vous ordonnez ; en vérité, son pouvoir sur ma volonté reste-t-il sérieux et réel, et le précepte n'est-il pas dérisoire ? Or si la loi morale n'a pas une sanction sérieuse, Dieu sera-t-il écouté lorsqu'il dira par la voix de la conscience, de la loi naturelle, ou de la loi positive, directement ou indirectement : *Je le veux, obéissez ?* — Mais je puis fièrement lui répondre : *Et moi je ne veux pas.* — Qui de nous deux aura raison et restera le maître ? S'il n'y a pas de sanction, ce sera moi.

La sanction est donc évidemment nécessaire ; le bon sens le proclame, et la conviction de son existence demeure ferme, inébranlable dans tous les cœurs honnêtes. La nature du législateur suprême, la nature des actes humains, la fin proposée affirment la réalité d'un châtiment ou d'une récompense après l'épreuve. Or, l'*idée de sanction,* d'après M. Paulhan, ne serait qu'un motif égoïste de plus ajouté aux sentiments altruistes et désintéressés, pour tenir la balance égale, ou mieux, pour lutter contre les autres sentiments égoïstes. Finalement donc le triomphe de la morale serait un sentiment, et même un sentiment égoïste triomphant des autres pareillement égoïstes : la réponse est déjà faite.

2° Les positivistes ne voient dans la *sanction* qu'une idée « qui disparaîtra d'autant plus que l'homme se perfectionnera davantage, puisque alors les sentiments désintéressés et altruistes seront plus d'accord avec l'intérêt personnel, et auront d'ailleurs la force pour vaincre s'il le faut les sentiments égoïstes : » ce n'est rien expliquer. Admettons, disent-ils, « une sanction

artificielle » et imaginaire, pour le moment nécessaire aux imparfaits. Mais la croyance à une sanction surnaturelle dans une autre vie n'est point également nécessaire. « Beaucoup de gens s'en passent très bien, et à mon avis (celui du rédacteur positiviste), il est bon d'apprendre à s'en passer. » — Oui, pour n'avoir plus ni morale ni lois à respecter ; et tous les êtres irraisonnables livrés à l'instinct s'en passent très bien. Ils s'en passent, parce que pour eux l'instinct seul et la nature règlent leurs opérations ; aussi ne sont-ils pas libres, et ne portent-ils pas le nom d'hommes.

Pour confirmer sa thèse M. Paulhan nous dit : « Si la science ne démontre pas l'impossibilité de la vie future, elle en démontre encore moins la réalité. » De quelle science parle-t-on ? Car la vraie science philosophique démontre clairement l'existence de cette vie future et l'impossibilité de son absence. Hélas ! oui, pour le malheur des individus et des sociétés, cette croyance s'est affaiblie chez un grand nombre ; et les funestes conséquences de cet affaiblissement nous disent assez que là n'est point le progrès de l'humanité. Cependant, pour les âmes loyales et les cœurs purs, il en sera toujours différemment. Avec leur perfection croissante s'affirmera de plus en plus en eux cette conviction profonde ; et la ferme croyance à une vie future où se trouve et où peut uniquement se trouver la parfaite sanction de la loi divine, les encouragera à marcher toujours dans la voie qu'elle leur a tracée. Oui, proclamons-le avec bonheur : à l'autre vie seule est réservée la sanction vraiment suffisante exigée par la nature de l'homme et de son auteur, seule digne du créateur et de sa créature : du créateur, qui était le prix à gagner ou à perdre ; de l'homme, qui, né avec des aspirations objectivement infinies, ne pouvait pas et ne devait pas trouver en cette courte existence ce que réclame la condition de son âme immortelle. Il demande à la durée ce qu'il ne peut avoir en intensité, l'infini possédé à sa manière pour son bonheur, ou l'infini perdu sans retour : telle est la sanction exigée par la nature de l'homme.

Essayez, comme vous le dites, de vous passer de la vie future pour établir une morale et le fondement d'une morale ; philosophes sans Dieu, vous ne créerez que le désordre. Com-

ment, en effet, vivent ceux qui s'en passent? Mais si vous croyez encore en Dieu, qu'en faites-vous au point de vue de la morale? Lisons et jugeons : « Dieu, comme idéal subjectif, la personnification d'une abstraction, peut encore servir; mais un Dieu personne, qui régit le monde, non. » — Pourquoi donc? — « La morale ne doit pas plus reposer sur l'amour de Dieu que sur l'espoir de la vie future; parce que la croyance en un Dieu personnel *tend*, comme la croyance à une autre vie, à s'affaiblir et *peut-être* même à disparaître. »

Ce *peut-être* serait ravissant d'à-propos, et sa naïveté provoquerait le sourire, si le blasphème de ces paroles et le vœu sacrilège qu'elles semblent contenir, ne faisaient monter la rougeur au front et gonfler le cœur d'indignation. On ajoute : non-seulement il est constaté que la croyance en Dieu et en la vie future tend à disparaître, mais « elle peut, *sans danger*, être abandonnée par un nombre d'hommes de plus en plus grand. » Alors pourquoi l'absence de cette croyance, loin de tourner à l'honneur et à la moralité du genre humain, imprime-t-elle sur son front les stigmates de la décrépitude? A cette affirmation audacieuse et impie, la réponse des faits est sanglante. Et pourquoi, d'ailleurs, s'il vous plaît, cette croyance peut-elle être abandonnée? — Parce que nous avons trouvé une autre sanction, « la double sanction de la conscience et des conséquences naturelles de nos actes, qui devient de plus en plus forte à mesure que s'effectue l'évolution des individus et des sociétés. » Un dernier et étrange aveu se dégage de ces inventions ténébreuses et chimériques. La sanction vraie qui doit remplacer la vie future et Dieu, c'est, d'après les positivistes, la conscience, ce sont les *conséquences* naturelles de nos actions. La *conscience!* mais en reste-t-il encore? Le sentiment, avez-vous dit, fonde la morale! Et cette conscience qu'est-elle, que peut-elle, si elle n'est pas uniquement le héraut forcé de la loi naturelle, de la loi éternelle et divine, c'est-à-dire si elle ne proclame pas l'origine supérieure de l'obligation? Les *conséquences naturelles!* mais bonnes ou mauvaises, qu'importe, si je puis les dédaigner, les mépriser, m'y soustraire?

« Si tout finit avec cette existence », dit très bien M. Laveleye dans son étude sur l'avenir religieux des peuples civilisés,

quelle raison valable me donnerez-vous pour que je m'expose à la perdre au service de mes semblables ou de ma patrie ?... Si je puis m'enrichir en échappant au code pénal, pourquoi ne le ferai-je pas ? etc. Sans doute, la conscience est une force, mais détachée de l'idée de Dieu, combien est-elle vacillante et faible ! »... (Ajoutons qu'elle n'est plus rien). « Le devoir sans Dieu et sans vie future est un très beau mot, mais il est vide de sens. » — Le devoir suppose une obligation imposée ; or personne ne peut être à soi-même son supérieur, c'est démontré. « Espérer que l'homme, pour faire son devoir, renoncera au plus léger agrément sans intérêt aucun et même contrairement à son intérêt, c'est une illusion naïve. Dans l'homme il y a toujours la bête avec tous les appétits de l'animalité ; pour qu'il les dompte, *il faut une religion* ou une *philosophie spiritualiste* qui l'arrache aux sens et lui donne l'intérêt *spirituel comme mobile de ses actions*. L'homme cherche son bonheur comme la pierre tombe, par une loi de nature ; il est donc inutile de lui prêcher le devoir complètement désintéressé et l'amour « quiétiste » du bien. Ce qui est possible, c'est, par la foi, d'ouvrir des perspectives éternelles qui font que l'on considère avec mépris les biens terrestres et que l'on y sacrifie avec joie tout, même la vie. »

Les phrases soulignées demanderaient quelques explications pour ne point prêter à l'erreur ; mais ce n'est point ici le lieu de distinguer entre l'*habitude* et un *acte passager*, entre le *spirituel* entendu dans notre sens chrétien et le *spirituel* au sens de certains philosophes ; tel quel, ce texte réfuté par M. Paulhan, vaut certainement mieux que toute la philosophie morale du positivisme. Celui-ci a beau s'excuser, atténuer son dire par ces paroles : rassurez-vous, timides lecteurs, mon « *fondement* ne peut être accepté que graduellement, *parce que ce n'est que* peu à peu *qu'on* cesse de faire reposer la morale sur la vie à venir et sur l'intervention d'un être supérieur. » Cette réponse est une défaite et ne répond à rien ; ce progrès est une reculade. Toutefois ce *peu à peu* est très vrai. On n'arrive au précipice que par une pente douce. C'est *peu à peu* et seulement par degrés, que l'homme, livré à ses passions brutales ou à l'orgueil de son esprit, consent à oublier sa noble

faculté qui le fait *raisonnable*, et à renier en pratique le glorieux attribut qui le distingue des autres êtres sensitifs. Ne cherchons donc pas « à fortifier les sentiments en les reconnaissant pour fondement de la morale » ; mais réglons-les, et refusons-leur ouvertement le droit d'être pour quelque chose dans la moralité, à moins que, soumis à l'empire de la raison et de la conscience soumises elles-mêmes à une loi suprême, ils ne soient rendus dignes de concourir, d'une certaine manière, avec la partie supérieure, à l'acte humain.

Non, quoi qu'en disent les partisans de la morale athée, la croyance à la vie future et à un Dieu réel n'est pas inutile ; elle est nécessaire, non-seulement pour « contenir les individus les moins avancés intellectuellement et moralement », elle l'est pour tous, même pour eux. Quant à votre attente, positivistes malheureux, croyez-nous, elle est vaine, lorsque vous dites : « Il est à croire que la foi en la vie future ira en s'affaiblissant et ne sera plus guère, si elle subsiste encore, qu'un rêve ou une espérance, au lieu d'être une conviction. » Elle sera toujours, soyez-en sûrs, et une espérance solide et une conviction profonde dans le cœur de l'honnête homme et du philosophe vraiment digne de ce nom.

Disons-le hardiment : absurdes et blasphématoires sont les lignes qui terminent l'article de la *Philosophie positive :* « Notre fondement peut être adopté ; et en s'appuyant sur lui, la morale ramenée à sa vraie fonction, qui est en somme de faciliter l'adaptation de l'homme au milieu social, deviendra réellement *indépendante* de tout principe métaphysique, de toute réalité transcendentale, de toute sanction surnaturelle *dont l'existence n'est rien moins que démontrée*, et qui risquent par surcroît de compromettre momentanément l'existence de la morale, en ne lui donnant qu'une base trop peu solide. »

Nous avons dit combien cette accusation est gratuite. L'histoire s'unit à la philosophie pour en prouver la fausseté. Concluons donc à notre tour : Votre prétendue morale n'est qu'un mot sans réalité ; en l'affirmant vous la détruisez. Car vous niez la conscience *personnelle et libre* de l'individu. Vous niez

implicitement la *distinction* essentielle *du bien et du mal;* vous niez *la sanction nécessaire* à toute loi. Votre morale est comme le Dieu du panthéiste, un fantôme et rien de plus, et l'édifice que vous élevez a son fondement dans le vide.

J. Dorgues.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

XXX

Avant de relater les circonstances qui attirèrent sur Christophe de Beaumont les rigueurs d'un lointain exil, nous devons revenir un instant sur nos pas, pour rappeler deux ou trois épisodes de sa vie militante, lesquels n'auraient pu trouver place dans notre précédent récit sans en rompre l'unité.

Au mois de novembre 1751, un jeune prêtre, bachelier de Sorbonne, se présentait devant la Faculté de Paris pour soutenir sa *majeure*, un des derniers actes qu'il eût à subir avant d'être admis à sa licence. Il était originaire de Castel-Sarrazin, au diocèse de Montauban, et se nommait Martin de Prades. Le manuscrit de sa thèse fut examiné par celui des docteurs qui avait dirigé les études du candidat, Me de Langle, par le président de l'épreuve publique, Me Hooke, enfin par le syndic de la Faculté, Me Dugard. Au jour indiqué, l'acte se passa suivant les formes ordinaires, sans soulever d'objections bien sérieuses [1].

Cependant, lorsque la thèse eut été répandue dans le public, des réclamations s'élevèrent de toutes parts contre la tendance générale de l'œuvre et certaines assertions de l'auteur. On allait jusqu'à en attribuer la paternité à Diderot, connu pour être lié avec l'abbé de Prades, qui avait récemment fourni, entre autres articles de son cru, celui de la *Certitude* à la trop fameuse *En-*

[1] Cf. l'*Histoire de l'Université de Paris*, par Ch. Jourdain, p. 391.

cyclopédie. Le vrai est que notre abbé s'était contenté de la communiquer d'avance au célèbre philosophe, et que les sophismes de cet homme avaient fini par déterminer l'auteur à introduire dans son travail plus d'une modification essentiellement regrettable. C'était comme un premier essai public de philosophie irréligieuse, et Prades, sans en avoir conscience peut-être, se voyait ainsi jeté en avant par une manœuvre sournoise des encyclopédistes, qui ne se servaient de lui que pour tâter les complaisances de l'opinion. Tels ces *enfants perdus* qu'on pousse aux aventures pour observer le camp et les mouvements de l'ennemi ; ou bien, selon le mot d'Helvétius lui-même, telles « ces colombes qu'on envoie hors de l'arche pour s'assurer si la mer des préjugés ne baisse pas encore [1]. »

Censurée par la Sorbonne le 27 janvier 1752, la thèse de Prades reçut un coup plus décisif dans la condamnation dont elle fut frappée, deux jours après, par Christophe de Beaumont. C'est de ce grand acte épiscopal que le président Hénault écrivait au duc de Luynes : « N'êtes-vous pas bien content du mandement de M. l'archevêque ? Je l'ai lu avec une grande satisfaction. Il est sage, religieux, et, sans frapper qu'autant qu'il le faut sur des propositions qui portent avec elles leur condamnation, il embrasse tout le système que l'on cherche aujourd'hui à accréditer, et ne laisse aucune refuite à l'irréligion et à l'incrédulité [2]. » La feuille janséniste, tout en le critiquant, pour n'en pas perdre l'habitude, constate elle-même avec quel soin le mandement fut composé et revisé :

« Le 28 (janvier) le prélat assembla chez lui M. le curé de Saint-Paul, avec MM. Urvoy, Tamponnet, Millet et Thierry, qui y restèrent fort tard. Le mandement fut revu et délivré à l'imprimeur. Les ouvriers y passèrent plus d'une nuit, quelquefois fort inutilement, parce que M. l'archevêque et son conseil retouchent sans cesse à leurs ouvrages, et qu'il est arrivé que, pour un mandement très-court, on a fait rompre les formes jusqu'à *onze* fois [3]. »

Il faut lire, en effet, cet important travail, pour se faire une juste idée des étranges propositions que la thèse contenait sur

[1] *Journal historique*, 1er octobre 1791, p. 192.
[2] Luynes, t. XI, p. 386.
[3] *Nouvelles ecclésiastiques* de 1752, p. 43.

l'essence de l'âme, sur les notions du bien et du mal, l'origine de la société, la loi naturelle et la religion révélée, la certitude des faits historiques, la chronologie et l'économie des lois de Moïse, la force probante des miracles et le respect dû aux SS. Pères. Il n'est pas jusqu'à nos législateurs de 89 qui n'aient, plus tard, appuyé leur nouveau principe d'*égalité* sur un des articles de cette thèse, où la loi contraire, traitée de « barbare », n'était provisoirement tenue pour juste que parce qu'elle émanait « du plus fort [1]. »

Mais rien n'égala le scandale causé par le passage où l'abbé de Prades, comparant les guérisons opérées par Jésus-Christ avec les prétendues cures d'Esculape, déclarait les unes aussi peu concluantes que les autres dès qu'on les sépare des prophéties, qui répandent sur elles quelque chose de divin [2]. C'est pourquoi nous aurions grand sujet de nous étonner que de telles énormités aient pu échapper à la vigilance des graves examinateurs, si l'histoire de leur mésaventure était moins connue. Delangle avait signé la thèse sans la lire, Dugard et Hooke ne l'avaient honorée que d'un regard distrait. Tous, au reste, avouèrent leur tort et le regrettèrent vivement. Hooke, en particulier, adressait dans la suite une lettre à l'archevêque de Paris, lettre qu'il appuya de sa déclaration du premier jour.

« Je soussigné, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la société de Sorbonne, et professeur royal de théologie, déclare à tous ceux à qui il importe ou importera, que j'ai signé imprudemment la thèse majeure ordinaire de Martin de Prades, que je présidais ; que je condamne la thèse et les erreurs qu'elle contient, comme je l'ai déjà fait expressément dans l'assemblée générale du 15 décembre dernier ; que je suis très-fâché d'avoir donné par ma signature occasion au scandale ; que je révoque cette signature, et que je la regarde comme nulle, ainsi que je l'ai révoquée dans l'assemblée générale du 1er décembre. — Paris, le 4 janvier 1752. — HOOKE. »

[1] « Jus illud *inæqualitatis* barbarum, quod vocant æquius quia validius. » (Art. 1. l. 6). — Cf. la *Lettre à M. le président de l'Assemblée nationale*, par l'abbé Piers de Rumenghen (1791).

[2] « Ergo omnes morborum curationes a Christo peractæ, si seorsim sumuntur a prophetiis, quæ in eas aliquid divini refundunt, æquivoca sunt miracula, utpote illarum haberent vultum et habitum in aliquibus curationes ab Esculapio factæ. » (Art. VII, l. 6).

Le syndic Dugard n'en resta pas moins déchu de ses fonctions; tous furent blâmés, et Hooke perdit sa chaire de théologie. Nous le retrouverons un jour, pour semblable disgrâce, en procès avec Christophe de Beaumont. Quant au malheureux abbé de Prades, interdit par l'archevèque de tout ministère sacerdotal, exclu par la Sorbonne de la Faculté de théologie et même de la Faculté des arts, il n'eut de ressource qu'à prendre le large, pour échapper aux poursuites dont on le menaçait.

Pendant ce temps-là ses complices les encyclopédistes font feu de leur plume. Morellet, un autre abbé du même bord, s'indigne qu'on se préoccupe à ce point d'une thèse « fort innocente », qui ne saurait déplaire qu'à des « fanatiques » et à des « fripons[1]. » Voltaire ne manquera pas de mettre cette condamnation au rang des « absurdités scolastiques », et l'oracle écouté prononcera que « les consciences tendres » qui en persécutent l'auteur ne sont point « grandes logiciennes[2]. » De son côté, le marquis d'Argenson, toujours disposé à voir la main des jésuites dans une affaire « où il n'y a pas de quoi fouetter un chat[3] », se hâte d'offrir au prêtre interdit un pied-à-terre dans le voisinage de son château de Segrez, en attendant que les frères et amis lui procurent un asile commode à l'étranger.

D'Alembert se piqua de prendre le premier, sous sa protection, l'homme qu'il appelait une victime de l'intolérance et du fanatisme. Il avait gagné Mme Denis pour intéresser plus sûrement Voltaire à sa cause, et celui-ci de se mettre aussitôt en campagne pour obtenir à son nouveau client une charge auprès de Frédéric II, le roi de son cœur. « Ou je me trompe fort, écrit-il au marquis d'Argens, ou M. de Prades, que je ne veux plus nommer abbé, est l'homme qu'il faut au roi et à vous. Naïf, gai, instruit, et capable de s'instruire en peu de temps, intrépide dans la philosophie, dans la probité et dans le mépris

[1] *Ami de la religion*, t. XXXII, p. 323. — C'est de lui que d'Alembert écrira plus tard à Voltaire : « M. l'abbé Morellet est une nouvelle et excellente acquisition que nous avons faite ; il est le quatrième théologien auquel nous avons eu recours depuis le commencement de l'*Encyclopédie*. Le premier a été excommunié (Yvon), le second expatrié (de Prades), et le troisième est mort (Mallet). » (Lettre du 30 juillet 1758).

[2] Lettre du 19 août 1752, à Mme Denis.

[3] *Journal*, t. VII, p. 56.

pour les fanatiques et les fripons ; voilà ce que j'ai pu juger à une première entrevue[1]. » — L'abbé, on le voit, ne s'était pas fait prier pour accourir du fond de la Hollande où il avait cherché un refuge provisoire, et il tombait dans les bras de Voltaire qui s'empresse de mander à sa nièce : « Je me remercie d'avoir servi un pareil mécréant. C'est, je vous jure, le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié. Il est gai, il est aimable ; il supporte en riant sa mauvaise fortune[2]. »

Prades devint, en effet, le lecteur de Frédéric et son secrétaire pensionné. Il séjournait habituellement à Postdam, d'où Voltaire écrivait au roi de Berlin : « *Arius* de Prades est un très aimable hérésiarque. Nous vivons en louant Dieu et Votre Majesté, et en sifflant la Sorbonne[3]. » Au fait, pendant que son protecteur raconte à sa manière, dans un pamphlet connu[4], les évènements dont nous venons de parler, Prades publie une *Apologie* touffue, dans laquelle il se répand en invectives contre ses censeurs, prétendant, pour narguer l'archevêque de Paris, que la doctrine de sa thèse était rigoureusement orthodoxe et n'avait rien que de conforme à la doctrine de l'Église catholique. Il oubliait qu'un décret de Benoît XIV, en date du 2 mars 1752, avait confirmé la sentence de Beaumont et condamné absolument la thèse coupable. Toutefois nous devons avouer que, si l'apologie n'est pas convaincante, elle n'a rien non plus qui soit d'un incrédule proprement dit. C'est sans doute pour ce motif qu'un pareil travail de justification, moins fourni de raisons que d'injures, parut aussi ennuyeux qu'inégal, même aux amis. « Je doute fort qu'il vous amuse », mandait d'Alembert à une femme philosophe, en se défendant avec raison d'y avoir mis la main[5].

[1] Lettre de Postdam, août 1752.

[2] Lettre à Mme Denis (loc. cit.) — D'Alembert l'en remercie comme d'un service personnel, non sans faire de Prades ce portrait compromettant : « Je sais par expérience que c'est un ami sûr, un homme d'esprit, un philosophe digne de votre estime et de votre amitié par ses lumières et par ses sentiments. » — Lettre à Voltaire, du 24 août 1752.

[3] Lettre du 5 septembre 1752.

[4] *Le tombeau de la Sorbonne.* — Ce pamphlet, attribué en entier à l'abbé de Prades, est inséré avec raison dans les œuvres complètes de Voltaire, qui, sans conteste, en a dicté la majeure partie. D'Alembert, au besoin, en rendrait témoignage. (Cf. sa lettre du 22 décembre 1752 à Mme du Deffand.)

[5] Lettre à la marquise du Deffand (t. I, p. 159). — Voltaire ne voit également

Par exemple, Diderot n'en eût pas dit autant, car il fut facile de reconnaître une autre verve que celle de Prades dans la réponse directe au janséniste Caylus, qui s'était fourvoyé à rejeter sur les seuls philosophes tous les maux dont l'Église avait alors à souffrir. Nous y trouvons une éloquente apostrophe, sorte d'argument *ad hominem*, dont nous citerons un passage fort admiré de Beaumont lui-même. Diderot, doublure de Prades, s'adresse aux fervents du jansénisme :

« O cruels ennemis de Jésus-Christ, ne vous lasserez-vous point de troubler la paix de son Église? N'avez-vous aucune pitié de l'état où vous l'avez réduite? C'est vous qui avez encouragé les peuples à lever un œil curieux sur les objets devant lesquels ils se prosternaient avec humilité, à raisonner quand ils devaient croire, à discuter quand ils devaient adorer... Malgré l'atteinte que le protestant avait donnée aux choses saintes et à leurs ministres, il restait encore de la vénération pour les unes, du respect pour les autres; mais vos déclamations contre les souverains pontifes, contre les évêques, contre tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, ont presque achevé d'avilir cette puissance. Si l'impie foule aux pieds la tiare, les mitres et les crosses, c'est vous qui l'avez enhardi. Quelle pouvait être la fin de tant de libelles, de satires, de nouvelles scandaleuses, d'estampes outrageantes, de vaudevilles impies, de pièces où les mystères de la grâce et la matière des sacrements sont travestis en un langage burlesque, sinon de couvrir d'opprobre Dieu, le prêtre et l'autel, aux yeux mêmes de la plus vile populace? Malheureux, vous avez réussi au delà de votre espérance. Si le pape, les évêques, les prêtres, les religieux, les simples fidèles, toute l'Eglise, si ses mystères, ses sacrements, ses temples, ses cérémonies, toute la religion est descendue dans le mépris, c'est votre ouvrage[1]. »

Hâtons-nous de dire que, sa bile une fois soulagée, l'abbé de Prades, travaillé par le remords, ne songea plus qu'à se réconcilier franchement avec l'Église. Aussi quelle ne fut pas la joie de l'archevêque de Paris, quand, à la suite de plusieurs communications échangées de part et d'autre, il reçut de Postdam la lettre suivante, datée du 6 avril 1754!

dans ce gros livre, qu'un « fatras théologique » où Prades « est toujours misérablement obligé de soutenir ce qu'il ne croit pas. » (Lettre à Frédéric II, novembre 1752).

[1] Ce passage de l'*Apologie* a été reproduit dans la *Revue politique et littéraire* du 28 juillet 1877, p. 83.



« Monseigneur,

Je vous envoye la rétractation que je vous avois annoncée dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire; elle est conforme au modèle que le Pape m'a fait remettre par le prince-évêque de Breslau, et absolument dans la même forme que celle que j'envoye à Sa Sainteté. Je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé de la sincérité des sentimens qui y sont exprimés, et du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur le très-humble et très-obéissant serviteur,

l'abbé de Prades.

L'acte de rétractation, aussi explicite que possible, se terminait par cette déclaration à la fois simple et touchante :

« ... En réparation du scandale que j'ai donné, je souscris de ma main le présent monument et gage de mon obéissance et de mon vrai repentir; je le rends public, et je souhaite ardemment qu'il parvienne à la connaissance de tous les fidèles de Jésus-Christ; demandant uniquement, et avec beaucoup d'instance, au très-saint Père Benoît XIV qu'il imite la clémence de Celui dont il est le Vicaire, et qu'il me reçoive avec bonté, eu égard à la sincérité de mon retour. — Donné à Postdam, l'an 1754, le 6e jour d'avril. — Jean-Martin de Prades, prêtre du diocèse de Montauban [1]. »

Désireux de rendre plus éclatante cette belle rétractation, l'archevêque de Paris publia un mandement spécial, dans lequel, rappelant les vœux qu'il n'avait cessé de faire pour que l'auteur de la thèse, « après avoir scandalisé l'Église par sa témérité, ne la contristât pas encore par une révolte opiniâtre et sans retour », le prélat consolé ajoutait :

« Grâces en soient rendues au Dieu des miséricordes! nos vœux sont heureusement remplis. Le sieur de Prades a été enfin effrayé d'avoir attaqué la Religion, dans le sein même d'une École qui lui avait appris à la défendre; il a reconnu ses erreurs et nous a envoyé la rétractation de sa thèse, et de tout ce qu'il a écrit pour la justifier. Nous vous l'adressons, afin que son retour à la vérité soit aussi public que l'avait été son égarement. Vous aviez partagé avec nous la douleur que sa chute nous avait causée; il était juste que nous vous fissions part de la joie que son repentir nous donne [2]. »

[1] La rétractation est reproduite *in extenso* dans la *Gazette de France* du 13 juillet 1754.

[2] Mandement du 28 juillet 1754.

Nous ne dirons rien des dernières années de la vie d'un homme qui, sans être incrédule, eut le malheur de lier son nom à celui des pires ennemis de la sainte Église. Que si l'on nous reprochait de nous être trop appesanti sur l'incident mémorable soulevé à son sujet, nous répondrions, avec Feller, que la thèse de l'abbé de Prades « fait époque » dans l'histoire du philosophisme antichrétien. Avant cette date de 1751, on ne s'attaquait encore à la religion qu'en se couvrant du manteau de l'anonyme, par des moyens détournés et des brochures clandestines. La thèse fut le premier signal de la guerre à ciel ouvert. A partir de ce temps, l'impiété jeta le masque et ses partisans ne rougirent plus de mettre leurs noms à la tête des productions les plus infâmes, et de « signer leur honte avec leurs blasphèmes. »

Or, tandis que tout bon catholique se réjouissait d'une rétractation qui permettait à Christophe de Beaumont d'insister auprès de la Sorbonne pour qu'elle réintégrât l'enfant prodigue dans ses titres et anciens droits, les fanatiques de la secte murmuraient hautement de cette réhabilitation, si complète et surtout si prompte[1]. Ils étaient dans leur rôle et demeuraient fidèles aux traditions d'une école qui remonte jusqu'au pharisaïsme antique.

XXXI

La mort de Montesquieu, survenue le 10 février suivant, allait raviver les récriminations aigres contre l'archevêque de Paris, qui s'était jadis interposé pour empêcher la condamnation de l'*Esprit des lois*. Une étude récente sur la vie et les ouvrages du célèbre écrivain a parfaitement mis en lumière ce point, resté assez obscur, de l'histoire ecclésiastique du XVIII[e] siècle[2]. On savait déjà que, sollicité par Languet d'examiner ce

1 *Nouvelles* de 1754, p. 167. Cf. l'année 1755, p. 144.

2 *Histoire de Montesquieu*, par Louis Vian. — Quel que soit le mérite de cet ouvrage, fruit d'une érudition sérieuse et de patients labeurs, nous n'entendons point souscrire à tous les jugements de l'auteur sur un écrivain pour lequel il montre, après tant d'autres, une indulgence qui nous paraît excessive. — Voir, pour des observations d'un autre genre, l'article si intéressant et si instructif que M. Tamizey de Larroque, un maître érudit, a publié dans la *Revue critique* du 20 avril 1878, p. 272.

livre, l'assemblée générale du clergé s'était refusée à le frapper de ses censures. On savait aussi que la Sorbonne, grâce à l'influence de Beaumont, avait fini par abandonner le projet de condamnation qu'elle avait d'abord dressé. Mais connaissait-on bien la curieuse odyssée des négociations entreprises pour soustraire le livre aux foudres de l'Index ? La première édition, quoi qu'on en ait dit [1], ne réussit point à s'en défendre, malgré toute la diplomatie de Montesquieu et la protection de notre ambassadeur à Rome, malgré le bon vouloir du cardinal Passionei et même du pape Benoît XIV [2].

Sans vouloir aborder ici le côté littéraire ou politique de l'ouvrage, et tout en avouant que les théories de Montesquieu sur les questions de religion et de morale y prêtent aux plus graves reproches, nous nous bornerons à rechercher pour quel motif l'archevêque de Paris ne jugea pas à propos d'intervenir autrement que pour s'entremettre. A voir, en effet, l'acharnement déployé par la gazette janséniste au cours de la discussion, on s'explique assez qu'il ait paru messéant à Christophe de Beaumont de sembler obéir aux injonctions d'un parti, qui ne cessait d'accuser la Sorbonne et le clergé d'une criminelle indifférence pour la cause de l'Église et de Dieu. Aussi bien les rédacteurs anonymes de cette feuille, que Voltaire appelait une « guêpe convulsionnaire », bourdonnant aux oreilles quatre fois par mois, ont-ils pu se montrer souvent plus passionnés, mais ne furent jamais plus maladroits qu'en cette rencontre. Ne s'étaient-ils pas avisés, au début même de la polémique, de représenter le livre de Montesquieu comme un fruit détestable de la Constitution de Clément XI ? Pauvre bulle *Unigenitus*, qu'on rendait alors responsable de tous les maux, comme on

[1] Sainte-Beuve, d'ordinaire si sûrement informé, n'a pas connu la condamnation de ce livre. « Pendant son séjour à Rome, écrit-il, le duc de Nivernais fut en correspondance avec Montesquieu au sujet de l'*Esprit des lois* qui avait été déféré à la congrégation de l'Index. Il intervint utilement, et de la seule manière dont il le pouvait, en tâchant de faire prolonger indéfiniment les procédures... Il réussit à rendre à son illustre confrère ce bon office auquel se prêta la partie sage de la cour romaine. » (*Causeries du lundi*, t. XIII, p. 395.)

[2] Il suffit, pour s'en convaincre, d'interroger l'*Index librorum prohibitorum* au mot : *Esprit des lois*, etc... Ce décret, il est vrai, tombe directement sur la première édition et sa traduction en italien, avant toute correction de l'auteur ; mais ces corrections promises ont-elles été sérieuses?

voudrait faire aujourd'hui du *Syllabus!* « Il y a environ un an, disaient-ils, qu'il s'est répandu ici une de ces productions irréligieuses, dont le monde depuis quelque temps est inondé, et qui ne se sont si prodigieusement multipliées que depuis l'arrivée de la Bulle *Unigenitus*, et encore plus depuis qu'on n'est occupé que du soin de faire prévaloir ce décret antichrétien[1]. »

C'était laisser partie belle à une réplique, et Montesquieu n'eut garde de manquer si bonne occasion de riposter, sans plus se soucier de répondre à la principale accusation formulée contre lui, celle d'avoir fait de la religion naturelle (c'est-à-dire de l'indifférentisme religieux, ou même d'une sorte d'athéisme pratique) la loi politique des États. Quoi qu'il en soit d'une doctrine que nous n'avons pas à juger en ce moment, nous pensons que l'archevêque de Paris, à l'exemple du souverain Pontife, aura cru qu'il était sage « de se contenter des protestations d'orthodoxie de Montesquieu et des explications de sa *Défense*[2]. » Le cardinal Quirini, préfet de la Congrégation de l'Index, ne s'était-il pas lui-même déclaré satisfait de cette réplique ?

Toutefois ce fut grandement à tort que les sectaires voulurent arguer d'une pareille condescendance pour reprocher au prélat d'abandonner le champ libre aux ennemis de l'Église, et de ne s'en prendre qu'à son perpétuel « fantôme » de jansénisme. N'avons-nous pas vu, de nos jours, semblable accusation se produire pour cet autre « fantôme » du catholicisme libéral? Ce qui est certain, c'est que jamais Christophe de Beaumont n'eût consenti à voir, même dans le vingt-quatrième livre de l'*Esprit des lois*, « la plus belle apologie du christianisme au XVIIIe siècle, et le plus haut témoignage de ce que peut la vérité dans une grande âme qui a mis sincèrement sa pensée au service des hommes. » Jamais il n'eût regretté que l'ouvrage fût « trop peu lu »; jamais surtout il n'eût rendu hommage, sans exprimer les plus fortes réserves, à celui qu'on louait, il n'y a pas vingt ans, d'avoir eu « l'honneur de dégager de l'irréli-

[1] *Nouvelles* de 1749, p. 161.

[2] On consultera utilement, pour cette appréciation de l'esprit de Montesquieu, le grave travail de M. l'abbé Maynard *(Bibliog. cathol.*, t. XVIII), et une série d'articles publiés par M. Griveau dans l'*Université catholique*, de 1839 à 1842.



gion vulgaire les principes d'une saine liberté », et de s'être montré dans son livre « le père du libéralisme conservateur », où l'on espère « asseoir un jour l'honneur et le repos du monde[1]. »

Ce n'est pas, au contraire, un des moindres crimes du jansénisme d'avoir absorbé dans des guerres intestines les forces vives de la France, alors qu'il aurait fallu les diriger toutes contre l'ennemi commun. De là une des causes de la puissance triomphante de l'incrédulité dans ce malheureux siècle, et de la faiblesse apparente des champions de la foi. « Pendant qu'on défendait la citadelle et le sanctuaire contre l'ennemi du dedans, l'ennemi du dehors pénétrait dans la place, et se rendait maître de toutes les avenues du temple lui-même[2]. »

Beaumont n'en dut être que plus consolé, quand il apprit du P. Castel les sentiments manifestés par Montesquieu dans sa dernière maladie, sentiments dont un autre jésuite, le P. Routh, donne un compte rendu assez détaillé dans sa lettre au nonce Gualterio[3]. Le publiciste mourant y fait l'aveu tardif que, sans avoir été jamais incrédule, il s'est trop laissé entraîner, dans ses attaques contre la religion, par « le goût du neuf et du singulier », par « le désir de passer pour un génie supérieur aux préjugés », et par « l'envie de plaire et de mériter les applaudissements des personnes qui donnent le ton à l'estime publique, et qui n'accordent jamais plus facilement la leur que quand on semble les autoriser à secouer le joug de toute dépendance et de toute contrainte[4]. »

Mais voici que s'offrait une occasion de réveiller le bruit qui s'était fait naguère au sujet d'un autre livre — un livre de jésuite. Nous voulons parler de l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer[5]. Jansénistes et parlementaires devaient

1 Citations extraites du discours de réception à l'Académie française prononcé par le P. Lacordaire, le 24 janvier 1861.

2 *Bibliographie catholique*, t. XVIII, p. 100.

3 Louis Gualterio, neveu du cardinal Philippe-Auguste Gualterio, autrefois nonce en France, fut nommé à la même nonciature dans le courant de novembre 1753.

4 *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 486.

5 La première partie de cette histoire, la moins condamnable de toutes, avait vu le jour en 1728. Réimprimée cinq ans plus tard avec des corrections, elle n'en était pas moins mise à l'Index par décret du 17 mai 1734. Nous parlons ici de la seconde partie, publiée dans le courant de 1753.

s'unir une fois de plus pour incriminer sur ce point la conduite du vénérable archevêque.

Doué d'une imagination brillante, à laquelle il ne sut pas tenir toujours la bride haute, le religieux écrivain n'avait pourtant d'autre dessein que de rendre la lecture des Livres inspirés plus attrayante aux gens du monde. Il dépassa le but. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec Voltaire, que Berruyer changeait l'ancien et le nouveau Testament « en un roman de ruelle, dans le goût de *Clélie* » ; mais il nous sera permis de regretter, avec l'archevêque, qu'il ait, en plus d'un passage, dénaturé la noble simplicité des divines Écritures par certaines recherches de bel-esprit. Ajoutons que la seconde partie du livre donnait prise, en 1753, à des critiques plus fondamentales.

Beaumont, toujours dévoué aux intérêts d'une Société dont il appréciait les services, s'était hâté de convoquer les supérieurs des diverses maisons de Paris, afin de pourvoir aux moyens de conjurer un orage inévitable. Il fit plus que les supplier d'arrêter, autant qu'il était en eux, le débit des volumes furtivement imprimés[1]; il mit à leur disposition un don généreux de dix mille écus, pour indemniser, au besoin, les imprimeurs et les libraires. Mais le duc de Luynes nous avertit que cette offre, « digne de la piété de M. l'Archevêque », ne put avoir son effet, à cause du grand nombre d'exemplaires déjà répandus dans le public[2]. On assure même que, dès les premiers jours d'octobre, la police en avait saisi quatre mille aux portes de Paris[3]. Dans tous les cas, les jésuites ne sauraient demeurer responsables d'une publication clandestine contre laquelle, au contraire, ils ont protesté par toutes les voies possibles.

Le 22 octobre, ils firent distribuer à la porte des églises, et même à l'entrée des promenades publiques, la déclaration imprimée du Provincial de Paris, déclaration que contre-signèrent les trois autres supérieurs. Elle portait, en substance, 1° que l'impression du livre dont il s'agit avait été faite à leur

[1] Ce qui n'empêche pas la gazette janséniste d'affirmer que « le livre s'était imprimé et se débitait, pour ainsi dire, sous les yeux de l'archevêque. » (*Nouvelles* de 1754, p. 21). *Pour ainsi dire* est bien trouvé! Ce mot-là sauve tout.

[2] *Mémoires*, t. XIII, p. 123.

[3] Argenson, t. VIII, p. 142.

insu et contre leur volonté; 2° qu'ayant tout lieu de craindre que ce livre ne contînt des choses singulières et hasardées, ils avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour arrêter cette édition et en empêcher le débit; 3° qu'étant parvenus à en avoir un exemplaire, ils l'avaient fait examiner avec soin, et que, sur le compte qui leur en avait été rendu, ils croyaient devoir non-seulement désavouer l'impression, mais improuver un ouvrage « qu'ils n'auraient jamais laissé paraître sans un grand nombre de corrections importantes et nécessaires. »

Une déclaration si catégorique ne ferma pas la bouche à ceux qui entendaient, coûte que coûte, rendre tous les jésuites solidaires des faits et gestes d'un seul [1]. Il devenait urgent d'aviser, car les passions s'irritaient de plus en plus, et d'honnêtes prélats, effarouchés de tant de clameurs, en venaient eux-mêmes à demander la suppression d'un ouvrage qu'ils ne connaissaient cependant encore que par des ouï-dire [2].

Le 3 décembre, Christophe de Beaumont réunit à Conflans une vingtaine d'évêques, qui se trouvaient alors dans la capitale. Une commission de six d'entre eux est aussitôt nommée, avec charge de faire sans retard un examen approfondi du livre : le métropolitain de Paris, qui la préside, s'engage à publier sous peu de jours un mandement sur la question. Il fallait, en vérité, que les esprits fussent bien échauffés à ce sujet, même parmi la société frivole, pour que le chevalier d'Aydie se crût obligé d'en écrire à la marquise philosophe : « Le jugement que prononcera la commission qui doit examiner le *Testament* du P. Berruyer, fera sans doute sur le public une belle impression, et proportionnée à l'opinion qu'on a du mérite et de la capacité des membres qui la composent [3]. »

Dix jours après, les mêmes prélats se rassemblèrent de nouveau à l'archevêché, où Beaumont leur donna lecture du man-

[1] De là, ce mot inconvenant prêté au P. Griffet : « *Nous* avons un peu *égayé* l'Évangile. » (*Nouvelles* de 1754, p. 48).

[2] C'est ainsi que La Roche-Aymon, récemment promu du siège de Toulouse à celui de Narbonne, avait été sollicité de faire une démarche dans ce but auprès de Louis XV.— « Avez-vous lu l'ouvrage ? » demanda le roi. Sur la réponse négative du prélat : « Comment pouvez-vous donc le condamner ? » (Cf Argenson, t. VIII, p. 168).

[3] *Corespondance de la marquise du Deffand*, t. I, p. 189.

dement promis. Tous y adhérèrent, en applaudissant « au zèle que Mgr l'Archevêque de Paris marque en *toute occasion* pour les intérêts de l'Église et de la religion. » C'est le journal hostile qui souligne ce mot du procès-verbal, forcé qu'il est d'enregistrer un hommage auquel ne manque même pas l'adhésion de Fitz-James[1]. On décida en outre que les agents généraux du clergé expédieraient une circulaire à tous les évêques du royaume, pour leur communiquer le travail de Beaumont avec les procès-verbaux des deux séances.

Ce mandement, un des plus courts qu'il ait publiés, se borne provisoirement à défendre la lecture du livre incriminé, sauf à prendre plus tard les mesures qui paraîtront « les plus convenables pour l'avantage de la religion. »

Ce n'était pas le compte des opposants quand même. Ils remarquèrent avec amertume que l'archevêque affectait de ne pas prononcer une seule fois le nom de Berruyer, « quoique les gros bonnets de la Société ne l'eussent pas dissimulé dans leur déclaration[2]. » Ils remarquèrent de plus que pas un mot du dispositif ne laissait soupçonner, dans l'auteur blâmé, sa qualité de jésuite. Deux ans après, ils reprochaient encore à Beaumont de n'avoir pas interdit un écrivain dont sa conscience désapprouvait les œuvres[3]. Ne prétendaient-ils pas exiger qu'il englobât dans une même censure la première partie de l'*Histoire du peuple de Dieu*, laquelle avait paru vingt ans avant son élévation sur le siège de Paris? — « Elle n'est point de mon bail », répondit finement le prélat, et les interlocuteurs se le tinrent pour dit.

Le P. Berruyer ne put qu'être sensible aux égards paternels dont il se voyait l'objet. Accompagné de son Provincial, il se rendit chez l'archevêque pour lui exprimer sa reconnaissance et remettre l'acte suivant entre ses mains :

« Je soussigné, prêtre religieux de la Compagnie de Jésus, déclare me soumettre sincèrement au mandement de Mgr l'Archevêque de

[1] Aussi ajoute-t-il un mois plus tard, après réflexion : « Il faut avouer que, vu ce qui se passe depuis deux ans à Paris, le terme *en toute occasion* est bien fort. » (*Nouvelles* de 1754, p. 37).

[2] *Ibid.* p. 21.

[3] *Ibid.* 1755, p. 126.

Paris, en date du 13 du présent mois, qui interdit la lecture d'un ouvrage intitulé : *Histoire du peuple de Dieu*, etc... et promets de m'en rapporter au jugement qu'en porteront mon dit seigneur archevêque de Paris et nos seigneurs les évêques, et de regarder comme répréhensible et condamnable ce qu'ils croiront y devoir reprendre. — A Paris, ce 21 décembre 1753. — *Signé* Isaac-Joseph BERRUYER, de la Compagnie de Jésus. »

Bientôt le journal de Trévoux, rédigé par les confrères de Berruyer, insérait un article de Paris conçu en ces termes :

« Les supérieurs des jésuites de cette ville, voulant donner à Monseigneur l'Archevêque un témoignage authentique et public de leur obéissance, nous ont chargés de déclarer : 1° Qu'ils sont très sincèrement soumis au mandement dudit seigneur archevêque, en date du 13 décembre dernier, par lequel ce prélat interdit la lecture du livre intitulé : *Histoire*, etc... ; 2° qu'ils persistent dans la déclaration qu'ils ont publiée le 22 d'octobre 1753, touchant ledit ouvrage ; 3° qu'ils ont vu avec satisfaction le P. Berruyer abandonner totalement son livre au jugement de nos seigneurs les évêques, comme il paraît par l'acte que ce Père a remis à Monseigneur l'Archevêque, et dont voici la teneur : *Je soussigné*, etc... [1] »

Les incidents que nous venons de rappeler se passaient dans les derniers jours de 1753. Une sorte d'apaisement s'était alors produit, et l'on pouvait se reposer sur la vigilance de l'épiscopat pour l'heure opportune du jugement doctrinal à formuler. Mais les boute-feu du parti avaient juré de ressusciter la querelle, ne fût-ce que pour se donner le prétexte d'un blâme à l'autorité ecclésiastique, accusée d'une mollesse coupable dans toute l'affaire Berruyer. Nous lisons dans leur feuille : « Il sera éternellement dit, à la charge de M. l'Archevêque de Paris, qu'un prêtre et un religieux nestorien, pélagien, socinien, etc., connu pour tel et convaincu, a joui tranquillement jusqu'à sa mort, de tous les pouvoirs de ce Prélat pour la conduite des âmes de son diocèse [2]. »

Des hommes ainsi montés à la passion n'avaient plus d'espoir que dans les inimitiés implacables du Parlement. L'abbé

[1] *Mémoires pour l'histoire des sciences et beaux-arts*, fascicule de janvier 1754, p. 166.
[2] *Nouvelles* de 1759, p. 15.



Chauvelin, un des coryphées de la secte, se chargea de leur fournir ample satisfaction.

Le 13 décembre 1755, il dénonçait à la cour le livre du jésuite, qui fut aussitôt remis aux gens du roi chargés de faire leur rapport. Le 9 avril 1756, sur le réquisitoire de l'avocat général Omer Joly de Fleury, l'*Histoire du peuple de Dieu* était brûlée par la main du bourreau, comme suspecte, entre autres méfaits, d'inspirer aux lecteurs « la doctrine ultramontaine sur l'infaillibilité du Pape, sur cette puissance sans bornes qu'une fausse piété lui attribue, sur l'autorité irréfragable de ses décisions, indépendamment du concours, du consentement et de l'approbation des évêques et de l'Église universelle. »

Trois jours après, le 12 avril, à quatre heures de relevée, le conseiller Pasquier, assisté de Me Dufranc, commis au greffe de la Grand'Chambre, se transportait d'office chez les jésuites de la rue Saint-Antoine. Ils montèrent ensemble au second étage et furent introduits dans une cellule qui avait vue sur le jardin. Le P. Berruyer, cassé de vieillesse et d'infirmités, déjà sous le coup d'une troisième attaque d'apoplexie, était assis sur un fauteuil près de la cheminée. Il écouta en silence la lecture des arrêts le concernant, puis, d'une voix lente qui trahissait l'embarras de la respiration, il protesta de son attachement aux lois de Dieu et du royaume, se défendit contre plusieurs des imputations dont on le chargeait, et termina par ces quelques paroles que j'extrais du procès-verbal :

« Si, contre mon intention, mon ouvrage a paru dégrader la majesté de l'Écriture, en altérer la simplicité ; si, dans quelques discussions critiques, j'ai paru m'éloigner des sentiments les plus communs par rapport à l'interprétation et conciliation des textes sacrés, mon erreur à ces égards ne peut venir que de la faiblesse humaine, n'ayant été occupé pendant le cours de ma longue vie que du désir et du soin d'inspirer aux fidèles le goût de la vraie piété, de leur présenter la parole sainte et les Livres sacrés qui la contiennent, comme la règle d'une conduite chrétienne, qui peut seule procurer le salut. Telles sont les dispositions de cœur et d'esprit dans lesquelles j'ai toujours vécu et j'espère persévérer avec la grâce de Dieu. »

Le lendemain, Pasquier fut invité à donner connaissance au

Parlement de son rapport officiel. Je transcris ici l'arrêt rendu à cette occasion : il fait suite au procès-verbal.

« La cour, usant d'indulgence envers le frère Berruyer, attendu l'état d'infirmité où il se trouve, donne acte au Procureur général du Roi de la déclaration faite par ledit frère Berruyer ; ordonne que ladite déclaration demeurera déposée au greffe de la Cour ; enjoint au Provincial et autres Supérieurs des maisons des jésuites d'être plus circonspects dans les approbations et permissions qu'ils pourront donner pour les livres et ouvrages composés par les membres de leur Société. Ordonne que le présent arrêt sera signifié aux Provincial et Supérieurs des trois maisons de Paris. Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le treize avril mil sept cens *(sic)* cinquante-six. »

Ainsi qu'il arrive en toute question où des intérêts opposés sont aux prises, les uns trouvèrent quelque rigueur dans cette façon de procéder à l'égard d'un religieux presque octogénaire, dont les sentiments de soumission ne faisaient doute pour personne. D'autres avaient compté sur plus de sévérité de la part des juges, mais ils ne se réjouissaient pas moins du résultat obtenu, et l'avocat Barbier, qui savait son monde, n'a eu que trop raison de dire : « Ç'a toujours été une satisfaction pour les jansénistes de voir brûler par les mains du bourreau un livre d'un jésuite de réputation [1]. »

L'émotion excitée par cet arrêt, en un temps où les conflits pour cause de religion étaient à l'ordre du jour, ne tarda pas à se perdre au milieu des troubles publics qui marquèrent la fin de 1756. Nous avons dit précédemment quelle était à cette époque l'irritation générale semée dans l'air : il nous reste à voir la part qui fut faite à Christophe de Beaumont.

(La suite prochainement.) É. Regnault.

[1] *Journal*, t. VI, p. 293.

ÉTUDES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

— TROISIÈME ARTICLE[1] —

LES ORIGINES DE LA RELIGION ET LA PHILOLOGIE COMPARÉE

Dans la nouvelle « science des religions », issue de la philologie comparée, c'est presque un axiome que la déification et le culte de la nature furent la première phase de la religion, au moins dans la race indo-européenne, à laquelle appartiennent presque tous les peuples de l'Europe, de l'Inde, de la Perse et plusieurs tribus de l'Asie centrale. Nous avons voulu examiner si cette théorie est autorisée dans quelque mesure par les résultats certains des recherches que conduit la philologie comparée.

La question nous paraît être de celles qui méritent le plus d'attention. Si les découvertes réelles de la philologie contemporaine sont encore mal connues de la masse du public, en revanche la théorie dont il s'agit s'étale partout avec l'étiquette de cette science, grâce à des écrivains qu'on voit empressés à répandre les hypothèses des savants comme des vérités incontestables, dès qu'elles peuvent se tourner contre la religion.

Nous allons donc résumer brièvement, mais avec toute l'exactitude possible, les arguments fournis au naturalisme par les linguistes ; puis nous les soumettrons à une discussion que nous tâcherons de rendre également claire et impartiale.

Le nom du *Rig-Véda* devant revenir assez souvent dans la suite, il sera bon de placer ici quelques notions sur ce livre fa-

[1] Voir les *Études* de septembre et de novembre 1878.

meux. Le Rig-Véda, qui est le Véda par excellence ou même le seul vrai[1], est un recueil de 1028 hymnes, consacrés à la louange (*rik*, en sanscrit) de différentes divinités de l'Inde ancienne. Il est rédigé en un sanscrit archaïque, qui n'était plus bien compris, même des lettrés, au milieu du VIe siècle avant Jésus-Christ, comme il résulte des commentaires que nous avons de ce temps-là. Ce dernier fait prouve déjà que le Véda, sous sa forme actuelle, est beaucoup antérieur à l'an 600. Des calculs sérieux, dont il est inutile de répéter ici le détail, placent la première rédaction dans une période qui irait de l'année 1500 à 1000 avant notre ère[2]. C'est, par conséquent, le monument le plus ancien qu'on connaisse de la poésie et de la religion d'un peuple du groupe indo-européen. Cette haute antiquité donne au Rig-Véda une importance incontestable pour l'histoire religieuse de notre race. Et cette importance s'accroîtrait notablement par un caractère tout particulier que les linguistes remarquent dans les hymnes du Véda : nous voulons parler de la fidélité avec laquelle les *Rishis*, leurs auteurs, auraient gardé, non-seulement la langue, mais encore les conceptions primitives de notre race. Nous aurons à discuter cette opinion. Observons, néanmoins, que la religion du Rig-Véda n'est pas, aux yeux des savants, identique à la religion primitive des *Âryas*, à celle qui réunissait les intelligences et les cœurs de nos ancêtres et des ancêtres des Hindous, des Perses, etc., avant leur séparation. Comme le dit M. Max Müller, d'accord en cela avec tous les indianistes sérieux, « la religion du Véda n'est pas la source de toutes les autres religions du monde aryen (ou indo-européen), pas plus que la langue sanscrite n'est la mère de toutes les langues âryennes[3]. » On soutient seulement que le Rig-Véda nous reporte plus près que toutes les autres traditions

[1] Max Müller, *Essais sur l'histoire des religions*, trad. par G. Harris, 2e éd. p. 11. « Les autres recueils appelés aussi Védas (au nombre de trois : le *Yajur-Véda*, le *Sâma-Véda* et l'*Atharva-Véda*)... se composent principalement d'extraits du Rig-Véda, ainsi que de formules pour les sacrifices, pour les charmes et les incantations. » *Rig-Véda* signifie le « Véda ou livre des hymnes de louange. » *(Ibid.)*

[2] R. Roth, *Zur Litteratur und Geschichte der Veda ;* M. Müller, *A History of ancient sanscrit Literature*, et *Essais* cités, p. 14-21 ; C. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, 2e édit., p. 869.

[3] *Essais*, etc., p. 34.

indo-européennes, de « cette source commune du langage et de la religion, située au delà des hauteurs de l'Olympe védique, et de laquelle les Romains (et les Grecs, les Celtes, les Germains, les Slaves, etc.), aussi bien que les Hindous, ont tiré les noms de leurs divinités, et les éléments de leur langue de même que de leur religion[1]. » On ajoute que le Rig-Véda, de même qu'il a éclairé d'une lumière inattendue le mode de formation de nos langues, jette aussi un jour nouveau sur la manière dont les anciennes mythologies ont été créées chez les peuples indo-européens. Tout cela deviendra plus clair par les développements qui suivent. Mais nos lecteurs comprendront déjà pourquoi le naturalisme des philologues s'appuie avant tout sur le Véda : non pas que la théorie qui réduit la religion primitive à une adoration de la nature soit née des études védiques (on pourrait la montrer chez les plus anciens philosophes grecs) ; le Rig-Véda n'a fait que lui apporter une « base scientifique », au moins apparente, qui lui manquait encore.

I

Quels sont donc les titres des linguistes pour intervenir dans la question de l'origine des religions ? Quels éléments leurs recherches fournissent-elles pour la résoudre ?

[1] Id., ibid. — Notons encore, pour rendre pleine justice aux védisants, que malgré leur admiration parfois excessive pour le Véda, ils repoussent toute solidarité avec les Émile Burnouf, retrouvant « non-seulement les dogmes, mais les symboles et les rites chrétiens tout faits dans la religion védique » (*La science des religions*, p. 231), et les Jacolliot, pour qui « la Bible n'est qu'une compilation récente des traditions nées entre le Gange et l'Indus » (*La Genèse de l'humanité*, p. 64). M. Max Müller, protestant et rationaliste, a porté un jugement accablant sur M. Émile Burnouf (*Introduction to the science of religion*, p. 36). Ce triste héritier d'un nom grand dans l'histoire des études indiennes, n'a pas été moins sévèrement critiqué par M. Bergaigne, qui lui reproche de ne connaître la langue, la littérature et la religion anciennes de l'Inde que d'une façon extrêmement incomplète (*Revue critique*, 1872, 2e sem., p. 65-74 et p. 226). Quant à M. Jacolliot, voici ce que M. Max Müller, en qui personne ne refuse de reconnaître un éminent sanscritiste, pense des citations de livres brahmaniques dont sont remplies les publications de ce trop fécond écrivain : « Bien que les passages ne soient pas donnés dans l'original, mais seulement dans une version française très poétique, pas un savant sanscritiste n'hésitera un moment à déclarer que ce sont des textes apocryphes, et que M. Jacolliot, le président du tribunal de Chandernagor, a été dupé par son maître hindou... Les conclusions et les théories de M. Jacolliot sont telles qu'on pouvait les attendre avec de pareils matériaux. » (*Introduction to the science of religion*, p. 33.)

La comparaison des langues de la famille indo-européenne n'a pas seulement prouvé que ces idiomes, depuis longtemps dispersés sur presque tous les points du globe, procèdent d'une souche commune : elle fait encore voir que les races qui parlent ces langues ont autrefois vécu d'une même vie ; elle peut même montrer ce qu'était cette vie, quelle mesure de civilisation elle contenait[1]. Par exemple, on a constaté que toutes ou presque toutes les langues indo-européennes ont les mêmes mots pour désigner les animaux domestiques, comme la vache, le cheval, la brebis, le chien ; on en conclut avec raison, que les vieux Âryas, dès avant leur dispersion, avaient ces utiles auxiliaires à leur service. En effet, l'accord de tous ces noms ne saurait être un produit du hasard. L'expliquer par les emprunts que l'Europe aurait faits à l'Inde ou réciproquement, n'est guère moins impossible. Il faut donc admettre que ces termes communs remontent à un temps où les tribus indo-européennes, concentrées encore sur un petit espace ou du moins très voisines, parlaient une même langue dont ces mots sont des débris. On établit de la même manière que nos ancêtres, dans cette période reculée, connaissaient l'emploi des métaux, le labourage, l'art de bâtir des maisons et de construire des barques, l'art de coudre et de tisser, etc.

Pour nous élever à l'ordre des idées morales, prenons les expressions qui marquent les degrés de parenté chez les anciens Grecs, Latins, Celtes, Germains, Slaves et Hindous. Nous trouverons qu'ils se répondent lettre pour lettre, et cela non-seulement dans la parenté naturelle, mais encore dans la parenté par alliance, au moins pour les premiers degrés. Il y a là une preuve sensible de la fixité des liens du sang, et par suite, de

[1] Adalbert Kuhn, *Zur ältesten Geschichte der indo-germanischen Völker*, publié dans A. Weber, *Indische Studien*; t, I, p. 321-363; J. Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*; A. Pictet, *Les Âryas primitifs*, résumé par M. Robiou dans la *Revue des questions historiques*, t. XII, 1872; Max Müller, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. par M. G. Perrot, p. 26 et suiv. ; *Leçons sur la science du langage*, 1re leçon. — Nous avons exposé avec quelque développement les principes qui guident les linguistes dans cette sorte de recherches (*Études*, 4e série, t. IV et V, art. *La science du langage et la religion primitive*). A cette occasion, nous avons touché une partie des questions que nous reprenons aujourd'hui.

la bonne organisation de la famille même chez ces Âryas primitifs.

Essayons maintenant d'appliquer ce procédé aux noms religieux. Comparons d'abord les noms généraux de la *divinité*. Les plus anciens monuments du langage chez les Latins, les Celtes, les Letto-Slaves, les Germains, nous offriront un mot identique à celui que les Hindous ont employé de temps immémorial pour nommer leurs dieux *(Deu-s, Deva-s)*. Encore ici une conclusion s'impose, c'est qu'avant de se séparer pour aller coloniser les extrémités opposées du globe, les pères des grands peuples indo-européens reconnaissaient une puissance supérieure à l'homme et l'honoraient ensemble sous le nom de *Deva*, *Deu-s*, « Dieu. »

De ce que ce nom a un pluriel dans tous les idiomes où nous le trouvons, on a tiré cette autre conséquence, que les Aryas adoraient « plusieurs dieux. » Mais on voit déjà que la déduction, cette fois, n'est plus légitime ; car rien n'empêche que ces pluriels aient été créés indépendamment, à des époques différentes, plus ou moins longtemps après la dispersion des Indo-Européens.

En revanche, les noms de plusieurs dieux particuliers des Grecs, des Latins, aussi bien que des Hindous, ont dû exister comme noms divins avant la séparation des langues âryennes. Tel est le nom du dieu suprême Ζεύς, *Jovis (Jupiter)*. Il répond très régulièrement au sanscrit *Dyaus*, *Dyaush-pitar* (Dyaus pater), qui désigne un dieu du ciel dans le Rig-Véda. L'ancienne mythologie germanique et scandinave possédait le même nom sous la forme *Tyr* (norske), et *Zio* (haut allemand)[1]. Une autre divinité védique en rapport avec le ciel, *Varuna*, dont nous verrons le rôle considérable, correspond au grec Οὐρανός[2]. Varuna, dans les chants védiques, est par excellence l'*Asura*, c'est-à-dire le vivant, l'être spirituel divin[3] ; or cette appella-

[1] G. Curtius, *Grundzüge der Griechischen Etymologie*, 4e édit., p. 235, n° 69, et p. 567 ; F. Pott, *Wurzel-Wörterbuch*, t. I, 2e partie, 2e édit., p. 932 ; Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. par Harris et Perrot, leçon X.

[2] G. Curtius, *Grundzüge*, p. 351 ; J. Darmesteter, *Ormuzd et Ahriman*, p. 53.

[3] R. Roth, dans le dictionnaire sanscrit-allemand de Saint-Pétersbourg, t. I, au mot *Asura*, et t. VI, col. 724, s. v. *Varuna*.

tion a pour équivalent phonétique exact, dans la langue des anciens Iraniens, *Ahura*, qui est précisément le nom propre du Dieu unique de ce peuple[1]. Il résulte de ces faits que Varouna - Οὐρανός avait déjà une bonne place dans la pensée religieuse des Âryas primitifs.

Les noms des dieux inférieurs et des demi-dieux ont aussi donné lieu à des rapprochements en grand nombre. Ainsi l'on a identifié *Hermès*, *Orphée*, les *Centaures*, la Dêmêtêr *Erinys* des Arcadiens, etc., avec des êtres surhumains nommés dans les Védas *Sarameyas*, *Ribhus*, *Gandharvas*, *Saranyu*, etc.[2] Il n'est presque pas de personnage des mythologies de la Grèce, de Rome, de la Germanie, à qui l'on n'ait su trouver un homonyme parmi les types divins de l'Inde védique. Ce qui augmenterait la portée de ces coïncidences, c'est qu'avec les noms classiques, on reconnaît encore dans les Védas plusieurs des légendes dont ces noms rappellent le souvenir[3]. En tout cela, comme nous le verrons plus loin, il faut faire une large part aux parallèles arbitraires, aux combinaisons hasardées. Cependant il est incontestable qu'un ensemble d'analogies réelles subsiste entre les mythologies anciennes de l'Inde et de l'Europe. Du reste, ce fait ne peut surprendre ; le contraire étonnerait plutôt, étant donnés les rapports connus par ailleurs des peuples indo-européens.

Arrivons maintenant à la question principale. Il n'est pas

[1] Darmesteter, op. l., p. 47.

[2] Ad. Kuhn, *Zeitschrift für vergleichen de Sprachforschung*, t. I.

[3] Ces études comparatives sur les mythes indo-européens, qui ont fondé une nouvelle science, la *mythologie comparée*, se trouvent surtout dans le Journal de M. Kuhn, que nous venons d'indiquer, dans celui de M. Benfey, *Orient und Occident* (ne paraît plus). M. Ad. Kuhn a spécialement traité les légendes relatives à la *descente du feu* (du ciel sur la terre) et au *breuvage d'immortalité* (ambroisie), dans son livre, *Die Herabkunft des Feuers und des Göttertrankes* (Berlin, 1859), qui est regardé comme le « fondement des études de mythologie comparée. » (A. Bergaigne, *la Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda*, t. I, p. 10.) On connaît plus généralement en France les nombreux ouvrages de M. Max Müller ; ils renferment, avec beaucoup de science philologique, beaucoup de poésie, trop de poésie quelquefois — et des théories philosophiques, bonnes d'intention, mais insuffisantes et assez confuses. Les études de M. Michel Bréal, *Hercule et Cacus* et le *Mythe d'Œdipe*, publiées en 1863 et réimprimées parmi les *Mélanges de mythologie et de linguistique* (Paris, 1878), se rapprochent de la manière de Max Müller.

sans intérêt d'apprendre qu'une bonne partie des noms et des fables qui entraient dans la religion des Grecs, des Latins et de nos ancêtres païens, existaient depuis quelque quinze ou vingt siècles avant l'ère chrétienne et entraient déjà dans la prière et les entretiens des pères des peuples de l'Europe. Mais il importe beaucoup plus de savoir ce que ces noms signifiaient, quels personnages ils représentaient dans cette période reculée, puis de saisir le sens primitif de ces fables et la nature des traditions ou des croyances religieuses qu'elles couvrent sans doute ; en un mot, de remonter le plus loin possible vers les sources mystérieuses de la « foi indo-européenne », dont ces noms et ces fables sont les débris. Or, ce grand problème, la philologie comparée a la prétention de le résoudre.

Sa réponse est, en résumé, que la nature physique, avec ses manifestations qui commandent tour à tour l'admiration et la terreur, a donné la matière principale, sinon unique, de l'ancienne mythologie et de la religion primitive des Indo-Européens.

Les étymologies fourniraient une première preuve de cette explication. Décomposés en leurs éléments radicaux, les plus anciens noms divins donnent comme résidus des qualités sensibles, physiques. Ainsi, le nom général de la divinité, *Deva*, *Deus*, ne signifie, au fond, que « le brillant, le lumineux » (de la racine *div*, briller). Il devait donc s'appliquer d'abord exclusivement au ciel, aux astres, surtout au soleil, à l'éclair, etc. *Dyaus*, Ζεύς, Jovis, qui provient de la même racine, n'est pas autre chose que « le ciel ». *Varuna*, Οὐρανός, est « celui qui *enveloppe* tout » (de *var*, couvrir, envelopper) : encore une qualification de la voûte céleste.

Mais on en appelle surtout au Rig-Véda. Dans les hymnes de l'Inde primitive, la nature des divinités est encore transparente, et les mythes, qui racontent leurs exploits ou leurs aventures, portent en eux-mêmes leur interprétation.

Les dieux, ce sont les éléments ou les forces naturelles, personnifiés et doués de passions humaines. Pour plusieurs, cela ressort déjà de leurs noms : ainsi *Agni*, le dieu que les Rishis célèbrent le plus souvent après Indra, s'appelle comme le feu commun *(ignis)*; *Ushas* est l'aurore (Ἠώς) ; *Sûrya*, le so-

leil, etc. La plupart de ces personnages divins sont encore à dégager leur individualité morale des phénomènes naturels auxquels ils président. Il est vrai que leurs chantres, les Rishis, les exaltent souvent fort au-dessus de la nature matérielle, leur attribuent même des qualités, des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à la divinité comprise au sens le plus noble. Mais il arrive non moins fréquemment qu'on leur laisse tous les caractères des éléments physiques, et que les longues louanges dont on les poursuit peuvent s'appliquer en toute rigueur au feu, à l'aurore, au soleil, aux vents d'orage, au ciel matériel, etc. [1].

Les légendes qui remplissent en bonne partie les hymnes védiques ont le même caractère. Des traits vraiment divins s'y mêlent aux traits qui rappellent la vie humaine et à ceux, plus nombreux, qui appartiennent évidemment aux forces naturelles. Mais ce sont les phénomènes de la nature qui en fournissent le fond principal. Il est vrai que les indianistes modernes sont loin d'être d'accord sur le sens de tous les mythes du Véda : M. Max Müller voit presque partout des phénomènes solaires, tandis que d'autres croient rencontrer plus fréquemment des phénomènes orageux [2]. Sous ces divergences d'interprétation, le caractère

[1] Il ne faudrait pas juger l'ensemble des hymnes védiques d'après ceux que donne M. Max Müller, à la fin de sa *History of ancient sanscrit Literature* et dans les *Essais sur l'histoire des religions* (p. 39 et suiv., trad. par Harris). Cependant, même à ne considérer que ces morceaux, choisis à dessein pour « marquer les points les plus élevés auxquels ait atteint la vie religieuse des poètes de l'Inde antique », quelle différence d'inspiration entre les chants védiques et nos livres sacrés, tout aussi anciens! Aussi M. Müller reconnaît que « beaucoup d'auteurs ont singulièrement exagéré le mérite intrinsèque du Véda et la beauté ou l'élévation des sentiments qui y sont exprimés... Beaucoup de ces hymnes sont complètement insignifiants et insipides, et il nous faut chercher patiemment, avant de rencontrer çà et là des sentiments qui viennent des profondeurs de l'âme, et des prières auxquelles nous pourrions nous unir nous-mêmes. » (*Essais sur l'histoire des religions*, p. 35-36, 53-54). — Avertissons ici que la traduction du Rig-Véda par Langlois, faite surtout d'après les commentateurs hindous, et qu'on trouve encore souvent citée, n'a plus guère de crédit parmi les indianistes (R. Roth, *Zur Geschichte des Sanscrit-Wörterbuchs*, dans le *Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, t. XXI, 1876, p. 422).

[2] M. Abel Bergaigne promet de défendre savamment un troisième système, où ce ne sont pas seulement les phénomènes de l'orage ni les phénomènes solaires, mais leurs rapports avec le sacrifice du feu ou le culte quotidien, qui forment le fond de la mythologie du Véda. (*Revue critique*, 1873, n° 43, et *La religion védique*, t. I, seul paru jusqu'à présent, Introduction, p. 7 et suiv.). Comme l'a fait remarquer M. Renan (*Rapport sur les travaux de la Société asiatique*, 1876-1877), le baron d'Eckstein avait déjà indiqué cette idée (*Athenæum français*, 1855, t. I, p. 61).

général demeure. Et de fait, les mythes qui reviennent le plus souvent dans le Rig-Véda sont d'une signification claire; les poëtes mêmes qui les créent se chargent de nous les expliquer.

Il est, par exemple, un épisode qu'on retrouve dans presque tous les hymnes : c'est le combat d'Indra contre le démon Vritra[1]. Indra, qui est déjà, sinon le dieu suprême, du moins le dieu préféré des Rishis, est également celui de tous les dieux védiques dont la personnalité est le mieux marquée. Aussi, la manière dont sa lutte contre Vritra est décrite dans beaucoup de passages, rappelle exactement les combats des dieux et demi-dieux classiques contre les géants et les monstres, de Ζεύς contre Typhon, d'Apollon contre le serpent Python, de Bellérophon contre la Chimère, d'Hercule contre Cacus, et bien d'autres. Souvent le duel est une bataille : Indra s'élance, escorté des Maruts, assisté par Agni ou Wishnu, excité par les autres dieux; son adversaire a pour auxiliaires *Ahi*, *Çushna*, *Namuci* et d'autres démons armés en campagne comme lui. C'est le pendant de la grande guerre des dieux et des Titans. Mais voici la différence entre les récits védiques et les légendes grecques. Dans celles-ci, non-seulement la figure du lutteur représentant du bon principe, mais encore celle de son adversaire, a été coulée dans un moule qui en a détruit les formes anciennes. La lutte a été ramenée à l'analogie d'une lutte humaine. Par suite le caractère primitif de la scène est effacé : seul, le merveilleux souvent absurde à nos yeux, qui subsiste dans ces récits mythologiques, nous fait entendre par son absurdité même que nous avons devant nous une vieille énigme dont le sens est oublié. Dans le Véda, au contraire, le mythe est transparent. Tandis qu'un de ses vieux chants fait voir Indra comme un Zeus et Vritra comme un Typhon, un autre réduit toute la scène à un conflit d'éléments : c'est le dieu du *ciel*, aidé des *vents d'orage* (*Maruts*), lançant sa foudre contre le *nuage* qui détient les eaux célestes, et le forçant à laisser tomber les trésors liquides sur la terre altérée. Bien plus, on voit dans quelques hymnes les deux

[1] J. Muir, *Original sanscrit Texts*, vol. V, p. 93-98; M. Bréal, *Hercule et Cacus*, § VII (dans les *Mélanges*, etc., p. 79-91).

formes du mythe alterner et même se confondre. Le combat d'Indra et de Vritra n'était donc qu'une scène d'orage, peinte avec les traits vivants qu'elle offre à une imagination naïve.

Maintenant, de tous ces faits, que conclurons-nous pour les origines de la religion des peuples indo-européens en général? que les ancêtres de ces peuples, avant leur séparation, professaient un culte semblable au culte védique ou plus grossier encore pour les forces naturelles?

La pratique des Hindous de la période védique, de ces Hindous si conservateurs, comme le prouve leur langue, fournit une forte présomption en faveur de cette hypothèse. Toutefois, nous l'avons déjà remarqué, les savants les plus consciencieux ne regardent pas cette raison comme décisive. S'ils croient en effet que le culte des Âryas, vers l'époque de leur dispersion, s'adressait du moins en partie aux forces de la nature, c'est surtout à cause de la clarté que cette théorie, combinée avec les analogies qu'a révélées le Véda, paraît projeter sur la formation des anciennes mythologies de l'Europe.

On sait combien de systèmes ont été imaginés, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, pour expliquer l'origine des mythologies.

La mythologie grecque, par exemple, était un problème pénible pour les Grecs eux-mêmes. Leurs plus nobles esprits, tels que Socrate et Platon, désespéraient de la mettre d'accord avec le bon sens et la morale [1]. Est-il croyable que ces contes, non-seulement indécents pour la plupart, mais encore absurdes et puérils, soient nés chez un peuple raisonnable et, en somme, réellement religieux comme les Hellènes? Faut-il penser que les plus anciens représentants de cette race si favorisée des dons de l'esprit n'avaient rien de la finesse artistique, du goût délicat et si juste de leurs descendants? D'après Hérodote, ce seraient Homère et Hésiode qui auraient donné sa forme à la mythologie hellénique [2]; et on sait avec quelle sévérité Platon [3] reproche au chantre d'Achille d'avoir popularisé des fables ineptes et outra-

[1] Voir le commencement du *Phèdre* et l'*Euthyphron* de Platon.

[2] Hist., l. II, n° 53.

[3] *République*, l. III. Xénophane d'Élée, avant Platon, avait été non moins sévère (*Fragmenta philosophorum Græcorum*, éd. Mullach, t. I, p. 102, frag. 7.)

geuses pour la Divinité. Cependant on peut assurer qu'Homère et Hésiode auraient produit tout autre chose s'ils avaient été libres de façonner les mythes nationaux suivant leur génie. Il est bien plus vraisemblable que les types des dieux, avec leurs aventures peu édifiantes ou ridicules, étaient d'avance imposés aux poètes par une tradition, à laquelle ils pouvaient bien ajouter quelques fictions gracieuses, mais qu'ils ne pouvaient contredire dans des points essentiels. Aussi bien, les contemporains d'Homère, à en juger seulement par l'*Iliade* et l'*Odyssée*, étaient trop cultivés pour prendre plaisir à des contes plus qu'enfantins, s'ils avaient pu y voir une création du poète.

Dira-t-on encore que les anciens Grecs avaient imaginé ces fables pour s'amuser, et que leurs fils les avaient conservées pour la même fin? Il est vrai que les amusements des Grecs n'étaient pas toujours très délicats, témoin les comédies d'Aristophane, où plusieurs choses pour lesquelles les Athéniens affectaient grand respect hors du théâtre, et les dieux eux-mêmes sont très maltraités. Mais il ne faut pas oublier que la mythologie était au cœur même de la religion, qu'elle formait la base des rites et des mystères du culte; il est impossible qu'elle n'ait pas eu un but sérieux à l'origine.

D'où vient donc la mythologie? que représente-t-elle dans son principe? comment a-t-elle pris la forme que nous lui voyons? Les mythes européens, étudiés seuls en eux-mêmes, ne peuvent fournir aucune réponse certaine à ces questions. Il est vrai, les anciens philosophes grecs, par exemple Epicharme, à la fois poète comique et pythagoricien, avaient déjà émis l'idée que les dieux de la mythologie représentaient les éléments, que Jupiter, par exemple, était le ciel ou le feu, que Héré (Junon) était l'air, etc. Mais même avec cette hypothèse, qu'il leur était, du reste, impossible de démontrer, ils demeuraient à court devant presque tous les détails des légendes. Socrate n'avait peut-être pas tort de penser que leurs explications étaient en somme aussi absurdes que les mythes eux-mêmes. Cependant la philologie comparée a repris cette vieille idée, mais en y ajoutant un élément qui en modifie la valeur.

Elle admet que les principaux mythes religieux des Indo-Européens ont leur origine dans le spectacle de la nature et que

leur point de départ ordinaire est la déification des agents physiques. Mais elle observe que le point de départ n'est pas encore, à proprement parler, le mythe ; celui-ci ne naît que quand la signification primitive des termes qui l'expriment a été oubliée. Ainsi, dans le Rig-Véda, *Ushas* est appelée la fille de *Dyaus* : cela n'est pas un mythe, ce n'est qu'une personnification vive ; car les poètes védiques et les adorateurs dont ils sont les interprètes savent très bien qu'Ushas est l'aurore et Dyaus le ciel. Ici les noms ont encore toute leur transparence, et les personnifications elles-mêmes laissent parfaitement apercevoir les éléments naturels qu'elles recouvrent. Au contraire, quand Homère nous dit : Athéné est fille de Zeus, c'est un mythe qu'il répète ; car, de son temps, on ne savait plus que *Zeus* fût un ancien nom du ciel, et *Athéné*, un des noms de l'aurore ; on ignorait que cette phrase, *Athéné est fille de Zeus*, fût dans le principe équivalente à cette autre, qui n'aurait trompé personne : l'aurore est fille du ciel.

Les variations du langage ont donc leur part dans la formation des mythes. Un grand nombre de linguistes mythologues voient même dans cette sorte d'influence le *facteur* principal de la mythologie. D'après M. Max Müller, propagateur zélé de cette doctrine, toute la mythologie ne serait qu'une *maladie* du langage : expression poétique dont le sens est que tous les mythes, religieux ou profanes, sont d'anciens récits ou dictons populaires, dont la signification primitive, naturelle et raisonnable, s'est perdue par suite des altérations de la langue [1].

Nous savons, par exemple, ce qu'était à l'origine le combat d'Indra et de Vritra : la lutte du soleil ou du ciel lumineux, personnifié en Indra, contre les ténèbres ou le nuage orageux,

[1] M. Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. Harris et Perrot, I, p. 79. — M. Ad. Kuhn se déclare pour cette théorie dans un mémoire récent sur le *développement des mythes par degrés ou couches* : « C'est, dit-il, une thèse qui gagne de plus en plus en autorité, que la base des mythes doit être cherchée dans le domaine de la langue et que la *polyonymie* ou l'*homonymie* en sont les facteurs les plus essentiels. » (*Ueber Entwickelungsstufen in der Mythenbildung*, dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1873). Sur le rôle de la polyonymie ou synonymie et de l'homonymie, que nous indiquons aussi, on peut voir M. Müller, *Nouvelles leçons*, I, p. 74 et suiv. : M. Bréal, *Hercule et Cacus*, p. 12-18 et *Le mythe d'Œdipe* (*Revue archéologique*, 1863, 2e sem., p. 197-200, et *Mélanges*, p. 166).

représenté par Vritra. Les linguistes mythologues retrouvent le même phénomène au fond d'une foule de mythes grecs, latins, germains, etc., tels que les combats déjà rappelés plus haut, de Zeus contre Typhon, d'Apollon contre le serpent Python, de Persée contre la Gorgone, de Bellérophon contre la Chimère, d'Hercule contre l'hydre de Lerne, contre Géryon et Cacus, etc. La multiplicité de ces légendes et leur diversité dans les détails ne proviennent que de la variété des expressions que le phénomène naturel revêtait dans le langage primitif. De même que Zeus, Apollon, Hercule, Persée, Bellérophon, sont des noms du principe lumineux, Python, Typhon, la Gorgone, la Chimère, Géryon, Cacus, etc., sont d'anciens qualificatifs du principe ténébreux. Plusieurs de ces noms se retrouvent, non-seulement pour le sens, mais même quant à la forme, dans les récits védiques, où Indra et Vritra sont suppléés par de nombreux synonymes. Le rapport qu'ils avaient avec les objets, soleil ou ciel, d'une part, ténèbres ou nuage, de l'autre, était clair pour tout le monde à l'origine. Mais, par l'effet des transformations de la langue, ce rapport s'obscurcit pour plusieurs ou fut remplacé par quelque chose de tout différent. Ainsi Zeus cessa de désigner le ciel, Héraclès, Persée, le soleil; de même on oublia que Python, Typhon, Gorgo, étaient des métaphores représentant le nuage. Cependant les histoires primitives continuaient toujours à circuler sous ces noms; mais elles reçurent peu à peu une signification toute nouvelle. Ce qui n'était dans le principe que métaphore fut pris pour réalité : au lieu de la force lumineuse, dont on concevait autrefois l'action comme un combat, on eut alors de véritables héros en chair et en os; du nuage, à qui ses contours étranges et ses mouvements fantastiques avaient valu les noms de serpent, de dragon, de monstre à trois ou plusieurs têtes, etc., on fit des êtres qui étaient tout cela en vérité. L'imagination merveilleuse des Grecs acheva le reste. Ainsi un vulgaire phénomène de la nature se trouverait, en fin de compte, avoir engendré une progéniture innombrable de mythes variés, tour à tour gracieux et terribles.

Nous n'avons pas à poursuivre dans tous ses détails cette théorie sur l'interprétation des anciens mythes. Il suffit, pour

notre discussion, d'indiquer, comme nous venons de le faire, les procédés et les sources principales de la nouvelle science.

Reste une dernière question. La mythologie comparée nous a conduits jusqu'à l'époque qui précéda immédiatement la séparation des Âryas d'Asie et d'Europe. Les résultats qu'elle nous a donnés, s'ils sont sûrs, donnent quelque idée de ce qu'était la religion de nos ancêtres à cette époque. Maintenant peut-elle mener plus loin ? Fournit-elle le moyen de franchir la distance qui demeure encore jusqu'à l'âge vraiment primitif ? Ici plus que jamais il faut prendre garde de se laisser duper par des vulgarisateurs plus tranchants que les savants qu'ils copient. Supposons qu'il soit bien établi que la religion des Âryas, vers le temps de leur division, était un culte de la nature. Mais la comparaison des anciennes mythologies, qui, assure-t-on, établit ce fait, ne peut nous dire quand ni comment cette forme de religion est née chez les Âryas. Rien ne prouve qu'une religion toute différente n'ait pas précédé celle-ci, durant les longs siècles qu'il faut placer entre la séparation des branches indo-européennes et l'enfance première de toute la race. Du moins, ni la mythologie comparée ni la philologie ne possèdent aucun document, aucun fait positif qui infirme cette supposition.

Les linguistes mythologues reconnaissent, au moins implicitement, que leur science les laisse encore bien loin des origines premières de la religion. Ce n'est plus à la linguistique, c'est à la philosophie qu'ils en appellent quand ils abordent ce domaine éloigné. Naturellement leurs théories valent alors ce que vaut leur philosophie. Si donc le plus grand nombre des philologues qui ont touché le problème de la religion primitive, se prononce pour des hypothèses contraires à la révélation, il n'y a pas pour cela contradiction entre notre foi et la science philologique. Au contraire, nous allons montrer que la thèse catholique sur l'histoire primitive de la religion s'accorde à merveille avec les résultats les plus certains de la reconstruction du vieux passé indo-européen par la philologie, et qu'elle peut même heureusement les compléter.

(A suivre.) J. Brucker.



L'ABBÉ DE BERNIS
D'APRÈS SES *MÉMOIRES*

MÉMOIRES ET LETTRES DE FRANÇOIS-JOACHIM DE PIERRE, cardinal de BERNIS (1715-1758), publiés avec l'autorisation de sa famille, d'après les manuscrits inédits, par FRÉDÉRIC MASSON. Paris, Plon, 1878, in-8, 2 vol. pages cxxiv-477 et 503.

L'histoire du règne de Louis XV ne gagnera pas moins par la publication de cet important ouvrage, que le cardinal de Bernis lui-même. Si, d'une part, le protégé de Mme de Pompadour, l'ambassadeur de Venise, le ministre d'État, soulève, à plus de cent ans de distance, les voiles qui recouvrent, sur plusieurs points, des évènements d'une haute gravité et met entre les mains de l'histoire le fil conducteur qui lui permettra de marcher plus sûrement dans le dédale de la politique et de porter un jugement définitif sur cette période de nos annales ; de l'autre, François-Joachim de Pierre de Bernis se fait connaître lui-même sous un jour propre à redresser bien des opinions préconçues, à dissiper bien des préjugés, que les bavardages de ses contemporains ont propagés à plaisir. Ce n'est pas à dire qu'il apparaisse dorénavant au regard de la postérité comme une innocente victime de la médisance, que sa mémoire soit à jamais lavée de toute souillure, qu'il puisse être proposé en exemple, qu'il ait le droit d'être inscrit au nombre des grands hommes dont s'honore la France. Mais il n'en est pas moins vrai que s'il ne fut pas un illustre homme d'État, il ne fait pas trop mauvaise figure au second rang ; s'il ne fut pas, dans sa conduite privée, avant sa promotion aux ordres sacrés — qu'on remarque ce détail et qu'on en tienne compte, — un modèle de régularité, il mérite cependant de n'être pas confondu sans miséricorde avec plusieurs personnages qui lui donnèrent la faveur de leur amitié,

qu'il fréquenta un peu trop pour ne point entacher sa réputation et perdre quelque chose des principes qui dirigèrent son éducation première.

Ce n'était pas impunément qu'un jeune homme, si pieux fût-il, pouvait passer des bancs du collège Louis-le-Grand ou du séminaire de Saint-Sulpice dans les réunions de gens d'esprit, qui, s'ils n'étaient pas tous plus ou moins de ce parti dont Voltaire fut le coryphée, montraient cependant en général une tendance marquée vers l'indifférentisme ou le scepticisme religieux. Le jeune abbé de Bernis ne tarda pas à s'en apercevoir, si nous l'en croyons lui-même : « Ce qui m'a toujours le plus révolté, dit-il, dans la société des gens de lettres, c'est l'esprit d'indépendance qu'ils affectent assez généralement de toute autorité spirituelle et temporelle ; la plupart aiment à tourner les choses saintes en ridicule, comme s'il y avait plus de mérite à attaquer ce qui est nécessaire et respectable à tous les hommes. » L'abbé de Bernis, je me hâte de le dire, ne semble pas avoir sacrifié sa foi chrétienne à l'esprit de son temps. Quand il écrit ses Mémoires, il rappelle avec un accent touchant de sincérité que sa mère lui imprima de bonne heure l'amour et la crainte de Dieu ; « ce sentiment, ajoute-t-il, n'a jamais été effacé. » Oui, volontiers ; mais il devait alors être bien profondément ancré dans le cœur de ce jeune homme pour que l'entraînement des passions, au milieu d'une société corrompue comme celle du règne de Louis XV, ne parvînt pas à l'en arracher.

Comment se pratiqua la première brèche dans cette âme que ses aspirations semblaient diriger vers des destinées autres que celles qu'il rencontra ? « Je fus à peine sorti du séminaire que la tentation d'aller au théâtre me prit, et j'y succombai. La Comédie française attendrit mon cœur, l'Opéra séduisit mes sens. Dès lors il s'alluma en moi une passion si vive pour les spectacles, que le plus grand sacrifice que j'aie fait en ma vie a été d'y renoncer. La fréquentation des spectacles produisit en moi une espèce de révolution d'idées et de sentiments, d'où je dois conclure qu'elle est toujours dangereuse pour les jeunes gens. Je crois même que l'Opéra ne doit être permis à aucun âge. » L'aveu est précieux ; tombant d'une telle bouche, il vaut tous les anathèmes des prédicateurs.

Une nouvelle voie s'ouvre pour plusieurs années devant l'abbé de Bernis ; il cesse de mener la vie ecclésiastique et renonce à

prendre des engagements dans cet état, dont les rigueurs du cardinal de Fleury avaient déjà contribué à lui rendre l'accès difficile. Dès lors, il se lance dans les sociétés ; son esprit, facile non moins que ses mœurs, le fait recevoir partout où ses vers badins, colportés par des amis complaisants, ont pénétré. Son amabilité le rendit « la coqueluche » du monde — c'est lui qui le dit. « Il fallait s'y prendre de loin pour m'avoir à souper. J'étais fort à la mode, sans que ces succès me donnassent aucune vanité intérieure, ni aucun air de fatuité. » Cette période de sa vie, Bernis, devenu cardinal et disgracié par la fortune dont il avait été le favori privilégié, Bernis la passe sous silence et je l'en félicite : ce silence plaide en faveur de son honnêteté. « Ce serait ici, dit-il, la place de l'histoire de mes erreurs ; mais la peinture en serait peut-être plus dangereuse qu'utile. Je dois avertir ceux qui liront ces Mémoires du péril qu'il y a à se livrer à la sensibilité de son cœur. Heureux ceux qui ne sentent pas l'action de l'âme sur les sens et des sens sur l'âme ! Il est bien difficile d'être jeune et d'être sage. » S'il a eu beaucoup de reproches à se faire « comme chrétien », il se console un peu en se rendant le témoignage qu'il n'en a eu aucun à se faire « comme honnête homme. » Il faut se reporter au milieu du XVIIIe siècle pour saisir cette distinction, qui, en réalité, repose sur une interprétation erronée ou trop élastique des mots et des choses.

Je ne dirai pas comment de la société des Bolingbroke, des Fontenelle, des Montesquieu, des Mairan, des Maupertuis, des Crébillon, des femmes à la mode et des seigneurs du bon ton, Bernis arriva, par une route aisée, jusqu'à l'amitié, jusqu'à l'intimité de celle qui fut une des hontes de cette époque. Un des plus faux principes qui puisse entrer dans une tête, l'aveugla au point qu'il ne comprit pas — et plus tard même il ne paraît pas l'avoir compris, puisqu'il le formule sans explication — tout ce qu'avaient de déshonorant de pareilles relations. « En France le roi est non-seulement le maître des biens et de la vie, mais aussi de l'esprit de ses sujets. » Cette formule, césarienne s'il en est, justifierait, en effet, tous les caprices d'un souverain, comme ses désordres et ses cruautés. Mais on conçoit qu'avec une conscience aussi facile, Bernis n'ait pas tardé à voir la fortune s'avancer vers lui les mains pleines de faveurs et le sourire sur les lèvres. Il eut le bon esprit de ne pas se jeter en aveugle entre ses bras ; une certaine délica-

tesse de caractère lui fit préférer un sort relativement modeste à une position, moins assurée quoique plus brillante, qui ne lui eût créé que des envieux. « J'avais borné ma fortune à dix-huit mille livres de rente. » Le cadet languedocien était loin du temps où son père faisait « un dernier effort pour donner de l'éducation à ses deux fils. » Bernis préférait l'honneur à l'argent, et cette préférence il la conserva jusqu'à sa mort, puisqu'il sut, dans les dernières années de sa vie, dignemement sacrifier sa fortune à son devoir.

Restait la voie des dignités : la favorite de Louis XV lui en ouvrit les portes, et l'adresse de son protégé les empêcha de se fermer jusqu'au jour où il crut encore de son honneur de descendre du piédestal où il avait été élevé. Un canonicat à Brioude, puis à Saint-Arnould de Metz, un fauteuil à l'Académie, la décoration des chanoines-comtes de Lyon, puis l'ambassade de Venise, celle d'Espagne : telles furent les principales étapes qu'il parcourut de 1739 à 1755. Les services qu'il sut rendre au roi dans les missions diplomatiques qui lui furent confiées, le portèrent enfin au faîte de la faveur : il fut créé ministre d'État. La situation était grave, au moment où Bernis reçut le portefeuille des affaires étrangères : l'Angleterre menace la France et s'apprête à lui jeter sur les bras le roi de Prusse, Frédéric II. L'Autriche était seule notre alliée naturelle. Un traité secret est conclu entre Vienne et Versailles : la guerre de Sept-Ans commence et se termine on sait après quelles alternatives de succès et de revers pour les deux partis belligérants. Le ministre n'en vit pas la fin. Trop bon Français pour mettre en balance son portefeuille avec les intérêts de la France, trop désintéressé pour tenir à une protection dont il lui eût fallu acheter la continuation par des fautes volontaires, le ministre osa contrecarrer les vues politiques de la femme qui dirigeait tout en France et prétendait faire manœuvrer soldats et généraux sur les champs de bataille, comme les diplomates dans leur cabinet. Dans cette lutte par trop inégale, Bernis devait succomber ; il succomba non sans une certaine gloire. Le chapeau de cardinal et l'exil, tel fut le prix dont furent payés ses services.

Les Mémoires que M. Masson vient de publier s'arrêtent à cette époque de l'existence de Bernis. Les évènements qui la suivirent devaient encore le faire sortir de la vie privée ; car on sait qu'il

fut bientôt ambassadeur de France à Rome ; on sait aussi la part importante qu'il prit à la destruction de la Compagnie de Jésus, avec quelle activité il seconda les efforts des cours bourboniennes, avec quelle persévérance il pesa sur l'esprit de Clément XIV.

Le cardinal de Bernis, dans ses Mémoires, parle, en deux endroits, des jésuites, qu'il connut de près. Leur élève au collège Louis-le-Grand, il dit la « vie édifiante » qu'il y mena. Il cite, avec un affectueux souvenir, ses professeurs : le P. de la Sante qui voulut le faire entrer dans la Compagnie de Jésus, et le P. Porée, qui l'en détourna en lui disant : « Mon enfant, cela ne vous convient pas ; vous serez un jour une colonne et une lumière de l'Eglise. » La prophétie n'en était pas une. Bernis sortit du collége emportant dans son cœur une vive reconnaissance pour l'éducation qu'il avait reçue aux jésuites. « Ce sentiment ne s'est point effacé. » Cet aveu est écrit, sans doute, avant 1773. Cependant le cardinal fut témoin de l'expulsion de la Compagnie en France. Comment témoignait-il alors cette reconnaissance qui ne s'est pas effacée de son cœur ?

L'attentat contre le roi de Portugal en 1758 fut, dit-il, « la vraie origine de l'expulsion des jésuites en France, qui n'aurait pas eu lieu s'ils s'étaient mieux conduits. » Pour Bernis il n'est pas douteux que « quelques jésuites du Portugal, amis des conjurés, n'aient été ou leurs confidents ou leurs complices. » Accusation grave ; mais les preuves de cette complicité ? « Il n'est pas douteux », c'est assez.

En France, les jésuites avaient pour ennemis Mme de Pompadour, M. Berryer, son confident, le duc de Choiseul, « dont la marquise fut longtemps engouée. » Le cardinal ajoute que « toute la nation depuis longtemps s'était déclarée contre la Société. » Si par la nation on entend les jansénistes, les philosophes, les gallicans, les libertins, nous sommes d'accord ; mais n'étaient-elles pas de la nation, ces familles dont les enfants remplissaient les nombreux collèges des jésuites ? Où étaient leurs amis ? Dans le parti du Dauphin, dans le parti où des évêques tels que Mgr de Beaumont et Mgr de la Motte donnaient l'exemple des plus grandes vertus. Franchement, les jésuites pouvaient se consoler. On aurait tort de considérer l'affaire du P. La Valette comme la cause déterminante du coup qui les frappa ; ce ne fut qu'un prétexte ; mais la haine

de leurs ennemis s'en empara avec bonheur. Qui aurait pu les sauver ? Le cardinal de Bernis pense que ce qui contribua le plus à leur ruine, « ce fut la pénurie des grands sujets ; deux ou trois grands prédicateurs ou écrivains parmi eux auraient conjuré l'orage, parce que le public aurait réclamé en faveur de ces grands hommes... » Ce sentiment repose sur un fondement bien peu solide. Non, ce n'est pas un Bourdaloue qui eût détourné l'orage. Si les jésuites avaient emboîté le pas derrière certains membres du clergé séculier et régulier dans la route du gallicanisme, du jansénisme, du philosophisme ou de la courtisannerie, ils auraient désarmé leurs adversaires. Mais leur attachement à la cour romaine, leur dévouement au Saint-Siège étaient — les historiens protestants le proclament hautement — des crimes irrémissibles que les plus grands génies n'auraient pu leur faire pardonner par des hommes qui marchaient à l'assaut de la religion et de la société. Si quelques jésuites en France eurent un tort, ce fut de ne pas tenir jusqu'à la fin d'une main plus ferme le drapeau sous lequel ils avaient si longtemps combattu ; ce fut de chercher, par une soumission contraire à leurs principes, à sauver leur existence, qu'il eût été plus noble de sacrifier tout d'une pièce.

Je ne prétends pas que, pendant les trois siècles de leur histoire, les jésuites n'aient jamais commis aucune faute, que parmi ces milliers de religieux qui s'enrôlèrent sous la bannière de Jésus-Christ, aucun individu ne fut infidèle à sa vocation et à ses obligations : le soutenir serait aussi absurde qu'il serait injuste de l'exiger. La critique est facile. Mais en 1763 étaient-ils tant dégénérés ces religieux que tout l'épiscopat français, sauf de rares exceptions, défendit avec autant d'indépendance que d'éloquence ? Ces prélats ne voyaient donc pas en eux des insoumis, comme le dit le cardinal de Bernis. — Que « les gens de lettres et ceux que l'on appelle philosophes aient souvent eu à se plaindre de leur journal imprimé à Trévoux », on comprend que le correspondant de Voltaire leur en fasse un crime. Des hommes qui n'avaient pas pour les jésuites ce sentiment de vive reconnaissance dont se targue l'ancien élève de Louis-le-Grand, ces hommes en ont jugé différemment. Barbier dit, en parlant du P. Berthier, le dernier rédacteur du journal de Trévoux : « Sa pénétration à démêler les pièges de l'incrédulité, son courage à les mettre au grand jour, lui ont attiré les sarcasmes

des esprits forts ; mais il leur répondit avec autant de lumière que de modération. » Tabaraud, qui n'est pas plus suspect de partialité, n'est pas moins affirmatif : « La carrière pénible et délicate de journaliste suscita au P. Berthier des démêlés qui ne servirent qu'à donner un plus grand lustre à son mérite, par la modération qu'il mit dans ses défenses... Ni les épigrammes de Diderot, ni les aigreurs de d'Alembert, ni les bouffonneries de Voltaire... ne le portèrent jamais à démentir le ton de sagesse qui distingue toutes ses critiques. Sa réputation et le succès de son journal n'en acquirent que plus d'éclat. »

Quant à « la médiocrité des sujets » que renfermait alors la Compagnie de Jésus, je demanderai à l'impartial cardinal et à tout esprit équitable d'opposer à ces sujets si médiocres les vrais *grands* hommes qui brillaient alors en France. Les années d'abondance sont souvent suivies d'années de stérilité ; les champs ne se couvrent pas chaque année de moissons d'une égale richesse. Le siècle de Louis XIV avait été trop fécond pour que la France n'eût pas besoin de se reposer. Fera-t-on un crime aux jésuites d'avoir subi cette loi générale ? Il ne serait pas difficile, du reste, de prouver qu'ils comptaient encore dans leurs rangs des sujets de quelque valeur. Mais que pouvait leur mérite contre le déchaînement de cette opinion publique qui prenait son mot d'ordre à Ferney ou dans le clan des encyclopédistes ? « Nul n'aura d'esprit que nous et nos amis. » On s'est habitué à juger les écrivains catholiques du XVIII[e] siècle, et les jésuites en particulier, à la lumière de cet axiome, et le cardinal de Bernis s'en est laissé aveugler comme bien d'autres. Les plates flatteries de Voltaire, succédant à de malicienses satires, ont nui à « la réflexion qui, dit-il, a toujours été l'attribut de son esprit. » En somme, Bernis ne fait pas preuve, dans ses jugements sur les jésuites, d'une bien grande reconnaissance. Plus tard, à Rome, de 1770 à 1774, il n'en restera plus de traces.

J'aurais pu, avant de terminer cette esquisse d'un grand portrait, examiner encore les théories du cardinal de Bernis sur l'éducation, sur la noblesse ; ses jugements sur les mœurs de son siècle, sur les grands seigneurs, sur les femmes, sur certains personnages, comme les cardinaux de Fleury, de Polignac, de Tencin, l'évêque de Mirepoix, les ministres de Louis XV. Malgré l'intérêt qu'offrent ces chapitres de ses Mémoires, il faut se borner. Mais

je promets à tout lecteur sérieux qu'il y trouvera des sujets aussi intéressants que curieux à étudier. Bernis s'y montre observateur aussi fin que spirituel, et ses appréciations, sans être infaillibles, sont du moins celles d'un témoin bien informé, qui semble parler avec une certaine impartialité et avec une louable modération.

C. SOMMERVOGEL.

LES VESTIGES DU DÉLUGE

M. L'ABBÉ GAINET : *Accord de la Bible et de la géologie dans la création des six jours, dans le récit du déluge mosaïque et dans l'époque de l'apparition de l'homme.* Paris, Vaton, 1876, in-8, p. 660, avec 10 planches.

M. E. D'ACY : *Le limon des plateaux du Nord de la France et les silex travaillés qu'il renferme.* Paris, Savy, 1878, in-4, p. 72, avec 10 planches et une carte.

M. d'Acy vient de publier une étude approfondie du limon des plateaux du Nord de la France. Ce limon des plateaux constitue la dernière assise des terrains géologiques ; c'est par sa formation que la période quaternaire a été terminée et que les temps géologiques ont pris fin. Pour ces raisons, et encore à cause de son extension géographique, le limon des plateaux, malgré son épaisseur relativement faible, a une grande importance dans les théories géologiques. Le patient et consciencieux observateur du limon des plateaux du Nord de la France est arrivé à d'intéressantes conclusions. Quand on parcourt son livre, on ne peut s'empêcher de faire d'étroits rapprochements entre les résultats auxquels a conduit cette impartiale étude et certaines idées émises, il y a déjà longtemps, par Cuvier au sujet des terrains quaternaires. Cuvier pensait que les terrains de transport superficiels, les sables, les graviers, les limons, les alluvions anciennes, en d'autres termes, les terrains quaternaires supérieurs, pourraient bien n'être que les vestiges du déluge de Noé. Pour ce grand naturaliste, l'état des matériaux qui composent ces terrains, le désordre des assises, la répartition topographique des dépôts, tout semblait rappeler le

grand et universel cataclysme par lequel Dieu punit un jour les crimes et la corruption des hommes. Aujourd'hui les représentants de la science sont loin d'incliner vers les idées de Cuvier. Invoquer un fait biblique pour donner raison d'un phénomène géologique n'est plus dans les mœurs scientifiques de notre temps, et plutôt que de puiser leurs inspirations théoriques dans le récit mosaïque, beaucoup d'entre les savants de nos jours aimeront mieux mettre en avant les suppositions les plus hasardées et les plus arbitraires, comme, par exemple, l'hypothèse d'une ou plusieurs époques glaciaires.

Cependant l'idée de Cuvier a-t-elle perdu aujourd'hui toute sa valeur, et les savants antibibliques ont-ils montré qu'il est tout à fait déraisonnable d'invoquer une inondation comme celle dont Moïse a écrit l'histoire, pour expliquer l'origine des couches quaternaires supérieures? Il n'en est rien, et même plusieurs sérieux auteurs, entre autres M. l'abbé Gainet, se sont chargés de prouver que le déluge de Noé remplissait toutes les conditions requises et était apte à produire des dépôts identiques à ceux que la géologie désigne sous les noms divers de terrain de transport, de terrain diluvien, de *diluvium*, de loes, de lehm, de limon des plateaux.

Ainsi il n'y a point encore de motif valable de ne pas accorder autant de valeur à l'explication proposée par Cuvier qu'à toutes les autres qui ont été inventées depuis un demi-siècle pour rendre raison du même ensemble de faits. Et ces autres hypothèses, imaginées pour nous donner la clef des phénomènes quaternaires, sont nombreuses, on le sait; nous en avons un jour, dans cette *Revue*, compté jusqu'à douze. Douze hypothèses diverses pour expliquer le *diluvium* !

En cet état de choses, est-il vraiment raisonnable de refuser au déluge de Noé sa part d'influence?

Le savant auteur de *la Bible sans la Bible*, dans son récent ouvrage, l'*Accord de la Bible et de la géologie*, a donc repris et développé l'idée de Cuvier; il a établi que le déluge de Noé, à lui tout seul, a parfaitement pu être la cause efficiente des terrains appelés diluviens. Nous allons résumer sa thèse, car nous ne voulons faire ici que l'office de simple rapporteur. Ensuite, prenant en main l'ouvrage de M. d'Acy, nous verrons comment l'étude du limon des plateaux, entreprise sans parti pris, faite sans idée préconçue et continuée en dehors de toute préoccupation exégétique, conduit à des résultats qui ne font qu'appuyer et confirmer les conclusions de M. l'abbé Gainet. Mais avant que nous commencions

cet exposé, il nous semble très utile de faire une remarque sur le vrai sens de l'importance que nous donnons à l'accord entre la Bible et la géologie.

I

Ce serait certainement une belle et bonne chose d'arriver à établir un parfait accord entre l'enseignement que nous donnent nos livres inspirés et l'enseignement de la science. Cependant, pour rester dans le vrai, nous devons prendre garde de nous exagérer la nécessité, le besoin de cet accord, d'ailleurs si recherché et si désirable. Aussi, pour ce qui concerne la question présente, il faut que nous soyons bien persuadés, je parle des catholiques ou même simplement des chrétiens, que la véracité et l'autorité de la parole de Moïse ne dépend nullement de la confrontation que nous allons voir établir entre le récit du déluge d'après la Genèse et les documents géologiques sur les terrains de transport. Que nous retrouvions ou que nous ne retrouvions point, parmi les *diluvium* de la science, les graviers, les sables et les argiles qui nécessairement ont dû être remués, charriés, roulés par la grande inondation dont Dieu se servit pour châtier *toute chair qui avait corrompu sa voie,* il n'en est pas moins incontestable que cette terrible punition a été infligée à l'humanité, et que, de toute la population du globe, huit personnes seulement obtinrent grâce devant le Seigneur. *In diebus Noe*, dit saint Pierre, *cum fabricaretur arca, in qua pauci, id est, octo animæ salvæ factæ sunt per aquam* [1]. Et encore : *Et originali mundo non pepercit (Deus), sed octavum Noe justitiæ præconem custodivit diluvium mundo impiorum inducens* [2]. Le déluge mosaïque est un point de l'histoire humaine pour lequel Dieu lui-même se porte garant, et ceux qui croient vraiment à l'enseignement révélé n'en sont pas à attendre les découvertes géologiques pour être fixés sur la réalité de cet évènement.

Sans doute nous aimons à trouver dans l'interprétation du second livre que Dieu nous a mis entre les mains, je veux dire le livre de la nature, comme une redite, une autre édition, ou, si l'on aime mieux, une confirmation de ce qui a été écrit dans nos Livres saints sous la dictée de Dieu lui-même : c'est même une

[1] I. Petr. III, c. 20.
[2] II. Petr. II, c. 5.

satisfaction que nous recherchons peut-être avec trop d'anxiété ; il nous semble, quand nous avons un peu réussi, que tout en est plus clair, que la parole de Dieu en est plus vraie. Cependant il y a un véritable danger à s'abandonner sans précaution à cette tendance ; car le livre de la nature ne nous a pas été donné comme un guide suffisant pour nous conduire dans le chemin de la vérité et du devoir : c'est Dieu lui-même qui nous en assure, puisque, non content de nous avoir donné ce livre de la nature, il a voulu dicter aux écrivains inspirés un texte où nous trouvons clairement et nettement formulé tout ce que nous devons savoir et faire pour marcher droit et atteindre le but qui nous a été fixé. D'autre part, du livre de la nature il est écrit : *tradidit mundum disputationibus eorum*, et la science humaine nous donne, dans l'histoire de ses variations, le plus beau commentaire de cette sentence ; c'est à qui s'emparera des sciences naturelles pour en tirer parfois les vues les plus étranges, les systèmes les plus bizarres, comme aussi les plus éphémères. S'il fallait un exemple, nous rappellerions les interprétations multiples et si diverses que l'on a données depuis cinquante ans de cette page du livre de la nature où l'on veut lire aujourd'hui l'histoire des temps préhistoriques.

Mais avec de pareils principes, me dira-t-on, y a-t-il encore lieu de chercher l'accord de la Bible et de la géologie? Il me semble que la recherche de cet accord n'est point inutile, et que même on peut arriver à des résultats satisfaisants. Mais le succès vrai dépend de deux conditions.

La première condition peut être exprimée en ces termes : Ce n'est point la Bible qui doit aller à la science, mais c'est la science qui doit aller à la Bible. On dit quelquefois qu'il faut délivrer l'herméneutique sacrée de l'étroitesse qui l'étouffe ; on ajoute que dès que la foi et l'inspiration divine, touchant les matières de dogme et de morale, sont hors de discussion, on peut se laisser aller à une interprétation large qui semble répondre au besoin de l'époque et contribuerait peut-être à l'affermissement de la foi dans les cœurs et à l'union intime de la science et de la religion. Mais dans cette manière de voir n'y a-t-il pas une dangereuse illusion? D'abord les concessions larges ne ramènent point à la foi. Ensuite on s'habitue à voir la Bible s'accommoder à la mobilité, à la versatilité, aux fluctuations de la science. Dans tous ces compromis, ce n'est point la Bible qui joue le beau rôle, et la parole de Dieu perd beaucoup de sa dignité et de son autorité. Ne nous pressons donc pas de soumettre la Bible à de larges interprétations pour l'accom-

moder aux systèmes scientifiques; attendons avec patience et calme que la science ait pris son assiette, et nous serons étonnés de voir que nous n'avons nullement besoin de torturer le texte des Livres saints pour arriver à un accord suffisant avec ce qu'il y a de vrai dans les sciences naturelles. Nous sommes ainsi amené à énoncer la seconde condition à remplir pour que ce concordat entre la Bible et la science soit sérieux et durable.

Voici cette seconde condition : L'accord entre la Bible et la science doit avoir pour base, pour sujet, ce qui dans la science est fixé et avéré, et non pas ce qui dans la science est muable, changeant, variable. Je m'explique.

Les sciences naturelles présentent pour chaque question deux chapitres : le chapitre des faits d'abord, ensuite le chapitre des explications, des théories, des systèmes, des hypothèses ou suppositions, selon qu'on voudra le nommer.

Les faits bien observés, bien prouvés, bien constatés, sont ceux qui forment le véritable avoir de la science. On me dit qu'un silex travaillé de main d'homme a été trouvé dans tel dépôt, à telle profondeur, c'est un fait, je l'enregistre. Mais comment se trouve-t-il là? La réponse à cette question n'appartient pas au chapitre des faits : sa place est dans le chapitre des hypothèses. C'est encore un fait que les ruminants ont le pied fourchu et que dans cet ordre seul on trouve les animaux pourvus de prolongements de l'os frontal, appelés cornes. C'est un fait que la cantharide est vésicante et que le hanneton n'a pas cette action sur notre organisme. C'est un fait que la sensitive replie les folioles de ses feuilles quand on en touche la nervure. C'est un fait que la dionée-attrape-mouche retient prisonniers les insectes qui viennent se poser sur ses feuilles. Voilà des faits, et personne ne les nie. Mais les suppositions par lesquelles on cherche à en rendre compte, ah ! c'est autre chose : on peut, on doit les discuter. On use de ce droit, et le résultat est que les hypothèses changent. Le fait, lui, ne varie pas : le fait est ce qu'il y a de fixe et d'immuable dans la science.

Est-il vraiment nécessaire de prouver que les hypothèses, ou systèmes, ou théories scientifiques, sont ce qu'il y a de plus variable et de plus changeant au monde, et que nous devons nous garder, pour le respect que mérite le Livre inspiré, de jamais lier la Bible à ces explications fugitives et éphémères? Il y a des taches dans le soleil : c'est un fait ; on sait cela depuis plus de deux cents ans. Mais pourquoi et comment y a-t-il des taches dans le soleil? C'est à quoi l'on répond par des hypothèses sur la constitution du

soleil, et depuis cinquante ans seulement la science a changé trois fois d'idées sur la nature du soleil. Nous avons eu le soleil selon Herschell et Arago, un soleil solide en son centre ; nous avons maintenant le soleil selon M. Faye, un soleil tout à fait gazeux. La théorie solaire de M. Faye durera-t-elle jusqu'en l'an 1900 ? on verra, si l'on y est. Il n'en est pas moins certain que celui qui autrefois aurait cherché dans la Bible le soleil d'Arago, en serait quitte pour tâcher d'y voir le soleil de M. Faye.

Il y a longtemps qu'on connaît les volcans et leurs effets. Mais d'ou viennent ces feux et cette lave ? L'hypothèse du feu central répondait suffisamment, pensait-on, à cette question. On posa donc en principe que le noyau de notre globe est une masse à l'état de fusion ignée ; les habitants de la terre marchaient, disait-on, sur une écorce solidifiée, à peine comparable à une coque d'œuf, et les volcans étaient considérés comme les soupapes de sûreté de cette immense machine à feu. Aujourd'hui on est en train de changer tout cela. Les volcans restent, bien entendu, ainsi que la légère augmentation de chaleur que nous ressentons quand nous descendons dans nos mines. Mais le noyau de la terre en fusion ignée, une chaleur de cent mille degrés au centre du globe, les volcans soupapes de sûreté, ce n'était là que des rèves, disait, il y a quatre ans, M. Vogt au congrès scientifique de Lyon. Le centre de la terre est bel et bien solide, et les volcans ne communiquent point par-dessous terre avec un vaste étang de matières fondues. Encore une hypothèse qui s'en va.

Un auteur l'a remarqué[1] : quelques naturalistes ont assez vécu

[1] James Soussball : The recent origin of man : ch V. The Fickleness of science. Empruntons aussi un article à un auteur français, M. Chabas, dans sa brochure : *Les Études préhistoriques et la libre pensée devant la science* (1875), dit à M. de Mortillet : « La théorie du transformisme, du progrès continu, et vos idées sur l'histoire de l'humanité, d'après cette théorie, ne reposent, en définitive, que sur de hardies hypothèses que les faits ne cessent de démentir. Vos maîtres ont reconnu le danger qu'il y avait pour eux à serrer les détails et à faire entrer en scène les types géologiques connus. Une théorie de ce genre est-elle fondée à hausser le ton et à s'imposer d'autorité en traitant d'ignare quiconque demanderait des preuves ? Comment, lorsque les sciences naturelles font comme un retour sur elles-mêmes ; lorsqu'on met en question les lois de la gravitation ; lorsqu'on proclame l'incertitude des transitions entre les époques géologiques ; lorsqu'on conteste le parallélisme des formations ; lorsqu'on parle du renversement de l'axiome : *tels fossiles, tel terrain ;* lorsque la théorie du feu central de notre globe est combattue pour de bonnes raisons ; lorsque celle des volcans est reconstruite sur des bases nouvelles ; comment, lorsque de toutes parts on demande à grands cris de la lumière, toujours plus de lumière ; comment, dis-je, pouvez-vous nous ordonner de nous agenouiller devant votre idole, dont vous nous confessez les vices et les difformités, et de brûler à ses pieds toui ce que nous avons adoré jusqu'à présent ? Nous attendrons que vous nous présentiez votre déesse sous un jour plus complet, etc., etc. » (Pages 49-50).

pour s'être trouvés dans le cas de démolir pendant la deuxième partie de leur carrière scientifique les théories qu'ils avaient à grand'peine édifiées dans leur jeunesse. Voyons pour exemple le célèbre sir Charles Lyell. Dans ses *Principes de Géologie*, il avait donné une réfutation fort claire et fort nette des hypothèses de Lamarck et de Darwin sur l'origine des espèces vivantes ; mais dans sa vieillesse, il a changé de camp, et il est mort transformiste. Lyell autrefois avait été un fervent disciple de Hutton et cru à l'origine ignée du granite ; mais, par l'effet d'un complet revirement, il écrivit plus tard que le granite doit sa formation à l'eau. Lisez les ouvrages de Lyell et vous verrez comment ce savant homme, dans l'espace de quelques années, arrive à transformer singulièrement ses vues sur les phénomènes quaternaires, la période dite glaciaire et les divers terrains diluviens.

En voilà assez, ce me semble, pour justifier nos réserves. La science, par un de ses côtés, ne présente que fluctuation, versatilité, variation, mobilité : c'est quand elle se livre à l'hypothèse, à la divination des causes des phénomènes naturels. Sous ce rapport, la Bible n'a rien à gagner à être d'accord avec la science ; car l'exégèse serait obligée de suivre la science dans ses évolutions, et le texte sacré perdrait à ce jeu beaucoup de son autorité. Si la science vient à la Bible, laissons-la faire; mais ce n'est pas à la Bible à aller vers la science, quand la science voyage à travers le champs des hypothèses.

Il reste donc la partie fixe de la science qui se compose de faits, et de ce côté, s'il y a moyen d'établir un concordat, il sera utile. Mais rappelons-nous toujours que l'autorité de nos Livres saints, leur véracité, ne dépend pas du succès de nos recherches en histoire naturelle. La science de l'homme est courte ; il ne lui est pas donné de tout pénétrer, de sonder tous les secrets. Le déluge est une de ces questions à propos desquelles la Bible et la science peuvent se donner rendez-vous sur le terrain des faits.

II

Nous ne sommes pas si loin du livre de l'abbé Gainet que le lecteur pourrait le croire. M. le chanoine de Reims a donc écrit un *Accord de la Bible et de la géologie*. Sur la question des six jours, M. Gainet a cru devoir accorder une assez grande importance aux hypothèses cosmogoniques de la science contemporaine.

Cette partie de son livre n'aura sa valeur et sa raison d'être qu'autant de temps que dureront ces systèmes. Dans notre opinion, nous l'avons dit, la Bible ne gagne rien à être liée à ces vues systématiques, même quand on croit trouver les opinions de nos savants dans l'interprétation littérale du texte hébreu ou chaldéen. Mais la partie de l'*Accord de la Bible et de la géologie* qui restera, c'est celle dans laquelle est traitée la question du déluge. Pour le déluge, M. Gainet met en présence des faits, les faits géologiques et les faits bibliques; il nous donne simplement la confrontation de ces éléments de la discussion, et se demande, avec son lecteur, s'il n'est pas tout à fait raisonnable, dans l'état actuel des études scientifiques, d'attribuer les phénomènes géologiques diluviens au cataclysme universel dont le récit se lit dans la Genèse. Entrons dans quelques détails.

Ouvrons d'abord la Bible. D'après Moïse, quand Dieu voulut punir les hommes par l'inondation générale de la terre, les choses se passèrent ainsi : l'année six cent de la vie de Noé, le dix-septième jour du second mois de la même année, les sources du grand abîme furent rompues, les cataractes du ciel furent ouvertes et la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits. L'inondation croissant, l'eau gagna le sommet des montagnes, et s'éleva encore de quinze coudées plus haut, et les eaux couvrirent ainsi la terre pendant cent cinquante jours. Dieu fit ensuite souffler un vent violent; les sources de l'abîme furent fermées ainsi que les cataractes du ciel. Les eaux, agitées de côté et d'autre sous le souffle du vent, commencèrent à diminuer. Le vingt-septième jour du septième mois, l'arche toucha terre et se reposa sur les montagnes d'Arménie. L'an de Noé six cent-un, au premier jour du premier mois, les eaux avaient disparu; la colombe mise en liberté, trouva où poser le pied et ne revint plus. Enfin le vingt-septième jour du second mois, la terre étant entièrement sèche, Noé sortit alors de l'arche. Il y avait un an et dix jours que les premières eaux du déluge étaient tombées.

Voilà des dates, des mesures exprimées en termes connus de tous. C'est en regard de ce récit que nous allons mettre ce que les géologues nous apprennent sur les terrains quaternaires.

C'est un fait que, par-dessus toutes les formations géologiques, se rencontre partout un dépôt de matériaux, qui, évidemment, ont été remaniés, roulés, transportés par de grandes masses d'eau. Ce fait est tellement acquis à la science que ces amas de graviers, blocs arrondis, sables, argiles ou limons, ont reçu les noms signi-

ficatifs de terrain de transport, de terrain diluvien, d'alluvions anciennes. Les éléments qui en composent les assises sont comme rangés par ordre de densités et nous n'obtiendrions pas d'autre résultat si nous les mettions aujourd'hui encore en suspension dans une grande quantité d'eau. Les cailloux ont leur place au fond ; ils sont recouverts par les sables, et le limon le plus fin occupe la partie supérieure. La nature minéralogique de ces matériaux a aussi sa signification : elle montre que ces pierres et ces sables ont été enlevés à des reliefs du globe situés plus ou moins loin de l'endroit où gisent aujourd'hui ces débris.

Ces alluvions anciennes se distinguent d'ailleurs assez bien des alluvions modernes, c'est-à-dire de ces dépôts que nos cours d'eau ont formés depuis trois ou quatre mille ans. Les alluvions anciennes recouvrent les flancs des montagnes, s'avancent sur les collines et les plateaux jusqu'à des altitudes de plusieurs centaines de mètres (500 à 600 mètres), hauteur à laquelle les causes actuellement agissantes ne pourraient pas les faire parvenir. Ajoutons encore la vaste étendue géographique de ces terrains de transport. M. Gainet conduit son lecteur à travers les cinq parties du monde et lui montre partout de vastes plaines et des plateaux immenses couverts de graviers, de cailloux roulés, de sables, enfin d'un vrai produit diluvien. D'ailleurs, cette vaste répartition des matériaux diluviens, c'est encore là un fait scientifique avéré, comme tous les géologues en font foi. C'est même la réunion de tous ces faits qui a comme forcé les naturalistes à admettre qu'il y eut autrefois sur notre globe, vers la fin des temps géologiques, des phénomènes aqueux très étendus et d'une puissance énorme, et que ces masses d'eau ont modifié assez profondément la superficie du sol, d'une part par le creusement de certaines vallées, par la démolition des crêtes des collines et des montagnes, et d'autre côté par des remblais dont les matériaux avaient été préparés par la première phase du phénomène.

Pour ces terrains de transport, comme en bien d'autres questions, à côté du chapitre des faits la science nous donne le chapitre des hypothèses, et ce n'est pas le plus court. D'accord sur les faits, sur ce que l'on peut voir et toucher, les géologues sont loin de s'entendre entre eux quand il s'agit d'en assigner la cause. Les uns veulent que les phénomènes diluviens aient été simultanés à la surface du globe et mettent en jeu, pour les produire, diverses causes physiques à grand effet, comme le soulèvement d'une chaîne de montagne, l'effondrement d'un continent ou le déplacement de l'axe de

rotation du globe terrestre : d'autres prétendent que chaque contrée a eu ses déluges particuliers, spéciaux, indépendants des déluges des autres pays, et que ces déluges locaux n'ont pas été simultanés, mais successifs. Ainsi il y aurait eu déluge une année au nord, une autre année au midi, à une certaine époque en Europe, à d'autres époques en Asie, en Amérique, en Australie : ceux-ci n'emploient pour produire les terrains diluviens que de l'eau liquide; ceux-là ne veulent se servir que de l'eau solidifiée et voient partout des glaciers, etc.

Laissons les géologues débattre entre eux le plus ou moins de probabilité de toutes ces suppositions contradictoires. Il est une explication à laquelle ils pensent peu, dont ils ne veulent pas, parce que c'est la Bible qui l'indique ; mais pourquoi cette explication ne serait-elle pas la bonne, ou du moins pourquoi ne serait-elle pas aussi satisfaisante que toutes les autres, quoiqu'elle ait son fondement dans nos Livres saints?

En vérité, quand on y réfléchit sérieusement, ce que la science nous enseigne sur les terrains et les phénomènes quaternaires n'a point assez de portée pour nous détourner de voir en tous les *diluvium* scientifiques l'œuvre de la grande inondation mosaïque. C'est même le contraire qui doit arriver, et en voici les raisons.

D'abord la science n'est pas encore arrivée à trouver un agent tout à fait convenable à remplir l'office que nous voulons attribuer au déluge de Noé. Les géologues, en effet, en sont encore à rechercher la cause ou les causes des *diluvium*, et ne s'entendent nullement sur celles qu'il faudrait adopter. La place n'est donc pas prise, elle est vide, et le cataclysme mosaïque, sans faire tort à n'importe quelle autre hypothèse, pourrait l'occuper, si les probabilités tournaient en sa faveur. Et vraiment le déluge de Noé se présente avec d'assez bonnes chances de succès. Examinons ses titres.

Nous avons en présence deux faits bien avérés : un fait historique et un fait géologique. Le fait historique a pour appui le récit de la Bible, corroboré par la tradition universelle des peuples, ainsi que par les monuments archéologiques, depuis la médaille d'Apamée jusqu'aux briques de Ninive. Nous savons par cette voie qu'il y a eu certainement une immense et universelle inondation à laquelle quelques personnes seulement ont pu échapper. D'autre part, les géologues nous montrent partout des terrains diluviens, des matériaux remaniés par de grandes masses d'eau qui ont sillonné nos plateaux et couvert nos collines. Nous pouvons ajouter

qu'il ne paraît pas que ces deux faits aient été séparés l'un de l'autre par une grande période de temps. Au contraire, les renseignements qu'on nous donne sur les phénomènes diluviens tendent plutôt à les rapporter à la même date et à les identifier; car ni l'histoire ni la géologie n'assignent dans les environs de cette époque aucun évènement remarquable, dont la place serait entre la formation des terrains quaternaires superficiels et le déluge de Noé. L'histoire place le déluge de Noé dans les premiers temps de l'humanité, et la géologie met la formation de ses terrains diluviens tout à la fin de l'époque quaternaire et immédiatement avant l'époque récente ou historique. Avec un peu de bonne volonté, on le voit, il est facile d'arriver à mettre à la même date le déluge de Noé et le phénomène diluvien des géologues.

Si les géologues refusent absolument de nous faire quelque légère concession au point de vue chronologique, il est du moins une conséquence de leurs études et de leurs discussions qu'ils ne peuvent nous empêcher de tirer: c'est que l'inondation universelle décrite par Moïse n'a en elle-même aucun caractère d'impossibilité.

On a dit quelquefois aux catholiques : « Mais où est donc votre déluge avec ses grandes eaux couvrant plateaux et montagnes? Où a-t-il laissé ses traces? Montrez-nous les cailloux et les blocs qu'il a roulés, l'argile qu'il a amassée. Si nous ne voyons pas, si nous ne touchons pas, nous ne croirons pas. » Eh bien! voyez maintenant et touchez. La science vous en donne-t-elle assez de ses *diluvium*, diluvium gris, diluvium rouge, limon des plateaux et des montagnes? La science emploie-t-elle assez d'eau ou de glace? Elle va jusqu'à tellement charger un des pôles de la terre de montagnes d'eau solidifiée que l'équilibre du globe en est modifié et que le centre de gravité de notre sphéroïde en est déplacé. Moïse n'en a pas tant dit. S'il y a eu des cataclysmes géologiques capables de produire les dépôts diluviens, il faut bien conclure que le déluge de Noé est aussi chose tout à fait possible; car si l'on ose dire que Moïse a inventé l'impossible, que n'ont donc pas fait en ce genre les géologues avec tous leurs *diluvium*?

Mais à ces assises diluviennes, dont l'origine paraît si obscure, est-il donc enfin tellement difficile de trouver une cause suffisante dans le déluge mosaïque? En résumé, de quoi s'agit-il? de quel fait doit-on rendre compte? Il faut expliquer la présence du gravier sur les pentes, le long des berges des rivières, et la répartition du limon sur les plateaux. Divisons la période diluvienne en deux temps. Le cataclysme a débuté, nous dit Moïse, par la rup-

ture des barrières du grand abîme, par l'ouverture des cataractes du ciel et une pluie torrentielle de quarante jours et quarante nuits. Nos trombes d'aujourd'hui ne sont que de faibles images de la pluie vengeresse du déluge, et cependant quels ravages ne produisent-elles pas! Il y a deux ou trois ans, dans une localité du Midi, en moins d'un quart d'heure, il tomba assez d'eau pour transformer une plaine en un vaste torrent et les eaux vagabondes eurent la force de jeter à bas et d'entraîner un moulin comme un tonneau vide. Que pareille averse se continue pendant quarante jours et quarante nuits, ne se formera-t-il pas des courants assez impétueux pour raviner le sol, rouler des blocs de pierre, charrier des graviers? Nous avons là tout ce qu'il faut pour former le diluvium gris. Tel fut le premier acte du grand et terrible drame du déluge de Noé ; il correspond à la formation géologique du diluvium gris des naturalistes. Le second acte a été la phase de repos et de tranquillité relative qui a duré trois mois et demi, et pendant laquelle les plateaux et les collines sont restés noyés sous les eaux diluviennes. C'est alors qu'a été déposée cette masse énorme de limon et de sable fin que les eaux tenaient en suspension, ou bien encore que les flots houleux de la mer diluvienne enlevaient aux bas-fonds les jours de tempête. Quand le calme revenait, ces matériaux se précipitaient lentement au fond; ceux qui étaient plus pesants, comme les sables, tombaient les premiers : les plus ténus, les plus fins ne se déposaient que quand l'agitation de l'eau avait cessé. Voilà jusque dans quels détails M. Gainet a voulu entrer pour faire voir qu'il n'est pas si impossible qu'on a voulu le dire d'expliquer tous les *diluvium* des géologues par le seul déluge de Noé, et, d'après ce que nous venons d'en rapporter, on ne peut nier que sa thèse n'ait de la valeur.

III

C'est surtout en ce qui regarde le second acte du drame diluvien que le travail de M. d'Acy apporte son contingent de probabilité à la thèse soutenue par M. l'abbé Gainet.

Le limon des plateaux, nous l'avons déjà fait remarquer, est la plus superficielle et la dernière des formations géologiques. Ce terrain est facile à explorer. Il n'est point nécessaire pour l'atteindre de faire des fouillles considérables, puisque toutes les glaisières sont ouvertes dans ces dépôts diluviens. De plus, le limon

des plateaux se retrouve sur de vastes étendues de pays : il recouvre les plateaux comme d'un manteau dont les immenses pans s'abaissent sur les berges des rivières et atteignent jusqu'au littoral des mers. M. d'Acy n'a étudié d'une manière approfondie que le limon diluvien du Nord de la France et de la Belgique ; mais les caractères généraux qu'il a reconnus au limon de ces contrées se retrouveraient les mêmes partout dans les dépôts de même nature et de même gisement.

Le limon de plateaux, quand il n'a pas subi des remaniements subséquents, présente toujours deux assises. On trouve en haut un limon fin, argileux, auquel l'oxyde de fer donne sa couleur d'un brun ou jaune rougeâtre; la composition minéralogique de cette assise la rend très propre à la fabrication des briques ; aussi la désigne-t-on vulgairement sous le nom de terre à briques, et les géologues ont adopté cette dénomination. Au-dessous de cette terre à briques est la seconde couche, dans laquelle domine l'élément siliceux sous forme de grains, et qu'on emploie comme sable : c'est l'ergeron des Belges.

Dans le Nord de la France, cette double couche limoneuse couvre des plateaux dont la hauteur au-dessus du niveau des mers dépasse cent mètres, et, à cette altitude, elle atteint parfois une épaisseur de cinq mètres et même davantage.

En recherchant l'origine du limon des plateaux, il était impossible que M. d'Acy ne rencontrât pas sur son chemin l'inévitable hypothèse glaciaire. Cette hypothèse, on le sait, est aujourd'hui d'un emploi très fréquent pour l'explication des dernières assises géologiques. Quand on éprouve quelque embarras à assigner la cause originelle d'un amas de gravier ou de sable, on a toujours pour ressource d'y voir l'effet d'un glacier. Le limon des plateaux n'offrait qu'une trop belle occasion de mettre en jeu le froid et la glace, et c'est ce qui a été fait. Cependant se figure-t-on bien tout ce qu'il aurait fallu de froid et de circonstances exceptionnelles pour amener les glaciers jusque sur les plateaux de la Picardie et de l'Ile-de-France, et pour faire descendre ces mêmes glaciers dans les vallées de la Somme et de la Seine jusqu'au bord de la mer? Ne faudrait-il pas même aller jusqu'à supprimer le soleil pendant toute cette période? Car ces glaciers étendus sur nos plateaux auraient reçu en plein sa moindre action, ses moindres rayons : ils n'étaient point, comme les glaciers actuels de nos hautes montagnes, protégés contre la chaleur du soleil, par leur position et les accidents du terrain.

Mais accordons tout le froid qu'on voudra et les meilleures circonstances qu'on pourrait désirer pour la production de glaciers sur tout le Nord de la France, il faut encore, bon gré mal gré, renoncer à voir dans le limon des plateaux un produit de ces glaciers. Comment voulez-vous, en effet, que la boue glaciaire, résultant du frottement lent de la glace sur le sol sous-jacent, ait jamais pu se partager en deux assises, dont l'une serait la terre à brique, le limon fin, argileux, et l'autre le limon sableux? L'hypothèse glaciaire n'a donc rien à faire ici.

C'est à l'eau liquide, nous dit M. d'Acy, qu'il faut nécessairement avoir recours pour se rendre compte de la formation de la couche limoneuse et de ses deux assises superposées. Tous ces matériaux, sable et argile, ont été primitivement en suspension dans l'eau; les sables se sont précipités les premiers, et après a eu lieu le dépôt de l'argile. Citons avec M. d'Acy, une page empruntée au savant auteur de la *Seine aux âges antéhistoriques:* « Beaucoup de faits, disait M. Belgrand au congrès de Bruxelles en 1872, beaucoup de faits tendent à prouver qu'une grande masse d'eau a sillonné les plaines du Nord de la France et de la Belgique [1] : je ne veux pas dire qu'il n'existait pas de vallées dans ces plaines ; mais toutes portent l'empreinte d'une eau violente... Ces courants diluviens étaient destructeurs et par conséquent chargés d'une grande quantité de limon; c'était une véritable mer de boue qui se déplaçait. Or il est un fait établi par les travaux de Dubuat : tant qu'une eau courante est animée d'une vitesse dépassant 0^m20 par seconde, (720 mètres par heure), les limons en suspension ne déposent pas. Dès que la vitesse s'abaisse au-dessous de 0^m20, il se forme brusquement un premier dépôt de limon grossier, puis les limons fins s'abaissent lentement comme un nuage et forment un second dépôt au-dessus du premier. Les courants diluviens qui modelaient les vallées, ont passé par-dessus toutes les plaines du Nord de la France et de la Belgique, et lorsque, par suite de l'abaissement des eaux, ces courants ont perdu leur vitesse, *ils ont laissé tomber cette double couche de limon, grossière à la base, fine à la surface*. Les plateaux peu accidentés, comme ceux de la Belgique, de la Flandre française, de la Picardie, du pays de Caux, du Vexin français et normand, de la Brie, de la Beauce, etc., ont conservé ce dépôt limoneux habituellement de couleur ocreuse et qu'on a

[1] Voir les preuves de ce cataclysme de sa violence et de sa courte durée dans *la Seine, le Bassin parisien aux âges antéhistoriques,* par E. Belgrand p. 216 et *passim.*



appelé limon rouge. La couche supérieure forme la terre végétale de ces riches contrées; c'est aussi la terre à briques de la Belgique et du Nord de la France, etc. »

Vraiment, si nous avions voulu tracer le tableau de ce qui a dû se passer sur le globe pendant la seconde phase du déluge biblique, aurions-nous pu dire autre chose que ce que M. Belgrand vient de nous faire entendre? Les eaux du déluge de Noé, après avoir sillonné le sol, étaient aussi une véritable mer de boue : ces eaux ne commencèrent à redevenir claires que quand le calme se rétablit; ce fut alors que les éléments siliceux, les grains de sable, gagnèrent le fond; ensuite le nuage d'argile se mit à descendre lentement. Comme tout s'explique, comme tout s'accorde, si nous appliquons au limon des plateaux les données du déluge de Noé! En cherchant la cause du limon des plateaux dans le cataclysme mosaïque, si l'on n'est pas dans le vrai, on est du moins tout à fait dans le vraisemblable, et ce limon ne doit son origine qu'à un phénomène complètement analogue à l'inondation universelle racontée par la Genèse. Ce qui donne encore plus de valeur à ce rapprochement, c'est que ni M. d'Acy ni M. Belgrand n'étaient dirigés dans leurs travaux par une idée de conciliation entre la Bible et la géologie. Ils ont fait de la science : nous recueillons leurs conclusions; nous les rapprochons du récit d'un fait historique et nous montrons que le récit historique rend raison du fait scientifique.

Arrêtons-nous et résumons en deux propositions les résultats auxquels nous sommes conduit.

1re *proposition :* La science ne peut pas dire que le déluge mosaïque soit une impossibilité ; car la science, pour former ses terrains quaternaires, est obligée d'avoir recours à des agents d'une puissance, d'une énergie au moins aussi grandes que celles de l'inondation universelle.

2e *proposition :* La science ne peut pas affirmer, la science ne peut pas prouver que les terrains quaternaires superficiels ne sont pas l'œuvre du déluge de Noé; car la science n'a encore que des hypothèses sur le mode de formation de ces terrains quaternaires superficiels, et, de toutes ces hypothèses, la moins plausible, on l'a vu, n'est pas celle qui attribue les terrains diluviens au déluge de Noé.

Il nous est donc encore permis aujourd'hui, si nous le voulons et sans que pour cela nous soyons aucunement les adversaires de la science, de continuer à regarder le diluvium gris et le limon des plateaux comme les *vestiges du déluge de Noé*. A. Hate.

L'HISTOIRE MERVEILLEUSE DES ANIMAUX

Les rapports des saints avec les animaux appartiennent à la partie gracieuse de l'hagiographie. C'est comme un souvenir, une relique de l'Éden. Dieu ne manifeste pas toujours son pouvoir par des prodiges qui frappent d'admiration ou de terreur : il se plaît quelquefois à le soumettre, si l'on peut ainsi dire, aux moindres désirs de ses amis d'élite ; il est comme un père qui se fait petit avec son petit enfant. La docilité des bêtes sauvages à l'égard de plusieurs saints est un exemple de ces jeux aimables de la Toute-Puissance.

On nous communique un manuscrit où l'on a réuni les traits principaux de cette condescendance paternelle de Dieu pour ses serviteurs. Nous en détachons quelques passages que nous publierons successivement dans le courant de cette année. Ce sera, pour nos lecteurs, au moins une innocente distraction, dans une revue obligée, comme la nôtre, aux sujets les plus sérieux. L'auteur ne se renferme pas dans de simples récits ; il offre plutôt une série d'études où l'histoire naturelle, la mythologie et l'histoire profane font ressortir le caractère propre de l'empire exercé par les saints sur le règne animal.

Commençons par un fait qui doit trouver bon accueil dans la ville de la soie.

LES VERS A SOIE DE SAINT FÉLIX DE CANTALICE

Ce n'est point pour sa beauté qu'on élève le ver à soie, vilaine chenille d'un vilain papillon. Mais cet insecte disgracieux est pour nous un auxiliaire incomparable. Il file, ce n'est pas assez, il produit la plus précieuse de nos étoffes. Aussi que de soins l'entourent à sa naissance ! avec quel zèle on veille sur son éducation ! Au milieu d'une atmosphère ni trop sèche ni trop humide, d'une température douce et constante, on lui donne les aliments qu'il préfère et dans les conditions les plus conformes à ses goûts. Il se montre

du reste difficile sur ce chapitre et ce n'est pas sans raison ; le feuillage du mûrier blanc, son mets favori, lui permet presque seul de préparer, de remplir ces réservoirs merveilleux d'où il doit tirer quinze cents mètres de soie. En outre, ce qui est plus grave, la feuille même du mûrier, si elle n'est pas telle qu'il l'aime, si elle est mouillée, cette feuille, au lieu de le nourrir, lui donne la mort. Pour cet ouvrier, manger c'est préparer la matière de son travail; croître, c'est l'augmenter. Il ne la met en œuvre que lorsque sa croissance est achevée. On dresse alors de petits rameaux, des brindilles, où il grimpe, se fixe et commence à filer. Trois ou quatre jours lui sont nécessaires pour tisser son tombeau de soie; après cela, son œuvre est finie, son maître n'a plus qu'à recueillir le fruit de son travail.

Telle est la loi de la nature pour le bombyx du mûrier blanc; la loi de la charité, bien plus puissante, y déroge quelquefois. Saint Félix de Cantalice nous en fournit un exemple digne d'être rappelé.

Cet homme simple, doux et saint, remplit pendant quarante ans l'office de frère quêteur des Capucins de Rome. Sa besace lui était chère, non-seulement parce qu'elle était un symbole d'humilité, mais aussi parce qu'elle lui fournissait souvent l'occasion de rendre beaucoup de bien en retour d'une petite aumône. Un jour, faisant son excursion habituelle, il rencontra une femme nommée Madeleine Famicia, laquelle se tenait sur le seuil de sa porte, regardant le ciel, les yeux humides de larmes. Madeleine élevait des vers à soie, et nous avons dit que la feuille mouillée fait mourir ces larves précieuses. Or, cette année-là, le ciel s'était changé en eau, la pluie succédait à la pluie ; les mûriers étaient continuellement inondés ; jamais les nuages ne s'ouvraient pour laisser passer un rayon de soleil. Jugez si cette pauvre femme devait être affligée : sa récolte de soie formait tout son revenu. Félix l'aperçoit, s'approche et lui demande pourquoi elle a le visage si triste. Madeleine lui dit le sujet de son affliction. « Eh quoi ! repartit le saint, vos vers à soie vous inquiètent ! Soyez sans crainte. » Après avoir dit ces paroles Félix s'éloigne. Il revient bientôt chargé de rameaux de mûrier blanc tout trempés d'eau, entre dans l'appartement où les vers de Madeleine dépérissent au milieu d'une lente agonie, couvre ces animaux de feuilles ruisselantes, en invoquant la protection du Père de son ordre, de saint François d'Assise. Madeleine, qui le voit,

se met à crier tout éperdue : « Que faites-vous, frère Félix? que faites-vous ? Vous tuez mes vers à soie ! » Le frère Félix ne fait pas attention aux cris de Madeleine et achève tranquillement ce qu'il a commencé ; il ne se retire qu'après avoir fait disparaître tous les vers à soie sous une couche de ces feuilles mouillées, qui devaient leur donner la mort. Madeleine perd la tête, elle ne sait comment réparer ce qu'elle regarde comme une grosse sottise de la part du frère Félix. Lorsque son mari rentra, elle lui raconta la triste aventure, et celui-ci, également convaincu que tout était perdu sans espoir, se contenta de fermer la porte de la pièce où étaient placés les vers à soie, afin de n'être pas incommodé pendant la nuit par l'odeur de ces insectes. Il remettait au lendemain d'en débarasser ses tablettes : le lendemain devait lui ménager une tout autre occupation.

Aux premiers rayons du jour, Madeleine qui était très active, veut se lever. En mettant sa chaussure, elle est toute surprise d'y trouver des cocons de vers à soie. Elle ouvre sa fenêtre, et le jour, en pénétrant dans sa chambre, lui montre des cocons qui pendent çà et là sur la muraille. De plus en plus émue, elle se précipite dans la pièce des vers à soie : un spectacle inouï l'y attendait. Ses bombyx, qui étaient encore fort loin d'avoir atteint tout leur développement, d'avoir accumulé dans leur petit corps la soie nécessaire à la construction de leurs cocons ; ses bombyx, qui venaient d'être soumis à un régime mortel, qu'elle croyait morts et déjà infects, ses bombyx sont vivants. Dans une seule nuit, ils ont achevé leur vie de larve, pris tout leur accroissement, rempli leurs réservoirs et se sont trouvés prêts à filer ; puis, comme ils ne rencontrent pas ces petits rameaux qu'on a soin de mettre à leur portée pour y suspendre leurs ouvrages, les angles, les sallies, les enfoncements des tables, des chaises, des boîtes, les aspérités des murs, des soliveaux, en un mot tout ce qui peut offrir un point d'attache, fait l'office de brindille; un bombyx s'y est établi et s'y est enfermé dans sa robe de soie. Des cocons partout : ce sont des guirlandes, des festons, des bouquets, des grappes, des candélabres de cocons ; les cocons encadrent la cheminée, les fenêtres, dessinent les contours de la chambre, courent en arabesques capricieuses, pressées, enchevêtrées de mille manières sur les murs et le plafond de la chambre. Madeleine appelle son mari, et tous les deux, tombant à genoux,

remercient Dieu d'avoir donné à des saints le pouvoir de déjouer la prudence humaine, et celui de nous secourir dans nos afflictions.

(Bolland. Maii t. IV, p. 254).

LE

MICROPHONE DANS LA PHYSIQUE DU GLOBE

Nous nous proposons d'exposer bientôt aux lecteurs des *Études* ce que les inventions nouvelles du téléphone et du microphone présentent de plus intéressant. En attendant, nous voulons leur donner une courte notice de l'une des plus belles applications qui aient été faites de ces ingénieux instruments. On la doit à un savant professeur de Rome, connu des météorologistes par son microsismographe et par son Bulletin sur l'état des volcans en Italie (*Bullettino del vulcanismo Italiano).* En combinant le microphone avec le téléphone, M. de Rossi a pu entendre le travail intérieur du Vésuve et distinguer les phases diverses et la nature de ce travail. Il a rendu compte de ces belles expériences dans un article de son Bulletin dont nous allons donner le résumé.

M. de Rossi, tout particulièrement appliqué à l'observation des petits mouvements de l'écorce terrestre, n'eut pas plutôt connaissance du microphone inventé par M. Hugues, qu'il devina les services que le nouvel instrument pouvait rendre dans l'étude de la physique du globe. Déjà, avant qu'il fût question de microphone, M. de Rossi avait eu la pensée d'utiliser pour ce genre de recherches un fait découvert en 1875 par M. le comte Mocenigo : les variations d'intensité qu'éprouve un courant, lorsque les conducteurs qui ferment le circuit sont en contact instable et que la pression qu'ils exercent l'un sur l'autre vient à varier. Un galvanomètre interposé dans le circuit manifeste, par les mouvements de l'aiguille, les trépidations du sol qui font varier cette pression ; mais il ne permet pas de les distinguer des causes accidentelles qui produisent sur l'aiguille des effets semblables. Avec le microphone, au contraire,

M. de Rossi est parvenu à distinguer de tous les sons provenant de causes accidentelles trois sortes de sons dus à divers mouvements du sol et en rapport constant avec la nature de ces mouvements : ce sont des frémissements, des éclats isolés semblables à des décharges de mousqueterie, des sons métalliques semblables au tintement d'une cloche. Comme nous aurons à en parler plusieurs fois, nous les désignerons respectivement sous les noms de frémissements, de coups de mousquet et de coups de cloche.

Que ces trois sortes de sons appartinssent à la même famille, M. de Rossi le concluait de ce qu'ils se produisaient souvent en même temps, ou qu'ils se succédaient l'un à l'autre. Qu'ils eussent leur commune origine dans les trépidations de l'écorce terrestre, il l'a constaté par de nombreuses expériences. Ayant fait éclater une mine dans un souterrain éloigné de celui où était renfermé son microphone, il entendit durant plusieurs secondes dans le téléphone un frémissement intense, dû aux vibrations imperceptibles du sol qui avaient suivi l'explosion de la mine. Une observation s'ajoutait à cette expérience pour rapporter aux mouvements du sol les trois sortes de sons dont nous avons parlé plus haut : M. de Rossi avait reconnu que la production de ces sons était soumise à une périodicité semblable à celles des renforcements manifestés par les sismographes dans les petites oscillations de la croûte terrestre.

Une recrudescence dans l'activité du Vésuve a fourni à M. de Rossi l'occasion de confirmer son interprétation par des expériences décisives. Deux fois il s'est trouvé armé d'un téléphone mis en communication avec le microphone installé dans son observatoire de *Rocca di Papa*, au moment où se produisaient de petites secousses du sol ; chaque fois il a observé que les secousses étaient précédées et suivies des sons microphoniques spéciaux désignés sous les noms de frémissements, de coups de mousquet et de coups de cloche. Une troisième fois, s'étant éveillé à trois heures et demie du matin, il mit l'oreille au téléphone ; un frémissement accompagné de coups de mousquet se fit entendre et acquit bientôt une intensité telle que M. de Rossi dut interrompre la communication avec le microphone, de peur d'éveiller un enfant qui dormait dans la même chambre. Une demi-heure après se produisait un tremblement de terre sensible, dont tout ce fracas n'avait été que la préparation microscopique. . . . . . .

A partir du 22 septembre jusqu'au 26, le microphone de M. de Rossi fut en proie à une agitation extraordinaire ; il faisait entendre dans le téléphone des détonations à timbre métallique et à coups secs et isolés. Il dénonçait ainsi, malgré la distance, l'éruption du Vésuve qui se produisait alors.

Plus décisives encore furent les expériences faites par M. de Rossi à l'observatoire du Vésuve, avec le concours empressé du directeur de cet établissement, M. Palmieri. Les indications du microphone furent alors contrôlées par celles des instruments sismiques auprès desquels il était installé sur une plaque de marbre encastrée dans l'un des murs de la salle. L'accord a été trouvé parfait ; à chaque agitation du sismographe en correspondait une du microphone ; chaque qualité du mouvement de l'écorce du globe était indiquée par un son téléphonique, toujours le même. On a pu définir de la sorte la signification sismique des divers sons du microphone.

Les résultats de ces expériences ont été confirmés par ceux que M. de Rossi a obtenu, à la solfatare de Pouzzoles. Là on peut pénétrer dans l'intérieur du cratère et marcher sur la voûte trachitique suspendue sur le gouffre, dont la profondeur est facile à deviner aux sons que l'on obtient en frappant avec une pierre sur ce sol aride. C'est sur cette voûte que fut installé le microphone. Sans que l'instrument fût réglé de manière à être sensible aux bruits accidentels produits autour de lui, les sons qu'il transmettait au téléphone étaient si forts qu'ils pouvaient être entendus à distance, lorsque le téléphone était placé sur une table.

Plusieurs des personnes qui assistaient à ces expériences éprouvaient comme un vague sentiment de terreur en entendant ces bruits dont la force, la variété et l'énergie étaient autant d'indices de l'épouvantable activité de la fournaise cachée sous leurs pieds. M. de Rossi au contraire était plein de joie en constatant qu'à l'intensité près, qui était incomparablement plus grande, ces bruits ne différaient pas de ceux qu'il avait étudiés à Rocca di Papa et à l'observatoire du Vésuve. C'étaient toujours des frémissements accompagnés de décharges de mousqueterie et de coups tantôt isolés, tantôt répétés à de courts intervalles ; puis des sifflements et autres bruits semblables à ceux que produisent les freins sur les roues d'un char.

Ainsi le microphone indique les mouvements du sol par des bruits de nature constante, mais d'intensité variable. Il montre que certains mouvements presque insensibles des pendules sismographiques doivent être rapportés à de très petits mouvements ondulatoires de l'écorce du globe; car ces mouvements des pendules sont accompagnés dans le microphone de sons de même nature que ceux qui correspondent aux mouvements déterminés dans ces pendules par les secousses du sol. Le microphone est ainsi pour les observations microsismiques un instrument plus précis que tous ceux qu'on a employés jusqu'à ce jour.

Après ces expériences, il ne restait qu'à comparer le microphone au *tromomètre* normal de Bertelli et au *microsismographe* de M. de Rossi, dans une suite régulière d'observations microsismiques. C'est à quoi s'occupe M. de Rossi depuis le 13 novembre dernier, époque de son retour à Rome. Nous ne doutons pas que ces expériences n'obtiennent un plein succès. Elles seront d'autant plus faciles à répéter que l'on obtient d'une manière très simple un microphone parfaitement suffisant pour cet usage, ainsi que M. de Rossi l'indique à la fin de sa notice. T. Pepin.

BIBLIOGRAPHIE

LA DIVINE SYNTHÈSE, ou *l'Exposé, au double point de vue apologétique et pratique, de la religion révélée*, par Mgr Guilbert, évêque de Gap. 3 vol. in-8, p. xvi-337, 296, 282. Paris : Plon, Douniol, 1875.

Le titre de cet ouvrage, sous sa forme scientifique, au premier abord étonne et cause de l'indécision. Cependant, sauf l'air, un meilleur ne pouvait être choisi, car il traduit exactement la nature du sujet traité par le savant prélat, et même la méthode suivant laquelle ce sujet est présenté au lecteur. La science de la religion, qui est la science des sciences, la science de Dieu, a des parties, des éléments multiples, qu'il importe de ramener à l'unité, ou plutôt de montrer dans leur admirable harmonie, dans leur unité essentielle, c'est-à-dire dans une synthèse vraiment divine. A proprement parler, la religion c'est Jésus-Christ donné de Dieu au genre humain. Jésus-Christ est réellement le centre lumineux, le soleil du monde surnaturel. C'est vers ce centre que tous les éléments de la science divine doivent converger. Après quelques considérations générales sur la métaphysique de la révélation et du miracle, Mgr Guilbert nous fait voir l'aurore du soleil surnaturel dans la révélation primitive et dans la révélation mosaïque, il en démêle même plusieurs rayons au milieu des ténèbres de la gentilité. Mais enfin le jour se lève, et, à la suite du docte et pieux évêque, nous contemplons avec des sentiments d'admiration, d'adoration et d'amour, cette lumière incomparable qui brille d'abord dans un coin privilégié de la terre, et dont l'éclat, réfléchi de tous côtés par l'Église, ses docteurs et ses pasteurs, illumine bientôt l'univers. La lumière du soleil spirituel, c'est la vérité; sa chaleur, c'est la vie. Aussi Jésus-Christ a-t-il dit de lui-même : « je suis la vérité et la vie. » Il est la vérité : voilà pourquoi, comme le montre Mgr Guilbert, nous

apprenons par lui et ne pouvons apprendre que par lui ce que nous devons savoir sur Dieu, sur le monde matériel, sur l'homme et sur la société. Il est la vie surnaturelle des âmes, le principe qui leur donne d'exister à la manière même de Dieu, *divinæ consortes naturæ :* voilà pourquoi il a institué les sacrements, canaux mystérieux qui déversent dans les âmes des flots toujours croissants de vie ; voilà pourquoi il préside à ce travail continuel, à ces exercices de la morale chrétienne par lesquels les âmes se disposent à recevoir avec plus d'abondance les eaux vivifiantes. Les fruits de la vie chrétienne sont des fruits éternels; cependant elle fait sentir son influence même dans l'ordre temporel, aux individus, à la famille, à la société civile. Le bonheur infini, la possession du souverain bien, qui est Dieu, n'est pas autre chose que le plein et définitif épanouissement de la vie de Jésus-Christ dans une âme. C'est là, il faut en convenir, une science merveilleuse, une science ravissante. Nous croyons que cette divine lumière se réfléchit dans l'ouvrage de Mgr l'évêque de Gap, aussi bien peut-être qu'elle peut se réfléchir dans une œuvre humaine.

Le docte prélat ne se contente pas d'exposer la vérité. Les grands esprits de tous les siècles rendent, dans son livre, hommage à Jésus-Christ. C'est comme la nuée de témoins dont parle saint Paul. Les écrivains sacrés, les Pères de l'Église, ses docteurs, ses théologiens et ses apologistes, se font entendre tour à tour, et leur voix a un écho dans les philosophes de l'antiquité, parmi nos contemporains, au milieu des hérétiques, et quelquefois dans le camp même des incrédules. Il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne soit appelée à déposer, bon gré, mal gré, en faveur de la vérité. Mgr Guilbert a eu l'ingénieuse pensée de rapprocher de la religion de Jésus-Christ les divers systèmes religieux inventés par les hérétiques ou par les philosophes. Il en résulte un contraste saisissant, qui ne peut manquer d'achever la conviction dans les âmes droites et sincères.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que le ton de l'ouvrage est en parfaite harmonie avec le sujet. C'est vraiment la parole d'un évêque, à la fois plein de zèle pour la vérité et d'une tendre charité pour ceux qu'il veut instruire. Le vénérable écrivain ne connaît pas l'ardeur quelquefois un peu acrimonieuse de l'apologiste; son langage est sobre, simple, facile, doux et onctueux ; il ne force pas la conviction, il l'insinue suavement et efficacement. En l'entendant, on se sent peu à peu gagné par une sainte chaleur, et la vue des trésors ineffables accor-

dés au genre humain dans le don de la religion chrétienne, pénètre l'âme d'amour et de reconnaissance pour l'Auteur d'un si grand bienfait.

Pie IX a honoré d'un bref la *Divine Synthèse*. « Nous connaissons, disait le souverain Pontife au docte prélat, votre prudence et votre doctrine; aussi avons-nous la ferme confiance que votre ouvrage, dont nous nous proposons de parcourir les pages avec intérêt, autant que nos grandes occupations nous le permettront, répond sous tous rapports à l'importance et à la beauté du sujet que vous avez choisi. » S'il nous était permis d'ajouter un mot à la parole d'un pape parlant à un évêque, s'il nous était permis d'apprécier les écrits de nos maîtres dans la foi, nous dirions que la confiance de Pie IX a été pleinement justifiée.

J. DE BONNIOT.

PRÉLIMINAIRES DU LIVRE DE LA CHUTE, par A. BLANC DE SAINT-BONNET. Tournay, Ve H. Casterman. Paris, rue Bonaparte, 1878, gr. in-8.

Les décadences morales au sein des peuples se cachent ordinairement sous de trompeuses apparences de civilisation et de progrès. Mais les sociétés qui en sont atteintes ressemblent à ces arbres qui se meurent, quoique chargés d'un luxuriant feuillage; la racine de tout ordre — politique, moral, religieux, — les principes leur manquent. Ce qu'on a très justement appelé la Révolution, et ce qui a produit tant de ruines, n'est autre chose que la négation érigée en système des vérités sur lesquelles repose, avec le droit et la métaphysique, l'état social lui-même. Rendre aux principes leur autorité dans les esprits, détourner le flot montant de barbarie dont nous sommes menacés, tel est le but que poursuit M. A. Blanc de Saint-Bonnet, en se plaçant sur les hauts sommets de la raison philosophique et de la foi chrétienne, soit dans son livre de *la Chute*, soit dans les *Préliminaires* déjà publiés de cette grande étude. Persuadé que les faits sortent des idées et que notre siècle malade des erreurs qui l'empoisonnent rentrerait dans le bien s'il rentrait dans le vrai, il s'élève par les vérités et les notions premières jusqu'à l'origine divine de la pensée, de la société, des lois et du pouvoir. L'homme s'est partout sacrilègement substitué à Dieu dans les origines. Il s'est fait sa lumière à lui-même, au lieu de ne voir dans les idées primordiales de sa raison qu'une lumière participée des idées de la Raison suprême. Puis, des phères du monde intelligible, transportant l'erreur aux mondes

inférieurs, il a donné à la société comme point de départ un contrat, il a dépouillé la souveraineté de l'auréole du divin ; le Pouvoir n'a plus été marqué qu'à l'effigie humaine, la loi est devenue la résultante du nombre et de la force. L'homme est la seule raison des choses, d'après la philosophie du XVIIIe siècle : religion, morale, justice, langage, tout vient de lui et s'explique par lui. Le dernier mot de ces négations, c'est l'athéisme, abîme où tombent logiquement, de chute en chute, les esprits superbes et dévoyés. Car, dit très bien M. de Saint-Bonnet, « s'il ne nous vient rien de Dieu, pas même la lumière, il résulte d'abord que nous ne lui devons rien, pas même l'être ; ensuite qu'il n'y a plus de principes certains ; enfin que, l'idée de cause n'ayant plus de valeur, il se peut qu'il n'existe point lui-même. Nous devons tout à la nature, elle est notre origine et notre fin, et c'est par pur hasard que nous nous trouvons placés à la tête de la série animale... Tout notre siècle a roulé dans ces déductions, qui forment sa métaphysique. »

« Aux erreurs mères » dont on vient de parler, il faut opposer, comme le fait l'auteur, les vérités qu'elles sont parvenues à masquer et à tenir dans l'ombre. Il faut ramener la raison, la société, le pouvoir, à leur source divine, et démontrer la fausseté des origines qui leur ont été assignées par les erreurs des temps modernes. Nous n'essayerons pas de résumer l'ouvrage sur ces grandes questions. Dans les *Préliminaires du livre de la Chute*, l'évidence de la preuve résulte non des détails, mais d'un ensemble, où chaque détail a sa valeur démonstrative, inséparable de la valeur du tout. M. Blanc de Saint-Bonnet procède par intuitions, plutôt que par syllogismes ; il a la puissance et l'étendue du vol, avec d'apparentes irrégularités qui ne permettent pas toujours d'analyser facilement sa pensée sur les cimes élevées d'où elle plane.

Quoiqu'il ne puisse entre l'éminent écrivain et l'un des rédacteurs des *Études* exister de dissentiment sérieux, la vérité nous oblige à dire que nous ne saurions accepter certaines propositions qui, prises dans la rigueur des termes, feraient de Dieu l'objet immédiat et premier de la connaissance humaine. Nous croyons que le monde est un ouvrage qui manifeste son auteur, et que les créatures sont l'échelle par laquelle, à la lumière du principe de causalité, notre âme s'élève du créé à l'incréé, du fini à l'infini, en écartant positivement de l'idée d'être la limite et l'imperfection. Quant aux notions et aux vérités premières, elles viennent de Dieu

sans aucun doute, puisqu'elles sont essentielles à la raison de l'homme et que celle-ci est divine dans sa source. Toute notion, toute vérité les présuppose ; elles sont et les éléments de nos pensées et la base nécessaire de nos raisonnements, en un mot, elles ont dans l'ordre intellectuel et moral la valeur que leur attribue M. Blanc de Saint-Bonnet. Mais elles ne sont pas innées au sens cartésien, l'activité de notre entendement n'est pas étrangère à leur production et les objets du monde extérieur leur en fournissent la matière. Entre le sensualisme du dernier siècle et le rêve brillant appelé ontologisme, il y a sur l'origine des idées la doctrine traditionnelle des écoles catholiques. Nous en trouvons le représentant le plus illustre cité avec honneur dans les *Préliminaires du livre de la Chute*, cela nous autorise à penser que l'auteur, qui n'est point certes disciple de Descartes, n'est pas non plus malebranchiste. Pour combattre efficacement l'erreur, il n'est pas nécessaire de recourir à des systèmes plus ingénieux que solides, il suffit de lui opposer le sentiment commun des philosophes et des théologiens.

Il est une idée, disons mieux, il est un fait révélé par lequel l'ouvrage philosophique dont nous entretenons nos lecteurs touche à la théologie. Ce fait est celui de la Chute originelle, remplissant tous les siècles de l'histoire et sensible par ses effets dans l'humanité. Impossible de ne pas en tenir compte, lorsqu'on traite de l'homme et de la société, car la chute a changé leur état primitif et modifié les conditions de leur existence ici-bas; introduisant dans le monde le règne affreux du mal, elle a coupé en deux, pour ainsi dire, la destinée du genre humain, et ouvert sous nos pas cet abîme de justice qu'un Dieu seul a pu fermer. Ici, l'on nous saura gré de substituer la pensée de l'auteur à la nôtre et d'arrêter avec lui nos regards sur la cause des plaies vives qui nous rongent, tant dans l'ordre moral que dans l'ordre social. Suivant la remarque de M. Blanc de Saint-Bonnet, les négations impies de la Révolution, ses erreurs fondamentales, tiennent toutes à l'oubli du fait de la Chute, de même que les illusions du libéralisme. C'est cet oubli fatal qui depuis un siècle « a fait crouler la politique, périr l'éducation, déchoir les lois, les mœurs et l'autorité, disparaître les sciences morales, tomber en ruine la société entière. Et en effet, dès que l'on se persuade que les hommes sont naturellement bons et que dès lors la société tout entière peut être fondée sur leurs instincts, la logique demande, malgré les réclamations du bon sens :

« Premièrement, de livrer de plus en plus les hommes à leur mou-

vement propre, de respecter en eux tous les instincts de la nature, de ne pas la contrarier ou la fausser par l'éducation;

« Secondement, d'amoindrir aussitôt et de plus en plus l'action de l'autorité, car ici les gouvernements ne peuvent de leur côté qu'entraver l'expansion de la nature, que comprimer la liberté et l'initiative humaines;

« Troisièmement, de compléter le domaine de cette liberté, en lui reconnaissant le droit de tout penser, et pour cela de ne pas établir de distinction trop réelle entre le vrai et le faux; le droit de tout écrire, et même s'il se peut de tout faire, et pour cela de ne pas mettre trop de différence entre le bien et le mal;

« Quatrièmement enfin, d'écarter par-dessus tout le christianisme, qui, spécifiant trop vivement cette différence et apportant depuis dix-huit siècles sur tous ces points des jugements entièrement hostiles à notre indépendance, ne peut que fausser en nous la nature et diviser les esprits.

« Telles furent les pensées du siècle dernier, et tel est à cette heure le programme de la Révolution. » Le libéralisme en poursuit partout dans l'Europe et dans les autres parties du monde l'application plus ou moins complète. Prenant l'homme dans l'état où l'a laissé la chute originelle, dépouillé et meurtri comme le Samaritain de l'Évangile sur le chemin de Jéricho, il légitime les instincts pervers de sa nature déchue, il les exalte, les divinise. Cette apothéose de l'homme, au milieu des souillures et des ruines de son état présent, est le point de départ, le dogme capital des sectes socialistes. Mais après avoir glorifié les passions, il faut les satisfaire. De là les promesses insensées de la Révolution à ses adeptes. Nous disons insensées, car le cœur humain est infini dans ses désirs et les passions sont un feu dévorant dont rien de mortel, ni la volupté, ni la richesse, ni la science, ni la gloire mondaine, n'assouvit les ardeurs. Nulle proportion dans ce monde borné, nulle harmonie entre les désirs qui nous entraînent et les fragiles objets qui sollicitent nos amours. Des profondeurs de sa misère, chacun de nous appelle invinciblement, mais vainement, la félicité sans bornes, terme idéal souhaité par nos puissances. Voilà pourquoi dans tout système révolutionnaire d'organisation sociale, tout bonheur terrestre proposé comme le but dernier et le couronnement des efforts de le vie est un mensonge. Pour des créatures que l'infini tourmente, le bonheur dans sa plénitude n'habite pas ce monde, mais des régions plus sereines. Ainsi le point de départ de la Révolution est faux, et le terme auquel dans ses utopies elle se flatte de nous faire arriver

ici-bas est chimérique ; la Chute a fermé pour toujours à l'homme l'entrée et le séjour du Paradis terrestre. Il est temps, dirons-nous après M. Blanc de Saint-Bonnet, que la société se retourne d'esprit et de cœur vers le christianisme pour lui demander dans les enseignements du dogme de la Chute la solution des problèmes qu'agite, sans pouvoir les résoudre, l'esprit inquiet de notre siècle. « Les effets de la Chute forment le sol sur lequel l'humanité se trouve et le champ dans lequel on recueille la plante acquise de l'expérience. De cette donnée découlent en même temps : l'argument de la foi, la notion de la liberté, la raison de l'autorité, la lumière de l'éducation, la cause de toute législation, le motif de toute pénalité, la racine des droits acquis, la légitimité de la propriété... etc. » Dans son livre de la *Chute*, avec la mesure et la prudence qui conviennent en de telles matières, l'auteur sans doute expliquera et développera ce qu'il se contente ici d'indiquer, et les esprits sérieux qui le liront comprendront de quelle importance est l'étude du dogme chrétien dans ses rapports avec les questions où sont engagés l'homme et la société. Mais parce que le christianisme suppose la nature, les *Préliminaires* ont dû montrer dans la raison et les notions premières la lumière émanée de Dieu, qui précède la foi. La vraie philosophie est la préface humaine de l'Évangile, M. Blanc de Saint-Bonnet le sait et son ouvrage le montre. Aussi les théologiens excuseront volontiers quelques expressions inexactes, et ils féliciteront l'auteur de concourir à l'œuvre de restauration que prépare dans les esprits l'enseignement des universités catholiques. J. PRA.

COURS DE PHILOSOPHIE, adapté au programme du baccalauréat ès lettres, par le P. FRANC. AUG. JAFFRE, de la Compagnie de Jésus, Lyon, librairie Briday, 3, rue de l'Archevêché, 3. 1 vol. in-8, 719 pages, 1878.

L'accueil bienveillant fait à cet ouvrage dans un grand nombre de maisons d'éducation, l'a déjà recommandé. Il a l'honneur de se trouver comme manuel entre les mains de nos futurs bacheliers.

Professeur de philosophie et préparateur au baccalauréat depuis de longues années, l'auteur avait pour lui l'expérience et l'autorité que donne le succès de nombreux élèves ; il pouvait donc avec avantage nous livrer le résultat de ses travaux.

Pour juger son œuvre, avec impartialité, mettons-nous au point de vue de l'écrivain. Qu'a-t-il voulu faire ? a-t-il atteint le but ?

Dans l'avis préliminaire qui sert de préface, le R. P. Jaffre nous déclare sa pensée. « Il n'a point voulu faire un cours de

philosophie scolastique tel qu'on pourrait l'enseigner dans un grand séminaire; il se serait pour cela servi de la langue latine, et aurait comblé plusieurs lacunes... Encore moins a-t-il prétendu publier un ouvrage qui soit *l'expression complète ou le résumé de l'enseignement philosophique donné par la Compagnie de Jésus*. Ce travail a un but plus modeste. Sans négliger l'exposition claire et méthodique des éléments de la philosophie, l'auteur a voulu surtout faire de son livre une préparation directe aux épreuves du baccalauréat es lettres *actuel*, soit pour les réponses orales, soit aussi pour les dissertations. »

Tel est le but de l'auteur. Or il a eu raison de l'avoir en vue, et nous croyons qu'il l'a atteint. Gardons-nous donc par une critique irréfléchie de lui demander ce que le but n'exigeait pas, ce qu'il n'a pas voulu et, dans l'hypothèse, ne devait pas vouloir donner au public.

Quoique le P. Jaffre expose également les diverses opinions, la préférence est toujours ou presque toujours donnée à la meilleure. Il ne s'est point jeté dans les systèmes, ce n'eût été ni opportun ni sage ; mais il en dit assez pour que les jeunes étudiants aient une idée juste et suffisante de tous ; à plus tard, s'ils le veulent, des connaissances plus approfondies.

Cependant la modestie de l'auteur lui fait quelquefois trop négliger le soin de dire son sentiment, et nous voudrions des affirmations *plus accentuées*. Un seul exemple, car nous ne voulons pas faire une analyse. L'ontologisme est bien réfuté, le système scolastique touchant l'origine des idées est exposé avec clarté et précision; mais l'opinion contraire n'est point assez repoussée.

Le cours de philosophie, tout en gardant sa forme et sa direction, aurait pu peut-être, une fois l'exposé des opinions diverses achevé, enseigner plus explicitement la doctrine de l'École notamment sur l'acquisition de l'idée de l'infini, sur la preuve de l'existence de Dieu tirée de cette idée, sur la nature de l'âme des bêtes.., etc., etc. Personne ne l'aurait trouvé mauvais.

Nous n'ignorons pas les quelques objections qu'on pourrait faire à l'auteur. Son livre est écrit en français. Oui, et c'est à nos yeux un mérite relatif, mais réel. Quoi qu'il en soit de la théorie, et il ne nous appartient pas de professer ici sur ce point une opinion, il est certain qu'en pratique les jeunes gens lisent plus facilement et plus volontiers le français que le latin ; qu'au moment de la préparation immédiate aux épreuves de l'examen, il s'agit d'aller vite, de faire beaucoup en peu de temps, et de s'exercer à parler philosophie en

sa langue maternelle. Est-ce un tort? est-ce un malheur? la question n'est point là : c'est un fait.

Mais ce cours mis entre les mains des élèves comme manuel, n'est-il point trop volumineux? Nous ne le pensons pas. Car 1° dans cet ouvrage, l'auteur montre un vrai talent d'éclectisme, selon le sens légitime du mot, et, vu la fin à obtenir, vu les circonstances, ce talent est un talent méritoire et fort utile. En effet nos jeunes philosophes ont besoin d'avoir sous la main, sans courir de livres en livres, une certaine somme de connaissances historiques et critiques des différents ouvrages ou opinions philosophiques ; et il est mieux pour eux de n'avoir qu'un livre qu'ils liront et reliront encore ; 2° il fallait fournir aux élèves des éléments nombreux de dissertations et presque des canevas tout faits. Or, un ouvrage moins volumineux ne répondrait pas à ce besoin, et n'obtiendrait pas le résultat voulu.

Pourquoi d'ailleurs les élèves ne feraient-ils pas eux-mêmes de ce livre des résumés philosophiques? Ce travail utile les forcerait à extraire, de la forme et des développements oratoires, les idées et les arguments dans toute leur sécheresse, et les formerait à l'esprit de logique. Au professeur aussi le soin de fixer l'attention de ses disciples sur les points importants, d'exiger d'eux un compte rendu méthodique, clair, précis, soit des leçons de l'auteur, soit des explications données en classe.

Nous croyons donc que l'abondance même des matières et des citations rendent ce livre très utile aux jeunes étudiants. Car ils ont besoin de lire beaucoup pour retenir un peu et s'exercer à exprimer leurs idées; et ils doivent avoir à leur usage un fonds tout prêt à être exploité et suffisamment en évidence, sinon ils passeraient à côté sans le voir.

En résumé, le cours de philosophie du P. Jaffre est un livre opportun. Aux manuels universitaires, aux traités de philosophie qui ne sont le plus souvent que l'histoire des idées humaines, qui ne professent que le dédain et parfois même le mépris à l'égard de la philosophie sérieuse des anciens, et nuisent ainsi beaucoup à la formation intellectuelle des jeunes gens, il convenait d'opposer un ouvrage écrit en français, plein de documents et de saines doctrines. Par les emprunts nombreux faits à saint Thomas ou à ses fidèles disciples, on comprend que le professeur-auteur a étudié et apprécié les véritables sources de la meilleure philosophie. On pourrait même voir percer le regret légitime de n'avoir pas pu, vu les tristes nécessités du programme universitaire, donner à son

livre, avec le langage de l'École, toute la précision, la brièveté et la solidité désirables. Ce n'est pas lui que nous accuserons. Écrivain il a atteint son but et réalisé sa pensée. Sans négliger l'exposition claire et méthodique des éléments de la philosophie, il a fait un travail de préparation directe aux épreuves du baccalauréat.

J. DORGUES.

LE SOCIALISME CONTEMPORAIN, par M. l'abbé WINTERER député au parlement allemand. In-8, A-200 pages. Paris, Palmé; Rixheim, Sutter, 1877.

Qu'est-ce que le socialisme, c'est-à-dire quelle est sa doctrine, quels sont ses moyens de se propager et d'agir dans la société qu'il est en train de réduire en poussière? Question d'un vif et brûlant intérêt. Nul n'était plus compétent pour la traiter que le vaillant député alsacien qui a pris part avec distinction aux débats soulevés dans la chambre allemande à propos de la récente loi contre les socialistes. M. l'abbé Winterer étudie depuis plusieurs années et possède à fond son sujet : c'est le fruit de ses lectures et de ses méditations qu'il nous donne dans un petit livre clair, substantiel, plein de faits et de documents appréciés avec une sagesse calme.

Le socialisme n'a pas une théorie philosophique ou religieuse qui lui soit propre; il pousse jusqu'au bout les erreurs de la libre-pensée jusqu'à l'athéisme, au matérialisme, à l'universelle négation de tout ce qui ne tombe pas sous les sens. Sur la future constitution de la famille et de l'État il n'a pas d'idée arrêtée, mais il veut détruire ce qui existe. Son système économique est mieux défini : il prétend remplacer la propriété privée par la propriété collective. Lassalle, célèbre agitateur mort il y a quatorze ans, dont le nom remue encore l'Allemagne, avait posé les prémisses d'où Karl Marx, le fondateur de l'Internationale, a tiré cette conséquence. En effet, si l'homme n'est sur la terre que pour jouir, si son activité n'a d'autre but que l'accroissement des richesses, l'ouvrier qui ne retire de son dur labeur qu'un salaire insuffisant réclame avec raison sa part des biens et des jouissances de cette vie. Aussi voyons-nous que les populations autrefois chrétiennes qui ont presque apostasié et se sont enfoncées dans le culte de la matière, ont été plus que les autres ravagées par la peste du socialisme.

Les progrès rapides que le mal a faits dans ces derniers temps sont dus surtout à l'Internationale. La coalition des ouvriers dans le monde entier est née pour ainsi dire spontanément de la situation où le libéralisme a conduit la société moderne : d'une part les

capitaux concentrés dans une caste toujours plus restreinte de grands propriétaires, de l'autre la multitude toujours croissante des prolétaires qui n'ont pour vivre que leur travail ; la religion, seule capable de rapprocher par la charité et d'unir ces deux classes, est repoussée par toutes les deux et contrainte de les laisser aux prises. Ici la richesse, là le nombre : qui l'emportera ? C'est le nombre, s'il parvient à rassembler dans une action commune ses forces dispersées. Or l'Internationale poursuit ce but avec autant d'énergie et d'habileté que de succès. On a pu la croire déconcertée en France par les mesures sévères du gouvernement ; ses luttes intestines ont même semblé un instant compromettre son existence. Le nihiliste russe Bakounine, admis dans son sein, y forma une secte nouvelle, celle des anarchistes, et tint en échec l'influence de Marx lui-même. Une scission éclata à la suite du congrès tenu à la Haye en 1872 ; les adeptes firent défection en Belgique, en Espagne, bon nombre aussi en France, en Suisse, en Italie, et se déclarèrent pour Bakounine. Mais, depuis la mort de ce dernier Marx a su faire prévaloir à peu près partout son programme : propriété collective par l'État, action politique du prolétariat, fédération internationale des professions ou des corps d'état.

Au moyen de cette redoutable association le socialisme envahit toutes les contrées de l'Europe et de l'Amérique. En Allemagne il s'est fait une organisation savante et puissante ; les lois portées contre lui le forcent d'entrer dans une phase nouvelle d'activité ; il est douteux qu'elles parviennent à le vaincre. Importé dans l'Autriche-Hongrie par les sociétés secrètes, il a servi d'instrument à la politique des libéraux et grandi par leur faute jusqu'à leur devenir formidable. En Russie il se confond avec le nihilisme et reste enveloppé de mystère : Bakounine était peut-être un agent des panslavistes ou même du gouvernement russe, lorsqu'il excitait à l'insurrection les prolétaires de l'Europe occidentale en leur offrant l'appât du communisme agraire, qui est la loi des populations rurales dans l'empire moscovite. Grâce aux fréquentes révolutions dont la France est tourmentée, le socialisme s'y est développé à son aise et il y puise une grande force d'expansion. Vaincu avec la Commune qui fut son œuvre, il n'en a pas moins continué à s'étendre et à s'affermir dans ce beau pays par sa presse, par ses congrès, par de secrètes menées. En Italie il est conspirateur ; il a entraîné dans le tourbillon révolutionnaire une foule de jeunes gens d'origine bourgeoise, déplacés et sans carrière, mais il n'a pas encore ébranlé le peuple trop imbu de christianisme. L'Es-

pagne est sa proie surtout depuis la révolution de 1868. En Portugal, où l'Internationale n'a pénétré qu'en 1871, il a déjà tenu un congrès l'année dernière. Son action est bruyante en Belgique où les lois lui laissent toute liberté. La Suisse, trop hospitalière envers les socialistes étrangers, a fini par être elle-même atteinte de la contagion. Le sens pratique du peuple anglais, son respect pour l'autorité et son esprit encore profondément religieux ont contrarié les efforts de l'Internationale ; mais par des services rendus à propos elle s'est ménagé un appui dans les *Trade's Unions*, et elle compte que si l'Angleterre, le pays le plus industriel du monde, cède à son impulsion, le mouvement sera irrésistible. Les grèves qui ont éclaté aux États-Unis en 1877 ont montré quelle est dans cette grande république la puissance du socialisme ; les succès qu'il vient d'obtenir pour les élections prouvent qu'il a puisé dans ces troubles des forces nouvelles. Le conseil général de l'Internationale, fixé à New-York depuis le congrès de la Haye, a sans doute contribué pour beaucoup à ces progrès.

Ainsi les deux mondes sont infestés de cette secte dangereuse et menacés d'une prochaine révolution sociale. Faut-il désespérer de l'avenir ? Non, pourvu qu'aux erreurs et aux convoitises socialistes on oppose la seule digue capable de les arrêter : les vérités et les espérances chrétiennes. F. DESJACQUES.

CLEF DES ÉPITRES DE SAINT PAUL, analyse raisonnée, par J.-M. GUILLEMON, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire d'Avignon; deuxième édition, revue et augmentée, 2 vol. in-12, XIV-516 et 444 p. Paris, Lecoffre, 1878.

Les *Etudes* ont rendu compte de cet excellent ouvrage, lorsqu'il parut il y a cinq ans (v[e] série, t. v, p. 137) ; nous sommes heureux d'en signaler à nos lecteurs la seconde édition soigneusement revue. L'introduction, les analyses et les notes reviennent avec de nouveaux développements. La traduction est changée ; celle que notre auteur avait adoptée était dure et obscure ; il lui a substitué celle de Sacy modifiée par le P. de Carrières. Il adopte aussi la paraphrase du célèbre oratorien, mais en la corrigeant un peu et en l'abrégeant.

CHRONIQUE

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE 1878

Dans l'histoire de ce siècle agité par tant de guerres et de révolutions, l'année 1878 sera une date mémorable. Cette année a vu la fin du grand pontificat de Pie IX et l'aurore du règne de Léon XIII ; elle a vu la mort de Victor-Emmanuel et les débuts pénibles de son fils Humbert I[er], le congrès de Berlin et l'ébranlement causé par la chute de l'empire turc en Europe, les rois effrayés par d'impies attentats et les peuples éprouvés par de cruelles souffrances. Mais l'ère de prospérité promise au monde comme prix de sa révolte contre Dieu, l'année 1878 ne l'a pas même aperçue.

Le premier roi d'Italie, frappé inopinément dans sa vigueur, mourait après quelques jours de maladie le 9 janvier. Son repentir, quoique tardif et équivoque, permit à l'autorité ecclésiastique de l'absoudre et de tolérer qu'il fût enseveli non pas avec les honneurs dus à un souverain mort dans la capitale de son royaume, mais avec les cérémonies modestes qui conviennent à un simple chrétien pénitent. Elle protesta par l'organe du cardinal Simeoni, lorsque le gouvernement italien essaya de transformer une pompe funèbre en une sorte de triomphe décerné à l'usurpateur qui avait dressé son trône dans le palais des papes et relégué au fond du Vatican le pontife découronné. Humbert de Savoie a recueilli ce funeste héritage. Trois ou quatre ministères usés dans moins d'une année ; le pays affamé, écrasé d'impôts, remué par les passions révolutionnaires ; des centaines d'associations conspirant à ciel ouvert pour la République contre la royauté constitutionnelle ; un assassin,

armé par les sociétés secrètes, frappant d'un coup de couteau le monarque libéral et lui faisant une blessure heureusement légère : voilà où elle en est l'*Italia redenta*.

Un mois après le père d'Humbert Ier, c'était Pie IX qui descendait lui aussi dans le tombeau. Les catholiques l'ont pleuré comme un père et l'invoquent comme un saint. L'univers, surpris par cette nouvelle inattendue, oublia un moment les émouvantes péripéties de la question d'Orient et se tourna vers Rome. Qui allait succéder au grand pape dont l'Église était veuve ? L'attente ne fut pas longue. Le 20 février, second jour du conclave, le cardinal Joachim Pecci, archevêque de Pérouse, était proclamé vicaire de Jésus-Christ sous le nom de Léon XIII.

Le nouveau pontife suprême déclara tout d'abord qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur, « cet illustre pasteur du troupeau catholique qui a toujours combattu avec une invincible constance pour la vérité et pour la justice et qui est un modèle à suivre par ses grands travaux accomplis pour le gouvernement de la république chrétienne. » C'est ainsi qu'il s'exprima dans son allocution du 28 mars. « Nous n'aurons jamais rien plus à cœur dans ce ministère apostolique, ajouta-t-il, que de mettre, avec le secours de la grâce divine, tous nos soins à conserver intact le dépôt de la foi catholique, à garder fidèlement les droits et les intérêts de l'Église et du Saint-Siège ; pour y parvenir nous n'éviterons aucun travail, nous ne reculerons devant aucune souffrance, et jamais nous ne donnerons lieu de croire que nous tenons plus à notre vie qu'à nous-même. »

Les actes répondirent à ces fermes paroles. Le 21 avril l'encyclique *Inscrutabili* signalait au monde les maux que la société subit pour avoir rejeté l'autorité de l'Église, méconnu ses bienfaits, attenté à ses droits et à sa liberté. Léon XIII protestait une fois de plus contre l'usurpation de son pouvoir temporel ; il conjurait les princes et les chefs des peuples d'accepter l'appui que l'Église leur offre ; il exhortait les fidèles à soutenir vaillamment la lutte et à compter sur le secours de la Providence. Si malgré cette solennelle déclaration la presse libérale affecta de répéter encore que le Saint-Père, plus conciliant que Pie IX, protestait pour la forme, qu'il se résignait aux faits accomplis en Italie et qu'il s'accommoderait avec la Révolution, la lettre au cardinal Nina déjoua cette tactique,

Dans cette lettre le Pape donne ses instructions à l'éminent prélat qu'il a nommé secrétaire d'État au lieu du cardinal Franchi enlevé par une mort soudaine. Il réclame énergiquement la liberté et la pleine indépendance du Saint-Siège, renouvelle en les aggravant les plaintes faites par Pie IX contre les lois oppressives du gouvernement usurpateur qui a supprimé les ordres religieux, qui assujettit le clergé au service militaire, qui encourage les hérétiques à multiplier dans Rome leurs temples et leurs écoles. Dans le reste de l'Italie les nouveaux évêques, même lorsqu'ils ont présenté leurs bulles d'institution, n'obtiennent pas les modiques sommes qui leur sont allouées et se voient exposés aux tracasseries de l'administration ; d'autres sont repoussés sous le prétexte d'un droit prétendu de patronage royal. « Ces faits, dit l'auguste Pontife, prouvent avec évidence qu'on se propose de continuer en Italie un système d'hostilité croissante envers l'Église ; ils montrent clairement quelle sorte de liberté elle doit attendre et de quel respect on veut environner le chef de la religion catholique. » Les partisans de la révolution italienne sentirent ce coup et poussèrent des cris de rage. « Le *non possumus* contre l'Italie révolutionnaire, s'écriait non sans raison le *Diritto*, est aussi inflexible avec Léon XIII qu'il l'était avec Pie IX. » Et l'*Italie* : « La question du pouvoir temporel est pour le Pape plus ouverte que jamais : les revendications pontificales sont imprescriptibles. »

Cependant la sollicitude du Saint-Père s'étendait sur toutes les parties du monde. Exécutant une mesure préparée par son prédécesseur, il rétablit la hiérarchie catholique en Ecosse. Six diocèses étaient créés dans ce royaume : l'archevêché de Saint-André et Edimbourg avec quatre évêchés suffragants qui sont Aberdeen, Dunkeld, Withern ou Galloway, Argyll avec les Iles. Glascow, érigé en archevêché, n'a pas de suffragant ; mais ce diocèse contient à lui seul 230,000 catholiques, c'est-à-dire 100,000 de plus que les cinq autres pris ensemble.

Dans les contrées où l'Église est opprimée, Léon XIII s'efforça de la soulager en s'adressant directement aux puissances. Pie IX s'était vu contraint de rompre tout rapport diplomatique avec le gouvernement russe, qui avait fait un accueil outrageant à ses réclamations en faveur des catholiques de Pologne ; son successeur essaya de renouer les négociations. Dès le premier jour de son pon-

tificat, il écrivit au tsar Alexandre II et fit appel à la magnanimité de son cœur. Le tsar répondit que « la tolérance religieuse était un principe consacré en Russie par les traditions politiques et les mœurs nationales et qu'il accorderait à l'Église catholique romaine toute la protection compatible avec les lois fondamentales de son empire, pourvu qu'étrangère aux influences politiques elle ne s'occupât que d'édifier et de moraliser les peuples. » Ces formules polies mais vagues, auxquelles les douloureux événements de ces dernières années pouvaient servir de commentaire, laissaient peu d'espérance. Le Pape ne s'est pas découragé ; mais tout fait craindre que ses nouvelles démarches n'aient pas plus de succès que les précédentes.

La Suisse ne s'est pas montrée d'abord plus traitable. A la lettre pontificale du 20 février, son président répondit avec une rudesse hautaine : « En ce qui concerne la situation de la religion catholique en Suisse, que Votre Sainteté qualifie de déplorable, le Conseil fédéral doit faire observer que cette religion jouit, comme tous les autres cultes, d'une liberté garantie par la constitution, sous la seule réserve que les autorités ecclésiastiques n'empiéteront ni sur les droits et compétences de l'État, ni sur les droits et libertés des citoyens. » Les vexations, exercées dans le Jura par le gouvernement de Berne et dans le canton de Genève par M. Carteret, démentent ces affirmations peu sincères. Au reste le président de la confédération qui les avait signées, M. Schenk, a été depuis relevé de ses fonctions et remplacé par M. Hammer, plus modéré, et les radicaux, affaiblis par les élections du 27 octobre et contenus par l'attitude indignée des cantons conservateurs, n'auront plus la même liberté qu'auparavant pour refuser toute justice aux catholiques. Déjà les suffrages des électeurs ont ramené dans plusieurs paroisses du Jura bernois leurs curés légitimes. Dieu veuille que ce système des élections populaires ne cache pas un piège et qu'on n'ait pas à se repentir un jour de l'avoir accepté !

Le sultan se montra plein d'humanité et de courtoisie envers le Pape. Non-seulement il accueillit avec des marques spéciales de respect et d'affection son député Mgr Grosselli, mais il envoya lui-même au Saint-Père un arménien catholique pour le féliciter de son exaltation et lui promettre qu'il protégerait les chrétiens en communion avec lui.

Léon XIII, en faisant part de son avènement à l'empereur d'Allemagne, le pria de rendre à ses nombreux sujets catholiques la paix et la tranquillité de la conscience, l'assurant que de leur côté ils ne manqueraient pas de s'acquitter envers leur souverain des devoirs que la religion leur impose, et de lui donner des preuves de leur respect et de leur dévouement consciencieux et fidèle. Le monarque prussien ne répondit que le 24 mars. Il reconnaissait que les catholiques de ses États rendaient à l'autorité et aux lois l'obéissance prescrite par la foi chrétienne ; « j'espère, ajoutait-il, que le souverain Pontife usera de sa puissante influence sur les ministres de son Église, pour que ceux d'entre eux qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent suivent désormais l'exemple de la population dont l'éducation spirituelle leur est confiée, et obéissent aux lois du pays dans lequel ils demeurent. » C'était refuser de mettre fin au Kulturkampf ; c'était de plus inviter le Pape à sanctionner les *lois de mai* qui pèsent depuis six ans sur le clergé catholique d'Allemagne. Léon XIII ne se rebuta point ; il revint à la charge le 17 avril. Plus tard encore, lorsque Guillaume I[er] eut échappé le 11 mai au pistolet du fanatique Hœdel, il lui écrivit pour l'en complimenter. Quoique cette lettre comme la précédente fût restée sans réponse, il ne laissa pas de lui en adresser une autre après l'attentat de Nobiling qui eut lieu le 2 juin. Le prince héréditaire, chargé de gouverner l'empire pendant que son père se guérissait de ses blessures, répondit pour lui au Pontife romain. Il rappelait le désir exprimé par l'empereur, que le Pape recommandât aux ministres de son Église la soumission aux lois et au gouvernement de leur pays. Quant à ce que Sa Sainteté avait demandé dans sa lettre du 17 avril, que la constitution et les lois de la Prusse fussent mises d'accord avec les dogmes de l'Église catholique, aucun roi de Prusse ne pourrait y consentir, par la raison que l'indépendance de la monarchie serait diminuée si la libre action de sa législation était subordonnée à une puissance étrangère. Cependant il ne renonçait pas à l'espoir d'arriver à un accommodement sur un autre terrain que celui des principes.

Cette réponse, datée du 18 juin, est déjà plus conciliante que celle du vieil empereur. Le chancelier allemand venait de dissoudre le Reichstag qui avait repoussé sa loi d'exception contre les socialistes, et il préparait les nouvelles élections. Il aurait bien

voulu se ménager l'appui des catholiques et tenir dans sa main leurs députés qui forment au parlement la puissante fraction du centre. Sur sa demande, il fut permis à Mgr Masella, nonce à Munich, de s'aboucher avec lui. Les conférences eurent lieu à Kissingen où les eaux fournissaient un prétexte de se rencontrer; elles durèrent du 18 juillet au 29 août, et les pourparlers ont continué depuis sous une autre forme. Le Pape, dans sa lettre au cardinal Nina, se félicitait de ce que ses avances pour la pacification religieuse en Allemagne avaient été favorablement accueillies par l'empereur; elles ont eu, disait-il, « le bon effet d'engager des négociations amicales, dans lesquelles notre intention n'a pas été d'arriver à une simple trêve qui laisserait la porte ouverte à de nouveaux conflits, mais de conclure une paix vraie, solide et durable.. » Le prince chancelier avait un autre but : c'était de se faire des catholiques un instrument docile ou du moins de jeter la division dans leur parti. Le Saint-Siége ne voulut point se prêter à ce dessein. Cependant les lois de mai ne cessaient pas d'être appliquées dans toute leur rigueur. Les députés du centre continuèrent donc de combattre pour leurs libertés civiles et religieuses. Ils s'opposèrent de toutes leurs forces à la loi d'exception contre les socialistes, quoiqu'ils eussent horreur de leurs doctrines; c'était, disaient-ils, par voie judiciaire qu'on devait procéder, et il ne fallait pas, sous prétexte de défendre la société, livrer la liberté et les droits des citoyens aux caprices des agents de la police. La loi fut votée malgré eux, le parti national-libéral s'étant soumis aux volontés du prince de Bismark. On leur reprocha d'être, par leur obstination, l'unique obstacle à la paix; cette calomnie trouva des échos même dans certains journaux bien pensants, mais mal informés, de France et d'Italie. Les députés catholiques d'Allemagne s'en sont lavés d'une manière éclatante. M. Windthorst, leur chef, proposa le 5 décembre au landtag prussien une loi qui rétablissait les articles 15, 16 et 18 de la constitution du 31 janvier 1850; en d'autres termes une loi qui abolissait les lois de mai 1873 et mettait fin au Kulturkampf. L'occasion paraissait bonne. Guillaume Ier, reprenant les rênes du gouvernement, répétait le 7 décembre au bourgmestre et au conseil municipal de Berlin ce qu'il avait dit à ses ministres après l'attentat de Hœdel : « Le point le plus important c'est la religion.. L'éducation religieuse doit être plus profonde

et plus sérieuse. » Mais quand la motion de M. Windthorst vint à l'ordre du jour, le gouvernement déclara par la bouche de M. Falk qu'il acceptait comme base des négociations avec le Pape la lettre du prince impérial, mais que la possession des lois de mai était pour lui une nécessité et qu'il les maintiendrait. C'est-à-dire qu'il voulait tout ensemble la paix et la guerre. Le chef du centre n'eut pas de peine à montrer cette contradiction. Il en appela du ministre à l'empereur, et il ajouta : « Au nom de la fraction à laquelle j'appartiens et au nom de tous les catholiques allemands je fais la déclaration suivante : Si une entente est conclue entre le gouvernement et la cour de Rome, nous nous soumettrons sans réserve à cet arrangement, alors même que nous regarderions les concessions faites à l'État comme trop considérables. » Ainsi dans le cas où l'entente ne parviendrait pas à s'établir entre le cabinet de Berlin et le Saint-Siège, ce n'est pas aux catholiques allemands qu'il faudra s'en prendre.

Au milieu de ces graves préoccupations, Léon XIII donne tous ses soins aux réformes intérieures. Il adapte les congrégations romaines aux exigences nouvelles. L'enseignement à tous les degrés est l'objet de sa toute particulière sollicitude. Dans sa lettre du 26 juin au cardinal La Valletta il se plaignit amèrement de ce que, sous ses yeux, à Rome, centre de la catholicité, où toute licence est donnée d'attaquer l'Église, toute facilité offerte aux hérétiques d'ouvrir leurs temples et de semer leurs erreurs, le catéchisme ait été supprimé dans les écoles municipales. Il a exigé que dans les universités romaines la philosophie restât fidèle aux doctrines traditionnelles et aux solides principes de saint Thomas. En même temps qu'il dirige les intelligences, il stimule les volontés; il excite à l'énergie, à l'union, à la discipline dans l'action. « Il faut, disait-il naguère aux membres de la Société romaine pour les intérêts catholiques, il faut que vous vous montriez dignes de la sainte cause dont vous avez pris la défense; que, bannissant l'inertie, vous déployiez toute votre activité, vous tenant toutefois pleinement soumis à l'autorité de l'Église et de ses pasteurs comme il convient à des sujets et à des fils dévoués. Il faut que vous vous mainteniez toujours unis et que ces liens se resserrent toujours davantage. Il faut que vos forces croissent de jour en jour et qu'elles prennent une vie, une forme et une organisation telles que

vous puissiez tous accourir comme un seul homme au premier appel et dès qu'il en sera besoin. »

Les nombreux pèlerins qui apportent leurs offrandes au Saint-Père et lui demandent en retour la bénédiction apostolique, reçoivent les mêmes encouragements. Il en est venu de France et de Belgique, de Naples, du Piémont et de toutes les parties de l'Italie; il en est venu d'Allemagne et de Pologne. Au mois d'octobre quinze cents Espagnols, Catalans pour la plupart, accouraient à Rome les uns par terre, les autres par mer. Les francs-maçons qui gouvernaient l'Italie, importunés de voir les peuples affluer vers Léon XIII des extrémités de l'univers comme ils étaient venus vers Pie IX, essayèrent d'entraver ce mouvement par d'odieuses vexations sous prétexte d'une maladie dont il n'y avait pas à bord le moindre symptôme : le vaisseau qui portait une moitié des pèlerins fut mis en quarantaine à Civita-Vecchia, et les passagers subirent à leurs frais pendant trois jours les ennuis de l'attente et les incommodités d'une mer orageuse.

L'Église divine demeure indéfectible et semble puiser une vigueur nouvelle au milieu des épreuves qu'elle traverse; mais autour d'elle les sectes religieuses d'origine humaine tombent d'erreur en erreur et se décomposent. Nous ne parlons pas des Vieux-Catholiques : l'abolition du célibat ecclésiastique décidée dans leur dernier conventicule de Bonn a produit un schisme dans le schisme et privé Reinkens de ses meilleurs disciples. Plusieurs ont abjuré leur apostasie et sont rentrés dans le sein de l'Église. Toutes les violences des radicaux de Suisse et toute la puissance du prince de Bismark n'ont pu empêcher la ruine honteuse de cette secte ridicule. En Allemagne le Kulturkampf, dont les catholiques sortiront plus forts et plus aguerris, a porté un coup mortel au protestantisme conservateur. Si les protestants libéraux ont gagné quelque influence, le peu de foi chrétienne qui leur reste encore, affranchi de tout symbole et de toute formule dogmatique, va s'éteignant de plus en plus dans la libre-pensée et le scepticisme : on l'a vu par les discours débités dans la réunion du Protestantenverein à Hildesheim au mois d'octobre. En Hollande les temples protestants sont déserts, les pasteurs manquent, les peuples croupissent dans l'athéisme et le matérialisme le plus abject; les croyances chrétiennes disparaissent, et, comme pour en effacer les derniers vestiges, depuis

une année, les facultés de théologie sont devenues laïques et indépendantes de toute église particulière : c'est là que les futurs prédicants apprennent, au lieu des dogmes révélés, « l'histoire des idées religieuses, d'après les méthodes qui prévalent dans l'histoire générale et dans la philosophie. »

Le protestantisme français, de son propre aveu, se débat dans une impasse. Ses discordes, un peu assoupies depuis le synode de 1872, se sont réveillées. Libéraux et orthodoxes assiègent tour à tour l'État, se disputent les faveurs du maître et ne peuvent s'accorder entre eux. Ils ne voient d'autre moyen d'apaiser leurs querelles que l'effacement des doctrines, la suppression de toute profession de foi, l'accord du oui et du non. Tel est le christianisme dévasté et vide qu'ils offrent aux égarés comme un milieu entre la religion catholique et l'incrédulité absolue ; c'est là que par leurs brochures, leurs écoles, leurs *déjeuners gratuits* et leurs secours perfides ils attirent les ouvriers pauvres et leurs malheureux enfants.

L'Église anglicane, entamée par les ritualistes contre qui les rigueurs du tribunal de lord Penzance demeurent inefficaces, est en outre menacée dans son existence : ceux qui ont obtenu qu'elle ne fût plus en Irlande l'Église *établie*, travaillent à faire étendre cette mesure à l'Écosse. Le dernier synode anglican n'a produit qu'une sorte de manifeste vague, insignifiant, sans force contre l'invasion des doctrines antichrétiennes. Les sectes protestantes d'Angleterre s'agitent plutôt qu'elles ne vivent ; leur prosélytisme, malgré les énormes ressources pécuniaires dont il dispose, est frappé de stérilité. Les adeptes que leur livrent l'ignorance et la misère ne compensent pas les pertes que leur font subir des conversions telles que celle d'Orby Shipley, une des lumières de l'université d'Oxford, ou de lord Lennox, frère du duc de Richmond, et de tant d'autres que la seule évidence de la vérité a pu déterminer à rentrer au prix des plus grands sacrifices dans le sein de l'Église romaine.

L'Église luthérienne de Suède est en pleine décadence : le président de son synode général, l'archevêque Sundberg, en a fait l'aveu cette année même dans son discours d'ouverture rapporté en partie par le journal *le Monde :* « Nous ne pouvons nous dissimuler, a-t-il dit, que l'état *embrouillé* de nos affaires ecclésiasti-

ques, qui régnait déjà avant 1873, a, dans cet intervalle, encore augmenté d'une manière effrayante. Le nombre des dissidents s'est considérablement accru et, sauf très peu d'exceptions, ces dissidents ne sortent pas du sein de l'Église dont ils rejettent la doctrine et désapprouvent la discipline. Ajoutez à cela que dans bien des provinces du pays le mouvement religieux a pris une tournure telle, qu'on ne respecte guère mieux la *confession* (dogme) de l'Église que ne le font les apostats déclarés. »

En Russie le clergé schismatique, avili par la dépendance où le tient le pouvoir laïque, est dépourvu d'autorité ; la doctrine qu'il enseigne n'a plus de prestige. Dans les provinces, l'avarice des popes et leur manque absolu de dignité leur attirent le mépris de tout le monde. Les classes instruites abandonnent l'église officielle et perdent toute croyance ; les masses elles-mêmes se jettent dans les sectes dissidentes, la jeunesse des écoles s'enivre des idées libérales et le nihilisme étend partout ses ravages.

Si les juifs sont émancipés en Roumanie, grâce au traité de Berlin, si dans l'Autriche-Hongrie et dans d'autres contrées de l'Europe ils dominent par les finances et par la presse, cet accroissement de forces n'a pas un caractère religieux.

L'islamisme entré en Europe par la guerre en est chassé par la guerre. Au commencement de l'année 1878, la Turquie vaincue demandait la paix à la Russie par la médiation de l'Angleterre. Mais le vainqueur ne voulut traiter qu'avec les envoyés de la Porte. Tandis qu'il traînait les négociations en longueur, ses généraux forçaient en trois endroits les défilés des Balkans, faisaient prisonnière une armée de trente mille hommes, envahissaient la Roumélie ; Sophia, Philippopoli, Andrinople, tombaient en leur pouvoir ; déjà ils menaçaient, soit Gallipoli, soit Constantinople. De leur côté les Serbes s'étaient emparés de Nisch, les Monténégrins d'Antivari ; les Grecs envahissaient la Thessalie. Le sultan dut subir l'armistice du 31 janvier et trente jours plus tard le traité désastreux de San Stefano.

Par ce traité, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro étaient reconnus indépendants et recevaient une augmentation de territoire. La Bulgarie formait une principauté tributaire du Grand-Seigneur, mais autonome, s'étendant au nord et au sud des Balkans, depuis le Danube jusqu'à la mer Égée qu'elle touchait le long

du golfe de Kawala. La Russie se réservait le droit de laisser dans ce pays pendant deux ans une armée d'occupation qui ne devait pas excéder 50,000 hommes. Comme elle avait résolu de reprendre la Bessarabie aux Roumains, elle se fit céder la Dobroudcha pour leur imposer cette maigre compensation. La Turquie conservait Andrinople, la presqu'île de Salonique, la Thessalie, l'Albanie, la Bosnie et l'Herzégovine, sauf quelques parties qui étaient détachées de ces provinces. Elle gardait la faculté d'avoir une route militaire à travers la Bulgarie pour relier à sa capitale les tronçons épars de son territoire ; mais ses soldats ne pouvaient pénétrer dans la nouvelle principauté, dont les forteresses devaient être démantelées. La Porte s'engageait à réformer en faveur des chrétiens son administration dans les pays qui lui demeuraient soumis. Elle promettait de payer à la Russie une indemnité de 1410 millions de roubles (environ cinq milliards de francs), dont 300 millions en espèces ; pour s'acquitter du reste elle lui abandonnait Sandjak de Toulcha (la Dobroudcha) sur la rive droite des bouches du Danube et les villes et territoires d'Ardahan, de Kars, de Batoum et de Bayazid en Arménie. La Perse obtenait la ville et le district de Kotour. Enfin les détroits devaient être ouverts en temps de guerre comme en temps de paix aux navires marchands neutres.

C'était le renversement des traités de 1856 et de 1871. Les puissances de l'Europe qui les avaient conclus ne pouvaient permettre qu'ils fussent déchirés sans son aveu, et dès lors on parla d'un congrès. Ce fut l'Autriche qui le proposa. L'Angleterre, sortant de l'attitude indécise qu'elle avait gardée jusque-là, fit de grands préparatifs de guerre. Lord Derby représentait au ministère le parti de la paix, il donna sa démission le 28 mars. Lord Salisbury lui succéda comme chef du *foreign office ;* il fit aussitôt une circulaire dans laquelle il montra que l'Europe avait le droit de discuter le traité de San Stefano et que ce document devait être soumis tout entier au jugement du congrès. Le prince Gortchakoff refusait d'en passer par là. Le chancelier de l'empire d'Allemagne restait impénétrable. Les vaisseaux anglais, entrés le 13 février dans la mer de Marmara, étaient en présence des batteries russes dressées sur le Bosphore. D'un jour à l'autre une guerre formidable pouvait éclater. Schouvaloff court d'une capitale à l'autre ; la diplomatie noue ses trames mystérieuses. Enfin le tsar paraît cé-

der. Le congrès se réunit à Berlin le 12 juin sous la présidence du prince de Bismark. La Russie et l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, ainsi que l'Italie et la France y étaient représentées par leurs ministres dirigeants. La Grèce, la Roumanie, la Serbie et le Montenegro y avaient leurs agents pour la défense de leurs intérêts. On s'attendait à de longues discussions, mais il se trouva que l'accord était fait d'avance entre les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg aux conditions stipulées dans un *pro memoria* signé le 30 mai. En outre la Grande-Bretagne avait conclu le 4 juin avec le sultan une convention d'alliance défensive qui lui donnait le protectorat des provinces turques de l'Asie et le droit d'occuper et d'administrer l'île de Chypre. Le traité de Berlin, signé le 13 juillet, faisait à celui de San Stefano quelques modifications importantes. La Bulgarie est renfermée entre le Danube et les Balkans, excepté au sud-ouest, où elle déborde ces montagnes en gardant la ville de Sophia. Au midi des Balkans, une province nouvelle, nommée Roumélie orientale, reste placée sous l'autorité politique et militaire de la Porte avec quelques restrictions. Le droit laissé à la Russie d'occuper ces deux provinces est limité à neuf mois. La Turquie reprend Bayazid en Arménie, la Macédoine et la Roumélie occidentale ; en revanche elle cède à l'Autriche le droit d'occuper et de gouverner la Bosnie et l'Herzégovine, de mettre des garnisons et d'avoir des routes militaires et commerciales dans Sandjak de Novi-Bazar. La rectification de frontières qu'elle est contrainte de faire avec la Grèce lui enlèvera, au moins en partie, la Thessalie et l'Épire. L'Autriche est chargée de la police maritime sur la côte d'Antivari, laissée au Montenegro, à condition que ce petit État n'aura ni bâtiments ni pavillon de guerre. La liberté de la navigation sur le Danube est garantie. Il n'est plus question du libre passage des navires neutres de commerce dans les détroits. Malgré ces corrections l'œuvre de San Stefano subsiste. Ils n'existent plus ces traités payés par tant de sang répandu, qui arrêtaient au Pruth l'ambition moscovite et garantissaient comme une condition de l'équilibre européen l'intégrité de l'empire ottoman. Les conquêtes de la Russie déguisées sous le nom d'indemnité territoriale, la Roumanie et la Serbie indépendantes, le Montenegro agrandi, la Bulgarie autonome, les frontières de la Grèce rectifiées, les provinces occupées

et gouvernées, c'est-à-dire prises par l'Autriche et par l'Angleterre, c'est le démembrement de la Turquie à peine dissimulé par des euphémismes qui trahissent l'absence du droit. Si la Russie a fait une guerre injuste, quel droit la victoire lui donne-t-elle à être récompensée de ses sacrifices? Les torts reprochés à la Turquie dans l'administration intérieure de ses provinces donnaient-ils au congrès le droit de les lui ôter?

Cette paix de Berlin fondée sur le droit du plus fort, sur le droit de l'insurrection heureuse et des faits accomplis, n'a point rendu le calme à l'Europe. A peine fut-elle signée que les Albanais se liguèrent pour s'affranchir du joug des Turcs et ne pas tomber sous celui des Monténégrins. Les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine prirent les armes contre les Autrichiens et ne les déposèrent qu'après de sanglantes batailles. La Russie n'a point renoncé à réunir la Roumélie tout entière à la Bulgarie en une seule principauté mise dans sa dépendance; c'est vers ce but qu'elle dirige tous ses efforts pendant qu'elle occupe ces provinces. Les musulmans du pays, exaspérés par la misère et par les atroces vengeances des Bulgares, se réfugièrent dans les montagnes du Rhodope et s'y défendirent longtemps contre les régiments russes. Cependant des bandes de volontaires grecs envahissaient la Thessalie où les Turcs leur opposèrent une résistance désespérée. La Macédoine est encore la proie de l'insurrection et du brigandage. Tous les fléaux ensemble ravagent ces malheureuses contrées.

La guerre n'était pas éteinte en Europe qu'elle éclatait dans l'Asie centrale entre l'Angleterre et les Afghans. D'après une convention conclue en 1875 avec la Grande-Bretagne les Russes devaient ne point se mêler des affaires de l'Afghanistan. Or l'été dernier Chir Ali, souverain de ce pays, reçut une ambassade russe à Caboul, sa capitale, et refusa d'admettre une mission anglaise. La colère des Anglais ne tomba pas sur les Russes, mais sur l'émir de Caboul, qui n'avait pourtant violé aucun traité. Ils lui déclarèrent la guerre le 20 novembre.

Ni les rigueurs de la saison avancée, ni les profonds défilés qu'un peuple guerrier lui disputait avec une bonne artillerie ne purent les arrêter. Chir Ali s'est enfui laissant à son fils Yakoub-khan le soin de sauver les débris de ses États. Dans cette expédition le

gouvernement britannique ne s'est pas tant proposé de venger une injure que de conquérir les *limites scientifiques* de l'empire des Indes, c'est-à-dire les chaînes de montagnes qui couvrent le nord-ouest du Pendjab.

Mais tandis qu'elle est victorieuse au loin, l'Angleterre dans son île même est rongée d'un mal qui a pris cette année un caractère aigu. Dans certaines branches de l'industrie l'encombrement des produits, l'abaissement des salaires et la diminution du travail on amené des grèves formidables et une profonde misère. Des milliers d'ouvriers n'ont pas de pain et les institutions de bienfaisance n trouvent pas assez de ressources. Des établissements de crédit, comme la banque de Glascow, qui semblaient d'une solidité à toute épreuve, sont tombés en faillite et la chute de ces grandes maisons a entraîné la ruine de beaucoup d'autres.

L'histoire de la France pendant cette année peut se résumer en quelques mots. Au dehors, le traité de Berlin qu'elle a signé ; au dedans, l'Exposition universelle ; des grèves tumultueuses, résultat de la crise industrielle et de perverses menées ; à la Chambre, quatre-vingts députés de la minorité conservatrice invalidés par la majorité républicaine, deux budgets d'environ trois milliards votés l'un au commencement, l'autre à la fin de la session législative ; un congrès socialiste permis à Lyon, un autre empêché quelques mois plus tard à Paris ; la religion sous le nom de cléricalisme désignée du haut de la tribune aux haines populaires et tous les jours indignement insultée par la presse radicale ; la fête préparée pour le triomphe de l'impie Voltaire tournant à sa confusion, grâce surtout aux lettres énergiques jetées dans la public et au ferme discours prononcé dans le sénat par M[gr] Dupanloup que la mort enleva peu après ce dernier service rendu à l'Église ; des troubles à Marseille où l'autorité municipale interdisait les processions aux catholiques et laissait la canaille insulter la statue de Belsunce : les Frères et les Sœurs qui se vouent à l'enseignement primaire tracassés, calomniés, et dans beaucoup de localités chassés de leur classes au mépris des lois par les partisans de l'école sans Dieu ; le universités catholiques soutenant leurs succès avec de faibles ressources et se développant au milieu de difficultés sans nombre ; les courageux promoteurs des œuvres catholiques tenant à Paris, à Chartres, à Lille leurs assemblées paisibles et fructueuses ; précieux

germes de bien qui promettent une riche végétation quand sera passée la saison des tempêtes : voilà ce qui arriva en France avant les élections sénatoriales du 5 janvier.

En Belgique les élections de juin ont enlevé aux catholiques la majorité dans les deux chambres ; pour eux le temps de la lutte et peut-être de la persécution est venu. Leurs évêques les y préparent, et par une lettre collective datée du 7 décembre ils les ont exhortés à repousser par tous les moyens légaux les projets du nouveau gouvernement libéral qui menace toutes leurs libertés religieuses, et entreprend déjà de soustraire les écoles à la surveillance et à la direction du clergé et d'en bannir l'enseignement religieux.

Et quand la société eut-elle plus besoin de la religion pour se défendre elle-même ? Car c'est elle maintenant qu'on attaque ; c'est contre l'ordre social que sont dirigés les complots des conspirateurs. Jamais les régicides n'avaient été si fréquents que cette année. Le monde était encore ému des deux crimes commis en trois ou quatre semaines contre l'empereur d'Allemagne, lorsque le roi d'Espagne, Alphonse XII, qui reparaissait pour la première fois à Madrid après la mort de la jeune reine Maria Mercédès, faillit être tué, le 25 octobre, par un nommé Moncousi. Le 17 novembre c'était le tour du roi d'Italie. Dans le même mois, le prince Pierre Karageorgevich conspirait pour faire mourir le prince Milan, souverain de la Serbie. Que la vie du sultan soit perpétuellement en danger au milieu d'un peuple musulman irrité par le malheur, on n'a pas lieu d'en être étonné ; mais que chez les chrétiens la majesté qui protégeait la personne des rois les désigne maintenant au fer des assassins, que le tzar, l'empereur d'Autriche, les rois de Danemark et de Portugal aient été menacés de mort, qu'il ait fallu prendre des mesures extraordinaires pour préserver les jours de la reine d'Angleterre et du roi des Belges, ce sont là des symptômes d'autant plus graves que les coupables trouvent des panégyristes en attendant qu'ils aient des imitateurs. L'ancien président de la république du Pérou, M. Pardo, massacré à la porte du sénat le 16 novembre ; de hauts fonctionnaires en Russie blessés gravement ou tués avec une audace et une impunité inouïes ; ces étudiants des universités moscovites qui se font un jeu de l'émeute ; ces vastes procès de nihilistes où des centaines d'accusés de toutes les classes de la société paraissent devant des juges qui n'osent pas les con-

damner ; ces cercles de jeunes Italiens qui inscrivent sur leurs drapeaux des noms d'assassins comme Barsanti ou de régicides comme Nobiling ; ces manifestes incendiaires semés par les sociétés secrètes au sein des populations mécontentes et affamées : ce sont des signes d'un mal répandu partout, de sinistres lueurs jetées sur l'abîme où les doctrines révolutionnaires feront tomber les sociétés modernes, si Dieu par un coup de sa main ne les arrête sur la pente fatale.

F. DESJACQUES.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE

LÉON XIII

A TOUS LES VÉNÉRABLES FRÈRES, PATRIARCHES,
PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE L'UNIVERS CATHOLIQUE
EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Selon le devoir de notre charge apostolique, Nous n'avons pas manqué, dès le début de notre Pontificat, de signaler, dans

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS UNIVERSOS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES

Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis universis catholici orbis gratiam et communionem cum Apostolica Sede habentibus

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Quod Apostolici muneris ratio a nobis postulabat, jam inde a Pontificatus Nostri principio litteris encyclicis ad vos datis, venerabiles Fratres, indicare haud præter-

une Lettre encyclique à vous adressée, vénérables Frères, la peste mortelle qui s'insinue dans les entrailles de la société humaine et la met dans un extrême danger. En même temps Nous vous avons indiqué les remèdes les plus capables lui de rendre la santé et de la soustraire aux graves périls qui la menacent. Mais les maux que Nous déplorions alors se sont tellement accrus en peu de temps, que Nous sommes de nouveau obligé de vous adresser la parole ; car il nous semble entendre retentir à nos oreilles ces mots du Prophète : *Crie, ne cesse de crier, élève ta voix comme un clairon!* Vous comprenez sans peine, vénérables Frères, que Nous parlons de cette secte d'hommes qui, sous des noms divers et presque barbares, sont appelés *socialistes*, *communistes* ou *nihilistes*, et qui, répandus sur toute la terre et étroitement liés entre eux par un pacte criminel, ne cherchent plus à s'abriter dans les ténèbres d'occultes assemblées, mais se produisent hardiment au grand jour, et s'efforcent d'accomplir le dessein qu'ils ont formé depuis longtemps de renverser les fondements de toute société civile. Ce sont eux qui, selon le témoignage des divines Écritures, « *souillent la chair, méprisent le pouvoir et blasphèment la majesté.* » Ils ne laissent intact ou entier rien de ce que les lois divines et humaines ont sagement établi pour la sécurité et l'honneur de la vie. Refusant d'obéir aux puissances supérieures auxquelles, dit l'Apôtre, il faut que toute âme soit soumise, et qui emprun-

misimus, lethiferam pestem quæ per artus intimos humanæ societatis serpit, eamque in extremum discrimen adducit, simulque etiam remedia efficacissima demonstravimus quibus ad salutem revocari et gravissima quæ impendent pericula possit evadere. Sed ea, quæ tunc deploravimus mala, usque adeo brevi increverunt, ut rursus ad vos verba convertere cogamur, propheta velut auribus Nostris insonante : *Clama, ne cesses, exalta quasi tuba vocem tuam* (1). Nullo autem negotio intelligitis, venerabiles Fratres, Nos de illa hominum secta loqui, qui diversis ac pene barbaris nominibus socialistæ, communistæ, vel nihilistæ appellantur, quique per universum orbem diffusi et iniquo inter se fœdere arctissime colligati, non amplius ab occultorum conventuum tenebris præsidium quærunt, sed palam fidenterque in lucem prodeuntes, quod jam pridem inierunt consilium cujuslibet civilis societatis fundamenta convellendi perficere adnituntur. Ii nimirum sunt, qui, prout divina testantur eloquia, *carnem quidem maculant, dominationem spernunt, majestatem autem blasphemant* (2). Nihil quod humanis divinisque legibus ad vitæ incolumitatem et decus sapienter decretum est, intactum vel integrum relinquunt; sublimioribus potestatibus, quibus Apostolo monente omnem animam decet

1 Is., LVIII, 1.
2 Jud., *Epist.* v. 8.

tent de Dieu le droit de commander, ils prêchent l'égalité absolue de tous les hommes dans les droits et les devoirs. — Ils déshonorent l'union naturelle de l'homme et de la femme, sacrée chez les nations même barbares, et les nœuds du mariage, qui sont le principal lien de la société domestique, ils les relâchent et les abandonnent à la passion. — Séduits enfin par la cupidité des biens présents, qui est *la racine de tous les maux et dont l'attrait a fait dévier quelques-uns de la foi*, ils attaquent le droit de propriété fondé sur la loi naturelle ; et par un forfait énorme, sous prétexte de pourvoir aux besoins et de satisfaire aux désirs de tous les hommes, ils travaillent à ravir et à mettre en commun tous les biens acquis ou à titre de légitime hérédité, ou par le travail intellectuel et manuel, ou par l'épargne. Et ces monstrueuses erreurs, ils les proclament dans leurs réunions, ils les soutiennent dans leurs brochures, ils les sèment parmi le peuple au moyen d'une nuée de journaux. Aussi l'auguste majesté et le pouvoir des rois sont devenus tellement odieux à la plèbe séditieuse, que d'abominables traîtres, impatients de tout frein, ont osé plusieurs fois en un court espace de temps, tourner contre les souverains eux-mêmes leurs armes impies.

Or cette audace d'hommes perfides, qui menace la société civile de ruines toujours plus graves et frappe tous les esprits d'in-

esse subjectam, quæque a Deo jus imperandi mutuantur, obedientiam detrectant et perfectam omnium hominum in juribus et officiis prædicant æqualitatem. Naturalem viri ac mulieris unionem, gentibus vel barbaris sacram, dehonestant, ejusque vinculum, quo domestica societas principaliter continetur, infirmant aut etiam libidini permittunt. Præsentium tandem bonorum illecti cupiditate, quæ *radix est omnium malorum et quam quidam appetentes erraverunt a fide* (1), jus proprietatis, naturali lege sancitum impugnant; et per immane facinus, cum omnium hominum necessitatibus consulere et desideriis satisfacere videantur, quidquid aut legitimæ hereditatis titulo, aut ingenii manuumque labore, aut victus parcimonia adquisitum est, rapere et commune habere contendunt. Atque hæc quidem opinionum portenta in eorum conventibus publicant, libellis persuadent, ephemeridum nube in vulgus spargunt. Ex quo verenda regum majestas et imperium tantum seditiosæ plebis subiit invidiam ut nefarii proditores, omnis freni impatientes, non semel brevi temporis intervallo in ipsos rerum publicarum principes, impio ausu, arma converterint.

Hæc autem perfidorum hominum audacia, quæ civili consortio graviores in dies ruinas minitatur, et omnium animos sollicita trepidatione percellit, causam et ori-

1 I Tim., VI, 10.

quiétude et d'effroi, a sa cause et son origine dans ces doctrines empoisonnées qui, aux temps passés, répandues comme des germes de corruption au milieu des peuples, ont produit en leur saison des fruits empestés. Vous savez très bien, en effet, vénérables Frères, que la guerre implacable déclarée à la foi catholique depuis le XVI[e] siècle par les novateurs et poussée jusqu'à notre époque avec une force toujours croissante, a pour but d'écarter toute révélation, de renverser tout l'ordre surnaturel et d'ouvrir les voies aux inventions ou plutôt aux délires du rationalisme. Cette erreur, qui tire, mais à tort, son nom de la raison, flattant et excitant l'orgueil naturel à l'homme, lâchant la bride à toutes les passions, non seulement a pénétré dans un grand nombre d'esprits, mais encore s'est étendue au loin dans la société civile. En conséquence, par une impiété nouvelle, inconnue même des païens, les États se sont constitués sans tenir compte ni de Dieu ni de l'ordre établi par Lui ; on a dit partout que l'autorité publique ne tirait pas de Dieu son principe, ni sa majesté, ni sa force de commander, mais plutôt de la multitude qui, s'estimant affranchie de toute sanction divine, n'a supporté d'être soumise qu'aux seules lois qu'elle aurait elle-même faites à son gré. — Les vérités surnaturelles de la foi sont combattues et rejetées comme contraires à la raison, et l'Auteur même et le Rédempteur du genre humain est insensiblement et par degrés banni des universités, des lycées, des gymnases, et

ginem ab iis venenatis doctrinis repetit, quæ superioribus temporibus tamquam vitiosa semina medios inter populos diffusæ, tam pestiferos suo tempore fructus dederunt. Probe enim nostis, venerabiles Fratres, infensissimum bellum, quod in catholicam fidem inde a sæculo XVI[o] a novatoribus commotum est, et quam maxime in dies hucusque invaluit, eo tendere ut, omni revelatione submota et quolibet supernaturali ordine subverso, solius rationis inventis, seu potius deliramentis, aditus pateret.

Ejusmodi error, qui perperam a ratione sibi nomen usurpat, cum excellendi appetentiam naturaliter homini insertam pelliciat et acuat, omnisque generis cupiditatibus laxet habenas, sponte sua non modo plurimorum hominum mentes, sed civilem etiam societatem latissime pervasit. Hinc nova quadam impietate, ipsis vel ethnicis inaudita, respublicæ constitutæ sunt nulla Dei et ordinis ab eo præstituti habita ratione : publicam auctoritatem nec principium, nec majestatem, nec vim imperandi a Deo sumere dictitatum est, sed potius a populi multitudine, quæ ab omni divina sanctione solutam æstimans, iis solummodo legibus subesse passa est, quas ipsa ad libitum tulisset. Supernaturalibus fidei veritatibus tamquam rationi inimicis impugnatis et rejectis, ipse humani generis Auctor ac Redemptor, a studiorum universitatibus, lyceis et gymnasiis, atque ab omni publica humanæ

de tous les actes publics de la vie humaine. — Enfin, livrant à l'oubli les récompenses et les peines futures de la vie éternelle, on a borné au temps présent le désir ardent du bonheur. — Quand de telles doctrines sont répandues de toutes parts et qu'on se donne partout une si grande licence de penser et d'agir, il n'est pas étonnant que les hommes de basse condition, dégoûtés de leur réduit et de leur pauvre atelier, brûlent de prendre les palais et la fortune des riches; il n'est pas étonnant qu'il n'y ait plus aucune tranquillité dans la vie publique ou privée, et que le genre humain soit descendu, pour ainsi dire, au fond de l'abîme.

Cependant les pasteurs suprêmes de l'Église, à qui incombe le soin de protéger le troupeau du Seigneur contre les embûches des ennemis, se sont appliqués de bonne heure à détourner le péril et à pourvoir au salut des fidèles. En effet, dès que commencèrent à se former les sociétés secrètes, dans le sein desquelles couvaient déjà les germes des erreurs dont Nous avons parlé, les pontifes romains Clément XII et Benoît XIV ne manquèrent pas de dévoiler les impies desseins des sectes et d'avertir les fidèles du monde entier du mal pernicieux qui se préparait en secret. Et lorsque ceux qui se glorifiaient du nom de philosophes eurent attribué à l'homme une liberté sans frein et qu'on se fut mis à inventer et à établir, contre la loi naturelle et divine, ce qu'on appelle le droit nouveau, le pape Pie VI, d'heureuse mémoire, signala aussitôt, par des documents

vitæ consuetudine sensim et paulatim exulare cogitur. Futuræ tandem æternæ vitæ præmiis ac pœnis oblivioni traditis, felicitatis ardens desiderium intra præsentis temporis spatium definitum est. Hisce doctrinis longe lateque disseminatis, hac tanta cogitandi agendique licentia ubique parta, mirum non est quod infimæ sortis homines, pauperculæ domus vel officinæ pertæsi, in sedes et fortunas ditiorum involare discupiant; mirum non est, quod nulla jam publicæ privatæque vitæ tranquillitas consistat, et ad extremam perniciem humanum genus jam pene devenerit.

Supremi autem Ecclesiæ pastores, quibus Dominici gregis ab hostium insidiis tutandi munus incumbit, mature periculum avertere et fidelium saluti consulere studuerunt. — Ut enim primum conflari cœperunt clandestinæ societates, quarum sinu errorum, quos memoravimus, semina jam tum fovebantur, Romani Pontifices, Clemens XII et Benedictus XIV, impia sectarum consilia detegere et de pernicie, quæ latenter instrueretur, totius orbis fideles admonere non prætermiserunt. Postquam vero ab iis, qui philosophorum nomine gloriabantur, effrenis quædam libertas homini attributa est, et jus novum, ut aiunt, contra naturalem divinamque legem confingi et sanciri cœptum est, fel. mem. Pius Papa VI, statim iniquam earum

publics, le caractère détestable et la fausseté de ces doctrines, et en même temps il prédit, avec la clairvoyance apostolique, la ruine où le peuple, misérablement trompé, serait entraîné. — Néanmoins, comme on ne prit aucune mesure efficace pour empêcher ces doctrines perverses de séduire de plus en plus les peuples et de pénétrer dans les actes publics des gouvernements, les papes Pie VII et Léon XII anathématisèrent les sociétés secrètes et avertirent de nouveau la société du péril qui la menaçait de ce côté. — Enfin tout le monde sait avec quelle force de langage, quelle fermeté et quelle constance, notre glorieux prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, a combattu, soit dans ses allocutions, soit dans ses lettres encycliques adressées aux évêques du monde tout entier, et les efforts criminels des sectes et nommément la peste du socialisme, qui s'échappait déjà de leur sein.

Il est regrettable que ceux qui sont chargés de veiller au bien public, trompés par les ruses des impies et effrayés par leurs menaces, aient toujours eu pour l'Église de la défiance, de la malveillance même, ne comprenant pas que tous les efforts des sectes auraient été impuissants si la doctrine de l'Église catholique et l'autorité des pontifes romains avaient toujours obtenu des princes et des peuples l'honneur qui leur est dû. Car *l'Église*

doctrinarum indolem et falsitatem publicis documentis ostendit : simulque apostolica providentia ruinas prædixit, ad quas plebs misere decepta raperetur. Sed cum nihilominus nulla efficaci ratione cautum fuerit, ne prava earum dogmata magis in dies populis persuaderentur, neve in publica regnorum scita evaderent, Pius PP. VII, et Leo PP. XII, occultas sectas anathemate damnârunt, atque iterum de periculo quod ab illis impendebat, societatem admonuerunt.

Omnibus denique manifestum est, quibus gravissimis verbis et quanta animi firmitate ac constantia gloriosus Decessor Noster Pius IX. f. m. sive allocutionibus habitis, sive litteris encyclicis ad totius orbis episcopos datis, tum contra iniqua sectarum conamina, tum nominatim contra jam ex ipsis erumpentem socialismi pestem dimicaverit.

Dolendum autem est eos, quibus communis boni cura demandata est, impiorum hominum fraudibus circumventos et minis perterritos in Ecclesiam semper suspicioso vel etiam iniquo animo fuisse, non intelligentes sectarum conatus in irritum cessuros, si catholicæ Ecclesiæ doctrina, Romanorumque Pontificum auctoritas et penes principes et penes populos debito semper in honore mansisset. *Ecclesia* namque *Dei vivi,* quæ *columna est et firmamentum veritatis* (1)

1 I Tim., III, 15.

du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité, enseigne les doctrines et donne les préceptes qui assurent le mieux le salut et le repos de la société et déracinent les rejetons funestes du socialisme.

Et vraiment, quoique les socialistes, abusant de l'Évangile même pour mieux tromper les imprudents, aient coutume de le détourner à leur sens, le désaccord entre leurs maximes perverses et la doctrine très pure de Jésus-Christ est tel qu'il ne saurait être plus grand. *Car quelle union peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? ou quel commerce entre la lumière et les ténèbres?* Eux en effet, Nous l'avons dit, ne cessent de répéter que tous les hommes sont égaux entre eux par nature, et partant de là ils soutiennent qu'on ne doit point d'honneur ni de respect à l'autorité, point d'obéissance aux lois, si ce n'est à celles qu'ils auront eux-mêmes établies selon leur volonté. — Au contraire, d'après les enseignements de l'Évangile, l'égalité des hommes consiste en ce que tous, ayant la même nature, sont appelés à la même dignité suréminente de fils de Dieu, et que tous devant tendre à la même fin, tous seront jugés d'après la même loi et recevront les peines ou la récompense qu'ils auront méritées. Mais néanmoins l'inégalité des droits et de la puissance provient de l'Auteur même de la nature, *de qui reçoit son nom toute la famille dans le ciel et sur la terre*. Quant aux princes et aux sujets, leurs consciences sont liées, d'après

eas doctrinas et præcepta tradit, quibus societatis incolumitati et quieti apprime prospicitur et nefasta socialismi propago radicitus evellitur. — Quamquam enimvero socialistæ ipso Evangelio abutentes, ad male cautos facilius decipiendos, illud ad suam sententiam detorquere consueverint, tamen, tanta est inter eorum prava dogmata et purissimam Christi doctrinam dissensio, ut nulla major existat: *Quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas lucis ad tenebras?* (1) Ii profecto dictitare non desinunt, ut innuimus, omnes homines esse inter se natura æquales, ideoque contendunt, nec majestati honorem ac reverentiam, nec legibus, nisi forte ab ipsis ad placitum sancitis, obedientiam deberi. Contra vero ex evangelicis documentis ea est hominum æqualitas, ut omnes eamdem naturam sortiti, ad eamdem filiorum Dei celsissimam dignitatem vocentur, simulque ut uno eodemque fine omnibus præstituto, singuli secundum eamdem legem judicandi sint, pœnas aut mercedem pro merito consecuturi. Inæqualitas tamen juris et potestatis ab ipso naturæ Auctore dimanat *ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur* (2). Principum autem et subditorum animi mutuis officiis et juribus

1 II Cor., VI, 14.
2 Ad Ephes., III, 15.

la doctrine et les préceptes catholiques, par des droits et des devoirs mutuels, de manière que la passion du pouvoir soit modérée et que l'obéissance devienne facile, constante et très noble.

Assurément l'Église ne cesse d'inculquer aux sujets le précepte de l'Apôtre : *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été ordonnées de Dieu. Celui donc qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent attirent sur eux-mêmes la condamnation.* Et plus loin il prescrit comme une chose *nécessaire qu'on soit soumis non seulement par crainte, mais aussi par conscience ; et qu'on rende à chacun ce qui lui est dû : à qui le tribut, le tribut ; à qui l'impôt, l'impôt ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur.* En effet, Celui qui a créé et qui gouverne toutes choses a réglé, dans sa sagesse providentielle, que les inférieures atteignent leur fin par celles du milieu, et celles du milieu par les plus élevées. De même donc que dans le royaume du ciel il a voulu que les chœurs des anges fussent distincts et subordonnés les uns aux autres ; de même que dans l'Église il a institué des ordres de différents degrés et des fonctions diverses, en sorte que tous ne fussent pas apôtres, ni tous docteurs, ni tous pasteurs ; ainsi il a établi qu'il y aurait dans la société civile plusieurs ordres différents en dignité, en droits, en puissance, afin que la cité fût, comme

secundum catholicam doctrinam ac præcepta ita devinciuntur, ut et imperandi temperetur libido et obedientiæ ratio facilis firma et nobilissima efficiatur.

Sane Ecclesia subjectæ multitudini apostolicum præceptum jugiter inculcat : *Non est potestas, nisi a Deo ; quæ autem sunt a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit ; qui autem restistunt ipsi sibi damnationem acquirunt.* Atque iterum *necessitate subditos esse* jubet *non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam ;* et *omnibus debita* reddere, *cui tributum tributum, cui vectigal vectigal, cui timorem timorem, cui honorem honorem* (1).

Siquidem qui creavit et gubernat omnia, provida sua sapientia disposuit ut infima per media, media per summa ad suos quæque fines perveniant. Sicut igitur in ipso regno cœlesti angelorum choros voluit esse distinctos aliosque aliis subjectos, sicut etiam in Ecclesia varios instituit ordinum gradus officiorumque diversitatem, ut non omnes essent apostoli, non omnes doctores, non omnes pastores (2); ita etiam constituit in civili societate plures esse ordines, dignitate, juribus, potestate diversos, quo scilicet civitas, quemadmodum Ecclesia, unum esset corpus, multa mem-

1 Rom., XIII.
2 I Cor., XII.

l'Église, un seul corps comprenant un grand nombre de membres plus nobles les uns que les autres, mais tous nécessaires les uns aux autres et attentifs au bien commun.

Mais afin que les gouverneurs des peuples usent du pouvoir qui leur est accordé pour édifier et non pour détruire, l'Église du Christ les avertit très à propos que les princes aussi ont à craindre la sévérité du Juge suprême, et, empruntant les paroles de la divine Sagesse, elle crie à tous, au nom de Dieu : *Prêtez l'oreille, vous qui gouvernez les multitudes et qui vous plaisez à voir sous vous des nations nombreuses : le pouvoir vous a été donné par le Seigneur et la force par le Très-Haut, qui vous interrogera sur vos œuvres et sondera vos pensées... Car le jugement sera très rigoureux pour ceux qui commandent... Dieu n'exceptera personne et n'aura d'égard pour la grandeur de qui que ce soit; parce qu'il a fait le petit et le grand, et qu'il a le même soin de tous. Mais les grands sont menacés de plus grands supplices.*

Si toutefois il arrivait aux princes de commettre des désordres ou des excès dans l'exercice du pouvoir public, la doctrine de l'Église catholique ne permet pas à leurs sujets de s'insurger de leur propre mouvement contre eux, de peur que la tranquillité de l'ordre ne soit de plus en plus troublée, et qu'il n'en résulte pour la société un dommage encore plus grand. Et quand les choses en sont venues au point qu'on ne voit paraître aucun

bra complectens, alia aliis nobiliora, sed cuncta sibi invicem necessaria et de communi bono sollicita.

At vero ut populorum rectores potestate sibi concessa in ædificationem et non in destructionem utantur, Ecclesia Christi opportunissime monet etiam principibus supremi judicis severitatem imminere, et divinæ Sapientiæ verba usurpans, Dei nomine omnibus inclamat : *Præbete aures, vos, qui continetis multitudines et placetis vobis in turbis nationum, quoniam data est a Domino potestas vobis et virtus ab Altissimo, qui interrogabit opera vestra et cogitationes scrutabitur... Quoniam judicium durissimum his qui præsunt fiet. Non enim subtrahet personam cujusquam Deus, nec verebitur magnitudinem cujusquam; quoniam pusillum et magnum ipse fecit, et æqualiter cura est illi de omnibus. Fortioribus autem fortior instat cruciatio* (1). Si tamen quandoque contingat temere et ultra modum publicam a principibus potestatem exerceri, catholicæ Ecclesiæ doctrina in eos insurgere proprio marte non sinit, ne ordinis tranquillitas magis magisque turbetur, neve societas majus exinde detrimentum capiat. Cumque

1 Sap., VI.

autre espoir de salut, elle enseigne qu'il faut hâter le remède par les mérites de la patience chrétienne et par d'instantes prières à Dieu. Que si les ordonnances des législateurs et des princes établissent ou commandent quelque chose qui soit en opposition avec la loi divine ou la loi naturelle, la dignité et le devoir du nom chrétien, comme l'enseignement apostolique, prescrivent *d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.*

Cette vertu salutaire de l'Église, qui contribue au gouvernement bien réglé et à la conservation de la société civile, se fera nécessairement sentir aussi dans la société domestique, principe de toute cité et de tout État. Vous savez en effet, vénérables Frères, que cette société, considérée comme elle doit l'être, est fondée, selon l'exigence du droit naturel, avant tout sur l'union indissoluble de l'homme et de la femme, et qu'elle est complétée par les devoirs et les droits réciproques des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs. Vous savez encore que les maximes du socialisme la détruisent presque entièrement, parce que si elle n'a plus la stabilité que lui donne le mariage religieux, la puissance du père sur les enfants et les devoirs des enfants envers leurs parents ne peuvent manquer d'être beaucoup relâchés. L'Église, au contraire, nous enseigne que le *mariage, respectable en toutes choses,* institué par Dieu lui-même au commencement du monde pour la propagation et la conservation du genre humain et par Lui déclaré indissoluble, a été

res eo devenerit, ut nulla alia spes salutis affulgeat, docet christianæ patientiæ meritis et instantibus ad Deum precibus remedium esse maturandum. Quod si legislatorum ac principum placita aliquid sanciverint aut jusserint quod divinæ aut naturali legi repugnet, christiani nominis dignitas et officium atque apostolica sententia suadent *obediendum* esse *magis Deo quam hominibus* (1).

Salutarem porro Ecclesiæ virtutem, quæ in civilis societatis ordinatissimum regimen et conservationem redundat, ipsa etiam domestica societas, quæ omnis civitatis et regni principium est, necessario sentit et experitur. Nostis enim, ven. Fratres, rectam hujus societatis rationem, secundum naturalis juris necessitatem in indissolubili viri ac mulieris unione primo inniti, et mutuis parentes inter et filios, dominos ac servos officiis juribusque compleri. Nostis etiam per socialismi placita eam pene dissolvi; siquidem firmitate amissa quæ ex religioso conjugio in ipsam refunditur, necesse est ipsam patris in prolem potestatem, et prolis erga genitores officia maxime relaxari. Contra vero *honorabile in omnibus connubium* (2) quod in ipso mundi exordio ad humanam speciem propagandam et conservandam Deus ipse

1 *Act.*, V. 29
2 Hebr. XIII.



rendu encore plus stable et plus saint par le Christ, qui lui a conféré la dignité de sacrement et en a fait le type de son union avec l'Église. C'est pourquoi, selon ce que dit l'Apôtre, comme le Christ est le chef de l'Église, ainsi le mari est le chef de la femme ; et de même que l'Église est soumise au Christ, qui l'embrasse d'un amour très chaste et éternel, ainsi il faut que les femmes soient soumises à leurs maris, qui doivent, à leur tour, les aimer avec une fidèle et constante affection. Pareillement l'Église règle le pouvoir des parents et des maîtres de manière à ce qu'il puisse contenir les enfants et les serviteurs dans le devoir, et que cependant il n'excède pas la mesure. Car, d'après les enseignements catholiques, l'autorité des parents et des maîtres émane de celle du Père et du Maître céleste. Par conséquent elle ne tire pas seulement de Lui son origine et sa force, mais lui emprunte encore nécessairement sa nature et son caractère. C'est pourquoi l'Apôtre exhorte les enfants *à obéir à leurs parents dans le Seigneur, et à honorer leur père et leur mère, ce qui est le premier commandement fait avec une promesse*. Aux parents il fait cette recommandation : *Et vous, pères, ne provoquez point vos enfants à la colère, mais élevez-les en les instruisant et les corrigeant selon le Seigneur*. Et plus loin, nous voyons le même Apôtre intimer aux serviteurs et aux maîtres ce comman-

instituit et inseparabile decrevit, firmius etiam et sanctius Ecclesia docet evasisse per Christum, qui sacramenti ei contulit dignitatem et suæ cum Ecclesià unionit formam voluit referre. Quapropter Apostolo monente (1) sicut Christus caput esse Ecclesiæ, ita vir caput est mulieris, et quemadmodum Ecclesia subjecta est Christo, qui eam castissimo perpetuoque amore complectitur, ita et mulieres viris suis decet esse subjectas, ab ipsis vicissim fideli constantique affectu diligendas. — Similiter patriæ atque herilis potestatis, ita Ecclesia rationem moderatur, ut ad filios ac famulos in officio continendos valeat, nec tamen præter modum excrescat. Secundum namque catholica documenta in parentes et dominos cœlestis Patris ac Domini dimanat auctoritas, quæ idcirco ab ipso non solum originem ac vim sumit, sed etiam naturam et indolem necesse est mutuetur. Hinc liberos Apostolus hortatur *obedire parentibus suis in Domino, et honorare patrem suum et matrem suam, quod est mandatum primum in promissione* (2). Parentibus autem mandat: *Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina et correptione Domini* (3). Rursus autem servis ac dominis per eumdem Apostolum divinum præceptum proponitur, ut illi quidem obediant

1 Ad Ephes. V.
2 Ad Ephes., VI, 1-2.
3 *Ib.* v. 4.

dement divin : aux premiers d'obéir *à leurs maîtres selon la chair comme à Jésus-Christ même... en les servant de bon gré comme ils feraient pour le Seigneur;* aux autres, *d'épargner les menaces, sachant que le Maître de tous est dans le ciel, et qu'il ne fait point acception des personnes.* — Si tous ces préceptes étaient soigneusement observés, au gré de la volonté divine, par chacun de ceux qu'ils concernent, chaque famille offrirait certainement comme une image de la demeure céleste, et les grands biens qui en résulteraient ne se renfermeraient pas dans l'enceinte des murs de la famille, mais se répandraient avec abondance sur les États eux-mêmes.

La sagesse catholique, appuyée sur les préceptes de la loi naturelle et de la loi divine, a encore excellemment pourvu à la tranquillité publique et domestique, par sa doctrine et son enseignement sur le droit de propriété et le partage des biens qui sont amassés pour les besoins et les commodités de la vie. Tandis que les socialistes accusent le droit de propriété d'être une invention humaine, qui répugne à l'égalité naturelle des hommes, et que, aspirant à la communauté des biens, ils estiment qu'il ne faut pas supporter patiemment la pauvreté, et que l'on peut impunément porter atteinte aux possessions et aux droits des riches, l'Église reconnaît, ce qui vaut infiniment mieux, que les hommes, qui diffèrent naturellement par les forces du corps et de l'esprit, sont inégaux aussi dans la possession

dominis carnalibus sicut Christo... cum bona voluntate servientes sicut Domino, isti autem *remittant minas, scientes quia omnium Dominus est in cœlis et personarum acceptio non est apud Deum* (1).

Quæ quidem omnia si secundum divinæ voluntatis placitum diligenter a singulis, ad quos pertinet, servarentur, quælibet profecto familia cœlestis domus imaginem quamdam præ se feret, et præclara exinde beneficia parta, non intra domesticos tantum parietes sese continerent, sed in ipsas respublicas uberrime dimanarent.— Publicæ autem ac domesticæ tranquillitati catholica sapientia, naturalis divinæque legis præceptis suffulta, consultissime providit etiam per ea quæ sentit ac docet de jure dominii et partitione bonorum quæ ad vitæ necessitatem et utilitatem sunt comparata. Cum enim socialistæ jus proprietatis, tamquam humanum inventum naturali hominum æqualitati repugnans traducant, et communionem bonorum affectantes pauperiem haud æquo animo esse perferendam et ditiorum possessiones ac jura impune violari posse arbitrentur, Ecclesia multo satius et utilius inæqualitatem inter homines, corporis ingeniique viribus naturaliter diversos, etiam in bonis possiden-

1 *Ib.* vv. 5, 6, 7.

des biens, et elle ordonne que le droit de propriété, qui vient de la nature même, soit respecté de chacun et tenu pour inviolable. Elle sait, en effet, que le vol et la rapine sont défendus par Dieu, auteur et vengeur de tout droit, tellement qu'il est interdit même de convoiter le bien d'autrui, et que les voleurs et les ravisseurs, aussi bien que les adultères et les idolâtres, sont exclus du royaume des cieux. — Mais, cependant, cette tendre mère ne néglige pas le soin des pauvres et n'omet point de pourvoir à leurs nécessités. Loin de là, car, les embrassant dans sa tendresse maternelle et sachant qu'ils représentent la personne de Jésus-Christ, qui regarde comme fait à lui-même le bien qu'on fait au plus petit des pauvres, elle les a en grand honneur; elle les soulage par tous les moyens qui sont en son pouvoir; elle fait élever par toute la terre des maisons et des hospices pour les recevoir, pour les nourrir et les soigner, et prend ces établissements sous sa garde. Elle fait aux riches une obligation grave de donner aux pauvres leur superflu, et les menace du jugement de Dieu, qui les punira de supplices éternels s'ils ne secourent la misère des indigents. Enfin elle relève et console efficacement le cœur des pauvres, soit en leur présentant l'exemple de Jésus-Christ, qui, *étant riche, s'est fait pauvre pour nous*, soit en leur rappelant les paroles par lesquelles il a déclaré les pauvres bienheureux et leur a dit d'espérer les récompenses du bonheur éternel. — Eh! qui ne voit que c'est

is agnoscit, et jus proprietatis ac dominii, ab ipsa natura profectum, intactum cuilibet et inviolatum esse jubet: novit enim furtum ac rapinam a Deo, omnis juris auctore ac vindice, ita fuisse prohibita, ut aliena vel concupiscere non liceat, furesque et raptores, non secus ac adulteri et idololatræ a cœlesti regno excludantur.

Nec tamen idcirco pauperum curam negligit, aut ipsorum necessitatibus consulere pia mater prætermittit: quinimo materno illos complectens affectu, et probe noscens eos gerere ipsius Christi personam, qui sibi præstitum beneficium putat, quod vel in minimum pauperem a quopiam fuerit collatum, magno illos habet in honore: omni qua potest ope sublevat; domos atque hospitia iis excipiendis, alendis et curandis ubique terrarum curat erigenda, eaque in suam recipit tutelam. Gravissimo divites urget præcepto ut quod superest pauperibus tribuant; eosque divino terret judicio, quo, nisi egenorum inopiæ succurrant, æternis sint suppliciis mulctandi. Tandem pauperum animos maxime recreat ac solatur, sive exemplum Christi objiciens, qui *cum esset dives propter nos egenus factus est* (1); sive ejusdem verba recolens, quibus pauperes beatos edixit et æternæ beatitudinis præmia sperare jussit. Quis autem non videat optimam hanc esse vetustissimi inter

(1) II Cor., VIII, 9.

là le meilleur moyen d'apaiser l'antique querelle entre les pauvres et les riches ? Car la nature même des choses et l'évidence des faits démontre que si ce moyen est rejeté ou négligé, il arrivera nécessairement ou que la plus grande partie du genre humain retombera dans l'ignominieuse condition des esclaves, comme on l'a vu longtemps chez les païens, ou que la société humaine sera agitée de troubles continuels et désolée par les vols et les brigandages, comme il est arrivé, hélas! dans des temps rapprochés de nous.

Dans cet état de choses, vénérables Frères, Nous, à qui est confié maintenant le gouvernement de toute l'Église, après avoir montré, dès le commencement de Notre pontificat, aux peuples et aux princes, ballottés par les fureurs de la tempête, le port où ils trouveront un refuge assuré, ému à présent du péril extrême qui approche, Nous élevons encore une fois vers eux la voix apostolique ; et par leur propre salut et par le salut de la chose publique, Nous les prions, Nous les conjurons avec instance d'accepter et d'écouter les enseignements de l'Église, qui a tant contribué à la prospérité des États, et de bien comprendre que les intérêts de l'État et de la religion sont tellement unis, que tout ce que l'on enlève à cette dernière diminue d'autant la soumission des sujets et la majesté du pouvoir. Et comme ils savent que pour détourner cette peste du socialisme, l'Église du Christ possède une vertu qui n'est ni dans les lois humaines, ni dans les répressions des magistrats, ni dans les

pauperes et divites dissidii componendi rationem? Sicut enim ipsa rerum factorumque evidentia demonstrat, ea ratione rejecta aut posthabita, alterutrum contingat necesse est, ut vel maxima humani generis pars in turpissimam mancipiorum conditionem relabatur, quæ diu penes ethnicos obtinuit ; aut humana societas continuis sit agitanda motibus, rapinis ac latrociniis funestanda, prout recentibus etiam temporibus contigisse dolemus. Quæ cum ita sint, ven. Fratres, Nos quibus modo totius Ecclesiæ regimen incumbit, sicut a Pontificatus exordiis populis ac principibus dira tempestate jactatis portum commonstravimus, quo se tutissime reciperent, ita nunc extremo, quod instat, periculo commoti, apostolicam vocem ad eos rursus attollimus, eosque per propriam ipsorum ac reipublicæ salutem iterum iterumque precamur, obtestantes ut Ecclesiam, de publica regnorum prosperitate tam egregie meritam, magistram recipiant et audiant, planeque sentiant rationes regni et religionis ita esse conjunctas, ut quantum de hac detrahitur, tantum de subditorum officio et de imperii majestate decedat. Et cum ad socialismi pestem avertendam tantam Ecclesiæ Christi virtutem noverint inesse, quanta nec humanis legibus inest, nec magistratuum cohibitionibus, nec militum armis, ipsam Ecclesiam in eam tandem conditionem liber-



armes des soldats, qu'ils rendent à l'Église une condition et une liberté telles qu'elle puisse exercer sa force si salutaire pour l'avantage de toute la société humaine.

Quant à vous, vénérables Frères, qui connaissez parfaitement l'origine et le caractère des maux qui nous envahissent, appliquez-vous de toutes vos forces à faire entrer et pénétrer profondément dans les âmes la doctrine catholique. Faites en sorte que tous, dès leurs plus tendres années, s'habituent à aimer Dieu d'un filial amour et à révérer sa puissance, à s'incliner devant la majesté des princes et des lois, à réprimer leurs passions et à garder soigneusement l'ordre que Dieu a établi dans la société civile et dans la société domestique. Il faut en outre que vous travailliez à ce que les fils de l'Église catholique n'osent, sous aucun prétexte, ni s'affilier à la secte abominable ni la favoriser. Que plutôt par de belles œuvres et par l'honnêteté de leur conduite en toutes choses, ils montrent combien la société humaine serait heureuse si chacun de ses membres se distinguait par l'éclat de ses bonnes actions et de ses vertus. Enfin, comme les sectateurs du socialisme se recrutent surtout dans la classe des gens de métier et des salariés, qui, lassés peut-être de travailler, sont très facilement séduits par l'espérance des richesses et les promesses de fortune, il paraît opportun d'encourager les sociétés d'artisans et d'ouvriers qui, fondées sous la tutelle de la religion, tâcheront de rendre tous les associés contents de leur

tatemque restituant, qua saluberrimam vim suam in totius humanæ societatis commodum possit exercere.

Vos autem, ven. Fratres, qui ingruentium malorum originem et indolem perspectam habetis, in id toto animi nisu ac contentione incumbite, ut catholica doctrina in omnium animos inseratur atque alte descendat. Satagite ut vel a teneris annis omnes assuescant Deum filiali amore complecti, ejusque numen vereri; principum legumque majestati obsequium præstare; a cupiditatibus temperare et ordinem, quem Deus sive in civili sive in domestica societate constituit, diligenter custodire. Insuper adlaboretis oportet ut Ecclesiæ catholicæ filii neque nomen dare, neque abominatæ sectæ favere ulla ratione audeant: quinimo, per egregia facinora et honestam in omnibus agendi rationem ostendant, quam bene feliciterque humana consisteret societas, si singula membra recte factis et virtutibus præfulgerent. Tandem cum socialismi sectatores ex hominum genere potissimum quærantur, qui artes exercent, vel operas locant, quique laborum sorte pertæsi divitiarum spe ac bonorum promissione facillime alliciuntur, opportunum videtur, artificum atque opificum societates fovere, quæ sub religionis tutela constitutæ omnes so-

sort et résignés au travail, et leur persuaderont de mener une vie calme et tranquille.

Qu'il favorise Nos entreprises et les vôtres, vénérables Frères, Celui à qui nous sommes obligés de rapporter le principe et la fin de tout bien. Au reste, ces jours mêmes dans lesquels nous célébrons la Nativité de Notre-Seigneur, nous offrent un motif d'espérer un prompt secours. En effet, ce salut, cette santé nouvelle que le Christ naissant apporta au monde déjà vieillissant et tombé, pour ainsi dire, dans une ruine complète, il nous commande de l'espérer aussi ; cette paix qu'il a annoncée aux hommes par les anges, il nous a aussi promis de nous la donner. *La main du Seigneur n'est pas raccourcie pour qu'il ne puisse nous sauver, ni son oreille appesantie, pour qu'il ne nous exauce pas.* Dans ces jours heureux, Nous vous souhaitons, à vous, vénérables Frères, et aux fidèles de vos Églises, tous les bonheurs et toutes les joies ; et Nous prions avec instance Celui qui donne tous les biens que de nouveau *apparaisse aux hommes la bonté et l'humanité de Dieu, notre Sauveur*, qui, après nous avoir arrachés au pouvoir de notre plus implacable ennemi, nous a élevés à la très noble dignité d'enfants de Dieu.

Et afin que nous soyons plus tôt et plus pleinement exaucés, faites avec Nous de ferventes prières à Dieu, vénérables Frè-

cios sua sorte contentos, operumque patientes efficiant et ad quietam ac tranquillam vitam agendam inducant.

Nostris autem vestrisque cœptis, venerabiles Fratres, Ille aspiret, cui omnis boni principium et exitum acceptum referre cogimur. Cæterum in spem præsentissimi auxilii ipsa nos harum dierum erigit ratio, quibus Domini natalis dies anniversaria celebritate recolitur. Quam enim Christus nascens senescenti jam mundo et in malorum extrema pene dilapso novam intulit salutem, eam nos quoque sperare jubet ; pacemque quam tunc per angelos hominibus nuntiavit, nobis etiam se daturum promisit. Neque enim *abbreviata est manus Domini, ut salvare nequeat, neque aggravata est auris ejus, ut non exaudiat* (1). His igitur auspicatissimis diebus vobis, venerabiles Fratres, et fidelibus ecclesiarum vestrarum fausta omnia ac læta ominantes, bonorum omnium Datorem enixe precamur, ut rursum *hominibus appareat benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei* (2), qui nos ab infensissimi hostis potestate ereptos in nobilissimam filiorum transtulit dignitatem. Atque ut citius ac plenius voti compotes simus, fervidas ad Deum preces et ipsi Nobiscum adhibete, venerabiles Fratres, et beatæ Virginis Mariæ ab origine

1 Is., LIX, 1.
2 Tit., III, 4.



res, et invoquez le patronage de la bienheureuse Vierge Marie, immaculée dès l'origine, de Joseph son époux, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, dans l'intercession desquels Nous avons toute confiance. En attendant, comme gage des dons divins, Nous vous donnons du fond du cœur, dans le Seigneur, la bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, à votre clergé, et à tous les peuples fidèles.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 28 décembre 1878, de Notre pontificat la première année.

LÉON XIII, PAPE.

immaculatæ, ejusque sponsi Josephi, ac beatorum apostolorum Petri et Pauli, quorum suffragiis maxime confidimus, patrocinium interponite. Interim autem divinorum munerum auspicem Apostolicam benedictionem intimo cordis affectu vobis, venerabiles Fratres, vestroque clero ac fidelibus populis universis in Domino impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 28 decembris 1878, Pontificatus Nostri anno primo.

LEO PP. XIII.

RÉSURRECTION D'ÉPICURE

Certains ouvrages sont un signe du temps. A ce titre, ils ont droit d'être connus, quels que soient le talent et le mérite de l'auteur. Tel est, croyons-nous, le livre publié récemment par un jeune écrivain, sous ce titre : *la Morale d'Épicure*, et couronné par l'*Académie des sciences morales et politiques*. Au dernier siècle, *la Morale d'Épicure* aurait éprouvé les rigueurs du parlement; de nos jours, un corps public, officiel, qui se fait juge des questions de morale, l'honore de ses suffrages. Les rigueurs du passé troublent l'esprit de nos contemporains; nous sommes loin de les invoquer. Mais on conviendra qu'entre un châtiment et une brillante récompense, la place était large pour une réprobation platonique, ou du moins pour l'indifférence. Ah! sans doute, l'Académie n'a pas eu l'intention d'approuver la thèse; le docte rapporteur, M. Caro, n'a pas encore assez tempéré ses convictions premières pour souscrire en son nom personnel aux idées du lauréat. C'est le talent de l'auteur et non le sujet du livre que l'on offre à l'attention, sinon à l'admiration de la France liseuse. Mais le commun des lecteurs ne connaît pas ces distinctions subtiles; pour eux, un ouvrage couronné par des juges hautement autorisés est un ouvrage hautement recommandé sous tous rapports. Et n'est-ce point par la forme que les livres mauvais sont dangereux? Le mal aurait-il quelque attrait s'il n'était avantageusement dissimulé? Il serait bien peu sage le médecin qui recommanderait l'usage d'un poison, parce que c'est un corps dont les cristaux sont bien ordonnés, les couleurs vives, dont la saveur est même fraîche et piquante. Hélas! les cristaux, les couleurs, la saveur, n'ont rien

à faire avec le poison, je veux dire le livre de M. Guyau, très médiocre sous le rapport de la conception et du style. Que dire d'une époque où des moralistes officiels méconnaissent à ce point les droits sacrés de la morale, sans avoir même un si misérable prétexte ?

Toutefois la distinction académique obtenue par M. Guyau est la moindre chose dans la question présente. La philosophie d'Épicure rentre partout en faveur, les esprits sont entraînés vers ces doctrines avilissantes, de toutes parts le cri de la bête rugit dans des bouches humaines : voilà ce qui doit réveiller douloureusement l'attention de quiconque aime son pays, la société et la religion. Épicure ressuscite, quoiqu'il ait depuis longtemps été tué par l'arme la plus mortelle, par le mépris uni au ridicule. La qualification d'épicurien est loin d'être un compliment dans une société dont les idées ont été ennoblies par dix-huit siècles de christianisme ; il en est peu qui se résignent à être classés par Horace à côté de lui ; M. Taine a même pu, sans froisser l'opinion, placer les plus fidèles disciples d'Épicure dans les étables des Pyrénées. Comment une doctrine qui ne sait se défendre contre de tels rapprochements ose-t-elle encore lever la tête? Le vieux porcher rebâtit ses édifices immondes, mais il a grand soin de cacher ce qui offenserait d'abord la vue et l'odorat. Sa grosse architecture ne manque pas d'un certain art. Les murs sont bien dressés, d'une propreté relative ; les alentours sont presque ratissés, et l'on croit lire au-dessus de l'entrée : *Maison de plaisance*.

Le jeune lauréat de l'*Académie des sciences morales* n'est peut-être pas un disciple d'Épicure. Nous disons « peut-être », car l'hésitation qui semble constituer sa pensée personnelle lui permet d'être tout et de n'être rien. Mais, s'il ne s'inspire pas, pour son propre compte, des idées du porcher, il a le droit d'être considéré comme son auxiliaire ardent et dévoué. Il met à purifier, à blanchir, à dissimuler, un zèle tel qu'on n'en vit jamais de pareil au sein même du troupeau. Ce n'est pas lui qui bâtit, mais il tâche de rendre la demeure accessible, supportable, même attrayante. Assistons à cette besogne peu digne d'éloge. Nous jetterons ensuite un coup d'œil sur la foule qui se rue dans ces abris.

I

La philosophie d'Épicure est de la plus grande simplicité. L'homme n'a d'autre fin que le plaisir sensible, en voilà tout le principe. Mais il faut de l'art pour obtenir pleinement cette fin, en voici toute l'application. L'originalité d'Épicure est dans la manière dont il conçoit l'art d'arriver à la plus grande somme possible de plaisir. L'ennemi du plaisir, c'est la douleur : Épicure s'ingénie à désarmer cet ennemi redoutable, et il y arrive de la façon la plus inattendue; le plaisir souffre de ces procédés presque autant que la douleur. Ainsi, condamnant impitoyablement tout ce qui est capable d'apporter du trouble, ce philosophe défend de rechercher le pouvoir, les honneurs et la richesse, non que ces choses ne soient excellentes; c'est la difficulté de les obtenir, la peine que l'on se donne en les poursuivant, qui est seule mauvaise ; évitons donc cette peine, soyons pauvres, mangeons du pain et buvons de l'eau. C'est par la privation qu'Épicure épargne à son corps la fatigue. Il n'est pas moins original quand il veut procurer à son âme des avantages analogues. D'après lui, la divinité qui dirige les évènements suivant ses caprices, les châtiments réservés aux méchants après cette vie et la mort qui met un terme inévitable à tous les plaisirs, sont des objets qui remplissent continuellement l'âme de terreurs, une source inévitable de souffrances, une source que le sage a le devoir de tarir. Or, ce profond philosophe se figure que trois négations articulées par lui accompliront cette œuvre de dessèchement : il nie la Providence, il nie la vie future, il ne nie pas la mort, mais il nie qu'elle soit un mal. Après cela, son disciple peut dormir tranquille. Il n'aura plus qu'une préoccupation et qu'une jouissance, celle de manger et de boire. Le calme continu qui composera son existence sera relevé de temps en temps par la saveur des mets les plus simples. Cet agrément pourra même s'étendre tout le long de sa vie sans laisser aucun intervalle inoccupé : la mémoire et l'espérance n'ont d'autre rôle utile que celui de faire goûter mentalement les plaisirs passés

et les plaisirs futurs. Ce dernier trait achève l'œuvre d'Épicure, que M. Guyau va tâcher de faire admirer à son lecteur.

Épicure donne pour base à sa philosophie le plaisir matériel, M. Guyau n'a garde de le nier. Cet écrivain va même plus loin, il nous montre ce plaisir sous son aspect le plus révoltant. La crudité de l'expression ne l'effraye pas, et nous sommes forcé de prier nos lecteurs de ne pas trop s'en effaroucher : le plaisir fondamental dans la théorie bestiale d'Épicure, c'est le plaisir du ventre. Hâtons-nous de dire cela en grec : ἀρχὴ καὶ ῥίζα παντὸς ἀγαθοῦ ἡ τῆς γαστρὸς ἡδονή. Mais la concession est une ruse pour faire ressortir l'habileté avec laquelle cette vilaine chose va être purifiée, idéalisée.

Le procédé employé par le jeune écrivain, c'est la transformation. Sous sa plume, le plaisir qualifié par Épicure d'une façon si grossière, devient d'abord le sentiment de la vie, puis un phénomène purement physiologique. « Le principe de tous les plaisirs, dit M. Guyau, n'est-il pas le plaisir de vivre et conséquemment de renouveler et de nourrir sans cesse (!) cette vie ?» Un peu plus bas nous lisons : « Intégration et désintégration, concentration et dispersion de forces, assimilation et désassimilation, tel est le phénomène primitif qu'on découvre et d'où sont sortis tous les autres, tel est le « germe » et la « racine » de toute vie et de toute science (!). » N'examinons pas si la physiologie prêtée avec tant de complaisance à Épicure n'a pas de quoi faire sourire les historiens et surtout les physiologistes, ni si la double transformation opérée par M. Guyau est bien légitime. Nous n'avons pas besoin d'user de tous nos droits. Ce qui reste après la manœuvre hardie du lauréat, il faut en convenir, est pur de toute souillure sensuelle ; car ce résidu diffère à peine d'une réaction chimique, d'une combinaison d'atomes, d'une formation cristalline, d'une dissolution ; le plaisir s'est atténué au point de disparaître avec la conscience même du fait accompli dans l'organisme : il n'y a plus de sensualité, parce qu'il n'y a plus de sensation. On peut douter qu'un tel phénomène ait de quoi satisfaire l'épicurien le moins exigeant.

Mais nous soupçonnons que cette manière de purifier le plaisir n'inspire pas une entière confiance à celui qui l'a inventée ; car il continue à nous parler de sentiments, de jouissances,

voire du hideux plaisir du ventre. Il espère même, « en partant du plaisir le plus bas, parvenir au sentiment moral et à la dignité du sage. » Cette évolution ne laisse pas que de promettre des surprises ; c'est en vérité le darwinisme appliqué à la sensation. Le plaisir n'est pas toujours de facile accès ; ce n'est même pas assez de dire que d'ordinaire il laisse la place à un état d'indifférence qui n'a rien d'agréable ; de fait la douleur lui dérobe une part très notable de la vie humaine.

Or, ce mélange fatal du plaisir et de la douleur est précisément la lumière qui montre à Épicure la sagesse dans la recherche du plaisir. En effet, si l'on veut étendre autant que possible la part du plaisir au détriment de celle de la douleur, on doit régler ses pensées, ses actions, les événements mêmes qui dépendent de nous ; on doit s'observer soi-même et observer les autres, être maître de soi et autour de soi. Cette industrie, que les modernes ont flétrie du nom de *calcul intéressé*, Épicure l'appelle *sagesse*, φρόνησις, et M. Guyau y voit le plaisir transformé en sentiment moral. Saisi d'enthousiasme à cette vue, le lauréat s'écrie que les facultés supérieures de l'homme, « par là, se trouvent rehaussées », et que « le bel éloge qu'Épicure faisait de la philosophie et de la sagesse semble désormais mieux justifié. » Ce n'est pas tout.

La sagesse n'a pas seulement pour rôle d'organiser les actions de l'homme de telle sorte qu'elles produisent la plus grande somme possible de plaisir sensuel, c'est-à-dire le *bonheur* dans le langage d'Épicure, mais de perpétuer le plaisir d'abord éprouvé. Cette merveille ne demande pas des efforts surhumains; c'est, nous l'avons dit, un effet de la mémoire qui rend le passé présent et de l'espérance qui exerce le même pouvoir sur l'avenir. L'âme de l'épicurien, incapable d'être toujours ensevelie dans le plaisir sensuel, s'en repaît au moins par la pensée. Plus adroit que le renard de la fable, ce sage ne dissimule pas sa défaite par une vantardise; il tire, du raisin qu'il ne peut atteindre, le meilleur parti possible : il s'en réjouit la vue et en goûte mentalement l'agréable saveur. M. Guyau ne peut assez louer ce prodige de sagesse : « Épicure, dit-il, ramène le ciel sur la terre et la félicité des dieux chez les hommes : le sage (épicurien), voilà le vrai bienheureux ; la vie du sage, voilà la

réalisation vivante de la félicité. » Et plus bas : « La vie devient une sorte de cadre aux contours indéterminés, sur lequel le sage, cet « artiste de bonheur », groupe les émotions à venir, plaçant les unes au second plan, les autres au premier, fait ressortir celles-ci, jette sur les autres l'oubli et l'ombre. Il contemple et admire cette œuvre à la fois si belle et si rationnelle. » Ce n'est pas sur des phénomènes physiologiques, c'est sur des phénomènes psychologiques, sur des pensées, sur des opérations de l'esprit que l'épicurien exerce sa sagesse. Est-il rien de plus pur, de plus dégagé même des souillures de la matière ? Les plaisirs de la chair sont devenus les plaisirs de l'esprit, revêtant ainsi la dignité morale.

La sagesse d'Épicure, toujours d'après M. Guyau, donne naissance à toutes les vertus. Elle produit « le courage », ce que les anciens appelaient « la force », mais qui n'est pas le courage des anciens ; car l'épicurien n'affronte pas les périls, « il se retire d'eux », dit M. Guyau en un français équivoque ; il se met à l'abri du mal, aussi loin que possible de ses atteintes. Le poltron, qui n'est pas épicurien, n'a pas une autre manière d'agir, du moins nous le croyons. « La tempérance » est le fond même de l'épicurien, puisqu'elle est le moyen indispensable d'atteindre la fin de l'homme, « le bonheur », c'est-à-dire la plus grande somme de plaisirs sensuels. Le terme de tempérance serait même avantageusement remplacé par celui « d'austérité », car les déserts de la Thébaïde n'ont peut-être produit rien de supérieur en ce genre. « Qu'on donne à Épicure du pain d'orge et de l'eau, il est prêt à disputer de bonheur avec Jupiter même. » S'il s'en fait un peu accroire sous ce rapport du moins, il est bien sûr qu'il méprise sincèrement et les honneurs, et la puissance, et les richesses. Il se montre supérieur même à la souffrance, même à la maladie, même à la mort sans espoir. Épicure « est mort en souriant, comme Socrate, avec cette différence que ce dernier nourrissait la belle espérance de l'immortalité et, détournant les yeux de la vie, ne voyait dans la mort qu'une guérison. Épicure, lui, mourut le visage tourné vers cette existence même qu'il quittait, condensant dans son souvenir sa vie tout entière pour l'opposer à la mort qui approchait ; en sa pensée vint se peindre comme une dernière

image de son passé prêt à disparaître; il la contempla avec gratitude, sans regret, sans espérance; puis tout s'évanouit à la fois, présent, passé, avenir, — et il reposa dans l'éternel anéantissement. » Cette mort transporte le lauréat de l'*Académie des sciences morales*, et, comparant son héros aux martyrs, il ne craint pas de dire : « Le courage des premiers chrétiens n'a rien d'étonnant. »

S'élever au-dessus des martyrs, c'est là une gloire fort belle et l'on ne saurait accorder trop d'estime à la doctrine qui en donne les moyens. Cependant la gloire de la science chatouille plus agréablement le cœur de nos contemporains ; c'est une auréole dont M. Guyau ne manque pas d'entourer la tête d'Épicure. La théorie de ce philosophe sur la divinité, sur l'origine du monde, sur la vie future, n'est pas une boutade, le rêve d'un penseur aux abois, c'est le fruit prévu, mais légitime et plein d'avenir de la vraie science. On retrouve chez Épicure les germes des idées scientifiques écloses de nos jours; ce Grec est un penseur moderne qui a paru deux mille ans avant son époque. Sans doute la religion se trouve froissée par cette expression de l'esprit scientifique, mais ignore-t-on que « la science est l'ennemie directe de la religion » ? « En supprimant l'idée du Dieu créateur, Épicure » aboutit « logiquement à la conception moderne du monde, où nous ont amenés si tard les découvertes astronomiques. » On ne se lasse pas de revenir sur cette pensée. « Dans cette lutte qu'Épicure, nouveau Titan, entreprend contre les dieux, c'est donc bien la science, c'est la raison qu'il prend pour arme, c'est par elle seule qu'il veut conquérir son indépendance et celle de l'humanité. »

Ainsi ce n'est pas assez pour Épicure d'avoir inventé une morale pure comme un phénomène physiologique, limpide comme la pensée, d'avoir lutté d'austérité avec les anachorètes du désert, de s'être élevé au-dessus des martyrs par le courage, il est encore supérieur aux dieux par la science. Nous avons dit que M. Guyau avait pris à tâche d'embellir une conception philosophique dont le fond manque de propreté; nous croyons maintenant qu'il a manqué de mesure. La vieille maxime, *qui nimis probat nihil probat*, est toujours vraie. Ce décorateur abuse du feuillage, du badigeon, du plâtras. En ce genre, la

profusion n'est ni sage ni de bon goût ; elle met le spectateur en défiance ; l'intention de dissimuler quelque chose de laid saute d'abord aux yeux. On approche et l'on reconnaît qu'il suffit de toucher tout cet appareil pour le faire écrouler.

Laissons de côté la science d'Épicure, qui se compose de trois négations : une science si facile échappe à la critique. Ce n'est pas la fortifier que de la rapprocher de certaines opinions contemporaines, mais plutôt faire ressortir la futilité de celles-ci, puisqu'elles méritent la honte d'un tel rapprochement. Aussi bien Épicure n'a d'autre prétention que d'être un moraliste, et quel moraliste ! La morale est tout pour lui, le reste est accessoire et subordonné. Si pour défendre ce qu'il a inventé sous ce nom, on met en œuvre une stratégie compliquée, l'attaque n'a pas besoin d'imiter cette manœuvre : un seul coup, dirigé vers la base, renverse tout l'édifice.

Nous l'avons dit, tout le monde, M. Guyau lui-même, en convient, le principe fondamental de l'épicurisme est celui-ci : l'homme a pour fin unique le plaisir sensuel. Ce qui n'est pas plaisir sensuel ne peut être que moyen par rapport à cette fin. Qu'est-ce donc que le sage d'Épicure ? Un homme qui consacre sa pensée, sa volonté, son industrie, tous ses soins, sa vie entière à la recherche du plaisir sensuel. Cette recherche est sa préoccupation unique, même quand il semble se tourner vers la tempérance, vers les privations, accepter la misère, la douleur, pratiquer la vertu. S'il fuit le pouvoir, les honneurs, la richesse, ce n'est pas qu'il ignore les satisfactions qu'y trouve l'homme sensuel, mais il juge qu'il y a plus de peine à conquérir ces biens que de jouissance à les posséder. Comparant la peine au plaisir, il reconnaît que la différence serait en faveur de la première, et il renonce à l'un pour n'être pas victime de l'autre. Ce soin de calculer les conséquences de toutes ses résolutions au point de vue du plaisir et de la peine, est le trait distinctif, essentiel du sage épicurien. Le plaisir sensuel est toujours et partout ce qu'on appelle, dans un certain langage, son objectif ; il n'a d'autre règle que de faire au plaisir la part la plus grande dans sa vie. Le plaisir sensuel hante perpétuellement sa pensée et ses désirs ; son âme en est possédée, remplie. Ajoutons tout de suite qu'elle en est infectée. Car l'âme

prend la couleur, les qualités de ce qui la captive, et le plaisir sensuel est nécessairement bas et vil. Il est la fin propre de la brute, et, comme les êtres se distinguent par leur fin propre, il s'ensuit rigoureusement que celui qui n'a d'autre mobile que le plaisir sensuel rabaisse sa vie entière au niveau de la vie bestiale ; c'est un homme animal, suivant l'énergique expression de saint Paul. Tel fut Épicure, tels ont été ses disciples les plus modérés, les plus tempérants, les plus austères en apparence. Il sert peu de dire que l'épicurien, renonçant aux jouissances réelles, ne goûte en somme que des plaisirs abstraits, spirituels et même purs. Cette observation n'a pas même l'apparence d'un sophisme. On nous dit en propres termes : « le plaisir de l'esprit, pour Épicure comme pour les sensualistes en général...., ce n'est autre chose que le plaisir de la chair plus ou moins modifié par l'idée de présent et d'avenir. » De là cette conséquence d'une logique rigoureuse : l'épicurisme, c'est la mauvaise pensée et le mauvais désir érigés en système et occupant toute la vie de l'âme [1]. Si le dehors a quelque pudeur, quelque honnê-

[1] La conception d'Épicure ne fait pas honneur à ses connaissances psychologiques. Le plaisir physique accompagne l'accomplissement de toute fonction volontaire indispensable, ou du moins utile à la conservation du corps dans l'individu ou dans l'espèce. C'est un attrait qui détermine l'être vivant à jouer un rôle dont il ne soupçonne pas l'importance. De là cette conséquence, pleinement confirmée par l'observation, que le souvenir et la prévision du plaisir physique sont absolument vides ; l'âme ne peut pas se repaître de la pensée de jouissances matérielles qui ne sont plus ou qui ne sont pas encore. Il y a seulement quelque satisfaction dans l'espérance de leur retour. Sans cette espérance, l'image des plaisirs les plus vifs n'est pas même un festin d'homme endormi. Que dis-je ? il en résulte une véritable souffrance, car l'image sensuelle réveille fatalement le désir, et le désir non satisfait, s'il n'est point repoussé, mais nourri, entretenu comme le veut Épicure, est une peine, une douleur perpétuelle. La vie de l'épicurien, fidèle aux leçons de son maître, sera donc une vie de souffrance, précisément le contraire de la fin qu'il propose à sa philosophie. Au point de vue même du plaisir matériel, la doctrine d'Épicure est une folie.

Sans doute les plaisirs propres de l'âme sont réels et ils donnent une joie sereine, durable, à laquelle rien ne peut se comparer et qui fait oublier tout le reste. Mais ils n'ont rien de commun avec ces plaisirs bas que l'épicurien recherche et dont le bien du corps est toute la raison. Ces plaisirs supérieurs consistent dans la possession des biens de l'âme qui sont, avant tout, la science et l'amour de Dieu, et ensuite la science et l'amour des créatures en tant qu'elles se rapportent à Dieu. Rien n'est si pur, rien n'est si élevé, rien n'est si suave, rien ne remplit si abondamment l'âme et ne calme plus doucement ses désirs. A quiconque oserait en douter, nous répéterions la parole d'un grand roi : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus*, faites-en l'expérience et vous serez convaincu.

teté, c'est que l'épicurien se reconnaît impuissant à satisfaire ses convoitises. Il suffirait d'enlever l'obstacle opposé par la nature pour que ce sage se ruât dans une série non interrompue d'actions immondes. Sa conduite serait ainsi la traduction fidèle, la peinture vraie des hontes au milieu desquelles son âme écoule sa vie. Comment qualifier une telle doctrine? Où l'Académie des sciences morales laisse-t-elle tomber ses couronnes?

II

L'ouvrage de M. Guyau se termine par ces deux phrases: « C'est encore de nos jours l'esprit du vieil Épicure qui, combiné avec des doctrines nouvelles, travaille et mine le christianisme. Parmi les libres penseurs d'aujourd'hui, combien méritent ce nom d'épicuriens, sous lequel les Pères de l'Église et les juifs englobaient déjà les libres penseurs d'autrefois! » Nous lisons plus haut: « Epicure dans l'antiquité, fermant pour un temps l'ère de la métaphysique, a créé une sorte de positivisme analogue sur beaucoup de points à celui d'Auguste Comte. » Nous voyons, dans ces quelques lignes, la constatation de ce que nous avons appelé la résurrection d'Épicure ; nous y voyons aussi la part que prend le positivisme à cette œuvre immorale de restauration. Sous ce double rapport, le jeune lauréat de l'*Académie des sciences morales* n'exagère rien ; il est plutôt au-dessous de la vérité. L'épicurisme est vivant, il a pris les proportions d'un danger social, d'un danger épouvantable. Nous allons le voir. Malgré les deux formes nouvelles sous lesquelles il se présente maintenant, il ne sera pas difficile de le reconnaître.

M. Guyau l'a fort bien dit, l'épicurisme est une sorte de positivisme ; mais, réciproquement, le positivisme est une sorte d'épicurisme. D'après les positivistes, il est inutile de s'enquérir s'il y a un Dieu et si l'âme est immortelle : le monde, avec l'homme qui en fait partie, suit fatalement des lois nécessaires auxquelles nulle puissance ne saurait porter atteinte. La vie présente est tout pour l'être raisonnable ; elle doit borner ses espérances et ses désirs. Épicure, nous l'avons vu, avait une

doctrine à peine différente. Il admettait l'existence de la divinité, mais il reléguait les dieux bien loin de l'univers, et leur défendait d'intervenir dans l'évolution de ses phénomènes ; son Olympe et son monde constituaient deux ordres parfaitement indépendants, sans nul rapport entre eux ; la vie présente et ses biens sensibles étaient tout pour l'homme, qui devait s'anéantir à l'heure de la mort.

Suivant les deux doctrines, la pensée de Dieu et de la vie future est absolument sans influence sur la direction de l'homme moral. D'autre part Épicure réduisait l'homme à n'être qu'un animal, dont les instincts matériels étaient l'unique mobile et l'unique fin. C'est à cette conception qu'il en appelait pour établir sa règle morale. « Il faut bien, disait-il, que la fin soit pour tous les êtres le plaisir ; car, à peine sont-ils nés que déjà, par nature et indépendamment de la raison, ils se plaisent dans la jouissance et se révoltent contre la peine. » L'instinct animal est donc, pour Épicure, la base même de sa honteuse morale. Or, M. Littré, le représentant le plus autorisé du positivisme, a fait un travail pour établir que la morale a des « origines organiques », et que ces origines sont « les besoins de la substance vivante », c'est-à-dire, en français, les instincts animaux. Il ne craint pasd'affirmer, en cela logique avec lui-même, que l'animal a sa morale aussi bien que l'homme. Les instincts sont le mobile et la règle de toute action consciente dans tout le règne animal. Ainsi les divers dogmes des deux écoles ne sont présentés ni dans le même ordre, ni de la même façon, ni pour le même but ; mais ils sont au fond parfaitement identiques, et aboutissent aux mêmes conséquences pour la conduite de la vie. S'il y a quelque différence, elle n'est pas en faveur des positivistes, car ils rejettent le libre arbitre, la source même de l'honnête, ce que jamais Épicure n'a osé tenter.

Les disciples de M. Comte, nous n'en doutons pas, seraient bien fâchés d'être assimilés aux épicuriens. Ils s'imaginent n'avoir en vue que la science et, par là, mériter qu'on ne leur inflige pas un rapprochement qui n'a rien d'honorable. Un magistrat, M. Éparvier, ayant déclaré, dans une circonstanre solennelle, « que la philosophie positive présente un immense danger en rencontrant un secret et puissant complice dans un des pen-

chants inférieurs de la nature humaine, celui qui nous incline vers les jouissances matérielles », M. Littré crut devoir répondre pour défendre son école. Il dit entre autres choses : « Ces jouissances ont leur prix sans doute ; mais le régime intellectuel et moral auquel notre philosophie nous soumet, les met à leur vraie place et nous garantit également et contre l'ascétisme qui les foule aux pieds et contre la dégradation qui s'y enfonce. » (*Philos. posit.*, t. XX, p. 10.) M. Littré et ses amis n'abusent pas, ils usent de ces jouissances, « qui ont leur prix. » M. Littré s'en porte garant, nous n'avons aucune peine à admettre son témoignage. Nous ne voulons pas même demander quelle est pour eux la limite de l'usage et de l'abus. Ce n'est pas un procès de personnes que nous intentons; on doit respecter, même chez un adversaïre, le désir d'être et de passer pour honnête. Mais M. Littré et ses amis font honneur à leurs doctrines positivistes de leur tempérance, éloignée de l'abstention et du libertinage ; voilà ce que nous ne pouvons laisser passer sans contrôle.

Chez l'homme, l'instinct animal a deux caractères constatés par tous les moralistes. Sa tendance est toujours excessive, elle pousse au delà de toute borne, c'est le premier. Elle incline avec violence à rejeter les motifs opposés, c'est le second. Aux prises avec la tentation, avec les séductions de l'instinct, l'homme ne peut rester dans la mesure sans résister, et pour résister il doit s'attacher fortement à ces motifs sur lesquels la tentation projette ses ténèbres. Chrétien, il connaît clairement la mesure: elle lui est marquée par la loi de Dieu ; il sait qu'il doit résister : la loi ne montre pas seulement la mesure, elle y oblige ; il a des motifs efficaces pour résister : la pensée du souverain législateur, de ses droits, des droits de la justice, de la conscience, la pensée de la vie future, de la récompense morale et du châtiment. Rien de tout ceci n'est hypothétique, ce sont des faits constatés par une expérience journalière. Dans ces luttes secrètes dont la conscience humaine est le champ, la victoire est assurée à quiconque emploie les armes spirituelles que nous venons de rappeler. Peut-on se flatter de l'obtenir par une autre tactique, par celle des positivistes ?

Le positiviste est un homme comme un autre. Il est, comme

un autre, soumis aux sollicitations de l'instinct. La grâce seule met, par privilège, à l'abri de ces tempêtes intérieures; mais le positiviste ne prétend pas à un tel privilège. Il est bel et bien en butte à toutes les tentations auxquelles la pauvre nature humaine est livrée. S'il osait le nier, cela signifierait, pour ceux qui savent comprendre, que les sollicitations du mal sont passées chez lui à l'état d'habitude et qu'elles se confondent avec le fond ordinaire de sa vie, au point de ne plus réveiller son attention. Qui, du reste, n'a rencontré de ces hommes, dont la conscience, comme dit saint Paul, est cautérisée par le péché et qui se croient parfaitement honnêtes en passant leur vie dans le désordre? Le positiviste est donc accessible à la tentation; reste à savoir s'il trouve dans ses convictions un point d'appui suffisant pour résister et pour ne pas sortir de la mesure.

Dieu, l'âme, la vie future, la sanction de la loi morale, la loi morale même, le droit, le devoir, la liberté, sont pour lui autant de chimères. Cela veut dire que sa philosophie le prive de tous les moyens de résistance dont la plupart des hommes peuvent user. Lui fournit-elle au moins d'autres armes? M. Littré parle d'un régime intellectuel et moral. Le régime intellectuel des positivistes consiste à considérer le monde comme un ensemble de phénomènes purement matériels et régis par des lois immuables, c'est-à-dire à rejeter les moyens dont le reste du genre humain se fait un bouclier contre la tentation; leur régime moral consiste à nier la liberté humaine et à donner pour règle aux actions de l'homme les instincts ou les passions; il consiste à légitimer la passion, et à condamner la résistance comme un acte contraire à la nature. En d'autres termes, le régime intellectuel et moral des positivistes est la suppression de tout frein moral. Ce n'est pas assez: désormais en face de la tentation, ces singuliers moralistes sont obligés par leurs principes à céder, à s'abandonner; car la sollicitation de l'instinct n'est pas autre chose pour eux que la voix de la nature, l'entraînement d'une loi aussi fatale et aussi sacrée que celle de la chute des corps. Ils ont horreur de la divinité, parce qu'ils s'imaginent que son existence compromettrait l'ordre immuable du monde; la résistance aux impulsions de l'instinct n'est-elle pas une profanation de ces lois inviolables? Qu'ils ne parlent pas de

dignité personnelle, de sentiment d'honneur ! La dignité personnelle, l'honneur ne sont plus que des préjugés, si la liberté n'est rien, si tout est fatal dans l'homme, si, en d'autres termes il n'y a plus ni bien ni mal ; et de tels préjugés s'évanouiront bien vite, loin du regard des hommes, en présence des attraits d'une passion impérieuse qui obscurcit les motifs opposés les plus évidents et les plus forts, et que l'on est habitué à considérer comme parfaitement légitime. Les positivistes sincères ne craignent pas de l'avouer. M. Poëy, l'un d'eux, écrit en propres termes : « Nous justifions tous les crimes qui ont souillé la surface de la terre. » (*Le Positivisme*, par A. Poëy, p. 135.)

Qu'ajouter à cette confession hardie ? L'honnêteté relative dont se glorifient les disciples de M. A. Comte n'est pas le fruit de leurs convictions philosophiques. Elle est un hommage involontaire rendu à la loi morale que tout homme porte au fond de sa conscience et qui fait sentir son autorité même aux plus pervers. Peut-être n'est-elle quelquefois autre chose qu'une affaire de mode ou de bon ton.

Le positiviste est chaste, il est sobre, il est fidèle à sa parole, il ne vole pas, exactement comme il se tient propre, porte des habits décents, se sert d'un langage poli. Affaire de convenance sociale ; le devoir, la conscience n'y sont pour rien. La part de plaisir sensuel qu'il s'interdit n'est point sacrifiée, comme chez Épicure, à l'espérance d'une somme plus grande de plaisir, mais au besoin de se ménager une situation satisfaisante parmi ses semblables. Véritable épicurien par les principes, il est inconséquent, afin de se conserver le rang où il se plaît. Son inconséquence d'ailleurs ne lui impose aucune privation trop douloureuse ; la part de plaisir qu'il se réserve « entre l'ascétisme et la dégradation » lui assure une existence au moins tolérable.

Mais il est d'autres hommes, d'autres partisans d'Épicure, des positivistes pratiques, pour qui l'inconséquence des positivistes philosophes serait sans compensation. Ce n'est ni par calcul ni par respect pour les convenances qu'ils font, dans leur vie, une large part à l'abstinence ; leur modération leur est imposée par la dure nécessité. Le besoin de jouir leur fait sentir cependant toute son âpreté. Ne trouvant d'aliment presque

nulle part, l'obstacle qu'il rencontre partout l'irrite jusqu'à la fureur. Ces positivistes, on l'a compris, sont les socialistes, dont la coalition fait en ce moment trembler le monde civilisé. Ce sont des malheureux à qui des sophistes coupables ont arraché la foi. On leur a dit ce qu'avait dit Épicure, ce que disent encore les disciples de Comte et tant d'autres rêveurs, on leur a dit que Dieu, l'âme et la vie future sont des fables, que la vie présente et les biens de la vie présente sont tout. De là un désir furieux de goûter à ces biens qui sont placés hors de leur portée. S'ils ne peuvent y atteindre, ils veulent en rendre la société responsable. C'est elle qui crée l'obstacle, elle est elle-même l'obstacle. Renversons donc la société; brûlons, tuons, qu'importe! pourvu que nous ayons notre bonne part de ces biens pour lesquels seuls nous sommes sur la terre. Ainsi parlent-ils, et, le principe qu'on leur enseigne supposé véritable, nous sommes forcé d'avouer que ces hommes ne sont que logiques. La sagesse d'Épicure ordonnant sa vie pour obtenir une certaine quantité de plaisir, est un calcul de bourgeois qui ne manque de rien. Les utilitaires anglais sont ses héritiers directs. Mais le malheureux qui lutte contre l'indigence, considère avec raison les conseils de modération comme une ironie et une injure. Il veut avoir, et, pour avoir, il ne reculera ni devant le sang ni devant le feu. Si la vie présente est tout, c'est son droit.

Montrons par quelques citations que le socialisme est vraiment une forme de l'épicurisme, l'épicurisme des prolétaires. Le Russe Bakounine, l'un des principaux chefs du parti, s'écriait un jour: « Le christianisme a été aussi funeste aux nations occidentales que l'opium l'est aux Chinois. En veut-on savoir la raison? Le christianisme met dans le cœur des hommes l'espérance et la foi d'une autre vie. » Mais cette funeste doctrine est sur le point de disparaître, du moins les socialistes croient le pressentir. « Le temps viendra, dit Engels, où il n'y aura plus d'autre religion que le socialisme, c'est-à-dire la solidarité de tous en vue du bien-être de chacun; le moment approche où il n'y aura plus d'autre culte que celui de l'humanité, où l'on ne sera dévot qu'envers ses semblables et soi-même, où l'homme enfin comprendra qu'il n'y a rien au-dessus de l'homme

et rougira de s'être prosterné si longtemps devant des êtres imaginaires. » Un autre disait sur la tombe d'un de ses amis : « Celui que nous venons d'inhumer n'était pas un de ces lâches qui, soit par peur de la mort, soit par ignorance, soit par habitude, croient à une continuation de la vie dans le ciel. Il savait que l'immortalité personnelle n'est qu'un produit des imaginations peureuses et égoïstes. » Les membres de la *Libre commune*, à Berlin, ont fait graver sur la porte de leur cimetière cette inscription : « Tâchez qu'ici-bas la vie soit bonne et belle, car vous n'avez pas à espérer d'autre vie, ni de résurrection. » De son temps déjà, Proudhon, on s'en souvient, déclarait que, pour assurer aux masses le bonheur sur cette terre, il fallait d'abord arracher du cœur du peuple la pensée d'une vie future.

M. l'abbé Winterer a donc grandement raison de définir le socialisme en ces termes, dans l'ouvrage intéressant qu'il vient de publier sur ce triste sujet : « Le matérialisme de la vie, la vie sans Dieu et sans éternité, tel est le sol où prospère le socialisme, qui est la doctrine de la jouissance matérielle, de la réhabilitation de la chair. » C'est en vérité l'épicurisme, non l'épicurisme de salon ou d'académie, épicurisme pédant, prétentieux et niais, mais l'épicurisme de l'atelier, l'épicurisme de la rue, l'épicurisme de ceux qui n'ont rien, sinon des besoins rendus furieux par la privation, sinon la volonté d'assouvir à tout prix leurs convoitises : c'est l'épicurisme du tigre affamé et déchaîné. Quelqu'un a dit : « La sensualité est essentiellement sanguinaire. » Cette parole est sur le point de recevoir une démonstration qui épouvantera par son évidence. Des savants, des philosophes, des littérateurs travaillent avec une ardeur qui n'a d'égal que leur aveuglement, à développer dans le peuple les appétits inférieurs ; positivistes, utilitaires, partisans de la morale indépendante, savants athées, orateurs de la tribune et des clubs, hommes d'État, politiques d'estaminet et de brasserie, tous sont unanimes à répéter le cri des socialistes berlinois, qui est le cri de la bête : « Tâchez que la vie soit bonne et belle, le reste n'est rien. » Grâce à leur conjuration insensée, la sensualité triomphe, tout frein a disparu. L'heure du sang va venir. Que dis-je ! n'a-t-elle pas déjà sonné ? Que signifient ces menaces de mort dont retentissent maintes réunions, qui s'im-

priment impunément dans les feuilles publiques ? Que signifient ces attentats qui viennent d'épouvanter l'Europe ?

Le livre de M. Guyau n'aura pas pour effet de fortifier le sens moral. C'est un dissolvant de plus ajouté à tous ceux qui détruisent l'idée du devoir et de la vertu dans l'âme du peuple. L'auteur a-t-il su ce qu'il faisait en le composant ? *L'Académie des sciences morales* a-t-elle su ce qu'elle faisait en le couronnant ? Nous n'avons garde de le croire. Souhaitons seulement que les épicuriens populaires n'usent pas de leurs arguments terribles pour démontrer à l'écrivain et au docte corps combien ils se sont gravement trompés.

J. DE BONNIOT.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

XXXII

Le 5 janvier 1757, vers six heures du soir, au moment où Louis XV s'apprêtait à monter en carrosse pour se rendre de Versailles à Trianon, un homme du peuple, enveloppé d'une large redingote brune, se glisse entre les gardes et frappe le roi d'un coup de couteau à deux lames. La blessure, qui n'avait rien de grave, ne laissa pas de causer d'abord une vive inquiétude, sur l'observation qui fut faite que l'arme pouvait bien être empoisonnée.

L'auteur de l'attentat se nommait Damiens. Il était originaire d'un hameau dépendant de la paroisse de Monchi-Breton, en Artois, et avait servi à plusieurs reprises dans diverses maisons, notamment chez quatre conseillers au Parlement de Paris. Mais on sut bientôt qu'il avait été pareillement employé, vingt ans auparavant, comme valet de salle chez les jésuites de la rue Saint-Jacques, et c'en fut assez pour que les ennemis de la Société jugeassent à propos d'exploiter la circonstance.

L'archevêque, retenu dans son exil de Conflans, ne pouvait accourir auprès du royal blessé; mais il s'assura par lui-même que les secours religieux ne feraient point défaut. Le lendemain, il recevait du comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, la lettre suivante, que je copie sur l'original:

« A Versailles, le 6 janvier 1757. »

« Vous êtes déjà instruit, Monsieur, du malheur effroyable arrivé au Roy; Sa Majesté a été saignée deux fois peu de temps après le

coup qu'elle a reçu ; sa playe est très-belle ; elle n'a aucun mouvement de fièvre ; elle est très tranquille et aurait même de la disposition au sommeil, si sa blessure n'était pas du côté droit, qui est celui sur lequel Sa Majesté a coutume de se coucher. Malgré cette situation consolante, la piété de Sa Majesté la porte à désirer que vous ordonniez les prières des 40 heures et l'exposition du Saint-Sacrement, tant dans l'église métropolitaine que dans toutes les autres de Paris. Je vous supplie [1], etc... »

Le peuple de Paris répondit à l'appel de l'archevêque et les églises ne désemplirent point. « La consternation était générale, assure Barbier, et il y avait peu de personnes qui n'aient répandu des larmes... Les prêtres et les moines, suffoqués par la douleur, pouvaient à peine entonner le *Salvum fac Regem;* les assistants étaient de même [2]. » Je sais que plus d'un historien s'étonne, au contraire, de l'indifférence dont le public aurait fait montre à cette occasion ; je sais aussi qu'il est d'usage de comparer cette prétendue indifférence avec l'affliction manifestée pendant la maladie du roi en 1744 [3]; mais le duc de Luynes, bien placé pour voir, confirme chacun de ces détails et signale même une affluence « prodigieuse » qui persévéra durant la neuvaine entière de Sainte-Geneviève. « Ce n'est pas sans peine, écrit-il, que le Corps de ville, qui y va tous les jours, peut entrer [4]. »

[1] Cette lettre a été insérée dans les *Registres capitulaires de Notre-Dame (Archiv. nation.*, LL, 335 [27].)

[2] *Journal*, t. VI, p. 433.

[3] Témoin Lacretelle, qui écrit : « L'archevêque ordonne des prières de quarante heures, mais les églises restent vides. » *(Histoire de France pendant le* XVIII[e] *siècle,* t. III, p. 270). — Il est formellement contredit par tous ceux qui ont vu les choses de leurs yeux. Je citerai le contemporain le moins suspect, Robbé de Beauveset, qui notait au jour le jour les particularités du procès de Damiens. « Aujourd'hui, écrivait-il le lendemain de l'attentat, tout Paris est dans l'effroi et la douleur. On s'apprêtait à célébrer la fête des Rois, qui tombe précisément ce jour même, et vous pensez bien que personne n'y songe plus. On court aux églises et j'ai vu bon nombre de gens qui pleuraient. La ville est tout entière, malgré le froid qu'il fait, ou dans les rues, ou dans les églises où l'on dit partout des messes pour le salut du Roi. » *(Lettres au dessinateur Desfriches*, du jeudi 6 janvier 1757.)

[4] *Mémoires,* t. XV, p. 361. — Il ajoute ce trait caractéristique : « Une preuve non équivoque de ces sentiments, c'est que, malgré l'usage des soupers la veille des Rois, et de tirer des gâteaux en criant : *Le roi boit !* il n'y a pas eu un cabaret dans Paris où on ait entendu ces cris; c'est de M. le prévôt des marchands que je le sais. Il n'y en a même point eu dans les maisons particulières, et les rôtisseurs qui vendent ordinairement beaucoup de dindons dans ce temps-ci ont été fort étonnés de voir qu'on ne leur en demandait point. »

Beaumont n'exagérera donc point, quand, dans son mandement d'actions de grâces pour la préservation de la vie de Louis XV, il dira, en parlant du crime : « A la première nouvelle qui s'en est répandue, quelles ont été nos alarmes! Il n'appartient à personne d'expliquer ni même de concevoir tout ce qu'une nation si zélée pour ses rois a éprouvé dans ce moment. Jésus-Christ seul, exposé durant trois jours sur les autels, a vu toute l'étendue de cette désolation. Elle ressemblait à celle de la Cité sainte, l'objet des larmes de Jérémie... Jésus-Christ seul nous a consolés [1]. »

Le roi voulut que les indigents se ressentissent de la protection dont il se croyait redevable à Dieu, et l'archevêque fit lire, le 19 janvier, au prône de chaque paroisse, la lettre par laquelle le contrôleur général des finances l'annonçait aux divers curés de la ville. Elle était ainsi conçue :

« MONSIEUR, le Roi vient de m'ordonner de faire remettre dans la semaine prochaine à MM. les Curez de la Ville et des fauxbourgs de Paris la somme de 300 mille livres pour être distribuée aux pauvres de leurs paroisses, Sa Majesté ne pouvant mieux s'assurer du bon emploi de ce secours, qu'en s'en rapportant à la répartition que vous en ferez entre vous proportionnément à l'étendue des paroisses et au nombre des pauvres qu'elles renferment. Je ne perds pas un moment à vous faire part de cette nouvelle preuve de la piété du Roi et de sa tendresse pour ses peuples. Je dois vous ajouter que son intention est encore de faire distribuer, pendant le carême, du ris *(sic)* aux pauvres de vos paroisses. Je suis, Monsieur, votre, etc... DE MORAS [2].

Cependant le procès de l'assassin était instruit avec ardeur, et, malgré des affirmations réitérées, les gens avaient du mal à croire que Damiens n'eût pas de complices. On le connaissait pour un des assidus de la grand'salle du palais, lieu de réunion familier aux *parlementaires* [3], tous jansénistes notoires. On l'y avait vu souvent mêlé à la foule de ceux qui venaient applaudir

[1] Mandement du 1er mars 1757.

[2] Pour ce qui concerne les diverses annonces que l'usage avait introduites dans le prône de la messe de paroisse, en un temps où les communications étaient difficiles et la publicité presque nulle, on lira avec intérêt le livre de M. Albert Babeau : *Le village sous l'ancien régime*, 2e édit., p. 117.

[3] Cette qualification de « parlementaires » était alors en usage pour désigner ceux qui soutenaient le Parlement dans ses luttes avec la cour.

les magistrats et les encourager dans leur résistance, tout en invectivant contre l'archevêque et sans épargner même la personne du roi. Comment se fait-il néanmoins que les premiers soupçons de régicide se soient portés sur le clergé de la capitale et spécialement sur les jésuites? La chose paraîtrait incroyable, si nous ne savions ce que peut absorber de calomnies idiotes la crédulité des masses.

« Tout le monde veut que le coup parte des prêtres, écrit brutalement Argenson... On soupçonne beaucoup les jésuites[1].» Les hommes honnêtes savent ce qu'il faut entendre par ce *tout le monde ;* mais enfin, grâce à de telles insinuations, on vit des familles affolées par la peur retirer, le lendemain du crime, jusqu'à deux cents pensionnaires du collége des Pères, « crainte du feu que le peuple aurait pu y mettre[2]. »

Disons toutefois que les esprits impartiaux ne furent pas longtemps dupes de ces mensonges qui ne réussirent, en définitive, à faire tort qu'à leurs auteurs. C'est le témoignage désintéressé d'un contemporain, que nul n'accusera, je pense, d'une tendresse extrême pour les religieux calomniés. « Cette affectation de la part des jansénistes (dans l'espérance que le scélérat ne découvrira pas de complices) de faire tomber le soupçon de l'attentat sur les jésuites, qui ne disent mot et qui n'ont rien dit, marque la crainte qu'ils ont d'être eux-mêmes soupçonnés[3]. » Barbier ajoute : « On adjoint l'archevêque de Paris avec

[1] *Journal*, t. IX, p. 382. — La raison, c'est que Damiens « a été cuistre au collége pendant deux ans. » *(Ibid.*, p. 389.)

[2] Barbier, t. VI, p. 434. — On n'imaginerait pas jusqu'où peut aller cette crédulité bête dont nous avons parlé, si nous ne transcrivions ici un fait attesté par le même témoin. « Jeudi dernier, on a annoncé, par un tableau pendant au-dessus de la porte de toutes les églises, les prières de quarante heures. On s'est servi aux Jésuites d'un ancien tableau, fait pour la dernière maladie de M. le Dauphin; on l'a envoyé chez le peintre qui fait ces sortes de tableaux, pour effacer *M. le Dauphin* et mettre *le Roi*. Il s'est trouvé que ce peintre n'avait pas absolument bien effacé l'*M*, en sorte qu'il semblait que cela faisait pour *M. le Roi*. Un homme s'est arrêté à la porte de l'église du Collège, a amassé bien du monde, et a fait entendre à ce peuple que cela faisait *prières pour massacrer le Roi*. Il a même eu la hardiesse de monter chez le Recteur du Collège, pour lui demander l'explication de ce tableau.» *(Ibid.*, p. 441.)

[3] J'ai déjà cité les *Lettres inédites* de Robbé de Beauveset, récemment publiées sur papier de luxe. Sans rien dire en ce moment de l'esprit qui a dicté ces pages du poète cynique, je veux relever une assertion fausse que l'éditeur accepte de confiance, puisqu'il cherche à l'appuyer d'une note personnelle. Robbé prétend que le P. de



les jésuites. » C'était la vérité. Aussi le nom de ce digne prélat retentira-t-il plus d'une fois au cours du procès. Des malfaiteurs de plume n'avaient-ils pas parlé d'une conjuration formée par les jésuites et lui [1] ?

Le soir même de l'assassinat, Damiens, interrogé sur le nom de ses complices, déclara nettement que « si on avait fait trancher la tête à trois ou quatre évêques, ceci ne serait point arrivé [2]. » Trois jours après, il accentuait ses imputations odieuses contre l'archevêque de Paris, et ne craignait pas de dicter la lettre suivante adressée à Louis XV :

« Sire, je suis bien fâché d'avoir eu le malheur de vous approcher ; mais si vous ne prenez pas le parti de votre peuple, Vous et M. le Dauphin et quelques autres périront. Il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par la trop grande bonté qu'il a pour les ecclésiastiques, dont il acoorde (*sic*) toute sa confiance, ne soit pas sûr de sa vie ; et si vous n'avez pas la bonté d'y remédier sous peu de tems, il arrivera de très

Neuville, prêchant devant Louis XV, le 2 février 1757, s'était permis à l'adresse du roi une sortie des plus vives, que les circonstances rendaient particulièrement inconvenante. « N'attendez pas, aurait dit le jésuite, qu'un nouveau Nathan vienne vous sommer de faire cesser le scandale. » Il suffit de lire le discours de l'orateur, pour voir que sa péroraison était consacrée, au contraire, à gémir sur l'attentat du 5 janvier et à faire l'éloge du monarque. Le P. de Neuville, il est vrai, lui rappelle évangéliquement ses devoirs : « Plus vous avez reçu de Dieu, plus Dieu vous demandera, et les richesses de son amour, si elles ne vous trouvaient fidèle, se changeraient en trésors de colère. » Mais il prend soin d'ajouter : « Non, rien de pareil à craindre; le ciel ne sera point obligé d'envoyer un Nathan pour vous reprocher ses bienfaits oubliés et méconnus. » (Cf. Collection des *Orateurs sacrés*, publiée par Migne, t. LVII, col. 1138).

On voit, après cela, ce qu'il faut penser de la « belle équipée » du jésuite, de l'indignation qu'elle excita « parmi les profanes », et du mécontentement manifesté par celui qui avait été l'objet de son sacré courroux. » *(Le Parlement, la Cour et la Ville, pendant le procès de Damiens*, p. 43).— L'orateur, il faut le dire, acheva paisiblement la station, et le duc de Luynes enregistrait ces lignes, à la date du 11 avril : « Le compliment que fit hier le P. Neuville a été fort touchant; il a dit que c'était la dernière fois qu'il montait en chaire et qu'il allait passer le reste de ses jours à faire des vœux pour le roi. » *(Mémoires*, t. XVI, p. 19).

N'y aurait-il pas, dans la précédente imputation, une simple manœuvre de la secte, qui eût été bien aise de compromettre le prédicateur de la Cour, sous le prétexte que le P. de Neuville avait autrefois recommandé Damiens, sans le connaître assez, pour l'attacher au service de M. de la Bourdonnaye? (Cf. *Journal historique de Collé*, t. II, p. 83.) — Au surplus, Collé se trompe en parlant ici du P. de Neuville. Toutes les fois que Damiens est interrogé, il affirme que c'est au P. de Launay qu'il a dû cette place. *(Pièces originales*, p. 104, 127, 142, 183.)

[1] Barbier, t. VI, p. 509.

[2] *Pièces originales*, colligées par Le Breton, greffier au Parlement de Paris, p. 73.

grands malheurs, votre royaume n'étant pas en sûreté. Par malheur pour Vous, que vos sujets vous ont donné leur démission, l'affaire ne provenant que de leur part[1]. Et si Vous n'avez pas la bonté pour votre peuple, d'ordonner qu'on leur porte les sacrements à l'article de la mort, les ayant refusés depuis votre lit de justice, dont *(sic)* le Châtelet a fait vendre les meubles du prêtre qui s'est sauvé, je vous réitère que votre vie n'est pas en sûreté, sur l'avis qui est très vrai, que je prends la liberté de vous informer par l'officier porteur de la présente, auquel j'ai mis toute ma confiance. L'archevêque de Paris est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Après le crime cruel que je viens de commettre contre votre Personne sacrée, l'aveu sincère que je prends la liberté de vous faire, me fait espérer la clémence des bontés de Votre Majesté. *Signé*, DAMIENS[2].

Cette lettre est « insensée », écrivait Voltaire, mais elle découvre l'origine de la fureur de l'assassin. « On y voit que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat[3]. » Damiens lui-même — après avoir déclaré dans l'interrogatoire du 16 janvier, que « si S. M. ne soutient pas sa Justice et son Parlement contre l'autorité des évêques, qui tâchent d'être contraires au gouvernement, il va arriver de grands malheurs contre la famille royale » — ajoute qu'il n'a eu « d'autre objet, dans le malheureux coup qu'il a fait, que de contribuer aux peines et aux soins du Parlement qui soutient la Religion et l'État[4]. » C'est ce que confirment les mémoires manuscrits du duc de Croÿ, où nous lisons que l'assassin avait projeté son crime depuis que l'un de ses maîtres du Parlement avait été envoyé à Pierre-Encise : il s'était alors fortement emporté contre l'archevêque, à qui, disait-on d'après lui, « il voulait servir de bourreau[5]. »

[1] Interrogé plus tard sur le sens de cette phrase, Damiens répondit que « si l'archevêque de Paris n'avait pas été si entêté, tout ce *troublement* ne serait pas arrivé... Que l'affaire ne pouvait pas provenir du Parlement, mais de la part de l'archevêque qui a commencé, en faisant refuser les sacrements et envoyant des billets dans les sacristies. » *(Ibid.*, p. 378, 401.)

[2] *Pièces originales*, p. 69.

[3] *Siècle de Louis XV*, ch. XXXVII, p. 29. — « C'est un chien, dit-il ailleurs, qui a gagné la rage avec les *chiens de St-Médard;* c'est un reste des convulsions. » *(Lettre à Mme de Fontaine*, 16 janvier 1757.)

[4] *Pièces originales*, p. 103.

[5] *Revue rétrospective*, 1re série, t. I, p. 363.



Le 28 mars, jour de son supplice, Damiens s'exprime encore dans le même sens et proteste qu'il a entendu dans les salles du palais, entre autres propos contre Beaumont, que « le roi risquait beaucoup de ne pas empêcher la mauvaise conduite de l'archevêque. » Pressé par la question extraordinaire, il affirma encore avoir ouï dire, au même lieu, que « c'était œuvre méritoire de tuer le roi. » Un de ses derniers cris, arraché par la douleur, mais écho de toutes les paroles violentes dont on avait allumé son cerveau, fut celui-ci : « Coquin d'archevêque [1] ! » Disons cependant que, « pour la décharge de sa conscience », Damiens, arrivé en place de Grève, demanda publiquement pardon « de tout son cœur » d'avoir insulté le vénérable prélat [2].

Christophe de Beaumont savait pardonner, mais il n'en savait pas moins agir. Dans son mandement du 1er mars, remontant des effets à la cause, il avait mis hardiment le doigt sur la plaie, au risque de s'attirer des inimitiés plus implacables encore. On en jugera par le passage que nous allons citer. L'école des encyclopédistes lui en garda une de ces rancunes mortelles qu'il ne fut pas malaisé de faire partager à Mme de Pompadour.

« Nous avions appris de nos pères qu'il fut un temps de confusion, de discorde, de fureurs domestiques, où la majesté du trône ne put garantir le souverain du glaive des parricides. Temps déplorable, auquel nous n'imaginions pas que notre siècle pût jamais ressembler... Nous nous sommes trompé, et, à la honte de notre siècle, il s'est trouvé un parricide qui a donné au monde le spectacle du plus grand des forfaits. Il est sorti de notre patrie un *homme de sang*, qui a plongé le fer dans le sein de son roi. A Dieu ne plaise que tout ce qui porte le nom français partage l'infamie d'une action si damnable !...

Rentrons en nous-mêmes, et voyons, en la présence du Seigneur, si les égarements de notre esprit et de notre cœur n'ont point attiré sur nous un effet si terrible de la colère divine ; si, pour confondre la philosophie antichrétienne du siècle, Dieu n'a pas permis un évènement qui dégrade totalement la raison. Examinons sans préjugé ce que méritent tant d'erreurs répandues dans les esprits, tant de licence dans les

[1] *Pièces originales*, p. 401, 403, 404.
[2] *Ibid.*, p. 408. — Pendant ce temps-là, une compagnie de 300 gardes françaises veillait aux portes du collège des jésuites (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand), de la maison professe (aujourd'hui lycée Charlemagne) et du noviciat (sur l'emplacement actuel de la rue Madame, à la hauteur des rues de Mézières et Honoré-Chevalier).

discours, tant de blasphèmes contre Dieu et contre son Christ, tant de raisonnements contre la vérité connue, tant de scandales dans tous les états et dans tous les genres. Observons en particulier si, depuis l'affaiblissement de la Foi parmi nous, il ne s'est pas glissé dans les esprits et dans les livres une multitude de principes qui portent à la désobéissance, à la rébellion même contre le Souverain et contre ses lois[1]... »

Nous rappelions, il n'y a qu'un instant, le nom de la marquise de Pompadour. Une phrase du mandement avait été surtout exploitée pour aviver ses ressentiments contre l'archevêque. Nous allons dire à quel propos.

Peu de jours après le crime de Damiens, le cabinet noir avait décacheté une lettre où Beaumont était accusé de complicité dans l'assassinat. Le roi, à qui la lettre fut remise, l'envoya directement au prélat pour témoigner du mépris qu'il faisait d'une pareille inculpation. Or, on a prétendu que les ennemis de la marquise la dénoncèrent alors à Beaumont comme coupable d'avoir elle-même « manigancé et tripoté » toute cette affaire de la lettre, et que celui-ci n'aurait rien imaginé de mieux que de changer son mandement d'action de grâces en un réquisitoire amer contre Mme de Pompadour, son parti et ses appuis[2]

Que la favorite se soit montrée irritée d'une parole vengeresse qui flagellait les doctrines des sophistes ses courtisans; que la destruction des jésuites, inspirateurs de l'archevêque, ait été arrêtée dès ce jour-là dans l'esprit de cette femme ulcérée, c'est le témoignage unanime de ceux qui la pratiquèrent à cette époque. Mais on force l'expression de la phrase du mandement, on en dénature même le sens, quand on fait dire à Beaumont que l'attentat avait été commis « par trahison et de dessein *prémédité dans le palais* », comme pour mieux désigner du doigt Mme de Pompadour et l'antichambre du médecin Quesnay[3]. — Voici la contexture grammaticale de cette phrase fameuse : « Quelle sera notre indignation au souvenir d'un attentat commis par trahison, de dessein prémédité, *et* dans ce

[1] Mandement du 1er mars 1757.

[2] Cf. *Mme de Pompadour*, par MM. de Goncourt, p. 267.

[3] C'est, en effet, dans le petit appartement du médecin de la Pompadour que prenaient voix toutes les théories menaçantes pour la royauté, le clergé et la noblesse. C'est là que « le premier club agitait, pour la première fois, la déchéance de l'Église et de la monarchie. » *(Ibid.*, p. 239.)

palais auguste où tout annonce la majesté du Souverain ! » La particule conjonctive *et*, qu'on supprime à tort dans les citations, me semble affirmer seulement que l'attentat (par trahison et de dessein prémédité) a été *commis* dans le palais de Versailles ; mais je ne vois pas qu'elle indique qu'il ait été *conçu* dans ce palais même.

Au reste, comment nous étonner des colères qui fermentaient dans le cœur de la favorite, quand nous nous rappelons qu'elle se vit au moment d'être chassée de la cour, à l'occasion du crime du 5 janvier ? Louis XV, qui s'était cru d'abord en danger sérieux, avait remis les affaires au Dauphin, et il ne restait à la marquise que de quitter au plus vite son poste de faveur. On connaît, à ce propos, le mot de la maréchale de Mirepoix, lui conseillant de ne point se presser et d'attendre les ordres mêmes de Louis XV : « Madame, qui quitte la partie la perd ! » Ce qu'on savait moins, c'est tout le mouvement que Bernis se donna pour arrêter un départ devenu inévitable. « Je descendis chez elle, écrit-il dans ses Mémoires, elle se jeta dans mes bras avec des cris et des sanglots qui auraient attendri ses ennemis mêmes, si les courtisans pouvaient être touchés [1]. » Ce fut alors qu'il la supplia de ne point se livrer aux conseils timides et de ne s'éloigner que sur une injonction du roi.

Stériles avances d'un dévouement en pure perte ! Bernis en conviendra plus tard. « L'amitié courageuse que je lui avais marquée fut sans récompense [2]. » Mais il était fasciné à ce moment par les avantages qu'il se promettait du règne de la favorite, et il s'oubliait à écrire une lettre que Beaumont n'eût jamais signée. On verra qu'elle fait, en somme, peu d'honneur à sa mémoire.

« Le Roi a été assassiné, et la cour n'a vu dans cet affreux évènement qu'un moment favorable de chasser notre amie. Toutes les intrigues ont été déployées auprès du confesseur [3]. Il y a une tribu à la cour

[1] *Mémoires et lettres*, t. I, p. 234. — « Je lui fis prendre de l'eau de fleurs d'orange dans un gobelet d'argent, dit Mme du Hausset, sa femme de chambre, parce que ses dents claquaient. » (*Mémoires*, édit. Barrière, p. 100).

[2] *Mémoires*, t. I, p. 364.

[3] Il s'agit du P. Desmarets, confesseur du roi depuis le mois de juin 1753. Louis XV l'avait mandé en toute hâte, près de son lit, le soir de l'attentat.

qui attend toujours l'extrême-onction pour tâcher d'augmenter son crédit. Pourquoi faut-il que la dévotion soit si séparée de la vertu? Notre amie ne peut plus scandaliser que les sots et les fripons. Il est de notoriété publique que l'amitié depuis cinq ans a pris la place de la galanterie. C'est une vraie cagoterie de remonter dans le passé, pour noircir l'innocence de la liaison actuelle[1].... »

Ce que Beaumont avait prévu arriva. Le roi, revenu de ses terreurs, reprit, par habitude ou par attrait, le chemin des petits appartements, et Mme de Pompadour, replacée au faîte de la faveur, s'ingéra plus avant que jamais dans les affaires de l'État. Cette rentrée en grâce fut un coup d'autant plus sensible à l'archevêque de Paris, que la favorite se montra plus empressée de faire sentir son regain inespéré de pouvoir à ceux qui n'avaient pas l'heur de lui plaire.

XXXIII

Sur ces entrefaites, la mort du cardinal de la Rochefoucauld, arrivée le 29 avril, laissait de nouveau vacante la feuille des bénéfices. Christophe de Beaumont, qui n'était pas sans redouter qu'elle ne devînt l'apanage d'un prélat de cour, ne fut qu'à demi rassuré quand il la vit tomber aux mains de Sextius de Jarente[2]. Une lettre de l'évêque d'Amiens nous expliquera la raison de ses inquiétudes :

« M. l'évêque de Digne est fils de mon cousin germain; nous nous traitons en nous écrivant d'oncle et de neveu, mais il n'en faut rien conclure pour la joye. Je le plains infiniment, et je doute que, même avec de la bonne volonté, il puisse faire le bien que nous voudrions. La religion n'est pas protégée; ceux qui à la Cour parlent pour elle ne parlent que faiblement. Priez, mon cher, et ne vous lassez pas. Je ne mets pas au nombre de mes consolations de voir ce prélat en place. Nous verrons quel sera son crédit et quels seront ses choix; il faut six mois pour savoir à quoi s'en tenir. Il n'est pas de ceux qui ont adhéré

[1] Lettre du 10 janvier 1757, au comte de Stainville.

[2] Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, bientôt transféré du siège de Digne à celui d'Orléans, aura plus tard la mauvaise inspiration de demander pour coadjuteur Alexandre de Jarente de Senas, son neveu, lequel devait être un jour si tristement célèbre et compter parmi les quatre évêques qui prêtèrent, en 1791, le serment constitutionnel.

à l'archevêque de Paris, et n'a jamais marqué un zèle distingué. Priez beaucoup pour lui et pour moi [1]. »

Peu de jours après, le 26 juillet, la victoire d'Hastembeck, remportée par le maréchal d'Estrées sur le duc de Cumberland, réveillait dans l'âme de Beaumont le sentiment d'une joie de famille mêlé à celui d'une satisfaction toute patriotique. Son mandement du 11 août nous dit assez quelle part il sut prendre à un évènement qui resserrait les liens de la France avec la maison d'Autriche [2]. Mais sa joie fut grande aussi d'apprendre le beau fait d'armes accompli en cette rencontre par celui de ses neveux qu'on appelait de son nom et qu'il avait toujours affectionné le plus. J'ai raconté ailleurs ces naïfs souvenirs du château de la Roque, où l'abbé de Beaumont, récemment incorporé dans le Chapitre noble de Lyon, était venu servir de parrain à ce fils de son frère [3]. Une lettre, expédiée par le ministre de la guerre, attesta bientôt cette bravoure du brillant officier d'infanterie. Le jeune Christophe, filleul de l'archevêque, achevait alors ses vingt-six ans.

« Vous ne devez pas douter, Monsieur, que je n'aie vu avec beaucoup de plaisir les témoignages avantageux qui sont revenus de la distinction avec laquelle vous vous êtes comporté à la bataille d'Hastimbeck ; j'en ai rendu compte au Roi, et j'ai trouvé Sa Majesté disposée à vous en marquer sa satisfaction par l'avancement que vous désirez, quand elle en aura l'occasion ; mais en attendant, elle me charge de vous mander qu'elle vous accorde les appointements attachés à l'état d'Aide-Major, dont vous remplissez les fonctions. Je suis très aise que vous puissiez ressentir bientôt l'effet des dispositions favorables dans lesquels Sa Majesté m'a paru être pour vous. Je suis, etc.

« A. R. DE PAULMY [4]. »

L'archevêque de Paris avait eu la consolation, dans cette même année 1757, de faire entrer au Chapitre de l'église mé-

[1] Lettre du 8 juillet 1757, à D. Léon (Archives de Saint-Acheul).

[2] « O siècle de François Ier et de Charles-Quint ! que n'avez-vous vu cette union précieuse ! Que de larmes épargnées à l'État et à l'Église, si la générosité et la candeur qui lient aujourd'hui les descendants de ces deux grands princes, avaient pu dissiper leurs jalousies mutuelles ! » (Mandement donné à Conflans, en date du 11 août 1757).

[3] Cf. *Études religieuses*, livraison de septembre 1875, p. 340-344.

[4] Archives de famille.



tropolitaine un autre de ses parents, le jeune Charles de Lostanges, acolyte du diocèse de Périgueux, auquel il conféra bientôt le sous-diaconat dans la chapelle domestique de son palais[1]. Mais il était dit que les heures de joie seraient courtes pour Mgr de Beaumont. Le Parlement, que Louis XV, de guerre lasse, réintégrait au commencement de septembre, allait lui susciter plus d'un embarras nouveau.

Le principal négociateur de cette transaction avait été l'abbé de Bernis. Il s'en félicite du moins, avec une complaisance marquée, dans plusieurs de ses lettres à Stainville (Choiseul).

« L'affaire du Parlement est arrangée, comme vous savez. Ceux qui ont vu cette affaire séparée des autres trouvent que le Roi a mal fait d'y mettre tant de bonté ; pour moi, je crois lui avoir rendu, dans les circonstances combinées où nous sommes, un service très important ; Paris est au comble de la joie. Le Roi y est aimé ; et moi, j'ai excité, par les bénédictions qu'on me donne dans la capitale, la jalousie de mes entours ; mais vous connaissez mon courage et ma patience ; je tâche de bien voir avant que d'agir, et puis je ne regarde plus en arrière, ni à côté[2]. »

Mme de Pompadour bouda bien un peu d'un arrangement dont son orgueil avait d'abord souffert pour le roi, mais elle ne tarda pas à comprendre qu'il y avait aussi là, pour elle, une bonne occasion de se venger à la fois de Beaumont et des jésuites. Ses rancunes la rapprochaient fatalement des parlementaires. Soulavie, bien informé de toutes ces négociations, tant par les papiers de Richelieu que par certaines confidences des intéressés, nous a révélé le mystère du pacte alors intervenu. A l'en croire, les conseillers du Parlement les plus opposés au retour ne consentirent à rentrer dans leur compagnie que sous les deux conditions secrètes que voici : « L'archevêché de Paris, auteur des troubles, et les évêques du ressort du Parlement, qui l'avaient secondé, perdraient leurs sièges, ou bien la Cour trouverait un moyen de les placer hors de leur ressort ; 2° l'ordre des jésuites serait définitivement détruit[3]. »

[1] Charles de Lostanges fut installé le 15 juin, en remplacement de Nicolas-Antoine Mougin, décédé le 15 mai. Sa promotion au sous-diaconat est du 17 décembre. (Cf. *Registres capitulaires de Notre-Dame*. — Archives nationales, LL, 335[27]).
[2] Lettre du 10 septembre 1757.
[3] *Mémoires du duc de Richelieu*, t. VIII, p. 401.



Et maintenant, faut-il s'en rapporter au bruit que le cardinal de la Rochefoucauld consentait à ces changements de sièges épiscopaux, lorsqu'une mort inattendue était venue le frapper ? Ce qu'on ne peut mettre en doute, c'est que, sous l'administration de Jarente, la plupart des évêques dits « querelleurs » furent transférés. Le seul archevêque de Paris continua de refuser, en dépit de tout, et le chapeau de cardinal et la première abbaye de France. « Le titre d'*Athanase français* était plus beau à ses yeux, remarque avec dépit le chroniqueur, et les jésuites d'ailleurs lui avaient promis qu'il réunirait un jour toutes ces dignités, sans perdre celle d'archevêque de Paris[1]. »

Les jésuites ! ils furent les premiers à se ressentir de l'influence que la restauration du Parlement commençait à exercer de nouveau sur le pouvoir. En vain Damiens les a-t-il déchargés de toute complicité dans l'abominable attentat du 5 janvier ; en vain a-t-il déclaré formellement « qu'il hait leur façon de penser, et que, s'il a vécu chez eux, c'est par politique et pour avoir du pain[2] » ; en vain même reste-t-il démontré jusqu'à l'évidence que le scélérat avait fait acte de fanatisme pour la cause du Parlement, d'autant qu'on l'entendait affirmer sans ambages que, « s'il n'avait jamais mis les pieds au palais, cela ne lui serait pas arrivé[3]. » Les ennemis de la Compagnie de Jésus pensèrent que l'heure était propice pour rafraîchir la friperie des vieilles diatribes contre la prétendue doctrine du régicide.

Les magistrats de Toulouse donnèrent le signal. Le 9 septembre, sur les conclusions de l'avocat général, Malaret de Fonbeausard, le parlement de cette ville condamnait au feu la théologie du P. Busembaum, jésuite allemand, dont une édition récente avait été publiée par le P. Claude Lacroix, docteur à l'université de Cologne. Il se fit grand bruit autour de ce livre, d'où l'on prit plaisir à extraire tout ce qui semblait favoriser la légitimité du tyrannicide. « Nous osons le dire, concluait le réquisitoire, la réimpression de cet ouvrage, concourant avec

[1] *Ibid.*
[2] Interrogatoire du 25 janvier (*Pièces originales*, p. 142).
[3] Interrogatoire du 26 mars (*Pièces originales*, p. 376).

l'exécrable attentat dont nous gémissons encore, est un crime de lèse-majesté. »

Il serait difficile de comprendre qu'on ait pu sérieusement croire, en plein dix-huitième siècle, au danger que faisait courir à la personne royale l'interprétation de certains passages, péniblement cherchés parmi des in-folios de casuistes écrivant pendant les fureurs des guerres religieuses; mais nous pensons, nous aussi, que le parlement de Toulouse aura surtout tenu à séparer ici sa cause de celle d'imprudents collègues, tous notables personnages, plus ou moins compromis par les témoignages de Damiens[1]. « Les gens sensés, écrivait l'avocat chroniqueur, pensent que les jésuites, en général, sont trop prudents et trop politiques dans les circonstances présentes, pour faire imprimer une nouvelle édition d'un livre de morale de cette qualité, qui est ancien, et qui est fait en pays étranger. Ces gens-là pensent donc que c'est un tour des jansénistes, qui ont fait réimprimer ce livre, et qui en ont répandu quelques exemplaires à Toulouse pour donner lieu à cet arrêt[2]. »

Les PP. Villard et Mengau, supérieurs de la maison professe et du séminaire, les PP. Saint-Martin et Nolhac, recteurs du collège et du noviciat, n'en furent pas moins « mandés aux pieds de la Cour, pour être entendus, en présence des gens du roi, sur leurs déclarations au sujet dudit livre. » Ils affirmèrent qu'ils étaient entièrement étrangers à la publication de cet ouvrage ; qu'ils n'en adoptaient nullement les maximes ; qu'ils soutenaient l'entière indépendance des souverains pour le temporel, et surtout qu'ils condamnaient avec horreur tout ce qui semblerait autoriser le tyrannicide[3].

Les jésuites de Paris, encouragés par Christophe de Beaumont, crurent devoir présenter à la Grand'Chambre une déclaration analogue à celle de leurs confrères de Toulouse. Ils allèrent même jusqu'à en demander acte par un arrêt public. Leur requête fut présentée à la Cour par le provincial de France,

[1] Cf. *Les Parlements de France*, par le vicomte de Bastard, t. II, p. 31.

[2] Barbier, t. VI, p. 584.

[3] L'interrogatoire des quatre Pères et leurs déclarations ont été imprimées à la suite du réquisitoire de l'avocat général et de l'arrêt conforme de la Cour (Extrait des registres du Parlement, 9 septembre 1757).



Claude Frey, et par les PP. Nicolas Châtillon, supérieur de la maison professe, Etienne de la Croix et Joseph Allanie, supérieurs, l'un de la maison du noviciat, l'autre du collège Louis-le-Grand. Par arrêt du 5 décembre, la Cour, après avoir enjoint que ladite requête serait déposée au greffe civil, se donna pareillement la satisfaction de faire brûler le livre de Busembaum au pied du grand escalier du palais.

L'archevêque de Paris dut regretter, plus qu'un autre, le conseil qu'il venait de donner aux jésuites, en voyant que leur protestation n'aboutit qu'à redoubler la haine dont ils étaient victimes. On ne saurait en effet se faire une idée du déluge de brochures calomnieuses qui se répandirent alors, pour ouvrir contre la Compagnie de Jésus en France cette campagne de mensonges destinée à lui être si fatale[1]. C'était au point que les plus indifférents s'en indignaient avec éclat. « Il faut croire, dit Barbier, qu'on ne souffre ces excès que parce qu'on en craint les auteurs[2]. » La gazette janséniste surtout faisait rage. Citons quelques lignes à l'appui.

« On ne s'étonnera jamais assez que des hommes convaincus de tant d'excès, et qui ne se repentent d'aucun; des hommes dont la folie connue de tout le monde semblerait devoir être le dernier terme de leurs progrès; des hommes ennemis, par leurs propres vœux comme par principes, des lois et des maximes du royaume; des hommes qui portent dans le cœur un levain de haines irréconciliables contre toutes les augustes compagnies dépositaires de l'autorité royale; enfin des hommes capables de bouleverser l'Église et l'État, et de tout sacrifier aux intérêts d'une Société qui est leur idole, on ne s'étonnera, disons-nous, jamais assez que de tels hommes soient encore supportés en France, et qu'on les y laisse jouir d'une impunité qui les enhardira toujours à de nouveaux forfaits[3]. »

Et dire que, dans le but de nuire plus sûrement à leurs adversaires, les jansénistes en étaient réduits à fabriquer une *Apologie* du livre de Busembaum[4] ! Mais ils ne trompaient plus

[1] Grimm signale en particulier : *Problème historique* (par l'abbé Mesnier), *qui des jésuites ou de Luther et de Calvin, ont le plus nui à l'Église chrétienne?* (*Corresp. litt.*, t. II, p. 267.) — Cf. *Nouvelles* de 1757, p. 176. — On en trouvera plusieurs autres, marquées en note dans les *Lettres* de Robbé de Beauveset, p. 75.

[2] *Journal*, t. VII, p. 8.

[3] *Nouvelles* de 1758, p. 5.

[4] Barbier, t. VII, p. 27.

que ceux qui voulaient être trompés, et Voltaire aura dit, dans cette affaire du régicide, le dernier mot de la vérité historique : « Je soulèverais la postérité en leur faveur (les jésuites) si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés. Je ne serais qu'un vil écho des jansénistes, si je parlais autrement [1]. »

Qu'on nous permette toutefois de clore ce triste sujet par un témoignage de haute valeur, auquel notre reconnaissance attache le plus grand prix. M. le comte de Champagny ne nous en voudra pas de lui dérober cette belle page, écrite avec sa foi de chrétien et son style de race :

« Ce qu'on n'ose pas tout à fait imputer à l'Église, on l'impute aux jésuites. Ils ont inventé l'inquisition, qui existait quatre ou cinq siècles avant eux, et dont, en Portugal au moins, sous la tyrannie de Pombal, ils ont été les victimes bien injustement et cruellement sacrifiées. Ils ont fabriqué la Ligue et la Saint-Barthélemy ; ils ont mis le poignard aux mains de Jacques Clément, de Ravaillac, de Damiens. Ne finira-t-on pas un jour par dire que ce sont eux qui, au 9 thermidor, ont assassiné ce bon M. de Robespierre, si en faveur à l'heure qu'il est? Ne serait-il pas temps cependant d'abandonner cette vieille *rengaine* (pour parler la langue des journaux), qui, là où elle voit un chef d'accusation, le met toujours sur le dos des jésuites, sans savoir ce que les jésuites ont fait ou n'ont pas fait? M. Rocquain lui-même cède à ce préjugé [2] : vingt fois dans son livre il nomme les jésuites, il voit en eux les auteurs du mal ou de ce qu'il appelle le mal, sans avoir un fait, un mot à citer qui prouvent l'intervention des jésuites; et remarquez que ce sont toujours les jésuites qu'on accuse, bien rarement tel ou tel jésuite. Ne nous plaignons pas trop cependant et ne plaignons pas trop les jésuites. Cet état d'éternelle accusation c'est leur gloire. Je ne tombe jamais sur une de ces inculpations si fréquentes et toujours si vagues, sans me rappeler ce mot de l'Évangile où elles sont prédites ; elles leur ont été annoncées en effet par Celui même dont ils portent le nom : « Vous serez

[1] Lettre à Damilaville, du 3 mars 1763. — C'est de Voltaire aussi qu'est cet aveu accablant pour d'autres que les jésuites : « Je puis dire qu'ayant été autrefois à portée de connaître les convulsionnaires, j'en ai vu plus de vingt capables d'une pareille horreur (le régicide), tant leur démence était atroce. » (*Le Pyrrhonisme dans l'histoire*, ch. XXXVI.)

[2] M. Rocquain, dans son livre sur l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, a fait un tableau curieux de la société du XVIII[e] siècle ; mais ses jugements sont parfois empreints d'une fâcheuse légèreté, et c'est avec raison qu'on lui a reproché de ne pas toujours soumettre à une vérification suffisante tous les faits qu'il offre à ses lecteurs.



en haine à tous, leur a dit Jésus, vous serez en haine à tous à cause de mon nom [1]. »

XXXIV

Il semblait injuste que, le Parlement une fois rétabli, l'archevêque de Paris ne fût pas également rappelé dans sa métropole. Bernis eut l'inspiration de travailler à ce résultat et le bonheur d'y réussir. Ce ne devait pas être pour un long temps, car, si les magistrats s'étaient réconciliés en apparence avec le roi, ils n'attendaient que le moment où le prélat aurait recouvré sa liberté pour reprendre contre lui la procédure suspendue par le fait même de son exil.

Le 1er octobre, sur le soir, Christophe de Beaumont rentrait en ce palais archiépiscopal, d'où il était banni depuis trois ans. Les abords s'en trouvaient embarrassés par suite des travaux entrepris pour la construction de la sacristie nouvelle [2], et le peuple, qui saluait avec empressement un si heureux retour, eut bien quelque peine à se ranger sur le passage. Quant aux gens de la maison, ils avaient assez à faire de tirer, en signe de joie, leurs fusées et leurs boîtes.

Le lendemain, le noble prélat, rendu à Versailles, parut au lever du roi, qui l'accueillit avec les marques de la plus grande bonté et lui réserva une audience particulière vers cinq heures. « Il serait difficile, a dit un témoin oculaire, de remarquer aucun changement sur le visage et dans le maintien de M. l'archevêque, toujours égal à lui-même dans la disgrâce et la faveur ; il est à Paris comme il était à Conflans [3]. » — Au sortir de l'audience, Beaumont, après avoir rendu pareillement visite à la reine et à la famille royale, eut avec Bernis une entrevue qui donna lieu à un léger incident, que l'abbé racontait ensuite de ce ton de

[1] *Correspondant* du 25 avril 1878, p. 294.
[3] Un architecte de notre temps a grandement médit de ce travail : « Quand on a vu, comme nous, la sacristie que Soufflot avait adaptée aux chapelles du chœur et qui les écrasait de sa pesanteur, on apprécie bien mieux encore tout ce que l'aspect extérieur de Notre-Dame a gagné depuis la construction de la sacristie nouvelle. » (*Description de Notre-Dame*, par M. de Guilhermy et M. Viollet-le-Duc p. 97).
[3] *Luynes*, t. XVI, p, 204.

belle humeur : « L'archevêque est revenu à Paris ; il était hier ici, et il a rencontré chez moi le nouveau premier président. Ils se sont cordialement embrassés. Mon Dieu, il n'y a en tout que la manière ! Si on me laisse faire, tout cela finira avec un peu de patience [1]. » — Bernis, ici encore, se flattait.

Tout paraissait néanmoins s'acheminer à la paix définitive. Les autres prélats exilés avaient reçu des lettres de rappel, et les prêtres décrétés par les précédents arrêts obtenaient également l'autorisation de regagner leurs paroisses respectives. Pendant ce temps-là, les curés de Paris, la Sorbonne, les supérieurs des diverses communautés étaient accourus à l'archevêché pour féliciter Christophe de Beaumont. Le chapitre métropolitain lui apportait ses vœux avec le cérémonial des plus grands jours, et le prélat daignait faire au compliment du doyen une de ces réponses exquises où l'on retrouve tout son cœur [2].

Le 9 octobre, fête de saint Denis, il officiait solennellement à Notre-Dame, au milieu d'une foule considérable que la sympathie n'attirait pas moins que la curiosité. Le soir même, à huit heures et demie, tandis que l'archevêque se disposait à commencer avec son chapitre les oraisons des quarante heures, un courrier lui apporta dans l'église ce pli du roi :

« MON COUSIN, la durée du bonheur de mes sujets étant l'objet de mes vœux les plus ardents, tous les évènements capables de le perpétuer excitent en moi les sentiments que mérite un peuple toujours empressé à me donner des marques de son zèle, de sa fidélité et de son amour. Les Princes dont il a plu à Dieu de combler mes souhaits assurent la tranquillité de mes États. Celui dont ma très chère fille la Dauphine vient d'être heureusement délivrée est un nouveau don de la Providence ; et c'est pour lui rendre les actions de grâces qui lui en sont dues que je vous fais cette lettre, pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'église métropolitaine de ma bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que le Grand Maître ou le Maître des cérémonies vous le dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Écrit à Versailles, le 9 octobre 1757. » *Signé*, « LOUIS. »

[1] Lettre du 3 octobre 1757, à Stainville.

[2] « Urbanissime ac humanissime », lisons-nous dans le procès-verbal. Les chanoines s'étaient rendus auprès de l'archevêque en tenue de fête et avec le cortège officiel des grandes cérémonies : « Præcedentibus duobus helvetiis. » (*Regist. capitul.*, loc. cit.)



Christophe de Beaumont entonne aussitôt quelques prières d'actions de grâces, donne la bénédiction du très Saint-Sacrement et rentre dans son palais, pendant que les cloches sonnent à toute volée et que gronde au loin le canon des Invalides.

Le nouveau prince recevait alors ce nom de comte d'Artois, dans lequel on a voulu chercher une sorte de consolation offerte à la province dont le scélérat Damiens était originaire, mais qui fut en réalité l'hommage sollicité par une auguste princesse à la mémoire de saint Louis et au souvenir de son frère, Robert d'Artois[1]. — Que de déceptions et d'espérances tour à tour subies ou entretenues, depuis le jour où Christophe de Beaumont écrivait sur le berceau de l'enfant qu'on appellera plus tard Charles X !

« Son trône (celui de Louis XV) étaitaffermi par trois jeunes Princes, dont l'heureuse naissance a été l'objet de nos chants d'allégresse. Le Seigneur ajoute à tant de bienfaits : il fait naître un nouveau rejeton de cette tige féconde; il donne encore un appui au trône, et par là, suivant la pensée du Prophète, il cimente de plus en plus la *paix d'Israël ;* il assure le repos des peuples et la tranquillité de l'Europe ; il multiplie les héritiers du sang de saint Louis ; il fixe invariablement dans cette race protégée du ciel les destinées de cet empire. Ne semble-t-il pas que le Très-Haut répète, pour le bonheur de notre patrie, ces promesses consignées dans Ezéchiel : « Ils habiteront la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, ils la posséderont et ils en transmettront l'héritage à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. La race de mon serviteur David les gouvernera dans tous les siècles, et je contracterai avec eux une alliance éternelle[2]. »

Des cinq héritiers que la Dauphine avait donnés à la couronne de France, le duc d'Aquitaine était mort au berceau, le duc de Bourgogne allait bientôt succomber à la fleur de l'âge. On connaît la destinée de ceux qui survécurent.

Alors riaient dans l'espérance
Trois enfants sous ces nobles toits :
Les deux Louis, aînés de France,
Le beau Charles, comte d'Artois.

[1] Cf. *Luynes*, t. XVI, p. 205.
[2] Mandement du 20 octobre 1757.

Le premier expiera un jour, sur l'échafaud, des fautes qui ne sont pas les siennes :

> Louis quinze fut le coupable,
> Louis seize fut le puni.
>
> . . . .
>
> Frères par la naissance et par le malheur frères,
> Les deux autres fuiront, battus des vents contraires :
> Le règne de Louis, roi de quelques bannis,
> Commence dans l'exil; celui de Charle y tombe.
> L'un n'aura pas de sacre et l'autre pas de tombe.
> A l'un Reims doit manquer, à l'autre Saint-Denis[1] !

La déroute de Rosbach (5 novembre), déroute aussi désastreuse qu'imprévue, vint tout à coup attrister de deuil les fêtes publiques en jetant au pays comme un écho douloureux d'un autre Azincourt. La France entière se vit fatalement livrée à la risée de ses alliés aussi bien que de ses ennemis, et ce sera la honte des philosophes du temps d'avoir pris si gaiement leur parti de cet échec infligé à notre gloire militaire[2]. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à ces détails de l'histoire générale, et il nous reste à dire ce que réservaient à Christophe de Beaumont les premiers jours de 1758.

XXXV

Pour comprendre les proportions incroyables que va prendre une affaire qui parut des plus simples au début, il faut se rappeler combien l'archevêque de Paris avait à cœur d'extirper des communautés du diocèse le chancre du jansénisme. Son but avoué était de les fournir de supérieures vraiment soumises à

[1] Victor Hugo, *les Voix intérieures* (Sunt lacrymæ rerum).

[2] On a souvent répété, en ces derniers temps, la phrase indigne de d'Alembert, parlant du roi de Prusse : « Pour moi, comme Français et comme philosophe, je ne puis m'affliger de ses succès. » (Lettre du 11 janvier 1758 à Voltaire.) — On aurait pu citer cet autre passage de Voltaire écrivant à Thierriot, du fond de sa confortable retraite des *Délices* : « Il ne fait pas bon à présent pour les Français dans les pays étrangers. On nous rit au nez comme si nous étions les aides de camp de M. de Soubise. Que faire ? Ce n'est pas ma faute. Je suis un pauvre philosophe qui n'y prends ni n'y mets ; et cela ne m'empêchera pas de passer mon hiver à Lausanne, dans une maison charmante, où il faudra bien que ceux qui se moquent de nous viennent dîner. » (Lettre du 20 novembre 1757.)

l'Église de Jésus-Christ, et nos lecteurs n'auront pas oublié ce qu'avaient entraîné d'embarras, sur ce point, les réformes poursuivies à la Salpêtrière en 1751 [1]. Ce fut bien autre chose pour les hospitalières du couvent de la Miséricorde, au faubourg Saint-Marceau [2]. L'histoire en serait curieuse : nous l'abrégerons le plus possible.

L'archevêque, persuadé que cette maison avait également besoin d'une réforme sérieuse, n'ignorait pas que le bruit public accusait la plupart des religieuses de s'y montrer réfractaires à la Constitution [3]. Dans la pensée de Bernis, toute leur faute se réduisait à la lecture des livres de Port-Royal, à quelques propos dans leur intérieur qui étaient immédiatement rendus à M. l'archevêque, et à quelques visites de prêtres soupçonnés de jansénisme et de magistrats accusés de révolte à la bulle *Unigenitus* [4]. » C'est une erreur. Beaumont avait de tout autres données pour asseoir son jugement très réfléchi. Il n'en patienta pas moins jusqu'aux élections régulières de 1756 ; mais alors, sa religion se trouvant suffisamment éclairée, il n'hésita plus à remplir ce qu'il considérait comme son devoir.

J'ai sous les yeux toute la correspondance échangée, du 30 mars au 23 juillet, entre l'archevêque de Paris et Mme Louise de Saint-Pierre, supérieure des hospitalières du faubourg Saint-Marceau [5]. Ce sont, d'une part, des instances pressantes pour obtenir de Beaumont qu'il permette à la communauté de recourir à des élections nouvelles ; c'est, de l'autre, un refus persévérant et motivé, car le prélat entend présider en personne cette réunion capitulaire. Or, retenu de force à Conflans, il veut, en attendant la fin de son exil, que toutes choses restent

[1] *Études religieuses*, livraison de février 1877, p. 209.

[2] Cet hôpital, gouverné par des religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, comptait de quarante à cinquante lits. Louis XIV avait fait construire à ses frais une des salles.

[3] « Plusieurs d'entre elles », se contente de dire Bernis. Mais un homme de la secte, au courant de tous les mystères, écrivait à cette époque : « Ces filles n'y sont pas dévotes (à la Bulle). Au moins, de trente religieuses qui composent actuellement la Communauté, il y en a vingt-quatre qui croient pouvoir se sauver sans elle. » (*Le Péché imaginaire*, 3e lettre, p. 39.)

[4] *Mémoires*, t. II, p. 52.

[5] Louise de Saint-Pierre est son nom de religion. Elle s'appelait, dans le monde, Catherine-Angélique Gueux.

dans l'état. Mais ce n'est pas l'affaire de ces filles opiniâtres, qui s'avisent, le 1er mai, d'implorer « la compassion » de l'archevêque, sous prétexte que la communauté ne pourra recevoir ses rentes à l'Hôtel de Ville, si elle ne fournit pas aux payeurs l'acte officiel de l'élection. Peine perdue. « M. de Paris, comme s'exprimait alors le pamphlétaire, veut ce qu'il veut, et il le veut imperturbablement[1]. » On en jugera par sa réponse du lendemain :

« Le délai de vos élections, Madame, ne peut porter aucun préjudice à votre maison, puisque, suivant vos constitutions, vous êtes toujours supérieure jusqu'à ce que, le chapitre étant assemblé à l'église immédiatement avant l'élection, le supérieur vous ait déchargée du gouvernement de la communauté. Par une suite nécessaire, les payeurs des rentes ne peuvent faire difficulté de payer, sur vos quittances, ce qui est dû à la maison. Mais s'il arrivait, ce que je puis présumer, que vos quittances fussent mises au rebut, vous me ferez le plaisir de m'en avertir, et je ne perdrai pas un moment à faire les démarches nécessaires pour vous procurer votre payement.

Au surplus, vous pouvez compter que je ne perdrai point de vue l'affaire de vos élections, et que je la terminerai le plus tôt possible. Je suis, etc.[2]... »

Trois mois s'écoulèrent, sans que Mme de Saint-Pierre consentît à se rendre aux intentions du prélat. Dans l'intervalle, l'oratorien Le Sueur de Chantemerle ayant résigné sa commission de supérieur ecclésiastique de la communauté, l'archevêque se réserva d'en remplir lui-même toutes les fonctions. Ce fut alors que les hospitalières s'enhardirent à déclarer, dans une dernière lettre du 23 juillet, que, faute d'être entendues selon leurs propres désirs, elles se verraient forcées « d'employer à regret la voie des sommations. »

Christophe de Beaumont n'avait plus à s'occuper de répondre à une pareille mise en demeure. Trois jours après, on lui annonça la visite de deux notaires de Paris, Billehue et Langlard, chargés de notifier le réquisitoire du couvent. Il n'y était rien moins que « très humblement supplié et requis », voire « très respectueusement sommé et interpellé » de commettre un

[1] *Le Péché imaginaire*, p. 45.
[2] Lettre du 2 mai 1756.

ecclésiastique docte et vertueux pour présider à l'élection de la supérieure et des officières. Le cas paraissait déjà assez étrange : il fallut encore que le Parlement s'en mêlât. Deux sommations de sa part étant restées sans effet, il fut d'abord question pour l'archevêque d'une amende de deux mille écus, mais le procureur général du roi ayant préféré recourir à l'appel comme d'abus, la Cour rendit un troisième arrêt dont voici la conclusion :

« ...Ordonne que, dans demain, les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, du couvent du faux-bourg St-Marcel, s'assembleront capitulairement en la manière accoutumée, en présence de Me du Trousset d'Héricourt, conseiller-clerc en la Cour, que la Cour commet à cet effet ; pour par lesdites religieuses présentes à l'assemblée, choisir celles qu'elles jugeront les plus capables de faire les fonctions de supérieure et des autres officières de la maison ; lesquelles religieuses ainsi choisies exerceront par provision lesdites fonctions, jusqu'à ce que l'Archevêque de Paris ait rempli, pour ce qui concerne les élections, ce qu'exige de lui sa qualité de supérieur dudit couvent ; ou qu'en cas de refus persévérant de sa part, il y ait été par la Cour autrement pourvu[1]. »

Le jour même, l'archevêque répliquait par une ordonnance qui fut signifiée sans retard aux parties intéressées :

« ... Nous faisons très expresses inhibitions et défenses aux religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, établies rue Mouffetard, faubourg St-Marcel à Paris, de procéder au choix et nomination d'une supérieure et des officières dudit couvent de la Miséricorde de Jésus, ni de faire aucune élection à cet égard, sans avoir préalablement rempli les formalités portées par leurs Constitutions, et sans y avoir été autorisées par nous : et ce sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. — Donné à Conflans, le 3 septembre 1758.

« CHRISTOPHE, archevêque de Paris. »

Tandis qu'un nouvel appel comme d'abus frappe encore cette ordonnance, les religieuses, aussi mal conseillées que possible, osent bien s'autoriser d'un pareil acte d'empiètement pour recourir à leurs élections, s'imaginant qu'elles ont mis leur conscience en repos par le fait seul qu'elles suppriment le cérémonial accoutumé. Vainement six d'entre elles protestent, quittent la salle et se retirent au jardin : un arrêt du 7 septembre déclara cette opposition nulle et la nomination provisoire vala-

1 Cet arrêt est du 3 septembre 1756. Les sommations étaient du 27 et du 31 août.

ble. Après quoi, Mme de Saint-Julien (en religion sœur Félicité), élue supérieure par intérim, eut le bon goût d'envoyer le comte de Senneterre, son neveu, pour assurer le prélat « de leur soumission sincère à son autorité » et le supplier de l'exercer à leur égard, « en les mettant en état de faire sous ses ordres une élection définitive. » On ne saurait être mieux ferré sur son Quesnel.

Et cependant, au dire de Barbier, si bien des gens condamnèrent le procédé de ces filles, il s'en trouva un plus grand nombre pour s'attaquer à « l'entêtement » de l'archevêque, heureux qu'ils étaient de saisir cette occasion de « l'humilier [1]. »

Tel est le fait attentatoire à ses droits, contre lequel nous avons vu naguère le prélat se récrier hautement dans son instruction doctrinale sur l'autorité de l'Église. La monition canonique du 26 octobre accentua plus vigoureusement encore son parti pris d'en finir avec les résistances. Il y était fait sommation aux hospitalières d'avoir à se départir, dans trois jours au plus tard, des diverses élections récemment faites : faute par elles d'obéir, l'archevêque les déclarera nommément excommuniées, interdira leur église et défendra à tous les prêtres de célébrer le saint sacrifice de la messe en leur présence, à tous les fidèles d'y assister, et même d'avoir communication avec elles, hors les cas exceptés de droit.

Cependant les six religieuses fidèles s'étaient réfugiées, avec l'agrément du prélat, à l'abbaye de Notre-Dame de Port-Royal. L'interdit continua de peser sur l'église du monastère de la Miséricorde, et la messe n'y fut plus célébrée qu'à la chapelle de la salle des malades.

Les choses en étaient là, quand Beaumont fut rappelé de l'exil au mois de septembre 1757. On crut le moment favorable pour l'amener à rétracter la mesure qui privait depuis si longtemps les hospitalières de tout secours spirituel. L'archevêque resta inflexible, bien qu'il se déclarât prêt à lever l'interdit devant la moindre satisfaction obtenue. « Les rétablir sans aucune démarche de leur part, disait-il, ce serait faire céder les lois de l'Église aux caprices et à l'opiniâtreté de ces filles. »

[1] *Journal*, t. VI, p. 365.

Bernis, qui ne doutait de rien, se flatta d'être plus heureux que les autres négociateurs, en essayant « d'en imposer » au prélat et de courber à lui cette « barre de fer. » Il raconte assez au long, dans ses Mémoires, comment il s'y prit pour persuader à Beaumont que chacun était d'accord sur le fond des choses et qu'on ne se divisait que sur la manière de les conduire. Il ne craignit même pas de mettre en avant la nécessité « d'éteindre, pour la conservation de la personne sacrée du Roi, cet esprit de fanatisme dont S. M. venait d'être la victime. » Beaumont ne voulut « se relâcher sur rien », en sorte que, fatigué de l'entendre toujours objecter sa conscience : « Votre conscience, répartit vivement l'abbé, est une lanterne sourde qui n'éclaire que vous. » Bernis, content de sa réplique, nous apprend que « ce mot a beaucoup couru[1]. » C'était peut-être, en effet, payer d'esprit ; était-ce bien prouver qu'il avait raison?

Une troisième conférence chez le maréchal de Belle-Isle n'échoua pas moins que les deux entrevues avec l'abbé. Comme il devenait cependant indispensable de soustraire Beaumont aux poursuites du Parlement, Bernis en fut réduit à conseiller au roi de le mettre aux prises avec un comité composé de cardinaux et d'évêques, afin qu'il pût être jugé par ses pairs. « Ce moyen, ajoute-t-il, n'eut pas plus de succès que ma négociation. » On se résolut alors à porter l'affaire au tribunal de la primatie de Lyon. Mais le conflit ne fera que s'envenimer, à la mort du cardinal de Tencin, par la brusque intervention de Montazet devenu primat des Gaules.

Le 4 janvier 1758, le comte de Saint-Florentin était subitement dépêché par le roi auprès de l'archevêque, avec prière instante de ne rien omettre pour ébranler ses résolutions et le déterminer à lever enfin les fameuses censures. « Qu'on dresse un échafaud au milieu de la cour, se serait écrié le prélat, j'y monterai pour soutenir mes droits, remplir mes devoirs et obéir aux lois de ma conscience[2]. » Prenant acte de ce refus indomp-

[1] *Mémoires*, t. II. p. 56.

[2] *Les Femmes de la Cour de Louis XV*, p. 260. — Barbier dit seulement que l'archevêque se déclara « déterminé à tout souffrir plutôt que de céder. » (*Journal*, t. VII, p. 2). — Je crains que cette réponse assez emphatique, prêtée par M. de Saint-Amand à Christophe de Beaumont, n'ait pas d'autre autorité que celle des *Chroniques de l'œil-de-bœuf* (t. VII, p. 131). Cette autorité n'en serait pas une.

table, le comte produisit une lettre royale de cachet qui enjoignait à l'archevêque de se rendre le soir même à Conflans, d'où il aurait à partir, sous deux jours, pour un nouvel exil au château de la Roque, dans le Périgord.

Bernis essaya bien de représenter que ce moyen n'était bon que pour gagner du temps, mais qu'il ne finissait pas l'affaire, puisque l'archevêque ne pouvait pas toujours être exilé ; sans compter que cette dureté exercée à son égard ne servait qu'à donner le lustre de la persécution à ses principes de conduite, et ne changerait certainement pas ses opinions. Ce fut encore peine perdue. « A la Cour, dit-il, quand on gagne du temps, on croit avoir tout gagné[1]. »

Christophe de Beaumont se hâta de pourvoir aux besoins du diocèse pendant le temps, plus ou moins long, que devait durer son absence. Son premier souci fut de nommer quatre vicaires généraux : l'ancien évêque de Québec (Pontbriand) spécialement chargé des ordinations, l'archidiacre Regnauld, le chanoine Robinet et Jacques de l'Écluse, curé de Saint-Nicolas-des-Champs. Tous étaient revêtus de pleins pouvoirs, sauf à l'endroit des hospitalières, dont il se réservait encore toute la cause. Ses chers pauvres ne pouvaient être oubliés : les grands vicaires eurent ordre de continuer, en son nom, les mêmes aumônes qu'il avait coutume de répandre.

Le vendredi 6, fête des Rois, l'archevêque se mit en route après le dîner. Il n'emmenait avec lui que ses neveux et un domestique, en recommandant d'héberger les autres pendant une année entière dans les dépendances du palais. On verrait plus tard à les congédier, s'il y avait lieu.

Cet exil lointain fut très commenté. Nous allons dire de quelles complications il fut suivi.

(La suite prochainement.) É. Regnault.

[1] *Mémoires*, t. II, p. 57.

DARWINISME

S'IL EST AUJOURD'HUI TOUT A FAIT ANTISCIENTIFIQUE
DE SOUTENIR QUE LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ONT ÉTÉ CRÉÉES
TELLES QU'ELLES EXISTENT ACTUELLEMENT

(Suite)

2° ARGUMENT POUR LA FIXITÉ PRIMORDIALE DE L'ESPÈCE : *MÉTAMORPHOSES*

« La science fit un grand pas en avant, a dit Agassiz, le jour où elle s'assura que les espèces ont des caractères fixes et ne changent point dans le cours du temps. Mais ce fait, dont on doit la démonstration à G. Cuvier, a acquis une importance plus grande encore depuis qu'il a été établi que les changements, même les plus extraordinaires, dans le mode d'existence d'un animal et dans les conditions où il est placé, n'ont pas plus d'influence sur ses caractères essentiels que le cours du temps[1]. »

Ces paroles du célèbre naturaliste résument parfaitement le premier argument que nous a fourni la simple observation de la nature en faveur de la fixité et de l'immutabilité des espèces. Pour juger en connaissance de cause de l'influence que peuvent avoir, sur les formes organiques vivantes, les circonstances variées dans lesquelles elles sont placées, nous ne nous sommes point contenté d'examiner ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux, mais, afin de tenir compte de l'action du temps, nous avons aussi consulté l'histoire et la paléontologie. L'histoire nous a appris que, de mémoire d'homme, les espèces

[1] Agassiz : *De l'espèce*, XV, Fixité des particularités spécifiques dans tous les êtres organisés.

ont toujours été ce qu'elles sont. La paléontologie nous a attesté que les couches terrestres ne renferment aucune trace des transformaitons par lesquelles les êtres vivants des temps anciens auraient dû passer pour arriver à constituer les espèces que nous voyons aujourd'hui. Sous cette forme, le fait paléontologique ne donnerait qu'une preuve négative en faveur de notre thèse ; cependant cette absence de passages d'une espèce à l'autre, cette impossibilité de retrouver dans les temps géologiques les traces des transformations spécifiques suffiraient pour nous donner le droit d'accuser le darwinisme de ne pas rester sur le terrain de la vraie science. Car, on l'a dit : « La science ne reste vraiment la science qu'à la condition de rester fidèle aux faits... Si elle s'en écarte, elle cesse d'être la science pour devenir la rêverie et l'aventure[1]. » Et s'il faut citer une autorité peu suspecte de partialité, voici ce que dit M. Robin[2] : « Une hypothèse n'est bonne que si elle est vérifiable, et elle ne représente pas une découverte si elle n'est qu'une vue subjective sans démonstration, quelque brillante et simple que soit l'explication qu'elle semble donner de tels ou tels faits. La question est simplement de savoir si la science est du côté de ceux qui sont satisfaits dès qu'ils *expliquent*, ou du côté de ceux qui *démontrent*. »

« Aussi, poursuit M. Robin, ce n'est aucunement le manque de culture philosophique des savants contemporains qui diminue en France le nombre des adhésions aux doctrines de Lamarck et de ses continuateurs (Darwin, etc.), quelque vif que soit l'intérêt présenté par les documents qu'ils rassemblent ; c'est au contraire le développement de cette pensée philosophique que la portée d'une vue spéculative se juge par la possibilité d'un contrôle positif ; c'est enfin le manque de contrôle réel à cet égard, puisque jusqu'à présent ce contrôle n'a pas encore été donné pour une seule espèce d'êtres, pas plus que pour une seule espèce de cellules. Nul homme de science ne méconnaît ce qu'a de séduisant cette manière de substituer l'idée du méta-

[1] *Revue des questions scient.*, octobre 1878, p. 384.
[2] M. Ch. Robin, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris, *Anatomie et physiologie cellulaires*, introduction, p. xxxiv et suiv.

morphisme indéfini à celle des variations individuelles, de représenter toutes les *collections d'individus* analogues comme des descendants du plus simple des organismes observés, c'est-à-dire de les considérer comme unies les unes aux autres par un lien généalogique direct, infléchi mais continu partout, remontant jusqu'à cette monade. Seulement nul ne peut nier que, sans méconnaître l'intensité et l'ingéniosité des efforts tentés, on est en droit de demander pour ces hypothèses une vérification, ne fût-ce que pour une seule de toutes les espèces vivantes, de manière à pouvoir déterminer, à l'aide de documents paléontologiques, de quels êtres elle descend ; car il est certain qu'il n'y a jusqu'à présent de donné comme preuves que des possibilités sur lesquelles peu de naturalistes s'accordent, et non des réalités[1]. Mais en science des probabilités ne suffisent pas pour

[1] Les choses n'ont point changé depuis que M. Robin a porté ce jugement. Le livre des *Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques*, qui résume l'enseignement donné actuellement dans la chaire de paléontologie du Muséum de Paris, et qui porte la date de 1878, nous en est un sûr garant. Nous y cherchons en vain des *réalités*, pour nous servir de l'expression de M. Robin, nous n'y trouvons que des *possibilités conjecturales* ou bien encore des faits dont il est impossible de donner l'explication dans l'hypothèse transformiste. Ainsi l'on nous dit : Il est possible que le Tapir ait pour ancêtre le *Lophiodon* (p. 63). — Il est possible que notre *Sus scrofa* descende de l'*Hyotherium : l'Hyotherium* « penche davantage vers les Cochons du nouveau continent. Le *Palæochœrus* incline vers les Pécaris » (p. 71). — Il est possible qu'il y ait parenté entre l'Hippopotame et le Cochon. « L'Hippopotame est un des animaux les plus aberrants de la nature actuelle. » On a trouvé « des restes d'Hippopotames fossiles qui diminuent un peu l'intervalle entre ces animaux et le Cochon (p. 73). » — « Personne sans doute ne trouvera invraisemblable qu'une bête ayant des pattes de devant dans la forme de celles de l'Hippopotame soit devenue un animal ayant des pattes de Cochon » (p. 107). — Il est possible que le Cerf soit le descendant du *Dremotherium*, du Cerf sans bois » (p. 88-89). — Il est possible que le Rhinocéros ait dans ses veines du sang de Palæotherium, « leurs différences n'étant pas tellement tranchées qu'on ne puisse concevoir qu'ils sont descendus d'ancêtres communs » (p. 45). « Comme exemple de pachydermes actuels qui paraissent dérivés d'espèces tertiaires, on peut citer le Rhinocéros. » « Les espèces se montrent si rapprochées les unes des autres qu'il est difficile d'échapper à la pensée que ces ressemblances prouvent des descendances » (p. 44). — Il est possible que les ruminants soient les petits-fils des pachydermes. « L'étude des molaires permet de concevoir comment s'est fait le passage des pachydermes aux ruminants. La difficulté n'est pas de savoir comment des dents de pachydermes ont pu devenir des dents de ruminants ; notre embarras n'est, au contraire, que l'embarras du choix : à en juger par la dentition, tant de pachydermes se lient aux ruminants que nous n'osons dire quels sont les genres de pachydermes qui ont le plus de titres à être regardés comme les ancêtres des ruminants » (p. 100). — Il est possible que parmi les solipèdes, le Cheval vienne du pachyderme *Acerotherium*. « Les observations qui précèdent montrent qu'il nous manque encore plusieurs anneaux pour établir, au point de vue de la dentition, la série généalogique

valider une hypothèse, ni pour constituer le point de départ de nouvelles démonstrations... Il ne suffit pas non plus à une hypothèse qu'elle soit simple pour qu'elle doive être acceptée; il faut avant tout qu'elle soit vérifiable, autrement elle ne tarde pas à devenir nuisible; car ceux qui, pour aimer la science, ont besoin des suppositions dans lesquelles on donne comme démontrée la chose même qu'il s'agit de rendre évidente, sont plus près de méconnaître la grandeur de la biologie que de la servir. Parmi toutes les *espèces* classées et qu'on sera toujours forcé de classer, ne fût-ce que pour faciliter l'étude, il n'en est pas une en effet pour laquelle on ait pu prouver, autrement qu'à l'aide de paralogismes, qu'elle provient de telle ou telle espèce plus simple, comme on prouve par exemple que tel ou tel acarien

des solipèdes; mais, du moins, nous commençons à concevoir comment ces quadrupèdes ont pu être dérivés des pachydermes » (p. 131). — « Les carnivores ont été précédés, dans les temps géologiques, par des espèces qui leur ressemblent assez pour qu'il ne soit pas déraisonnable de les croire leurs ancêtres » (p. 208). — Le Chien et l'Ours sont-ils parents? « On connaît des carnivores fossiles qui rendent possible l'idée d'une parenté entre ces animaux : l'*Amphicyon* est en effet un plantigrade comme l'Ours, et son squelette a des caractères qui rappellent le Chien » (p. 211-212). — Les Civettes seraient peut-être bien parentes du Chien par l'intermédiaire du *Cynodon* : « Ce genre Cynodon est voisin du Chien par plusieurs de ses caractères et se rapproche des Civettes par le développement du denticule interne de la carnassière inférieure » (p. 214). — Il est possible que les Hyènes soient alliées généalogiquement aux Civettes. Les Hyènes, il est vrai, n'ont qu'une dent tuberculeuse petite à la mâchoire supérieure, n'ont pas de dent tuberculeuse à la mâchoire inférieure, ont des molaires épaisses et fortes, et portent quatre doigts aux pattes de derrière; tandis que, chez les Civettes, on compte cinq doigts aux pattes de derrière, de grandes tuberculeuses à chaque mâchoire : mais il y aurait moyen de passer de l'une à l'autre en intercalant l'*Hyænictis*, l'*Ictitherium*, etc. » (p. 214-215). — Des procédés analogues rendent possible la parenté entre les Civettes et les Martes. — Les Chats et les Belettes pourraient bien venir d'une même souche. « La principale différence qui sépare la dentition des Chats actuels de celle des Mustélidés consiste dans l'absence d'une tuberculeuse inférieure et d'une seconde prémolaire : cette différence n'a pas toujours été aussi tranchée; le *Pseudælurus* ressemblait à un Chat, mais avait une seconde prémolaire, et le *Dinictis*, non-seulement une seconde prémolaire, mais aussi une tuberculeuse » (p. 219-220).

Voici pour les généalogies possibles, et nous voyons que l'on n'est pas fort sévère pour établir ces filiations. Malgré cela, les paternités inconnues sont encore nombreuses. Il n'est pas possible de conjecturer quels furent les aïeux des Carnivores. « Nous n'avons pas à comparer les carnivores de l'époque tertiaire avec les herbivores de cette époque, pour chercher à découvrir entre eux des liens de parenté... Les premiers mammifères qui ont paru dans le monde ont-ils reçu les instruments de carnivores afin de mieux supporter la concurrence vitale? Ont-ils été des herbivores comme les jeunes batraciens qui sont herbivores quand ils sont têtards et ensuite deviennent carnivores? Ont-ils été des êtres mixtes? C'est là un mystère encore impénétrable » (p. 222). — On ne nous dit pas davantage de quels parents descen-

octopode est l'adulte de tel ou tel individu hexapode. En d'autres termes, on n'a pas montré de quelle *espèce* de protozoaires vivants ou fossiles dérive telle ou telle espèce de polypes, de vers, d'échinodermes ou de mollusques, et ainsi de suite pour les animaux et pour les plantes, etc. »

Nous pourrions encore continuer à citer M. Robin, mais nous l'avons assez entendu. Certes, celui qui aura lu cette page ne pourra plus soutenir que les *cléricaux* sont les seuls à dire du mal des théories transformistes et darwiniennes. M. Robin, en vérité, ne les traite pas fort bien : ce sont des hypothèses sans fondement ; elles n'ont point pour elles les faits ; les découvertes paléontologiques les condamnent ; on n'a jamais prouvé, qu'à l'aide de paralogismes, que telle espèce provient

dent les marsupiaux (p. 9). — La généalogie des mammifères marins, des cétacés, est tout à fait ignorée : « Nous avons beau interroger ces étranges et gigantesques souverains des océans tertiaires pour savoir quels ont été leurs progéniteurs ; ils nous laissent sans réponse » (p. 32). — Et le premier pachyderme tertiaire, le fameux *Anthracotherium* des phosphates du Quercy, quels furent ses parents? Inconnus; seulement « je serais tenté de croire que cet ordre (des pachydermes) remonte à une époque ancienne où les mammifères n'avaient pas encore les divergences qui se sont accusées pendant les temps tertiaires » (page 43). — L'origine du Mastodonte, du *Dinotherium*, impossible de se l'imaginer : « Comme les Mastodontes, les *Dinotherium* ont brusquement apparu dans nos contrées. D'où sont-ils venus? De quels quadrupèdes ont-ils été dérivés? Nous l'ignorons encore » (p. 191). — Et le *Macrotherium*, édenté grimpeur qui apparaît subitement, sans précurseur? « Il faut avouer que le premier édenté (le *Macrotherium*) retiré des couches tertiaires a été loin de servir la doctrine des enchaînements » (p. 194). — Écureuil, Spermophile, Loir, Castor, Lièvre, Lagomys, Marmotte, Rat, Hérisson, Musaraigne, Taupe, Chauve-Souris, autant d'animaux qui attendent encore de la doctrine des enchaînements la reconstitution de leur arbre généalogique : « Je réunis dans ce chapitre les ordres des édentés, des rongeurs, des insectivores et des cheiroptères, sur lesquels je m'arrêterai peu de temps, parce que leurs espèces tertiaires sont trop imparfaitement connues pour qu'il soit possible de bien raisonner sur leurs enchaînements » (p. 192). — Et les Singes, quel fut leur père? c'est encore un secret : « On ne saurait prétendre que la paléontologie a révélé le passage des pachydermes aux Singes. Néanmoins il est permis de dire que si un jour on découvrait des intermédiaires entre les os du squelette comme on commence à en apercevoir entre les arrière-molaires, on pourrait concevoir comment s'est faite la transition entre ces animaux qui sont si éloignés dans la nature actuelle. Quoi qu'il en soit de l'origine des Singes, toujours est-il que leurs types principaux se trouvent constitués dès le milieu de l'époque miocène : on trouve dans les terrains de cette époque les Singes ordinaires et les Singes anthropomorphes » (p. 233). — De ces aveux il y a une conclusion à tirer, c'est que nous pouvons encore dire aujourd'hui avec M. Robin : Nous sommes en droit de demander, ne fût-ce que pour UNE SEULE de toutes les espèces vivantes, que l'on nous détermine, à l'aide des documents paléontologiques, de quels êtres elle descend; et jusqu'à présent on ne nous a donné comme preuves que des POSSIBILITÉS sur lesquelles peu de naturalistes s'accordent, et non des RÉALITÉS.

de telle autre espèce plus simple, etc. En résumé, mauvaises interprétations des faits et raisonnements sophistiques, voilà à quoi se réduisent tous ces systèmes qui prétendent expliquer la variété des formes organiques par le principe supposé de la transmutation des êtres.

Il est donc bien vrai que le darwinisme n'a point le cachet scientifique. Mais, comme d'ailleurs il n'y a point de milieu entre changer et ne changer pas, puisque la transformation des espèces n'est pas selon la science, pourquoi la fixité ou l'immutabilité de ces mêmes espèces serait-elle contre la science? Pourquoi la thèse de la fixité des espèces serait-elle antiscientifique? Dans la science, dans les faits, rien ne la combat, tout au contraire est pour elle. Voyez, par exemple, ce que nous enseigne la paléontologie. Les fossiles, nous dit-elle, c'est-à-dire toutes les formes animales et végétales, ont fait leur apparition sur la scène du monde d'une manière brusque et soudaine : pendant tout le temps, le très long temps, les milliers de siècles peut-être, qu'elles ont continué à vivre, elles sont restées semblables, identiques à elles-mêmes au milieu des conditions les plus diverses; enfin lorsqu'elles ont disparu par extinction, leur disparition, leur mort, se fait remarquer par le même caractère de soudaineté et de brusquerie qui avait signalé leur naissance. Ainsi, quand les nouvelles espèces se montrent, elles n'ont aucune attache généalogique avec les types vivants qui les avaient précédées; pendant leur durée, elles n'ont aucune tendance à la transmutation; lorsqu'elles finissent, ce n'est pas en se fondant en d'autres formes organiques. Voilà le fait paléontologique dans toute sa simplicité; mais n'est-ce point là l'expression concrète et matérielle de cette proposition : Les espèces sont fixes et ne se transmutent point les unes dans les autres?

On pourrait croire, d'après ce que nous venons de rappeler, que les transformistes auraient dû renoncer à tirer parti des faits paléontologiques en faveur de leur système. Cependant la vérité est que les partisans de la transmutation des espèces en appellent constamment aux découvertes géologiques. Il y a même moyen de grouper si bien les choses, que l'ensemble peut causer une certaine illusion et surprendre celui qui oublie-

rait pour un instant les règles de la bonne logique. Voici un exemple. On vous dira : D'une période géologique à l'autre on observe des changements. Des espèces n'existant pas à une période antérieure, se rencontrent à une période postérieure, tandis que celles de la première époque ont disparu. Bien plus, quand on considère les faits d'une manière générale, on n'est pas peu étonné de voir les formes animales et végétales se succéder dans les temps géologiques suivant une gradation ascendante et d'après les règles d'un progrès, d'un perfectionnement continu. Ainsi, parmi les fossiles caractéristiques des terrains primaires se trouvent les poissons ; les âges secondaires ont été l'ère de développement des grands lézards, et ce n'est qu'à l'époque tertiaire que se montrent les divers ordres de mammifères. Poissons, reptiles, mammifères, voilà bien trois termes d'une gradation marquée et la preuve d'un développement progressif. Sans aucun doute une espèce fossile a pu conserver, durant un certain laps de temps, des particularités invariables ; mais le fait que, lorsqu'on embrasse des périodes assez étendues, toutes les espèces d'une première époque sont, à une autre époque, remplacées par des espèces nouvelles et en partie plus perfectionnées, ne prouve-t-il pas qu'en définitive l'espèce change, pour peu qu'on envisage une période suffisamment longue ?

Nous avons résumé l'argument sans l'affaiblir ; mais il ne sera pas difficile de découvrir l'artifice de ce paralogisme spécieux. « Les faits sont bien posés, dit Agassiz[1], je n'ai aucune remarque à faire à cet égard ; mais je soutiens que la conclusion n'est pas logique. Il est vrai que l'espèce fossile est limitée à une période géologique donnée ; il est également vrai que dans toutes les formations géologiques les espèces des périodes diffèrent les unes des autres. Mais, parce qu'elles diffèrent, s'ensuit-il qu'elles sont modifiées, transmutées ? N'ont-elles pas été substituées, remplacées par d'autres ? L'espace de temps nécessaire à l'opération ne fait rien à la chose. Qu'on accorde pour chaque période des myriades d'années, ou moins, ou plus, la question reste toujours simplement celle-ci : Quand un

[1] Agassiz, *De l'Espèce*, p. 78, note.

changement a eu lieu, a-t-il eu lieu spontanément, lentement, comme par fusion des caractères, sous l'action des forces physiques et suivant la loi de ses forces; ou bien a-t-il été produit par l'intervention d'un agent extérieur à ces êtres, dont l'activité, l'influence, s'est manifestée par la destruction des anciennes espèces et la production soudaine et brusque des nouvelles formes? Une comparaison rendra ma pensée plus claire. Je suppose qu'un amateur de peinture visite un musée où les toiles sont classées systématiquement et où les tableaux d'écoles différentes sont dans l'ordre chronologique. En passant d'un salon à un autre, il observe des changements aussi grands que ceux notés par les paléontologistes quand ils passent d'un système de roches à un autre, d'un terrain au suivant. Mais parce que ces œuvres ont une grande ressemblance, puisqu'elles appartiennent à telle école ou sont d'époques très rapprochées, ou encore d'élèves d'un même maître, le critique aura-t-il raison de supposer que des tableaux anciens se sont métamorphosés pour devenir tableaux modernes, et de nier que les uns et les autres soient l'œuvre d'artistes qui vivaient et agissaient au moment où ces toiles ont été peintes? La question de l'immutabilité des espèces est absolument la même que celle de ce cas supposé. Ce n'est pas parce que les espèces ont eu une durée plus ou moins longue aux âges passés que le naturaliste les considère comme immuables, c'est parce que, dans la série tout entière des temps géologiques, et pendant la durée des siècles qui se sont écoulés depuis l'introduction première en ce monde des animaux et des plantes, il n'apparaît pas le plus petit indice qu'une espèce se soit transformée en une autre. Nous savons seulement qu'une différence existe à des époques différentes, ainsi qu'il arrive aux tableaux de différents siècles et d'écoles diverses. Mais tant que nous n'aurons sur ce point que les données fournies de nos jours par la géologie, il sera contre la philosophie et contre la logique de supposer, à cause de ses différences, que les espèces changent ou ont changé, se transforment ou se sont transformées. C'est tout comme si l'on supposait que les tableaux se sont transformés dans le cours du temps. »

Le double fait paléontologique de l'apparition soudaine des

types nouveaux et de l'absence des intermédiaires ou passages d'une forme organique à celle qui lui a succédé, ce double fait est tellement avéré, que des naturalistes, qui cependant veulent à toute force croire à la transmutation des espèces, ont été dans la nécessité d'y avoir égard. Il est curieux d'apprendre comment ils s'en tirent. M. de Hartmann va nous le dire.

Tout d'abord M. de Hartmann fait sa profession de foi; il est partisan de la descendance des espèces transformées, en un mot, de l'évolution, et ne veut point qu'on lui parle de la création directe des types organiques. « Nous autres enfants des temps modernes, dit-il, nous ne sommes pas libres de repousser ou d'admettre la théorie de la descendance; nous devons l'accepter, parce que nous ne pouvons plus faire consister le mystère de la création dans la conception grossière d'autrefois : l'argile pétrie, le souffle divin, etc.[1]. »

Laissons donc « l'argile pétrie, le souffle divin. » Il faut bien cependant mettre quelque chose à la place. Remplacerons-nous la « conception grossière d'autrefois » par les suppositions arbitraires et personnelles de M. Darwin? Non, répond M. de

[1] E. de Hartmann, *Le Darwinisme, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette théorie;* traduit de l'allemand, par Georges Guéroult. Paris, 1878. Voici le passage auquel il est fait allusion dans le texte : « J'ai résumé brièvement, dans la *Philosophie de l'inconscient*, les vraies raisons qui font de la théorie de la descendance une hypothèse absolument inattaquable. Elles se réduisent aux simples conséquences de deux propositions indestructibles: *Omne vivum ex ovo; omne ovum ex ovario.* En d'autres termes, les partisans mêmes de la formation directe des espèces par un acte particulier de création spéciale ne peuvent faire rentrer cet acte dans le système général de la nature qu'en supposant la création d'un œuf de l'espèce considérée dans l'ovaire d'une autre espèce (probablement proche parente de l'autre). Tant qu'on n'avait pas des idées plus approfondies sur la manière dont Dieu avait créé les différentes espèces dans les différentes périodes géologiques, on pouvait s'en tenir à l'expression de « création directe; » nous autres, enfants des temps modernes, nous ne sommes pas libres de repousser ou d'admettre la théorie de la descendance; nous devons l'accepter, parce que nous ne pouvons plus faire consister le mystère de la création dans la conception grossière d'autrefois, l'argile pétrie, le souffle divin, etc. (p. 24). » L'enfant des temps modernes a-t-il eu conscience de la belle conséquence qui ressort de ces deux propositions, indestructibles selon lui : *Omne vivum ex ovo; omne ovum ex ovario;* traduisons : *Toute poule vient d'un œuf, et tout œuf vient d'une poule* Nous irons loin par ce chemin; nous sommes conduit tout droit à cette chimère : l'éternité de la poule, ainsi que l'éternité de l'œuf; puisque toujours, pour avoir un œuf, il aurait fallu une poule; et toujours aussi, pour avoir une poule, il aurait fallu un œuf. Pour éviter pareille absurdité, je m'en tiens à l'argile pétrie et au souffle divin, à la création directe.



Hartmann; et il donne les raisons qu'il a pour éliminer le système de Darwin. Le darwinisme admet qu'une espèce naît d'une autre espèce par une transformation graduelle du type, par une sommation de variations *minimales*. La conséquence d'une telle supposition est que deux formes voisines doivent être reliées entre elles par des intermédiaires formant une série continue, et que nulle part, entre les types fossiles ou vivants, il ne doit y avoir ni d'hiatus ni de sauts brusques. Or, c'est un fait que les cas dans lesquels il serait possible de combler les lacunes et les hiatus par des formes intermédiaires sont très rares; au contraire, des sauts considérables et nombreux se manifestent entre les espèces. De plus, ajoute très judicieusement M. de Hartmann, ne nous faisons illusion en quoi que ce soit: quand bien même on parviendrait à établir, par des intermédiaires aux différences *minimales*, la continuité dans la série des formes organiques, il manquerait encore précisément la preuve indispensable que cette série des formes en continuité est effectivement généalogique et pas seulement systématique et idéale. Car de ce que les types fossiles se relieraient les uns aux autres par des intermédiaires connus et, d'autre part, parce qu'ils se seraient succédé dans le temps, il y aurait de l'imprudence, il y aurait manque de logique à conclure, par un simple *post hoc ergo propter hoc*, d'un lien de consécutivité à un lien de causalité, d'une parenté purement idéale et systématique à un lien généalogique réel [1].

C'est fort bien dit : dans son argumentation contre le darwinisme, M. de Hartmann a évidemment pour lui les faits et la logique. Mais ce n'est pas tout de détruire, il faut ensuite édifier. Plus d'argile pétrie ni de souffle divin, plus de darwinisme; mais quelle cause donner à la diversité spécifique des types organisés? Voici le secret de M. de Hartmann: il exclut la transmutation graduelle au moyen de variations *minimales*, et veut que la transformation complète du type se soit opérée en une seule fois, d'un seul bond, par un changement profond, brusque et définitif. Ecoutons-le lui-même exposer son idée. « L'hypothèse la plus probable, dit-il, est plutôt que le premier

[1] *Ibid.*, p. 25.

œuf de l'espèce nouvelle doive prendre naissance dans l'ovaire d'une espèce parente par la modification des circonstances embryogéniques dans le stade primitif de l'évolution. Ce mode de formation, dans lequel les parents d'une espèce produisent un jeune d'une espèce nouvelle, est désigné par Kölliker sous le nom de « génération hétérogène. » Ce serait donc une métamorphose du germe qui conduirait à la création d'une espèce nouvelle. Ainsi, au lieu d'avoir un saut d'une amplitude *minimale*, nous aurions un saut d'une grande amplitude et le passage brusque, d'un seul bond, d'une espèce à l'autre. « Nous ne pouvons savoir, ajoute l'auteur, de combien la nature peut sauter dans la génération hétérogène, et il serait tout à fait téméraire de vouloir déterminer les limites de la portée extrême des métamorphoses embryonnaires, sans avoir tous les faits pouvant servir à cette détermination[1]. »

Nous l'avouons volontiers, si le transformisme se doit entendre comme vient de nous l'expliquer M. de Hartmann, il rend parfaitement compte des faits géologiques ; car quand on nous montrera les crustacés trilobites apparaissant subitement dans les premiers âges paléontologiques, nous dirons : c'est par saut brusque ; quand les poissons se manifesteront aussi soudainement, nous répéterons : c'est par saut brusque ; quand les reptiles peupleront tout d'un coup et en grand nombre les mers jurassiques, nous ne cesserons de dire : c'est par saut brusque, etc. Tout va pour le mieux, on se sauve des difficultés paléontologiques ; mais évite-t-on aussi facilement les autres inconvénients ? Il est très facile à « l'enfant des temps modernes » de se jouer gaiement de « l'argile pétrie et du souffle divin », mais il lui est difficile d'inventer un système qui puisse remplacer le principe dont ces deux mots sont le simple commentaire. Et s'il ne s'agissait que de faire rire aux dépens d'une idée pour en avoir raison, le transformisme, entendu à la manière de M. de Hartmann, ne nous donnerait qu'une trop belle occasion de nous servir de ce moyen d'attaque. Supposons, en effet, que la transformation par saut brusque soit une des règles de la nature, et que l'œuf d'une nou-

[1] *Ibid.* p. 26.

velle espèce prenne naissance dans l'ovaire d'une espèce parente, nous sommes appelés à être témoins de phénomènes tout à fait inattendus : un canard pourra sortir d'un œuf pondu par une poule, un crapaud sera peut-être le fils d'une rainette, un ver à soie naîtra de l'œuf d'un *sphinx* à tête de mort, de la folle-avoine donnera du froment, dans la pomme nous sommes exposés à trouver des graines de poirier, etc. Car voilà de ces sauts brusques par lesquels nous passons d'une espèce à une autre espèce voisine. Or, de toute évidence, ce sont là des faits que l'on n'a jamais vus et que l'on ne verra jamais.

Mais nous avons renoncé à nous servir contre les systèmes transformistes de ces sortes d'arguments qui n'ont point l'avantage de jeter une vraie lumière sur la question. On en appelle aux métamorphoses, à ces modifications qui affectent l'être vivant dans les premiers temps de son existence. Etudions les métamorphoses et voyons ce que ces changements peuvent nous apprendre sur la fixité ou la mutabilité des types spécifiques. Déjà nous avons énoncé la conclusion à laquelle cette nouvelle étude va nous conduire. « Les changements, les métamorphoses auxquelles sont soumis les individus vivants, ne sont pas des tendances à des divergences spécifiques ; mais elles sont toujours renfermées dans le même cycle fixe et immuable comme l'espèce ; en un mot, il ne faut pas se représenter ces métamorphoses comme les branches d'un arbre qui vont en s'écartant du tronc, mais comme des boucles fermées, ramenant toujours au même point de départ les êtres qui les parcourent. » Sans vouloir tout dire, nous indiquerons assez de faits pour mettre cette proposition dans tout son jour.

Le terrain sur lequel nous mettons le pied est fort vaste et nous ne pouvons qu'y faire un court voyage. Il n'est pas, en effet, d'être vivant que l'on ne puisse considérer comme polymorphe si on le suit aux diverses étapes de sa vie ; car tout individu organisé commence par se montrer sous la forme d'une simple cellule, et ce n'est qu'avec le temps et par la nutrition qu'il se développe et acquiert la forme sous laquelle il est, comme on dit, parfait, oui, parfait selon son espèce. Cependant ce polymorphisme, et nous ne parlerons que de ce qui se passe dans le règne animal, est fort diversifié, il est loin de présenter

les mêmes phases dans les différents types organisés. Certains animaux parcourent les phases de leur cycle de métamorphoses avant que de naître, quand ils sont encore cachés soit dans l'œuf, soit dans le sein de leur mère ; pour d'autres, cette période d'évolution et de changements se poursuit après la naissance, comme nous le voyons dans la grenouille, le papillon, le cousin, le hanneton, etc. Les animaux qui se transforment ainsi sous nos yeux, doivent être rangés en deux catégories : chez les uns, les phases métamorphiques propres à l'espèce s'accomplissent toutes dans le même individu, comme on le remarque dans la classe des batraciens ; chez les autres, ces diverses phases se répartissent en divers individus dont les uns sont les fils des autres, de sorte que le cycle complet propre à l'espèce comprend plusieurs êtres distincts, ainsi que cela se voit dans le type méduse. Il est utile de désigner ces différentes sortes de polymorphismes par des termes précis, et nous ne pouvons mieux faire que d'employer ceux qui ont été proposés par M. de Quatrefages. Nous appellerons donc « transformation évolutive ou embryonnaire » les phénomènes métamorphiques qui se passent avant la naissance. Nous retiendrons le nom de « métamorphose » pour caractériser les changements de forme analogues à ceux que subit la grenouille, le papillon, etc. Sous le nom de « généagenèse » ou de « générations alternantes », nous comprendrons les changements métamorphiques dont les phases se répartissent sur plusieurs générations.

Ce simple exposé du sujet que nous abordons nous montre tout l'intérêt qu'offre le polymorphisme dans la question de la mutabilité des espèces. Cette mutabilité des espèces est-elle selon le vœu de la nature, ou bien est-elle repoussée par tout ce qu'il y a dans le monde de vivant et d'organisé ? Pour avoir une réponse nette, précise, à cette importante question, suivons la nature dans ce qu'elle opère de muable, dans les phénomènes si complexes, si variés du polymorphisme et des métamorphoses ; voyons si la nature, quand elle fait passer l'être vivant par ces phases, par ces changements considérables, tend à le faire sortir de l'espèce, ou bien au contraire n'a pas pour loi invariable de le maintenir malgré tout dans le cycle spécifique. *(La suite prochainement.)* A. Haté.

UN ARGUMENT OFFICIEL

EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Le ministère de l'instruction publique donne cette année les *statistiques générales* de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, pour la période décennale de 1865 à 1876. En les présentant au président de la République, M. Bardoux y a joint *trois rapports* [1] qui les résument et qui constatent les progrès accomplis; car il est entendu que l'enseignement progresse en France, comme tout le reste.

Pour les statistiques, plusieurs volumes; pour les rapports, 154 colonnes du *Journal officiel :* beaucoup de divisions et de titres, beaucoup de chiffres, beaucoup de tableaux, beaucoup de différences en plus ou en moins, beaucoup de moyennes, beaucoup d'améliorations faites, beaucoup d'améliorations à faire... Bref, une œuvre magistrale de centralisation et de bureaucratie modernes.

Le goût de l'époque est aux statistiques. On en a fait sur tout, on cherche tous les jours sur quoi en faire encore. Faut-il s'en plaindre? non sans doute, car si elles ont leur danger, elles ont aussi leur utilité. Le danger, c'est celui de l'abus, ici, plus qu'ailleurs peut-être, voisin de la chose; et l'abus consiste à donner aux statistiques une autorité décisive, à ne juger que d'après elles, par suite à juger à la légère. « Dans tel pays il y a

[1] Voir, pour l'enseignement secondaire, le *Journal officiel* du 15 sept. 1878 : pour l'enseignement supérieur, celui du 21 novembre; pour l'enseignement primaire, celui du 19 décembre.



tant de ceci et on obtient tant de cela : donc si nous voulons avoir plus ou moins de cela, mettons plus ou moins de ceci. A telle époque il n'y avait que tant de ceci, aujourd'hui il y en a tant : donc un immense progrès a été réalisé, donc il faut rendre grâce au ciel et à la République. »

Ces raisonnements, il est vrai, ne demandent pas une bien grande dépense de logique, mais donnent-ils une bien grande somme de certitude ? — Nous ne songeons point à suspecter l'exactitude des statistiques : volontiers nous les supposons faites, malgré les immenses difficultés qu'elles offrent, avec toute la perfection que permet l'humaine imperfection. Mais, cela même étant accordé sans y regarder de trop près, est-ce bien là un procédé sérieux pour se rendre compte de l'état et des besoins d'un pays ? Au lieu de notions, des faits ; au lieu de principes, des chiffres ; au lieu de discussion, de l'arithmétique; au lieu de conclusions raisonnées, des sommes èt des différences ! Le suffrage universel donne l'omnipotence au nombre daus les questions de personnes ; la statisque la lui donne aussi dans les questions d'histoire et même de droit. Et les maux qui en résultent ne sont pas moins grands dans cette seconde sphère que dans la première. Dans l'une, l'effet ordinaire du nombre est de reléguer bien loin les hommes de mérite et de vertu derrière les bavards et les flatteurs ; dans l'autre, c'est de cacher la réalité sous les apparences. Les statistiques, en effet, n'atteignent que l'extérieur des choses, ce qui se voit, se touche, se compte. Ce qu'il y a d'intime et de profond, les causes des faits, les sources du bien et du mal, leur échappent. Un médecin aura beau voir au grand jour la pâleur de son malade, l'altération de ses traits, ses mouvements désordonnés et tous les symptômes extérieurs, si sa science ne lui fait pas découvrir les lésions ou les affections intérieures qui en sont le principe, ni deviner le tempérament qu'il faut refaire, il en saura tout juste assez pour traiter à rebours le client devenu sa victime. Or tel est précisément le danger des statistiques : leur nature est d'arrêter toute l'attention à la surface des choses, de donner à croire qu'on est fort sur une question pour avoir analysé tous les faits qui s'y rattachent, enfin de faire illusion par la fantasmagorie des chiffres.

On nous dira que le but des statistiques n'est point de formuler des conclusions qu'on doive accepter les yeux fermés sur la seule autorité des nombres, mais de fournir des données certaines sur lesquelles la raison travaillera, de présenter un ensemble d'observations d'où l'intelligence saura déduire le vrai et le bien. C'est tout à fait notre avis; mais les rapports de M. le ministre l'ont-ils fait assez ou aident-ils assez à le faire? M. le ministre paraît voir la France républicaine, son enseignement et surtout son Université, sous une teinte rose de soleil levant : tout est pour le mieux ou du moins tout est mieux; il y a progrès sur toute la ligne. Le début même du rapport sur l'enseignement secondaire — le premier publié et le premier aussi dont nous allons nous occuper — ne cache pas ce parti pris de tout voir en beau.

« La statistique de l'enseignement secondaire pour l'année 1876 que j'ai l'honneur de vous soumettre, permettra de mesurer l'étendue des sacrifices déjà faits, de ceux qui restent encore à faire et de connaître exactement les *progrès accomplis.* » Ainsi parle M. le ministre au président de la République. Plus loin le rapport constate « l'énorme impulsion donnée à l'instruction publique dans ces dernières années, la confiance que l'Université inspire aux familles, les progrès considérables qui ont été accomplis dans l'enseignement secondaire. » — La fin répond au commencement et au milieu : « Ces résultats ne sauraient être indifférents pour le pays. L'enseignement secondaire lui prépare, en effet, les générations qui sont son honneur et sa force... J'ose affirmer, Monsieur le président, qu'aucun service ne peut se prévaloir d'une somme d'efforts plus soutenus et de résultats plus dignes d'attention. »

Et pour tout résumer : « La situation de l'enseignement secondaire en France est donc des plus satisfaisantes : son progrès croissant est suffisamment indiqué par les chiffres que je viens de reproduire. »

A titre de bon Français, nous ne demanderions pas mieux que de souscrire sans contrôle et d'applaudir sans réserve à cette situation si satisfaisante de l'enseignement secondaire en France. Mais les illusions de l'optimisme ne sont pas sans péril. M. le ministre lui-même dit avec beaucoup de sens qu'*on*

n'administre bien que ce qu'on connaît bien. Il est donc souverainement important de ne pas croire trop facilement que les choses sont en réalité ce qu'on voudrait qu'elles fussent. De plus nous ne sommes pas seulement Français, nous sommes Français catholique. A ce titre nous devions désirer ardemment que, dans cette statistique et dans tous ces éloges, l'enseignement de l'Église eût la part qui lui revient. Il nous a semblé qu'il n'en est point ainsi. L'enseignement religieux, sans doute, n'y est pas ouvertement déprécié; ses maisons, ses élèves, ses accroissements sont comptés à leur place. Pourtant, nous ne craignons pas de dire que, de fait justice ne lui est pas pleinement rendue. C'est que les chiffres, sans cesser d'être vrais, peuvent cesser de servir la vérité. Il suffit qu'ils soient, avec ou sans intention, groupés de telle ou de telle manière pour mettre en lumière ce qui est favorable à une thèse préconçue et laisser dans l'ombre ce qui lui est contraire. Ainsi présentés, ils ne mentent pas et pourtant ils trompent. Le lecteur indifférent ou superficiel se laissera, sans même y prendre garde, aller à l'impression voulue. Seul, le lecteur sérieux, qui s'est fait une habitude d'en appeler de ses yeux et de son livre à sa raison, pourrait y résister. Mais le fera-t-il, quand il faudrait pour cela reconnaître et poursuivre à travers une forêt de chiffres les éléments qui doivent être réunis et comparés?

Nous avons fait ce travail; il nous a conduit à cette conclusion : que dans la sphère de l'instruction secondaire, l'enseignement *ecclésiastique et religieux* a progressé immensément depuis dix ans, qu'il a progressé beaucoup plus que ses rivaux, ou même que seul il a réellement progressé, quand tous les autres étaient en voie de décadence. Si ces assertions sont justifiées par le rapport lui-même de M. le ministre, on nous pardonnera de l'avoir qualifié d'*argument officiel en faveur de l'enseignement religieux*. Car enfin, dans un siècle et dans un pays où l'on parle sans cesse de progrès, ce qui progresse ne doit-il pas être aimé et maintenu?

Nous ne pouvons suivre pas à pas le rapport de M. le ministre dans toutes ses divisions et subdivisions; ce serait nous obliger à commenter trente-cinq tableaux qui présentent, chacun à son point de vue, l'état de l'enseignement secondaire.

Nous choisirons seulement les données les plus directement favorables ou contraires à la thèse que nous venons d'énoncer, les rapportant, pour plus de clarté, aux six chefs suivants :

1. Établissements.
2. Personnel dirigeant et enseignant.
3. Personnel enseigné.
4. Enseignement.
5. Dépense.
6. Conclusion.

Mais d'abord signalons une lacune extrêmement importante dans la statistique. Nous lisons à l'avant-dernière page du Rapport : « Il convient d'ajouter que dans les établissements ecclésiastiques ne sont pas compris les petits séminaires, sur lesquels on n'a pu réunir de renseignements assez complets pour être publiés, et dont les élèves sont au nombre de 30,000 environ. »

Nous aurions préféré que cet avis eût été placé au commencement du rapport, dont il eût éclairé toutes les parties, plutôt qu'à la fin, lorsque le lecteur a déjà subi l'effet de tous ces tableaux qu'il croyait être la complète expression de tout l'enseignement secondaire. Mais, à vrai dire, nous aurions encore mieux aimé qu'il ne pût se trouver ni au commencement, ni au milieu, ni à la fin. Car pourquoi exclure les petits séminaires d'une statistique générale de l'enseignement secondaire, quand c'est précisément dans les petits séminaires que l'on donne une part plus large et presque exclusive aux études classiques qui constituent le fond et forment le caractère distinctif de cet enseignement? S'il est vrai qu'on n'ait pu réunir des renseignements assez complets, d'où vient qu'on ne l'ait pu au sujet de ces établissements, quand on l'a si bien pu au sujet de tous les autres? S'il faut chercher ailleurs la cause de cette omission, où la chercher? — Serait-ce que les études des petits séminaires ne sont pas une préparation au baccalauréat? Mais ce serait peut-être là un motif de les estimer davantage. Et puis, dans beaucoup, disons-le, dans *trop* de petits séminaires, l'usage s'est introduit depuis quelques années de présenter à ces examens de nombreux élèves. Enfin et surtout, si l'enseignement fait beaucoup pour le diplôme, que fait le diplôme à l'enseignement et en quoi peut-il en déterminer la nature? —

Serait-ce que, dans ces établissements, les études ont pour but de fournir au recrutement du clergé? Mais d'abord ce but n'empêche pas que beaucoup de leurs élèves ne tournent de fait vers les carrières du monde. Et puis le sacerdoce chrétien serait-il donc une profession si peu libérale qu'un enseignement, dès qu'il lui sert de préparation, cesse aussitôt d'être regardé comme un enseignement secondaire ? En vérité, ce serait pousser trop loin l'horreur du cléricalisme.

Nous avouons donc ne trouver aucune raison plausible à cette large mutilation d'une statistique qui a la prétention d'être une sorte de monument historique. Quoi qu'il en soit, nous sommes et resterons avertis que dans cette balance comparative il manque au plateau de l'enseignement secondaire ecclésiastique l'appoint d'une centaine au moins d'établissements considérables et de 30,000 élèves. Nous le rappellerons au besoin pour aider le lecteur à rectifier ses appréciations.

Sans plus de délais, entrons en matière d'après le plan indiqué plus haut. On nous permettra de ne viser qu'à la vérité et à la clarté, principales qualités d'un pareil compte rendu.

I

ÉTABLISSEMENTS

1. *Catégories d'établissements.* — Voici les deux grandes divisions et les subdivisions qu'établit le Rapport :

- Enseignement secondaire public
  - Lycées.
  - Collèges communaux.
- Enseignement secondaire libre.
  - Laïque.
  - Ecclésiastique.
    - Établissements épiscopaux.
    - Du clergé séculier.
    - Des ordres religieux ou congrégations.

Cette double répartition en enseignement public ou dépendant de l'État, et enseignement libre ou indépendant de l'État, est fort naturelle au point de vue où devait se placer un grand maître de l'Université. Au point de vue où nous nous plaçons, elle n'est ni naturelle ni juste. En effet, l'enseignement ecclésiastique se trouve ainsi confondu avec l'enseignement libre laïque.

Or ce dernier a beaucoup perdu en maisons et en élèves. Ces pertes voilent donc en partie les progrès immenses de l'enseignement ecclésiastique. Nous aurons soin de corriger cette cause d'erreur, en dégageant dans nos appréciations comparatives la part qui revient à l'Église. A vrai dire même, notre principal soin sera de comparer l'enseignement ecclésiastique tout seul avec l'ensemble de l'enseignement laïque public et libre. Car, au fond, la grande question est celle-ci : les jeunes générations grandiront-elles pleinement sous l'influence et la tutelle de l'Église, ou bien en dehors de cette pleine influence? Et le grand fait qui résume les luttes contemporaines pour la liberté d'enseignement n'est pas l'admission ou la non-admission des laïques à ouvrir des institutions en dehors de l'Université ; nul gouvernement n'a jamais entièrement condamné ces efforts privés : mais c'est l'admission ou la non-admission de l'Église et de ses ministres à former ailleurs et autrement que dans les petits séminaires la jeunesse qui se destine aux diverses professions sociales. Là fut aussi l'éclatante victoire de 1850 et l'immense bienfait de sa loi tardive : victoire incomplète sans doute, bienfait mesuré, alors et dans la suite, avec une parcimonie défiante ; et pourtant de ces parcelles de libertés, la féconde initiative de l'Église, on le verra, a déjà fait surgir de véritables prodiges.

2. *Nombre des établissements en* 1865 *et en* 1876. — En 1865, le nombre total des établissements d'instruction secondaire était pour toute la France de 1263. En 1876, il n'était que de 1136. C'est donc une diminution de 127. Voici la répartition de ces nombres :

			1865	1876	Variations en plus	Variations en moins
Enseignement laïque.	Public	Lycées[1]	77	81	4	
		Collèges communaux	251	252	1	
		Total	328	333	5	
	Libre		657	494		163
		Total	985	827		158

[1] Voici la progression du nombre des lycées depuis fondation de l'Université :
De 1802 à 1815, il a été créé 34 lycées.
De 1815 à 1830, » » 2 »
De 1830 à 1848, » » 18 »
De 1848 à 1870, » » 27 »
De 1870 à 1876, » » 5 »

		1865	1079	VARIATIONS en plus	VARIATIONS en moins
ECCLÉSIASTIQUES.	Établissements épiscopaux	70	91	21	
	Du clergé séculier[1]	165	129		
	Du clergé régulier	43	89	46	
	TOTAL	278	309	31	36
	TOTAL pour l'enseignement libre.	935	803		132

Ainsi donc, l'ensemble des établissements d'enseignement libre l'emporte de 470 sur les établissements publics, et de 570 en tenant compte d'une centaine de petits séminaires.

L'ensemble des établissements ecclésiastiques, si nous ne comptons pas les petits séminaires, ne le cède que de 24 à l'ensemble des établissements de l'État; si nous les comptons, il l'emporte de 70 environ; enfin comparé à tout l'enseignement laïque, public et libre, il en égale à peu près la moitié.

Sous le rapport des variations :

L'enseignement laïque libre a perdu 163 maisons.

L'enseignement laïque public n'a gagné que 5 maisons.

L'enseignement ecclésiastique a gagné 31 maisons.

L'enseignement congréganiste a plus que doublé les siennes.

Voici pour cette dernière catégorie le détail des accroissements.

	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS en 1865	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS en 1876
Jésuites	14	27
Maristes	15	22
Lazaristes. Basiliens. Picpuciens. Doctrinaires. Prêtres de l'Adoration perpétuelle. Prêtres des SS. Cœurs de Jésus et Marie. Frères de Saint-Joseph	14	40
TOTAUX.	43	89

[1] La statistique et le rapport comprennent, dans le clergé séculier, les ministres des cultes protestants qui avaient, en 1865, 13 établissements, et, en 1876, 7 seulement. Cette confusion n'est pas de nature à flatter le sacerdoce catholique. Nous l'indiquons, sans la corriger dans ce tableau, pour n'avoir pas ensuite à faire des corrections analogues dans les autres nombres qui se rapporteront à cette même catégorie.

3. *Provenance et propriété des établissements. — Lycées.* — Sur les 81 lycées :

Sont installés dans des bâtiments construits pour leur destination actuelle. 17

Occupent d'anciens collèges de jésuites. 33

Occupent d'autres anciens collèges. 10

Occupent divers couvents. 21

Ils appartiennent presque tous aux villes qui doivent pourvoir à leur entretien. L'Université en a la jouissance indéfinie.

Collèges communaux. — Sur les 252 collèges communaux, ont été construits pour leur destination actuelle. . . 31

Proviennent de maisons particulières achetées par les villes. 82

Proviennent d'anciens collèges de jésuites. . . . 33

Proviennent d'anciens séminaires, collèges de divers ordres, couvents d'hommes ou de femmes. 106

229 appartiennent aux villes, 12 à l'État, 11 à des particuliers.

Établissements libres. — Des 803 établissements libres, 3 appartiennent à l'État, 64 aux communes, 76 aux diocèses, 426 à des particuliers, 234 aux directeurs de ces établissements. — Leur provenance n'est pas indiquée dans le rapport. Nous le regrettons : on verrait, nous n'en doutons pas, que, du moins parmi les établissements du clergé régulier, un bien plus grand nombre, proportion gardée, ont été construits pour leur destination actuelle. Or c'est là un gage de bonne installation, aussi bien qu'un signe de féconde initiative.

4. *Installation matérielle. — Lycées.* — Le rapport constate que bon nombre de lycées « laissent beaucoup à désirer sous le rapport des distributions intérieures, et de l'état de conservation des bâtiments. De grands travaux de restauration ont déjà été exécutés dans un certain nombre de ces établissements; mais chaque jour de nouvelles améliorations deviennent nécessaires, et pendant quelques années encore leur réalisation exigera des dépenses considérables. » — Et plus loin : « La superficie de 29 lycées varie entre 4100 mètres carrés et 10,000 mètres carrés; 37 de ces établissements occupent un emplacement de 10,000 à 20,000 mètres; les 15 autres ont de vastes

dépendances, notamment les lycées de Pau, de Tournon (deux anciens collèges de jésuites) et de Vanves, qui possèdent des jardins et des parcs de plusieurs hectares. » — Si nous ne nous trompons, l'idée qu'on se fait d'un lycée n'est pas des plus riantes. Un amas de bâtiments noyés dans quelque quartier compact de la ville, des murs gris et maussades, une architecture de caserne pour ne pas dire de prison, des cours resserrées sans horizon ni soleil, des corridors tortueux et obscurs, des salles basses et sombres : n'est-ce pas là, soit impression gardée, soit opinion préconçue, l'image fort peu athénienne que ce nom grec de lycée réveille dans l'esprit? Impression due tout entière, si l'on veut, au souvenir des pensums, opinion faite par de mauvaises langues d'écoliers. Mais, il faut l'avouer, ces vieux établissements construits pour et par des communautés de toute couleur et de toute vie, *ces bâtiments qui laissent beaucoup à désirer*, ces emplacements peuplés de 500 élèves en moyenne, qui très souvent n'ont pas un hectare et presque jamais plus de deux, tout cela ne nous paraît pas fait pour réhabiliter dans l'imagination ces camps retranchés de l'Université napoléonienne. Est-ce bien là ce qu'il faut à de nombreux pensionnats d'enfants? et comment depuis trois quarts de siècle l'État n'est-il parvenu à installer dans des locaux et des cours suffisants que 15 de ces grands établissements?

Collèges communaux. — Les collèges communaux paraissent encore moins favorisés :

Les bâtiments de 51 collèges sont en bon état.
146 en assez bon état.
55 en mauvais état.

Quant à la superficie des établissements, dans 17 collèges elle reste au-dessous de 1,000 mètres carrés; dans 162, au-dessous de 5,000; dans 23 seulement elle dépasse 10,000. Voilà bien encore ces collèges étouffoirs que l'incurie ou la routine ont trop longtemps conservés dans notre France.

Établissements libres. — Il ne nous sera pas possible de donner les mêmes détails au sujet des établissements libres. Nous ne trouvons dans le Rapport que ces quelques lignes : « Dans 458 maisons les dispositions matérielles intérieures

étaient bonnes; dans 307 elles étaient passables; l'installation matérielle de 38 maisons aurait besoin de notables améliorations. » (Tableau n° 31.) Ces chiffres déjà peuvent donner une opinion favorable de l'enseignement libre au point de vue des conditions matérielles, puisque dans le plus grand nombre de ces établissements elles sont satisfaisantes. Nous pensons, de plus, qu'une statistique, plus complète à ce point de vue, des petits séminaires et des autres maisons ecclésiastiques, n'aurait point été à redouter pour l'enseignement religieux ; qu'elle aurait pu, en particulier, compter dans une proportion plus large que celle de 15 sur 81, les *maisons qui possèdent des jardins et des parcs de plusieurs hectares*.

Ainsi donc, nombre, origine, propriété, installation des établissements, tout nous est un signe de l'inépuisable prodigalité de l'Église en faveur de l'enseignement, pour lequel elle fait plus dans son ère de spoliation et avec sa pauvreté seule, que l'État dans la tranquille possession de son butin et avec ses budgets de trois ou quatre milliards. Lui, il reçoit ses établissements tout construits, tout entretenus, des villes qui n'ont eu pour la plupart qu'à les prendre parmi les biens du clergé. L'Église, elle, quand l'État s'est enrichi et fortifié de ses dépouilles, recommence avec rien, et, en quelques années, elle couvre le pays de nombreuses et florissantes maisons. Que de nouveau on la dépouille, de nouveau elle reviendra bâtir à côté de ses édifices passés aux mains de ses rivaux. Comment se lasserait-elle de prodiguer son or et ses sueurs, elle qui ne s'est jamais lassée de prodiguer son sang ? Elle a fatigué le bras des bourreaux : il est plus difficile, il est vrai, de fatiguer la main des spoliateurs ; mais si ce n'est pas tout à fait impossible, elle le fera.

II

PERSONNEL DIRIGEANT ET ENSEIGNANT

1. Le personnel administratif et enseignant des lycées était, en 1876, de 2,349 personnes ; dans ce nombre ne sont pas compris les *maîtres répétiteurs*. Ce nom, quelque peu ambi-

tieux, désigne, si nous ne nous trompons, ces malheureux *pions* qui s'étaient acquis dans le monde collégien une si triste célébrité. Que la chose ait été changée avec le nom ou qu'elle ne l'ait pas été, pourquoi donc ne comptent-ils pas parmi les fonctionnaires de l'Université? Pourquoi reléguer ainsi les maîtres chargés de la surveillance habituelle et immédiate des enfants, bien loin en arrière du premier plan où brillent les professeurs? Si à ce silence de la statistique au sujet de ces fonctionnaires, répondait en pratique je ne sais quel mépris de leurs fonctions, il y aurait là tout un côté profondément vicieux de l'éducation universitaire. Mais passons.

Personnel des collèges communaux . . .	3,432.	
— des établissements libres laïques.	2,500,	dont 115 ecclésiastiques.
— des établissements ecclésiastiques.	3,761,	dont 2,946 ecclésiastiques.

En somme donc, 13,042 soldats composent la grande armée de l'enseignement secondaire, en dehors des petits séminaires. Un quart environ forme le contingent de l'Église. C'est assez pour fermer la bouche à ceux qui l'accusent d'être l'ennemie de la diffusion des lumières. Ce n'est pas assez pour justifier par une apparence de raison les alarmes commandées de ceux qui crient aux envahissements du cléricalisme.

Si nous comparions ensemble ces divers personnels, en tenant compte du nombre des établissements, la proportion la plus forte serait du côté des lycées ; ils emploient donc généralement un plus grand nombre de maîtres que les autres maisons. Il ne faut pas s'en étonner. Moins multipliés, chacun d'eux renferme en moyenne plus d'élèves. Ajoutons que le développement des petits lycées et de l'enseignement spécial a dû, en créant de nouvelles catégories et de nouvelles classes, exiger des directeurs et des professeurs nouveaux. Peut-être trouverions-nous encore une raison de cette supériorité numérique du personnel universitaire dans le document qui termine le tableau n° 6. Il nous apprend combien d'heures de classe on peut, au maximum, exiger par semaine d'un professeur de lycée :

Professeurs de rhétorique, de philosophie et d'histoire. .	15 heures.
Professeurs de seconde et de troisième.	17 —
Professeurs de grammaire et des classes élémentaires. .	20 —

Nous connaissons bien des maisons ecclésiastiques où le règlement impose chaque semaine vingt-quatre heures de classe aux professeurs de grammaire, et presque autant à ceux de seconde et de rhétorique, sans parler de plusieurs heures que, d'après un usage universellement reçu, ils consacrent par manière de répétitions privées et gratuites à ceux de leurs élèves qu'ils jugent en avoir un besoin spécial. De plus, en dehors de leurs emplois propres, ils doivent se prêter et se prêtent en effet à bien d'autres fonctions réclamées pour le bien des élèves. Ainsi plus de travail pour chacun; partant moins de travailleurs.

2. *Traitement du personnel.* — Les émoluments des fonctionnaires de lycées varient non seulement selon les fonctions qu'ils exercent, mais encore selon la classe du lycée où ils les exercent. On peut en voir le détail aux tableaux n° 5 et 6. Nous en citons quelques-uns pour en donner une idée :

Pour les proviseurs	de 9,000	francs	à 4,500
Pour les censeurs	de 5,000	—	à 2,400
Pour les professeurs titulaires.	de 7,500	—	à 3,000
Pour les économes	de 8,750	—	à 3,000

Libre à chacun de trouver ces traitements trop faibles ou de les trouver trop forts. Quant à nous, volontiers nous croyons qu'ils sont ce qu'ils doivent être, et nous ne voulons, en vue de notre but, que constater un fait, c'est que, de toutes les ressources dont les lycées disposent, une partie plus considérable passe par manière d'émoluments aux mains du personnel qu'à la nourriture des élèves et à l'entretien de la maison. Ainsi, en 1876, pour les 81 lycées,

Les traitements du personnel ont coûté	11,477,622 fr.
L'entretien des élèves et de la maison. .	9,403,169 fr.

Dans les collèges communaux les traitements sont, en général, beaucoup moins élevés. Cependant on peut aussi y remarquer la même différence entre la dépense pour les maîtres et la dépense pour les élèves :

Traitements des maîtres. . .	5,499,121 fr.
Entretien des élèves. . . .	4,707,059 fr.

Si le rapport donnait pour l'enseignement libre les mêmes détails, nous croyons que nous aurions à constater des résultats tout opposés, du moins pour l'enseignement libre ecclésiastique, où, dit le Rapport lui-même, *tous les frais, notamment ceux du personnel, sont peu considérables*, et bien plus encore pour les établissements congréganistes, où les maîtres ne coûtent que leur modeste entretien.

Notre intention, en faisant ces rapprochements, n'est point d'insinuer que les fonctionnaires de l'enseignement public soient trop largement rétribués. Loin de là, nous nous réjouissons sincèrement pour eux des augmentations qui sont venues, dans ces dernières années, arrondir sur toute la ligne les divers traitements. (V. tableaux, nos 5 et 6). Toutefois, il est difficile de ne pas se demander avec étonnement comment nos ministres de l'instruction publique et des cultes, si puissants en qualité de ministres de l'instruction pour obtenir des améliorations notables dans la position de tous les fonctionnaires de l'enseignement, le soient si peu en qualité de ministres des cultes pour obtenir une légère amélioration dans la position si dure des curés âgés de soixante ans.

Quoi qu'il en soit, nous félicitons le personnel universitaire de toucher des émoluments qui plus que jamais le dédommagent des fatigues de l'enseignement. Fatigues très réelles, nous le savons. Sont-elles plus grandes, toutefois, pour le maître universitaire, que pour le maître ecclésiastique ou religieux ? Ce que nous avons dit plus haut de leurs occupations ne porterait point à le croire. Encore n'avons-nous pas parlé des longues heures que la vie sacerdotale ou religieuse leur fait un devoir de consacrer chaque jour à la prière, et chaque semaine au ministère des âmes auprès de leurs élèves. Certes, ils sont loin de plaindre ces heures ; ils les regardent au contraire comme les plus fécondes et les plus fructueuses pour le succès de leur enseignement. Mais enfin, puisqu'il est question de travail et de fatigues, on peut bien dire que ces occupations saintes sont moins faites pour reposer l'esprit et le corps que le coin du feu ou le boulevard au sortir de la classe.

Du reste, encore une fois, que l'État double et triple ses traitements, nous nous en réjouirons pour son personnel, sans les

envier pour le nôtre. Nous voulons seulement, de ce coup d'œil sur l'administration financière, déduire un nouvel argument en faveur de l'enseignement ecclésiastique et surtout congréganiste. Il est manifeste, en effet, que si un enseignement est tel de sa nature que les ressources pécuniaires dont il dispose tournent en plus large part au bien direct des élèves, en moins large part à l'avantage des maîtres, cet enseignement est, sous ce rapport du moins, entièrement préférable ; et cela pour une double cause. D'abord, parce que, à égalité de charges supportées par les familles, les élèves seront alors mieux traités, leurs collèges mieux entretenus ; car si l'argent ne s'en va pas aux maîtres, il faut bien qu'il aille aux élèves. Ensuite, c'est que cette extrême modicité de dépenses pour le personnel suppose en lui beaucoup de désintéressement ; ce désintéressement suppose beaucoup d'affection et de dévouement : or l'affection et le dévouement font presque tout pour les progrès de l'élève et pour sa formation morale. Ainsi donc, dans cet enseignement ecclésiastique et congréganiste si décrié, *on dépense* et *on se dépense* davantage pour les élèves. Que pourraient désirer de plus les parents, soit qu'ils cherchent le *bien-être*, soit qu'ils cherchent le *bien* de leurs enfants ?

3. *Grades du personnel.* — Les tableaux n° 7 et n° 8 donnent la répartition du personnel universitaire sous le rapport des grades et de l'agrégation. Parmi les 2349 fonctionnaires des lycées, il se trouve 862 agrégés, 22 docteurs ès sciences 493 licenciés ès sciences, 29 docteurs ès lettres, 863 licenciés ès lettres, puis des bacheliers, des brevetés de diverses sortes, 13 gradués à l'étranger, 13 seulement sans aucun grade.

Parmi le personnel des collèges communaux, composé de 3432 fonctionnaires, on compte 47 agrégés, 3 docteurs ès sciences, 5 docteurs ès lettres, 191 licenciés ès sciences, 348 licenciés ès lettres, etc... 291 fonctionnaires sans aucun grade (Tableau n° 21).

Il n'est pas en notre pouvoir de faire sur ce point des rapprochements entre le personnel de l'enseignement public et celui de l'enseignement libre. Pour ce dernier, les données manquent absolument au Rapport. Nous convenons d'ailleurs sans peine qu'ici tout serait à l'avantage de l'État. De son côté,

l'absence de grade est l'exception ; de l'autre, le grade le serait peut-être. Donc au lieu de comparaison, nous proposerons quelques réflexions.

Si le clergé a peu de grades, ce n'est ni impuissance ni même dédain. La faute en est tout entière à ce monopole universitaire du haut enseignement auquel enfin une brèche vient d'être faite hier seulement après soixante-dix ans d'attente et d'efforts. Or, sous ce monopole en possession de toutes les chaires, quel stimulant pouvait exciter un jeune prêtre à poursuivre des grades, surtout les grades supérieurs, au prix de beaucoup de temps et de beaucoup de travail? Que si pourtant l'amour seul du diplôme l'attirait, il lui fallait, pour l'obtenir, subir des cours d'une orthodoxie souvent plus que douteuse, se plier à des programmes fort peu sacerdotaux, affronter peut-être les malveillances que la soutane excite souvent de nos jours ailleurs que dans la rue, humilier du moins la science ecclésiastique devant la science laïque en la prenant pour unique juge. C'était plus qu'il n'en fallait pour rebuter les plus intrépides amateurs de parchemins. Du reste, le grade n'est pas l'homme. Sans doute, au professeur il faut la science ; mais on peut être savant, pensons-nous, sans avoir le moindre titre académique. La Bruyère, de son temps, voulait qu'on distinguât entre *un docteur* et *un homme docte* [1]. Nous ne demandons pas autant. Tous les docteurs d'aujourd'hui sont doctes, nous l'accordons de grand cœur, pourvu qu'on nous accorde aussi qu'il est des hommes qui sont doctes sans être docteurs. C'est tout ce qu'il nous faut pour l'honneur de l'enseignement ecclésiastique. Et puis, docteur ou non, l'homme docte doit-il être confondu avec le bon professeur et le bon *éleveur* de la jeunesse? Le dire, ce serait avouer que jamais un seul jour on ne s'occupa d'enseignement. Au premier la science suffit : au second il faut avec la science l'art de la communiquer, les sages méthodes, le dévouement à toute épreuve, l'ascendant moral, enfin tout un ensemble de qualités que la science seule ne donne pas ni le diplôme ne constate, mais qui plus que tout cela concourent à élever l'esprit et le cœur de l'élève. Les grades académiques, s'ils y servent, n'y servent que

[1] La Bruyère, *les Caractères* : du mérite personnel.

de bien loin. Quand un élève paraît en présence d'un jury d'examen, de quoi s'informent sur pièces ses examinateurs? de ce qu'il *sait*. Et quand il rentre dans le monde, de quoi s'inquiètent sa famille et la société? de ce qu'il *sait* et de ce qu'il *vaut*. Quant à savoir par les mains de combien de docteurs et d'agrégés il a passé pour en arriver là, nul n'en a cure. Aussi rien ne nous parut jamais être d'un pédantisme aussi ridicule et d'une vue aussi basse que la prétention de juger un corps enseignant seulement par la science de ses membres et cette science seulement par les diplômes. C'est lire sur l'enseigne tout autre chose que ce qu'elle porte.

Ce que nous venons de dire des professeurs gradués, nous le dirions volontiers des professeurs écrivains. « Il compose des ouvrages, donc il est savant, donc il est bon professeur et bon éducateur de la jeunesse. » — Que dirait La Bruyère de ce raisonnement? Ce premier *donc* lui paraîtrait fort impertinent, et le second fort risqué. Le seul raisonnement légitime est celui-ci : « Il compose des ouvrages; donc il a beaucoup de loisirs, ou bien il en prend beaucoup. Dans le premier cas, heureux professeur! dans le second, malheureux élèves! »

Ce sont là des vérités si vulgaires et si ressassées, qu'on sent le besoin, en y insistant, de demander pardon au lecteur. Cependant elles ne paraissent pas avoir toujours brillé de toute leur évidence dans les sphères universitaires, même les plus hautes. Notre statistique, il est vrai, pour faire valoir son personnel, ne parle que de ses grades ; elle ne dit rien de ses ouvrages. Mais voici un fait qui justifierait nos réflexions : il y a un an et demi, quand le gouvernement était tout entier aux préparatifs de son Exposition, un grand maître de l'Université adressa aux recteurs une circulaire (3 sept. 1877), pour les presser de rassembler, chacun dans son ressort, tous les travaux publiés de 1867 à 1877 par les membres de l'Université, tous, sans exception, « depuis la plus modeste brochure jusqu'à l'ouvrage le plus étendu ». Ces œuvres devaient être envoyées au ministère de l'Instruction publique, là reliées en bel uniforme, puis disposées, d'après un catalogue méthodique, dans une salle spéciale du palais de l'Exposition, où le monde pourrait les contempler et les savants les étudier ; enfin, elles seraient ensuite

conservées dans une bibliothèque pour mémoire impérissable. Nous n'avons plus entendu parler de ce projet ; sans doute il ne fut pas exécuté ; ou bien, s'il l'a été, le génie universitaire aura passé inaperçu au milieu des machines et de leurs produits.

Mais quel but poursuivait donc le ministre ? Était-ce réellement de « montrer sous ses deux phases le labeur de notre pays, qui se compose toujours des efforts alternatifs de la pensée spéculative et de la réalisation pratique ? » Mais alors il eût fallu présenter tout le labeur intellectuel de tout le pays ; or l'Université n'est pas toute la France. Voulait-on plutôt « non-seulement donner une vue générale des travaux du corps enseignant, mais même en faire saisir le caractère et l'objet ? » Fort bien ! mais les travaux propres d'un corps enseignant sont l'enseignement et l'éducation. Réunir des ouvrages pour donner une idée de son mérite, c'est le prendre lui-même pour une académie et ses collèges pour des succursales de l'Institut. Ces corps savants peuvent être jugés d'après leur bibliothèque : un corps enseignant ne le sera jamais que d'après la formation qu'il sait donner. Que parlez-vous donc d'exposer les livres de l'Université ? Ce sont ses élèves, qu'il faudrait exposer ! Ce que, dans l'ensemble, ils sont et ils valent, elle-même l'est et le vaut.... Hélas ! cette exposition des élèves de l'Université n'est pas à faire, elle est faite ; elle dure aux regards du monde depuis un demi-siècle, puisque depuis un demi-siècle le mouvement est imprimé à la vie sociale par des générations qui ont grandi sous le monopole universitaire, tout à fait maître dans la sphère de l'enseignement secondaire, et tout à fait exclusif dans celle de l'enseignement supérieur. La France y a-t-elle gagné en prospérité et en grandeur ? Nous ne le voyons pas. L'Université y a-t-elle gagné en estime et en gloire ? Nous ne le croyons pas, quels que puissent être d'ailleurs ses progrès en fait de personnel, de grades et d'ouvrages.

III

PERSONNEL ENSEIGNÉ

Les élèves, disons mieux, la valeur des élèves, voilà donc, quand il s'agit d'apprécier des systèmes d'enseignement, le critérium indispensable et décisif. Mais où saisir, où supputer cette valeur? assurément, ce n'est point dans une statistique; les chiffres expriment la quantité des choses, ils se taisent sur la qualité. Force nous sera donc, à la suite de notre *Rapport*, de ne parler à peu près que du nombre des élèves. Nous le ferons même avec une insistance toute particulière, et serons ici, encore plus qu'ailleurs, prodigues de faits et de calculs. C'est ici en effet que les conclusions si favorables à l'enseignement public, dont nous parlions au commencement, pourraient le mieux trouver une apparence de fondement. Quant à trouver un fondement solide, nous croyons qu'elles ne le peuvent nulle part.

1. *Nombre total des élèves de l'enseignement secondaire.* — Nous lisons dans le Rapport (tableau n° 35) : « La population de la France étant, en 1876, de 37,337,669 habitants (y compris la population française de l'Algérie), et le nombre des élèves (de l'enseignement secondaire) de 153,324, le rapport numérique est de 1 élève pour 243 habitants. — En 1865, sur une population de 37,382,225 habitants, 140,253 élèves suivaient les cours de l'enseignement secondaire, et le rapport était de 1 élève pour 267 habitants (le même rapport était, en 1842, de 1 sur 344, et en 1789, de 1 sur 311). — La comparaison est donc tout à l'avantage de l'année 1876.

« Si on se borne à faire le rapprochement entre le nombre des élèves et celui des enfants mâles de 8 à 18 ans, on trouve les résultats suivants : En 1865, sur une population de 37,382,225 habitants, on comptait 3,313,988 enfants en âge de recevoir l'instruction secondaire. Le nombre des élèves était de 140,253, ce qui donne 1 élève sur 24 enfants. — En 1876, malgré la diminution du nombre des habitants, qui n'était plus que de 37,337,669, le chiffre des enfants mâles de 8 à 18 ans s'élevait à 3,336,518 ; la proportion était donc, pour 153,324 élèves, de 1 élève sur 21 enfants. » (Elle était, en 1842, de 1 sur

29, et, en 1789, de 1 sur 32.) Les élèves des petits séminaires ne sont pas compris dans ces calculs.

2. *Répartition de ces élèves entre les divers enseignements.*

		1865	1876	AUGMENTATION
LYCÉES.	Internes.	14,826	16,720	1,894
	Demi-pensionnaires .	3,309	4,200	891
	Externes	14,495	20,075	5,580
	TOTAL [1]. . .	32,630	40,995	8,365

		1865	1876	AUGMENTATION
COLLÈGES COMMUNAUX.	Internes.	10,620	13,473	2,853
	Demi-pensionnaires .	1,973	2,079	106
	Externes	20,445	22,684	2,239
	TOTAL . . .	33,038	38,236	5,198

En somme, la population scolaire de tous les établissements publics s'est accrue de 4,747 internes, 997 demi-pensionnaires, 7,819 externes ; en tout de 13,563, dont 8,365 pour les lycées, et 5,198 pour les collèges communaux.

		1865	1876	EN MOINS
ÉTABLISSEMENTS LIBRES LAÏQUES.	Internes . .	22,909	16,870	6,039
	Externes . .	20,100	14,379	5,721
	TOTAL. .	43,009	31.249	11,760

		1865	1876	EN PLUS
ÉTABLISSEMENTS LIBRES ÉPISCOPAUX.	Internes . .	6,044	8,600	2,556
	Externes . .	3,063	3,600	537
	TOTAL. .	9,107	12,200	3,093

		1865	1876	EN MOINS
ÉTABLISSEMENTS LIBRES DU CLERGÉ SÉCULIER.	Internes . .	10,423	9,880	543
	Externes . .	5.892	4,775	1,117
	TOTAL. .	16,315	14,655	1,660

Établissements libres congréganistes :

	1865			1876			
	INTERNES	EXTERNES	TOTAL	INTERNES	EXTERNES	TOTAL	EN PLUS
Jésuites	3,991	1,083	5,074	3,022	6,109	9,131	4,057
Maristes	1,490	765	2,255	3.349	1,127	4,476	2,221
Autres congrégations.	1,601	545	2,146	5,154	1,200	6,354	4,208
TOTAL. . .	7,082	2,393	9,475	11,525	8,436	19,961	10,486

[1] Dans ce total des lycées pour l'année 1876, et plus bas dans celui des collèges communaux sont compris les élèves des institutions et pensions libres qui suiven

Pour l'ensemble de l'enseignement ecclésiastique, sans les petits séminaires, on trouve 46,816, et avec eux, 76,816.

Ces tableaux donnent lieu aux observations suivantes : En 1876, l'ensemble de l'enseignement *libre* (78,065 élèves), sans les petits séminaires, n'est inférieur à l'ensemble de l'enseignement *public* (79,231 élèves) que de 1,166 élèves ; avec les petits séminaires (30,000 élèves) il est de 108,065 et lui est supérieur de 28,834 élèves.

Si nous comparons l'ensemble de l'enseignement *ecclésiastique* (y compris les petits séminaires) avec l'ensemble de l'enseignement *laïque*, public ou libre, nous obtenons pour le premier 76,816 et pour le second 110,480 ; le premier dépasse donc les deux tiers du second. — Sans les petits séminaires, l'ensemble de l'enseignement ecclésiastique comprend 46,816, six mille à peu près de plus que les lycées.

Sous le rapport des variations durant la période décennale qui nous occupe, nous pouvons établir cette gradation ascendante :

Les établissements libres laïques ont diminué de 11,760. L'enseignement laïque public a augmenté dans les lycées de 8,365, dans les collèges communaux de 5,198, dans l'ensemble de 13,563.

L'enseignement libre ecclésiastique, sans les petits séminaires, a augmenté de 9,543 internes et 2,376 externes, soit en tout de 11,919 élèves. — Avec les petits séminaires, nous pouvons lui attribuer une augmentation de 16,919 environ ; car ce n'est pas trop de supposer à ces derniers établissements une variation de 5,000, eu égard à celles des autres maisons ecclésiastiques.

L'enseignement congréganiste seul a fait presque toute cette augmentation de l'enseignement ecclésiastique, puisque la sienne est de 10,486.

les cours de ces établissements. Ils sont au nombre de 3,518 pour les lycées et de 454 pour les collèges. Sans eux, le nombre des élèves des lycées descend à 37,477, et celui des collèges à 37,782. Nous les avons toujours fait rentrer à la fois et dans le personnel des établissements publics, dont ils sont les élèves, et dans celui des établissements libres dont ils sont les pensionnaires. Ainsi on ne saurait nous accuser d'avoir pris dans nos calculs les nombres les moins favorables à l'enseignement laïque.

En somme l'enseignement libre laïque a diminué de 1/4, les collèges communaux ont augmenté de 1/7 de leur population actuelle, les lycées de 1/5, l'enseignement ecclésiastique de 1/4, l'enseignement congréganiste a doublé.

3. *Moyenne par établissement.* — (Tableaux nos 14, 22, 30 et 32.)

POUR LES LYCÉES.	En 1865, 77 lycées : moyenne, 424. En 1876, 81 lycées : — 506. En plus, 82.
POUR LES ÉTABLISSEMENTS CONGRÉGANISTES.	En 1865, 43 établissements : moyenne, 220. En 1876, 89 établissements : — 224. En plus, 4.
POUR LES COLLÈGES COMMUNAUX.	En 1865, 251 collèges : moyenne, 131. En 1876, 252 collèges : — 152. En plus, 21.
POUR LES MAISONS DIOCÉSAINES.	En 1865, 70 maisons : moyenne, 130. En 1876, 91 maisons : — 135. En plus, 5.
POUR LES MAISONS DU CLERGÉ SÉCULIER.	En 1865, 152 maisons : moyenne, 98. En 1876, 129 maisons : — 113. En plus, 15.
POUR LES ÉTABLISSEMENTS LIBRES LAÏQUES.	En 1865, 657 établissements : moyenne, 65. En 1876, 494 établissements : — 63. En moins, 2.

Ce tableau nous montre que le nombre des élèves est, en moyenne, beaucoup plus fort dans les lycées que dans les autres maisons ; celles qui en approchent le plus sont les maisons du clergé régulier et en particulier des jésuites, pour qui la moyenne était, en 1876, de 338[1]. Il ne faut pas s'étonner de la supériorité de l'enseignement officiel sous ce rapport. Les lycées forment une catégorie à part qui multiplie peu ses établissements : 1 à peine par département ; 4 seulement ouverts en 10 ans. Les autres catégories ont au contraire beaucoup plus de maisons, ou du moins les multiplient plus rapidement ; ainsi les congrégations, en dix ans, ont plus que doublé les leurs, (de 43 à 89). Dès lors le nombre total de leurs élèves a beau croî-

[1] Cette moyenne serait aujourd'hui plus élevée, et atteindrait à peu près, pensons-nous, le chiffre de 400. La raison en est que douze de ces établissements, fondés dans les premières années qui ont suivi la chute de l'empire, n'avaient encore, en 1876, ni toutes les classes ni tout leur développement.

tre, il ne peut le faire si vite que, réparti entre tant d'établissements nouveaux, la moyenne s'élève ou même se maintienne. Ce calcul des moyennes n'apprend donc rien, si l'on ne tient compte du nombre des établissements et de ses variations.

La seule question de quelque importance qui s'y rattache est celle-ci : vaut-il mieux avoir moins de maisons et plus d'élèves dans chacune, ou bien plus de maisons et dans chacune moins d'élèves ? De ces deux rapports, quel est celui dont la croissance devrait être regardée, pour un corps enseignant, comme un indice de progrès ? Or il nous semble que si des établissements ont une fois atteint des proportions numériques largement suffisantes pour leur prospérité, il vaut mieux dès lors les multiplier que les agrandir encore. D'abord ces créations nombreuses témoignent de la vitalité d'un corps enseignant non moins que de ses succès ; qui est épuisé ou qui échoue ne court point à de nouvelles entreprises. De plus, si l'instruction multiplie et dissémine ses foyers, par le fait même, elle se trouve mieux mise à la portée de tous. Enfin il n'est point encore prouvé qu'une grande agglomération d'élèves soit d'un avantage réel pour un collège. Qu'il en ait réuni un nombre tel que les ressources matérielles soient suffisantes et l'émulation excitée et soutenue, tel par exemple que la moyenne de chaque classe soit d'une trentaine d'élèves, une augmentation ultérieure pourra sans doute être d'un grand profit pour la caisse de l'économe et pour l'éclat des jours de parade : nous doutons fort qu'elle le soit pour le bon ordre, le travail, la moralité et l'éducation.

4. *Augmentation réelle de l'enseignement public.* — L'accroissement du nombre d'élèves, nous l'avons dit, est pour les lycées de 8,365 ; pour les collèges communaux, de 5,198 : en tout pour l'enseignement public, de 13,563 ; pour les établissements ecclésiastiques, de 11,919, et avec les petits séminaires, de 16,919 environ ; pour les congrégations seules, de 10,486.

Donc, si l'on veut juger des enseignements par leur expansion — règle peu sûre d'ailleurs quand ils ne se développent pas dans des conditions également favorables, — il faut placer au premier rang, et de beaucoup, celui des congrégations, qui a plus que doublé son personnel enseigné (de 9,475 à 19,961) ; puis celui du clergé séculier ; en troisième lieu celui de l'État,

et enfin l'enseignement libre laïque, qui ne pouvait sans miracle se soutenir, la force d'association devant toujours l'emporter sur les efforts privés. Cet ordre n'a pas besoin de commentaire; il montre que l'enseignement religieux, loin de descendre, monte plus vite que tout autre. Disons plutôt, en dépit des chiffres, que *seul* il monte réellement, tandis que les progrès de l'enseignement *secondaire* public ne sont qu'apparents.

C'est que, de fait, pour connaître la véritable signification d'un accroissement, il faut se demander d'où il vient. Est-ce de la nature même de cet enseignement et de son naturel épanouissement, ou bien d'influences étrangères et d'expédients factices? Est-ce à armes égales qu'il rivalise avec ses concurrents, ou bien favorisé par des avantages dont il est seul à s'aider? Or il est facile de rapporter, en tout ou en partie, l'augmentation de l'enseignement public à certaines causes puissantes qui n'ont pu influer en rien ou que très peu sur l'enseignement libre, ecclésiastique et laïque; qui, si elles l'avaient pu, auraient grandement augmenté les progrès de celui-là et arrêté la diminution de celui-ci; qui, enfin, puisqu'elles n'ont guère servi que les établissement publics, font apprécier à sa juste valeur leur hausse de 13,563 élèves.

Première cause. C'est d'abord l'immense développement donné depuis le ministère de M. Duruy à l'enseignement spécial, qui a implanté dans chaque lycée une véritable *école professionnelle;* et la création des *petits collèges*, étendue dans ces dix dernières années à la plupart des lycées, où elle a implanté de vastes *écoles primaires.* Nous aurons à parler plus au long, dans la suite de notre travail, de ces deux innovations universitaires. Pour le moment nous voulons seulement faire remarquer que l'accroissement de l'enseignement public *secondaire* vient en très grande part de ces deux sources, étrangères en réalité à l'enseignement *secondaire.* En effet, dans les lycées, la division élémentaire seule a augmenté de 2,087, l'enseignement spécial de 3,694, les deux réunis de 5,781. Dans les collèges communaux, la division élémentaire a augmenté de 4,017, l'enseignement spécial de 2,132; les deux réunis, de 6,149. D'où il suit enfin que sur l'augmentation totale des établisse-

ments publics qui est de 13,563, il faut rapporter 12,030 à la cause dont nous parlons.

Nous ferons encore une observation au sujet de ces *petits lycées.* Ils ne prennent pas l'enfant à 8 ans, limite inférieure de cette période de 8 à 18 ans où, d'après la statistique, un élève peut appartenir à l'enseignement secondaire, mais ils le prennent à six et même à *cinq ans.* « Les enfants sont admis à l'âge de *cinq ans.* » (Prospectus du lycée de Toulouse.) Or si la durée normale du séjour de l'enfant dans le lycée est augmentée de deux, trois ou même quatre ans, il se peut très bien que ces établissements aient de fait à la fois un plus grand nombre d'élèves, et que cependant, en somme, ils n'en forment pas plus que d'autres moins nombreux, il est vrai, mais où l'on garde chaque élève moins longtemps, et où par conséquent la population scolaire se renouvelle plus vite : autre aspect par où le développement de ces petits collèges doit faire rabattre de l'apparente augmentation.

Deuxième cause. Nous lisons aux conclusions du rapport le résumé suivant, de données éparses dans les tableaux n° 14 et n° 22 :

« *Moyens d'instruction gratuite, bourses* (pour internes), *exemption de frais d'études* (pour externes). — En 1865, l'État n'entretenait d'élèves boursiers que dans les lycées : leur nombre était de 1594. Depuis 1869, cette mesure a été étendue aux collèges communaux. Le nombre des boursiers du gouvernement est actuellement de 2,007, dont 1.690 dans les lycées et 317 dans les collèges communaux. On compte, en outre, 1,174 bourses communales et départementales dans les lycées et 486 dans les collèges communaux, et 154 bourses par fondations particulières, dont 36 dans les lycées et 118 dans les collèges. Le nombre total des boursiers est donc de 3,821, savoir :

Boursiers de l'État.	2,007
Boursiers communaux ou par fondations particulières. . .	1,814
Total.	3,821

En 1865, il n'y avait que 2,811 boursiers. » C'est donc une augmentation de 1,010 bourses où l'État entre pour 413 et les communes ou départements pour 597.

En somme donc, en 1876, les 81 lycées ont 2,900 pensionnaires boursiers, soit 36 en moyenne par lycée; en 1865, les 77 lycées en avaient 2,527, soit en moyenne 33 par lycée.

Les collèges communaux en 1876 avaient 921 pensionnaires boursiers et, en 1865, 325 seulement.

Continuons à citer le rapport: « Aux bourses d'internat il convient d'ajouter, comme moyen d'instruction gratuite, les exemptions des frais d'études qui, en 1876, ont été au nombre de 10,824, dont 7,542 dans les lycées et 3,282 dans les collèges, et les remises de frais de pensions ou d'études accordées aux familles sans fortune qui ont plusieurs enfants dans le même établissement ou à celles que recommandent des services rendus au pays... »

Sans parler de ces derniers, pour lesquels nous n'avons pas de chiffres, il résulte de ce qui précède que l'enseignement public a 3,821 pensionnaires boursiers et 10,824 externes gratuitement admis, soit en tout 14,645 élèves ne payant pas, ou près d'un cinquième de toute la population scolaire.

Les établissements libres n'ont que 38 bourses; les établissements ecclésiastiques n'en ont point.

Avec tant et de tels moyens d'attirer à elle, avec sa qualité, forcément décisive pour bien des parents, d'organe officiel de l'État enseignant, l'Université devrait rendre impossible toute concurrence rivale. Si, loin de là, elle est atteinte, et même dépassée après 25 ans à peine de lutte; si elle ne se soutient encore qu'à force d'expédients, il faut croire que, par sa nature même, des vices profonds rongent son enseignement et, neutralisant tous ses puissants éléments de succès, le vouent à la décadence dès qu'il n'est plus le monopole.

(La fin prochainement.) R. DE SCORRAILLE.

LA CONSTITUANTE D'APRÈS M. TAINE[1]

LES HOMMES ET LES PRINCIPES[2]

XI

Il semble que M. Taine ait voulu se faire « une âme libre pour révolutionner la Révolution », comme dit E. Quinet[3]. Ses adversaires ne l'ont pas ainsi compris, et là où se révélait une intelligence libre en effet des entraves qu'impose à l'historien l'adulation obligatoire à l'égard de certains hommes, ils se sont obstinés à ne voir que l'aveuglement du préjugé vulgaire. Il y a quelques jours à peine, on pouvait lire encore dans le *Journal officiel* une diatribe dédaigneuse contre l'académicien qui se donne le droit de critiquer la Révolution. Celle-ci devrait pourtant se montrer plus généreuse au milieu de ses triomphes actuels, et permettre à ceux qui ne partagent ni ses espérances ni ses illusions de dire leur pensée sans se voir accuser pour cela de partialité. Cet orgueil jaloux, qui ne souffre jamais la critique et impose sans cesse l'apologie, n'est pas un signe de force, encore moins un régime de liberté. C'est se déshonorer d'avance que de marquer à ses historiens des limites au delà desquelles leur intégrité ne sera plus qu'une lâche complaisance, et leur récit qu'une habile apothéose des hommes les plus audacieusement criminels. La Révolution est loin d'être un dogme dans lequel tout est vrai, un sanctuaire où tout est saint, une école où tout est pur. Aussi, sans nous astreindre à partager toutes leurs idées, nous saluons avec honneur les écrivains, qui, comme M. Taine,

[1] *La Révolution*, par M. Taine. Paris, Hachette, 1878.
[2] Voir les *Études religieuses* de janvier 1879.
[3] Ed. Quinet, la *Révolution*, t. I, p. 8.

ne se laissent pas emprisonner dans le système historique depuis trop longtemps souverain parmi nous. Nous estimons même que s'il était permis d'honorer la Révolution et de travailler à son règne, il faudrait, pour atteindre ce but, porter dans son histoire une âme libre, sachant relever les fautes et condamner les crimes. Mais savoir accepter des vérités sévères, même quand elles sont dites sans ménagement, fut toujours un des caractères de la grandeur d'âme, et la Révolution n'eut jamais une semblable magnanimité. A l'exemple de tous les pouvoirs dont l'origne est douteuse et l'autorité mal assise, elle ne souffre pas que l'on conteste sa légitimité ou que l'on présage sa chute. « Rappelez-vous que vos glorieux pères de 89, à qui vous devez les bienfaits dont vous jouissez si libéralement, ont été eux aussi calomniés, et efforcez-vous, en égalant leurs vertus, d'aimer la patrie avec autant d'opiniâtreté et d'héroïsme. » C'est ainsi que M. Bardoux, dans un discours de distribution de prix, excitait la noble émulation de la jeunesse universitaire. Continuateur fidèle des traditions impériales, il ne répétait là en pleine République, et malgré le changement de scène depuis lors survenu, que les panégyriques familiers à M. Duruy, aux plus beaux jours de l'empire libéral. Nous allons, à la suite de M. Taine, regarder en face « les glorieux pères de 89 », et mesurer leur taille d'après la hauteur qu'ils ont voulu donner à leur œuvre. Si petite soit-elle, il faut bien l'avouer, les fils issus de cette génération d'avocats utopistes ont quelque peine à l'atteindre. Pour une contrefaçon de Mirabeau, l'on a peine à compter aujourd'hui les innombrables rhéteurs qui se disputent la tribune. Et cependant jamais plus que de nos jours les hommes de génie ne furent nécessaires, car jamais dans notre histoire on ne vit tant de constitutions élevées sur tant de ruines, ni une pareille foule de constituants aussi bien pénétrés de leur suffisance universelle. Mais 89 ne leur a légué que le souvenir des fautes de leurs pères, et c'est par ce côté qu'ils se font comme un devoir sacré de reproduire leur physionomie. Si depuis de longues années les peintres officiels les avaient moins flattés, si, pour les faire revivre sur la toile, ils avaient plus souvent emprunté le crayon impitoyable mais véridique de M. Taine, peut-être les fils, instruits par cette image, auraient compris

qu'il y avait quelque chose de plus sûr, pour arriver au beau, que de reproduire servilement en eux l'incorrection des lignes et la difformité des traits. Il est temps d'en finir aussi avec la légende dorée de ces explorateurs hardis, qui prétendirent en 1789 aborder au rivage d'un monde nouveau, éclairé par le soleil radieux de la liberté, et qui ne firent en définitive que lancer leur navire sur une mer pleine d'écueils, d'où il lui semble impossible de jamais plus sortir. Si nous tenions quelque peu à faire des applications morales ou des allusions opportunes, il nous serait facile, en poursuivant notre marche à la suite de M. Taine, de signaler à chaque instant dans le passé l'image des erreurs du présent.

XII

L'Assemblée constituante et son œuvre peut être regardée comme la partie capitale du livre de M. Taine. C'est là surtout qu'il pénètre jusqu'à la racine de l'arbre révolutionnaire, et qu'il le montre, non pas solidement implanté dans le sol, mais posé presque à la surface, par l'incroyable maladresse de ceux qui prétendirent lui créer un feuillage capable d'abriter les générations à venir. Nous nous sommes vraiment bien moqués de nos pauvres aïeux, qui inventèrent ou subirent les tyrannies de l'*ancien régime;* mais, si nous voulons regarder de près la Constitution issue de 89, nous devrons rabattre quelque chose de notre dédain pour le passé et de notre admiration pour le régime nouveau.

C'était une œuvre assurément difficile qu'il fallait accomplir, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de « remplacer les vieux cadres dans lesquels vivait une grande nation par des cadres différents, appropriés et durables, appliquer un moule de cent mille compartiments sur la vie de vingt-six millions d'hommes, le construire si harmonieusement, l'adapter si bien, si à propos, avec une si exacte appréciation de leurs besoins et de leurs facults, qu'ils y entrassent d'eux-mêmes pour s'y mouvoir sans heurts, et que tout de suite leur action improvisée eût l'aisance d'une routine ancienne[1]. » Cette tâche, qui paraît au-dessus

[1] *La Révolution*, p. 143.

de l'esprit humain, les Constituants, dans leur fièvre de réformes, la rendirent plus difficile encore. Il s'agissait de corriger des abus : ils ne songèrent qu'à abolir des droits, et se crurent de taille, après avoir tout détruit, à refaire de toutes pièces un ordre nouveau. On les vit alors « prendre toutes sortes de précautions pour ne rien emporter du passé dans leur condition nouvelle », s'imposer toutes sortes de contraintes « pour se façonner autrement que leurs pères », et ne rien oublier enfin « pour se rendre méconnaissables [1]. » Si M. de Tocqueville vivait encore, il reconnaîtrait sans doute que cette rage de détruire demeure le passe-temps favori de nos assemblées législatives, toujours plus occupées à rompre avec le passé qu'à préparer l'avenir. Légèreté singulièrement téméraire, qui garde tout leur à-propos à ces paroles de Dumont de Genève : « Si l'on eût arrêté au hasard cent personnes dans les rues de Londres et cent dans les rues de Paris, et qu'on leur eût proposé de se charger du gouvernement, il y en aurait quatre-vingt-dix-neuf qui auraient accepté à Paris, et quatre-vingt-dix-neuf qui auraient refusé à Londres [2]. »

Un simple regard jeté au milieu de ces douze cents législateurs venus de tous les points de la France, suffira pour convaincre un esprit impartial qu'il y avait dans cette foule des éléments de destruction prêts à tout dominer. Les hommes d'expérience ont été systématiquement écartés par le suffrage électoral. Anciens ministres, maréchaux de France, intendants et commandants militaires, prélats administrateurs de grands diocèses, principaux membres des assemblées provinciales, « gens de sens et de poids, connaissant les hommes et les institutions », toute cette élite formée par l'usage au maniement des affaires, se voit rejetée comme indigne ou suspecte. Le tiers choisit ses candidats d'après l'opposition qu'ils promettent de faire aux corps privilégiés, et la noblesse elle-même désigne ses élus en opposant aux grands de la cour des gentilshommes de province. C'était le résultat nécessaire de toutes les excitations qui agitaient le peuple depuis quelques années. L'occasion

[1] *L'ancien régime et la Révolution*, par de Tocqueville. Avant-propos.
[2] Dumont, *Correspondance*, 33.

venait de s'offrir où les prétendus disgraciés du pouvoir et de la fortune feraient comprendre à leurs maîtres qu'ils pouvaient se passer d'eux, et réserver à d'autres la défense de leurs intérêts et l'honneur de les représenter. Déplorable partialité, dont les plus bas instincts du cœur humain sont la source, et que le suffrage universel devait encourager au point de nous faire accepter, comme l'un de ses dogmes pratiques, qu'il faut à l'avenir pour représenter le peuple et ses droits, non pas le plus digne, mais le plus révolutionnaire. Mirabeau commence la liste, déjà longue aujourd'hui, de ces hommes vicieux, suppléant par l'audace à leur propre incapacité, auxquels le peuple, dans une heure d'aveuglement et de colère, confie le mandat sans limites de ses inconscientes revendications. C'est l'un des tristes privilèges de la Révolution d'adorer la médiocrité cachée sous les haillons de la démocratie. Le portrait de ses élus d'hier demeure le portrait de ses élus d'aujourd'hui.

« Dans le tiers état, sur 577 membres, dix seulement ont exercé de grandes fonctions.... La grosse majorité se compose d'avocats inconnus et de gens de loi d'ordre subalterne, notaires, procureurs du roi, commissaires de terrier, simples praticiens enfermés depuis leur jeunesse dans le cercle étroit d'une médiocre juridiction ou d'une routine paperassière, sans autre échappée que des promenades philosophiques à travers les espaces imaginaires sous la conduite de Rousseau et de Raynal. De cette espèce, il y en a 373, auxquels on peut ajouter 38 cultivateurs et laboureurs, 75 médecins, et, parmi les industriels, négociants, rentiers, cinquante ou soixante autres, à peu près leurs égaux en préparation et en capacité politique[1]. » Si parmi le clergé et la noblesse, on pouvait compter quelques hommes d'intelligence, leur action, comme celle de tout leur ordre, fut bien vite annulée par les empiétements du tiers. Celui-ci voulut réaliser à la lettre l'aphorisme sententieux de Sieyès, mais il ne comprit pas qu'en devenant tout, il demeurait incapable de rien.

La prudence pourrait encore suppléer au défaut d'expérience qui caractérisait la majorité des élus de 89 ; mais, pour être prudents, ils devraient savoir douter d'eux-mêmes, et leur

[1] *La Révolution*, p. 155.

suffisance ne permet pas une telle modestie. Alors, comme aujourd'hui, ils s'imaginaient qu'un peu d'esprit et beaucoup d'audace suffisaient pour faire face à toutes les difficultés. Le doute, ce signe de la sagesse, leur était inconnu, et l'infaillibilité de leurs moindres oracles les dispensait des connaissances spéciales que suppose le rôle difficile de législateurs. « Mirabeau se faisait rapporteur du comité des mines, sans avoir la plus légère teinture de cette science... L'Assemblée avait une si haute opinion d'elle-même, *surtout le côté gauche*, qu'elle se serait chargée de faire le Code de toutes les nations[1]. » Des abstractions creuses, des théories plus ou moins philosophiques, la volonté de faire triompher la raison en la délivrant de son long esclavage, un profond dédain pour les institutions adoptées par les peuples voisins, voilà pourtant les seules bases qu'elle puisse donner à cette gigantesque entreprise. Aussi la verra-t-on, par un procédé tout à fait inconnu aux assemblées politiques ordinaires, *décréter d'abord le principe*, et réserver la *rédaction de la loi* à une opération subséquente.

Ces hommes, déjà si peu disposés par leurs antécédents et leur éducation à la carrière législative, sont de plus esclaves de leur cœur. Ils sont sensibles jusqu'au ridicule. C'est le caractère de leur siècle, où la *sensibilité* devient une véritable institution. Tout homme vraiment digne de ce nom doit savoir jouer l'attendrissement, s'évanouir et pâlir au récit d'infortunes imaginaires, et tenir « gracieusement à la main un mouchoir brodé pour essuyer ses larmes. » C'est une églogue universelle, une idylle où l'on joue au berger sensible, au prince vertueux, au chevalier de salon. Rousseau les a pénétrés de sa doctrine sentimentale et fausse. Ils semblent convaincus, après lui, que l'homme du peuple est essentiellement bon, affectueux, capable de toutes les délicatesses et prêt à se laisser attendrir par une marque d'intérêt. Aussi ne savent-ils lui parler que « le langage de la nature et de la raison », comme ils pourraient le faire à un berger de Gessner, et quand il brûlera les châteaux, ils le prieront de s'en abstenir, « parce que cela fait de la peine à leur bon roi. » Ces hommes élevés au milieu

[1] Dumont, 83, 62.

d'aussi délicieuses illusions et formés à toutes les aménités de la plus exquise politesse, croyaient qu'à Versailles ils allaient assister « à une fête, à quelque idylle grandiose, où tous, la main dans la main, s'attendriraient autour du trône, et sauveraient la patrie en s'embrassant. » Au lieu d'une fête, ils rencontrèrent une bataille et, comme il arrive aux natures nerveuses et délicates, le désenchantement produisit la surexcitation ; et celle-ci devint bientôt l'état habituel des glorieux Constituants. Elle croîtra même de jour en jour, exigeant pour se soutenir des parades souvent dignes de la foire, et des exhibitions ridicules, comme celle des soixante vagabonds présentés par Anacharsis Clootz sous le nom d'ambassadeurs du genre humain. Le jour viendra bientôt où « les moutons seront changés en loups » et la pastorale remplacée par le plus sanglant de tous les drames. Mais l'étude approfondie du caractère utopiste et des mœurs sentimentales qu'apportaient aux états les hommes de 89, outre qu'elle est dans M. Taine une véritable nouveauté, jette encore une vive lumière sur la marche de la Révolution à ses débuts. On comprend mieux la précipitation déplorable de la nuit du 4 août, le désordre habituel des séances, l'abstraction de certains décrets et la légèreté des votes les plus graves. Louis XVI, en lisant pour la première fois la liste des députés, avait bien raison, de s'écrier : « Qu'aurait dit la nation, si j'eusse ainsi composé les Notables ou mon Conseil ? » De tels hommes, en effet, ne pouvaient avoir ni les lumières suffisantes pour juger sainement des réformes à entreprendre, ni le calme et l'indépendance pour faire une œuvre sage et bien mûrie.

Si du moins, pour suppléer à leur inexpérience, modérer leur fougue et diriger leur enthousiasme, ils avaient à leur tête quelques chefs capables et reconnus comme tels, armés de l'autorité morale qui prépare les débats, distribue les rôles et lance ou retient les troupes ! « Mais nul n'est assez éminent pour s'imposer; il y a trop de talents moyens et trop peu de talents supérieurs. » Mirabeau lui-même n'a, au fond, que de l'audace, et quand on étudie de près son rôle à la Constituante, il est facile de se convaincre qu'il fut plus souvent mené par la masse de ses collègues, qu'il ne réussit à les entraîner à ses propres vues.

Du reste, chaque député paraissait trop convaincu de son système politique pour consentir à le sacrifier aux vues personnelles d'un chef quelconque, ou lui céder seulement le soin d'en faire valoir les heureux avantages. De là ces élucubrations sans suite, dont parle Morris, ce bavardage interminable, ces clameurs, ces gestes furieux qui menaçaient de faire dégénérer en combat les discussions de l'Assemblée[1]. Aussi ne pourrait-on dire aujourd'hui à quels hommes il faut faire remonter la gloire ou la honte de la plupart de ces décrets. On retrouve ici l'action de cette puissance qui se nomme la foule, agissant toujours à l'improviste, par soubresauts, et dépassant presque toujours le but visé par les éléments individuels qui la composent.

Pour achever enfin le tableau des *glorieux pères* et de *l'illustre Assemblée*, il faut dire, avec M. Taine, que l'esprit de parti venait entraver les efforts tentés par quelques hommes afin de donner aux délibérations un peu de calme et de dignité. Or trois partis se disputaient le droit de faire dominer leurs idées. Le premier est composé du haut clergé, des parlementaires et de cette portion des nobles qui voudraient former un ordre à part. Le second, ou le parti moyen, est formé d'hommes de toutes classes ayant des intentions droites et partisans sincères d'un bon gouvernement. Le troisième, composé, dit Morris, «de ces individus qu'en Amérique on appelle des gens de chicane, et de beaucoup de ces hommes qui, dans toutes les révolutions, affluent autour de la bannière de l'innovation, parce qu'ils se trouvent mal où ils sont. » Ce dernier parti finit par tout dominer; c'est lui qui fit la Révolution. Il mit dès lors en relief ces prétendus patriotes, auxquels l'ambition personnelle inspire tout à coup un dévouement équivoque pour le peuple, et qui ont le bonheur de ne jamais compromettre leurs intérêts en défendant les siens. Les leçons de 89 n'ont pas été perdues, et les fils ont même poussé si loin le culte de l'exemple, que depuis lors, sous le masque de tout révolutionnaire, il y a le visage d'un ambitieux et d'un jaloux, quand il n'y a pas celui d'un homme bassement cupide.

[1] Morris à Washington, 24 janvier 1790.

XIII

Après avoir vu les hommes il faut jeter un regard sur la scène où va se dérouler le grand drame de l'émancipation du peuple. Les acteurs chargés des premiers rôles sont près de douze cents, « c'est-à-dire une foule et presque une cohue. » M. Taine aurait pu insister plus qu'il ne l'a fait sur cette multitude appelée à rétablir l'ordre, et qui par elle-même ne devait aboutir qu'à la confusion. Cela ressemble beaucoup à ces drames qu'affectionne ordinairement la médiocrité, où le nombre des personnages remplace la vigueur et l'unité de l'action et qui, après avoir fait passer le spectateur à travers un dédale obscur de péripéties confuses, aboutissent à un dénouement imprévu, même pour ceux qui l'avaient préparé. Ce sont des pièces à grand spectacle. Il faut pour les offrir au public une scène à dimensions grandioses. Les *glorieux pères* de 89, au lieu de conserver la division en trois ordres, qui garantissait le calme et l'harmonie dans les débats, se hâtent de briser les barrières et de confondre sans aucune préparation des éléments jusque-là distincts. Alors ils doivent « siéger dans une salle immense, capable de tenir deux mille personnes, où, pour se faire entendre, la plus forte voix doit se forcer. Point de place ici pour le ton mesuré qui convient à la discipline des affaires; il faut crier, et la tension de l'organe se communique à l'âme : le lieu porte à la déclamation[1]. » Nous savons assez, par l'expérience que nous en fournissent tous les jours des assemblées moins nombreuses que celle de 89, combien il est difficile à des avocats devenus législateurs, de subir avec patience un discours contraire à leur opinion. Aussi les murmures, les bourdonnements, les interruptions, le bruit, voilà le beau concert qu'offre toute chambre où le nombre n'est pas corrigé par l'harmonie des intelligences et des partis. L'autorité d'un président ne dépasse point les limites de sa voix, et jamais on n'a vu qu'il ait été capable d'imposer le silence et la patience à douze cents

[1] *La Révolution*, p. 144.

hommes agités par des passions aussi vives que diverses. « Vous me tuez, Messieurs ! » disait Bailly défaillant au milieu d'une séance orageuse. « Deux cents personnes qui parlent à la fois ne peuvent être entendues ! s'écriait avec désespoir un autre président ; sera-t-il donc impossible de ramener l'Assemblée à l'ordre ? » De ce tumulte et de l'exaltation qu'il entraîne après lui, devait naître non seulement une confusion inévitable dans les votes rendus au milieu du bruit, mais encore un genre particulier d'éloquence aussi faux dans le fond que prétentieux dans la forme.

L'éloquence révolutionnaire ! qui d'entre nous n'en a entendu les éloges pompeux ? Qui n'en a lu les morceaux choisis, dans quelque recueil de prétendus modèles à l'usage de nos élèves de rhétorique ? S'il fallait en croire bien des critiques en renom, les premiers tressaillements de la liberté auraient tout à coup fait revivre à la tribune française les accents du forum ou de l'agora. Sans nous inscrire absolument en faux contre ces panégyriques des harangues de 89, nous croyons qu'elles sont destinées à subir le sort de toute médiocrité, vivant d'apparences et d'éclat emprunté. Le ton de tous ces discours est en général exagéré et faux ; l'emphase, l'hyperbole, la métaphore, y tiennent la place du raisonnement. C'est de la rhétorique à grand orchestre, déclamatoire et sentimentale, où les nerfs jouent le rôle principal. On peut y trouver çà et là des mouvements heureux, des apostrophes hardies, du lyrisme et de l'enthousiasme, mais rien qui rappelle les œuvres puissantes de Démosthène et de Cicéron. L'agitation, le désordre et le bruit ne sauraient les produire. Des clameurs, du verbiage, des alliances de mots qui surprennent par leur imprévu, des figures qui étonnent par leur hardiesse, voilà tout ce que permettaient aux orateurs de 89 leur multitude, le désordre de leurs séances, le local qui les réunissait et l'éducation qui les avait préparés au rôle de législateurs.

Encore si ces hommes, décidés à tout reconstruire après avoir tout détruit, avaient eu l'idée de s'enfermer dans un sanctuaire inaccessible aux agitations du dehors, peut-être auraient-ils retrouvé assez de calme et de sang-froid pour s'imposer la lenteur nécessaire à qui veut être sage. Mais non, ils veulent déli-

bérer comme sur la place publique, entourés d'une foule à laquelle ils ouvrent l'accès des tribunes et qui bientôt se donnera le droit de manifester ses aversions ou ses sympathies pour certains orateurs. Cet usage de livrer immédiatement à un public toujours passionné le secret des plus graves débats, est une déplorable habitude du parlementarisme. Il compromet à la fois la dignité du corps qui délibère et la liberté de la tribune. Mais la révolution chérit un tel abus, car il donne à ses tribuns l'occasion permanente de caresser le suffrage populaire et de signaler aux fureurs de la rue les adversaires qui résistent. Alors on parle pour la galerie, bien sûr que les audaces de langage seront applaudies et passeront pour des actes de courageuse liberté. Le moindre petit avocat, porté subitement par un caprice du suffrage universel aux honneurs de la députation, veut que le plus insignifiant de ses essais oratoires soit aussitôt connu du peuple, pour lequel il a prétendu parler. Que d'esclaves a produits ce malheureux usage! que de paroles il a amenées sur les lèvres, qui n'étaient pas inspirées par la conscience! que de sacrifices il a imposés aux courtisans du peuple! Et cependant ils tiennent de toute leur âme à cette chaîne où ils se sont rivés, et je ne sais quel instinct de servitude les pousse toujours à placer le centre de leurs délibérations aussi près que possible des centres de l'émeute.

L'Assemblée constituante aurait dû, semble-t-il, s'inspirer de l'exemple que venait de donner l'Amérique, dont elle aspirait à conquérir la liberté. La Convention de Philadelphie, quand elle voulut procéder au travail difficile d'où devait sortir la Constitution des États-Unis, non seulement prononça le huis-clos de ses délibérations, mais encore imposa à ses membres, sous la foi du serment, le secret le plus absolu. Mesure pleine de sagesse, qui devait mettre les Constituants à l'abri de tout désir de popularité, et les obliger à concentrer leurs efforts pour donner toute la perfection possible à une œuvre qu'aucun particulier ne signera de son nom, mais dont ils porteront tous la responsabilité totale. Le secret demeura inviolable; les Conventionnels de Philadelphie sont tous morts sans l'avoir trahi, et ce ne fut qu'un demi-siècle après la séparation de l'Assemblée, que l'on publia à Washington les notes recueillies

après chaque séance par Madison. Et cependant les Américains se croient un peuple libre, et ils regardent la Constitution de Philadelphie comme l'œuvre qui assura leur indépendance.

Telle ne fut pas la sagesse des législateurs de 89. Bien loin de s'imposer le secret, il leur semble que les mille voix de la presse ne suffiront pas à dévoiler au monde le merveilleux spectacle de leurs séances démocratiques. Le public est invité à jouir de la scène. « Ici la foule pressée des spectateurs, nouvellistes de carrefour, délégués du Palais-Royal, soldats déguisés en bourgeois, filles de la rue racolées et commandées, applaudit, bat des mains, trépigne et hue en toute liberté[1]. » Les députés populaires s'adjoignirent ainsi une cohue d'auxiliaires impatients, dont ils devaient bientôt subir les exigences tyranniques. En sorte que leur imprudence, leur fatuité, aussi bien que leur nombre, tout concourt à faire prévoir dès le début l'avortement d'une entreprise dont rien ne garantit le succès. « Autant vaudrait prendre onze cents notables dans une province de terre ferme pour leur confier la réparation d'une vieille frégate : ils la démoliront en conscience, et celle qu'ils construiront à la place sombrera avant de sortir du port. »

XIV

Ce jugement, qui peut, au premier abord, sembler trop sévère, et n'avoir d'autre portée que celle d'une agréable métaphore, se révèle plein de justesse à quiconque veut bien jeter un regard impartial sur les délibérations elles-mêmes de l'Assemblée constituante. Trois choses s'opposeront toujours à la sagesse d'un congrès de législateurs et à la liberté de ses votes : le nombre, la peur, la théorie. Or *les glorieux pères de* 89 ont subi par leur faute cette triple tyrannie, et leur œuvre porte le caractère de la précipitation irréfléchie, du désordre et de la pression extérieure. Le nombre ne vaut rien quand il s'agit de procéder au travail d'une constitution sérieuse. Les Constituants de Philadelphie n'étaient que cinquante-deux ; c'était assez pour

1 *La Révolution*, p. 145.

régler l'état d'un peuple libre, et, il faut bien l'avouer, malgré de redoutables secousses, leur œuvre n'a pas encore été sérieusement ébranlée. En 89, nous l'avons déjà dit, ils étaient près de douze cents. Aussi ne parvinrent-ils à s'entendre que sur des abstractions et, quoi qu'en ait dit M. de Falloux, il est aujourd'hui fort difficile de préciser les conquêtes que nous a values leur sagesse. Le nombre, pour arriver à produire autre chose que la confusion, a besoin d'être fortement dirigé, et, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la Constituante ne voulut subir aucune direction qui fût capable de la préserver du chaos.

Au risque de détruire aussi l'auréole d'héroïsme dont l'histoire, à la façon de Thiers, couronne les *glorieux ancêtres*, il faut avouer qu'ils furent loin d'être inaccessibles à la peur. Or celle-ci altéra gravement l'indépendance nécessaire à des législateurs dignes de ce nom. L'émeute en effet réclama bientôt le droit d'intervenir dans les séances de l'Assemblée. Elle dominait dans la rue, elle ne comprenait point qu'elle ne dût pas aussi dicter des lois à ses représentants. Toutefois elle ne s'offrit point d'abord avec le hideux cortège de ses assassins à gages. Elle essaya de l'émotion dont paraissaient éminemment susceptibles les âmes des Constituants. Des pétitionnaires viennent lire des effusions enthousiastes, des corps de musique jouent dans la salle des séances, qui deviennent un opéra patriotique où défile tour à tour l'églogue, le mélodrame, la mascarade et la comédie bouffonne. Un jour c'est un serf du Jura, âgé de cent vingt ans, qui se présente à l'Assemblée. « Il désire voir les hommes qui ont dégagé sa patrie des liens de la servitude. M. l'abbé Grégoire demande qu'en raison du respect qu'a toujours inspiré la vieillesse, l'Assemblée se lève lorsque cet étonnant vieillard entrera... Le vieillard est introduit; l'Assemblée se lève; il marche avec des béquilles, conduit et soutenu par sa famille; il s'assied dans un fauteuil vis-à-vis le bureau et se couvre. La salle retentit d'applaudissements... M. le président dit que M. de la Crosnière, auteur d'un plan d'éducation nationale, demande à s'emparer de l'auguste vieillard, qui sera servi dans l'école patriotique par les jeunes élèves de tous les rangs, et surtout par les enfants dont les pères ont été tués à l'attaque de

la Bastille[1]. » Là-dessus l'émotion et l'enthousiasme redoublent, c'est une scène de Berquin, et les heureux pères de la liberté doivent essuyer leurs larmes pour continuer la discussion sur les biens du clergé, à laquelle une aussi attendrissante pastorale a dû les préparer. Un autre jour des vagabonds, payés à 12 francs par tête, et figurant les ambassadeurs du genre humain, sont admis aux honneurs de la séance. L'émotion soulevée par un tel spectacle emporte l'abolition des titres de noblesse[2]. Puis c'est le tour des enfants qui viennent de faire leur première communion devant l'évêque constitutionnel. Admis à la barre de l'Assemblée, ils s'entendent dire par le président : « Vous méritez de partager la gloire des fondateurs de la liberté. »... « Voilà les ficelles d'impresario et de cuistre par lesquelles on remue ici les pantins politiques[3]. » Le mot semblera dur à quelques-uns ; mais est-il possible d'en contester la brutale justesse ?

La Révolution usa plus souvent encore de la menace que du sentiment pour façonner à son gré les membres de l'Assemblée constituante. Elle les fit trembler, et, quand on repasse en effet les exploits de la meute qu'elle prit à son service, on est bien forcé de reconnaître que les terreurs *des glorieux pères* ne furent pas toujours chimériques. Six cents spectateurs, au dire de Bailly, assistent aux séances dans les tribunes ; mais leur foule se prolonge jusque dans la rue, communiquant ses impressions à la populace qui n'a pu pénétrer. Ces spectateurs actifs, bruyants, exercent une véritable dictature. Ils notent et prennent par écrit les noms des opposants ; ces noms, transmis jusqu'à la foule qui attend les députés à la sortie, sont désormais des noms d'ennemis publics. Des listes en sont dressées, imprimées et, le soir, au Palais-Royal, elles deviennent des listes de proscription. Et ce ne sont point là de vaines menaces, car plus d'un député payera de sa vie le courage de son opposition à des lois anarchiques ; et non seulement il devra trembler pour lui-même, mais encore pour sa famille, que l'émeute rendra responsable des actes de son chef. « Dès ce moment, dit un dé-

[1] *Le Moniteur*, 23 octobre 1789, t. II, p. 83.
[2] *Le Moniteur*, 19 juin 1790, t. IV, p. 675.
[3] *La Révolution*. p. 153.

puté, il n'y eut plus de liberté, même dans l'Assemblée nationale... La France se tut devant trente factieux. L'Assemblée devint entre leurs mains un instrument passif qu'ils firent servir à l'exécution de leurs projets[1]. » « Quand vous allez dans un établissement de boucherie, écrit un autre député, vous pouvez trouver à l'entrée une provision d'animaux qu'on laisse vivre encore quelque temps, jusqu'à ce que l'heure soit venue de les détruire. Telle était, chaque fois que j'entrais à l'Assemblée nationale, l'impression que me faisait cet ensemble de nobles, d'évêques et de parlementaires qui remplissaient le côté droit, et que les exécuteurs du côté gauche laissaient respirer encore quelque temps. » Aussi, avant l'achèvement de la Constitution, toute l'opposition, plus de quatre cents membres, plus d'un tiers de l'Assemblée, est réduit à la fuite ou au silence. A force de violence, le parti révolutionnaire, maître dans la rue, le devient dans le Parlement[2].

L'histoire de ces scènes fameuses, ou de ces décrets célèbres qui ont valu aux *glorieux pères* leur renom d'héroïsme, sont inséparables de l'action populaire et furent imposées par son caprice tyrannique. C'est la peur qui nous a valu la plupart des prétendues conquêtes de 89 ; mais il est rare qu'elle soit bonne conseillère, et nous osons même croire qu'alors elle le fut moins que jamais. C'est la peur qui force le tiers à s'ériger en Assemblée nationale et à prendre le pouvoir au nom du peuple souverain. « La veille Malouet avait proposé de vérifier au préalable de quel côté était la majorité; en un instant tous les *non*, au nombre de plus de trois cents, se rangent autour de lui ; là-dessus, « un homme s'élance des galeries, fond sur lui et le prend au collet en criant : « Tais-toi, mauvais citoyen ! » On dégagea Malouet ; la garde accourut ; mais la terreur s'était répandue dans la salle, les menaces suivirent les opposants, et le lendemain nous ne fûmes que quatre-vingt-dix[3]. » Le fameux serment du Jeu de Paume ne fut pas plus héroïque. Il s'accomplit sous l'impression de terreur qui, trois jours auparavant, avait déjà subjugué les députés, et au bruit des menaces qui

[1] De Ferrières, I, 168.
[2] *La Révolution*, p. 173 et *passim*.
[3] *La Révolution*, p. 47.

retentissaient autour d'eux. Un seul homme, Martin d'Auch, ose écrire à côté de son nom : « Opposant ». Aussitôt dénoncé « au peuple qui s'est attroupé à l'entrée de la salle, il est obligé de se sauver par une porte détournée pour éviter d'être mis en pièces. » Le même héroïsme a procuré au monde le bienfait de la glorieuse Déclaration des Droits. Repoussée en séance secrète, où le bon sens avait encore sa place, elle fut imposée par les tribunes en séance publique et passa à la majorité des voix, lorsque quelques instants auparavant vingt-huit bureaux sur trente avaient émis un vote défavorable. Rendons grâce à la peur qui força les Constituants à allumer pour le bonheur du monde « ce phare lumineux dans l'océan de l'histoire », qui demeure, « au milieu de nos tristesses et de nos désastres, comme le signe de notre grandeur » et nous a valu l'insigne honneur d'entendre proclamer par « les Priestley, les Gœthe, les Thomas Payne, les Fichte, que la France était digne, entre toutes les nations, de la reconnaissance et de l'admiration de l'humanité[1]. » Nous dirons plus tard ce que valent ces principes, si étrangement loués par M. Dide, et ce qui reste d'eux quand on en a séparé les vérités admises et pratiquées depuis l'apparition du christianisme dans le monde ; qu'il nous suffise de constater aujourd'hui qu'ils sont, dans le sens que leur donne la Révolution, une conquête de l'émeute sur des législateurs tremblants.

Il faudrait du reste attribuer à la même pression du dehors le succès de toutes les grandes délibérations de l'Assemblée, surtout à partir du 1er août. Abolition du régime féodal, suppression des dîmes, question des deux Chambres, veto du roi, c'est-à-dire tout le passé et tout l'avenir de la France, sont jugés avec une précipitation qu'explique seule la frayeur. « Heureusement, disait C. Desmoulins dans la *Lanterne*, il y a les galeries incorruptibles, toujours du côté des patriotes. Elles représentent les tribuns du peuple qui assistaient aux délibérations du sénat et qui avaient le veto. Elles représentent la capitale, et, heureusement, *c'est sous les batteries de la capitale que se fait la Constitution.* » Souvent ces prétendus tribuns du peuple sont

[1] *Journal officiel*, 25 décembre 1878.

des femmes de la plus basse catégorie commandées par une ignoble virago, Théroigne de Méricourt, qui donne le signal des menaces, des huées et des battements de mains. Les partisans du veto sont aussi prévenus que « quinze mille hommes sont prêts à *éclairer* leurs châteaux » ; un geste significatif les avertit souvent que, s'ils n'obéissent pas, ils seront pendus. « Plus de trois cents membres des communes, dit Mounier, étaient décidés à soutenir le veto absolu. Au bout de dix jours, la plupart ont tourné, sous l'impression du péril qui les menaçait ainsi que leurs familles. »

Les tristes journées des 5 et 6 octobre firent éclater dans tout son jour la honteuse servitude que subissaient les glorieux pères de la liberté moderne. Les femmes y jouèrent le rôle principal, et le récit de ces hideuses scènes rappelle presque quelques-unes des pages immondes qu'affectionne la plume de Zola, avec cette différence que des premières se dégage une pénible mais utile leçon d'histoire, tandis que des secondes il ne sort qu'une dégoûtante odeur d'immoralité. « Admises dans l'Assemblée et d'abord en petit nombre, les femmes poussent à la porte, entrent en foule, remplissent les galeries, puis la salle, les hommes avec elles, armés de bâtons, de hallebardes et de piques, tout cela pêle-mêle, côte à côte avec les députés, sur leurs bancs, votant avec eux, autour du président investi, menacé, insulté, qui, à la fin, quitte la place et dont une femme prend le fauteuil. Une poissarde commande dans une galerie et, autour d'elle, une centaine de femmes crient ou se taisent à son signal, tandis qu'elle interpelle les députés et les gourmande : « Qui est-ce qui parle là-bas ? Faites taire ce bavard. Il ne s'agit pas de cela ; il s'agit d'avoir du pain. Qu'on fasse parler notre petite mère Mirabeau ; nous voulons l'entendre[1]. » Devant une aussi impudente pression, le devoir de l'Assemblée lui commandait la résistance, et lui défendait au moins de prendre aucune résolution sérieuse tandis qu'elle se trouvait ainsi sous l'influence de la populace ameutée. Son héroïsme ne s'éleva pas à une telle hauteur. Elle se hâta de déléguer une députation qui se rendit au palais escortée et surveillée par des hommes

[1] *La Révolution*, p. 131.

et des femmes à piques, avec ordre d'arracher au roi l'acceptation pure et simple de la Déclaration des Droits et la sanction des articles constitutionnels. Cette démarche eut un plein succès, et l'approbation royale fut acquise à des lois que l'Assemblée par elle-même n'aurait pas eu le courage de voter. Qu'on ne nous parle donc plus des *glorieux pères de* 89, et de leur intrépide sagesse. Ils se laissèrent honteusement dominer tantôt par l'attendrissement et tantôt par la peur. La Charte qu'ils nous ont laissée, si l'on peut l'appeler la Charte de la liberté, ne fut ni faite ni votée par des hommes libres.

XV

Pour achever le tableau des *glorieux pères* et faire pressentir d'avance que leur œuvre sociale sera frappée de stérilité, nous allons emprunter encore à M. Taine quelques-uns de ces traits qui ont le privilège d'irriter la Révolution, parce qu'elle ne peut en effacer ni l'authenticité ni la trace profonde. L'historien matérialiste se sépare ici d'une manière absolue de ses collègues universitaires, par la façon libre et fière dont il se permet à juste titre de juger les principes de 89. Ceci n'est plus une ode ; c'est quelque chose de mieux, c'est de l'histoire.

La faction qui s'empara du pouvoir et transforma les états généraux en assemblée révolutionnaire, ne délibéra jamais, nous l'avons vu, que sous la pression tyrannique de la populace ameutée. Mais, en la supposant même en possession de toute son indépendance, il serait impossible de trouver en elle des garanties sérieuses de sagesse politique et de capacité législative. La peur sans doute est mauvaise conseillère, mais il y a quelque chose de pire encore, ce sont les théories absurdes dont on voudra tirer la constitution sociale d'un peuple. « Il y a, disait de Maistre, entre la théorie politique et la législation constituante la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine[1]. » Les Lycurgues étaient rares dans l'Assemblée

[1] De Maistre, *Considérations sur la France*, ch. VI.

de 89, et cependant on ne vit jamais tant d'hommes désireux d'en jouer le rôle. On les rencontrait surtout parmi ces demi-littérateurs et demi-philosophes, qui, depuis quelques années, avaient pour habitude de discourir sur l'origine des sociétés et sur leurs formes primitives, sur les droits primordiaux des citoyens et sur ceux de l'autorité, sur les rapports naturels et artificiels des hommes entre eux, sur l'erreur ou la légitimité de la coutume et sur les principes mêmes des lois[1]. Ils s'étaient pénétrés de cette politique abstraite et littéraire, répandue dans toutes les œuvres de ce temps-là. Parce qu'ils avaient sous les yeux le spectacle de quelques privilèges abusifs, et que la pratique des affaires ne les avait pas disposés à savoir distinguer dans un régime ce qu'il faut corriger et ce qu'il ne faut jamais détruire, ils ne songeaient qu'à substituer un état nouveau fondé sur la raison pure et la loi naturelle.

Le *Contrat social* fut le code unique et, comme on l'a dit, le Coran des discoureurs de 1789. Plus on étudie de près leur œuvre et plus on demeure convaincu que cette pauvreté morale, philosophique et sociale, fut l'unique trésor des *glorieux pères*. Là où Rousseau, pour excuser ses bassesses et ses vices, avait jeté l'anathème à la société, la faisant responsable de ses torts, ils allèrent chercher des principes pour refaire le corps social. Il fut dès lors facile de prévoir quelles eaux sortiraient de cette source impure.

Nous l'avons dit plus haut, les constituants ne furent jamais libres. Dans leurs principes ils ne pouvaient pas l'être. D'après le Code, qui pour eux remplaçait l'Évangile et toutes les lois du royaume, le peuple est souverain, sans restrictions ni réserves, ni aliénation possible de sa souveraineté. « Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme » ; le souverain peut bien dire : Je veux actuellement ce que veut un tel ; mais il ne peut pas dire : Ce que cet homme voudra demain, je le voudrai encore. Le gouvernement ne sera donc jamais que le commis ou le domestique du peuple ; aucun contrat indéfini, aucune charte inviolable ne pourra les enchaîner l'un et l'autre à telle ou telle forme de constitution. Le plébiscite devra par con-

[1] Cf. De Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, l. III, ch. 1.

séquent s'établir en permanence, et, si le pouvoir exécutif veut secouer ce joug de fer et sortir de son humble attitude de serviteur, l'insurrection deviendra le plus saint des devoirs. Quoi d'étonnant que le peuple, conséquent avec ces principes, ait si souvent envahi la salle où siégeaient ses commis, lorsque Marat lisait et commentait le *Contrat social* dans les promenades publiques, aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste ?

« La souveraineté, dit encore Rousseau, ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée... Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants ; ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle... A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus[1]. » C'est donc à juste titre que la populace tenait sous une pression continuelle ses constituants, exerçait une surveillance sévère sur leurs délibérations et leur dictait au besoin les lois qu'il fallait voter. Telle sera toujours du reste la condition du député dans un État où domineront les principes du socialisme de Rousseau. Comme le dit avec raison M. Taine, « la pratique accompagne la théorie, et le dogme de la souveraineté du peuple, interprété par la foule, va produire la parfaite anarchie, jusqu'au moment où, interprété par les chefs, il produira le despotisme parfait. »

De quel principe allaient-ils donc partir ces *glorieux pères* pour donner à leur pays une constitution ? Quelles doctrines faut-il avoir sous les yeux pour comprendre quelque chose à la genèse de leur œuvre ? C'est toujours à Rousseau qu'il faut remonter ; car la Révolution est tout entière le produit de ses rêves creux. Le bataillon encyclopédiste avait eu pour cri de guerre en philosophie : retour à la nature, c'est-à-dire abolition de la société. Diderot, après avoir dit que la pudeur comme le vêtement est une invention et une convention, et qu'il n'y a de bonheur et de mœurs que dans les pays où la loi autorise l'instinct, résume ainsi la doctrine de l'école nouvelle : « Voulez-vous savoir l'histoire abrégée de presque toute notre misère ? La voici : Il existait un homme naturel, on a introduit un homme artificiel, et

[1] J.-J. Rousseau, *du Contrat social*, l. III, ch. xv.

il s'est élevé dans la caverne une guerre civile qui dure toute la vie... L'homme est méchant, non parce qu'il est méchant, mais parce qu'on l'a rendu tel... J'en appelle à toutes les institutions politiques, civiles et religieuses ; examinez-les profondément, et je me trompe fort, ou vous verrez l'espèce humaine pliée de siècles en siècles au joug qu'une poignée de fripons se permettait de lui imposer... Méfiez-vous de celui qui veut mettre l'ordre ; ordonner c'est toujours se rendre maître des autres en les gênant[1] » Le citoyen de Genève transporte cette théorie dans l'ordre social et politique. Son principe est que « la nature a fait l'homme heureux et bon, et que la société le déprave et le fait misérable. » Il ose même se servir de ce principe pour excuser ses bassesses et ses vices et s'offrir lui-même comme le type de l'homme, dont les souillures viennent toujours du dehors. « Le principe fondamental sur lequel j'ai raisonné dans mes écrits, dit-il, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre... Le vice et l'erreur, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors et l'altèrent insensiblement[2]. » Cet être si noble, cet Adam primitif orné de toute la perfection de sa forme et de sa beauté morale, sans défaut dans sa structure ni antagonisme dans le jeu de ses diverses parties, est la victime des gouvernements « qui font tous les maux dont il souffre. » Il a le droit de s'écrier : « Sceptres de fer! lois insensées! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre. » Mais puisqu'une institution arbitraire l'écarte d'un Éden où il retrouverait sa noblesse inséparable de son bonheur, l'homme a aussi le droit de renverser cette barrière pour retrouver son véritable état de nature. Aussi, jusqu'à ce jour, on avait peut-être représenté les institutions et les lois comme gênantes et déraisonnables ; désormais on les accusera d'être injustes et corruptrices, et l'on en demandera la destruction au nom de la conscience et de l'orgueil.

Si les hommes naissent tous bons, d'après Rousseau, ils naissent aussi tous libres et égaux, sans que jamais il leur soit permis d'aliéner cette liberté et de se donner des maîtres. La pro-

[1] Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville.*
[2] *Émile. — Profession de foi du vicaire savoyard.*

priété et le gouvernement deviennent donc des usurpations. « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire *ceci est à moi*, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne[1] ! » De cette propriété injuste par son origine, une deuxième injustice a pris naissance, d'après le sophiste genevois : c'est la domination du fort sur le faible qui a détruit à la fois l'égalité et la liberté. En effet, le pacte social des deux états se résume en quatre mots : « Vous avez besoin de moi, car je suis riche et vous êtes pauvre : faisons donc un accord entre nous ; je permettrai que vous ayez l'honneur de me servir, à condition que vous me donnerez le peu qui vous reste pour la peine que je prends de vous commander[2]. » Par conséquent la société politique ne fut à l'origine qu'un contrat inique entre le riche adroit et le faible dupé. Peu à peu l'autorité des uns a grandi en même temps que la dépendance des autres, de telle sorte que la sujétion héréditaire et perpétuelle du peuple a semblé de droit divin, comme le despotisme héréditaire et perpétuel du roi. Cependant l'abus n'a pu consacrer l'injustice originelle d'un pareil état : « Le despote n'est donc maître qu'aussi longtemps qu'il est le plus fort, et sitôt qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la violence. » Le peuple n'a pu signer un pareil contrat, à moins de le supposer fou, et, dans cette hypothèse, le contrat est nul. Les vaincus n'ont accepté le joug que contraints par la force ; mais puisqu'ils sont contraints, leur promesse est nulle. Et si, il y a mille ans, des vaincus et des fous ont engagé le consentement des générations suivantes, le droit de celles-ci, parvenues à l'âge adulte et jouissant de la plénitude de leur raison, sera de reprendre au despote le pouvoir usurpé. Tant pis pour ceux qui jouissent aujourd'hui ; ils sont les détenteurs

1 Rousseau, *Discours sur l'origine de l'inégalité.*
2 *Émile*, l. IV.

injustes d'un bien volé, et doivent le restituer au propriétaire légitime[1].

Qui ne voit les conséquences redoutables d'une telle doctrine? Elle justifie toutes les révolutions; elle élève même la révolte à la hauteur d'un devoir sacré. Aucune institution ne peut prétendre au respect, puisque toute la tradition est fausse dans son principe et malfaisante dans ses œuvres. Il faut donc tout détruire, remonter jusqu'à l'homme de la nature, et créer une constitution qui découle de l'état primordial de l'humanité et ne méconnaisse aucun des grands principes de liberté et d'égalité essentiels « à l'être sensible et raisonnable. » Telles étaient les doctrines philosophiques et sociales que le tiers avait accueillies avec enthousiasme et qu'il devait faire dominer dans l'Assemblée constituante. Armé de cette idéologie qui caresse si doucement ses désirs ambitieux, il se croira capable de recommencer l'histoire, celle de l'homme raisonnable, où l'on ne verra plus s'agiter sur la terre que des citoyens libres en pleine possession de leurs droits imprescriptibles.

Une habitude ordinaire aux philosophes qui prétendent remonter toujours aux causes premières, c'est de croire qu'ils peuvent se passer de tout ce qui n'est pas leur raison. Si de pareils hommes sont appelés à faire une constitution, on peut être sûr qu'ils dédaigneront les leçons de l'expérience, pour se tenir toujours dans les hautes sphères de la spéculation. Ainsi firent les *glorieux pères* : souverains et philosophes, planant au-dessus des erreurs, des entraves et des exemples, redoutant surtout de composer avec les préjugés, ils regardèrent comme une injure le conseil qui leur fut donné d'étudier les institutions des autres peuples, pour doter leur pays de ce qu'elles pouvaient avoir de bon. Dépositaires de la vérité, leur affaire n'était pas de recevoir des leçons des autres, mais de donner des leçons au monde entier, en offrant à son admiration le premier modèle d'une constitution conforme aux principes et à la nature. « Ils aiment mieux les sottises de leur choix que tous les résultats de l'expérience britannique », écrivait Dumont de Genève, étonné de tant de spéculation et de tant d'ignorance pratique. Ce sont

[1] Cf. Taine, *l'Ancien régime*, l. III, ch. IV et *passim*.

des ouvriers qui vont construire un navire ; ils se préoccuperont peu du service qu'il doit faire et des matériaux qui doivent entrer dans sa composition. Par la seule vertu de la géométrie on aura le navire idéal ; « puisqu'il est idéal, il est sûr qu'il naviguera, et bien mieux que tous les navires empiriques[1]. »

XVI

Quand on connaît les hommes et les doctrines de 89, il n'est pas difficile de prévoir quel sera le vice radical de la constitution qui leur devra son origine. Et d'abord pour qui ces philosophes du *Contrat social* auront-ils l'intention de légiférer ? Voici l'étonnant objectif devant lequel ils se sont placés. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, le peuple français qui les préoccupe, c'est l'homme. Jusqu'à ce jour les constituants de toutes les époques avaient cru devoir toute leur sagesse et tout leur labeur à la nation qui les avait chargés de lui donner des lois ; les hommes de 89 s'imaginent qu'ils se doivent avant tout à l'humanité. Conformément aux préceptes de l'idéologie régnante, ils considèrent l'homme abstrait, séparé de tout ce qui peut le distinguer d'un autre. Le voilà né à vingt et un ans, sans parents, sans passé, sans traditions, sans obligations, sans patrie. Noble ou roturier, ecclésiastique ou laïque, roi ou sujet, propriétaire ou prolétaire, esclave ou maître, qualités factices, composant un homme artificiel, et dont il faut se défaire comme d'un vêtement surajouté. Les qualités extrinsèques une fois supprimées, les droits postiches écartés, par la force même de l'abstraction qui va simplifiant de plus en plus son sujet, nous arrivons à un reliquat, à quelque chose comme un résidu, qui n'est ni un Français, ni un Papou, ni un Anglais, ni un contemporain de César ou de Louis XVI, mais qui répond à un seul nom : l'*homme*. « Or, a dit avec raison de Maistre, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâce à Montesquieu, *que l'on peut être Persan ;* mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie ; s'il existe, c'est bien à mon insu[2]. »

[1] *La Révolution*, p. 161.
[2] J. de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. VI.

C'est pourtant dans l'intérêt de cette abstraction, « pure entité éclose sous la baguette métaphysique, minimum de l'homme réduit et mutilé », que se prétendra faite la Constitution de 1791. Le problème résolu, après de longues délibérations, consistera en ceci : *chercher le genre d'association qui convient à l'homme en général*. Une prétention pareille de la part de législateurs députés par un corps existant de toute nécessité à l'état de corps politique, puisqu'il en avait fait acte en les nommant, est au moins une inconséquence ridicule. Et cependant cette aberration du sens pratique est un titre aux éloges que leur décernent, d'un commun accord, la plupart de nos historiens et de nos hommes politiques. L'universalité des principes de la Constitution est précisément à leurs yeux ce qui fait sa grandeur, sa force et sa gloire. Ils y ont même vu la manifestation de ce qu'on appelle emphatiquement l'*esprit français*, attribut particulier à notre race, à laquelle il donne une passion prononcée pour les idées générales, les systèmes et les grands mots en matière politique. Comme si, selon le mot de Tocqueville, « ce prétendu attribut eût pu apparaître tout à coup vers la fin du siècle dernier, après s'être caché pendant tout le reste de notre histoire. »

La vérité, qu'il faut avoir le courage de dire, est que les principes adoptés comme base par les *glorieux pères* sont une preuve éclatante de leur incapacité législative, de leur imprudence politique et de leur infidélité au mandat qu'ils avaient reçu. Ils s'imaginent qu'il faut réaliser le rêve de la philosophie, et pour cela ils se hâtent d'oublier qu'ils sont appelés à constituer pour des Français de 1789. Ces derniers sont loin d'être indépendants et de contracter entre eux pour la première fois. Depuis huit cents ans, eux et leurs ancêtres font un corps de nation ; il y a chez eux *une chose publique*. L'idée de la patrie s'est déposée en eux à de grandes profondeurs, ils se sentent endettés à son égard et savent au besoin, et depuis longtemps, payer leur dette en sacrifices héroïques. Le salut et la prospérité de cette patrie, tel est leur intérêt, leur besoin, leur devoir et même leur volonté intime. Il se traduit au moins par ce premier article : Il faut que l'État ne se dissolve pas[1]. Or les Con-

[1] *La Révolution*, p. 186 et *passim*.

stituants idéologues de 89 n'ont vu dans les Français de leur temps que des monades simples et détachées les unes des autres, des individus juxtaposés sans lien ni subordination. Leur première œuvre n'est donc qu'une effrayante destruction de la société qui leur réclamait simplement des réformes. Au lieu d'essayer la guérison du malade par d'habiles et sages amputations, ils le tuent. Mais, quand ils voudront tenter de le faire revivre, ils s'apercevront trop tard qu'ils n'ont plus sous la main qu'un cadavre, et que les vers du tombeau ne lâcheront plus cette proie si bien faite pour eux.

Aussi, quand des hommes, auxquels on voudrait supposer plus de bon sens politique, viennent nous demander grâce pour *les glorieux pères de* 89 et nous vanter leur courage, leur intelligence et leurs conquêtes, nous serions tenté de leur dire : ayez donc un peu de cette indépendance et de cette logique dont M. Taine vous donne un bel exemple, et, si vous ne voulez en croire ni l'Église ni les historiens franchement catholiques, croyez-en du moins un philosophe matérialiste que ses antécédents ne sauraient rendre suspect d'hostilité à l'égard de cette Révolution qui vous tient tant à cœur. Tout le désordre, toutes les proscriptions, tout le sang et tout le despotisme de 93 ne sont qu'une conséquence logique des utopies de 89, et Robespierre apparaît déjà derrière Mirabeau.

Et cependant nous n'avons rien dit de cet esprit d'impiété essentiellement hostile à l'Église, qui animait la faction dominante parmi les Constituants. C'est un côté qui n'a pas eu le bonheur de frapper M. Taine autant qu'il l'aurait mérité. Sans doute il critique vivement la Constitution civile du clergé et il blâme avec une juste sévérité la persécution qu'elle rendit inévitable, mais il ne soulève pas tout à fait le voile derrière lequel se cache le vrai nom du mouvement de 89, tel que l'avaient compris ses principaux auteurs. Pour en venir là, il faut être plus que philosophe, critique et chercheur impitoyable, il faut être croyant et reconnaître la main de Dieu sur une génération qui avait irrité sa justice. Or M. Taine doit être inconséquent avec ses propres idées pour admettre que la religion soit autre chose qu'une grande puissance comme institution sociale. Il ne peut donc comprendre pleinement que la question religieuse

soit le point fondamental de la Révolution. Aussi, tout en réduisant à sa juste valeur la capacité des *glorieux pères* et tout en donnant à leur Constitution le nom que mérite ce « chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique », il ne prononce pas le dernier mot de leur impuissance. Ce mot, de Maistre l'a écrit, non pas d'une main égarée par la colère, ainsi qu'on l'a dit bien des fois, mais avec une plume guidée par un génie aussi chrétien que profond : « Il y a dans la Révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de ce qu'on verra[1]. » Et ce caractère n'est pas, comme a pu le croire Tocqueville, un « incident, un trait fugitif de sa physionomie, un produit passager des passions[2]. » C'est son génie propre. Bientôt cent ans d'expérience l'auront démontré. La passion irréligieuse allumée par la Révolution est toujours alimentée par elle. Et c'est là ce qui explique à l'historien catholique l'éternelle impuissance à construire, de tous ces hommes, dont l'unique souci est de garder les prétendues conquêtes de 89 et d'opprimer l'Église. A la démonstration lumineuse que nous a fournie M. Taine du peu d'intérêt que méritent et les hommes et l'œuvre de 89, joignez le mot trop vrai de J. de Maistre, et vous aurez le droit de conclure que la Contre-Révolution s'impose comme un devoir à tout homme vraiment politique et chrétien.

H. MARTIN.

1 J. de Maistre, *Considérations sur la France*, ch. v.

2 A. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, l. I, ch. II.

BULLETIN THÉOLOGIQUE

Selon la remarque de saint Augustin, le mystère des opérations de la grâce dans son rapport avec le libre arbitre semble placer l'esprit humain entre deux écueils, savoir, la négation de la liberté lorsqu'on défend la grâce, la négation de la grâce elle-même lorsqu'on affirme et qu'on soutient la liberté. De là et les erreurs où sont tombés Pélage, Luther, Jansénius, et les systèmes opposés qui ont vu le jour au sein des écoles catholiques. Ces systèmes sont demeurés célèbres sous les noms de thomisme, d'augustinianisme, de molinisme. Le thomisme explique par la prédétermination physique l'efficacité de la grâce; la grâce efficace, d'après les thomistes, est intrinsèquement et par nature liée à son effet. A la prédétermination l'augustinianisme substitue l'influence victorieuse d'une délectation que Dieu nous donne pour le bien, et qui par elle-même emporte le consentement de la volonté; ainsi, dans cette opinion comme dans la précédente, l'efficacité de la grâce est intrinsèque à la grâce. Conséquemment, suivant les thomistes et les augustiniens, il y a entre la grâce efficace et la suffisante une différence fondée sur la nature ou l'essence. La première grâce détermine la volonté et l'applique à l'acte ; la seconde ne donne que ce qui est requis pour la puissance, de telle sorte qu'avec cette grâce seule il répugne que l'acte du bien soit réellement accompli.

Tout différent est le système moliniste. Pour lui l'efficacité de la grâce est extrinsèque à celle-ci. En effet il explique l'union infaillible de la grâce avec l'acte salutaire, par la science moyenne, c'est-à-dire par la connaissance en vertu de laquelle Dieu sait, avant toute espèce de décret absolu, ce que l'homme fera, sous quelque condition et avec quelque grâce que ce soit. D'où il résulte

que la grâce efficace ne se distingue pas de la suffisante quant à sa nature intrinsèque et que l'une et l'autre grâce dans son entité physique est un principe d'action également complet et prochain. Mais la grâce efficace diffère de la suffisante, comme un bienfait plus grand d'un bienfait moindre, et quoique dans un autre sens, il est vrai de dire avec les thomistes qu'elle donne à la fois la puissance et l'acte, tandis que la grâce suffisante ne confère que la puissance; l'infinie bonté accordant mystérieusement à l'homme dans le temps, de préférence à des grâces qui n'auraient pas eu d'effet, le secours surnaturel auquel de toute éternité elle a prévu que l'homme consentirait. « Deus infinita sua sapientia prævidens quod unaquæque causa seu voluntas in omni eventu et occasione operatura sit, si in ea constituatur, etiam cognoscit quando et cui vocationi sit unaquæque voluntas assensum præbitura si ei detur. Unde quando vult hominem convertere, vult etiam illum vocare illo tempore et modo quo novit illum consensurum ; et talis vocatio appellatur efficax, quia licet ex se non habet infallibilem effectum, tamen ut subest tali divinæ scientiæ, infallibiter est illum habitura. » (Suarez, *de Auxiliis*, opusc. d. l. III, 43, C. 14.)

Nous venons de résumer bien sommairement les systèmes qu'on trouve exposés et discutés avec une science consommée dans le traité *De Gratia Christi* (in-8, p. XXXI–811, Paris, Bloud et Barral) qui appartient au remarquable cours de théologie dogmatique déjà connu de nos lecteurs. L'auteur, le P. Mazzella, déploie les qualités dont nous avons parlé en rendant compte de son premier traité, *De Deo creante*. Même profondeur de doctrine dans les *Prælectiones dogmaticæ* du nouveau volume, même connaissance des Pères et des scolastiques, même méthode d'exposition complète et de démonstration rigoureuse, enfin même clarté au milieu des difficultés que présente partout l'abstraite matière de la grâce. Après avoir réfuté l'erreur des protestants renouvelée par Jansénius, l'éminent professeur s'attache à donner l'idée exacte du système qui est le sien, le molinisme. Faute de les connaître, on oppose souvent le molinisme au congruisme attribué en propre à Suarez. Cette opposition imaginaire ne résiste pas à une étude sérieuse, elle disparaît devant les explications de Molina lui-même qui établissent l'accord parfait de ses enseignements avec Suarez. Celui-ci est congruiste de la manière et dans le sens de celui-là, et

le congruisme de ces deux grands théologiens n'est autre que la doctrine de saint Augustin. Molina ne refuse à la grâce efficace aucun des éléments qui, d'après Suarez, la distinguent de la suffisante; ainsi, quoiqu'on ait prétendu le contraire, il lui reconnaît *l'infaillibilité affective,* laquelle est renfermée dans le décret de Providence spéciale choisissant pour l'homme telle grâce, à cause et en raison précisément de son efficacité, plutôt que telle ou telle autre grâce, prévue inefficace. C'est là ce que montre le P. Mazzella, et il pose en ces termes la thèse fondamentale du système : « Efficacia gratiæ collocanda videtur in libera voluntatis determinatione ad consensum, per scientiam mediam infallibiliter prævisa, atque gratuito ac benevolo decreto, formaliter aut virtualiter prædefinita. » Par conséquent, à la question : pourquoi cette grâce, si elle est donnée, obtiendra-t-elle la conversion de Pierre et sera-t-elle efficace? on doit répondre avec Molina : la grâce donnée à Pierre sera efficace, parce que Pierre pouvant la rejeter, de fait cependant il l'acceptera. Mais pourquoi, dans l'hypothèse de la grâce dont nous parlons, le consentement de Pierre est-il infaillible? Il est infaillible parce que Dieu dans sa science moyenne voit éternellement et infailliblement que ce consentement aura lieu. Enfin, si vous demandez la raison qui fait donner la grâce à laquelle Dieu prévoit que Pierre consentira, il n'y a rien à répondre, sinon qu'il faut ici reconnaître un jugement à la fois plein de mystère et de miséricorde.

Voilà réduit à quelques mots le système qui seul paraît concilier avec la liberté humaine la causalité et l'infaillibilité de la grâce. L'auteur démontre qu'il est conforme aux enseignements des Pères et à ceux du docteur angélique. Saint Thomas n'a jamais enseigné la prédétermination physique, le P. Mazella le prouve, et dans la solution des difficultés que l'on propose contre le molinisme il prend à partie Billuart, théologien estimable, mais rapporteur peu exact des opinions controversées sur la grâce efficace. Les fausses assertions et les citations tronquées de l'écrivain thomiste sont relevées soigneusement. « La Société, dit Billuart, après avoir entrepris la défense de Molina dans les Congrégations *De Auxiliis,* jugea convenable d'adoucir le système de cet auteur et de l'abandonner partiellement; elle fit à ses enfants la loi de suivre le congruisme de Suarez. Dans un décret solennel le P. Claude

Aquaviva, préposé général, enjoignit à tous les membres de l'ordre des Jésuites d'enseigner qu'entre la grâce efficace et la suffisante il y a une différence *in actu primo ratione beneficii*, de manière que la première grâce est l'effet d'une bienveillance particulière et d'un dessein efficace de Dieu d'opérer en nous le bien », choses que les molinistes purs, ajoute Billuart, refusent d'admettre. » — Or, répond le P. Mazzella, bien loin d'être l'adoucissement ou l'abandon partiel du molinisme, le décret du P. Claude Aquaviva est l'expression même de cette doctrine, telle que dans les congrégations *De Auxiliis* la Compagnie de Jésus l'avait expliquée et soutenue. Pour s'en convaincre, il suffit de lire et la partie du décret que Billuart omet, et dans Molina l'exposition que celui-ci fait de son système, exposition fort claire, mais qu'en général les adversaires ignorent ou dissimulent.

L'ouvrage renferme six grands chapitres ou *disputationes ;* on traite : 1° Des actes surnaturels et de leurs principes ; 2° de la nécessité de la grâce actuelle ; 3° de la grâce suffisante et de la grâce efficace ; 4° de l'économie de la grâce divine ; 5° de la grâce habituelle ou sanctifiante ; 6° du mérite des bonnes actions.

On apprendra sans doute avec plaisir que l'auteur a été appelé à faire entendre dans la chaire du Collège romain ses doctes leçons et qu'il a reçu par un bref les plus précieux encouragements et des éloges pour sa fidélité aux principes et à la doctrine de saint Thomas.

Ce bref, du 27 septembre 1878, est adressé à nos chers fils en Jésus-Christ, C. Mazzella et E. De Augustinis, professeurs de théologie dogmatique dans le collège de Woodstock, États-Unis de l'Amérique septentrionale. On y lit : « Maximi momenti est nostris præsertim temporibus, Clerum solidis sincerisque doctrinis alte imbuere. Quod certe fiet si doctrina S. Thomæ in scholis vestris floreat, prout Nobis, non sine magna animi lætitia, nuntiatum est. Itaque addant vobis animum in opere tam præclaro regulæ officium, mens et jussa legiferi Patris Ignatii, decreta Congregationum vestrarum, necnon desideria sedis Apostolicæ, etc... »

Le P. De Augustinis a fait paraître *De Re sacramentaria* (un volume, in-8, p. XII L-325. Paris, Bloud et Barral), qui contient les sacrements en général, la Confirmation, le Baptême, l'Eucharistie. Nous n'exagérons pas en affirmant que le théologien amé-

ricain possède avec la sûreté de la doctrine une vaste érudition scolastique et patristique, et qu'il unit à ces qualités l'excellente méthode du P. Mazzella, tant dans l'exposition des dogmes que dans leur défense. — Toutes les fois que la nature du sujet le comporte, la philosophie est appelée au secours de la science sacrée, elle éclaire de ses lumières aux yeux de la raison les vérités de la révélation, elle déduit les conséquences qu'entraînent ces vérités ; elle montre l'harmonie des dogmes, leurs rapports ; elle cherche des analogies entre les choses de la grâce et celles de la nature ; en un mot, sur les fondements que la foi a posés, elle concourt à élever l'édifice majestueux de la théologie. Cette alliance de la raison philosophique et de la foi chrétienne est frappante, particulièrement dans les explications auxquelles le mystère de l'Eucharistie a donné lieu, explications que le P. De Augustinis reproduit d'après le Docteur angélique. — Enfin, sur certains points, par ses développements l'auteur complète le *De Sacramentis in genere* du cardinal Franzelin.

Dans le but de seconder le retour des esprits à l'étude, si longtemps négligée parmi nous, de la vraie législation ecclésiastique, M. l'abbé E. Grandclaude, docteur et professeur en théologie et en droit canon, auteur d'un cours de philosophie, a eu l'heureuse idée de créer un bulletin mensuel de consultations canoniques et théologiques et de documents émanant du Saint-Siège. Le *Canoniste contemporain* ou la *Discipline actuelle de l'Église* compte déjà une année d'existence, douze livraisons ont paru (Paris, Lethielleux) formant un beau volume in-8 de près de 400 pages, avec deux tables très complètes et très commodes, l'une synthétique, l'autre analytique.

Voici le programme du *Canoniste* tel que l'auteur le met sous nos yeux :

« 1° Tous les points les plus importants et les plus pratiques de la jurisprudence sacrée seront l'objet de dissertations spéciales et approfondies. Dans le choix et l'ordre des questions, on prendra pour règle l'importance actuelle ou l'opportunité. C'est pourquoi les doctrines signalées par les actes pontificaux, en premier lieu par le *Syllabus* et la Constitution *Apostolicæ Sedis*, auront nécessairement la priorité....

« 2° Le principal service que ce Bulletin pourra rendre au clergé

consistera dans la divulgation des décrets et réponses des SS. Congrégations romaines. On sait combien il est difficile de se renseigner d'une manière exacte et sincère touchant les décisions récentes du Saint-Siège, et néanmoins il n'est pas possible d'être canoniste, si l'on n'a pas sous les yeux toutes ces décisions, et spécialement celles de la Sacrée Congrégation du Concile. A la vérité, ces déclarations diverses n'ont pas au même degré, pour nous en France, le caractère d'utilité publique; c'est pourquoi on s'attachera d'une manière spéciale à celles qui seraient plus immédiatement applicables à notre situation. A l'exemple et à la suite du savant canoniste Avanzini, dont les *Acta S. Sedis* donnaient, il y a quelques années, les utiles travaux, nous ferons une analyse minutieuse de ces décisions qui peuvent concerner l'état actuel de nos églises.

« 3° On s'attachera aussi à répondre à toutes les questions sérieuses et d'un intérêt général qui pourraient être adressées. Il est bien évident que, s'il s'agissait d'une difficulté dont la solution se trouve dans tous les ouvrages élémentaires de théologie morale ou de droit ecclésiastique, on s'abstiendrait de répondre; « nos consultations canoniques » doivent offrir un caractère assez universel, ou porter sur un point assez grave, sans quoi elles seraient dénuées d'intérêt pour nos lecteurs. »

Ainsi l'objet direct et principal du Bulletin mensuel, c'est la législation de l'Église, surtout la législation actuelle, que l'on se gardera bien de confondre « avec cette légalité civile, d'origine révolutionnaire », dont un certain gallicanisme aurait voulu faire la règle de l'administration ecclésiastique. Sans négliger ni les principes du droit ni les questions spéculatives, l'auteur s'attachera particulièrement aux questions pratiques intéressant la discipline, il appellera l'attention sur les décisions romaines, les décrets du Saint-Siège, afin d'en vulgariser de plus en plus chez nous la connaissance et l'observation. Nous souhaitons bien sincèrement la réalisation d'un but aussi éminemment catholique; nous savons d'ailleurs que M. l'abbé Grandclaude est à la hauteur de sa tâche.

Le vigoureux polémiste que l'on connaît, M. l'abbé J. Morel, offre aux théologiens, qui les recevront avec plaisir et les liront avec intérêt, une série de controverses entièrement inédites sur les sujets les plus actuels et les plus aigus de l'Apologétique pon-

tificale. (Paris, Société générale de librairie catholique, Victor Palmé.) Les premières concernent la cause de Galilée, « champ clos où les incrédules de tous les pays se donnent rendez-vous pour crier sur tous les toits que le Saint-Siège a failli. » (*Galilée*, par M. Bertrand ; *Galilée*, par M. H. de l'Épinois.) Les autres concernent le catholicisme libéral qui, après avoir fait ses principales victimes parmi les auteurs laïques, pénètre à son tour dans les cloîtres vénérés, monte jusqu'aux sommets de la hiérarchie, et cherche à forcer la porte du conclave. » (*Il moderno dissidio*, par le P. Curci ; — *La crise de l'Église*, par un anonyme.)

Sur Galilée il nous suffira de dire qu'après avoir relevé « les insinuations perfides » contenues dans l'article d'un académicien, l'abbé J. Morel décerne « aux admirables travaux » de M. de l'Épinois des éloges mérités. La conclusion théologique à tirer de ces travaux, c'est qu'il n'y a eu dans le procès de Galilée aucune définition *ex cathedra*, aucun exercice de l'autorité d'infaillibilité, qui n'appartient qu'au chef de l'Église. Bien plus, soit dans le décret des cardinaux de la sacrée Congrégation, soit dans la formule d'abjuration imposée à Galilée, le nom du souverain Pontife n'est jamais prononcé. Cependant parce que l'opinion du mouvement de la terre autour du soleil n'était pas alors prouvée démonstrativement, le système de Galilée, vu l'époque et les circonstances, offrait par rapport à la saine interprétation des Écritures un inconvénient et des dangers. Conséquemment, le tribunal de l'Inquisition avait le droit d'empêcher le préjudice que pouvaient causer des interprétations généralement regardées comme peu vraisemblables. En exerçant ce droit, il faisait légitimement, observe le cardinal Franzelin (*de Divina traditione et Scriptura*), acte d'un pouvoir de surveillance et de providence en matière doctrinale. Sans doute, au point de vue et dans l'état actuel de la science, il est permis de critiquer la sentence rendue contre Galilée et de la trouver absurde dans ses considérants, mais il faut observer qu'en qualifiant d'erroné le système de l'astronome florentin, les juges expriment leur sentiment personnel et n'entendent aucunement définir au nom du souverain Pontife l'immobilité de la terre et le mouvement du soleil. En réalité, aux yeux d'Urbain VIII l'hypothèse de Galilée était simplement inopportune et dangereuse. Elle méritait, comme telle, d'être prohibée. Avec le danger la prohibition a cessé; preuve manifeste, dit

M. Morel que la question copernicienne était au fond une question d'opportunisme, car en matière d'hérésie l'Église ne revient jamais sur ce qu'elle a fait.

Quant au P. Curci, ses illusions sont dénoncées et ses erreurs sont réfutées avec force. La *concorde* entre l'Italie révolutionnaire et la papauté sur les bases que propose l'ex-jésuite est démontrée impossible, chimérique. Mais, on le comprendra, il nous répugne d'entrer ici dans les détails, et d'analyser une controverse où revient à chaque instant le nom de celui qui fut pour nous longtemps un frère.

« La pièce capitale, c'est la *Crise de l'Église*, une brochure sans nom d'auteur, sans nom d'imprimeur et sans nom d'éditeur. » Elle contient la thèse du catholicisme libéral posée avec hardiesse, et à la veille du conclave elle fut distribuée aux cardinaux dans le dessein d'influer sur l'élection du nouveau pape et de faire le procès de celui qui venait de décéder. Ce pamphlet a reçu la réponse qu'il méritait, par sa mise à l'Index, le 8 juin 1878. M. J. Morel recherche « quel peut, quel doit être l'auteur de la *Crise;* » nous ne le suivrons pas sur ce terrain dangereux, mais nous donnerons une idée de l'œuvre et de la réfutation.

Il y a plusieurs choses dans le pamphlet intitulé la *Crise :* 1° le tableau des périls qui menacent aujourd'hui l'Église, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre religieux ; 2° un essai d'histoire philosophique sur les partis dans l'Église depuis 1830 ; 3° l'indication des remèdes à la situation générale faite au catholicisme par les erreurs et les fautes de ceux que l'auteur de la *Crise* appelle le parti de la violence.

Les maux qui désolent l'Église en Italie, en Suisse, en Allemagne, ne sont que trop réels ; mais, M. J. Morel n'a pas de peine à le montrer, le libelliste se trompe lorsque, passant de la crise dans l'ordre politique à la crise dans l'ordre religieux, il cherche à nous effrayer par un tableau fantastique, où le vieux catholicisme est présenté comme une hérésie redoutable. Le vieux catholicisme est une tentative avortée, insignifiante en elle-même. Les vrais champions de la lutte terrible engagée sont d'une part l'Église romaine et de l'autre les sociétés ou les gouvernements qui ne veulent pas du règne de Jésus-Christ.

Dans son essai d'histoire philosophique, la *Crise* oppose au parti

de la violence le parti de la modération. Le parti de la modération promettait, il y a trente ans, sous certaines conditions, un avenir religieux magnifique. Pour conquérir sur le monde moderne l'influence morale que depuis longtemps elle n'exerçait plus, l'Église n'avait qu'à faire sien le programme libéral, abdiquer les privilèges et les prétendues prérogatives du clergé, s'emparer d'un grand fait, du droit commun moderne, de la liberté moderne, etc. Malheureusement, un autre programme a triomphé, celui du parti de la violence. De là les périls de l'heure actuelle. — Nous affaiblirions la réponse de l'abbé J. Morel, en cherchant à la résumer; contentons-nous d'affirmer qu'elle est vive, spirituelle, appuyée sur la théologie et sur les faits. Le libéralisme est la négation de la corruption de la nature humaine par le péché originel; il contredit la tradition de l'Église, en abdiquant en pratique et souvent en droit, le principe de la protection due à la vérité, etc. Toutes les accusations soulevées contre le parti de la violence rejaillissent sur la papauté elle-même, etc.— Le cardinal Tarquini et le P. Liberatore sont pleinement justifiés dans leur doctrine des inculpations de l'auteur de la *Crise*, et le vrai sens des passages altérés par lui est rétabli; la reconnaissance nous fait un devoir de le dire.

On devine quels sont les remèdes proposés. Il faut décliner toute solidarité avec le parti de la violence, il faut renoncer à lutter contre l'impossible, il faut sacrifier de périlleuses prétentions, il faut reprendre le programme de 1830. Le terrible *il faut* revient sans cesse. — Nous admettons sans restriction aucune le jugement porté ci par M. J. Morel : « Tout le monde, excepté eux (les nouveaux conseillers), trouvera que leurs « quelques remèdes » seraient pires que le mal. »

L'auteur d'un cours élémentaire de philosophie que les *Études* ont signalé, M. le chanoine Tarino, offre aux esprits déjà initiés à la métaphysique le volume qu'il vient de publier sous ce titre : *Problema fundamentale della scienza* (in-8, p. 503, Biella, J. Amosso.). Le docte chanoine ne ressemble pas à ces écrivains qui marchent au hasard, sans but nettement défini ; sachant que la science est une, et que la moindre erreur dans la spéculation a dans la morale et dans la vie humaine son contre-coup et ses effets pratiques, il amène les choses à l'unité, et, réunissant en corps de doctrine les vérités qu'il emprunte au Docteur angélique, il tire de la

solution d'un seul problème l'explication de tous les autres. Ce problème est celui de l'origine des idées, question fondamentale dans laquelle la philosophie doit chercher la base de ses enseignements sur Dieu, sur l'homme être moral et sur la société. A qui méconnaîtrait l'importance des études philosophiques au sujet de la nature des idées et de leur origine, l'auteur répond que la cause principale des maux qui nous désolent aujourd'hui est dans les intelligences. Or le mal de l'entendement, c'est ou l'absence ou la corruption des idées ou des principes. Il y a donc urgence à rétablir l'autorité des idées et des principes, et pour cela il faut s'adresser à la science qui s'occupe de ces choses, l'idéologie. Comme le prouve l'histoire des systèmes en philosophie, le sort des sciences, de même que le niveau de la moralité chez les peuples et les individus, a toujours été, dans chaque siècle, intimement lié à la solution, vraie ou fausse, qu'a reçue le problème de l'origine de la connaissance humaine. Nous souhaitons à l'ouvrage très intéressant dans son genre de M. Tarino, sa prompte vulgarisation par la plume française d'un traducteur.

M. le chanoine Bensa est avantageusement connu de la jeunesse studieuse, à laquelle il a longtemps enseigné la philosophie et la théologie. Son *Précis de la philosophie spéculative* (2 vol., in-8, Paris, Jouby et Roger) se présente au public avec des approbations d'évêques qui l'ont lu et fait examiner. M. Bensa s'est efforcé d'unir partout à la concision la clarté et la solidité. Nous croyons qu'il a réussi, et le *Summarium philosophiæ* nous paraît le fruit d'une science qui sait en même temps se condenser et se rendre accessible.

« Le cours est formé dans toute son étendue de trois parties bien distinctes : les Remarques (*Notanda*), les Thèses *(Positiones)* et les Corollaires *(Corollaria)*. Les Remarques préparent la doctrine, les Thèses l'établissent, les Corollaires la complètent. » Suivant un avis (p. XVII) les Corollaires sont à eux seuls pour un tiers dans l'ouvrage ; il est facile en les détachant de l'ensemble de resteindre la matière obligatoire de l'étude avec deux autres parties.

Le guide préféré de l'auteur est Suarez. Ainsi, dans la théorie de la connaissance intellectuelle, la perception directe et immédiate des choses *singulières* a la priorité sur les idées générales. Dans la théorie scolastique de la composition des corps, la matière pre-

mière reçoit le bénéfice d'une entité séparable *per divinam potentiam* de la forme. Quoique M. Bensa s'éloigne ici de saint Thomas, il professe constamment un grand respect pour les doctrines de l'Ange de l'école. Nous n'avons donc que des éloges à donner à l'esprit général de son enseignement; mais au sujet du traditionalisme nous ferons, comme Mgr Paulinier (V. lettre approbative, p. v), quelques observations. L'Église, toujours avare de ses anathèmes, n'a pas voulu condamner le traditionalisme mitigé au concile du Vatican. Suit-il de là que cette forme du traditionalisme ait été approuvée et placée à l'abri de tout blâme? Nullement, car, on le conçoit, une opinion peut être dangereuse, bien que l'Église ne l'ait pas qualifiée d'hérésie. Or, au jugement du Siège apostolique, le traditionalisme, même mitigé, appartient à la catégorie des opinions qui présentent un danger. En effet, si cette doctrine a reçu quelque part sa formule précise et son exposition complète, c'est bien certainement dans le Mémoire que, le 1er février 1860, quatre professeurs de Louvain adressèrent au cardinal préfet de la Congrégation de l'Index. Dans ce document on distingue nettement des *hommes vivant en société et jouissant du plein exercice de la raison*, l'homme isolé et abandonné à ses forces individuelles; on admet que les premiers peuvent, sans aucun secours de la révélation surnaturelle et de la grâce, connaître et démontrer plusieurs vérités métaphysiques et morales. Néanmoins l'exposé doctrinal des professeurs de Louvain a été, le 2 mars 1866, l'objet d'une sentence de réprobation dans les congrégations réunies de l'Index et du Saint-Office. Et cela, croyons-nous, parce que, tout en répudiant plusieurs des exagérations du traditionalisme, les professeurs de Louvain faisaient de l'enseignement extérieur, pour le développement de la raison humaine, une nécessité absolue. Nous disons *absolue*, car nous ne voulons rien objecter à la thèse qui soutient la nécessité purement morale, ni même à celle de M. Bensa qui, après avoir professé la nécessité physique et universelle, l'explique et la restreint, en lui donnant pour corrélatif une impuissance qu'il ne regarde pas comme *absolument* et *certainement invincible dans tous les sujets de la nature humaine*. Il nous déplaît seulement qu'une pareille impuissance soit nommée physique. Car, ainsi qu'on l'a rappelé plusieurs fois aux traditionalistes, à la différence de l'air, de l'eau, de la chaleur, qui sont la condition physiquement requise pour le développement vital

de la plante, l'enseignement extérieur n'est pas la condition physique des actes de notre intelligence. — Sauf le point signalé dans cette réserve, nous approuvons la doctrine de l'auteur, nous souhaitons à l'ouvrage le succès qui lui est dû, tant à cause de sa méthode que de la science dont il est rempli.

Signalons, en terminant, le discours d'ouverture de la Faculté de Théologie, prononcé à l'Université catholique de Paris, par le P. Jovene. (Paris, imp. Lahure, in-8.) Dans un langage cicéronien, l'éloquent professeur évoque le souvenir des gloires de l'antique Sorbonne, il donne le programme de l'enseignement théologique destiné, nous l'espérons, à les faire revivre. Suivant le désir du Pontife romain et l'esprit de l'Institut auquel le P. Jovene appartient, saint Thomas sera l'anneau brillant qui unira la nouvelle école à l'ancienne. J. Pra.

BIBLIOGRAPHIE

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE, par Dantier, ouvrage illustré de 4 photogravures et de 200 gravures sur bois, 2 vol. gr. in-8, Paris, Didot, 1879.

Le livre de M. Dantier n'est pas de ceux dont le mérite principal consiste à se faire remarquer, parmi les ouvrages auxquels on donne aujourd'hui le nom d'*agréables étrennes*. Il vient prendre place à côté d'autres livres sérieux que l'art de la gravure et du dessin embellit sans doute, mais dont il est loin d'effacer l'intérêt et de constituer le véritable mérite. L'illustration, si artistique soit-elle, ne vaut pas la beauté des âmes qui se révèlent à nous par la plume éloquente et pleine de délicatesse de M. Dantier. Un tel livre est du reste de ceux qui viennent à l'heure utile et propice. Il offre à la femme les vrais types de sa grandeur, ceux qu'elle peut imiter sans crainte de tomber dans une illusion dangereuse, ou de sortir du cadre que la Providence a fait pour elle. Assez d'autres aujourd'hui mettent un triste zèle à lui persuader que sa grandeur est dans l'oubli de ses devoirs, la libre inconstance de son cœur, ou l'acquisition d'une science étrangère au rôle

qu'elle est appelée à jouer ici-bas. La bonne moitié des œuvres littéraires de notre époque se trouve consacrée à décrire les ignominieuses faiblesses de la femme qui foule aux pieds l'honneur de son sexe ; et la sollicitude de nos ministres, depuis les célèbres ordonnances de M. Duruy, est tourmentée sans relâche de l'idée qu'il faut établir l'égalité intellectuelle entre les deux moitiés du genre humain. Aussi nous avons déjà des bachelières et des citoyennes capables d'affronter les orages de la tribune ou du club ; mais cette science féminine et cette audace parlementaire, si la foi n'en tempère la suffisance et l'orgueil, ne produisent qu'un vulgaire bas-bleu, ou qu'une anomalie ridicule. La vie de la femme se compose essentiellement de discrétion, de pudeur et de dévouement, et ces vertus, qui sont comme un instinct de sa nature, ont besoin de la religion pour ne point s'atrophier en elle, ou se voir remplacées par des vices éclatants. Si la supériorité, intellectuelle ou sociale, vient la couronner d'une auréole moins ordinaire à son sexe, la foi saura mêler aux rayons du génie la lumière plus douce de l'humilité chrétienne. Alors toutes les grandeurs, tous les héroïsmes, toutes les gloires enfin lui seront accessibles, sans qu'elle ait besoin, pour y prétendre, de déchirer le voile de sa modestie, et de sortir du foyer domestique, où la retiennent ses devoirs les plus sacrés.

Un simple et rapide coup d'œil jeté sur l'ouvrage de M. Dantier nous suffira pour montrer combien riche est sa galerie, et combien grand est le rôle que joue dans le monde la femme chrétienne. Nous voici aux premiers siècles de l'Église. Si l'homme a beaucoup reçu de cette foi nouvelle, la femme paraît lui devoir quelque chose de plus encore. Elle reprend dans la famille et la société la place d'honneur que le paganisme lui refusait. Égale de l'homme, rachetée comme lui, elle devient sa compagne et son aide, tout en le reconnaissant comme son chef. Elle demeure encore son inférieure, mais elle ne sera plus son esclave. Aussi se montre-t-elle de bonne heure reconnaissante envers cette foi qui la tire de son injuste abaissement. Les descendantes des Cæcilii Metelli, des Flavii, des Cornelii se font gloire d'embrasser le christianisme aussitôt qu'il pénètre dans Rome. Leurs familles ont illustré le monde antique, elles vont devenir elles-mêmes l'honneur de l'Église naissante. Elles opposent dès lors à la licence romaine la pureté de leurs mœurs, et bientôt Flavia Domitilla donne l'exemple de la chasteté poussée jusqu'à la perfection virginale. Le martyre n'est pas au-dessus de leurs forces ; elles se distinguent

même au milieu des immolations sanglantes par leur généreuse intrépidité. Nous voyons passer sous nos yeux les plus célèbres. Symphorose, matrone illustre par autant de couronnes qu'elle eut d'enfants, dit le Martyrologe ; Félicité, mère comme elle de sept martyrs ; Cécile, la gracieuse patronne de l'harmonie, chantant dans son cœur « le doux cantique de l'amour chaste et pur qu'elle avait voué au Christ ; » Blandine, la pauvre esclave que le martyre élève au rang des plus célèbres matrones ; Catherine, qui savait confondre les rhéteurs et les philosophes d'Alexandrie ; Agnès, la plus touchante personnification de la virginité chrétienne à l'origine de l'Église, et dont le courage fut célébré par l'éloquence de saint Ambroise et de saint Augustin.

Quand l'Église eut conquis le droit de cité dans le monde, Constantin se vit puissamment aidé par l'impératrice Hélène, sa mère, dans l'œuvre de pacification religieuse, qui donna la première place à la foi chrétienne. Alors aux martyres du sang succédèrent les martyres de la pénitence. Au sein de Rome, sur l'Aventin commencent ces réunions pieuses, partagées entre la prière, l'étude et les œuvres de charité. Marcella, Paula, Eustochium, en sont l'âme, et saint Jérôme en devient le directeur. D'autres passent les mers et vont chercher au désert les austérités de la vie d'Antoine pour les imiter. Là l'innocence trouve un abri et le repentir un asile. Marie Égyptienne, Thaïs et Pélagie forment les premiers anneaux de la chaîne des réhabilitées par la pénitence. C'est ainsi que, dans les premiers siècles, des femmes travaillent à la transformation religieuse et sociale par le martyre, l'humilité, la chasteté et l'expiation, sur les deux rives du Jourdain, comme aux bords du Tibre. Ce que les unes ont fait pour convertir les sectateurs du polythéisme grec et romain, les autres le feront aussi pour incliner sur les fonts baptismaux la tête des farouches adorateurs d'Odin ou d'Hermansäul. Galla Placidia, dont les infortunes ont tout l'attrait d'un roman, dompte Ataulf, et introduit parmi ses barbares quelque chose des mœurs chrétiennes. Dans le monde germano-frank apparaît Clotilde, gagnant à son Dieu le cœur de Clovis et ralliant à la foi véritable le peuple qui devient dès lors « la nation très chrétienne » et commence la glorieuse chaîne des *Gesta Dei per Francos*. Elle ouvre ainsi la voie dans laquelle la suivront tant d'autres reines illustres par leurs vertus : Radegonde et Bathilde, dont la sainteté contraste avec les vices de Frédégonde et de Brunehault ; Pulchérie, qui exerce une si admirable influence dans la famille impériale et

mérite d'être nommée par un grand pape son légat apostolique en Orient; Théodelinde, qui est pour saint Grégoire le Grand ce que la comtesse Mathilde sera pour Grégoire VII; Berthe, fille de Charibert, épouse d'Ethelbert, qui ouvre aux envoyés du pape l'accès du royaume d'Odin, et dont l'œuvre apostolique sera continuée par d'autres Anglo-Saxonnes. Comme la religion, la poésie trouve dans les femmes d'ardentes auxiliatrices. Le drame latin renaît avec honneur au moyen âge dans un cloître de bénédictines allemandes. La jeune muse chrétienne s'unit à l'ancienne muse classique dans les drames et les comédies de Hrotswitha qui, malgré leurs imperfections, renferment de véritables traits de génie et peuvent être appelés l'aurore de la renaissance dramatique. C'est aussi une femme, Hedwige, qui ouvre à la langue grecque les portes du cloître. Sainte Hildegarde élève sur les bords du Rhin sa voix prophétique, qui fait trembler les puissants et donne du courage aux opprimés, et sainte Gertrude écrit le livre des *Révélations*, que les maîtres de la spiritualité regardent comme l'une des plus hautes conceptions de la théologie mystique.

Mais une carrière nouvelle, essentiellement militante, s'ouvre devant les héroïnes chrétiennes. Il s'agit de prêter aide et secours aux souverains pontifes dans les luttes difficiles de la papauté, pendant la querelle du sacerdoce et de l'empire et au milieu des troubles causés par le long séjour des papes à Avignon. Deux femmes viennent au secours de l'Église. L'une est cette grande comtesse Mathilde, la puissante héritière des margraves-ducs de Toscane, justement appelée la Jeanne d'Arc de la papauté, qui force l'arrogance des césars germaniques à reculer devant ses armées et à venir à Canossa. L'autre est cette Catherine de Sienne, humble fille de saint Dominique, qui, par la douceur de sa parole et de ses conseils, ramène à Rome, centre de la catholicité, la papauté exilée à Avignon, comme dans une autre captivité de Babylone.

Blanche de Castille ouvre le siècle de saint Louis, dont elle prépare la future grandeur, offrant dans sa personne le modèle des mères et des régentes, et prouvant une fois de plus que le gouvernement d'un grand royaume n'est pas au-dessus des forces d'une femme chrétienne. Avec M. Dantier, nous nous arrêtons un instant pour contempler cette Béatrix, dont l'amour chaste et pur inspira le puissant génie de Dante. Puis nous arrivons à cette Jeanne d'Arc, dont la douce et héroïque figure conserve un charme toujours nouveau, et nous rendons encore un hommage à cette patronne guerrière des envahis, qui dans notre siècle de scepticisme

en a reçus d'éclatants. Un regard jeté sur l'Espagne nous y fait rencontrer Térèse d'Avila, vrai docteur de la vie mystique, rayonnant au-dessus de son siècle par ses lumières et par sa sainteté, et jetant à profusion, dans ses œuvres, sur Dieu, sur l'âme, sur l'autre vie, des éclairs qui illuminent les profondeurs les plus inaccessibles.

Des hauteurs sereines du mysticisme, M. Dantier nous fait descendre dans la vie politique, pour assister à l'une de ses plus lamentables péripéties, dans la personne de cette jeune reine d'Ecosse, qui regretta le « si plaisant pays de France » et tomba du trône aux mains de la jalouse et cruelle Elisabeth, « sa bonne cousine. » L'auteur fait avec raison justice des calomnies inventées par le fanatisme protestant contre Marie Stuart. Elle demeure, aux yeux de l'histoire sérieuse, la royale victime de la reine vierge et protestante, après avoir été un peu faible peut-être, mais jamais criminelle.

Du spectacle de cette royale infortune, nous passons au spectacle de la vie religieuse, travaillant par d'héroïques femmes à régénérer la société au commencement du XVIIe siècle. Sainte Jeanne de Chantal et l'ordre de la Visitation résument ce travail fécond de réforme par l'édification et la pratique des conseils évangéliques, qui assurent à la vie religieuse une éternelle durée au sein du monde chrétien. Mais lorsque des humbles et douces filles de sainte Chantal et de saint François de Sales nous passons aux solitaires de Port-Royal, nous ne craignons pas de le dire à M. Dantier, la chute est profonde et le contraste heurté. Nous avons peine à comprendre ce que viennent faire, au milieu de tant de femmes célèbres par leur humble soumission à l'Église, ces quelques religieuses opiniâtres, infatuées de leurs propres lumières et des idées de leurs directeurs jansénistes, et refusant obéissance au pape et aux évêques, dans une controverse sur la grâce, où, si intelligentes qu'on puisse les supposer, elles ne comprenaient que peu de chose. Il nous semble que la question de Port-Royal a été mise dans un jour suffisant pour guérir à jamais tout homme sérieux des ridicules admirations jansénistes et universitaires. Ce qu'il y a de plus éclatant dans les filles de la mère Angélique, c'est, non pas leurs vertus, mais leur obstination, et ce n'est point par ce côté-là que se recommande la femme chrétienne. Les *Provinciales,* mises à l'Index par l'Église, ne sont pas non plus un produit de l'esprit chrétien, comme veut bien le dire M. Dantier. Voilà donc un tableau que volontiers nous détacherions d'une aussi belle galerie, parce que le peintre nous a

trop habitués, par ceux qui le précèdent, à un choix plus délicat et à des couleurs plus franchement pures. Pour remplir le vide, après avoir admiré les correspondantes de Bossuet, nous placerions peut-être quelques figures du XVIII[e] siècle. Au milieu de la corruption romaine, M. Dantier nous avait fait admirer des anges. Au sein d'un siècle chrétien, mais corrompu, la race n'en était pas éteinte, et il ne fallait même pas regarder loin du trône pour rencontrer de suaves apparitions de la vertu et de la pureté. Et, sur la fin de ce siècle orageux, quelle figure que cette Elisabeth, « si douce même envers la mort » ! Quel spectacle à faire admirer que le dévouement de tant de femmes chrétiennes au milieu des horreurs de notre Révolution ? Si nous osions donner un conseil à M. Dantier, nous lui dirions de puiser là pour ménager dans sa galerie la transition du XVIII[e] au XIX[e] siècle. Alors, sans délaisser la France, nous irions plus volontiers dans le nouveau monde admirer l'héroïsme et la charité d'Elisabeth Seton.

Le XIX[e] siècle nous montre la Propagation de la foi établie par d'humbles ouvrières, et les œuvres de charité s'épanouissant de toutes parts et sous toutes les formes, par l'action délicate des femmes chrétiennes. Puis nous admirons M[me] Swetchine, ou la femme d'intelligence supérieure, vivant comme une sainte parmi le monde religieux, politique ou lettré qui fréquente son salon du faubourg Saint-Germain. Nous arrivons à Eugénie de Guérin, non moins belle dans sa solitude du Cayla, illustre par sa tendresse fraternelle et des vertus dont il faut demander le secret à ce journal intime, dont les pages respirent une si suave piété ; ne quittant presque jamais le castel de ses pères, heureuse avec Dieu et les siens, pleurant des vides qu'y fait la mort et n'éprouvant jamais ni désœuvrement ni ennui. Bel exemple à proposer à tant d'âmes aujourd'hui si vite fatiguées du calme domestique ! Nous achevons notre heureux voyage à travers le beau pays du dévouement chrétien, avec sœur Rosalie, cette fille de Saint-Vincent de Paul, devenue une puissance à force de charité et avec M[me] Barat, c'est-à-dire l'apostolat de l'éducation par le Sacré-Cœur de Jésus. Mais en fermant ce livre qui nous a si souvent charmé, nos lèvres murmurent bien des noms qui fourniraient de belles pages à une plume si éloquente. M. Dantier ne pouvait tout dire, mais ce qu'il dit nous fait regretter ce qu'il eût pu dire encore. Car nous ne partageons pas à son égard les idées singulières d'un certain critique dont le *Journal officiel* nous a transmis la prose. Ce littérateur, qui ne dit point son nom, pousse la suffisance jusqu'à la

naïveté, et traite D. Guéranger et M. de Rossi avec un dédain qui surprendra fort les moindres savants en histoire et en archéologie. La République, qui paye une semblable prose, devrait bien se montrer un peu plus exigeante à l'égard de ses rédacteurs. Mais on perd tout droit de parler d'un livre comme celui de M. Dantier, quand on se dit « amateur d'épices, de littérature de sapeur, de liberté gaillarde », et quand on regrette que M. Fournel soit trop convenable dans ses croquis parisiens. Ce qu'il faut à de pareils critiques, ce sont les œuvres de Zola; quand ils osent toucher à des livres aussi purs que celui de M. Dantier, ils ne peuvent que se sentir en pays inconnu. Puissent les femmes chrétiennes feuilleter souvent ces pages, si pleines de la grandeur que la foi sait donner à leur sexe, et puisse l'auteur qui les a écrites nous en fournir souvent de semblables à lire et à louer! H. MARTIN.

MANUEL BIBLIQUE, ou cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires de Saint-Sulpice, t. III : Jésus-Christ, les saints Évangiles. In-12, 492 pages. Paris, Roger et Chernoviz, 1878.

C'est à M. l'abbé Bacuez qu'on doit les *Questions sur l'Ecriture sainte* publiées il y a trois ans, livre estimable, dont nous n'avons pas manqué de rendre compte à nos lecteurs. Le *Manuel biblique*, dont le volume que nous annonçons n'est qu'une partie, répond à ce riche programme. Puisque le nouveau cours d'Écriture sainte sera l'œuvre d'un auteur si avantageusement connu et de M. l'abbé Vigouroux, on est sûr qu'il sera fait avec une bonne méthode et une vraie science.

M. Bacuez suit, sans s'y astreindre absolument, le plan qu'il avait tracé dans le second volume de ses *Questions*. Après les considérations préliminaires, il montre Jésus-Christ dans l'Évangile : d'abord son incarnation, les mystères de son enfance et sa vie jusqu'au désert, où il est tenté; ensuite sa prédication, les faits naturels et surnaturels de cette période, la doctrine de Notre-Seigneur, ses paraboles, ses discours rapportés par les synoptiques, ceux que saint Jean nous a conservés; enfin sa passion, sa résurrection et son ascension. Des questions rétrospectives sur la vérité des Évangiles et sur la divinité du Sauveur terminent l'ouvrage. Partout le docte professeur traite son sujet avec une extrême modestie, évitant d'étaler sa grande érudition. Il renvoie les élèves aux sources qu'ils ont entre les mains, à la Somme de saint Thomas, au Bréviaire; il tire un merveilleux parti de ce beau livre,

trésor du prêtre. En même temps qu'il donne un enseignement exact et solide, il suggère des pensées également utiles pour la méditation et pour la chaire. Il n'affirme qu'avec réserve, mais il fournit des preuves surabondantes indiquées en peu de mots. Dans un endroit il nous a paru que sa prudence était poussée à l'excès. A propos du *Compelle intrare* : « A la vérité, dit-il, saint Augustin allègue ce passage pour justifier les peines imposées par les empereurs chrétiens aux donatistes révoltés contre l'Eglise. Sans contredire le principe de ce saint docteur, surtout dans le cas auquel il l'applique, on peut dire néanmoins qu'une bonne fin, si excellente qu'elle soit, ne légitime pas tous les moyens, et que le prince a une mesure à garder dans l'emploi de sa puissance. Il est difficile de nuire à quelqu'un en le conduisant au ciel; mais il serait aisé de l'en détourner ou d'en détourner d'autres, en voulant le forcer à y entrer immédiatement ou sans délai. » Si chacune de ces propositions est claire, leur ensemble a je ne sais quoi d'embarrassé, et l'opportunité de ces réflexions nous échappe. Où sont les princes qui abusent de leur pouvoir pour faire entrer de force qui que ce soit dans le ciel? Il est une autre vérité non moins certaine, que le pieux et savant sulpicien reconnaît avec nous, c'est que l'Église a le droit d'employer même la force matérielle pour soumettre ses enfants rebelles, et toute la sagesse nécessaire pour régler comme il convient l'usage de ce droit. F. D.

LE PAYS. POLIGNAN ET COMMINGES, leur passé, leur présent, par D. DUFOR, ancien missionnaire et professeur d'humanités. Toulouse, Privat; Paris, Palmé, 1878, in-12, p. XII-379.

Polignan est un village de la Haute-Garonne, dont le principal et unique établissement important est un petit séminaire, qui succéda à un couvent de cordeliers, bâti auprès du pèlerinage de Notre-Dame de Polignan. M. l'abbé Dufor nous retrace avec âme l'histoire de cette maison, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur son passé. Malgré quelques traits d'un intérêt général, le lecteur ne trouvera dans ce livre que des détails intimes, des récits pleins de simplicité. Il n'en sera pas de même pour ceux qui ont reçu à Polignan l'instruction et l'éducation. On sait combien, dans les maisons ecclésiastiques, s'établit et se conserve l'esprit de famille, combien aussi se forment et se fortifient les liens qui unissent les élèves à leurs maîtres. Il faut se mettre à ce point de vue pour comprendre la raison de ce livre. Tout en se proposant de ne

faire aucune réclame pour un établissement auquel, on le sent en le lisant, son cœur est rivé par les chaînes les plus douces, M. l'abbé Dufor a composé de Polignan le meilleur panégyrique, et tous les épisodes qui se pressent sous sa plume donnent une idée parfaite de l'éducation, pleine de paternelle fermeté, que reçoivent les nombreux élèves du petit séminaire. Nous sommes persuadé que ce livre sera lu avec plaisir par ceux qui, sortis depuis de longues années et lancés dans toutes les carrières de la vie sociale, jettent un regard de regret sur les murs où s'abrita leur jeunesse. Ils aimeront à retrouver les noms de leurs anciens maîtres, ceux de leurs condisciples qui se sont fait quelque place dans le monde, ces souvenirs de fêtes, de promenades instructives ou de pieux pèlerinages ; ils souriront encore à ces récits d'incidents, si puérils en eux-mêmes et qui cependant, quand on a quinze ans, prennent la proportion de graves évènements. Et puis, qui d'entre eux n'aimera pas cueillir quelques-unes de ces fleurs, que M. l'abbé Dufor répand sur ses pages avec une profusion toute méridionale ! Elles leur rappelleront le beau pays de Polignan et de Comminges, ses sites ravissants, ses pittoresques paysages et, pour plusieurs, les plus belles années de leur vie.

C. S.

EXUVIÆ SACRÆ CONSTANTINOPOLITANÆ. Fasciculus documentorum ecclesiasticorum, ad Byzantina lipsana in Occidentem sæculo XIII° translata, spectantium, etc. t. II. Genevæ, MDCCCLXXVIII, in-8, p. xx-399.

Ce volume est le complément obligé de l'ouvrage dont nous avons parlé, il y a quelques mois. M. le comte Riant a rassemblé toutes les pièces qui servent à l'histoire des reliques transportées de Constantinople en Europe au XIIIe siècle, à la suite de la IVe croisade.

I. *Documents liturgiques :* leçons tirées des bréviaires de divers diocèses ou abbayes ; — hymnes et séquences — II. *Lettres et procès-verbaux*, au nombre de cent quatre. — III. *Documents divers :* inscriptions ; extraits de livres de diverses églises : nécrologes, rituels, inventaires. — IV. Dans l'*Appendice*, nous trouvons un certain nombre de témoignages d'historiens relatifs aux reliques conservées à Constantinople au XIIe siècle et à celles qui furent ensuite apportées en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Angleterre et dans les pays scandinaves. — V. Un *Calendrier* indiquant les fêtes instituées pour ces saintes reliques en différents diocèses. — Le volume est terminé par un *Index nominum et verborum*, de près de cent

pages, qui est un véritable travail de patience et un service incontestable rendu aux chercheurs.

Le lecteur comprend que ce second volume ne souffre pas d'analyse plus détaillée. Mais, après l'avoir parcouru, il paiera comme nous l'avons fait, un sincère tribut d'hommages et de félicitations au savant auteur des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*.

C. S.

LE SACRILÈGE DE CHÊNE-BOURG du 2 avril 1878. Genève, 1878, in-8, p. 106.

Le 2 avril dernier, le gouvernement genevois faisait envahir la chapelle privée des catholiques de Chêne-Bourg, pendant l'adoration des Quarante-Heures ; l'ostensoir, le saint ciboire, tous les ornements de la chapelle sont saisis et chargés sur des voitures. C'est à peine si le curé peut recueillir sur un corporal les hosties consacrées. On comprend l'indignation des catholiques suisses devant un attentat aussi sacrilège, qui surpassait tous ceux dont ils sont les témoins et les victimes depuis le commencement de la persécution. Le Conseil fédéral, ému lui-même des protestations qui lui furent adressées, demanda des explications au gouvernement genevois. Il fut répondu par des négations formelles ou par un mensonger compte rendu de l'attentat. Le curé de Chêne, M. l'abbé Délétraz, dans deux longues lettres, a rétabli la vérité : ces deux lettres, datées du 5 et du 8 juillet, sont insérées dans cette brochure, ainsi que les protestations des catholiques de tous les cantons de la Suisse, qui, par cet accord unanime, donnent une nouvelle force à celle des catholiques de Genève. Les chaleureux accents de la foi outragée des Suisses consolent l'âme attristée de tant d'indignités. C. S.

LE HÉRAUT DE L'AMOUR DIVIN. Révélations de sainte Gertrude, vierge de l'ordre de Saint-Benoît, traduites sur la nouvelle édition latine des Pères bénédictins de Solesmes. Poitiers et Paris, Oudin, 1878, 2 vol. in-12, p. LV-364 et 395.

Il appartenait aux savants bénédictins de Solesmes de nous donner en français un des plus beaux ouvrages de mysticité qui existent. L'édition latine qu'ils en ont publiée, appelait cette traduction, qui sera accueillie avec joie par toutes les âmes pieuses. La réputation des révélations de sainte Gertrude est faite depuis longtemps ; l'Église l'a consacrée par son suprême suffrage. C'est donc sans crainte de s'égarer qu'on peut, à la suite de la sainte fille de saint Benoît, s'engager dans ces voies de haute spiritualité.

« La doctrine y est irréprochable, la plus tendre dévotion n'y fait tort en rien à ce que la piété doit avoir de fort et de généreux; l'ardeur de l'amour n'enlève pas la mesure et la sagesse de la discrétion; la charité s'y trouve merveilleusement ordonnée, et notre vierge, élevée aux écoles de l'abbesse Gertrude, se ressent toujours de la première nourriture qu'elle y a prise : l'Écriture sainte et la sacrée Liturgie. » Les nouveaux traducteurs nous montrent, dans leur Introduction, le véritable caractère de la mission de la sainte : ce fut « de révéler le rôle et l'action du Cœur divin dans l'économie de la gloire divine et de la sanctification des âmes. » D'autres saints ou saintes ont été sans doute associés d'une manière spéciale à cette haute mission de développer la dévotion du Sacré-Cœur; mais « ils n'en ont pas exposé les mystères multiples, nécessaires, universels, avec l'insistance, la précision, la perfection qui se rencontrent dans les révélations » de sainte Gertrude et de sainte Melchtilde. De plus ce livre vient à une heure opportune, « dans un temps où l'ignorance des choses divines est poussée si loin qu'il n'est pas rare de rencontrer des personnes vertueuses et chrétiennes qui ne se doutent même pas des merveilles que la grâce accomplit chaque jour en elles-mêmes, et ne sont plus soutenues dans le bien que par des formes extérieures de piété, sans âme comme sans intelligence. »

Nous venons de recevoir deux volumes, publiés chez le même éditeur par les Pères de Solesmes : ce sont les Révélations de sainte Melchtilde : *le livre de la grâce spéciale*, et celles de la sœur Melchtilde de Magdebourg : *la lumière de la divinité*, les unes et les autres traduites en français.

CHRONIQUE

LE MOIS DE JANVIER 1879

Une alarmante nouvelle est venue de Russie : la peste, apportée d'Asie par des Cosaques avec le butin de la dernière guerre, a éclaté dans la province d'Astrakhan, où elle fait d'affreux ravages. Sur cent personnes atteintes, quatre-vingt-quinze et plus encore succombent. Les barrières élevées devant ce redoutable fléau ne l'arrêtent pas ; poussé peut-être par une justice vengeresse, il se rit des obstacles, passe à travers les cordons sanitaires et disperse au loin ses germes de mort. Remontant le Volga, il a infesté la province de Saratoff. Le péril a paru grave aux gouvernements des pays voisins : l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, la Roumanie et la Porte et de proche en proche tous les autres États de l'Europe ont pris des précautions pour s'en garantir.

Un autre fléau plus funeste encore, que le Pape a bien nommé, la peste du socialisme, *socialismi pestem*, s'est glissé au sein des nations et les menace d'une dissolution prochaine. Les hommes d'État sont effrayés de ses progrès, mais ils ne s'accordent pas sur la manière de le combattre. Les uns affectent de croire que le mal se dissipera de lui-même au grand air de la liberté, et ils lui donnent toutes les facilités de l'association et toutes les faveurs de l'amnistie, lui ouvrent tous les courants de la parole et de la presse. Les autres lui opposent quelques mesures de police, comme en Italie, des procès rigoureux, comme en Russie et en Espagne, des lois exceptionnelles dont un ministre absolu peut abuser à son gré,

Errata. Dans la précédente chronique, à la page 152, ligne 12, lisez « par d'odieuses vexations. Sous prétexte... » ; à la page 155, ligne 16, lisez « le sandjak de Toulcha » ; à la page 156, ligne 1, lisez « le 13 juin » ; ligne 24, lisez « dans le sandjak de Novi-Bazar. »

comme en Allemagne. Mais on laisse couler les sources mêmes de la contagion, on conserve, on multiplie les chaires de pestilence d'où l'irréligion et le matérialisme se répandent dans les classes instruites et de là jusque dans les couches les plus profondes de la société. Déjà le ministère libéral dont la Belgique subit maintenant la tyrannie, impose à ce catholique pays une loi qui bannit Dieu de l'enseignement primaire ; et en France, le parti radical, jaloux de surpasser un si triste exemple, chasse des écoles publiques les instituteurs religieux et prétend former à son image les générations futures au moyen de l'instruction gratuite, laïque et obligatoire.

Il appartenait à l'autorité qui domine dans l'ordre spirituel tous les peuples chrétiens de leur inspirer des conseils plus sages. C'est ce que Léon XIII a fait dans son admirable Encyclique *Quod Apostolici muneris*. Là il montre clairement la maladie dont souffre la civilisation moderne, il en dévoile les causes et il en offre le remède. Les socialistes, communistes ou nihilistes, de quelque nom qu'on appelle ces innombrables conspirateurs qui tramaient autrefois dans les ténèbres et maintenant préparent au grand jour le renversement de l'édifice social, ont été conduits à ces excès par les erreurs des derniers siècles. Les protestants se sont révoltés contre l'Église ; les rationalistes se sont révoltés contre la révélation et l'ordre surnaturel ; les libéraux ont glorifié la Révolution, cette grande révolte contre l'autorité : à leur tour les nouveaux sectaires se révoltent contre toute religion, contre la société civile et la société domestique, contre la raison elle-même. Comme ils s'insinuent dans les esprits en dogmatisant, c'est par la vérité qu'ils seront vaincus. L'Église donc, dépositaire des dogmes révélés et gardienne vigilante des vérités naturelles, oppose à leurs théories trompeuses ses doctrines certaines. Elle enseigne de la part de Dieu la soumission due aux princes, l'indissolubilité du lien conjugal, le respect du bien d'autrui, la foi à l'ordre providentiel qui a établi des distinctions de rang et toutes sortes d'inégalités entre les hommes, quoiqu'ils aient même origine, même nature et même fin. Mais si elle exhorte les pauvres à la résignation et les sujets à l'obéissance, elle rappelle aussi aux riches leur devoir de soulager l'indigence de leurs frères, et elle avertit les chefs des peuples qu'ils ont un Maître et un Juge, et qu'au-dessus de leurs lois il y a la loi divine et la souveraine justice.

La voix du souverain Pontife a été écoutée cette fois : les souverains lui ont répondu par des félicitations, les socialistes par des lettres menaçantes. Toute la presse s'est émue de ce grave document. Exceptons les économistes libéraux, qui n'en voient pas la portée et n'en parlent qu'avec un dédain superbe. « Le catholicisme seul, écrivait à ce propos M. Joseph Garnier, est impuissant contre les sectes sociales avec lesquelles il fait souvent chorus. L'illustre Rossi conseillait à Pie IX l'enseignement de l'économie politique, qui contient les meilleurs arguments à invoquer contre les sophismes passés et présents. » Le catholicisme fait si peu chorus avec les socialistes qu'un de leurs orateurs les plus renommés, Bébel, dans un discours à la Chambre de l'empire allemand, s'écriait, il y a quelques mois : « Les ultramontains sont nos plus mortels ennemis ! » Mais quelque horreur que nous ayons pour les doctrines de ces sectaires, il est une chose que le bon sens et l'évidence des faits nous obligent d'affirmer avec eux : c'est que l'école représentée par le *Journal des économistes* n'a point tenu sa promesse de guérir les maux de la société par ses théories libérales et de lui procurer le bien-être par une production plus abondante et une plus équitable distribution des richesses.

Le Vicaire de Jésus-Christ a frappé les sectes antisociales en condamnant leurs erreurs, c'est aux gouvernements à réprimer leurs complots et à leur enlever les moyens matériels de nuire. Mais ils sont moins appliqués à se prémunir contre le socialisme que contre les prétendus empiétements de l'Église. Léon XIII, dans une lettre récente à l'archevêque de Cologne, se plaignait avec douceur que ses efforts pour pacifier l'Allemagne fussent demeurés steriles, et il demandait qu'on priât Celui qui tient dans sa main le cœur des rois d'incliner lui-même à des dispositions plus bienveillantes l'empereur des Allemands et ses ministres. Quand nous voyons dans cet empire les prêtres et les évêques toujours frappés de nouvelles amendes ; les dernières religieuses qu'on y tolérait encore, chassées de leurs couvents ; les pères de famille contraints d'envoyer leurs enfants à des écoles publiques où le clergé catholique n'a point d'accès et où ces jeunes âmes sont livrées à toutes les séductions de l'hérésie et de l'impiété, que devons-nous penser de la sincérité d'un M. Falk, l'auteur des lois de mai, qui devant la Chambre prussienne parle de son zèle pour

la religion et de son amour pour la paix, et reproche aux députés catholiques de prolonger le conflit religieux? On veut qu'ils se laissent dépouiller de leurs libertés les plus sacrées, qu'ils reconnaissent à l'État le droit de gouverner l'Église à son gré et qu'ils s'accoutument aux lois oppressives issues de cette inique prétention. Il est clair qu'ils n'en passeront jamais par ces conditions injustes. M. Dauzenberg l'a hautement déclaré devant le Landtag. Les catholiques ne font point au gouvernement une opposition systématique. Si le Pape réussit à régler avec lui les rapports de l'Église et de l'État, ils se soumettront docilement à ses décisions. Dans les questions politiques, ils appuient le ministère ou le combattent selon qu'ils jugent sa tendance conforme ou contraire aux intérêts du pays. Le prince de Bismark a proposé au Conseil fédéral un système de tarif douanier qu'il veut faire prévaloir dans des vues soit financières, soit économiques. Tout ce qui entre en Allemagne serait frappé d'un impôt, sauf les matières premières que le pays ne produit pas et dont l'industrie allemande a besoin. Ce serait pour le trésor un revenu d'au moins 70 millions de marcs qui permettrait de diminuer d'autant les contributions directes dont la perception est souvent difficile et vexatoire. Ceci est vrai surtout en Prusse où l'on a vu dans la seule année 1877, 200,000 personnes poursuivies et 120,000 saisies effectuées pour le recouvrement des impôts. D'autre part, la production nationale protégée par une taxation générale qui ne serait un privilège pour aucune branche, prendrait son essor, et il en résulterait une abondance dont les consommateurs ne tarderaient pas à profiter. Il y a là des idées sages que la fraction du centre a été la première à défendre contre les libéraux, tout en écartant ce qu'elles peuvent avoir de menaçant pour l'autonomie des États confédérés. Mais la première aussi elle s'est opposée au règlement disciplinaire inventé par le chancelier pour museler le Reichstag en ôtant aux députés la liberté de la parole. Si la servilité des nationaux-libéraux laisse adopter ce projet de loi, une commission composée du président, de deux vice-présidents et de dix membres du Parlement, la même pour toute la durée d'une session, pourra censurer une expression, un discours, en interdire la reproduction dans le compte rendu sténographique et dans toute la presse et infliger à l'orateur diverses peines, telles qu'une réparation publique, l'exclusion de l'As-

semblée, la privation du droit d'en être élu membre à l'avenir, le renvoi au tribunal correctionnel. Cette loi, maniée habilement par un ministre tel que Bismark, le débarrasserait aisément d'un adversaire redouté et fermerait la bouche aux autres; c'est pour cela qu'on l'a nommée la *loi muselière* (Maulkorbgesetz).

La noble attitude des catholiques d'Allemagne semble avoir piqué d'émulation ceux d'Italie. Ces derniers, jusqu'à présent, se sont abstenus de prendre part aux élections politiques : devront-ils s'en abstenir toujours? Ne faut-il pas qu'ils s'organisent pour courir aux urnes, si le souverain Pontife lève la défense qui les retient? L'*Unità cattolica*, gazette de Turin justement estimée, a soulevé la question et poussé résolument les esprits dans cette voie. Sans cesser de regarder comme illégitime le pouvoir qui domine à Rome, on peut reconnaître que de fait il possède et exerce l'autorité; s'il n'est pas permis de l'aider à s'affermir dans son usurpation, rien n'empêche de concourir avec lui au maintien de l'ordre public. La sacrée Pénitencerie déclarait, en 1866, aux évêques d'Italie, que lorsqu'on les sollicitait de favoriser l'élection de bons députés, ils pouvaient rappeler aux fidèles leur devoir de se dévouer selon leurs forces à conjurer le mal et à contribuer au bien. La maxime « ni électeurs ni élus » a été opportune comme une protestation contre les iniquités d'où est sorti le royaume d'Italie; peut-être une conduite opposée serait-elle maintenant un moyen efficace de combattre la révolution dans la péninsule et d'y restaurer le règne du droit. Aussi bien les circonstances paraissent favorables : une nouvelle loi qu'on prépare va tripler le nombre des électeurs et donner le droit de voter à près d'un million de citoyens animés pour la plupart d'un sincère amour de la religion. S'ils comprennent l'importance de leurs suffrages et qu'ils s'entendent pour faire de bons choix, ils enverront au Parlement des députés franchement catholiques, catholiques avec le Pape, qui revendiqueront à la tribune toutes les libertés et tous les droits de l'Église et parviendront peut-être à former la majorité.

Mais il s'en faut bien que tous partagent ces espérances. Bon nombre d'esprits sérieux s'en défient comme d'illusions dangereuses. Les suffrages suivent les courants de l'opinion; or il est plus facile d'égarer l'opinion que de la bien guider, et la presse, la parole, tous les moyens de persuasion réussiront mieux aux révolu-

tionnaires pour tromper les multitudes qu'aux défenseurs de la bonne cause pour les éclairer. On n'a qu'à voir ce qui se passe maintenant en France, en Belgique et dans l'Amérique centrale et l'Amérique méridionale. Ajoutez les séductions du catholicisme libéral. Déjà, en Italie, un homme plein d'honneur et de foi, qui, étant maire de Turin en 1870, donna sa démission plutôt que de participer aux fêtes qu'occasionna l'invasion sacrilège de Rome, le comte Valperga di Masino, proposait naguère « de créer au Parlement un parti conservateur qui accepterait les faits accomplis, puisque la Providence les avait permis, et qui porterait un loyal concours à la chose publique sous l'égide des institutions libérales, avec l'intention de les réformer et de les améliorer, mais non de les détruire. » Ce programme, qui sacrifiait les droits les plus sacrés à l'absurde théorie des faits accomplis, était inacceptable pour tout vrai catholique. D'autres cependant vont encore plus loin. M. Robert Stuart, de Pérouse, demande un parti conservateur *non clérical*, moins avancé que les *modérés* qui ont fait la brèche de la porte Pia et qui maintenant, à la Chambre, se soutiennent à peine contre les *progressistes* de la gauche. Certes, les Italiens dévoués à l'Église qui cherchent dans les élections une arme pour la défendre, ont horreur de ces compromis, et nul ne les a plus vaillamment combattus que l'*Unità cattolica*. La controverse pacifique et courtoise qu'elle a suscitée n'a point divisé les cœurs : on étudie la question en attendant que le Pape prononce.

Mais le Pape a d'autres vues ; il ne juge pas encore expédient ce moyen de sauver la patrie. Ceux qu'il ne cesse de recommander sont toujours l'union, le dévouement, les bonnes œuvres et la prière : « N'ayez tous qu'un cœur et qu'une âme, disait-il le jour de l'Épiphanie à de nombreux pèlerins italiens ; tenez-vous étroitement unis entre vous par le lien de la charité, prêts à courir à la défense de la religion, si la nécessité et le devoir vous appellent. » Et il accueillait avec joie, il bénissait de tout son cœur leur pieux dessein de célébrer cette année d'une manière solennelle le premier jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Le très chrétien pays de France suivra cet exemple, car le secours de la mère de Dieu lui est plus nécessaire que jamais dans la crise périlleuse où il est engagé. Les élections du 5 janvier, dépassant toutes les espérances des partis avancés, leur donnèrent au Sénat

une majorité de cinquante à soixante voix. Aussitôt ils voulurent profiter de la victoire et sommèrent le gouvernement d'exécuter les réformes réclamées par leurs orateurs et par leurs journaux. L'amnistie pour les insurgés de la Commune ; « l'épuration » des fonctionnaires, c'est-à-dire les places distribuées aux républicains dans les finances, dans la magistrature, dans l'administration, dans les ambassades, dans l'armée, au conseil d'État, partout ; la dispersion des ordres religieux, spécialement des jésuites ; l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire ; le retrait de la loi qui donne aux universités libres une part dans la collation des grades, et même de la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement secondaire : telles étaient les principales revendications.

A peine les Chambres furent-elles réunies, le 14 janvier, que les sénateurs et les députés des gauches tinrent des réunions tantôt par groupes, tantot en assemblée plénière. Fallait-il imposer un programme au ministère, et quel programme? Valait-il mieux l'obliger à soumettre le sien d'avance aux discussions de ces conciliabules, ou attendre qu'il l'exposât à la tribune? C'étaient des délibérations sans fin, des pourparlers avec le président du Conseil, de pressantes exhortations à conserver l'union entre les fractions de la gauche. Le cabinet chercha d'abord à se concilier les esprits par quelques concessions, telles que la démission du général Borel, ministre de la guerre, et la nomination de M. Challemel-Lacour à l'ambassade de Berne. Enfin, le 16 janvier, une déclaration lue dans les deux Chambres annonçait, au lieu de l'amnistie, la grâce de 2,225 insurgés de 1871 déportés à la Nouvelle-Calédonie et un projet de loi qui permettrait d'étendre cette faveur aux contumax; elle promettait de défendre les intérêts de l'État menacés dans les controverses religieuses et de faire observer, en toutes circonstances et contre tous, les lois qui, depuis le commencement de ce siècle, ont réglé en France les rapports de l'Église et de l'État ; de révoquer les fonctionnaires reconnus pour être les adversaires déclarés de la République ; d'exécuter scrupuleusement la loi sur les commandements des corps d'armée ; de modifier l'organisation et le service de la gendarmerie ; de régulariser l'existence des chambres syndicales ; d'ôter aux universités libres leur part à la collation des grades ; de rendre obligatoire l'instruction primaire et d'exiger de tous les instituteurs des deux sexes le brevet de capacité.

Ce programme ne satisfit presque personne. Les uns trouvaient qu'il cédait trop, les autres qu'il n'accordait pas assez. Dans la séance du 20 janvier, une interpellation mit M. Dufaure en demeure de le défendre; M. Madier de Montjau et M. Floquet l'attaquèrent au nom des radicaux. Ce dernier insista sur la question religieuse et sur les excès du cléricalisme. « Eh! Messieurs, s'écria-t-il, les agresseurs ne sont pas loin; car ceux dont nous avions arrêté la campagne violente en 1877 par nos ordres du jour, ceux-là recommencent, et dans les derniers mandements relatifs aux prières publiques, vous pouvez voir comment ils traitent le gouvernement de notre pays, la République qui les paye. » Aucun évêque n'avait attaqué la forme républicaine du gouvernement; mais l'orateur appliquait sans doute à son parti des passages tels que celui-ci, qui est de l'évêque d'Angers : « Qu'est-ce qui tend à détruire la paix sociale? Ce sont les passions rebelles à la loi divine : l'orgueil impatient de tout frein; l'envie qui ne veut aucune supériorité; la convoitise, toujours haletante et jamais satisfaite; la soif des jouissances, qui entretient dans les cœurs des désirs insatiables; l'égoïsme, qui sacrifie tout à son ambition et à ses caprices, dût-il en résulter même la ruine d'un État. » A ces traits, en effet, les ennemis des cléricaux pouvaient se reconnaître. Il importait toutefois de ne pas commencer « l'ère nouvelle » par le renversement d'un ministère, qu'on ne savait du reste comment remplacer. Les moins impatients modérèrent donc pour un temps leurs exigences, et la Chambre des députés accorda au cabinet un témoignage de sa confiance, à la condition de donner à la majorité républicaine les satisfactions depuis longtemps réclamées, notamment en ce qui concernait le personnel administratif et judiciaire.

Les ministres se mirent en devoir de tenir leurs promesses, poussés qu'ils étaient par la presse républicaine à faire vite et bien. Le *Siècle* alla jusqu'à publier des listes de magistrats et d'autres fonctionnaires qu'il fallait éliminer à cause de leurs opinions politiques ou de leurs idées cléricales; nouveau genre de délation dont les honnêtes gens furent indignés. Mgr Freppel se fit l'interprète du sentiment général en se plaignant de ces procédés révoltants par une lettre publique adressée à M. le garde des sceaux. Cependant le chef de l'État subissait avec une répugnance croissante les ordres impérieux du parti vainqueur. A la fin, lorsque le géné-

ral Gresley, nouveau ministre de la guerre, le pressa de signer la mise en disponibilité de dix commandants des grands corps d'armée, Mac Mahon se souvint qu'il était maréchal de France; il fit observer que la loi qui limitait à trois ans la durée des commandements militaires lui laissait encore un délai de plusieurs mois, et que plutôt que de frapper injustement des officiers généraux irréprochables et de se prêter à la désorganisation de l'armée, il quitterait le pouvoir. Sa résolution fut inébranlable. En conséquence, le 30 janvier, par une lettre calme et digne, il notifia sa démission aux deux Chambres. Aussitôt celles-ci se réunirent en Assemblée nationale et élurent pour président de la République à la place du maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, l'avocat Jules Grévy, qui fut remplacé par M. Gambetta dans la fonction de président de la Chambre des députés.

Les intransigeants ont applaudi à ce choix. « M. Grévy, tempérament modéré, dit la *Révolution française*, est un esprit logique et, par conséquent, radical..... Le nouveau président de la République est un partisan décidé de l'abolition de la présidence, d'une Chambre unique et de la suppression de l'inamovibilité de la magistrature. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que M. Grévy s'est abstenu dans le vote des lois constitutionnelles et qu'il désapprouve l'organisation gouvernementale qu'il va être appelé à présider. Donc, ce sont bien les républicains qui entrent avec lui dans la République, et non les plus modérés. » Quelle est-elle cette « vraie République » qui succède à la république parlementaire préparée par M. Thiers et fondée par M. Wallon? L'avenir nous l'apprendra.

Le premier mois de l'année 1879 s'est écoulé sans que l'exécution du traité de Berlin ait beaucoup avancé. Les Bulgares, il est vrai, ont maintenant une constitution dont celle de Belgique a été, dit-on, le modèle; mais leur assemblée des notables ne se presse pas d'élire un prince. Attend-elle qu'en dépit des solennelles décisions de l'Europe la Roumélie soit réunie à la Bulgarie? Déjà les deux provinces n'ont qu'une armée organisée et commandée par les Russes. Tout le mois s'est passé en exercices militaires. Lorsqu'on voit ce que les Russes préparent, on n'est pas étonné que leurs commissaires n'aient pu s'entendre avec ceux des autres nations pour tracer les limites et régler l'état de la Roumélie

orientale. Quant à la Macédoine, les soldats turcs, en y promenant le carnage et l'incendie, la poussent eux-mêmes à s'insurger avec les Bulgares, et les comités panslavistes l'ont pourvue d'armes et de munitions. Si les troupes ottomanes évacuent les places cédées au Monténégro, la ligue albanaise est disposée à les lui disputer; de plus elle réclame pour l'Albanie une sorte d'indépendance. Moins heureuse que l'Autriche, qui est parvenue à conclure un arrangement pour l'occupation de Novi-Bazar, la Grèce n'a pas encore pu s'entendre avec la Turquie pour la rectification de ses frontières, et au commencement de février les commissaires des deux puissances, réunis enfin après de longs délais, n'avaient pas commencé leurs conférences. La Roumanie, forcée d'abandonner la Bessarabie aux Russes en échange de la Dobroudcha, a dû mettre l'épée à la main pour entrer en possession des limites que la commission lui avait assignées.

Passons en Asie. Batoum, dont la Russie voulait faire, disait-elle, un simple port de commerce, est encombré de troupes envoyées par le czar dans ses nouvelles conquêtes d'Arménie. Dans quel but? Car c'est trop de tant de forces pour réprimer l'insurrection des Adchares, montagnards vaillants, mais peu nombreux. S'agirait-il d'envoyer à travers la Perse et avec son concours une expédition du côté d'Hérat et de Merv, où campe déjà la petite armée du général Lomakine? On le soupçonne, en Angleterre. Au reste, la Russie étend bien plus loin ses vues sur l'Asie centrale. Non seulement elle ne consent point à rendre la ville et le pays de Kouldja, qu'une ambassade est venue de Pékin à Saint-Pétersbourg lui redemander, mais elle prétend se faire céder la Kachgarie, vaste contrée dans le Turkestan oriental, toujours prête à se soulever contre les empereurs de Chine qui l'ont récemment reconquise. Tournant de là vers l'ouest, elle étendra sa domination sur toute la partie supérieure du bassin de l'Oxus, d'où elle menacerait l'empire indien de la Grande-Bretagne.

Mais les Anglais prennent les devants. Ils ont maintenant conquis dans l'Afghanistan une solide position. Candahar est en leur pouvoir; ils marchent sur Caboul, que Yakoub-khan, fils de l'émir fugitif, aura de la peine à défendre, s'il est vrai que ses alliés l'abandonnent, que ses soldats désertent et que la guerre civile ait éclaté parmi les Afghans dans les murs de leur capitale affamée.

Tout en continuant cette expédition lointaine, l'Angleterre a entrepris une autre guerre, mais une de ces « petites guerres d'Afrique » qui lui causent peu de souci. Au nord-est de la colonie de Natal, sur les bords de l'Océan indien, les Zoulous lui donnaient quelque ombrage parce qu'ils entretenaient malgré ses conseils une armée de quarante à cinquante mille hommes. Cetywayo, leur roi, ayant refusé les réparations exigées pour une violation du territoire de la colonie et pour quelques autres griefs de moindre importance, le gouverneur du Cap lui envoya un ultimatum sévère, laissant à ce prince d'abord trente jours, puis onze autres jours de réflexion, juste le temps dont il avait lui-même besoin pour recevoir des renforts et prendre ses mesures. Enfin, le 12 janvier, les Anglais ont passé la frontière et ouvert les hostilités. Cette campagne entreprise avec tant de confiance, a commencé pour eux par un désastre.

Ils ont à soutenir une lutte plus redoutable contre les États-Unis sur le terrain économique. Mais tandis que la grande république américaine, par ses lois prohibitives et par le développement donné à son industrie, fait de plus en plus fléchir le commerce anglais, elle a peur de la concurrence envahissante des Chinois et ne trouve d'autre moyen de s'en défendre que de les éloigner de ses rivages, malgré les traités. Si le retour au payement en pièces d'argent et d'or montre le progrès de sa prospérité matérielle, son respect pour les mœurs privées a paru dans la sentence rendue par sa cour suprême de justice contre la polygamie des Mormons. Mais elle ne parvient pas à secouer le joug des politiciens ni à laver la honte des élections frauduleuses qui déshonore jusqu'à la souveraine magistrature du pays. D'autre part, la perfidie et la cruauté de ses agents à l'égard des malheureuses nations indiennes, la couvrent d'opprobre. Tout récemment la tribu des Cheyennes, poussée par leurs injustices à une lutte désespérée, a été tout entière exterminée.

Dans presque tous les autres États du nouveau monde on voit une agitation continuelle, les factions aux prises et tous les excès qui sont la conséquence logique du libéralisme : la révolte comprimée au Mexique, triomphante au Vénézuéla; l'Équateur déchu de la prospérité où l'avait élevé Garcia Moreno et mis au pillage par les indignes successeurs de ce grand homme; au Pérou, le gouver-

nement tenu en échec par les conspirateurs dont Pardo fut la victime; la capitale du Paraguay ensanglantée par le meurtre d'un ancien président de cette république; le Chili et la Plata mécontents l'un et l'autre du traité qui devait mettre fin à leurs différends; au Brésil, un empereur qui demande lui-même à son parlement d'introduire dans la constitution le suffrage universel : concession déplorable dans un empire où les francs-maçons dominent jusqu'au sein des confréries qui ont soin du culte et où l'évêque de Para est réduit à fulminer des excommunications et des interdits pour venger sa cathédrale de leurs attentats sacrilèges. Voilà ce que sont devenus ces peuples si catholiques encore, mais travaillés par les sociétés secrètes et séduits par une liberté trompeuse et par des théories que l'Église a bien des fois condamnées. F. Desjacques.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

[illegible] PITRAT AINÉ [illegible]

DISCOURS

DE

N. S.-P. LE PAPE LÉON XIII

AUX REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Le 22 février, mille écrivains catholiques accourus de diverses contrées d'Europe, d'Asie, d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie, représentant plus de quatorze cents publications périodiques, étaient réunis au Vatican dans la grande salle du Consistoire aux pieds du souverain Pontife. M[gr] Louis Tripepi, organisateur zélé de ce mouvement, lut à Sa Sainteté une belle adresse en latin dans laquelle, interprétant la pensée de ses quinze mille confrères de la presse, il exprimait les sentiments de fidélité, d'obéissance et d'amour dont nous sommes tous animés pour le Siége apostolique, et priait le Saint-Père de nous diriger par ses enseignements : *Petre, doce nos !* Léon XIII alors, se levant de son trône, prononça, aussi en latin, l'admirable discours dont voici la traduction.

Nous sommes rempli d'une grande joie et d'un doux sentiment de bonheur en vous voyant ici en si grand nombre, bien-aimés fils, vous qui, répondant aux vœux et aux désirs d'un éminent prélat de notre maison, êtes venus de toutes les parties du monde Nous faire, au commencement de la seconde année de notre pontificat, en votre nom et au nom de tous les rédacteurs des journaux catholiques, une protestation publique d'amour et de fidélité. La pleine soumission et l'entier dévouement pour la Chaire de Pierre que vous professiez solennellement tout à l'heure par vos paroles et par vos actes, votre zèle ardent pour la religion, votre généreux courage à défendre les droits de la vérité et de la justice, Nous font voir en vous comm

un bataillon d'élite, une troupe de soldats habiles dans la guerre, armés pour le combat et prêts, au premier signe de leur chef, à se jeter au plus fort de la mêlée et à prodiguer leur vie.

Nous en sommes d'autant plus heureux que Nous sentons combien cette sorte d'auxiliaires et de vaillants défenseurs est nécessaire à notre époque. Profitant de la liberté effrénée, disons mieux, de la licence qu'on a de publier tout ce qu'on veut, les révolutionnaires ont semé une multitude presque infinie de journaux dans le but d'attaquer ou de révoquer en doute les principes du vrai et du juste, de calomnier et de rendre odieuse l'Église de Jésus-Christ, et de faire pénétrer dans les esprits les plus pernicieuses doctrines.

Ils n'ont pas tardé à comprendre quel avantage ils trouveraient pour l'accomplissement de leurs projets dans la publication quotidienne de journaux qui infecteraient peu à peu du poison de l'erreur l'esprit des lecteurs et corrompraient les cœurs en fomentant les mauvaises passions et en flattant les sens. Ils y ont si bien réussi qu'on peut sans se tromper rendre les journaux en grande partie responsables de l'abîme de maux et de la déplorable situation où nous sommes arrivés.

Aussi, l'usage introduit partout des journaux quotidiens étant devenu une espèce de nécessité, les écrivains catholiques doivent surtout s'efforcer de faire servir à la guérison de la société civile et à la défense de l'Église le moyen que les ennemis emploient pour les perdre l'une et l'autre. Car, s'il n'est pas permis aux écrivains catholiques de recourir aux artifices et aux séductions dont leurs adversaires font souvent usage, ils peuvent les égaler par la variété et l'élégance du style et par le récit fidèle des évènements récents; ils peuvent même les surpasser par les connaissances utiles et surtout par la vérité dont notre esprit est naturellement avide et dont telle est la force, l'excellence et la beauté qu'à peine montrée à l'intelligence elle arrache bon gré mal gré son adhésion.

Pour atteindre le but désiré il sera très utile d'avoir un langage grave et modéré, qui ne blesse pas les lecteurs par des expressions d'une âpreté excessive ou déplacée, et qui ne sacrifie pas le bien commun à l'esprit de parti ni à des intérêts particu-

liers. Mais vous devez vous appliquer surtout, selon l'avertissement de l'Apôtre, *à dire tous la même chose, à n'avoir point de divisions entre vous, mais à être tous unis ensemble dans un même sentiment et dans une même pensée* [1], en vous attachant de tout votre cœur aux doctrines et aux décisions de l'Église catholique.

La nécessité de cette concorde est d'autant plus évidente que, parmi ceux qui sont au nombre des catholiques, il s'en trouve qui prétendent trancher et décider à leur gré des controverses publiques de la plus haute importance, concernant même la condition du Siège apostolique, et qui laissent paraître des opinions contraires à la dignité et à la liberté du Pontife romain. Il importe donc, pour ôter toute occasion d'erreur, de rappeler aux catholiques que la souveraine autorité de l'Église, conférée par Dieu même à Pierre et à ses successeurs pour maintenir dans la foi toute la famille chrétienne et la conduire à l'éternel bonheur du royaume céleste, doit avoir, en vertu de la divine institution de Jésus-Christ, une pleine et entière liberté; que, pour le libre exercice de cette autorité dans tout l'univers, la divine Providence a fait que l'Église romaine, après les épreuves périlleuses du premier âge de son existence, fût pourvue d'une souveraineté civile qui lui a été conservée dans le long cours des siècles parmi les révolutions sans fin et les ruines des royaumes. C'est pour cette raison, assurément très grave, comme nous l'avons dit souvent, et non par l'ambition de régner ni par l'envie de dominer, que les pontifes romains, chaque fois qu'ils ont vu cette souveraineté troublée ou attaquée, ont regardé comme un devoir de leur charge apostolique de conserver intacts et de défendre selon leur force les droits sacrésde l'Église romaine. Nous-même, suivant les exemples de nos prédécesseurs, nous n'avons pas manqué et nous ne manquerons jamais d'affirmer et de revendiquer les mêmes droits.

Vous donc, fils biens-aimés, qui, tout dévoués à la Chaire de Pierre, vous montrez prêts à défendre la cause du Siège apostolique, soyez toujours unanimes et résolus à soutenir par la

[1] I. Cor. I, 10.

parole et par les écrits la nécessité des États pontificaux pour le libre exercice du pouvoir spirituel, et prouvez par l'histoire que ces États ont été constitués et maintenus par un droit si légitime que pas un autre dans les choses humaines ne lui est supérieur ou ne l'égale.

Si pour vous attirer la haine publique on dit et on répète que la souveraineté temporelle de l'Église romaine est incompatible avec le bonheur des Italiens et la prospérité des États, répondez que ni les Pontifes romains s'ils ont un pouvoir indépendant, ni l'Église catholique si elle jouit de sa liberté, ne menaceront l'existence et la sûreté des peuples. Non, l'Église ne soulève pas les foules séditieuses, mais elle les contient et les apaise; elle n'entretient pas les ressentiments et les haines, mais elle les éteint dans la charité; elle n'excite pas l'ambition et l'orgueil du commandement, elle les modère plutôt par la crainte du jugement suprême et par l'exemple du Roi céleste; elle n'empiète pas sur les droits de la société civile, mais elle les affermit; elle n'aspire point à dominer sur les royaumes, mais, s'acquittant religieusement de la mission apostolique d'enseigner que Dieu lui a confiée, elle conserve dans leur intégrité les principes qui sont le fondement de tout ordre et sur lesquels la paix, l'honnêteté et toute civilisation s'épanouissent.

Quant à l'Italie, les monuments des temps passés proclament que les Pasteurs de l'Église romaine ont rendu les plus grands services à cette noble ville et aux intérêts italiens; ils attestent que la gloire incomparable dont Rome resplendit lui vient de la foi catholique; car, comme le disait saint Léon le Grand, « Rome, devenue la capitale du monde par le Siège sacré du bienheureux Pierre, commande plus loin par la religion divine que par la domination terrestre[1]. » — Dites encore, ce qui est connu de tous, que les Pontifes romains ont toujours eu grand soin d'encourager les lettres et les sciences, qu'ils ont protégé les beaux-arts; que par leur gouvernement juste et paternel ils ont fait le bonheur des peuples soumis à leur autorité. — Dites enfin qu'il ne peut y avoir pour les affaires publiques de l'Italie ni prospé-

[1] Serm. I, in Nat. SS. Petri et Pauli.

rité florissante, ni tranquillité durable, si l'on n'assure pas, comme toutes les lois de la justice l'exigent, la dignité du Siège romain et la liberté du Souverain Pontife.

Ces vérités et les autres semblables dont dépend le bonheur de la société religieuse et civile, tâchez de les répandre par vos journaux dans le public et de les appuyer de solides raisons. N'ayez tous qu'un désir, qu'une pensée : défendre la cause de l'Église, combattre pour les droits du Pontificat romain. Luttant pour la justice, pour la religion, pour la liberté de l'Église, vous aurez sans doute une moisson de peines et de travaux à recueillir, beaucoup de souffrances à supporter. Courage ! Faire des choses difficiles et souffrir de rudes épreuves est l'apanage du chrétien. Combattez bien, et Dieu vous aidera en vous donnant sans mesure les secours des grâces célestes.

Pour que vous receviez ces faveurs avec une abondance toujours croissante, et comme gage de notre bienveillance envers vous, nous accordons du fond de notre cœur à tous les écrivains de la presse catholique et à chacun d'eux la bénédiction apostolique. *Benedictio, etc.*

LES

DROITS DE LA CONSTITUANTE DE 1789

A L'ÉRECTION D'UN MONUMENT COMMÉMORATIF

« Un monument commémoratif s'élèvera à Versailles, sur la place où l'Assemblée nationale a tenu ses séances depuis le 5 mai jusqu'au 15 octobre 1789[1]. » Ainsi l'a décrété le Sénat, sur la proposition de M. Édouard Charton. Nous n'avons certes pas la prétention de nous opposer aux décrets de la haute Chambre, ni de contester le droit qu'elle peut avoir à faire élever à nos gloires nationales un chef-d'œuvre de marbre ou d'airain. Nous sommes même de ceux qui regardent ces souvenirs du passé comme une leçon pour le présent, et qui mettent au rang des pires sacrilèges les démolisseurs sauvages enfantés par chacune de nos révolutions. Mais, s'il importe de ne point livrer à l'oubli la mémoire des glorieux ancêtres, il n'est pas moins utile de discerner, entre les actions vertueuses qui méritent les honneurs de la place publique, et les hardiesses irréfléchies ou équivoques dont la moralité peut être contestable. L'histoire, qu'elle soit écrite dans un livre ou sur le marbre d'un monument commémoratif, doit toujours parler aux peuples le langage de la justice rendue aux hommes et à leurs œuvres. Or, de quelque côté que l'on envisage le rôle de l'Assemblée nationale, il est impossible de ne pas y découvrir une déplorable révolte contre l'autorité royale, compromettant dès les premiers jours l'œuvre de réforme sérieuse et de liberté sage à laquelle le plus généreux de tous les monarques avait convié son peuple.

[1] *Journal officiel.* Sénat, séance du 6 février 1879.

De ce fatal serment du Jeu de Paume, qui coûta de si profonds regrets à son instigateur, jusqu'aux ignobles scènes d'octobre, où l'Assemblée, comme le roi, suivit à Paris la populace soulevée par des hommes coupables, se déroule une suite de fautes, de crimes et d'utopies législatives, que l'aveuglement révolutionnaire peut seul avoir le triste courage d'exalter. Encore si du milieu de ce désordre intellectuel et moral se dégageait un semblant de Constitution capable d'entrer en fonctionnement immédiat, on pourrait trouver là un prétexte quelconque pour réclamer au profit des constituants l'honneur d'un souvenir national. Mais rien dans cette histoire de quelques mois n'apparaît qui mérite un tel nom ; car nous aimons à croire qu'aucun écrivain sérieux n'oserait promettre la sécurité de la vie sociale à un peuple dont la constitution se réduirait à la Déclaration des Droits de l'homme et à l'anéantissement de tous les privilèges. Et c'est pourtant là tout le bilan des travaux que sut conduire à terme l'Assemblée nationale dans la période qui va du 5 mai au 15 octobre 1789. Les œuvres qui suivront ne seront point revêtues d'un caractère plus pratique, ni marquées au coin d'une justice et d'une moralité plus sévères ; mais les premières auront suffi pour donner la mesure de ces législateurs, qui ne surent que déserter les intérêts de la monarchie, compromettre par là même ceux de la France, et se déclarer par le fait impuissants à sauver l'ordre, à réprimer le crime et à donner de véritables lois. Les rapides débats qu'a soulevés, au sein de la haute Chambre, la proposition de M. É. Charton, ne nous paraissent pas avoir porté la lumière définitive sur le sens qu'il faudrait donner au monument projeté, et, malgré l'intervention de M. Henri Martin, nous persistons à croire qu'il ne sera jamais qu'un signe funèbre élevé sur la tombe où la France essaya de s'ensevelir elle-même, avec toutes ses gloires et toutes ses libertés. Nous disons *toutes ses libertés;* car si la Constituante détruisit le pouvoir absolu, elle créa quelque chose de plus tyrannique et de plus oppressif, en substituant au monarque un véritable Dieu, le *Dieu État.* Depuis que son empire s'est établi parmi nous, rien n'a paru sacré aux adorateurs de sa majesté suprême. La conscience a cessé d'être un sanctuaire inviolable, et l'État s'est arrogé le droit d'intervenir entre le

ciel et l'homme au point de revendiquer le pouvoir de délier l'homme des engagements contractés à l'égard de Dieu. Louis XIV n'a jamais prononcé la fameuse parole que lui prêtent tant d'historiens : l'*État, c'est moi*[1]; mais la Révolution a écrit à chacune des pages de son code : l'État, c'est Dieu. La liberté n'est plus là qu'à l'état d'abstraction ; les individus sont de toute part enfermés de par la démocratie dans un cercle de fer, qui va se resserrant de plus en plus et ne se brise que pour faire une place à la licence. Celle-ci appelle pour la réprimer une main vigoureuse de soldat ou d'aventurier, et l'on recommence une période nouvelle de liberté théorique, jusqu'à ce que l'on arrive à un autre bouleversement suivi d'un autre despotisme. N'est-ce pas là notre histoire depuis 89? Le passé nous permet-il d'espérer que l'avenir sera meilleur, si les mêmes principes demeurent la base de notre droit privé et public? Quelle semence a donc jeté dans notre sol la Constituante, si les fruits qui mûrissent manquent de cette vertu féconde où les peuples puisent la force et la vie? Et de quel droit peut-on imposer l'admiration pour une Assemblée qui sut détruire et ne sut rien édifier?

Tandis que M. Taine, le philosophe matérialiste, dressait contre l'idole un formidable réquisitoire et se montrait en histoire juste parce qu'il était logique, des écrivains et des hommes d'État catholiques plaidaient en faveur de 89 les circonstances atténuantes. On connaît assez les alarmes de M. de Falloux, et nous n'avons pas l'intention de le rassurer en lui expliquant ici ce que l'on entend par *contre-révolution*. D'autres l'ont fait avec une autorité irréfragable. Il nous semble que c'était peu nécessaire, car il n'est personne qui puisse aujourd'hui se méprendre sur les revendications réclamées par les catholiques à propos de l'ancien régime. Personne parmi eux ne songe « à ressusciter le passé de pied en cap », ni même à faire revivre « un ancien régime corrigé » ; mais ce qu'ils réclament de toute la force de leur patriotisme et de leur foi, c'est que la législation soit chrétienne, et que l'État repose avant tout sur les droits de Dieu reconnus et respectés. La thèse se confond

[1] Cf. *L'Esprit dans l'histoire*, par Ed. Fournier, 3e édit., p. 269.

ici avec l'hypothèse, elles sont inséparables l'une de l'autre sur ce point fondamental. L'État sans Dieu n'est qu'une conception impie et un rêve sacrilège. Or le crime, car c'en est un, de l'Assemblée constituante, est d'avoir proclamé, en présence de je ne sais quel *Être suprême*, les droits de l'homme, sans daigner même s'occuper des droits du Créateur. Cette absence systématique du souverain législateur est le vice radical de 89, le ver rongeur qui empoisonne ses fruits et la source des convulsions incessantes auxquelles nous sommes condamnés. Pour songer, avec quelque sagesse, à extraire des éléments de salut et d'avenir de cette société, que M. de Falloux appelle un « grand mélange de vrai et de faux, de justice et de violence, de prévoyance et d'aveuglement, de christianisme et de philosophie[1] », il faut avant tout y faire rentrer Dieu. Il ne s'oppose ni à la liberté, ni à l'égalité, ni à l'essor du commerce et de l'industrie. Les fameuses conquêtes ne peuvent être légitimes qu'à ce prix.

Le rapporteur du projet de loi soumis à l'acceptation du Sénat et l'orateur qui l'a soutenu n'ont considéré l'Assemblée nationale qu'avec l'indulgence ordinaire aux continuateurs de son œuvre. L'Allemand Stahl, définissant la révolution, a dit : « Elle est un système universel, une théorie radicale, qui, à partir de 1789, prétend s'imposer aux esprits comme aux volontés des nations et définir les lois de la vie publique. Elle a pour but de constituer tous les États sous la seule volonté de l'homme à l'exclusion des droits de Dieu. Son dogme fondamental c'est que l'autorité, le pouvoir ne vient nullement de Dieu, mais de l'homme, mais du peuple, et, partant, que l'ordre social n'a pas pour règle les commandements divins, mais les volontés arbitraires de l'homme et des nations. » C'est la promulgation de ce principe que l'on se propose de glorifier par l'érection d'un monument commémoratif de l'Assemblée qui le promulgua la première. Une seule voix courageuse s'est élevée pour contester le droit des constituants à cet honneur. Les autres se sont toutes plus ou moins confondues en une admiration commune pour « l'imposante, l'illustre, la grande, la fé-

1 *De la contre-révolution*, par A. de Falloux, *Correspondant*, 25 octobre 1878.

conde Assemblée. » On a même cité Lamartine pour lui faire dire que la Constituante fut « la plus imposante réunion d'hommes qui ait jamais représenté non pas la France, mais le genre humain. » Nous l'avons déjà dit, en effet, cette singulière réunion de députés s'imagina qu'elle était appelée à donner au monde des formules philosophiques, au lieu de s'abaisser jusqu'à s'occuper des intérêts du peuple qui l'avait élue. Mais puisque, avant de quitter Versailles, le Sénat de 1789 veut attirer les regards de la France sur les gloires de 1789, nous nous permettrons de pénétrer encore à la suite de M. Taine dans ce passé où dorment les *illustres pères*, et d'interroger les œuvres pour en faire sortir la dose de liberté et de sagesse qu'elles contiennent.

XVIII

La grandeur ne se mesure pas à la puissance de destruction dont un homme ou une assemblée peuvent être doués. Pour détruire il ne faut qu'un enfant, ou qu'un fou. Mais, pour élever sur des bases solides des institutions revêtues du double caractère de la sagesse et de la force, il faut plus que des hommes ordinaires. Une pareille œuvre réclame beaucoup de génie, guidé par beaucoup de prudence. Or, nous ne craignons pas d'affirmer que l'Assemblée nationale de 1789 borna son rôle au travail peu difficile, mais peu glorieux, de la destruction politique et sociale d'un grand pays. Elle ignorait même jusqu'où elle devait pousser son œuvre de démolition, parce que, dédaignant de se borner à faire droit aux vœux manifestés par la majorité des cahiers, elle aima mieux errer à l'aventure dans le champ qu'avait ouvert aux utopistes la philosophie du XVIIIe siècle. Mais, comme l'a dit Cromwell, « on ne va jamais si loin que lorsqu'on ignore où l'on va. » Aussi bientôt l'Assemblée apprit, par une triste expérience, qu'elle avait ouvert des abîmes dont son regard n'avait pas sondé la profondeur, et ruiné des édifices dont les débris, en tombant, devaient tout écraser autour d'eux.

Ce n'est pas sans un profond étonnement que nous avons lu dans le *Journal officiel* ces paroles de M. H. Martin : « L'As-

semblée constituante n'eut rien à détruire dans l'ordre politique; elle n'eut qu'à essayer de construire, et vous savez combien cette œuvre devait coûter d'années, d'efforts, de douleurs. Après quatre-vingts ans, c'est à peine si la Révolution politique s'achève et se pacifie. » Et pourquoi donc les constituants n'eurent-ils rien à détruire? Parce que, dit encore M. H. Martin, « nous avions, en fait d'institutions politiques, la table rase, et cette table rase, c'était le pouvoir absolu de la monarchie qui l'avait faite. » Le sénateur ici oublie par trop l'historien. Quand on a écrit une histoire de France en dix-huit volumes, qui se prétendent bien tous remplis de sérieuses recherches, on a perdu le droit de dire qu'en 1789 la France n'avait aucune institution politique à détruire. Sans doute l'orateur, emporté par le désir de gagner sa cause, aura cru qu'un paradoxe historique frapperait vivement, s'il ne frappait pas juste. En effet, on a entendu dire dans la haute Chambre : *très bien*, quand l'historien-sénateur a solennellement émis l'étrange affirmation de *cette table rase faite par la monarchie absolue*. Mais, si d'une part les constituants n'ont rien eu à détruire, et si de l'autre ils n'ont pu qu'essayer une construction dont après quatre-vingts ans nous ne possédons encore que l'ébauche, nous demandons à M. H. Martin quels travaux ont marqué leurs longues séances, et quel monument il faudra élever pour immortaliser cette laborieuse nullité législative. Certes, il ne nous sera pas difficile de montrer que l'Assemblée nationale de 89 travailla beaucoup; mais, comme toute assemblée révolutionnaire, elle ne fut ardente qu'à la destruction, et, tout en proclamant la liberté, n'aboutit qu'à créer une intolérable servitude. Après cette démonstration, dont M. Taine nous fournira bien quelques preuves victorieuses, nous aurons le droit de conclure que le monument projeté, s'il s'élève, ne rappellera que le règne néfaste de la plus imprévoyante de toutes les assemblées politiques dont notre histoire ait gardé le souvenir.

Quand un peuple se donne des législateurs, son suffrage, à moins de le supposer dépourvu de raison, exprime toujours un désir, au besoin même une restriction dans le mandat qu'il con-

[1] *Journal officiel*. Sénat, séance du 6 février 1879.

fère. *Il faut que l'État ne se dissolve pas :* telle est l'obligation qu'impose à son député tout électeur jouissant de la plénitude de ses facultés. En 1789 on ne le comprit pas ainsi, et l'on se crut obligé de faire une révolution, au lieu de s'arrêter à de sages réformes. Par la faute des constituants, la société politique et civile subit un changement radical d'où naquit un véritable chaos, au sein duquel trouvèrent place les crimes atroces, les folies absurdes et les outrages les plus révoltants à la conscience humaine.

Le premier acte de l'Assemblée nationale fut une guerre d'extermination déclarée à tout ce qui présentait l'apparence d'un privilège. Il semble qu'elle se préoccupa de l'égalité beaucoup plus que de la liberté. Elle était du reste en cela conséquente avec les principes du *Contrat social*, qui peuvent se ramener tous à celui de l'égalité. « En 1789, dit M. Taine, trois sortes de personnes, les ecclésiastiques, les nobles et le roi, avaient dans l'État la place éminente avec tous les avantages qu'elle comporte, autorité, biens, honneurs, ou, tout au moins, privilèges, exemptions, grâces, pensions, préférences et le reste. Si depuis longtemps ils avaient cette place, c'est que pendant longtemps ils l'avaient méritée [1]. » Ce n'est pas ainsi que raisonnent la plupart de nos historiens d'aujourd'hui. Ils n'ont ni cette franchise ni ce bon sens. Condamnant avec une incroyable légèreté ce qu'ils s'obstinent à ne pas vouloir connaître, ils font du privilège dans l'État un synonyme d'injustice et d'abus. L'habitude déplorable de ne remonter que jusqu'à Louis XIV pour trouver nos origines a répandu parmi nous une étrange ignorance historique et des préjugés déraisonnables contre un régime dont on n'a plus fait connaître que les abus. Les privilèges, dans leur principe, furent aussi légitimes que la propriété elle-même. Le noble les acheta au prix de ses services et de son sang, comme l'on acquiert une terre par son labeur ou par son or. Ils demeuraient donc une récompense et un signe ; mais ils imposaient au privilégié l'obligation de rendre, d'une manière permanente, à la société, le service qui lui valait une distinction sociale. Sans doute, comme les institutions humaines, l'an-

[1] H. Taine. *L'ancien régime*, Liv. I, c. I.

cien régime avait vu dégénérer en abus quelques-unes des exemptions sur lesquelles il était fondé. Les privilèges dépassaient la limite des services rendus, ou même ne remplissaient point la fonction pour laquelle ils furent établis. Mais, parce que les hommes abusaient des institutions, fallait-il conclure à la destruction totale d'un régime sous lequel la France avait passé de longs siècles de grandeur et de prospérité ? Un tel raisonnement ouvre la porte à toutes les révolutions et suffit pour autoriser les excès périodiques d'un peuple qui se détruit sous le prétexte de corriger des abus. Ce fut pourtant le principe qu'adopta la Constituante. Le clergé, la noblesse et le roi avaient fait la France. Au lieu de leur permettre encore de travailler efficacement à sa prospérité, par une sage réforme des abus que le temps et les passions humaines avaient introduits dans l'ordre social traditionnel, on ne songea qu'à les frapper jusqu'à les réduire à l'impuissance, sans rien mettre à leur place que des principes et des utopies.

XIX

La noblesse, en 1789, était-elle si profondément tombée dans un abîme de corruption et de servitude royale, qu'il fût impossible de la garder encore comme une institution capable de rendre des services proportionnés à ses privilèges ? Pouvait-on avec un semblant de justice la frapper sans miséricorde et la proscrire du milieu d'un peuple libre ? M. Taine est loin de le penser, et nous sommes heureux de nous ranger à son avis ; car, s'il flagelle jusqu'au sang les abus du régime, il demande grâce pour les institutions avec une éloquence pleine de chaleur et de vie.

Quand le clergé eut posé la première assise de la société moderne, la noblesse féodale posa la seconde. Le noble fut alors l'homme brave et expert aux armes qui, loin de fuir devant l'ennemi, tint ferme et protégea un coin du sol. Sa maison devint un camp et un refuge, où le paysan n'eut plus à craindre d'être tué, emmené captif avec sa femme et ses enfants et dépouillé du fruit de son travail. Du haut de la montagne, à l'entrée de la

vallée, au passage du gué, sur la frontière de l'État voisin, le comte ou le marquis veillait sur les siens, sommeillant la main sur son arme, et donnant aux autres la sécurité par une vie toute de fatigues et d'alarmes pour lui-même. Autour de son castel, le paysan osa labourer, semer, espérer sa récolte, sachant bien qu'en cas de danger il trouvera un asile pour lui, pour ses grains et pour ses bestiaux dans l'enclos de palissades, au pied de la forteresse. « Par degrés, entre le chef militaire du donjon et les anciens colons de la campagne ouverte, la nécessité établit un contrat tacite qui devient une coutume respectée. Ils travaillent pour lui, cultivent ses terres, font ses charrois, lui payent des redevances, tant par maison, tant par tête de bétail, tant pour hériter ou vendre : il faut bien qu'il nourisse sa troupe [1]. » Souvent des vagabonds ou des misérables, chassés de leur pays par la famine ou la guerre, viennent se réfugier sous la garde du seigneur et lui demander du pain. La condition de ces nouveaux venus sera plus dure que celle des vassaux propriétaires sous la protection seigneuriale. Ils seront serfs et mainmortables, quelque part qu'ils aillent le maître aura droit de les faire saisir. Taillables et corvéables à sa merci, « ils ne pourront rien transmettre à leur enfant que si celui-ci, *vivant à leur pot*, peut après leur mort continuer leur service. » A ces conditions le seigneur leur donnera du travail ou des semailles, et ils pourront vivre sans craindre les pires outrages. Malgré la rudesse parfois excessive de la main gantée de fer, on consent à vivre sous sa tutelle, et l'on accourt dans l'enceinte féodale sitôt qu'elle est construite. De plus, « comme le seigneur a seul des avances, il est le seul qui puisse construire le moulin, le four et le pressoir, établir le bac, le pont ou la route, endiguer l'étang ; pour se dédommager, il en taxe ou en impose l'usage. » Telle est l'origine de ces fameux droits féodaux contre lesquels tant d'historiens s'élèvent avec une si vertueuse mais si ignorante colère. Rien de plus légitime que ces droits, acquis au prix du plus important de tous les services, la protection de la famille et de la vie. Il se forme ainsi sous la tutelle du seigneur une petite patrie féodale que le peuple aime, où le pouvoir revêt

[1] *L'ancien régime*, p. 11.

un caractère essentiellement paternel et qui, pour devenir la grande patrie nationale, n'a plus besoin que d'un suzerain universel réunissant sous son sceptre toutes les seigneuries.

Un tel état de choses avait subi des changements sans nombre lorsque arriva 1789. Si le seigneur percevait encore les droits de l'ancien chef féodal, il n'en remplissait plus guère les fonctions. Il s'en était vu peu à peu dépouillé par les rois qui le traitèrent en rival, et par le fait des modifications que le temps avait apportées au vieil ordre féodal. Ce dernier régime était essentiellement fondé sur les exigences du danger incessant et proche, en vue de la défense locale, par la subordination de tous les intérêts au besoin de vivre, de façon à sauvegarder le sol en attachant au sol, par la propriété et la jouissance, une troupe de braves sous un brave chef. » Mais quand le péril disparut, et que le roi se chargea de défendre le territoire agrandi, la construction féodale subit un délabrement nécessaire. D'un côté le seigneur permit au paysan économe de racheter une foule de droits qui pesaient sur lui, d'en affranchir sa terre, et de vivre à côté du château en jetant sur ses tours un regard de mépris, sinon de jalousie. D'autre part le roi, fatigué des incessantes révoltes de certains vassaux turbulents, a mis la main sur leurs privilèges; de suzerain il est devenu maître. Il a ravi aux nobles le pouvoir souverain qu'ils exerçaient dans leurs terres; ils n'en conservent plus qu'un débris, un simulacre. Désormais ils sont les officiers du roi et ses courtisans. Mais le propriétaire subsiste toujours en eux et, avec la propriété, les privilèges et les exemptions qui rappellent à chaque pas le souverain amoindri. Cependant, comme il faut que les charges de l'État soient occupées par quelqu'un, à la place des nobles qui les possédaient jadis le pouvoir royal invente la vénalité des places. Ce fut là une source d'exactions et de violences exercées par les gens du fisc, qui pesa bien autrement sur le peuple que les droits féodaux. Ce fut aussi la porte ouverte à cette passion effrénée des places, particulière, dit-on, au peuple français, et que l'on trouve aujourd'hui à l'origine de toutes les révolutions et de toutes les servitudes. De son côté la noblesse ne songea plus qu'à porter à Paris ou à

Versailles son opulence et son oisiveté. Seule la petite ou la moyenne noblesse consent encore à vivre dans ses terres; mais sauf dans quelques contrées de l'Ouest, les gentilshommes sont séparés du peuple, et l'abîme se creuse entre eux d'autant plus profond que le peuple comprend moins la raison d'une foule de droits seigneuriaux qui ne répondent désormais à aucune fonction publique. Cependant il n'est pas vrai de dire, comme l'avance M. de Tocqueville, que les privilèges se fussent accrus à mesure qu'ils étaient moins justifiés. Les parlements, dans leur jurisprudence, tendaient au contraire à les restreindre sans cesse. Les corvéables à merci n'existaient plus, et le nombre des corvées se trouvait réduit à douze et même à six dans certaines provinces. Les ordres privilégiés étaient soumis à l'impôt de la capitation et des vingtièmes, dont l'origine remonte à Louis XIV. Or le produit de ces taxes s'élève en 1784 à cent dix-huit millions, et la taille, l'impôt féodal qui ne doit peser que sur la roture, à quatre-vingt-onze millions. Ainsi, à la veille de la Révolution, en ces jours que l'on se plaît à nous dépeindre sous les odieuses couleurs du peuple écrasé sous le poids des privilèges abusifs, plus de la moitié des taxes directes sont communes à toutes les classes de la société.

Fallait-il donc en 1789 détruire cet ordre, privilégié sans doute, mais qui était encore capable de rendre à l'État d'utiles services, en redevenant lui-même ? Une telle conduite ne pouvait être ni juste ni politique; mais c'est précisément celle que suivit l'Assemblée. Éprise de la notion abstraite de l'égalité, elle voulut faire triompher le principe, sans se préoccuper des conséquences désastreuses que son application allait produire et des injustices qu'elle devait consacrer. M. Taine étudie les raisons qui militaient en faveur de la noblesse, et il donne les conclusions de ses recherches avec une franchise pleine de bon sens, qui pourrait profiter à beaucoup d'historiens et de penseurs catholiques. D'après lui, s'il est vrai de dire qu'une aristocratie favorite, accaparant les honneurs et les charges au profit de son oisiveté, est un grand mal dans l'État, il n'en est pas moins certain qu'une aristocratie soumise au droit commun, lorsqu'elle est occupée conformément à ses aptitudes, est un grand bien

pour la société[1]. Impossible du reste de la supprimer sans retour, car, dans toute société qui a vécu, il y a toujours un noyau de familles dont la fortune et la considération sont anciennes. Or c'est dans ce milieu que pousse plus naturellement l'homme d'État, le bon conseiller du peuple, le politique indépendant et compétent. La fortune permet à cet homme de servir gratuitement, sans interrompre sa carrière, sans devenir par intérêt le flatteur du pouvoir ou du peuple, afin d'obtenir par sa complaisance que l'un et l'autre lui conservent sa place. D'autre part, à talent égal, un homme, choisi dans ce milieu, a plus de chance qu'un plébéien pauvre de bien entendre les affaires publiques. Son éducation, son nom, son rang, l'ont mêlé de bonne heure aux événements et aux hommes. Il a étudié la marche des affaires, non pas seulement dans des livres, sur les bancs d'une école de droit ou dans les fréquentations d'estaminet, comme on l'a vu de nos jours, mais dans le commerce des hommes éminents et spéciaux, dont il se trouvait rapproché par sa propre position sociale. A ce serviteur d'élite il ne faut qu'une place en harmonie avec ses aptitudes, qu'il puisse aborder sans passer par des chemins trop répugnants, sans rien perdre de la dignité de son caractère et de ses légitimes délicatesses. « C'est pourquoi, dans les constitutions qui veulent utiliser les forces permanentes de la société et néanmoins maintenir l'égalité civile, on appelle l'aristocratie aux affaires par la durée et la gratuité du mandat, par l'institution d'une chambre héréditaire... qui remet à la haute classe le pouvoir ou le contrôle du pouvoir, à condition qu'elle se montre digne de l'exercer. » Ainsi mise à sa place, elle laisse volontiers les autres directions à des rivaux nés au-dessous d'elle et qui serviront utilement le pays, dans les postes en harmonie avec leur talent et leur éducation.

Du reste la noblesse n'est pas un ordre fermé à la roture. Celle-ci peut se faire un blason et conquérir un titre, en servant avec éclat la société, qui lui conférera l'un et l'autre par lettres patentes, ou par l'office même qu'elle lui permettra de remplir. Du temps de M. Necker, quatre mille offices anoblissaient, et, sur la fin de la monarchie, l'ordre de la noblesse

[1] *La Révolution*, p. 189 et passim.

sortait presque tout entier du sein du tiers-état. S'il y avait abus quelque part, c'était peut-être dans ces anoblissements trop nombreux et trop faciles, qui risquaient de confondre les classes et de faire disparaître les avantages des distinctions de famille et de race. Mais, après tout, l'ambition de bien servir pour mériter un titre dont les descendants eux-mêmes recueilleront le glorieux héritage, ne vaut-elle pas cette basse cupidité qui pousse sans pudeur à rechercher des places pour le peu d'or qu'on y ramassera ? Après quatre-vingts ans de démocratie, nous ne voyons guère arriver au pouvoir le mérite modeste ou la capacité reconnue ; on ferme l'oreille à toute proposition de désintéressement dans les services que l'on rend à l'État, et plus que jamais les rubans ou les gros bénéfices achètent les consciences, sans donner la dignité du caractère, ni le mérite et le talent.

Et qu'on ne dise pas que la haute classe en 1789 était absolument indigne de concourir au travail, devenu nécessaire, de réforme et de vraie liberté. S'il est un reproche qu'on puisse lui adresser justement, c'est plutôt celui d'avoir cédé avec une généreuse imprudence aux idées libérales, mises en honneur par la philosophie du XVIIIe siècle. Gagnés malheureusement à toutes les nouveautés du jour, les jeunes seigneurs, disciples de Voltaire et de Rousseau, sans regret pour le passé, sans inquiétude pour l'avenir, marchaient gaiement sur un tapis de fleurs qui leur cachait un abîme. « Riants frondeurs, dit l'un d'eux, des modes anciennes, de l'orgueil féodal de nos pères et de leurs graves étiquettes, tout ce qui était antique nous paraissait gênant et ridicule... La liberté, quel que fût son langage, nous plaisait par son courage ; l'égalité par sa commodité... Nous étions éblouis par le prisme des idées et des doctrines nouvelles, rayonnants d'espérance, brûlants d'ardeur pour toutes les gloires, d'enthousiasme pour tous les talents, et bercés des rêves séduisants d'une philosophie qui voulait assurer le bonheur du genre humain... Jamais réveil plus terrible ne fut précédé par un sommeil plus doux et par des songes plus séduisants[1]. » La nuit du 4 août ne fut elle-même qu'un rêve de ces heureux endormis. Nous sommes loin de professer une admiration quel-

[1] De Ségur, *Mémoires*, I, p. 17 et seqq.

conque pour cette scène irréfléchie, dont les acteurs ne virent pas alors les redoutables conséquences. En quelques heures, les institutions, œuvre des siècles, qui établissaient dans la société l'ordre et la hiérachie des classes, sont renversées de fond en comble. Au lieu de délibérer avec calme et sagesse sur les sacrifices qu'il convenait d'exiger de la part de la noblesse et dans l'intérêt public, on frappe sans distinction, aux acclamations des uns, au milieu des menaces des autres, tout ce qui paraissait constituer un privilège, sans même savoir ce qu'on fera de ces débris accumulés, et sans tenir compte des injustices que consacrera cet abus de l'enthousiasme irréfléchi.

L'injustice est toujours un grand mal; mais quand une assemblée politique en donne elle-même l'exemple sans scrupule, c'est un crime social qu'elle commet, et la désorganisation morale qu'elle encourage ou prépare. C'est ce que fit la Constituante. En détruisant, à peu près sans distinction, les droits féodaux, elle dépouilla injustement toute une classe de citoyens des créances que l'État reconnaissait depuis huit cents ans. Du consentement de celui-ci elles ont été transmises, léguées, vendues, hypothéquées, échangées comme les autres biens. Les acheteurs d'hier ne les ont payées que sous sa garantie; s'il veut les exproprier pour cause d'utilité publique, il faut qu'il les dédommage. Telle est la règle, fondée sur le droit naturel de l'homme à la stabilité de sa propriété. Il faut soulager les pauvres sans dépouiller les riches, concilier les intérêts des débiteurs et ceux des créanciers, sans recourir à la confiscation. Mais l'Assemblée nationale marche au rebours de la justice et du bon sens. Rousseau a dit que le contrat d'esclavage ou de servage est nul de plein droit. « Tant pis pour ceux qui jouissent aujourd'hui; ils sont les détenteurs d'un bien volé, et doivent le restituer au propriétaire légitime. » S'ils ont acquis à beaux deniers comptants et de bonne foi, c'est leur faute; ils auraient dû savoir ce que dirait un jour le sophiste de Genève sur l'homme et sa liberté, qui ne sont pas des choses de commerce. Et ainsi « *cent vingt-trois millions de revenu, deux milliards et demi de capital* en monnaie du temps, le double au moins en monnaie d'aujourd'hui, passent, par un cadeau ou par une tolérance de l'Assemblée nationale, de la main des créanciers dans les mains

des débiteurs. » Il faut même ajouter une somme égale pour le revenu et pour le capital de la dîme, supprimée gratuitement et du même coup. Cela s'appelle un commencement de banqueroute universelle, un attentat à la propriété et à la sécurité, en un mot, un premier exemple de la désastreuse autocratie du Dieu-État.

Volés, ruinés en grande partie et livrés au pillage par les injustes décrets de la Constituante, les nobles gardent encore leur nom, leur titre et leurs armoiries. C'est une propriété non moins chère et précieuse que les droits féodaux. Mais les principes en exigent la destruction, et l'on sacrifie aux soi-disant principes « la noblesse héréditaire, comme choquant la raison et blessant la véritable liberté. » Défense donc est faite à tout citoyen de porter des titres, des noms de terre, des armoiries et de donner à ses gens des livrées, « souvenirs de l'esclavage d'autrefois ». Ce serait puéril, si ce n'était injuste, et si bientôt une pareille loi ne devait être meurtrière. Ainsi dépouillés, abaissés, les *ci-devant nobles*, ne paraissent plus dignes, comme tels, de la vie publique et de la participation aux charges de l'État. L'on repousse toute proposition tendant à créer une seconde chambre. L'instinct égalitaire s'oppose à cette création qui constituerait, semble-t-il, une aristocratie privilégiée. Le comité de constitution juge une telle chambre utile au bien de l'État, à l'équilibre sage des pouvoirs. Qu'importe ? Périsse l'État plutôt qu'un principe, est-il écrit dans le *Contrat social*. C'est à peu près tout le raisonnement de la fameuse Assemblée. « Elle veut à tout prix empêcher la formation d'une classe dirigeante, fermer le chemin des affaires publiques non seulement à la noblesse ancienne, mais encore à l'aristocratie future, pour préparer une société de fonctionnaires et d'administrés, pour abaisser le niveau humain, pour désœuvrer, abêtir ou gâter l'élite de toutes les familles qui se maintiennent ou qui s'élèvent, pour faire sécher sur pied la plus précieuse des pépinières, celle où l'État trouve sa recrue d'hommes d'État[1]. » Nous laissons au lecteur le soin de juger si M. Taine a chargé le tableau ; mais il nous semble que si le Dieu-État créé par la Cons-

[1] *La Révolution*, p. 195.

tituante n'a pas encore pu tarir la source du vieux sang français, ni étouffer ses généreuses ardeurs, il a du moins eu la puissance de se faire un sacerdoce, digne à tous égards de l'élévation d'esprit et de cœur que réclame son culte.

XX

Après avoir détruit la noblesse en vertu des principes de Rousseau, l'Assemblée nationale attaqua le clergé au nom des principes de Voltaire. Or, dans cette guerre qui devait finir par le sang des prêtres et des fidèles, les constituants ne se montrèrent ni plus justes ni plus sages législateurs. Si la noblesse avait en partie fait la France, le clergé, dans ce travail de construction sociale, avait apporté la première pierre et posé la première assise. Ce rôle bienfaisant, méconnu aujourd'hui par tant d'historiens, le philosophe matérialiste en a compris la grandeur. Il trouve des pages éloquentes, et parfois même des accents attendris, pour dépeindre la régénération de la société barbare sous l'influence des évêques et des moines. Il nous montre le prêtre, au milieu de ce monde fondé sur la conquête, dur et froid comme une machine d'airain, apparaissant avec la bonne nouvelle et le royaume de Dieu, et formant bientôt une société vivante, ralliée autour d'un but et d'une doctrine. Là où les conquérants demeurent païens, tout périt : arts, industrie, science et société. Les peuples subjugués sont massacrés, fugitifs ou esclaves ; ils disparaissent de l'histoire. « Tel eût été le sort de l'Europe, conclut M. Taine, si le clergé n'eût promptement charmé les brutes farouches auxquelles elle appartenait. » Il nous montre encore l'évêque mitré et l'abbé au front tondu siégeant dans le conseil des hommes de guerre aux longs cheveux, pour se faire les civilisateurs de ces chefs aux habitudes presque sauvages, et leur apprendre à ordonner l'État, instruire le peuple et rendre la justice. Le moine défriche les terres incultes et il révèle aux vagabonds les avantages du travail et d'une habitation stable. Il conserve le trésor des connaissances acquises par l'humanité : la littérature, l'architecture, la sculpture, la peinture ne subsistent que par lui. Mais surtout le clergé, et

c'est là son rôle essentiel, donne à l'âme le pain qui la fait vivre, et apprend à l'homme la voie qui le mène à sa fin. Ici nous nous trouvons en face du philosophe incrédule. M. Taine prétend que l'Église sut donner au paysan pressuré la résignation qui fait tolérer la vie, « en lui présentant le rêve touchant ou poétique qui lui tient lieu de bonheur... et en dressant le monde idéal au bout du monde réel, comme un magnifique pavillon d'or au bout d'un enclos fangeux[1]. » La vie future n'est donc qu'un rêve aux yeux de M. Taine. Cette affirmation n'est pas seulement une impiété, elle est encore dans l'historien une véritable lacune. On peut la retourner contre lui-même, pour détruire le raisonnement sur lequel il établira plus tard les droits du clergé à la vie sociale. Si la doctrine qu'il prêche n'aboutit qu'à un rêve doré, utile pour consoler l'homme « sous le règne universel de la force brutale », on pourra bien se passer de la légende et de celui qui la prêche, quand sera venu le siècle des mœurs élégantes et polies. Il faudra alors défendre le clergé au nom des intérêts matériels qu'il peut rendre, ou des naïfs qu'il peut tromper, et ce sera toujours une défense incomplète et injurieuse, qui ne convaincra personne.

Le clergé et les ordres religieux étaient-ils, en 1789, indignes de conserver leur position sociale privilégiée? L'intérêt de l'État exigeait-il qu'ils fussent dépouillés de leurs biens, chassés de leurs couvents et soumis à des lois qui révoltaient leur conscience? Assurément non, et nulle part l'impéritie de l'Assemblée n'éclata comme dans ce qu'elle imagina sous le nom de *Constitution civile du Clergé*. On a beaucoup déclamé contre les prétendus abus dont l'ordre ecclésiastique s'était rendu coupable. Les philosophes voltairiens de la Constituante n'entraient pas dans de moins vertueuses colères, à cet égard, que les libres penseurs de nos jours. Tout scandalisait ces âmes délicates, qui rêvaient, paraît-il, de ramener l'Église aux beaux jours de sa ferveur primitive. Grimaces hypocrites, dont le seul but était de fournir un prétexte pour colorer la spoliation et l'asservissement, afin d'amener la destruction. Nous ne craignons pas d'affirmer, en effet, que la *destruction de l'Église*

[1] *L'ancien régime*, p. 7.

en France fut le but poursuivi par la Constituante, dès qu'elle commença à s'occuper du clergé. Supposer le contraire ce serait la déclarer ignorante jusqu'à l'absurdité des conditions vitales d'une Église orthodoxe. Et d'autre part, puisqu'elle connaissait la portée de ses actes, on ne peut la défendre d'avoir violé les droits les plus sacrés, ordonné la persécution et compromis les intérêts de l'État.

Malgré quelques indignes manifestes parmi lesquels la Constituante puisa ses meilleures recrues, le clergé et les ordres religieux étaient, dans leur ensemble, demeurés fidèles à leur vocation. La vie chrétienne n'était pas morte parmi le peuple ; la commotion générale qu'excita la Constitution civile et la résistance qu'elle provoqua le démontrent d'une façon victorieuse. Mais il fallait faire passer sous le niveau égalitaire cet ordre qui restait debout après la destruction de la noblesse. Cependant il ne sera jamais possible d'arracher au prêtre son caractère sacré, comme on a dépouillé le noble de son titre ; mais on en fera un fonctionnaire de l'État, un *officier de l'ordre moral*, selon la ridicule expression de Mirabeau. Quant aux religieux, qui ne peuvent accepter ce service nouveau, et aux religieuses, qui n'en sont point capables, on effacera leur nom, on détruira la chose et on les forcera à jouir de la liberté. Ici commence une série nouvelle d'injustices, de violences, d'inepties, qui rendent l'Assemblée nationale pour jamais vénérable à tous les ennemis de l'Église.

M. Taine, qui du moins ne pose pas ici en adversaire, ne pense pas qu'il fallût si vite crier à l'inutilité des institutions monastiques, ni extirper absolument la *lèpre monacale*. Nous recommandons quelques-unes de ces pages vigoureuses, riches de bon sens et de logique, aux minces raisonneurs de la presse radicale, comme aux imperturbables avocats qui n'osent pas même douter des droits illimités d'une chambre législative ou constituante.

Nous ne voulons pas ici contester que les ordres religieux eussent besoin de réformes à la veille de la Révolution. Mais les abus qui s'étaient introduits dans leur sein avaient pour origine les injustes immixtions de l'autorité civile dans le gouvernement et le régime des monastères, et non point la règle sous laquelle

des religieux avaient fait vœu de vivre. Il fallait laisser à l'Église le soin de ramener à leur ferveur primitive ceux qui s'en écartaient ; au besoin même, mais de concert avec elle, supprimer les corporations dont la décadence paraissait irrémédiable. A d'aussi sages mesures l'Assemblée préféra un monstrueux abus de pouvoir, qui devait lui faire commettre à la fois un attentat à la liberté de conscience et un vol légal, usurpation sacrilège de la propriété ecclésiastique. Elle n'avait aucun droit d'intervenir entre l'homme et Dieu, c'est-à-dire de pénétrer dans ce sanctuaire intime de l'âme, pour lui marquer une limite aux sacrifices qu'elle pourrait avoir la générosité de faire. Pour couvrir son excès de pouvoir, elle ne trouva que ce ridicule prétexte sans cesse répété par ses orateurs : « Les sociétés où l'on s'engage par des vœux perpétuels sont indignes d'un peuple libre. » Ils ne redisent là que l'éternel sophisme de Rousseau sur l'incapacité de tout homme à l'aliénation irrévocable de sa liberté. Mais, puisque nous examinons ici la haute intelligence de l'*illustre Assemblée* en fait de constitution, est-ce que les ordres religieux avaient besoin de trouver grâce devant les *glorieux pères?* Ils n'avaient besoin que de leur justice, et les services rendus par eux à la société leur donnaient le droit de l'exiger. En effet, les ordres religieux dans un État « sont des organes précieux et non des excroissances maladives. » Ils assurent, sans charge pour le budget, le fonctionnement du culte, la recherche scientifique, l'enseignement à tous les degrés, l'assistance des pauvres, le soin des malades. En 1789 ils n'avaient failli à aucune de ces obligations : l'enseignement était prodigué à toutes les classes de la société, la science avait dans le cloître d'ardents investigateurs et les pauvres étaient nourris par le monastère voisin. Ces divers points ont été cent fois mis en lumière. Une assemblée composée non de philosophes, mais d'hommes politiques, aurait gardé soigneusement de tels foyers de science et de charité.

Les corps religieux ont encore l'avantage de servir l'État sans être ses commis. « Leur enceinte est une protection contre le niveau de la monarchie absolue ou de la démocratie pure. Un homme peut s'y développer avec indépendance sans endosser la livrée du courtisan ou du démagogue. » C'est là enfin

que beaucoup d'âmes trouvent la vie qui leur convient et se condamnent volontairement et gratuitement à exécuter « les moins attrayantes ou les plus rebutantes des besognes sociales[1]. » Ces raisons, qu'apporte M. Taine en faveur des ordres religieux, sont bonnes assurément; mais elles ne constituent pas ce que l'on pourrait appeler la charte de leurs droits en face de la société civile. Celle-ci doit les laisser libres dans le développement de leur vie, non seulement à cause des services qu'ils lui rendent, de la liberté individuelle dont ils sont l'une des manifestations les plus sacrées, mais surtout en vertu du droit public chrétien. Si, au point de vue de la législation moderne, ils sont l'*expression correcte et légale* du principe de la liberté de conscience sainement entendue, au point du vue supérieur de la foi, ils maintiennent par la pratique des conseils évangéliques *un niveau général de christianisme*, qui ne peut décroître sans détriment pour la société tout entière. Leur expulsion est par là même un symptôme de décadence et de barbarie, parce qu'elle atteste une diminution de l'esprit chrétien. Aucune chambre ne peut colorer au moyen d'une loi le caractère absolument tyrannique de toute proscription des ordres religieux. Les disciples ont le droit de suivre les préceptes et les conseils du Maître, et il n'y a point de droit contre le droit.

Injuste et tyrannique, par la destruction des ordres religieux qu'elle décréta, l'Assemblée nationale se fit spoliatrice et commit un nouvel attentat à la propriété, par conséquent à la sécurité sociale. C'est le plus éclatant de ses vols, dont nous avons depuis revu tant d'imitations que l'on pourrait aujourd'hui, en s'appuyant sur l'expérience, affirmer que tout bon révolutionnaire convoite le bien d'autrui et le prend quand il peut. Le clergé et les ordres religieux, en 1789, possédaient sans doute des biens considérables, mais ce n'était pas une raison suffisante pour les spolier, si l'origine de ces propriétés était légitime et l'emploi de ces revenus utile à la société. Or, si les corps ecclésiastiques avaient beaucoup reçu, c'est parce qu'ils avaient beaucoup donné; car il est absurde de croire que l'homme soit reconnaissant à faux et ne mette à ses largesses aucun motif suf-

[1] *La Révolution*, p. 214 et seqq.

fisant. Les millions d'âmes généreuses, repentantes ou dévouées, qui pendant de longs siècles ont versé des trésors dans les mains de l'Église, avaient toutes une intention déterminée. C'était une œuvre d'éducation, de bienfaisance, de religion qu'elles voulaient faire. L'État n'a point le droit de se mettre à la place de leur volonté légitime, car il n'est pas leur héritier. Son seul devoir, si l'on veut, est de veiller à ce que les vivants ne frustrent pas la volonté des morts. Si, dans l'institution primitive, plusieurs clauses deviennent forcément caduques, on peut changer la répartition du bien légué, en se conformant à une intention générale qui subsiste toujours et se réduit à ces trois chefs : charité, culte, instruction. Mais, comme l'observe avec raison M. Taine, « les biens ecclésiastiques ne sont pas un tas d'or abandonné sur la grande route et que le fisc puisse s'attribuer ou attribuer aux riverains. »

L'Assemblée resta sourde à cette voix de la justice et, sans aucun prétexte plausible, marcha résolument à la spoliation du clergé. Et voici le misérable sophisme qui servit à voiler l'ignominie de ses décrets : « Les fondateurs ont donné à l'Église, *c'est-à-dire à la nation.* » Ainsi s'exprima Treilhard le 23 octobre. Le lendemain, Garat ajoutait ce beau raisonnement : « Puisque la nation a permis que le clergé possédât, *elle peut revendiquer ce qu'il ne possède que par son autorisation.* » Enfin, le 30 octobre, Mirabeau donne la formule du vol légal : « Il doit être de principe que toute nation est seule et véritable propriétaire des biens de son clergé. » En vérité, c'est pauvre pour justifier un pareil attentat à la propriété légitime. Mais que pouvait-on dire autre chose? L'État met dans sa poche ce qu'il juge lui appartenir, voilà tout. Autrefois on disait : *la terre est au roi* et celui-ci n'avait garde de la reprendre à qui l'avait légitimement acquise; maintenant on doit dire : *la terre, la maison, sont à l'État,* il permet qu'on les donne, à condition de les reprendre quand il lui plaira. Le principe est dangereux sans doute, mais, puisqu'une Assemblée aussi imposante que celle de 89 l'a adopté, il mérite de passer au rang des axiomes révolutionnaires.

Cette élasticité de conscience permit aux *glorieux pères* de mettre la main sur un gros revenu et sur un capital de quatre

milliards d'immeubles. Mais au moins cette confiscation sans précédents va-t-elle combler le déficit du trésor et donner à la prospérité publique une impulsion salutaire? Peut-être on aurait pu l'attendre d'une assemblée douée de quelque prévoyance et de quelque habileté financière. Celle de 1789 n'avait sous ce rapport que les rêves creux de ses philosophes égalitaires. Voici l'étrange usage fait par elle de la fortune qu'elle vient d'arracher à l'Église. Elle commence par supprimer la dîme, à titre d'impôt illégitime et abusif, sans gradation, sans rachat, comme en Angleterre, et, par cette opération enfantine, dont l'État ne tire aucun profit, elle donne un septième de son capital aux propriétaires, qui jusqu'alors n'avaient acheté leurs terres qu'à charge de payer un septième du revenu net. Grâce à cette façon ingénieuse d'appliquer le principe d'égalité, plus on est riche, plus on reçoit; l'État, dans cette belle opération, gagne le bénéfice de se grever lui-même de tous les frais du culte. Puis, toujours généreuse, l'Assemblée opère des remboursements de toute sorte, et avec une telle sagesse qu'au bout d'un an l'État ne vit plus que du papier qu'il émet, mange son capital nouveau et s'achemine à grands pas vers la banqueroute. On dit que le bien volé ne profite pas, et de nos jours nous ne voyons en effet rien de plus besoigneux que le gouvernement spoliateur de l'Église; mais il faut avouer, l'histoire en main, que l'impéritie de l'Assemblée nationale en 89 aida puissamment cette loi providentielle qui frappe l'injustice de stérilité. Le contre-coup de ces iniques décrets ébranla le pays tout entier. L'art y perdit des monuments et des chefs-d'œuvre, qui allèrent s'engloutir sans fruit dans l'abîme insatiable du trésor public, et ne lui fournirent aucun avantage capable de compenser leur perte. Les communautés furent réduites à fermer leurs écoles, leurs asiles, leurs hospices. L'instruction du peuple, la misère et la souffrance, se virent privées de toute ressource. Qu'importe? les disciples de Rousseau ont appliqué les principes du maître; la France souffre, mais l'humanité apprend que les droits de l'homme ne sont plus à l'état de lettre morte. Élevez vite un monument commémoratif à d'aussi belles institutions sociales.

XXI

Les biens sont confisqués, mais le prêtre demeure. Que fera-t-on de cet homme, qu'il n'est pas encore possible d'envoyer à la guillotine? Au simple point de vue de la politique humaine, les constituants commirent une nouvelle faute, mille fois plus grossière que toutes les précédentes. Ils se crurent permis de toucher non plus seulement aux biens du clergé, mais à la conscience même du prêtre, en lui imposant l'obligation d'un serment contraire à son devoir. La *Constitution civile* n'était pas, comme le dit Thiers avec une naïveté peut-être douteuse, « un projet, ouvrage des députés les plus pieux, destiné à affermir la religion dans l'État et à la mettre en harmonie avec les lois nouvelles [1]. » La religion n'a pas à se mettre dans son dogme et dans sa discipline *en harmonie avec des lois nouvelles*, c'est aux lois à se conformer à l'un et à l'autre. Du reste, si la Constituante avait été sage et sincère, elle aurait prié le chef de l'Église de la seconder de son autorité dans les modifications qu'elle jugeait utiles. Elle préféra imposer un acte schismatique au clergé de tout un grand pays, sans songer qu'elle pouvait par là même décréter la persécution. On croit rêver quand on passe en revue l'incroyable légèreté avec laquelle furent traitées par les constituants les plus graves questions de discipline ecclésiastique, heurtant à chaque pas le dogme et la morale, avec la prétention de ne toucher ni à l'un ni à l'autre. L'Église n'est bien vraiment plus qu'une administration, sujette comme toutes les autres au contrôle de l'État. — « En premier lieu, le diocèse aura la même étendue et les mêmes limites que le département. — En second lieu, défense à l'évêque nommé de s'adresser au Pape pour en obtenir aucune confirmation. Il n'est donc plus institué par son chef canonique. — En troisième lieu, défense au métropolitain ou à l'évêque d'exiger des évêques ou curés nouveaux d'autre serment, sinon qu'ils font profession de la religion catholique, apostolique et romaine. »

[1] Thiers, *Histoire de la Révolution*, c. v.

Ainsi la hiérarchie ecclésiastique est brisée et l'Église de France devient presbytérienne. M. Mignet dit que « rien de tout cela n'attaquait le dogme et le culte, » et M. Taine, qui du reste blâme vigoureusement la maladresse et l'injustice de la Constitution civile, semble un peu de cet avis. Il suppose, ce qui est regrettable, que le peuple, depuis le concile de Trente, comprenait mieux la discipline que le dogme et suivait en aveugle l'autorité de l'évêque ou du curé, sans voir plus loin et plus haut que cette autorité elle-même[1]. Cette assertion et quelques autres tout aussi erronées sur le sacerdoce et la validité du baptême nous révèlent dans le philosophe matérialiste le côté faible d'une intelligence que la foi n'illumine pas. Ce domaine est un champ fermé pour lui, dans lequel il vaut mieux qu'il ne s'aventure point, jusqu'au jour où il goûtera le bonheur de croire.

Quand on examine avec attention le prêtre tel que le suppose la Constitution civile, on s'aperçoit vite qu'on l'a conçu sur le modèle du Vicaire Savoyard. C'est un prêtre qui dit la messe sans croire ni à l'Église, ni à l'autorité du Pape, ni à la tradition. Un tel curé ramènera sans doute la ferveur primitive, quand il célébrera les rites catholiques, sans pouvoir se dire quel est sérieusement son *Credo* ni de qui il tient la juridiction spirituelle qu'il doit exercer. A cette création monstrueuse le prêtre sera forcé de souscrire non seulement par une obéissance passive, mais encore par un serment solennel. Ce fut le crible qui montra le peu de place qu'occupaient les indignes parmi le clergé. On sait avec quelle admirable unanimité presque partout le serment schismatique fut refusé. Tout ce qui le prêta fut conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'oppprobre, ou rétracta solennellement l'acte arraché dans un moment de faiblesse. Pour mettre le comble à sa tyrannie maladroite, l'Assemblée veut que le serment soit exigé de tous les citoyens sous peine de se voir déchus de leurs fonctions, de leur droit d'électeurs et d'être déclarés incapables de tout office public. « Admirable loi, dit avec raison M. Taine, qui, sous prétexte de réformer les abus ecclésiastiques, met tous les fidèles, ecclésiastiques ou laïques, hors la

[1] Cf. *La Révolution*, p. 231.

loi. » Son fruit naturel fut le trouble jeté dans les consciences, la persécution rendue nécessaire et la guerre sanglante de la Vendée, déjà prête avant que la Constituante se fût déclarée close.

Ainsi l'Assemblée nationale a marqué d'un nouvel attentat à la liberté, à la conscience, à la propriété ses travaux prétendus si glorieux. Au lieu de réformer, elle a aboli; au lieu d'utiliser un corps, elle l'a détruit et, loin de prévenir les troubles et les révoltes, elle les a rendus inévitables et légitimes. Elle a voulu détruire une puissance qui lui paraissait un obstacle, et elle lui a donné une vigueur nouvelle. En contradiction avec ses propres principes, elle a dit que les croyances et les cultes étaient libres, puis elle a voulu que l'Église fût sujette. Elle a prétendu respecter la religion et elle a tenté d'avilir le clergé. Ou elle voyait la conséquence de ses lois oppressives, ou elle ne la voyait pas. Dans ce dernier cas on élève un monument à l'ineptie et à l'imbécillité. Dans l'autre on l'élève, ce qui vaut moins encore, à la persécution, à la tyrannie, à l'Assemblée enfin qui, la première après Néron et ses successeurs, a déclaré la *guerre au cléricalisme*.

XXII

Après avoir tant détruit, l'Assemblée de 1789 sera-t-elle au moins capable de construire quelque chose? Nous n'exigerons pas d'elle, si l'on veut, un de ces monuments grandioses dont chaque pierre porte la marque du génie, mais nous réclamerons, et c'est bien le moins que nous puissions faire, un édifice susceptible de se tenir debout. L'illustre Assemblée n'a pas même produit cela. Il est sorti de ses œuvres une espèce de monstre qui n'est ni une monarchie ni une république. Mais l'expérience et la raison suffisent pour nous apprendre que les monstres ne naissent guère viables.

Les cahiers apportés des diverses provinces étaient tous unanimes à demander à l'Assemblée *de concilier la liberté nouvelle avec le catholicisme et avec l'ancienne monarchie*. Nous avons vu de quelle manière les constituants firent droit au premier de ces vœux. Non moins désireux, paraît-il, de réaliser le second, ils ne cessèrent de proclamer qu'ils voulaient la monarchie, *parce qu'elle était la meilleure forme de gouvernement*. Une

fois à l'œuvre, ils ne font pas une seule loi qui ne renverse cette maxime, et ils s'engagent dans une voie d'où il leur est impossible de sortir autrement que par des contradictions et des sophismes. La constitution sérieuse d'un peuple doit offrir un ensemble, un concert de pouvoirs qui, chacun dans sa sphère, travaillent à l'œuvre finale commune, et celle-ci ne peut être que le bien de la société. Il est indispensable pour cela qu'il y ait entente et subordination entre les organes constitutifs de ce grand corps social, de telle sorte que l'action des uns ne contrarie pas l'action des autres, et ne produise point une immobilisation stérile ou dangereuse. Il faut encore que la responsabilité retombe sur un point déterminé, afin que, dans les arrêts du mouvement ou dans les exagérations de sa vitesse, on puisse signaler la cause véritable de ce fonctionnement irrégulier. Il est nécessaire enfin que l'impulsion parte du centre ou du sommet et se sente sûre d'arriver jusqu'aux extrémités sans rencontrer d'obstacle. Rien de semblable dans la Constitution issue de 89. Elle pose d'abord en face l'un de l'autre deux pouvoirs, sans ménager entre eux, en cas de conflit, un intermédiaire quelconque. Le roi n'a aucune prise sur l'Assemblée, il ne peut pas la dissoudre, ni même l'ajourner, pas plus qu'il n'a le droit de la convoquer. Ses ministres ne doivent pas être pris dans la Chambre, seul moyen cependant de ménager un accord entre les deux pouvoirs, en confiant l'administration aux chefs de la majorité. Point de Chambre haute, ce serait ouvrir un asile à l'aristocratie. On concède à peine au monarque un veto suspensif ; encore ne doit-il porter que sur un nombre d'articles fort restreints, ou par eux-mêmes à peu près insignifiants. On le traite en un mot comme un suspect, dont l'heure n'est pas venue de se défaire, mais dont il faut prévenir les tentatives d'évasion et de liberté. L'exécutif est renfermé dans une belle cage ; les barreaux permettent de le voir assis sur son fauteuil doré, mais ils sont assez serrés pour qu'il ne puisse au travers donner la main à qui que ce soit. C'est ainsi que le représentait un caricaturiste de l'époque, et il avait parfaitement saisi la valeur de ce chef-d'œuvre de l'Assemblée. C'est un commis assis devant un bureau, sans autre rôle que celui d'une signature en permanence, apposée même à des actes qu'il ne connaît point, ou qui

répugnent à sa conscience. Privé de toute participation au choix des pouvoirs secondaires et locaux, qui sont tous électifs, sans action réelle sur l'armée, soumise par la loi aux réquisitions des autorités municipales, n'ayant pour toute ressource que les avertissements et la persuasion, il est condamné au rôle de machine jouant dans le vide et qui tôt ou tard paraîtra un obstacle facile à briser.

Si l'on veut descendre ainsi du sommet aux extrémités dans l'étude de cette étrange Constitution, on rencontrera toujours le même vice capital, c'est-à-dire la même désarticulation des rouages entre eux, rendant le fonctionnement impossible et, selon la juste comparaison de M. Taine, « forçant la machine à demeurer en place, inutile, surchauffée, sous des torrents de fumée vaine, avec des grincements et des craquements qui croissent et annoncent qu'elle va sauter. » L'impuissance du roi dans sa sphère se reproduit en descendant pour chaque fonctionnaire dans la sienne ; car aucun chef d'administration n'a sur ses subalternes une véritable autorité. L'élection les lui donne ou les lui enlève. Pour nommer un gendarme, le directoire du département fait une liste, le colonel y désigne cinq noms, et le directoire en choisit un. Il en est ainsi, avec des variations accidentelles, de toutes les autres fonctions, même des plus modestes[1]. Mais il est facile de s'apercevoir que, dans une telle constitution, le monde est renversé. Le pouvoir ne vient pas d'en haut, il réside au plus bas degré de l'échelle, non seulement comme dans sa source, ce qui ne serait encore qu'une erreur théorique, mais encore comme dans son sujet actif, ce qui devient une redoutable anomalie pratique. Le vrai souverain c'est l'électeur ; son suffrage le rend maître de tous les degrés de la hiérarchie. Il est le créateur unique de tous les pouvoirs locaux, « intermédiaires et centraux, législatifs, administratifs, ecclésiastiques et judiciaires. » Les mandats qu'il confère sont à courte échéance ; au bout de deux ans ses mandataires sont ramenés sous son vote, et ses choix ne l'enchaînent jamais au point de le gêner. Dans cette organisation au rebours, les corps les plus puissants doivent être ceux qui sont plus immédiatement

[1] *La Révolution*, livre II, c. III, passim.

placés près de la source du pouvoir, c'est-à-dire les officiers municipaux. En effet, ils sont de vrais rois dans un pays qui prétend n'en supporter aucun. Il y a quarante mille de ces monarques qui ne reconnaissent rien au-dessus d'eux, et des volumes ne suffiraient pas à raconter les usurpations, les violences, les caprices et même les rébellions du moindre d'entre eux. C'est l'exacte application des merveilleuses conceptions du *Contrat social*, sans doute; mais il faut bien avouer que, pour être tirée d'un tel chef-d'œuvre, une pareille constitution n'est pas plus conforme au bon sens dans sa pratique, qu'à la vérité dans ses principes. Quels glorieux législateurs que ces hommes, fuyant le despotisme royal pour jeter leur pays dans l'anarchie, c'est-à-dire dans le despotisme populaire, le pire de tous! Et quel monument ne mérite pas « ce chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique! » La Terreur peut venir, les constituants l'ont rendue possible, ou plutôt inévitable.

XXIII

On dira peut-être que si l'Assemblée constituante n'a pas été heureuse dans les institutions politiques qu'elle a tenté d'établir, elle a du moins fait preuve de sagesse dans les lois qui intéressent la vie privée. Sous ce rapport, sa gloire est encore fort contestable. Pour le moment, nous ne nous arrêterons pas à l'établir. Le service de notre cause actuelle ne le demande pas; car les partisans de la Constituante reconnaissent eux-mêmes qu'elle n'a semé que de bons germes. Mais ce qui doit à jamais perpétuer son souvenir ce sont *les immortels principes* qu'elle a proclamés pour le bonheur de l'humanité. Sur ce terrain, disent ses amis, elle est inattaquable. Sa mémoire est comme un mur d'airain qu'aucun effort ne saurait entamer. Nous avons le scepticisme de ne pas croire à cette immortalité, et l'audace de tenter dans le mur quelques brèches faciles. Il nous suffira même de simples observations assez générales, car on a mille fois déjà montré jusqu'à l'évidence la fausseté du plus grand nombre de ces principes, *évangile immortel de la nature et de la raison*. Et d'abord, ce qui frappe dans cette Déclaration, c'est la grande suffisance qu'elle suppose et le peu de génie

qu'elle réclame. Les *glorieux pères*, il est vrai, ne se proclament pas inventeurs, mais ils ont la prétention de parler pour le genre humain tout entier, qui n'avait pas sollicité leurs bons services, et ils oublient que leurs électeurs forment en ce monde un peuple spécial dont ils sont les mandataires. Un seul article, le quinzième, dans ce préambule si admiré, rappelle un texte de Montesquieu et l'un des principes de la Constitution américaine. Encore ne vaut-il pas plus que les autres, car c'est en voulant pratiquer la séparation des pouvoirs, dont ils proclament la nécessité, que les constituants désorganisèrent l'état politique pour établir l'anarchie légale. Tout le reste n'est qu'un emprunt fait à Rousseau et ne dépasse pas la valeur des sophismes habituels au méprisable Genevois. C'est un mélange de maximes incontestables connues du monde entier depuis quatre mille ans, de principes d'une évidence presque naïve et d'abstractions dangereuses. C'est une confusion incroyable des droits naturels et des droits positifs, un code où se rencontrent toutes les contradictions et qui peut légitimer la liberté sans frein, comme la tyrannie sans limites. La première phrase du premier article condamne la royauté héréditaire, puisque « les hommes naissent et demeurent libres et égaux » ; mais la seconde légitime la même royauté et l'aristocratie, car « les distinctions sociales peuvent être fondées sur l'utilité commune. » L'article 10 assure la liberté religieuse, puisque « nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses » ; mais il la restreint aussi en supposant que « leur manifestation peut troubler l'ordre public établi par la loi. » L'article 11 proclame la liberté de la parole et de la presse, mais il permet de soumettre l'une et l'autre au régime le plus oppressif. Ainsi, de toute part, dans ce préambule éclatent la confusion des idées et la contradiction des termes. C'est le vrai miroir de tant d'hommes de nos jours, qui portent dans leur intelligence le perpétuel conflit du vrai et du faux, sans avoir jamais le courage de se prononcer définitivement ou pour l'un ou pour l'autre.

Du reste, débarrassés de toutes les formules qui les embellissent, les principes de 89 laissent à découvert trois idées politiques dominantes, qui résument tout leur esprit et toute leur portée. Les voici telles que Guizot les a signalées lui-même-

me[1] : « Nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas consenties ; — le pouvoir légitime réside dans le nombre ; — tous les hommes sont égaux. » Or la première de ces trois idées est destructive de l'autorité. Plus conséquent que Rousseau, Proudhon en a conclu que l'*anarchie* est l'état normal des sociétés humaines. La seconde est destructive de la liberté : c'est le despotisme de la majorité numérique. La troisième est destructive du progrès régulier de la société : c'est le nivellement au lieu de la justice. Nous ne relevons pas ici le monde d'erreurs que couvrent ces trois formules, nous nous contenterons d'indiquer ce qu'elles ont de contraire au but que prétendaient poursuivre les restaurateurs de la liberté en 1789. Ils adoptaient des principes dont ils ne pouvaient sainement vouloir toutes les conséquences. Encore si pour expliquer le sens de ces formules, abstraites et vagues, ils eussent établi comme un organe spécial chargé de veiller à leur interprétation et de pourvoir à leur application ou à leur sanction, ils eussent au moins fait preuve de quelque sens politique et de quelque prudence législative. Mais non, ce serait altérer sans doute la splendeur radieuse des augustes principes, ou les supposer assez faibles pour avoir besoin d'un appui. On laissera donc à tout le monde ce rôle délicat d'interprète légal, et le premier harangueur venu aura le droit d'expliquer, dans un club ou dans la rue, en face d'une populace irritée et frémissante, de quelle façon il faut entendre les principes fondamentaux de l'état social. Ils sauront y trouver tout ce que réclame la passion du moment : le droit à la résistance, sous prétexte d'oppression, la liberté du pillage pour amener l'égalité, la légitimité du meurtre pour châtier les suspects et punir les détracteurs des Droits de l'homme.

Telle est l'œuvre définitive de la Constituante. Il nous semble qu'elle ne vaut pas l'honneur d'un monument commémoratif. Si, comme le prétend M. H. Martin, elle n'a rien eu à détruire, nous ne savons en vérité à quel travail elle a consacré ses longues séances. Mais l'histoire est là pour apprendre à M. le sénateur que l'Assemblée nationale de 89 se signala par une destruction sans exemple dans les fastes des peuples civilisés. Par

[1] Guizot, *Trois générations d'hommes*, 1789.

malheur pour elle, et pour le pays qui l'avait élue, il n'y a aucune proportion entre ce qu'elle fit de mal et le peu de bien qu'elle put désirer. Maladroite dans le choix des institutions qu'elle sacrifia, imprudente dans les principes qu'elle établit, imprévoyante et malhabile dans tout ce qu'elle essaya de fonder, voilà ce que doit dire d'elle toute histoire impartiale et sérieuse. Grâce aux utopistes et aux philosophes, la vraie révolution réparatrice et féconde échoua tristement. L'année 1789 n'était pas finie, quand Pitt s'apercevait déjà que les Français *avaient traversé la liberté*, mais sans s'arrêter sur ses rives. Et Burke en 1790 pouvait, sans être téméraire, annoncer « l'avènement du plus absolu despotisme qui eût jamais paru sous le soleil. »

Le despotisme, en effet, n'est pas un privilège du pouvoir absolu ; il est surtout, dans sa plus cruelle expression, une création de la souveraineté populaire. Il prend le nom de l'État, qui remplace le titre de monarque. Or, aux yeux de la Révolution, l'État est pour le moins un Dieu. Il en a les attributs et partout il recueille ses adorateurs. Sa dictature est permanente et illimitée, et son royaume n'est plus « qu'un couvent démocratique, construit sur le modèle de Sparte et de Rome », dans lequel l'individu n'est rien et l'État est tout. Voici le raisonnement qui sert de base à sa toute-puissance. Le contrat social se réduit à « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté. » Pas d'exception ni de réserve. « Il faut que l'État ait tous les droits et que les particuliers n'en aient aucun, sinon il y aurait entre eux et lui des litiges, et, comme il n'y a aucun supérieur commun qui puisse prononcer entre eux et lui, ces litiges ne finiraient pas[1]. » En conséquence, je ne suis propriétaire de mon bien que par tolérance et à titre de dépositaire, je n'ai pas le droit d'élever mes enfants de la façon qui me paraît bonne, et, si je professe une religion, c'est sous le bon plaisir de l'État, qui pourra en régler le culte. Que deviennent donc avec de tels principes les libertés les plus chères et les plus sacrées ? Elles sont immolées sans pitié au Dieu toujours insatiable. On entendit Grégoire dire à l'Assemblée nationale : « Nous pourrions, si nous le voulions, changer la religion ; mais

[1] Rousseau, *Contrat social*, I, 9

nous ne le voulons pas. » Plus tard on le voulut bien, et, si l'on ne réussit pas, ce ne fut point faute de despotisme et de cruauté. En attendant, pour que l'État n'ait à craindre aucune concurrence, et pour lui garder le monopole de toutes les affections et de toutes les obéissances, on détruit toute société particulière, tout groupement partiel, toute corporation collatérale. Il ne reste qu'une poussière d'individus désagrégés, incapable de résistance, jouet des mains qui voudront la pétrir. On va jusqu'à supprimer ces attaches naturelles formées par la géographie, le climat et l'histoire, et l'on taille dans la carte de France des divisions nouvelles, géométriques comme les cases d'un damier, mais aussi factices qu'elles. Au milieu de toutes ces ruines se dresse le Dieu-État, véritable colosse, ayant droit de tout dévorer, et dont à l'avenir on rencontrera partout ou les yeux, ou les bras.

C'est là sans doute ce qui dictait à Renan ces paroles, étonnantes sous une telle plume : « Je croyais la Révolution synonyme de libéralisme... Je ne voyais pas encore le virus caché dans le système social créé par l'esprit français. Je n'avais point aperçu comment, avec sa violence, son Code fondé sur une conception toute matérialiste de la propriété, son dédain des droits personnels..., la Révolution renfermait ce germe de ruine qui devait fort promptement amener le règne de la médiocrité et de la faiblesse, l'extinction de toute grande initiative... Rien n'est plus fatal à une nation que ce fétichisme qui lui fait placer son amour-propre dans la défense de certains mots, avec lesquels on peut la mener, pourvu qu'on s'en couvre, aux derniers confins de la servitude et de l'abaissement[1]. » Nous avons en effet voué un véritable culte à des mots plus encore qu'aux choses elles-mêmes, et, parce que la Révolution a jeté à tous les échos de la France le cri de liberté, nous croyons trop souvent qu'elle en a donné au peuple le bienfait réel. Remercions M. Taine d'avoir eu le courage, si rare de nos jours, même parmi les catholiques, de porter à l'idole un coup qui la fait chanceler, puisqu'elle répond par des injures et des cris de colère. Sans doute, dans la démonstration du matérialiste, il y a de regret-

1 E. Renan, *Essais de morale et de critique.*

tables lacunes; le plan divin n'existe pas pour lui; son regard, voilé par le scepticisme, ne peut suivre un aussi sublime travail; mais au moins il a le talent d'observer l'homme avec la plus scrupuleuse exactitude et de révéler sans pitié le jeu mesquin de ses passions.

On a dit quelquefois : « La Révolution a-t-elle réussi? » Les historiens ont donné des réponses conformes à leurs prédilections. Mais à travers les réticences des uns, les regrets des autres et l'incertitude plus ou moins complète de presque tous, il est aisé de s'apercevoir qu'il est difficile de répondre. Cependant, après une étude sérieuse de la Constituante et de son œuvre, il nous semble que l'on a droit de conclure que la Révolution n'a réussi qu'à détruire, et n'a rien su relever. Si l'on veut donc qu'un monument rappelle l'impéritie et l'imprudence d'une Assemblée, l'injustice légale et la tyrannie du nombre, il faut bien vite le dresser dans le lieu même où la Constituante de 1789 inaugura le régime nouveau sur les ruines du régime passé. Ce sera une leçon pour ceux qui travaillent à continuer une œuvre condamnée par son origine à une honteuse stérilité. Mais ces hommes, hardis contre Dieu, ou aveuglés par leur ignorance obstinée dans son repos, n'auront garde de prêter l'oreille à cette voix de l'histoire qui leur serait importune. Ils appelleront « le témoignage de la reconnaissance éternelle de la France » sur ceux qui l'ont séparée de son passé comme de son Dieu, et n'ont pas craint de se moquer de son titre de *fille aînée de l'Église*, en la poussant à la guerre parricide contre sa mère. Certes, devant ce déchaînement insensé de haines radicales et cet aveuglement d'hommes acharnés à détruire toute notion de la vraie grandeur, nous ne craignons ni pour Dieu ni pour l'Église. Mais nous tremblons pour une patrie qui nous est chère. De Maistre a dit : « Il y a des nations condamnées à mort, au pied de la lettre comme des individus coupables. » Et il nous semble que les peuples marqués pour le châtiment sont ceux au milieu desquels triomphent, sans protestation et sans lutte, les principes de l'Assemblée de 1789.

H. MARTIN.

LE COMPENDIUM DU P. GURY

ET LA THÉOLOGIE DE SAINT ALPHONSE

Quelques divergences notées par les auteurs des VINDICIÆ ALPHONSIANÆ et corrections par le R. P. Konings

Le R. P. Konings a *copié*, dit-il, *en grande partie* le *Compendium* du P. Gury : *In plurimis... propemodum exscripsi*[1]. Cette transcription, longue sans doute, puisqu'elle comprend environ 600 pages de texte, n'a pas été cependant la partie la plus laborieuse de son œuvre. Ce qui lui a donné plus de peine, paraît-il, c'est de corriger le P. Gury, pour le mettre d'accord avec la *doctrine alphonsienne*, « *illud* PRÆ CÆTERIS CONATUS SUM *ut ad Alphonsianam doctrinam quam integerrime illud exigerem.* » (Monitum, p. VII.)

Nous regrettons que le R. Père n'ait pas jugé à propos de marquer distinctement par quelques signes certains les passages amendés : il nous eût été plus facile de mesurer les difficultés de son entreprise, et d'apprécier le mérite et l'importance de son travail. Faute d'indications précises, nous en sommes réduit à de vagues conjectures. Cette voie, la seule qui nous reste, est pleine d'obscurité, nous l'avouons. Aussi tâcherons-nous de l'éclairer de notre mieux, en interrogeant tout ce qui pourra nous envoyer quelque rayon de lumière.

« *Præ cæteris conatus sum...* » Ces mots donnent à enten-

[1] Au mois de juillet 1878, les *Études* ont publié un compte rendu de l'ouvrage du R. P. Konings. Il portait à la charge de l'auteur des griefs assez sérieux, ce semble, un plagiat remarquable par son étendue et par des circonstances rien moins qu'atténuantes. Il n'a cependant provoqué aucune réponse ni réclamation. Nous ne chercherons pas les motifs de ce silence fort prudent ; il nous suffit de le constater et d'en prendre acte : *qui tacet, consentire videtur.*



dre que les écarts du P. Gury sont considérables et nombreux : de légères et rares nuances dans la doctrine n'eussent pas exigé des efforts tout particuliers. En parlant ainsi, le R. Père n'a-t-il pas voulu faire allusion aux *divergences d'opinions* que les *Vindiciæ Alphonsianæ* ont cru découvrir entre le P. Gury et saint Alphonse ? nous sommes porté à le croire. En effet, le R. Père a pour cet ouvrage des sympathies marquées ; il lui emprunte[1] ouvertement, dans le préambule de sa *Theologia moralis*, quatorze pages avec toutes les indications désirables, et il y renvoie très souvent, surtout quand il a fait quelque modification au texte ou à la doctrine du P. Gury. N'est-ce pas montrer clairement qu'il partage les préventions de ses confrères contre le *Compendium* du P. Gury, et que, non content d'être leur écho, il s'est proposé, par ses corrections, de donner suite à leurs censures, et de mettre à exécution leurs arrêts de proscription ?

Or, c'est dans l'appendice IVe que les *Vindiciæ*[2] ont réuni tous leurs sujets de plaintes, et en ont fait une machine de guerre formidable contre un ouvrage devenu le point de mire de leurs attaques. « Cet appendice, dit leur apologiste anonyme E. P., est une sorte de tableau à deux colonnes, où sont marquées les divergences qui existent entre saint Alphonse et le P. Gury. La première porte le texte du P. Gury, la deuxième, celui de saint Alphonse. Les *Vindiciæ* signalent à notre attention 164 *divergences* d'opinions entre le saint docteur et l'auteur du *Compendium*. Ces 164 ne sont que les *plus importantes* et *les plus saillantes*[3]. » — Si l'on rapproche de ces lignes ce que le même E. P. a dit un peu plus haut, on aura son jugement sur ces divergences : « Le P. Ballerini a tant manié et remanié le *Compendium* du P. Gury, qu'il en a fait une *œuvre anti-alphonsienne*... Ses enfants (de saint Alphonse) y ont vu une atteinte à la doctrine de leur Père, en même temps qu'un *malheur pour la science sacrée* et *pour les âmes*. Leur devoir

[1] A leur tour, les *Vindiciæ* (2e édit., p. CXVI, n° 87 et suiv.,) font des emprunts à l'ouvrage du R. P. Konings.

[2] 1re édit., p. 906. — 2e édit., p. 564.

[3] *Univers*, 8 mai 1873.

était de *prendre les armes*, et ils ont rempli ce filial et ecclésiastique devoir en publiant les *Vindiciæ*[1]. »

Tel est donc l'acte d'accusation dressé par les auteurs des *Vindiciæ Alphonsianæ*, livré à la plus grande publicité par la voix des journaux et tacitement souscrit par le R. P. Konings.

Avant d'y répondre, nous croyons utile de soulever et de traiter une question préjudicielle : elle servira à dissiper dès le début, nous l'espérons, toute ombre de défaveur, que des attaques si bruyantes auraient pu jeter sur le P. Gury et sur son ouvrage. C'est une question de *droit ;* nous la formulons ainsi :

I

Question de *droit :*

Était-il permis au P. Gury de ne pas suivre toutes les opinions de saint Alphonse ?

Nous sommes heureux d'être, sur cette question, en communauté d'idées avec les *Vindiciæ ;* nous leur emprunterons en partie la réponse.

« 1° Il est *certain* que le Siège apostolique n'a nullement déclaré que *toutes* les opinions de saint Alphonse en général et chacune en particulier *(omnes et singulas)* soient *absolument vraies* et qu'*elles doivent être nécessairement embrassées* par tout le monde[2]. »

« 2° Le Siège apostolique n'a pas non plus défini que *toutes les* opinions du saint docteur *demeureront toujours saines et sûres*, et par conséquent *vraiment probables*[3].

« 3° Le Siège apostolique n'a pas entendu *décider les questions controversées* parmi les théologiens, ou *désapprouver les opinions différentes* de celles de saint Alphonse[4]. »

[1] *Ibid.*

[2] « *Certum est* Sedem apostolicam *minime* declarasse omnes et singulas S. Alphonsi sententias *absolute veras esse*, atque adeo ab omnibus *necessario* amplectendas esse. » *(Vindiciæ Alphonsianæ,* editio 1a, p. xxxiv. — Edit. 2e, p. 96).

[3] « Nec pronuntiavit omnes quascunque ipsius opiniones *semper* remansuras esse *sanas* et *tutas*, ac proin *vere probabiles.* » *(Ibid.)*

[4] « Nec ullatenus demum intendit quæstiones inter theologos legitime controversas dirimere, aut opiniones ab opinionibus S. Alphonsi alienas ipsisve contrarias improbare. » (*Ibid.*)

« 4° Comme ces approbations du Siège apostolique ne sont pas *définitives* ou *dogmatiques*, *chacun sera toujours libre* de s'éloigner de la doctrine de saint Alphonse et d'embrasser des opinions *différentes* tolérées par l'Église et appuyées sur un fondement solide [1]. »

Ainsi parlent les RR. PP. Rédemptoristes, eux-mêmes, sans craindre de porter la moindre atteinte à l'autorité de leur saint fondateur. Nous pensons comme eux, avons-nous dit, et nous aimons à donner à notre pensée l'appui de leur témoignage peu suspect de partialité.

Longtemps avant les déclarations des *Vindiciæ*, le cardinal Gousset, qui a tant fait pour introduire et propager en France les doctrines de saint Alphonse, avait dit : « En soutenant que l'on peut réduire en pratique toutes les opinions du B. Alphonse, je suis loin de prétendre que l'on y *soit toujours obligé*. On peut même, d'après son système, lorsqu'il s'agit d'une question qui est réellement controversée parmi les théologiens, prendre l'opinion la plus douce, la plus favorable à la liberté, de préférence à l'opinion pour laquelle le saint docteur s'est déclaré comme lui paraissant la plus probable [2]. »

Et, avant le cardinal Gousset, la *Sacrée Pénitencerie*, « l'organe du saint Siège pour tout ce qui tient à l'application des règles de la morale », avait déclaré le 5 juillet 1831 qu'*un professeur de théologie* PEUT *en sureté de conscience suivre et enseigner toutes les opinions de saint Alphonse*, mais en ajoutant cette sage restriction : « quin tamen indè reprehendi censeantur qui opiniones ab aliis probatis auctoribus traditas sequentur. » Cette réponse fut confirmée par Grégoire XVI, le 22 du même mois.

Ainsi le droit d'abandonner une opinion de saint Alphonse, quand on croit avoir de bonnes raisons, est proclamé par les autorités les plus graves et les plus symphatiques au saint docteur.

Nous sera-t-il permis de demander quel but poursuivaient

[1] « Quia... præfatæ approbationes nullatenus *definitivæ* seu *dogmaticæ* dici possunt, *cuivis semper liberum erit* a doctrinis S. Alphonsi recedere aliasque amplecti opiniones ab Ecclesia toleratas solidoque fundamento innixas. » *(Ibid.)*

[2] *Justification de la Théologie morale* de S. Alphonse, p. 41.



ceux qui ont fait ce catalogue des divergences, et celui qui l'a dénoncé avec tant de bruit? Ce n'est pas, répondent-ils, pour en tirer un sujet de blâme contre le P. Gury, qui n'a fait qu'user d'un droit légitime, reconnu à tout le monde : « Texentibus nobis hanc seriem quæstionum, in quibus P. Gury à S. Alphonso dissentit, non ea quidem mens fuit, ut claro scriptori crimini verteremus... Hoc enim vetitum ipsi non erat [1]. »

S'il en est ainsi, l'importance de leurs recherches nous semble se réduire aux petites proportions d'un simple travail de *bibliographie comparée*, intéressant sans doute au point de vue de l'érudition, mais aussi indifférent aux saines doctrines théologiques que le serait le relevé des divergences qui existent entre saint Alphonse et, par exemple, saint Thomas, saint Bonaventure, saint Antonin, etc., etc...

II

Question de *fait* :

LE P. GURY A-T-IL USÉ DU DROIT D'ABANDONNER L'OPINION DE SAINT ALPHONSE AUSSI SOUVENT QUE LES VINDICIÆ LE PRÉTENDENT?

Les auteurs de l'appendice IV° ont découvert *plus de* 164 *divergences*, et, à leur dire, ce nombre ne contiendrait que *les plus importantes et les plus saillantes;* ils nous feraient grâce du reste!... « Repertas... discrepantias non *omnes* recensuimus... neglectis compluribus... » Ces airs de générosité n'ont pu nous éblouir ni nous émouvoir jusqu'à nous faire renoncer à notre droit de contrôle. Nous avons recherché et suivi les calculs d'où ce nombre est sorti, nous en avons vérifié la valeur et l'exactitude. Par cet examen nous avons acquis la certitude : 1° que ce nombre est le produit de diverses *opérations* ou *industries* habilement combinées ; 2° que loin d'être au-dessous de la réalité, il a été un peu *surfait* [2]. Nous allons mettre sous les

[1] *Vind. Alph.*, 1a edit., p. 906. — 2a edit., p. 564.

[2] Nous reconnaissons que le P. Gury s'est quelquefois éloigné de l'opinion de S. Alphonse; il serait facile de prouver que l'opinion qu'il a préférée n'est pas *toujours* la *plus douce*, ni la *plus large*.

yeux du lecteur les pièces de conviction : nous les livrons à la justice de son impartialité éclairée.

Les 164 divergences peuvent être classées en divers groupes selon les diverses *opérations* ou *industries* mises en œuvre pour former ce nombre.

1re Industrie :

DÉTACHER UNE PROPOSITION DE SON CONTEXTE SANS TENIR COMPTE DE CE QUI LA SUIT ET L'EXPLIQUE DANS LE MÊME NUMÉRO

C'est à cette *opération* ou *industrie* que la XIVe divergence doit son origine : elle est ainsi énoncée : *An ad peccatum actuale requiratur necessario advertentia actualis* [1] ?

Après avoir confronté dans saint Alphonse, comme dans le P. Gury, les deux textes suspects d'antagonisme, nous avons été tenté de croire que les rigides censeurs n'avaient pas lu *intégralement* le numéro dont ils ont fait ces extraits : toute autre supposition est invraisemblable. Si la tentation a été sans fondement, on en jugera, quand on aura pris connaissance de la suite du n° 4. *tract. de Peccatis*, dont les *Vindiciæ* n'ont reproduit que quelques lignes du commencement [2].

1° Ce n° 4 (de Peccatis) remplit plus de *neuf* colonnes. Le texte opposé à celui du P. Gury est détaché de la PREMIÈRE COLONNE. — Dans les colonnes 2, 3 et 4, saint Alphonse expose d'après les principes de saint Thomas les *quatre manières* ou *causes* qui peuvent rendre l'ignorance *volontaire* et coupable.

Au commencement de la 5e colonne, il dit :

TEXTE DE SAINT ALPHONSE	TEXTE DU P. GURY SUSPECTÉ
Mihi OMNINO TENENDUM *videtur*, si ignorantia nullo ex prædictis modis fuerit voluntaria, et homo *nullam habuerit actualem advertentiam* malitiæ vel periculi, nec directè nec indirectè, neque in se neque in sua causa, tunc nullo modo imputantur ei errores quos non advertit. Ratio, quia ut imputentur alicui effectus cujusdam causæ, DEBET *necessario* PRÆCEDERE (saltem in principio) *advertentia actualis* et *expressa* malitiæ objecti.	(Tom. 1, n. 144, princip. 2) Ad peccatum actuale *requiritur necessario advertentia actualis.* Repugnat enim hominem peccare, quin aliquo modo, *vel hic et nunc*, *vel in causa*, saltem *in confuso*, ad peccatum *advertat.* Nihil enim volitum quin præcognitum. Ita communiter cum S. Ligorio lib. V, n. 4...

[1] *Vindiciæ Alph.*, 1a edit., p. 910. — 2a edit., p. 569.

[2] Nous suivons la 9e édition de la *Théologie morale* de S. Alphonse, publiée à

Ensuite le saint Docteur répond aux objections dans près de trois colonnes (5e, 6e, 7e), et il conclut, 8e colonne, cette longue question de l'advertance :

Hinc concludendum quod opinio eorum (si fortè adsunt) qui dicunt operanti adversus legem imputandos esse omnes errores...... *etiamsi nulla unquam intercesserit actualis advertentia*, sed tantum adfuerit *advertentia interpretativa*, in hoc duntaxat consistens quod ipse debuit et potuit sola potentia physica et remota malitiam advertere : HÆC OPINIO NULLO MODO SUSTINERI POTEST.

Contradicunt quidem aliqui asserendo sufficere ad peccatum *advertentiam virtualem seu interpretativam*, quæ in eo consistit quod homo debeat et possit advertere, quamvis actualiter non advertat ; SED HÆC SENTENTIA OMNINO REJICIENDA EST.

Il suffit de lire ces textes avec une attention bien ordinaire, pour y voir un accord parfait, non seulement dans la doctrine, mais même dans les expressions.

2e Le R. P. Konings *copie* le texte du P. Gury, si mal noté par ses confrères, mais il ne reproduit pas le passage *Contradicunt quidem aliqui...* Pourquoi cette suppression, puisque tout le reste a été trouvé bon, d'accord avec la *doctrine alphonsienne?* Est-ce que ce passage ne contient pas un résumé exact de ce que saint Alphonse dit n° 4, 1^a sententia ?

Donc le P. Konings est moins complet que le P. Gury, sans être plus conforme à saint Alphonse. Cette observation doit être étendue aux divergences placées sous les numéros 5, 19, 27, 73, 83, etc., etc.

Cependant le R. P. dit : « Doctrina quam trado et *à quâ ne latum quidem unguem recedere* conatus sum, *doctrina est S. Alphonsi.* » Loin de faire la moindre réclamation contre la prétention de leur confrère, bien flatteuse si elle est fondée, les auteurs des *Vindiciæ* parlent de son ouvrage comme d'un *egregio Compendio* (2e édit. p. CXVI, note 3).

Bassano en 1785, deux ans avant la mort du saint auteur, et réimprimée à Turin en 1825. Le cardinal Villecourt fait remarquer que c'est la « *seule édition approuvée par la S. Congrégation des Rites, comme ne renfermant rien qui soit digne de censure.* » (*Vie de S. Alphonse*, t. IV, p. 259, note).



2e Industrie :

CITER COMME OPPOSÉS DES TEXTES PRIS DANS DES TRAITÉS NON CORRESPONDANTS

I. Cette opération a produit la divergence placée en tête de l'appendice IVe : *An omissio voluntaria in causâ sit in se peccatum*[1] *?* Elle porte sur deux textes dont la concordance doctrinale apparaît à la simple lecture ; voici ces deux textes reproduits par les *Vindiciæ ;* nous en retranchons quelques mots inutiles :

P. GURY	SAINT ALPHONSE
Omissio actuum, de quibus homo *nullatenus cogitat*, non potest esse, ne indirecte quidem *voluntaria*...... Attamen...... potest esse *voluntaria* et *imputabilis* in *causa*, si oblivio ex præcedenti negligentia proveniat.	...... an omissio *volita in causa sit in sese* peccatum ?... Sent. *verior* affirmat... Propterea... respondetur projicientem officium (in mare) *tot peccata committere quot sunt omissiones quas prævidet*, nisi pœniteat primi peccati.

D'après saint Alphonse, *toutes les omissions* PRÉVUES *sont autant de péchés*. D'après le P. Gury, *les omissions* NULLEMENT PRÉVUES ne sont *pas des péchés*, mais elles pourraient l'être, si elles provenaient d'une négligence *coupable*, c'est-à-dire connue et voulue, en d'autres termes, *si elles étaient prévues*. Où est donc la divergence ?

2° Le P. Gury (t. I, n. 7, 8, 9, 10) consacre près de *quatre pages* ou 153 lignes à la question du *volontaire indirect* ou *in causâ*. Pourquoi les *Vindiciæ* ont-ils fermé les yeux sur l'exposition de la doctrine qui remplit les numéros 7, 8, 9, et presque tout le numéro 10 (ce numéro contient 11 resolv.), pour aller détacher un petit extrait de six lignes, le resolv. 10, vers la fin de la 4e page, c'est-à-dire à la 142e, ligne ? C'est commencer par la fin. Heureusement que ce passage est irréprochable, et saint Alphonse lui-même ne le désavouerait point. Ils auraient pu s'en apercevoir, s'ils n'avaient été entraînés par leur ardeur belliqueuse ; trop de zèle aveugle parfois. Et si le P. Gury, supposant ce qu'il avait déjà dit au commencement de ce paragraphe, avait été, vers la fin, moins complet, moins expli-

1 *Vindic. Alph.*, 1a edit., p. 906. — 2a edit., p. 564.

cite, et si par suite il y avait eu dans ce texte isolé, détaché de ce qui le précède, un semblant de dissentiment, aurait-on pu le lui imputer et le lui porter en compte ? Et cette imputation prévue, suite d'une négligence volontaire, n'aurait-elle pas été volontaire *in causâ*, par conséquent formellement injuste ?

Le R. P. Konings a été mieux avisé : il s'est approprié le texte Gury incriminé, — il n'a fait que changer de place *quatre mots*, — emprunter au P. Gury le resolv. 2 du n° 10, et supprimer le mot *injustitiæ*. Si le R. P. avait eu la bonne inspiration d'indiquer ces emprunts, il eût acquis un droit incontestable à la reconnaissance de tous les amis du P. Gury : c'eût été une excellente justification du texte et de la doctrine du P. Gury par un des plus fidèles disciples de saint Alphonse.

3° Le texte Gury, mal vu des *Vindiciæ*, est extrait du traité de *actibus humanis ;* celui de saint Alphonse, du traité de *Præceptis particularibus*, cap. 2, de *Horis canonicis*. Pour écarter tout danger de méprise et de malentendu, ne convenait-il pas de comparer des textes pris dans les traités parallèles et correspondants des deux auteurs ? Pourquoi les collecteurs des textes en lutte n'ont-ils pas suivi cette marche si simple, si naturelle ? S'ils l'avaient fait, ils auraient vu que dans le traité de *Actibus humanis*, n. VIII.

SAINT ALPHONSE DIT :	TEXTE GURY SUSPECT
Infertur...... 2° *Omnes* actiones...... *sine ulla cognitione intellectas*, neque *voluntariæ* dici possunt. Cf. infertur. 4°, n. IX, X, XIV.	Omissio actuum, de quibus homo *nullatenus cogitat*, non potest esse...... *voluntaria*......

3e Industrie :

AU P. GURY D'ACCORD AVEC L'HOMO APOST. OPPOSER LA GRANDE THÉOLOGIE
DEUX NUMÉROS TOUR A TOUR PRÉFÉRÉS L'UN A L'AUTRE

Nous réunissons sous le même titre les divergences 131 et 132 ; leur mode de formation offre un intérêt tout particulier.

Diverg. 131. *An reservatione ligatus, in necessitate communicandi aut celebrandi, teneatur confiteri simplici confessario.*

Le P. Gury (tr. de Pœnit., n° 577, q. 3) admet avec saint Alphonse l'obligation de la confession ; mais il regarde

comme *complètement fausse* la raison intrinsèque de l'opinion négative, c'est-à-dire le défaut de juridiction dans le simple confesseur : *quod plane falsum est.*

Il n'est pas facile de voir ce que le saint docteur pense de cette opinion. Voici ce qu'il en dit : 1° dans la *grande Théologie :* MERITO *hanc probabilem vocant* (tr. de Euch., n° 265) ; et, *quamvis negativa non sit improbabilis* (tr. de Pœnit., n° 585). — 2° Mais, dans l'*Homo apost.* (tr. 15, n° 27), il tient l'opinion en faveur de l'obligation pour *très commune* et *plus probable*, sans porter aucun jugement sur la *négative ;* et dans le tr. 16, n° 133, il ne fait pas même mention de cette opinion. Or, les *Vindiciæ* (1re édit., p. 901, n° 7 ; 2e édit., p. 557, n° 7), disent : « Quando unam ex sententiis *probabiliorem* aut *communioren* nuncupat, nullo a se judicio dato de opposita, ... S. Alphonsus significare intendit, illam opinionem adeo probabiliorem sibi videri, ut oppositam vere *probabilem non agnoscat.* » Donc, le P. Gury, en rejetant la probabilité de l'opinion négative, est d'*accord* avec la doctrine de l'*Homo apost.* — Le R. P. Konings (tom. II, p. 140, q. 1) ne dit pas un seul mot de l'opinion négative. Ce silence n'est-il pas un indice contre la probabilité de cette opinion ?

Les *Vindiciæ* préfèrent et opposent la grande théologie au P. Gury, quand il est d'accord avec l'*Homo apost.*, sans donner aucune raison de leur préférence. Nous nous permettrons de leur demander pourquoi la grande théologie doit être préférée à l'*Homo apost.*, et pourquoi ici le n° 265 *de Euch.* au n° 585 *de Pœnit.* Est-ce parce qu'il accuserait une divergence plus marquée ?

En attendant qu'ils daignent répondre à ces deux questions, nous ferons remarquer que, s'il fallait s'en tenir au texte de la grande Théologie, le P. Gury ne s'éloignerait de saint Alphonse que pour adopter une opinion plus *sévère* [1]. Pour lui, l'obligation est si certaine que l'opinion contraire n'a aucun fondement solide. Saint Alphonse, de son côté, tout en suivant comme plus probable l'opinion en faveur de l'obligation *(probabilior* et *communissima)*, reconnaîtrait spéculativement la probabilité de

[1] Le P. Gury est aussi plus sévère dans les divergences : 9, 11, 63, 66, 71, 146.

l'opinion négative, et d'après son principe : *lex dubia non obligat*, il n'imposerait pas pratiquement l'obligation.

Qu'on choisisse donc : 1° avec la *grande Théologie*, il y a *divergence spéculative* ; mais l'opinion du P. Gury est plus *sévère*. Comment donc les Vindiciæ « *y ont-ils vu.... un malheur pour la science sacrée et pour les âmes?* »

2° Avec l'*Homo apost.*, accord entre les deux auteurs. Comment « *y ont-ils vu une atteinte à la doctrine de leur Père ?* »

Diverg. 132. ***An habens reservata et non reservata, teneatur in confessione accusare etiam reservata ?***

L'obligation de la confession étant admise par les deux auteurs, il reste à déterminer la matière de cette confession. Le pénitent, coupable de péchés réservés et non réservés, doit-il accuser les uns et les autres, quand il se confesse à un confesseur ordinaire ?

A cette question, le P. Gury répond dans le tr. de *Pœnitentia*, n° 578, q. 4 ; — saint Alphonse, dans les tr. de *Euchar.*, n° 265, de *Pœnit.*, n° 585, et dans l'*Homo apost.*

Nous venons de voir que les *Vindiciæ* ont préféré le n° 265 au n° 585 et à l'*Homo apost.* Mais, dans la question présente, le rôle de ces numéros est renversé. Le P. Gury étant d'accord avec le n° 265, ils lui opposent le n° 585 ; pourquoi ces deux numéros sont-ils tour à tour préférés l'un à l'autre ? Pourquoi ces vicissitudes subites de fortune ? Fidèles à leur silence systématique, les *Vindiciæ* nous le laissent ignorer. Peut-être n'ont-ils d'autre raison à donner que celle-ci : *stat pro ratione voluntas.* Nous ne pouvons nous en contenter, et nous avons le droit d'exiger d'autres preuves des griefs qu'on nous fait.

Peut-être parviendrons-nous à pénétrer le mystère, si nous mettons en présence les n°s 265 et 585, et si, sans trop de témérité, nous supposons que les collecteurs des divergences *les plus importantes et les plus saillantes* ont dû se servir successivement de l'un ou de l'autre, selon qu'ils y ont vu un élément plus utile à leur collection.

TEXTE DE SAINT ALPHONSE

N. 585 de Pœnit.	N. 265, q. 2, de Euch. dont les *Vindiciæ* ne veulent pas cette fois :
Vide n. 265, q. 2, ubi diximus *probabilem* esse sent. *negativam*, nisi manifestatio sit necessaria ut confessarius possit, rectè judicare de dispositione pœnitentis et opportuna remedia præscribere.... (ici s'arrête l'extrait préféré par les *Vindiciæ;* nous allons donner la suite) : *unde* si *confessarius interroget*, tenetur *omnino* pœnitens etiam reservata manifestare.	1ª sent. affirmat.... 2ª vero sent. non *minus probabilis*, IMO forte PROBABILIOR negat..... non dubito quin talis pœnitens *aliquando*.... teneatur etiam reservata inferiori manifestare ut confessarium de sua dispositione rectè possit judicare.

Le P. Gury dit : « neg. *probabilius* », et il emprunte au nº 265 la raison de son opinion. La concordance avec ce numéro est visible. Mais il fallait grossir la collection des divergences ; voilà pourquoi les faveurs sont passées au nº 585 ; nous répondons que l'opération n'a pas réussi.

S'il y avait quelque divergence, elle serait entre le « *negat* PROBABILIUS » du P. Gury et « PROBABILEM sent. *negativam* » de saint Alphonse, nº 585 ; et elle ne paraît pas très-importante ; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'elle l'est encore moins qu'elle ne le paraît. Puisque saint Alphonse lui-même renvoie au nº 265, pourquoi les *Vindiciæ* n'ont-ils pas pris la peine de le relire, ce cher numéro, tout à l'heure l'objet de leur prédilection ? Ils y auraient lu, non pas *probabilem*, mais « 2ª sent. non minùs probabilis, IMO FORTE PROBABILIOR *negat.* » Faut-il croire que le saint docteur, au nº 585, a voulu réformer le nº 265, auquel cependant il renvoie, remplacer *imo forte probabilior* par *probabilem* ? La substitution du nº 585 ne peut-elle pas être attribuée plutôt à un *lapsus calami* ou à une faute d'impression ? Cette dernière explication nous semble d'autant plus admissible, que saint Alphonse, dans l'*Homo apost.*, tr. 15, nº 28, répète à peu près dans les mêmes termes ce qu'il avait dit au nº 265 : *non minùs et fortè magis probabiliter negat.* Mais enfin, pourquoi le seul *probabilem* est-il préférable aux deux *fortè probabilior* et *magis probabiliter* ? Notre curiosité serait-elle excessive, si nous insistions pour le savoir ?

Si l'on s'en tient au texte primitif du nº 265 et de l'*Homo apost.*, comme on a le droit de le faire, jusqu'à preuve du

contraire, la divergence est circonscrite entre *probabiliùs* et *fortè probabilior*. Elle ne porte que sur le mot *fortè*. La nuance est assez légère, on en conviendra, toute spéculative, sans conséquences pratiques [1]. En effet, d'après les deux auteurs, l'opinion en faveur de la liberté peut être suivie *tuta conscientia*, quand elle est vraiment probable : à plus forte raison, si elle est *probabilior* ou *fortè probabilior*. — Et si, pour un motif à nous inconnu, les *Vindiciæ* continuaient à préférer le n° 585, où l'opinion négative est rapportée comme seulement *probable*, les conséquences pratiques ne seraient pas modifiées.

Le P. Gury, n° 578, ne dit rien de l'obligation éventuelle du pénitent, *si confessarius interroget*. Cependant loin d'être contre cette obligation, il la soutient clairement ailleurs, quand il reconnaît explicitement au confesseur le droit d'interroger son pénitent et lui trace les règles à suivre. Voir les n°s 485, 491 ; 614 à 620, — et dans les *Casus consc.*, n°s 433, 441, 442.

4e Industrie :

QUAND LE TEXTE DU P. GURY EST LA REPRODUCTION LITTÉRALE D'UN PASSAGE DE LA GRANDE THÉOLOGIE, LUI OPPOSER UN PASSAGE DE L'*HOMO APOSTOLICUS*

Nous venons de voir que, pour former les divergences 131 et 132, les *Vindiciæ* ont fait prévaloir le texte de la grande Théologie sur celui de l'*Homo apost.* ; c'est d'une opération contraire qu'est sortie la divergence 140e : il fallait bien que l'*Homo apostol.* prît sa revanche et triomphât à son tour ; voici comment :

QUÆ SIT OCCASIO PROXIMA

« *Illa est*, dit le P. Gury (tom. II, n° 628), *in qua homines communiter ut plurimum peccant.* » Cette définition ne plaît pas aux *Vindiciæ* ; les mots *ut plurimum*, qu'ils ont soigneusement soulignés, portent sans doute cachée dans leurs flancs quelque monstrueuse divergence avec saint Alphonse. Or, la vérité est que le P. Gury a emprunté au saint docteur cette définition, depuis la première syllabe jusqu'à la dernière :

[1] Il en est de même dans les divergences 23, 67, etc.

« *melius dicendum..... quod occasio proxima per se est illa in qua homines communiter* UT PLURIMUM *peccant* (grande Théol., tr. de Pœnit., n° 452). A ces textes les *Vindiciæ* opposent un extrait de l'*Homo apost.* (tract. ultim., n° 1), qui, à leur avis, devrait avoir la préférence. Nous reproduisons ce passage dans son intégrité, afin qu'on puisse mieux voir où se trouve la prétendue divergence. — « Proxima (occasio) *per se* loquendo « est illa in qua homines communiter *ut plurimum defi-* « *ciunt*. Proxima *per accidens* seu respectiva, est ea quæ, « licet respectu aliorum non sit proxima, tamen respectu ali- « cujus proxima est, vel quia hic in tali occasione *frequenter* « est lapsus, vel quia prudenter timeri potest ne labatur, « propter experientiam cognitam suæ fragilitatis. — (Ici commence la citation des *Vindiciæ*). « Quidam volunt non esse « occasionem proximam nisi eam in qua homo ferè semper vel « *ut plurimùm* ceciderit. Sed communior et verior sent. docet « occasionem proximam esse illam in qua *frequenter* quis pec- « cavit. »

Nous répondons :

Les meilleurs et les plus fidèles interprètes des doctrines alphonsiennes n'ont pas cru que le texte de l'*Homo apost.* dût l'emporter sur celui de la grande Théologie, ou n'ont pas vu dans les expressions *verior sententia* une condamnation ou une rétractation de la première définition, un antagonisme réel entre *frequenter* et *plurimum*. Mais ils ont employé indifféremment ces deux termes, tantôt l'un, tantôt l'autre, dans la même page, à l'exemple de saint Alphonse lui-même. (Tr. de Pœnit., n. 452.) Ainsi ont fait :

1° Le *cardinal Gousset.* (Théol. mor., tom. II, n. 558.) « Comment connaître si une occasion de péché est *prochaine* ? Le discernement n'est pas facile... Néanmoins on doit regarder comme *prochaine* toute occasion soit absolue, soit relative, où l'on est tombé *fréquemment* : occasio proxima per se est illa in quâ homines communiter UT PLURIMUM peccant. »

Qu'on veuille bien remarquer que : 1° Mgr Gousset, après s'être servi du mot *fréquemment*, le traduit par *ut plurimum* : donc ces deux mots lui ont paru avoir la même signification et exprimer la même doctrine ; 2° qu'il adopte la définition latine

de saint Alphonse, auquel il renvoie (de Pœnit., n. 452.). Or c'est aussi celle du P. Gury.

2° *Neyraguet* (Compend. Theol. mor. S. Alph., p. 495) donne la même définition et emploie également les mots *ut plurimum* et *frequenter*. Les RR. PP. Rédemptoristes, dans le *Summarium additionale*, p. 523, not. 1, donnent les plus grands éloges au « *Compendium Theol. moralis à Cl. Neyraguet editum* et *ubique probatum (utpote ex iis qui* PRESSIUS AC RELIGIOSÈ *Alphonsianam referunt* doctrinam. »)

« 3° *Scavini* (Theol. mor. ad mentem S. Alphonsi, édit. de Paris 1839, tom. IV, p. 112.) : « Occasio *proxima*... illa est, in qua constituti homines *ut plurimum* peccare solent : unde ad hanc occasionem constituendam non est necesse, ut homo in ea fere semper labatur; sed sufficit ut labatur *frequenter*.... » Et quatre lignes plus bas, il revient à la première définition et dit : « Occasio *proxima* per se est illa in qua homines *ut plurimum* peccant. »

Cf. *Kenrick*, de Pœnit. n. 185.

Ainsi 1° Le P. Gury avec la *grande Théol.* de saint Alphonse dit : *plurimum.*

2° Les *Vindiciæ* avec l'*Homo apost*... disent : *frequenter*.

3° Plusieurs graves théologiens, connus pour leur attachement aux doctrines alphonsiennes, disent indifféremment : PLURIMUM et FREQUENTER.

4° Le R. P. Konings (de Pœnit., n. 1429) dit : « *Occasio proxima est illa quæ inducit probabile peccandi periculum.* »

Et tous tiennent à honneur et se flattent d'avoir la vraie doctrine de saint Alphonse. Qui a raison? qui a tort? *judicent peritiores.*

Mais, dès maintenant, ne peut-on pas sans témérité conclure que la divergence 140° est pour le moins *fort douteuse?* Pourquoi donc a-t-elle été recueillie avec « *un soin courageux et minutieux,* » et insérée avec empressement au tableau des divergences « *les plus importantes et les plus saillantes?* » Tant de rigueur et de parcimonie contraste avec l'abondance dont on se targue. Un peu de générosité, et de justice peut-être, aurait conseillé, ce nous semble, de la reléguer parmi les « *compluribus neglectis* ».

Quoi qu'on pense de cette manière de faire, rappelons que la définition du P. Gury est celle de saint Alphonse dans sa *grande Théologie*, « *in qua nihil censura dignum* », d'après le jugement du Saint-Siège.

Les limites d'un article ne nous permettent pas de pousser plus loin l'examen détaillé des 164 divergences. Le spécimen que nous venons de produire suffira pour réduire à sa juste valeur (du moins en ce qui concerne le IVe appendice) l'approbation donnée si généreusement par le R. P. Boulangeot à l'ouvrage de ses confrères : « *Les Vindiciæ sont un livre sincère* et avec *lequel il faut compter... Le livre des Vindiciæ a, comme tous les livres, le privilège de se défendre par lui-même.* » (Lettre à l'*Univers*, 29 juillet 1873).

ERRARE HUMANUM EST !......

A. Sigé.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

XXXVI

« Notre archevêque est parti ce matin pour aller à la Roche en Périgord, chez M. son frère [1]. » — Ainsi mandait l'académicien Buffon au président de Ruffey, le 6 janvier 1758. C'était, en effet, la nouvelle saillante du jour. La cour et la ville en devisèrent quelque temps encore, les uns approuvant, les autres critiquant, selon la coutume; mais on commençait à se blaser sur les caprices royaux du *grand exileur*, et Barbier pouvait écrire un mois après : « On ne parle non plus de M. l'archevêque de Paris que s'il n'y en avait jamais eu. » Il ajoute : « On ne parle non plus des hospitalières du faubourg Saint-Marcel, qui sont toujours interdites [2]. » — Ce ne fut pourtant pas la faute de ces filles, comme nous le verrons bientôt, si l'attention du public se détourna un moment de l'archevêque disgracié.

On sait peu de chose des diverses étapes du voyage entrepris par Christophe de Beaumont pour gagner ce lointain exil du château de la Roque, où le roi l'internait, non toutefois sans

[1] M. Henri Nadault de Buffon, qui publia en 1860 la correspondance inédite de son arrière grand-oncle, n'a pas été heureux dans la note dont il accompagne le fragment de lettre que je cite. Cette note contient plus d'une erreur en quelques lignes. Je ne signale pas ici la moins grave : « Il (l'archevêque) mourut sans avoir été autorisé à reprendre son siège. » (*Correspondance de Buffon*, t. I, p. 302.) — Christophe de Beaumont reprit, au contraire, possession de son siège le 21 octobre 1759, et la mort ne l'y frappera qu'en décembre 1781.

[2] *Journal*, t. VII, p. 20.

l'avoir prévenu, par l'intermédiaire du comte de Saint-Florentin, qu'il lui serait loisible là-bas de visiter quelques amis, dans un rayon de deux ou trois lieues. Une lettre de Limoges nous apprend seulement que l'archevêque traversa cette ville, le 10 janvier, vers le milieu du jour. Le bruit de son exil ne s'y était pas encore répandu et on ne connut que de sa bouche les détails de l'évènement.

Après un repas frugal à l'hôtellerie, le noble voyageur se rendit à pied auprès de Mgr de Coëtlosquet, retenu dans sa chambre par ses douleurs de goutte. Ils restèrent en tête-à-tête une demi-heure, puis Beaumont descendit au salon de compagnie, où l'attendaient, avec les vicaires généraux, plusieurs membres du chapitre. L'entretien roula tout entier sur les causes de cette défaveur subite. Elles se résumaient dans l'interdit lancé contre les religieuses rebelles, interdit qu'il n'était possible de lever qu'après satisfaction obtenue. Au sortir de l'évêché, le prélat traversa le jardin attenant au célèbre monastère de la Règle, pour faire une dernière visite à l'abbesse, Mme de Cosnac, sa parente. Il ne la quitta que pour retourner à son hôtellerie et reprendre, vers cinq heures du soir, la route de l'exil[1].

« Il faudrait avoir vécu de la vie factice d'un courtisan d'autrefois, pour bien apprécier la rigueur du genre de supplice particulier à une classe sociale aujourd'hui disparue, qu'on appelait l'*exil dans ses terres*. C'était vraiment le brusque passage de l'existence au néant[2]. » Si Beaumont avait été un prélat de cour, il aurait connu comme d'autres ces angoisses du favori tombé en disgrâce, et peut-être eût-il succombé lui aussi sous le poids du désœuvrement et de la solitude; mais nous savons que sa charité ne fut pas moins industrieuse que son zèle pour lui créer, jusque dans la région de l'oubli, les distractions les plus dignes d'alimenter un cœur d'évêque. Des témoignages contemporains nous ont révélé, en effet, que son arrivée au pays natal fut pour la contrée entière un vrai coup de fortune[3]. Sa porte n'y sera plus sans doute investie, comme à

[1] Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* de 1758, p. 25.
[2] *Le Secret du roi*, par M. le duc de Broglie, t. II, p. 3.
[3] *Lettre à un ami de province* (Bibliothèque nationale. Ln 27 1343).

Paris, par la multitude des pauvres qui se pressaient dans l'antichambre les jours d'audience, sachant bien qu'ils ne rentreraient pas chez eux les mains vides; mais, sans négliger ces indigents de la capitale et de la banlieue, qui continuaient à vivre du pain qu'on leur distribuait de sa part, l'archevêque ne verra dans son bannissement qu'une occasion de toucher de plus près à des misères qu'il eût voulu guérir, qu'il chercha du moins à soulager le plus possible autour de lui.

« Il y a du plaisir, remarque La Bruyère, à rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de donner [1]. » Christophe de Beaumont put goûter à l'aise ce plaisir durant son séjour en Périgord, car il eut souvent à recueillir l'expression naïve du remerciement des cultivateurs obérés, gens simples et bons, qu'il mettait en état de s'acquitter à l'endroit des impôts. C'est lui aussi qui se chargeait de vider à l'amiable les grosses querelles d'intérêt survenues entre eux, et sa médiation trouvait crédit d'autant plus vite qu'on s'était promptement aperçu que sa manière d'arbitrer consistait presque toujours à payer pour le débiteur. En revanche, Beaumont ne consentit jamais, pour une vaine satisfaction d'amour-propre, à soulever le voile dont s'enveloppent certaines infortunes et à troubler la pudeur des larmes qui veulent rester secrètes. On raconte, à ce sujet, qu'un avocat, qui ne le connaissait que par sa réputation de bienfaisance, étant venu demander quelques secours pour un père de famille réduit au désespoir, le prélat lui remit aussitôt entre les mains une riche aumône. « Ce malheureux est à deux pas, dit alors le solliciteur, et si Votre Grandeur le permet, il entrera pour vous remercier lui-même. — Non, non, reprit vivement l'archevêque, je suis trop heureux d'avoir soulagé un père de famille qui a besoin de cacher sa misère. Il ne faut pas lui laisser acheter le plaisir que je lui fais par l'humiliation d'un remerciement. »

Beaumont en usait de la sorte spécialement à l'égard des héritiers besogneux d'un grand nom. Tel était même le souci qu'il se donnait pour leur venir en aide, qu'un homme d'esprit de ce temps ne craignit pas de le surnommer *le commissionnaire* de

[1] Caractères : *Du cœur*, n° 45.

toute la pauvre noblesse [1]. Nombre de filles de famille furent ainsi pourvues d'une dot qui leur permit d'entrer en religion ou de s'établir honnêtement dans le monde. Quant aux sommes d'argent considérables que le prélat délivra plus d'une fois à titre de prêt, il s'était résigné d'avance à ne les voir jamais rentrer. C'est dire qu'un prêt ne lui servira bientôt plus qu'à dissimuler un don. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

A peine installé à la Roque, l'archevêque de Paris avait tourné les regards vers la famille diocésaine dont il était le père. Il ne voulut pas différer davantage à lui envoyer une lettre pastorale qui trouve dans les circonstances une grande partie de son intérêt. Nous pouvons en citer le début et la fin :

« Le premier sentiment de notre cœur, en arrivant au terme de notre voyage, est de vous témoigner, mes chers frères, notre charité pastorale, et de vous demander le secours de vos prières. La Providence permet que Nous soyons très éloigné de vous ; mais la distance des lieux n'empêchera pas que nous ne soyons présent en esprit parmi vous, et que vous ne soyez toujours l'objet de notre zèle et de notre tendresse. La sollicitude de cette grande Église, que le Prince des Pasteurs nous a confiée, nous accompagnera partout ; chaque jour nous représenterons vos besoins au Seigneur, et nous ne cesserons de lui demander qu'il répande sur vous ses plus abondantes bénédictions.

« Rendu depuis quelques mois dans la capitale de ce vaste royaume, nous avions pris la résolution de travailler à connaître de plus en plus notre troupeau, de pourvoir à ses besoins spirituels, de le consoler par nos visites pastorales, de nous armer d'une nouvelle force pour défendre la cause de Dieu des attaques de la philosophie antichrétienne du siècle, et de vous prévenir plus que jamais contre les principes pernicieux que l'esprit d'irréligion s'efforce d'établir et d'inspirer, dans un nombre infini de mauvais livres qui paraissent chaque jour. Le Seigneur ne nous laisse pas la liberté et les moyens d'exécuter ces projets ; mais nous remplirons toujours notre devoir essentiel en veillant sur votre salut, soit par nous-mêmes, autant qu'il est possible dans l'éloignement où nous sommes, soit par les sages conducteurs que nous avons nommés pour gouverner le diocèse sous nos ordres.

Le fond de la lettre est dans le simple développement de cette pensée du Prince des apôtres : « Aimez vos frères,

[1] *Lettre à un ami de province* (loc. cit.).

craignez Dieu, honorez le roi [1]. » Beaumont conclut en ces termes :

« Pour nous, M. C. F. nous avons sans cesse à notre mémoire ce que saint Bernard disait au pape Eugène III. *Agnosce hæreditatem tuam in cruce Christi in laboribus multis*, reconnaissez que votre héritage est dans la croix de Jésus-Christ et dans la multitude des travaux que vous soutenez pour sa gloire. » Oui, c'est à quoi nous sommes destinés, disait saint Paul, *in hoc positi sumus*. Plût au Ciel que nous eussions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de ce grand apôtre, et que nous pussions dire avec lui : *Nous sommes comblés de joie dans toutes nos tribulations !* Mais ces faveurs étant le prix de la plus éminente sainteté, demandez-la à Dieu pour nous, M. C. F. ; obtenez-nous la grâce dont nous avons besoin pour remplir notre carrière, pour y marcher d'un pas ferme, et courir avec fidélité vers ce but unique, qui dans cette vie est l'objet de notre espérance, et en sera dans l'autre le terme et l'accomplissement. Que la paix et la grâce de Jésus-Christ soient avec vous. Ainsi soit-il [2]. »

On pense bien que la feuille janséniste trouva son mot à placer dans la circonstance, tout en daignant convenir que rien n'est « plus édifiant en soi » que ce commerce de charité et de prières entre le pasteur et le troupeau, surtout quand ils sont forcément séparés l'un de l'autre. Mais que de haine doucereuse dans cette allusion aux dernières lignes écrites par l'archevêque ! « Ceux de ses diocésains qui le respectent le plus sincèrement n'auront garde de demander à Dieu pour lui *qu'il marche d'un pas ferme dans la carrière* dans laquelle il s'est malheureusement engagé. Ils demanderont au contraire à Jésus-Christ que, faisant tomber les écailles de ses yeux, il lui apprenne que c'est lui-même qu'il persécute dans ses membres les plus fidèles, et qu'il déchire cruellement dans son corps mystique [3]. »

Les plus modérés, paraît-il, s'étonnèrent qu'on permît de rendre public un acte épiscopal qui, « sans rompre le silence sur les matières du temps », n'en avait pas moins l'air de reprocher au souverain et au ministère « la peine d'un exil à cent cinquante lieues, prononcé contre un archevêque de

[1] *Fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate* (I Pet. II, 17).
[2] Donné à la Roque, le 18 janvier 1758.
[3] *Nouvelles* de 1758, p. 30.

Paris[1]. » Mais, quelle qu'ait été l'attitude des adversaires ou des indifférents relativement à une lettre pastorale aussi pleine de dignité que de mesure, hâtons-nous de dire que le chapitre métropolitain n'avait pas attendu d'en avoir connaissance pour faire parvenir au prélat l'hommage empressé de sa douloureuse sympathie. Je trouve à l'appui, dans les archives de Notre-Dame, un double document qui sera lu sans doute avec intérêt.

Voici d'abord le discours textuel adressé par M. de Saint-Exupéry, doyen du chapitre, dès l'ouverture de la séance du 7 janvier, au lendemain de l'exil de Beaumont :

« Il n'est pas nécessaire, Messieurs, de vous instruire de la troisième disgrâce que vient d'éprouver Monseigneur l'archevesque ; il est public que de nouvelles circonstances, que nous devons respecter sans chercher à les approfondir, nous ont enlevé ce prélat en l'éloignant d'un troupeau à qui il sera toujours cher. A n'examiner que l'évènement en soy, nous aurions pensé qu'il aurait été digne d'une Compagnie dont le caractère distinctif fut toujours attachement et amour pour ses archevesques, de donner dans ces circonstances à Mgr l'archevesque des témoignages publics de nos regrets, soit par une députation nombreuse, soit peut-être par une démarche plus publique encore ; mais de prudentes et d'importantes considérations nous ont retenu, et nous pouvons avoir au moins l'honneur de vous confier, Messieurs, que celle qui a mis le plus grand obstacle à nos désirs sur ce point, a été l'opposition que nous avons trouvée dans Mgr l'archevesque à toute démarche d'éclat. Il aurait voulu cacher à Paris, au public, au Roïaume, et pouvoir dévorer seul, dans le secret, les suites de sa disgrâce ; mais enfin elle est trop publique pour pouvoir nous la dissimuler.

« Dans de pareilles circonstances, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous proposer, Messieurs, de faire écrire à Mgr l'archevesque, soit de la part du chapitre en corps, soit par telle personne que vous voudrez choisir, tout ce que l'attachement, l'amour et le respect peuvent inspirer de plus fort, pour lui exprimer les regrets, l'amertume et la désolation dans laquelle le chapitre et tous les membres qui le composent sont plongés.[2] »

Le doyen ayant été choisi sur-le-champ, à l'unanimité, pour se faire l'interprète des sentiments de tous, M. de Saint-

[1] Barbier, t. VII, p. 12.
[2] *Registres capitulaires de N.-D.* (Archiv. nationales, LL 335[28]).



Exupéry expédia sans retard cette lettre au château de la Roque :

Paris, le 7 janvier 1758.

« MONSEIGNEUR, le chapitre assemblé vient de me charger de vous rendre compte de la douleur unanime dans laquelle il est plongé. Nulle expression ne saurait rendre la désolation et l'amertume de tous les membres de la Compagnie. Si nous eussions pu suivre la pente de nos cœurs, nous vous eussions donné, Monseigneur, dans une députation nombreuse des témoignages authentiques de nos regrets. Ils vous ont suivi. Vous en serez le dépositaire pendant tout le temps que les circonstances dureront, et votre retour pourra seul calmer notre douleur. Nous vous supplions, Monseigneur, de recevoir ces expressions comme un faible témoignage des liens qui nous attachent à vous : nul évènement ne les altérera et la mort seule peut les briser. Je vous supplie de compter avec une entière confiance sur la fidélité et l'attachement que je vous ai voué ainsi que sur l'inviolable respect avec lequel j'ai en particulier l'honneur d'être, etc. [1] »

Cette démarche ne resta point isolée. Un certain nombre de prélats s'honorèrent en prenant hautement le parti de l'exilé, auprès duquel il ne tint pas à eux qu'on ne recommençât à la Roque les pèlerinages de Conflans. Mais, sans nous arrêter aux démonstrations sympathiques de l'archevêque d'Auch (Montillet), des évêques de Dax (Suarez d'Aulan), de Lectoure (Narbonne-Pelet), et de la plupart de ceux du Languedoc, nous ne pouvons passer sous silence la généreuse intervention de Mgr d'Amiens, une des gloires du clergé de France, lequel, après avoir appuyé de ses conseils la noble conduite de Beaumont, voulut s'inscrire au premier rang de ses défenseurs. Le document que nous allons transcrire fera connaître la nature de cette intervention. Il mérite de demeurer comme un des plus beaux hommages qui aient été rendus à un fier caractère et à une grande âme.

« Il n'est que trop vrai que l'illustre archevêque de Paris est exilé à une terre de M. le comte de Beaumont, son frère, qu'on appelle la Roque, tout près de Sarlat en Périgord, à 153 lieues de Paris. Il partit

[1] Cette lettre du doyen fut « fort approuvée » de MM. du Chapitre, qui le remercièrent « d'avoir si bien rendu leurs véritables sentiments à l'égard de Mgr l'archevêque de Paris. » (Délibération du 9 janvier).



le jour des Rois au soir ; le bruit a couru qu'il est tombé malade en chemin, mais cela n'est pas vrai. Nous n'avons encore aucune nouvelle de son arrivée, au moins moi, car on peut en avoir à Paris. J'ai écrit au Roy, mais je n'ai montré ni donné copie de ma lettre, parce que je veux pouvoir dire que personne ne l'a vue, à cause du reproche qui me fut fait de la part de M. de Saint-Florentin, qui m'écrivait il y a trois ans, que le Roy trouvait mauvais que les lettres que j'écrivais à Sa Majesté devinssent publiques; mais je puis vous dire, et au cher et respectable abbé, le fond de cette lettre qui n'a que trois pages. Je dis donc au Roy que c'est moins par attachement au Prélat que j'écris, que pour représenter la profonde plaie que fait à l'Eglise son exil. J'ajoute que quoique le Roi soit protecteur de l'Église, il lui est arrivé comme à l'empereur Constantin, qui l'était aussi, de bannir l'Athanase de son siècle; que Mgr l'archevêque de Paris n'a fait que ce qu'auraient fait tous ou presque tous les évêques du royaume, et que j'ai moi-même conseillé qu'il fît; que le trône ne garantissait pas des surprises, et que si Sa Majesté connaissait, non par des yeux étrangers, mais par les siens propres, ce grand prélat, elle ne l'aurait point disgracié. Voilà le fond de ma lettre que je vous prie de dire au cher père abbé de ne communiquer à personne. Ma lettre a été rendue, cela n'est pas douteux; de savoir ce qu'elle produira, il n'y a que trop d'apparence que le Roy en fera comme des autres. Cependant il faut écrire, et si tous les évêques le faisaient, peut-être que l'impression se ferait. Les cardinaux ont eu trois sentiments, étant consultés par le Roy : le cardinal de Luynes a été pour l'archevêque, le cardinal de Gèvres contre, et le cardinal de Tavannes, aussi bien que Mgr de Digne contre. Voilà ce qu'on me mande. Les évêques du Languedoc assemblés pour les États ont écrit, c'est-à-dire, ont prié et chargé Mgr l'archevêque de Narbonne d'écrire au Roy; c'est tout ce que je sais. M. l'archevêque de Paris ne s'est réservé que 5 à 6 mille livres ; ordre de distribuer le reste aux pauvres, après avoir prélevé la nourriture de ses domestiques, jusqu'à ce qu'ils trouvent condition. Ce n'est pas lui que je plains, mais son diocèse qui va être livré à toute sorte de vexations pour le spirituel [1]. »

Quel fut le résultat de cette démarche du vertueux La Motte auprès du roi ? Je l'ignore [2]. Je sais seulement que Louis XV se montra sérieusement affligé d'avoir été réduit à frapper de nouveau Christophe de Beaumont. « Quel dommage, disait-il sou

[1] *Lettre à Dom Léon* (Trappe de Séez), le 26 janvier (Archives de Saint-Acheul).

[2] Une lettre ultérieure de l'évêque d'Amiens semble indiquer que le résultat fut nul. « Vous me demandez quel effet a produit ma lettre au Roy ? Le même que produisent nos prières. Dieu est irrité, et on le voit bien dans les affaires temporelles. Nous faisons une guerre qui ne nous attire que des humiliations... » (Lettre du 5 juillet, au même).

vent, qu'un aussi honnête homme soit aussi opiniâtre! — Et aussi borné! ajouta un jour quelqu'un. — Taisez-vous! reprit brusquement le roi [1]. » Rien de plus. Ces brusqueries de bon sens étaient, d'ailleurs, assez dans la manière d'un monarque qui passait sans transition de la torpeur à la violence, et dont on a remarqué qu'il ne sut jamais afficher de l'énergie, la veille, que pour retomber, le lendemain, dans ses timidités et ses langueurs. La pieuse reine, impuissante à se faire écouter, s'appliquait du moins à distraire un peu l'archevêque des privations de l'exil, en lui écrivant les lettres les plus touchantes et les plus propres à le soutenir, « s'il eût eu besoin d'encouragement dans la cause qu'il défendait [2]. »

Toutes ces marques d'intérêt étaient sensibles au cœur de Beaumont, dont la délicatesse naturelle allait avoir à souffrir, coup sur coup, de plusieurs nouvelles affligeantes.

XXXVII

Le message de l'abbé de Saint-Exupéry n'avait pas été, pour l'archevêque de Paris, la moindre des consolations reçues au lieu de sa disgrâce. Il songeait à y répondre, quand le courrier apporta une seconde lettre, marquée également aux armes du chapitre de Notre-Dame, mais écrite d'une autre plume et signée d'un autre nom. Le chantre Urvoy lui mandait, à la date du 6 février :

« MONSEIGNEUR. Nous avons eu, le premier de ce mois, la douleur de perdre M. l'abbé de Saint-Exupéry, doyen de notre église. Une humeur de rhumatisme, qui s'est jetée sur la poitrine, nous l'a enlevé le quatrième jour de sa maladie. Il a reçu les derniers sacrements avec beaucoup de piété, et il est mort dans de grands sentiments de résignation à la volonté de Dieu. C'est une véritable perte pour la Compagnie, c'en est une irréparable pour sa famille, et en particulier pour M. l'abbé de

[1] *Mémoires de Mme du Hausset* (Édition Barrière), p. 118.

[2] *Vie de Marie Leczinska*, par Proyart, l. II, p 123. — La feuille janséniste ne constate pas sans quelque dépit que la correspondance échangée avec l'archevêque, pendant son exil, était des plus étendues. Elle semble croire toutefois que Beaumont n'écrivait guère que pour se *désennuyer* à la Roque. « Il partait de là, dit-elle, par chaque courrier, des lettres par centaine. » (*Nouvelles* de 1758, p. 196.)

Coursat, son neveu, qu'il entretenait depuis quelques années au séminaire de Saint-Sulpice. Le chapitre touché, au delà de toute expression, et de la mort de l'oncle qu'il aimait tendrement, et du malheur du neveu à qui il ne reste aucune ressource, m'a chargé, par la délibération du 3 de ce mois, d'avoir l'honneur de vous marquer, Monseigneur, tout l'intérêt qu'il prend au sort de M. de Coursat, et de vous supplier avec beaucoup d'instance de vouloir bien le dédommager de la grande perte qu'il vient de faire. Il est homme de condition de votre province, il n'a pas de bien; M. l'abbé Couturier parle de la manière la plus avantageuse de ses mœurs, de son application, de son caractère ; son oncle était rempli de respect et d'attachement pour vous, Monseigneur. Ces titres ne peuvent manquer de faire impression sur un cœur aussi bienfaisant que le vôtre. Ce que vous ferez, Monseigneur, pour un jeune homme que la mémoire de son oncle rend si cher au chapitre, sera une nouvelle marque de bonté que vous donnerez à une Compagnie qui vous est si respectueusement dévouée, et elle en sera pénétrée de la plus vive reconnaissance. J'ai l'honneur, etc.[1]... »

Quelques jours après, l'archevêque écrivait, en réponse, une lettre qui peint au vif ce que nous avons dit plusieurs fois de la piété affectueuse de ce grand prélat. Je transcris l'autographe inséré dans le registre des délibérations capitulaires.

« J'ai reçû, Messieurs, la lettre que feu M. l'abbé de Saint-Exupery m'écrivit de votre part, j'y ay reconnu les sentiments dont votre Compagnie m'a tant de fois donné de si obligeants témoignages. Soyés, je vous prie, persuadés qu'ils ont fait sur mon cœur la plus vive impression et que j'en conserverai toute ma vie bien chèrement le souvenir. J'ay saisi avec empressement l'occasion que vous m'avés fournie de vous donner une légère preuve de ma reconnoissance en marquant à M. l'abbé de Coursat le desir que j'ay de lui être utile, et je ne perdrai jamais de vue votre recommandation ; je sçavois l'intérêt que vous prenés à ce qui le regarde, et je puis dire que la cause qui le produit nous est commune, puisqu'on ne peut partager plus vivement que je le fais, la juste douleur que vous ressentés de la mort de son oncle.

« Accordés-moi, Messieurs, le secours de vos prières, demandés au Seigneur qu'il me fasse la grâce de mettre à profit ce temps d'exil pour ma sanctification, qu'il me donne pour sa croix tout l'amour dont un cœur chrétien peut être pénétré, qu'il ne permette pas que j'aye jamais la pensée, et encore moins le desir d'être exempt de peines et de tribulations ; mais qu'il me fasse gouter la douceur de mener une vie cachée en Lui, de m'unir à Lui, de méditer les choses saintes, et qu'il ait pour-

[1] Archives nationales (loc. cit.).

agréables les prières que je ne cesserai de Lui adresser pour ce grand peuple dont la Providence m'a confié le soin.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

† CHR., archevêque de Paris [1]. »

Au cours de cette correspondance, le chambrier du chapitre métropolitain ayant communiqué à Beaumont une copie en forme des lettres de vicariat donnée par l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Paris, à l'effet d'installer le nouveau doyen qui serait élu [2], l'archevêque avait aussitôt député MM. d'Agoult et de Malherbe pour procéder, en son lieu et place, à cette installation. Ce fut d'Agoult lui-même qui obtint les honneurs du décanat, dix jours après les obsèques de Saint-Éxupéry [3]. Le surintendant des bâtiments royaux, Marigny, en lui apportant les félicitations de la cour, le chargea d'annoncer à ses collègues que le roi voulait bien profiter de la circonstance pour leur faire don de plusieurs pièces de marbre du Languedoc, destinées à la nouvelle sacristie de Notre-Dame [4]. Le chapitre résolut aussitôt de consacrer le souvenir des divers présents de la munificence royale en donnant ordre de graver l'inscription suivante sur la façade du Trésor qui regardait la première cour de l'archevêché :

LUDOVICI XV
OPTIMI ET RELIGIOSISSIMI REGIS
PIETAS
ERGA CAPITULUM PARISIENSE
PLURIMIS JAM SPECTATA BENEFICIIS

[1] Délibération du 31 mars (*Ibid.*). — Tandis que j'écris ces lignes, on nous apprend la nouvelle, non moins douloureuse pour un autre évêque et une autre Église, de la mort de M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire général de Périgueux (janvier 1879). Tous ceux qui ont pratiqué ce digne prêtre, que des liens étroits de famille rattachaient à l'ami de Christophe de Beaumont, reconnaîtront quelque chose de sa physionomie dans cette parole des divines Écritures, dont Mgr Dabert vient de lui faire une application heureuse : *Vir amabilis ad societatem* (Prov. XVIII, 24).

[2] Ce prédécesseur de Beaumont s'appelait François de Poncher; il occupa le siège épiscopal de Paris de 1519 à 1532. Les lettres de vicariat dont il est ici question remontent au mois de septembre 1522.

[3] Mort le mercredi 1er février, l'abbé de Saint-Exupéry fut inhumé, le vendredi suivant, dans le caveau du chœur de Notre-Dame, sous l'aigle.

[4] « Soixante-cinq pieds neuf pouces de marbre », lisons-nous dans le procès-verbal (loc. cit.).

HOC SACRÆ SUPPELLECTILIS CONDITORIUM
LONGI TEMPORIS LABE CADUCUM
A FUNDAMENTIS REFICI
ET IN AMPLIOREM SPECIEM RESTITUI
REGIO SUMPTU CURAVIT
ANNO DOM. MDCCLVIII [1]

En règle avec sa reconnaissance à l'égard du roi, le chapitre de Notre-Dame ne tarda pas à montrer qu'il savait être délicat envers son archevêque dans les questions de sensibilité et de cœur. On se rappelle sans doute quels liens étroits d'amitié et de famille unissaient Christophe de Beaumont avec le métropolitain de Toulouse, François de Crussol d'Amboise. Celui-ci, éprouvé depuis quelques années par une grave maladie de foie, était récemment venu chercher auprès des médecins de la capitale les secours spéciaux qui lui manquaient ailleurs. Logé au palais archiépiscopal, laissé libre par le départ forcé de son vaillant ami, il se sentit brusquement suffoqué vers le milieu de la nuit du 30 avril, et mourut presque aussitôt dans la chambre même de Beaumont. Son corps fut exposé le lendemain dans la chapelle intérieure, et le chapitre, après avoir délibéré sur-le-champ, décida, par un sentiment de piété filiale pour le prélat exilé, qu'on rendrait à son parent défunt les honneurs funèbres réservés jusque-là aux seuls archevêques de Paris. Cet hommage parut significatif de la part d'une compagnie fort jalouse de ses privilèges et de ses droits. Il est vrai qu'elle ne négligea pas d'insérer, dans la minute du procès-verbal, une clause constatant que la détermination prise en cette occasion tout exceptionnelle ne devait point tirer à conséquence pour l'avenir [2].

Profondément affecté d'une mort à laquelle rien ne l'avait préparé, Beaumont l'eût été bien davantage d'apprendre quelles convoitises elle éveilla dans le foyer des intrigues. Il n'avait, pour sa part, accepté l'archevêché de Paris qu'à son cœur défendant; il n'ignorait pas non plus que François de Crussol,

[1] Cette inscription commémorative fut approuvée dans la réunion capitulaire du vendredi 19 janvier 1759.

[2] « Sine ulla in posterum consequentia. » (Délibération du 1er mai.)

« malgré la dignité du siège de Toulouse, la magnificence du palais archiépiscopal et l'augmentation du revenu, ne s'était jamais consolé d'avoir quitté Blois [1]. » Mais d'autres laissèrent trop voir qu'on pouvait être moins désintéressé. « C'est un morceau de plus de cent mille livres à donner », avait dit la foule, au premier bruit de cette mort [2]. Bernis, dès le jour même, s'occupait d'en pourvoir son protégé, l'abbé de Choiseul. « Je demande très vivement cette place pour M. votre frère », mande-t-il à Stainville [3]. Son regret devait être de ne réussir qu'à demi. « Il n'a pas été possible de faire donner l'archevêché de Toulouse à M. votre frère, lisons-nous dans une lettre postérieure ; il faut que l'abbé de Choiseul accepte Évreux. Le roi a promis de ne pas le laisser languir dans un petit siège. » Bernis ajoute : « Madame de Pompadour et moi avons failli à mourir de douleur de manquer Toulouse. » Trois jours après, il écrit de nouveau : « Je ne vous fais point de compliment sur l'évêché d'Évreux ; c'est une simple pierre d'attente [4]. » L'héritage de Crussol venait d'échoir, en effet, à Richard Dillon, dont le nom rappelle encore, de nos jours, les travaux entrepris sur la rive gauche de la Garonne, pour préserver des inondations le quartier Saint-Cyprien.

Une mort qui précéda de quelques semaines celle de l'ami d'enfance de Beaumont, rouvrit bientôt la série des épreuves administratives dont ce prélat ne cessait d'être victime. Le cardinal de Tencin avait succombé le jeudi 2 mars. Proviseur de Sorbonne, il allait avoir pour successeur dans cette charge le cardinal de Tavanes, lequel fut élu le 17 avril par 33 suffrages, tandis qu'une forte minorité de 27 voix ne craignit pas de se porter avec intention sur l'archevêque de Paris. Métropolitain de Lyon, Tencin cédera son illustre siège à Malvin de Montazet, prélat célèbre dont il est temps d'expliquer l'attitude durant le débat soulevé entre lui et l'archevêque exilé. Qu'on nous permette toutefois de noter auparavant un simple souvenir de cette

1 Luynes, t. XVI, p. 431.
2 Barbier, t. VII, p. 45.
3 *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 218.
4 Lettres du 13 et du 16 mai.

vie d'exil, souvenir qui répandra peut-être quelque variété sur notre récit.

Parmi la quantité de lettres venues de divers points du royaume, Christophe de Beaumont n'avait pas manqué de distinguer celle que lui écrivait la supérieure de l'un des monastères de la Visitation qui lui étaient le plus chers. Marie-Luce O' Donnoghue se disait chargée de transmettre au prélat les derniers vœux d'une religieuse mourante, dont la vocation avait été un peu son œuvre, et à qui il en coûtait de mourir sans recevoir la bénédiction suprême de son seigneur et Père en J.-C. On l'appelait sœur Charlotte de Lillers.

C'était une jeune personne de noble maison, qui avait résolu depuis longtemps de sacrifier à Dieu la fleur de ses années et les espérances d'un avenir plein de promesses. Un charme irrésistible l'attirait dès lors au cloître, et jamais elle n'était entrée chez les Visitandines de la rue Saint-Antoine, à Paris, sans avoir soupiré d'impatience vers ces grilles jalouses, derrière lesquelles il lui tardait de vivre pour apprendre le sens de bien mourir. Mais la marquise de Courtebourne, sa mère, refusait le consentement avec une obstination dont il est peu d'exemples. Beaumont venait de s'asseoir sur le siège de Saint-Denis. Sollicité par l'abbé de Lillers, oncle et curateur de Charlotte, le prélat s'était obligeamment entremis pour persuader à la marquise de prendre en pitié les souffrances de sa fille. Démarche stérile, avances perdues. Charlotte se résigne alors à passer outre, et le 7 mai 1747, sans égard à l'opposition qu'on lui fait, elle reçoit le voile des novices, après avoir subi l'examen canonique en présence de l'abbé Robinet, supérieur de la maison. Cependant la mère, qui a laissé écouler l'année entière du noviciat sans frapper une seule fois à la porte du couvent, prend tout à coup les mesures nécessaires pour s'opposer efficacement à la cérémonie de la profession. Elle obtient du Châtelet une sentence par défaut en vertu de laquelle la *victime cloîtrée* devra être remise entre ses mains dans les vingt-quatre heures. Charlotte de Lillers refuse de sortir, et, forte de l'autorité de son curateur, elle interjette appel au Parlement. Il fallut en venir à une extrémité douloureuse, il fallut plaider. Le 3 juillet 1748, un arrêt de la Cour enjoignait à la jeune fille de se ren-

dre dans un autre côuvent de Paris, au choix de l'archevêque, avec ordre d'y séjourner six mois entiers, pendant lesquels sa vocation serait éprouvée de nouveau et à loisir.

Beaumont indiqua pour retraite le couvent du Calvaire, au Marais, rue Saint-Louis. C'est là que sœur Charlotte fut conduite, le 15 juillet, par la princesse de Carignan et l'abbé de Lillers. Mme de Courtebourne, cette fois, multiplia les visites et les assauts; mais sa fille demeura inflexible dans sa détermination réfléchie de se donner toute à Dieu. Les six mois expirés, l'archevêque se rendit en personne au Calvaire, interrogea minutieusement la novice, et ne se retira qu'après avoir laissé un certificat en forme, constatant le sérieux d'une vocation qui ne pouvait faire doute pour personne. Munie de cette maîtresse pièce, Charlotte de Lillers présente sur-le-champ requête au Parlement, à l'effet d'obtenir toute liberté de passer à l'émission de ses vœux. L'audience fut fixée au 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales. On admira beaucoup cette coïncidence fortuite, et l'heureuse visitandine put consigner bientôt sur le registre du monastère les lignes suivantes, que je transcris en respectant jusqu'à l'orthographe assez désordonnée :

« M. l'abbé Robinet, notre digne supérieur, a reçû mes vœux le 16 février 1749; tous me rendronts témoignages que cest de ma franche et libre volonté que jai fait la Sainte profession.

« Je sœur Charlotte Bonaventure Carnin de Lillers, ay par la grace de Dieu ce jourdhuy 16 février 1749 celebré mes vœux pour vivre et mourir en la congrégation de Notre-Dame de la Visitation. Vüeille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'éternité.

« SŒUR CHARLOTTE BONAVENTURE CARNIN DE LILLERS[1]. »

La nouvelle professe ne vécut que neuf ans dans sa chère solitude, édifiant chacune de ses sœurs par l'exemple des plus rares vertus. C'est le témoignage qu'en rendait Mme O'Donnoghue dans sa lettre à Beaumont. « Elle était douée d'une bonté d'âme singulière qui la rendait toujours douce et aimable, et d'une ferveur courageuse qui, en l'élevant au-dessus d'elle-même et de ses grandes et habituelles infirmités, lui a

1 *Registres capitulaires de la Visitation* (rue Saint-Antoine). *Archives nationales*, LL. 1714, p. 151.



fait remplir une grande carrière dans un court espace de temps. » Mainte fois elle avait exprimé les sentiments de sa gratitude pour le digne archevêque à qui elle se déclarait redevable, après Dieu, du bonheur de mourir dans la paix. Aussi voulut-elle, de son lit de mort, lui en donner une dernière assurance par l'entremise de sa supérieure. Le 9 février, sœur Charlotte s'éteignait, à l'âge de vingt-huit ans, après avoir conservé sa connaissance jusqu'à la fin[1].

L'abbé Robinet, dont on parle dans ce récit, n'est autre que l'un des quatre vicaires généraux auxquels Beaumont, en partant pour l'exil, avait laissé l'administration du diocèse de Paris. La mort le frappa, cette année même, le lendemain du jour où il venait d'apposer sa signature au bas du mandement publié de concert avec ses collègues. Déjà l'un d'eux, Jacques de l'Ecluse, était en fuite depuis le mois d'avril, sous le coup d'une assignation lancée par le Parlement, comme prévenu d'avoir refusé les sacrements à un fanatique de sa paroisse, précédemment interdit par l'archevêque. Sa vraie faute consistait à s'être montré très vif pour la cause du prélat exilé. On ne tardera pas à l'en punir par la confiscation de ses biens et le bannissement du royaume à perpétuité.

Restaient l'archidiacre Regnauld, que son grand âge inclinait vers la tombe, et l'ancien évêque de Québec, dont le déplorable état de santé compromettait le service régulier des ordinations, pour lequel il avait été spécialement choisi[2]. De là un malaise inévitable pour le diocèse tout entier. Le saint ami de Beaumont, réduit à gémir d'une situation qui ne pouvait plus qu'empirer, écrivait à son confident : « Votre lettre, mon très honoré et plus cher Père, me trouve dans le cours de mes visites. Le P. Segneri dit que chaque état à ses croix particulières; il compte les *matines* pour celle des chanoines et les *visites* pour celle des évêques. C'en est une, en effet, bien pesante à

[1] « Elle est enterrée vers le milieu à main gauche de notre cave de sépulture. Dieu nous fasse la grâce d'imiter ses vertus. » (*Ibid.*)

[2] Nicolas Regnauld mourut le 22 août 1761 à l'âge de 79 ans. — Ce fut l'évêque de Dol, Jean-François Doudel, qui fit l'ordination du 20 mai à l'archevêché de Paris. Le jeune abbé de la Luzerne, plus tard évêque de Langres et cardinal, y reçut les ordres mineurs.

certains égards; mais aujourd'hui celle de voir l'Église de France dans l'état affreux où elle est, semble absorber toutes les autres. Je ne sais en vérité où j'en suis... Tout tremble à la vue des persécutions; il y a peu de prêtres qui ne soient disposés à prévariquer, si on les menace: la religion est dans le plus grand péril; j'envie le sort des ermites[1]. »

XXXVIII

Ce fut sur ces entrefaites que la querelle des hospitalières du faubourg Saint-Marceau prit un caractère d'aigreur de plus en prononcé. Les gens du roi leur ayant suggéré, comme nous l'avons dit, d'en appeler à la primatie de Lyon pour faire casser le monitoire de l'archevêque de Paris, elles avaient adressé leur requête à Mgr de Tencin, et Bernis s'était chargé d'expédier toutes les pièces nécessaires, Mais Afforty, son envoyé, n'arrive que pour assister à l'agonie du cardinal, qui meurt après quelques jours. Les religieuses, sans donner au cadavre le temps de se refroidir, font aussitôt appel à l'évêque d'Autun, Montazet, administrateur-né de l'église de Lyon pendant la vacance du siège[2]. Le 16 mars, Montazet lui-même était désigné par le roi pour prendre la succession de Tencin.

On a prétendu, à tort ou à raison, que l'héritage de ce prélat ne lui avait été offert qu'à la condition de se prêter aux vues de la cour, en cassant comme primat les défenses portées contre les hospitalières[3]. Il est du moins avéré que l'archevêque nommé de Lyon montra quelque impatience de soutenir la cause de ces

[1] Lettre du 5 juin, à Dom Léon (*Archives de Saint-Acheul*).

[2] Ces droits de primatie sur les sièges épiscopaux et archiépiscopaux compris dans les quatre provinces lyonnaises de l'ancienne Gaule sont nettement établis dans la célèbre lettre de Montazet (édition de 1760, p. 14). Il en est de même des privilèges exceptionnels dont jouissait l'évêque d'Autun pendant la vacance du siège de Lyon (p. 35). — On trouvera la question résumée dans la *Revue du Lyonnais* (nouvelle série), t. XXVI, p. 161, 215.

[3] « M. de Montazet a été nommé par le roi à l'archevêché de Lyon, et l'on dit ici que sa complaisance pour lever l'interdiction prononcée par son confrère a été la condition de cette nomination. » (Barbier, t. VII, p. 35.) — Les historiens ecclésiastiques de notre temps enregistrent ce bruit, fort accrédité, sans essayer de le démentir, Cf. *Rohrbacher*, l. LXXXIX, § IV. — *Jäger*, XVIII, 304. — *Ami de la religion*, t. XXII, p. 162.

filles, puisque, dès le 8 avril, avant d'avoir reçu ses bulles, il rendit, en sa qualité d'administrateur, une ordonnance qui déclarait celle de Beaumont nulle et sans effet, enjoignant de procéder à l'élection canonique selon les formes accoutumées. « Ce qui sera suivi, remarque le chroniqueur, d'une grand' messe et d'une communion générale de ces bonnes dames qui, enfin, *sans s'être soumises à leur archevêque*, auront eu le dessus ; et M. l'archevêque de Paris, dans son exil, se sera réservé assez inutilement la connaissance de cette affaire. On dit que d'autres avaient refusé cette commission du roi [1]. »

Il est également certain que le jugement de l'évêque d'Autun souleva de nombreuses réclamations dans le haut clergé, et qu'il fit perdre à Montazet, avec l'ancienne confiance de la reine, celle de toute la famille royale. Quand même, disait-on, il aurait eu pour lui le droit strict et rigoureux (ce qui ne laissait pas d'être contesté par plusieurs), un acte aussi précipité, rendu au préjudice d'un illustre collègue alors en exil, blessait les plus vulgaires convenances. « A sa place, déclare Bernis lui-même, je me serais laissé nommer à l'archevêché de Lyon, et je l'aurais refusé pour ne pas donner occasion à mes ennemis de dire que j'avais sacrifié ma conscience à mon ambition ; cette action noble et désintéressée aurait augmenté sa réputation, et n'aurait pas nui à sa fortune. J'étais son ami, je lui en aurais donné le conseil si je n'avais pas été ministre du roi ; mais je ne pouvais pas aller contre la direction du système que le roi avait embrassé [2]. »

On dit, en effet, que Montazet avait tout d'abord demandé la permission d'aller traiter cette affaire avec l'archevêque de Paris, et que la permission lui fut refusée [3], parce que Beaumont aurait pu le détourner de son dessein, s'il lui avait marqué sa répugnance à cet égard. Le conseil du roi ne voulait pas que des bienséances d'évêque à évêque pussent empêcher de termi-

[1] Barbier, t. VII, p. 34. — « Quoi qu'il en soit, conclut Luynes, la communion a été très publique. Cette affaire faisait tant de bruit depuis longtemps que l'église était pleine le jour de l'élection. » (T. XVI, p. 417.)

[2] *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 58.

[3] Montazet déclare formellement, dans sa lettre, qu'il avait même demandé d'aller trouver Beaumont en Périgord. Cette permission lui fut refusée (p. 133). Bernis, bien au courant des choses, nous en fait connaître le vrai motif.

ner par la voie canonique une querelle qui échauffait au plus haut point le Parlement et le public. Mais Bernis a bien raison d'ajouter que, si le jugement de Montazet tranquillisa les hommes de la cour, il mit « beaucoup de chaleur dans le clergé » ; car, non seulement un grand nombre de prélats blâmèrent formellement l'acte dont nous parlons, mais, dans certaines assemblées de province destinées à préparer la réunion générale du mois d'octobre, on proposa d'élever des réclamations énergiques et d'obliger même le nouveau primat à rétracter de point en point son jugement. Beaumont, de son côté, crut devoir publier un mémoire, dans lequel il présentait comme une atteinte à ses droits un acte épiscopal qui semblait légitimer la révolte. L'opinion s'en émut d'avance.

« J'espère que le mémoire de l'archevêque de Paris ne paraîtra pas », écrivait Bernis à Mme de Pompadour[1]. Aussi bien s'ingéniait-il de toute manière à en arrêter la publication, selon ce qu'il avait mandé précédemment à la favorite : « J'ai vu le clergé *sage* et le clergé *fou ;* j'ai encouragé l'un et l'autre. J'espère que l'assemblée se passera sans éclat. Demain je verrai les *robes noires* pour les rassurer sur ce qui se passera à l'assemblée[2]. » Grâce aux pourparlers de Bernis — dont le système, comme il l'écrivait à Stainville devenu duc de Choiseul, consistait à gagner la confiance du Parlement et du clergé, pour empêcher « le choc de ces deux corps[3] » — le ministère réussit à soustraire aux discussions des députés ecclésiastiques le grave incident de l'évêque d'Autun, et l'adroit négociateur n'eut pas de peine à constater que tout s'était terminé « avec la plus grande décence » et le plus grand ordre. « Jamais, dit-il, apparence d'orage n'a été suivie par un plus grand calme[4]. »

On ne saurait mieux s'y prendre, en effet, pour étouffer une discussion, que de fermer la bouche au contradicteur. Seule-

1 Lettre du 9 novembre 1758.
2 Lettre du 26 septembre.
3 Lettre du 11 octobre. — C'est le 25 août de cette même année 1758 que le roi avait créé le comte de Stainville *duc héréditaire*. Bernis l'en félicitait dès le lendemain : « C'est avec la plus grande joie, *Monsieur le duc*, que je vous appelle ainsi. »
4 *Mémoires*, t. II. p. 59.

ment la dignité de Montazet ne nous paraît pas avoir gagné à cette manœuvre des gens de cour.

Je sais qu'il entreprit de justifier toute sa conduite dans une lettre, véritable mémoire, adressée à l'archevêque de Paris. Œuvre fort remarquable, d'ailleurs, attribuée dans le temps à deux ennemis de Beaumont (l'abbé Hooke et le canoniste Mey), cette lettre ramène la défense du primat aux propositions suivantes :

I. *Mon ordonnance est irrépréhensible dans tous ses points ; et quand je me serais trompé dans mon jugement, vous seriez encore, par défaut d'intérêt et de qualité, non recevable pour l'attaquer.*

II. *Mes procédés par rapport à vous ont été aussi honnêtes et aussi respectueux, que ma conduite légale a été régulière.*

En somme, tout se réduit à démontrer que l'archevêque de Lyon a *pu* juger, qu'il a *dû* juger, qu'il a *bien* jugé.

Les collègues de Montazet ne s'en montrèrent pas moins froissés de ce qu'il avait pris, dans son mémoire, le titre de *primat de France*, tandis que ses prédécesseurs s'étaient toujours titrés *primats des Gaules*. Mais comme le Parlement et les jansénistes appuyaient ces prétentions, le prélat se consolait du blâme des évêques en prenant goût aux applaudissements du parti. On a dit avec raison que « ce fut là son châtiment », car il inclina, dès cette époque, vers des doctrines que son zèle avait précédemment combattues avec une rare vigueur. Ses collègues le lui feront sentir en plus d'une rencontre, notamment à l'assemblée de sa province ecclésiastique, en 1760.

L'assemblée générale de 1758 fournit, au contraire, une occasion éclatante de manifester à Christophe de Beaumont les sentiments de haute estime que le clergé de France professait pour son caractère et sa personne. L'objet principal de cette convocation extraordinaire était d'obtenir un subside devenu d'autant plus indispensable, que la guerre, malgré certains avantages partiels, continuait à tourner au plus mal pour le pays. Les députés du clergé n'hésitèrent pas un instant à voter, sur la demande du roi, un don gratuit de seize millions ; mais ils ne voulurent point se séparer sans lui avoir adressé de res-

pectueuses doléances sur les divers objets de leur sollicitude. L'exil de l'archevêque de Paris était au premier rang de ses réclamations.

Dès la séance d'ouverture, l'assemblée députait le cardinal de Tavanes, son président, pour se rendre auprès du souverain et solliciter, au nom de tous, le rappel immédiat de Beaumont. Il devait également demander raison au comte de Saint-Florentin de la récente lettre écrite aux vicaires généraux, pour le dernier *Te Deum*, lettre dans laquelle on n'avait pas seulement daigné faire mention de l'archevêque banni. Le ministre n'eut pas de peine à s'excuser, en affirmant que, bien loin d'avoir eu l'intention de manquer en quelque chose au digne prélat, il s'était hâté de faire parvenir la même lettre au château de la Roque. Il ajouta que, par une sorte d'accord préalablement établi avec Beaumont, on continuerait d'agir ainsi dans tout ce qui n'exigerait pas une exécution d'urgence. L'assemblée se déclara satisfaite de ces explications catégoriques, mais la réponse du roi ne lui sembla ni aussi franche ni aussi nette.

Au cardinal de Tavanes, qui se flattait d'avoir employé le motifs les plus capables « de toucher et de persuader Sa Majesté », Louis XV avait répliqué par une de ces formules vagues qui n'engagent à rien :

« C'est avec la plus grande peine que j'ai éloigné l'archevêque de Paris. Les plus fortes considérations m'y ont déterminé. Les vœux d'un Corps, qui est le premier de mon royaume, dont j'ai tant de fois éprouvé le zèle pour mon service, et que j'affectionne d'une manière particulière, me font souhaiter plus que jamais le retour de ce prélat dans son diocèse. J'ai pris les mesures les plus efficaces, pour concilier le bien de l'Église et la tranquillité de ma capitale avec le désir sincère que j'ai de le rappeler[1]. »

Les députés, en manifestant au cardinal « la plus vive reconnaissance de l'empressement et du zèle avec lesquels il avait rempli les vœux de l'assemblée et de tout le clergé de France », ne crurent point qu'il fût assez de l'inviter à continuer ses instances auprès du roi pour obtenir que l'effet ne suivît pas de trop loin les promesses ; ils voulurent rédiger eux-mêmes un

[1] *Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France*, p. 25.

mémoire spécial qu'on présenta à Louis XV, au nom de l'assemblée entière. Ce document fait trop d'honneur à Christophe de Beaumont pour que nous ne le reproduisions pas intégralement :

Sire,

« L'Assemblée du clergé de votre royaume, pénétrée de la plus grande confiance dans les bontés de Votre Majesté, dans son amour pour la Religion et pour ce qui est du bon ordre, lui a peint, dès sa première séance, la douleur qu'elle ressent de l'éloignement de M[gr] l'archevêque de Paris. Les témoignages de bienveillance et de protection que contient la réponse dont il a plu à Votre Majesté d'honorer l'Assemblée, lui inspirent de venir encore se jeter à ses pieds, et de solliciter la bonté de son cœur en faveur d'un Prélat qui est si digne d'en éprouver les effets. C'est le vœu unanime de toutes les provinces ecclésiastiques dont nous sommes députés, et il n'en est aucune qui ne nous ait chargés spécialement de faire à Votre Majesté les plus vives instances pour que ce Prélat soit rendu à son diocèse et à ses fonctions.

Quel spectacle, en effet, pour toute l'Église de votre royaume, que de voir l'archevêque de votre capitale, l'archevêque de Votre Majesté, éloigné de son Église et de son troupeau ! Est-il possible qu'il ait eu le malheur de vous déplaire, ce Prélat, si recommandable par son zèle, par la pureté de ses mœurs et par l'assemblage des vertus qui le rendent si cher et si respectable à tout le Clergé de France ? Appelé malgré lui, et par les ordres exprès de Votre Majesté, au gouvernement de ce vaste diocèse, il y a apporté les intentions les plus pures et les plus droites. L'intérêt de la Religion et le soin d'être utile au troupeau qui lui est confié, ont été l'objet de tous ses vœux. Honoré pendant tant d'années des bontés de Votre Majesté, et après avoir reçu tant de marques de sa confiance, il regarde aujourd'hui comme le comble des malheurs d'avoir encouru sa disgrâce. Le zèle pour la Religion n'ayant jamais cessé d'être le motif de sa conduite, il n'a en vue que de soutenir l'autorité de l'Église, en faisant respecter ses décisions.

« L'Assemblée ose se flatter que Votre Majesté, rendant justice à la droiture de ses intentions, voudra bien le rappeler au gouvernement d'un diocèse qui *languit pendant son absence*, et le rendre aux besoins d'une ville immense exposée à beaucoup plus de dangers, dès que la sentinelle qui doit veiller à sa garde n'est plus à portée de la préserver par elle-même, ni de l'erreur ni de la corruption. Est-il possible, en effet, que des grands vicaires, quelque sages et quelque éclairés qu'ils soient, pourvoient à tout avec la même autorité que peut le faire la personne même du Prélat ? Peuvent-ils voir les besoins et les nécessités des pauvres sous le même point de vue que le pasteur chargé du soin et du devoir de les soulager ? Combien de branches et d'objets d'adminis-

tration demeurent nécessairement négligés par son absence et son éloignement! Toute l'Église de France a les yeux ouverts sur la démarche que nous faisons en ce jour; elle l'attendait de nous, comme (nous osons le dire) elle attend de Votre Majesté qu'elle voudra bien rendre à la capitale un pasteur, le père et la ressource des pauvres, au clergé un de ses membres les plus distingués, et à l'épiscopat un de ses principaux ornements[1]. »

La réponse du roi fut courte. Elle est aussi évasive que la précédente.

« J'ai fait connaître au clergé mes dispositions par rapport au retour de l'archevêque de Paris. J'ai pris, pour le procurer, les mesures que j'avais annoncées, j'en désire et j'en attends le succès avec une impatience proportionnée à mon respect pour la Religion, et à ma bienveillance pour le clergé[2]. »

En dépit de ses avances, l'assemblée n'avait donc obtenu, relativement au rappel de l'exilé, que de banales paroles et d'équivoques promesses. D'autre part, malgré la mise en demeure de Beaumont-d'Autichamp, évêque de Tulle, elle se déclarait incompétente pour juger le démêlé du métropolitain de Paris avec le primat de Lyon, n'estimant pas qu'il lui appartînt de se prononcer elle-même dans une contestation de cette nature. L'abbé de Tourny, fils du célèbre intendant de Bordeaux, essaya vainement de démontrer la parfaite compétence de l'assemblée générale : on se rabattit sur la nécessité de n'engager aucune discussion étrangère à l'affaire du *don gratuit*, pour laquelle seulement, selon les intentions du roi, les députés des provinces ecclésiastiques venaient d'être convoqués. La manœuvre de Bernis avait abouti : le mémoire de Beaumont était écarté.

« M. l'archevêque de Paris est toujours très ferme et très patient, écrivait tristement l'évêque d'Amiens; on lui fait toute sorte de peines, et on ajoute ainsi au mérite de son zèle celui de la patience[3]. » Cette fin absolue de non-recevoir ne laissa

[1] *Ibid.*, p. 74.
[2] *Ibid.*, p. 135.
[3] Lettre du 20 décembre 1758 (*Archives de Saint-Acheul*).

pas, en effet, de surprendre Beaumont, qui s'attendait à mieux. Fort du témoignage de sa conscience, il supporta l'épreuve avec une égalité d'âme que ne parvint même pas à troubler la subite volte-face de Louis XV, révoquant, au moyen d'une nouvelle déclaration, celle qu'il avait autrefois publiée pour appuyer la réforme de la Salpêtrière ordonnée par l'archevêque. Le triomphe des ennemis du prélat était complet. Le terme de son exil, un moment entrevu, s'éloignait de nouveau.

(La suite prochainement.) É. REGNAULT.

LA VÉRITÉ

SUR LE

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE

I

Le rapport ministériel sur les opérations du dernier dénombrement de la population française a été publié dans le *Journal officiel* le 8 novembre 1877. Aux termes de ce document, la France comptait, à la fin de l'année 1876, 36,905,708 habitants, c'est-à-dire 802,867 de plus qu'en 1872; et comme le recensement de 1876, d'après le même rapport, n'embrassait qu'une période de quatre années, il en résulte que la moyenne de l'augmentation annuelle a été, durant cet intervalle, de 200,000 et un peu de plus [1].

Assurément, c'est encore un progrès assez modeste, si on le mesure d'après la proportion d'accroissement numérique donnée par l'ensemble des autres nations de l'Europe; mais enfin, si l'on veut bien ne comparer la France qu'à elle-même, en prenant les termes de comparaison dans les recensements opérés depuis une trentaine d'années environ, on trouve au profit de celui de 1876 un avantage qui paraît assez marqué. Pour rencontrer une moyenne d'accroissement plus élevée, il faut remonter jusqu'à la période quinquennale 1841-1846, alors que la France voyait sa population s'augmenter chaque année d'environ 235,000 âmes. Mais à dater de cette époque, le mouve-

[1] Les dénombrements en France se font par périodes quinquennales. L'avant-dernier aurait dû avoir lieu, régulièrement, en 1871, mais à cause des évènements d'alors, il avait été retardé jusqu'à l'année suivante. Pour revenir au terme normal, on a repris les opérations du dernier recensement en 1876.

ment progressif s'était beaucoup ralenti, l'augmentation annuelle se trouva même réduite, de 1851 à 1856, au chiffre très minime de 60,000, et si elle se releva durant les deux périodes suivantes, elle ne dépassa qu'une fois ou deux la moyenne de 140 ou 150,000. Quant à la période de 1866 à 1872, on sait qu'elle a été signalée par un déficit qui, tout compte fait, ne reste pas beaucoup au-dessous de trois millions d'âmes.

Il semblerait donc, à prendre sans examen et sans contrôle les données du relevé officiel, que la France aurait un peu mis à profit la leçon des évènements et qu'elle serait en train d'amender ses mœurs et ses habitudes en matière de population. Malheureusement, d'autres documents beaucoup plus complets et surtout ceux qui viennent d'être publiés dans la *Statistique de la France*[1], sont de nature à modifier sensiblement les premières impressions que l'on aurait pu concevoir d'après le rapport dont nous parlions tout à l'heure.

Et d'abord, il n'est pas tout à fait exact de dire, comme le fait ce rapport, que le dernier recensement n'embrassait qu'une période de quatre années. Car le précédent recensement avait eu lieu, selon l'usage jusqu'alors suivi, à la fin du premier semestre de 1872; tandis que celui de 1876 a été reporté à la fin du second semestre de cette même année, cette date ayant paru, dit la *Statistique de la France*, plus avantageuse au point de vue de la fixité de la population. D'où il suit que la période comprise dans le recensement de 1875 est en réalité de quatre années et demie, ce qui introduit une variation de quelque importance dans la moyenne de l'augmentation annuelle.

De plus, quand on examine année par année l'excédant des naissances sur les décès, — c'est par là qu'on mesure le progrès normal et vrai de la population, — on ne trouve que des sommes assez faibles: 101,776, en 1873; 172,963, en 1874; 105,913, en 1875; 132,608, en 1876. Une seule année, 1874, présente un chiffre notablement plus élevé, et encore, si on se

[1] *Statistique de la France. — Résultats généraux du dénombrement de 1876* gr. in-8, 288 pages. Imprimerie nationale 1878.

donne la peine de chercher la raison de cette différence, on voit qu'elle ne tient pas tant à l'augmentation des naissances qu'à une diminution exceptionnelle dans le nombre des décès. L'année 1874, en effet, avait été singulièrement favorisée sous ce rapport[1]; mais ce n'était là qu'un de ces accidents heureux qui, par cela même qu'ils sont rares, ne peuvent exercer qu'une très faible influence sur le développement de la population.

En tout cas, récapitulation faite des excédants donnés par les quatre années, on remarque tout de suite que la population de la France n'aurait dû, de ce chef, s'accroître que d'un total de 513,160 âmes. Qu'on ajoute à ce chiffre le reliquat d'excédant laissé par le dernier trimestre de 1872, et il se trouve encore un écart très considérable entre le résultat obtenu et celui qui est porté au tableau officiel du dénombrement, puisque le premier n'est que de 601,287, tandis que le second se monte à 802,867. D'où vient donc ce surcroît de population ? Le voici : la France n'ayant point gagné un si grand surplus d'habitants par le seul fait de son propre développement, ou par le mouvement naturel des naissances et des décès, il faut nécessairement conclure que la population a dû s'augmenter par le fait de l'immigration ; et, effectivement, les comptes détaillés du dénombrement de 1876 constatent que quantité d'individus de toute provenance sont entrés ou rentrés dans notre pays postérieurement aux opérations du recensement de 1872. Leur nombre résulte précisément de l'écart que nous venons de signaler ; il s'élève à 201,580, dont 191,215 sont classés parmi les étrangers proprement dits[2].

Depuis assez longtemps on savait que le contingent de l'immigration étrangère entrait pour une part très appréciable dans le

1 On en jugera par les chiffres suivants, qui donnent la proportion du nombre de décès pour cent habitants, à dater de 1869 :

1869. . . .	2,34	1871. . . .	3,48	1873. . . .	2,33	1875. . . .	2,31
1870. . . .	2,83	1872. . . .	2,19	1874. . . .	2,16	1876. . . .	2,26

Les nombres qui correspondent à 1870 et surtout à 1871 sont douloureusement significatifs. 1874 a présenté la moyenne de mortalité la plus faible qu'on ait constatée depuis vingt ans. La moyenne de 1872 est aussi assez favorable, et c'est ce qui explique en partie l'excédant relativement considérable que la natalité donna, cette année-là, sur la mortalité.

2 Le volume de la *Statistique de la France* publié en 1874 nous apprend qu'en 1872 9,824 individus n'avaient pas été recensés pour absence ou autre cause.

mouvement de la population française; mais il est évident que cette part est plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et elle tend à le devenir davantage d'année en année. D'après les calculs de la *Statistique de la France*, la proportion des étrangers résidant sur notre territoire, lors du dénombrement de 1851, était de 1.06 pour 100 par rapport à la population indigène. La même proportion montait à 1.33 en 1861, à 1.67 en 1866, à 2.03 en 1872; elle était en 1876 de 2.17. Ainsi le nombre des étrangers a plus que doublé depuis 25 ans.

Le fait n'est pas chose indifférente du tout, au point de vue de la pleine vérité statistique que nous voudrions dégager aussi exactement que possible dans les présentes recherches. Il est donc bon de recueillir ici, en les condensant, les principales données que la publication déjà citée nous fournit sur ce qui concerne l'immigration étrangère, et la manière dont elle se répartit dans les diverses régions de la France.

Voici d'abord un tableau indiquant les nationalités qui donnent la plus forte proportion d'immigrants, ainsi que la progression suivie par ce mouvement d'immigration, de 1851 à 1872 et 1876 :

	1851	1872	1876		1851	1872	1876
Belges	128,103	347,558	374,498	Espagnols. . .	29,736	52,954	62,437
Italiens. . . .	63,307	112,579	165,313	Suisses. . . .	25,485	42,834	50,203
Allemands. . .	57,061	44,477	66,526	Anglais. . . .	20,357	26,003	30,077

Quant aux principaux centres vers lesquels se porte de préférence ce courant de population étrangère, il faut, comme de raison, placer à part le département de la Seine : on sait que Paris, à lui seul, absorbe une quantité d'immigrants de tous les pays. Mais en dehors de cette exception, on remarque qu'en général les étrangers tendent à se grouper dans les départements les plus rapprochés de leur lieu d'origine.

L'émigration belge, par exemple, la plus nombreuse de toutes, a son principal rendez-vous dans le département du Nord, qui reçoit plus des deux tiers de son effectif total : 244,143 individus. Le surplus de cette masse de colons (on peut leur don-

ner ce nom sans trop d'inexactitude) se verse presque tout entier dans les département suivants : la Seine en reçoit 40,816, les Ardennes 27,880, le Pas-de-Calais 10,210, l'Oise 8,525, l'Aisne 7,197, la Seine-et-Oise 6,145, la Marne 5,204, la Meurthe-et-Moselle 4,732, la Seine-et-Marne 3,781, la Meuse 2,905, la Somme 2,311 et la Seine-Inférieure 1,441.

Les Italiens se répartissent en majeure partie entre les départements du Sud-Est : les Bouches-du-Rhône en comptent 61,428, les Alpes-Maritimes 19,115, le Var 18,647, la Seine 12,838, la Corse 9,781, le Rhône 6,923, la Savoie 5,105. Puis viennent, avec un nombre qui descend de 3,000 à 1,200 environ, la Loire, la Haute-Savoie, l'Hérault, le Gard, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, l'Isère, le Doubs, l'Ain et la Meurthe-et-Moselle.

Les immigrants allemands [1] se trouvent principalement dans la Seine et la Meurthe-et-Moselle; le premier de ces départements en compte 21,834, et le second 9,165. Presque tout le reste se distribue par groupes variant de 2,500 à 1,000 entre les Vosges, le Haut-Rhin (Belfort), la Marne, la Meuse, la Seine-et-Oise, la Seine-Inférieure, le Nord, le Doubs, la Haute-Marne et le Rhône.

L'émigration espagnole fournit 15,544 résidants aux Basses-Pyrénées, 7,148 aux Pyrénées-Orientales, 6,155 au Lot-et-Garonne, et d'environ 5,000 à 2,000 à la Gironde, au Gers, à la Haute-Garonne, à la Seine, à l'Hérault, à l'Aude, aux Hautes-Pyrénées, aux Bouches-du-Rhône.

Les Suisses ne donnent un contingent un peu considérable qu'à la Seine (15,225), au Doubs (8,100), au Rhône (4,067) et à la Haute-Savoie (2,571). Du reste, les étrangers de cette nationalité sont disséminés dans beaucoup d'autres départements : l'Ain, la Seine-et-Oise, les Bouches-du-Rhône et la Seine-Inférieure sont à peu près les seuls où leur nombre s'élève au-dessus d'un millier.

[1] Il s'agit ici exclusivement des sujets du nouvel empire d'Allemagne. Le tableau qui précède comprend aussi les Autrichiens-Hongrois, qui sont au nombre de 7,498. Lors du recensement de 1866, le total de l'immigration allemande s'élevait à 106,606 individus. En 1872, ce nombre avait diminué de plus de moitié; mais en 1876 il a très sensiblement remonté.



Enfin la colonie anglaise, moins populeuse que les précédentes, mais généralement plus riche, se porte d'ordinaire sur les points de notre territoire qui répondent le mieux à ses goûts et à ses convenances, soit par les attraits du séjour, soit par la proximité de son pays. Nos hôtes d'Outre-Manche affectionnent particulièrement la Seine, où ils sont 10,519, et le Pas-de-Calais, qui en compte 4,457. On les trouve plus clair-semés, mais assez nombreux encore, dans le Nord, la Seine-Inférieure, les Basses-Pyrénées, l'Indre-et-Loire, les Alpes-Maritimes, etc.

Pour achever cette énumération déjà si longue, il suffira de mentionner en bloc quelques autres groupes assez importants de résidants étrangers, parmi lesquels 18,099 Hollandais, 9,855 Américains du Nord ou du Sud, 7,992 Russes ou Polonais, et enfin 15 à 16,000 individus appartenant aux nationalités de toute espèce.

En somme, et sans compter les étrangers naturalisés, non plus que les Alsaciens-Lorrains qui n'ont pas encore opté [1], les relevés statistiques portent à 801,754 les étrangers de toute provenance et de toute condition qui, au moment du recensement de 1876, avaient établi leur domicile sur le territoire français.

Plus de *huit cent mille étrangers en France!* Il n'est pas un seul des grands États de l'Europe où le mouvement de l'immigration s'élève à cette proportion, et même en approche. Certes, il y aurait bien long à dire là-dessus, même en laissant à part l'intérêt religieux et moral et l'intérêt de la sécurité sociale qui cependant ne sont pas hors de cause dans la question, il s'en faut bien [2]. A ne considérer même la chose qu'au

[1] En 1872, on ne comptait que 15,303 étrangers naturalisés ; en 1876, ils étaient 34,500. — La *Statistique de France* publiée en 1874 classait dans la catégorie des étrangers les Alsaciens-Lorrains qui n'avaient pas encore opté pour la nationalité française. Rigoureusement parlant, le rédacteur de la *Statistique* avait raison ; mais par un sentiment que nul assurément ne saurait blâmer, il s'est abstenu, dans le volume de 1878, de désigner ces hôtes, sympathiques entre tous, sous un nom qu'il serait par trop dur de leur appliquer. Leur nombre, à la date du recensement de 1872, s'élevait à 64,808. Il a dû, depuis lors, augmenter d'une manière assez notable, autant que nous pouvons le conjecturer d'après certaines données indirectes de la *Statistique*.

[2] Dans la seule ville de Marseille, le recensement de 1876 portait le nombre des étrangers à 54,854, dont 49,803 Italiens. Paris et la Seine en comptaient à la même

seul point de vue économique proprement dit, ne peut-on pas se demander si cette espèce d'invasion d'un nouveau genre — cette « invasion par infiltration », comme on l'a justement appelée — est bien l'indice d'une situation normale ? Ou plutôt, n'est-ce pas un symptôme des plus inquiétants, que de voir ainsi des masses d'ouvriers de tous les pays envahir, comme on l'a dit encore, « les cadres du travail national[1] » ? Depuis longues années, tous les hommes éclairés ayant quelque souci de ce qui constitue la vraie et la plus solide richesse publique, ne cessent de déplorer l'état de notre agriculture manquant de bras et de capitaux, désertée qu'elle est au profit de l'industrie. Et voici que l'industrie à son tour en est réduite à faire appel au secours des bras étrangers ! Qu'est-ce à dire, sinon que la population de la France n'est plus en nombre ni en force pour suffire à son propre travail ?

N'insistons pas ; aussi bien il ne s'agit pas pour le moment de commenter les faits ni d'en faire ressortir la portée ; il s'agit de les établir, de les constater sur preuves indiscutables.

Or, les faits résultant avec évidence de tout ce qui précède sont ceux-ci : la population française prise dans son ensemble n'a pas encore cessé de s'accroître, mais cet accroissement est faible, et il est dû, pour une portion très notable, à l'appoint de l'immigration étrangère. Et il faut ajouter que cet appoint est en réalité bien plus considérable qu'il ne le paraît à première vue, car parmi ces étrangers qui, depuis plus ou moins longtemps, sont venus fixer leur domicile en France, il en est un certain nombre qui ont eu ou qui ont avec eux leur femme et leurs enfants, et qui par conséquent ont exercé et exercent toujours une certaine influence sur le mouvement de la natalité générale du pays. Et comme les enfants de parents étrangers sont portés dans les tableaux du recensement au compte de la population indigène, bien que réellement ils n'en fassent point partie, à moins d'avoir été naturalisés, il s'ensuit qu'une réduc-

date, 135,642, non compris 14,584 naturalisés. — On n'a pas oublié le rôle joué par l'élément cosmopolite sous le règne de la Commune.

[1] Ces mots, et ceux que nous citons quelques lignes plus haut, ont été prononcés par M. Baudrillart dans une réunion de la Société d'économie politique (*Journal des Économistes*, février 1873, p. 338).

tion équivalente à leur nombre devrait être faite dans le chiffre des excédants de la natalité française. Resterait à déterminer le coefficient de ces éléments étrangers dans le mouvement collectif des naissances, et cela depuis trente, quarante ans ou davantage, et l'on pourrait ainsi connaître exactement en quelle proportion ils ont contribué, durant ce laps de temps, à l'accroissement de la population. Les documents que nous avons pu consulter ne fournissent à cet égard aucune donnée précise[1]; mais peut-être ne s'éloignerait-on pas de la stricte vérité en disant que, privée de ce surcroît de vie qu'elle reçoit du dehors et laissée à ses propres ressources, la population française serait déjà parvenue à une distance presque imperceptible de l'état stationnaire. C'est une conclusion qu'on ne se résigne point à admettre sans éprouver un sentiment de tristesse patriotique.

II

Si la population de la France, prise dans sa collectivité, peut être considérée comme à peu près stationnaire, il n'en est pas tout à fait de même quand on l'étudie en détail, c'est-à-dire quand on observe la marche qu'elle suit dans telles ou telles portions du territoire. Certaines provinces, en effet, certains départements parfois très rapprochés et même limitrophes, présentent à ces égard des différences plus ou moins tranchées; il y règne comme deux courants qui vont en sens contraire, le premier progressif, le second rétrograde.

Mais pour apprécier avec exactitude ces diverses tendances de la population départementale, il ne faut pas, ici non plus, s'en tenir purement et simplement aux chiffres bruts, pour ainsi dire, tels qu'on les trouve dans les tableaux statistiques ordinaires. Ainsi le compte rendu officiel du dernier dénombrement donne bien les résultats généraux constatés dans chaque département, et en comparant ces résultats avec ceux de la pé-

[1] La *Statistique de France* nous apprend seulement ceci : sur les étrangers recensés en 1876, 436,404 appartenaient au sexe masculin et 305,350 au sexe féminin. La proportion est à peu près la même parmi les étrangers naturalisés : 20,097 hommes, 14,403 femmes.

riode précédente, il semble qu'on puisse avoir la mesure précise de l'accroissement ou de la diminution du nombre des habitants. Et pourtant on n'obtiendra souvent par là que la vérité apparente, non la vérité réelle. La raison en est simple, c'est que ces tableaux sont trop sommaires; ils donnent des chiffres, mais ils ne fournissent pas certains éléments d'appréciation indispensables pour savoir au juste ce qu'ils signifient.

On comprendra tout de suite, par exemple, qu'un fait comme celui de l'immigration étrangère, dont il a été plus haut question, ne peut pas être compté pour rien quand il s'agit de savoir si tel ou tel de nos départements s'est numériquement renforcé ou affaibli : car ce surcroît d'habitants, venus du dehors, pour peu qu'il ait été considérable, surélève dans une proportion plus ou moins forte le nombre de sa population « autochtone [1] » et, par conséquent le véritable sens du mouvement que celle-ci a subi ne peut être exactement connu qu'à la condition d'en éliminer ces éléments hétérogènes. Par la même raison, déduction doit être faite de l'armée ou de l'effectif des garnisons, qui varie beaucoup d'un département à l'autre, et, quelquefois, d'une année à l'autre dans le même département. Il pourrait donc y avoir là aussi une cause d'erreur notable sur la marche de la population locale [2].

Un autre fait encore plus important dont il faut tenir compte, c'est le déplacement des populations et leurs migrations à l'intérieur du pays. Le dernier recensement, comme tous les précédents, constate en effet ce phénomène social d'un caractère si grave : l'instabilité entrant de plus en plus dans les habitudes des masses populaires. Ainsi, en moins de cinq années, de 1872 à 1876, les campagnes ont vu 417,308 de leurs habitants émigrer vers les villes, et les villes (on est convenu de donner ce nom, en style de statistique, aux agglomérations de deux mille

[1] C'est le terme employé par la *Statistique de France;* le rédacteur n'a point prétendu, sans doute, y attacher le même sens que les Grecs de l'antiquité et les partisans modernes du système de l'*évolution*.

[2] Citons pour exemple la Marne, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, le Haut-Rhin et les Vosges : lors du recensement de 1872, ces départements étant encore occupés par l'armée prussienne, n'avaient point de garnison française, tandis qu'en 1876 ils en avaient une plus ou moins nombreuse (près de 9,000 hommes dans Meurthe-et-Moselle, etc.).

âmes au minimum) ont reçu, grâce à cet appoint, un excédant de population qui, en y comprenant le contingent de l'immigration étrangère, se monte à 608,523 habitants.

D'après toutes ces observations, il est aisé de voir le réel intérêt que présente le tableau suivant, dans lequel nous groupons ensemble divers relevés fournis par la *Statistique de la France*. En comparant entre elles les colonnes de ce tableau, on sera en mesure de rectifier les nombreuses erreurs d'appréciation dont nous venons d'indiquer les causes, et l'on pourra se faire une idée aussi exacte que possible du vrai mouvement de la population dans nos 87 départements.

La première colonne donne le total des habitants recensés en 1876, non compris l'effectif militaire : pour simplifier, nous omettons les centaines qu'on peut ici négliger sans inconvénient. La seconde et la troisième colonne montrent les différences absolues entre les résultats du dénombrement de 1876 et ceux du dénombrement précédent : nous disons les différences *absolues*, c'est-à-dire abstraction faite des différences relatives indiquées par la troisième et la quatrième colonne, dans lesquelles se trouve marqué l'excédant, soit de l'immigration, soit de l'émigration. Enfin la sixième colonne, et la plus importante en un sens, donne, sur 100 habitants, le nombre proportionnel de ceux qui sont nés dans le département, ce qui, moyennant l'opération arithmétique la plus simple, permet de juger en une certaine mesure jusqu'à quel point la population de chaque département s'est accrue, depuis un grand nombre d'années, par les éléments venus du dehors.

Les données réunies dans ce tableau fourniraient matière à des rapprochements, à des remarques de plus d'une sorte : nous nous bornons à indiquer celles-ci.

Comme on le voit par la 6e colonne, le nombre de la population « autochtone » varie beaucoup dans les départements ; ceux où la proportion en est la plus élevée sont : le Lot, les Côtes-du-Nord, la Lozère, l'Ariège, le Puy-de-Dôme, l'Aveyron, la Vendée, les Landes, la Corrèze, etc. Deux départements, le Finistère et la Manche, méritent d'être spécialement notés : bien que l'un et l'autre possèdent un port de guerre, le nombre relatif des habitants nés hors du département s'y trouve être très réduit, 6 p. 100 environ.

TABLEAU DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

DANS LES 87 DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1876 PAR milliers d'hab.	DIFFÉRENCES ENTRE 1876 & 1872		EXCÉDANT		NÉS dans le département.
		Augmentation	Diminution	d'immigration	d'émigration	propor. p. 0/0
Ain	361	5,516	»	2,758	»	87,5
Aisne	555	6,274	»	914	»	87,4
Allier	403	15,042	»	»	2,421	88,7
Alpes (Basses-)	135	»	3,106	»	2,345	91,4
Alpes (Hautes-)	117	603	»	»	179	91,1
Alpes-Maritimes	200	4,318	»	2,974	»	83,5
Ardèche	384	4,565	»	»	3,143	93,8
Ardennes	323	3,603	»	»	1,641	82,2
Ariège	244	»	1,339	»	6,118	95,6
Aube	250	»	3,999	»	2,100	84,9
Aude	298	13,385	»	11,486	»	89,0
Aveyron	413	11,611	»	»	2,265	95,2
Bouches-du-Rhône	546	1,852	»	»	1,185	66,0
Calvados	447	»	5,222	2,254	»	86,3
Cantal	230	»	794	»	5,414	93,5
Charente	370	3,698	»	1,190	»	87,0
Charente-Inférieure	458	575	»	»	2,212	89,4
Cher	339	8,010	»	»	4,955	89,0
Corrèze	310	8,619	»	84	»	95,1
Corse	261	5,963	»	»	1,204	94,4
Côte-d'Or	373	1,495	»	2,442	»	86,0
Côtes-du-Nord	628	6,705	»	»	14,111	96,9
Creuse	278	3,896	»	»	4,259	93,8
Dordogne	487	7,876	»	»	4,502	87,5
Doubs	296	12,969	»	6,316	»	81,9
Drôme	317	256	»	»	866	86,8
Eure	371	»	4,743	600	»	83,3
Eure-et-Loir	281	291	»	1,170	»	85,1
Finistère	649	21,782	»	»	6,320	93,7
Gard	422	4,967	»	836	»	86,2
Garonne (Haute-)	470	»	1,163	»	5,598	84,6
Gers	281	»	1,460	51	»	89,3
Gironde	730	29,778	»	26,340	»	76,3
Hérault	434	9,587	»	9,121	»	81,5
Ille-et-Vilaine	596	12,910	»	»	464	90,7
Indre	280	4,565	»	»	4,638	92,9
Indre-et-Loire	320	6,442	»	5,470	»	84,0
Isère	574	5,020	»	645	»	91,8
Jura	286	490	»	»	2,188	88,9
Landes	302	2,347	»	»	9,125	95,1
Loir-et-Cher	270	3,741	»	»	2,079	85,8
Loire	588	41,182	»	20,208	»	81,9
Loire (Haute-)	312	5,420	»	»	5,889	94,2
Loire-Inférieure	606	6,632	»	»	7,967	88,3
Loiret	358	6,217	»	»	1,509	86,2
Lot	276	»	4,095	»	5,830	97,5
Lot-et-Garonne	316	»	2,255	2,845	»	87,9
Lozère	138	3,511	»	»	1,784	96,1
Maine-et-Loire	513	»	1,730	»	2,966	88,1
Manche	528	»	7,333	»	9,461	94,3
Marne	400	14,705	»	13,299	»	76,1
Marne (Haute-)	250	795	»	»	1,119	87,6
Mayenne	351	1,657	»	»	2,701	90,5
Meurthe-et-Moselle	395	30,656	»	21,809	»	75,9
Meuse	287	3,034	»	310	»	85,7
Morbihan	496	14,266	»	»	3,791	93,4
Nièvre	345	6,963	»	»	4,053	89,3
Nord	1,507	74,084	»	»	3,312	77,7
Oise	398	3,638	»	4,069	»	80,8
Orne	391	»	5,819	695	»	87,6
Pas-de-Calais	786	34,384	»	2,420	»	90,4
Puy-de-Dôme	566	2,419	»	»	1,439	95,6
Pyrénées (Basses-)	426	6,063	»	»	4,547	90,7
Pyrénées (Hautes-)	235	2,482	»	243	»	93,1

DEPARTEMENTS	POPULATION EN 1876 PAR milliers d'hab.	DIFFERENCES ENTRE 1876 & 1872		EXCEDANT		NÉS dans le département
		Augmentation	Diminution	d'immigration	d'émigration	Propor. p. 0/0
Pyrénées-Orientales . .	195	8,375	»	3,252	»	91,2
Rhin (Haut-), Belfort. .	64	7,238	»	5,087	»	88,9
Rhône.	693	35,824	»	29,998	»	63,6
Saône (Haute-). . . .	302	398	»	»	3,869	90,9
Saône-et-Loire. . . .	612	16,026	»	»	3,376	91,4
Sarthe	443	»	2,200	»	400	89,0
Savoie.	266	1,303	»	»	3,925	92,5
Savoie (Haute-). . . .	272	1,047	»	»	4,947	94,9
Seine.	2,379	211,904	»	162,020	»	39,0
Seine-Inférieure. . . .	789	4,099	»	»	3,834	85,8
Seine-et-Marne	342	5,339	»	3,947	»	78,1
Seine-et-Oise.	540	22,543	»	26,288	»	63,1
Sèvres (Deux-). . . .	334	5,695	»	»	2,053	91,3
Somme.	553	»	1,136	»	3,686	91,0
Tarn.	356	5,340	»	»	1,298	93,4
Tarn-et-Garonne. . . .	219	»	752	860	»	91,4
Var.	279	»	95	2,858	»	75,2
Vaucluse.	252	»	7,339	»	7,2[illegible]4	88,0
Vendée.	409	8,678	»	»	2,945	95,1
Vienne	328	9,199	»	2,007	»	90,2
Vienne (Haute-). . . .	331	11,912	»	»	2,492	90,1
Vosges.	403	10,513	»	2,818	»	89,4
Yonnne.	357	»	5,178	»	2,619	88,5

Tout au contraire, cette proportion de l'élément hétérogène est énorme dans la Seine, où elle dépasse 60 p. 100; elle est très considérable encore dans la Seine-et-Oise, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, le Var, la Meurthe-et-Moselle, la Marne, la Gironde, le Nord, la Seine-et-Marne, etc., où elle varie entre 37 et 22 p. 100. *La Statistique de la France* fait à ce propos une observation importante : « En 1861, la population des Français restés ou revenus dans leur département d'origine était de 88.24 par 100 habitants; en 1866, elle n'était plus que de 84.45. Immédiatement après la guerre, elle est descendue à 84.97; elle n'est plus aujourd'hui que de 83.74. Cette réduction continue de la population sédentaire montre combien s'accentue, chaque année, le déplacement des populations [1]. »

Entre les départements qui ont pris la plus grande part à ce mouvement d'émigration, figurent, au premier rang, les Côtes-

[1] Il est bon de noter que les chiffres des colonnes 4 et 5 ne donnent pas une idée suffisante de l'émigration rurale, parce qu'on n'y a point compris les habitants des campagnes qui ont émigré dans les villes de leur propre département. La *Statistique de la France* donne en un autre endroit les chiffres suivants pour les départements qui ont eu le plus d'émigrants ruraux : Pas-de-Calais, 23,361; Loire-Inférieure, 20,153; Seine-Inférieure, 19,853 ; Nord, 18,325; Somme, 14,484; Ardennes, 13,782; Aisne, 13,305. C'est un total de 123,263 individus; or, sur ce nombre d'émigrants, 106,157 se sont portés sur les villes de leur département.

du-Nord; puis, la Manche, les Landes, la Loire-Inférieure, le Vaucluse, le Finistère, l'Ariège, la Haute-Loire, le Lot, etc. L'effectif donné par quelques autres départements, comme la Savoie, la Haute-Savoie, et surtout les Basses-Alpes, bien que plus faible en lui-même, est cependant très élevé relativement au chiffre de la population.

Les départements qui ont reçu le plus fort excédant de l'immigration intérieure ou étrangère, sont, après la Seine, qui a toujours en ceci la première place, le Rhône, la Gironde, la Seine-et-Oise, la Meurthe-et-Moselle, la Marne, l'Aude, etc.

Au point de vue du progrès ou de la baisse de la population, les départements se rangent en catégories très diverses.

Dans un certain nombre, le progrès existe d'une manière très sensible, malgré l'excédant plus ou moins considérable qu'ils ont donné à l'émigration : tels sont le Nord, le Finistère, la Saône-et-Loire, l'Allier, le Morbihan, l'Ille-et-Vilaine, la Haute-Vienne, la Vendée, l'Aveyron, le Cher, et à un degré moins élevé : la Dordogne, les Côtes-du-Nord, la Loire-Inférieure, les Basses-Pyrénées, la Haute-Loire, le Loiret, la Nièvre, les Deux-Sèvres, l'Ardèche, etc.

Quelques autres, tout en ayant reçu de l'immigration un assez nombreux renfort, ont vu cependant leur population propre augmenter notablement; les principaux sont : le Pas-de-Calais, la Loire, le Rhône, le Doubs, la Vienne, les Vosges, les Pyrénées-Orientales, etc. Dans cette même catégorie, la Corrèze figure avec une très faible part d'immigration et un accroissement considérable de la population indigène. Nous ne mentionnons pas les départements qui sont restés à peu près stationnaires.

Sur les départements qui se trouvent avoir diminué, il en est six ou sept dont la baisse n'est due qu'au fait de l'émigration; ce sont : l'Ariège, le Cantal, la Haute-Garonne, le Lot, la Manche, etc. Ainsi, tout en se dépeuplant, ces départements ont du moins contribué à leur manière à l'augmentation de la population générale. L'inverse a eu lieu dans la Côte-d'Or, l'Oise et la Seine-et-Oise, qui ne se sont accrus que par l'immigration; mais en réalité, le nombre des habitants indigènes y a diminué, de sorte que, pour être dans le vrai, on doit

classer ces trois départements parmi ceux qui sont en déficit réel.

Dans ce dernier groupe se rangent encore une dizaine d'autres départements, mais qui ne sont pas dépeuplés tout à fait de la même façon. Les Basses-Alpes, l'Aube, l'Yonne, et un peu aussi la Sarthe, ont donné à l'émigration intérieure une portion quelconque des habitants qu'ils ont perdus, au lieu que le Tarn-et-Garonne, le Var, le Gers, et surtout le Calvados, l'Orne, l'Eure et le Lot-et-Garonne, se trouvent encore en perte, même avec les recrues qui leur sont arrivées du dehors. C'est la dépopulation caractérisée par les circonstances les plus aggravantes.

La dépopulation — partielle encore, sans doute, et en quelque sorte localisée, mais ayant déjà pris des proportions très sérieuses, — voilà le fait capital qui se dégage de cette rapide analyse de la statistique départementale. Mais nous sommes loin d'avoir dit à cet égard la vérité tout entière. Il nous reste à produire d'autres chiffres bien plus significatifs encore et qui achèveront de faire la lumière sur ce redoutable fléau de la dépopulation.

Le lecteur ne s'étonnera pas outre mesure de ce déploiement de chiffres un peu inusité dans les *Études*. Les faits sociaux que la statistique constate, et qu'elle seule peut constater d'une manière précise, ont leur importance et leur intérêt par eux-mêmes. Au surplus, les considérations morales auxquelles ces faits peuvent donner lieu viendront à leur tour.

(La suite prochainement). P. TOULEMONT.

UN ARGUMENT OFFICIEL

EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

— DEUXIÈME ARTICLE [1] —

IV

ENSEIGNEMEMT

Les programmes de l'enseignement secondaire et les examens qui y répondent ont subi, de 1866 à 1876, de nombreuses et graves modifications. Par sa circulaire du 27 septembre 1872, M. Jules Simon rend obligatoire l'étude des langues vivantes, donne une plus large part à l'histoire, à la géographie, à la gymnastique, établit les exercices militaires et les cours d'hygiène. D'un autre côté, les vers latins sont supprimés; le thème latin l'est aussi à partir de la quatrième, comme le thème grec l'avait été déjà pour la seconde ; le temps donné aux versions latines est restreint. En 1874, un arrêté ministériel du 23 juillet fixe le nouveau plan d'études et la distribution du temps : les vers latins, les thèmes latins et grecs, les versions reprennent leur ancienne place ; les autres innovations de M. Jules Simon sont confirmées. Enfin un décret du 25 juillet 1874 divise les examens de baccalauréat ès lettres en deux séries d'épreuves qui ne peuvent être subies qu'à un an d'intervalle. Voici comment M. Bardoux, dans les conclusions de son rapport, apprécie ces mesures : « Il est permis d'espérer les meilleurs résultats des réformes apportées dans ces derniers temps aux programmes de l'enseignement classique.... Sans rien enlever aux études classiques, l'Université s'est efforcée de faire aux exigences de

[1] Voir la livraison de fevrier, p. 234

notre société nouvelle toutes les concessions légitimes. Elle ne s'arrêtera pas dans cette voie. Mais, en introduisant la variété dans les études, elle s'applique à ne pas les affaiblir. » Nous ne pouvons que louer ces intentions pour ce qu'elles ont de favorable aux études classiques. Les mesures prises y répondent-elles et peut-on en « espérer les meilleurs résultats », il n'entre pas dans notre plan de l'examiner. Une question de cette importance et de cette étendue nous jetterait en dehors de notre statistique et des conclusions que nous avons annoncées. Laissant donc de côté la *qualité* des divers enseignements appréciable par leurs méthodes, nous ne parlerons que de leurs *quantités* respectives ou de l'extension qu'ils ont prise de fait dans les diverses catégories d'établissements. Il est évident que là où les enseignements qui de leur nature sont les plus relevés, ont pris du développement, il y a un progrès réel, comme aussi, dans le cas inverse, une décadence proportionnée.

I. *Division de l'enseignement secondaire.* — L'enseignement secondaire de l'Université se divise en deux grandes catégories fort distinctes de but et de nature : l'*enseignement classique* et l'*enseignement spécial*. L'enseignement classique lui-même comprend quatre divisions qui renferment chacune plusieurs classes : la *division élémentaire*, la *division de grammaire*, la *division supérieure, section des lettres*, la *division supérieure, section de mathématiques*. Nous croyons utile, avant de donner la répartition des élèves entre ces divisions, d'en préciser brièvement la nature. On appréciera mieux ainsi leur importance relative et par suite celle de l'accroissement ou de la diminution numérique de leurs élèves.

1° *Enseignement classique.* — Que faut-il entendre ici par enseignement classique ? Si les choses que recouvrent les mots étaient restées les mêmes, nous dirions que l'enseignement classique est *celui qui dans l'enfant forme l'homme par le développement harmonieux de toutes les facultés supérieures, à l'aide surtout des études littéraires et philosophiques*. Voilà ce qu'il devrait être ; voici ce qu'il est devenu ou ce qu'il tend à devenir : un lent chauffage de dix années pour apprendre un peu de beaucoup de choses qui s'oublieront vite, ne laissant après elles qu'aversion et qu'impuissance pour les études les

plus relevées. Mais, à discuter la vérité de ces définitions, nous retomberions vite dans cette question de méthodes que nous venons d'éliminer. Contentons-nous donc pour le moment d'entendre par enseignement classique celui qui se distribue dans les cours réguliers et complets des établissements secondaires de plein exercice. A vrai dire, c'est en donner une notion fort vague et une définition qui ne définit rien, puisqu'elle revient à dire que l'enseignement classique est celui qui se fait dans les classes. Mais elle nous suffit pour suivre le rapport ; d'ailleurs la suite pourra l'éclaircir. Un mot donc sur chacune des divisions de cet enseignement.

Division élémentaire et primaire. — Cette division comprend les classes élémentaires ou septième et huitième, et la classe primaire ou neuvième. Peut-être pourrait-on lui en attribuer encore une dixième, une onzième et même une douzième. Car, si dans le rapport ministériel nous ne trouvons au-dessous de la huitième que la classe primaire ou neuvième, ailleurs entre la huitième et la classe primaire nous trouvons la classe préparatoire (lycée de Vanves). Cette classe primaire elle-même garde-t-elle l'élève une ou deux ou plusieurs années ? Il nous paraît difficile que l'enfant reçu à cinq ou six ans commence, même au bout de deux ans, à faire en huitième des thèmes latins et des versions latines. De fait, dans le *prospectus* d'un des plus grands lycées de France, nous lisons : « Enseignement primaire : les plus jeunes enfants trouvent au lycée un enseignement approprié à leur âge... Ces cours se composent de *quatre années* que les élèves parcourent plus ou moins rapidement, suivant leur âge et leur aptitude et conduisent directement *aux classes élémentaires* (huitième et septième) de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial. » (Prospectus du lycée de Marseille.) Quatre années avant d'atteindre le seuil de l'enseignement élémentaire, c'est-à-dire de la huitième ! voilà bien, outre la neuvième, une dizième, une onzième et même une douzième. Encore faut-il remarquer que cette douzième serait la treizième, si la philosophie étant comprise dans ce numérotage des classes, la rhétorique s'appelant seconde et les humanités troisième.

Division de grammaire. — Cette division est formée des

classes de sixième, cinquième et quatrième. L'élève, au sortir de cette division, a déjà, d'après les méthodes universitaires, étudié le latin pendant cinq ans et il n'est encore qu'au seuil de la troisième.

Division supérieure, section des lettres. — Cette division comprend les classes de troisième, seconde, rhétorique et philosophie. Elle aboutit au baccalauréat ès lettres auquel l'élève n'arrive qu'après huit années de langues et de littératures anciennes, et peut-être douze ou treize années de collège. Ce séjour pourrait même être plus long si l'élève s'était arrêté au titre de vétéran en rhétorique ou en philosophie.

Division supérieure, section de mathématiques. — Cette division comprend les cours de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales, qui aboutissent au baccalauréat ès sciences et aux écoles spéciales du gouvernement. Supposons qu'un jeune lycéen, après avoir parcouru, sans redoubler aucune classe, le cours entier des divisions précédentes, reste trois ans dans cette dernière (ces trois ans sont très souvent nécessaires et parfois même ne suffisent pas,) il aura acheté son admission à une école par quinze ou seize années de collège.

Nous ne doutons pas que nos lecteurs ne soient frappés des lenteurs et de la durée de cet enseignement classique. Il pourrait en effet et devrait être considérablement simplifié par la base. D'abord, il ne faudrait admettre l'enfant au collège qu'après une première instruction primaire reçue dans la famille. On abrégerait ainsi les années d'une séparation toujours assez longue, même quand elle est tardive, toujours trop longue pour peu qu'elle soit précoce. Au collège, le complément de l'instruction primaire ou cours préparatoire devrait conduire immédiatement à la classe de sixième. Les deux classes élémentaires de latin, septième et huitième, sont inutiles pour le latin, et ce qu'on y fait de plus appartient de sa nature au cours préparatoire. Ainsi l'enfant végéterait trois ou quatre ans de moins dans cette première étape de sa carrière scolaire. Mais c'est encore là une question que nous ne pouvons qu'indiquer sans y insister davantage.

2. Enseignement spécial. — « Cet enseignement est destiné aux jeunes gens qui, désirant embrasser de bonne heure une

profession n'ont pas le temps de parcourir le cercle entier des études classiques. » (Prospectus de Lyon.) « L'enseignement spécial, créé par la loi du 21 juin 1865, existe aujourd'hui parallèlement à l'enseignement classique, dans presque tous les lycées et les collèges communaux. Cinq lycées seulement n'ont point de cours spéciaux, Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis, Fontanes et Vanves.... On peut dire, dès maintenant, qu'il a pris régulièrement place dans le plan général de nos études...» (Rapport, conclusion.) Cet enseignement, outre une classe préparatoire, comprend quatre années d'études. Nous reviendrons sur ce sujet.

II. *Répartition des élèves entre les diverses divisions de l'enseignement public.* — 1° Lycées (Tableau n° 15) « Les 40,995 élèves que possédaient les 81 lycées au 31 décembre 1876 se répartissaient ainsi qu'il suit:

Enseignement classique.	32,299
Enseignement spécial.	8,696
Total.	40,995

Division élémentaire et primaire :

En 1865.	8,085	
En 1876.	10,172	en plus : 2,087

« La classe primaire surtout ou neuvième a pris un grand développement; elle compte 1612 élèves de plus qu'en 1865 (4,799 au lieu de 3,187). »

Division de grammaire :

En 1865.	8,694	
En 1876.	8,890	en plus : 196

Division supérieure, section des lettres :

En 1865.	7,635	
En 1876.	8,292	en plus : 657

Division supérieure, section de mathématiques :

En 1865.	3;214	
En 1876.	4,935	en plus : 1,721

C'est dans cette dernière section que se trouvent les élèves suivant l'enseignement préparatoire aux écoles spéciales du gouvernement. Voici leur nombre [1] :

En 1865.	1,566	
En 1876.	1,678	en plus : 112

Enseignement spécial :

En 1865.	5,002	
En 1876.	8,696	en plus : 3,694

La quatrième année de cet enseignement, qui en 1865 comptait 272 élèves, est descendue en 1876 à 263; presque toute l'augmentation porte sur la classe préparatoire, qui comptait, en 1865, 424 élèves, et, en 1876, 2,599 : en plus, 2,175.

En résumé, voici, par ordre décroissant, les contingents fournis à l'augmentation totale des lycées par les diverses divisions de l'enseignement :

Enseignement spécial.	3,694
Division élémentaire	2,087
Division de mathématiques . . .	1,721
Division supérieure de lettres. .	657
Division de grammaire. . . .	196

Ainsi donc, l'enseignement littéraire est resté à peu près stationnaire dans les lycées. Leur développement porte presque en entier sur l'enseignement spécial et l'enseignement élémentaire, et dans celui-ci surtout sur la classe primaire, dans celui-là presque en entier sur la classe préparatoire. En d'autres termes, les enseignements qui prospèrent le plus dans les lycées, sont ceux qui de leur nature sont les moins relevés et qu'on ne trouve pas aussi généralement dans les établissements secondaires ecclésiastiques, par la raison toute simple qu'à vrai dire ils n'appartiennent pas à l'enseignement secondaire.

2° Collèges communaux (Tableau n° 23). — Nous avons déjà dit que ces établissements possédaient en élèves :

En 1865.	33,038	
En 1876.	38,236,	en plus : 5,198

[1] Les 1678 élèves qui, en 1876, se préparaient dans les lycées aux écoles spéciales du gouvernement, étaient ainsi répartis : École normale, 259; École polytechnique, 697; École de Saint-Cyr, 463; École navale, 151; École forestière, 10; École centrale, 98.

Voici la répartition sommaire de ces élèves :

Enseignement classique :

En 1865.	15,943
En 1876.	14,992, en moins : 951.

Le rapport fait ici une correction, due à ce que 30 collèges communaux, de plein développement en 1865, ont été ou perdus pour la France ou changés en lycées, et que, d'autre part, les 31 nouveaux, en 1876, n'étaient point encore développés. Cette rectification, que nous signalons sans la discuter, conclut qu'il faudrait remplacer pour l'enseignement classique la diminution de 951 élèves par une augmentation réelle de 399.

Enseignement spécial :

En 1865.	11,880
En 1876.	14,012, en plus : 2,132

Classe primaire :

En 1865.	5,215
En 1876.	9,232, en plus : 4,017

Ici encore on peut constater que le gros de l'augmentation, ou même toute l'augmentation, porte sur ce qui n'est pas l'enseignement secondaire. Le détail des classes de lettres nous le montrerait encore mieux. Ainsi, la philosophie en 1865 avait 698 élèves, et 643 en 1876, d'où 55 en moins. Sur les 252 collèges communaux existant à cette seconde date, elle n'était enseignée que dans 123 de ces établissements, et, dans 16 d'entre eux, ne comptait que 1 élève, dans 23 que 2, dans 18 que 3, dans 16 seulement plus de 9, dans un, le collège Rollin, 27. — La rhétorique, enseignée dans 150 collèges, avait, en 1865, 1,054 élèves, et, en 1876, 1,122, en plus 68 seulement. La classe de seconde existait en 1865 dans 159 collèges, et en 1876 dans 141 : 18 en moins. Pour la troisième, dans la même période décennale, le nombre des collèges où elle existe descend de 187 à 167 ; pour la quatrième, de 217 à 208 ; pour la cinquième, de 230 à 214 ; pour la sixième, de 242 à 231 ; pour la septième, de 246 à 232 ; pour la huitième seule, il monte de 230 à 239. — La préparation aux écoles du gouver-

nement, donnée en 1865 dans 15 collèges, comptait 394 élèves; en 1876, donnée dans 21 collèges, elle comptait 262 élèves, en moins 132 [1]. Le rapport met ici la rectification suivante : « En 1865, dans ce nombre figuraient les élèves des collèges de Toulon, de Lorient, de Montauban; aujourd'hui lycées. Sur ce point encore, l'avantage est donc en faveur de 1876. » Il nous semble difficile d'admettre que ces trois collèges eussent à eux seuls 132 aspirants aux écoles spéciales, nombre qui représente la perte totale. — Tous ces chiffres amènent à formuler pour les collèges communaux la même conclusion que pour les lycées : les hautes et fortes études secondaires ne progressent pas, ou même sont en décadence dans ces établissements publics.

3° Établissements libres. — Le rapport ministériel, auquel nous nous en tenons toujours, ne donne pas pour ces établissements la répartition des élèves par matières d'enseignement. Nous ne pouvons donc point établir à cet égard une comparaison détaillée entre les maisons libres et celles de l'État. Nous pouvons du moins, en vue de notre thèse, le faire sommairement pour les établissements libres laïques et les établissements libres ecclésiastiques. Il nous suffit de reproduire les deux résumés suivants (Tableau n°s 30 et 31).

« Au point de vue de l'enseignement, les établissements libres se décomposaient (en 1876) ainsi qu'il suit :

Établissements laïques (au nombre de 494) :

Ayant un enseignement classique complet. . . .	95
Ayant une division supérieure incomplète. . . .	153
N'ayant que la division de grammaire.	212
N'ayant que l'enseignement spécial.	34

Sur ce nombre, 60 maisons avaient un enseignement préparatoire aux écoles du gouvernement, 285 avaient un enseignement secondaire spécial, et 387 une classe primaire.

[1] Les 262 élèves se préparant en 1876 dans les collèges communaux aux écoles spéciales du gouvernement étaient ainsi distribués : École normale, 21 ; École polytechnique, 76 ; École de Saint-Cyr, 85 ; École navale, 67 ; École forestière, 1 ; École centrale, 12.

Établissements ecclésiastiques (au nombre de 309) :

Ayant un enseignement classique complet. . .	149
Ayant une division supérieure incomplète. . .	60
N'ayant que la division de grammaire. . . .	86
N'ayant que l'enseignement spécial.	14

En outre, 23 maisons avaient un enseignement préparatoire aux écoles du gouvernement, 120 un enseignement secondaire spécial, et 174 une classe primaire. »

Ce sommaire nous montre encore que l'enseignement classique est en général beaucoup plus développé et plus poussé dans les établissements libres ecclésiastiques que dans les laïques.

Que serait-ce si l'on faisait entrer en ligne de compte les petits séminaires, qui ont tous cet enseignement classique complet, et attirent par là un très grand nombre d'élèves qui, sans eux, se porteraient naturellement vers les autres établissements ecclésiastiques ?

On aura pu remarquer dans ces données que 60 établissements libres laïques, et 23 ecclésiastiques seulement, préparent aux écoles du gouvernement. Mais si l'enseignement religieux ne l'emporte pas sur ce point par la diffusion, il semble l'emporter par la qualité et par le succès, comme porterait à le croire le tableau suivant mis en note dans le rapport (Tableau n° 15).

« NOTE. — Le nombre des admissions, en 1876, aux écoles Polytechnique et de Saint-Cyr se partage de la manière suivante entre les lycées, les collèges communaux et les établissements libres :

	ÉLÈVES AYANT FAIT LEURS ÉTUDES				DANS LES ÉTABLISSEMENTS LIBRES	
	Dans les lycées	Dans les collèges communaux.	Au Prytanée militaire de la Flèche	Dans leur famille	Laïques	ECCLÉSIASTIQUES : (Stanislas, Ste-Geneviève, Carmes, Immaculée-Conception de Toulouse, etc.)
École polytechnique. (Promotion de 271 élèves). .	181	34	2	»	15 *a*	39
École de Saint-Cyr. (Promotion de 395 élèves) . . .	183	24	23	10 *c*	28 *b*	127

a. Ces 15 élèves sortent de l'institution Sainte-Barbe, dont les élèves suivent, en grande partie, les cours du lycée Louis-le-Grand.

b. Dont 13 élèves de Sainte-Barbe.

c. 2 de ces élèves ont fait leurs études au régiment comme enfants de troupe.

Cette note prouve que si un assez petit nombre d'établissements ecclésiastiques préparent aux écoles, du moins, quand ils veulent le faire, ils savent s'en acquitter. Longtemps, on ne sait quelle sotte opinion sembla décerner au clergé un brevet d'indifférence ou d'incapacité pour l'enseignement des sciences et pour la préparation aux carrières les moins cléricales. Les succès éclatants remportés sur ce terrain durant la période décennale que nous étudions, ont prouvé, par un nouvel argument de fait, l'union indissoluble qui existe et existera toujours entre la foi et la science, la croix et l'épée, le patriotisme et la religion. Ce n'est pas des maisons ecclésiastiques seulement, mais des maisons congréganistes que sont sorties, proportion gardée, le plus de vocations militaires, et de douloureuses circonstances ont fait voir que ces jeunes officiers, pour avoir grandi plus près de l'autel, ne craignaient pas plus que les autres d'être envoyés près du canon. L'éclat de ces succès devint importun aux envieux et aux impies, qui cherchèrent à les expliquer par des causes peu honorables. Qui ne se rappelle la calomnie lancée par de jeunes rivaux contre les élèves des jésuites, en 1876, au concours d'admission à l'école Polytechnique? Les sujets de composition étaient, disait-on, depuis la veille entre leurs mains. Le pays s'en émut, la Chambre des députés s'en occupa, le ministre fit une enquête, les tribunaux jugèrent. On sait le résultat.

Voici une autre explication, inspirée d'ordinaire moins par la malveillance que par l'ignorance : on l'a lue ou entendue et on la répète. Toutefois, on a le droit d'être étonné quand on la trouve sur les lèvres ou sous la plume d'hommes à qui leur caractère et leur position devraient imposer la loi de ne jamais rien affirmer de défavorable à l'enseignement religieux, à moins d'être deux et trois fois sûrs de ce qu'ils avancent. Nous citons ce que nous avons lu, avec surprise et avec tristesse, il y a quelques mois, dans un opuscule écrit par un prêtre et en faveur du clergé catholique : « Ayons le courage de le dire, sous ces différents rapports, au point de vue de l'érudition classique, au point de vue des sciences surtout, il nous reste immensément à faire. Et ici, je louerai bien haut les Pères jésuites, qui, *dans leurs grands collèges*, sans fausse honte, avec une modestie

dont on n'est capable que quand on est très fort, n'ont pas hésité à appeler, pour les aider, les plus savants professeurs de l'Université. Véritable coup de génie, avec lequel ils ont fait, dans les écoles militaires de l'État, une trouée qui est un des plus grands évènements religieux de ce siècle[1]. » Pour l'honneur de l'Église qu'ils servent, les Pères jésuites et les autres directeurs d'établissements ecclésiastiques se passeraient d'être loués bien haut de cette manière. Car tout le monde trouvera comme eux qu'il y aurait plus de génie chez un corps enseignant à faire réussir ses élèves avec la science de ses professeurs qu'avec la bourse de ses économes. Du reste, il ne s'agit ici ni de courage, ni de modestie, ni de force, ni de génie, mais d'un fait touchant de près à l'honneur de l'enseignement ecclésiastique. Or, ce fait, le voici : Dans leurs écoles préparatoires, comme dans leurs autres collèges, les jésuites appellent des maîtres étrangers à leur ordre,

[1] *Le grand péril de l'Église de France au* XIX[e] *siècle*, par M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans, page 60. — Deux fois encore, en parlant des jésuites, l'auteur montre que ses renseignements ont mal servi ses intentions : 1° A la page 136 on lit : « Depuis vingt ou trente ans, les jésuites ont repris leur grand rôle d'éducateurs de la jeunesse. Ils ont ouvert *seize* maisons magnifiques. » Les jésuites ont, dans la période indiquée, ouvert non pas *seize*, mais *vingt-sept* collèges, tous égaux par la nature et le plan des études. Ce n'est là qu'un détail, mais on aimerait à trouver l'exactitude des nombres dans un ouvrage qui repose tout entier sur des statistiques. — 2° De la page 138 à la page 143, l'auteur se plaint que les collèges ecclésiastiques donnent fort peu de vocations sacerdotales, et, par une citation pleine d'autorité qui termine ce passage, il semble surtout viser les collèges des jésuites. Nous ferons remarquer d'abord que, chaque diocèse ayant un ou deux petits séminaires, leur but ne doit et ne peut pas être aussi celui des collèges ecclésiastiques, ni par conséquent leur organisation et leur esprit. Ces derniers sont donc surtout pour peupler les carrières sociales les plus influentes de jeunes gens franchement catholiques. Et, pour ce qui regarde en particulier les recrues fournies aux écoles militaires, il semble que le moment soit mal choisi pour en faire peu de cas, lorsque l'armée partage avec le clergé l'honneur des haines et des attaques de la Révolution. De plus les jésuites n'excluent point de leurs intentions et de leurs efforts les vocations sacerdotales : ce serait méconnaître ce qui fait le bonheur de leur propre vie. Mais pour les faire éclore, ils prennent le seul moyen que leur règle, aussi bien que la prudence, leur permette de mettre en œuvre, et toutefois le plus efficace et le plus sérieux, celui d'inspirer autant qu'ils le peuvent à leur jeunesse la foi, la piété, le dévouement. Ces semences doivent nécessairement faire germer des prêtres, alors même qu'elles tombent sur un sol destiné plutôt, semblerait-il, à d'autres productions. Aussi les maisons de jésuites donnent, en effet, de nombreuses vocations sacerdotales; que si la plupart se portent vers la vie religieuse, faut-il s'en étonner, puisqu'elles sont nées au contact d'une communauté religieuse? Faut-il le regretter, puisqu'elles n'en seront pas moins, dans un état de sa nature plus parfait, au service de cette Église et de ces âmes que sert le clergé séculier?

mais non pas universitaires, pour la musique, le dessin, l'escrime, l'équitation, le gymnase, arts et exercices qui ne comptent pas ou pour presque rien dans les concours. Parfois aussi, gênés par les lois qui interdiraient à leurs frères de nation étrangère l'enseignement dans les collèges français, ils ont recours à des laïques pour quelque langue vivante.

Quant aux exercices de composition, à l'enseignement de la littérature, des mathématiques élémentaires et spéciales, des sciences physiques et naturelles, enfin pour tout ce qui fait le corps des programmes, le fond des examens, le sérieux de la préparation, la base du succès, jamais ils ne l'abandonnent. Tout ce qu'ils font c'est, dans leurs écoles préparatoires, d'appeler, quelques heures par semaine, des ingénieurs, des savants, des officiers quand on ne les leur refuse pas, à titre non pas de *professeurs*, mais de *colleurs*, selon le terme vulgaire, c'est-à-dire à titre seulement d'examinateurs pour la huitaine ou pour la quinzaine. Les travaux déjà trop lourds de leurs professeurs exigent ce soulagement. Mais, à moins d'être tout à fait étranger à l'enseignement et surtout à la préparation aux écoles, qui pourrait s'imaginer que le succès d'un candidat est dû à l'interrogateur, devant lequel il est venu, chaque semaine au plus, comparaître durant un quart d'heure? Ce sont les directeurs de l'établissement qui par le bon esprit et le bon ordre rendent l'élève capable d'être bien formé ; ce sont les professeurs qui le forment ; c'est l'examinateur qui voit comment on l'a formé. Les premiers appliquent et soutiennent ; les seconds parlent et instruisent ; le troisième écoute et constate. Les uns donnent le travail, les autres la science, le dernier une note. Etait-ce assez pour faire honneur à l'Université plutôt qu'à l'Église de *cette trouée qui est un des plus grands évènements religieux de ce siècle* ?

R. DE SCORRAILLE.

(La suite prochainement.)

MÉLANGES

LES VESTIGES DES DOGMES CHRÉTIENS

TIRÈS DES ANCIENS LIVRES CHINOIS

PAR LE P. DE PRÉMARE [1]

Quoi qu'on puisse penser des thèses soutenues dans le travail du P. de Prémare [2], il faut remercier M. Bonnetty de l'avoir publié. Suivant le témoignage unanime des sinologues modernes, qui pourtant n'ont guère connu du P. de Prémare que sa *Notitia linguæ Sinicæ*, ce missionnaire posséda une science très remarquable de la langue et de la littérature chinoises. Son séjour de plus de trente ans en Chine, dont une bonne partie fut consacrée à l'examen des livres et des traditions de ce pays, lui assure, d'ailleurs, une autorité particulière dans ce genre d'études. Aussi, les nombreuses citations chinoises dont il a enrichi ses *Vestigia*, avec les explications qu'il y a jointes, ne peuvent manquer, ce

[1] *Vestiges des principaux dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois, avec reproduction des textes chinois*, par le P. de Prémare, jésuite, ancien missionnaire en Chine. Traduit du latin, accompagné de différents compléments et remarques par MM. A. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, et Paul Perny, ancien provicaire apostolique en Chine. Paris, 1878, au bureau des *Annales*, 1 vol. in-8, pp. xv-511. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII, le 12 août 1878. L'édition est faite d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, portant à la fin la date de *Canton, 21 mai 1725.*

[2] Joseph de Prémare, né en 1664, partit de la Rochelle pour la Chine en 1698 et mourut en 1735. Pour toutes indications sur ses ouvrages publiés, comme sur ceux des autres Jésuites que nous mentionnerons plus loin, nous renvoyons à la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, par les PP. de Backer et Sommervogel, nouvelle édition en 3 vol. in-folio, 1869-1876. M. Bonnetty, dans des Notices sur les PP. de Prémare, Bouvet, Foucquet et Noël, qu'il a placées dans son Introduction (p. 8-19 et p. xiv-xv), ajoute une bonne liste de manuscrits inédits qu'il serait possible d'allonger de beaucoup.

nous semble, d'exciter l'intérêt des sinologues; et, sans doute, comme le dit M. Bonnetty, ils les étudieront encore « avec fruit. » Mais le P. de Prémare a écrit surtout pour les missionnaires de Chine: c'est à ces derniers aussi, et de plus à tous les apologistes du christianisme, que le savant directeur des *Annales de philosophie chrétienne* offre sa publication. M. Bonnetty croit que les *Vestiges des dogmes chrétiens tirés des anciens livres chinois* « ouvrent une voie nouvelle à l'apologétique catholique, et à la prédication du christianisme en Chine [1] » : à l'apologétique, en lui fournissant une preuve éclatante de la révélation primitive, dont presque tous les enseignements essentiels sont retrouvés par le P. de Prémare dans les livres sacrés chinois, dans les *Kings*, « incontestablement les plus anciens monuments profanes de l'antiquité » ; à la prédication du christianisme, en mettant à son service l'autorité de ces livres, si haute et si péremptoire aux yeux des lettrés du céleste Empire.

Le P. de Prémare ne retrouve pas seulement, dans les *Kings*, la doctrine de l'unité et de la spiritualité de Dieu, le souvenir de l'état d'innocence primitive, du paradis terrestre et de la chute du premier homme, enfin l'attente du « Saint », Homme et Dieu, qui doit réparer la nature déchue. Il y découvre encore des allusions claires aux mystères les plus sublimes du christianisme, en particulier à la Trinité et à l'Incarnation. C'est surtout le Sauveur du monde qu'il y voit dépeint longtemps à l'avance, avec presque tous les traits de l'Évangile. Aussi en était-il arrivé à se persuader que Jésus-Christ est « comme l'âme de ces monuments sacrés [2]. » Si l'on demande d'où les anciens sages chinois auraient reçu ces merveilleuses connaissances, le P. de Prémare répond qu'ils les ont conservées de la tradition primitive. Il regarde même comme « assez probable » que leurs principaux livres sacrés (notamment l'*Y-King*, qui serait, d'après les Chinois mêmes, la source de tous les autres) « tirent leur première origine dès saints patriarches d'avant le déluge [3]. »

Nous n'avons pas compétence pour discuter en détail les inter-

1 Préface, p. v.

2 Lettre du P. de Prémare, en Chine, au P. Foucquet, à Rome, du 24 décembre 1725.

3 *Vestiges*, p. 51; cf. p. 27, note, et 28-30.

prétations et les déductions du P. de Prémare; nous devons laisser ce soin aux sinologues et aux missionnaires. M. Bonnetty lui-même fait de sages réserves; il déclare, dès la préface, qu'il « n'entend pas approuver toutes les étymologies, toutes les explications et opinions » de son auteur; celui-ci lui paraît plus d'une fois donner dans des rapprochements trop « subtils » ou même « arbitraires [1]. »

Nous pensons que le savant missionnaire a poussé trop loin une thèse, parfaitement soutenable dans de certaines limites. Tous les missionnaires versés dans l'ancienne littérature religieuse de la Chine y ont remarqué des analogies sensibles avec plusieurs des dogmes et des lois morales du christianisme; ils ont conclu avec raison que c'étaient là, en tout ou en partie, des *vestiges* de la révélation accordée aux premiers hommes. Mais ils se partageaient dans leur appréciation de l'étendue de ces débris des traditions primitives. Le P. de Prémare est de ceux qui en trouvaient le plus, comme on peut juger par le résumé que nous venons de faire de ses principales idées. Mais, pour extraire tant de trésors des livres chinois, il a dû recourir à un système particulier, difficile à défendre, et qui nuit à plusieurs de ses conclusions. Il ne lui suffit pas d'exploiter pour sa thèse le sens littéral et naturel des textes, il y cherche encore un sens « spirituel » et mystérieux, et ce second sens lui paraît être, sinon le seul véritable, du moins le principal dans les plus anciens livres chinois. « Ces livres, dit-il, contiennent une doctrine sublime dont la connaissance, avec le temps, s'est perdue chez les Chinois. Cette doctrine, ils l'expriment par des énigmes et des figures. » Et ailleurs : « La doctrine sublime des anciens *Kings* est cachée sous des figures variées et sous des dehors symboliques qui la recouvrent comme d'une écorce. Ce sont autant d'énigmes dont le sens est perdu pour les Chinois. Ils voient l'écorce, ils proclament qu'elle cache des merveilles. Mais quelles sont ces merveilles? ils n'en savent absolument rien... Les caractères mêmes qui composent ces livres sont hiéroglyphiques et énigmatiques [2]. » Le P. de Prémare appuie ces assertions de témoignages empruntés aux anciens interprètes

[1] P. XII; p. 163, note A, etc.
[2] P. 51 et 43.

chinois. L'un d'eux dit, par exemple : « Le livre entier *Y-King* ne contient pas autre chose que des paroles métaphoriques, des symboles et des paraboles. » (*Tchou-hi*, commentateur du XIIe siècle après J.-C.) Les Chinois reconnaissent de même, suivant Prémare, qu'ils ont perdu l'intelligence de leurs livres sacrés. Mais le christianisme leur en rend la clef. Dès qu'on étudie ces vieilles énigmes comme des symboles, des figures de nos mystères, surtout des mystères qui concernent le Sauveur, « toutes les difficultés sont résolues ; toutes les contradictions s'évanouissent, et cette doctrine céleste, que les Chinois ont perdue, revoit la lumière après tant de siècles de ténèbres, et au grand avantage des âmes [1]. »

M. Bonnetty avoue que le P. de Prémare a « poussé *un peu* trop loin ce système des figures et des symboles [2]. » D'autres penseront sans doute qu'il l'a poussé beaucoup trop loin. Nous ferons seulement observer que cette théorie sur le caractère symbolique et figuré des anciens livres chinois eut peu de crédit même parmi les missionnaires. A la vérité, le P. de Prémare ne fut pas seul à la soutenir. Il n'est même pas l'inventeur du système ; il n'a fait qu'adopter les idées d'un de ses confrères, qu'il cite, d'ailleurs, avec éloge, en plusieurs endroits : nous voulons parler du P. Joachim Bouvet, qui fut un des six premiers missionnaires français de la Chine, savant mathématicien (il eut une grande part à l'exécution de la carte de Chine sous l'empereur Khang-hi), et de plus, suivant le témoignage d'un de ses supérieurs, « saint religieux et un exemple admirable de toutes les vertus [3]. » Le P. Bouvet fut le premier, croyons-nous, qui « crut avoir découvert », comme il le dit, que les livres sacrés de la Chine, notamment le *Ye-kim* (Y-king), « sous un tissu merveilleux d'une infinité de figures, de paraboles, d'allégories, d'énigmes, de symboles et de iéroglyphes d'un goust exquis, renferment ce qu'il y a de plus sublime dans toutes les sciences, et surtout dans la Religion, par rapport au Messie et à l'Évangile [4]. » Avant le P. de Prémare, il assure « qu'après trente années d'une

[1] P. 47, au point x.

[2] P. 417, note 9 ; cf. p. 412.

[3] Lettre du P. Contancin au P. Étienne Souciet, de Canton, 8 novembre 1730. Le P. Bouvet, d'après cette lettre, est mort à Péking le 28 juin 1730. Il était né au Mans en 1656 ; il arriva en Chine en 1687.

[4] Lettre du P. Bouvet à un membre de l'Académie des sciences, du 22 novembre 1723.

étude continuelle, les *Kims* (Kings) chinois *lui paraissent une véritable peinture énigmatique et prophétique* du Messie et de l'Évangile. Ce qui m'a pleinement convaincu », ajoute-t-il, « que ces précieux monumens, révérez de tout temps chez cette nation, comme parmi nous nos SS. Écritures, quoy qu'ils en ignorent l'origine et les veritables auteurs, et que les plus sçavants avoüent unanimement depuis plus de deux mille ans, qu'ils ont perdu entierement tout le sens sublime et profond de ces livres mystérieux : ce qui, dis-je, joint à beaucoup d'autres reflexions m'a convaincu que c'est le plus précieux reste des traditions sacrées de la loy naturelle, qui ait esté conservé jusques ici depuis le déluge : et que c'est des SS. Patriarches, c'est à dire de *Sem*, ou mesme de Noë, que la Chine doit avoir reçu dez le berceau ce riche dépost. » Dans une autre lettre, citée par M. Bonnetty [1], le P. Bouvet nous apprend que le célèbre empereur Kang-hi, « à qui il avait eu occasion, plusieurs années de suite, de faire connaître ses sentiments sur cela, lui avait paru constamment les goûter extrêmement et souhaiter les voir exposer dans tout le jour qui se pourrait procurer. » Les écrits assez étendus où le P. Bouvet développait ses découvertes ont passé par différentes mains, en Chine et en Europe, sans arriver jusqu'à la publicité proprement dite. Mais, outre le P. de Prémare, il gagna plus ou moins à ses idées d'autres de ses confrères, parmi lesquels le plus ardent peut-être fut le P. Jean-François Foucquet, depuis évêque d'Eleuthéropolis [2]. Celui-ci travailla, de son côté, à mettre en lumière le système *figuriste* (comme disait Fréret), toutefois avec quelques modifications et en y ajoutant certaines idées, que les PP. Bouvet et de Prémare repoussaient, sur la fameuse question des rites chinois. Le P. de Prémare jugeait peu favorablement des travaux du P. Foucquet; il disait de son confrère que c'était « un homme à passages ramassés pour lui par des secrétaires chinois sans critique, appliqués par le Père à ses idées, et traduits infidèlement ou peu sûrement. »

[1] P. 13. Lettre datée de Péking, 13 novembre 1729.

[2] Jean-François Foucquet, jésuite français, né en 1663, arriva dans la mission de Chine en 1699, la quitta sur la fin de 1721, revint en France; puis alla à Rome, où il était, en 1726, déjà évêque d'Eleuthéropolis; nous l'y trouvons encore en mars 1739. — Un autre missionnaire, qu'on peut ranger parmi les *figuristes*, est le P. Jean-Alexis de Gollet, devenu *Gobet* dans les *Vestiges*, p. 219.

Il est vrai que le P. Foucquet, à son tour, « faisait, dit-on, peu de cas des essais du P. de Prémare[1]. » Le savant P. Gaubil, qui a bien connu l'un et l'autre, paraît avoir été, sur ce sujet, de l'avis de Prémare[2]; nous serions disposé à nous y rallier, s'il nous était permis de suivre l'impression que nous a laissée la lecture de quelques manuscrits du P. Foucquet. Quoi qu'il en soit, voici ce que le P. Gaubil écrivait, en 1753, sur le système des PP. Bouvet, de Prémare et Foucquet : « Il y a eu beaucoup de variations dans le système de deux ou trois missionnaires que M. Fréret appelle *figuristes*. Les supérieurs n'ont jamais approuvé le système, *et il est abandonné*[3]. »

Heureusement, si l'on rejette ce système contestable, il reste encore une grande valeur aux recherches du P. de Prémare : M. Bonnetty nous paraît avoir raison de dire « qu'il montre d'ailleurs assez de science et de rapprochements réels pour qu'on puisse retirer un grand fruit de ses travaux. » Seulement, pour cela, un contrôle sérieux est nécessaire; il faudrait, avant de se servir des arguments réunis dans ces *Vestiges*, en faire un consciencieux triage. La chose ne serait pas sans difficultés, même pour un excellent sinologue; car, outre la science de la langue, elle réclamerait une connaissance approfondie de toute l'histoire de la Chine, au point de vue politique, littéraire et religieux, connaissance que le livre du P. de Prémare ne suffit pas à donner. Il paraît hors de doute que le savant missionnaire s'est beaucoup exagéré

[1] Lettre du P. Hervieu, missionnaire en Chine, au P. Étienne Souciet, reçue par celui-ci à Paris le 28 juin 1723.

[2] Cette assertion est fondée sur divers documents inédits provenant du P. Gaubil, que nous avons pu consulter dans des dépôts publics et autres. — Le P. Jacques Gaubil, né à Gaillac, en Languedoc, le 14 juillet 1689, entré dans la Compagnie de Jésus à quinze ans, arriva à Canton vers le milieu de l'année 1722 ; envoyé bientôt après à Péking, il y vécut jusqu'au 24 juillet 1759.

[3] *Observations* (autographes et, croyons-nous, inédites) *sur la dissertation de M. Fréret insérée dans le tome XVIII des Mémoires de l'Académie des Inscriptions*. Observation sur la page 196, où Fréret parle des missionnaires *figuristes* (PP. Bouvet, de Prémare, Foucquet, etc.). Ces observations, datées de Péking, 20 octobre 1753, avaient été adressées par le P. Gaubil à M. de Bougainville, pour être « soumises au jugement de l'Académie des Inscriptions. » (Comparer la ettre de Gaubil à J. de l'Isle, du 25 octobre 1753, dans le *Journal asiatique*, 1832, t. X, ou *Lettres édifiantes*, édition du Panthéon littéraire, 1843, t. IV.) — Fréret (mort en 1749) entretint une correspondance assez active avec plusieurs missionnaires jésuites en Chine, et surtout avec le P. Gaubil, notamment pendant les années 1732-1749.

l'antiquité des Kings chinois dans leur ensemble; il les a trop considérés comme un tout homogène, formé de toutes pièces il y a des milliers d'années. Nous ne voyons pas, du moins, qu'il tienne assez compte de l'hypothèse, bien vraisemblable cependant, que ces livres seraient composés de parties très différentes d'âge et d'esprit. Il n'a pas non plus songé à préciser ce que les Kings, et surtout leurs interprètes, ont pu emprunter aux religions et aux philosophies de l'Inde, de la Perse, ou même de la Chaldée, et d'autres pays encore, avec qui les anciens Chinois ont eu plus de relations qu'on n'a longtemps pensé. Dira-t-on que nous posons là des exigences de critique rationaliste? Non, ce ne sont que des précautions dont les plus savants parmi les anciens missionnaires ont reconnu et signalé la nécessité. Qu'il nous soit permis de faire parler encore une fois le P. Gaubil.

Ce missionnaire ne savait pas moins bien le chinois que le P. de Prémare et certainement il était beaucoup plus familiarisé avec toute l'histoire de la Chine. Or, bien qu'il eût, lui aussi, étudié à fond tous les anciens *Kings* et qu'il eût une haute idée de leur doctrine, il était fort éloigné d'y voir toutes ces merveilleuses analogies avec les dogmes chrétiens que les PP. Bouvet, de Prémare et autres croyaient y découvrir. Il n'était pas néanmoins systématiquement opposé aux idées de ces Pères; il prenait même leur défense contre des adversaires passionnés : « Il me semble, écrit-il à propos d'une controverse intime entre missionnaires sur cette question, que *des deux côtés* on a manqué un peu de bonne critique et de connaissance de l'antiquité [1]. » Enfin il lui paraissait incontestable que les livres chinois renferment de notables *vestiges* de la révélation primitive ; seulement, à ses yeux, ces vestiges étaient en partie recouverts de tant d'éléments de nature douteuse, qu'une bonne dose de jugement critique était indispensable, avec une science étendue, à ceux qui voudraient les mettre en lumière [2].

A ce propos, nous croyons utile de reproduire ici un fragment inédit où le P. Gaubil expose ses principes sur l'étude de l'histoire religieuse des Chinois. Notre citation, que nous ne craignons pas

[1] Lettre au P. Etienne Souciet, de Péking, 5 novembre 1725.

[2] Voir son *Traité de la chronologie chinoise*, dans les *Mémoires concernant l'histoire, etc., des Chinois*, t. XVI, 2e partie, p. 3-7, 17, 267-268, etc.



de faire un peu longue, parce qu'elle nous paraît intéressante à divers égards, est tirée d'une lettre autographe, écrite en 1752 ou 1753, probablement à l'astronome Joseph-Nicolas de l'Isle[1]. « Vous avez sans doute, écrit Gaubil, entendu parler du P. Lafiteau, jésuite de Bordeaux, frère de l'évêque de Sisteron. Ce Père, à l'occasion de son ouvrage sur les *mœurs des sauvages*, eut grand rapport avec quelques jésuites français qui avaient un système singulier sur l'antiquité chinoise, les livres classiques et la mythologie chinoise[2]. Il voulut savoir mon sentiment sur tout cela. Je lui répondis que lorsque j'aurais achevé l'examen de l'histoire et des livres classiques, je lui pourrais dire mon sentiment. Ayant achevé la lecture et l'examen de l'histoire et des *Kings* ou livres classiques dans leur entier, je lui dis ce que je pensais, de même que sur son ouvrage des *mœurs des sauvages*. Je lui ajoutai qu'on devait bien distinguer dans les auteurs chinois les temps, les lieux. Vers la fin du temps des Tchun-tsieou (plus de 470 ans avant J.-C.), ou au commencement et quelque temps après, il paraît qu'il y eut de grands changements et qu'il s'éleva de nouvelles sectes. Plusieurs de ces sectaires défigurèrent l'histoire chinoise et les *Kings* ou livres chinois ; il y a apparence que les sectaires dits de *Tao* (*disciples de Lao-tse*) eurent des connaissances des Juifs et de la doctrine de Zoroastre et des Bracmanes, et dès ce temps-là il paraît que des Persans et Juifs, etc., entrèrent en Chine. Après le temps de Jésus-Christ, la religion et les livres des Bracmanes *(lisez : des Bouddhistes)* s'introduisirent en Chine ; plusieurs auteurs chinois prirent beaucoup de ces idées comme de celles des disciples de Zoroastre, Juifs, Sabéens *(Parsis)*, etc. Nous avons vu de nos jours plusieurs livres chinois, où, sans nommer la religion chrétienne, des lettrés ont profité des connaissances de l'Écriture et de nos

[1] De l'Isle était en commerce de lettres assidu avec le P. Gaubil, qu'il fit nommer correspondant de l'Académie des Sciences en 1750. — Nous avertissons que nous n'avons modifié dans ce texte que l'orthographe ; les mots *en italiques placés entre parenthèses* sont seuls ajoutés par nous.

[2] Il s'agit, certainement, du système *figuriste*. Voir une note du P. Lafiteau dans son ouvrage : *Mœurs des sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps*, tome I, p. 215. (Paris, 1724, in-12.) Le système de cet auteur sur la mythologie a beaucoup d'analogie avec le système des missionnaires figuristes. Le P. Foucquet devait être parmi les jésuites français dont parlent le P. Gaubil, dans sa lettre, et le P. Lafiteau dans sa note : de fait, il se trouvait en France quand le P. Lafiteau terminait son livre.

dogmes pour faire leurs livres. Cela étant, j'ai vu qu'il fallait user nécessairement de critique dans ce qu'on rapporte de la religion chinoise, de ses mœurs, lois, etc. Il faut voir en quel temps vivait l'auteur dont on parle, et le temps des livres qu'il cite. Avec cette critique on voit souvent que ce qu'on appelle chinois est dans son origine persan ou sabéen (*parsi*), ou juif, ou bracmane (*bouddhiste*), ou chrétien, mais habillé à la chinoise. Pour cette critique, il faut être au fait de tout ce qui est écrit dans les annales et autres livres, de ce qui est venu ici d'ailleurs, et ranger cela selon le temps. Ce que je dis des lois, usages, il faut le dire des sciences et des arts. »

La sagesse et la nécessité de ces principes sont pleinement confirmées par les découvertes des sinologues et des autres orientalistes de notre temps. Pour le dire en passant, les remarques du P. Gaubil prouvent aussi que la critique n'a pas eu, comme on le dit souvent, à attendre notre siècle pour voir ses droits reconnus dans cette difficile matière.

Les défauts, les lacunes graves que nous ne pouvons nous empêcher de signaler dans le livre du P. de Prémare ne détruisent pas, nous le répétons, ses mérites très réels. Ce livre est comme un arsenal où de vieilles armes, de peu d'effet ou malcommodes à manier, se trouvent à côté des plus puissants engins de guerre. Exploité avec intelligence, il peut rendre, croyons-nous, de grands services pour le but auquel il est destiné.

Nous n'avons encore presque rien dit de la part des éditeurs dans cette publication. M. Bonnetty lui a donné des soins vraiment pieux. D'abord la reproduction de tous les textes chinois, en caractères d'une remarquable netteté, est un riche présent fait à la science aussi bien qu'à la religion, d'autant plus digne d'être apprécié qu'il a coûté beaucoup de peine et de dépense. Puis, M. Bonnetty a fait de son mieux pour suppléer aux indications dont le P. de Prémare est trop avare, en ce qui concerne l'âge et le caractère des nombreux écrits chinois cités dans les *Vestiges*. Malheureusement il a dû renoncer, pour la plupart de ces citations, à préciser l'endroit d'où elles sont tirées, l'auteur ayant presque toujours jugé inutile d'indiquer les sections et les chapitres. Quant aux « compléments » qu'on rencontre souvent intercalés dans le texte même du P. de Prémare, pour développer quelques points de ses

thèses, nous avouons qu'avec l'érudition habituelle au savant directeur des *Annales*, nous y trouvons bien des rapprochements contestables. Nous dirions la même chose, à plus forte raison, de certains articles, notamment de ceux du chevalier de Paravey, auxquels on nous renvoie peut-être trop fréquemment : « la bonne critique », comme disait Gaubil, y manque presque autant que dans les passages les plus aventurés de Prémare. Enfin, la traduction qui a été faite par M. l'abbé Perny, auteur de plusieurs ouvrages sur la langue chinoise, laisse parfois à désirer. Le latin du P. de Prémare, comme on devait s'y attendre, renferme un certain nombre d'expressions de cette langue scolastique qui est la langue de la philosophie et de la théologie dans l'Église depuis saint Anselme et saint Thomas d'Aquin. Ces expressions, le traducteur ne les a pas toujours comprises, et alors il les a rendues par une sorte d'équivalent littéral, qui ressemble à un non-sens. Ainsi, *quod constituit Cœlum in ratione Cœli*, « ce qui fait que le Ciel est Ciel, » est traduit par *ce qui constitue le Ciel en regard du Ciel* (p. 66). La locution *dicere rationem ad...*, « avoir un rapport avec... » n'est pas mieux entendue (p. 74). Au reste nous ne voudrions pas trop appuyer sur ces erreurs, pardonnables à un missionnaire ; ajoutons que, dans les endroits où il a eu des doutes, le traducteur a généralement pris la bonne précaution de reproduire les mots latins entre parenthèses. N'oublions pas de dire que deux excellentes tables terminent le volume.

Nous ne pouvons déposer la plume sans dire quelque chose du bref par lequel S. S. Léon XIII a daigné répondre à l'hommage du livre des *Vestiges*. La lettre du souverain Pontife est une précieuse récompense pour les éditeurs ; mais de plus elle renferme, comme M. Bonnetty le dit avec raison, des instructions qu'il est bon de faire ressortir. Elle commence ainsi :

« On ne doit point s'étonner, chers fils, qu'un peuple fier jusqu'à l'excès de son antiquité et très jaloux de conserver cette gloire dans ses doctrines et ses mœurs, ait en mépris les nations modernes et leur sagesse, et, comme il ignore que la vraie religion a été révélée par Dieu au premier père des hommes, qu'il dédaigne la religion catholique, qu'il n'estime pas être un développement plus complet *(pleniorem explicationem)* de l'antique religion, mais une invention de la sagesse moderne.

« Celui donc qui s'attache, par des preuves convaincantes, à dissiper cette erreur enracinée dans les esprits, contribue certainement d'une manière excellente à faire disparaître un obstacle très grand à la propagation de l'Évangile.

« C'est pourquoi Nous vous félicitons, chers fils, de ce que, vous aidant des savantes recherches faites au siècle dernier par un des Pères de la Compagnie de Jésus qui ont rempli les fonctions de missionnaires dans ces régions, et étudiant avec une nouvelle attention les livres sacrés des Chinois et les ouvrages des sages antiques, vous en avez tiré des vestiges clairs des traditions et des dogmes de notre sainte Religion, vestiges qui prouvent qu'elle a été depuis longtemps annoncée dans ces régions, et que par son antiquité elle précède de beaucoup les écrits des sages dont les Chinois tirent la règle et l'enseignement de leur religion.

« Que Dieu bénisse votre dessein et vos travaux, qui, s'ils viennent, avec le secours de la lumière céleste, à éclairer les esprits des sages, ouvriront certainement une voie royale à la vérité et procureront le salut d'âmes innombrables. »

Dans ce grave document, on remarquera surtout l'approbation explicite donnée par la voix la plus autorisée à la pensée qui inspira le livre des *Vestiges*. Il va sans dire que le souverain Pontife n'entend pas couvrir de son approbation tous les arguments du P. de Prémare. Mais, ce dont il loue ce missionnaire et ses éditeurs modernes, ce qu'il proclame une œuvre excellente, c'est d'avoir entrepris de prouver aux Chinois que la religion chrétienne est antérieure à leurs plus anciens « *livres sacrés* », et cela en leur montrant que les plus beaux enseignements des anciens sages chinois sont des vestiges, des débris d'une religion primitive, qui est la base de la religion chrétienne, et dont celle-ci a gardé tout le fond en le développant. Par là même, comme le fait observer M. Bonnetty, le Saint-Père rassure « les personnes, plus timorées qu'instruites, qui ont craint qu'en cherchant les vestiges de la religion chrétienne dans les anciens livres chinois, on ne portât atteinte aux prescriptions de Clément XI sur les rites chinois. Le suprême Pasteur vient dire ici que ceux qui font ces recherches font une œuvre excellente : personne ne peut plus les blâmer [1]. » Les

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, août 1878, p. 146.

décrets de Clément XI, avec ceux de Benoît XIV, qui les confirment, n'en demeurent pas moins « fermes, indiscutables », et doivent continuer à servir de règle : aussi personne ne les met en doute ; mais ces décrets, en ratifiant certains points du célèbre mandement de Mgr Maigrot (1693), avaient réservé les articles 6 et 7, qui prétendaient redresser les jugements trop favorables aux anciens sages chinois et blâmaient l'emploi de leurs livres dans la prédication chrétienne [1]. Le bref de Léon XIII fait faire un pas à la question que ses prédécesseurs avaient laissée en suspens. Nous ne pouvons que nous unir à M. Bonnetty pour remercier de tout notre cœur le Saint-Père de la solution qu'il a daigné donner. Il nous sera bien permis de constater que cette solution est, par le fait, une justification, nous pourrions presque dire une réhabilitation de la méthode d'apostolat des anciens missionnaires de la Compagnie de Jésus en Chine. Tout le monde sait que nos Pères, depuis l'illustre Mathieu Ricci, ont fait un large usage des anciens livres chinois pour ouvrir un accès plus facile à l'Évangile dans ce pays si fier de ses vieilles gloires littéraires [2]. Ils pensaient simplement suivre l'exemple de saint Paul et des Pères de l'Église invoquant les sages grecs en témoignage de la foi chrétienne. Ce qui n'est pas moins connu, c'est la guerre que d'autres missionnaires, venus plus tard, ont cru devoir faire à cette méthode, avec l'appui de tous les ennemis des jésuites. Nous ne voulons pas, du reste, mettre en doute la sincérité du zèle qui a armé les premiers opposants. Nous prétendons encore moins qu'aucun de nos Pères n'a exagéré la valeur intrinsèque des livres chinois. Quelques-uns ont dépassé la mesure, soit : on a vu que la plupart de nos anciens ont désapprouvé cet excès ; on pouvait le combattre sans réprouver la méthode, qui avait déjà donné tant d'heureux résultats. On nous pardonnera de penser que nos adversaires, s'ils avaient suivi cette conduite, auraient fait preuve d'un zèle plus éclairé. Quoi qu'il en soit, les paroles du souverain Pontife sont une précieuse « compensation » aux critiques anciennes ou modernes que la Compagnie de Jésus a dû subir sur ce sujet. Elles

[1] Voir ces articles dans *Vestiges*, Introduction, p. 19-20.

[2] On peut voir, pour ce qui concerne la pratique du P. Ricci, le livre bien connu du P. Trigaut : *De christiana expeditione apud Sinas*, 1615, lib. V, cap. II p. 489.



seront surtout une consolation bien douce pour nos missionnaires, en même temps qu'un encouragement à persévérer dans la voie ouverte par leurs devanciers. J. BRUCKER.

L'HISTOIRE MERVEILLEUSE DES ANIMAUX

LE ROUGE-GORGE DE SAINT SERVAN

Le rouge-gorge est aussi étourdi que confiant. « C'est toujours le premier oiseau, dit Buffon, que l'on prend à la pipée. » Les gluaux et les lacets ne semblent faits que pour lui; « il n'est pas même besoin d'amorcer ces petits pièges; il suffit de les tendre au milieu des clairières ou au bord des sentiers, et le malheureux petit oiseau, poussé par sa curiosité, va s'y jeter de lui-même. » Pendant l'automne, il n'est pas rare qu'il oublie de rejoindre la caravane de ses frères qui vont passer dans le Midi la mauvaise saison. Bientôt il fait preuve de sa folle confiance. Quand la neige couvre la terre et que le froid devient piquant, il s'en va frapper du bec à quelque fenêtre, jugeant sans doute que la température est plus douce de l'autre côté. On lui ouvre quelquefois, mais, hélas! ce n'est pas toujours pour son plus grand avantage. Bien traité, ses bonnes qualités se montrent dans tout leur jour : il est reconnaissant, affectueux; il fait honneur à l'hospitalité qu'il reçoit en se regardant comme chez lui, en picorant les miettes sur la table, et en chantonnant sans gêne. « J'ai vu, dit encore Buffon, chez un de mes amis, un rouge-gorge à qui on avait ainsi donné asile au fort de l'hiver, venir se poser sur l'écritoire tandis qu'il écrivait; il chantait des heures entières d'un ramage doux et mélodieux. » Mais tout cela n'a qu'un temps; la belle saison revenue, le petit commensal s'agite, témoigne de mille manières qu'il a besoin du grand air et de la liberté. Les plaisirs que les champs lui promettent font invariablement oublier à cet étourdi qu'il doit à ses hôtes des jours heureux et peut-être la vie.

Le rouge-gorge de saint Servan n'avait point ces défauts, ou du moins il les avait rapidement perdus en la compagnie du serviteur de Dieu. L'histoire ne nous dit pas comment il lia société

avec ce saint personnage, s'il cherchait un abri contre la neige, ou protection contre un ennemi, un épervier, un jeune dénicheur. Nous le trouvons tout d'abord en pleine civilisation. Sans cesse voltigeant autour du saint, il gazouillait perché sur ses épaules, sur sa tête; il se cachait dans ses habits en jouant ou pour se réchauffer. Quand Servan priait ou lisait, son rouge-gorge se tenait tranquille sur son prie-Dieu ou sur sa table de travail. D'autres fois, il sautillait, battait des ailes, jasait comme s'il eût voulu entrer en conversation. Bref, on ne vit jamais plus gentil rouge-gorge, jamais rouge-gorge ne se crut plus heureux. Hélas ! il ne soupçonnait pas quel horrible complot allait se tramer contre lui!

Servan avait réuni autour de lui plusieurs enfants pour leur apprendre les lettres et la vertu. L'un d'eux, nommé Kientiern, était doux, aimable, laborieux, d'une piété déjà éminente : on croyait qu'il était prédestiné du ciel à être pour les hommes un modèle et l'objet de leur vénération; il devait plus tard illustrer le siége épiscopal de Glascow. Ce que le rouge-gorge de Servan était par rapport à ses frères qui menaient la vie sauvage dans les bois, Kientiern l'était par rapport à ses petits camarades, dont l'humeur était encore farouche. Ceux-ci crurent s'apercevoir que leur maître avait pour lui une sorte de préférence, et ils en conçurent une vive jalousie. De là un système de persécutions organisées contre le saint enfant; taquineries, insultes, coups, rien ne fut épargné. A la fin, ces petits barbares s'avisèrent de mettre le comble à leur vengeance enfantine par un moyen qui répond assez bien aux passions de leur âge. Ils résolurent de mettre à mort le rouge-gorge, cet autre favori, et d'accuser devant leur maître Kientiern de cet assassinat. Ils espéraient ainsi faire entrer Servan lui-même dans leur ligue.

En effet, le rouge-gorge ne se défiait pas de ces méchants espiègles, aux jeux desquels sans doute il s'était mêlé très souvent. Il fut facilement saisi, et aussitôt ce pauvre innocent eut la tête coupée.

Kientiern était absent au moment où cet acte criminel fut accompli. Quand il revint, le premier objet qui frappa sa vue furent

[1] *Bolland.* Januar. t. I, p. 816. — La vie de saint Kientiern, évêque de Glascow, dans le huitième siècle, a été écrite par un auteur anonyme. Elle n'est pas très sûre; mais l'auteur semble ne pas manquer de critique.



les restes du pauvre rouge-gorge. Attendri à ce spectacle, Kientiern s'incline, ramasse le cadavre, le considère quelque temps, puis, cédant à une inspiration secrète, il rapproche ce corps défiguré et cette tête sanglante, lève les yeux au ciel et invoque le Dieu qui veille sur les orphelins et sur les petits oiseaux. Sa prière finie, il fait le signe de la croix sur ces restes inanimés...; aussitôt le rouge-gorge reprend vie et s'envole, suivant son habitude, au-devant du vénérable instituteur, qui, en ce moment, sortait de l'église.

ÉCLOSION DU CHRISTIANISME A ROME

D'APRÈS M. DURUY [1]

M. Duruy vient de faire paraître le VIe volume de son *Histoire Romaine*. Dans le Ve, nos lecteurs s'en souviennent peut-être (voir les *Études*, novembre 1876), ce grand maître de l'Université impériale considère le deuxième siècle comme une époque de préparation évangélique; c'est au troisième qu'il fait éclore le christianisme; il ne sera pas sans intérêt de voir par quels procédés.

M. Duruy n'est pas un simple narrateur; il est un historien philosophe; il ne se contente pas de connaître les faits, son étude principale est d'en marquer les causes. L'épanouissement du christianisme au troisième siècle résulte, d'après lui, de causes de deux sortes, les unes externes, les autres internes, exactement comme un phénomène vulgaire d'histoire naturelle.

Les causes externes sont désignées sous le nom bien connu d'*influence du milieu*. Ici, elles comprennent les dispositions *psychologiques* de la société romaine. On ne saurait en concevoir de plus favorables à un accueil empressé de la doctrine nouvelle. « Le courant du siècle, nous dit-on, portait la pensée humaine

[1] *Histoire des Romains*, t. VI. Paris, Hachette, 1879. — Le même éditeur publie du même ouvrage, une édition illustrée de nombreuses gravures dessinées d'après l'antique. Disons, en passant, que cette édition ne peut être mise dans les mains de la jeunesse, soit à cause de l'esprit de l'auteur, soit à cause de certaines gravures peu convenables. Nous exprimons le vœu que les illustrations destinées à l'histoire des origines de l'Eglise soient empruntées à la *Roma Sotteranea* de M. de Rossi. Ce serait un heureux correctif pour bon nombre d'inexactitudes du texte.



vers les questions religieuses » et vers les solutions telles que celles de l'Évangile. « Repue de plaisirs et rassassiée de bien-être », Rome avait perdu ce qui pouvait l'attacher à la terre. Les arts mêmes s'étaient affadis. « Le grand fleuve de poésie que la Grèce avait versé au monde s'était appauvri en traversant la lande romaine ; maintenant, il tarissait. » La politique, cette noble distraction des âmes fortes, s'était concentrée autour des empereurs. En un mot, il ne restait à « ce peuple d'action violente » que le dégoût et l'ennui ; « il s'était assis et rêvait. » Mais, qui l'ignore? le christianisme est l'attrait presque invincible des âmes fatiguées de la vie présente. Il prêche le mépris de la terre, il prêche les félicités du ciel ; il prêche les douceurs de la mort, « *la gentilezza del morir*. » Dans le chapitre suivant, l'historien philosophe et surtout poète ajoutera aux séductions du christianisme les persécutions et les tortures sanglantes.

Pour agir sur un *milieu* si bien préparé, l'Église se prépara elle-même. Elle se prépara en complétant sa doctrine ; elle se prépara en achevant son organisation puissante. Cet endroit du livre n'est pas le moins curieux ; on y voit l'historien faire tout à coup irruption dans la théologie et s'y mouvoir avec une aisance inconnue aux hommes du métier. Nous le soupçonnons fort de n'avoir eu d'autres guides que M. Havet et M. de Pressensé ; des notes nous inclinent à penser ainsi. Les énormités qu'il nous fait lire prouvent combien sa confiance a été heureusement placée. En voici quelques-unes. L'Eucharistie, qui « n'avait d'abord été qu'un souvenir de la Cène », devint, après une longue série de tâtonnements, « le sacrement de l'autel » ; « si l'on était loin de croire à la transsubstantiation, on admettait déjà la consubstantialité. » — M. Duruy convient « qu'on voit poindre la confession auriculaire au troisième siècle » ; mais il ajoute aussitôt qu'elle acquerra plus tard « la puissance d'un sacrement. » — « Un autre sacrement naissait, l'extrême-onction. Ce n'est encore que la prière des prêtres sur le malade, l'usage juif de l'onction de l'huile au nom du Seigneur, et l'acte de foi du moribond. » — Quant au mariage, « il restait un contrat civil. » — Un autre point important du dogme catholique, c'est « la communion et l'intercession des saints » ; mais « il ne se formula nettement qu'au quatrième siècle. » M. Duruy observe que l'Église n'avait pas trouvé toute cette doctrine dans l'Évan-

gile, et il a cent fois raison. Elle ne l'a trouvée ni dans l'Évangile ni ailleurs, car ce n'est pas la sienne. Ces propositions, lues sérieusement dans une salle de théologie, en feraient écrouler la voûte sous les éclats de rire. Que ce singulier théologien écrive ensuite avec un sérieux imperturbable: les « docteurs » de l'Église, « puisant à pleines mains dans le triple trésor de la poésie biblique, de la philosophie grecque et de l'Évangile, multipliaient les dogmes, enrichissaient le culte et changeaient tout, en croyant ne rien changer » ; il suffira de lui dire : « Savez-vous seulement de quoi il est question ? »

Chose étrange et pourtant journalière ! les adversaires du christianisme prétendent combattre ses doctrines, et leur premier souci est de ne point lui demander, à lui, ce qu'il enseigne réellement. Lire un catéchisme, des théologiens ! fi donc ! n'est-ce pas indigne de si puissants esprits ? Ces délicats cependant devraient bien ne pas oublier qu'on n'est jamais dispensé, si on l'ignore, d'apprendre ce dont on veut parler, à moins d'encourir le reproche mérité de ne pas savoir ce que l'on dit. Le silence serait certainement préférable ; on voit que M. Duruy aurait bien fait d'en user.

L'organisation de l'Église est essentiellement dépendante de sa doctrine. La compétence dont l'historien fait preuve au sujet de la doctrine nous dispense de le suivre dans la seconde partie de son étude. Mais nous devons maintenant apprécier en quelques mots ces conditions favorables à son épanouissement que l'Église aurait rencontrées dans l'*influence du milieu*, au troisième siècle. Pour cela, nous n'aurons pas besoin de nous livrer à des travaux pénibles : M. Duruy s'en est lui-même chargé.

D'après M. Duruy, nous l'avons vu, le christianisme répondait merveilleusement aux aspirations de la société romaine ; ces aspirations constituaient précisément l'*influence* favorable de son *milieu*. Or, un grand fait se présente au commencement de ce siècle, et ce fait est la pierre de touche des « aspirations. » Nous voulons parler de la persécution qui s'éleva sous l'empereur Sévère. Une persécution est le signe infaillible d'une haine furieuse ; comment concilier la haine et des aspirations ? On pourrait faire double part, mettre d'un côté la persécution et la haine qu'on attribuerait à l'empereur et à quelques magistrats, et de l'autre, les aspirations et la bienveillance qu'on laisserait à toute la société

d'alors. M. Duruy ne nous permet pas de recourir à ce partage. Voici ce qu'il écrit en propres termes, afin d'excuser Sévère, sans s'apercevoir qu'il justifie en même temps toute sorte de tyrannie : « Le prince a le devoir d'imposer l'obéissance à la loi que ses prédécesseurs lui ont léguée et dont la société demande l'exécution. » La société romaine demandait donc, d'après M. Duruy, la mort des chrétiens; la haine des chrétiens est donc au cœur de cette société; mais où sont les aspirations? M. Duruy, à la fin de ce chapitre, laisse presque échapper une plaisanterie au moins fort déplacée, en jouant sur le mot bien connu de Tertullien, *sanguis martyrum semen christianorum*. Il se retient, sur le point de dire que tuer les chrétiens c'était rendre service au christianisme. Peut-être a-t-il été tenté d'ajouter que la persécution était ainsi un témoignage de sympathie. Il a compris qu'il n'y a rien d'honorable à rire en présence du sang humain versé par la violence. Du reste, M. Duruy prend très sérieusement parti pour les bourreaux contre les victimes. Sans justifier ceux-là, il cherche toute sorte de raisons pour les excuser; quant aux martyrs, sans doute ils ne méritaient pas absolument la mort, mais ils ont tout fait pour l'appeler sur eux, provoquant, de gaieté de cœur, l'animadversion de toute la société romaine. Comment en douter après l'énumération des griefs qui suivent ? — « Les chrétiens n'ont plus qu'une cité, le ciel; l'autre patrie, ils ne la connaissent pas. » — « Bien d'autres choses scandalisaient encore les païens. Les gnostiques chrétiens, presque aussi nombreux que les orthodoxes (?), maudissaient la chair et pratiquaient l'ascétisme. » — « Pour les Romains, les chrétiens étaient de dangereux révolutionnaires. » — « Les chrétiens se recrutaient partout, même chez les barbares. Entrer en communion avec les ennemis de l'empire, c'était déjà bien grave; mais entraîner des citoyens à abandonner le culte national semblait une trahison. » — Nous ne voulons pas démêler dans ces griefs le vrai du faux. Tout le monde y verra le contre-pied de ces influences du milieu que M. Duruy croyait observer dans la société romaine, au chapitre précédent, et qu'il a résumées de la sorte : « Alors se produit ce phénomène étrange dans le monde occidental, *qu'on y oublie la terre* si longtemps aimée pour relever la tête vers les « palais aériens », le ciel. » Que laisse-t-il maintenant au christianisme pour gagner les sympathies de la foule? Peut-être *la gentillezza del morir*. C'est

ce que nous entendons dans cette phrase, où, parlant des supplices des chrétiens, M. Duruy écrit : « ces tragiques spectacles n'étaient pas bons pour le paganisme. » Mais, condamné à se contredire lui-même jusqu'au bout, il rappellera plus loin, au sujet de la persécution de Dèce, ce fait du reste parfaitement sûr, que la perspective de la mort, de cette « fiancée impatiemment attendue », détermina parmi les chrétiens eux-mêmes un nombre incalculable d'apostasies.

M. Duruy, dissertant sur l'histoire romaine, rencontre de temps en temps le christianisme sur son chemin. C'est pour lui un évènement naturel, un phénomène de psychologie ou de pathologie sociale. Il veut l'expliquer. Son explication comprend deux parties: l'une est doctrinale, et nous avons vu qu'elle ne servira jamais de titre à M. Duruy pour obtenir le degré de bachelier en théologie, ni même d'auditeur intelligent dans un catéchisme de paroisse; l'autre est historique, et, par une distraction inouïe, après l'avoir établie avec soin, M. Duruy s'applique avec non moins de zèle à la renverser point par point. Que reste-t-il de cette partie de son œuvre?

Nous devons faire remarquer en finissant que le ton de cet historien, lorsqu'il parle du christianisme, est généralement poli, empreint même d'un air de bienveillante protection. On est bien élevé, et puis ne doit-on pas être indulgent pour les faiblesses humaines? Les religions ne sont pas autre chose. Elles sont essentiellement fausses, car la science, qui est la vérité, M. Duruy nous l'affirme, « fait aux religions d'incurables blessures. » Le christianisme se meurt parce qu'il a été blessé par « les sciences sataniques » du XVIIIe siècle. Eh quoi! est-il autre chose qu'une répétition de « ce phénomène étrange », où l'on « oublie la terre pour relever la tête vers ces palais aériens que, selon les temps, la dialectique et le sentiment construisent dans les nues avec tant de magnificence ou de religieuse terreur et *dont l'imagination est l'unique souveraine?* » Religion, douce folie; égards pour le malade; mais comment ne pas rire quelquefois de la maladie? M. Duruy se donne le plaisir de lancer de temps à autre contre le christianisme quelques traits à la dérobée. A tout cela nous n'avons à dire que ceci : un écrivain sujet à des mésaventures comme celle que l'on vient de voir n'a pas le droit de rire et encore moins celui de protéger.

J. DE BONNIOT.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

LES MICROBES

Actualités scientifiques publiées par M. l'abbé Moigno.

M. l'abbé Moigno a réuni dans ce volume trois mémoires de M. Tyndall sur les organismes ferments, un mémoire de M. Pasteur sur la théorie des germes, enfin une analyse rapide de divers mémoires de M. Pasteur sur les fermentations, et un extrait d'un mémoire de M. Guérin sur les pansements ouatés.

Trois articles des *Études* ont déjà fait connaître à nos lecteurs plusieurs des travaux exposés dans ces mémoires : *les générations spontanées*, *les pansements ouatés*, *les bactéries et l'infection charbonneuse*. Mais la science s'est enrichie depuis lors ; aussi trouvons-nous bien des choses nouvelles dans le présent volume. De nombreuses expériences de M. Tyndall vérifient les conclusions de M. Pasteur contre les générations spontanées, ainsi que ses observations sur les causes d'erreur que présentaient les expériences de ses adversaires. Nous profiterons des documents réunis par M. l'abbé Moigno pour compléter quelques-uns des points dont nous avons parlé.

I. Générations spontanées.—Dans son dernier mémoire M. Tyndall reprend une à une les affirmations et les expériences du Dr Bastian. Il montre que tous les résultats obtenus par ce docteur en faveur des générations spontanées sont dus à des expériences défectueuses : ou bien les germes organisés renfermés dans les infusions n'avaient pas été tués, ou bien l'on avait négligé les précautions nécessaires pour empêcher la rentrée de l'air extérieur. L'urine neutralisée par la potasse, qui a donné lieu à la controverse récente entre M. Bastian et M. Pasteur, n'était pas l'unique moyen

imaginé par le docteur anglais pour obtenir des générations spontanées: il attribuait aux rayons directs du soleil le pouvoir de produire des organismes vivants dans les infusions privées de germes. M. Tyndall profita d'un voyage en Suisse pour exposer au soleil, dans une atmosphère parfaitement pure, à 7,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, 45 ballons préparés à Londres, avec diverses infusions végétales et animales. Nous laisserons M. Tyndall exposer lui-même ses expériences :

« Pendant 10 jours de l'été splendide dont nous jouîmes durant une portion de juillet dernier, j'exposai toute la journée ces flacons au soleil, sur le toit de l'hôtel du Bel Alp; le ciel pendant ces jours était d'un bleu foncé sans nuage, et certainement son pouvoir actinique était bien supérieur à tout ce que nous pouvons obtenir à Londres : la température à certains moments s'élevait à 120° F. Tous les soirs, lorsque le thermomètre descendait au-dessous de 70° F., on enlevait mes flacons, on les suspendait au-dessous de la cheminée de l'hôtel, où la température variait habituellement entre 70° et 80° F. Il faut remarquer que ces températures sont indiquées comme très formelles par le docteur Bastian. » (P. 191.)

Les flacons restèrent ensuite trois semaines à une température moyenne de 90° F., sans qu'on pût voir en aucun d'eux la moindre trace d'organisme vivant. Ce n'est pas que les infusions renfermées fussent impropres au développement des *microbes;* car, en les ensemençant avec un liquide contenant des germes, on les voyait se troubler rapidement par la multitude des organismes qui s'y propageaient.

M. Bastian croyait avoir trouvé dans les infusions de fromages une preuve décisive en faveur des générations spontanées. M. Tyndall a fait une série d'expériences sur des infusions obtenues avec divers fromages d'Angleterre et avec des fromages étrangers, dont la quantité variait de 1 à 3 milligrammes par gramme d'infusion. Les expériences ont été faites en partie dans les petites chambres inventées par M. Tyndall, en partie dans des cornues fermées à la lampe. Les infusions ne subirent que cinq minutes d'ébullition et l'on ne prit que de médiocres précautions pour éviter la rentrée de l'air dans les appareils. Néanmoins la plupart des éprouvettes et des cornues mises en expérience ont conservé toute leur limpidité. Sur 57 éprouvettes, 30 sont restées sans altération

sensible pendant plusieurs mois ; quant aux cornues, presque toutes ont gardé une transparence parfaite. Les infusions de fromages n'ont donc pas par elles-mêmes la fécondité que leur attribue M. Bastian. Si quelquefois elles donnent naissance à des microbes, c'est qu'on ne les a pas préservées des germes de ces organismes.

II. Le vibrion septique. — Dans notre article sur l'infection charbonneuse nous avons annoncé que M. Pasteur avait découvert un vibrion auquel il rapportait la maladie putride, ou septicémie. Ce fait a été mis hors de doute par les études récentes du savant académicien sur la théorie des germes.

Ces études ont présenté d'abord de grandes difficultés. M. Pasteur voulait isoler le vibrion septique par des cultures successives, comme il l'avait fait pour la bactéridie charbonneuse. Les premières tentatives échouèrent complétement. M. Pasteur soupçonna que cet échec provenait de ce que ses liqueurs de culture renfermaient de l'air, et que le vibrion septique était de ces organismes *anaréobies*, comme le vibrion butyrique, qui périssent au contact de l'oxygène gazeux. Ce soupçon se changea en certitude lorsque, ayant fait de nouvelles cultures, les unes dans le vide, les autres dans l'acide carbonique, il vit le vibrion septique se développer avec facilité. Au contraire, ayant exposé à l'air quelques gouttes de sérosité septique étendues en lame mince, il constata que ce liquide devenait inoffensif en moins d'une demi-journée ; tandis que, avant d'avoir été exposé à l'air, il était d'une virulence telle que l'inoculation d'une très petite fraction de goutte était mortelle.

En comparant cette expérience avec les cas si nombreux de septicémie, on est tenté de douter que le vibrion observé par M. Pasteur soit la cause de cette redoutable maladie. Car « si l'oxygène détruit les vibrions, comment la septicémie peut-elle exister, puisque l'air atmosphérique est partout présent? » (P. 200.)

Cette apparente contradiction s'explique aisément par la différence de l'action de l'air sur les vibrions adultes et sur les germes de ces microbes : l'air tue le vibrion adulte ; il est sans effet sur le corpuscule reproducteur. Qu'un liquide septique, même exposé à l'air, présente une épaisseur suffisante, ne fût-ce que d'un centimètre, le vibrion pourra s'y multiplier et s'y transformer en corpuscules-germes ; les poussières résultant de la dessiccation de ce liquide seront, par la présence de ces germes, une cause permanente

d'infection putride. Le vibrion meurt, il est vrai, dans les couches supérieures de ce liquide, sous l'action de l'oxygène ; mais, dans les couches plus profondes, « les vibrions, protégés contre l'action de l'oxygène par leurs frères qui périssent au-dessus d'eux, continuent de se multiplier par scission ; puis peu à peu ils passent à l'état de corpuscules-germes avec résorption du restant du corps du vibrion filiforme. Alors à la place de ces fils mouvants de toutes dimensions linéaires, dont la longueur dépasse souvent le champ du microscope, on ne voit plus qu'une poussière de points brillants, isolés ou enveloppés d'une gangue amorphe à peine visible. Et voilà formée, vivant de la vie latente des germes, ne craignant plus l'action destructive de l'oxygène, voilà, dis-je, formée la poussière septique, et nous sommes armés pour l'intelligence de tout ce qui tout à l'heure nous paraissait obscur ; nous pouvons comprendre l'ensemencement des liquides putrescibles par les poussières de l'atmosphère, nous pouvons comprendre la permanence des maladies putrides à la surface de la terre. » (P. 202.)

Ainsi l'action de l'air sur un liquide septique dépend de l'état des vibrions ; elle le dépouille de sa virulence si les vibrions ne se sont pas transformés en corpuscules-germes ; elle est sans effet si les corpuscules-germes ont été produits. Est-il difficile dès lors de répondre à cette question : d'où provient la virulence des liqueurs septiques ? — Dira-t-on qu'elle est due à quelque substance soluble ou insoluble, indépendante du vibrion et de ses corpuscules reproducteurs ? Mais alors il faudra douer cette substance d'une propriété fort singulière, celle d'être influencée de diverses manières par une même cause suivant l'état d'un vibrion dont on la dit indépendante ; elle serait détruite par l'oxygène juste au moment où le vibrion est tué par ce gaz ; mais l'oxygène serait sans action sur elle quand le vibrion se présenterait à l'état de corpuscules-germes. Cette propriété n'est pas seulement singulière, elle est impossible. Si l'on veut attribuer les effets mortels des liquides septiques à quelque matière virulente, il faut ajouter que cette matière est incessamment fournie par le vibrion lui-même. Mais il faut renoncer à ces conceptions nuageuses de virulence spontanée, de principes infectieux engendrés par l'état morbide du corps humain ou du corps des animaux. Le vibrion septique est

l'agent nécessaire de la septicémie, de même que la bactéridie charbonneuse est l'agent nécessaire de l'infection charbonneuse.

Dans le cours de ses recherches, M. Pasteur a dû étudier l'influence de la température sur le développement des organismes inférieurs. Il avait remarqué que le vibrion *aréobie* qui se développe à la surface des infusions des matières organiques d'origine végétale est inoffensif, qu'on peut l'inoculer sous la peau sans produire autre chose qu'un désordre local de peu d'importance. D'où vient cette différence entre ce vibrion et le vibrion septique ? Provient-elle de ce que le premier vit au contact de l'oxygène libre, tandis que le second ne peut se développer qu'à l'abri de ce gaz ? Mais la bactéridie charbonneuse est, elle aussi, *aréobie*, et néanmoins ses effets ne sont pas moins funestes que ceux du vibrion septique. Si donc le vibrion *aréobie* des infusions végétales est inoffensif, c'est que la température du corps des animaux ne lui est pas favorable. « Vers 38 degrés déjà, ses mouvements et sa multiplication sont suspendus, et, une fois inoculé, il disparaît sous la peau comme digéré, si l'on peut ainsi dire. » (P. 206).

Cette interprétation est confirmée par les faits observés dans l'infection charbonneuse. On a constaté que la bactéridie charbonneuse, si funeste pour certains animaux, peut être inoculée impunément à d'autres animaux. Cette différence tient uniquement à la différence de température du sang de ces animaux. M. Pasteur l'a démontré en inoculant le charbon à des poules dont les jambes étaient plongées dans de l'eau à 25 degrés. Dans les conditions ordinaires la température de la poule est de 42 degrés environ, tandis qu'elle s'abaisse à 37 ou 38 degrés lorsqu'on la tient dans le bain forcé à 25 degrés. Or, dans le premier cas, la bactéridie charbonneuse est sans effet sur la poule, tandis qu'elle la fait périr en 24 ou 30 heures, dans le deuxième cas. Quelques expériences inverses ont montré qu'il suffit d'élever la température de certains animaux pour les préserver du charbon. Il n'est pas nécessaire pour cet effet que la température soit capable de tuer le microbe, il suffit qu'elle ralentisse notablement son développement ; la résistance vitale fait le reste. Ainsi lorsque la bactéridie se multiplie dans les liqueurs de culture, une température de 42 degrés est insuffisante pour la tuer ; la bactéridie continue même à se développer, quoique très-péniblement, à une température de

43 degrés. Néanmoins elle est inoffensive pour la poule à la température de 42 degrés.

Les observations de M. Pasteur sur le vibrion septique peuvent donner une idée des difficultés que présente l'étude des microbes. Le vibrion septique s'est présenté sous des formes diverses, suivant le milieu dans lequel il se développait. Dans la sérosité abdominale, le vibrion avait la forme de petits fils flexueux et mouvants. Mais dans les muscles, particulièrement dans les muscles de l'abdomen, les petits fils se sont trouvés associés à des corpuscules généralement immobiles et de forme lenticulaire. Ces lentilles n'étaient que l'une des formes du vibrion septique. Ce vibrion prenait aussi la forme de bâtonnets extrêmement courts, les uns dodus, les autres grêles. Ce changement de forme était accompagné d'une diminution d'activité et conséquemment de virulence. M. Pasteur a observé ces phénomènes en cultivant le vibrion dans le bouillon Liebig. Mais il lui suffisait de substituer à ce bouillon du sérum sanguin, un peu chargé de coagulum fibrineux, pour ramener le vibrion à sa forme et à sa virulence primitives.

Voilà donc deux maladies mystérieuses, le charbon et la septicémie, dont les causes sont aujourd'hui bien connues. Nul doute que d'autres maladies infectieuses ne soient dues également à des microbes. L'étude de ces petits organismes offre donc un bien grand intérêt. Comment se préserver en effet d'un fléau dont on ignore les causes ? Mais cette étude est difficile, car il s'agit de classer d'une manière méthodique des êtres qui, ainsi que nous l'avons observé pour le vibrion septique, peuvent changer de forme suivant les conditions dans lesquelles ils se développent. Mais si cette étude présente des difficultés, les résultats importants déjà obtenus par M. Pasteur et ceux qu'elle promet encore, doivent encourager les chercheurs.

T. Pepin.

BIBLIOGRAPHIE

ASCÉTISME

Nous réunissons, sous un titre général, que nous nous permettons d'étendre un peu au delà de son sens rigoureux un certain nombre de publications, que l'abondance des matières nous a empêché de signaler et d'analyser au moment de leur apparition.

Le P. de Belingan, jésuite du XVIIIe siècle, a composé des ouvrages de piété qui ont été plusieurs fois réimprimés, preuve de leur valeur. Le P. Fressencourt, vient de donner une troisième édition de sa *Retraite spirituelle pour tous les états* [1] : ce sont les méditations de la première semaine des Exercices spirituels de saint Ignace, avec un choix de conférences sur quelques points particuliers de la religion ou de la morale : le sacrement de pénitence, — la mortification ou la sévérité évangélique, — la prière vocale et l'oraison mentale, — les lectures, — le bon exemple, — les visites et les conversations, — la messe et la communion, — la fréquente communion. — Ces sujets sont traités avec une profonde sagesse; on sent que l'auteur était un maître dans les voies spirituelles. Cette *Retraite* est de la bonne époque de l'ascétisme; elle est pleine d'onction et de noble simplicité.

Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'ouvrage de M. l'abbé Lohan, qui se présente avec l'approbation de Mgr l'évêque de Nantes [2]. L'auteur offre un manuel d'entretiens de l'âme avec Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, aux personnes de toutes les classes, à celles qui sont déjà avancées dans le chemin de la piété, et surtout à celles qui débutent. L'intention est, sans doute,

1 *Retraite spirituelle pour tous les états*, par le R. P. de Belingan, S. J. 3e édition, revue par un Père de la même Compagnie. Paris, Baltenweck, 1878, in-12, pp. x-427.

2 *L'âme et Jésus dans l'Eucharistie. Entretiens pouvant servir aux visites au Saint-Sacrement et aux lectures spirituelles*, par M. l'abbé Lohan. Paris, Haton, 1879, in-12, p. 413.

louable; il est bon de ne pas négliger les commençants au profit exclusif de ceux qui ont moins besoin de secours. Mais M. l'abbé Lohan n'a-t-il pas exagéré la simplicité dans le langage, sous prétexte de se mettre à la portée de tous? Dans ces dialogues entre l'âme et Jésus, il règne souvent un sans-façon qui étonne et qui dessèche la dévotion. Les paroles mises dans la bouche de Notre-Seigneur sont quelquefois d'une familiarité qui fait oublier sa divinité. Que le lecteur ne se méprenne pas sur notre pensée : ce n'est pas la doctrine que nous critiquons, mais seulement la forme; la pureté de la doctrine doit s'allier toujours avec la dignité de la forme, quand il s'agit des rapports de l'âme avec Dieu.

Le R. P. Séguin l'a bien compris : son petit livre de l'*Action de grâces* [1] est bien pensé et bien écrit. On oublie trop facilement les devoirs que nous impose la reconnaissance envers Dieu pour les innombrables bienfaits dont sa main libérale est si prodigue envers nous. L'auteur divise son opuscule en deux parties : la partie *dogmatique* et la partie *eucologique :* dans l'une il expose la nature, les motifs, l'expression, l'utilité de l'action de grâces; dans l'autre, il entre dans le détail des moyens que nous avons de témoigner à Dieu notre reconnaissance : la messe, la prière, etc.

M. l'abbé J. D. veut faire partager aux âmes dévotes le charme et la consolation qu'il a goûtés dans la lecture d'un opuscule espagnol [2] d'un jésuite du XVIIe siècle, le P. Bernardin de Villegas. Ce religieux, mort en 1653, a composé des *Soliloquios del Alma con Dios*, dont nos bibliographes n'ont pu découvrir l'édition originale, mais qui ont été réimprimés en Espagne en 1829 et 1856. M. l'abbé D. nous en donne une traduction française non pas littérale, mais qui, dans sa liberté, ne s'éloigne pas de la pensée de l'auteur. Il a corrigé certaines expressions « que ne souffre pas le génie de notre langue et l'esprit français », et ajouté « quelques courts et affectueux entretiens, pour servir de sujets de méditation pendant le saint sacrifice de la messe, et une amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus. » L'élégance matérielle de ce petit livre contribuera à le répandre.

M. Blanchon [3], le zélé directeur de l'*Echo de Fourvière*, est

[1] *De l'Action de grâces ou considérations sur la reconnaissance envers Dieu*. Manuel à l'usage des associés, par le R. P. Séguin, S. J., 2e édition. Paris, Vic; — Lyon, Briday, 1878, in-16, pp. xv-238.

[2] *Entretiens affectueux de l'âme avec Dieu*, par le P. B. de Villegas, S. J. traduit de l'espagnol par M. l'abbé J. D. Paris, Bray et Retaux, 1879, in-32 jésus, 288.

[3] *Les offices paroissiaux. — La paroisse, — la messe basse, — la grand'*

un de ces chrétiens fervents qui comprennent le rôle que doivent jouer les laïques dans les circonstances actuelles. La diminution de la foi, l'indifférence pour tout ce qui tient au culte, font que souvent la parole d'un homme du monde a plus de puissance que celle du prêtre. Frappé de l'espèce de délaissement dans lequel sont tombés les offices paroissiaux, M. Blanchon s'efforce de secouer de leur torpeur tant d'âmes qui oublient le chemin de l'église, ou qui ne s'acquittent de leurs devoirs que d'une manière banale. En cinquante pages, il dit à chacun sa vérité. Ne l'accusez pas de porter la main sur l'encensoir; il ne tranche pas du théologien.

C'est bien à un enfant de saint Dominique qu'il appartient de parler du Rosaire [1]. Le R. P. Monsabré, après avoir considéré Notre-Seigneur dans les mystères du Rosaire, y contemple maintenant la sainte Vierge. Ces courtes méditations seront utiles pour les personnes qui se font une sainte coutume de réciter le chapelet ou le rosaire; elles fourniront à l'âme une nourriture substantielle, en lui suggérant de pieuses pensées, qui enlèveront à cette récitation la monotomie dont on l'accuse à tort.

Pour faire bien connaître le Carmel [2], le P. Blot a emprunté à sainte Térèse ce qui pouvait mieux mettre en relief son véritable esprit, sa mission et sa vie. La célèbre fondatrice de cet ordre, qui a rendu et rend encore tant de services à l'Église, était, plus que toute autre, à même de nous dire ce qu'est une carmélite. Montrant combien l'esprit de sainte Térèse est resté vivant dans ses filles, le R. P. Blot détruit tous les préjugés actuels contre la vie contemplative. Non, elles ne sont pas inactives, ces âmes qui, séparées du monde par une rigoureuse clôture, se consacrent tout entières à la sublime fonction de la réparation et de l'intercession, en faveur de ceux qui les méprisent et les persécutent! Non, elles ne se désintéressent ni de leur famille ni de leur patrie, ces âmes qui ne cessent d'attirer sur la terre les bénédictions du Ciel ou de détourner sa colère! Que d'aperçus pleins de suavité dans ce volume! Que de douces séductions dans cette existence, mortifiée

messe, — les vêpres, — les fêtes, par J. Blanchon. Lyon, bureau de l'*Écho de Fourvière;* 1878, in-18, p. 50. — Prix : 0 fr. 15; le cent : 12 fr.; le mille : 100 fr.

[1] *Petites méditations pour la récitation du saint Rosaire*, par le T. R. P. Monsabré, des Frères prêcheurs. 2e série : *Marie dans le Rosaire*. Paris, Baltenweck. 1878, in-16, p. 112. — Prix : 0 fr. 90.

[2] *Notre-Dame du Mont-Carmel*, par le P. Blot, missionnaire apostolique. Paris, Oudin. 1878, in-12, pp. 12-209. — Paix : 2 fr. *franco*.

sans doute, mais si calme et si remplie de la paix de Dieu! Il est bon qu'on soulève, aux yeux du monde, les voiles qui recouvrent ces mystères de la grâce. Le R. P. Blot le fait avec une compétence que personne ne lui refusera. Les nombreuses et flatteuses approbations qu'il a reçues l'attestent mieux que notre humble recommandation.

Il y a entre le *plaisir* et le *bonheur* la différence qui existe entre l'ombre et la réalité. M. l'abbé de Bellune nous semble l'avoir parfaitement démontré dans la correspondance de Blanche et de Marguerite [1], correspondance évidemment fictive, car les deux amies ont une ressemblance de style telle qu'elle ne peut se trouver que sous une même plume. A qui s'adresse cet cuvrage? Aux jeunes filles, et seulement à celles que leur naissance, leur éducation et leur position de fortune rapprochent de Blanche et de Marguerite : les autres ne se reconnaîtraient pas dans une existence qui n'est pas la leur. M. l'abbé de Bellune a bien saisi le caractère de ses deux héroïnes: toutes deux vivent dans le monde, mais Blanche y cherchant le bonheur par la pratique d'une dévotion solide, et Marguerite y poursuivant le plaisir, non pas exclusivement, mais sous l'empire de ce faux principe, qu'on peut allier le service de Dieu et celui du monde. Le remords la tourmente bien, mais elle ne lui prête qu'une attention distraite; aussi, pendant que son amie entre au couvent, elle en est réduite à avoir honte de sa lâcheté. — Je ne doute pas que M. l'abbé de Bellune n'ait beaucoup de lectrices : il se montre si fin connaisseur et son style est si plein de séduction pour un cœur de vingt ans! N'y aurait-il pas peut-être une exubérance de poésie et de mélancolie dans ces pages? Tout y chante ou y pleure. Si l'auteur avait écrit pour moi, je me permettrais cette critique; mais il a eu en vue une classe de lectrices qui se montreront moins sévères.

Le R. P. Bouffier, dans ses *Élévations* [2], cherche avant tout à exciter dans nos cœurs l'amour de Notre-Seigneur; ce n'est pas un traité de doctrine qu'il nous offre. Il a réalisé son dessein dans ce petit livre rempli d'onction, qui est un « chant pour bénir notre si bon Maître et inviter les hommes à l'aimer tendrement. » Afin de nous apprendre cet amour, l'auteur nous met à l'école du Sacré-Cœur.

[1] *Du plaisir au bonheur. Pensées sérieuses de deux jeunes filles*, par M. l'abbé de Bellune. Paris, Haton, 1878, in-18, p. 211.

[2] *De l'amour et du Cœur de N.-S. Jésus-Christ. Élévations*, par le P. G. Bouffier, S. J. Avignon, Aubanel, 1878, in-18, p. 370. — Prix : 1 fr. 25; — par la poste, 1 fr. 45.

La dévotion aux âmes du purgatoire est une des plus consolantes de celles que notre sainte religion offre à la piété des fidèles. Pour l'incrédule, la mort rompt tout lien entre ceux qui se sont aimés ici-bas; pour le croyant, elle semble unir davantage celui qui reste à celui qui s'en va. On ne se voit plus, on ne s'entend plus, on ne se touche plus par l'intermédiaire des sens du corps; mais les âmes se voient mieux et s'entendent mieux. Et puis, quoi de plus doux que la foi dans ces rapports qui existent entre l'Église militante et l'Église souffrante! Au purgatoire, il n'y a que souffrances sans mérites personnels; sur la terre, on peut souffrir et mériter pour soi-même et pour les autres. M. le chanoine Redon développe avec une grande sûreté de doctrine ce point important; il se fait l'avocat des âmes du purgatoire [1]. Puisse sa voix être entendue!

Le R. P. Tissot a puisé dans les écrits du saint évêque de Genève tout ce qui peut consoler et soutenir une âme attristée par la vue de ses misères [2]. Il nous apprend à ne pas nous étonner et à ne pas nous décourager de nos chutes journalières, même si nos fautes avaient eu assez de gravité pour rompre notre amitié avec Dieu. Il nous dit comment l'âme repentante utilise son malheur au profit de l'humilité, de l'abandon filial à la divine miséricorde, de la charité indulgente envers le prochain, de la persévérance dans le bien et de la ferveur au service de Dieu. Ces consolantes leçons nous sont données surtout par l'incomparable évêque de Genève; le titre le dit assez; mais il ne parle pas seul. Avec lui nous entendons tour à tour saint Jean Chrysotome, saint Bernard, sainte Gertrude, la bienheureuse Marguerite-Marie et son saint directeur, le P. Claude de la Colombière, de saints religieux dont les écrits moins connus mériteraient une belle place parmi les grands ascétiques; enfin le savant évêque de Poitiers et son digne suffragant; l'écrivain lui-même ajoute à ces imposantes autorités les sages et sobres enseignements de son expérience.

Il n'y a qu'un solitaire qui puisse écrire de semblables livres [3]; la solitude seule peut faire éclore des fleurs aussi charmantes.

[1] *Huit jours au purgatoire. Lectures instructives et consolantes, suivies de pratiques de piété pour les morts*, par M. le chanoine Redon. Avignon, Seguin, 1878, in-16, pp. VI-229.

[2] *L'art d'utiliser ses fautes, d'après saint François de Sales*, par le P. Tissot. Poitiers, Oudin.

[3] *Le Psautier de Marie*, par dom L. Tosti, traduit par J. Boucher. Poitiers, Oudin, 1878, in-32, pp. X-221. — *Le Psautier du pèlerin. (Id.) ibid.*, in-32, pp. VII-307.

Abandonnant pour un instant les travaux importants qui lui ont fait un nom dans le monde savant, le pieux abbé du Mont-Cassin nous présente deux petits ouvrages qui, nous le croyons et l'espérons, seront bien reçus par les âmes pieuses. « En repassant dans ma mémoire, dit-il, les psaumes dont les psalmodies quotidiennes me rendaient le souvenir plus tenace, je me suis appliqué à écrire et mettre au jour quelques prières et méditations, en les revêtant de la forme extérieure des Psaumes de David, afin qu'en elles l'âme trouvât les saveurs de la Bible. Et j'ai tellement insisté sur ce point que la plupart de ces pages ne sont que des paroles et des sentences des psaumes... » Oui, réellement on croit ne lire que des pages de l'Écriture sainte, tant le pieux écrivain a su répandre à profusion et toujours à propos les paroles de nos saints livres : tout y a une saveur biblique qui pénètre l'âme et la fait prier. Le traducteur dans sa prose élégante a su conserver fidèlement le caractère de l'ouvrage italien.

Les bons exemples ont plus d'efficacité souvent que les meilleurs livres de doctrine et que les plus éloquentes prédications. Quelle jeune fille désespérera de vaincre sa nature, de réformer son caractère, quand elle aura lu la simple et touchante biographie de Maria Le Chaplain [1]? Cette enfant de Granville, pleine de vanité, d'étourderie, de vivacité, lutte pendant plusieurs années contre ses défauts, soit dans sa famille, soit au pensionnat des religieuses bénédictines de Valognes. Les combats qu'elle doit livrer avant d'arriver au triomphe, ses résistances, ses défaillances, le narrateur anonyme de sa vie ne les dissimule pas plus que Maria ne se les cachait à elle-même, car c'est à son petit journal que sont empruntés tous les traits qui la font connaître. Je dirais que c'est le côté vraiment pratique de ce livre. Mais quel encouragement pour les âmes semblables à la sienne dans la récompense que Dieu accorde à ses généreux efforts? La pensionnaire turbulente, indisciplinée et orgueilleuse devient le modèle de ses compagnes qui, appréciant son mérite, la nomment présidente des enfants de Marie. Bientôt des aspirations plus hautes la détachent du monde : elle frappe à la porte de la vie religieuse; elle entre au noviciat de la Trappe de Laval. Mais Dieu se contente de cet acte de générosité : au bout d'un an la maladie force la jeune novice de rentrer dans

[1] *Aux enfants de Marie. Maria Le Chaplain de Granville. Simple histoire d'une belle âme dans sa famille et à la pension.* Meaux, Cachet, 1878, in-12, p. 210.



sa famille; elle languit quatre mois auprès de sa mère et s'endort dans le Seigneur à l'âge de vingt ans, mûre pour le ciel.

Madame Nicanora Izarié[1], morte à Tours, le 6 mars 1876, à l'âge de trente-cinq ans, est encore une de ces âmes que Dieu conduit jusqu'au seuil de la vie religieuse et retire à lui avant l'accomplissement de leurs désirs. Elle passa douze ans dans les liens du mariage et, pendant cette épreuve de sa vie, le R. P. Lescœur peut à bon droit la citer comme un modèle aux femmes que leur position sociale oblige à fréquenter le monde et que leurs qualités appellent à y briller. Madame Izarié usa de ce monde comme n'en usant pas : elle comprit que son rôle était de donner l'exemple ; les fonctions que remplissait son mari la mettait en évidence ; elle sut, sans respect humain et sans ostentation, se montrer zélée et fervente catholique. Quand la mort de M. Izarié lui rendit sa liberté, se trouvant sans enfants, elle devint « l'exemple de ces vraies veuves dont parle saint Paul, la digne sœur de celles dont saint Jérôme, l'ami de sainte Paule, dont saint François de Sales, l'ami de sainte Chantal, nous ont tracé, d'après nature, de si inimitables portraits. » Mais son amour pour Dieu demande à Mme Izarié le sacrifice de ce qui lui reste, sa liberté. Elle aspire au Carmel, elle devient la fille de sainte Térèse, sans avoir pu cependant franchir le seuil du monastère ; mais, après dix-sept mois de pénibles souffrances, elle meurt revêtue du saint habit qu'elle avait ambitionné de porter, « au Carmel de cœur et de désir », comme on le grava sur sa tombe.

Le 3 octobre 1871, un jeune homme de vingt-cinq ans, docteur en médecine, se présentait au séminaire d'Issy et demandait son admission parmi les élèves du sanctuaire[2]. Était-ce un converti, frappé sur le chemin de Damas? Était-ce un de ces désillusionnés du monde qui, après avoir follement dépensé les trésors d'une nature exceptionnellement douée, venait abriter dans la solitude son âme illuminée tout à coup des clartés du Ciel? Non, Léon Hubert-Valleroux n'était pas un Augustin. Fort d'une éducation chrétienne, fort d'une fidèle correspondance à la grâce pendant les années de sa jeunesse, il avait traversé, sans se salir, un milieu où tant d'autres, hélas ! laissent la pureté de leur foi et la chasteté de

[1] *Histoire d'une vocation. Mme Nicanora Izarié*, par le R. P. Lescœur, de l'Oratoire. Paris, Sauton, 1878, in-12, pp. VII-234. — Prix : 3 fr.

[2] *M. Léon Hubert, docteur en médecine, séminariste et prêtre de Saint-Sulpice. Notice biographique*, par un prêtre de Saint-Sulpice. Paris, Vic, 1878, in-12, pp. XI-315.

leur cœur. L'École de médecine de Paris, les hôpitaux furent témoins de son inaltérable fidélité à ses croyances, de son dévouement modeste aux devoirs de sa profession, non moins que de ses talents et de son solide mérite. « Oh ! M. Hubert était un saint », disaient les gens de service de l'hôpital à la nouvelle de son entrée à Issy. La vie du séminaire devait donner à sa sainteté une direction plus élevée. Quel en fut le caractère propre? ? Un de ses condisciples l'a défini ainsi : « Je comparerais volontiers cette vie si uniformément sainte à celle du B. Berchmans : on voyait un jeune homme suivant la règle comme les autres à l'extérieur, mais un je ne sais quoi de céleste sur le visage et dans toute la personne faisait sentir à chacun une âme au-dessus de l'ordinaire. » A Berchmans, modèle de la vie régulière, joignons Louis de Gonzague, modèle de mortification, nous aurons M. Léon Hubert. Son biographe explique la brièveté de sa vie, — il mourut le 27 juin 1877, après deux ans de prêtrise, — par de saintes imprudences dans la voie des austérités ; il lui en fait presque un crime, mais comme on en fait aux saints. Il y a du vrai dans cette observation. Cependant, en mourant jeune, M. Léon Hubert procura peut-être plus de gloire à Dieu et de bien aux âmes que s'il eût vécu plus longtemps. Ces saintes victimes qui s'immolent elles-mêmes, « ne relèvent-elles pas dans nos rangs, en ces jours mauvais, l'élan de la foi pure et des vertus surnaturelles? » Cette pensée est de l'historien de M. Hubert, elle est juste. Nous recommandons cette biographie aux jeunes prêtres et aux élèves des séminaires : écrite par un Sulpicien, elle réunit la sûreté de la doctrine à cet esprit sacerdotal que les enfants de M. Olier ont reçu la mission de développer parmi nous. C. Sommervogel.

ETUDE SUR L'ARCHITECTURE LOMBARDE, *et sur les origines de l'architecture romano-byzantine*, par J. de Dartein, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique. Paris, Dunod.

Notre recueil, dans d'autres séries [1], fut le premier à signaler cette belle publication interrompue par la guerre, de 1870, où l'auteur suspendit ses travaux pacifiques pour s'associer dans l'artillerie, au service militaire de ses anciens camarades d'école autour de Paris, contre les troupes allemandes.

Depuis lors, des occupations officielles plus absorbantes que précédemment imposèrent une trêve aux labeurs de choix personnel

[1] 1869, 541-545 ; et 1870, p. 808-811.

qui doivent céder le pas quand des devoirs d'état commandent. Puis, pour bien avancer le travail entrepris, il fallait trouver quelques vacances, afin de visiter encore plus d'une fois la région lombarde. Ce n'étaient pas seulement des dessins à compléter, mais des études architecturales à faire *de visu*, pour savoir au juste ce qu'on devait penser des prétentions patriotiques qui ne veulent pas qu'un monument ait jamais été changé depuis son origine, plus ou moins authentique. L'inspection attentive d'un ingénieur oblige à faire la part du feu dans ces assertions trop souvent transmises de confiance. En outre, des hommes indépendants se sont enfin levés qui, dans le pays même, n'ont pas cru devoir prendre pour paroles d'évangile ce que chroniques et dires locaux avaient longtemps quasi établi autour d'eux; et il est bon de causer devant l'œuvre à décrire, avec des gens capables qui ont étudié à loisir l'édifice en même temps que ses congénères.

Sur ce terrain-là, j'avoue perdre pied, ne pouvant alléguer en ma faveur ni études professionnelles préparatoires ni visites aucunes faites à Milan, Vérone, Côme, Pavie, etc. Tant que les origines du romano-byzantin étaient en cause, certaines théories historiques puisées dans des textes, ou même dans des ruines vues en gravures, pouvaient absolument autoriser quelques objections de ma modeste critique; et M. F. de Dartein avait tout droit de ne pas s'y voir très ébranlé. Ici, mes conclusions quelconques seraient bien autrement récusables, pour cause d'incompétence trop notoire.

Je n'en ai pas moins tenu à faire savoir que les antiquaires et architectes pouvaient espérer maintenant la fin de cette importante étude dans l'année actuelle [1]. Nous avions grand besoin de pareil travail sur un sujet si disséminé jusqu'à nos jours, et si débattu. On ne possédait guère en ce genre que de petites monographies éparses, où prétentions et affections de clocher faisaient loi aux écrivains les plus décidés. Car la condition bibliographique de l'Italie aurait rendu presque absurde *ipso facto* toute envie de s'insurger contre une opinion municipale qui avait conquis sept ou huit lieues à la ronde depuis un temps plus ou moins immémorial. Ici, nous trouvons le rapport d'un étranger compétent qui n'avait pas à tenir compte de tous ces partis pris en manière de chose

[1] Les livraisons XVI-XXIII viennent de paraître, renfermant 32 planches grand in-folio et 19 feuilles de texte in-4° (de la page 193 à 344). On voit que l'ouvrage avance désormais à grand pas, et promet un bel ensemble de documents réunis ou discutés avec soin.



jugée. Les susceptibilités locales de Lombardie étaient peu gênantes pour qui imprimait à Paris sur informations actuelles, avec connaissances techniques et historiques d'ingénieur-architecte sans liens dans nulle école *a priori*. Rien ne l'empêche de juger ou d'informer sur ce qu'il étudie froidement avec le crayon, le compas, et l'expérience acquise des principes fondamentaux qui règlent toute construction normale. Ainsi peut-il constater çà et là que certains ravages de guerre avaient été fort grossis dans des chroniqueurs enfiélés contre l'ennemi victorieux, que certaines murailles n'ont pu être destinées primitivement à supporter les voûtes dont elles furent chargées plus tard; que des changements notables dans la forme des piliers ou colonnes, accusent mainte modification au plan du premier constructeur, etc., etc.

Les noms mêmes des églises décrites peuvent apprendre bien des choses à l'antiquaire. Outre certains patrons locaux que l'on devait bien s'attendre à trouver dans cette énumération, nous trouvons à Milan une église de sainte Thècle qui servait de cathédrale pendant l'été. Cette sainte n'occupe plus guère grande place dans nos souvenirs occidentaux; cependant nous lui trouvons une mention importante dans la liturgie latine pour les *recommandations de l'âme*, comme le faisait observer il y a quelques mois M. Edmond Le Blant, à l'occasion d'anciens sarcophages. Saint-Michel de Pavie et autres lieux nous remet en mémoire que ce prince de la milice céleste était particulièrement honoré dans le vieux royaume des Lombards. J'en pourrais citer plusieurs encore; mais il s'agit surtout ici d'architecture.

Les planches, exécutées d'une façon ferme, et cependant pittoresque, attirent le regard sans sacrifier l'aspect sévère auquel on devait s'attendre en pareil cas. Elles ont même plus d'une fois des indications curieuses sur ce qu'on appelle l'*iconographie* du moyen âge. Je citerai par exemple certains portails et chapiteaux de Pavie, de Côme, etc. L'ornementation, si apparentée à la nôtre des XIe et XIIe siècles, peut enseigner bien des assimilations utiles à ceux qui s'occupent du *roman* français ou germanique.

De récentes études sur l'influence lombarde en Russie donnent un prix nouveau à ces moyens de rapprochements qui nous montrent quelle fut jadis l'unité de la chrétienté latine, et son expansion jusque dans l'Église grecque. M. le comte S. Stroganov avait déjà soulevé le voile qui dérobait ces vieux aperçus de communications entre l'Europe orientale et l'Italie du Nord. Aussi trouverait-on maintenant beaucoup d'additions à faire au plan formé il

y a quarante ans par Séb. Ciampi [1] sur les voyages d'Italiens dans la Pologne, Russie, Suède, etc.

Quant aux plans, coupes diverses et détails architectoniques, on peut penser s'ils étaient en bonne main sous la rédaction d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées. L'auteur y donne même bien des compléments semés dans son texte, pour mieux se faire comprendre par le lecteur.

Afin de ne pas sembler rompre en visière sans façon avec tous ceux qui l'ont précédé sur cette voie, M. F. de Dartein cite fréquemment les ouvrages lombards anciens et modernes qu'il prend pour guides ou pour but de ses critiques motivées. On ne pourra donc pas dire que son *siége fût fait* avant examen des pièces probantes, et nulle part son langage ne donne à soupçonner chez lui pareille outrecuidance, que les étrangers nous attribuent parfois trop gratuitement. C. CAHIER.

LE TRAIT D'UNION, par le P. L. BAILLY, S. J. Le Mans, Leguicheux-Gallienne; Paris, Vic. — LE LIVRE D'HEURES, id. ibid.

Nous regrettons d'arriver si tard pour parler de ces deux charmants proverbes. Notre but n'est point d'en faire ressortir le côté moral ; nous ne dirons pas que le vice y est puni et la vertu récompensée : la place de ces lignes offre une suffisante garantie aux inquiétudes les plus légitimes et les plus exigeantes. Du reste, nous avons mieux à dire.

Dans l'un, le *Trait-d'Union,* vous trouverez, sous une intrigue légère et parfois plaisante, un éloquent plaidoyer en faveur de la vraie et cordiale amitié qui s'épanouit, fondée sur l'estime réciproque, le support mutuel et le dévouement partagé. L'auteur parvient à faire vibrer les plus délicates fibres du sentiment dans cette vivante peinture de la solide amitié et des égoïstes pensées qui pourraient en ternir la fleur ou en violer le trésor. Aussi, nous l'espérons, vous applaudirez de tout cœur le vieux marquis, quand, à la fin de la pièce, il vous dira :

Hélas ! le souvenir est chose qui s'oublie !
Mais un autre lien pour l'avenir nous lie,
Et celui-là, Messieurs, est plus saint et plus fort :
Ceux qu'enchaîne un devoir s'aiment jusqu'à la mort.

[1] *Bibliografia critica delle antiche reciproche corrispondenze... dell' Italia colla Russia, colla Polonia ed altre parti settentrionali*, Firenze, 1834-39; 2 volumes in-8, à deux colonnes

Nous sommes plus embarrassé pour parler du *Livre d'Heures*, nous sentant plus indigne de le faire. Cette seconde œuvre, en effet, d'une inspiration si chrétienne, s'adresse davantage aux âmes d'élite, aux nobles cœurs qui savent comprendre et goûter à la fois la force et la douceur des affections de la famille; c'est de la poésie plus intime, plus *vécue*, plus riche encore d'expérience que d'éclat, qui émeut sans amollir, instruit sans dogmatiser et réveille tout un monde de souvenirs, mais n'amène ni regret ni amertume. Il nous semble que ces deux pièces qui feront si bonne figure dans le répertoire et sur la scène des *Œuvres ouvrières*, rencontreront encore ailleurs des sympathies durables et motivées. Lisez-les donc si vous nourrissez la haine de la déclamation, de la sensiblerie et du convenu. Pour nous, si nous ajoutons que la langue y est pure et colorée, le jeu facile, le dialogue vivant, la mise en scène élégante et exempte de difficultés spéciales, qu'il y règne un souffle chaleureux de franchise et de sincérité, qu'on y rencontre quelques-uns

De ces vers bien plantés qu'adopte la mémoire,

nous croirons avoir résumé notre impression, sans avoir dépassé ni la justesse ni les convenances de l'éloge. L. G.

ŒUVRES DE SYNÉSIUS, ÉVÊQUE DE PTOLÉMAIS, dans la Cyrénaïque, au commencement du v° siècle, traduites entièrement, pour la première fois, en français et précédées d'une étude biographique et littéraire, par H. DRUON. Paris, Hachette, 1878, in-8, p. 623.

Voilà une œuvre à laquelle on ne pourra reprocher d'être superficielle et sans intérêt; elle fait, sous tous les points de vue, le plus grand honneur à son auteur. Ils sont trop rares, à notre époque, le livres de ce genre pour que nous ne nous empressions pas de les signaler aux amateurs de bonne littérature, de judicieuse critique et de saine érudition.

Synésius a sa réputation bien établie; sans être un écrivain de premier ordre, il mérite cependant, en bonne partie, les éloges qu'il a reçus des savants. Ses œuvres n'avaient pas encore passé complètement dans notre langue; M. Druon nous en donne une traduction, qui permet à ceux que la langue grecque effaroucherait, d'apprécier la valeur littéraire de cet auteur du v° siècle. Si, par les notes qui accompagnent sa traduction, M. Druon prouve jusqu'à quel point il a consciencieusement étudié Synésius, il le montre encore plus dans son introduction historique et littéraire;

car c'est surtout par les œuvres mêmes de son héros qu'il est parvenu à nous enrichir d'une biographie complète, autant qu'elle peut l'être, de l'évêque de Ptolémaïs, l'ancien philosophe païen, le disciple et l'ami de la célèbre Hypatia.

Dans la vie de Synésius se dresse un problème important : à quelle époque embrassa-t-il le christianisme ? par conséquent, quels sont ceux de ses écrits que peut revendiquer la littérature chrétienne ? M. Druon, après une discussion approfondie, me semble avoir tranché la question : 1° Synésius n'est pas un poète chrétien : « Ses *Hymnes*, en grande partie, datent sans aucun doute d'une époque antérieure à sa conversion et sont comme la continuation de ses études philosophiques. » Or nous n'avons que dix de ses *Hymnes*, et sur ces dix pièces de poésie, quatre ou cinq au plus dénotent un changement plus ou moins accentué dans les principes religieux du poète. 2° Il n'est pas davantage un philosophe chrétien. Si dans quelques-uns de ses ouvrages on rencontre des pensées qui s'éloignent du paganisme, c'est plutôt la preuve du travail qui s'opérait dans son âme. 3° Comme orateur, il n'a laissé que deux discours écrits pendant son épiscopat ; ce sont les deux *Catastases*, composés tous deux à l'occasion de la guerre contre les barbares qui menaçaient la Cyrénaïque ; deux fragments d'homélies et le discours contre Andronicus. 4° Restent une soixantaine de lettres, sur cent cinquante-sept, qu'après un minutieux travail M. Druon attribue à l'évêque. C'est dans cette partie surtout qu'on peut se rendre compte du soin avec lequel il a creusé son sujet : il bouleverse complètement l'ordre suivi par les premiers éditeurs de Synésius et donne dans un Appendice (p. 585-601) les raisons qui l'ont guidé. « Je n'ai point la prétention, dit-il, d'avoir toujours bien deviné ; mais j'espère que si toutes les dates ne sont pas certaines, elle sont au moins vraisemblables. Les lettres se suivent assez régulièrement, je crois, dans l'arrangement que je propose ; le lien n'en est plus brisé à chaque instant ; et si l'ordre dans lequel je les ai distribuées peut en faciliter la lecture, je me tiens pour satisfait. » La critique évidemment trouvera ici matière à s'exercer ; mais il n'en est pas moins vrai que l'autorité de M. Druon vaudra bien celle de tout autre.

Mais alors qu'était réellement Synésius ? Fut-il vraiment chrétien ? Abjura-t-il à son baptême, et surtout au moment de sa consécration épiscopale, toutes ses erreurs philosophiques et religieuses ? Faut-il adopter le jugement que porte de bien haut, M. Aubé, dans la *Biographie Didot* (t. XLIV, col. 744) ? Voici comment s'ex-

prime cet écrivain, peu favorable, on le sait, à l'Église : « C'est la philosophie qui a élevé la jeunesse de Synésius et nourri son âge mûr. Venu bien tard, à l'heure où la raison avait fait son œuvre et planté dans son esprit des convictions solides, le christianisme resta à la surface, sans le pénétrer et ne fit que recouvrir le philosophe sans l'effacer. Il appartient à l'Église par le dehors, si je puis dire, plus que par le dedans. Il mit à son service ce qu'il avait d'activité, de zèle, de dévouement ; mais il ne se donna pas lui-même. Il fut ministre de l'Église; il ne mérite pas qu'on le mette au nombre des Pères et des docteurs, il fut dans l'Église homme d'action et de gouvernement, mais non théologien. Bien plus, si on se place au point de vue du dogme, il est permis de dire que l'évêque de Ptolémaïs est un chrétien équivoque, et, pour parler net, qu'il n'est chrétien que de nom. »

M. Aubé écrivait cela en 1865, ayant sous les yeux l'*Étude sur la vie et les œuvres de Synésius*, que M. Druon avait fait paraître dès 1859; c'est même sur lui que tombent ses critiques. Ainsi M. Aubé conteste qu'au moment de son élévation à l'épiscopat, Synésius fût chrétien; il soutient, avec M. Villemain, que, pour l'attirer dans le sein de l'Église et le forcer à accepter les fonctions d'évêque, on lui permit de garder sa femme et ses opinions : deux points, on le voit, qui ne manquent pas de gravité. M. Druon, et je l'en félicite, ne s'est pas laissé effrayer par les contradictions de M. Aubé ; car, dix-huit ans après l'apparition de son *Étude* sur Synésius, il n'est pas moins affirmatif qu'en 1859. Il soutient encore que Synésius était chrétien quand les habitants de Ptolémaïs le choisirent pour évêque; qu'il ne fût que catéchumène, soit; saint Ambroise ne l'était-il pas dans une circonstance analogue? qu'il n'eût quitté que récemment le culte des faux dieux (culte dont il ne paraît nulle part avoir été un fanatique partisan), soit; mais qu'est-ce que cela prouve contre la sincérité de sa conversion? Synésius, oui, opposa à la volonté de ses concitoyens toutes les résistances qu'il put imaginer, résistances bien légitimes, car il lui fallait quitter une épouse aimée et abandonner une existence facile pour embrasser les rudes travaux de pasteur de la cité, travaux inséparables surtout alors des fonctions d'un évêque, le seul défenseur de son troupeau et contre le pouvoir impérial et ses représentants et contre les barbares; mais, une fois son assentiment donné, Synésius profita-t-il d'un indulgent compromis pour mettre à l'aise sa conscience avec ses idées antérieures? M. Druon le nie formellement : « Dans les écrits qu'il composa après son élé-

vation à l'épiscopat, malgré quelques expressions empruntées à ses anciens souvenirs, on ne trouve aucune trace de doctrines contraires aux dogmes chrétiens ; le philosophe paraît encore, mais se confondant cette fois avec l'évêque réellement orthodoxe. A moins de le déclarer hypocrite, comment s'expliquer la rigueur qu'il déploya plus tard dans son diocèse contre les hérétiques? La conformité de son langage avec la foi catholique dut être sincère ; car rien ne nous autorise à croire qu'il ait pu, qu'il ait voulu jamais déguiser sa pensée. Lui-même avait dit : « J'en prends à témoin « Dieu et les hommes ; si jamais je suis élevé à l'épiscopat, je ne « feindrai pas d'adhérer à des dogmes que je n'admettrais point ; « je ne cacherai point mes croyances, et jamais ma bouche ne « contredira mon cœur. » (P. 40). M. Druon ne défend pas moins bien la discipline de l'Église relativement aux concessions qui auraient été faites à Synésius, et cela malgré tout l'échafaudage de mauvaises raisons que lui oppose M. Aubé.

On voit assez dans quel esprit M. Druon a composé cet excellent ouvrage. Déjà en 1860, dans la *Revue européenne* (t. IX, p. 342), M. Martha formulait ainsi son appréciation sur l'*Étude* publiée par celui qui, s'il m'en souvient, avait été son collègue de professorat au lycée de Strasbourg : « N'oublions pas d'ajouter que ce livre, remarquable par la science, le goût et l'exactitude de la critique, respire partout un vif sentiment chrétien, et que s'il offre à l'historien, au philosophe un recueil de faits précieux, il peut devenir encore une instructive lecture pour les âmes pieuses qui tiennent à bien connaître les premiers temps de l'Église. Une grande modération dans les jugements, une rare précision dans les détails, un profond respect pour son sujet, que rend plus visible encore un style plein de réserve quand l'auteur touche à des questions de doctrine chrétienne, recommandent à tout le monde ce travail si consciencieux dont les qualités littéraires ne servent qu'à relever la valeur morale. »

On est heureux de pouvoir opposer au jugement si peu impartial de M. Aubé celui d'un universitaire, qui est actuellement professeur à la Faculté des lettres de Paris et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Je m'y range volontiers, tout en observant que je n'ai pas trouvé dans M. Druon « un style plein de réserve quand il touche à des questions de doctrine chrétienne », mais, au contraire, un style franchement accentué.

C. Sommervogel.

UNE FAMILLE D'OUVRIERS. Études, par le Docteur ESPANET.

Quand on voit le flot révolutionnaire emporter la masse de nos populations ouvrières, comment refuser ses sympathies aux hommes de cœur qui tendent une main fraternelle à tant de malheureux entraînés par le courant? Pour les sauver, le docteur Espanet ne leur présente pas des théories ; il leur fait un tableau de ce que serait leur vie, s'ils la voulaient rendre digne et chrétienne. Un récit plein de charme nous présente groupée autour d'une généreuse fille une famille d'ouvriers qu'une étroite union conserve dans la voie droite et conduit même à une fortune inespérée. Marthe sait trouver, dans son dévouement pour les siens, le secret de rendre attrayant un intérieur où des joies légitimes, des satisfactions variées attendent le travailleur à son retour de l'atelier. Ce problème d'éloigner l'ouvrier des milieux mauvais en le retenant à son foyer est un de ceux que poursuit la Contre-Révolution. Les hommes qu'il préoccupe suivront avec intérêt le développement heureux que l'auteur a donné à ce qu'il appelle les trois genres d'attraits : attraits de la maison, — attraits de la table, — attraits des veillées. On rencontre là des conseils d'hygiène populaire qui attestent la longue expérience du médecin consommé. Car c'est un des buts du docteur Espanet de vulgariser les connaissances utiles.

Il y a dans ces pages un sens chrétien qui va à l'âme ; on y apprend à aimer les saintes choses dont la Révolution voudrait nous déposséder : le respect sacré du devoir, l'amour de la vie de famille, le dévouement et la reconnaissance à l'Eglise. Ces nobles sentiments sont exprimés avec sobriété, mais avec cœur, par des personnages auxquels le récit nous attache et dont les qualités morales sont propres à faire estimer davantage le caractère et la condition de l'humble artisan.

Le lecteur relèvera de délicieux chapitres. Notons-en un qui nous a frappé. C'est l'histoire d'une enfant, née infirme, privée de l'usage de ses membres, rebutée de sa mère, dont elle s'obstine à mériter l'amour par une tendresse filiale constamment méconnue, mais visitée de Dieu qui l'embellit merveilleusement de vertus et de grâces, qui éclaire son intelligence d'une façon surprenante, qui l'*angélise* enfin pour la ravir à huit ans, au soir de sa première Communion. Ce morceau est touché avec une exquise délicatesse.

CORNEILLE. *La critique idéale et catholique*, par M. A. Charaux, professeur à l'Université catholique de Lille. 2e partie. Lefort, Lille, 1879, in-12.

M. Charaux nous présente dans ce volume le résumé de son enseignement littéraire à l'université catholique de Lille, durant l'année scolaire 1878-1879. C'est la continuation de la critique « idéale et catholique » appliquée aux œuvres principales de notre grand Corneille. Les lecteurs des Études savent avec quel éclat l'éloquent professeur inaugura l'année dernière cette franche application des principes catholiques aux chefs-d'œuvre de la littérature. Ce deuxième volume réalise toutes les promesses que nous avait fournies son brillant devancier, et il nous donne le droit de dire, sans crainte de recevoir un démenti, que la foi, dans l'intelligence comme dans le cœur, est la vraie lumière du bon goût. Fils d'un siècle essentiellement chrétien, l'auteur du Cid et des Horaces laisse éclater de toute part dans ses œuvres les sentiments qui l'animent lui-même, et sont les sublimes inspirateurs de son génie. Malgré le nom qu'ils portent, ses héros sont chrétiens, et par conséquent, atteignent dans leur héroïsme une hauteur que l'histoire elle-même ne leur a pas donnée, mais qu'ils doivent au génie de Corneille, guidé par la foi dans la création puissante de ses héros. Sans la foi, l'idéal, si parfait soit-il, ne dépasse point les limites de la nature : la foi lui ouvre un horizon d'une profondeur infinie, comme le Dieu qui devient le type, à jamais insaisissable dans la plénitude de sa perfection. Armé de ces principes, dont il comprend toute la fécondité, M. Charaux peut pénétrer le mystère du génie procédant à la création de ces grands caractères, toujours martyrs du devoir, dont abonde le théâtre de Corneille. Le professeur chrétien me fait mieux comprendre, non seulement la foi héroïque de Polyeucte, mais encore la clémence généreuse d'Auguste, le patriotisme d'Horace, la vaine gloire de Pompée et la terreur qui règne dans Rodogune. Ce qui nous frappe encore dans ces leçons, c'est l'absence de cette érudition prétentieuse, qui s'étale dans la plupart des œuvres de nos critiques, et qui consiste à nous apprendre avec une scrupuleuse exactitude à quelles sources a puisé Corneille, quels modèles il a pu imiter et quelle a été la fortune de chacune de ses tragédies. On fait ainsi de l'histoire, ce qui est assez facile et peut devenir piquant, mais on ne pénètre point dans l'étude détaillée de l'œuvre en elle-même. Ceci est plus difficile sans doute, mais c'est la seule manière de faire comprendre un chef-d'œuvre et de former le goût de ses audi-

teurs. Or, ce côté qui paraît d'abord restreint, mais qui seul mérite le nom de critique, M. Charaux l'exploite avec un grand bonheur. On voit bien qu'il n'ignore pas l'autre, mais il va où l'appelle son vrai devoir de maître du bon goût. Rendons-lui grâce aussi de ce qu'il n'a pas hésité à consacrer une leçon à cette touchante traduction de l'Imitation de J.-C., qui ne mérite pas l'oubli dans lequel on l'a trop souvent laissée. Le génie et le cœur de Corneille étaient capables de comprendre des pensées aussi belles, et souvent les vers du grand tragique ne sont pas indignes du *plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes*.

En finissant la lecture du livre de M. Charaux, nous disons de tout cœur: Heureux les jeunes gens qui reçoivent de telles leçons! Un jour assurément ils donneront des hommes de goût à la littérature, et des hommes de cœur à la patrie. H. Martin.

ESQUISSES ET CROQUIS PARISIENS. **Petite chronique du temps présent, par Bernadille. 2e série, Paris, Plon, 1879, in-18 jésus, p. 302. — Prix : 3 fr. 50.**

Dans quelque cent ans — si le monde existe encore, — ces *Esquisses* de Bernadille auront une valeur historique et morale plus grande que de nos jours. Nous coudoyons à chaque pas les personnages qu'il étudie avec tant d'esprit et de sagacité ; nous sommes les témoins de ces mille scènes qu'il décrit en détail, qu'il photographie en quelque sorte ; les ridicules de notre temps, tout en excitant notre hilarité, ne nous surprennent pas outre mesure; *assueta vilescunt*. Mais laissons couler les siècles ; alors un savant parmi nos arrière-petits-neveux, qui voudra raconter à ses contemporains ce qu'était la grande ville en l'an de grâce 1878, ne pourra pas se contenter de lire les *Organes de Paris*, de Maxime Du Camp, il devra tenir compte des *Esquisses*, de Bernadille. Où trouvera-t-il mieux racontés les mœurs parisiennes, les travers parisiens, les petites industries parisiennes et ces mille curiosités qui vivent un jour, que nous aurions même oubliées le lendemain de leur disparition, si la plume fidèle d'un minutieux chroniqueur ne les faisait revivre pour la postérité la plus reculée? Dans le tome XI des *Études* (ve série, p. 623), nous avons signalé la première série des *Esquisses*. Nous n'avons rien à changer dans notre appréciation. On cherche quelquefois, pour se délasser, un livre amusant et inoffensif ; nous en connaissons peu qui remplissent mieux ce double but que les livres de Bernadille, et qui même instruisent davantage sans en avoir l'air. C. S.

CHRONIQUE

LE MOIS DE FÉVRIER 1879

Ce mois rappelait aux catholiques leur deuil et leur joie de l'année dernière. Le 7, jour de lugubre souvenir, un service pour l'âme de Pie IX fut célébré à la chapelle Sixtine en présence du pape Léon XIII qui fit lui-même l'absoute. Les cardinaux; les évêques et les prélats qui se trouvaient à Rome, le corps diplomatique tout entier, l'élite de la noblesse romaine et beaucoup d'autres personnages distingués assistaient à cette cérémonie et rendaient hommage à la mémoire du pontife défunt. Le lendemain, le sacrifice de la messe était offert pour lui dans l'église de Saint-Pierre : des fidèles de toute condition et de tout pays remplissaient l'immense basilique ; ils se pressaient à la table sainte, ils venaient en foule se proterner auprès de son tombeau provisoire et verser devant ses reliques des larmes et des prières. Bientôt un autre anniversaire a dilaté nos cœurs sans dissiper toutes nos tristesses, car en nous accordant comme don de joyeux avènement l'indulgence du jubilé, le successeur de Pie IX ne nous dissimule pas que la situation présente est lamentable, que la tempête furieuse dont l'Église est assaillie ne s'apaise point, que l'état ruineux des affaires publiques, les funestes projets des impies, les menaces de la colère céleste, qui déjà s'est appesantie sur plusieurs têtes, font craindre des maux encore plus grands pour l'avenir. Dans sa réponse au doyen du Sacré-Collège le jour anniversaire de son exaltation, il laissait paraître les mêmes pressentiments. Si donc il garde toute la sérénité de son espérance, il ne se fait point d'illusion, mais c'est en Dieu seul qu'il espère : « Notre confiance, disait-il aux cardinaux, est placée dans Celui dont nous tenons, quoique indigne, la place sur la terre,

dans Celui qui donne aux combattants la force et la victoire, et qui a dit : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* » Nous avons rapporté plus haut le mémorable discours du Pape aux représentants de la presse catholique : à cette phalange dévouée le Saint-Père donne des encouragements précieux et trace un programme, une ligne de conduite, qui sera la règle de ceux qui consacrent leur plume au service de l'Église.

Les ressources du Denier de Saint-Pierre ont diminué soit à cause des mensonges répandus l'année dernière par certains journaux sur les prétendus trésors amassés par Pie IX, soit à cause de la crise économique et de la détresse générale, soit parce que les catholiques ont partout des charges énormes à supporter pour soutenir leurs écoles, nourrir leurs prêtres et relever les ruines accumulées par leurs adversaires. De toutes ces indigences, la plus vénérable est assurément celle du Vicaire de Jésus-Christ ; nous sommes bien sûrs que les fidèles ne laisseront pas leur père commun dans le besoin. Mais en attendant que cette grande œuvre, recommandée et dirigée par l'épiscopat, ait retrouvé sa fécondité d'autrefois, Léon XIII est obligé de restreindre ses libéralités. Depuis le 1er février, il a cessé de fournir une subvention régulière à ceux des évêques d'Italie que le gouvernement de ce pays ne veut point reconnaître. Le fisc avide, non content de les priver du revenu de leurs églises et des allocations que la loi leur assigne, traitait comme une rente vulgaire l'aumône qu'ils recevaient du Saint-Père et prélevait impudemment sur elle une taxe de 13 fr. 20 cent. pour cent.

L'*exequatur* royal refusé à ces évêques est devenu pour l'un d'eux l'occasion d'un triomphe signalé. Des abus criants, notamment l'indigne conduite de quelques laïques de Musellaro qui montraient pour de l'argent un crucifix miraculeux vénéré dans une chapelle de cette paroisse, avaient obligé l'archevêque de Chieti à jeter l'interdit sur cette chapelle et sur l'église paroissiale. Cité par le préfet de la province devant le tribunal correctionnel comme coupable d'avoir usurpé les fonctions épiscopales, Mgr Ruffo-Scilla se vit énergiquement soutenu par son peuple. Une souscription s'ouvrit en sa faveur et une pétition couverte en quelques jours de quatre mille signatures fut envoyée au roi. L'affaire n'en suivit pas moins son cours ; ajournée une première fois, elle dut être enfin jugée le 12 février. L'archevêque se rendit au palais

dans le costume de sa dignité à travers une foule respectueuse et sympathique, et fut reçu par le clergé et par le corps entier des avocats venus à sa rencontre pour lui faire honneur. Dans le cours des débats, il reconnut les faits allégués contre lui, maintint hautement ses droits et, dédaignant les injures dirigées contre sa personne par le ministère public, il protesta contre les erreurs doctrinales. Le tribunal fit justice de cet essai de Kulturkampf à la prussienne et rendit une sentence de non-lieu. Le peuple, dont les flots avaient grossi pendant les longues heures de l'audience, accueillit cette nouvelle par une immense explosion de joie et reconduisit le prélat jusqu'à son domicile en l'acclamant et en lui prodiguant les marques de son respect et de son amour filial. C'est que les populations italiennes continuent d'être profondément religieuses et catholiques : il serait injuste de les juger d'après les députés libres-penseurs qui prétendent les représenter au Montecitorio, ou d'après les clubs tumultueux qui appellent de tous leurs vœux la république et qui applaudissent le nom du régicide Passanante.

La France jouit maintenant des bienfaits de la République vraie, de la République définitive. Les premiers jours qui suivirent l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence, le parti représenté par les différentes fractions de la Gauche au Parlement savoura la joie du triomphe. Plus d'obstacles ni de danger du côté des réactionnaires. Si les élections partielles du 2 février ramenaient à la Chambre M. de Fourtou, M. le baron Reille, M. Paul de Cassagnac, elles en avaient écarté l'éloquent champion de la cause catholique, le comte Albert de Mun. Mais des nuages ne tardèrent pas à troubler ce beau ciel. M. Dufaure, prévoyant une tempête, ne consentit point, quelques instances qu'on lui fît, à tenir plus longtemps le gouvernail de l'État. Le nouveau ministère, formé par M. Waddington, a été pris dans le Centre gauche; on y compte cinq protestants, y compris le président du conseil. Les autres groupes du parti vainqueur se plaignirent qu'on les eût laissés de côté; mais on leur fit comprendre qu'ils inspiraient peu de confiance à l'Europe; ils durent se résigner et attendre. Il fallait montrer du calme, rester unis, respecter l'ordre, ne pas compromettre un si beau succès ni faire des fautes dont les républicains seraient désormais seuls responsables. A ces conseils de sagesse furent ajoutées quelques-unes des satisfactions promises. Le commandement des grands

corps d'armée fut retiré à huit généraux, dont quatre étaient laissés en disponibilité, un autre admis par anticipation au cadre de réserve, trois appelés à l'emploi nouveau d'inspecteurs généraux. Après tant d'« épurations » déjà faites dans la magistrature, treize procureurs généraux furent d'un seul coup mis à la retraite ou révoqués. A la cour de Dijon M. Boissard, qui venait de maintenir si fermement les droits des frères de Caluire contre M. Challemel-Lacour, était remplacé par l'avocat de cet ancien préfet du Rhône condamné dans le procès.

Ces concessions et d'autres encore, comme l'abandon de la loi qui interdit le travail du dimanche, comme la permission donnée aux musiques militaires de jouer l'air de la *Marseillaise*, ne suffirent pas aux radicaux. Les questions irritantes qui avaient remué l'opinion avant le 30 janvier, continuaient à être débattues dans la presse et passionnaient les esprits : c'était toujours l'amnistie des communards, c'était la mise en accusation des ministres du 16 mai, le retour des Chambres à Paris, la crise économique, les plaintes soulevées contre la police.

L'amnistie a été pour les républicains une pomme de discorde. Les plus exaltés la demandaient pleine et entière pour tous les délits politiques et même pour ceux de droit commun dont la politique avait été l'occasion. Ils ne faisaient point mystère de leurs sympathies pour les insurgés de la Commune, qu'ils ne considéraient pas comme des traîtres, des assassins et des incendiaires, mais comme des proscrits dignes d'intérêt, comme des héros et des martyrs de l'idée républicaine. Un comité patronné par Victor Hugo et par Louis Blanc s'organisa pour secourir à leur retour de Nouméa ces « *victimes* de nos discordes civiles ». Le Conseil municipal de Paris vota une somme de 100,000 francs à verser dans la caisse de ce comité : dangereux exemple qui ne pouvait manquer d'être suivi. Lorsqu'un député demanda au ministère s'il tenait pour légal cet emploi de l'argent des contribuables, M. de Marcère loua « les intentions excellentes » qui avaient inspiré ce vote dont il désapprouva la forme seulement : on n'avait pas songé à faire distribuer ces subventions par les bureaux de l'assistance publique. Au surplus, le pouvoir allait prendre la direction de ce mouvement et solliciter des Chambres un crédit pour venir en aide aux condamnés rendus à leur patrie. En terminant il fit un appel à

la confiance du parlement : « Nous en avons besoin, dit-il. Je n'apprends rien à personne en disant que, dans ces derniers temps, sous l'influence de je ne sais quelles préoccupations, de je ne sais quel trouble, qui quelquefois s'empare des esprits, on a cherché à faire régner une certaine inquiétude dans l'opinion. » Était-ce donc là l'ère nouvelle, l'ère de prospérité ? La Gauche se récria ; mais ses dénégations n'empêchèrent pas le ministre de répéter que le pays n'avait pas encore « une entière confiance dans son avenir, une entière sécurité dans le présent. »

Le moyen d'assurer la paix publique n'était pas de rappeler les révoltés qui avaient établi la Commune et soutenu pour elle une guerre impie contre l'armée française. Mais l'amnistie était promise. La loi qui l'accorda ne satisfit ni le gouvernement, dont le projet avait été modifié par la commission parlementaire, ni la droite qui la repoussa, ni l'extrême gauche qui voulait davantage. A entendre la *Marseillaise*, « cette menteuse clémence n'est qu'un suprême outrage pour des hommes résolus à rentrer en France non pas comme des criminels auxquels on jette dédaigneusement leur grâce, mais comme des citoyens prêts à reprendre leur place au premier rang des défenseurs de la république. » Cette loi, mélange confus d'amnistie et de grâce, n'est point un acte juridique, M. le garde des sceaux en a lui-même fait l'aveu ; elle n'est pas non plus une mesure politique efficace, car elle ne fait point oublier le passé : la question qu'elle devait résoudre reste pendante, et les radicaux renouvelleront sans cesse leurs réclamations.

Les attaques dirigées contre la police ne jetèrent pas le gouvernement dans de moindres embarras. La *Lanterne*, un des organes les plus audacieux de la presse intransigeante, avait accusé plusieurs agents d'avoir torturé ceux dont ils espéraient arracher des aveux. Ce journal, n'ayant pu prouver les faits articulés, fut condamné comme diffamateur. La cause était jugée, il n'y avait plus à revenir là-dessus. Mais le préfet de police, M. Albert Gigot, ému du bruit que faisait cette affaire, demanda une enquête. Ainsi l'institution qui veille à l'ordre public et à la sûreté générale se voyait mise en suspicion par l'imprudence de son chef ; les employés subalternes étaient admis à déposer contre leurs supérieurs ; les malfaiteurs contre ceux qui avaient prévenu ou réprimé leurs criminelles tentatives. Un membre de l'Internationale siégeait même dans la com-

mission d'enquête. De là une certaine hésitation, un relâchement dans la surveillance. Les voleurs s'enhardirent, et pendant plusieurs jours les gazettes de tous les partis racontèrent les attaques nocturnes, les enlèvements et les assassinats dont les rues de Paris étaient le théâtre. Les recherches eurent un autre résultat auquel on n'avait pas pensé : elles prouvèrent que certains journalistes radicaux, certains orateurs socialistes renommés pour la hardiesse de leurs opinions, servaient d'espions à la police. La commission chargée de cette besogne s'étant heurtée contre le secret professionnel, plusieurs de ses membres profitèrent de cette circonstance pour se retirer. M. Gigot finit par donner sa démission, et le ministre de l'intérieur, harcelé par les implacables accusations de la *Lanterne*, fit porter la question à la tribune ; mais il se défendit faiblement, et une interpellation de M. Clémenceau, député radical devenu redoutable, le força d'abandonner son portefeuille.

La fin du mois a été marquée par un autre événement dont l'opinion s'est vivement émue. Depuis longtemps déjà on parlait de la conversion du cinq pour cent. Interpellé à ce sujet, le 11 février, M. Léon Say, ministre des finances, déclara n'avoir aucune opinion sur l'opportunité de l'opération. La commission du budget fut formée le 22 ; ses membres s'étaient prononcés presque tous pour la conversion. Cette nouvelle, publiée par toute la presse et exploitée par des agioteurs, jeta la panique parmi les porteurs de la rente menacée ; en quelques jours elle tomba de quatre ou cinq francs. M. Léon Say se renfermait toujours dans son silence. Il le rompit tout d'un coup le 27 février, veille de la liquidation ; au sortir du conseil des ministres il vint dire à la commission du budget « que la situation économique, la situation financière et la situation des capitaux étaient telles que selon lui l'opportunité de la conversion n'existait pas. » Mais il avait un moment auparavant, c'est-à-dire à onze heures un quart, fait connaître au syndic de la compagnie des agents de change de Paris la déclaration qu'il allait faire. Cette grave nouvelle ne fut communiquée à la Bourse de Paris qu'à une heure un quart ; cependant le télégraphe l'avait portée à Londres, où elle paraissait à midi et demie dans une édition spéciale du *Times*. On conçoit aisément quels bénéfices énormes les possesseurs d'un tel secret réalisèrent aux dépens des rentiers qui se pressaient de vendre. Il était difficile de ne pas voir là une manœuvre de bourse,

une opération de spéculateurs peu scrupuleux : la *Marseillaise* l'a nommée « le coup de la conversion », et le *Rappel* plus durement encore « une escroquerie. » Le ministre des finances, qu'une interpellation de M. Anisson-Duperron mit en demeure de s'expliquer sur ce scandale financier, a cherché à en rejeter la responsabilité sur d'autres ; mais sa réponse a paru embarrassée et peu concluante.

Le Conseil municipal de Paris, si tendre pour les communards et si désireux de leur retour, n'a point de repos qu'il n'ait chassé les frères et les sœurs dévoués à l'éducation de l'enfance. Au nom de la liberté de conscience il demande qu'on ne mêle pas aux connaissances positives les affirmations et les pratiques du culte, que l'enseignement religieux ne soit pas donné dans l'école, mais laissé au soin et à la volonté de la famille ; enfin il veut que le personnel enseignant soit exclusivement laïque. M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, se garde bien de repousser un vœu conforme selon lui à l'opinion de la majorité des habitants, puisqu'ils sont représentés par les conseillers qu'ils ont élus. Mais, dit-il dans une lettre au préfet de la Seine, l'intérêt des études exige qu'on n'expulse pas les maîtres actuels avant d'en avoir d'autres pour les remplacer ; d'ailleurs ce serait alarmer les consciences, troubler la paix publique et compromettre la réforme elle-même que de donner à ce changement le caractère d'une révolution violente, d'une mesure excessive et précipitée. On évitera donc « l'apparence d'une persécution. » On procédera avec lenteur afin d'agir plus sûrement ; on n'avancera que peu à peu afin de n'avoir pas à reculer.

Le ministre franc-maçon a beau faire, il ne trouvera pas le moyen de persécuter en sauvant les apparences. Sa lettre cauteleuse trahit l'esprit de secte ; son système de soumettre à des coupes réglées les écoles congréganistes est d'une si monstrueuse iniquité que le *Journal des Débats*, peu suspect de cléricalisme, prend contre lui la défense des établissements sacrifiés. « Pourquoi, dit-il, les remplacer par d'autres qui vaudront peut-être autant, nous disons peut-être, mais qui ne vaudront pas mieux ? Qui pourrait nier que certaines congrégations vouées à l'enseignement portent dans leur tâche des aptitudes et un dévouement qu'on ne trouverait pas à un degré supérieur ni même égal dans des instituteurs laïques ? » Mais, comme le disait naguère le cardinal-archevêque de Cambrai, ce n'est point dans l'intérêt de l'éducation ou de l'ins-

truction qu'on veut dans les écoles une direction absolument laïque : il s'agit de faire la guerre au catholicisme et de déchristianiser les générations nouvelles.

Les évêques de Belgique combattent les mêmes tendances dans la loi dont ce pays si catholique est menacé ; par une seconde Lettre pastorale collective ils ont eu soin d'éclairer le peuple sur le danger de ce projet : « Soumettre l'enfant au régime de l'école sans Dieu, c'est vouloir arrêter, comprimer, dès leur premier essor, la foi et le sentiment religieux dans son esprit et dans son cœur ; c'est vouloir y mettre en péril, disons-le, c'est vouloir y détruire la vie chrétienne à sa naissance. » « Agissez et priez, disent-ils encore, car le danger approche, il arrive, il est venu. »

Ces orages, après tout, s'ils nous réveillent de notre indolence, s'ils nous font agir et prier, développeront nos forces au lieu de les diminuer. Ainsi en Suisse les fidèles populations du Jura bernois sont plus attachées que jamais à leurs curés légitimes, tandis que le faux évêque Herzog cherche en vain des adeptes et que son université schismatique est déserte. Les capucins ont été réintégrés dans quatre de leurs couvents par le gouvernement réparateur du Tessin. A Genève même il ne sert de rien aux persécuteurs d'avoir exilé de leur canton un illustre évêque ni d'avoir chassé les catholiques de toutes leurs églises : il faut qu'après sept ans de lutte ils s'avouent vaincus et qu'ils entendent un membre du Grand Conseil leur dire que « l'Église catholique romaine est maintenant organisée en dehors de l'État plus fortement qu'elle ne l'a jamais été. » Le misérable schisme qu'ils soudoient encore les fait rougir et les embarrasse : « Vous avez au budget, leur disait M. H. Fazy, 150,000 francs pour le culte catholique libéral. Voulez-vous continuer à payer des curés sans troupeaux, un culte n'ayant qu'une minorité infime d'adhérents ? »

Eh bien, l'auteur d'une entreprise qui a si piteusement échoué, l'ex-Père Hyacinthe, s'est promis de réparer son échec en fondant sur un plan nouveau une secte religieuse dans la capitale de la France ; il élève une chaire de pestilence vis-à-vis de cette noble et catholique chaire de Notre-Dame de Paris où jadis il eut lui-même l'honneur de faire entendre sa voix non sans quelque réputation d'éloquence. Mais comment prêcher sans mission ? Le moine apostat n'a pas voulu commettre une seconde fois la faute de négli-

ger cette condition essentielle. Ne pouvant se faire envoyer par son évêque, le vénérable successeur de saint Denis, ni par l'évêque universel qui est assis sur le Siège de saint Pierre, il a mendié une mission auprès d'un épiscopat étranger. Que dis-je, d'un épiscopat? Les évêques anglicans n'ont pas même le caractère sacerdotal. Mais quand même ils auraient été validement consacrés, de qui tiennent-ils leur juridiction? Et quand ils auraient une juridiction, de quel droit, en vertu de quelle loi canonique donnent-ils une mission hors de leur territoire, dans un diocèse qui ne dépend pas d'eux, à un prêtre en révolte contre son évêque? Les prélats anglicans ont hésité un moment devant cette difficulté ; mais dans la pensée que pour combattre les usurpations et les doctrines du Siège de Rome une exception aux règles était permise, ils ont passé par-dessus ce scrupule, et le *primus* de l'Église anglicane d'Écosse a été chargé par eux de s'entendre avec M. Loyson et de lui offrir ses directions et une surveillance provisoire. Muni de cette autorisation telle quelle, l'ex-Père Hyacinthe eut le front d'écrire à S. Ém. M[gr] Guibert pour lui notifier sa résolution d'ouvrir à Paris « une église catholique gallicane » le dimanche 9 février. Le cardinal, afin de prévenir un plus grand scandale, crut devoir faire une réponse à cette lettre impertinente. Il reprochait à l'auteur sa honteuse apostasie : « Vous avez laissé pénétrer dans votre esprit, lui disait-il, l'orgueil qui aveugle, et dans votre cellule de religieux les images des jouissances que vous vous étiez interdites par des serments sacrés... Alors ce qui faisait l'objet de votre foi a cessé d'être vrai à vos yeux; les saints objets de votre amour n'ont plus eu de charme pour votre cœur. » Il lui prédisait l'issue pitoyable de son entreprise insensée et criminelle : « Autour de votre tribune schismatique on verra quelques personnes sans croyances, attirées par la curiosité; on n'y verra point des disciples; votre secte ne fera point d'adeptes. Vous n'atteindrez même pas à la fortune de l'*Église française* de Châtel qui, après un certain nombre de réunions qui ressemblaient à des représentations de théâtre, disparut dans l'indifférence et le mépris » Les exhibitions du nouveau culte faites dans une salle de café-chantant devant une foule de curieux presque tous protestants ont vérifié la prédiction de l'éminent archevêque.

Ainsi cette prétendue Église catholique gallicane, rejeton du

schisme anglican, ne prend pas racine sur la terre française. Quant aux vieilles sectes protestantes, elles se dissolvent de plus en plus dans la négation de toute croyance. Une loi adoptée par le Sénat, dans la séance du 20 février, pousse décidément dans la voie du libéralisme ce qui reste de luthériens en France depuis la perte de l'Alsace : la confession de foi qui figurait dans le projet primitif d'organisation de leur Église en a été retranchée. On sait d'ailleurs que la faculté de théologie établie à Paris pour remplacer celle de Strasbourg n'est plus qu'une faculté mixte où les opinions contradictoires des différentes fractions du protestantisme sont simultanément enseignées. M. Pelletan, rapporteur de ce projet de loi, a saisi cette occasion d'affirmer la suprématie de l'État sur l'Église : « L'État, selon lui, ne saurait copartager la souveraineté et traiter en quelque sorte de puissance à puissance pour régler ses rapports avec une Église. » Nous remercions M. Chesnelong d'avoir élevé la voix contre cette dangereuse erreur qui fait gémir l'Allemagne sous le poids de la persécution religieuse.

Il paraît que le prince de Bismark ne se croit plus intéressé à négocier avec le Vatican. Il aurait reconnu, dans un de ses « dîners parlementaires » où il parle de sa politique avec un air d'abandon, que ces négociations étaient depuis longtemps suspendues et qu'elles ne seraient pas reprises de sitôt. Mais devons-nous croire à ce qu'on raconte de ses propos injurieux envers la cour romaine? A-t-il dit vraiment que selon toute probabilité le cardinal Franchi était mort empoisonné? A-t-il dit avoir reçu du cardinal Nina une lettre de trente-six pages où ni lui ni son fils n'ont pu trouver aucun sens? Ces imputations absurdes, si elles sont tombées de sa bouche, ne déshonorent que leur auteur. Peut-être ces semblants de confidences ne sont-ils qu'un moyen de gagner certains membres du Reichstag; car le chancelier a des mécomptes avec cette assemblée; sa première tentative auprès d'elle, à l'ouverture de cette session, a été un échec. Il l'avait priée d'autoriser l'arrestation de deux députés revenus à Berlin d'où ils avaient été chassés en vertu de la loi contre les socialistes. Mais la Chambre, après un discours de M. Reichensperger, un des principaux orateurs du centre, a refusé, à l'unanimité moins deux voix, l'autorisation demandée.

A la reprise des séances du Parlement de la Grande-Bretagne, qui a eu lieu le 13 février, les Irlandais ont éprouvé une amère

déception. La précédente session avait adopté deux lois qui leur étaient très avantageuses, l'une en favorisant chez eux le développement de l'instruction secondaire, l'autre en ordonnant que les cabarets fussent fermés le dimanche. Il leur reste d'autres revendications à faire pour tirer leur nation de l'injuste infériorité où elle est maintenue. Trois mesures leur étaient particulièrement à cœur : la réforme du Grand Jury, l'extension de la franchise électorale et surtout la création d'une université catholique en Irlande. Si le gouvernement ne leur avait fait aucune promesse, il leur avait permis de concevoir des espérances. Mais la déclaration lue par les ministres aux deux Chambres à la séance d'ouverture n'a annoncé qu'une retouche des lois sur le Grand Jury ; sur les autres questions irlandaises, il a gardé un silence profond, et les efforts tentés par quelques députés pour y intéresser le Parlement n'ont pas réussi. Espérons que cet insuccès ne découragera pas les représentants de la noble Irlande, mais qu'il resserrera leur union un peu compromise par des désaccords regrettables.

La mort de Chir Ali, survenue le 21 février, hâtera sans doute la fin de la guerre contre les Afghans, car Yakoub khan qui lui succède semble animé de dispositions plus conciliantes que son père. Au reste, l'Angleterre a dès maintenant atteint son but : elle est maîtresse des défilés qui de l'Afghanistan conduisent dans l'Inde et son empire a de ce côté une frontière invulnérable. La défaite qu'elle a essuyée en Afrique sera bientôt vengée ; des renforts arrivent de différents côtés à lord Chelmsford, qui ne tardera pas à faire payer cher aux Zoulous leur victoire d'Isandula dont ils n'ont pas su profiter.

Lord Beaconsfield a pu dire à la haute Chambre que la plupart des articles du traité de Berlin étaient exécutés. Il est vrai que le Monténégro, la Serbie, la Roumanie et la Perse ont été mis en possession des territoires qui leur étaient cédés ; mais les négociations relatives aux frontières de la Grèce n'ont pas avancé d'un pas. D'un autre côté les réformes si bruyamment imposées à la Turquie n'ont abouti, comme par le passé, qu'à des essais inefficaces : quelle que puisse être la bonne volonté du gouvernement turc pour les introduire, les populations orientales ne sont point préparées pour les recevoir. En Syrie Middhat pacha parle beaucoup, mais fait peu de chose. En Égypte le khédive n'aspire qu'à se débarrasser du mi-

nistère responsable qui lui a été imposé ; l'émeute excitée au Caire par quelques centaines d'officiers renvoyés sans solde lui a offert une occasion favorable en contraignant Nubar pacha, son premier ministre, à donner sa démission. Mais l'Angleterre et la France étaient là pour lui rappeler ses engagements.

La Russie a conclu le 8 février sa paix définitive avec l'empire ottoman. Les clauses du traité de San Stefano qui n'ont pas été modifiées par celui de Berlin, sont maintenues. L'indemnité de guerre que la Turquie doit payer est fixée à 802,500,000 francs. Il faut y ajouter premièrement une somme qui peut s'élever à 26 millions 750,000 francs destinée à dédommager les sujets russes lésés pendant la guerre ; secondement, une autre somme à déterminer plus tard pour les frais d'entretien des prisonniers turcs. L'indemnité stipulée à San Stefano pour la Roumanie, la Serbie et le Monténégro ne figure plus dans le traité ; puisque ces États sont devenus indépendants, c'est à eux de s'entendre pour cet effet avec la Porte. La Russie, de son côté, a promis d'évacuer le territoire turc aussitôt après la ratification du traité de Constantinople ; mais en retirant ses troupes elle laisse derrière elle une formidable insurrection prête à éclater.

Elle reste encore en Bulgarie, tenant sous son influence l'assemblée des notables, qui réunie à Tirnova discute les 170 articles du statut organique dont sa protectrice lui a fait présent. Une fraction considérable des députés bulgares voulait que les représentants de la Roumélie fussent appelés à délibérer avec eux. Il a fallu modérer ces impatients. Réunir ces deux provinces en une seule principauté serait effacer une des clauses les plus importantes du traité de Berlin ; les provinces occidentales n'y consentiraient pas. La Russie sait attendre ; le temps achèvera l'œuvre qu'elle a préparée. D'ailleurs elle a besoin de se reposer après le grand effort de ces deux dernières années. Son trésor est vide, son armée décimée par les combats et les maladies. Il serait imprudent de faire mouvoir de grands corps de troupes dans le voisinage des provinces méridionales infestées de la peste. Le fléau n'a pas tellement disparu que le reste de l'Europe et l'Amérique aient renoncé à leurs précautions sanitaires. C'est un grand coup porté au commerce de la Russie ainsi isolée. Elle voit les navires étrangers fuir son port d'Odessa pour aller chercher au delà de l'Océan le blé qu'ils jettent

sur nos marchés. D'autres plaies la rongent au dedans : ses sujets lui demandent pour eux-mêmes les réformes et les libertés qu'ils ont conquises pour les Bulgares ; les nihilistes lui ont prouvé par l'assassinat du prince Krapotkine à Kharkoff, par leurs manifestes sauvages, par leurs réunions à Kieff et par leur lutte sanglante contre la gendarmerie que leur audace et leurs complots sont toujours pour l'empire un danger sérieux. Au dehors elle s'est vue bravée par les Roumains et contrainte de leur livrer la forteresse d'Arab-Tabia. Il est vrai qu'à leur tour les Roumains en sont sortis, laissant à l'Europe la décision de ce différend.

L'Autriche s'établit solidement dans la Bosnie et l'Herzégovine. On dit qu'elle pousse plus loin ses prétentions et qu'en sacrifiant l'article 5 du traité de Prague elle s'est assuré aux dépens du Danemark la connivence de l'Allemagne pour s'étendre jusqu'à Salonique.

Dans la péninsule ibérique signalons seulement trois faits : l'entrevue du roi d'Espagne et du roi de Portugal à Elvas, le rappel du général Martinez Campos, gouverneur de Cuba, destiné à de plus hautes fonctions dans la mère patrie, et la découverte inespérée du tombeau et des reliques de saint Jacques dans l'église de Compostelle.

F. DESJACQUES.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

[illegible] PITRAT AINÉ, RUE GENTIL

L'ENFER

LETTRE A M. G. HARRY

AU SUJET DE SA BROCHURE

LE PRÊTRE ENNEMI DE DIEU

Je viens d'achever, Monsieur, la lecture de vôtre thèse originale. Vous prétendez démontrer que le prêtre, que le ministre de Dieu, est l'ennemi de Dieu. Votre argumentation est presque aussi singulière. Elle revient à dire que le prêtre, par un mensonge exécrable, a inventé l'enfer, et qu'il rejette sur Dieu cette création monstrueuse. « Le châtiment éternel, dites-vous en propres termes, est un mensonge et un blasphème dont le prêtre se rend chaque jour coupable. » La meilleure réponse à des attaques peu mesurées serait le silence, car l'excès se détruit lui-même. Mais votre brochure circule avec un laisser-passer officiel qui équivaut à une approbation; cette haute distinction nous fait un devoir d'en apprécier la valeur, en jugeant l'œuvre qu'elle garantit.

Vous êtes jeune, Monsieur, ce n'est pas un reproche que je vous fais : tant d'autres seraient heureux de le mériter! Je veux seulement vous faire remarquer qu'il n'est jamais permis d'être jeune en écrivant : les qualités que l'on aime dans le jeune homme, la fraîcheur de l'inexpérience, l'impétuosité d'un sang qui bouillonne, sont de vrais défauts dans l'écrivain, d'ailleurs le plus sympathique. Vous parlez avec colère, votre argumentation est émaillée des injures les plus chaudes et les plus variées ; la manière seule dont vous prononcez le nom du prêtre semble un pétillement de rage concentrée. Ah! Monsieur, combien tout cela

est regrettable pour vous, pour votre thèse! Vous ignorez donc encore que la passion aveugle, qu'elle compromet les meilleures causes, qu'elle empêche de voir le fort et le faible d'une démonstration. Qu'en est-il donc, lorsqu'on a besoin d'user d'habileté, de mettre en œuvre toutes les ressources de la sophistique? Si vous croyiez avoir échappé vous-même à ce péril, ce serait un autre tour joué à l'écrivain par une autre aimable qualité de jeunesse, par la confiance. L'ardeur, je ne veux pas dire la passion, le feu du combat, vous a tellement ébloui que vous n'avez pas vu les deux parties essentiellement comprises dans votre thèse, que vous avez oublié de mentionner l'une et que vous avez établi l'autre avec une rare maladresse, pardon, je veux dire un rare malheur.

En effet, que prétendez-vous prouver? La réponse est sur le frontispice de votre brochure, où nous lisons : *le prêtre ennemi de Dieu*. Il est l'ennemi de Dieu, parce qu'il a inventé l'enfer. En analysant cette proposition, nous y trouvons immédiatement les deux suivantes : 1° le prêtre a inventé l'enfer; 2° le dogme de l'enfer viole les droits les plus sacrés de la divinité. Ces deux propositions sont également indispensables à votre thèse. Un peu de calme le fait voir tout de suite. Car, la chose est de toute évidence, si le prêtre n'a pas inventé l'enfer, ou si le dogme de l'enfer n'a rien qui soit en opposition avec les droits de Dieu, le prêtre ne peut être taxé de mauvais vouloir envers Dieu sur le chef de l'enfer. Or de ces deux points, c'est le deuxième que vous examinez; le premier n'a pas même l'honneur d'une mention. Que devient donc votre thèse? N'avais-je pas raison de dire que le feu de la jeunesse vous avait malheureusement ébloui? Entrons cependant un peu plus dans votre sujet.

Des deux propositions comprises dans votre thèse, l'une présente, comme on dit dans l'école, une question de fait, l'autre une question de droit. Le droit et le fait, Monsieur, ne se traitent pas avec les mêmes moyens. Les questions de droit en matière philosophique se résolvent par la raison, les questions de fait par le témoignage des hommes, ou en d'autres termes par l'histoire. Cette distinction est élémentaire; mais votre hallucination est si complète que vous écrivez : « Quant à moi, je n'ai tiré mes conclusions que de ce premier de tous les évan-

giles : la *raison*, qui est la base de la société et le seul guide de l'esprit humain. » Vous avez même la naïveté de parler de la sorte dans une épître dédicatoire ; vous n'avez pas soupçonné que par cet aveu, permettez-moi cette expression familière, vous vous coupez l'herbe sous les pieds, puisque vous vous mettez tout d'abord dans l'impuissance de prouver que le prêtre ait inventé l'enfer. Vous faites donc savoir à votre lecteur, avant de commencer, que votre ouvrage, ne justifiant pas son titre, ne signifie rien. M. le Directeur de la presse appelle « votre intéressante brochure... une œuvre de conscience. » Certes, ce n'est pas une œuvre de malice. Vous avez montré tout juste l'habileté du procureur de la république qui, réclamant contre un prévenu les sévérités de la loi, s'étendrait complaisamment sur les dispositions de la loi, après avoir averti le tribunal qu'il se gardera bien d'établir la culpabilité du prévenu.

Peut-être avez-vous supposé que la question de fait ne valait pas la peine d'être examinée, parce qu'elle comprendrait, d'après vous, un point acquis à votre thèse. Cette supposition vous excuserait, mais ne rendrait pas votre thèse plus solide ; car rien n'est plus faux que cette proposition : « Les prêtres ont inventé l'enfer. » Vous en serez convaincu vous-même, si vous voulez bien me suivre un instant ; je ne vous conduirai pas par des chemins bien difficiles.

Les prêtres dont vous parlez, Monsieur, sont les prêtres catholiques, ces prêtres qui « humectent leurs doigts d'eau bénite », font « le signe de la croix » et « prêchent l'Évangile. » Vous allez voir que ces prêtres-là n'ont pas le moins du monde inventé l'enfer. Vous n'ignorez pas qu'ils ne sont pas d'aujourd'hui : leur origine, fort ancienne déjà, puisqu'elle compte plus de dix-huit siècles, ne se perd pas néanmoins dans la nuit des temps ; l'histoire en marque la date avec précision. C'est le jour de la Pentecôte de l'an 33 de l'ère vulgaire, que le sacerdoce chrétien se manifesta pour la première fois au monde par un acte public. Depuis ce jour solennel, cette grande institution n'a pas subi d'éclipse ; elle est restée toujours la même, elle présente cette seule différence qu'après avoir d'abord compris une douzaine de membres, elle en compta bientôt des milliers. Si dans le calcul on fait entrer le temps, on reconnaît vite que la série tout

entière doit se chiffrer par millions. Tous ces prêtres, vous le croyez et en cela vous n'avez pas tort, car votre croyance est confirmée par l'histoire, tous ces prêtres ont prêché l'enfer. Mais croyez-vous que tous aient inventé ce que tous ont prêché? Ce serait faire injure à votre esprit que de lui prêter une opinion aussi invraisemblable. Ce que la logique et l'évidence forcent d'admettre, le voici : dans une série successive d'hommes qui enseignent tous la même chose, les inventeurs de l'enseignement, si l'enseignement est inventé, sont nécessairement les premiers de la série. — En effet, ceux qui occupent les autres rangs de la série auraient eu quelque peine à persuader les précédents, attendu qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de persuader les morts. Par conséquent, si l'enfer a été inventé par les prêtres catholiques, il n'a pu l'être que par les premiers dans l'ordre du temps, c'est-à-dire par les apôtres. Voyez, Monsieur, quel avantage on trouve à soumettre une cause aux seules preuves qui lui conviennent. Le procès que vous instruisez avec tant de zèle, enveloppait une foule immense d'accusés au milieu desquels la prévention courait risque de s'égarer mille fois. Un seul coup d'œil historique les met tous hors de cause, sauf une douzaine. Il faudrait maintenant jouer de malheur pour ne pas voir clair dans une cause ainsi simplifiée. Mais, je dois vous le dire tout de suite, vous allez déclarer innocents ces derniers accusés, sur le témoignage de l'histoire.

Les apôtres étaient des hommes qui faisaient preuve d'une conviction bien extraordinaire. Tous, un seul excepté, ont versé leur sang pour la doctrine qu'ils prêchaient. De tels hommes ne sont guère capables de prêcher des fables inventées par eux : celui qui ment peut faire croire ses mensonges aux autres ; il est plus difficile qu'il les prenne lui-même pour la vérité, et surtout qu'il en demeure convaincu au point de donner sa vie en témoignage de la sincérité de sa parole. Il y a là une impossibilité psychologique contre laquelle les maisons de santé même ne fourniraient pas un argument. Or, remarquez-le bien, les apôtres sont tous unanimes en un point. Ils disent : « Notre doctrine n'est pas notre doctrine, nous sommes les envoyés d'un autre, nous sommes ses témoins, nous redisons ses paroles, rien de plus. » Les apôtres n'ont donc rien inventé. Cela n'est

pas moins incontestable que le jour en plein midi. Mais l'inventeur de l'enfer, n'est-ce-pas leur Maître, celui qui les a envoyés, celui au nom de qui ils parlent ? Certes, les ennemis mêmes du christianisme en conviennent, si jamais homme fut digne d'annoncer à la terre une doctrine nouvelle, cet homme-là fut Jésus-Christ ; et, si l'enfer était un dogme de cette nouvelle doctrine, quiconque a l'honneur de penser devrait traiter cet article avec les plus grands égards et la plus grande défiance de ses propres lumières. Mais Jésus-Christ non plus n'a pas inventé l'enfer. Une observation bien simple va vous en convaincre.

Les apôtres ont subi le martyre à Rome, en Grèce, en Égypte, en Palestine, en Perse, dans l'Asie Mineure, dans les Indes, c'est-à-dire à peu près dans tout l'univers connu de leur temps. Partout ils ont été mis à mort en haine de la religion qu'ils annonçaient, en haine de leur doctrine. Mais, remarquez bien ceci, jamais, jamais on ne leur a fait un crime, c'est-à-dire un chef d'accusation, de prêcher l'enfer ; nulle part les peines éternelles n'ont été la raison de celles qu'on leur a fait subir avec une cruauté sans nom. Savez-vous pourquoi ? Je dois vous le dire, parce que votre brochure fait supposer en vous une ignorance totale sous ce rapport. Sachez donc que les apôtres n'ont pas été persécutés pour leur doctrine au sujet de l'enfer parce que, notez bien ceci, parce que partout et toujours ils ont trouvé cette doctrine déjà établie dans la conviction de leurs persécuteurs. Écoutez ce que dit là-dessus l'un des plus furieux et des plus habiles adversaires du christianisme. Je suis bien aise de me couvrir de son autorité, afin que vous n'ayez aucun prétexte de ne pas me croire. Ce personnage, très fier de son savoir, prend un chrétien à partie sur ce ton méprisant : « Bon homme, lui dit-il, si tu crois aux supplices éternels, les interprètes des mystères sacrés, les initiés et les mystagogues y croient aussi bien que toi. » Un peu plus loin, parlant des chrétiens à la troisième personne, il dit : « Ils *ont du moins raison* de penser que ceux qui auront bien vécu seront heureux et que les hommes injustes subiront des maux absolument éternels. » Je veux vous répéter, pour ce dernier membre de phrase, ses paroles expresses : πάμπαν αἰωνίοις κάκοις συνέσονται. Vous trouverez ces deux passa-

ges remarquables du *Discours véridique* de Celse, dans l'ouvrage où Origène le réfute, au livre huitième, chapitre quarante-huit et chapitre quarante-neuf. Les apôtres ont prêché l'enfer, j'en conviens, ils l'ont prêché au nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire avec une autorité souveraine ; mais, comme Celse vient de l'affirmer, ils n'ont pas innové, ils ont confirmé un dogme reçu de tout temps par tout le genre humain. Encore quelques détails sur ce point.

Un écrivain sérieux s'entoure de tous les éléments capables d'élucider la question qu'il veut traiter. Au sujet de l'enfer, dont il vous a plu d'examiner le problème, vous auriez dû, Monsieur, interroger les monuments des divers peuples de la terre. Cette enquête ne demande ni de grands voyages ni de grandes dépenses. Un auteur, qui croit à l'enfer moins encore que vous, car vous y croyez, vous, je vous dirai plus loin pourquoi, M. Maury, de l'Institut, résume avec assez de fidélité les travaux des ethnographes sur cette question. Vous pourrez lire ce résumé dans l'encyclopédie Didot. Vous serez peut-être surpris en voyant comment les hommes se sont rencontrés dans une même foi aux quatre coins de la terre. Ce fait est indubitable, un quart d'heure de lecture suffira pour vous en convaincre. Vous trouverez le dogme de l'enfer dans les forêts de l'Amérique, dans les îles de l'Océanie, dans le continent africain si voisin de nous et cependant si inconnu jusqu'à ces derniers temps, dans la vieille Rome, chez les Étrusques, dans l'Égypte des Pharaons, chez les sectateurs de Zoroastre, chez les Brachmanes, chez les Bouddhistes, en Chine, au Japon, chez les adorateurs d'Odin, etc., etc. Vous serez alors obligé par votre bon sens de décharger les apôtres et même Jésus-Christ de l'accusation que vous intentez au clergé catholique ; vous serez du même coup persuadé que votre entreprise manquait de maturité.

Le dogme de l'enfer est peut-être celui qui présente le moins de divergence parmi les divers peuples de la terre. Cette unanimité est un fait aussi solide que les pyramides de l'Égypte. Sans doute vous serez tenté d'en chercher l'explication. Gardez-vous de prendre pour guide, dans cette recherche, le savant dont je vous ai indiqué le travail sur l'enfer. En M. Maury, l'historien a droit à des compliments que le philosophe ne s'at-

tribuerait pas sans injustice. Il donne le dogme des châtiments futurs comme une production de l'imagination humaine. L'imagination, qui est au monde le principe le plus fécond de la diversité, serait le principe de la plus grande unanimité qui se rencontre dans les croyances humaines! De pareilles affirmations ne se réfutent pas; elles tombent d'elles-mêmes en se produisant au jour. Un fait, quel qu'il soit, a toujours une cause suffisante qui l'explique. S'il est universel, la cause doit être pareillement universelle, c'est-à-dire capable d'atteindre l'universalité. Une conviction universelle, Monsieur, ne peut avoir que l'une de ces trois causes : un enseignement universel dérivé d'une tradition commune, ou une expérience universelle, ou enfin une disposition naturelle de l'esprit humain. L'expérience universelle n'a point donné lieu de croire à l'enfer; pas nécessaire d'insister sur ce point. Reste donc la tradition primitive ou une disposition naturelle de l'esprit humain. Vous choisirez celle qui vous plaira davantage : l'une et l'autre sont également liées à la vérité, car elles ont également l'une et l'autre pour auteur Dieu, source de toute vérité. Ne me parlez pas de l'erreur *universelle* où ont vécu nos ancêtres au sujet du mouvement de la terre; car cette conviction trouve son explication dans l'expérience *universelle* d'un fait très réel, l'apparence du mouvement des astres. Vous opposerez des exceptions, vous direz que bien des hommes ne croient plus à l'enfer. Parlons donc de ces incrédules, si vous le voulez; mais laissez-moi vous faire remarquer d'abord que l'attitude de ces gens-là n'empêche pas que l'immense majorité du genre humain n'ait cru et ne croie encore à l'enfer. Or il est toujours incontestable que cette croyance de l'immense majorité du genre humain ne s'explique que par une tradition universelle ou par la nature, c'est-à-dire par la vérité.

Les hommes qui n'ont jamais cru à l'enfer sont en très petit nombre, peut-être même n'en est-il point parmi ceux qui ont eu l'honneur de jouir, au moins quelque temps, de l'usage de la raison. Les incrédules ont commencé par être croyants. Si nous les distribuons suivant les motifs qui ont suspendu leur foi, nous trouvons qu'ils forment trois classes. La première classe, de beaucoup la plus nombreuse, comprend les incré-

dules qui ont l'intérêt le plus sérieux à ce que l'enfer soit une fable. Ses membres peuplent en partie les prisons et les bagnes; l'autre partie fréquente les abords et les environs de ces enfers terrestres, mais en dissimulant avec grand soin leur présence en des endroits si dangereux. Ils ont une manière fort simple de se débarrasser de la peur de l'enfer, qu'ils appellent un préjugé. Cette manière rappelle assez bien, permettez-moi de le dire, le procédé si connu de l'autruche qui veut échapper à un danger menaçant. De même que cet oiseau croit dissiper le danger en cessant de le voir, ces incrédules croient supprimer l'enfer en cessant d'y penser. Du reste, l'immoralité oblitère avec une facilité épouvantable dans la conscience humaine les grandes vérités qui la règlent. L'impie se rit de l'homme religieux qui lui rappelle sa foi, comme l'idiot du mathématicien qui lui démontre un théorème.

Les incrédules de la seconde classe croient qu'il est de bon ton de ne point partager les convictions de tout le monde. Ne leur demandez pas s'ils se sont jamais démontré à eux-mêmes la fausseté du dogme de l'enfer. Ils vous répondraient qu'on ne réfute pas des contes de vieilles femmes; on se contente d'en rire. Ainsi faisaient déjà les beaux-esprits du temps de Cicéron et de Lucien; ainsi font les beaux-esprits du dix-neuvième siècle. Vous dirais-je que ce groupe d'incrédules me fait aussi penser à des oiseaux? Nos basses-cours sont peuplées d'habitants qui, se voyant si bien logés, si bien nourris, si bien soignés, se félicitent d'avoir dépouillé les préjugés de leurs frères sauvages. Leur unique souci, après celui de bien vivre, est de faire admirer leur embonpoint, leur port et leur plumage; la crainte du cuisinier et de la broche ne trouble jamais leur félicité; hélas! ce qu'ils ne craignent pas sera pourtant le terme fatal de leur illusion. Vous conviendrez, Monsieur, que la force d'esprit de ces oiseaux n'a rien qui doive ébranler la foi d'un homme raisonnable.

Mais, j'ai hâte de le dire, les incrédules de la troisième classe méritent plus d'égards. Ils tâchent de raisonner leur incrédulité, et font ainsi quelque honneur à leur qualité d'hommes. Cette classe, bien peu nombreuse, est celle à laquelle vous appartenez; il est temps d'examiner si vos raisonnements sont solides.

La seconde partie de votre thèse, la seule que vous essayiez d'établir, consiste à dire que le dogme de l'enfer est un outrage à la divinité. Votre dernier argument, le plus fort, car c'est par là que vous espérez donner le coup de grâce à la doctrine opposée, votre dernier argument est le développement de cette pensée, que l'existence de l'enfer serait de la part de Dieu une injustice criante. Permettez-moi d'apprécier cet effort de votre logique, où vous semblez mettre tant de confiance. Après une chaleureuse tirade dans laquelle, prenant le Créateur à partie, vous lui démontrez que, s'il y a un enfer, il est très coupable d'avoir créé l'homme, vous vous résumez froidement en ces termes : « Je me suis borné à exposer ce fait, que l'instinct du mal est incarné dans la création de l'homme et que, pour ce motif, l'homme ne peut être rendu responsable des pensées ou des actes qui sont le fatal résultat de cet instinct. » Dans votre esprit, ces paroles signifient : « L'homme, invinciblement porté au mal par la nature même, ne doit répondre d'aucun de ses actes; donc l'enfer qui châtierait quelqu'un de ses actes serait une injustice. » J'avoue que l'argumentation est rigoureuse, sauf en un point, mais ce point est tout. Oui, si l'homme est irresponsable, il ne peut être justement châtié. Mais est-il irresponsable? L'homme irresponsable! c'est la négation du mal, c'est aussi la négation du bien, c'est la négation de tous les devoirs, de toutes les obligations, des bases mêmes de la société. Si l'homme est irresponsable, toutes ses actions ont exactement la même valeur morale; assassiner son ami, son père, est tout aussi honorable que de se jeter dans un incendie pour sauver un malheureux près de périr; l'impudicité vaut la chasteté, la probité ne s'élève pas au-dessus de la fourberie, et le plus abominable coquin peut aussi justement marcher le front haut que l'homme le plus vertueux. Est-ce bien à de telles conséquences que vous avez voulu arriver? Quelques cris échappés à votre âme dans la lutte que vous avez un peu légèrement entreprise font comprendre que vous aimez encore la vertu, que vous y croyez. Vous seriez donc le premier à désavouer votre argumentation, si vous en aviez reconnu la véritable portée. Elle a une autre conséquence à laquelle vous êtes loin de vous attendre : elle se tourne contre le but que vous avez voulu atteindre en

prenant la plume. Vous avez eu la hardiesse naïve d'appeler votre brochure un coup de fusil, et vous n'avez pas vu que le fusil avait crevé dans vos mains ! Voyez-le, maintenant.

Ces prêtres abominables contre lesquels vous n'avez ni assez de fureurs ni assez d'anathèmes, à cause du zèle qu'ils mettent à prêcher l'enfer, ces prêtres sont des hommes au même titre que vous, irresponsables aussi bien que vous, au moment où il prêchent l'enfer. En prêchant l'enfer ils ont autant de droit à votre bienveillance, à votre estime et à votre respect que s'ils prêchaient les choses les plus agréables à vos oreilles. Que voulez-vous, ils ne peuvent faire autrement : leurs pensées, leurs actes sont le résultat fatal de « l'instinct mis en eux par le Créateur. » Convenez donc, Monsieur, que vous vous êtes trompé, ou du moins calmez-vous. Considérez la prédication catholique avec le sang-froid que vous montrez, j'en suis convaincu, en présence d'un phénomène de la nature, d'une tempête, par exemple, ou de la chute de la neige. Si le sermon vous déplaît, ne vous fâchez pas, ce serait puéril, tâchez de ne pas l'entendre ; c'est tout ce que vos principes vous permettent. A ce prix seulement, vous ferez quelque honneur à votre logique.

Votre mésaventure diminuera la confiance que vous témoigniez pour votre raison ; elle vous convaincra peut-être aussi que vous n'êtes pas encore mûr pour les considérations métaphysiques. Vous avez oublié le conseil d'Horace aux écrivains qui s'abusent sur leur force. Mais, ce n'est pas une raison pour vous décourager. Le problème de l'enfer a des moyens de solution plus à votre portée. Me permettez-vous de vous en présenter un ?

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Je n'en demeure pas moins persuadé que vous avez reçu une excellente éducation, que vous avez les mœurs et les habitudes de la bonne compagnie, que vous êtes un homme *comme il faut* ; je vais plus loin, malgré votre thèse et même à cause de votre thèse, je l'ai dit et je le répète, je crois que vous êtes honnête au fond du cœur, que vous aimez la probité, la justice, la vertu ; en un mot, vous avez besoin de respirer comme une atmosphère de savoir-vivre et d'honneur. Je suppose maintenant que l'on vous force de su-

bir journellement la société de gens sales, grossiers, de scélérats, d'habitués du bagne, votre vie ne sera-t-elle pas un supplice intolérable? La réponse n'est pas douteuse, elle est écrite dans la plus noble partie de votre cœur. Eh bien ! Monsieur, la question du ciel et de l'enfer n'est pas autre, c'est une question de bonne et de mauvaise compagnie. Je n'y vois qu'une différence, c'est que les bonnes et les mauvaises qualités dans l'autre vie ont une étendue et une puissance que les bonnes et les mauvaises qualités d'ici-bas sont infiniment loin d'atteindre. La bonne compagnie du ciel comprend des personnes dont la vertu n'offre ni tache ni ombre. Leur condition étant de vivre dans la familiarité même de Dieu, c'est-à-dire de la sainteté parfaite, de la sainteté infinie, leur propre sainteté doit être aussi complète que possible, et leur pureté si grande que celle de la neige ou de la lumière en donne à peine une idée. Une eau limpide comme un rayon de soleil coule dans un bassin de cristal; un maladroit y mêle tout à coup d'horribles immondices; qu'éprouverait cette belle eau, si elle était douée du pouvoir de sentir? Faible, bien faible image du dégoût infini que produirait dans la bonne compagnie du ciel le mélange des méchants. Eh quoi ! Monsieur, la compagnie des méchants n'est-elle pas l'une des plus lourdes épreuves de la vie présente? N'est-elle pas le désordre moral de la société terrestre, le désordre douloureux qui nous fait espérer, après la mort, un séjour où la restauration de l'ordre justifiera les voies de la Providence? Le ciel, c'est la paix ; or la paix est impossible entre le bien et le mal. Donc le mal n'entrera pas au ciel; le contraire ferait du ciel un véritable enfer.

Du reste les méchants, dans l'autre vie, ont en horreur la compagnie des saints. Leur laideur morale, que le contraste de la beauté morale des justes ferait ressortir avec une force extrême, serait pour eux un tourment insupportable. Même ici-bas quel est le méchant qui ne mourrait pas de honte, si les infamies de son cœur étaient révélées au grand jour à mesure qu'elles naissent? Les plus hardis scélérats se parent de quelques dehors vertueux, même au milieu des compagnons de leurs désordres. La séparation des bons et des méchants, dans la vie future, qui est la vie de l'ordre, est donc une de ces nécessités qui s'impo-

sent par la force des choses et auxquelles toute volonté se soumettra bon gré, mal gré. Appelons enfer, si vous le voulez, l'état où se trouveront les méchants par suite de cette séparation. L'enfer, en effet, consiste avant tout dans la privation de Dieu, et dans le spectacle épouvantable que l'âme damnée trouve dans sa propre laideur et auquel elle est invinciblement rivée. Les souffrances physiques qui découlent naturellement de cette affreuse condition sont peu de chose auprès de cette douleur morale. Il n'en reste pas moins vrai que l'enfer ainsi entendu est au moins diminué de la peine que les damnés recueilleraient de leur mélange avec les saints ; la séparation finale est pour eux un adoucissement.

Mais pourquoi, direz-vous, Dieu, qui est infiniment bon, ne rendrait-il pas aux méchants la sainteté, dût-il, pour cela, employer des moyens douloureux ? — Cette question vous honorerait, Monsieur, car elle prouverait que vous avez, aussi bien que Platon, prévu l'un des dogmes caractéristiques de la religion chrétienne. Le purgatoire en effet purifie les âmes dont les souillures peuvent être effacées ; il leur donne cette pureté éminente et indispensable pour entrer dans la compagnie des saints et approcher de la sainteté infinie. Mais il est des âmes incorrigibles, Platon l'a également reconnu. Si le pardon est nécessaire au criminel pour qu'il retrouve sa dignité d'honnête homme, cette condition est loin de lui suffire ; il n'est pas moins indispensable que lui-même renverse sa volonté, pour ainsi dire, qu'il déplore son crime, détache son affection du mal et l'applique efficacement au bien. Qu'importe la grâce du souverain, si celui qui en est l'objet ne cesse pas d'être un scélérat dans le cœur ? En sera-t-il moins odieux, moins indigne des gens d'honneur ? Or tel est le cas des damnés, suivant la doctrine catholique. Ils sont invinciblement obstinés dans le crime ; leur obstination les lie éternellement au mal et à l'enfer, les exclut éternellement de la société des saints. Ce n'est pas Dieu, c'est le crime obstiné qui a creusé l'enfer, c'est le crime obstiné qui empêche seul la miséricorde de le combler. Le méchant sauvé malgré lui est une hypothèse monstrueuse.

Je n'entreprendrai point, Monsieur, de vous prouver le fait de l'obstination des damnés : la politesse m'interdit les considé-

rations métaphysiques, lesquelles seraient ici indispensables. Mais ce fait est contenu dans l'enseignement catholique, l'objet de vos attaques : que faut-il de plus pour mettre cet enseignement à l'abri du reproche de blasphème ? Le salut est impossible sans la justification ; mais la justification du coupable obstiné dans son crime n'est pas moins impossible. Ces vérités, maintenant évidentes, même pour vous, doivent nous suffire en ce moment.

Je souhaite vivement que ces quelques mots d'explication mettent un terme à vos doutes. Car vous n'avez que des doutes, Monsieur, et ces doutes vous font souffrir. On ne s'irrite pas contre de pures fables ; en rire serait même trop fort ; si l'on y fait attention, l'on se contente de sourire. Tâchez donc de vous fâcher contre Perrault ou contre l'auteur des *Quatre fils Aymon !* L'idée de l'enfer vous irrite, comme elle irrite la plupart des libres penseurs, parce qu'elle vous importune, et elle vous importune parce qu'elle n'est pas entièrement vide pour vous, parce que vous craignez instinctivement qu'elle ne réponde trop bien à la réalité. J'ose croire que la guerre que vous essayez de faire aux prêtres n'a pas d'autres motifs. Ne dites plus que c'est l'intérêt de Dieu qui vous met les armes à la main. Les athées, les matérialistes, les impies, font profession ouverte de mépriser Dieu non moins que l'enfer : pourquoi ne sont-ils pas l'objet de votre zèle ? L'intérêt de Dieu, c'est que la loi divine, c'est que la morale soient observées. Le dogme de l'enfer a prévenu beaucoup de crimes, il n'en a pas produit un seul. Il dompte, dans l'homme, les fougues de la bête, et assure à l'esprit la liberté de ses mouvements dans l'honneur et le bien. S'il n'était qu'une théorie incertaine, il faudrait encore le conserver précieusement à cause de ses applications que rien ne saurait remplacer. N'est-ce pas en raison de leur utilité que l'on conserve les théories scientifiques ? Mais il n'est pas une simple théorie, il est une vérité certaine. Comment ose-t-on l'attaquer ?

C'est un dogme terrible, répondez-vous. — Oui, terrible pour les méchants, et non pour les autres, et par cela même éminemment utile. Il ne trouble pas la paix de ceux qui sont attentifs à faire le bien. Le bien, Monsieur, et par conséquent la

paix, est accessible à tout homme de bonne volonté. Vous portez au fond du cœur des blessures; on les voit à travers cette argumentation émue où vous essayez de rendre Dieu responsable de nos défaillances. Le ton de votre plainte témoigne que vous aimez la vertu et réveille une véritable sympathie pour vous. Laissez-moi donc, en finissant, vous donner un conseil d'ami. Vous dites quelque part que vous ne priez pas et vous mettez de l'orgueil à faire cet aveu. C'est là ce qui explique vos blessures, vos doutes, vos colères. La prière est un élément essentiel dans la pratique de la vertu. Rendez à cet élément le rôle qui lui est rigoureusement dû; alors, soyez-en sûr, vos blessures se fermeront, vos doutes seront dissipés, et vous croirez à l'enfer, sans qu'il vous inspire la moindre inquiétude. C'est le dernier de mes arguments, le plus efficace et le plus doux; j'ose vous défier d'y résister, après expérience faite.

Agréez, Monsieur, etc. J. de Bonniot.

DARWINISME

S'IL EST AUJOURD'HUI TOUT A FAIT ANTISCIENTIFIQUE
DE SOUTENIR QUE LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ONT ÉTÉ CRÉÉES
TELLES QU'ELLES EXISTENT ACTUELLEMENT

(Suite)

2e ARGUMENT POUR LA FIXITÉ PRIMORDIALE DE L'ESPÈCE : *MÉTAMORPHOSES*

I

MÉTAMORPHOSES

Les métamorphorses des insectes ont été remarquées depuis fort longtemps. Aristote, dans son ouvrage *Des Animaux*, résume en ces quelques lignes la vie de l'animal qui termine sa carrière sous la forme du gracieux papillon :

« Les papillons viennent de vers ou chenilles : c'est d'abord un œuf plus petit qu'un grain de millet ; il en sort un vèr qui grossit et qui au bout de trois jours est une petite chenille. Quand ces chenilles ont acquis leur croissance, elles perdent le mouvement et changent de forme : on les appelle alors chrysalides ou aurélies. Ces chrysalides sont enveloppées d'un étui fermé ; cependant si on les touche elles remuent : de plus, elles ont pour demeure une cellule faite d'une matière qui ressemble aux fils d'araignées : elles n'ont pas de bouche ni d'autres parties distinctes. Peu de temps après, l'étui se rompt et il en sort des animaux ailés que nous appelons papillons. Dans leur premier état, celui de chenille, ces petits animaux mangent et digèrent : devenus chrysalides, ils ne prennent ni ne rendent rien. C'est ainsi que se comportent tous les animaux qui proviennent de vers [1]. »

[1] Aristote, *De Animalibus*, lib. V, c. XIX.

Le chantre des métamorphoses des dieux devait bien un souvenir aux changements merveilleux que subissent les animaux. Ovide a dit :

« Et ces chenilles des champs qui ont coutume d'enlacer les feuilles des arbres avec leurs fils blancs (chose qui n'a point échappé au laboureur), changent ensuite leur forme primitive contre celle du papillon, emblème de la mort. »

Les batraciens n'ont point été oubliés ; Ovide en parle en ces termes : « Il se trouve dans la vase des marais une semence qui produit les grenouilles vertes : à leur naissance ces petites bêtes n'ont pas de jambes ; bientôt après il leur en pousse qui les rendent propres à nager, et pour qu'elles puissent faire de grands sauts, la nature leur a fait les jambes de derrière plus longues que celles de devant[1]. »

Depuis Aristote et Ovide rien n'est changé dans le régime vital de ces intéressants animaux. Le papillon, aujourd'hui encore, pond des œufs ; de ces œufs sort toujours une chenille, la même chenille de l'œuf pondu par le même papillon ; toujours la chenille se transforme en chrysalide et de la même manière, et toujours de la chrysalide sort un papillon qui a les mêmes caractères spécifiques que celui qui a donné l'œuf : c'est un même individu, le même être qui se présente sous ces quatre formes, œuf, chenille, chrysalide, papillon, et, quand il a parcouru ces quatre étapes, sa carrière est terminée ; il laisse sous forme d'œufs des descendants qui l'imiteront parfaitement sans avoir rien appris de lui ; ils parcourront le même cycle et de la même manière : c'est fatal, c'est déterminé, prédéterminé : ou suivre ce chemin ou mourir avant le temps.

La grenouille aussi pond des œufs et les abandonne dans les marais. Les petits qui sortent de ces œufs ne ressemblent point à leur mère ; ils ont trop et trop peu, puisqu'ils ont une queue et n'ont point de pattes ; ils mangent de l'herbe et leurs parents se nourrissent d'insectes ; ils respirent comme les poissons par des branchies, et leurs parents ont des poumons comme les oiseaux et les chiens. Mais tout cela sera modifié. Bientôt la queue diminue, est résorbée, et les pattes poussent ; les branchies

[1] Ovide, *Métamorphoses*, liv. xv, v. 372 et v. 375.

s'atrophient et les poumons se développent; les intestins deviennent plus courts et se mettent en rapport avec le régime carnivore: c'est toute une révolution qui atteint les profondeurs de l'organisme. La grenouillette sent alors qu'elle peut vivre sur terre, elle gagne le rivage, elle aborde. Ainsi s'achève la série des métamorphoses: le cycle est fermé. Pour aller de l'état d'œuf à l'état de grenouille, il faut que le jeune individu fasse son stage sous la forme de têtard apode, mais muni d'une queue: c'est fatal, c'est prédéterminé; telle est la loi, et quoique les circonstances semblent fort bien s'y prêter, jamais mère grenouille n'a pondu des œufs d'où sont sorties des grenouillettes toutes formées, et jamais têtard n'a fondé une espèce, n'a été la souche directe et immédiate d'une colonie de têtards: l'expérience en est faite.

Oui, l'expérience en est faite, car ce n'est pas seulement jusqu'à Aristote et Ovide qu'il faut reculer pour trouver l'origine des métamorphoses des insectes et des batraciens; les archives géologiques nous permettent de remonter bien plus haut. La paléontologie signale en effet le type grenouille dans les temps tertiaires, au moment où se formaient les faluns de la Touraine, et, pour les insectes, on les retrouve jusque dans le lias, et plus bas encore, dans le terrain houillier.

Un auteur, Brodie, avait pu rassembler assez de matériaux pour écrire une histoire des insectes fossiles. Le terrain carbonifère, les couches de houille, avaient livré des représentants des ordres coléoptères, orthoptères, névroptères. Le lias d'Angleterre a fourni une moisson plus riche. Dans ce lias est un lit assez mince dont l'épaisseur est rarement de trente centimètres, mais qui offre une telle quantité de débris d'animaux de l'embranchement des articulés, qu'on lui a donné le nom significatif de *calcaire à insectes*. Il est rempli d'élytres de coléoptères, *Elater*, *Carabus*, etc.; on y trouve des scarabées presque entiers dont les yeux sont en bon état de conservation. Les ailes si délicates des névroptères ont gardé intactes leurs nervures; ces névroptères de l'époque secondaire se rapportent aux genres *Libellula*, *Ephemera*, *Hemerobius*, *Panorpa* de Linnée. L'ensemble de tous ces débris n'indique pas moins de vingt-quatre familles d'insectes, et pour les déterminer

M. West-Wood avait entre les mains plus de trois cents échantillons.

Le minerai de fer argileux de Saarbrück a aussi donné jusqu'à douze espèces d'insectes dont les restes accompagnaient des frondes de fougères fossiles. Parmi ces insectes fossiles de la vallée du Rhin, on compte plusieurs *Blattina*, trois espèces de névroptères, un scarabée, une sauterelle et plusieurs fourmis blanches ou termites.

Taupins, carabes, scarabées, libellules, éphémères, hémérobes, termites, voilà autant d'animaux qui ont des métamorphoses, naissent d'un œuf, passent la plus grande partie de leur vie, jusqu'à des années, à l'état de larve ou chenille, deviennent ensuite chrysalides ou nymphes, et arrivent enfin à prendre leur forme définitive, sous laquelle parfois ils vivent à peine quelques jours. Autrefois, comme aujourd'hui, le chemin était tracé et l'insecte n'en sortait pas. Un peu plus tard, à l'époque jurassique, apparaissent les hyménoptères (guêpes) et les lépidoptères (papillons), autres insectes qui ont aussi leur cycle de métamorphoses et le suivent invariablement.

La seule manière d'ôter à ces faits leur valeur serait de supposer que dans ces temps reculés, à l'époque géologique, les insectes n'avaient point de métamorphoses, qu'il n'y avait alors ni chenilles, ni larves, ni chrysalides ou nymphes, mais que le papillon, le carabe, la guêpe, le termite, à leur sortie de l'œuf, avaient leur état parfait, avaient leurs ailes, leurs belles couleurs, etc. Mais qui voudrait le croire, quand le spectacle de la nature nous révèle une tout autre loi? Serait-ce donc un progrès que d'en être venu à naître imparfait, à passer sa vie presque entière sous ces formes de larve, de nymphe, conditions stagiaires inconnues des générations anciennes? Non, ne cherchons pas à nous faire illusion, prenons le fait tel qu'il se montre, dans sa simplicité, sa netteté, sa précision. Depuis la période houillière et toujours, un œuf de carabe a donné une larve, la larve une chrysalide, la chrysalide un carabe de même espèce que celui qui avait produit l'œuf; il en a été de même pour le taupin, pour l'hémérobe, pour le papillon, etc. L'espèce se perpétue donc semblable à elle-même, et la nature fait parcourir à chaque individu toujours le même cycle de mé-

:amorphoses : ce cycle est un cycle fermé, ou y rester ou mourir, et les métamorphoses ne sont nullement comme des essais de transmutations spécifiques.

Mais était-il besoin de remonter aux temps géologiques afin de trouver la pleine démonstration de cette vérité? L'observation impartiale de la nature actuelle ne suffit-elle pas pour nous donner l'entière conviction que les métamorphoses des organismes vivants, quelles qu'elles soient, ne peuvent être considérées comme des acheminements vers de nouvelles formes spécifiques? Il m'a toujours semblé qu'il était facile d'obtenir ce résultat, d'arriver à cette conclusion, pourvu toutefois que, pour étudier les animaux vivants, nous nous placions à l'endroit convenable, au vrai point de vue. C'est qu'en effet, dans la contemplation de la nature, nous avons à nous défier des mêmes illusions d'optique que dans l'emploi ordinaire de notre organe visuel. Si l'on n'y prend pas garde suffisamment, les apparences des objets placés à grande distance ou dans certaines relations particulières de position et d'éclairement, pourront conduire à des conclusions fort contestables.

Ainsi l'on entend un voyageur prononcer hardiment que telle tour qu'il voit dans le lointain est ronde, à base circulaire, quoique dans la réalité l'édifice soit un prisme à quatre pans, une tour carrée : mais, à distance, toutes les tours sont rondes. Ainsi encore, vus de l'entrée d'une longue avenue bordée de peupliers, les arbres semblent diminuer de hauteur, être plus rapprochés l'un de l'autre à mesure que la distance augmente, et même les deux lignes paraissent se réunir dans le lointain ; mais, avancez, regardez de plus près, et vous verrez que dans toute la longueur de l'avenue les arbres sont de même hauteur, également espacés, et que le chemin a partout la même largeur. Tous nous savons que les apparences se présentent ainsi, et nous corrigeons facilement ces illusions d'optique. Eh bien! en histoire naturelle, les mêmes corrections sont à faire, car on ne voit point de la même manière; je pourrais dire, on ne voit point les mêmes choses, quand on regarde de loin ou quand on considère de près. Regarder de loin, jeter, comme on dit, un coup d'œil d'ensemble, c'est une méthode qui a pour résultat de faire surtout apercevoir les ressemblances,

les analogies, et l'on se trouve, par cette voie, facilement amené aux idées transformistes. Il en est tout autrement quand on considère de près, quand on s'approche assez pour toucher les réalités vivantes : alors se sont les différences, les contrastes que l'on perçoit, et l'on se convainc de l'impossibilité du passage d'un type à un autre par descendance généalogique.

Donnons un exemple de l'une et de l'autre de ces méthodes.

E. Geoffroy Saint-Hilaire était-il partisan des théories transformistes, ou bien tenait-il pour la fixité des espèces? A ne prendre que les propositions qu'il a énoncées, on serait dans l'embarras pour répondre à cette question. Geoffroy Saint-Hilaire a bien dit: « Ce n'est évidemment point par un changement insensible que les types inférieurs d'animaux ovipares ont donné le degré supérieur d'organisation » ; mais il a dit aussi : « Les animaux vivant aujourd'hui proviennent, par suite de générations et sans interruption, des animaux perdus du monde antédiluvien. » Cependant ce naturaliste célèbre a toujours passé pour avoir professé la mutabilité des formes organiques, et les transformistes aiment à s'appuyer de sa grande autorité. Quelle peut en être la raison? Elle n'est pas autre que celle-ci : Geoffroy Saint-Hilaire s'attache surtout à voir ce par quoi les êtres organisés se ressemblent. On connaît son grand principe de l'*unité de composition ;* on peut l'énoncer ainsi : Les animaux sont le produit d'un même système de composition, l'assemblage des parties organiques qui se répètent uniformément. Et voici comment il arriva à cette conception :

« De chaque séance, dit-il, que je faisais journellement dans les cabinets du Jardin des plantes, je recevais une impression qui, se produisant toujours la même, me porta à cette réflexion, c'est que tant d'animaux que je tenais pour différents et que je traitais comme distincts en leur imposant un nom spécifique, ne différaient cependant que par quelques légers attributs, modifiant plus ou moins une structure généralement et évidemment la même... A l'égard de deux animaux voisins, chacun des matériaux organiques reparaissait en totalité... Combien de fois je me suis rendu compte de la valeur de ces idées en étudiant ainsi d'ensemble les collections du Jardin des plantes! Qu'il m'arrivât d'être placé à une certaine distance, je saisissais

un effet général où disparaissaient toutes les différences de peu d'importance. En face des armoires d'ornithologie, je n'apercevais sur les rayons que la répétition, un grand nombre de fois multipliée, du type oiseau, c'est-à-dire que je ne distinguais que les traits généraux, savoir : la tête, le cou, le tronc, la queue, les ailes, les pieds : chez tous les individus c'étaient les plumes pour téguments ; chez tous un bec corné entourant les mâchoires ; toutes choses exactement répétées, et qui de plus existaient en des places exactement les mêmes. Cette même expérience, tentée à l'égard des mammifères, exigeait, pour qu'ils fussent également embrassés dans les mêmes considérations, que je me tinsse à une distance plus grande. De même, et par une progression toute naturelle, c'était nécessité de s'éloigner bien davantage des sujets à observer, si je me proposais de comprendre sous le même aspect et dans le même but de recherche les animaux caractérisés par des différences plus multipliées et plus considérables, telles, par exemple, que pourrait l'offrir l'observation simultanée d'un mammifère, d'un oiseau, d'un lézard, d'une tortue et d'une grenouille ; car, dans ce cas même, la quantité de leurs différences, bien que donnant lieu à un sentiment de plus larges intervalles ou *hiatus* entre ces mêmes animaux, n'en restait pas moins une quantité en différence de beaucoup inférieure à la somme des rapports au moyen desquels ces animaux s'appartiennent, sont rangés dans la même classe et font partie du même groupe, dit *embranchement des vertébrés*[1]. »

Quand on a lu ce passage du mémoire sur *les caractères de l'unité de composition*, il ne doit plus paraître étonnant que les transformistes aient mis E. Geoffroy Saint-Hilaire au nombre des meilleurs défenseurs de leur système. Nulle autre façon de procéder dans l'étude de la nature que celle de ce célèbre naturaliste philosophe n'est plus apte à produire l'illusion et à faire soupçonner partout des parentés imaginaires. Les oiseaux sont tous frères ; voyez plutôt : c'est en chacun d'eux le même aspect, le même agencement des mêmes matériaux, la même

[1] E. Geoffroy Saint-Hilaire, *Lecture sur les caractères de l'unité de composition*.

répétition d'éléments similaires ; et les différences, s'il y en a, se montrent-elles vraiment d'un tel ordre que l'on doive partager ce groupe en familles distinctes, disparates, étrangères l'une à l'autre et qui ne participeraient nullement du même sang ? C'est la réflexion qui vient naturellement à l'esprit quand on se place au même point de vue que Geoffroy Saint-Hilaire. Et toute la création animale y passera : toutes les lacunes, tous les hiatus qui se trouvent répartis le long de l'échelle des êtres sont amoindris, fortement atténués et enfin disparaissent : les êtres ainsi rapprochés se présentent comme reliés par une parenté idéale et systématique que l'on transforme par un dernier coup de baguette en une parenté réelle et généalogique.

Mais prenons une voie contraire. Au lieu de nous placer à distance des êtres organisés que nous voulons étudier, approchons-nous jusqu'à les toucher de la main. Réaumur sera notre guide et notre maître : à l'exemple de ce naturaliste sagace et patient, nous ne considérerons point seulement les caractères extérieurs, nous ne contemplerons pas uniquement les cadavres et les fourrures bourrées de paille que nous conservons dans les vitrines de nos musées ; mais nous aimerons à suivre l'être vivant dans toutes les phases de son existence, nous voudrons le surprendre dans l'accomplissement de sa métamorphose, nous chercherons à découvrir ses habitudes, ses mœurs, ses instincts, ses ruses. Alors les divergences entre les types variés se feront vivement sentir, les contrastes nous frapperont, et tout naturellement, par la seule vue exacte des choses, nous serons amenés à conclure à la complète impossibilité de faire descendre d'une même souche, d'un même père, tous ces êtres de vie si diverse, même ceux qui se trouveraient morphologiquement semblables. N'est-ce point là d'ailleurs faire de la vraie histoire naturelle ? Or, toute l'histoire naturelle descriptive, qu'elle ait été écrite par Réaumur, par Buffon ou par un autre, mène à la conclusion que nous venons d'indiquer. Nous ne pouvons tout dire ici : bornons-nous à donner un exemple, et nous le choisissons parmi les animaux à métamorphoses, dans la classe des insectes et l'ordre des hyménoptères.

Tout le monde connaît l'abeille domestique, notre mouche à miel. Les caractères extérieurs, morphologiques, de cette

petite bête sont faciles à tracer. L'abeille a quatre ailes membraneuses dont les nervures ne forment point de réticulations. L'appareil buccal de notre industrieux insecte est approprié à une double fin : il sert à la fois pour sucer et pour broyer: d'abord les mâchoires et la languette mentonnière, en s'allongeant, forment par leur ensemble une sorte de trompe avec laquelle l'abeille prendra son aliment, le miel toujours mou ou liquide ; d'autre part, les mandibules sont fortes et seront employées pour découper, pétrir, travailler la cire. Si vous regardez de près la tête globuleuse, vous verrez qu'elle porte deux sortes d'yeux : latéralement deux gros yeux à facettes ou composés, et de plus sur le vertex trois yeux lisses ou ocelles. Le thorax est formé de trois segments ou anneaux réunis : il porte en dessous trois paires de pattes et sur le dos les quatre ailes. Enfin l'abdomen attaché au thorax par une sorte de court pédicule est terminé par une arme, l'aiguillon.

Nous avons en ce peu de lignes la description de l'insecte parfait. Mais l'abeille a eu ses métamorphoses : à sa sortie de l'œuf elle ne fut d'abord qu'un ver blanchâtre mou, apode ou sans pieds, et incapable de chercher lui-même se nourriture ; les ouvrières de la ruche prirent soin de le nourrir de bouillie miellée. Ce ver ou larve se fila ensuite une coque de soie dans laquelle il se changea en nymphe et d'où il sortit enfin à l'état parfait.

Si nous nous en tenions à cette description de l'abeille, rien ne serait plus facile que de lui trouver des parents, des frères ou cousins, dans la grande tribu des hyménoptères porte-aiguillon. Dans une boîte, nous piquerions, à l'entour de notre mouche à miel, une guêpe, un odynère, une scolie, une ammophile, un pompile, un cerceris, un philanthe, etc., et nous serions frappés de la facilité avec laquelle ces insectes se laisseraient ranger en une série presque continue, dans laquelle on passerait d'un terme à l'autre par des modifications pour ainsi dire insensibles : ce serait une légère différence de taille, un peu de variation dans la livrée, plus ou moins de duvet sur telle ou telle partie du corps, etc. Mais pour le reste, au point de vue morphologique, grande ressemblance : chez tous les sujets, quatre ailes membraneuses, une trompe, de fortes mandibules, deux sortes d'yeux, et aussi passage, par l'état de larve apode,

puis de nymphe, et de plus même genre d'aliments à l'état parfait; car tous ces insectes, quand ils ont acquis leurs ailes et leur dernière forme, se nourrissent de substances sucrées et s'abreuvant du nectar des fleurs. N'en est-ce point assez pour les croire apparentés et les faire tous descendants d'un même père ?

Mais introduisons en ligne de compte ce que l'observation nous a appris sur les instincts et les mœurs de ces petits êtres, et nous verrons qu'il n'y a pas moyen de les rattacher à une souche unique; nous nous convaincrons que chacune de ces bêtes n'a jamais pu être, de père en fils, que ce qu'elle est aujourd'hui : la transformation chez elles ne peut point être le passage à une autre forme, car un tel changement aboutirait fatalement à la mort, à la destruction.

Notre abeille est cirière : avec du miel elle sait faire de la cire quand elle le veut, et la cire ensuite lui sert pour construire ses rayons, ses alvéoles : elle seule possède ce secret. La guêpe confectionne du carton; l'odynère rubicole creuse une branche desséchée de ronces pour préparer des nids à ses petits; l'odynère de Réaumur, la scolie, l'ammophile, le pompile, le cerceris, le philanthe creusent des trous tubulaires dans la terre ou dans le sable. Chacune de ces bêtes a son industrie spéciale à laquelle elle se livre en perfection, sans aucun apprentissage, sans tâtonnement aucun, dès qu'elle a terminé ses métamorphoses. L'adresse, le tour de main, les secrets de la profession, elle a tout de naissance. Pour en faire une bête d'une autre espèce, ce n'est point seulement la forme extérieure qu'il faut changer ou modifier, il ne suffit pas même de toucher à l'organisation intérieure; mais dans le nouvel être il serait nécessaire d'incarner un nouvel instinct, de nouvelles habitudes, la pratique parfaite d'un nouveau métier.

M. Van Beneden a écrit dans son livre des *Commensaux et Parasites :* « Quand on voit au sortir de l'œuf le poussin chercher sa becquée et le caneton sa flaque d'eau, peut-on trouver ailleurs que dans l'instinct la cause de ces actes, et cet instinct, n'est-ce pas le libretto écrit par Celui qui n'a rien oublié [1] ? »

[1] Van Beneden, *Commensaux et Parasites.* Introduction.

Mais cet instinct, qui est partout dans le règne animal, a surtout ses manifestations les plus admirables dans la merveilleuse industrie que déploient les insectes, non-seulement dans la construction de leurs nids, mais aussi dans l'approvisionnement de la demeure qu'ils préparent à leur progéniture. « Je ne connais, en histoire naturelle, dit M. Milne Edwards, rien qui soit plus curieux, ni rien qui soit plus propre à nous donner une plus juste idée de ce que peut être cette espèce d'impulsion innée qui guide ces frêles créatures et leur fait accomplir en aveugles des travaux délicats, complexes et admirablement calculés pour l'obtention d'un résultat éloigné dont ils ne sauraient avoir la moindre notion[1]. » Cet instinct, cette impulsion innée, voilà, pour beaucoup de catégories d'êtres, le vrai criterium spécifique. L'instinct est un don du créateur : ce n'est point une qualité qui s'acquiert soit par saut brusque, soit par progression lente. L'instinct n'a sa raison suffisante que dans le fait de la création directe de l'espèce.

Qu'est-ce à dire si nous nous mettons en présence des idées transformistes ? D'un insecte fouisseur, d'un insecte cartonnier, il faudra faire un insecte cirier ? Mais il y aura encore bien d'autres choses à changer si l'on veut passer d'un porte-aiguillon quelconque à notre abeille.

Reprenons l'étude de notre collection. Abeille, guêpe, odynère, scolie, pompile, ammophile, cerceris, philanthe : ce sont toutes bêtes qui se ressemblent. Voyez les yeux, les ailes, la bouche, l'aiguillon. Mais leurs constructions sont différentes et plus bizarre encore est la variété de genre de vie qu'offrent leurs larves. Tous ces insectes, à l'état parfait, butinent le miel sur les fleurs. Qui n'aurait supposé que leurs larves se nourrissaient du même aliment sucré ? Eh bien ! on se tromperait fort si l'on croyait avoir deviné juste. C'est vrai, la larve d'abeille et la larve de guêpe demandent du miel pour leur nourriture ; mais pour les autres larves, c'est comme le monde renversé : elles commencent par manger de la viande et finiront plus tard par ne plus prendre que du sucre : elles sont carni-

[1] Milne Edwards : *Leçons sur la physiologie et l'anatomie comparée*, t. IX, p. 227.



vores, dès qu'elles sortent de l'œuf et tout le temps qu'elles ont la forme de ver apode, et c'est leur mère cependant qui est chargée de faire leurs provisions pour ce premier temps de leur vie. L'odynère de Réaumur, dans son trou en terre, l'odynère rubicole dans les alvéoles qu'il a construites au cœur du rameau de la ronce, déposent à côté de chacun de leurs œufs dix à douze petites chenilles vertes ; le festin est servi, la larve peut naître. La scolie des jardins s'attaque à la grosse larve du coléoptère, l'oryote nasicorne, et la traîne dans son trou ; une pièce de gibier comme celle-là suffit pour une larve de scolie ; la mère enferme cette proie avec un de ses œufs. L'ammophile sait que ses enfants mangeront avec appétit des chenilles de papillons de nuit : c'est l'aliment qu'elle leur prépare. Le pompile chasse les araignées, le cerceris arenaria récolte des charançons et le philanthus triangulum prend des abeilles.

Les larves de tous ces hyménoptères sont donc carnivores ; elles n'aiment que la viande, mais toute viande ne leur va pas, elles ont le palais fin, il leur faut de la chair fraîche, des proies vivantes. Comment en arriver là, puisqu'elles sont dans des loges hermétiquement fermées et que peut-être leurs parents ne vivront plus quand elles sortiront de l'œuf ? Mais leurs mères connaissaient tous leurs goûts et avaient remède à toutes les difficultés. Elles ont percé leurs victimes de leur aiguillon et leur ont infiltré dans la blessure assez de venin pour les engourdir sans les tuer.

Maintenant nous le demandons, comment et par quelles transformations veut-on qu'une abeille cirière, qui nourrit sa larve avec du miel, ait été faite philanthe fouisseur, qui, lui, prend des abeilles pour les servir à ses petits ? ou bien comment le philanthe serait-il devenu abeille ? ou encore que l'on nous dise par quel hasard vraiment heureux d'une couvée d'œufs pondus par un même insecte sont sorties à la fois des larves carnivores et des larves saccharivores, et comment la mère a pu reconnaître auprès de quels œufs elle devait déposer du miel, auprès de quels autres elle devait amasser de la proie vivante ?

Mais peut-être on m'objectera que j'ai comparé des insectes encore trop éloignés les uns des autres. Eh bien, je le veux, prenons des termes moins disparates encore ; comparons entre

eux ces hyménoptères porte-aiguillon qui diffèrent si peu de notre abeille, que les entomologistes les ont réunis dans un seul groupe sous le nom commun et significatif d'apiaires. Les apiaires se nourrissent toutes de miel, et toutes aussi servent du miel à leurs larves. Les auteurs en ont décrit plus de soixante espèces. Si vous ne prenez que les caractères extérieurs, vous ne trouverez entre ces abeilles que de fort légères différences : l'une est brune, l'autre est noire ou bigarrée ; celle-ci est velue, cette autre n'a que des poils rares ; en voici une assez grosse et en voilà une petite. Plaçons-nous seulement à deux mètres de la boîte où elles sont piquées, l'impression que nous recevrons de l'ensemble sera que chaque individu n'est que la simple et pure répétition du type abeille.

Mais la diversité des espèces deviendrait fort sensible, si l'on avait soin de mettre à côté de chaque abeille les produits de son industrie, le nid qu'elle construit pour sa larve. Tout aussitôt se révélerait un ensemble d'habitudes, des mœurs, un instinct qui ne permettent nullement de confondre un de ces insectes avec ses voisins, et s'opposent tout à fait à ce qu'on leur prête une parenté qu'ils ne peuvent avoir. L'abeille cirière n'est point maçonne; l'abeille maçonne n'est ni l'abeille menuisière, ni l'abeille tapissière, ni l'abeille cartonnière.

L'abeille menuisière perce dans le vieux bois sec un canal vertical assez long : elle le divise en plusieurs loges horizontales par des cloisons formées de râpure de bois agglutinée. Dans chaque loge est un œuf avec de la pâtée de miel et de pollen en quantité suffisante pour nourrir la larve. Certainement notre mouche à miel n'appartient point par descendance à la famille des menuisières. Quand donc aurait-elle appris à faire de la cire, puisque ses parents n'auraient su que tailler le bois ?

L'abeille maçonne construit son nid à l'angle d'un mur exposé au soleil. Ce nid consiste en un amas solide de mortier fait de terre et de sable dans lequel l'insecte a ménagé une quinzaine de cellules parfaitement lisses. Dans chaque cellule est renfermé un œuf avec du miel. La porte est murée. Quand la jeune abeille a subi sa dernière métamorphose, son premier travail est de faire un trou dans les murs de sa prison ; vrai travail de maçon, car la construction est solide et supporte l'épreuve du

marteau. Mettez dans un de ces nids un œuf qui donnerait une abeille cirière : arrivera-t-elle à en sortir ? Non, pour s'en tirer il faut être de naissance abeille maçonne.

L'abeille empileuse ou découpeuse fait son nid en terre. Elle creuse un trou en forme de tube et des chambres qui deviendront autant de cellules ; puis elle taille des feuilles de rosier et tapisse tous ces appartements avec les morceaux qu'elle a découpés ; enfin dans chaque cellule elle pond un œuf, dépose une provision de miel, ferme cette logette et abandonne le reste aux soins de la nature.

La tapissière ou osmie du pavot est plus coquette : c'est avec les pétales rouges du coquelicot qu'elle orne la petite chambre où doit éclore son œuf.

L'abeille à manchettes fabrique comme du papier de soie : elle ratisse le poil cotonneux qui recouvre certains végétaux, le carde au moyen des brosses raides de ses pattes et l'enduit enfin d'une matière glutineuse. Le tissu soyeux, plus fin que la baudruche, est tendu sur les parois des cellules.

Voici des abeilles d'un tout autre caractère : elles ont les mœurs de notre coucou. La nature ne leur a point appris à construire un nid, elle ne leur a point donné la prévoyance pour préparer elles-mêmes par leur travail à leurs larves apodes la nourriture dont ces petites bêtes auront besoin. Elles ne savent qu'une chose, mais cette chose elles la savent parfaitement, c'est de choisir le temps et l'heure convenable pour aller déposer leur œuf dans le nid non encore fermé ou muré d'une des abeilles travailleuses. Leur larve se nourrira des provisions amassées pour d'autres.

Et notre abeille cirière, lui trouverons-nous une aïeule possible parmi toutes ces abeilles si diverses ? Est-ce l'abeille tapissière qui a eu des enfants si actifs à recueillir le miel dans des alvéoles en cire ? Est-ce l'abeille nomade, dont la larve vit en parasite chez les autres, qui serait la souche de nos essaims ? Conçoit-on qu'il y ait eu primitivement, aux temps géologiques si on le veut, entre toutes les abeilles, similitude, identité d'industrie, et qu'un beau jour se soit produite la belle diversité qui maintenant fait notre admiration ? Voilà une abeille qui devient maçonne, une autre tapissière, une autre cartonnière ou

tisseuse, une autre cirière, et du premier coup ces divers ouvrages sont parfaits. Peut-être ce que nous voyons dans la famille humaine fait quelque illusion. Les enfants d'un même père prennent divers états : celui-ci devient maçon, cet autre tailleur, un troisième chimiste, etc. Mais il y a cette grande différence que l'homme apprend ces divers métiers, et l'insecte, l'animal est, lui, dès sa naissance, tout ce qu'il sera : il naît chimiste, il naît maçon, il naît tailleur, il naît tisseur en soie.

N'est-ce point déjà assez de tous ces faits, et l'abeille, appelée comme témoin impartial et véridique dans la grande question du transformisme, n'a-t-elle pas donné une déposition assez nette et assez catégorique en faveur de la fixité et de l'immutabilité de l'espèce ? Et cependant nous pouvons encore l'interroger et lui demander si c'est par un développement lent et progressif qu'elle a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui, diligente travailleuse, habile cirière, merveilleuse architecte, charitable nourrice. Énumérons quelques-unes des mille chances qui auraient dû coïncider dans le temps et dans l'espace pour faire d'un insecte à quatre ailes membraneuses, muni d'une trompe, armé d'un aiguillon, notre mouche à miel domestique.

Un essaim, réduit à sa plus simple expression, au *minimum* de monde, comprend nécessairement trois individus dont les rôles sont fort divers, et même dont on ferait trois sortes d'êtres différents, si nous n'avions point l'expérience qu'ils sont faits pour composer une société. Les noms de ces trois individus sont : la reine, le faux-bourdon, l'ouvrière[1]. L'ouvrière a les pattes postérieures conformées d'une manière particulière. Là

[1] Nous réduisons à trois les unités nécessaires à la constitution d'une ruche ; mais d'après le grand *historien des Abeilles*, François Huber, on pourrait au moins en mettre quatre ; car Huber distingue deux sortes d'ouvrières : les unes, nommées *cirières*, ont seules la faculté de convertir le miel en cire : elles ont l'abdomen dilaté ; ce sont elles qui posent les fondements des gâteaux et qui mettent en provision dans les cellules le miel nécessaire pour la subsistance commune. Les autres, nommées *nourrices*, plus petites et plus faibles, vont à la récolte du pollen, préparent la bouillie miellée pour les jeunes larves et la portent dans les alvéoles où il y a du couvain ; seules elles ont l'art de sculpter les cellules dont les cirières ont fourni les matériaux ; seules aussi les nourrices connaissent le secret d'amener une larve d'ouvrière à donner une reine quand la reine périt ou leur est enlevée. Mais les *cirières* et les *nourrices* étant chargées de tous les travaux nécessaires à la société, nous les désignerons, comme on le fait communément, sous le nom d'*ouvrières*.

surface externe de la jambe ou palette porte un enfoncement lisse ou *corbeille :* c'est le panier dans lequel l'abeille rapportera à la ruche le pollen recueilli sur les fleurs : le premier article des tarses, nommé pièce carrée, offre à sa surface interne une sorte de *brosse* formée de poils régulièrement rangés en bandes transversales ; c'est l'instrument avec lequel l'insecte ramassera le pollen pour en remplir ses corbeilles. La reine et le faux-bourdon n'ont point ces instruments de travail. Le faux-bourdon est plus gros que l'ouvrière ; il a treize articles aux antennes, la tête arrondie, le thorax très velu, et n'est point armé d'un aiguillon. La reine a la tête triangulaire, l'abdomen allongé, les ailes proportionnellement courtes, et elle porte un aiguillon dont elle se servira pour mettre à mort toute autre reine qui naîtra dans la ruche.

Ces trois unités, assez disparates si on ne fait attention qu'aux caractères morphologiques, sont cependant absolument nécessaires pour constituer une ruche. Otez l'une quelconque de ces unités, et la mouche à miel disparaît. Tuez la reine ou le faux-bourdon, il n'y a plus d'espérance d'obtenir du couvain, de voir naître des larves. Enlevez l'ouvrière, il pourra bien y avoir des œufs, ces œufs même pourront éclore, mais la nourrice ne sera point là pour porter la bouillie miellée aux jeunes larves, et ces larves mourront ; car nourrir les larves, aller à la récolte du miel et du pollen, bâtir les cellules, faire de la cire, c'est le rôle dévolu par la nature à l'ouvrière et à l'ouvrière seule : la reine et le faux-bourdon n'entendent rien à ces ouvrages.

Ainsi du premier coup, et par une chance fort singulière de transmutation, trois individus d'aptitudes si diverses se sont trouvés, à jour fixe, ensemble, dans le même endroit, être les trois termes de trois séries de modifications lentes commencées peut-être depuis des siècles, et la mouche à miel a pu vivre, le premier essaim a commencé ! N'est-ce pas vraiment merveilleux ? Et cette coïncidence étrange, nullement commandée par les influences transformatrices, n'a-t-elle pas de quoi étonner au moins autant que la création directe d'un rucher tout entier ?

Mais si nous ajoutons encore la surprenante dextérité avec laquelle chacun des individus s'est mis de suite à remplir son



rôle, l'admiration ne fera qu'augmenter. Ainsi, puisque la ruche devait subsister, l'ouvrière savait qu'elle ne vivait point pour elle seule, mais pour les autres ; elle savait sur quelles plantes elle devait récolter le miel ; elle savait qu'il lui fallait éviter le laurier-rose et la fritillaire ; elle savait quel était l'usage de sa brosse et de sa corbeille, la brosse en dedans et la corbeille en dehors des jambes, singulière place, si ce n'est que la pratique et le travail ou le besoin ont déterminé la formation de ces outils ; elle savait où trouver le pollen, comment le recueillir, à quel usage l'employer ; elle savait faire de la cire en mangeant du miel, prendre cette cire sécrétée entre les anneaux de son abdomen, la découper, la pétrir avec ses mandibules ; elle savait quelle grandeur et quelle forme il fallait donner aux cellules où devaient naître des reines, quelles dimensions il convenait de donner aux alvéoles où les faux-bourdons et les nourrices accompliraient leurs métamorphoses ; elle savait que la reine vit cinq jours sous forme de larve et accomplit toutes ses transformations en seize jours ; elle savait que la larve du faux-bourdon doit être nourrie un jour et demi de plus ; elle savait que la nourriture d'une larve de reine n'est point la même que la nourriture d'une larve ouvrière, et elle n'ignorait point qu'une larve d'ouvrière, si on la prend avant son troisième jour et qu'on la nourrisse dès lors avec de la bouillie royale, peut devenir une reine féconde. Et que ne devait-elle pas savoir cette ouvrière tout récemment appliquée à des travaux si nouveaux pour elle, afin que la petite société qu'elle formait avec une reine et un faux-bourdon pût avoir quelque bonne chance de se développer ! Et la reine aussi connaissait ses droits et ses privilèges ; dès lors elle voulait régner seule dans la ruche ; dès lors elle ne produisait d'œufs de reine que de deux jours en deux jours, et dès lors encore, mère dénaturée, elle perçait de son dard, elle mettait à mort les reines ses filles [1].

[1] Dans la ruche, il ne doit y avoir qu'une reine, c'est la loi. La nature assure la perpétuité de cette loi. Les reines ont une antipathie innée l'une contre l'autre. Les combats cependant n'ont jamais lieu qu'entre deux reines, sont toujours des duels, parce que les œufs de reines ne sont pondus que un par jour, et qu'un intervalle d'un jour sépare chaque ponte d'un œuf. Quand la ruche est très peuplée, la reine-mère sort avec une partie des ouvrières : mais à l'arrière-saison, le départ des es-



Arrêtons-nous. Comment expliquer tout cet ensemble de faits? En rendrons-nous une raison suffisante si nous invoquons ou la transmutation lente des types organiques, comme le veut M. Darwin, ou la « génération hétérogène », la transmutation par saut brusque admise par M. de Hartmann? Non, il n'y a qu'un moyen de comprendre l'origine de ces êtres, c'est de dire que chacun d'eux a sa place, son rôle dans la création, et que le Créateur, directement, immédiatement, par création spéciale, les a mis chacun en sa place, ainsi qu'un horloger prépare chacune des roues de la montre et leur donne le nombre de dents déterminé, nécessaire pour que l'instrument qu'il construit marque exactement les divisions du temps.

M. de Quatrefages termine son étude sur la nature de la métamorphose par ces mots : « On ne peut pas comprendre (la métamorphose) sans admettre l'existence d'une force inhérente aux organismes vivants, partout présente et partout active, maîtrisant les matériaux empruntés au dehors, les disposant d'après un plan tracé d'avance, les rejetant quand ils sont hors

saims serait fatal et pour les abeilles qui s'en vont et pour celles qui restent. Aussi, à cette époque, les ouvrières ne protègent plus les nymphes de reines encore enfermées dans leurs alvéoles, et permettent à la reine déjà sortie d'aller les tuer avant l'achèvement de leurs métamorphoses. Tout est même disposé par la nature pour que l'opération réussisse. Écoutons Huber : « C'est ici qu'après avoir si souvent admiré la nature dans les soins qu'elle s'est donnés pour la conservation et la multiplication des espèces, vous allez l'admirer dans les précautions qu'elles a prises pour exposer certains individus à un danger mortel. Les larves d'ouvrières n'ont que des coques incomplètes, enveloppant seulement la tête, le corselet et le premier anneau de l'abdomen. L'abdomen n'est donc préservé que par la paroi de cire. La reine peut donc percer facilement les larves d'où sortiraient des rivales. La coque de soie serrée ne permettrait pas d'enfoncer l'aiguillon, ou ne permettrait pas de retirer ce dard armé de barbelures. Ainsi donc, pour qu'une reine parvînt à tuer ses rivales dans leurs cellules, il fallait qu'elle y trouvât leur abdomen à découvert ; donc les larves de reines ne devaient filer que des coques incomplètes. Et remarquez, je vous prie, que c'était bien leurs derniers anneaux qu'elles devaient laisser à nu, car c'est la seule partie de leur corps que l'aiguillon puisse attaquer : la tête et le corselet sont revêtus de lames écailleuses continues que cette arme ne pénètre pas. Si donc les reines captives sont obligées de laisser à nu l'extrémité de leur abdomen, c'est une précaution de la nature qui a voulu les exposer plus sûrement à périr quand leur existence serait devenue inutile ou dangereuse dans une ruche qui ne peut plus produire d'essaim. » Voilà une nymphe à laquelle il ne manque que quelques spires de soie autour de son corps pour assurer son existence ; et cependant, depuis que l'abeille existe, un progrès si minime, si simple et d'une si grande utilité, ne s'est pas encore accompli ! Le darwinisme peut être une belle rêverie ; mais ce n'est point la réalité.

d'usage [1]. » Avec ces principes il n'est pas possible d'être darwiniste.

Aussi, pour changer la nature spécifique, ce n'est point seulement la forme extérieure, l'agencement organique qu'il faudrait transmuter : il serait nécessaire d'atteindre jusqu'à ce quelque chose tout à fait intérieur, jusqu'à cette force inhérente aux organismes vivants, qui maîtrise les matériaux empruntés au dehors, les emprunte pour un temps et les rejette ensuite, traverse ses cycles de métamorphose en marchant toujours vers un but bien défini. Mais, l'histoire naturelle nous en rend témoignage, ce quelque chose résiste à toutes les causes qui tendent à le déranger de sa voie : la vie des animaux à métamorphose nous en a donné une preuve ; la généagenèse, les générations alternantes vont nous en fournir une autre.

(La suite prochainement.) A. HATÉ.

[1] M. Gaudry, *Enchainements*, p. 115) a dit aussi : « Ce qui fait l'essence de l'être, c'est la force ; la fonction, c'est-à-dire la manifestation de la force, a une importance majeure ; l'organe, c'est-à-dire le façonnement de la matière, n'a qu'une importance secondaire... Ce qui importe, c'est que le résultat soit obtenu ; les organes sont les moyens variables ; le but est la fonction. Ce n'est pas ici le lieu de traiter avec détail cette proposition. Je me permettrai seulement de dire que les sarcodaires, qui ont des fonctions sans qu'ils aient des organes apparents, sont incompréhensibles si l'on n'admet pas que les fonctions ont précédé les organes. — Cela n'a rien qui doive surprendre les personnes qui ont étudié l'embryogénie, car dans cette science on voit souvent des organes se substituer à d'autres pour remplir des fonctions analogues, comme si la question de procédés était une question secondaire dans l'histoire du développement de la vie. » Mais alors pourquoi M. Gaudry fait-il des seuls caractères morphologiques ou organiques la base de toutes ses déductions ?

LES DOGMES DANS LE PROTESTANTISME

En dehors de la société religieuse où le principe de l'infaillibilité doctrinale maintient l'unité des croyances, un champ libre est ouvert à toutes les opinions changeantes de l'esprit humain, de même qu'à toutes les négations de l'incrédulité. C'est là ce qu'a prouvé Bossuet, et après lui l'expérience de deux siècles, en nous montrant le protestantisme livré par ses variations à une décomposition mortelle, sous l'action des sectes qui naissent et pullulent dans son sein comme les vers dans un sépulcre : « On voit l'état présent de la Réforme et la pente de ces églises prétendues qui ont pour fondement qu'il n'y a rien de vivant et de parlant sur la terre à quoi on doive s'assujettir en matière de religion. Le socinianisme s'y déborde comme un torrent, sous le nom de tolérance, les mystères s'en vont les uns après les autres, la foi s'éteint, la raison humaine en prend la place, et on y tombe à grands flots dans l'indifférence des religions. » (*Sixième et dernier avertissement contre M. Jurieu*). Tel et plus sombre encore est aujourd'hui le tableau que présente le protestantisme, dans l'absence de tout symbole, de toute profession de foi nettement définie et universellement acceptée. Pour s'en convaincre il suffit d'examiner ce que sont devenus chez un grand nombre des organes protestants, soit dans la presse, soit dans la chaire qui se dit évangélique, le dogme de la divinité de Jésus-Christ et celui des peines éternelles. Nous ferons cet examen, et de notre travail il sortira la conclusion que maintenant dans la Réforme on entend les vérités chrétiennes à la manière dont les entend, les explique, les défigure le rationalisme lui-même.

I

Quoique le protestantisme, par la nature de son principe, soit toujours sollicité et entraîné à se faire l'auxiliaire de la révolte et du philosophisme, nous constaterons que jamais cette alliance n'a été plus générale et plus visible qu'à l'heure actuelle, dans la lutte sociale et religieuse partout engagée. Pour l'hérésie, comme pour l'impiété, le cléricalisme c'est l'ennemi. De là les efforts combinés de la libre pensée et du *libre examen* dans le journal populaire qui est annoncé par la presse protestante sous le titre de *Réformateur anticlérical et républicain*, et qui doit, de concert avec les feuilles révolutionnaires, s'employer à répandre les poisons de la haine contre l'Église catholique. De là des invitations réitérées aux incrédules de venir se ranger sous l'étendard de la Réforme. « Que les Français, dit le *Journal du Protestantisme français*, 18 janvier 1879, qui n'appartiennent plus que de nom à l'Église ultramontaine la quittent ouvertement pour se faire immatriculer dans les églises réformées, nationales ou indépendantes, que surtout ils s'assimilent d'esprit et de cœur tout ce qui fait la vie et l'honneur du protestantisme. » Et afin d'attirer à soi les libres penseurs de toutes les nuances, on se déclare « ennemi de tous les restes de ce vieux levain catholique dont il est si difficile de purger entièrement la Réforme », on abjure les dogmes qui gênent les passions et dépassent la portée de l'entendement humain, on proclame la nécessité de mettre les croyances en harmonie avec les progrès et les besoins de l'époque, on repousse l'infaillibilité de la Bible aussi bien que celle du pape (*Journal du Protestantisme*, 26 octobre 1878) ; en un mot, on réduit le Christianisme à un pur déisme, à une religion sans miracles et sans mystères, privée dans la vie future de sanction efficace ici-bas à l'égard du péché, et dans la vie présente de la foi au Christ, tel que nous le montrent l'Évangile et la tradition.

Et en effet, qu'est le Christ aux yeux du protestantisme libéral ? Exactement, sauf de vains titres, ce qu'il est aux yeux du rationalisme savant et qui se targue de respect envers le

Christianisme : un réformateur, un héros, un type de vertu et de beauté morale, mais un homme réunissant dans sa personne les traits de la grandeur humaine à ceux de l'humaine faiblesse. Après avoir soumis à l'analyse de sa critique *transcendentale* le récit des quatre évangélistes, le docteur Strauss, dans un dernier chapitre intitulé : *Conclusion*, se demande s'il ne se présentera pas, sur le théâtre de l'humanité, quelque homme capable d'égaler, ou même de surpasser Jésus-Christ, comme législateur et réformateur des peuples. Et à la question ainsi posée l'écrivain rationaliste répond en ces termes : « Le Christ ne saurait être suivi de personne qui le dépasse, ni même qui puisse atteindre après lui et par lui le même degré absolu de la vie religieuse. — Jamais, en aucun temps, il ne sera possible de s'élever au-dessus de lui, ni de concevoir un législateur qui lui soit même égal. »

Identique est au fond la conclusion de M. Renan, dans sa *Vie de Jésus*, malgré les contradictions dont ce livre est rempli. L'académicien n'exalte l'humanité dans la personne du Sauveur que pour amener le lecteur à l'apostasie de la divinité. Renouvelant la scène du prétoire, il loue et il insulte en même temps, à l'exemple des soldats et des bourreaux qui souffletaient le Christ et lui disaient : Salut, ô roi des Juifs ! La même main sacrilège qui a tracé le portrait d'un Jésus pastoral, « naïf villageois, dont les paraboles fourmillent d'impossibilités », nous présente un Jésus héroïque, « aux proportions colossales, la pierre angulaire de l'humanité, le vrai créateur, pour l'éternité, de la paix de l'âme, le principe inépuisable des renaissances morales, etc.... Jésus est sans égal, dit encore M. Renan, chacun de nous lui doit ce qu'il a de meilleur en lui. — La fondation de la vraie religion est bien son œuvre. »

Enfin, suivant une remarque du P. Gratry, beaucoup de rationalistes, surtout en Allemagne, depuis un quart de siècle, semblent ne nier la divinité du Sauveur « que pour louer avec plus d'enthousiasme son admirable humanité. » Au jugement du célèbre oratorien, nul n'a mieux exprimé ce point de vue de la science allemande rationaliste que M. H. Ewald, chef de l'école de Göttingue.

Or, nous l'affirmons, l'idée que se fait de Jésus-Christ le néo-

protestantisme est conforme à celle des rationalistes allemands. Sans doute les théologiens de la Réforme ont la pudeur de ne pas souiller la figure du Christ des couleurs que M. Renan a données à son Jésus imaginaire, ils parlent du Seigneur avec respect, ils l'appellent Dieu, Verbe, fils de Dieu ; mais par leurs systèmes, leurs explications, ils lui refusent la réalité qui correspond à ces titres augustes, et en s'aidant d'artifices de langage, ils arrivent à l'erreur qui est le centre de toute la critique antichrétienne, l'erreur de Strauss, de Baur et d'Ewald, la négation, dans notre adorable Rédempteur, de sa nature divine. Nous allons prouver cette assertion, en exposant les principes, les enseignements, les opinions qui prévalent aujourd'hui dans le protestantisme.

Les controverses relatives à la personne de Jésus-Christ sont inutiles et dangereuses, d'après les nouveaux docteurs de la Réforme. Dans l'intérêt de la paix de l'Église et de l'union des âmes, on doit les bannir du sanctuaire et les réserver à l'école. Nous lisons dans le *Journal du protestantisme*, 22 février 1879 : « Qu'est le Christ ? Quelle idée faut-il que je m'en fasse ? » Question insoluble, partant indifférente au salut, car voici la réponse d'un vénérable pasteur, dans l'article : *Tout ou Rien*, roman qui sert de voile à une polémique religieuse : « Je crois que le péché est une barrière entre Dieu et nous, et que cette barrière Jésus-Christ est venu la renverser au prix des plus terribles souffrances. Mais aussi je crois qu'il n'est point aisé de se rendre un compte parfaitement exact de sa personne et de son œuvre. Il y a là de redoutables mystères, en présence desquels le parti le plus *honnête* est de ne point trop affirmer. De quelque manière qu'on se figure le Christ, l'essentiel c'est de l'aimer. » Et plus loin est mis en scène un personnage qui prononce ces paroles : « Ah ! si certains esprits critiques avaient raison, si le Christ tel que certains conciles l'ont savamment construit, pièce à pièce, était autre que le Christ véritable, ne nous suffirait-il pas de savoir que Jésus a vécu plus saintement que personne, qu'il a aimé plus que personne, qu'il a souffert volontairement, par amour pour nous, plus que personne n'a souffert, — et que pour lui appartenir, il nous faut l'aimer de toutes les puissances de notre âme ? »

Vient ensuite une baronne orthodoxe protestante, esprit *étroit* qui gémit sur l'invasion du rationalisme dans l'Église, et qui parle « à mots couverts de son pasteur, comme d'un ouvrier indigne dans la moisson du Seigneur, parce qu'il ne voit pas en Christ la seconde personne de la Trinité. »

Le but que se propose l'écrivain est évident. C'est à la divinité du Christ qu'il en veut. Sans entreprendre ici une réfutation qui n'entre pas dans notre sujet, nous ferons observer combien il est absurde, lorsqu'on méconnaît sa divinité ou qu'on en doute, de réclamer pour Jésus-Christ le culte du cœur, l'amour de toutes les puissances. La flamme d'un tel amour ne doit monter que vers un Dieu, car aimer de la sorte la créature serait idolâtrie. S'il ne m'est pas démontré que Jésus-Christ est Dieu, si le Sauveur n'est dans ma pensée qu'un être mal défini dans sa nature, je ne puis l'aimer de cet amour suprême qui n'est dû qu'à l'infinie bonté. « L'enfant, dites-vous, quoiqu'il n'ait qu'une notion bien confuse de la personnalité de sa mère, en sait assez pour l'aimer, pour se sentir pressé de lui obéir »... (*Journal du protestantisme.*) Oui, mais du moins l'enfant sait que la femme qu'il aime est bien véritablement sa mère. Il en est ainsi du chrétien. Il ne peut aimer Jésus-Christ de l'amour surnaturel qui nous est commandé dans l'Évangile, que parce qu'il voit en lui le Fils de Dieu, égal et consubstantiel à son Père céleste. Ici, comme ailleurs, la charité suppose la foi. — Mais poursuivons notre exposition des principes et des enseignements de la Réforme.

Généralement parlant, avec les formules que l'usage a consacrées dans la théologie et dans l'enseignement, le protestantisme actuel repousse les définitions conciliaires, en dehors desquelles le dogme de la divinité du Christ ne subsiste plus dans son sens véritable. Supprimez, en effet, les déclarations des conciles d'Éphèse et de Chalcédoine établissant qu'il y a dans Jésus-Christ une seule personne et deux natures, et alors, à la place du Dieu-homme qu'ont adoré les siècles, vous faites revivre le Christ de Nestorius ou celui d'Eutychès. Aussi trouvons-nous très suspecte la profession de foi d'un écrivain protestant qui, après avoir affirmé que la divinité de Jésus est le point ca-
christianisme, vient nous dire : « Sous peine de tomber

dans un docétisme qui ferait du Christ un fantôme et de l'Évangile une illusion, il faut admettre dans tout son sérieux et avec tout son mystère cet abaissement du Verbe beaucoup trop oublié par l'Église théologienne du quatrième siècle. A l'âge antérieur, au milieu des hésitations et des incertitudes de la formule, on n'a pas cessé de croire au Christ vraiment homme, on n'a pas eu recours au dogme des deux natures et l'on est demeuré fidèle aux croyances des temps apostoliques trop vivantes et trop profondes pour se perdre dans ces distinctions métaphysiques. » (*Jésus-Christ*, par E. de Pressensé.)

Plus explicite encore est ici le journal qui se donne comme « l'organe de la conjonction des centres » dans l'Église réformée, mais qui n'est en réalité que le représentant de la fusion du protestantisme avec la libre pensée. Nous lisons dans le *Protestantisme français*, 21 décembre 1878, que les théologiens scolastiques ont fait, de l'union de Jésus avec Dieu, le dogme *étrange* des deux natures. Or, dans la pensée de celui qui s'exprime ainsi, cette union est tout autre chose, comme nous le montrerons bientôt. Rappelons auparavant que dans l'enseignement des premiers auteurs de la Réforme le dogme des deux natures en Jésus-Christ appartient à la révélation et qu'on ne peut le nier sans cesser d'être chrétien. A la vérité Luther et Calvin mêlent des erreurs à ce dogme, mais ces erreurs, quoique graves, laissent subsister le fond des mystères qui concernent le Sauveur.

Aujourd'hui c'est ce fond même qui est attaqué et méconnu par la postérité des novateurs. En Allemagne, où le rationalisme achève de dissoudre les éléments de christianisme conservés par Luther, Scheiermacher, le père de la théologie moderne, dit M. de Pressensé, réduit la divinité du Rédempteur à une simple union morale de Jésus avec Dieu. En Angleterre, il existe une foule de sectes, protestantes par le nom, l'origine, le culte extérieur, le principe qui leur a donné l'existence. Elles s'accordent à ne voir qu'un homme dans le Christ, et avec des nuances diverses, elles professent le rationalisme. Nous mentionnerons les *unitaires* dont les congrégations sont actuellement au nombre de 365 dans la Grande-Bretagne ; les *chrétiens libres*, association religieuse ouverte « à tous ceux qui croient l'homme tenu,

non de posséder la vérité religieuse, mais simplement de la poursuivre sérieusement » ; les congrégations purement théistes fondées et dirigées, l'une par le R. Charles Voisey, l'autre par le Dr Perfitt. Et comme l'existence d'un Dieu unique, personnel, créateur de l'homme et du monde, s'impose encore par manière de dogme et de *Credo* dans les sectes que nous venons de nommer, M. Moncure Conway, Américain, a fondé une congrégation qui n'exclut ni les panthéistes, ni les positivistes, ni même les sceptiques, mais seulement les athées proprement dits. (*Revue des Deux Mondes*, septembre 1875.)

Quant au protestantisme français, ses propres aveux nous donneront une idée de ses incertitudes et de l'affaiblissement profond de ses croyances dans les points fondamentaux du christianisme. Voici ce qu'on lit dans une revue protestante :

« C'est énoncer une vérité évidente jusqu'à la banalité que d'affirmer que les dissensions intestines sont une source de faiblesse, et les discussions qui ont agité notre protestantisme ont eu trop de retentissement pour que nous les passions sous silence.

« Tantôt elles ont porté sur le fond même des choses, sur la nature du christianisme, sur l'essence du protestantisme et elles ont fait naître des divergences extrêmes entre ceux qui y ont pris part. Tantôt elles ont eu pour objet les questions ecclésiastiques, et elles se sont traduites dans le domaine des faits par des compétitions ardentes...

« On ne peut mettre au même rang toutes ces discussions.

« Les questions d'Église perdront leur caractère aigu quand les cœurs seront unis par une même foi et un même amour. Il est facile d'éviter l'immixtion de la politique dans les questions religieuses...

« On ne peut espérer d'éviter aussi facilement les discussions qui portent sur les principes du protestantisme. L'opposition des conceptions religieuses qui se partagent les esprits est trop profonde, le désaccord trop grand ; ici l'affirmation du surnaturel, là la négation du miracle ; d'un côté, Jésus-Christ adoré comme le fils unique et éternel du Père céleste, de l'autre, sa vie considérée comme n'ayant pas même été exempte de péché ; tantôt l'attachement à la foi et à la théologie du passé, tantôt le libre

examen tenant lieu de toute foi et de toute théologie. » (*Revue chrétienne*, 1878.)

A l'aveu joignons l'exemple, en exposant l'une des *conceptions religieuses* enfantées de nos jours par le libre examen sur un des objets qui, d'après la *Revue chrétienne*, divisent les esprits au sein de la Réforme, M. A. Sabatier écrit dans le *Journal du protestantisme français:* « Que dire enfin de l'union de Jésus avec Dieu ou de ce qu'on peut appeler sa conscience religieuse ? Ici nous touchons au sommet éblouissant, ou si l'on aime mieux, aux dernières profondeurs de son âme. C'est là, dans ce dernier sanctuaire, qu'il disait à Dieu : « Mon Père », et que Dieu lui répondait distinctement : « Mon Fils. » Communion vivante, échange mystérieux et constant dont les théologiens scolastiques ont fait un dogme étrange, le dogme des deux natures, mais qui pour nous et dans la réalité de l'histoire, est bien autre chose, je veux dire l'accomplissement de tous les vœux de l'humanité égarée, le terme de son pèlerinage religieux à travers tous les cultes du paganisme, en un mot, la révélation suprême de Dieu sur la terre... »

On le voit, M. Sabatier entend d'une manière fort large le mystère de l'Incarnation du Verbe et le dogme de la divinité de Jésus-Christ, ou plutôt il nie formellement l'une et l'autre vérité, car il leur substitue un pur phénomène dont l'âme de Jésus est le théâtre et dont elle a conscience. C'est par l'échange des pensées et des affections, par le rapprochement non des natures, mais des volontés, qu'est expliquée dans le Christ l'union de Dieu avec l'humanité. Nous sommes ainsi ramenés au nestorianisme, à l'*étrange* doctrine des théologiens du Bas-Empire. Comment en douter lorsqu'on nous montre Jésus réalisant dans les degrés « d'une ascension glorieuse » et libre « l'entier épanouissement de sa conscience religieuse », conscience qui, d'après l'écrivain protestant, est l'union du Christ avec Dieu. « Se créer soi-même, à l'aide des circonstances, des épreuves et des luttes extérieures, est la tâche même de toute la vie. Jésus s'est fait lui-même et est devenu moralement et saintement ce qu'à la fin il a été... Il faudrait le suivre dans les crises successives de sa vie et de sa pensée..; on verrait ainsi sa conscience grandir, s'affermir et se développer

à chaque étape de son ministère, et n'atteindre enfin son épanouissement entier qu'à la veille de sa mort et par cette mort même. »

L'idée vraie de l'Incarnation a disparu chez les théologiens de la Réforme. On ne trouve plus dans leur enseignement l'affirmation claire et nette de la divinité du Christ au sens catholique. Parmi les écrivains que compte le protestantisme actuel, M. E. Naville est certainement un esprit sincère et distingué. Il vient de publier les discours prononcés à Genève et à Lausanne, où il étudie et fait connaître par leurs œuvres le christianisme et son auteur. Eh bien! nous le remarquons avec peine, quoique les intentions de l'auteur soient religieuses, quoique son exposition des bienfaits du christianisme soit souvent éloquente, ni la pensée de ses discours ni les sentiments qu'ils expriment ne s'élèvent jamais envers le Jésus des Évangiles jusqu'à l'adoration proprement dite. Et il doit en être ainsi, vu le programme que se trace M. Naville et la condition qu'il s'impose de dégager la question à résoudre de *toute dogmatique spéciale*, c'est-à-dire, comme il l'explique, « des systèmes concernant l'Incarnation et la Trinité divine. » On sent qu'en présence d'un auditoire protestant, dans un milieu rempli d'opinions contradictoires, et aussi dans l'absence d'un *criterium* infaillible pour discerner le vrai du faux, le conférencier a voulu écarter de son sujet ce qui divise le catholicisme et le protestantisme. Or, la neutralité même gardée dans les *Discours* le démontre, ce qui divise est ici précisément le dogme capital de la divinité de Jésus-Christ, tel que le propose à notre foi le symbole du concile de Nicée. Voilà pourquoi dans un livre où le sujet traité est le Dieu homme, on n'entend pas le cri sorti du cœur de l'apôtre Thomas : « Mon Seigneur et mon Dieu! » Et cependant dix-huit siècles confessent l'union substantielle du Verbe avec l'humanité, l'ancien Testament la figure, le nouveau la révèle et dans les splendeurs du Thabor et dans les obscurcissements du Calvaire. Sous la forme qui le propose à nos adorations sans effrayer notre faiblesse, le Christ est l'égal de son Père céleste, il a comme lui la puissance, la richesse et la gloire, non pas dans leur reflet et leur écoulement, mais à leur foyer et dans leur source. Il est le Dieu revêtu, pour souffrir et

pour se faire aimer, d'un corps, d'une figure et d'attraits sensibles qui tempèrent dans sa personne, en la couvrant du voile de notre nature, l'éclat de la majesté suprême.

En terminant la première partie de ce travail, nous signalerons l'une des conséquences immédiates de l'erreur socinienne renouvelée par le protestantisme.

Le Christ est un. Il est impossible de le découronner de sa divinité sans l'amoindrir du même coup dans son humanité. Dès qu'il cesse d'être le Dieu auquel nous devons croire, le Sauveur ne peut plus être l'homme idéal, le sage parfait, le type proposé à notre imitation. Dans la doctrine du protestantisme contemporain la nature humaine du Rédempteur est dépouillée des privilèges que la foi catholique ou le sentiment commun des docteurs lui reconnaissent en vertu de l'union avec le Verbe, fils éternel du Père. Jésus est abaissé aux proportions ordinaires de l'homme, il est soumis à l'ignorance, au doute, à la possibilité du mal et du péché. Écoutons M. de Pressensé nous indiquer les conditions dans lesquelles se trouvait, selon lui, placée sur la terre l'humanité de Notre-Seigneur : « D'après la notion de l'Incarnation et de l'abaissement volontaire qu'elle implique, nous n'attribuons pas à Jésus la toute science. Il s'est soumis à la loi du développement, par conséquent il n'a pas eu d'emblée toute la connaissance religieuse, il y est arrivé progressivement... On enlèverait à Jésus la réalité de son humanité si l'on supposait qu'il possédait la science infuse de tous les phénomènes terrestres, et qu'il échappait complètement aux idées courantes de son temps sur la nature. Il serait puéril de croire que lorsqu'il parlait du soleil couchant il réservait mentalement la théorie de Galilée ou de Newton. Non, pour tout ce qui n'appartient pas à sa mission, il a été véritablement l'homme de son temps et de son pays. Il y a plus : même dans l'ordre religieux il ne possédait pas la toute science... Le Rédempteur a traversé la grande épreuve de la liberté... Si l'on invoque pour lui « l'impeccabilité, on le soustrait aux vraies conditions de l'existence terrestre.., etc. »

De pareilles idées sont en opposition formelle avec l'enseignement des Écritures et de la tradition. Nous apprenons dans ces sources que le Christ en tant qu'homme a été rempli, dès le

premier instant de sa conception, d'une sagesse et d'une science qui l'élevaient à des hauteurs incommensurables au-dessus des esprits créés ; nous croyons que le Verbe s'est uni par notre nature à la souffrance et à la mort, nous savons qu'il a revêtu les apparences du péché, mais nous n'admettons pas qu'il ait pris dans sa personne la triste capacité du mal, nous repoussons avec horreur la pensée qu'une langue humaine puisse dire sans blasphème : Le Dieu saint a été sujet au péché, comme il a été sujet à la douleur et au trépas. Enfin, il n'est pas vrai, au sens vulgaire des termes, que le Christ ait été l'homme d'un temps et d'un pays, il a toujours été l'homme universel, dominant tous les temps et tous les lieux, parce qu'il est le Dieu-Verbe engendré avant les siècles.

II

Il nous reste à exposer l'état des croyances dans le protestantisme par rapport au dogme des peines éternelles.

L'éternité des peines est la sanction destinée à procurer efficacement l'observation de la loi divine. Sanction certaine dans les principes de la foi, mais qui rencontre de vives répugnances et l'incrédulité dans les âmes où s'est oblitérée avec la conscience morale l'idée de la sainteté de Dieu. « C'est que le dogme de l'éternité des peines, dit un grand orateur, est invinciblement lié à la notion invincible aussi de la différence du bien et du mal, et que quiconque sent cette différence avec énergie et profondeur, sent du même coup la nécessité d'une irrémédiable séparation entre les âmes qui ont été jusqu'au bout les instruments du mal et celles qui ont été jusqu'à la fin les organes incorruptibles du bien. » (Lacordaire, *Conférences* de Notre-Dame de Paris.) Ajoutons que la raison et la foi sont d'accord pour nous dire qu'il y a dans l'injure faite à Dieu par le péché une sorte d'infinité éternellement inconciliable avec l'infinie sainteté qu'elle outrage. Assurément, aux yeux même de la raison qui la conçoit et qui l'affirme, cette énormité presque sans bornes du péché reste un mystère, ainsi que le châtiment qui lui est dû, mais ce mystère s'éclaircit par un autre mystère où l'amour nous fait

comprendre la justice. Au Calvaire, je vois un Dieu qui souffre, non qu'il ait cessé d'être le Saint et le Juste, mais parce qu'il a pris sur lui ma dette et qu'il s'est couvert de l'apparence de mes crimes ; donc, il y a dans le péché une tache que je dois mesurer dans son étendue à la valeur infinie du sang qui seul peut l'effacer. Je vois Jésus, fils du Très-Haut, épuiser sur lui en ma faveur les rigueurs de la justice ; donc il y a dans mes offenses un désordre immense qui m'explique la sévérité des châtiments que la foi me révèle ; le Calvaire me démontre l'enfer, la mort d'un Dieu me donne la raison des peines éternelles.

Le rationalisme repousse le mystère de la punition et celui de la délivrance, l'enfer et la Rédemption. (V. Jules Simon, *Religion naturelle.)* Quoique le protestantisme contemporain prétende retenir et professer le second de ces dogmes, il l'abandonne en réalité, car, d'après l'idée qu'il se fait de Jésus-Christ, il est évident que la Rédemption n'est pas et ne saurait être la rançon infinie que le Verbe incarné a payée pour les hommes pécheurs. Le sentiment des théologiens protestants, quelles que soient d'ailleurs les raisons dont ils l'appuient, ne nous laisse aucun doute. « La mort du Christ et la mort encourue par le pécheur, dit Reuss, sont deux faits qui ne présentent aucune analogie, ils ne sont pas équivalents et ne peuvent se substituer l'un à l'autre au point de vue de la justice légale. » *(Théologie chrétienne.)* Or, si, comme nous l'avons observé, le Calvaire et l'enfer s'expliquent l'un par l'autre, on ne sera pas étonné que la soi-disant Réforme, rejetant la merveille de l'amour infini dans ses immolations, méconnaisse les enseignements de l'Évangile et de la tradition sur les sévérités de l'éternelle justice à l'égard du péché. Le *Journal du Protestantisme* constate en ces termes le fait de la négation de l'éternité des peines dans les rangs du libre examen : « Depuis de longues années il existe une lacune, et elle s'accentue toujours davantage, dans le système religieux protestant. Cette lacune porte en général sur le sort des méchants ou des *damnés*. En quoi consiste leur damnation ? » Le journal rappelle que la doctrine « en quelque sorte officielle », commune jadis aux protestants et aux catholiques, était celle des peines éternelles. Puis il ajoute : « Cette doctrine était dure et effrayante ; mais elle avait

l'avantage de fournir de puissants arguments pour réveiller la conscience, et pousser les pécheurs à profiter de la vie présente pour se repentir et se donner à Dieu. Cependant les prédicateurs les plus orthodoxes eux-mêmes ont peu à peu cessé de faire vibrer fortement cette corde de la terreur. Des doutes inavoués sont-ils venus ébranler leur foi sur ce point? L'abolition des punitions les plus rigoureuses, l'adoucissement des mœurs a-t-il amené nécessairement à penser que Dieu ne pouvait pas être cruel comme on se l'était imaginé? Le sentiment du péché a-t-il perdu de son intensité? Quoi qu'il en soit, il n'est peut-être pas un pasteur en France qui osât aujourd'hui prêcher *ex professo* sur les peines éternelles. »

En Angleterre, s'il faut croire le même organe protestant, la *théorie* des supplices sans terme ne rencontre guère de défenseurs que chez les wesleyens. Elle a été vivement attaquée par MM. Cox, pasteur baptiste de Nottingham, et Farax, chanoine anglican de Westminster.

Ainsi le dogme de l'éternité des peines est aujourd'hui généralement nié dans la Réforme. Mais on ne l'a pas encore remplacé. « L'expérience, dit le *Journal du protestantisme*, prouve qu'il est de l'essence de toute religion d'avoir une doctrine positive sur la destinée des injustes. Cette doctrine nous manque actuellement; nous nageons dans un vague déplorable. »

Il résulte de cet aveu que le protestantisme n'est pas une religion, puisque, dans un article qui fait essentiellement partie du *Credo* de toute religion, il n'a rien à proposer aux croyances. Voilà donc la loi morale et l'Évangile dénués de sanction certaine, car non seulement on repousse l'enfer éternel que les apologistes chrétiens avaient toujours présenté comme l'unique sanction efficace, mais on déclare qu'on ne sait rien de la destinée des méchants après la mort, tout en accordant que la connaissance de ce point important aurait sur la conduite de l'homme pendant la vie une grande influence. — Nous le demandons au lecteur impartial, que penser d'une secte qui se dit la Réforme dans le christianisme, et qui brise le seul frein religieux capable de contenir les instincts pervers et les passions frémissantes de la nature humaine? Le protestantisme nous paraît ici descendre au-dessous même des hérésies abjectes que nous rencontrons à

l'aurore de l'Église naissante comme des ombres impures dans la lumière du jour nouveau apporté par le Christ. Jusque dans les profondes ténèbres de son ignorance, le paganisme avait conservé quelques lueurs du dogme des peines éternelles, et Platon se montre bien supérieur aux protestants actuels et aux rationalistes, lorsqu'il proclame l'antique foi de l'humanité, en établissant, on le sait, pour les âmes des méchants diverses catégories de supplices qui répondent au purgatoire et à l'enfer.

A défaut de doctrine positive, le journaliste que nous avons déjà plusieurs fois cité, énumère et expose avec complaisance les opinions nouvelles qui se sont produites chez ses coreligionnaires pour donner à la question de la vie future « une solution satisfaisante. »

L'*universalisme* est la première de ces opinions. Elle conclut au salut final de tous les hommes sans exception, après un certain temps de souffrances expiatoires pour les méchants.

Une autre opinion est celle qui présente la peine éternelle comme hypothétique. Le salut est possible dans l'autre monde aux âmes « capables encore de repentance et de foi. Dieu persiste éternellement à punir ceux-là seuls qui persistent éternellement dans le péché. » On a soin d'avertir qu'on ne mentionne que pour mémoire cette seconde opinion, car elle a peu de partisans.

Mais on s'étend sur la troisième, à savoir, l'immortalité conditionnelle, qui est professée par le R. Edouard White, pasteur d'une église indépendante de Londres. D'après ce sentiment, il y a pour les méchants, avant le jugement, des souffrances dont il est impossible de préciser la durée, mais qui ne sont pas éternelles dans un sens absolu. « On peut admettre que depuis le jugement le sort de chacun est irrévocable; ou au contraire, que les condamnés pourront encore profiter du châtiment pour se convertir et se sauver. Quoi qu'il en soit de ce point particulier, qui est fort mystérieux et *doit rester secondaire,* » les pécheurs obstinés que des souffrances prolongées au delà de la tombe n'auront pas amenés à résipiscence rentreront dans le néant; « une destruction éternelle, définitive », sera leur partage final. Ils ne posséderont jamais la vie supérieure, l'immortalité à laquelle ils étaient conviés. Cette immortalité en effet était

conditionnelle. Les pécheurs convertis seront reçus au séjour de la gloire, de sorte « *qu'à la fin il n'y aura plus que les rachetés* », des sujets volontaires du Roi des rois. Les méchants, et avec eux Satan et ses anges pervers, disparaîtront pour toujours.

Tel est le système qui, dans le protestantisme, a les honneurs du jour. Il a recueilli des adhésions, « soit parmi les théologiens évangéliques de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, soit parmi les philosophes de l'école de Kant, dont MM. Renouvier et Pillon sont les principaux représentants. »

« Cette docrine est belle, écrit le rédacteur du *Protestantisme français*, mais est-elle vraie? Ses partisans croient pouvoir la justifier au point de vue de l'Écriture, de la science et de la raison. C'est là sans doute un long travail. » Dans le but d'éclaircir la question, M. Bonnard, pasteur à Bolbec, adresse au journaliste quelques réflexions et propose le classement des idées religieuses, suivant leur degré de certitude, en *opinions*, *croyances* et *convictions*. » Les affirmations de l'Évangile sont bien loin d'être égales, suivant M. Bonnard. Par exemple, on ne peut mettre sur le même plan la proclamation du salut et l'idée sinistre de la damnation, de la perdition. « Conséquemment, au-dessus de la simple opinion, qui se prononce sur des points obscurs ou secondaires, il y a la *croyance*, qui s'attache à des enseignements plus formels, dominée elle-même par la *conviction*, qui seule constitue l'adhésion suprême. Un bon classement serait utile à tous, il guiderait les recherches, il préviendrait les conclusions excessives, prématurées, etc. »

L'idée « d'un bon classement » sourit peut-être au journaliste, mais il doute de la possibilité de sa réalisation. « D'après quel critère jugera-t-on si une de nos opinions ou de nos croyances doit passer au rang plus élevé de *convictions?* » — Le doute nous paraît ici parfaitement fondé. Le protestantisme n'a aucun critère de certitude en matière religieuse. Il rejette l'autorité doctrinale de l'Église. Il ne veut pas de la tradition comme source de la foi, et d'ailleurs, s'il l'acceptait, il lui serait impossible de distinguer de l'or pur le plomb vil qui s'y serait mêlé dans les anneaux de la chaîne traditionnelle. Quant à la

Bible, elle n'est entre ses mains qu'une source inépuisable de discussions sans fin, qu'un livre dont chaque page offre la matière d'une controverse, où des opinions contradictoires invoquent en leur faveur le texte sacré. Ainsi, dans la question qui nous occupe, le protestantisme est conduit par ses principes à ne rien prononcer sur le sort à venir des méchants. C'est le parti que prennent M. Bonnard et le journaliste ; mais celui-ci, en dissertant sur la mort éternelle réservée à l'impie, pourrait bien avoir compromis aux yeux de ses lecteurs l'immortalité du juste elle-même, car il nous assure qu'il a découvert sur la terre, dans les sectateurs de Bouddha, 500 millions de créatures humaines totalement privées du sentiment et du désir d'être immortelles ; « ce qui prouve.... que l'immortalité naturelle, nécessaire et fatale de tous les hommes n'est pas un postulat universel de la conscience. » Quoi qu'il en soit, la conclusion négative à laquelle s'arrête la Réforme au sujet de la destinée future des pécheurs est précisément la conclusion du rationalisme exprimée par M. Jules Simon, et avant lui par Jean-Jacques Rousseau. « Les méchants, disait le dernier, sont un grand embarras en ce monde et dans l'autre. »

Nous croyons avec le journal l'*Église libre* « qu'on ne détruit que ce qu'on remplace ; » aussi sommes-nous bien convaincu que le protestantisme ne détruira jamais le catholicisme, parce qu'il n'a pour le remplacer ni dogmes ni symbole, mais seulement des négations et des doutes. Et que peut, en effet, conserver du christianisme une secte qui ne croit plus au Christ véritable ni à l'éternelle sanction de la loi morale ? S'il subsistait encore quelque incertitude sur cette absence de doctrines positives et de foi religieuse que nous signalons de nouveau chez nos frères séparés, les déclarations suivantes la verraient disparaître : « Faire de la Bible l'unique source de la foi... c'est ouvrir la porte à bien des manières de voir en matière religieuse, cela est de toute évidence. Il faut donc nous habituer à supporter, au sein de l'Église, beaucoup de divergences et des plus graves. Il faudrait crier sur les toits que la vérité absolue n'est pas de ce monde... Le protestantisme est une république fédérative : que les cantons qui la composent, d'accord sur le statut fondamental, respectent mutuellement en toute sincérité les li-

bertés qui leur sont propres, que leur devise soit : la variété dans l'unité. » *(Journal du protestantisme.)* Voilà qui est entendu. Le protestantisme affirme le oui et le non; comme Hégel, il proclame l'identé des contradictoires, car pour lui la vérité religieuse, et en général toute vérité dont l'esprit humain se croit capable, n'est que subjective et relative. Celui qui rejette la divinité de Jésus-Christ, non moins que celui qui la professe, est dans le vrai. Donc que la Réforme multiplie ses appels à la libre pensée ; que celle-ci y réponde ou bien qu'elle déclare par la bouche de M. Sarcey qu'elle entend demeurer *païenne*, la chose est indifférente, nous n'avons rien à craindre d'un système religieux qui, pour justifier ses contradictions, érige en principe la négation même des lois fondamentales de l'esprit humain. Quoi qu'il fasse, le protestantisme est condamné à l'impuissance, et il n'échappera pas à la mort ; après les dernières convulsions d'une agonie sans honneur, il ira se perdre dans les abîmes ouverts par lui à l'incrédulité, tandis que sur tous les points de l'espace, recueillant et rassemblant les âmes de bonne volonté, l'Église catholique poursuivra dans le monde sa marche triomphante.

J. PRA.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

XXXIX

Un des principaux regrets de Christophe de Beaumont dans son lointain exil, nous l'avons constaté, était de n'avoir plus que difficilement « la liberté et les moyens » de prémunir sa famille diocésaine contre l'invasion toujours croissante des perverses maximes d'une « philosophie antichrétienne[1]. » Mais il souffrait trop de ces entraves imposées à sa foi et à son zèle pour ne pas tenter au plus tôt de s'en affranchir. L'occasion s'offrit d'elle-même.

Un livre venait de paraître qui causait d'autant plus de scandale, qu'il se présentait au public revêtu de l'*imprimatur* des censeurs officiels, avec approbation sans réserve et privilège du roi. Le livre était intitulé *l'Esprit :* l'auteur avait nom Helvétius.

Brillant élève du P. Porée, Helvétius avait puisé jadis à cette école l'amour des lettres, mais il ne tarda pas à tourner son application vers l'étude des anciennes doctrines philosophiques, doctrines qu'il amalgamait volontiers avec les systèmes plus récents de Hobbes, de Spinosa, de Locke surtout, auteur favori dont il s'était épris, à l'insu de ses maîtres, dès les bancs du collège. Ce pêle-mêle de théories et de principes formera plus tard la seule originalité de son talent de métaphysicien et de moraliste.

Fils du médecin de la reine Marie Leckzinska, nanti à vingt-

[1] Voir son mandement du 18 janvier 1758.

trois ans d'une charge de fermier général, et jouissant d'une fortune qui représentait un revenu annuel de cent mille écus, il avait pris sa retraite des fermes, en 1751, pour épouser Mlle de Ligniville avec laquelle il habitait, durant une partie de l'année, le célèbre hôtel de la rue Sainte-Anne. Composé secrètement et à loisir dans sa terre de Voré, au Perche, le livre de l'*Esprit* fit « un bruit de diable » en tombant tout à coup à Paris [1], dans ce milieu d'une société frivole trop bien préparée à faire accueil aux doctrines sensuelles dont il était l'expression. Helvétius, en effet, ne s'y proposait autre chose que de déterminer le mobile de nos jugements et de nos actes, et ce principe de morale pratique, il refusait de le voir ailleurs que dans l'intérêt personnel et le plaisir. Le plaisir, d'après lui, est le principe dominant des instincts; le plaisir seul domine les actions, le plaisir seul les détermine. C'était déjà, par une conséquence naturelle, insinuer en termes plus abstraits ce qu'un romancier cynique, Restif de la Bretonne, formulera bientôt crûment : le plaisir, c'est « la vertu sous un nom plus gai. » Une morale si peu collet monté ne pouvait que faire rapidement fortune : l'auteur du moins, qui valait mieux que ses livres, put se flatter d'être devenu, pendant quelques jours, la coqueluche du monde élégant et facile. Il était alors de mode, dans ce milieu-là, de collectionner les gros volumes comme nous faisons aujourd'hui les brochures légères; aussi vit-on les femmes, qui avaient sur leur pupitre les *in-folio* de l'*Encyclopédie*, se piquer, au rapport de Laharpe, d'étaler sur leur toilette l'*in-quarto* d'Helvétius.

J'étais alors en philosophie, nous dit-il, et pourtant déjà un peu répandu dans le monde, où j'avais la liberté d'aller tous les jours. Je me rappelle mon étonnement de ce gros *in-quarto* broché en bleu, que je crois voir encore au milieu de la poudre des toilettes, sous la main de jeunes femmes qui en étaient d'autant plus enchantées, qu'il n'y avait peut-être pas un seul mot dans tout ce fatras métaphysique qu'elles fussent à portée d'entendre, excepté celui de *sensibilité physique*, qui faisait passer tout le reste. On ne parlait pas d'autre chose, car c'était la chose du jour; et comme ce n'était pas trop celle de mon âge ni de mon goût, je ne me faisais pas à retrouver dans ce monde-là précisément les

[1] *Journal de Collé*, t. II, p. 150.



matières que nous traitions en classe, et encore moins à la manière dont ce monde-là les traitait [1].

Il faudrait pouvoir transcrire en entier le vigoureux mandement que Beaumont lança du fond de son exil contre le livre d'Helvétius, pour donner une juste idée des étranges propositions que le sophiste venait d'émettre sur l'âme, la morale, la religion, les principes de gouvernement. On nous saura gré de reproduire au moins les dernières lignes, formule grave de réprobation qui passe en revue les charges accumulées contre l'ouvrage.

Nous condamnons ledit livre, comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la loi naturelle et à détruire les fondements de la religion chrétienne, comme adoptant pour principe la doctrine détestable du matérialisme ; détruisant la liberté de l'homme ; anéantissant les notions primitives de vertu et de justice ; établissant des maximes totalement opposées à la morale évangélique ; substituant à la saine doctrine des mœurs, l'intérêt, les passions, le plaisir ; tendant à troubler la paix des États ; à révolter les sujets contre l'autorité et contre la personne même de leur souverain ; favorisant les athées, les déistes, toutes les espèces d'incrédules, et renouvelant presque tous leurs monstrueux systèmes, comme contenant un très grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Église et ses ministres, dérogeantes au respect dû à l'Écriture Sainte et aux Pères de l'Église, impies, blasphématoires, erronées et hérétiques [2].

Telle est la conclusion de ce mandement fameux que Grimm appelle « foudroyant [3] », et auquel la feuille janséniste elle-même ne marchande pas un juste éloge, tempéré naturellement par d'amères critiques. La plus inattendue de toutes est, sans contredit, celle qui attribue le déchaînement des attaques de l'incrédulité à l'estime affectueuse de Beaumont pour les jésuites, « ces Pères auxquels M. l'archevêque a donné toute sa confiance, par les yeux de qui il voit, par les conseils desquels il se conduit, et dont il s'est rendu l'organe. » Aussi le prélat est-il invité « à interroger sa conscience sous les yeux de Dieu, et à se demander à lui-même s'il peut se défendre d'avoir une grande

[1] *Cours de littérature* (Philosophie du XVIIIe siècle, l. II, ch. II).
[2] Donné à la Roque, en Périgord, le 22 novembre 1758.
[3] *Correspondance littéraire*, t. II, p. 384.

part aux ravages que fait parmi nous l'impiété de la fausse philosophie, par la grande influence qu'il a dans les causes qui l'ont produite ou qui en ont étendu l'empire[1]. »

Elle fut vive, nous l'avons dit, l'émotion causée en haut lieu par l'apparition de ce livre qu'un écrivain de nos jours, non suspect de cléricalisme, appelle un « mauvais ouvrage, superficiel, indécent en bien des endroits, et plus fait pour scandaliser encore un vrai philosophe qu'un évêque[2]. » On s'en prit au censeur royal, Tercier, alors employé aux affaires étrangères, et qui n'entendant peut-être pas malice à cette métaphysique, y avait apposé son visa les yeux fermés[3]. Comment supposer, en effet, qu'un personnage aussi bien renté qu'Helvétius écrivît rien de contraire à la morale, ou qu'un « si respectable in-folio » renfermât un venin bien dangereux[4] ? Il n'en fallait pas tant pour rendre Tercier fort désagréable à la reine, qui détestait de cœur l'impiété, et nous voyons, par une lettre confidentielle de Louis XV au comte de Broglie, que le malheureux censeur y perdit sa place et ses fonctions.

Depuis l'aprobation que Tercier a donnée à l'ouvrage de *l'Esprit*, l'on a cherché un prétexte pour le renvoier des affaires étrangères. Le cardinal de Bernis dans ce temps-là en fut sur le point, mais se contenta de lui laver la teste; la Reine n'a pas voulu garder Helvétius dans sa maison, et M. de Choiseul a pris ce prétexte-là pour renvoier Tercier... J'ay été fasché pour luy de l'afaire où il s'est engagé, et d'autant plus que sûrement il n'avoit leu ce livre de *l'Esprit* que très superficiellement[5].

Le plus singulier de toute l'aventure est qu'Helvétius, avec une hypocrisie de candeur effrontée, avait profité de sa charge

[1] *Nouvelles ecclésiastiques de* 1759, p. 13-18.
[2] *Causeries du lundi*, par Sainte-Beuve, t. II, p. 521.
[3] Ce qui donna lieu au couplet suivant :

Admirez tous cet auteur-là
Qui de *l'Esprit* intitula
Un livre qui n'est que *matière* ;
Le censeur qui l'examina.
Par habitude imagina
Que c'était *affaire étrangère*.

[4] *Le Secret du roi*, t. I, p. 327.
[5] *Correspondance secrète de Louis XV*, t. I, p. 237.

de maître d'hôtel de la reine pour venir présenter lui-même à la famille royale son ouvrage *avant la lettre*, et qu'il en avait été fort gracieusement accueilli. « J'en fus charmé, écrit le P. Bettinelli[1], je connaissais Helvétius ; c'était un homme doux, raisonnable, généralement aimé, et qu'on n'avait pas cru capable d'avoir composé un tel ouvrage. Mais quelques semaines après mes yeux s'ouvrirent ; j'étais dans l'antichambre de M. le dauphin. Le prince sortit de son appartement, tenant dans ses mains un exemplaire de l'*Esprit ;* il dit tout haut qu'il allait chez la reine pour lui montrer les belles choses que son maître d'hôtel faisait imprimer. Alors éclata la tempête contre le livre et l'auteur. *Quelle folie*, disait Voltaire, *de vouloir faire le philosophe à la cour, et l'homme de cour avec les philosophes*[2]*!* »

Cependant Helvétius avait pris des peurs bleues, à la nouvelle que la Sorbonne et le Parlement venaient de s'émouvoir comme l'archevêque de Paris. « Craignant tout, dit Collé, pleurant comme un enfant, parlant de se poignarder[3] », il essaya d'une première rétractation sous forme de lettre adressée à un jésuite du collège Louis-le-Grand qu'il savait de bonne intelligence avec Beaumont. C'était le P. Pierre Plesse que nous trouverons bientôt recteur du collège du Mont à Caen[4]. La rétraction ayant paru insuffisante, les sollicitations des amis d'Helvétius et les larmes de sa mère le déterminèrent à publier l'acte suivant, auquel il nous semble que rien n'aurait manqué, si la sincérité n'y eût fait défaut :

Ayant appris que ma lettre au Père *** n'avait pas fait assez connaître mes vrais sentiments, je crois pouvoir lever tous les scrupules qui pourraient encore rester sur ce sujet.

J'ai donné avec confiance le livre de l'*Esprit*, parce que je l'ai donné

[1] Xaverio Bettinelli, religieux servite de Vérone, était venu, en 1757, visiter la France avec l'aîné des fils du prince de Hohenlohe. Il se montra grand partisan de notre littérature et des écrivains français du XVIIIe siècle. On lui reprochera d'en avoir trop partagé les idées.

[2] *Lettres de Mme de Graffigny*, suivies du *Voyage de Bettinelli aux Délices* p. 294.

[3] *Journal et Mémoires*, t. II, p. 150.

[4] Le P. Plesse était né à Saint-Brieuc le 23 novembre 1704. Entré dans la Compagnie le 8 septembre 1723, il mourut à Paris le 1er décembre 1766.

avec simplicité; je n'en ai point vu l'effet, parce que je n'ai point vu les conséquences effrayantes qui en résultent. J'en ai été extrêmement surpris et beaucoup plus affligé. En effet, il est bien cruel et bien douloureux pour moi d'avoir alarmé, scandalisé, révolté même des personnes pieuses, éclairées, respectables, dont j'ambitionnais les suffrages, et de leur avoir donné lieu de soupçonner mon cœur et ma religion; mais c'est ma faute, je la reconnais dans toute son étendue et je l'expie par le plus amer repentir. . . . .

Je souhaite très vivement et très sincèrement que tous ceux qui auront eu le malheur de lire cet ouvrage, me fassent la grâce de ne point me juger par la fatale impression qui leur en reste; je souhaite qu'ils sachent que, dès qu'on m'en a fait apercevoir la licence et le danger, je l'ai aussitôt désavoué, proscrit, condamné, et ai été le premier à en désirer la suppression. Je souhaite qu'ils croient en conséquence, et avec justice, que je n'ai voulu donner atteinte ni à la nature de l'âme, ni à sa spiritualité, ni à son immortalité; comme je croyais l'avoir fait sentir dans plusieurs endroits de cet ouvrage. Je n'ai voulu attaquer aucune des vérités du christianisme, que je professe sincèrement dans toute la rigueur de ses dogmes et de sa morale, et auquel je fais gloire de soumettre toutes mes pensées, toutes mes opinions et toutes les facultés de mon être, certain que ce qui n'est pas conforme à son esprit ne peut l'être à la vérité. Voilà mes véritables sentiments; j'ai vécu, je vivrai et je mourrai avec eux. — *Signé :* HELVÉTIUS[1].

Quand l'archevêque de Paris reçut cette pièce, il la lut à deux reprises avec attention, mais ne se trompa pas un seul moment sur le mobile qui avait dirigé l'auteur dans l'envoi d'une pareille amende honorable. Helvétius, en effet, devait se la reprocher comme une faiblesse jusque sur son lit de mort[2]. « J'ai fait les rétractations qu'on a voulu », écrivait-il dolemment à Voltaire[3]. Et ses amis de le railler d'avoir signé une pièce « si humiliante, qu'on ne serait point étonné de voir un homme se sauver plutôt chez les Hottentots que de souscrire à de pareils aveux[4]. » Qu'aurait dit alors le clan philosophique, s'il avait su qu'Helvétius venait d'adresser une troisième rétractation au Parlement, dont il redoutait plus la poursuite que les censures de l'archevêque? Il est vrai que la prudence lui fit écrire à l'abbé

[1] *Introduction aux Œuvres complètes d'Helvétius*, p. VI.
[2] Cf. *Mémoires secrets de Bachaumont* (29 décembre 1771).
[3] *Œuvres complètes d'Helvétius*, t. V, p. 151.
[4] *Correspondance de Grimm*, t. II, p. 349.

Chauvelin de n'user de cette pièce « qu'à la dernière extrémité », et de la laisser, s'il était possible, pourrir « au greffe » sans permettre jamais qu'on la livrât à l'impression[1]. »

Helvétius n'en subit pas moins, plusieurs mois après l'arrêt de suppression porté tout d'abord par le Conseil d'État, les condamnations ou censures du pape, du Parlement et de la Sorbonne[2]. Il faut rendre en particulier cette justice à l'avocat général, Omer de Fleuri, qu'il ne le céda guère en vigueur au mandement de l'archevêque dans son réquisitoire contre *l'Esprit*, « ce code des passions les plus odieuses et les plus infâmes. » Les philosophes jetèrent des cris d'aigle. Les uns daubèrent sur cette « capucinade indigne d'un magistrat[3]; » les autres, rééditant pour la circonstance un mot fameux, se contentèrent de trouver qu'on faisait « bien du bruit pour une omelette[4]. » Quant au sophiste condamné, il ne pardonnera jamais à Beaumont de l'avoir désigné d'avance pour cette exécution en règle; et lorsque, bien des années plus tard, il s'opiniâtrait encore dans ses principes de matérialiste et de sceptique, il ne rougissait pas d'imprimer contre le digne prélat — cet homme « de l'ancienne marque », aurait dit Bossuet — des injures grossières comme celle que je relève dans son livre *De l'homme* : « Ce fut surtout l'archevêque de Paris qui pressa la Sorbonne de s'élever contre *l'Esprit*, qu'elle n'entendait pas. C'était le prophète Balaam qui, monté sur son ânesse, la presse d'avancer, sans apercevoir l'esprit ou l'ange qui l'arrête[5]. »

XL

Pour le moment, Helvétius ne songeait qu'à se dérober par la fuite aux conséquences de ces diverses condamnations : « Je suis dénoncé à la Sorbonne, avait-il écrit précédemment à Vol-

[1] Helvetius, t. V, p. 202.

[2] L'arrêt du Conseil d'État fut rendu le 10 août 1758, celui du Parlement le 6 février et la censure de la Sorbonne le 9 avril 1759. La condamnation portée par Clément XIII est du 31 janvier de la même année.

[3] Grimm, t. II, p. 386.

[4] Lettre de Voltaire à Thieriot (24 décembre 1758).

[5] Helvetius, t. IV, p. 427.

taire, peut-être le serai-je à l'assemblée du clergé. Je ne sais trop si ma personne est en sûreté, et si je ne serai pas obligé de quitter la France [1]. » Et le châtelain des Délices de lui répondre sur-le-champ : « J'ai terres aux confins de France, terre à Genève, maison à Lausanne, tout cela dans un pays où il n'y a point d'archevêque qui excommunie les livres qu'il n'entend pas. Je vous offre tout, disposez-en. Cet archevêque dont vous me parlez ferait mieux d'obéir au roi, et de conserver la paix, que de signer des... de mandements [2]. »

L'élan est imprimé par le chef de file. C'est à qui maintenant, dans la bande philosophique, se lamentera sur le sort d'un auteur dont on ne surfait le mérite que depuis que son livre est condamné. C'est à qui élèvera jusqu'aux nues un ouvrage dont Grimm venait pourtant de dire qu'il causait un « soulèvement général des esprits », pour avoir exprimé trop librement une morale « mauvaise et fausse en elle-même [3]; » un ouvrage où Mme de Graffigny se plaint encore de ne retrouver que « les rognures » des entretiens qui se sont tenus dans son salon, si bien qu'une grande partie de *l'Esprit* et presque toutes les notes ne seraient, à l'en croire, « que des balayures de son appartement [4]. » Voltaire lui-même, qui, au rapport de Bettinelli, « rit beaucoup de ce propos », ne se gêna guère pour donner le signal du revirement des opinions. En vain a-t-il écrit au président de Brosses que « le fatras de *l'Esprit* d'Helvétius ne méritait pas le bruit qu'il a fait », et que, « si l'auteur devait se rétracter, c'était pour avoir fait un livre philosophique sans méthode, farci de contes bleus [5] » ; en vain écrira-t-il prochainement à Thiériot qu'il y a, dans ce livre, « beaucoup de confusion, une affectation révoltante de louer de mauvais ouvrages, un air de décision plus révoltant encore, etc., etc. [6] ». Voltaire affecte, pour les besoins de la cause, d'ou-

[1] *Ibid.*, t. V, p. 151.
[2] Lettre du 19 janvier 1759.
[3] *Correspondance littéraire*, t. II, p. 383.
[4] *Lettres*, p. 294.
[5] Lettre du 23 septembre 1758. — Le président de Brosses répond à Voltaire : « C'est une étrange *cipollata* (macédoine) que ce livre de notre Helvétius. » (*Correspondance inédite*, p. 23.)
[6] Lettre du 7 février 1759.

lier ses premiers jugements, qui sont les bons ; et, prenant occasion de l'épître en vers dont Helvétius accompagne l'envoi de son livre, il lui répond par cette flagornerie :

> Vos vers semblent écrits par la main d'Apollon ;
> Vous n'en aurez pour fruit que ma reconnaissance.
> Votre livre est dicté par la saine raison :
> Partez vite, et quittez la France[1].

Malgré ces enthousiasmes factices de Voltaire et de son école, la faveur d'un pareil écrivain ne pouvait avoir qu'une vogue passagère. « Son livre, notait alors le chroniqueur, ne sera jugé bien définitivement que lorsque les esprits seront refroidis. » Quelque vingt ans après, Collé ajoutait en marge : « Le livre d'Helvétius est oublié[2]. » Convenons qu'il est bien mort aujourd'hui : l'ennui qu'il exhale à la lecture aurait dû le tuer dès le premier jour. Aussi ne comprendrait-on point, sans la cabale montée par les encyclopédistes, le succès que l'ouvrage rencontra au début, non seulement en France, mais encore à l'étranger. Les ennemis des jésuites, notamment, firent grand éclat partout de la lettre que le cardinal Passionei, dont on sait l'hostilité déclarée à l'égard de ces religieux, avait écrite à l'auteur « pour le remercier du plaisir que son livre lui avait donné[3]. » Le fait, raconté en ces termes, est empreint d'une certaine exagération. Le cardinal, comme l'avouait en confidence le principal intéressé, jugeait seulement que les deux rétractations fournies étaient « suffisantes » ; quant au livre lui-même, Passionei se bornait à dire qu'il ne l'estimait point « aussi dangereux » que Beaumont voulait le faire croire[4].

Ce n'était pas l'avis du saint évêque d'Amiens, qui trouvait, avec raison, que des ouvrages de cette espèce causent toujours un grand mal. « On les condamne, écrivait-il, on exige simplement une rétractation des auteurs, qu'ils font telle quelle : ce qui sert à faire connaître et débiter le livre. Il y a de quoi verser des larmes de sang[5]. »

[1] Lettre du 17 décembre 1758.
[2] *Journal*, t. II, p. 153.
[3] *Essai sur la vie et les ouvrages d'Helvétius*, p. 59.
[4] Deuxième lettre d'Helvétius à Chauvelin (*Œuvres complètes*, t. V, p. 202).
[5] Lettre du 4 janvier 1759 à Dom Léon (*Archives de Saint-Acheul*).

Au fond de l'incident qui nous occupe, on sentait un parti pris de voir les jésuites forçant la main à l'archevêque de Paris pour battre l'*Encyclopédie* sur le dos d'Helvétius; d'autant que de nouvelles plaintes très vives venaient d'être poussées à l'occasion du septième tome de ce grand ouvrage, et que l'abbé de Bernis avait été contraint d'écrire à Malesherbes pour qu'il avisât à des moyens plus efficaces de censure. Voltaire note aussitôt le fait : « On dit que cette vexation odieuse est le fruit de l'intrigue des jésuites, qui ont voulu aller par Helvétius à Diderot [1]. » Ses partisans affirment, avec la même sincérité, que les adversaires de l'*Encyclopédie* ont songé à retirer cette entreprise des mains de Diderot, pour en confier la direction aux amis mêmes de Christophe de Beaumont, gens à profiter sans vergogne des immenses travaux d'autrui [2]. Simple affaire pour ces religieux, paraît-il, de s'appliquer comme toujours à enrayer les progrès de la raison ! C'est du moins l'accusation dont Helvétius s'efforcera plus tard d'accabler ses anciens maîtres. « Pourquoi donc les jésuites s'élevèrent-ils alors avec tant de fureur contre moi? Pourquoi allaient-ils dans toutes les grandes maisons déclamer contre *l'Esprit*, en défendre la lecture, et répéter sans cesse, comme le P. Canaye au maréchal d'Hocquincourt : *Point d'esprit, Messeigneurs, point d'esprit!* C'est qu'uniquement jaloux de commander, le jésuite désira toujours l'aveuglement du peuple... Et quel moyen de cacher aux peuples l'inutilité et même le danger du sacerdoce [3] ? »

Pendant qu'Helvétius écrivait ces lignes déplorables, quel étonnement que le sien, si on était venu lui prédire qu'un de ses héritiers directs, noble et vaillant chrétien, se ferait gloire un jour de venger à la tribune française l'honneur de ces religieux et celui de l'éducation qu'ils donnent ! que cet éloquent champion des libertés catholiques, aimé des bons, redouté des mauvais, admiré de tous, serait en quelque sorte armé chevalier de la sainte Église par un grand pape, aux pieds duquel

[1] Lettre du 7 février 1759 à Thiériot.
[2] Cf. Grimm, t. II, p. 385. — Cf. Barbier, t. VII, p. 121.
[3] *Œuvres complètes*, t. III, p. 205.

il prêterait le serment d'en demeurer toujours « le fidèle défenseur ! » Et ce serment nous savons comment on sait le tenir, quand on a la flamme au cœur et qu'on s'appelle Albert de Mun[1].

XLI

La suppression des lettres de privilège accordées en 1746 à l'*Encyclopédie* exaspéra les philosophes. « C'est le comble de l'insolence et de la bêtise », s'écriait Voltaire[2]. La condamnation flétrissante des premiers volumes par la cour de Rome acheva de les piquer au jeu[3]. Les conciliabules se multiplièrent, des alliances sans nom furent nouées avec les pires ennemis de l'ordre, et de ces attaques concertées allait sortir un déchaînement nouveau contre les religieux accusés d'inspirer, tout à la fois, les mandements de Beaumont et les mesures prises par le ministère à l'endroit de l'*Encyclopédie*. « Nous avons fait patte de velours avec eux dans le premier volume, avait déclaré autrefois un des chefs du parti, mais, s'ils n'en sont pas reconnaissants, nous avons dans les autres volumes six ou sept cents articles à leur service[4]. »

Les subalternes firent chorus : ce qui n'empêcha point les jésuites d'accomplir résolument leur devoir, à tous risques. Journalistes à Trévoux, ils opposaient, avec le P. Berthier, la force tranquille de la raison et de la vérité à l'humeur âcre et

[1] M. le comte Albert de Mun est l'arrière-petit-fils d'une fille d'Helvétius. Ce philosophe, mort le 26 décembre 1771, eut deux filles : *Adélaïde*, qui épousa le comte d'Andlau, et *Charlotte*, qui s'unit au comte de Mun. Nous ne citons que pour mémoire un fils, *Claude-François-Joseph*, mort en 1758 à l'âge de quatorze mois. Des deux gendres d'Helvétius, l'un, *le comte d'Andlau*, appartenait à une famille allemande dont une partie n'est devenue française qu'après la réunion de l'Alsace à la France, et dont l'autre réside encore dans le grand duché de Bade ; le second, *le comte de Mun*, fait maréchal de camp sous Louis XVI, mourut dans les premières années de la Restauration, après avoir été nommé lieutenant-général par Louis XVIII. — Helvétius est donc, par les d'Andlau et les de Mun, *doublement* le *trisaïeul* du sympathique orateur des « Cercles catholiques d'ouvriers. »

[2] Lettre du 4 mai 1759 à d'Alembert.

[3] L'arrêt du Conseil d'État porte la date du 8 mars 1759 ; le bref de condamnation est du 3 septembre de la même année.

[4] Lettre de d'Alembert à Mme du Deffand (novembre 1753).

aux insultantes colères du patriarche de Ferney [1]. Orateurs à Versailles et à Paris, ils jetaient courageusement, avec Neuville et Chapelain, le cri d'alarme contre les idées nouvelles, dénoncées à diverses reprises par l'inébranlable Beaumont. Ces dicours, que d'Alembert appelait « des tocsins », en s'indignant qu'ils pussent retentir à la face du roi, « *nemine reclamante* [2] », eurent la fortune d'aiguillonner les fureurs de la secte ennemie jusqu'à une sorte de rage. « Quoi ! répond Voltaire, on ose dans un sermon, devant le roi, traiter de dangereux et d'impie un livre approuvé, muni d'un privilège du roi, un livre utile au monde entier et qui fait l'honneur de la nation ! Et tous ceux qui ont mis la main à cet ouvrage ne mettent pas la main à l'épée pour le défendre ! ils ne composent pas un bataillon carré ! ils ne demandent pas justice [3] ! »

Neuville, un des hommes les mieux écoutés de l'archevêque, sera moins épargné encore que son confrère, car on ne lui pardonnera ni les succès qu'il obtient ni les périls qu'il signale. Les *succès* sont incontestables, et ceux qui l'entendent en 1758 pourraient contresigner ce que mandait Brumoy, douze ans auparavant, dans une lettre autographe que j'ai sous la main : « Le P. Neuville continue tellement d'affoller la cour et la ville, qu'on ne se souvient pas d'avoir vû une vogue semblable pour des sermons. Son talent est véritablement singulier [4]. » Quant aux *périls* qu'il signale, on lui cherchera la mauvaise querelle de prétendre qu'il ne fait, comme Beaumont, qu'attirer une curiosité malsaine sur des doctrines auxquelles personne n'aurait pris garde sans eux. Nous connaissons cet argument. Il faut même qu'on ne le juge pas suffisamment démodé, pour qu'il serve encore, de nos jours, à tirer d'embarras un ministre interpellé par un évêque [5].

[1] C'est à partir de ce moment que Voltaire sortit de la réserve qu'il avait jusqu'alors observée à l'égard des jésuites, en faisant ôter brusquement, de son cabinet de Ferney, le portrait du P. Porée, parce que le P. Berthier avait refusé de le reconnaître pour « l'Homère et le Sophocle de la France. » (*Histoire de la littérature française*, par F. Godefroy, l. III, p. 378.)

[2] Lettre à Voltaire (11 janvier 1758).

[3] Lettre du 13 février à d'Alembert.

[4] Lettre du 21 mars 1736 à J.-B Rousseau (*Archives des Études religieuses*). Brumoy termine sa lettre en parlant de « l'envie » qu'excite déjà, à ses débuts, le nouveau prédicateur, « ou, pour mieux dire, son effroiable succès. »

[5] Ce n'est pas — disait M. Dufaure en répliquant à Mgr Dupanloup, qui l'inter-

Mais où les sarcasmes se donnèrent libre carrière contre le prélat exilé et les religieux qui se faisaient l'écho de ses enseignements, ce fut à l'occasion des prières que Beaumont demandait « pour calmer la colère du Seigneur [1] », en un temps où les chances de la guerre étaient loin de nous être constamment favorables. « On nous bat, écrivait de son côté l'évêque d'Amiens, on nous bat et on nous chasse, tandis que nous devrions être partout vainqueurs ; il y a là quelque chose de marqué. Mais quand Dieu est en colère, il frappe d'aveuglement, et on ne voit pas même le soleil [2]. » Helvétius, oublieux de sa première éducation, raillera un jour les jésuites d'avoir vu la main de Dieu où la voyaient les deux grands prélats. « Ces Pères attribuaient au progrès de la philosophie les mauvais succès des campagnes. C'est elle, disaient-ils, qui gâte l'esprit des soldats et des généraux. Leurs dévotes en étaient convaincues. Mille oies couleur de rose répétaient la même phrase, et c'était cependant le peuple très philosophe des Anglais, et le roi encore plus philosophe de Prusse, qui battaient les généraux français, que personne n'accusait de philsosophie [3]. »

En vérité, nous souffrons dans notre sentiment de l'honneur patriotique, quand nous songeons que cette même année 1758 vit infliger à la France, par Ferdinand de Brunswick, allié du roi de Prusse, la douloureuse défaite de Crevelt (23 juin). Mais nous souffrons doublement, quand les railleurs de l'archevêque de Paris ont assez peu de pudeur que de continuer à faire assaut de « coquetteries » avec Frédéric, qui leur écrira bientôt des lettres où il faut lire des lignes comme celles-ci : « On dit qu'on a brûlé à Paris votre poème de *la Loi naturelle*, *la Philosophie du bonheur* et *l'Esprit*, ouvrage d'Helvétius. Admirez comme l'amour-propre se flatte : je tire une espèce de gloire que la même époque de la guerre que la France me fait de-

pellait au sujet du centenaire de Voltaire — ce n'est pas que nous songions à donner une approbation quelconque à ces passages *que l'on a rendus plus notoires* tout à l'heure en les répétant à la tribune. » (Séance du Sénat, 21 mai 1878.) — Et la gauche de souligner ces paroles par des applaudissements et des *très bien ! très bien !*

[1] Mandement contre le livre de *l'Esprit*.

[2] Lettre du 5 juillet 1758 à D. Léon (*Archives de Saint-Acheul*).

[3] *Œuvres complètes*, t. IV, p. 331.

vienne celle de la guerre qu'on fait à Paris au *bon sens*[1]. » Et encore, peu de jours après : « Vos Français brûlent de bons livres, et bouleversent gaiement le système de leurs finances pour complaire à leurs alliés. Grand bien leur fasse! Je ne crains ni leur argent ni leurs épées[2]. »

Je rappelais la défaite du comte de Clermont à Crevelt. On sait que ce prince, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés — « général des Bénédictins », disait plaisamment Frédéric, — se laissa surprendre à table dans son quartier de Weschelen. L'esprit parisien, toujours enclin à trouver matière à rire, ne vit là qu'une occasion de narguer par des quolibets et des chansons le malheureux prince du sang [3]; il s'avisa même, pour mieux accuser le contraste avec l'homme « qui jamais ne recule », d'introduire à l'adresse de l'archevêque un mauvais couplet dont nous ne citerons que les premiers vers :

Au lieu du comte de Clermont,
L'on devait cette année
Nommer Christophe de Beaumont
Pour commander l'armée[4]...

Mais Christophe de Beaumont n'avait point le cœur à la joie. La défaite de Crevelt, qui venait de coûter sept mille hommes à la France, le frappait non seulement dans son amour pour le pays, mais encore dans une de ces affections que le malheur et le deuil sont faits pour resserrer davantage. Lié par des rapports déjà anciens avec le maréchal de Belle-Isle, chez qui s'étaient tenues naguère les conférences ouvertes pour le soustraire à un exil imminent[5], l'archevêque avait reporté sur le comte de Gisors, son fils, la meilleure part des sentiments qu'il témoignait au père. Neuville, chargé par le maréchal d'instruire Beaumont de la mort glorieuse que Gisors venait de

[1] Lettre à Voltaire (11 avril 1759).

[2] Autre lettre au même (18 mai).

[3] Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre.
Clermont se bat comme un apôtre
Il sert son Dieu comme il se bat.

[4] *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 389.

[5] Cf. *Études religieuses* de février 1879, p. 219.

trouver à Crevelt, remplit sa mission avec une éloquence du cœur d'autant mieux sentie qu'il avait pu apprécier de très bonne heure les qualités aimables du jeune mestre de camp.

Il faut entendre Neuville lui-même nous dire, trois ans plus tard, dans l'oraison funèbre de Belle-Isle que la mort de son fils entraînait au tombeau, quelles espérances on avait conçues de cet enfant dès le premier âge :

Le comte de Gisors trouva dans notre maison les bienfaits de ses ancêtres ; il y trouva notre reconnaissance empressée à seconder les soins de ses maîtres, et à encourager ses vertus naissantes. Oserai-je dire avec quel plaisir, lorsque sa confiance l'amenait dans ma solitude, je voyais croître dans le jeune comte de Gisors l'esprit fin, délié, délicat, la discrétion, la politesse, les grâces, la piété de la mère ; le courage, l'étendue de génie, l'application et la volonté, les talents et les qualités héroïques de l'oncle et du père ! J'augurais sa gloire et ses succès[1]...

Neuville rappelait également, dans sa lettre à l'archevêque, un trait de véritable modestie qui fait honneur aux principes que le jeune homme avait puisés près de lui. Gisors atteignait à peine sa vingtième année, et déjà une distinction des plus flatteuses assurait à son avenir la survivance de gouverneur du pays Messin. A cette nouvelle, il se rend aussitôt dans la cellule du Père qui avait toute sa confiance : « Mon Père, dit-il, je viens vous apprendre une nouvelle que vous pourriez avoir peine à croire. Le roi m'a fait une grâce que vous n'approuverez point et que vous ne m'auriez sûrement pas faite, si vous aviez été à sa place, quoique vous ayez bien de l'amitié pour moi. Je pense comme vous, et je crois que c'est un exemple dangereux d'accorder à un homme de vingt ans le gouvernement d'une province entière[2]. »

Des sentiments si nobles, fruit d'une éducation très chrétienne, allaient se manifester d'une manière touchante à la fatale

[1] Oraison funèbre de Charles-Louis-Auguste Fouquet de Belle-Isle, pair et maréchal de France, prononcée, le 10 avril 1761, dans l'église de l'hôtel royal des Invalides, par le P. Claude Frey de Neuville (*Bibliothèque Mazarine*, 1037. K. nº 13). — Celle du comte de Gisors, son fils, avait été prononcée, le 9 août 1758, dans la cathédrale de Metz, par le P. Charles, de la Compagnie de Jésus (Cf. *Année littéraire de 1758*, t. VI, p. 53).

[2] Note du duc de Luynes, qui tenait ces détails de Neuville lui-même (t. XVI, p. 487).

journée de Crevelt, où un coup de feu, tiré à bout portant, le renversait au milieu de la charge de ses carabiniers. « Dieu veuille, mandait un officier d'état-major, conserver sur la terre le vrai modèle d'un parfait militaire et l'exemple des plus rares vertus ! J'ai eu l'honneur de le voir, il m'a paru être résigné à la volonté du Seigneur, ayant demandé lui-même à parler à l'aumônier du régiment de Champagne, pour se réconcilier avec Dieu [1]. » L'abbé de Belmont était accouru au premier appel. « Je lui ai administré tous les sacrements de l'Église, écrivait-il au maréchal, j'ai recueilli ses derniers soupirs, et il est mort dans mes bras, avec des sentiments de piété, de patience, de résignation, qui ont édifié et attendri tous les témoins d'un spectacle si touchant [2]. » Le deuil fut universel. « Nous venons, écrit de son côté M. de Vignoles, de perdre le meilleur sujet du royaume et la plus belle âme... Ce pauvre seigneur a toujours eu sa connaissance; il a mis ordre à sa conscience de lui-même. Il a été pleuré à l'armée des ennemis comme dans la nôtre [3]. »

Après avoir donné des larmes au fils, Christophe de Beaumont ouvrit avec le père une correspondance intime que la mort de ce dernier interrompra trop tôt. Disons, pour n'avoir pas à revenir sur le sujet, que cette correspondance fut dictée par le même esprit de zèle et de charité chrétienne qui devait multiplier les visites de l'archevêque auprès de Belle-Isle mourant. C'était l'âme du maréchal que le vertueux prélat voulait conquérir pleinement à Dieu. Il eut la consolation de réussir au delà même de son espoir, et Neuville, au jour des funérailles, en rendra publiquement ce témoignage qui est tout un éloge:

Vous, pontife, la gloire et l'ornement du sacerdoce, qui présidez à cette triste cérémonie, si les évènements de la région du temps percent et arrivent à la région de l'éternité, le maréchal de Belle-Isle voit avec reconnaissance cette marque publique de votre affection. Il vous respectait, il vous aimait, il fut aimé de vous. Mourant, il se réveilla, il se ra-

[1] Lettre de Domgermain à M. de Crémille (14 juin).

[2] Lettre du 3 juillet.

[3] On trouvera des détails pleins d'intérêt sur la vie et la mort du jeune officier, dans l'étude si remarquable et si attachante que M. Camille Rousset publia en 1868 sous ce titre : *Le Comte de Gisors*. 1732-1758 (chez Didier).

nima à votre voix, il écouta vos sages conseils et il les suivit. Continuez de vous intéresser à son bonheur. La foi, la charité, le zèle, la piété qui ne vous quittent jamais, et qui veillent autour de vous pour recueillir vos vœux et vos prières, les porteront au trône du Très Haut. Il n'en entend point qu'il se plaise davantage à exaucer[1].

Mais je viens d'anticiper de deux ou trois ans. Il nous faut rentrer au château de la Roque, où s'écoulent pour Beaumont les derniers mois de son exil.

XLII

Dans l'intervalle, une disgrâce plus inattendue que la sienne précipitait dans un exil moins rigoureux l'homme du monde qui semblait le mieux à l'abri de pareils coups de fortune. L'abbé de Bernis, récemment honoré du chapeau cardinalice, entré depuis près de deux ans au conseil du roi, déjà secrétaire d'État et mis en passe de monter au rang de premier ministre, tombait frappé d'une défaveur qui parut à quelques-uns « aussi peu comprise que son élévation[2]. » On glosa naturellement beaucoup sur les causes plus ou moins complexes de cette retraite soudaine, et le motif qu'il alléguait lui-même de sa « mauvaise santé » rencontra nombre d'incrédules[3]. Une lettre royale de cachet porta la surprise au comble, en enjoignant à Bernis, le 13 décembre, de se rendre dans l'une de ses abbayes, « d'ici à deux fois vingt-quatre heures, et sans voir personne », jusqu'à ce qu'il lui fût octroyé de revenir[4].

Le nouveau cardinal partit, dès le lendemain, pour le château de Vic-sur-Aisne (dépendance de son abbaye de Saint-Médard dans le Soissonnais), où il dut réfléchir tristement sur

[1] Extrait de la péroraison du discours prononcé pendant la cérémonie des honneurs funèbres que le marquis de Castries fit rendre au maréchal de Belle-Isle dans l'église des Invalides (*loc. cit.*).

[2] *Lettres de lord Chesterfield* (édition Renée), t. II, p. 465.

[3] « Lui, une mauvaise santé ! Il est gros et gras, et les couleurs de son chapeau sont sur son visage. Je le soupçonne plutôt d'être premier ministre que malade. » (Lettre de Voltaire au banquier Tronchin, à Lyon, 18 novembre 1758).

[4] *Mémoires du cardinal de Bernis*, t. II, p. 346. — La lettre originale, long temps restée inconnue, a été retrouvée dans les archives du château de Saint-Marcel (Ardèche).



certaines faveurs de cour. Mme de Pompadour, en effet, se montra ravie de s'être débarrassée du partisan le plus déterminé de la paix, elle qui, plus obstinée que jamais à en découdre avec le roi de Prusse, espérait rencontrer, dans la continuation de la guerre, une revanche flatteuse pour les généraux de son choix. Soubise l'avait si mal servie à Rosbach et Clermont à Crevelt ! Ainsi, par une opposition bizarre, le chapeau était pour Bernis la récompense du traité qui avait amené la guerre, l'exil était la punition de son insistance à réclamer la paix [1].

Cette chute du cardinal étonna moins l'archevêque de Paris qu'elle ne l'inquiéta pour les intérêts généraux de l'Église, car, sans faire grand fond sur son habileté d'entremetteur dans les questions délicates, il ne se dissimulait point que Bernis était homme à empêcher de plus grands maux [2]. D'ailleurs, Bernis parti, c'était Choiseul au pouvoir, c'était Pompadour souveraine, c'était le philosophisme triomphant. Voltaire avait eu beau protester naguère à ses amis que la favorite et Bernis « étaient loin de se déclarer contre l'*Encyclopédie* [3] », d'Alembert, « excédé des avanies et des vexations de toute espèce » que l'entreprise leur attirait, ne parlait de rien moins que de laisser l'œuvre mourir de sa belle mort. Mais Choiseul vient d'arriver au ministère, et les artisans du mensonge reprennent cœur, car ils se sentent épaulés par le ministre heureux qui s'entend si bien à courtiser l'*Encyclopédie* en même temps que la marquise. « La philosophie ne fut pas moins sensible à la flatterie que la courtisane, avec laquelle d'ailleurs, comme on sait, elle a toujours bien vécu ; en récompense, elle transforma en grandes conceptions politiques toutes les entreprises avortées du ministre qui avait su lui plaire. Mme de Pompadour n'a pas réussi à faire de Soubise un grand général ; la philosophie est presque parvenue à faire de Choiseul un grand ministre [4]. »

[1] Cf. *Histoire philosophique du règne de Louis XV*, par M. de Tocqueville, t. II, p. 227.

[2] C'était aussi le sentiment de l'évêque d'Amiens : « On dit que l'exil du cardinal de Bernis peut augmenter nos maux; plusieurs assurent qu'il pensait bien et parlait utilement. » (Lettre du 20 décembre 1758 à Dom Malachie).

[3] Lettre du 25 février 1758 à d'Alembert.

[4] *Le Secret du roi*, t. I, p. 323.



— « Nous subissons encore cette illusion », ajoute M. le duc de Broglie.

Un homme qui ne subit jamais une illusion de ce genre, ce fut Christophe de Beaumont, dont le courage, grandissant avec les épreuves, ne cessera plus de dénoncer la conspiration tacite des rébellions jansénistes, parlementaires et encyclopédistes, groupées autour du nouveau ministre, sous le couvert d'une femme qui leur garantit son concours, en échange de l'appui intéressé qu'elles lui donnent. Le plus grand danger de l'avenir était que Choiseul, trop clairvoyant pour ne pas se rendre compte des facultés supérieures du Dauphin, ne travaillât en secret à ruiner l'influence d'un prince qu'il savait dévoué de cœur à l'Église. Malheureusement on ne secondera que trop bien le ministre dans cette sourde opposition dont l'archevêque avait tout d'abord indiqué le péril, et que les évènements transformeront avant peu en une guerre sans merci ni pitié.

Cependant l'Église de Paris ne se consolait pas de l'absence prolongée du premier pasteur. Le renouvellement de l'année ne laissant rien entrevoir de la possibilité d'un retour prochain, le chapitre de Notre-Dame lui écrivit pour exprimer, avec « les vœux sincères » de tous, le vif désir qu'ils avaient « de voir finir ces jours de deuil ». — « Consolez-nous, Monseigneur, en nous conservant toujours la même place dans votre cœur : les sentiments dont nous sommes pénétrés pour vous ne souffriront jamais la moindre atteinte [1]. » — Le 8 janvier 1759, l'archevêque répondait en ces termes :

Je ne puis vous exprimer, Messieurs, la satisfaction que je ressens toutes les fois que je reçois des marques de votre amitié pour moi. Les témoignages flatteurs que vous voulés bien m'en donner dans la lettre obligeante que vous m'avés écrite à l'occasion de la nouvelle année excitent dans mon cœur la plus parfaite reconnoissance. Rien ne peut être capable de ralentir la vivacité de mon zèle et de mon attachement pour votre compagnie. C'est une consolation pour moi de pouvoir vous assurer, quoyque de loin, de la sincérité des vœux que je ne cesserai jamais de former pour elle, et de tous les sentiments avec lesquels, etc.

† CHR., *archevêque de Paris* [2].

1 Adresse du 29 décembre 1758.
2 *Registres capitulaires* (Archives nationales, LL 335[23]).



Nous ne dirons rien d'une instruction très étendue que Beaumont expédia de la Roque, un mois après, pour disposer les fidèles de son diocèse au jeûne quadragésimal. Elle roule tout entière sur la *Pénitence*, dont il développe, en s'appuyant d'un texte de saint Jean Chrysostome, les six caractères principaux : l'humilité, la componction, le pardon des injures, la patience et même les actions de grâces dans les adversités, la compassion pour les pauvres, le zèle de la prière[1]. Nous avons hâte de dire quel évènement provoqua une autre lettre pastorale, non moins digne de sa piété et de son amour des âmes.

Benoît XIV était mort, le 3 mai de l'année précédente, laissant une mémoire révérée. Bien des intrigues humaines se nouèrent autour du conclave qui devait élire son successeur. Le cardinal Cavalchini allait être élu, lorsque la France lui fit donner l'exclusion. On n'en indique pas d'autre raison, sinon « qu'il était attaché aux jésuites et qu'il avait voté pour la canonisation de Bellarmin[2]. » Cette démarche du ministère français fit beaucoup de bruit et fut généralement blâmée, surtout à cause de son éclat. Le 6 juillet 1758, Charles Rezzonico, qui passait pour ne ressembler guère à Cavalchini, ceignait la tiare sous le nom de Clément XIII. On se figurerait difficilement aujourd'hui la joie délirante que cette élection suscita dans le camp des jansénistes et des philosophes. Le bruit s'était accrédité, en effet, que le nouveau pontife, Vénitien d'origine, n'avait cessé de se montrer hostile à la Compagnie de Jésus, bannie depuis longtemps du territoire de la république de Saint-Marc [3]. Aussi le gazetier de la secte ne tarissait plus de louanges sur le pape, ce « bon pape », qui allait si bien dire leur fait à ces affreux jésuites, non sans donner du même coup une leçon méritée à l'archevêque de Paris, convaincu de ménager des « amalécites » comme les Berruyer et les Hardouin. « C'est peut-être pour cela qu'on dit que les cardinaux qui se confessaient aux jésuites les ont quittés. On l'assure positivement, dans des let-

[1] Mandement du 14 février 1759.
[2] *Mémoires de Picot*, t. III, p. 371.
[3] Cf. Barbier, t. VII, p. 73.

tres de Rome, du cardinal Rezzonico, neveu du pape, et du cardinal Torregiani, ministre d'État [1]. »

Le *Journal encyclopédique* se borne à exprimer la même satisfaction, en termes plus mesurés et plus dignes : « Le choix que la cour de Rome a fait de Clément XIII montre assez qu'elle veut perpétuer dans l'Église l'esprit de modération qui a signalé le dernier pontificat, et les vertus qui ont le plus rehaussé l'éclat de la tiare. Le Saint-Père va donc continuer à mériter, dans la personne de l'illustre Pontife qui l'occupe, l'estime de tous les savants, l'amour des catholiques et même les éloges des ennemis de son culte [2]. »

Il faut avouer que si jamais hommes furent déçus dans leurs espérances, ce furent assurément ces joueurs politiques qui avaient si gratuitement tablé sur les prétendues dispositions de Clément XIII à l'égard des jésuites, dont il devait être le plus héroïque champion, le plus généreux soutien. L'heure n'est pas éloignée où ceux qui l'encensèrent au début de son pontificat n'auront pas assez injures à lui prodiguer, et Caylus, l'un d'eux, enveloppant dans un même sarcasme tous les partisans de « l'intrigue moliniste », se permettra de décocher à leur adresse des insanités comme celles-ci : « Rien de tous ces gens-là ne m'étonne. Il suffit de savoir que ce Beaumont ressemble à notre Saint-Père, et que, quand il mourra, il ne rendra pas l'esprit [3]. »

L'exaltation de Clément XIII amenait pour le monde catholique le bienfait toujours apprécié d'un jubilé solennel. L'archevêque de Paris se hâta d'annoncer la bonne nouvelle aux fidèles de son diocèse, en datant de la Roque un mandement plein de doctrine et d'onction, dans lequel il se déclare heureux de seconder de tout son pouvoir « les saints désirs de ce grand pape dont les vertus répandent déjà *la bonne odeur de Jésus-Christ* dans toutes les parties de la chrétienté [4]. » L'ouverture du jubilé y était fixée au lundi de la Pentecôte, 4 juin, et les exercices devaient être clos après une quinzaine de jours, le 17

[1] *Nouvelles de 1759*, p. 19.
[2] Fascicule du 15 août 1758, p. 79.
[3] *Correspondance inédite de Caylus*, t. II, p. 247.
[4] Mandement du 9 mai 1759.

au soir. Le succès fut des plus remarquables. Une lettre du P. de la Croix au P. Ricci, nouveau général des jésuites, en apporte un témoignage que je traduis de l'original latin :

Telle est la détresse des temps où nous vivons, que c'est à peine s'il m'est possible de mander à Votre Paternité quelque chose d'agréable. Néanmoins vous apprendrez, avec autant de surprise que de joie, le concours extraordinaire de peuple qui, pendant le jubilé récemment célébré dans cette capitale du royaume, est venu envahir nos confessionnaux. Ç'a été pour tous une preuve évidente que les menées et les calomnies de nos adversaires n'ont pu réussir à nous aliéner l'esprit du peuple chrétien. Nous avons vu se présenter au tribunal de la pénitence des hommes qui ne s'en étaient pas approchés depuis nombre d'années, quelques-uns depuis trente et cinquante ans. Il est consolant de penser que le travail de nos ouvriers n'a pas été stérile dans la vigne du Père de famille[1].

Une seule chose parut alors manquer à ces fêtes religieuses, la présence de Christophe de Beaumont. « Nous avons la douleur, écrivait Mgr d'Amiens, de voir à Paris le jubilé en l'absence du saint archevêque de cette ville. On aurait crû que cette conjoncture pourrait déterminer le Roy à le rappeler, et un prélat qui avait été employé pour cela n'y a rien oublié : c'est M. du Puy ; mais tout a été inutile ; il semble qu'on veut l'oublier et accoutumer les peuples à s'en passer. Nous n'avons que la ressource des prières. Du reste ce prélat soutient son triste exil avec force, et sa santé se soutient. N'avons-nous pas vû l'empereur Constantin bannir saint Athanase ? je l'ai écrit au Roy. Les souverains sont sujets aux mêmes erreurs que le commun des hommes, et ils y sont beaucoup plus exposés par le grand nombre de flatteurs qui les environnent [2]. »

Ajoutons, en passant, que Mgr de la Motte eut la consolation de voir le célèbre Gresset, encouragé par le P. Charles Regnault, alors recteur du collège d'Amiens, donner à cette occasion l'exemple d'un retour qui lui attira mille injures de

[1] Lettre du 7 juillet 1759 (*Anciennes Archives du Gesù*). — Le P. Étienne de la Croix était alors recteur de la maison du Noviciat, à Paris.

[2] Lettre du 4 juin à Dom Léon.



la part des philosophes ses anciens admirateurs[1]. C'est le 14 mai que l'auteur du *Méchant* publia la lettre fameuse dans laquelle, renonçant à tout jamais au théâtre, il rétractait ses œuvres mondaines et demandait pardon à Dieu et aux hommes du scandale qu'il avait donné par sa collaboration à cet « art dangereux. » La grande part de ce retour revient, sans conteste, à ce religieux ami de Beaumont dont Gresset lui-même a dit : « C'est à l'autorité de ses leçons et à l'éloquence de ses vertus que je dois la fin de mon égarement[2]. »

Grandement consolé par tout ce qu'il apprenait des résultats inattendus de ce jubilé, l'archevêque de Paris ne put se défendre d'en écrire encore à sa famille diocésaine, pour l'associer à ses joies et la convier à une fête solennelle d'actions de grâces, laquelle fut fixée au dimanche 15 juillet[3]. Inutile de dire que la feuille janséniste ne sut que chercher la petite bête dans le mandement du prélat, s'appliquant à rabattre le plus possible de ce beau succès, en l'attribuant au sans-gêne avec lequel les confesseurs, plus ou moins infectés de l'*épidémie jésuitique*, réduisaient « toute l'*épreuve* et les saintes *rigueurs* de la pénitence à l'examen et à l'accusation des péchés[4]. »

Enregistrons seulement, à titre de simple curiosité, une réclamation suscitée par cette dernière lettre pastorale, pour vice de forme, dans le sein même du conseil métropolitain. Si le chapitre de Notre-Dame y fait montre de sa jalousie pour le plus léger de ses droits, nous aimons à le voir rendre un hommage de plus à l'esprit d'exacte justice que Beaumont apportait jusque dans ces questions de pure étiquette. Le doyen d'Agoult se trouvait alors au château de la Roque, où il s'était rendu pour con-

[1] Piron avait décoché cette épigramme :

> Gresset pleure sur ses ouvrages
> En pénitent des plus touchés.
> . . . .
> Dieu veuille oublier ses péchés
> Comme en ce monde on les oublie!

Voltaire, qui appelle « jolis » ces vers de Piron, les accompagne de ses injures habituelles : « Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous? Quel fat orgueilleux! quel plat fanatique! » (Lettre au comte d'Argental, 29 juin 1759).

[2] *Lettre sur la comédie*. (Voir ses œuvres complètes.)

[3] Cf. Mandement du 27 juin 1759.

[4] *Nouvelles de 1759*, p. 133-135.

férer avec l'archevêque de diverses affaires diocésaines que son éloignement laissait de plus en plus à l'abandon. Il y reçut une lettre du chanoine d'Urvoy, qui se plaignait, au nom de ses collègues, que le mandement ne leur fût arrivé que la veille du jour où il devait être exécuté, alors que déjà des copies s'en répandaient dans la ville. Après avoir exposé par le menu les divers points de sa réclamation, le chantre ajoutait : « Nous vous envions touts, Monsieur, le bonheur que vous avés de joüir de la présence d'un prélat que ses bontés pour nous et ses vertus nous rendront toujours aussi cher que respectable. Vous savés combien nous souffrons d'en être séparés, et avec quelle ardeur nous désirons son retour. » Il termine par cet avis discret à un confrère qui prolonge peut-être ses vacances au delà des justes limites : « Si vous étiés, Monsieur, partout ailleurs que dans la compagnie de notre saint et respectable archevêque, je me plaindrais déjà de la longueur de vôtre absence [1]. »

La lettre est datée du 9 juillet. Le doyen s'empressa de répondre que l'archevêque désapprouvait fort « la négligence qu'on avait eüe à cet égard », et promettait de donner des ordres pour que, dans la suite, « le chapitre n'eût plus à se plaindre sur cet objet. » Il annonçait en même temps sa résolution de rejoindre au plus tôt ses collègues, car rien ne laissait prévoir pour Beaumont le terme prochain de l'exil. « On ne parle plus du rappel de M. l'archevêque, avait écrit naguère encore son saint ami : cela fait horreur [2]. »

XLIII

Cependant l'abbé d'Agoult quittait la Roque pour reprendre le chemin de Paris. Il se croisa en route avec le nouvel évêque de Limoges, du Plessis d'Argentré, qui se disposait, au contraire, à venir y passer, en compagnie du grand prélat, les

[1] *Registres capitulaires* (séance du 14 juillet).

[2] L'évêque d'Amiens mandait dans la même lettre : « Le pape n'a point de santé, et c'est un saint. Il y a lieu de craindre que nous n'en jouissions pas longtemps. » (Lettre à D. Malachie). — Il se trompait, heureusement, et sur la durée du pontificat de Clément XIII et sur celle de l'exil de Beaumont.

dernières semaines d'automne jusqu'à la Toussaint[1]. Mais quelle ne fut pas l'agréable surprise du bon doyen, lorsque, peu de jours après sa rentrée dans la capitale, il reçut du comte de Saint-Florentin un pli cacheté, confirmant les rumeurs qui commençaient à se répandre !

A Versailles, le 7 octobre 1759. — Je ne doute point, Monsieur, que vous n'appreniez avec autant de plaisir que j'en ai à vous l'annoncer, le retour de M. l'archevêque de Paris. Je viens de lui écrire qu'il peut y revenir quand il le voudra. Je vous prie de vouloir bien en faire part au chapitre de Notre-Dame et d'être toujours persuadé des sentiments, etc.

L'allégresse fut vive parmi tous les membres réunis, le lendemain, en séance extraordinaire. On députa aussitôt d'Agoult, de Panisse, de Monjoye et d'Ormesson, pour offrir des remerciements au ministre secrétaire d'État, avec prière de porter jusqu'au roi l'expression unanime des mêmes sentiments de gratitude. Les chanoines convinrent également de se rendre en corps au-devant de l'archevêque, dès que sa rentrée à Paris serait signalée, afin de le féliciter sans retard dans les termes du respect le plus affectueux[2].

Au premier avis qu'il avait reçu de son prochain rappel, Beaumont s'était mis en route avec Argentré. Ils arrivèrent ensemble à Limoges, où le chapitre de la cathédrale complimenta l'archevêque, pendant que, au grand scandale des jansénistes du pays, les cloches sonnaient à toute volée, rendant à un prélat sans juridiction dans le diocèse des « hommages inusités » et des « honneurs à peine dus au métropolitain de cette province[3]. »

Ne sachant trop à quel motif rattacher une rentrée en grâce que les meilleurs amis de Beaumont n'espéraient guère plus,

[1] Louis-Charles du Plessis d'Argentré avait été sacré, le 14 janvier, dans la chapelle du roi, en remplacement de Jean-Gilles de Coëtlosquet, nommé précepteur du jeune duc de Bourgogne. C'est vers le même temps que l'abbé de Beaumont des Junies, vicaire général de Tours, monta sur le siège de Rennes.

[2] « Statuerunt omnes et singulos D°ˢ canonicos Parisienses DD. archiepiscopum adituros, cum in urbem redierit, ipsum salutandi causa eique de suo reditu, verbis quam fieri poterit officiosissimis ac tenerrimis, gratulandi. » (Séance du lundi 8 octobre).

[3] *Nouvelles de 1760*, p. 36.

on affirmait généralement qu'il avait promis « d'être tranquille » et de tempérer l'ardeur de son zèle. Mais cela ne rassurait qu'à demi les hommes de l'intrigue, et le chroniqueur n'est pas éloigné de croire « qu'il s'y tenait de bons conseils pour lui préparer de la besogne et le faire tomber dans quelque piège [1]. » Les plus modérés étaient réduits à des conjectures d'un autre genre. « Notre archevêque, disait le *Journal encyclopédique*, est arrivé de son exil et s'est rendu de suite à Versailles. Le bruit court qu'il remettra l'archevêché entre les mains de S. M. pour en recevoir la place de grand aumônier. Ceux qui connaissent ce prélat en doutent [2]. »

Revenu, en effet, à Paris le 20 octobre, vers neuf heures et demie du soir, Christophe de Beaumont était allé droit à Versailles, où il fut présenté, le lendemain, au roi, à la reine, à toute la famille royale. L'archevêque se retirait, le soir même, après avoir béni le berceau de l'aimable Clotilde de France, née trois semaines auparavant [3], lorsque Louis XV eut la malencontreuse pensée de lui dire qu'il le verrait avec plaisir faire également une visite à Mme de Pompadour. « Sire, reprit dignement le prélat, ma malle est encore attachée à ma chaise de poste qui est dans la cour ; je suis prêt à repartir pour l'exil ; mais rien ne pourra me déterminer à une démarche qui est contraire à mon devoir. » Le roi comprit et se tut. L'incident ne devait pas avoir de suite.

Il était dix heures du soir lorsque Beaumont rentra incognito dans son palais, car il avait défendu toutes les manifestations extérieures qui l'accueillirent autrefois à son retour de Conflans. Il n'en reçut pas moins, dès le lundi, les compliments empressés de ce que Barbier appelle « toute la gent ecclésiasti-

[1] Barbier, t. VII, p. 192.
[2] Fascicule d'octobre 1759, p. 167.
[3] Fille du dauphin et de Marie-Josèphe de Saxe, petite-fille de Louis XV et sœur de Louis XVI, Marie-Clotilde de France, née à Versailles le 23 septembre 1759, mourut à Naples le 7 mars 1802. Elle épousa, au mois d'août 1775, le prince de Piémont, plus tard roi de Sardaigne, qui abdiquera la couronne après la mort de sa sainte compagne, pour aller ensevelir ses dernières années à Rome, sous l'humble habit du jésuite. Pie VII, par décret du 10 avril 1808, a ouvert le procès de béatification de la vénérable Marie-Clotilde, qui eut pour marraine, au jour de son baptême, une autre vénérable, Mme Louise, et pour parrain ce duc de Berry, qui sera le roi-martyr.



que », sans parler des autres nombreux visiteurs, parmi lesquels on remarquait, avec une satisfaction mêlée de surprise, les députés que lui envoyait la chambre des vacations du Parlement[1]. Nul pourtant ne se méprenait sur de telles avances, et chacun déjà pensait, avec Mgr de la Motte, que les « secousses » n'allaient point tarder pour Beaumont « de la part de ses ennemis. » Mais, ajoutait le pieux prélat, « notre illustre archevêque de Paris sera inébranlable. J'attends qu'il me fixe le temps de l'aller voir ; toute mon inclination m'y porte. Ce ne pourra être avant le carême, la saison n'est pas convenable à mon âge[2]. »

Il n'y eut pas jusqu'au souverain Pontife qui ne manifestât publiquement sa joie du retour de l'exilé. C'est à tort néanmoins qu'on prétendit qu'il avait fait chanter un *Te Deum* dans sa chapelle particulière, pour la rentrée en grâce de cette « tête de fer[3]. » Le théatin Paciaudi, qui se trouvait présent quand la nouvelle en fut donnée au pape, réduit le fait à des proportions plus modestes; mais il se croit obligé, dans sa réponse à Caylus, d'imputer aux jésuites, leur bête noire, d'avoir été les premiers colporteurs de ces bruits.

On les chargera bientôt de griefs autrement sérieux, car la guerre qui vient de leur être déclarée promet d'être implacable. Christophe de Beaumont ne pourra plus désormais se permettre un acte d'administration, qu'on ne s'obstine à y voir la main de ces religieux. Il ne pourra même pas présider à l'une de leurs fêtes, qu'on ne fasse appel à l'argument, si souvent exploité depuis, des susceptibilités de certaines cours étrangères. Si, par exemple, l'archevêque officie pontificalement, le 25 novembre, dans l'église de leur maison professe, « pour solliciter les bénédictions de Dieu sur les missions auxquelles ils travaillent sous la protection du roi », la feuille sectaire demandera avec une inquiétude affectée ce que va penser le patriarche de Lisbonne, ce que va dire le souverain du Portugal, en voyant consigné un pareil évènement « dans un écrit aussi autorisé que la *Gazette de France* », alors surtout que les

[1] *Journal*, t. VII, p. 193.
[2] Lettre à Dom Malachie (*loc. cit.*).
[3] *Correspondance de Caylus*, t. I, p. 122.

jésuites viennent d'être expulsés de toutes les terres portugaises, par un décret royal qui vise spécialement leur attitude dans les missions du Paraguay [1].

Cette guerre déloyale allait être poussée jusqu'au bout, mais Beaumont était résolu à tenir tête à l'orage, quoi qu'il lui en dût coûter encore. « Je viens de Conflans où j'ai passé quatre jours avec l'illustre archevêque, écrira deux mois après le plus dévoué de ses amis : son exil a beaucoup ajouté à ses vertus, sa fermeté est toujours la même [2]. »

Un témoignage non moins significatif venait de lui être rendu dans une circonstance pleine d'éclat. Le cardinal de Tavanes avait succombé le 10 mars précédent, déclarant sur son lit de mort qu'il ne regrettait point la vie, puisqu'il n'aurait pas la douleur de voir éteindre, avec la Compagnie de Jésus, « le corps le plus respectable qui fût en France [3]. » Les docteurs de Sorbonne perdaient en lui un proviseur dont la charge n'avait pas été de longue durée, et les vœux unanimes de leur maison s'étaient, dès le premier jour, portés sur l'archevêque de Paris. Mais il fallut attendre son retour d'exil, et l'élection ne se fit que le 8 novembre. Ne pouvant reproduire ici le procès-verbal, très étendu, de la cérémonie des suffrages, je me bornerai à traduire en partie le vote des deux évêques appelés à ouvrir le scrutin.

Lefranc de Pompignan, évêque du Puy, opina le premier. « Il est donc rentré auprès de son troupeau, à la grande joie des bons, ce Pasteur que son inépuisable charité envers les pauvres, son infatigable sollicitude pour la discipline de l'Église, son zèle à défendre sans peur la saine doctrine, toutes les vertus sacerdotales, en un mot, ont rendu digne des temps apostoliques. Vous l'avez accueilli, à son retour, avec les marques de haute déférence qui lui convenaient : il vous reste à lui donner un gage beaucoup plus éclatant de votre allégresse et de votre vénération. » — Après lui, François Moreau, évêque de Vence, porta également son suffrage sur « ce courageux défenseur de la reli-

[1] *Nouvelles de 1760*, p. 17-18.
[2] Lettre de l'évêque d'Amiens à Dom Malachie (3 février 1760).
[3] *Essai historique sur la destruction des ordres religieux*, par le P. Prat, p. 74.



gion, si constant et si ferme à soutenir l'honneur de l'antique foi, si éprouvé dans les combats pour la cause de la vérité » ; sur « ce lutteur, tout ensemble soldat et chef, de qui nous attendons encore, au milieu de nos longues tristesses, exposés que nous sommes à des coups redoublés, et la consolation qui relève et la protection qui sauve[1]. »

L'éloge de Christophe de Beaumont se rencontra ainsi dans toutes les bouches, son nom réunit toutes les voix : *concordibus votis et encomiis*, disent les procès-verbaux. L'archevêque de Paris ne s'appliquera plus qu'à bien répondre aux espérances qu'on fonde sur l'énergie de son cœur et de sa foi. Nous l'allons voir donner sa mesure dans la lutte engagée pour arracher l'enseignement aux jésuites de France, première étape à franchir avant de les jeter eux-mêmes hors des frontières.

É. Regnault.

(La suite prochainement).

[1] *Archives nationales*, M. 74, n° 45.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR LES

TRIBUNAUX D'ATHÈNES

Grâce aux travaux de l'érudition moderne, la Grèce ancienne revit chaque jour pour nous, non seulement avec sa langue immortelle, mais encore avec ses institutions, sa législation et ses mœurs. Bien des allusions et bien des expressions incomprises dans les auteurs classiques ont retrouvé maintenant par l'étude des monuments, par le rapprochement de textes trop longtemps délaissés et par la lecture des scholiastes, le commentaire historique qui les éclaire.

Les institutions judiciaires de la Grèce et l'histoire de l'éloquence ont spécialement occupé les savants et provoqué leurs investigations. Il n'est presque pas d'année où la Faculté des lettres de Paris n'ait à enregistrer quelques travaux remarquables sur les beaux jours de l'éloquence athénienne, et sur les assemblées politiques qui recueillaient la parole des orateurs. Indépendamment des études de M. J. Girard sur l'éloquence attique (1874) et de l'œuvre magistrale de M. Georges Perrot sur la législation d'Athènes, les recherches de M. Caillemer sur le droit attique et les travaux infatigables de M. Egger[1] forment un cours d'études complet et une mine historique du

[1] *Essai sur le droit public d'Athènes*, par Georges Perrot, 1 vol., in-8. Thorin, Paris. — *Étude sur les plaidoyers de Démosthène*, par M. Egger, dans le *Journal des savants*, années 1875 et suivantes. — Articles de M. Caillemer dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* qui se publie sous la direction de M. Saglio. Paris, Hachette.

plus précieux intérêt. Mais ce mouvement helléniste et ce courant d'érudition semblent descendre des hauteurs de l'Institut et des thèses du doctorat jusque dans l'enseignement secondaire. Ce ne sont plus seulement les programmes de l'agrégation qui prescrivent l'étude des plaidoyers moins connus de Démosthène, comme le *Discours contre la loi de Leptine ;* voici que les programmes mêmes du baccalauréat imposent aux jeunes rhétoriciens, à côté de la Poétique d'Aristote, la lettre austère de Denis d'Halicarnasse à Ammée, qui est plus encore du domaine de l'érudition historique que de la philologie. Pour suivre ces études avec quelque intérêt, pour en comprendre la portée, il faut connaître avec précision les institutions judiciaires d'Athènes. Quels tribunaux existaient au temps de Solon, de Périclès ou de Démosthène? Devant quels juges parlaient Lysias et Eschyle? Qu'étaient les Héliastes qui condamnèrent Socrate et Phocion?

Depuis trente ans, des travaux approfondis ont jeté sur ces questions une vive lumière. Pour quelques points de détail, en consultant les œuvres classiques de Socrate, d'Aristophane, de Démosthène et de Plutarque, nous avons pu recueillir quelques précieux témoignages oubliés [1]. Notre intention est donc de résumer les données acquises aujourd'hui à l'érudition historique et de suivre, à travers les bouleversements et les révolutions de l'histoire d'Athènes, le fonctionnement et l'histoire de ses institutions judiciaires.

L'Aréopage et le tribunal des Héliastes méritent une étude toute spéciale, non seulement parce qu'ils formèrent à des époques successives la grande magistrature nationale, mais parce que leur rôle, leurs attributions et leur conduite reflètent admirablement le caractère et la vie même de la République athénienne.

I

L'ancien conseil des Gérontes, ou Γέροντες, dont parle Homère, semble avoir été le premier tribunal de la Grèce, le précur-

[1] Isocrate, *Panégyrique d'Athènes.* — *Areopagicus.* — Aristophane, *Les Guêpes, Les Chevaliers.* Démosthène, *Discours contre Aristocrate.* — Plutarque, *Vies de Solon, de Périclès, de Cimon.* — Pausanias, *Voyage historique en Grèce.*

seur de l'Aréopage[1]. Pendant plusieurs siècles, en effet, les *Eupatrides*, c'est-à-dire les membres de l'aristocratie, les chefs des familles établies avec Thésée sur le sol de l'Attique, reçurent seuls les dépositions du peuple, furent les seuls juges reconnus et formèrent le premier sénat judiciaire, qui fut appelé dans la suite *l'Aréopage*. Car, il faut le dire, l'Aréopage, pour les anciens, était, non le tribunal lui-même, mais la colline située en face de l'Acropole, sur laquelle le tribunal tenait ses séances. Aussi les premiers textes classiques, mentionnant la compagnie des Γέροντες qui siégeaient sur la colline de l'Aréopage, disaient toujours : ἡ ἐν Ἀρέιῳ πάγῳ βουλή, ἡ ἐξ Ἀρείου πάγου βουλή[2].

La constitution et les fonctions de l'Aréopage ont éprouvé bien des changements, mais son antiquité immémoriale ne peut être révoquée en doute. L'historien Pollux, contemporain de Valens au IVe siècle, embrasse l'opinion qui voudrait attribuer à Solon la création de l'Aréopage[3]. L'argument de Pollux, répété par d'autres historiens, repose tout entier sur un texte de la vie de Solon par Plutarque. « Solon, dit Plutarque, établit le sénat de l'Aréopage, et il le composa de ceux qui avaient rempli les fonctions d'archontes[4]... » Et plus loin : « Plusieurs auteurs affirment que Solon établit l'Aréopage, et ce qui paraît donner un grand poids à leur témoignage, c'est que Dracon ne parle jamais des Aréopagites, qu'il ne les nomme seulement pas lorsqu'il s'agit de crimes capitaux, et qu'il donne toujours la parole aux Éphètes. » L'argument est tiré tout entier du silence de Dracon. Mais, à l'objection qu'il a posée, Plutarque lui-même

[1] *Iliade* II, 21 ; IX, 17 et suiv. — Aristarque commentant ce passage dit que les géronles juges du peuple étaient sept seulement : leur président ne compte pas pour géronte.

[2] L'étymologie du mot *aréopage* semble incontestable ; mais l'origine historique de ce nom donné à un tribunal a été diversement expliquée. Quelques auteurs ont voulu y voir un souvenir du jugement célèbre où Minerve, sous le règne de Démophoon, avait réuni sur la colline de l'Aréopage douze juges athéniens pour juger Oreste. C'est le sentiment d'Eschyle dans sa tragédie des *Euménides*, v. 306 et suiv. — M. Caillemer, auteur d'un beau travail sur l'Aréopage dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines*, admet une opinion plus simple et non moins vraisemblable. D'après lui, la colline de l'Aréopage, affectée de tout temps au jugement des homicides, aurait été appelée à cause de cette destination ὁ ἄρειος πάγος, c'est-à-dire ὁ φονικός, la colline du meurtre.

[3] Pollux, *Historia physica*, c. VIII.

[4] Plutarque, *Vie de Solon*, c. XIX.

oppose aussitôt après un argument très puissant en faveur de l'antiquité de l'Aréopage. « Pourtant, dit-il, la huitième loi de la treizième table de Solon porte expressément : *Tous les citoyens qui ont été notés d'infamie avant que Solon fût archonte seront réhabilités, à l'exception de ceux qui pour cause d'homicide, ou pour meurtre public, ou pour avoir aspiré à la tyrannie, ont été condamnés par l'Aréopage ou par les Éphètes*[1]. Ces paroles semblent prouver, continue Plutarque, que l'Aréopage était établi avant l'archontat de Solon et la publication de ses lois. En effet, quels sont ceux qu'aurait condamnés l'Aréopage avant la magistrature de Solon, si c'est Solon qui a établi ce sénat et lui a attribué le droit de juger ? » Indépendamment de la réfutation que Plutarque nous fournit lui-même, et dont la force est grande, puisque Dracon parut trente ans seulement avant la réforme de Solon, il faut observer que le silence de Dracon sur l'existence de l'*Aréopage* n'infirme en rien l'existence du tribunal antérieure à Solon. Le nom d'*Aréopage*, en effet, ne désignait pas avant Solon le tribunal d'Athènes. On l'appelait simplement : ἡ Βουλή, le conseil par excellence, le Sénat. Le nom d'Aréopage ne lui fut donné, comme caractéristique désormais inséparable, que lorsque Solon eut fondé un second sénat, le sénat des *Quatre Cents* ou sénat *probouleutique*, comme l'appelle M. Grote. La distinction à établir entre les deux sénats entraîna le titre de Sénat de l'*Aréopage*, titre consacré par l'histoire, mais sans lequel le tribunal pendant des siècles avait exercé ses fonctions. — « Lycurgue, nous dit Socrate, en donnant à Sparte sa constitution et en instituant le Sénat fameux qui reçut le nom de γερουσία, a pris modèle sur l'Aréopage[2]. » Or Solon, dont la dictature commença l'an 594 avant Jésus-Christ, est bien postérieur à Lycurgue, dont les lois étaient promulguées à Sparte l'an 884 avant Jésus-Christ ; et si l'Aréopage avait été fondé par Solon, il est évident que Lycurgue n'aurait pu le connaître. — Pausanias, dans son *Voyage historique en Grèce*, nous affirme que l'an 743, c'est-à-dire presque

[1] Plutarque, *Vie de Solon*, c. XIX. « ..... πλὴν ὅσοι ἐκ τῶν Ἐφετῶν ἢ ἐκ Ἀρείου πάγου καταδικασθέντες. »

[2] Entretiens mémorables de Socrate, par Xénophon, II.

deux cents ans avant Solon, un différend entre Athènes et Messine fut réglé par l'Aréopage[1].

Ces témoignages légitiment l'unanimité qui s'est formée parmi les savants modernes pour affirmer l'existence de l'Aréopage bien avant Solon et Dracon, jusque dans les premiers jours de la Grèce. Avant Solon, il faut le reconnaître, aucune constitution n'a déterminé les attributions judiciaires non plus que les fonctions politiques de ce tribunal; le mode de recrutement adopté pour l'Aréopage et l'étendue de ses fonctions sous le règne des rois et sous le gouvernement des archontes nous restent inconnus ; mais son pouvoir n'en était que plus considérable.

En 624, sa puissance reçut une première atteinte. A cette époque, l'opposition populaire arracha aux archontes un code de lois écrites, afin d'échapper à l'ambition des Eupatrides. Ceux-ci avaient été jusque-là en possession de rendre seuls la justice, au nom du droit coutumier, qu'ils conservaient par tradition et qu'ils interprétaient à leur gré. Dracon, chargé de rédiger ce code de lois[2], ne changea rien à la constitution primitive d'Athènes, mais il établit un nouveau tribunal, celui des *Éphètes*, juges auxquels on appelait de la sentence de l'archonte-roi en cas d'homicide involontaire. Les Éphètes étaient au nombre de cinquante et un ; les cinquante premiers représentaient les tribus, et le cinquante et unième était désigné par le sort comme secrétaire de l'assemblée. — L'Aréopage conservait cependant, avec le droit exclusif de juger l'homicide volontaire, les attributions religieuses les plus larges et les plus absolues. Le culte des Euménides, des *σεμναὶ θεαί*, dont le temple s'élevait sur la colline même, en face du tribunal, reposait sous la garde des Aréopagites, qui juraient de le maintenir. L'impiété et les contestations religieuses relevaient de leur surveillance et de leur autorité. En outre, l'Aréopage restait investi du droit de juger les archontes responsables au sortir de charge, et de leur demander compte de leur administration.

Mais l'Aréopage, dans sa procédure et dans ses jugements,

[1] Pausanias, l. IV.

[2] Les lois de Dracon furent appelées θεσμοί, et plus tard les lois de Solon, pour être distinguées des lois de Dracon, reçurent le nom de νόμοι.



n'admettait aucune excuse. Les circonstances atténuantes n'existaient pas devant lui ; le crime reconnu était presque toujours frappé de mort, ou d'un exil entraînant la confiscation des biens, et la sentence s'exécutait à l'heure même. C'est pour soustraire les coupables à ces décisions sans pitié que furent établis d'autres tribunaux, jugeant aussi l'homicide (*ἐπὶ τῶν φονικῶν*), et devant lesquels les circonstances atténuantes pouvaient être invoquées et mitiger la sentence. Ce furent le *Palladium* (ἐν Παλλαδίῳ), le *Delphinium* (ἐν Δελφινί) et le *Prytanium* (ἐν Πρυτανείῳ), qui tiraient leur nom du lieu où se tenaient leurs séances. M. Duruy [1] croit que les juges de ces trois tribunaux furent les Éphètes eux-mêmes, qui siégeaient tantôt au *Palladium*, tantôt au *Delphinium* ou au *Prytaneium*, suivant la nature du grief. Cette opinion a pour elle de puissantes inductions. En effet, quoique le tribunal ἐν Παλλαδίῳ ait été imaginé bien avant les Éphètes pour juger l'homicide involontaire [2], il est cependant admis qu'à l'époque où parut Dracon, l'Aréopage était seul en possession du droitde rendre la justice pour les grands crimes, et que la rigueur de ses jugements ne souffrait ni atténuation de la faute ni adoucissements de la peine. Le *Palladium*, créé dans une circonstance spéciale [3], mais non constitué et solidement garanti, avait donc cessé d'exercer ses fonctions. A partir de Dracon, au contraire, nous savons positivement que les juges qui siégeaient au *Palladium* et dans les deux autres enceintes étaient au nombre de cinquante et un, c'est-à-dire autant que les Éphètes. Au *Palladium*, leur rôle se bornait à juger

[1] *Histoire de la Grèce ancienne*, I, p. 174 et suivantes.

[2] Voir *Suidas* aux mots : Δράκων, περιαγειρομέναι. *Pollux*, VIII, 2.

[3] L'ἐν Παλλαδίῳ remontait au régne de Démophoon, l'un des successeur de Thésée. Voici son origine, dit M. Robinson (*Antiquités grecques*, I, pag. 159): « Des Argiens, jetés pendant la nuit sur les côtes de l'Attique, abordèrent au port de Phalère, et, se croyant dans un pays ennemi se mirent, a piller. L'alarme se met parmi les Athéniens. Ils se rassemblent sous la conduite de Démophoon, repoussent les assaillants et les forcent à remonter sur leurs vaisseaux. Le jour suivant, Acharmus, frère de Démophoon, en visitant les morts, trouve le Palladium, statue de Minerve, et découvre ainsi que les vaincus de la veille étaient des alliés et des amis. Sur-le-champ il fait donner la sépulture à leurs guerriers, place la statue dans un temple dédié à la déesse, et établit des juges pour prendre connaissance des crimes involontaires. » Le citoyen coupable était condanné non à ἀειφυγία, l'exil perpétuel, mais à un exil temporaire, jusqu'à ce qu'il eût remis à la famille du mort une somme d'argent, dite ποινή, c'est-à-dire prix du sang.

l'homicide involontaire ; au *Delphinium*, c'est-à-dire dans le temple d'Apollon, ils jugeaient les meurtres commis avec la permission des lois, par exemple dans le cas de légitime défense ou d'attentat à la pudeur ; au *Prytaneium*, enfin, ils jugeaient jusqu'aux objets inanimés qui avaient été les instruments d'un crime, et les faisaient précipiter dans la mer [1]. On le voit, tous ces jugements étaient bien de la compétence ἐπὶ τῶν φονικῶν ; et si des juges différents des Éphètes eussent siégé à côté d'eux, la juridiction des Éphètes était vaine, et le domaine où s'étendait leur pouvoir disparaissait. Il faut donc admettre que les juges de ces trois tribunaux à partir de Dracon, et jusqu'à l'établissement des Héliastes, furent les Éphètes eux-mêmes.

En 595, Solon, reconnu et acclamé par toutes les factions politiques, donna à sa patrie une constitution nouvelle. Détruisant les tribus de Thésée avec leurs phratries et leurs groupes héréditaires, il introduisit le nouveau système de classification, appelé par Aristote principe timocratique [2]. Tous les citoyens furent divisés en quatre classes, suivant l'importance de leurs biens. Ceux dont le revenu annuel s'élevait à cinq cents médimnes de blé formèrent la première classe, celle des Pentacosiomédimnes [3]. La seconde classe, dite des Chevaliers, et la troisième, dite des Zeugites, avaient leurs privilèges distincts. Mais les membres de la première classe étaient seuls éligibles à l'archontat et à tous les grands commandements ; par conséquent ils étaient seuls admis à faire partie de l'Aréopage. L'Aréopage en effet ne se recruta plus que parmi les archontes annuels sortis de charge. La quatrième classe, celle des Thètes, qui formait l'assemblée du peuple ou ἐκκλησία, était revêtue du droit de choisir les archontes annuels dans la première classe ; de plus les archontes et les magistrats, en quittant leurs charges, étaient formellement soumis à rendre des comptes à l'assemblée du peuple. Ils pouvaient être mis en accusation et privés des honneurs de l'Aréopage. La constitution solonienne

[1] *Dictionnaire des antiquités grecques*, par Robinson, traduit de l'anglais, par Leroy, I, p. 159.

[2] Aristote, *Politique*, II. Τίμημα signifie condition d'impôt et rôle de propriété.

[3] Plutarque, *Vie de Solon*, c. XVIII. — Le médimne valait quatre boisseaux, ou 51 litres.



conférait donc au peuple des pouvoirs étendus. La quatrième classe, composée de citoyens non éligibles, faisait seule les élections, disposait de toutes les hautes magistratures politiques et judiciaires. Est-ce à dire que Solon ait voulu affaiblir le prestige de l'Aréopage ? Telle ne fut pas sa pensée. La classe élevée des πενταχοσιομέδιμνοι, d'où sortaient les archontes, et leur fortune personnelle, qui devait être considérable, les mettaient à l'abri des atteintes de la pauvreté. Dès lors ils échappaient aux pièges de la corruption vénale et jugeaient avec indépendance. Archonte lui-même, et par suite membre de l'Aréopage, Solon prit à cœur de régler les épreuves qui précédaient l'élection des archontes, et les serments solennels qu'ils devaient prêter en sortant de charge, avant d'entrer à l'Aréopage. Le jugement rigoureux qui éloignait tout membre indigne ou déconsidéré, était pour le corps entier une garantie de son prestige et de son autorité. Après leur admission, les Aréopagites devaient mener une vie exemplaire, toute faute légère était pour eux un crime déshonorant, et le coupable pouvait toujours être exclu du tribunal. « On assure, entre autres faits, qu'un aréopagite fut chassé honteusement de l'Aréopage pour avoir étouffé sur sa poitrine un oiseau qui était venu s'y réfugier[1]. »

Tant de sauvegardes assurèrent à l'Aréopage cette haute réputation de justice et de sagesse, et ce long éclat de gloire dont toutes les pages de la littérature antique nous ont transmis le souvenir. C'est à l'Aréopage reconstitué par Solon qu'Eschyle adressait, trente ans après la mort du législateur, cet hommage éclatant : « tribunal envié des Scythes et des Pélopides, véritable boulevard du pays, qu'il protège contre l'anarchie et le despotisme, collège d'hommes désintéressés et sévères, graves et honorés, institués pour être, lorsque tous dorment dans la cité, les sentinelles actives et vigilantes, craintes et respectées[2]. » Et les acclamations de l'auditoire ratifièrent l'admiration du poète. — L'archontat de Solon est pour l'Aréopage l'époque historique la plus brillante. Bien que le jugement de

[1] Voir M. Caillemer, dans le grand *Dictionnaire des antiquités latines et grecques*. On y trouvera l'indication des nombreux passages où ce fait est relaté.

[2] *Euménides*, vers 700 et suiv.

l'homicide involontaire lui soit retiré, ses attributions sont encore considérables, et son influence supérieure à celle des nouvelles assemblées. L'assemblée du peuple, ou ἐκκλησία, adopte les mesures d'intérêt public, fait la paix et la guerre, juge les crimes de haute trahison ; le Sénat des Quatre-Cents élabore et propose les projets de loi sur lesquels le peuple est appelé à voter. Mais l'Aréopage conserve le droit de juger l'homicide prémédité ; il a le droit de surveiller l'exécution des lois et au besoin le pouvoir censorial pour réformer la vie et les mœurs des citoyens. Et même, pour obéir aux intentions de Solon, il impose aux indolents, aux prodigues, aux déserteurs des anciens rites une discipline tutélaire et paternelle, au delà de ce que pouvait marquer la lettre de la loi [1]. Il conservait donc une véritable juridiction politique ; mais on était dans la voie des innovations démocratiques et cette prépondérance légale devait cesser bientôt.

De vieilles lois, gravées sur une colonne de pierre, réglaient la procédure des φονικαὶ δικαί. Les parents seuls de la victime pouvaient porter plainte devant l'archonte-roi, qui lançait le mandat d'arrêt et remettait l'accusé au pouvoir de l'Aréopage. Les juges siégeaient à ciel ouvert ; les témoignages et les monuments consultés sont formels sur ce point. En face de l'autel des Euménides, l'accusateur et l'accusé prenaient l'engagement explicite de ne rien dire de contraire à la vérité, et leurs serments solennels, prononcés sur les entrailles d'un bélier et d'un taureau immolés suivant les rites sacrés, appelaient sur les parjures la vengeance des immortels. — Deux sièges de pierre servaient d'appui aux adversaires : l'un, celui de l'accusateur, était appelé ὁ λίθος ἀναιδείας, la pierre implacable ; l'autre, celle de l'accusé, ὁ λίθος ὕβρεως, pierre de l'injure. Chaque parti avait le droit de parler deux fois ; mais devant l'Aréopage on ne pouvait appeler ni avocat ni défenseur. La loi du tribunal in-

[1] Suivant une croyance populaire reproduite par l'orateur Dinarque, le sénat de l'Aréopage était encore gardien de certains « testaments secrets, ἀπορρηταὶ διαθηκαί, sur lesquels reposait le salut d'Athènes. » Il s'agissait de quelque mystérieuse confidence d'Œdipe au roi Thésée sur le lieu de son tombeau, d'une sorte de *testament* oral destiné à être transmis d'âge en âge par les chefs de la démocratie athénienne à leurs héritiers successifs. » (Comparer Sophocle, *Œdipe à Colone*, v. 1512 et suiv. — Egger, dans le *Journal des savants*, 1873, p. 335.



terdisait même « les exordes insinuants » et tous les entraînements de l'éloquence qui touchent la sensibilité des juges[1]. Au temps de Lucien cependant, et peut-être au troisième siècle déjà, les accusés pouvaient faire appel aux plaidoieries des avocats[2]. — Cette rigueur qui écartait au profit de la justice les assauts brillants de la parole, a trouvé grâce devant Démosthène lui-même. L'équité et l'impartialité du vieux tribunal arrachent au grand orateur cette déposition pleine de déférence et de patriotique fierté : « Athènes compte beaucoup d'institutions incomparables qui ne se trouvent dans aucun autre État; mais il en est une surtout, la plus nationale et la plus respectable de toutes, le tribunal de l'Aréopage. Les titres de gloire transmis par l'histoire et la tradition, ou debout encore sous nos yeux, sont si grands que jamais aucun autre tribunal n'a pu en revendiquer de tels. C'est de ce tribunal seul qu'on peut dire que jamais accusé convaincu et condamné, ou accusateur débouté de sa poursuite n'ont taxé d'injustice la sentence qui les frappait[3]. »

II

Quel fut, après Solon, le rôle politique de l'Aréopage? On n'a pu le préciser. Mais il est certain que les révolutions qui suivirent diminuèrent et annulèrent insensiblement le rôle de haute surveillance sur l'observation des lois. On ne voit pas dans l'histoire un seul acte de *veto*, opposé par l'Aréopage aux décisions de l'assemblée populaire. Les nomophylactes créés par Périclès pour remplir ces fonctions de pouvoir pondérateur eurent sans doute le droit de *veto*, et reçurent le nom de κωλύοντες; ils assistaient même toujours aux délibérations de l'ἐκκλησία. Mais il était plus difficile à l'Aréopage tout entier qu'à dix nomophylactes d'assister régulièrement aux grandes assemblées du peuple. A défaut de textes positifs, il serait téméraire d'affirmer que l'Aréopage jouissait du droit de *veto*, ou qu'il détachait une commission investie du droit souverain de juger une loi contraire

[1] Lucien, *Comédie des Anacharniens.*
[2] Pollux, VIII, 117.
[3] Démosthène, *Discours contre Aristocrate.* Πολλὰ μὲν δὴ παρ' ἡμῖν ἔστι τοιαῦτα οἷα οὐχ ἑτέρωθι, ἓν δ'οὖν ἰδιώτατον πάντων καὶ σεμνότατον, etc.

aux intérêts de l'État. Il vaut mieux conjecturer du silence de l'histoire et de l'absence des documents que l'Aréopage s'en tenait à ses attributions judiciaires.

Cependant la décadence de l'Aréopage ne fut pas le contrecoup immédiat des lois de Solon. Sous le gouvernement de Pisistrate et de ses fils, de 561 à 510 avant Jésus-Christ, l'Aréopage fut respecté et maintenu dans sa haute influence, au-dessus de toutes les luttes et de toutes les compétitions qui déchiraient alors la république. Son prestige ne fut sérieusement compromis que par les réformes de Clisthène et d'Aristide. En 510, Clisthène, s'appuyant sur le parti populaire, renversa le dernier fils de Pisistrate et remania la constitution politique. Il établit dix nouvelles tribus égales en privilèges et qui avaient pour base, non plus la fortune ou la noblesse, ou la distinction des services, mais le *dème*, c'est-à-dire la distribution territoriale par cantons. Il n'est pas sûr cependant que Clisthène ait ouvert à toutes les classes de citoyens l'accès de l'archontat ; mais Aristide fit tomber les dernières entraves. Désormais les citoyens les moins riches, les moins distingués, pouvaient arriver à toutes les magistratures, même à l'archontat, et par suite à l'Aréopage. En dépit de toutes les précautions dont le tribunal voulait environner le recrutement de ses membres, le niveau de considération et de sagesse devait tôt ou tard s'abaisser.

Clisthène et Aristide portèrent à l'Aréopage un coup non moins sensible par la nouvelle organisation qu'ils donnèrent au tribunal des Héliastes, dont nous parlerons un peu plus loin. C'était conférer à la plèbe le droit de juger, d'interpréter les lois, de condamner et d'absoudre sans appel.

Mais quoique les lois nouvelles ouvrissent la route de l'archontat à tous les citoyens, la sagesse du peuple pendant les premières années de son pouvoir sut rendre hommage aux vertus et à la supériorité des Eupatrides. Il ne voulut élire que des citoyens de l'ancienne classe des Pentacosiomédimnes ; et jusque sous la domination d'Éphialte (461 avant Jésus-Christ), les archontes qui entrèrent à l'Aréopage étaient les héritiers et les protecteurs du vieil esprit athénien. Il faut le dire : à cette époque le souvenir des guerres Médiques était présent encore à tous les esprits, et la noble conduite de l'Aréopage sacrifiant ses

richesses au salut de la patrie et combattant à Salamine exaltait dans les cœurs la reconnaissance et l'admiration [1]. Ne peut-on pas voir l'expression de cette reconnaissance dans le désintéressement du peuple athénien s'obstinant pendant cinquante années à sauvegarder et à perpétuer par ses choix la sagesse et le prestige de son tribunal? Mais en 461, la génération héroïque, contemporaine des grandes guerres de l'indépendance, avait disparu, et Éphialte, nous dit Aristote, « abaissa l'autorité de l'Aréopage » [2]. En effet, il proposa au peuple un décret nouveau qui annulait les prérogatives politiques et censoriales de l'Aréopage et réduisait sa compétence judiciaire. Le peuple approuva, et l'antique Sénat fut réduit au jugement des φονικαὶ δικαί. Tous les autres pouvoirs passèrent à une assemblée nouvelle, les *nomophylactes*, créés par Éphialte, préposés à la surveillance de toutes les magistratures établies, et ayant droit comme les archontes d'entrer à l'Aréopage au sortir de charge. Une autre innovation, établissant que l'élection des archontes se ferait par le sort et non plus par voie de scrutin, est aussi attribuée à Éphialte. S'il n'en est pas l'auteur, du moins elle suivit de près ses réformes. On était loin alors des incommunicables privilèges des Eupatrides et des lois protectrices de Solon!

Pendant l'oligarchie despotique des Trente (404 à 403 avant Jésus-Christ), qui ne dura que huit mois, toutes les lois, toutes les institutions d'Athènes furent renversées, aucun tribunal ne put tenir ses séances, l'Aréopage moins que tout autre. C'est cette suspension momentanée de procédures qui a fait dire, mais à tort, que l'Aréopage avait été officiellement dépouillé de ses dernières prérogatives par le gouvernement des trente tyrans. Il fut simplement remplacé par le bon plaisir des juges que Lysandre avait établis. La liberté d'Athènes bientôt reconquise le rendit à ses fonctions habituelles [3]. La gloire d'avoir lutté et d'avoir souffert pour l'indépendance d'Athènes retrempa même sa force. Lysias, dans un discours où il célèbre la délivrance

[1] Cicéron, *De officiis*, I, 22. — Plutarque, *Vie de Thémistocle*.
[2] Aristote, *Politique*, II, § 3. — Plutarque, *Vie de Cicéron*, ch. xv; — *Vie de Périclès*, ch. ix.
[3] *Histoire de la Grèce ancienne*, par Grote, VII, p. 354.

de sa patrie, nous représente l'Aréopage travaillant uniquement au salut de l'État dans les dernières années de la guerre du Péloponnèse et sous la domination étrangère. Plusieurs fois, à partir de 403, l'Aréopage fut chargé de missions exceptionnelles, plus délicates que ses jugements ordinaires. A cette époque se rapporte le fait raconté par Cicéron dans le premier livre de *la divination* [1]. Dans les affaires religieuses surtout, sa sollicitude était perpétuellement en éveil, et M. Caillemer cite un texte important de saint Justin, où le grand apologiste affirme que Platon jugeait imprudent, par crainte de l'Aréopage, de citer le nom de Moïse à l'appui du monothéisme. Lorsqu'un fait illicite était grave, comme l'impiété (ἀσεβείας γραφή) et l'outrage aux institutions existantes, il était jugé par les Héliastes. C'est de ce tribunal populaire que relevaient les crimes de Socrate et de Diagoras de Mélos.

L'Aréopage fut chargé par le peuple de faire l'enquête sur les trois cents talents que Darius avait envoyés à Athènes, au moment où s'agitait la faction macédonienne, après la mort de Philippe. C'est donc à l'Aréopage que revient l'honneur d'avoir démasqué les démarches du satrape Harpalus et l'emploi perfide de ses trésors. Dans son rapport (ἀπόφασις), qui fut si fatal à Démosthène, l'Aréopage désignait les coupables et les traduisait devant le tribunal des Héliastes. On sait que Démosthène condamné quitta précipitamment le territoire de l'Attique [2].

Après ce procès célèbre, l'Aréopage tombe dans l'oubli. Tout le temps que dure la domination des Antigonides, aucun acte éclatant ne se produit, son nom même n'est pas prononcé dans l'histoire. Mais en 146, quand Athènes et la Grèce furent réduits en province romaine, l'Aréopage resta debout et survécut à la liberté athénienne, même après la prise et la destruc-

[1] « On avait dérobé dans le temple d'Hercule une coupe d'or d'un prix considérable, et le Dieu étant apparu en songe à Sophocle, lui indiqua celui qui avait commis le larcin. Sophocle négligea deux fois de suite le même avertissement ; mais le songe étant revenu à plusieurs reprises, le poète alla en rendre compte à l'Aréopage ; aussitôt les aréopagites firent arrêter celui que Sophocle avait nommé ; on le mit à la question ; il confessa le vol, et rendit la coupe. » (*De divinatione*, I, ch. xxv.)

[2] Plutarque, *Vie de Démosthène*, ch. xxvi.

tion de la ville par Sylla. Sur ce sol héroïque, en présence de cette grande institution et de ces grands souvenirs que Rome admirait, la politique du Sénat sut se faire plus clémente et plus habile encore que dans les autres provinces. Athènes, *fœdere socia*, ville alliée, ne perdit pas le Sénat de l'Aréopage, mais les sénateurs furent nommés non plus par le sort, mais par l'élection. Ce fut comme un réveil des jours de Solon, et l'émulation ambitieuse se disputa avidement les sièges du tribunal. Cicéron dit avoir vu des citoyens romains qui siégeaient avec fierté dans l'Aréopage. Rufus Festus se vanta d'être aréopagite. Tacite nous apprend que les Romains sous Tibère faisaient appel aux lumières de l'Aréopage[1].

La dernière fois que ce tribunal est cité dans l'histoire, c'est au chapitre XVII des *Actes des Apôtres*[2]. Saint Paul disputait dans Athènes avec les juifs, avec les habitants de la ville et avec tous ceux qui se présentaient sur l'agora. « Ce sont des nouveautés, lui dit-on, que vous faites retentir à nos oreilles. Nous voulons savoir ce que vous prétendez. » Et on le conduisit devant l'Aréopage. C'est devant ce tribunal que Paul, au milieu des Aréopagites, fit entendre le discours immortel où il annonce aux Athéniens le Dieu inconnu, dont ils gardent l'autel sans le connaître. C'est là que la doctrine et la grâce de l'Évangile vont recruter les premiers chrétiens d'Athènes, et en ce jour la parole victorieuse de l'Apôtre saisit l'âme de Denis l'Aréopagite et ladonne à Jésus-Christ comme un dernier et magnifique hommage de l'antique Sénat qui va mourir.

J. LE GÉNISSEL.

(La suite prochainement.)

[1] Tacite, *Annales*, II, 55.
[2] *Actes des Apôtres*, c. XVII, v. 19 et suivants.

UN ARGUMENT OFFICIEL
EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

— TROISIÈME ARTICLE [1] —

V

DÉPENSES

Dans notre dernier chapitre sur l'enseignement des maisons d'éducation, nous avons voulu laisser autant que possible la parole aux chiffres et les réflexions au lecteur. Il y aurait eu cependant beaucoup à dire sur le développement excessif des classes primaires dans les maisons de l'État et sur la création des petits collèges, qui en a été l'effet ou la cause, développement anormal, création funeste à l'enfant, à la famille, au collége lui-même; beaucoup à dire aussi sur l'introduction de l'enseignement spécial dans les établissements de l'instruction secondaire, introduction qui altère la nature de ces établissements, qui les fait déchoir de leur rang, qui y compromet par des mélanges hétérogènes les fortes études aussi bien que l'éducation; beaucoup à dire sur le *statu quo* ou même, sur la diminution numérique des classes de lettres dans les lycées et colléges, alors que ces établissements ont acquis dans l'ensemble plus de 13,000 élèves et que ces mêmes cours dans les établissements ecclésiastiques ont augmenté autant ou plus que tous les autres. Serait-il donc vrai que l'Université, avec son monopole des programmes et des examens, ne réussît qu'à produire chez elle la décadence des études littéraires; et que l'Église au contraire, violentée dans ses méthodes, mais toujours fidèle à sa mission, à ses traditions, à ses instincts de haute culture intellectuelle, dût en être une fois de plus l'asile et la sauvegarde

[1] Voir les livraisons de février, p. 234, et de mars p. 413.

contre la nouvelle barbarie qui nous envahit, celle du matérialisme et de l'utilitarisme? Autant de questions où nous ne pourrions entrer sans changer en un traité sur l'éducation notre étude sommaire de la statistique ministérielle. Nous allons donc l'envisager sous un dernier aspect et conclure ce travail.

Dans toute œuvre humaine il y a la question d'argent. Elle n'est jamais la plus élevée, rarement la plus intéressante; mais elle a toujours son importance et même, auprès de certains esprits trop positifs, sa prépondérance. Dieu nous garde de lui donner cette valeur souveraine, quand il s'agit d'apprécier des systèmes d'enseignement! Ce qui doit former les âmes ne s'estime pas au poids de l'or. Un enseignement préférable par lui-même ne cesserait pas de l'être pour exiger dans l'ensemble quelques millions de plus; et un enseignement vicieux ne saurait devenir par le bon marché ni sain ni acceptable. Mais si un enseignement, sans être inférieur pour l'éducation physique, intellectuelle et morale, est cependant donné à des prix moins élevés, il est clair que dès lors il devient préférable, puisque, moins onéreux que les autres pour l'État et les familles, il leur procure cependant les mêmes avantages, et que sans abaisser le niveau de l'éducation, il la met à la portée d'un plus grand nombre. Il est donc à propos de ne pas omettre ce point de vue dans notre comparaison de l'enseignement religieux et de l'enseignement laïque. D'ailleurs il sera bon de nous rendre compte une fois de plus, chiffres en main, de ce que peut l'État avec ses budgets, et de ce que peut l'Église avec son dévouement désintéressé.

I. *Comparaison des frais d'entretien et d'instruction par élève dans les divers enseignements.* (Tableau n° 33.) D'après la statistique, en 1876, le taux moyen du prix scolaire dû par les élèves *externes* a été :

Dans les lycées, de.	113 fr.
Dans les collèges communaux, de.	72
Dans les établissements libres laïques, de . . .	119
Dans les établissements libres ecclésiastiques, de.	133

D'après ce tableau, la rétribution scolaire des externes dans les établissements ecclésiastiques l'emporterait de 14 francs sur



celle des établissements libres laïques, de 20 francs sur celle des lycées, de 61 francs sur celle des collèges communaux. Nous trouverons pour les prix de pension de tout autres résultats. Du reste ces différences, sauf la dernière, sont peu considérables. Ajoutons que dans l'enseignement libre les externes sont en minorité.

Pour les élèves *internes* dans cette même année 1876 le taux moyen de la pension a été :

Dans les lycées, de.	618 fr.[1]
Dans les collèges communaux, de.	518
Dans les établissements libres laïques, de. . .	654
Dans les établissements libres ecclésiastiques, de.	543

On voit par là que la moyenne de la pension des établissements libres ecclésiastiques est *inférieure* de 111 francs à celle des établissements libres laïques, de 75 francs à celle des lycées, supérieure seulement de 25 francs à celle des collèges communaux. Rappelons que les petits séminaires ne sont pas compris dans ces calculs. Ils auraient assurément fait baisser de beaucoup cette somme de 543 francs attribuée aux établissements ecclésiastiques, et donné lieu à une comparaison qui leur serait encore plus favorable.

En combinant les données précédentes, nous trouvons pour pension moyenne :

De *tout* l'ensemble de l'enseignement secondaire. .	583 fr.
De tout l'enseignement secondaire *public*. . . .	568
— — *libre*.	598
— — *laïque*. . . .	597

Donc la pension moyenne ecclésiastique (543 frans) est inférieure de 40 francs à celle de tout l'ensemble de l'enseignement secondaire, inférieure de 25 francs à celle de tout l'enseignement public, inférieure de 55 francs à celle de tout l'enseignement libre, inférieure de 54 francs à celle de tout l'enseignement laïque.

Celle des établissements libres laïques est, au contraire, plus

[1] En réalité, la pension moyenne des lycées était en 1876 de 753 fr. 35 c. ; mais elle comprend, et il est juste d'en déduire les frais d'habillement qui atteignent environ 125 fr. par an.



élevée que toutes les autres. Il n'y a pas lieu de s'en étonner; cet enseignement n'ouvre pas ses établissements dans les mêmes conditions que l'Université. Celle-ci les reçoit tout construits, meublés, exempts de dettes, sans autres charges que celles des frais de vie et de traitements du personnel enseignant et enseigné. Le directeur d'un établissement libre au contraire doit acheter un terrain, construire, meubler; puis chaque année, outre les frais d'entretien et d'instruction, songer à recouvrer peu à peu les fonds ou du moins partie des fonds énormes qu'il a avancés, car la valeur d'une maison d'éducation ne représente presque jamais les dépenses qu'a exigées son installation; en attendant, il faut encore solder les intérêts de ces capitaux. Voilà qui justifierait du côté de l'enseignement libre laïque des pensions bien plus fortes qu'elles ne le sont. Mais les établissements libres ecclésiastiques se trouvent dans ces mêmes conditions si défavorables. Eux aussi, ils ne peuvent s'ouvrir qu'en se grevant d'abord et pour longtemps des charges les plus onéreuses. D'où vient donc que l'Église y donne un enseignement dont rien — nous voulons être modeste — n'a encore trahi l'infériorité, à des prix de pension moindres en moyenne que ne le font ceux de l'État? Quelle qu'en soit la cause, cette infériorité de prix, à qualité au moins égale, serait toujours une supériorité matérielle. Mais si la cause en est le désintéressement des maîtres qui dans les établissements congréganistes ne veulent pas recevoir de rétribution, et dans les établissements du clergé séculier se contentent de n'en recevoir que de très modiques, il y a là de plus, nous l'avons déjà fait remarquer, une supériorité morale incontestable. Car l'éducation est avant tout une œuvre de dévouement dont le désintéressement est la meilleure garantie.

II. *Dépense totale de l'instruction secondaire et répartition de cette dépense.* (Tableau n° 32.)

1° Nous allons d'abord dans le tableau suivant mettre sous les yeux les accroissements de cette dépense dans la période décennale exprimée par les statistiques récentes.

DÉPENSES	En 1865		En 1876		Excédant pour 1876	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
de l'État.	2,762,487	45	5,568,335	74	2,805,848	29
des Départements . . .	171,391	40	468,271	65	296,880	25
des Communes. . . .	2,965,886	23	4,280,247	54	1,314,361	31
des Familles.	58,564,807	73	65,605,929	11	7,041,121	38
TOTAL. . . .	64,564,572	81	75,922,784	04	11,458,211	23

Au sujet de ces nombres le rapport ministériel fait la remarque suivante : « Ces résultats obtenus malgré nos pertes de territoire témoignent de l'énorme impulsion donnée à l'instruction publique dans ces dernières années non seulement par l'État, mais encore par les départements, les communes et les particuliers. » — Et par l'Église, devrait ajouter, pour être juste, l'écrivain officiel ; car, on le verra tout à l'heure, la plus grande partie de ces sommes vient de l'enseignement libre, qui lui-même est en majeure partie représenté par l'enseignement ecclésiastique. Ajoutons que ces chiffres eux-mêmes sont loin de renfermer tout ce dont l'Église enrichit le patrimoine de l'enseignement secondaire. Quand l'État, les départements, les communes, fondent un lycée ou un collège, tous les frais, à un centime près, vont sous le nom de subvention grossir les comptes publics. Mais les dépenses faites par les évêques pour créer en dix ans leurs 21 maisons nouvelles, et par les congrégations pour en créer 46, en d'autres termes toutes les sommes versées par l'Église pour doter le pays, moyenne annuelle, de 5 ou 6 établissements d'instruction secondaire, elles ne laissent de traces que sur les cahiers des évêchés ou des économats de collèges. Voilà pourtant plusieurs millions qu'il faudrait ajouter à l'excédant de 1876 pour attester plus pleinement l'énorme impulsion donnée à l'enseignement, pour augmenter la satisfaction de tous ceux qui s'intéressent à cette grande cause, et aussi leur reconnaissance envers l'Église.

2° *Dépense totale de l'enseignement secondaire répartie entre l'État, les départements, les communes et les familles.* — Ce que nous avons dit plus haut a dû montrer que, si l'on considère les divers enseignements au point de vue économique, celui de l'Église est en lui-même préférable, puisque sans

être moins bon il est moins coûteux. Ce que nous allons dire va montrer qu'il est tout spécialement préférable pour le Gouvernement, puisqu'il prospère sans rien prendre aux caisses de l'État ou des administrations locales, tandis que l'enseignement public, qu'il prospère ou ne prospère pas, y puise à millions.

Les fonds de l'enseignement secondaire en 1876, s'élevant comme il a été dit à 75,922,784 francs, 04 centimes, étaient ainsi répartis quant à leur provenance et à leur emploi :

FONDS DE L'ETAT ALLOUÉS

AUX LYCÉES	en subventions . . .	3,913,951 92
	en bourses.	1,019,676 25
		4,933,628 17
AUX COLLÈGES COMMUNAUX	en subventions . . .	473,558 32
	en bourses.	161,149 25
		634,707 57
AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES	en subventions . . .	000,000 00
	en bourses.	000,000 00

FONDS DÉPARTEMENTAUX ALLOUÉS

AUX LYCÉES	en subventions . . .	114,250 »
	en bourses.	189,475 »
		303,725 »
AUX COLLÈGES COMMUNAUX	en subventions . . .	34,780 »
	en bourses.	120,577 95
		155,357 95
AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES	en subventions . . .	500 »
	en bourses.	8,688 70
		9,188 70

FONDS COMMUNAUX ALLOUÉS

AUX LYCÉES	en subventions . . .	119,244 37
	en bourses.	431,716 99
		550,961 27
AUX COLLÈGES COMMUNAUX	en subventions . . .	3,492,801 27
	en bourses.	99,865 »
		3,592,801 27
AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES	en subventions . . .	126,600 »
	en bourses.	10,020 »
		136,620 »

SOMMES PAYÉES PAR LES FAMILLES

AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	lycées	15,829,100 89
	collèges	8,525,106 67
		24,354,207 56
AUX ÉTABLISSEMENTS LIBRES		41,251,721 55

Voilà beaucoup de chiffres : voici les principales réflexions qu'ils peuvent inspirer.

1° En nombres ronds, le budget de l'enseignement secondaire *public* s'est élevé à 34 millions, savoir 21 pour les lycées et 13 pour les colléges ; celui de l'enseignement *libre* à 41 millions. Cet excédant de 7 millions du second sur le premier, bien que le nombre des élèves soit des deux côtés à peu près égal, n'est point dû à la différence des prix de pension, comme le prouve ce que nous avons dit précédemment ; il vient uniquement de ce que dans les établissements publics les pensionnaires sont moins nombreux de 12 mille environ que les externes ; dans les établissements libres au contraire les premiers l'emportent de 15 mille sur les seconds. Or, on sait qu'un externe ne verse guère à la caisse de l'économat que la cinquième partie de ce que verse un interne.

2° Les familles concourent aux frais de l'enseignement secondaire pour 65 millions ainsi distribués : à l'enseignement public pour 24 millions, à l'enseignement libre pour 41 millions ; elles dépensent donc pour celui-ci près du double de ce qu'elles dépensent pour celui-là. N'est-ce pas là un suffrage universel digne d'être pris en considération ? Car enfin comment mieux apprécier l'estime et les sympathies de la nation pour ces divers enseignements qu'aux sacrifices qu'elle s'impose *spontanément* pour chacun d'eux ? Le nombre des élèves lui-même pourrait être un indice moins significatif et moins infaillible, car bien des motifs autres que la voix de la raison et du cœur, bien des motifs d'intérêt, disons-nous, peuvent déterminer les familles à donner leurs enfants aux établissements de l'État. Mais quelles considérations d'intérêt pourraient les porter à dépenser beaucoup plus pour l'enseignement libre ? Recourir à cet enseignement mis de nos jours au ban de la faveur admi-

nistrative, ce ne saurait être ni une sécurité de plus pour la position des parents, ni une bonne note pour leur avancement, ni un antécédent favorable à l'avenir de l'enfant. Donc, une estime plus marquée, une confiance plus grande à l'égard de l'enseignement libre, ecclésiastique et congréganiste, voilà ce qu'affirme hautement, en lui donnant 17 millions de plus, la partie de la nation qu'intéresse l'enseignement secondaire. Un gouvernement qui ne se reconnaît d'autre droit que d'obéir aux volontés de la nation, pourrait-il ne pas tenir compte de cette pétition, écrite non avec une goutte d'encre, mais avec des flots d'or? Ce vote à la caisse est-il moins digne de lui que le vote à l'urne? Ici, on jette un morceau de papier, là on verse la substance même des familles; d'un côté il n'en coûte rien, souvent même le suffrage est payé; de l'autre, toujours le suffrage paye et souvent il coûte beaucoup.

3° Des fonds versés par les bourses privées passons aux fonds versés par les caisses publiques. L'État contribue à l'enseignement secondaire pour près de 6 millions, les départements pour près de 500 mille francs, les communes pour plus de 4 millions. L'État donne tout, absolument tout à ses propres établissements; aux établissements libres, rien, absolument rien. Les départements et les communes font de même, si l'on excepte quelques milliers de francs. En somme *dix millions* de fonds publics sont consacrés à une seule catégorie de l'enseignement secondaire à l'exclusion de l'autre.

Est-ce juste? est-ce habile? est-ce généreux?

Juste, non, car ces fonds publics sont dits publics pour deux raisons: parce qu'ils sont fournis par le public, et parce qu'ils doivent servir au bien public. Or, le public qui fournit ces fonds n'est pas seulement la partie de la nation dont les sympathies se portent vers l'enseignement universitaire; c'est aussi et en plus grande proportion celle qui préfère l'enseignement libre et ecclésiastique. Pourquoi la forcer à servir ainsi par les impôts qu'elle paye le *seul* enseignement dont elle ne veut pas? En second lieu, le bien public n'est pas procuré seulement par l'enseignement universitaire; il l'est par tout enseignement religieux, patriotique, élevé. Or, tel est, non moins ou plus que l'autre, l'enseignement libre et ecclésiastique. Pourquoi donc

l'exclure de la répartition de fonds destinés à procurer précisément ce bien public de l'éducation qu'il procure à merveille?

Est-ce habile? pas davantage. Car tant que le Gouvernement s'obstinera à réserver tous ses millions pour son enseignement, l'opinion publique s'obstinera à penser que cet enseignement public abandonné à lui-même serait trop pauvre, trop en défaveur pour se soutenir à côté de l'autre; que, n'était ce secours annuel de dix millions, l'Université non seulement serait dans l'impossibilité absolue de fonder de nouvelles maisons, mais verrait bon nombre de lycées et collèges déjà existant se dépeupler rapidement, et se fermer les uns après les autres. Il est toujours fâcheux pour un grand corps enseignant de penser et de faire penser que sa prospérité ou même sa vie dépend chaque année d'un caprice des Chambres votant le budget.

Si cette allocation exclusive n'est ni juste ni habile, est-elle généreuse? Voici une réponse qui est de nature à surprendre: « Un autre côté généreux par où se distingue l'enseignement secondaire de l'État, c'est le grand nombre des bourses: un interne sur dix, un externe sur cinq sont boursiers. Sans faire aucun bruit de ces libéralités, l'Université paye ainsi la dette qui lui a été léguée par les anciens collèges et couvents dont elle est l'héritière[1].» Nous avouons ne voir ici chez l'Université ni côté généreux ni libéralités. D'abord parce que le nombre total des bourses de l'enseignement secondaire en France ne nous paraît pas mériter de tels éloges. S'il était réparti, comme il devrait l'être en bonne justice, entre tous les établissements de cet enseignement, il donnerait en moyenne pour chacun d'eux de trois à quatre boursiers internes, et de neuf à dix externes. C'est bien peu de chose. En 1788, les dix collèges de Paris avaient chacun en moyenne 75 bourses; le collège Louis-le-Grand à lui seul en avait 490[2]. Ajoutons qu'alors ces bourses étant des fondations privées, elles témoignaient de la libéralité des particuliers. Aujourd'hui encore lorsque, sans en faire bruit

[1] L'*Enseignement en 1878*, par M. Michel Bréal de l'Institut de France: *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1878, p. 740.

[2] Voir dans les *Études religieuses*, juillet 1875, t. XXVII, p. 136: *Tableau des collèges de Paris en 1788 et des bourses qu'ils possédaient*, par le P. Alet.



dans les statistiques, un établissement ecclésiastique reçoit gratuitement des élèves aux dépens de sa propre caisse, et toutefois sans détriment pour ceux qui payent, grâce au désintéressement des maîtres, c'est aussi de leur part une vraie libéralité. Mais dans le système actuel des bourses, nous ne la trouvons nulle part, ni du côté de l'Université, qui reçoit de l'État toutes les faveurs qu'elle fait, ni du côté de l'État, qui les prélève sur les contribuables, ni chez ces derniers, qui se dispenseraient très volontiers de ces générosités forcées. Enfin si le côté généreux ne paraît ni dans le nombre ni dans la provenance des bourses, paraît-il du moins dans leur mode de répartition? La question serait la même pour les missions données à titre de subventions. Mais c'est demander s'il est généreux de la part des ministres de l'instruction de réserver toutes les ressources publiques pour cette moitié de l'armée enseignante dont ils sont les chefs en qualité de grands maîtres de l'Université, et d'en refuser à l'autre moitié la plus petite part. C'est demander s'il est généreux de la part du gouvernement, lorsque la loi a voulu pour le progrès de l'enseignement en assurer la libre concurrence, de la rendre impossible pour un grand nombre, très difficile pour tous en donnant un seul enseignement public, appuyé déjà par toute l'influence de l'État, tout l'appui de son Trésor. C'est demander enfin s'il est généreux de la part de l'Université de *payer la dette qui lui a été léguée par les anciens collèges et couvents dont elle est l'héritière*, de telle sorte qu'elle seule en profite avec ses seuls élèves, à l'exclusion de cet enseignement ecclésiastique auquel elle doit les trois quarts de ses lycées et la moitié de ses collèges.

Au reste, cette question des bourses et des subventions touche de plus près aux droits des contribuables et à la liberté des pères de famille qu'aux intérêts de l'enseignement libre et ecclésiastique. Il a pu se passer de ces secours à ses débuts ; il le pourra mieux encore dans la suite, n'y perdant que fort peu e sa prospérité, y gagnant beaucoup d'indépendance et de stabilité.

Ce qui importe à l'Église et à la France c'est que le gouvernement qui ne peut suffire aux pressants besoins du pays, qui n'a pas assez de tous les impôts mis sur tout pour fortifier ses

frontières, entretenir ses armées et ses flottes, ranimer ses colonies, développer l'agriculture, comprenne de quel avantage est pour lui un enseignement qui, témoignant de sa qualité par ses succès toujours croissants, sanctionné d'ailleurs par les ppéférences de la plus grande partie de la nation, ne coûte pas un sou au Trésor. Le gouvernement croit-il, en le sacrifiant à des hommes anticatholiques et antifrançais, se mettre dans la nécessité de dépenser chaque année pour l'enseignement secondaire non plus dix, mais vingt millions de ces fonds publics déjà épuisés ?

VI

CONCLUSION

« Des progrès considérables ont été accomplis dans l'enseignement secondaire. » C'est par cette assertion que s'ouvre la conclusion du Rapport ministériel. Suit le détail et puis le résumé de ces « résultats acquis depuis 1865, résultats qui embrassent toute l'organisation de l'enseignement secsndaire. » Pour résumer notre propre travail, parcourons rapidement ces progrès, en rappelant ce qu'ils valent et en les attribuant à qui de droit.

Extension en établissements. Nous avons vu que les fondations nouvelles de l'enseignement public et celles de l'enseignement ecclésiastique étaient dans la proportion de un à six.

Augmentation des élèves. Nous avons vu que cet accroissement s'est produit surtout en faveur de l'enseignement congréganiste, qui a doublé sa population scolaire.

Amélioration du matériel. La statistique elle-même nous a dit que, même après ce qui a pu être fait, il restait encore beaucoup à faire sous ce rapport dans les lycées et collèges ; les établissements libres paraissent mieux placés dans l'estime des inspecteurs et mieux encore dans celle de l'opinion.

Développement de l'enseignement spécial et des petits collèges. Ces deux progrès, nous l'avouons, sont tout à l'avantage de l'enseignement public ; mais nous n'avons pu y voir que progrès en arrière, que signes ou causes de décadence,

dans les établissements universitaires, des fortes études et de l'éducation.

Élévation des traitements. Nous avons fait remarquer que l'enseignement, soit ecclésiastique, soit surtout congréganiste, a l'avantage de n'avoir nul besoin de ce progrès, qu'il y gagne de demander dans l'ensemble aux élèves moins d'argent et de leur promettre plus de dévouement.

Élargissement du cadre des études par l'addition de matières nouvelles. L'enseignement libre a subi par force la plupart de ces innovations, non sans les redouter en général comme funestes aux études classiques ; l'avenir dira s'il s'est trompé.

Augmentation des recettes de l'enseignement secondaire. Nous avons vu que si le Trésor de l'État témoigne de plus en plus sa prédilection pour l'enseignement public, de plus en plus aussi la bourse des familles témoigne de leur préférence pour l'enseignement libre et religieux.

En somme, les progrès réels que signale le document officiel appartiennent surtout à l'enseignement ecclésiastique et congréganiste. Du reste, on le voit, ces progrès tels qu'ils ont été et pouvaient être exprimés en chiffres, ne sont que des progrès d'extérieur, de surface, de quantité : l'intime, le fond, la qualité ne s'y montrent pas et ne pouvaient s'y montrer. C'est là, nous le répétons en finissant comme nous le disions au début, ce qui fait de ces statistiques des œuvres incomplètes et, si l'on n'y prend pas garde, trompeuses. Pour établir en parfaite connaissance de cause la comparaison des divers enseignements, que de tableaux il faudrait ajouter aux trente-cinq que nous avons analysés, que de statistiques nouvelles à celle que nous a donnée le ministère !

La statistique des élèves religieux, vertueux, distingués ; celle des élèves indifférents, vicieux, sans éducation;

La statistique du bon ordre, du travail, des succès ; celle de l'insubordination, de la paresse, des échecs ;

La statistique des maîtres attachés de cœur à leurs élèves, des élèves attachés à leurs maîtres et à leur collège ; celle des maîtres n'enseignant que par métier, des élèves ne subissant qu'avec indifférence ou rancune leurs maîtres et leur collège ;

La statistique des chrétiens pratiquant, des hommes de con-

victions et de dévouement, donnés par chaque établissement à l'Église et à la France ; celle des hommes sans foi, sans principes, sans autre mobile que leur intérêt.

Voilà bien des travaux que ne saurait réaliser le plus actif bureau de statistiques : les faits de l'ordre moral échappent au calcul. Mais si de pareilles statistiques étaient possibles, nous les désirerions au contraire, nous les demanderions ; car, elles seraient encore plus favorables que la première à l'enseignement ecclésiastique, nous le croyons ou plutôt nous en avons la certitude absolue et la preuve infaillible. C'est que, si la statistique de 1876 est par elle-même fort insuffisante, elle a cependant une valeur indirecte par où elle équivaut aux autres et nous dit à mots couverts tout ce que celles-ci pourraient nous apprendre. En effet, telles sont de nos jours les circonstances où se trouve placé l'enseignement religieux, que pour lui le développement est un signe de progrès véritable, le succès dénote la valeur, l'expansion manifeste la supériorité. Expliquons-nous.

Quand un corps enseignant a pour lui tous les appuis extérieurs, l'autorité de l'État, l'influence de l'administration, les faveurs du budget, le monopole des programmes et des examens, enfin une prise de possession antérieure d'un demi-siècle, si malgré tous ces secours il ne prospère pas ou prospère peu, c'est une preuve qu'il n'est pas bon, et si avec eux il prospère ce n'est pas une preuve qu'il le soit. Mais quand un enseignement n'a pour lui rien de tout cela ou même a tout cela contre lui, quand il ne s'appuie que sur une tolérance datant de la veille et incertaine du lendemain, quand pour s'implanter sur le sol et dans le cœur de la nation il n'a que soi-même et ses propres forces, que sa nature et son seul mérite, alors, s'il vient à succomber, écrasé par une concurrence inégale, il peut néanmoins ne pas être mauvais ; s'il se soutient il doit être bon, et s'il l'emporte il faut qu'il soit le meilleur de tous. Or, c'est dans ces conditions qu'a dû renaître l'enseignement religieux, dans ces conditions qu'il a prospéré et dépassé ses rivaux. Donc les faits, d'accord avec la raison, proclament qu'il est le meilleur des enseignements. Telle est notre conclusion, déduite des données officielles, et nous la formulons à la gloire de l'Église.

Mais est-il prudent, est-il opportun de le faire? N'est-ce pas, à l'heure même où des haines invétérées font explosion, les surexciter encore, en présentant aux regards l'objet même qui les irrite?

Nous lisions dernièrement dans une protestation pleine d'équité, d'éloquence et d'autorité: « L'enseignement libre a pris des proportions qui font ombrage aux partisans de l'enseignement officiel; il embrasse maintenant plus de la moitié de la jeunesse française, et il est presque partout donné par des hommes consacrés à la religion. Cet enseignement est donc tout chrétien et c'est lui qu'on veut arrêter et étouffer [1]. » — Oui, voilà bien ce qui a mérité à l'enseignement congréganiste le coup mortel dont il est menacé : il est trop religieux et il réussit trop. S'il n'était que religieux sans réussir, il est à croire qu'on le tolérerait volontiers comme un précieux témoin de la décrépitude du catholicisme. S'il réussissait sans être religieux, on lui tendrait la main comme à un auxiliaire puissant pour la guerre à outrance déclarée à Dieu et à son Christ. Mais être religieux et réussir, se présenter au nom de l'Église et attirer cependant à soi le courant de la faveur publique, faire triompher cette Église sur le théâtre de la culture intellectuelle et par là prouver en plein dix-neuvième siècle qu'Elle est encore la grande institutrice des nations, la seule puissance civilisatrice, retenant à l'ombre de l'autel sous l'aile du sacerdoce des générations pour qui le clergé catholique ne sera jamais l'ennemi, tout cela, c'est impardonnable et ce ne sera pas pardonné: tel est l'arrêt de la Révolution. Mais, s'il en est ainsi, que font tous les panégyristes des établissements ecclésiastiques? et nous-même, en changeant une statistique toute en faveur de l'enseignement laïque et officiel en une statistique des supériorités et des victoires de l'enseignement libre et religieux, qu'avons-nous fait, sinon, travailler à le compromettre davantage et à précipiter sa perte? Non, il nous a semblé que nous le défendions dans le présent et dans l'avenir. Cette grande cause, comme toutes les autres, a ses ennemis, ses défenseurs, ses

[1] Adresse de son Ém. le cardinal de Bonnechose et des évêques de la province ecclésiastique de Rouen : *Univers*, 28 mars, 1879.



indifférents. Les ennemis ont leurs intentions trop bien formées pour que l'humilité puisse les désarmer, leur science trop bien informée pour que le silence puisse les rassurer. De leur côté donc il n'y a rien à perdre à parler haut. Partout ailleurs il n'y a qu'à gagner. Il faut que les défenseurs apprennent à estimer de plus en plus ce qu'on veut leur ravir, pour le disputer avec le plus d'acharnement. Il faut que les indifférents discernent les vrais motifs de cette persécution, qui n'a sur les lèvres que progrès de la science et droits de l'État, qui n'a dans le cœur que jalousie et que haine de l'Église. Il faut enfin que tous, aujourd'hui et demain, voient avec une pleine évidence et sachent avec une entière certitude, que si l'enseignement religieux est menacé de périr en France, c'est pour avoir fait trop de bien à la jeunesse ; que s'il succombe, son malheur aura été le châtiment de la vertu et du talent : crimes dont la conscience publique l'absout déjà par des cris si forts qu'ils étouffent la voix des calomniateurs, châtiment dont la justice sociale le dédommagerait bientôt en le rappelant à l'existence et à de nouveaux triomphes. Car la tombe que l'on creuse pour l'éducation chrétienne ne saurait, alors même qu'on réussirait à l'y ensevelir, se refermer pour toujours, ou bien elle serait aussi la tombe de la France.

R. DE SCORRAILLE.

BENOIT DE GOÈS

MISSIONNAIRE VOYAGEUR DANS L'ASIE CENTRALE
(1603-1607)

Benoît de Goès n'est pas un inconnu dans l'histoire des voyages et des découvertes géographiques. De nos jours, le père de la « science de la terre » au sens moderne, Karl Ritter, a rendu un loyal hommage à « cet héroïque frère de la Mission des jésuites en Indostan, qui fut chargé de la tâche difficile de frayer et d'explorer la route continentale, alors complètement inconnue, de l'Inde au Cathay par Caboul, Kachgar, Yerken, Aksu, Khamil (Hami) [1] ». De plus, Ritter a consacré plusieurs pages de son *Asie* à élucider la route de notre voyageur. « Nous essayons, » dit-il à ce propos, « *pour la première fois*, de porter sur la carte cette route remarquable, restée jusqu'à présent incompréhensible et inexpliquée [2]. » En cela, l'illustre géographe s'est fait quelque illusion; car, bien avant lui, dès 1667, l'érudit P. Kircher avait tenté de fixer l'itinéraire de Goès sur une carte de l'Asie centrale et orientale [3]. Il est vrai que cet essai, qui donnait d'une façon assez approchée la direction générale de la route, était très imparfait dans le détail. La savante discussion de Ritter n'a pas éclairci toutes les obscurités; mais, à sa suite, d'autres géographes éminents n'ont pas dédaigné d'étudier de nouveau la relation du frère jésuite[4]. C'est

[1] C. Ritter, *Asien*, t. I, • sect., § 22, p. 218, Il revient sur le voyage de Goès, au tome Ier, 2e sect., § 29, p. 362; t. V, liv. III, 1re sect., § 5, nº 2, p. 391, 503-506, et ailleurs.

[2] O. l., t. V, p. 503.

[3] Ath. Kircher, *China illustrata*, part. II : Tabula geodoborica itinerum a variis in Cataium susceptorum rationem exhibens. (Anvers et Amsterdam, 1667).

[4] Il faudrait surtout nommer M. Henry Yule, *Cathay and the way thither* (Londres, 1867). Mais nous n'avons pu consulter ce savant ouvrage.

surtout en Angleterre et en Russie qu'on lui a fait cet honneur : on sait quel intérêt s'attache, pour ces deux pays, aux recherches sur la géographie de l'Asie centrale, et que de questions brûlantes sont ici étroitement liées avec la question scientifique. Depuis lors, l'émulation des deux grands peuples qui se disputent l'hégémonie politique et commerciale dans l'extrême Orient a produit une succession rapide de reconnaissances hardies, d'explorations savamment organisées, qui ont fait peu à peu la lumière sur les traits principaux de la région intermédiaire entre l'Inde anglaise et les possessions russes d'Asie centrale. Il ne faut plus maintenant chercher dans la relation de Goès beaucoup d'informations qui aient échappé à tant de voyageurs.

En revanche, il sera toujours intéressant, nous semble-t-il, de voir comment les découvertes contemporaines confirment les observations du modeste pèlerin de 1603.

Le voyage de Goès est de ceux qui méritent de n'être pas oubliés, même après les brillantes expéditions des Burnes, des John Wood, des Shaw, des Hayward, des Gordon et des Trotter, des Fedchenko, des Semenow, des Kostenko et des Przevalsky. On exalte avec raison le courage qu'ont montré avec des fortunes diverses tous ces hardis pionniers de la science géographique ; cependant la plupart n'ont fait que répéter une petite partie du voyage de Goès ; et l'on jugera, par le simple récit qui va suivre, si le frère a trouvé devant lui moins d'obstacles que nos contemporains. L'ensemble du chemin qu'il a parcouru, de Lahore, dans le Pendjab, à Sou-tcheou, sur la frontière de Chine, en passant par Kaboul, Talikhan, Yarkand, Khamil, peut être évalué sans exagération, à près de 4,000 kilomètres ; et tout ce chemin il l'a fait à travers les pays les moins propices aux voyageurs, l'Afghanistan, la Boukharie et le Badakhchan, le plateau de Pamir, la Kachgarie et le Turkestan oriental, le désert Gobi.

Mais l'expédition de Benoît de Goès n'est pas remarquable seulement pour la longueur et la difficulté de la route. Ce qui la rend surtout digne de figurer à jamais dans les annales de la géographie, c'est qu'elle a été poussée au milieu de contrées et de populations jusque-là presque entièrement incon-

nues; c'est qu'elle a fait, pour ainsi dire, une brèche lumineuse à travers les épaisses ténèbres qui cachaient encore à l'Europe le centre de l'Asie.

A la vérité, le voyageur jésuite avait été précédé sur ce terrain dès le XIII[e] siècle, par le célèbre Vénitien *Marco Polo*, sans parler des bouddhistes chinois dont les pèlerinages de la Chine à l'Inde, du IV[e] au XIII[e] siècle, n'ont été connus que de nos jours, grâce aux efforts combinés des sinologues et des géographes[1]. Mais ce n'est pas méconnaître la vraie valeur des récits de Marc Pol, que d'affirmer qu'il en est résulté peu de profit pour la géographie proprement dite, en ce qui concerne l'Asie centrale. Il n'y a qu'à voir les cartes composées d'après le livre du voyageur vénitien, par les meilleurs géographes du XVI[e] siècle, Mercator, Ortélius et d'autres. On y remarque déjà, quoique plus défigurés, la plupart des noms de villes et de pays qu'offre la relation de Goès; mais dans quel désordre ils se présentent à nous! Positions relatives et positions absolues sont également éloignées de la réalité. Et si on se reporte au texte même de Marc Pol, on est forcé de se dire qu'il était difficile aux cartographes d'en tirer meilleur parti; car, toujours piquant et instructif dans ce qu'il « conte » des merveilles de cent cités et provinces diverses, Marc Pol ne s'est pas préoccupé de donner à ses souvenirs un arrangement méthodique. Par exemple, après avoir parlé successivement de *Balaciam* (Badakhchan), de *Pamier* (Pamir) et de *Casciar* (Kachgar), il ramènera son lecteur, sans le prévenir, de 800 kilomètres en arrière, à *Samarcan* (Samarkand). Il en est résulté que les géographes, qui par les Arabes connaissaient vaguement la situation de Samarkand, mais ignoraient totalement celle de Kachgar, ont placé cette seconde ville dans le voisinage de la première, non loin de la mer Caspienne, et puis lui ont adjoint, pour rester conséquents dans l'erreur, tout le pays dépendant de Kachgar, c'est-à-dire Yarkand, Khotan, Aksu, etc.

1 Fa-hian, *Foe koue ki* ou *Relation des royaumes bouddhiques*, traduit du chinois par Abel Rémusat, avec notes complétées par Klaproth et Landresse. Paris, 1836. — Hiouen-Thsang, *Histoire de sa vie* et *Mémoires sur les contrées occidentales*, traduit par Stanislas Julien, accompagné d'un Mémoire géographique de M. Vivien de Saint-Martin. Paris, 1858. — Bretschneider, *Chinesische Reisenden im Mittel-*

Goès, au contraire, sans être un savant et sans songer aux exigences de la science, s'est appliqué de son mieux à rendre son voyage utile au progrès de nos connaissances sur la terre et les hommes; et il y a réussi, croyons-nous, d'une manière très remarquable. Avançant à la manière des *découvreurs*, ses compatriotes, il tient un journal exact et détaillé de sa marche. Il y note jour par jour la longueur des étapes, la nature de la route, les noms des localités et des pays qu'il touche; et, à ce propos, on remarquera la fidélité avec laquelle ces noms orientaux sont transcrits. Une de ses lettres montre qu'il s'efforce de marquer les distances, non seulement en journées de marche, mais encore en *cosses* ou en milles; suivant toute vraisemblance, il n'a pas négligé de relever les directions, bien que l'indication ne s'en retrouve pas dans ce qui a été publié de son journal. Les peuples divers qu'il a rencontrés lui donnent lieu de faire plusieurs observations importantes pour l'ethnographie.

Malheureusement le *Journal* de Goès ne nous est point parvenu tel qu'il l'avait rédigé; nous n'en avons que de maigres débris. En effet, quand le frère eut expiré au terme de son voyage, à Sou-tcheou, le précieux document fut mis en pièces par les marchands mahométans, et les compagnons chrétiens de Benoît ne purent qu'en sauver des lambeaux qu'ils portèrent au P. Mathieu Ricci à Pékin. C'est avec ces fragments, rajustés bout à bout, et à l'aide des souvenirs de l'Arménien Isaac, qui avait été le fidèle compagnon du frère, de Lahore à Sou-tcheou, que le célèbre missionnaire composa la relation insérée dans ses *Mémoires* publiés par le P. Trigault. Les restes de l'héritage de Goès ne pouvaient tomber en des mains plus pieuses et plus intelligentes. On ne s'attendra pas, néanmoins, à ce que le P. Ricci ait toujours pu reconstituer le sens et la suite des fragments mutilés qu'il avait sous les yeux.

Dans bien des endroits il a dû y renoncer, et laisser là une partie des manuscrits du frère. De plus, nous pouvons montrer dans sa rédaction des inexactitudes assez notables, qui

Alter nach West-Asien (dans Petermann, *Geogr. Mittheilungen*, 1875, p. 377), et autres opuscules du même auteur.

ne sauraient provenir de Goès : ainsi par exemple, une étape au moins (celle qui a eu pour terme Djelalabad, en Afghanistan), est transportée hors de sa vraie place ; plusieurs des chiffres indiquant la durée des marches et des haltes doivent être inexacts, surtout en ce qui concerne le voyage de Lahore à Kaboul et le séjour dans cette ville. Peut-être faut-il regretter que le P. Ricci, ou quelque autre après lui, n'ait pas purement et simplement publié ce qui restait des notes du frère voyageur, en laissant au progrès des études géographiques à y mettre l'ordre et la liaison. De cette façon, du moins, il est vraisemblable qu'on eût conservé plusieurs observations intéressantes, que le P. Ricci a dû négliger et auxquelles il serait facile aujourd'hui d'assigner leur place dans le voyage.

Quoi qu'il en soit, le récit compilé par le fondateur de la mission de Chine est la source principale, sinon unique, de tout ce qu'on a écrit sur l'expédition de Benoît de Goès. Remarquons, cependant, qu'il existe quelques autres documents. Durant son voyage, Goès a trouvé moyen de faire parvenir à ses confrères de l'Inde au moins quatre lettres, dont deux datées de Yarkand. Nous n'en possédons que des extraits, trop courts, publiés par le P. Guerreiro dans ses précieuses Relations et que le P. du Jarric a traduits en français[1]. Le P. Ricci luimême reçut à Pékin une lettre que le frère lui écrivit de Soutcheou ; elle a pu aussi lui servir de guide dans la recomposition du journal lacéré.

Il faut ajouter encore que le P. Ricci avait donné deux rédactions de son travail sur ce journal : l'une très sommaire, qu'il a dû envoyer aux jésuites de l'Inde en 1608, et que le P. Fernam Guerreiro a reproduite dès 1611, en Portugal[2] ; l'autre, plus détaillée, est celle qui fait partie de ses Mémoires[3] *(Com-*

[1] Fernam Guerreiro S. J., *Relaçam annal das cousas que fizeram os Padres da Companhia de Jesus nas partes da India oriental...* nos annos de 1606-1607. Lisbonne, 1609. — Pierre du Jarric S. J., *Histoire des choses les plus mémorables advenues... ès Indes orientales. . en l'establissement et progrez de la foi chrestienne*, t. III, liv. V, chap. 21-25. Bordeaux, 1614.

[2] F. Guerreiro, *Relaçam... de 1607-1608*, liv. I, c. VIII, fol. 23-27. Lisbonne, 1611. Reproduit par le P. du Jarric, o. l., ch. 25.

[3] Nicolaus Trigautius S. J., Belga (de Douai), *De christiana expeditione apud Sinas suscepta ab Societate Jesu, ex P. Matthæi Ricii ej. S. Commentariis.* Augsbourg, 1615 ; 2e édit., corrigée et augmentée par l'auteur, à Lyon, 1616.

mentarii), qu'un de ses compagnons d'apostolat, le P. Nicolas Trigault, a traduits d'italien en latin et publiés pour la première fois en 1615. Malgré sa brièveté, la première rédaction ne nous sera pas inutile pour contrôler la seconde.

Quelques détails seulement sur la personne de notre voyageur et sur le but de son expédition ; puis, nous inviterons nos lecteurs à le suivre avec nous dans sa marche aventureuse.

I

Benoît de Goès naquit en 1562, à Villafranca, dans l'île de Saint-Michel, une des Açores[1]. S'étant engagé dans l'armée portugaise des Indes, il mena pendant quelque temps une vie fort dissipée. Après sa conversion, qui fut accompagnée de circonstances extraordinaires, il demanda à être reçu dans la Compagnie de Jésus. Il y fut admis, à l'âge de 26 ans, pour le degré de *frère coadjuteur*. Ses supérieurs ne tardèrent pas à distinguer ses rares talents et voulurent l'élever au sacerdoce ; mais ils ne purent triompher de son humilité : « Il se sentait trop indigne, disait-il, de toucher de ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ. » Lorsque le célèbre empereur Akbar, « Grand Mogol », comme on disait alors, invita pour la troisième fois des missionnaires jésuites à s'établir à sa cour, Benoît de Goès fut choisi pour accompagner les PP. Jérôme Xavier et Emmanuel Pinheiro dans cette délicate mission. Tous trois arrivèrent à Lahore, capitale de l'empire mogol, le 5 mai 1594[2]. Sans

[1] Pour l'indication des auteurs qui ont écrit la biographie de B. de Goès, voir la savante note du P. E. de Guilhermy, au *Ménologe de la Compagnie de Jésus*, assistance de Portugal, 1re partie, 11 avril.

[2] Lettre du P. Pinheiro, de Lahore, 3 septembre 1595, dans le Recueil du P. Jean Hay : *De rebus Japonicis, Indicis et Peruanis epistolæ recentiores*, Antverpiæ, 1605, in-12, p. 721. Le même recueil contient plusieurs lettres et relations pleines de détails sur Akbar. Il est intéressant d'en rapprocher Abulfazl et Badaoni, écrivains musulmans contemporains et sujets (le premier vizir) d'Akbar (Extraits dans Max Müller, *Introduction to the science of religion*, appendix to lect. I, p. 69-100. Londres, 1873). M. Max Müller réclame Akbar comme un précurseur de la *Science des religions* : « il peut être considéré, dit le savant professeur, comme le premier qui ait tenté une étude comparative des religions de la terre. » Il peut être regardé aussi comme un type de ceux qui voient bien la vérité de la religion chrétienne et qui l'aiment et l'estiment, mais ne l'embrassent point, parce qu'il leur en coûte trop



jamais sortir de son rôle modeste d'aide subalterne et de serviteur des missionnaires, Goès contribua beaucoup par son zèle et son intelligence au succès de la mission. Avec l'affection des néophytes qu'il catéchisait, il gagna l'estime des païens et des mahométans eux-mêmes. L'empereur Akbar se prit pour lui d'une véritable amitié; on assure que si ce prince conquérant abandonna son projet de s'annexer les possessions portugaises de l'Inde, ce fut à cause des sages représentations du frère. Aussi, quand il envoya une ambassade au vice-roi de Goa, il voulut que Goès en fît partie, également à titre d'ambassadeur, et à cette occasion, il lui accorda comme présent, sur sa demande, d'emmener avec lui tous les Portugais faits prisonniers dans la précédente guerre.

Ce fut pendant ce voyage à Goa que le P. Nicolas Pimenta, supérieur *(visiteur)* des missions de l'Inde, jeta les yeux sur Benoît de Goès pour l'entreprise de la *découverte du Catay.*

C'étaient les Pères employés dans la mission du Mogor qui avaient suggéré l'idée de cette expédition. Depuis plusieurs années ils entendaient parler d'un vaste pays presque entièrement chrétien, situé au nord-est de l'Inde. On le leur désignait sous le nom de *Chatai* et la ville principale, où le roi faisait sa résidence était appelée *Chambalù.* Un vieux marchand mahométan, qui affirmait avoir demeuré pendant treize années à *Chambalù*, fournit au P. Xavier les détails les plus circonstanciés sur cette chrétienté prétendue [1]. Ce missionnaire, digne cousin de saint François Xavier, comprit que, si le marchand disait vrai, un champ nouveau et magnifique s'ouvrait au zèle des apôtres. Après avoir contrôlé par différentes voies ces étonnants rapports, il se convainquit finalement qu'ils devaient avoir un fond de vérité. Ils paraissaient d'ailleurs moins surprenants, si l'on songeait que les relations de tous les voyageurs du moyen âge qui avaient

d'accepter ses lois d'humilité et de pureté. « Akbar, observe un missionnaire, voulut faire un mélange de religions, essayant tantôt l'une, tantôt l'autre, pour voir s'il en trouverait une qui, sans l'obliger à changer de vie, lui ôtât le remords de la conscience. » Nieremberg, *Vidas exemplares... de varones de la Compania de Jesus*, t. IV, (Madrid, 1647), p. 224 (Biographie du P. Jérôme Xavier).

[1] Lettre du P. Jérôme Xavier, de Lahore, 25 juillet, 1598 (Hay, p. 796 et 875). Cf. du Jarric, o. l., t. III, p. 143.



visité l'Asie orientale, attestaient la présence de nombreux chrétiens dans tous ces parages, mais notamment dans un grand pays qu'elles appelaient *Cathay* et dont la capitale était nommée *Cambalú*.

Le P. Xavier pensait surtout à Marc Pol et aux religieux franciscains et dominicains envoyés par le pape Innocent IV et par saint Louis comme ambassadeurs auprès du grand khan des Tartares-Mongols (1245-1253) [1]. C'étaient, en effet, ces religieux qui avaient les premiers parlé du *Cathay* à l'Europe, en y signalant l'existence de plusieurs chrétientés considérables, mais infectées de l'hérésie nestorienne et, de plus, très corrompues dans leurs mœurs. Quant à *Cambalù*, Marc Pol le donne sous la forme *Cambaluc*, l'intrépide *fra Odorico* d'Udine, moine Franciscain, sous celle de *Cambalec*, et ces voyageurs, qui ont tous deux visité la ville à peu d'années de distance, — Marc Pol vers la fin du XIII[e] siècle, Odorico au commencement du XIV[e], — en font la capitale de l'empire du *grand khan* (des Mongols), en même temps que la « maistre cité » du *Catay*.

Pour le dire tout de suite, *Cambalec*, *Cambaluc* ou *Cambalu* n'est qu'une altération du nom mongol *Kaan-balikhi*, lequel ne signifie pas autre chose que « la ville du Khan. » Pékin, qui occupe l'emplacement de cette ancienne capitale, a gardé ce nom auprès des Tartares et des mahométans occidentaux longtemps après que la Chine eut secoué le joug des successeurs de Djingis-Kkan. Le *Catay*, comme le prouvera Goès, est un nom par lequel les Tartares et les mahométans de l'Asie centrale désignaient la *Chine*.

Quant au christianisme, il est sûr qu'il a été prêché dans la partie nord-ouest de la Chine propre dès le VII[e] siècle, et il a été protégé par les souverains chinois de ce temps-là. Au

[1] *Relations de Jean de Plan-Carpin, d'Ascelin, de Guillaume de Rubruquis* ou *Rubrouck*, souvent reproduites, et plus récemment, avec des notes savantes de M. d'Avezac, dans les *Mémoires de la Société de géographie* (de Paris), t. IV. — Rubrouck observe : « Dans quinze villes du Cathay on voit des Nestoriens, et dans celle qu'on appelle Segin, est leur évêque. » M. Louis de Backer, dans les notes de son édition de Rubrouck, p. 310 (Paris Leroux, 1877), dit que *Segin* est Pékin; mais c'est bien plutôt *Sigan* (Si-ngan-fou) dans le Chan-si, où a été découverte, en 1625, une célèbre inscription chinoise chrétienne, qui rapporte l'introduction de l'Évangile au VII[e] siècle.

XIIIe siècle, beaucoup de chrétiens entrèrent en Chine à la suite des conquérants mongols, qui en comptaient eux-mêmes un bon nombre dans leurs rangs. Puis, sur la fin du même siècle, des missionnaires franciscains vinrent au *Cathay*, appelés par le grand khan, *Koubilaï*, lui-même, et les papes ordonnèrent des évêques pour la capitale, *Cambalu* [1]. Mais cette mission, qui fut la première mission catholique de la Chine et de Pékin, ne survécut pas à l'expulsion des Mongols par les *Catayens* indigènes, c'est-à-dire les Chinois (1368). Enfin, lorsque les missionnaires jésuites vinrent, à leur tour, évangéliser la Chine au XVIe siècle, ils ne trouvèrent plus de chrétiens nulle part.

Le rapport du marchand mahométan, d'après lequel la plupart des habitants du Catay, à commencer par le roi, étaient chrétiens, reposait sur une illusion. Il avait été trompé par la ressemblance toute matérielle et extérieure qu'offre le bouddhisme chinois avec quelques rites du culte catholique. La même erreur a été commise par beaucoup d'autres de ses coreligionnaires; aussi tous les voyageurs du XVe et du XVIe siècles qui ont cherché des informations sur le Catay chez les musulmans, ont entendu répéter exactement les mêmes fables sur le christianisme de ce pays [2]. Du reste, les autres contrées où règne le culte bouddhiste, notamment le Tibet, ont été données, comme la Chine, pour être chrétiennes. Le P. Xavier lui-même rapporte, qu'étant dans le royaume de Cachmir, où il avait suivi l'empereur Akbar avec le F. Goès, on lui dit que le « royaume de *Tebat* (Tibet), qui s'étendait à l'orient du *Cachmir* jusqu'au *Chetai* ou *Catay*, renfermait beaucoup de chrétiens et d'églises avec des prêtres et des évêques » [3].

Après tout ce que nous venons de dire, on reconnaîtra que le

[1] Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, ad. an. 1307. Cf. Wadding, *Annales Minorum*. t. III, an 1307; Abel Rémusat, Notice sur Jean de Monte-Corvino, archevêque de Pékin. (*Nouveaux mélanges asiatiques*, II, p. 193.)

[2] Voir, par exemple, la relation du voyage de *Josafa Barbaro*, gentilhomme vénitien, en Perse (1436-1452), c. XIX, dans la collection de Ramusio, t. II, fol. 107 Venise, 1583).

[3] Lettre du 25 juillet, 1598 (Hay, p. 797) et une autre de la même année (Hay, p. 863). La version latine de la première de ces lettres, ainsi qu'une version française imprimée en 1602 à Lyon, donnent Rebat au lieu de *Tebat*; c'est une faute, que doit corriger la seconde lettre, où on lit deux fois *Tebat*.



P. Xavier et ses confrères pouvaient, sans trop de crédulité, attribuer quelque valeur à ces rapports. Un homme seul avait déjà deviné la vérité sur le Catay et ses chrétiens : c'était l'illustre P. Mathieu Ricci. Ayant eu connaissance de la question agitée dans l'Inde, il écrivit à ses confrères, encore avant le départ de Benoît de Goès, que le *Catay* n'était pas autre chose que le nom de la Chine, et *Cambalu* celui de Pékin, chez les mahométans. Quant à ce que les marchands musulmans racontaient du grand nombre de chrétiens, c'était une fable. Le P. Ricci ajoutait des preuves à cette assertion[1], preuves très bonnes, mais qui ne parurent pas alors suffisantes pour contrebalancer le témoignage si positif des marchands mahométans. Le P. Pimenta jugea donc utile d'envoyer un de ses subordonnés à la découverte, ne fût-ce que pour dissiper toute incertitude sur cet intéressant problème. Une considération eut beaucoup de poids sur sa détermination : si l'expédition n'amenait pas la découverte d'un Catay différent de la Chine, peut-être, pensait-il, elle ouvrirait un chemin plus court pour atteindre ce dernier pays[2].

Avisé du projet, le roi d'Espagne et de Portugal réunis, Philippe II, lui donna aussitôt son appui. Le vice-roi des Indes, Arias Saldanha, reçut ordre de pourvoir aux frais de l'expédition, et il s'en acquitta libéralement. On pourrait observer ici, en passant, que les Espagnols et les Portugais avaient plus d'une raison de favoriser une pareille entreprise. En effet, c'était encore le temps où les Anglais et les Hollandais, jaloux du bonheur des découvreurs méridionaux, tentaient la fortune de leur côté, en se lançant dans ces navigations malheureuses au nord-est de l'Europe, où ils espéraient trouver un chemin nouveau et plus court vers des pays encore vierges et non moins riches que le nouveau monde ou l'Inde. Or, l'objectif principal de ces tentatives était précisément le *Catay* [3], ce Catay merveilleux

[1] Trigault, *De expeditione apud Sinas*, lib. IV, c. III, p. 339-341, (édition de 1615).

[2] Id., lib. V, c. XI, p. 545.

[3] La première organisation de ces tentatives. en Angleterre, est due au Génois (non Vénitien) Jean Cabot et à son fils Sébastien. Jean Cabot avait essayé, avant C. Colomb, d'aller d'Angleterre au Cathay par l'Océan occidental ; mais, pensant prendre au plus court, il inclina trop au nord et tomba dans les glaces. (D'Avezac

de Marc Pol, que Christophe Colomb cherchait aussi quand il rencontra l'Amérique[1], ce Catay, « le but et la récompense de tous les navigateurs», où l'on ramasserait à volonté l'or, l'argent, les pierreries[2].

Le voyage étant donc résolu, le P. Pimenta songea à qui il pourrait en confier l'exécution. Personne ne lui parut plus capable de la faire réussir que Benoît de Goès : en effet, la connaissance parfaite que le frère possédait du persan, idiome alors courant dans toute l'Asie centrale, l'intelligence et la prudence dont il avait fait preuve dans la mission du *Mogor*, enfin, surtout, son talent remarquable pour traiter avec les mahométans, toutes ces qualités, accompagnées d'ailleurs d'une vertu éprouvée, le désignaient naturellement au choix de son supérieur. L'évènement prouva qu'on n'avait pas trop présumé de sa valeur.

Restait à déterminer la route que le voyageur devrait prendre. Les informations que le P. Xavier avait prises auprès des marchands lui avaient fait proposer d'abord le chemin du Tibet. « Partant de Lahore», écrit-il en 1598, « on rencontre d'abord le *Cachimir* (Kachmir), qui fait encore partie de l'empire d'Akbar. De là on va droit au royaume de *Tebat* (Tibet), dont le roi est grand ami d'Akbar et d'où, avec les lettres de ce prince, on arrivera facilement à *Caygar* (Kachgar). D'ici il n'y a plus que quelques milles jusqu'à la première ville de *Chatai*, qui est habitée par des chrétiens[3]. » Le Père se faisait illusion sur la distance de Kachgar au Catay; c'était encore son marchand

Bulletin de la Société de Géographie, 1869, t. II, p. 303; Ramusio, t. II, fol. 211-212, *Préface à la Navigation de Séb. Cabot*, traduite d'une pièce anglaise). Après la *découverte* du port d'Arkhangelsk, dans la mer Blanche (1553), des marchands anglais s'unirent pour former une *Compagnie de Cathay ou de Russie*, dont le but était de faire le commerce avec le *Cathay* à travers la Russie. — Les premières expéditions hollandaises dans la mer Glaciale (1594-1597) avaient pour objectif « d'ouvrir une navigation commode vers les royaumes de *Cathay* et de *Chine* au nord de la Norvège, de la Moscovie et de la Tartarie. » *Journal* de Gérard de Vere, Amsterdam, 1598; pp. 3, 9 et 13 de l'édition latine.

[1] On peut voir les lettres et journaux de Christophe Colomb que nous avons indiqués ailleurs, (*Études*, 5e sér., X, 1876, p. 6). Il faut rapprocher la lettre de Toscanelli qui, après Pierre d'Ailly et Marc Pol, a eu tant d'influence sur le découvreur de l'Amérique. (*Ibid.*, p. 25).

[2] Préface de la relation du voyage de S. Cabot, dans Ramusio, l. l.

[3] Lettre citée (Hay, p. 797).



qui l'avait induit en erreur. Mais il y a lieu de remarquer que le P. Xavier avait aussi pris conseil du *Theatrum mundi*[1], c'est-à-dire, sans doute, l'atlas d'Abraham Ortélius. Or, dans ce recueil, on trouve une carte de *Russie*, *Moscovie et Tartarie*, dressée en 1562 par Antoine Jenkinson, qui avait été envoyé, en 1558, par une compagnie de marchands anglais, pour *découvrir le chemin de Catay* à travers la Russie et le Turkestan. Jenkinson ne put pas pousser plus loin que Bokhara; mais, d'après les informations qu'il avait prises dans l'Asie centrale, il marque, sur sa carte, *Cascara* (Kachgar) à *trente* jours de marche des frontières du *Cathay*[2].

Pour revenir à notre expédition, de nouveaux renseignements modifièrent le premier plan. « Pour ce qui est du chemin (du Catay), » écrit le P. Xavier, au 1er août 1599, « quelques-uns pensent qu'on pourrait prendre par le Bengale, c'est-à-dire par le royaume de *Garagata* (Calcutta), où se termine (à l'est) l'empire d'Akbar ; mais le plus commode est d'aller par Lahore et le pays de *Cabul* (Kaboul). Quoique un peu plus longue, cette route est plus battue et fréquentée des marchands. » Le Père faisait remarquer que Kaboul était sous la domination d'Akbar. De là, ajoute-t-il, « on ira au *Badaxan* (Badakhchan) ; l'ancien souverain de ce pays vit dans les terres d'Akbar, et trois de ses fils ont été nos élèves, et c'est leur frère qui règne actuellement. » Il concluait, qu'avec l'appui d'Akbar, qui était assuré, le chemin était ouvert de ce côté jusqu'aux confins du Catay[3]. C'était encore trop ignorer les obstacles. Finalement, on se décida pour cette dernière route.

Il fut convenu que le frère Benoît, pour voyager plus librement, se déguiserait en marchand arménien. Mais, s'il cache sa qualité d'Européen, il n'ira jamais, comme l'ont cru devoir faire les voyageurs venus après lui, jusqu'à dissimuler sa reli-

[1] « *Theatrum* etiam *mundi* ejusdem regni (Cataiæ) mentionem facit : ad cujus regiam urbem Lahore *(a Lahore)* anno medio perveniri potest. » (Hay, p. 875).

[2] Ortélius, *Theatrum orbis terrarum*, fol. 46, Anteverpiæ, 1570. — Une relation du voyage de Jenkinson, traduite d'Hakluyt, se trouve dans la collection de voyages de Thévenot, 1re partie (1672), p. 19-25. A la suite sont trois itinéraires d'Astracan au *Cathay* obtenus des Tartares : *Cascar* y est constamment placé à *un mois* de chemin du Cathay ! Il y a 2,000 kilomètres en droite ligne.

[3] Lettre du 1er août 1599 (Hay, p. 798-799).

gion; il prit même un nom qui marquait ouvertement sa foi, celui d'*Abdullah Isaï* (*Isaï* signifie « chrétien » chez les Persans). Abkar lui fit remettre des lettres de recommandation pour différents rois, ses vassaux ou ses alliés; il y ajouta, pour contribuer aux dépenses du voyage, un présent de 400 écus, libéralité qui fut beaucoup remarquée, « parce que le roi était assez tenant de sa nature [1]. » Pour soutenir son rôle de marchand et pourvoir à son entretien, Goès prit avec lui différentes marchandises. On lui donna comme compagnons de voyage deux Grecs, connaissant quelque peu le pays, l'un diacre (le P. Trigault dit : prêtre), l'autre négociant, plus un Arménien, nommé Isaac, qui lui fut seul fidèle jusqu'au bout.

Ainsi pourvu de tout ce qui était nécessaire, notre voyageur devait s'adjoindre à une des caravanes de commerçants qui se rendaient chaque année de Lahore à Kaboul et de Kaboul à Kachgar. Dans cette dernière ville, il rencontrerait un autre convoi pour passer jusqu'au Catay.

Goès quitta la ville d'Agra, après avoir reçu les dernières instructions de son cher Père Jérôme Xavier, le 2 octobre 1602. Il arriva le 8 décembre à Lahore, d'où il repartit avec la caravane, vers le 15 février 1603, se dirigeant au nord-ouest, sur Peshawer et Kaboul. Ses compagnons de voyage, mahométans pour la plupart, étaient près de 500; un grand nombre de bêtes de somme, de chameaux et de voitures portaient les marchandises. Les embarras inséparables d'un pareil convoi, joints aux autres difficultés des routes, rendirent la marche fort lente. On mit, semble-t-il, plus de six mois pour atteindre Kaboul. « Ayant fait 102 cosses, qui valent autant de milles d'Italie (200 kilomètres environ), il écrivit au P. Pinheiro, de la province de *Gaçar*, disant qu'ils enduraient un grand froid, à cause des montagnes couvertes de neige qu'ils côtoyaient [2]. » La « province de *Gaçar* » est sans doute le district montagneux de *Hazar*, à l'est de Peshawer, entre l'Indus et le Kachmir; les « montagnes couvertes de neige » ne sont autres que les monts Himalaya. Dans une seconde lettre adressée au même Père, à Lahore,

[1] *Du Jarric*, O. l., p. 146.
[2] Id., p. 147, d'après Guerreiro, *Relaç.* de 1606-1607.

après six mois de voyage, Goès dit « qu'il se retrouvoit parmi des gens fort cruels et inhumains : tellement qu'un de ces rois barbares le menaça de le faire fouler aux pieds des éléphants, parce qu'il confessoit la foi de Jésus-Christ. » La courageuse réponse du frère, qui déclara qu'il serait heureux de donner son sang pour sa foi, désarma le tyranneau hindou[1]. Nous verrons notre voyageur exposé plus d'une fois au même danger ; il ne se départira jamais, pour cela, de son intrépide franchise.

Cet épisode a dû se passer encore dans l'Inde proprement dite. Goès sortit de ce pays pour entrer dans l'Afghanistan, en franchissant l'Indus près d'Atak, que son journal nomme *Athec*[2]. L'Indus nous paraît être le fleuve, « large d'une portée de flèche », que les marchands traversèrent en bateaux au delà d'*Athec*. La caravane s'arrêta ensuite à *Passaür*, où l'on reconnaîtra sans peine Peshawer (prononcez *Péchaour*), qui était la dernière ville indo-anglaise dans le nord-ouest, avant la guerre actuellement engagée de ce côté-là. Puis on atteignit *Gialalabath* (Djelalabad), « où les Bracmanes font payer tribut, suivant un droit concédé par le roi *Bruarata*[3]. » Djelalabad, située dans une plaine fertile, au confluent de la rivière de Kaboul et du Kounar, qui arrose la vallée de Tchitral, ne date, comme ville, que de 1570. Mais il existe, dans le voisinage, des ruines imposantes de monuments religieux beaucoup plus anciens. C'étaient donc les souvenirs d'un culte antique qui étaient exploités par ces Brahmanes. Quant au « roi *Bruarata*, » dont ils invoquaient la concession, ne serait-ce pas le roi mythique *Priyavrata*, que le Vichnou-pourana et d'autres légendes brahmaniques placent à la tête des anciennes dynasties de

[1] Id., t. l. Jusqu'à nos jours, dans les parties de l'Inde soumises aux râjas, l'éléphant a été employé pour la fonction d'exécuteur des hautes œuvres.

[2] Trigault, o. l., lib. V, c. XI, p. 547 (éd. de 1615). C'est toujours Trigault que nous suivrons dans le récit du voyage de Goès, sauf indication contraire. Nous reproduirons quelquefois la vieille traduction française (Paris, 1618, in-8 ; il y en a une de Lyon, 1616), mais sans nous interdire de rajeunir un peu l'orthographe et de remplacer quelques mots qui ne traduisent pas assez exactement l'original latin. Le P. Ricci a transcrit tous les noms propres suivant l'orthographe italienne, que le P. Trigault a conservée. Nous ajouterons les formes modernes entre parenthèses.

[3] Dans la seconde rédaction du P. Ricci (Trigault), *Gialalabath* ne vient qu'après *Calcia*, au nord de l'Hindou-kouch. Ce qui est dit des *Bracmanes* rend l'erreur manifeste. Le P. Guerreiro, dans sa relation de 1607-1608, composée *d'après la première rédaction du P. Ricci*, ne nomme pas Gialalabath.

l'Inde ? Mais continuons notre voyage. Après Djelalabad, Goès nomme encore *Ghideli* (Djagdalik), d'où il arriva enfin à *Cabul* (Kaboul).

On n'était pas sorti des états d'Akbar depuis Lahore; mais son autorité ne se faisait plus guère sentir depuis longtemps. Au delà de l'Indus, dans la région montagneuse qui commence près de Peshawer et qui est connue sous le nom de Khaïber, la caravane dut plus d'une fois se frayer son chemin par les armes. Cette région, alors comme aujourd'hui, était infestée de tribus sauvages, toujours à l'affût sur les abords de l'Inde et de l'Asie centrale, pour détrousser les voyageurs mal défendus. Aux environs de Djelalabad ou de Djagdalik, la caravane fut heureuse de recevoir une escorte de 400 soldats du chef qui commandait dans le pays au nom d'Akbar. Elle eut à soutenir, quelque temps après, un véritable combat, où il y eut de nombreux blessés. Ailleurs, tandis que les bêtes de somme, chargées de bagages, avançaient par la route tracée à travers les gorges de montagnes, les marchands étaient obligés de suivre en armes les hauteurs, afin d'en chasser les brigands et de les empêcher de rouler des rochers sur le convoi, comme c'était, paraît-il, leur habitude.

C'est sans doute aussi près de Djelalabad que Goès entendit parler d'une autre race d'hommes, non moins sauvages que ceux des passes de Khaïber, mais pourtant un peu plus dignes d'intérêt. « S'acheminant », dit la relation de Trigault, « en une petite ville, ils (la caravane) rencontrèrent un certain pèlerin anachorète, duquel ils apprirent qu'il y avait à trente journées de là une ville du nom de *Capherstam*, où il n'est permis à aucun sarrazin (mahométan) d'entrer, et ceux qui y entrent sont punis de mort. Toutefois les marchands païens ne sont nullement empêchés d'entrer dans les villes, mais l'accès des temples leur est défendu. L'ermite racontait qué tous les naturels habitants de cette région n'allaient au temple qu'avec des habits noirs, que la terre était fertile et qu'on y trouvait abondance de raisins. Notre frère Benoît ayant goûté du vin que l'ermite lui présenta, reconnut qu'il était du tout semblable au nôtre. Laquelle chose étant inusitée entre les sarrazins de ces lieux-là, lui donna quelque soupçon que peut-être ce pays était

habité par des chrétiens. » On voit qu'il s'agit ici du Kâfiristan, district montagneux qui s'étend au nord-est de la vallée de Kaboul, entre le Kounar et les crêtes de l'Hindou-Kouch. Les indigènes, ennemis mortels des musulmans, contre lesquels ils ont toujours vigoureusement défendu leur vieux paganisme et leur indépendance, sont appelés par leurs voisins, tantôt *Kâfirs* (infidèles) à cause de leur religion, tantôt *Siah-pouch* (habits noirs), à cause de leur costume de peaux de chèvres noires.

Notons que Benoît de Goès est le premier à parler de cette curieuse peuplade, qui depuis lors a souvent occupé les ethnographes.

Le frère dut faire, malgré lui, un assez long séjour à Kaboul. Plusieurs marchands, rebutés par les ennuis déjà endurés depuis Lahore, renoncèrent à pousser plus loin, et les autres n'osaient repartir avant d'être renforcés. Quand la caravane, enfin réorganisée, put se remettre en marche, deux des compagnons chrétiens du frère, le clerc grec Léon et le marchand Démétrius, refusèrent de le suivre; l'Arménien Isaac, seul, lui demeura fidèle.

Il s'agissait maintenant de franchir la frontière du nord-ouest de l'Inde, le haut et large rempart de l'Hindou-Kouch, le Caucase indien des auteurs classiques. La grande chaîne, au nord de Kaboul, offre une vingtaine de passages praticables au moins dans la bonne saison. Le plus commode et le plus fréquenté est celui de Bamyan, qui suit une dépression entre l'Hindou-Kouch proprement dit et sa continuation occidentale, appelée Kohi-Baba. Mais la caravane choisit un autre passage, situé plus à l'est, par conséquent plus direct pour elle, quoique plus difficile. Parmi les localités qu'elle toucha successivement, la relation de Trigault nomme *Ciaracàr*, « où l'on trouve une grande quantité de fer », puis *Parvàm*, « petite ville, qui est la dernière du roi des Mogors, » enfin *Aingharàn*, qui est dans de très hautes montagnes.

Les mêmes lieux ont été visités, en novembre 1837, par le lieutenant John Wood, qui les nomme *Charekar* (prononcez Tcharikar), *Parwan*, *I-angheran* [1]. Tcharikar est situé au nord

[1] Wood, *A Journey to the river Oxus* (1836-1838), c. XII. Londres, 1841.

de Kaboul, un peu au-dessus du confluent du Ghorbend et du Pendjhir, deux rivières qui descendent de l'Hindou-Kouch, l'une coulant du nord-est, l'autre du sud-ouest, et qui composent une des principales branches de la rivière de Kaboul. Parwan, d'après Wood, est le nom d'un troisième cours d'eau qui naît aussi dans l'Hindou-Kouch, entre les deux que nous venons de nommer; il se jette dans le Ghorbend quelques milles avant la rencontre avec le Pendjhir. Enfin, I-angheran est un village dans la vallée de Parwan, d'où un étroit défilé conduit au pied d'une passe, que Wood essaya de franchir, mais sans succès, à cause de l'abondance des neiges. C'est cette même passe de Parwan que Goès a dû gravir en 1603; et bien qu'il l'ait fait probablement dans une saison plus favorable, on peut supposer, d'après la description du voyageur anglais, que cette étape fut très laborieuse.

En redescendant la grande chaîne, la caravane continua encore quelque temps à marcher vers le nord. A *Talhan* (Talikhan), elle rejoignit la route commerciale qui traverse la vallée de l'Oxus, de l'ouest à l'est; à partir de ce point, elle allait aussi se diriger constamment vers l'orient. Mais avant d'arriver à *Talhan*, la relation nomme un « pays de *Calcià* », dans lequel Goès a fait des observations intéressantes. « Les gens de cette contrée, dit-il, ont les cheveux et la barbe blonds comme les Belges. Ils habitent plusieurs villages. » Quoique très courte et très simple, cette caractéristique est significative. Aux yeux des ethnographes, les cheveux blonds sont un indice presque infaillible de sang aryen ou indo-européen; le peuple de *Caltchà* serait donc un de nos plus proches parents. De fait, on sait que la race turque, qui a la prépondérance politique dans l'Asie centrale, n'y est entrée en masse que par l'invasion armée au XVI[e] siècle. Elle a dû, pour s'y établir, refouler ou subjuguer une population *iranienne*, c'est-à-dire étroitement apparentée aux Persans. Les descendants de ces *Iraniens* se retrouvent encore nombreux dans toute la région de l'Oxus, en particulier dans le Badakhchan, dont fait partie le pays *Caltcha* de Goès. Bien qu'ils ne soient pas restés sans mélange de sang arabe et turc, leurs traits physiques, leurs aptitudes et leurs mœurs, enfin leur langage, qui est une sorte de persan,

ne permettent pas de les confondre avec les autres habitants de l'Asie centrale. On les désigne généralement par le nom de *Tadjiks*. Ceux d'entre eux qui vivent dans les montagnes passent pour avoir gardé le mieux leur type particulier. Jusqu'à présent ces Tadjiks montagnards n'ont pu être étudiés chez eux, sauf dans la contrée au nord de l'Oxus, dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Turkestan russe. Les autres indigènes les appellent *Galtchas*[1]. Peut-être nous ne serons pas trop téméraire d'identifier ce nom avec celui des Caltchas *(Calcienses populi)* de Goès.

Ajoutons que les observateurs contemporains ont noté, comme notre frère voyageur, la couleur rousse ou blonde des cheveux parmi les signes les plus caractéristiques de ces Iraniens des montagnes de l'Asie centrale.

L'identification que nous proposons ici est confirmée par d'autres détails conservés dans la Relation du P. Trigault. On y lit, en effet, que la caravane s'arrêta un mois entier à Talikhan, « à cause de la guerre civile qui désolait la contrée ; car on disait que, par suite de l'insurrection des peuples *Caltchas*, les routes étaient peu sûres. » Il est clair qu'il s'agit ici d'un soulèvement de la population indigène iranienne contre les dominateurs étrangers, les Uzbeks. Le peu que l'on connaît de l'histoire du Badakhchan donne lieu de penser que des mouvements semblables eurent lieu plus d'une fois dans ce malheureux pays ; ils n'étaient que trop justifiés par la conduite des chefs uzbeks, qui ont presque toujours exercé leur puissance moins en maîtres réguliers qu'en chefs de brigands. Au reste, nous avons une preuve positive de l'exactitude de notre voyageur dans les documents historiques rapportés par M. Vambéry de son fameux voyage en Boukharie. Nous y apprenons que, vers le temps où Goès traversait le Badakhchan, cette contrée, alors soumise

[1] Vambéry, *Geschichte Bochara's oder Transoxaniens*, t. I, p. 8 (Stuttgart, 1872). Les *Galtchas* du Turkestan russe ont été étudiés dernièrement par un savant hongrois naturalisé français, M. de Ujfalvy, qui a donné les principaux résultats de ses observations dans le *Bulletin de la Société de Géographie* (de Paris), 1878, 6ᵉ sér., t. XV, p. 484-489. Le colonel russe Kouropatkine a vu à Kachgar des habitants de Sarikol (le *Sarcil* de Goès), district montagneux au sud-ouest de Kachgar qui offraient le même type blond que les *Gatchas*, Ujfalvy, dans le *Bulletin*, 1877, 6ᵉ sér., t. XII, p. 658).

au khan de Bokhâra, était le théâtre d'une révolte suscitée par le gouverneur même de Badakhchan, Méhemmed Zeman[1].

Malgré les précautions prises, la caravane ne put éviter la rencontre des Caltchas insurgés : l'incident, qui faillit devenir tragique, se termina par un tribut que les rebelles prélevèrent sur les marchandises. Cela se passait près d'une petite ville, nommée *Cheman*. Nous ne pourrions présenter que des conjectures sur la position précise de cette localité. Il en est de même des deux suivantes, *Tengi-Badascian* (Tengi-Badakhchan), que l'on atteignit par un chemin affreux, huit jours après être sorti de Keman, et *Ciarciunar*, qui serait Kartchou (Kandjout ?) d'après C. Ritter. Nous chercherions ces deux endroits sur les bords de l'Oxus ou plutôt du *Pandjah*, bras le plus méridional de ce fleuve, que longent les routes qui vont du Badakhchan à l'est. A propos de *Tengi-Badascian*, la Relation de Trigault fait observer que « *Tengi* signifie un chemin difficile, et qu'ici, en effet, le chemin était très étroit, ne laissant que juste assez de place pour passer un à un, sur la berge très élevée d'une grande rivière. » Il est exact que, dans la région de l'Oxus, *tengi* désigne un chemin étroit, un défilé; *Tengi-Badakhchan* était donc un passage de ce genre, reliant le Badakhchan aux contrées qui lui font suite à l'est, ou aboutissant à la capitale de ce pays, laquelle était alors aussi appelée Badakhchan. Les rares voyageurs qui ont visité la vallée du Pandjah vers les frontières orientales du Badakhchan, en donnent une description qui répond parfaitement aux indications de Goès[2].

[1] Vambéry, o. l., t. II, c. xv, p. 100. — Sur le régime *uzbek*, comparer Wood, c. xviii. Sir Henry Rawlinson a cru pouvoir identifier les *Calcià* de Goès avec une peuplade blonde pillarde, appelés *Atkash* (Aktash) par certains voyageurs, et qui occupe les passages de l'Hindou-kouch, au nord de la vallée de Chitral, en s'étendant dans le district de Sirikol. *(Procedings of the R. Geographical Society*, 1868, vol. XIII, p. 18). Le texte de la Relation ne nous paraît pas permettre cette interprétation. L'illustre orientaliste et géographe anglais paraît penser que Goès a remonté de Djelalabad le long du Kounar, pour franchir ensuite l'Hndou-kouch au fond de la vallée de Tchitral. M. Vivien de Saint-Martin *(Année géographique*, 1860, p. 280, note 2), nous semble contester justement cette supposition : elle ne se concilie pas, en effet, avec le passage du frère à *Talhan* (Talikhan) et dans le Badakhchan, ni surtout avec la traversée du Pamir. Cependant, il n'est pas tout à fait exact de dire avec le doyen des géographes français, « que le pèlerin bouddhiste Hiouen-thsang suivit *précisément* la route de Goëz en retournant de l'Inde en Chine. » (L. l. Comparer les *Mémoires* de Hiouen-thsang, t. II, p. 416-427).

[2] Forsyth, *Ost-Turkestan und das Pamir-Plateau*, n° 52 des livraisons sup-

Benoît arrivait maintenant au pied du célèbre plateau de *Pamir*, que les indigènes de l'Asie centrale appellent le « toit du monde » *(Bam-i-dunya)*[1]. Ce nom est assez bien justifié, puisque la hauteur moyenne de cette plaine élevée est de 4 à 5,000 mètres, c'est-à-dire presque la hauteur du Mont-Blanc, et que sa superficie embrasse 125,000 à 130,000 kilomètres carrés, soit à peu près le quart du territoire français. Toutefois les explorateurs récents nous avertissent que le Pamir n'est pas un grand steppe uni, qu'on puisse parcourir dans toutes les directions; il consiste en une série de hautes vallées, lesquelles alternent avec des renflements plus considérables, qui deviennent quelquefois de véritables chaînes de montagnes [2].

Alexandre de Humboldt doute que Marc Pol ait « vu lui-même » le plateau de Pamir, quoiqu'il le décrive sous le nom de *Pamier*. En présence de la relation précise et circonstanciée du grand voyageur vénitien, ce doute nous paraît peu fondé. D'après Humboldt encore, Benoît de Goès n'aurait pas non plus visité le Pamir; et déjà Karl Ritter s'était prononcé dans le même sens[3].

Selon ces illustres fondateurs de la science géographique moderne, la route de Goès aurait seulement longé le bord méridional du plateau. Cette opinion est aussi erronée, comme nous allons le montrer. Ritter et Humboldt ne l'auraient probablement pas soutenue, s'ils n'avaient ignoré une partie des documents de la question. Ils ne paraissent avoir connu le voyage de Goès que par la relation du P. Trigault, où le Pamir n'est pas mentionné, au moins directement. Mais le frère a expressément décrit sa traversée du Pamir, dans une lettre qu'il envoya

plémentaires de *Petermann's geographische Mittheilungen*, 1877, travail fait d'après le rapport officiel de la mission anglaise à Yarkand en 1873 et 1874 sous le commandement de sir T.-D. Forsyth, p. 18; comp. pp. 49 et 60.

[1] Wood, *Journey*, p. 332, 354.

[2] Forsyth, o. l., p. 44 et suiv.— Lettres originales des capitaines Biddulph et Trotter, dans *Proceedings of the R. geogr. Society*, XVIII, n° 4, p. 431-435. — Paquier, *Le Pamir et la Kachgarie*, dans le *Bulletin de la Soc. de géogr.*, 1877, 6e sér., XIII, p. 608 et suiv.

[3] A. de Humboldt, *Asie centrale*, t. II, p. 394 (sur M. Pol) et 387 (sur Goès). — C. Ritter, *Asien*, t. V, p. 503. M. Pauthier commet la même erreur (*Le livre de Marc Pol*, c. XLIX, note 3, p. 130, Paris, 1865). En revanche, le mérite d'avoir traversé le Pamir est reconnu à Goès par Vivien de Saint-Martin, *Année géographique* (1869), p. 280, note 2; dans Forsyth, *Ost-Turkestan*, p. 44, etc.

de Yarkand à ses confrères de l'Inde et dont le P. Guerreiro nous a transmis des extraits. En effet, voici, entre autres choses, ce que rapporte cet utile historien des missions portugaises, nous le citons d'après le P. du Jarric :

« Benoît de Goès, étant encore à *Hircande* (Yarkand), écrivit qu'il avoit passé le plus fâcheux et pénible chemin de tous, c'est à savoir le désert de *Pamech*, où lui étoient morts cinq chevaux à cause du grand froid qu'il fait en ce désert, sans trouver du bois pour se chauffer, et pour y être l'air si fort qu'il empêche la respiration des animaux, de sorte que les chevaux et les hommes mêmes tombent souvent roides morts à terre, pour ne pouvoir prendre haleine. Le remède duquel les hommes se servent pour obvier à cela, c'est de manger des aulx ou des oignons ou quelques abricots secs ; et pour les bêtes, on leur oint la bouche d'aulx. Ce désert se passe en quarante jours quand il y a neiges, et en moins quand il n'y en a pas. Il est fort hanté des larrons et voleurs, lesquels vont attendre là les caravanes des marchands et les détroussent, s'ils peuvent, ou même les tuent[1]. »

Cette description se rapporte évidemment au grand plateau de Pamir, visité par Marc Pol, au XIII[e] siècle, par John Wood, en février 1838, et plus complètement par les membres de la mission Forsyth, en avril 1874. Les relations contemporaines confirment entièrement les observations du frère. Pour ce qui concerne le climat, on peut comparer ce que raconte le capitaine Trotter du froid qu'il faisait encore au milieu du mois d'avril sur le Pamir, froid si vif que l'officier anglais et ses compagnons en perdirent « toute la peau de leurs nez[2]. » Quant à la difficulté de respirer, qui tient à la raréfaction de l'air par suite de l'altitude, Wood atteste que tout exercice tant soit peu violent, par exemple quelques coups de hache sur la glace, suffisait pour amener chez ses hommes un épuisement complet[3]. Il n'y a pas jusqu'au « remède » naïvement noté par Goès, qui n'ait sa couleur locale : on peut rappeler, à ce propos, la recommandation faite par le sultan de Peshawer

1 Du Jarric, *Histoire*, t. III, p. 155.
2 Trotter, dans *Proceedings*, XVIII, p. 433. Comp. Wood, *Journey*, c. XXI.
3 Wood, l. l.; Paquier, *Le Pamir*, l. l., p. 610.

à son ami Burnes, de manger beaucoup d'oignons dans son voyage dans l'Asie centrale, vu que c'était le moyen le plus efficace pour s'acclimater en ces parages. Enfin, le Pamir mérite parfaitement le nom de « désert », que lui donne notre voyageur ; car c'est une contrée inhospitalière au dernier point, pendant la plus grande partie de l'année: on pouvait, du reste, le supposer en songeant à sa hauteur. Ses seuls habitants — temporaires — sont les nomades Kirghiz, qui le parcourent, en été, avec leurs troupeaux. Mais les hordes mal famées des Kirghiz ne sont pas attirées seulement par les riches pâturages qu'offrent alors les vallées du Pamir. Ce sont elles qui fournissent ces « larrons et voleurs » dont parle Goès, « lesquels vont attendre là les caravanes des marchands et les détroussent, s'ils peuvent, ou même les tuent. » De tout temps les Kirghiz ont été la terreur des voyageurs dans la région du haut Oxus.

Il est donc sûr que Benoît de Goès a traversé le Pamir ; seulement, il n'est guère possible, avec le peu qui nous reste de son *journal*, de tracer d'une manière précise le chemin qu'il a suivi dans cette traversée. En effet, il a pu prendre, soit par le *Pamir-Kulan* (grand Pamir), en remontant le Pandja du nord jusqu'à sa source (lac Victoria de Wood), puis descendant la vallée de l'*Isligh* jusqu'à la rencontre de l'*Ak-su*, autre branche et la plus longue du fleuve Oxus; soit par le *Pamir-Khurd* (petit Pamir), en remontant le Pandja du sud ou *Sarhadd*, à travers le pays de Wakhan, puis passant de la vallée du Sarhadd dans celle du haut Aksu (ou *Aktach*) et descendant celle-ci depuis sa naissance jusqu'au pied du col de *Nesa-tach*, où les deux routes du grand et du petit Pamir se rejoignent pour franchir les montagnes qui limitent le bassin de l'Oxus à l'est.

Voici tout ce que le P. Trigault rapporte sur cette partie du voyage. Après être sortie du mauvais défilé de Tengi-Badakhchan et avoir subi une nouvelle attaque de pillards, « la caravane atteignit *Ciarciunàr* (Tchar-tchounar) : elle y fut arrêtée par les pluies et forcée de séjourner pendant cinq jours en rase campagne; pour comble d'infortune, elle fut encore une fois assaillie par des voleurs. De Tchar-tchounar on arriva en dix jours à *Serpanil;* mais c'était un lieu désert, où l'on ne trouva ni habitants ni aucun moyen de ravitaillement; de là on gravit

une montagne escarpée, nommée *Sacrithma,* que les plus forts chevaux purent seuls escalader, tandis que les autres durent prendre un chemin plus long, mais plus facile... » Nous n'avons pas d'identification certaine à proposer pour Sacrithma. Au lieu de *Serpanil*, nous conjecturons qu'il faut lire *Serpamil* ou, plus exactement, *Sar-i-Pamil,* ce qui veut dire « tête, extrémité du Pamil ou Pamir[1]. » En effet, les guides des caravanes ont soin de faire remarquer où commence et où finit le fameux plateau; comme les routes suivies sont toujours les mêmes, les points qu'ils indiquent sont fixes; aussi les Anglais les ont-ils notés sur leurs cartes[2]. *Serpanil* (Sar-i-Pamir) serait la *fin du Pamir,* à l'est, et désignerait une station des caravanes au pied des hautes montagnes auxquelles le plateau s'adosse de ce côté.

La première rangée de ces montagnes est appelée chaîne de *Nesa-tach* dans les récentes relations; Goès a dû la franchir par un passage qui porte le même nom. A partir de là jusqu'à Yarkand, sa route s'identifie avec celle de l'expédition anglaise de 1874[3]. Nous continuons à traduire Trigault. «On arriva donc en une marche de vingt jours (comptés depuis *Serpanil*) dans la province de *Sarcil,* où l'on trouva beaucoup de villages rapprochés les uns des autres. » *Sarcil* est *Sirikoul,* aussi appelé *Sirikol* et *Sarigh-Koul,* petite province montagneuse dont le chef-lieu est *Tachkourgan* (fort de pierre) et qui naguère encore dépendait de la Kachgarie. « On s'arrêta deux jours pour faire reposer les chevaux; puis, en deux autres jours, on parvint au pied d'une montagne nommée *Ciecialith* »; il s'agit du plateau de Tchitchiklik (14 480 pieds d'altitude). « La passe était couverte d'une grande quantité de neige; pendant la montée, plusieurs des compagnons de Goès périrent de froid, et le frère lui-même échappa à grand' peine à la mort, car il fallut six jours entiers pour traverser ces neiges. Enfin, on atteignit

1 Comparer *Sar-i-kul,* « Tête du lac, » dans Forsyth, *Ost-Turkestan,* p. 61. — « Pamir, dit le voyageur russe Fedchenko, est appelé par les indigènes *Pamil* » (*Peterman's geogr. Mittheil.,* 1872, p. 165).

2 Voir la carte de Petermann jointe à Forsyth, *Ost-Turkestan und das Pamir-Plateau,* et la carte de la région des sources de l'Oxus d'après l'état-major russe, dans *Petermann's geogr. Mitth.,* 1879, nº 1.

3 Forsyth, *Ost-Turkestan,* p. 12 et 17 (route de Kichen Sing).

Tanghetàr, qui fait partie du royaume de *Cascàr* : ici l'Arménien Isaac tomba de la rive d'une grande rivière dans les eaux; [quand on l'eut retiré] il était sans connaissance et resta huit heures entières dans cet état, mais, finalement, grâce aux soins de Benoît, il reprit ses forces.» *Tanghetar* ou Tanghitar est le nom d'une rivière qui descend du plateau de Tchitchiklik, dans la direction nord-ouest sud-est, et se réunit avec la rivière de Sirikol ou Tachkourgan, pour grossir ensuite le fleuve de Yarkand ou *Serafchan*.

Les capitaines anglais Gordon et Trotter, qui ont longé le Tanghitar en se rendant au Pamir et en en revenant, dépeignent ce chemin comme «épouvantable» : c'est un étroit défilé, et souvent il n'y a pas d'autres ressources pour passer, que de suivre le lit même de la rivière, qui offre des fondrières dangereuses. Pour reprendre la vieille Relation, « après quinze jours, la caravane atteignit la ville de *Iaconich ;* » nous croyons qu'il faut lire *Yakarik,* nom d'une localité un peu à l'ouest de Yarkand, à laquelle les officiers anglais attribuent 700 maisons (environ 5,000 habitants). « Le chemin avait été tellement mauvais, que six des chevaux du frère succombèrent à la peine. »

Laissant donc le convoi en arrière, Benoît se rendit seul à la capitale *Hiarchan* (Yarkand), où il parvint en cinq jours; de là il envoya des chevaux de renfort ainsi que des provisions pour ses compagnons de voyage. Peu après, le reste de la caravane, avec ses bagages et ses marchandises, entrait aussi dans la capitale : « c'était au mois de novembre de l'année 1603. » Si la date est exacte, il y avait environ dix mois que Goès était parti de Lahore.

J. BRUCKER.

(La suite prochainement.)

LE RETOUR AU MONOPOLE
DE L'ÉTAT ENSEIGNANT

L'enseignement libre et l'école chrétienne à tous les degrés sont menacés en France d'une ruine totale et prochaine. Déjà l'on a mis la main à l'œuvre, et l'on se hâte. Trois projets de lois soumis aux délibérations du parlement, l'un sur les écoles normales primaires, l'autre sur le conseil supérieur de l'instruction publique et sur les conseils académiques, le troisième sur la liberté de l'enseignement supérieur, bouleverseront, s'ils sont adoptés, notre législation actuelle sur cette matière et nous remettront sous le joug aggravé du monopole universitaire.

La première de ces lois peut sembler innocente : doter chaque département d'écoles normales primaires pour les deux sexes, multiplier les instituteurs et les institutrices, procurer aux enfants des moindres villages le bienfait de l'instruction, quoi de plus légitime et de plus louable ? Mais il faut voir le but. Or, cette loi, disait M. Keller à la Chambre des députés, « n'a qu'un seul but, qui ne sera pas contesté : c'est de préparer un personnel pour remplacer, dans le plus bref délai possible, celui de l'enseignement congréganiste... Ce qu'on veut faire avec l'argent des contribuables, c'est de désorganiser et de détruire une branche très respectable de l'enseignement public, c'est de faire disparaître une émulation souverainement avantageuse aussi bien pour les instituteurs congréganistes que pour les instituteurs laïques. » (Séance du 17 mars.)

Voilà où tend le premier projet de loi. L'intention du second est encore plus manifeste. Le nouveau conseil supérieur comptera cinquante membres, quarante-six seront choisis dans l'Université et les autres corps enseignants de l'État, quatre seule-

ment représenteront l'enseignement libre, et c'est le ministre seul qui les désignera. Dans les conseils académiques l'enseignement libre n'aura que deux représentants sur plus de vingt membres. Le Conseil d'État, la magistrature, l'armée et l'Église, n'auront plus aucune part dans la direction de l'instruction publique. D'ailleurs l'auteur même du projet déclare sans détour, dans l'exposé des motifs, où l'on en veut venir et quels principes on prétend appliquer : ce projet, dit-il, « est l'acte d'un gouvernement soucieux des droits de l'État, jaloux de sa responsabilité, et qui s'est donné pour tâche de restituer à la chose publique, dans le domaine de l'enseignement, la part d'action qui doit lui appartenir et qui va s'amoindrissant, depuis bientôt trente ans, sous l'effort des usurpations successives. » Ces usurpations, ce sont les lois de 1850 et de 1875. Un peu plus loin, M. Jules Ferry dit encore : « Quant à l'ÉTAT ENSEIGNANT, nous le voulons maître chez lui... Le conseil supérieur est un des rouages de l'autorité publique ; nous n'admettons pas que les uns y siègent comme représentants de l'État, les autres comme représentants de la société. Cette distinction, chère aux auteurs de la loi de 1850, est la négation du régime démocratique et représentatif sous lequel nous vivons. Soit qu'il s'agisse de la fortune publique ou de l'organisation militaire, des autorités qui rendent la justice ou de celles qui président à l'enseignement, la société n'a pas d'autre organe reconnu, pas d'autre représentation régulière et compétente que l'ensemble des pouvoirs publics émanés directement ou indirectement de la volonté nationale, et cet ensemble s'appelle l'État. »

Est-ce clair ?

Le troisième projet paraît bien autrement grave aux évêques de la province ecclésiastique de Paris : « Ce document, disent-ils dans leur lettre collective aux deux Chambres [1], est intitulé : *Projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur*. Son vrai titre devrait être : Projet destructif de la liberté d'en-

[1] Lettre de Son Ém. le cardinal archevêque de Paris, de Mgr l'archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, et de NN. SS. les évêques de Meaux, Chartres, Blois, Versailles, Orléans, aux membres des deux Chambres au sujet des projets de lois relatifs à la réorganisation du Conseil supérieur de l'instruction et à la liberté de l'enseignement supérieur.



seignement à tous les degrés. » Il dépouille les universités et les facultés libres du nom qui leur appartient et qui exprime ce qu'elles sont; il leur ôte la part modeste qu'elles avaient à la collation des grades; il oblige les jeunes gens qui les fréquentent à se faire inscrire dans une faculté rivale; par toutes ces mesures il attente à leur dignité, les réduit au rang d'écoles préparatoires. Il rend plus difficile le recrutement des maîtres et des élèves. Il leur enlève des ressources qui leur sont nécessaires et il condamne ceux qui en suivent les cours à des dépenses exorbitantes. « Comment veut-on par exemple que les étudiants des écoles libres d'Angers fassent quatre fois par an, et à leurs frais, le voyage de Paris, de Rennes ou de Poitiers pour aller s'inscrire aux facultés de l'État? Mieux vaudrait décréter tout de suite la suppression d'écoles assujetties à de telles rigueurs [1]. »

Un article du projet, le septième, semble au premier coup d'œil sortir du plan et dépasser de beaucoup l'objet de cette loi, puisqu'il ôte à tout membre d'une congrégation religieuse non autorisée le droit de participer à l'enseignement public ou libre et de diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit. Mais en y regardant de plus près on voit que cet article est bien à sa place : les collèges gouvernés par les congrégations religieuses sont précisément ceux qui fournissent aux facultés catholiques de sciences, de médecine et de droit la plupart de leurs élèves : en fermant ceux-là on rend celles-ci à peu près désertes. Elles n'existent que depuis trois ans, et déjà elles ont pris tant d'influence, elles ont jeté tant d'éclat, et grâce aux dons généreux des Français croyants, elles se sont élevées sur des bases si larges et si solides, qu'on ne saurait mettre trop d'obstacles à leur développement. Aussi l'article 8e du projet défend-il qu'elles soient désormais reconnues d'utilité publique autrement que par une loi. « L'importance des établissements, est-il dit dans l'exposé des motifs, leur rôle social, les facilités qu'ils peuvent offrir à la constitution des biens de main-

[1] Pétition des archevêques et évêques fondateurs de l'université libre d'Angers à la Chambre des députés relativement au projet de loi sur l'enseignement supérieur.

morte, nous semblent justifier ce surcroît de précautions. De la sorte, la concession et la révocation seront désormais prononcées par la même autorité souveraine. »

Oui, c'est vraiment un surcroît de précautions. Quel est donc l'ennemi contre lequel on les dirige? L'archevêque de Reims et ses suffragants l'ont écrit au président de la République : « En expulsant des conseils de l'instruction publique l'épiscopat et le clergé, en retirant à toute congrégation religieuse non reconnue par l'État le droit d'enseigner, en entravant la libre action des universités catholiques, on n'a pas voulu seulement faire la guerre aux personnes, mais atteindre et frapper l'idée religieuse qu'elles représentent... Bannir la religion de l'enseignement et en finir avec l'éducation chrétienne de la jeunesse française, voilà ce que l'on veut [1]. »

Ceux qui se voyaient attaqués ainsi dans leurs intérêts les plus sacrés ont pris pour se défendre les moyens que la loi met entre leurs mains : quoi de plus juste? « Comment peut-on le trouver mauvais? D'après quelle législation nouvelle les victimes n'auraient-elles pas le pouvoir de se plaindre? Quel serait ce degré d'abaissement ou de servitude, où ceux que l'on dépouille, qu'on frappe dans leurs intérêts et leurs convictions, seraient privés de l'honneur de se défendre et du devoir de résister? Ce n'est pas de la rébellion, c'est de la justice; et si c'est une révolte, c'est celle de la conscience opprimée [2]. »

La lutte sera ardente, dangereuse peut-être : à qui faut-il s'en prendre, si ce n'est à ceux qui l'ont provoquée? Aussi le *Journal des Débats* a-t-il blâmé le premier jour les mesures imprudentes auxquelles il devait applaudir le lendemain. Dans un premier mouvement, qui était le bon, il écrivit : « Le procès des ministres du 17 mai, si par malheur il avait eu lieu, aurait produit un terrible ébranlement dans les passions du pays, mais ce n'eût été rien en comparaison du trouble et de l'agitation non moins sérieux et beaucoup plus durables, que produirait l'exécution complète des projets de M. Jules Ferry.

[1] Lettre adressée à M. le Président de la République par l'archevêque de Reims et par les évêques de Châlons, Amiens, Soissons et Beauvais relativement aux projets de lois sur l'enseignement supérieur.

[2] Lettre de Mgr l'évêque de Laval à Mgr l'archevêque de Tours.



Ceux qui connaissent la province seront certainement de notre avis. »

La presse conservatrice et religieuse a donné le signal de la résistance légale. Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais la commencèrent par une énergique déclaration qui a reçu depuis la haute et pleine approbation du cardinal-archevêque de Cambrai et de l'évêque d'Arras [1]. « Nous sommes résolus, disaient-ils, à défendre, sans jamais défaillir, les droits de l'enseignement catholique, son libre exercice et son libre développement à tous les degrés, depuis la salle d'asile jusqu'à l'université. » La suite répond à ce début. Des pétitions ont été signées à Marseille, à Paris, à Toulouse, à Senlis, à Orléans, du Nord au Midi, de Provence en Bretagne, partout; on en signe encore dans toute la France. Les mères chrétiennes se sont émues et ont protesté. La voix puissante des évêques n'a pas tardé à se faire entendre.

Dès le 15 mars, avant de connaître les projets de lois que le ministre de l'instruction publique déposait ce jour-là même sur le bureau de la Chambre, l'évêque de Grenoble avait, dans une lettre circulaire, pris la défense des congrégations religieuses insultées par une presse immonde, persécutées par les fonctionnaires radicaux. Les attaquer, écrivait le courageux prélat, c'est attaquer Jésus-Christ dans sa personne, puisque c'est lui qui les a fondées par ses exemples, sa parole et ses actes; c'est l'attaquer dans son Église, car l'Église est une société qu'il a faite indépendante et qui toujours les a gouvernées et s'en est servie pour la prédication et pour l'enseignement. Quelques jours après, répondant au ministre des cultes, qui avait publiquement blâmé sa circulaire, il eut l'occasion d'insister sur les mêmes vérités et d'expliquer la différence qu'il y a entre le concordat et les articles organiques [2].

Le 24, les archevêques et évêques fondateurs de l'université

[1] Adresse de Son Ém. le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai et de Mgr l'évêque d'Arras, fondateurs de l'université catholique de Lille, au Sénat et à la Chambre des députés.

[2] Lettre circulaire de Mgr l'évêque de Grenoble au clergé et aux fidèles de son diocèse concernant les congrégations religieuses. — Lettre de Mgr l'évêque de Grenoble à M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, en réponse à la lettre de M. Lepère insérée au *Journal officiel*.



d'Angers envoyaient à la Chambre des députés une pétition contre le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Leurs arguments sont irréfutables. Pourquoi, sans motif sérieux, changer une loi récente qui fonctionne depuis quatre ans sans avoir donné lieu à une plainte raisonnable et dont il est résulté une amélioration dans le matériel scientifique et un progrès dans les études? Par cette loi, l'État ne relâchait aucun de ses droits; il faisait à la liberté une place restreinte, mais enfin l'on s'en contentait. La loi nouvelle supprime la liberté: c'est ce que les vénérables pétitionnaires démontrent sans peine en examinant l'un après l'autre tous les articles du projet. Mais détruire ainsi les universités libres c'est faire une grave injure à l'Université de l'État et avouer qu'elle est incapable de soutenir la concurrence; c'est violer la justice à l'égard de ceux qui, comptant sur la loi et sur la parole donnée au nom de la France, ont dépensé de grandes sommes pour fonder les universités libres. L'article 7e qui exclut de l'enseignement les membres de certaines congrégations religieuses, blesse les droits de l'Église et ceux des pères de famille; s'appuyant sur des ordonnances abolies, sur des décrets qui ont cessé d'être applicables, il va chercher, au mépris de la liberté de conscience, un motif de déchéance et d'incapacité dans des vœux que la loi ne sanctionne plus et qui sont un acte de la vie privée. Lorsqu'on traite d'étrangers les religieux dont le supérieur réside hors de France, on insulte trente millions de catholiques qui, soumis au Pontife romain dans l'ordre spirituel, ne reconnaissent à personne le droit de se dire plus Français qu'eux.

Le même jour, 24 mars, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et les évêques groupés autour de cette métropole présentaient au Sénat et à la Chambre des députés une adresse dans laquelle les deux projets du ministre de l'instruction publique et les motifs qui les accompagnent sont brièvement analysés et réfutés avec autant de force que de clarté[1].

Le 26, c'était le cardinal Guibert qui prenait la parole, et

[1] Adresse présentée au Sénat et à la Chambre des députés par le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et par les évêques de Séez, Bayeux, Évreux et Coutances.



avec lui Mgr Richard son coadjuteur et les évêques de la province ecclésiastique de Paris. Tous ensemble, au nom de l'équité et de l'intérêt public, ils adjurent les sénateurs et les députés de refuser leurs suffrages aux funestes lois qu'on leur a proposées. Ils prennent la défense des universités catholiques et plus énergiquement encore celle des ordres religieux. L'article dirigé contre eux atteint les écoles supérieures, menace les collèges libres et les écoles primaires. L'auteur du projet prétend que l'existence des congrégations non reconnues est illégale. Elle n'est pas légale dans ce sens que la loi ne leur confère ni le caractère de personnes civiles ni aucun privilège corporatif distinct des droits individuels de leurs membres. S'ensuit-il qu'elle soit illégale, illicite? Il faudrait donc dire que tout ce que la loi ne sanctionne pas est contraire à la loi. Ce n'est pas tout. Si une association ne pouvait pas exister légitimement sans être reconnue par la loi, la reconnaissance légale serait impossible ; car l'État n'accorde le privilège de la reconnaissance qu'à des associations qui existent déjà et qui ont fait leurs preuves par de longs services rendus : c'est ainsi que l'Église éprouve un ordre religieux avant de lui donner l'institution canonique. Quant aux précédents historiques et juridiques allégués, ils ne sauraient justifier ce qui est injuste. Au reste, les faits empruntés à l'ancien régime ne peuvent être appliqués à notre temps. Les ordonnances de 1828 datent d'une époque où l'État retenait le monopole de l'enseignement : les jésuites enseignaient par tolérance dans quelques petits séminaires, le roi leur retirait le bénéfice de cette tolérance : cette mesure, mauvaise alors, serait de plus inconstitutionnelle sous le régime présent, qui est celui de la liberté.

L'article 7e n'est pas inspiré par la justice ni par la raison, mais par des préventions injustes contre les associations religieuses. Les ennemis de la religion veulent leur enlever l'éducation de la jeunesse, qui est leur œuvre principale ; voilà pourquoi ils inventent des griefs imaginaires et soulèvent d'aveugles passions contre elles et particulièrement contre les jésuites. Les jésuites sont représentés comme des étrangers parce qu'ils obéissent à un supérieur qui réside auprès du Saint-Siège : « ne s'aperçoit-on pas, disent les illustres signataires de la let-

tre, que les jésuites ne sont pas seuls atteints par ces odieuses et absurdes accusations? Est-ce que nous, évêques et prêtres, nous cessons d'être Français parce que nous reconnaissons pour notre chef, dans l'ordre religieux, le souverain Pontife, dont le siège est à Rome? Est-ce que cette autorité spirituelle a jamais imposé la moindre contrainte à nos sentiments patriotiques? La France sait qu'il n'en est rien; elle sait qu'elle peut compter sur le dévouement absolu du clergé, qui se recrute parmi ses enfants. Les jésuites français font partie de ce clergé national, et la pratique des vertus religieuses ne fait qu'ajouter à l'amour qu'ils portent à leur pays. Aussi personne n'obtiendra des évêques qu'ils séparent leur cause de celle des congrégations religieuses. Ces instituts font partie intégrante de la constitution de l'Église; jamais, depuis qu'elle a une existence publique, l'Eglise n'a été privée de leur concours. »

Si l'enseignement secondaire libre est en grande partie entre les mains des religieux, c'est apparemment que les familles les ont choisis de préférence pour leur confier leurs enfants. L'opinion publique s'est donc prononcée pour eux; interdire les instituteurs qui appartiennent à des congrégations religieuses, serait « refuser au père le libre choix des maîtres qui formeront son enfant, faire à sa conscience la plus cruelle et la plus tyrannique violence. »

L'article 7e de la loi contre la liberté de l'enseignement supérieur visait toutes les congrégations religieuses non reconnues; mais dans l'exposé des motifs l'auteur du projet attaquait spécialement les jésuites. C'est contre eux qu'il évoquait l'ancien droit public et les ordonnances arrachées à la faiblesse de Charles X, à eux qu'il adressait l'appellation injurieuse d'étrangers. Ainsi distinguée dans l'attaque, la Compagnie de Jésus a eu le bonheur de l'être aussi dans la défense. Les évêques ont daigné prendre sa cause en main, et ils lui ont prodigué des témoignages si flatteurs de leur estime et de leur paternelle bienveillance que nous n'osons les reproduire ici. Qu'il nous soit du moins permis de mettre à leurs pieds l'expression de notre profonde reconnaissance. Au surplus, leurs éloquentes protestations sont connues de tous; l'histoire les conservera comme des monuments de la sagesse et de la vigueur épiscopales; elles justifieront la Providence divine qui, laissant l'Église de France

exposée pour un temps à de formidables orages, l'a confiée à de tels pasteurs. Nous remercions aussi du fond de nos cœurs les catholiques et les hommes de bien qui dans les journaux, dans des discours publics, dans des pétitions signées avec un merveilleux empressement nous ont comblés des marques de leur sympathie. L'ordre de saint Ignace a été défendu avec tant de zèle, parce qu'il était plus exposé au péril; mais on a pu voir dans cette circonstance à quel point tous les ordres religieux sont chers à l'épiscopat, au clergé, à tout le peuple très chrétien de France. Les évêques de la province ecclésiastique de Paris pensaient aux religieux de tous les ordres lorsqu'ils signaient cette page de leur admirable lettre :

« Dans les temps de prospérité, on les trouve partout où il y a des services à rendre; et quand viennent les jours mauvais, on les retrouve encore préparés au sacrifice.

« Tels la France les a vus à l'heure de nos désastres; tandis que les élèves formés par leurs soins tombaient aux premiers rangs des défenseurs de la patrie, les religieux se montraient dignes d'avoir servi de maîtres à de jeunes héros; ils étaient à leurs côtés au milieu des combats, soutenant leur courage et pansant leurs blessures.

« Bientôt la guerre civile vint aggraver les maux de la guerre étrangère. Alors qu'une révolte criminelle armait contre l'ordre public des Français égarés, on sait quel fut le sort des dominicains, des jésuites, des prêtres de Picpus et des Missions-Étrangères. Les restes de quinze d'entre eux reposent au milieu de nous. La cendre de ces martyrs n'est pas encore refroidie, et déjà on vient proposer aux représentants de la nation des lois de proscription contre les frères de ceux qui ont péri pour la cause du droit et de la religion.

« Aujourd'hui des actes de clémence, devant lesquels nos cœurs de pasteurs ne sauraient se fermer, rappellent de l'exil de nombreux coupables; faudra-t-il que le pardon généreusement accordé devienne le signal de la persécution contre les frères des victimes?

« Si de telles mesures étaient prises, la dignité et l'honneur de la France en seraient atteints. Aucune subtilité de jurisprudence ne fera comprendre à un peuple loyal et généreux qu'on puisse traiter ainsi des corporations qui se sont illustrées par leur dévouement et qui ne demandent qu'à se dévouer toujours. »

Le successeur de saint Remi et les évêques de sa province couvrent aussi de leur protection tous les ordres religieux : l'Église, disent-ils, les a toujours encouragés, toujours jugés utiles et parfois indispensables pour aider, à titre d'auxiliaires,

le clergé séculier dans son bienfaisant ministère. Ils montrent les désastreuses conséquences des lois projetées qui tendent à bannir des écoles publiques l'enseignement de la religion; renversant la fausse théorie de l'*État enseignant,* ils déterminent avec précision les droits qui appartiennent à l'État en matière d'enseignement et les limites qu'il ne peut franchir sans attenter à la liberté des familles et sans léser les citoyens. Prenons note de cette belle démonstration, si utile dans les controverses présentes.

A leur tour l'éminent archevêque de Toulouse et les évêques dont il est le métropolitain adressent aux sénateurs et aux députés de très graves remontrances; la manière dont ils les accumulent en fait sentir tout le poids. Le projet ministériel est, disent-ils, contraire à la parole d'honneur de la France, qui a stipulé dans le concordat que la religion catholique serait librement exercée : or, les congrégations religieuses sont partie intégrante de l'Église; contraire au droit naturel du père, à qui il appartient d'élever ou de faire élever ses enfants, et au droit de la religion, qui est la première institutrice d'un peuple; contraire à la vérité doctrinale, car ce projet assujettit l'Église à l'État; contraire à l'influence de la religion, puisqu'il nous impose l'essai d'une civilisation athée; contraire à notre constitution politico-religieuse, en traitant d'étrangers ceux qui reconnaissent un supérieur spirituel hors de France; contraire à la noblesse du caractère national, en concédant par un article ce qu'il retranche de l'autre; contraire aux droits essentiels de l'épiscopat, auquel il ôte des instruments indispensables; contraire au principe et partant à l'honneur du gouvernement actuel, qui, inauguré au nom de la liberté, régnerait par le despotisme; contraire à la justice, en détruisant sans compensation des œuvres créées à grands frais sous la garantie des lois; contraire à la prudence gouvernementale, en sacrifiant une partie de la nation aux iniques exigences de l'autre. Enfin, ce projet n'aurait d'autre justification que cette maxime : La force prime le droit. Telle est en résumé l'adresse vigoureuse des évêques de la province de Toulouse [1].

[1] Adresse de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Toulouse au Sénat et à la Chambre des députés.



Le cardinal Caverot avec les prélats qui relèvent de l'illustre siège de Lyon considèrent avec inquiétude le sort préparé aux frères et aux sœurs qui ont soin de l'enfance :

« L'ostracisme dont on veut frapper les congrégations non autorisées vouées à l'enseignement secondaire, ne menace-t-on pas déjà de l'étendre aux congrégations même autorisées, qui donnent à la jeunesse l'enseignement primaire? Rien, ni l'austérité ni la pureté de vie de ces humbles instituteurs ou institutrices, ni leur désintéressement ni leur zèle, ni les succès incontestables et incontestés de leurs leçons et de leurs méthodes, ni la supériorité de leurs élèves dans les concours publics, ni l'attachement et les réclamations des pères de famille : rien, disons-nous, ne peut désarmer l'acharnement de leurs adversaires; et l'appui complaisant, pour ne rien dire de plus, que ceux-ci ont rencontré dans certains dépositaires de l'autorité, nous donne lieu de craindre qu'ils ne soient à bref délai, eux aussi, condamnés à disparaître. Le jour où un tel arrêt serait porté, s'ouvriraient partout les écoles sans Dieu, et avec les écoles sans Dieu s'ouvrirait aussi pour le pays l'ère de l'irrémédiable décadence[1]. »

C'est en vain qu'on prétendrait justifier l'exclusion impie de la religion dans l'enseignement par cette raison que l'État est neutre à l'égard de tout culte : « une neutralité qui, d'une part, ferme son enseignement à toute croyance, et d'autre part interdit l'accès à tout autre enseignement, n'est plus une neutralité, c'est une oppression. » Ainsi parlent les évêques de la province de Sens[2].

D'autres lettres épiscopales sont annoncées : elles tiendront le même langage. Parviendront-elles à conjurer le péril de l'heure présente? Qui peut le dire? Peut-être, comme le cardinal Donnet l'insinue dans sa lettre au président de la République, peut-être a-t-on décidé, dans je ne sais quels conciliabules, que la foi doit disparaître et que ceux qui lui sont demeurés fidèles ne doivent plus être considérés comme Français. « Mais alors, ajoute Son Éminence, c'est la persécution, c'est l'inquisition la plus tyrannique établie par les prôneurs de la liberté; c'est l'hypocrisie et la violence se donnant la main pour

[1] Pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés par les évêques de la province ecclésiastique de Lyon.

[2] Adresse présentée au Sénat et à la Chambre des députés par l'archevêque de Sens et par les évêques de Moulins, Troyes et Nevers.



opprimer la moitié de la nation, afin de la conduire à l'apostasie[1].» Il est possible que le combat soit long et laborieux, mais l'issue n'en est point douteuse. Depuis bien longtemps on n'avait pas vu les évêques et les fidèles de France se lever avec cet ensemble et cet élan pour la défense de l'Église[2]. C'est un beau spectacle et un exemple fortifiant. Voilà que, faisant écho à l'épiscopat de France et de Belgique, le pape Léon XIII élève, lui aussi, la voix contre l'enseignement antichrétien que les ennemis de la foi propagent dans la ville même de Rome et jusqu'aux portes du Vatican; et il exhorte les Romains à « imiter le dévouement et la générosité des catholiques d'autres pays d'Europe, qui, zélés pour la foi de leurs ancêtres, donnent au monde de splendides exemples de désintéressement et de sacrifices pour conserver dans leurs écoles l'éducation chrétienne. » *(Lettre de S. S. le pape Léon XIII à S. Ém. le cardinal Raphaël Monaco la Valetta, cardinal vicaire,* dans l'*Univers* du 8 avril.)

Nous pouvons envisager l'avenir avec confiance : Dieu est avec nous.

F. DESJACQUES.

[1] Lettre de Son Ém. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, au Président de la République.

[2] Depuis que ces pages ont été livrées à l'imprimeur, six nouvelles protestations des évêques de France contre les lois de M. Jules Ferry ont été publiées; en voici les titres :

Lettre de Mgr Perraud, évêque d'Autun, à un homme du monde sur les projets de M. Jules Ferry.

Pétition adressée au Sénat et à la Chambre des députés par Mgr l'archevêque d'Alger et NN. SS. les évêques d'Oran et de Constantine et d'Hippone.

Protestation présentée au Sénat et à la Chambre des députés par l'archevêque de Besançon et par les évêques de Nancy, Verdun, Belley et Saint-Dié.

Pétition de l'archevêque d'Avignon et de NN. SS. les évêques de Montpellier, Valence, Nîmes et Viviers, adressée au Sénat et à la Chambre des députés.

Pétition des évêques de la province de Bourges au Sénat et à la Chambre des députés.

Protestation des archevêques et évêques de la province ecclésiastique d'Aix contre les projets de loi sur l'enseignement.

BIBLIOGRAPHIE

ESSAI SUR L'ÉGLISE ANGLICANE, par l'abbé F. SEGONDY, vicaire général de Monseigneur l'évêque de Montpellier. Paris, Royer et Chernoviz ; — Montpellier, Seguin. 1878, in-8, pp. XVII-599. — Prix : 6 fr.

Au milieu des bouleversements périodiques dont souffre la France, on se prend souvent à jeter un regard d'envie sur cette nation que la fixité séculaire de ses institutions et le respect inné des traditions ont faite si grande. Forte et puissante au dehors, heureuse dans presque toutes ses entreprises, dominant sur d'immenses régions, élevant haut la voix dans le concert européen, soutenant au besoin de son épée les prétentions que son habileté poltique n'a pu imposer à ses rivales, l'Angleterre, malgré les plaies effrayantes qui la rongent intérieurement, nous éblouit par sa prospérité matérielle, au point de nous en rendre jaloux. A quelles plus hautes destinées peut-elle encore prétendre? Quel rôle encore plus prépondérant lui est réservé? Dieu seul le sait, mais si les nations ne sont entre ses mains que des instruments créés pour étendre sa gloire sur la terre, il n'est pas difficile de reconnaître qu'une seule chose manque à l'Angleterre pour devenir ici-bas le champion de la Providence, pour remplir cette mission que la France semble avoir reniée : l'Angleterre n'est pas catholique, et sa lutte de trois siècles contre la vérité, si elle se prolongeait, aurait pour résultat final d'envenimer des plaies cachées que la vérité seule peut guérir. Cette conviction, qui est celle de tout catholique, est d'autant plus forte qu'elle est plus impartiale. C'est elle qui, dirait-on, a soutenu M. l'abbé Segondy dans l'important ouvrage qu'il a publié. Comme il convient à tout esprit élevé, il s'est fait une loi de n'écouter aucune passion humaine en pénétrant dans cette question capitale de l'anglicanisme, question de vie et de mort pour l'Angleterre ; comme il convient à un prêtre, il touche avec la délicatesse de la charité cette plaie, la plus grande dont

souffre l'Angleterre, mais aussi avec l'ardeur de la charité qui, lorsqu'il le faut, élargit la blessure pour la mieux guérir. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas, cet *essai* n'est pas une œuvre de controverse théologique ; il est avant tout un exposé, une discussion historique. De nos jours, où la voix des faits est plus volontiers écoutée que celle des principes, sachons, nous aussi, la faire entendre dans l'intérêt de la vérité.

M. l'abbé Segondy prend à sa naissance cette Église qui, peut-être, n'aurait jamais existé sans les passions indomptées d'un monarque voluptueux, qui serait morte dans son berceau, sans les lâchetés de prélats indignes et les cupidités de courtisans bassement intéressés, sans les fumées de l'orgueil qui enivrèrent les successeurs de Henri VIII. « C'est des beaux yeux d'Anne Boleyn que rayonna tout d'abord la lumière de l'Évangile. » Un des admirateurs de la réforme anglicane l'a dit dans ses vers ; en même temps, ne condamnait-il pas toute l'œuvre de son héros, Henri VIII? Cette œuvre, si humaine dans son origine, se développe et se termine par des moyens aussi terrestres : c'est la corruption, c'est la cruauté qui servent de fondements à l'Église anglicane. Édouard VI, Élisabeth, Cranmer, Cromwell, les ducs de Somerset et de Northumberland, le comte de Leicester, Cecil, Walsingham, sont les apôtres du nouvel évangile ; le sang des catholiques, des prélats, des prêtres, des religieux, coule à Tyburn ; l'emprisonnement, la confiscation, l'exil, font taire les dernières résistances ; la vérité est asservie et il faudra des siècles avant qu'elle puisse élever de nouveau la voix.

Mais quelle est cette Église que ses fondateurs sans mission s'obstinent à proclamer la véritable épouse de Jésus-Christ? Quels sont ses caractères? Quels fruits a-t-elle produits?

Ses caractères? Elle est schismatique, hérétique, protestante, elle est autoritaire, elle est une institution hybride faite de compromis, elle est isolée dans le monde chrétien ; c'est une Église nationale, ce n'est pas l'Église catholique. — Si nous pénétrons plus avant, nous la voyons sans indépendance, car elle dépend du pouvoir civil et en accepte le joug, sous lequel seulement elle peut végéter, sans lequel elle tomberait en décomposition ; elle n'a aucune influence sur les masses, car elle est essentiellement aristocratique et, par une suite inévitable, les honneurs et les richesses tuent en ses ministres le zèle apostolique ; elle est sans force doctrinale, hésitant entre les opinions contraires sur les points les plus graves, se laissant imposer toute espèce d'hérésies ; elle est sans piété

réelle, et s'il lui reste quelque chose dans sa liturgie qui échauffe encore le cœur, c'est ce qu'elle a gardé de son antique croyance.

Est-il nécessaire alors de demander si cette Église est féconde? La sève qui du cep se répand dans les rameaux et y entretient la vie, fait défaut au rameau détaché; quelles fleurs, quels fruits portera-t-il? Un feuillage encore vert peut tromper le regard, mais n'espérons pas la vendange. L'Église anglicane lance inutilement au loin ses émissaires; elle leur donne à profusion les trésors pour acheter des consciences, mais elle ne peut leur communiquer, pour les convertir, le feu du ciel qu'elle ne possède pas. « L'histoire des missions protestantes, dit un anglican, est un scandale et une farce. » Tant d'or répandu sur toutes les plages n'a pas même doté les peuples infidèles d'une vraie civilisation; à plus forte raison n'a-t-il pu y implanter le christianisme. Pour gagner des âmes, ce n'est pas assez de donner, il faut se donner soi-même; se donnera-t-il celui qui, chargé d'une famille, ne s'appartient pas à lui-même?

Mais, si elle est stérile pour le bien, l'Église anglicane est plus fertile pour le mal. Malgré son caractère autoritaire, elle n'a pu conserver son unité; mille sectes sont sorties de son sein et lui donnent l'aspect d'un corps en putréfaction. Faut-il nommer la Haute Église, l'Église Basse, l'Église Large, les Baptistes de toute dénomination, les Chrétiens de la Bible, etc., etc.? Toutes ces filles plus ou moins légitimes de l'anglicanisme conservent encore du moins quelque teinte de religion; mais que dire du rationalisme, qui, depuis Locke jusqu'au Dr Colenso, ont ruiné ce qui restait de christianisme dans beaucoup d'âmes?

Qui guérira donc ce grand corps? Seront-ce les admirations des *Highchurchmen*, qui voient dans l'Église anglicane les restes de la beauté divine de la primitive Église? Celles des *puseyistes*, qui ne trouvent en elle que vie puissante et féconde, preuve manifeste que l'esprit de Dieu l'anime toujours? Sera-ce la persistance des *politiques* à regarder la glorieuse émancipation de Rome « comme le palladium de toutes les libertés de l'Angleterre et le soutien le plus ferme de sa constitution », le chef-d'œuvre de l'esprit humain, car elle est le mariage parfait de l'État avec l'Église du Christ? Sera-ce celle des *Économistes*, « qui, en extase devant la prospérité matérielle de leur pays, font honneur à la réforme religieuse de cette situation prodigieusement florissante? » Non, car, l'histoire en main, il est facile de prouver aux *Highchurchmen* que l'Église romaine seule est la même que l'Église primi-

tive. Non, car les *puseyistes* sont dans l'illusion quand ils font hommage à l'Église anglicane du mouvement religieux de ces derniers temps et qu'ils affirment que ce mouvement religieux a lieu providentiellement pour fortifier l'attachement des anglicans à leur Église. Non, car les *politiques*, s'ils sont de bonne foi, reconnaîtront que la constitution anglaise n'est point un chef-d'œuvre de perfection, et que, ce qu'elle a de meilleur, elle le doit au catholicisme. Non, car attribuer, comme les *économistes*, à la Réforme l'état florissant de l'Angleterre, c'est s'abuser étrangement, c'est oublier que les richesses nationales ne procurent pas aux masses le bonheur, c'est fermer les yeux sur le paupérisme qui ronge l'Angleterre plus qu'aucun autre pays. Mais, encore une fois, où est le remède? Demandons-le où elles le cherchent, à ces âmes si nombreuses qu'une puissance invisible attire vers les doctrines et les rites traditionnels de Rome, qui rompent les liens si forts des préjugés pour se jeter dans le sein de l'unité ; à ces âmes qui vont peupler les couvents sur ce sol autrefois si fertile en fruits monastiques, qui, sous l'influence du souffle parti de Rome, se couvre d'évêques et de prêtres « aussi éminents par la science et la sagesse que par la piété et le dévouement. » Oui, pour l'Angleterre le salut est à Rome.

Voilà, en quelques traits imparfaits, ce grand tableau que M. l'abbé Segondy nous présente. Puissé-je avoir donné à mes lecteurs le désir d'étudier de plus près cet *Essai sur l'Eglise anglicane !* Aux flatteuses approbations qu'il a reçues de Nosseigneurs de Montpellier, d'Albi, de Besançon, de Sens, de Rodez, de Nîmes, de Carcassonne, de Poitiers, d'Orléans et de l'illustre Père Newman, ce serait prétentieux de joindre la mienne ; que le savant écrivain me permette cependant de lui exprimer avec quel intérêt je l'ai suivi dans l'exposition si claire des faits qu'il raconte, aussi bien que dans les importantes conséquences qu'il en tire avec la plus convaincante logique. C. SOMMERVOGEL.

DE QUELQUES PUBLICATIONS HISTORIQUES

Il est facile de prévoir combien opposés seront les jugements qu'on portera sur l'important ouvrage publié par M. Revelière : *Les ruines de la monarchie française* [1]. Ce n'est pas un simple livre

[1] *Les ruines de la monarchie française, cours philosophique et critique d'histoire moderne sur l'invasion des sophistes qui ont dévasté la France, bou-*



d'histoire rétrospective, mais bien un cours de politique contemporaine. Les questions les plus graves, qui agitent de nos jours tant de bons esprits, y sont traitées par un homme jadis membre de nos assemblées parlementaires, témoin des faits qu'il rapporte, et qui, fidèle partisan de la cause à la défense de laquelle il avait voué sa vie, espérait la servir encore en soumettant à nos réflexions les fruits de son expérience et de ses méditations. M. Revelière s'affirme, avec une franchise indéniable, légitimiste et légitimiste sans alliage, sans fusion. Il est mort — car c'est son fils qui publie son livre, — il est mort dans toute l'énergie de sa foi politique; je ne pense pas que les évènements contemporains eussent pu le faire dévier de sa ligne de conduite, tant il semble carré dans ses convictions. M. Revelière est catholique, il ne le dissimule pas davantage, et, amené par la force même des choses à traiter les questions religieuses, il déclare d'avánce se soumettre aux décisions de l'autorité spirituelle si elle le blâme, et se rétracter si elle le condamne. (T. III, p. 300.) Voilà donc un homme tout d'une pièce, ayant son franc parler, frappant à droite et à gauche, sur ses ennemis comme sur ses amis ; sévère, je dirais presque impitoyable pour les uns et pour les autres ; les jugeant tous dans leurs actes comme le ferait un survivant du règne de Louis XIV, qui a toutes ses préférences, si je ne me trompe ; indépendant, quoique toujours respectueux, devant l'autorité elle-même et son premier représentant. On comprend, d'après cela, quel est l'esprit de tout son ouvrage. La monarchie a fait, pendant de longs siècles, la gloire et le bonheur de la France ; seule elle peut la remettre à sa place légitime. Les institutions de notre ancienne société étaient plus libérales et plus civilisatrices que celles de la Révolution. La décadence a commencé du moment où les sophistes ont envahi la France ; elle a été consommée en 1789, et depuis nous sommes sur une pente rapide qui conduit à un abîme sans fond. La Restauration elle-même n'a pas marqué un point d'arrêt dans la décadence ; car ce ne fut pas la royauté qui fut proprement rétablie en 1814, mais il y eut alors une nouvelle affirmation des principes de 89, « avec toutes leurs contradictions, leurs dangers et leur impuissance. » Les fautes, commises dès la rentrée des Bourbons, ont rendu « invraisemblable, sinon impossible » le rétablissement de

leversé l'Europe et fait rétrograder la civilisation, par M. L. Revelière, membre de la Chambre des députés sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X. Paris et Lyon, Lecoffre, 1879, 3 vol. in-8, p. LI-626, 764 et 516. — Prix : 22 fr. 50.

la monarchie. « Il n'est donc pas vrai qu'il y ait jamais eu de restauration de l'ancienne royauté. Les quatorze années qu'on s'est accoutumé à signaler sous cette dénomination sont un simple épisode de la Révolution... La Restauration ne fut qu'une représentation théâtrale jouée par des bateleurs travestis en courtisans. Ceux qui l'ont servie de bonne foi ont été d'honnêtes dupes; ceux qui la défendent et ceux qui l'attaquent se battent pour un fantôme. » (T. II, p. 2.) C'est bien fort, me semble-t-il. Que faut-il donc à M. Revelière? « Vienne donc, hélas! le despotisme, puisqu'il est l'ancre de miséricorde à laquelle est attachée notre dernière chance de salut! mais le despotisme intelligent, organisateur et sans faiblesse,... assez indépendant pour ne céder ni à la flatterie ni à la crainte, assez inflexible pour intimider les factions; contenant les ambitions par la règle et fermant la porte aux intrusions futures, en légitimant par la stabilité celles à qui la prescription tient lieu de droit. Un tel régime sera le précurseur des pouvoirs de tradition. » (T. III, p. 497.) Je pense en avoir dit assez pour donner une idée des principes de l'auteur. Qu'on les partage ou qu'on s'en sépare, il n'en reste pas moins vrai que son ouvrage est digne d'une sérieuse attention; malgré les exagérations qu'on y pourra relever, il est rempli de vérités capitales et souvent bien tristes. Écrit d'un style sobre, distingué, mélangé de XVIIIe et de XIXe siècle, il se fait lire sans peine, et avec un intérêt soutenu.

On devine *a priori* quel intérêt peut offrir et à quelle classe de lecteurs s'adresse le recueil de documents que publie M. de Coussemaker [1]. S'il a demandé un immense travail de patience, en revanche qu'obtiendra-t-il du public, surtout à notre époque? Quelques érudits, quelques antiquaires l'honoreront d'un regard attentif; quelques sociétés savantes le loueront; il ira se placer dans le rayon de quelques bibliothèques, où de rares amateurs le visiteront. Et puis... — Et puis? Un beau jour apparaîtra un livre, qui contiendra la quintessence de ce recueil de documents; l'auteur du livre n'aura eu qu'à piller l'auteur du recueil, il le citera peut-être, mais personne ne soupçonnera à qui revient la principale part d'éloges. M. de Coussemaker se sera sans doute fait ces réflexions, mais il ne s'en est point senti découragé. Aussi la petite ville de Bailleul lui doit-elle un trésor que d'autres villes bien plus importantes lui envieront à

[1] *Documents inédits relatifs à la ville de Bailleul en Flandre,* par M. Ignace de Coussemaker. Paris, Picard, 1877-1878, 3 vol. in-8, pp. XI-515, 546 et 145, et 4 planches.

bon droit : elle n'a plus à redouter la perte des archives publiques : de 1180 à 1776 son histoire est écrite en germe et avec des détails, minutieux souvent, mais qui, à mesure que le temps marche, n'en offrent que plus d'intérêt. Que sont ces pièces et ces documents d'un peu partout ? Ce sont des donations faites par de hauts et puissants seigneurs à des villes, à des églises et à des couvents ; des traités entre princes et entre villes, des serments de fidélité et de services, des exemptions de charges ou redevances, des affirmations de droits quelconques, des statuts de communautés, des ventes de dîmes, des appels aux juridictions supérieures, des bulles de papes ou missives de rois, des contrats de mariage, des commissions, des procédures, des privilèges de toute nature, des hommages, des nominations à des fonctions publiques; en un mot, ces pièces latines, flamandes, françaises, nous initient à cette époque de l'histoire, où, grâce à l'absence de la centralisation contemporaine, chaque ville vivait de son existence propre et jouait un rôle que nos cités modernes ont totalement oublié et qu'il est bon de leur rappeler, ne serait-ce que pour le leur faire un peu regretter.

L'université catholique de Louvain peut être justement fière du remarquable ouvrage qu'un de ses professeurs les plus distingués a publié l'année dernière. Écrire l'histoire du sénat romain, de ce conseil de magistrats qui dirigeaient le gouvernement de Rome, en préciser les attributions, tel est le but que se propose M. Willems [1]. Les éléments ne manquaient pas, sans doute, pour accomplir cette tâche, car, en pareille matière, l'auteur ne peut compter sur de l'inédit. Zamase, Paul Manuce, les travaux plus récents de Hoffmann, de Marquardt et de Mommsen, divers ouvrages de moindre importance avaient ouvert la voie ; mais le dernier mot sur la question était loin d'être dit. Jusqu'à quel point M. Willems a-t-il jeté la lumière sur cette institution célèbre, dont le nom a si souvent frappé nos oreilles pendant nos études classiques ? A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Giraud a déclaré que le livre du savant professeur de Louvain « est un monument de la plus profonde érudition », que « peu d'ouvrages ont réuni de semblables conditions de succès auprès des érudits » (séance du 23 mars 1878) ; à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Léon Renier, s'associant aux éloges de M. Giraud, pense que « ce volume est ce qui a été publié jusqu'ici de plus complet et

[1] *Le Sénat de la République romaine. Sa composition et ses attributions*, par P. Willems, professeur à l'université de Louvain. Louvain, Peeters. — Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1878, in-8, p. 638. — Prix : 12 francs.



de plus savant sur le sujet qui y est traité. » (Séance du 3 mai 1878.) L'approbation de deux académiciens aussi compétents ne me permet plus de formuler la mienne. Je me contenterai de jeter un rapide coup d'œil sur le premier volume, le seul paru encore, du *Sénat de la république romaine*. Avant d'en étudier les attributions, M. Willems en raconte l'histoire, dont les points importants sont les diverses modifications qu'il subit depuis Romulus jusqu'au principat d'Auguste. Le premier roi de Rome créa « un sénat de cent membres, choisis parmi ses compagnons les plus distingués par la naissance, l'âge, la richesse et la valeur. » Des traités avec les peuples voisins augmentèrent rapidement le nombre des sénateurs, qui en 510 fut élevé à 309 par les premiers consuls, après la chute de la royauté. En 400 les plébéiens commencent à entrer dans le sénat; de 400 à 367 leur influence y est à peu près nulle; mais, à partir de 367, ils sont déclarés éligibles au consulat, et depuis 342 ils occupent régulièrement une des deux places du consulat, et leur influence s'accroît sensiblement, au point qu'au dernier siècle de la république, le *princeps senatus* sort quelquefois de leurs rangs. Entre 318 et 312, le *plebiscitum ovinium*, confère aux censeurs la charge de choisir les sénateurs et détermine quels sont les citoyens qui peuvent être élus : « *ex omni ordine optimum quemque.* » M. Willems analyse, jusqu'à la minutie, cet important plébiscite et ne craint pas d'opposer sur bien des points son sentiment aux opinions les plus graves et les plus suivies jusqu'à lui. Ses raisonnements, fortifiés par des preuves de faits, sont solidement établis. En 216, par dérogation à la loi ovinienne, le choix des sénateurs fut délégué à un dictateur. Ainsi, Sylla remplit cette mission et porta à 700 le nombre des membres du sénat, qui généralement n'avait pas dépassé 300, et jusqu'à César cette mesure eut son effet. Alors, par une innovation importante, des citoyens romains d'origine provinciale reçurent la dignité sénatoriale. Enfin, à la fin du triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépidus, on comptait plus de mille sénateurs, et c'était « à peine s'il était encore possible de savoir si un citoyen était sénateur ou non, à tel point la dignité avait été conférée à profusion. » Au milieu de ces questions d'un haut intérêt historique, M. Willems s'est livré à des recherches non moins curieuses, mais qui révèlent une patience remarquable : il est parvenu à reconstituer la liste des membres du sénat en 179 et en 55 avant J.-C.; en même temps il donne la liste des fonctions qu'ils occupèrent.

Dans son introduction à la nouvelle édition des *Grands faits*

de l'histoire de France[1], M. Ch. Barthélemy caractérise parfaitement cet ouvrage en l'appelant une *Somme* de notre histoire. M. Dussieux, en le publiant, n'a eu d'autre intention que de donner la parole aux contemporains des plus importants événements de nos annales. C'est une excellente et heureuse idée, qui, je m'empresse de le constater, me semble parfaitement réalisée. Nous avons ainsi un livre qui à l'intérêt historique joint l'intérêt littéraire, du moins pour une certaine période, celle qui renferme les extraits d'auteurs français depuis Joinville ; car, pour l'époque antérieure, il a bien fallu, sous peine d'être incomplet ou incompris, recourir à des traductions ou mettre en français moderne nos anciennes chroniques. — *Les grands faits* s'ouvrent par la prise de Rome par les Gaulois et doivent se terminer à la grande Révolution. Les quatre premiers volumes ont seuls paru ; ils s'arrêtent à la mort de Henri IV ou plutôt à la fin de la régence de Marie de Médicis ; quatre autres suivront. M. Dussieux n'a pas été exclusif dans ses emprunts : il donne quelquefois, sur le même fait, des récits provenant de sources opposées, anglaises ou françaises, catholiques ou protestants, ligueuses ou royalistes. Il ne puise pas seulement dans les histoires, mais aussi dans les recueils de lettres de particuliers ou de princes ; il recueille des chansons du temps, des pièces de poésie, des complaintes. La plus grande variété règne donc dans cet ouvrage. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, il ne convient pas à l'enfance ; M. Dussieux ne le regarde que comme un complément aux études historiques.

M. Edmond Demolins a suivi dans son plan quelques-unes des lignes qu'a suivies M. Dussieux, en ce sens qu'il ne s'est arrêté qu'aux faits les plus importants de notre histoire, mais il les raconte lui-même en remontant aux sources[2]. Il a cherché à se tenir dans un juste milieu entre les deux écoles historiques en vogue : l'école narrative et l'école philosophique, ou plutôt il a fondu les deux systèmes, ce qui lui permet de prendre à chacun ce qu'il a de bon et d'éviter les inconvénients de l'exclusivisme. Les

[1] *Les grands faits de l'histoire de France racontés par les contemporains.* Recueil de documents originaux destiné à servir de complément aux études historiques, par L. Dussieux. 2e édition, avec une introduction par Ch. Barthélemy. Paris et Lyon, Lecoffre, 1879, 4 vol. in-12, pp. xxxi-504, 512, 513 et 552. — Prix : 8 fr.

[2] *Histoire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, d'après les sources et les travaux récents, par Edmond Demolins. T. I, Les Origines, La Féodalité. — T. II, La Monarchie féodale. — Paris, librairie de la Société bibliographique, 1879, 2 vol. in-12, pp. xv-410 et 483. — Prix : 3 fr. le volume. (Les to me III et IV sont sous presse.)

faits importants sont, d'après M. Demolins, ceux dont l'influence a été décisive sur le développement social ; il cherche ensuite les liens qui les unissent, il les classe moins d'après leur date que d'après leur enchaînement logique. L'unité de l'histoire apparaît ainsi, et, l'intrigue du drame une fois dessinée, il ne reste plus qu'à en constituer les actes successifs et les diverses scènes. L'auteur est déjà assez connu pour qu'on sache dans quel esprit est écrite son histoire.

Le R. P. Mury, par un principe opposé, s'attache plutôt, dans son *Histoire du moyen âge* [1], aux détails qui manquent généralement dans les livres élémentaires qui traitent de cette période, mais, par un principe semblable, il élague les faits moins importants pour n'exposer que ceux qui ont influé sur la marche de la société. Pour mieux entrer dans l'esprit de la jeunesse, il a soin de les « accompagner d'un épisode, d'un trait, d'une parole qui serve à les graver dans la mémoire. » L'exécution typographique, qui est très soignée pour un livre classique, concourt, avec des cartes géographiques, à rendre moins rebutante l'étude de ces onze siècles de l'histoire du monde.

« Il ne faut pas se lasser d'avoir raison ; l'erreur se lasse-t-elle jamais d'avoir tort ? » M. Aubineau a montré, il y a vingt-cinq ans, toutes les erreurs que professe la science historique moderne sur la question si importante de la révocation de l'édit de Nantes ; il les a réfutées, et malgré la justesse de ses observations et de ses critiques, les mêmes mensonges se rééditent et s'enseignent au grand jour. Fallait-il reprendre la thèse sous une autre face ? M. Aubineau a cru mieux faire en réunissant les articles qu'il a jadis publiés dans l'*Univers*, et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir sous la main toutes les pièces du procès [2]. Comptant parler plus au long de cet ouvrage, nous nous contentons de l'annoncer aujourd'hui.

Dans notre époque de trouble politique et de persécutions religieuses, rien n'est plus capable d'animer la confiance des enfants de l'Église que le souvenir des épreuves qu'elle a subies dans le passé. Il en ressort, en effet, un enseignement important : l'Église ne succombe pas, mais ses ennemis, après quelques heures de triomphe, sont écrasés sous le poids de leurs engins de destruc-

[1] *Histoire du moyen-âge*, par le R. P. Paul Mury. S. J. Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1878, in-18, pp. III-379.

[2] *De la révocation de l'édit de Nantes*, par Léon Aubineau. — Paris, Palmé. 1879, in-12, p. XVIII, 229. — Prix : 3 fr.

tion et frappés de leurs propres armes. M. l'abbé Bertrand établit cette thèse en étudiant le pontificat de Pie VI, cette noble victime de l'athéisme révolutionnaire [1]. Afin de bien faire connaître l'état de l'Europe et les dispositions des esprits au moment de l'élection du cardinal Braschi au suprême pontificat, notre auteur suit les progrès de la Révolution, depuis la Réforme, sa véritable mère : protestantisme, gallicanisme, jansénisme, philosophisme, franc-maçonnerie et sociétés secrètes. La Révolution fut le dernier mot et le résumé de toutes ces déplorables erreurs, qui avaient infecté surtout les classes dirigeantes et les princes eux-mêmes. Il faut se rappeler le titre de l'ouvrage de M. l'abbé Bertrand, pour excuser ce qui, au premier abord, semblerait hors-d'œuvre ou prolixité exagérée. Du reste, son livre, dont nous n'avons encore qu'un volume, sera lu avec intérêt, bien qu'il ne donne rien de nouveau, sauf quelques détails empruntés aux manuscrits de l'abbé de Véry.

L'année dernière, j'ai dit toute ma pensée au sujet du tome premier des *Convulsions de Paris ;* je renvoie nos lecteurs à cet article. M. Maxime Du Camp, loin d'avoir dévié de son appréciation sur le mouvement insurrectionnel qui a bouleversé Paris en 1871, l'a fortifiée par les nouveaux détails qu'il a réunis sur les maires et le comité central, l'incendie du palais de la Légion d'honneur, du palais des Tuileries, sur les musées du Louvre, sur le renversement de la colonne Vendôme, sur les barricades et la guerre des rues [2]. Dans ce volume encore, l'auteur s'abandonne, sans injustice, mais aussi sans faiblesse, à toute l'indignation de son âme, en présence de ces atrocités. Les tristes héros de ces jours lugubres défilent devant le lecteur ; M. Maxime Du Camp les photographie dans toute leur laideur ; il leur imprime d'un mot sur la figure la marque de l'infamie ; s'il ne trouve pas sous sa plume une seule excuse pour ces êtres, ce n'est ni haine ni parti pris, c'est qu'il ne peut la trouver. Et cependant aujourd'hui nous assistons à la réhabilitation de ces funestes doctrines, à l'apothéose des assassins et des incendiaires, à la glorification de leurs forfaits, car leurs avocats n'ont même pas la pudeur de plaider en leur faveur les circonstances atténuantes : ils ont l'audace de louer leurs crimes.

« La persécution prussienne (*Persecutio Borrussica*) trouvera

[1] *Le Pontificat de Pie VI et l'athéisme révolutionnaire*, par l'abbé I. Bertrand. Paris, Bloud et Barral, 1879, in-8, pp. xxi-468.

[2] *Les Convulsions de Paris*, par Maxime Du Camp. — T. II, Épisodes de la Commune. Paris, Hachette, 1878, in-8, pp. iii-506.

une place distinguée dans les annales de l'Église et du monde entier. Et ni la grande puissance militaire de la Prusse, ni son intelligence allemande, bouffie d'elle-même, ne réussiront, par aucun sophisme, à effacer cette tache. » Oui, c'est une véritable persécution religieuse qui désole l'Allemagne ; car quel autre nom donner à ces mesures gouvernementales qui condamnent les ministres des autels à l'amende, à la confiscation, à la prison, à l'exil, qui les condamneraient à la mort, s'il était du goût de notre civilisation de faire des martyrs du sang? Ce n'est pas un étranger à l'Allemagne qui raconte les hauts faits du grand chancelier et de ses partisans ; un étranger aurait pu être soupçonné de partialité ; c'est un évêque, ancien membre de la diète de Berlin, victime lui-même de la persécution, qui apprend à l'Europe ce qui s'est passé dans l'empire du pieux Guillaume, sous le règne de la liberté de conscience protestante [1]. Son récit s'arrête en 1876 ; on pourra le continuer, car les ennemis de l'Église n'ont pas déposé leur haine ni abjuré leurs projets de détruire le catholicisme. Pauvres fous ! Comme l'observe le R. P. Lescœur dans son intéressante introduction, qui résume si bien toute la question, le livre de Mgr Janiszewski est plus qu'un simple document historique : « c'est un livre dogmatique, destiné beaucoup plus à redresser les idées d'une foule innombrable de lecteurs qu'à les apitoyer sur le sort des victimes, ou à enflammer leur indignation contre les persécuteurs. Indispensable aux catholiques..., il sera plus utile encore aux protestants de bonne foi, aux libres penseurs indifférents, à cette masse énorme et flottante qui ne sait à peu près rien de la constitution véritable de l'Église catholique. »

Le comte Joseph de Maistre et le P. Grivel, S. J., par leur position en Russie, au commencement du siècle, ont été à même d'observer de près les mœurs et les institutions des Russes. Ils ont consigné par écrit ces observations, qui forment un recueil d'anecdotes aussi instructives que piquantes. Le R. P. Gagarin, en les publiant, nous permet de mieux connaître l'empire des Csars, surtout au point de vue religieux [2]. Il n'y a pas là précisément de révélations, mais des confirmations très autorisées de ce que

[1] *Histoire de la persécution de l'Église catholique en Prusse (1870-1876)*, par Mgr Janiszewski, traduite en français par X..., revue et précédée d'une introduction par le R. P. Lescœur. Bruxelles, Goemaere. — Paris, Bray et Retaux, 1879, in-8, pp. cxxxv-432. — Prix : 7 fr.

[2] *Religion et mœurs des Russes*. Anecdotes recueillies par le comte Joseph de Maistre et le P. Grivel, S. J., mises en ordre et annotées par le P. Gagarin, S. J. Paris, E. Leroux, 1876, in-18, pp. v-140.

nous savions déjà. L'éditeur aime à croire que bien des faits, qui étaient possibles en 1805 ou 1809, ne le sont plus aujourd'hui, mais il ne l'affirme pas ; il a probablement ses raisons pour cela.

Il n'est pas, je crois, d'endroits en France où l'on ne rencontre des savants ou des érudits à la piste de documents inédits, intéressant plus ou moins l'histoire générale et locale. C'est de leurs découvertes, souvent précieuses, que vivent la plupart des nombreuses Revues qui paraissent de nos jours ; c'est ce qui leur donne leur utilité et la leur conservera. On ne peut donc assez encourager ce mouvement d'exhumation historique ou littéraire. — M. le docteur Chevalier vient de publier quatre-vingt-quatorze lettres inédites d'Hugues de Lionne, le célèbre ministre de Louis XIV ; elles ont été écrites de 1655 à 1671 et ne traitent guère que d'intérêts privés ; on connaissait l'homme d'État, mais au détriment de l'homme d'intérieur. Ce n'est pas sans un certain charme qu'on surprend ces grands politiques, faisant trêve aux affaires du monde et descendant dans les détails intimes de la vie de chaque jour. Souvent, dans le déshabillé de ces correspondances, on surprend tel ou tel fait qui éclaire un point obscur de l'histoire. M. Chevalier a annoté soigneusement cette publication et a mis en tête une notice considérable sur la généalogie des Lionne [1].— Quand on parle d'annotateur, d'amateur d'inédit, de fureteur heureux, impossible de ne pas tomber sur M. Tamizey de Larroque. On dirait que cet infatigable chercheur craint que le monde ne finisse avant lui. Ce n'est pas assez pour l'occuper que la préparation de la correspondance de Chapelain, que celle des lettres de Peiresc, il trouve encore du temps pour mille autres travaux de moindre conséquence, mais d'un égal intérêt : tantôt il dépouille des *Pièces et Mémoires pour la vie d'Antoine de Noailles* [2], et il en extrait des lettres servant à l'histoire de ce maire de Bordeaux ; tantôt il découvre des lettres inédites d'un de ces savants bénédictins dont il descend en droite ligne par la patience et l'érudition, et il donne un nouveau complément à la correspondance de B. de

[1] *Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV*, précédées d'une notice historique sur la famille de Lionne, annotées et publiées par le Dr Ulysse Chevalier. Valence, imprimerie de Chenevier, 1879, in-8, p. 254.

[2] *Antoine de Noailles à Bordeaux*, d'après des documents inédits, recueillis, publiés et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Bordeaux, Lefebvre, 1878, in-8, p. 92.



Montfaucon[1]; tantôt c'est un nouveau document sur Urbain Grandier, tiré d'une lettre de Boulliau à Gassendi[2]; tantôt il tend une main charitable à quelque ami littéraire dans la détresse sur quelque point obscur; tantôt il stimule de la plume, du geste et de la voix ceux qui, animés par son exemple, s'efforcent de le suivre, mais, hélas! *non passibus æquis*. Ainsi on soupçonne l'influence heureuse qu'il exerce sur un nouvel érudit bordelais qui, sous le nom d'Antoine de Lantenay, débute dans la carrière de l'inédit par deux plaquettes intéressantes : l'une, tirée à 100 exemplaires, qui n'est autre chose, s'il vous plaît, qu'une lettre du célèbre Peiresc au cardinal de Sourdis, relative à Notre-Dame-de-Guîtres, dont il était abbé[3], publication accompagnée d'une vue à l'eau-forte représentant Guîtres, dans la Gironde; l'autre, un autographe inédit du vénérable M. Boudon, archidiacre d'Évreux[4], qui certifie la « dévotion des fidelles a l'égard de la confrairie du saint scapulaire de Nostre-Dame du mont Carmel » dans le diocèse d'Évreux et à Rouen, plaquette tirée à 50 exemplaires. M. de Lantenay, nous l'espérons, n'en restera pas à ces premiers essais d'érudition; les notes dont il a enrichi ses deux brochures font bien juger de sa science.

M. l'abbé Chevalier poursuit l'immense ouvrage qui doit contenir l'indication des sources historiques relatives à l'histoire du moyen âge : deux fascicules (A-H) ont paru; le troisième avance rapidement. Nous avons comme spécimen de celui-ci la bio-bibliographie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et celle de Jeanne d'Arc : la première remplit 58 pages in-18, la seconde 18.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts tentés par la *Société bibliographique* et son zélé président pour promouvoir de plus en plus l'étude des véritables sources historiques et pour combattre mieux l'ignorance ou la mauvaise foi qui ne règnent que dans trop d'ouvrages destinés à l'enseignement de l'histoire. Les trois volu-

[1] *De la correspondance inédite de Dom B. Montfaucon*, par le même. Paris, Champion, 1879, in-8, p. 32.

[2] *Document relatif à Urbain Grandier*, publié par le même. Paris, Picard, 1879, in-8, p. 16.

[3] *Une lettre inédite de Peiresc, abbé de Guîtres, au cardinal de Sourdis, avec introduction et notes*, par Ant. de Lantenay, membre correspondant des académies de Metz et de Dijon. Eau-forte de Grenier-Dubreuilh. Bordeaux, Féret, 1878, in-8, p. 28.

[4] *Un autographe inédit de Boudon, archidiacre d'Évreux*. Préface et notes, par le même. *Ibid.*, 1879, in-8, p. 12.



mes[1] que nous signalons ici sont les prémices d'une œuvre vraiment féconde : ce sont « des livres de lectures historiques, donnant le sentiment, la sensation et la saveur du passé de la patrie aux Français de nos jours, trop ignorants des actions, de la vie et des mœurs de nos aïeux. » On comprend que les éditeurs n'oublient point que ces livres doivent aller entre les mains de la jeunesse et de l'enfance même ; aussi sans rien sacrifier de la fidélité du tableau, ils sacrifieront moins encore la convenance. Nous souhaitons bonne réussite, dans cette œuvre de restauration et de bon courage, à son directeur, M. Marius Sepet, et à tous ces jeunes historiens dont les noms nous rappellent souvent de chers souvenirs.

C. SOMMERVOGEL.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Plusieurs revues ont établi entre leurs lecteurs un système de correspondance fort utile. Les hommes d'étude ont souvent besoin de renseignements qu'ils ne trouvent pas autour d'eux ; une question répétée en leur nom dans un écrit périodique, provoque naturellement au moins une réponse qui contient la solution désirée. Notre revue doit à ses lecteurs d'entrer dans cette voie : une livraison des *Études* publiera les *questions*, et la suivante les *réponses* qu'on voudra bien nous adresser.

Nous prions seulement les questionneurs d'observer les points suivants :

1° Que la question soit sérieuse et importante ;

2° Qu'elle ne sorte pas du programme des *Études*, c'est-à-dire de la théologie, de la philosophie, des belles-lettres, de l'histoire et des sciences naturelles ;

3° Qu'elle ait un caractère scientifique et non purement pratique ; demander, par exemple, des conseils sur un choix de vie ou une adresse de libraire ne saurait rentrer dans notre cadre ;

4° Qu'elle soit rédigée en termes très clairs et très brefs.

Du reste nous croyons devoir nous réserver le droit de contrôle, nous serons sans doute quelquefois obligés de choisir ; certaines questions moins opportunes

[1] *Vie et vertus de saint Louis*, d'après Guillaume de Nangis et le confesseur de la reine Marguerite. Texte établi par René de L'Espinasse. Paris, Société bibliographique, 1877, in-12, pp. XVI-321. — *Les derniers Carolingiens*, d'après le moine Richer et d'autres sources originales. Texte traduit et établi par Ernest Babelon. *Ibid.*, 1878, in-12, pp. XI-388.— *La Chronique de messire Bertrand du Guesclin connétable de France*. Texte établi et rapproché du français moderne, par Gabriel Richon. *Ibid.*, 1879, in-12, p. 319. — Prix : 3 fr. chacun.

devront être ajournées; il s'en présentera peut-être aussi dont l'expression devra être modifiée.

Quant aux réponses, il est évident qu'elles ne peuvent pas avoir généralement la brièveté des questions. Mais c'est un idéal vers lequel elles doivent toujours tendre, sans se départir jamais de la clarté ni surtout de l'exactitude. Nos honorables correspondants voudront bien nous permettre d'amputer à leurs réponses ce qui nous semblera excroissance inutile.

Les questions et les réponses seront anonymes.

1. **Somme théologique de saint Thomas.** — Quel a été le premier commentateur de la somme théologique de saint Thomas? A quelle époque cet ouvrage est-il devenu classique?

2. **Suarez.** — Pourquoi Suarez n'a-t-il point fait partie des congrégations de *Auxiliis?*

3. **Lettres de saint Cyprien.** — Dans son ouvrage *La contestation entre saint Étienne et saint Cyprien*, Mgr Tizzani soutient que les lettres de saint Cyprien sont apocryphes, et pour cela, ne tient aucun compte des textes de saint Augustin et de saint Jérôme qui s'y rapportent : que penser de ce jugement et des règles qui l'appuient?

4. **Terrains de sédiment.** — L'opinion qui attribue une origine cosmique aux terrains de sédiment est-elle fondée sur des autorités sérieuses?

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

XLIV

L'archevêque de Paris, au retour de son exil, trouvait la France engagée dans les embarras d'une crise monétaire redoutable. Le budget de la guerre dévorait la substance du pays; le trésor était à sec ; la confiance avait disparu ; toute transaction de commerce devenait impossible ; l'ouvrier, resté sans travail, pouvait d'un jour à l'autre se trouver sans pain. Pour comble de maux, un arrêt du Conseil venait, le 21 octobre 1759, de suspendre le payement des effets de finances ; c'était l'effarement général des intérêts, c'était une banqueroute nationale en perspective. On avait recouru sans doute à des impôts, à des emprunts ; mais les emprunts ne se couvraient plus, et des charges nouvelles grevaient sans profit pour l'État les malheureuses campagnes déjà frappées de taxes pesantes.

Des expédients tentés par le nouveau contrôleur général Silhouette, les uns avaient paru insuffisants, les autres désastreux. Le malaise était partout, la colère s'amassait dans bien des âmes. Il en fallut venir à une extrémité douloureuse.

Le 5 novembre, la Cour des monnaies enregistra des lettres patentes contenant l'appel désespéré du roi aux « bons citoyens », qu'il invitait à faire le sacrifice de leur argenterie pour soulager la détresse du trésor. La famille royale avait noblement donné l'exemple. Après elle, les princes du sang, les ministres et les plus hauts personnages se hâtèrent d'offrir leur vaisselle plate et leurs pièces montées, qui devaient être converties en espèces applicables aux besoins de l'État. Sur

cette somme, les directeurs de l'hôtel des monnaies avaient ordre de payer un quart comptant et de fournir pour le reste des reconnaissances remboursables dans l'année qui suivrait la paix.

On pense bien que Christophe de Beaumont ne fut pas des derniers à remplir cet acte patriotique. Il fit mieux encore. Non seulement le digne archevêque se dépouilla de toute son argenterie, mais il refusa de recevoir *le quart* payé par les agents du fisc; bientôt même on apprit qu'il venait de vendre son billet de monnaie à plus de 12 0/0 de perte, uniquement parce que la disette de fonds où le réduisirent alors ses aumônes fatiguait son impatience de soulager autour de lui la multitude des indigents. Aussi, quoiqu'il se fût toujours distingué par une aversion prononcée pour le luxe, il imposa dès ce moment une réforme des plus rigoureuses à sa maison : tout son train porta désormais l'empreinte d'une modestie sévère, et parfois même une sorte de dénuement se fit sentir dans les habitudes de sa vie privée[1].

Il faut dire, à la louange de son clergé, que le chapitre de Notre-Dame entra résolument dans la voie que lui traçait le généreux prélat. Je lis, dans une lettre du 3 décembre expédiée par le doyen d'Agoult au ministre secrétaire d'État :

> Si Sa Majesté, par la lettre adressée à M. l'archevêque, n'avait pas excepté les croix, la totalité de notre argenterie envoyée à la monnaye seroit d'environ cent cinquante marcs de plus ; elle ne monte avec cette déduction qu'à mille trente marcs ou environ. Nous n'avons gardé absolument d'argenterie que deux encensoirs avec la navette et un petit bénitier qu'il est d'usage de porter à toutes les processions. En même temps nous avons fait part à nos églises sujettes de notre délibération, afin qu'elles puissent s'y conformer[2].

Les collèges de Paris s'étant montrés moins empressés de dé-

[1] Cf. *Lettre à un ami de province* (Bibliothèque nation. Ln[27] 1343).

[2] *Registres capitulaires de N.-D.* (Archiv. nation. LL 335[28]), — Dans sa réunion du 3 décembre, le chapitre avait décidé qu'on porterait à l'hôtel de la Monnaie : « Les six grands chandeliers du maître autel du chœur, le petit lampadaire à trois lampes suspendu à l'entrée du sanctuaire, le grand lampadaire du milieu du chœur, les six chandeliers d'argent de la chapelle de la sainte Vierge; ensemble, les six chandeliers de vermeil, les quatre chandeliers d'acolytes, le bassin et les burettes d'argent, deux encensoirs et le grand bénitier. »



férer à l'invitation royale, M. de Saint-Florentin les mit bientôt en demeure de s'exécuter, selon l'exemple offert par l'archevêque et ses prêtres. Rien ne peint mieux la misère du temps.

A M. Gigot, recteur. — De Versailles, le 21 avril 1760. — Le clergé, en général, Monsieur, ainsi que tous les chefs d'ordres, les chapitres et les communautés ayant, dans les circonstances présentes, donné des marques de leur zèle pour le service de Sa Majesté, et pour contribuer aux besoins de l'État, en faisant porter les argenteries de leurs églises aux monnayes : Sa Majesté est persuadée que les églises et collèges dépendants des Universités et particulièrement de celle de Paris suivront le même exemple, en faisant pareillement porter aux hôtels des monnayes les parties d'argenterie qui ne leur seront pas indispensablement nécessaires, en en exceptant les vases sacrés, les croix, les châsses et les reliquaires, qui doivent être réservés. Je vous prie de vouloir bien me mettre en état de rendre compte à Sa Majesté de ce qui aura été porté aux monnayes. — *Signé :* SAINT-FLORENTIN [1].

C'était l'heure que choisissait Voltaire, magnifiquement installé dans sa retraite des *Délices*, pour s'égayer sur le compte de la France — de « Madame Job », comme l'appelait sa correspondante, la marquise philosophe [2] — de la France ruinée dans ses colonies, ruinée dans sa marine, ruinée dans son commerce, à laquelle il semble faire un crime de n'avoir maintenant « pas plus de vaisseaux que de vaisselle [3]. » Il est vrai que la gent philosophique prenait assez tranquillement son parti des malheurs qui n'étaient pas les siens. « Qu'est-ce que tout cela nous fait, lui mandera bientôt Mme du Deffand, pour quatre jours qu'il nous reste à vivre ? Il ne s'agit que de se bien porter et de ne point s'ennuyer ; c'est à vous seul que j'ai recours pour ce dernier article : vous êtes le seul saint devant qui je brûle ma chandelle [4]. » Au fait, le patriarche bien renté de tous ces incrédules, retrouvant « l'âge d'or dans son petit coin du monde », se consolera de mourir dans la pensée qu'il laisse aux siens « terres, meubles et le

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Ch. Jourdain, p. 395.
[2] Lettre de Mme Du Deffand à Voltaire, 28 octobre 1759.
[3] Lettre de Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg, 9 décembre 1759.
[4] Lettre du 8 février 1760.

magot », après qu'il aura vécu « gaiement et splendidement[1] ». En attendant, il se console des malheurs publics. « Je n'envoie point, comme vous, ma vaisselle d'argent à la Monnaie, parce que ma pauvre vaisselle est hérétique au poinçon de Genève, et que le roi très chrétien ne voudrait pas m'en donner 56 francs le marc; je m'adresserai aux jésuites d'Ornex, qui, ayant acheté tant de terres dans le pays, m'achèteront mon argenterie sans doute[2]. »

Cette façon de mêler les jésuites à tout aura cela de caractéristique, dans la circonstance, qu'elle va devenir la ressource dernière des hommes du pouvoir, qui ne savent plus comment imposer silence aux réclamations de la misère générale. « Tout est bon pour les jésuites, est-il dit dans la même lettre, et on peut leur jeter tout à la tête. » Jansénistes et parlementaires n'auront garde de manquer si bonne occasion : les uns et les autres étaient hommes à remuer le vert et le sec pour venir à bout de l'entreprise. Quant à l'allusion faite au *poinçon de Genève*, elle répondait à certaine rumeur, alors exploitée par les gazettes étrangères, qui voulaient que les calvinistes de France eussent récemment offert à Louis XV d'acheter à prix d'argent la *révocation de l'édit de Nantes*, pour subvenir, moyennant cinquante millions de débours, aux frais d'une guerre onéreuse[3]. Ce bruit rencontra chez nous peu de faveur. « Je doute, écrivait Voltaire, que les bons huguenots aient cinquante millions, et je souhaite que M. Silhouette les trouve, fût-ce chez les Turcs[4]. » — Voilà des souhaits qui ne coûtent guère.

Pourquoi faut-il que le dernier expédient du contrôleur général, sans même grossir autant qu'on l'avait espéré les maigres épargnes du trésor, n'ait fait au contraire qu'aggraver le mal, en encourageant à prolonger une guerre fatale ? Silhouette discrédité tomba enfin sous les malédictions d'un peuple qui n'avait pas eu assez d'éloges à lui prodiguer au début. Non content de

[1] Cf. Lettre à M. de Chenevières, 23 avril 1760 ; à M. Tronchin, 23 décembre 1761.

[2] Lettre à Mme d'Épinay, 26 novembre 1759.

[3] Cf. *Journal encyclopédique*, 15 mai 1759, p. 165.

[4] Lettre du 15 avril 1759 à M. de Fontaine.

laisser les caisses vides, ne venait-il pas de commettre l'acte impolitique qui étalait cette indigence au grand jour et dévoilait ainsi à l'étranger la détresse de la France? On sait comment l'esprit parisien tenta de se venger avec l'arme, aujourd'hui bien émoussée, du ridicule. De là ce genre de portraits dans lesquels le linéament seul est tracé, se dessinant en noir sur un fond clair, et qui furent appelés de son nom *portraits à la Silhouette*, parce qu'ils représentent l'ombre au lieu de la réalité[1]. De là encore cette épigramme qui atteint, par un côté, l'archevêque lui-même :

> Le ciel à nos besoins pourvoit en tous les temps ;
> Cessez de murmurer, populace inquiète.
> Ce que *Beaumont* refuse à tant de gens,
> Vous l'obtenez de *Silhouette*.
> Il vient de vous donner les derniers sacrements[2].

Mais les chansons ne guérissent rien. Il importait d'occuper au plus tôt les esprits par une de ces diversions froidement calculées qui passionnent toujours. Ce fut alors, en effet, que, pour tromper la douleur nationale aux prises avec l'humiliation des défaites subies dans une guerre sans gloire et l'oppression croissante des mesures fiscales, les habiles, qui se voyaient au bout de leur rouleau, jetèrent en pâture la question irritante des jésuites. C'était déjà, selon l'aveu que fera plus tard l'un des initiés à cette tactique, « fournir aux Français un autre objet d'entretien, comme autrefois Alcibiade avait imaginé de couper la queue à son chien pour empêcher les Athéniens de parler d'affaires plus sérieuses[3]. » D'Alembert, mort en 1783, n'a pas assisté au lugubre dénouement de cette pièce dans laquelle il avait joué l'un des premiers rôles ; dix ans après, il aurait vu que, une fois débarrassé des jésuites, on se débarrassa peu à peu d'autre chose, et ce furent des têtes d'hommes qu'il fallut couper alors pour l'*amusement* des mêmes oisifs.

L'histoire que je vais rappeler n'est ignorée de personne. En

[1] On inventa aussi des habits *sans poche et sans gousset*, appelés gilets et culottes *à la Silhouette*.

[2] *Bibliothèque nationale* (Mss Fonds français, 10,479).

[3] *Destruction des Jésuites*, par d'Alembert, p. 168.

insistant sur la part qui revient à Christophe de Beaumont dans ces évènements, je m'attacherai de préférence aux détails inédits ou moins connus.

XLV

Il faut convenir que les circonstances favorisaient singulièrement ces politiques conjurés avec les philosophes et les sectaires. Le Portugal venait d'engager contre la Compagnie de Jésus un combat dont le retentissement avait été immense en Europe. Brutalement saisis dans leur demeure, des centaines de religieux y pourrissaient encore au fond de cachots infects, ou se voyaient jetés à l'aventure sur les côtes des États pontificaux, après avoir été entassés, manquant d'eau et de pain, à bord de quelque navire de commerce mal approvisionné pour des passagers si nombreux. On s'étonna, en France, de la facilité avec laquelle les jésuites avaient subi cet arrêt d'une cruauté basse. Quelques-uns en rirent. Voltaire, après avoir dit que « le *chose* (le roi) de Portugal a envoyé tous les jésuites à l'abbé Rezzonico (Clément XIII)[1], » ne se lasse pas d'admirer « qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume[2]. » Patience : Voltaire aidant, cela viendra. « Il faut que je me vante, écrira-t-il un jour, d'avoir le premier attaqué les Jésuites en France[3]. »

Un fait est certain : c'est que la persécution de Pombal ayant réveillé les haines, le défaut de résistance qu'elles rencontrèrent enhardit partout les persécuteurs. Non point qu'on songeât à imiter chez nous les procédés sauvages de ce *Tueur de Pères*[4], mais on espérait arriver au même but que lui par des moyens réputés plus avouables. La calomnie pouvait suffire, sans faire appel au bourreau. Ne faut-il pas toujours commencer par rendre odieux l'ennemi qu'on veut perdre ? Les *Mémoires de Richelieu* nous diraient, au besoin, comment le coup fut précédé par une véritable campagne de brochures, de

[1] Lettre au comte d'Argental, 20 octobre 1759.
[2] Lettre à la marquise Du Deffand, 3 décembre 1759.
[3] Lettre à La Chalotais, 17 avril 1762.
[4] C'est le nom dont on a flétri la mémoire de Pombal : *Matador dos Padres*.

pamphlets, d'histoires sérieuses, que le janséniste Boucher, l'avocat Pinot et Lepage, bailli du Temple, publièrent pour préparer le public à la catastrophe préméditée [1]. Cette levée de boucliers n'était donc point nouvelle, mais la guerre avait eu ses intermittences et la popularité des jésuites ne se trouvait pas gravement atteinte, surtout dans les provinces. Aussi bien la Compagnie de Jésus n'était-elle qu'une occasion : ses adversaires, comme toujours, visaient plus haut. C'est là une vérité devenue banale et qu'il serait fastidieux aujourd'hui de chercher à établir. « Laissons, disait d'Alembert, laissons les pandours (jansénistes) détruire les troupes régulières (jésuites); quand la raison n'aura plus que les pandours à combattre, elle en aura bon marché [2]. » Et Voltaire dira, plus clairement encore, que, les jésuites détruits, tous les efforts vont se diriger contre la papauté et l'Église, dont le jansénisme, par ses révoltes, a détruit le respect dans le cœur des peuples : « Il faut espérer qu'après avoir purgé la France des jésuites, on sentira combien il est honteux d'être soumis à la puissance ridicule qui les a établis [3]. »

Plus tard, sous la Restauration, et de nos jours encore, quand les mêmes hommes, au nom des mêmes principes, voudront renouveler les luttes révolutionnaires et disputer à l'Église son empire sur les âmes, n'est-ce pas la guerre aux jésuites qui doit servir de prétexte et de mot d'ordre ?

L'archevêque de Paris, on le conçoit sans peine, souffrait plus que personne de cette guerre déloyale, hypocrite, dont le centre d'opération se trouvait placé chez les moines jansénistes du couvent des Blancs-Manteaux. Il fut de ceux qui auraient voulu étouffer dès l'origine ce triste procès La Valette, si simple au début, mais si vite aggravé dans des péripéties d'une importance exceptionnelle. Désireux d'empêcher avant tout que le Parlement ne fût saisi d'une affaire que d'odieuses intrigues envenimeront à plaisir, le digne prélat s'employait de sa personne pour disposer les esprits à des arrangements amiables dont sa prudence lui découvrait la nécessité urgente. « Plaie d'argent

1 Cf. t. IX, p. 302.
2 Lettre à Voltaire, 31 mars 1761.
3 Lettre à la Chalotais, 17 mai 1762.

n'est pas mortelle! » répétait-il souvent au P. de Neuville que ses relations avec la famille royale préparaient mieux, ce semble, à tout évènement. « Prenez vos mesures, disait de son côté le vertueux Dauphin, prenez vos mesures pour éviter le coup qu'on veut vous porter. Je doute même que vous en puissiez venir à bout. »

D'autres conseils prévalurent. Entraînés à faire appel au Parlement de la sentence qui les condamnait, le 30 janvier 1760, à payer solidairement les dettes d'un religieux coupable, les jésuites se remirent d'eux-mêmes à la discrétion de leurs adversaires les plus résolus. C'était une faute : on va travailler à la rendre irréparable [1].

L'année toutefois s'écoula sans amener d'incidents graves. La feuille janséniste se bornait à gémir de voir Beaumont laisser ceux qu'elle nomme « les mauvais sujets de son diocèse » dans « la pleine jouissance de sa protection et d'une prédilection trop marquée [2]. » Elle se plaint que « les confesseurs Pichonistes » profitent de cette tolérance pour multiplier sans discernement les absolutions, afin de multiplier le nombre des communiants, « surtout lorsqu'il s'agit d'aller à Notre-Dame garnir la sainte Table, à la messe que dit Mgr l'archevêque tous les samedis à la chapelle de la Vierge. » Et les irritables censeurs de s'écrier : « Comment à la vue de ces désordres, l'incrédulité ne ferait-elle pas des progrès [3] ? »

Effarouchés déjà de voir le peuple fidèle se presser ainsi autour du pasteur, les jaloux du prélat eurent encore le courage de trouver mauvais que les indigents fissent queue à sa porte. Lorsque Beaumont officiait à Notre-Dame, on ne comptait pas, en effet, moins de mille pauvres assemblés dans les cours de l'archevêché pour attendre ses aumônes. « Cela a été interrompu par les ordres de la grande police, » nous dit Barbier [4].

1 De chauds amis des jésuites eurent peine à pardonner au spéculateur coupable qui fut l'occasion involontaire de si grands maux. Je lis dans une lettre du saint évêque d'Amiens : « Le P. La Valette a grande part à mon mépris, peu s'en faut que je dise à ma haine; et c'est une haine bien chrétienne, grâce à Dieu. » (Lettre du 4 août 1761 à D. Malachie).

2 *Nouvelles ecclésiastiques de 1760*, p. 220.

3 *Nouvelles de 1761*, p. 48

4 *Journal*, t. VII, p. 222.

Or, pendant ce temps-là, plusieurs réunions de convulsionnaires renouvelaient, en plein Paris, les anciens scandales du fanatisme. Des esprits forts comme d'Alembert, des talons rouges comme le duc de Fronsac, des académiciens comme La Condamine, se portaient en foule à ce genre de spectacle, un peu par curiosité, beaucoup par esprit de parti [1]. La police s'obstinait à ne rien voir. Ses préoccupations étaient ailleurs, car elle avait eu vent que Beaumont se disposait à peser sur l'assemblée du clergé pour l'empêcher de recevoir le bref de Clément XIII, confirmatif de l'encyclique de Benoît XIV au sujet du refus des sacrements. Encore une manœuvre de la secte qui cherchait, pour faire pièce aux jésuites, à mettre le clergé de France en opposition de sentiments et de principes avec leur plus généreux défenseur. « Mais, disent les Actes, Dieu n'a pas permis que la règle venue de la source de l'*unité* pour répandre la paix, fût un principe ou une occasion de discorde : il est même arrivé tout le contraire de ce que l'erreur se promettait, et, pour parler le langage de l'Écriture, *la pierre est retournée contre ceux qui l'avaient roulée* (Prov. xxvi, 27); la voix du Vicaire de Jésus-Christ a fixé nos sentiments et notre langage sur les points de pratique qui avaient été contestés, et nous nous sommes aussi unis plus étroitement que jamais contre l'ennemi commun [2]. »

L'archevêque de Paris, appelé dans l'assemblée, avait souscrit, en effet, le rapport de la commission qui reconnaissait dans l'encyclique de Benoît XIV la doctrine même de l'Église, et tous déclaraient s'y soumettre sans réserve. L'accord était complet, au grand désappointement des jansénistes meneurs. « Ils aiment mieux le trouble, écrivait l'avocat chroniqueur. Protégés par le Parlement, ils auraient mieux espéré dominer sur le clergé et abattre les jésuites; au lieu que si tout est tranquille et qu'il ne soit plus question de refus de sacrements, on ne parlera plus d'eux et ils se trouveront oubliés comme en 1750 [3]. »

[1] On peut consulter les pièces dans la *Correspondance de Grimm*, t. III, p. 11-24, 134-157.

[2] Lettre circulaire de l'assemblée générale du clergé (1760) adressée à tous les prélats du royaume, p. 437.

[3] Barbier, t. VII, p. 251.

Le Parlement se chargea de rassurer ses complices en leur donnant des gages. Le 9 mai 1760, un arrêt des chambres réunies faisait défense à toutes personnes de former à l'avenir aucune assemblée, confrérie, congrégation ou association quelconque, soit à Paris, soit dans la province, sans l'expresse permission du roi, « revêtue de lettres patentes *vérifiées en la Cour.* » Il était en outre ordonné à toutes les associations de ce genre, actuellement en exercice, d'avoir à représenter, dans l'espace de six mois, leurs titres et statuts, « ensemble un mémoire contenant le temps et la forme de leur existence. » Nul ne se trompa sur la portée du coup. Il atteignait directement les œuvres vives de la Compagnie de Jésus. C'est ainsi qu'on s'appliquait à l'isoler, en lui retirant toute influence sur les diverses classes de la société qu'embrassaient ses congrégations. On n'était pas fâché d'ailleurs de laisser croire, en attendant, que la justice avait des raisons pour suspecter les sourdes pratiques des bons Pères.

« Ces pauvres jésuites, disait à ce propos l'avocat Barbier, sont dans Paris en bien mauvais prédicament [1]. » Il n'aurait pas pu en dire autant des adeptes de la franc-maçonnerie, dont les loges, à peu près inconnues chez nous jusque-là, se multiplieront désormais au point d'acquérir partout droit de cité. Mais le réquisitoire d'Omer de Fleury, qui semblait n'avoir cure des convulsionnaires et des francs-maçons, gardait toute sa bile pour ces confréries pieuses, au moins « inutiles » selon lui, attendu qu'elles ne devaient leur établissement « qu'à la négligence des ministres de l'Église, et à la dévotion peu éclairée des fidèles, qui vont chercher dans des églises étrangères les instructions qu'ils doivent recevoir de leurs pasteurs. »

Le clergé de France réclama dans un mémoire au roi [2], et cette « petite nation », dans le silence de la grande, sut rappeler au monarque ses devoirs de prince très chrétien, « tout en protestant envers lui d'une fidélité qui était subordonnée à sa soumission à l'Église, car elle lui opposait une autorité supérieure à la sienne, celle de Dieu [3]. » Louis XV s'en tint dans

[1] *Ibid.*, 222.
[2] On trouvera ce Mémoire dans les procès-verbaux de 1760, p. 440.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1879, p. 756.

sa réponse aux banalités d'usage, protestant lui aussi qu'il voulait « le maintien des établissements capables de contribuer au soutien et au progrès de la religion », mais appelant à son tour l'attention des prélats sur « les abus qui pourraient s'introduire dans ces sociétés[1]. » Devant cette fin de non-recevoir, Christophe de Beaumont fut sur le point de prendre publiquement fait et cause pour les congrégations calomniées, mais il jugea bien vite qu'il fallait réserver ses forces pour un combat plus décisif. Il attendit.

C'est de ce moment que datent les relations suivies qu'il entretint avec une belle âme qui venait de lui confier le secret de la vocation à laquelle Dieu semblait l'appeler. M[me] Louise de France, alors âgée de vingt-trois ans, s'était fait naguère un devoir de le consulter, avant de s'en ouvrir à sa pieuse mère Leckzinska, sur les attraits de son cœur pour la solitude du Carmel. L'archevêque de Paris, tenu au courant des difficultés qui s'opposaient à l'accomplissement immédiat de ce projet, indiqua, comme moyen de parvenir plus sûrement à la vie religieuse, le soin de cacher ses désirs à cet égard jusqu'au jour où il plairait au Seigneur d'y mettre un terme[2]. Voulant néanmoins l'aider à faire quelque essai de la vie pénitente qu'elle avait résolu d'embrasser, il lui proposa de se laisser diriger par un homme de Dieu en qui il avait lui-même toute confiance. L'affaire était de sa nature assez délicate, car il fallait l'agrément du roi, sans parler de la nécessité d'expliquer à d'autres un changement de directeur. Beaumont avait offert de s'employer pour les démarches nécessaires; il fut assez heureux pour réussir, et le P. François de Beauvais pouvait écrire, le 21 décembre, à son supérieur général : « Votre Paternité n'ignore point que j'ai été appelé, cette année, par ordre du roi très chrétien, auprès de son auguste fille, M[me] Louise, à titre de confesseur. Cette princesse se recommande toujours par sa piété et la bienveillance singulière dont elle ne cesse de faire preuve envers la Compagnie[3]. »

1 Voir aux procès-verbaux de 1760, p. 512.
2 *Vie de la R. M. Térèse de Saint-Augustin*, t. I, p. 71.
3 « Pietate, et in Societatem quam usque tuetur, benevolentia singulari non cessat se commendare. » *(Archiv. du Gesù).*

Louis XV avait tenu, en cette circonstance, à témoigner de son bon vouloir à l'égard de l'archevêque. Il affectera bientôt d'en donner des marques publiques.

Une grande cérémonie avait attiré à Choisi-le-Roi, le 21 septembre, un concours des plus brillants. Christophe de Beaumont, assisté des archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse et d'Albi, des évêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz et d'Autun, consacrait solennellement l'église paroissiale que le roi venait de faire bâtir sous l'invocation de saint Louis de France et de saint Nicolas de Myre. Tous les autres évêques présents dans la capitale avaient été invités de sa part à prendre place dans le chœur richement décoré. On aurait pu distinguer, dans le nombre, le jeune prince Louis de Rohan, récemment sacré à Notre-Dame par l'archevêque de Paris, et que la fâcheuse affaire du *Collier* doit rendre un jour si tristement célèbre [1]. Le roi, la reine, le dauphin, la dauphine et Mesdames étaient présents à la solennité, qui ne se termina qu'à plus de quatre heures de l'après-midi.

Un banquet de fête réunit ensuite autour du roi les nombreux prélats et les deux agents du clergé, de Juigné et de Broglie, auxquels s'étaient joints les maréchaux de Belle-Isle et de Soubise, le duc de Choiseul et quelques autres personnages de distinction. C'en était assez déjà pour déconcerter les formalistes, tous gens ferrés sur le cérémonial de cour, lesquels se souvenaient à peine que le roi eût jamais admis les évêques à sa table; mais ce fut bien une autre rumeur, lorsqu'on apprit que ce prince avait fait asseoir Beaumont à ses côtés, et l'avait comblé, durant tout le repas, d'attentions délicates et de singuliers égards. On se racontait même ce détail — assez familier, du reste, mais expressif pour qui se reporte aux raideurs de l'ancienne étiquette — que Louis XV, usurpant les fonctions des officiers du gobelet, avait eu « la bonté de servir du vin plusieurs fois à M. l'archevêque de Paris [2]. » Voulait-il sim-

[1] C'est le 18 mai que Beaumont, assisté des évêques du Puy et de Blois, donna la consécration épiscopale à Louis-René de Rohan, nommé évêque de Canope *in partibus* et coadjuteur de Strasbourg.

[2] Barbier, t. VII, p. 302.

plement lui marquer la satisfaction qu'il éprouvait de son attitude pacifique dans la dernière assemblée ? Espérait-il, par des prévenances étudiées, avoir raison d'une fière nature que les menaces n'entamaient pas ? Je ne sais ; mais si le monarque se fit illusion ce jour-là, l'illusion dura peu.

XLVI

Il est vrai que Mme de Pompadour n'avait rien abjuré de ses ressentiments. Absente alors de Versailles, elle était partie, le 23 juillet, pour aller prendre possession du marquisat de Ménars, aux environs de Blois. On venait de construire à Orléans, sur la Loire, un pont de pierre d'une belle longueur, dont la hardiesse avait fait craindre pour sa solidité. L'architecte s'était flatté que la marquise lui ferait l'honneur, dans son voyage, de passer la première sur le nouveau pont. Comme la raillerie ne perdait jamais ses droits, ce fut l'occasion d'un quatrain boiteux, mais sanglant :

Censeurs, Hugot est bien vengé ;
Reconnaissez votre ignorance :
Son pont hardi a supporté
Le plus lourd fardeau de la France.

Lourd fardeau, en effet ! Cette femme, qui avait rêvé de lier son nom à un règne de conquêtes, voyait sa politique inepte recueillir, même après Rosbach, une série de revers sans exemple ; elle qui avait cru pousser les frontières et le drapeau de la France jusqu'à l'Escaut, voyait cette même politique exposer la rive française du Rhin au pas des troupes étrangères. Et l'heure n'est pas éloignée où tous ses rêves s'effondreront dans le honteux traité de Paris, cette paix la plus humiliante que le pays aura signée depuis quatre siècles.

Bernis nous parle d'un autre « traité » que les jésuites refusèrent de signer avec l'orgueilleuse favorite [1]. » Elle se vengera sur eux de l'affront que leur conscience lui inflige, enveloppant dans une même haine tous les hommes dont ils sont les protégés et les clients.

1 *Mémoires du cardinal de Bernis*, t. II, p. 102.

« Ce sont nos vices, avait dit Beaumont, qui causent la défaite de nos armées ! » Et il conjure les fidèles d'unir leurs prières à celles « de la vertueuse reine qui lève sans cesse des mains pures vers le Très-Haut », en même temps qu'il leur demande d'intéresser le ciel à la conservation de ce dauphin « dont les vertus répandent tant d'éclat dans la plus brillante cour de l'Europe[1]. » Un pareil éloge de la famille royale piqua au vif les susceptibilités de la marquise, car l'archevêque ne pouvait plus flétrir publiquement un vice sans qu'elle se crût désignée du doigt; il ne pouvait plus rendre hommage aux vertus de la partie saine de la cour, sans qu'elle y vît une épigramme à son adresse. D'ailleurs ce dauphin tant vanté était le protecteur avoué de la Compagnie de Jésus, et c'est la Compagnie de Jésus, rebelle à ses avances, qu'elle a juré de frapper dans la personne de son auguste patron. Louis XV ne se défendait pas non plus d'aimer les jésuites : la favorite ne le savait que trop. Pour mieux réussir à les perdre dans son esprit, il faut qu'elle y tue le dauphin par le ridicule.

Après avoir, de complicité avec Choiseul, cherché à faire soupçonner que ce prince était pour quelque chose dans l'assassinat de Damiens poussé au crime par le parti dévot, elle s'acharne à détruire les restes du sentiment paternel, en inspirant au monarque une sorte de honte pour la « bigoterie » de son héritier, que ces religieux sont censés instruire à réciter « matines et laudes comme un curé de village [2]. » Ce n'est pas que nous ajoutions foi le moins du monde aux imputations absurdes d'après lesquelles Choiseul, sous l'inspiration de la marquise, aurait montré au roi, le soir, par la glace de la porte entr'ouverte, la silhouette d'un homme qui ressemblait au dauphin, vêtu d'un habit de jésuite, et se flagellant aux pieds du crucifix. Nous convenons que ces contes ridicules, selon la remarque d'un jeune écrivain, prouvent seulement la violence de l'animosité qui existait entre ce religieux prince et le ministre favori du roi et de Mme de Pompadour [3]. Avouons, néanmoins qu'il y a là des traditions que les comédiens politiques

[1] Mandement du 29 mai 1760.
[2] *Madame de Pompadour*, par MM. de Gonçourt, p. 380.
[3] *Le Fils de Louis XV*, par M. Emmanuel de Broglie, p. 283.

de tous les temps ne laissent guère chômer. Est-ce que, par exemple, les honnêtes libéraux de la Restauration ne juraient pas aussi leurs grands dieux qu'ils avaient vu — ce qui s'appelle vu — le fils même de ce dauphin, devenu roi sous le nom de Charles X, prononcer entre les mains des jésuites ses vœux de religion et célébrer la messe dans son appartement des Tuileries?

Le lieutenant de police, Berryer, que Bernis appelle l'*espion* autant que le *confident* de la marquise, la servait en tout cela de son mieux, car il détestait comme elle les jésuites et n'en faisait mystère à personne [1]. Aussi bien le récent assassinat du roi de Portugal semblait-il être venu à point pour fournir des armes à tous les adversaires de la Compagnie, lesquels affectaient de rejeter la culpabilité de l'attentat sur des religieux accusés d'être intéressés à en recueillir les fruits. Bernis, qui a vu de près les hommes mêlés à ces perfides intrigues, le déclare en termes exprès : « Les jésuites étant protégés spécialement par M. le Dauphin, le parti concluait que les jésuites avaient tout à gagner à la mort du roi [2]. » Caylus, digne neveu du célèbre évêque janséniste, n'allait-il pas jusqu'à colporter le bruit qu'on devait empoisonner Louis XV en lui donnant la communion? La communion, à Louis XV! au temps dont nous parlons!... On se serait aperçu, paraît-il, de quelque mouvement irrégulier, et on aurait obligé le célébrant d'avaler l'hostie, et celui-ci serait mort sur-le-champ. Caylus, il est vrai, veut bien donner simplement le fait « comme on l'a donné, » mais, ajoute-t-il, « l'Église offensée et *surtout les jésuites blessés*, je ne donnerais pas grand argent de la vie de ce pauvre diable de roi [3]. » — Plus tard, c'est une autre histoire. « Il y a un P. Griffet, jésuite, auquel on accorde du mérite en particulier. Le lendemain qu'il a prêché à Saint-Roch un sermon qui a fait dire qu'il serait le prédicateur de l'Avent, on a mis autour de l'église des affiches écrites à la main, et j'en ai vu arracher une. On y disait : « *Malagrida doit prê-*

[1] *Mémoires*, t. II, p. 102.
[2] *Ibid.*, p. 103.
[3] *Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciaudi*, t. I, p. 217.

cher, gare au poison! » Et il y eut, grâce à ces excitations, des gens convaincus que Malagrida lui-même avait trempé dans le forfait de Damiens, et qu'il était venu à Soissons au temps de l'assassinat[1].

N'est-ce pas le cas de rappeler cette belle exclamation d'un homme de cœur : « Jésuites! jésuites! jésuites! assassins qui n'assassinez jamais et qui êtes toujours assassinés! Calomniateurs qui buvez la calomnie, qui l'absorbez sans démenti et qui rendez le bienfait pour l'injure, jésuites incroyables, jésuites impossibles.... confiez-moi seulement ceci, tout bas à l'oreille, je ne le répéterai point : apprenez-moi, égorgeurs des rois qui vous protègent et qui vous aiment, pourquoi vous ne fîtes pas planter dix, vingt, cent, mille et dix mille de vos poignards historiques dans la poitrine de ce Pombal[2]. » — Et Pombal dura quatre-vingt-deux ans! Et les élèves qu'il a faits n'ont pas eu, plus que lui, à craindre de voir les victimes transformées en bourreaux.

On se contint néanmoins, en France, tant que vécut ce vieux maréchal de Belle-Isle qui, sans avoir jamais fait la cour à la favorite, avait su conserver, dans le conseil et sur l'esprit du roi, une autorité justement acquise par la fermeté de son caractère et ses longs services. On le savait l'ami de cœur de Beaumont et l'ami de raison des jésuites : on attendait sa mort. Elle arriva le 26 janvier 1761, laissant désormais pleine latitude aux ennemis de l'archevêque et de la Compagnie. Le duc de Choiseul, jusque-là plus diplomate que soldat, remplaçait Belle-Isle au ministère de la guerre. Il y entrait avec la conviction que le P. de Neuville avait indisposé contre sa personne le maréchal défunt, et, du premier jour, il lui échappa de dire que, sans le respect qu'il avait pour le Dauphin, Neuville et son frère ne coucheraient pas ce soir-là dans Paris. Le vrai tort du religieux, on ne l'avouait pas, était d'avoir été mis dans le secret du complot formé pour la destruction des jésuites de France, et de s'être chargé, sur les conseils de Beaumont, d'en faire passer au roi, par les mains du dauphin, le mémoire révélateur. De là,

[1] Barbier, t. VII, p. 410.
[2] *Jésuites!* par Paul Féval, p. 243.

le bruit répandu qu'une copie de ce mémoire avait été trouvée dans les papiers du maréchal, avec des notes marginales où Choiseul croyait reconnaître l'écriture du jésuite[1].

Un évènement douloureux fit trève pendant quelques jours à cette petite guerre, sorte d'avant-scène de l'action principale. Je veux parler de la mort de ce jeune duc de Bourgogne, l'espérance de sa famille et du pays, dont j'ai rapporté ailleurs les émouvants détails[2]. L'aimable prince s'était doucement éteint, le 22 mars, à l'aurore des fêtes de Pâques, après une longue et cruelle maladie. Il n'avait pas encore dix ans. On exposa son corps dans une chambre ardente qui ne fût prête que le vendredi 27. L'archevêque de Paris, à la tête du chapitre, vint ce jour-là, en soutane noire, camail noir et rochet uni, jeter de l'eau bénite sur ces funèbres dépouilles. Le grand-maître des cérémonies de la cour ayant négligé de recevoir la députation de Notre-Dame selon ce qu'elle croyait être l'étiquette, il se produisit un incident assez minime qu'on me pardonnera toutefois de relater, uniquement pour mieux accuser cette physionomie de Beaumont, dont j'ai dit qu'il était aussi exact dans les moindres observances qu'inflexible dans les importants devoirs.

Sur le seuil de la chambre ardente, l'archevêque s'était retourné vers le marquis de Dreux, et d'un ton de voix empreint de fermeté autant que de courtoisie : « Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de vous témoigner ma peine de ce que nous ne sommes pas reçus. — Monseigneur, j'ai suivi ce qui est d'usage dans les seuls exemples qu'il y ait de pareilles cérémonies, à Paris, pour la famille royale ; je voudrais qu'il dépendît de moi d'en faire davantage pour vous et pour le chapitre. — Je vous prie, Monsieur, de faire mention sur vos registres de la représentation que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. » Le noble interlocuteur le promit, répétant avec beaucoup d'honnêteté « qu'il aurait bien voulu qu'il dépendît de lui de rendre davantage à Mgr l'Archevêque et à MM. du chapitre[3]. »

[1] On peut consulter, sur cette affaire, la première pièce des *Documents concernant la Compagnie de Jésus*, publiés en 1827 par Saint-Victor.

[2] Cf. *Études religieuses* d'octobre 1874, p. 570-575.

[3] *Registres capitulaires* (Archiv. nation. LL 335[20]). — Dans cette même réunion du 27 mars, le chapitre de Notre-Dame relève un autre accroc fait à l'étiquette Il paraît que le héraut d'armes présenta le goupillon au prélat qui le fit passer au

Hâtons-nous de transcrire l'allusion touchante que le vénérable prélat eut la délicatesse de glisser dans le mandement publié, peu après, à l'occasion des derniers avantages remportés par le maréchal de Broglie. Ce mandement fit sensation : on le trouva très élogieux pour nos troupes et « fort bien écrit[1]. »

Quelle douleur ne nous a point causée la mort du jeune Prince qui vient de nous être enlevé ! Hélas ! quand nos regrets seraient aussi vifs que ceux des augustes Époux qui lui avaient donné le jour, jamais ils n'égaleraient la grandeur du sacrifice que le ciel a exigé de nous. Mais cet Enfant si cher à la France était mûr pour le séjour des saints, et la terre n'était pas digne de lui. Quel concert de qualités aimables et respectables dans un âge si tendre ! Quelle raison, quelle foi, quelle piété ! Il a rempli de longs jours en peu d'années, parce que sa vie a été pure, innocente, ornée des fleurs de toutes les vertus. N'envions pas au ciel la possession d'une âme si digne de la compagnie des anges ; mais prions tous les saints protecteurs de cet empire qu'ils s'intéressent, auprès de Dieu, pour les autres rejetons de cette Race précieuse. Qu'elle se perpétue d'âge en âge pour le bonheur de la patrie et pour la gloire de la religion[2] !

C'est au milieu de ces divers évènements que l'archevêque de Paris avait reçu des nouvelles, d'un intérêt moins général sans doute, mais pour lui singulièrement chères. Armand, comte de La Roque, son frère aîné, venait de marier heureusement deux de ses fils. Le 5 janvier, Louis, comte de Beaumont, colonel aux grenadiers de France, avait épousé Marie-Jacquette de Biran d'Armagnac ; le 16 mars, Christophe, marquis de Beaumont, son filleul, alors aussi colonel du régiment d'infanterie de la Fère et chevalier de Saint-Louis, épousait Marie-Claude de Baynac, fille du premier baron de Périgord. Trois semaines plus tard, le 12 avril, la nouvelle comtesse de Beaumont obtenait ses entrées à la cour, et se voyait présentée au roi et à la famille royale par la marquise de Lostanges[3]. La Dauphine Marie-Josèphe ne tardera pas à la compter au nombre de ses dames d'honneur.

L'archevêque ne pouvait rester indifférent à ces bonheurs de

doyen, « quoique M. le grand maître des cérémonies eût dit au héraut d'armes de reprendre des mains de Mgr l'archevêque le dit goupillon et de le présenter à M. le doyen. »

[1] Barbier, t. VII, p. 349.

[2] Mandement du 4 avril 1761.

[3] *Gazette de France*, du 18 avril 1761 p. 191.

famille. En d'autres temps, peut-être se fût-il rapproché des siens pour s'associer de près à leurs fêtes; mais la collision malheureuse qui allait éclater entre l'épiscopat et la magistrature lui faisait un devoir de rester au poste. Tout annonçait, d'ailleurs, qu'on était arrivé au plus vif de cette crise aiguë dont l'homme le moins suspect, Theiner, dira un jour que les conséquences en furent aussi funestes à la Compagnie de Jésus qu'à l'Église, car elle « accéléra la chute de la première et compléta l'asservissement de la seconde, depuis longtemps médité[1]. » Depuis longtemps aussi, Christophe de Beaumont avait affirmé que la cause des jésuites se confondant, en pareil cas, avec les intérêts mêmes de la religion, leur société était l'étendard autour duquel devaient se réunir tous les défenseurs de la foi commune. « Les évêques de France, ajoute l'écrivain que j'ai cité, saisirent ardemment cette bannière entre leurs mains, et la considérant comme une dernière espérance à l'heure du prochain et universel naufrage, jurèrent de lui demeurer fidèles. »

C'est le moment de voir s'ils ont tenu parole.

XLVII

« Je n'ose vous dire ce qu'il y a dans l'air contre eux (les jésuites), écrivait Caylus, à la date du 9 février 1761. Dans peu vous serez content, très content, parfaitement content. » Une semaine s'écoule, et la bombe n'éclate pas. « On dit que l'on recule pour mieux sauter[2]. » Les plus impatients, dans le parti janséniste, murmurent tout haut de ces lenteurs.

Enfin, le 27 avril, tout étant secrètement préparé pour la perte des jésuites, l'abbé Chauvelin, conseiller-clerc au Parlement de Paris et l'un des principaux artisans de cette œuvre de ténèbres, dénonce tout à coup les *Constitutions* de la Société « comme renfermant plusieurs choses contraires au bon ordre, à la discipline de l'Église et aux maximes du royaume. » La dénonciation ayant été acceptée par des magistrats prévenus, qui méritaient plutôt le nom d'adversaires que celui de juges, un

[1] *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. I, p. 33.
[2] Lettre du 16 février 1871 à Paciaudi.

arrêt rendu en conséquence, enjoignit aux supérieurs des maisons de Paris d'avoir à déposer au greffe un exemplaire de leur institut. Ils avaient trois jours pour obtempérer à l'ordre. Dès lors l'action judiciaire, que des intérêts purement privés avaient entamée sans en calculer les suites, se trouvait transformée en une vaste enquête qui embrassait l'organisation entière de la Compagnie de Jésus, ses règlements particuliers, ses doctrines, ses livres, son histoire[1].

Il y avait évidemment là un nouveau piège tendu aux jésuites : ils y tombèrent, en hommes persuadés avec raison que leurs constitutions n'avaient rien à redouter de l'examen le plus rigoureux. Le lendemain même, de grand matin, le P. de Montigny, procureur de la province de France, se rendit au palais et remit l'exemplaire entre les mains du greffier.

A cette nouvelle, Christophe de Beaumont ne put s'empêcher de blâmer la promptitude de l'obéissance, avec une vivacité qui dénotait sa parfaite intelligence du péril. Sans perdre une minute, il fit donner avis à Versailles de ce qui se tramait à Paris. Le chancelier, informé sur le champ, réunit les jésuites confesseurs de la cour, et tous ensemble se concertent avec le Dauphin sur les moyens d'arrêter au plus tôt les entreprises du Parlement.

Louis XV, instruit à son tour, mande le premier président et le procureur général, leur reproche ce nouvel éclat, déclare qu'il s'oppose à ce qu'on poursuive l'affaire, et parle d'expédier une lettre de cachet pour défendre aux jésuites de s'incliner devant pareille injonction. — « Sire, répond le premier président, il est déjà trop tard, attendu que les jésuites se sont hâtés de se conformer à l'arrêt, et que leur institut est à cette heure déposé au greffe. » — Déconcerté par cet aveu d'une faute qui entravait les mesures de salut, le roi fait appeler le P. Desmarets et se plaint à lui en termes où perçait un mécontentement réel. — « L'empressement des jésuites, répondit le confesseur, doit prouver à Votre Majesté jusqu'à quel point ils respectent votre autorité, dans les personnes qui en sont dépositaires. — Encore une fois, reprit aigrement Louis XV, le P. de Montigny s'est bien pressé ; il m'a lié les mains. »

[1] *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Jourdain, p. 396.

L'archevêque de Paris estima que le roi n'avait pas les mains aussi « liées » qu'il voulait bien le dire. De concert avec les autres avocats de la Compagnie, il multiplia si opportunément les tentatives auprès du prince qu'il en obtint, au bout de quelques semaines, l'ordre de faire remettre à son Conseil royal l'exemplaire de l'institut déposé par le P. de Montigny, « Sa Majesté se réservant d'en prendre connaissance par elle-même. » Mais l'intrigue avait les yeux ouverts et l'obstacle fut tourné. Il y a tout lieu de croire que les ministres, en dressant les lettres, s'exprimèrent à dessein d'une manière ambiguë, afin de laisser au Parlement quelque subterfuge pour éluder les ordres du roi, sans paraître lui désobéir[1].

Ce qui est certain, c'est que les Chambres s'étant assemblées pour entendre la lecture des ordres que le premier président avait à leur signifier, on arrêta que l'institut irait au roi, mais qu'il en serait préalablement déposé un autre exemplaire au greffe. Ce fut chose d'autant plus aisée que l'un des magistrats avait eu la précaution de l'apporter d'avance. « Un *ange*, dit Barbier, ou quelque *âme charitable* a substitué à la place un pareil exemplaire, pour mettre le Parlement en état, après avoir obéi au roi, de suivre le plan de ses opérations par rapport à ces statuts, et rendre par là la lettre de cachet inutile[2]. » Trois conseillers, Chauvelin, Terray et Laverdy, « jansénistes furibonds », dit Theiner, sont aussitôt délégués pour examiner ces constitutions formidables ; et tel était l'échauffement des esprits, au sortir de la réunion, qu'on ne se cachait pas pour déclarer une guerre à mort. « Le Parlement sera anéanti ou les jésuites périront. Eux ou nous ! »

Voltaire proposait un moyen plus radical. On en a fait honneur à d'autres : restituons-lui son bien. « Est-ce que, écrivait-il alors à Helvétius, la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation[3] ? » L'expédient lui plaît : il y revient avec complaisance. « On accuse les

[1] Voir les *Documents sur la destruction des Jésuites en France* que nous avons cités plus haut
[2] *Journal*, t. VII, p. 371.
[3] Lettre du 11 mai 1761.

jésuites, et on fait bien; mais on laisse dormir les jansénistes, et on fait mal : il faudrait, pour saisir un juste milieu, et pour prendre un parti modéré et honnête, étrangler l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* avec les boyaux de frère Berthier[1]. » On ne saurait être plus tolérant.

Il me répugne de me ranger à l'avis de ceux qui pensèrent que Louis XV avait trempé dans le complot du Parlement. Je crois à la mollesse de son caractère et à l'indolence de son esprit, je ne crois point à des pratiques machiavéliques de sa part. Trop jaloux de son voluptueux repos pour se risquer à imposer sa volonté, il essaya encore de l'une de ces demi-mesures qui ne sont bonnes qu'à tout compromettre. Une commission composée de Gilbert des Voisins, Feydeau de Brou, d'Aguesseau de Fresne, Pontcarré de Viarme, La Bourdonnaye et Flesselles fut nommée parmi les membres du conseil, pour se livrer au même travail que celle du Parlement. Le roi se flattait d'annihiler ainsi l'une par l'autre. Il « comptait » — c'est son mot — que le Parlement ne statuerait rien à l'endroit des jésuites avant d'avoir connu ses instructions. Or, messieurs des enquêtes ayant arrêté « que le mot dont le roi s'était servi *(il comptait)* n'était pas un ordre », décidèrent qu'on lirait, le lendemain même, à l'assemblée des chambres, le rapport sur les fameuses constitutions[2]. « Cela est encore vif, » conclut notre chroniqueur. Mais Joly de Fleury ayant allégué l'impossibilité où il s'était trouvé d'examiner dans l'intervalle deux gros volumes in-quarto, on lui accorda du répit jusqu'au 3 juillet.

Pendant ce temps-là, Beaumont n'avait cessé de s'entremettre auprès de la famille royale pour tenter d'éclairer par elle la religion de Louis XV. Chargé par le nonce du Pape à Varsovie d'annoncer à la Dauphine la prochaine entrée du prince Clément de Saxe, son frère, dans la cléricature[3], il profita de cette visite intime pour presser la pieuse Marie-Josèphe de faire servir à la défense des religieux persécutés l'ascendant que

[1] Lettre du 8 août à Le Kain.
[2] Barbier, t. VII, p. 372.
[3] C'est le 24 mai 1761, que le prince Clément, frère de la Dauphine, reçut la tonsure ecclésiastique dans la chapelle du roi de Pologne, en présence de la cour et des ministres étrangers (*Journal encyclop.*, juin 1761, p. 158).

ses vertus et ses malheurs exerçaient sur l'âme du roi. Une lettre du P. Croust, confesseur de la princesse, nous apprend avec quelle ardeur elle répondit à l'appel du généreux archevêque, encouragée qu'elle était par les supplications unanimes de ses belles-sœurs [1]. Grâce à ses touchantes prières, le cardinal de Luynes, son premier aumônier, daigna s'unir à elle, le lendemain, pour plaider de cœur une cause déjà si chaudement appuyée [2]. Aucune des princesses néanmoins ne devait égaler le zèle de l'aspirante carmélite à faire passer sous les yeux du roi, son père, les divers mémoires qui vont rapidement se succéder en faveur de la Compagnie de Jésus. Toutes, d'ailleurs, s'engagèrent à seconder en cela les dispositions bien connues du Dauphin, et Beaumont voulut leur en témoigner de nouveau ses remerciements dans le dîner qu'il offrit, un mois plus tard, à l'auguste famille réunie pour un service religieux, trois jours après le premier voyage de Mme Louise à Paris.

Malheureusement le roi ne parut pas prêter d'abord à ces démarches toute l'attention qu'elles méritaient. L'intervention du nonce fut mieux écoutée, surtout quand Pamphili Colonna transmit un premier bref adressé à Louis XV par Clément XIII, pour lui exprimer à la fois ses alarmes et ses désirs. Malgré les efforts persévérants de Beaumont, le roi fut lent à se désabuser de sa confiance exagérée dans le travail de la commission nommée par lui ; travail autrement sérieux sans doute que celui du Parlement, mais qui pourtant, contre le gré de tous, nuira beaucoup plus aux jésuites que l'œuvre passionnée de Chauvelin. La commission du Conseil, en effet, réclamait des modifications substantielles dans l'institut de Saint-Ignace, et les jésuites allaient, selon leur devoir, se refuser sur ce point à toute espèce d'innovation.

« L'état des Jésuites est violent, écrivait à ce moment même l'évêque d'Amiens; j'espère que Dieu se servira de tout ce qui se passe pour les rendre plus saints et par là plus utiles, car enfin

1 « Serenissima Delphina Regem *fortiter* allocuta est, circumstantibus et adjuvantibus Serenissimis sororibus. » (Lettre du 28 mai 1761 au R. P. Ricci.)

2 « Eminentissimus cardinalis de Luynes, primus Serenissimæ Delphinæ eleemosynarius, nuper in colloquio privato egregia oratione hortatus est ut nobis succurreret, neque Societatem in mediis fluctibus positam interire sineret. » (Ibid.)

ils le sont plus qu'aucun ordre religieux[1]. » Mais le pieux prélat, vivant loin de Paris, ne soupçonnait pas encore, sinon la gravité, du moins l'imminence du péril. « Je suis persuadé, ajoutait-il, que tout se calmera, je l'espère avec confiance. »

Cette confiance, comme celle du roi, fut cruellement trompée. Pendant quatre jours, du 5 au 8 juillet, les conseillers du Parlement s'exprimèrent avec la plus grande violence contre l'institut dans leurs séances publiques. L'archevêque de Paris, ému de ce pressant danger, cherche aussitôt à persuader aux évêques, réunis dans la capitale, d'adresser au roi une lettre de protestation, en faveur des jésuites, contre les usurpations audacieuses du Parlement. « Sa voix trouva de l'écho, écrit Theiner, et lui-même rédigea cette lettre. Mais aucun de ses collègues ne voulait y apposer son nom. Sans se laisser effrayer par leur faiblesse, et de plus en plus excité par les attaques ardentes et incisives du Parlement, Beaumont conseilla à ses collègues de se rendre avec lui auprès du roi, pour lui présenter cette lettre. Louis XV, informé d'avance de cette démarche, reçut avec bienveillance les évêques, dans la soirée du 6 juillet; mais lorsque l'archevêque voulut lui présenter cette lettre, il s'en excusa et refusa de l'accepter, afin, dit-il, de ne pas se rendre le Parlement hostile, et de ne pas fomenter davantage l'aversion de ce corps contre la Société de Jésus. Ainsi, cette fois encore, le Parlement triompha[2]. »

J'ai voulu transcrire, sans commentaire, tout ce passage d'un auteur peu sympathique à la cause des jésuites. On aimera maintenant à lire cet extrait d'une correspondance inédite du P. de la Croix, qui confirme l'exactitude de certains détails, en contredit ou en explique d'autres. Je traduis de l'original latin. Après avoir mis son supérieur général au courant de la démarche de Beaumont, le provincial de Paris poursuit en ces termes :

« *Avant que les évêques aient pu souscrire à cette lettre*, un d'eux la montra au roi, qui la lut et l'*approuva*, mais fit connaître ensuite qu'il n'était pas opportun, *pour le moment*, de la proposer à la signature des prélats ou de la lui présenter à

1 Lettre du 11 juin 1761 à Dom Malachie (*Arch. de Saint-Acheul*).
2 *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, p. 34.

lui-même avec un certain éclat officiel. Mieux valait attendre que l'épiscopat fût appelé, sur la demande même du prince, à donner son sentiment sur l'institut de la Compagnie [1]. » — « C'est merveille, avait-il écrit huit jours auparavant, de voir avec quelle ardeur nombre de prélats, et surtout l'archevêque de Paris, viennent de plaider notre cause [2]. » — Et le P. de la Croix tirait cette conclusion qui ne va pas seulement à l'adresse des nouvellistes de son temps : « Il ne faut donc pas se hâter d'ajouter foi aux hommes qui écrivent à tort et à travers *(intempestive)* sur notre compte, et c'est à nous de vous informer sûrement de ce qui se passe, non de ce qu'on s'imagine devoir se passer. Or, c'est chose de toute évidence que la presque unanimité de l'épiscopat français est très bien disposé pour notre cause [3]. »

Ces bonnes dispositions des évêques, Christophe de Beaumont tenait à les faire s'affirmer par des actes publics, non point *individuels*, comme l'avait suggéré le roi, mais *collectifs* et *simultanés*. Il était même si convaincu de la nécessité de frapper au plus tôt ce grand coup, qu'il consentit, sinon à supprimer entièrement, du moins à réserver pour une occasion plus propice, la grande instruction pastorale dont il voulait honorer à tout jamais la Compagnie de Jésus, sa cliente en péril. C'est ce qui nous expliquera bientôt le retard que parut subir une œuvre capitale, prête pourtant avant l'heure.

XLVIII

La situation, du reste, était des plus compliquées. L'avocat général venait de fulminer, le 8 janvier, contre les constitutions

[1] « Antequam eidem epistolæ subscriberent (præsules), unus ex eis Regi ostendit, qui quidem ipsam et legit et approbavit, verum postea significavit non expedire in præsentiarum ipsam aut præsulum subscriptione muniri, aut cum apparatu palam offerri. Satius enim fore si præsules aliquando, Rege postulante, dicant suam de Instituto sententiam. » (Lettre du 14 juillet au P. Ricci. *Anciennes arch. du Gesù.*)

[2] « Mirum autem quanto studio causam nostram multi præsules defenderint, atque imprimis archipræsul Parisiensis. » (Lettre du 7 juillet au même.)

[3] « Minime vero obscurum est omnes fere Gallicanos præsules causæ nostræ favere plurimum. »

de la société, s'échauffant à démontrer qu'elles étaient contraires aux lois du royaume comme aux privilèges de la nation. Il n'avait rien oublié dans l'énumération haineuse de tous les arrêts rendus depuis deux siècles au détriment des jésuites... rien, si ce n'est peut-être certaines pièces dans le genre de l'acte qui se trouvait inscrit aux registres mêmes du Parlement, à la date de 1580, et dont la déclaration fut renouvelée durant les horreurs de la peste de 1720; acte par lequel ces religieux, de leur propre mouvement, renonçaient aux legs et aumônes qu'on pourrait leur offrir en reconnaissance des soins qu'ils allaient donner aux pestiférés, et protestaient ne vouloir servir les moribonds qu'à cette condition. Mais les souvenirs d'un dévouement qui ne s'était jamais démenti dans la suite eussent été par trop importuns à rappeler, au moment surtout où toutes les sectes conjurées s'efforçaient de persuader aux masses que les jésuites étaient les seuls auteurs des désastres pesant alors sur le royaume.

Louis XV, de plus en plus harcelé par la question d'argent, ce nerf de la guerre, tenta d'arracher de nouveaux subsides dans son lit de justice du 21 juillet, mais le Parlement prit à tâche de susciter au roi mille entraves, avec l'intention mal déguisée de se rendre absolument indispensable et de lui *lier les mains*, cette fois, en toute vérité, dans l'affaire pendante des jésuites. L'archevêque de Paris, qui assistait à ce lit de justice en qualité de duc de Saint-Cloud, comprenait aussi bien que le nonce « la position critique » où se trouvait placée l'autorité royale à l'occasion de cette demande de crédit; mais il ne voulait pas être dupe, comme Pamphili Colonna, du « grand intérêt » que Choiseul se targuait devant lui de porter aux jésuites [1]. Au vif déplaisir de Beaumont, quelques-uns de ces religieux se laissaient prendre, un peu naïvement sans doute, à ces roueries de cour. Je vois, en effet, par une lettre de la Croix à Ricci, qu'il se faisait lui-même assez illusion pour accoupler le nom du ministre à celui de l'archevêque et du nonce, en parlant des vrais champions de la Compagnie auprès du roi. Je sais bien que Choiseul a cherché plus tard à se défendre d'avoir voulu jouer un jeu,

[1] Dépêche chiffrée adressée au cardinal Torregiani (*Theiner*, t. I, p. 36).

mais ceux qui en furent victimes ont été forcés de reconnaître que Beaumont ne s'était pas plus trompé sur le ministre que sur la favorite.

« Le grand point, écrivait Voltaire à Choiseul, est d'avoir beaucoup d'argent [1]. » Or le Tartufe politique, dont Sainte-Beuve dira finement, avec preuves à l'appui, qu'il savait pratiquer au besoin l'escobarderie », n'avait pas besoin des leçons du Tartufe philosophe pour songer à couvrir les dépenses de la guerre par la confiscation des biens d'un ordre réputé fort riche. « Il livra les Pères pour soixante millions, » a écrit naguère un libre-penseur, dans un livre dirigé plus encore contre la Compagnie de Jésus que contre l'Église [2].

On fut bientôt convaincu de la complicité, lorsque, le 2 août, Louis XV, réveillé pour un jour par de nouveaux empiètements sur les prérogatives de sa couronne, enjoignit au Parlement de surseoir pendant un an à la question des jésuites. Mais partie remise n'était point partie gagnée. Pour toute réponse, le 6 du même mois, le Parlement — *secrètement encouragé par le duc de Choiseul*, a dit un protestant connu — refuse d'enregistrer l'édit royal [3]. Du moins n'arriva-t-il à se résigner qu'en l'accompagnant de réserves qui le rendaient presque illusoire. Le délai d'*un an* fut réduit à *six mois*, et des arrêts préalables firent présager la solution. On ne peut les lire, avoue Theiner, « sans éprouver un dégoût mêlé d'horreur [4]. « L'un d'eux recevait le procureur général « appelant comme d'abus des bulles obtenues en faveur de l'institut des jésuites [5]; » un autre condamnait au feu les ouvrages de vingt-quatre écrivains de la Compagnie, comme Bellarmin et Suarez, Sanchez et Lessius. En résumé, défense était faite aux sujets du roi de fréquenter, après le 1er avril 1762, les écoles, pensions, séminaires et noviciats des « soi-disant jésuites », avec interdiction absolue d'entrer

[1] Lettre du 13 juillet 1761.

[2] *L'Église et les philosophes au XVIIIe siècle*, par Lanfrey, p. 273.

[3] Sismondi, t. XXIX, p. 231.

[4] Loc cit., p. 38.

[5] Cet arrêt visait notamment la fameuse bulle *Regimini militantis Ecclesiæ*, donnée en octobre 1540 par le pape Paul III, dans laquelle, à la seule inspection du titre, le grave M. de Pressensé a vu que les jésuites étaient « le régiment de l'Église militante. » *(La liberté religieuse en Europe depuis 1870*, p. 11).

dans la dite Société « à titre de probation, noviciat ou autrement. » — Et ce n'était là qu'un prélude!

A cette nouvelle, une douleur inexprimable s'empare de tous les gens de bien. Christophe de Beaumont s'en montra particulièrement affecté. *Mirum*, écrivait le P. de la Croix, *quantus fuerit bonorum omnium dolor*, *atque imprimis Illustrissimi Parisiensis archiepiscopi* [1]. Il ajoute, et nous l'en croyons facilement, que le roi et sa famille se sentirent blessés au fond de l'âme par ce mépris de l'autorité souveraine. On s'agite aussitôt à Versailles, on délibère, on menace. Il n'y avait pourtant qu'un parti à prendre, et tout gouvernement soucieux de son honneur l'eût pris sur l'heure même. Malgré les nouvelles sollicitations de l'archevêque de Paris, Louis XV hésita devant l'alternative proposée froidement par Choiseul : « Sire, supprimez les jésuites ou supprimez les parlements. » Il eut peur. La Compagnie de Jésus était condamnée d'avance, en dépit des efforts qu'on va dépenser pour elle pendant les six mois de trêve. « Ainsi, notait alors l'avocat Barbier, voici arrivé le coup que les jansénistes souhaitent depuis longtemps [2]. »

Les jansénistes! il se rattache à ce nom un épisode étrange, peu connu dans ses détails, et que je veux raconter avec quelque étendue, car l'honneur de Beaumont y est intéressé par plus d'un point.

Au lendemain de l'inique arrêt du parlement, un janséniste de fraîche date — on verra tout à l'heure le motif de cette qualification — écrivait au dessinateur Desfriches, son ami, une lettre, restée inédite jusqu'à nos jours, et dont il faut donner des extraits.

9 août 1761. — Que vous dirai-je des révérends Pères, mon très cher, que vous ne deviez savoir actuellement mieux que moi? L'immortel arrêt qui les anéantit doit vous être parvenu, et vous avez pu juger, par sa teneur, qu'il est impossible qu'ils se relèvent jamais de ce coup de foudre, quelque appareil que le Conseil puisse mettre sur cette profonde plaie que le Parlement vient de leur faire. Leur collège et leur noviciat fermés, tout enseignement interdit pour jamais, les écoliers qui fréquentaient leurs gymnases déclarés incapables d'entrer dans les

[1] Lettre du 11 août 1861 au P. Ricci.
[2] *Journal*, t. VII, p. 396.



universités et d'y prendre des grades, inhabiles à posséder les charges civiles et municipales. Où sont les fous de parents qui voudront désormais fermer toute porte à la fortune de leurs enfants, en les confiant à ces scélérats notés et diffamés par provision, en attendant l'époque prochaine où, suivant toutes les apparences, on les forcera à vuider le royaume?... J'ai vu avant-hier, avec une joie indicible, flamber, au bas de l'escalier du palais, la bibliothèque entière des révérends Pères... J'ai composé à ce sujet l'épigramme suivante :

De Loyola les fils audacieux,
Dûment contraints à payer ce qu'ils doivent,
Sans doute sont interdits, furieux
Du fier soufflet qu'en public ils reçoivent.
Mais un désastre encore plus affreux
Les fait trembler, prêt d'éclater sur eux :
Thémis, qu'enfin révolte leur morale,
Va, foudroyant leur code antichrétien,
Les condamner, par une loi fatale,
A devenir, s'il se peut, gens de bien. [1] »

L'homme qui écrivait ces lignes n'est autre que le cynique Robbé de Beauveset, dont la muse polissonne, après avoir longtemps défrayé une société libertine, s'était brusquement jetée dans un jansénisme à outrance. « C'est un convulsionnaire intrépide, dira bientôt le chroniqueur, et c'est un amateur zélé qui a besoin des *secours* les plus abondants. Il a passé par tous les états ; il a été assommé, percé, crucifié : sa vocation est des plus décidées [2]. » Or, dans ces dernières années, le poète licencieux s'était fait connaître par des œuvres d'une nature telle, que l'archevêque de Paris, ne pouvant plus compter sur les répressions de la police, avait résolu, pour couper court au scandale, de s'imposer tous les sacrifices d'argent qui seraient nécessaires. Il est vrai que la plupart de ces poésies, absolument lubriques, ne circulaient qu'en manuscrit et sous le manteau, mais Robbé les récitait un peu partout, et la ville entière restait infectée d'abominations soi-disant « secrètes ». Beaumont crut qu'il devait intervenir de sa personne, au nom des mœurs outragées, et il n'hésita pas à offrir une pension de douze cents livres à celui qu'on appelait « le plus mauvais sujet de Paris », avec la condition expresse qu'il brûlerait tous ses manuscrits

[1] *Lettres inédites de Robbé de Beauveset* (Introduct. p. XLVIII).
[2] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont. t. I, p. 109.

érotiques et s'engagerait à retirer de la circulation tous ceux qui lui tomberaient sous la main. Robbé souscrivit à tout, empocha l'argent et cessa de répandre les copies de ses vers; mais il continua effrontément à les réciter devant certaines compagnies, triées sur le volet, « parmi celles qui, sans scrupule, voulaient bien tout entendre. »

M. de Marigny, paraît-il, était du nombre. Ce frère de Mme de Pompadour, soupant un soir avec quelques amis « sans scrupule, » se fit débiter, par Robbé lui-même, une de ses pièces les plus infâmes. La lecture finie, Robbé ayant fait sonner l'or qui gonflait sa poche : « C'est de mon bon archevêque, dit-il avec une impudence rare ; je lui tiens parole ; mon poème ne sera pas *imprimé* de mon vivant, mais.... je le lis. » Il s'échappa ensuite en d'autres propos, qui montraient trop clairement à quel honteux métier passaient les charités de l'austère Christophe de Beaumont[1].

Tel est le néophyte de l'église janséniste dont la pudeur se rassurait à la pensée que « Thémis » venait de condamner « les fils audacieux de Loyola »

A devenir, s'il se peut, gens de bien !

C'est de ce même néophyte que le chroniqueur dira plus tard : « M. Robé de Beauvezais *(sic)*, si connu par ses ouvrages libertins, vient de tremper sa plume dans une autre encre. Depuis longtemps, sans être dévot, il s'est jeté dans le parti des convulsionnaires, dont il est l'apôtre le plus zélé. Il pousse la fureur au point de faire un poème en faveur de la religion en six chants. Il paraît avoir suivi à peu près le plan de M. Racine[2]. » De là cette épigramme à l'emporte-pièce :

Tu croyais, ô divin Sauveur,
Avoir bu jusques à la lie
Le calice de la douleur.
Il manquait à ton infamie
D'avoir Robbé pour défenseur !

[1] On peut consulter, sur ce triste sujet, les *Mémoires de Mme du Hausset*, femme de chambre de la marquise de Pompadour. Elle tenait le fait de Marigny lui-même (édition Barrière, p. 120).

[2] *Mémoires secrets*, t. II, p. 114.

Ce poème « en faveur (!) de la religion » circula d'abord manuscrit, mais ne fut édité par l'auteur qu'en 1792, sous ce titre : *Les victimes du despotisme épiscopal*. On devine, par ce titre même, l'apothéose des religieuses réfractaires à la bulle *Unigenitus*. C'est ainsi que jusqu'au dernier jour Robbé paya, par la trahison de l'ingratitude, sa dette à l'égard des anciennes charités de Christophe de Beaumont.

Au reste, la secte ne se montrait pas difficile pour le choix de ses recrues. Déjà, dans une lettre au P. Castel, Diderot avait assuré qu'on venait de lui offrir de l'argent et des mémoires pour se venger des jésuites, mais qu'il avait refusé l'un et l'autre. Jean-Jacques Rousseau se vante pareillement, dans sa fameuse lettre à l'archevêque de Paris, d'avoir repoussé des sollicitations analogues. « Une chose étonnante, écrira-t-il bientôt à propos de la condamnation de son *Émile*, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance ni faire aucune paix avec les jansénistes, devenir, sans le savoir, leur satellite et l'instrument de leur animosité ; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les jésuites que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, et que je vois opprimés [1]. »

XLIX

Mais revenons au grand archevêque et à son dévouement pour la cause de ces religieux, qui savent garder à sa chère mémoire une impérissable reconnaissance. J'en veux donner encore un intéressant témoignage dans cet extrait d'une lettre confidentielle que je traduis également du latin. Elle fut écrite par le P. de la Croix, peu de jours après les évènements graves dont nous avons parlé.

Paris, 18 août 1761. — Mon très révérend Père. — *La paix de Notre-Seigneur.* — Ils n'ont point encore été cassés les arrêts que le Parlement a portés contre notre institut et contre une doctrine qu'il nous attribue, bien qu'elle ne nous appartienne d'aucune façon. Cette doctrine nous

1 *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, t. X, p. 12 (édition de 1820).

l'avons condamnée et nous avons fait connaître, tant au roi qu'à l'archevêque de Paris, nos sentiments à cet égard[1]. Les évêques nous sont aussi favorables que possible, la famille royale gémit sur notre sort, le roi lui-même dans sa bonté nous veut du bien. Mais il ne manque pas d'hommes qui nous disent que le remède à nos maux arrive trop tard pour arriver à point.

En attendant, voici que le Parlement de Rennes vient d'ordonner, le 11 de ce mois, d'apporter notre institut au greffe. Peut-être d'autres Parlements vont-ils imiter de même la magistrature de Paris... J'envoie à Votre Paternité un exemplaire de notre déclaration sur ce qui regarde la sécurité de la vie des rois et leur indépendance de tout pouvoir, relativement au temporel. La première a été offerte avant-hier à Sa Majesté, par les soins du P. Onuphre Desmarets, au nom des supérieurs. La seconde, plus étendue, avait été remise, trois jours auparavant, entre les mains de l'archevêque de Paris, pour qu'il s'en servît à repousser les imputations calomnieuses dont on nous charge et qui lui sont un sujet d'amer chagrin, d'autant que ce prélat ne néglige rien pour nous offrir, par lui-même ou par les autres évêques, une consolation et un appui dans nos épreuves[2].

Tandis que je vous écris ces lignes, on m'annonce que les chambres du Parlement se sont réunies hier, et qu'on a décidé que les autres cours du royaume seraient invitées à prendre exemple sur celle de Paris, dans sa campagne contre les jésuites. Elles doivent, à cet effet, déléguer quelques-uns de leurs membres, pour venir conférer avec les magistrats de la capitale, qui les instruiront sur la marche à suivre. Je désire vivement pouvoir vous écrire, la semaine prochaine, quelque chose qui soit de nature à calmer un peu votre douleur et la nôtre. — De Votre Paternité le serviteur et fils en Jésus-Christ. — ÉTIENNE DE LA CROIX, S. J.

P. S. Il est, je pense, de notre devoir que Votre Paternité écrive à Mgr l'archevêque de Paris qui, dans nos malheurs, se montre plein de dévouement à l'égard de la Compagnie, et qui met tout en œuvre pour

[1] L'étendue des deux pièces auxquelles le P. de la Croix fait ici allusion ne me permet pas de les insérer dans cet article, mais on voit, par la suite de la lettre, quelles déclarations elles contenaient. L'acte que les jésuites de Paris adressèrent à Beaumont débute en ces termes : « Monseigneur, nous avons l'honneur d'être employés dans votre diocèse aux ministères de la parole et du tribunal de la pénitence. C'est de l'aveu et sur l'autorité de Votre Grandeur que nous exerçons ces emplois. Elle ne nous les aurait pas confiés, si elle n'était sûre de nos sentiments en matière de doctrine et de notre obéissance en matière de conduite. Nous osons donc conjurer V. G. de vouloir rendre un témoignage public en notre faveur, témoignage capable de dissiper les imputations odieuses dont on nous charge et auxquelles nous sommes, comme il convient, extrêmement sensibles... » — Suit la déclaration dont j'ai parlé.

[2] « ... Ad propulsandam a nobis calumniam, quam quidem ipse fert ægerrime, et nihil omnino prætermittit ut nos in nostris malis, tum per se tum per alios episcopos, consoletur ac tueatur. »



notre défense, parce qu'il voit dans notre cause la cause du siège apostolique, la cause de l'Église entière, la cause même du roi [1].

Christophe de Beaumont, on a déjà pu le voir, n'était pas le seul évêque qui s'intéressât au sort des religieux persécutés, mais il était le centre où venaient aboutir les réclamations de ses collègues dans l'épiscopat. Je ne citerai qu'un fragment de l'une de ces lettres. Elle est du 1er septembre de la même année. Si élogieuse qu'elle paraisse pour la Compagnie de Jésus, nous traversons des temps où il peut être utile de rappeler ce qu'on pensait à une époque non moins tourmentée que la nôtre. Voici donc ce qu'écrivait Condorcet, évêque de Lisieux, à l'archevêque de Paris :

MONSEIGNEUR. J'espérais, chaque jour, que le roi casserait les arrêts du Parlement de Paris au sujet des Pères Jésuites, et c'est la raison pour laquelle je n'avais pas eu l'honneur de vous écrire. Mais voyant que cette affaire traîne en longueur, et que le triomphe des ennemis de l'Église s'accroît de plus en plus, je viens à vous avec confiance pour vous supplier de faire passer à S. M., comme son archevêque, l'étonnement et l'affliction que m'a causés l'entreprise de son parlement, en faisant fermer les écoles de ces religieux, établis spécialement pour enseigner... Nous sommes donc à la veille de voir toute la jeunesse du royaume livrée à des gens suspects en matière de doctrine, à de vrais jansénistes, puisqu'on ne saurait douter, par ce qui a été fait jusqu'ici, que ce ne soit pour les favoriser que la proscription des Pères Jésuites a été résolue. Les opinions vraiment condamnables qu'on reproche à certains auteurs de leur Société ne sont, au fond, qu'un prétexte pour colorer une proscription si violente...

Nous voyons avec consolation qu'ils sont les religieux qui vivent dans nos villes avec plus de régularité pour les mœurs, ceux qui remplissent les chaires avec plus d'applaudissement, qui travaillent, dans les missions où nous les employons, avec plus de zèle ; qui se prêtent, dans toutes les occasions, à la dévotion des fidèles avec une charité plus désintéressée ; qui ont enfin plus de talent pour enseigner la jeunesse, et qui se montrent les plus opposés aux nouvelles erreurs... Veuillez donc vous charger, Monseigneur, de porter au pied du trône nos justes alarmes... Si vous obtenez, comme je l'espère, de la bonté du roi et de son amour pour la justice et pour l'Église, l'anéantissement des arrêts dont

[1] « ... Qui in nostris calamitatibus sese nostræ Societatis studiosissimum præstat, et nihil non agit ut nos defendat, quorum causam judicat esse tum Sedis Apostolicæ, tum Ecclesiæ totius causam, imo et causam regis. » (*Archives du Gesù.*)

nous nous plaignons, une infinité de familles qui ont confié aux Pères Jésuites l'éducation de leurs enfants, et que ces derniers évènements troublent, affligent et dérangent, vous en rendront d'éternelles actions de grâces. — Je suis, etc...

Signé : J.-M., *évêque de Lisieux.*

Malgré l'encouragement qu'apportaient à Christophe de Beaumont les démarches individuelles de ses collègues, il persistait à penser qu'on n'obtiendrait pleine victoire qu'en interrogeant simultanément tout l'épiscopat. Aussi était-il dès lors résolu à faire paraître sans retard sa grande instruction pastorale, afin de provoquer les adhésions auxquelles il avait foi. M. de Flesselles, qui fut instruit de ce projet, se hâta d'accourir à Conflans pour supplier l'archevêque de temporiser encore. Beaumont ne consentit à tout suspendre qu'à la condition que les évêques seraient au plus tôt consultés pour donner leur avis collectif. Flesselles s'y engagea formellement au nom de la Commission royale dont il était le rapporteur. C'est de lui-même que nous connaissons ces détails. La relation n'en a été livrée au public que dans ces derniers temps[1].

Louis XV eût bien voulu donner enfin satisfaction à l'archevêque de Paris, mais il lui arriva de fournir, au contraire, une preuve surabondante des indécisions de son esprit sans consistance et sans suite. Le fait paraîtrait néanmoins incroyable, si nous n'avions pour garant l'autorité du P. de Neuville, à qui le roi s'en ouvrit avec une confiance qui ressemble à de l'abandon. « Par le vif intérêt que je prends, lui dit-il, à ce qui concerne votre Société, je me suis déterminé à aller faire une visite à Mme de Pompadour ; je lui ai recommandé vivement votre affaire ; mais en prenant un ton de reine, elle m'a répondu : — « Je crois que les Jésuites sont d'honnêtes gens ; cependant il n'est pas possible que le roi leur sacrifie son Parlement, surtout dans un temps où il lui est aussi nécessaire. »

La sultane avait parlé, l'esclave royal ne trouva rien à répondre. C'est à la suite de cette confidence que le P. de Neuville renouvela près de Flesselles les instances faites par Beau-

[1] On peut voir, aux documents publiés par le P. de Ravignan dans le volume supplémentaire de son *Clément XIII et Clément XIV*, l'historique du *manuscrit* de Flesselles.



mont pour qu'on accélérât la consultation du clergé : « Les avis des évêques nous étant favorables, dit-il au rapporteur, ce sera du moins une belle épitaphe pour nous ; et si les commissaires du Conseil veulent combattre pour notre conservation, ce sera des roses que nous aurons à jeter sur notre tombeau. »

Les évêques, en effet, devenaient eux-mêmes plus pressants. « Au nom de Dieu, Monseigneur, écrivait celui de Sisteron à l'archevêque de Paris, portez nos vœux aux pieds du roi. Il aime véritablement la religion, et il l'a toujours aimée. Je suis sûr que son cœur souffre du nouvel orage qui s'élève. Il voudrait pouvoir *contenter tout le monde*. Mais Dieu doit aller avant tout[1]. » — De son côté, le général de la Compagnie venait d'écrire directement à Louis XV, réclamant la protection royale, « protection d'autant plus précieuse qu'elle ne nous mettra pas seulement à couvert des malheurs qui nous menacent, mais qu'elle détruit encore, dès à présent, les soupçons odieux et injustes que la calomnie répandait contre nous[2]. »

Sollicité de tant de manières, Louis XV finit par convoquer son conseil, le 20 novembre, à Versailles. Ce fut d'après l'avis unanime des commissaires qu'il se résolut alors à demander le sentiment des évêques réunis, pour cette grave enquête, chez le cardinal de Luynes. On connaît le résultat de ces délibérations. Dans l'assemblée générale du 30 décembre, sur *cinquante-un* cardinaux, archevêques ou évêques présents, *quarante-cinq* signèrent une adresse au roi qui disculpait entièrement la Compagnie de Jésus et réclamait avec instance sa conservation. Une minorité de *cinq* membres, présidée par le cardinal de Choiseul, frère du ministre, ne différa d'opinion que pour certaines modifications à introduire, selon eux, dans un institut dont ils estimaient pareillement la conservation nécessaire. Seul, Fitz-James, évêque de Soissons, opina carrément pour la suppression des jésuites, tout en leur rendant la justice de reconnaître « qu'il n'y a peut-être pas d'ordre dans l'Église dont les religieux soient plus réguliers et plus austères dans leurs mœurs. » Comme s'il était possible à une société vraiment

1 Extrait de la lettre de François Lafitteau, 4 novembre 1761.
2 Lettre du P. Ricci au roi, 28 octobre 1761.

pure dans ses mœurs de professer des principes corrompus! Et cependant, à entendre l'oracle du jansénisme opiniâtre, « ce serait choquer trop ouvertement la vérité, que d'attester que le corps de la Société tient *une bonne doctrine*[1]. »

Mais trente autres évêques venaient de publier, du fond des provinces, les lettres les plus flatteuses en faveur de l'ordre proscrit, et, sur la fin de 1761, *quatre-vingts* membres de l'épiscopat s'étaient hautement prononcés pour les opprimés contre les oppresseurs. Après cela il peut être permis de trouver au moins singulière cette réflexion du cardinal de Bernis, occupé alors à faire assaut de gentillesses avec Voltaire : « Le clergé de France, à force de vouloir être favorable aux jésuites, hâta leur ruine; il les aurait soutenus si, en demandant à réformer ce qu'il y avait de vicieux soit dans leurs constitutions, soit dans leur exemption de l'évêque ordinaire, soit dans plusieurs de leurs livres, ils avaient tenu la conduite de leurs juges, et non de leurs panégyristes[2]. » C'était le temps, en effet, où Voltaire invitait Bernis à venir festoyer dans ses *déserts charmants :* « Venez-y, je mourrai de joie. Les *Délices* sont à vous et mériteront leur nom... J'ai un théâtre charmant et une jolie église : vous présideriez à tout cela, vous donneriez votre bénédiction à nos plaisirs honnêtes[3]. »

On s'étonnera peut-être de ne point rencontrer le nom de l'archevêque de Paris parmi les signataires de l'assemblée tenue chez le cardinal de Luynes. La lettre suivante qu'il écrivit au roi, le surlendemain même de la réunion, dira que ce fut encore là pure question de préséance. Cette lettre mérite de trouver place parmi les pièces importantes du débat qui nous occupe :

SIRE,

Quoique je n'aie pas signé avec les autres prélats la réponse qu'ils ont eu l'honneur d'adresser à V. M., je n'en ai pas moins formellement ni moins pleinement adhéré à leur avis commun, sur les quatre articles qui leur ont été proposés de la part de V. M., touchant l'*utilité*, la *doctrine*, la *conduite* et le *régime* des jésuites. Du côté des talents et des

[1] Lettre de Fitz-James à Louis XV, contenant son *avis motivé*.

[2] *Mémoires de Bernis*, t. II, p. 104.

[3] Lettre de Voltaire à Bernis, 26 octobre et 23 novembre 1761.

vertus, je me regarde comme le dernier des évêques de l'Église gallicane; et en suivant l'impression de ce sentiment, j'aurais volontiers souscrit après tous mes confrères; mais je dois des égards au siège où il a plu à V. M. de m'appeler, et je ne puis compromettre des prérogatives que V. M. elle-même, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, se fait un devoir de protéger. Cette considération seule a été capable de m'empêcher de souscrire aux témoignages avantageux que les autres prélats ont cru devoir rendre aux jésuites de votre royaume[1]. Permettez, Sire, qu'en renouvelant, entre vos mains, ma parfaite adhésion à cet acte solennel, j'implore de nouveau votre justice et votre autorité souveraine, en faveur d'un corps religieux, célèbre par ses talents, recommandable par ses vertus et digne de votre protection par les services importants qu'il rend, depuis deux siècles, à la religion et à l'État.

† CHRISTOPHE, *arch. de Paris.*

Le généreux Beaumont aura la douleur de ne voir aboutir ni les démarches qu'il a faites ni celles qu'il a provoquées. Nous allons assister au spectacle d'une iniquité dont le retentissement n'est pas éteint après plus d'un siècle. Aux jésuites proscrits l'archevêque ouvrira son palais, recueillant tous ceux qu'il peut contenir et partageant avec eux son pain. Car ce n'est point sans émotion qu'en parcourant la correspondance échangée alors entre ces religieux et leur général, j'ai pu lire telle de leurs lettres ainsi datée : « A Paris, chez l'archevêque. » *Parisiis, apud archiepiscopum.*

Pourquoi ne le dirais-je pas ? Ma pensée se reportait instinctivement vers les cellules de la Roquette, où, durant la terrible semaine de mai 1871, un infortuné prélat, affaibli par les privations et souffrant la faim, recevait avec reconnaissance ce fragment « de pain d'épices et de chocolat en tablettes » que lui offrait avec respect le P. Olivaint, son compagnon de captivité. Il me semblait voir, dans cette modeste charité de la dernière heure, quelque chose de notre dette payée par un jésuite à un archevêque de Paris.

É. RÉGNAULT.

(La suite prochainement.)

[1] Beaumont demandait à signer immédiatement après les cardinaux, en sa qualité d'archevêque diocésain; mais l'assemblée avait réglé que les archevêques signeraient selon l'ordre d'ancienneté. Il eût fait bon marché de sa personne, il voulut sauvegarder les droits de son siège.

BENOIT DE GOÈS

MISSIONNAIRE VOYAGEUR DANS L'ASIE CENTRALE
(1603-1607)

— FIN [1] —

Nous sommes arrivés avec Benoît de Goès dans le *Turkestan oriental*, aussi appelé *Kachgarie* ou pays de *Kachgar*, de la ville qui en a été le plus ordinairement la capitale. Ce n'est guère qu'une longue bande de terre fertile, en forme de fer à cheval, qui est resserrée entre le désert de Mongolie et le Pamir à l'ouest, la grande chaîne du *Tian-Chan* (montagnes célestes), au nord, et le *Kuen-Luen*, rebord septentrional des plateaux du Thibet, au sud, Les villes que nous allons voir mentionnées dans la relation de Goès, Yarkand, Khotan, ainsi que Kachgar, sont dans la partie la plus riche de cette contrée, dans la plaine qui succède aux pentes abruptes du Pamir du côté de l'est. De cette plaine, Yarkand occupe à peu près le milieu, Kachgar l'extrémité nord, Khotan le sud [2].

A l'époque du voyage de Goès, Yarkand était la résidence du roi de Kachgar. « C'est, dit-il, une ville très renommée pour le concours des marchands et pour la variété des marchandises

[1] Voir les *Études* de mars 1879.

[2] Les positions déterminées par les officiers anglais en 1874 sont : pour Kachgar (nouvelle ville, un peu au sud de l'ancienne), 39° 24′ 26″ latitude nord, 76° 6′ 47″, 5 longitude est de Greenwich ; pour Yarkand (nouvelle ville), 38° 25′ 2,5 lat., 77° 15′ 55″ long.; pour Khotan, 37° 7′ 36″ lat., 79° 59′ 0″ long. — Il peut être bon de noter que la Kachgarie est encore nommée *petite Boukharie*, *Tartarie chinoise* et *Turkestan chinois* par quelques auteurs modernes. Les deux derniers noms viennent de ce que les Chinois ont été à différentes époques les maîtres plus ou moins contestés de ce pays. On sait qu'ils l'ont reconquis de nouveau à la fin de l'année dernière.

qui y affluent. » En effet, Yarkand fut de temps immémorial un des principaux foyers, où se croisent les routes par lesquelles les produits de l'Inde, de la Perse et du plus lointain Occident vont s'échanger avec ceux de la Chine et de l'extrême Orient. Dans le triste état où les révolutions ont réduit tout le pays, c'est encore la cité la plus florissante et la plus peuplée du Turkestan oriental.

Goès séjourna près d'une année à Yarkand, obligé qu'il était d'attendre la formation d'une nouvelle caravane. Comme le dit le P. Trigault, « le convoi des marchands de Caboul finit en cette capitale, et on y en dresse un nouveau pour aller vers le Catay, la capitainerie duquel est chèrement vendue par le roi (de Kachgar), qui donne au capitaine de ce convoi une puissance royale et absolue sur tous les marchands, tout le long du chemin. Devant qu'il pût être assemblé, un an entier se passa. Car ils n'entreprennent pas ce voyage long et périlleux, s'ils ne sont plusieurs de compagnie ; et ils ne le font pas tous les ans, mais lors seulement qu'ils sont assurés qu'on les laissera entrer au royaume de Catay. »

Il fallait user d'artifice pour obtenir l'accès tant désiré de ce Catay. Voici comment on s'y prenait, d'après le P. Mathieu Ricci, qui joint ici ses propres observations à celle du F. Goès.

« Les marchands qui arrivent en cette ville (il s'agit de *Soceu*, Sou-tcheou, par où les caravanes de l'ouest entraient dans le Catay, c'est-à-dire en Chine), viennent pour la plupart de l'Occident sous de feintes ambassades. Ils ont obtenu par une paction ancienne de sept ou huit royaumes, faite avec les Chinois, que septante-deux des leurs viennent tous les six ans en qualité d'ambassadeurs, apporter au roi de Chine le tribut, qui est de ce marbre luisant (translucide, c'est le *jade*), des fragments de diamant, de l'azur (de la couleur bleue), et autres choses semblables, qu'ils portent de là (de Sou-tcheou) à la Cour aux dépens du public, et sont défrayés, tant en allant qu'en retournant. C'est un tribut honoraire plutôt qu'utile ; car nul n'achète ce marbre plus chèrement que le roi même, qui croit être chose contraire à sa grandeur, de recevoir aucun présent gratuit des

[1] *Trigault*, o. l., l. V, c. XIII, p. 551 (édit. de 1615) ; traduction fr., p. 844 (Paris, 1618).



étrangers. Et certes, ils sont tellement reçus et traités aux dépens du roi, que c'est chose bien certaine que tous leurs frais étant payés, ils ont encore chacun plus d'un écu d'or de profit par chacun jour. De là vient que plusieurs briguent cette ambassade à l'envi l'un de l'autre, et l'impètrent à force de présents du capitaine des marchands, auquel la nomination en appartient. Quand le temps de l'ambassade approche, ils contrefont les patentes de leurs rois, par lesquelles ils rendent respect et hommage au roi de la Chine. Les Chinois reçoivent plusieurs telles ambassades de divers royaumes, comme de ceux de *Caucincina* (Cochinchine), de *Sian* (Siam), de *Leuchieu* (des îles Lieou-Kieou ou Formose), de *Coria* (Corée), et de quelques roitelets des Tartares, non sans une incroyable dépense du trésor public. Par lesquels artifices les Chinois mêmes, qui n'ignorent pas cette fraude, trompent leur roi, en le voulant flatter, comme si le monde entier payait tribut au royaume de la Chine ; tandis qu'au contraire, les Chinois paient plus véritablement tribut à ces royaumes-là[1]. »

L'entrée de Benoît de Goès fit sensation à Yarkand. Le bruit qu'un marchand chrétien venait d'arriver se répandit dans toute la ville, et provoqua les mouvements les plus divers : surprise et curiosité chez la plupart, car on ne soupçonnait même

[1] *Id.*, o. et l. II., c. XII, p. 562 ; trad. fr., p. 860. Le marchand qui avait renseigné le P. Xavier sur le *Chatai*, y était aussi entré « sous le déguisement d'ambassadeur du roi de *Caygar* (Kachgar), » comme on le voit par la lettre déjà citée (Hay, o. l., p. 796). Ces ambassades plus ou moins simulées, couvrant des spéculations commerciales, étaient admises depuis bien des siècles en Chine. On lit, par exemple, dans l'histoire chinoise de la dynastie des *Tang*, qu'en l'année 643 après Jésus-Christ, *Po-to-li*, roi de *Fou-lin*, envoya des ambassadeurs à l'empereur *Tai-tsong*. Le P. Gaubil montre que *Fou-lin* désigne l'empire byzantin (*Fou-lin* serait une transcription chinoise de Constantinople, Κωνσταντινο-πόλιν, d'après M. Bretschneider) et il conjecture judicieusement que *Po-to-li* était « le nom ou le titre d'un prince dépendant des Grecs, dont quelques marchands venus en Chine se disaient ambassadeurs » (*Mémoires concernant les Chinois*, t. XV, p. 455, note 3). Les Arabes recouraient au même artifice pour leur commerce avec la Chine par mer, au moins dès le x[e] siècle (Bretschneider, *On the knowledge possessed by the ancient Chinese of the Arabs and Arabian colonies and other western countries*. Londres, 1871). Le P. Alvaro Semedo, S. J., Portugais et missionnaire en Chine, indique cinq souverains dont les noms figuraient dans les lettres des faux ambassadeurs d'Occident : le cinquième était le roi de *Tursan*, c'est-à-dire de Turkestan, qui est, dit-il, le seul instruit de l'usage fait de son nom et qui nomme seul les députés (*Relatione della grande monarchia della Cina*, Rome, 1643, et trad. fr. Paris, 1645, p. 24).

pas qu'il y eût des pays professant une autre loi que celle de Mahomet[1], mais aussi, chez plusieurs, vive hostilité contre le téméraire infidèle. Le séjour de Yarkand ne fut donc pas sans danger pour notre pieux voyageur. Il est vrai que le roi, nommé *Mahamethin* (Méhemmed-eddin), auquel il alla rendre visite, « le reçut gracieusement à cause du présent qu'il lui fit. Car il lui porta une montre d'horloge pour pendre au col, des miroirs de cristal, et autres choses d'Europe, dont le roi fut tellement épris et réjoui, qu'il reçut le donnant en son amitié et protection.» Mais la franchise avec laquelle le frère découvrait partout sa foi de chrétien indisposait bon nombre des musulmans de la cité. Plus d'une fois des fanatiques s'emportèrent jusqu'à menacer sa vie; en revanche, il trouva toujours, dans ces moments critiques, d'autres mahométans pour arrêter les bras qui allaient le frapper.

Parmi les lettrés du pays, quelques-uns provoquèrent Goës à la discussion sur sa croyance; son éloquence naturelle, aidée de la grâce divine, le servit si bien en ces occasions, que les *mullahs* finissaient par avouer « que la loi chrétienne pouvait être bonne aussi. » Le roi lui-même prit plaisir à l'entendre parler longuement sur sa religion. C'était à propos d'un diurnal et d'une croix, que les officiers royaux avaient découverts parmi les bagages de Benoît et qui piquèrent vivement la curiosité du prince. Le frère prit texte des explications qu'il dut donner à ce sujet, pour prêcher l'Évangile avec un zèle tout apostolique devant la cour de Yarkand[2].

En attendant qu'il pût reprendre son voyage vers le Catay, Goès poussa une reconnaissance au sud de Yarkand, dans la contrée de Khotan. Durant son séjour à Kaboul, il avait rendu un signalé service à une princesse mahométane, mère du roi de Khotan et sœur du roi de Kachgar. Cette dame, qu'on appelait *Agehanem* (Hadje-Hané), venait de faire le pèlerinage de la Mecque. Ayant été rançonnée, elle aussi, par les voleurs,

[1] Du Jarric, o. l., p. 153. — John Wood remarque que ses hôtes musulmans, dans le Badakhchan, ne soupçonnaient pas qu'il pût n'être pas mahométan, quoiqu'ils sussent fort bien qu'il était Européen et Anglais.

[2] Cet épisode est raconté par le P. du Jarric, o. l., p. 154, sans doute d'après le P. Guerreiro, *Relação de 1606-1607*.

elle arrivait à Kaboul, sans ressources pour achever son voyage de retour. Goès sut qu'elle cherchait à emprunter et comprit que c'était une occasion excellente pour lui de se ménager un bon accueil en Kachgarie. Il s'empressa de vendre une partie de ses marchandises et d'en offrir le produit (environ 600 écus) à la princesse musulmane, sans stipuler aucun intérêt. Hadje-Hané et son fils se montrèrent reconnaissants : leur recommandation aida le frère à obtenir du roi de Kachgar les permissions dont il avait besoin pour continuer son expédition ; de plus, ils l'invitèrent à venir lui-même à Khotan pour recevoir, en jade, le payement de sa créance. Ce voyage lui prit un mois, bien que, comme il le remarque, la ville royale, *Quotan* (Khotan), ne soit qu'à six journées de Yarkand.

Toujours observateur attentif et intelligent, notre frère y trouva le moyen de recueillir certaines observations d'une sérieuse importance. Elles concernent cette espèce de « marbre luisant » déjà mentionné parmi les articles que les marchands mahométans portaient à l'empereur de Chine. Le *jade* (car c'est de cette belle pierre translucide qu'il s'agit) venait en première ligne dans les présents que le « roi du Catay » consentait à recevoir de l'Occident. Encore aujourd'hui, en Asie, ce précieux silicate, même brut, peut atteindre la valeur de son poids d'argent. Mais il était aussi fort apprécié de l'Europe antique, qui lui attribuait des propriétés merveilleuses. On l'a trouvé jusque dans les stations dites préhistoriques, au milieu de débris qu'on rapporte à l'âge des constructions lacustres, sous forme de haches polies : fait très curieux, puisque le jade ne s'est encore rencontré à l'état de roche sur aucun point de l'Europe. Dans l'Asie même, on n'en connaissait aucun gisement, il y a peu d'années. On savait seulement que les Chinois, qui travaillent cette précieuse matière depuis bien des siècles, la recevaient de l'Occident par la voie du commerce étranger[1].

Il vaut donc la peine de dire, à l'honneur de notre frère,

[1] Hermann de Schlagintweit-Sakülünski, *Ueber Nephrit nebst Jadeït und Saussurit im Kün-lün-Gebirge*, dans l'*Ausland*, 1874, pp. 181-187; A. Damour, *Sur la composition des haches en pierre trouvées dans les monuments celtiques et chez les tribus sauvages*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1865, t. LXI, pp. 357-368; le même en collaboration avec M. Fischer,

qu'il a été le premier de tous les voyageurs connus à visiter et décrire le pays qui paraît être le principal dépositaire de ce trésor naturel dans l'ancien monde. Voici ce qu'il en rapporte, suivant la relation du P. Trigault :

« Il n'y a aucun trafic plus précieux ni plus fréquent en tout ce voyage (de Yarkand au Catay), que celui qui se fait des pièces de certain marbre translucide que nous avons coutume d'appeler jaspe, faute d'autre nom plus propre » (c'est ce qu'on appelle maintenant *jade* et *jadéite*). « Ils portent ces pièces de marbre au Roy alléchés par la grandeur du prix, laquelle le Roy du Catay estime être convenable à sa dignité. Tout ce qui ne plaît pas au Roy, il est permis de le vendre à des particuliers. Ce qui se fait avec tant de profit, que la seule espérance d'icelui tient tous les dépens, peines et travaux d'un si long voyage être bien employés. Ils (les Catayens, c'est-à-dire les Chinois) font divers meubles de ce marbre, des vases, des ornements d'habits et de ceintures, où ils gravent fort artistement des feuilles et des fleurs, lesquelles embellissent et rendent l'ouvrage fort majestueux. Ces marbres, dont le royaume est maintenant tout plein, sont appelés *Tusce* par les Chinois. » Naturellement, cette dernière remarque est du P. Ricci ; mais, au lieu de *Tusce*, il est évident qu'il faut lire *Iusce* ou *Yu-che*, suivant notre orthographe. En effet, le nom chinois du jade est *Yu* ; *che* signifie « pierre », de sorte que Yu-che veut dire « pierre de jade[1] ».

Notice sur la distribution géographique des haches et autres objets préhistoriques en jade néphrite et en jadéite, dans la *Revue archéologique*, juillet 1878, en abrégé dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme* de M. Cartailhac, 2e série, t. IX, 1878, pp. 502-512.

1 Dans un autre passage de Trigault (l. 1, c. 6, p. 57 ; trad., p. 87) on lit *Yu-ce*. M. Littré (Supplément au *Dictionnaire de la langue française)*, acceptant une étymologie de M. l'abbé Bertrand, fait venir le mot *jade* du « chinois *Yu-tche*. » Mais, outre qu'en chinois le jade ne se dit pas *Yu-tche*, mais *Yu-che*, il y a une étymologie beaucoup plus naturelle. Le jade, que les Espagnols ont découvert dans l'Amérique méridionale, a été appelé par eux *piedra de hijada*, c'est-à-dire « pierre de foie. » Ce nom, comme le nom usité au moyen âge, *lapis nephriticus* (de *nephritis*, « mal des reins) » et l'anglais *kidneystone* « (pierre de reins) », a son origine dans la croyance populaire qui attribuait à cette pierre une vertu spéciale contre les maladies du foie et des reins. Mais, pour en venir à notre étymologie, n'est-ce pas tout simplement de l'espagnol *piedra de hijada*, mal compris ou servilement transcrit, qu'on a fait *pierre de* JADE, puis *jade* tout court ?

La relation continue : « Et il y en a de deux espèces. L'un plus précieux qui se tire de la rivière de *Cotàn* (le *Khotan darya*), non loin de la Cour Royale (c'est-à-dire de la capitale du royaume de Cotàn ou Khotan, laquelle portait le même nom), presque à la même façon que les plongeurs pêchent les perles. Et on a coutume de ne le tirer ainsi que de gros cailloux. L'autre espèce, inférieure en prix, est tirée des montagnes et taillée comme de grandes pierres en lames, lesquelles ont quasi plus de deux aunes de largeur, et qui sont agencées après pour les pouvoir porter par les chemins. Cette montagne est éloignée de vingt journées de la ville royale (*ab hac Regia*) et appelée *Cansangui-cascio* qui veut dire mont pierreux : il est vraisemblable que c'est celui qu'on appelle de même nom en quelques descriptions géographiques de ce royaume. »

Le P. Ricci (car il est clair que cette dernière réflexion est encore de lui) fait sans doute allusion à la « tour de pierre » qu'on rencontre dans l'itinéraire de l'Asie orientale décrit par Ptolomée d'après Maes Titianus, et qui figure comme une montagne (*turris lapidea mons*), un peu à l'ouest de *Cascar* et de *Cotan*, sur les cartes de Tartarie de Mercator et d'Ortelius. Du reste, la traduction de *Cansangui-casoio* par *mons lapideus* n'est pas exacte : cette expression, qui s'écrirait suivant notre orthographe *Kan-sang-i-kach*, veut dire « carrière de jade », car le nom local du jade qu'on recueille dans la contrée de Khotan, est *kach*[1], et *kan-sang* signifie « carrière. »

Quant aux indications de ce passage qui appartiennent réellement à Goès, elles sont entièrement d'accord avec les informations récentes. Ainsi, MM. Adolphe, Robert et Hermann de Schlagintweit, dans ces hardis voyages où le premier a laissé la vie (1856-1857), ont constaté que le jade le plus estimé s'extrayait dans le voisinage de Khotan, sur les bords du *Youroung-kach*, branche orientale du Khotan-darya. Mais de

1. F. de Richthofen, *Sur les routes* (du commerce) *de la soie dans l'Asie centrale jusqu'au* IIe *siècle après Jésus-Christ*. (*Petermann's Mitth.*, 1877, p. 360). — Le mot que nous écrivons *kach* doit se prononcer comme le français « cache. » Il appartient à la langue *turkestanie* ou turc oriental. Le P. Ricci a peut-être confondu avec *kouch* ou *koh*, qui signifie « montagne » en persan (comme dans *Hindoukouch*). M. de Richthofen cherche la « tour de pierre » de Ptolémée dans le nord du Karateghin, partie méridionale du Turkestan russe.

plus, au sud-ouest de la plaine de Khotan, sur les pentes septentrionales du Kuen-luen, là où le *Kara-kach*, branche occidentale et la plus longue du Khotan-darya, coule encore à une hauteur de plus de 4,000 mètres, ils ont trouvé d'autres carrières importantes.

Dix ans plus tard, un *mounchi*, c'est-à-dire un de ces Hindous lettrés que le gouvernement anglais de l'Inde emploie à l'exploration des pays voisins, notait dans les mêmes parages une « carrière de jade » qu'on lui désignait, comme à Goès, sous le nom de *Kan-sang*[1].

Après toutes ces coïncidences, il semble que notre frère n'a pas dû être moins bien informé dans ce qu'il ajoute sur l'extraction de la pierre précieuse de Khotan. « Ces fragments de marbre, continue-t-il, se tirent avec un travail incroyable, ou à cause de la solitude du lieu, ou pour la dureté du marbre, lequel on dit qu'ils amollissent un peu en faisant un grand feu dessus pour le tailler plus aisément. Le Roy vend aussi à grand prix la permission de le tirer à certain marchand, sans le congé duquel il est défendu à tous autres marchands d'en prendre pendant le temps que dure son contrat. Quand on va là on porte des vivres pour un an afin de nourrir les ouvriers. Car on ne retourne pas plus tôt en aucun lieu habité des hommes. »

Comme nous l'avons vu, Goès s'absenta un mois entier de Yarkand pour son excursion à Khotan. « Pendant ce temps, les Sarrazins semèrent un faux bruit de la mort de Benoît. Car ils disaient qu'il avait été tué par leurs prêtres, parce qu'il avait refusé d'invoquer le nom de leur prophète imposteur. Et déjà ces prêtres profanes, qu'ils appellent *Gacisces* (Qadzis), tâchaient de prendre et s'approprier tous ses biens, étant mort *ab intestat* et sans aucun héritier. Ce qui apporta assez de fâcherie à Démétrius (le marchand grec qui avait abandonné le frère à Kaboul, mais qui venait de le rejoindre à Yarkand) et à l'Arménien (Isaac). Cependant qu'ils défendaient leur droit, l'un et l'autre déploraient pitoyablement la mort de leur compagnon. D'où vint que leur joie redoubla, quand ils entendirent

[1] H. de Schlagintweit, t. I, pp. 183-185; Journal du voyage du *Munchi*, extrait par le major Montgomerie, *On the geographical position of Yarkand*, dans le *Journal of the R. Geogr. Society*, p. 155.



depuis les nouvelles de sa vie et bonne santé. Car il revint, après avoir amplement été payé en marbre le plus précieux qu'on pût trouver. En après, pour rendre grâces à Dieu d'un si bon succès, il distribua plusieurs choses aux pauvres en nom d'aumône. Ce qu'il continua aussi libéralement pendant tout le reste du voyage. »

Par une lettre datée de Yarkand, au mois d'août 1604, notre voyageur put enfin annoncer aux Pères de l'Inde qu'il était admis au nombre des soixante-douze « passagers » de « l'ambassade de Catay. » Le départ eut lieu le 14 novembre suivant.

On arriva d'abord, dit la relation de Trigault, « en un lieu nommé *Iolci*, où l'on a coutume de payer le tribut et de revoir les passe-ports royaux. D'ici ils passèrent en vingt-cinq jours tous les lieux suivants : *Hanciallix*, *Alceghet*, *Hagabateth*, *Egridr*, *Mesetelec*, *Thalec*, *Horma*, *Thoantac*, *Mingieda*, *Capetalcol*, *Zilan*, *Sarc* *Guebedal*, *Canbasci*, *Aconsersec*, *Ciacor*, *Acsù*. Tout ce chemin fut fâcheux et pénible, ou à cause de la quantité des cailloux, ou pour la sécheresse du sable. » Il n'est pas facile d'identifier cette longue série de noms, dans une contrée si peu connue et qui a subi, depuis Goès, tant de dévastations. Ce que nous pouvons dire, après les avoir comparés aux noms notés par les informateurs récents sur la route de Yarkand à Aksou[1], c'est d'abord qu'ils ont bien la physionomie locale ; ensuite que quelques-uns au moins se retrouvent exactement dans les noms actuels : tels sont, par exemple *Capetalcol* (Chaptal-kul), *Zilan* (Tchilan), *Sarc* (Sai-arik), *Canbasci* (Kumbach)[3].

A l'est de la Kachgarie proprement dite, c'est-à-dire de la

[1] Pour cette partie du voyage de Goès et la suite jusqu'à *Camul*, comparez l'itinéraire de Yarkand à Péking, publié par M. Shaw, dans les *Proceedings of the R. Geogr. Society*, 1872, vol. XVI, n° 3, pp. 249-250 ; *Ost-Turkestan und das Pamir-Plateau*, d'après Forsyth, dans Petermann, l. l., pp. 71-75 (informations jusqu'à Tourfan seulement) ; Ujfalvy, *Voyage du capitaine Kourapatkine en Kachgarie*, de Kachgar à Kourla, en 1876 (*Bulletin de la Société de Géographie de Paris*, 1877, t. XIII, pp. 656-659) ; Kourapatkine, *Les confins anglo-russes dans l'Asie centrale*, *Étude sur la Kachgarie*, traduit par le capitaine Marchand, Paris, 1879, pp. 95-107. Ce dernier ouvrage ne contient, en fait de renseignements géographiques, que des noms de localités et de provinces ; il s'occupe surtout de l'organisation politique et militaire de l'empire, maintenant ruiné, de Yakoub-bek, qui recevait en 1873 l'ambassade de sir Forsyth.

plaine étroite, qui s'étend au-dessous du rebord oriental des grands plateaux de Pamir, commence une vaste région désolée, le *Gobi*, « plaine sans eau, » des Mongols, le *Ghamo*, « fleuve de sable, » des Chinois. Ce désert ne laisse aux caravanes que deux grandes routes pour aller de Yarkand au *Catay*, c'est-à-dire en Chine. L'une, peu connue et aujourd'hui, ce semble, peu fréquentée, longerait le bord méridional du désert et pénétrerait en Chine par le Tibet ; l'autre suit le bord septentrional, en passant par les oasis d'Aksou, Koutcha, Kourla, Tourfan, Khamil ou Hami, et franchit le désert au sud de Hami, où sa largeur est la moins grande. C'est la seconde voie que Benoît de Goës a prise en 1604.

Pour se rendre à Aksou, qui est à environ 860 kilomètres N.-E. de Yarkand, la caravane paraît avoir coupé l'angle nord-ouest du désert, en laissant la ville de Kachgar sur sa gauche et profitant des oasis encore assez nombreuses dans cette partie. A propos du désert, notre voyageur observe qu'on l'appelait *Caracathai* (Kara-Katay), « ce qui veut dire terre noire des Catayens ; et cela parce qu'on dit que les Catayens y ont longtemps demeuré. » En effet, le désert *Gobi*, avec les grandes oasis qui le bordent au nord, et même la Kachgarie, se sont trouvés, à différentes époques, englobés dans l'immense empire de *Catay* ou de la Chine. Notamment, pendant toute la seconde moitié du septième siècle de notre ère et la première moitié du huitième, des garnisons chinoises étaient établies dans les districts de Tourfan, de *Ku-tse* (Koutcha), d'Aksou, de *Sou-le* (Kachgar), d'*Irguen* (Yarkand), de *Yu-tien* (Khotan), pour tenir en respect les hordes turques qui sans cesse menaçaient les frontières septentrionales du « Royaume céleste[1]. »

Lorsque Benoît de Goës vint à Aksou, cette ville était nominalement gouvernée par un neveu du roi de Kachgar, âgé seulement de douze ans. Le frère ayant été appelé devant le jeune prince, « lui offrit des présents d'enfant, à savoir, du sucre et autres choses semblables. Il fut humainement reçu de lui, et

[1] Ant. Gaubil, S. J., *Abrégé de l'histoire chinoise de la dynastie des Tang (Mémoires concernant les Chinois*, t. XV et XVI); Abel Rémusat, *Mémoire sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'Occident*, 1818, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XVIII, p. 60 s.

pour ce qu'il se faisait une danse solennelle en sa présence, le Roy pria notre frère de danser à la façon de sa nation. Ce qu'il fit afin de ne sembler avoir refusé au Roy une chose de si peu d'importance. » Goës dut aussi rendre visite, toujours avec des présents, à la mère et au gouverneur de l'enfant, qui administraient les affaires en son nom ; puis il reprit sa route vers l'orient.

Après après avoir passé à *Oitograch* (Oi-toghrak), nom qui rappelle les peupliers (*toghrak*), si communs dans le Turkestan oriental, puis *Gazo*, *Casciani*, *Dellai* (Daulat), *Saregabedàl*, *Ugan* (nom d'un affluent septentrional de la rivière de Kachgar ou Tarim), on s'arrêta à la « petite ville » de *Cucia* (Koutcha).

Durant la longue halte d'un mois qui fut nécessaire pour refaire les chevaux de la caravane, Goës n'eut pas peu à souffrir des « prêtres » musulmans. Tantôt ils prétendaient l'astreindre à leur jeûne du Ramadan, au moins pour lui extorquer une amende à titre de dispense, tantôt ils voulaient le forcer à aller prier dans leur mosquée.

De Koutcha on arriva en vingt-cinq jours à *Cialis*, « ville petite mais très forte. » Nous croyons, avec le P. Gaubil, avec De Guignes et d'Anville [1], que Tchalis doit être cherchée dans la province de Karachar ou de Kourla, située presque à mi-chemin entre Koutcha et Tourfan, et que les Chinois de la période des Thang (VII[e] et VIII[e] siècles après J.-C.) appelaient *Yen-ki*. Le P. Gaubil trouve vers le sud du pays *Yen-ki* une ville du nom de *Kou-li* ; on peut conjecturer avec lui que c'est la même que *Cialis*. De plus, *Cialis* ou *Kou-li* nous paraît devoir être identifié avec *Kourla*, qui est aujourd'hui, et a dû être toujours, vu sa position, la ville la plus importante de la province.

« Un fils naturel du roy de Cascar gouvernait cette région, lequel entendant que notre Frère et ses compagnons faisaient profession d'une autre loi (religion), commença à l'épouvanter, assurant que tenant une autre loi, il avait été trop hardi d'entrer en cette province. Car il avait le pouvoir de lui ôter la vie et

[1] Gaubil, o. l., t. xv, pp. 404-405 ; De Guignes, *Histoire des Huns*, t. I, 1[re] part., p. XXVIII ; d'Anville, *Mémoire sur l'ancienne géographie de l'Inde*, p. 226. Le P. Gaubil se trompe en identifiant le *Yu-tien* des Chinois avec *Irguen, Hiarchan* de Goës ; *Yu-tien* est Khotan, comme l'a montré Abel Rémusat. Celui-ci, de son côté, commet plusieurs identifications qui paraissent inexactes, par exemple, celle de *Yen-ki* avec Yarkand (l. l.).

ses moyens (biens). Mais ayant lu les patentes du roy de Kachgar il s'apaisa, et après avoir reçu quelques présents fut aussi ami des nôtres. » Cependant, une nuit, le prince envoya au frère un cheval avec l'ordre de se rendre immédiatement au palais. Une pareille invitation, à cette heure, ne paraissait présager rien de bon, et Goès, en la suivant, se préparait déjà à la mort. Mais il était simplement appelé à prendre part à une discussion que le bek venait d'engager avec des docteurs de sa propre religion. « Benoît, donc, étant entré dans le palais, reçut commandement de disputer avec les docteurs de la secte mahométane ; et inspiré de Celui qui a dit : *On vous donnera à cette heure-là de quoi parler*[1], il confirma la vérité de la loi chrétienne avec des raisons si convenables, qu'ils demeurèrent tous honteusement muets et confus. Le roitelet défendait toujours notre frère, approuvant tout ce qu'il disait. Finalement, il (le prince) conclut que les chrétiens étaient vrais *misermans*, c'est-à-dire fidèles, et ajouta aussi que ses ancêtres avaient fait profession de la même loi. » Cette assertion n'a rien d'étonnant ; car on sait que le christianisme a pénétré plusieurs fois, durant le moyen âge, parmi les tribus turques et tartares, et Marc Pol, au XIIIe siècle, constate expressément que, dans la contrée de *Cascar*, il y a « maint chrestiens nestorins qui ont leur église[2]. »

Goès se vit obligé de faire encore une longue station à Tchalis. Pendant ce temps il vint en cette ville une caravane de retour du Catay. Elle fournit au frère la première preuve de l'identité du Catay et de la Chine. Les marchands de cette caravane, déguisés eux aussi en ambassadeurs, avaient pénétré dans la « capitale du Catay », comme ils s'exprimaient, l'année 1601. Or, en les questionnant sur cette ville, Goès apprit qu'ils avaient demeuré près de trois mois avec le P. Matthieu Ricci et ses confrères, dans la maison réservée aux ambassadeurs étrangers. Il est vrai qu'ils ignoraient les noms européens des missionnaires, mais ils décrivaient assez bien leur physionomie ; ils racontaient que ces prêtres chrétiens avaient offert en présent au roi de Catay des horloges, des instruments de musique, des

[1] Matth., X, 19.
[2] *Le livre de Marc Pol*, édition G. Pauthier, Paris 1865, p. 135.

images peintes, et d'autres objets d'Europe (ce qui était exact). Enfin, ils montraient un morceau de papier, couvert de quelques mots portugais, qu'ils prétendirent avoir ramassé parmi les balayures de la chambre des Pères. Tout cela convainquit notre voyageur « que le Catay ne différait du royaume de Chine que par le nom, et que la ville royale appelée *Cambalù* par les Sarrasins (les mahométans), était Pékin. » Il savait déjà, par les lettres reçues dans l'Inde avant son départ, que le P. Ricci, qui prêchait l'Évangile dans les provinces de la Chine depuis 1583, cherchait pour lors à pénétrer dans la capitale [1].

Après cette heureuse rencontre, Benoît, laissant le gros de la caravane à Tchalis, partit avec son fidèle Isaac et seulement un petit nombre d'autres compagnons. Il arriva, en vingt jours, à *Puciàn*, qu'on pourra identifier avec *Patchan* ou *Pidjan*, en admettant une légère transposition dans l'itinéraire; car Pidjan est déjà à *l'est* de Tourfan, où le P. Ricci fait arriver Benoît un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, à *Turphàn* (Tourfan), « ville fortifiée », Goès s'arrête un mois, puis il passe à *Aramuth (?)*, enfin à *Camul* (Khamil ou Hami), autre place fortifiée et limite du « royaume » de Tchalis du côté de l'est. D'après Guerreiro, la petite caravane arriva dans cette dernière ville le 17 octobre 1605. Profitant du bon accueil qui lui était fait à Khamil, comme, d'ailleurs, dans toute l'étendue de ce royaume de Tchalis, elle prit encore un mois pour se reposer.

Il ne restait plus qu'une étape pour atteindre le *Catay*, et ce devait être une des plus courtes, mais non la moins pénible ni la moins périlleuse. C'est à Khamil que les caravanes de l'Occident changent leur route et tournent au sud pour franchir le grand désert qui seul les sépare encore de la Chine. Le grand ennui de cette traversée, ce sont les Tartares. Comme le dit notre Relation, « toute la contrée comprise entre le pays de *Cialis* et l'empire de Chine est mal famée par suite des incursions des Tartares. Aussi, les marchands n'y passent qu'avec les plus grandes précautions; car, le jour, ils vont en recon-

1 Le P. Ricci parle de sa rencontre avec ces ambassadeurs marchands, qui le confirmèrent dans sa conviction de l'identité du Catay et de la Chine, apud Trigault, l. IV, c. XIII, pp. 419-420, édit. 1615.

naissance sur les hauteurs pour s'assurer s'il n'y a pas quelque bande de Tartares en campagne ; et lorsqu'ils jugent que le chemin est sûr, ils continuent de marcher la nuit à la faveur des ténèbres et en silence. » La caravane rencontra sur sa route les cadavres de plusieurs mahométans qui avaient été misérablement massacrés pour avoir osé s'aventurer seuls dans ces parages. Cependant on apprit au frère que les Tartares tuaient rarement les indigènes habitant le pays même, parce que, suivant leur propre expression, c'étaient là « leurs esclaves et leurs pasteurs », chez qui ils se pourvoyaient, à leur manière, de moutons et de bœufs. Au sujet des mœurs de ces Tartares, Goès observe encore « qu'ils ne mangent aucun froment, ni riz ou autre légume, disant que cela est pâture de chevaux et non d'hommes. Ils ont donc accoutumé de vivre de seule chair, et n'abhorrent pas mesme celle des chevaux, mulets et chameaux ; et néanmoins le bruit est qu'ils vivent fort longuement et excèdent pour la plupart une vieillesse de cent années. »

Enfin, neuf jours après avoir quitté *Camul*, notre voyageur arriva au pied de la grande muraille de Chine près de *Chiaicuon* (Kia-yu-koan). D'après les jésuites français qui levèrent la carte de la grande muraille en 1708, Kia-yu-koan est un fort défendant l'extrémité occidentale de ce fameux rempart[1].

A Kia-yu-koan, Goès dut attendre pendant vingt-cinq jours la permission du vice-roi de la province de Chen-si avant de

[1] Les PP. Régis et Jartoux, qui levèrent cette carte avec le P. Bouvet, donnent à Kia-yu-koan la latitude de 39° 49′ 20″, et 17° 56′ de longitude ouest de Pékin (qui est à 114° 8′ est de Paris). Les PP. Fridelli et Jartoux, jésuites, et le P. Bonjour, augustin, qui firent la carte de Tartarie en 1711, repassèrent à Kia-yu-koan, où ils observèrent de nouveau : ils trouvèrent la même latitude qu'en 1708 et 18° environ pour la longitude ouest de Pékin. Ils allèrent aussi à Hami ou Khamil (*Camul* de Goès) : ils déterminèrent la latitude de cette ville à 42° 53′ 20″, sa longitude à 22° 32′ ouest de Pékin. Ils avaient mesuré avec soin sur le terrain la distance de Kia-yu-koan à Hami : elle fut trouvée de 970 lis (535 kilomètres). Nous avons emprunté ces détails à un travail inédit du P. Gaubil envoyé en France de Péking en novembre 1728. De nos jours, en 1875, une expédition russe, sous le commandement du colonel Sossnowsky, a refait la route de Sou-tcheou et Kia-yu-koan à Khamil. Ses observations, d'après l'itinéraire donné sur une carte de Petermann (*Mittheil*, 1876, carte 1), ont confirmé à peu près les latitudes trouvées par les missionnaires. Les longitudes diffèrent beaucoup plus (de 2° environ) ; celles des missionnaires étaient fondées principalement sur la mesure des distances ; cette méthode, qui ne pouvait donner qu'une approximation relative, était presque seule praticable dans les circonstances où les Pères se trouvaient, comme le fait remarquer le P. Régis, dans la préface de la *Description de la Chine* du P. du Halde.

pouvoir passer la grande muraille. Finalement admis sur le sol de la Chine, il atteignit en un jour de marche la ville de *Socieu* (Soutcheou), vers la fin de l'année 1605.

Le frère était arrivé au terme de sa longue pérégrination. Tout ce qu'il vit et entendit à Sou-tcheou confirma les preuves qu'il avait déjà recueillies de l'identité du *Catay* et de la Chine. A Sou-tcheou même, les mahométans, qui avaient dans la ville leur quartier séparé, ne désignaient leurs voisins Chinois que sous le nom de *Catayens*. Ainsi donc se trouvait définitivement résolu le problème qu'il avait poursuivi, comme le dit un de ses historiens, « au prix de tant de fatigues, par un voyage si extraordinaire et si périlleux, et sous la seule impulsion de l'amour de Dieu, de la sainte obéissance et du désir de *découvrir* une chrétienté si lointaine[1]. »

A Sou-tcheou, comme à Tchalis, Goès rencontra des marchands mahométans qui revenaient de la « ville royale du Catay » et reçut d'eux la confirmation de la présence des prêtres européens dans cette ville. Aussitôt il chercha les moyens de faire savoir son arrivée au P. Ricci. Celui-ci, de son côté, connaissait par ses confrères de l'Inde la mission confiée au frère, et ne manquait pas de s'enquérir du voyageur chrétien auprès des étrangers qui arrivaient chaque année à Pékin, mais il n'avait pu rien apprendre de positif à cette source.

Une première lettre de Goès, confiée à des Chinois, n'arriva pas à destination ; une seconde, écrite vers Pâques de l'année 1606, ne parvint au P. Ricci que vers le milieu du mois de novembre. Le missionnaire fit partir aussitôt pour Sou-tcheou un de ses disciples chinois, Jean Fernandes, qui venait d'être admis dans la Compagnie de Jésus, et un autre Chinois néophyte, avec charge de conduire le frère à Pékin.

Jean Fernandez quitta la capitale le 11 décembre, au milieu des rigueurs de l'hiver ; il ne put atteindre Sou-tcheou que sur la fin de mars 1607. Pendant ce temps, Benoît de Goès subissait une sorte de captivité fort pénible. Confiné dans le quartier des étrangers, au milieu des marchands mahométans, « il souffrit plus, à Sou-tcheou, de cet entourage incommode, qu'il

[1] F. Guerreiro, *Relaçao... de 1607-1608*, fol. 24 *verso*.

n'avait fait pendant tout le reste du voyage. » La prétendue ambassade dont il était membre arriva six mois après lui à Southeou, mais elle ne pouvait repartir pour Pékin que dans deux ans. Notre pauvre voyageur finit par tomber gravement malade, et il était à l'extrémité quand Fernandez arriva. La Providence sembla n'avoir prolongé sa vie que pour lui donner la consolation d'entretenir un de ses frères avant de mourir. La nuit qui précéda la venue de l'envoyé du P. Ricci, Benoît eut le pressentiment, « on ne sait si c'est par songe ou par vision, dit le P. Trigault, que le lendemain il arriverait un des nôtres de Péquin. A cause de quoi il avait donné charge à son compagnon arménien d'aller au marché pour acheter je ne sais quelle chose, afin de la départir aux pauvres, priant Dieu que ce songe ne trompât son espérance. L'Arménien étant au marché, reçut avis de quelqu'un qu'il y avait un des *Nôtres* arrivé de Péquin, et lui fut montré Jean Ferdinand, lequel suivant l'Arménien salua notre frère Benoît en langage portugais. » Ce fut, dit une autre relation, « comme si un ange du ciel avait apparu aux yeux du moribond. » Fernandez lui présenta les lettres du P. Ricci. « Benoît les prit, et les élevant en haut, rempli de consolation et de larmes, commença à chanter le cantique *Nunc dimittis*... Il lut en après les lettres et les tint toute cette nuit-là sur sa poitrine. » Le bon frère était heureux, parce qu'il ne manquait plus rien à l'accomplissement de la mission que l'obéissance lui avait confiée. Il écouta encore avec un vif intérêt les nouvelles que Jean Fernandez lui donna des missionnaires de Chine et des succès de leur apostolat. Puis il ne songea plus qu'à sanctifier ses derniers instants. Il expira doucement le 11 avril 1607.

On soupçonna les mahométans venus avec lui de Yarkand de l'avoir empoisonné. Du moins, ils n'attendirent pas que son cadavre fût refroidi pour s'emparer de tout ce qui lui appartenait. Avant tout ils se jetèrent sur le journal de voyage où le frère avait noté en détail, jour par jour, tous les incidents de l'expédition. C'est que le même livret contenait aussi la reconnaissance des prêts que Benoît avait faits à plusieurs d'entre eux pendant le voyage. Pour détruire la preuve de leurs dettes, ils mirent les feuillets en pièces. Jean Fernandez et Isaac

l'Arménien furent impuissants devant le nombre et la violence. Comprenant fort bien que le journal de ce mémorable voyage était la portion la plus précieuse de l'héritage de Goès[1], ils firent de leur mieux pour le sauver ; mais, comme nous l'avons déjà vu, ils ne purent qu'en ramasser des lambeaux. Ils recueillirent encore quelques autres débris dédaignés par la rapacité des musulmans : de ce nombre était une croix que Benoît portait toujours sur sa poitrine, un papier sur lequel il avait écrit de sa main ses vœux de religieux, les instructions qu'on lui avait données à son départ de l'Inde, des lettres que l'archevêque de Goa, Alexis de Menezès, et le P. Jérôme Xavier lui avaient remises pour les Pères de Pékin, dans la prévision que du *Catay* il passerait en Chine, enfin trois pièces fort curieuses, les passe-ports délivrés au frère par les rois de Kachgar, de Khotan et de Tchalis. Tous ces objets furent portés à Pékin au P. Ricci, qui les reçut avec respect et les conserva religieusement, les uns comme des souvenirs et des preuves de cette remarquable expédition, les autres comme de pieuses reliques.

Le savant missionnaire était plus capable que personne d'apprécier la grandeur de l'œuvre accomplie par Benoît de Goès, et il a montré combien il l'appréciait, en effet, par les peines qu'il s'est données pour recomposer les lambeaux du journal. Ce qu'il entendit ensuite raconter par Isaac et Jean Fernandez ne put qu'ajouter un sentiment de profonde vénération à l'admiration que lui avait d'abord inspirée son humble confrère. Peu de temps avant sa mort, Benoît exprimait son regret d'être privé des sacrements de l'Église : « Il y a tant d'années, dit-il, que je n'ai pu purifier mon âme par la confession, et voilà que je meurs sans cette consolation. Mais, par la grâce de Dieu, ma conscience ne me reproche rien de grave dans ces cinq dernières années. » Ce n'était pas de la présomption ; cette pureté de cœur héroïque se comprend avec les soins qu'il employait à la garder. Ainsi, au milieu même des fatigues et des tracas de son long voyage, chaque année, aux approches de Pâques, il se recueillait durant plusieurs jours pour faire les Exercices spirituels de saint Ignace, et il se tenait pendant tout ce temps

1. *Id.*, fol. 26 v.-27; Trigault, p. 566.

retiré à l'écart de ses compagnons, qui le regardaient avec une respectueuse stupeur [1].

Le dévouement du brave Arménien qui accompagna Goès de Lahore à Sou-tcheou, demande qu'à l'exemple des PP. Ricci et Guerreiro, nous racontions brièvement ce qui lui arriva après la mort du frère. Sa position fut d'abord très critique. Après avoir pillé son maître, les marchands mahométans le jetèrent dans les fers, prétendant lui faire renier sa foi. Jean Fernandez ne négligea rien pour le tirer de leurs griffes; mais ce ne fut qu'après cinq mois d'un coûteux et fatigant procès que la charité de l'un et la constance de l'autre trouvèrent leur récompense. Tous deux enfin purent partir pour Pékin, où Isaac fut reçu comme un frère par le P. Ricci et les autres jésuites. Ils gardèrent le bon Arménien chez eux pendant un mois, lui faisant raconter tous les détails du grand voyage autant que le permettait sa connaissance, malheureusement fort imparfaite, du portugais. Puis on l'envoya à Macao d'où il s'embarqua pour Malacca. Sur le point de toucher au terme, le navire qui le portait fut saisi par des Hollandais. Maltraité d'abord, le pauvre voyageur devint l'objet des attentions du capitaine des ennemis, quand celui-ci apprit quelle expédition il venait d'achever. Il dut répéter à nouveau ses récits; le capitaine en faisait à mesure écrire la traduction [2].

Après cela, on le conduisit à Malacca où les jésuites lui fournirent les moyens de retourner dans l'Inde septentrionale. Enfin il termina ses pérégriuations en s'établissant dans la ville de Tchaoul près de Bombay, où il vivait encore quand le P. Trigault publia sa Relation.

J. Brucker.

[1] Guerreiro, o. l., fol. 27.
[2] *Id.*, fol. 27 *verso*.

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT
CHEZ LES ZOULOUS

Inutile de dire ce que c'est que les Zoulous. Ce petit peuple de l'Afrique centrale s'est tellement comporté en face des Anglais que sa réputation est maintenant européenne. Mais ce que l'on ignore généralement, c'est le secret de sa bravoure et de ses succès. Les stratégistes parleront de la légèreté et de la simplicité de son équipement; les ethnologues de la couleur de sa peau, de la laine qui protège son crâne, de son prognathisme distingué; les physiologistes de la finesse de son système nerveux, de la solidité, de l'élasticité de ses muscles; tous les savants trouveront des explications conformes à leur science et également péremptoires, c'est-à-dire également insuffisantes. Si les Zoulous ont acquis des droits incontestables à notre admiration, ce n'est à rien de tout cela qu'ils le doivent, c'est à une idée, ou plutôt c'est à l'application d'une idée, car l'idée réduite à elle-même est impuissante; pour être féconde elle doit s'unir à une force vivante. Cette force est un génie de leur race qui conçut une idée et sut la réaliser, c'est l'immortel Chaka. Qu'on nous suive jusqu'au bout et l'on verra si notre enthousiasme pour cet homme incomparable n'est pas pleinement justifié.

La France est un grand pays, le pays où la civilisation s'est épanouie avec le plus d'éclat. Chaque nation, du moins en Europe, a la modestie d'en dire autant d'elle-même; cette modestie ne nous est-elle pas permise ? Chez nous, si le génie n'est pas tout à fait endémique, il se manifeste en rangs pressés dans une série à peu près continue, de telle sorte que rien n'est commun au milieu de nous comme les œuvrés qui ne sont pas communes.

Ces génies ne sont pas indépendants, sans rapports, sans liens entre eux ; l'instinct supérieur qui les anime fait de leurs diverses créations un tout harmonieux dont la synthèse se complète, se perfectionne et se resserre à mesure que les siècles se déroulent. Celui qui, dans l'ordre des temps, vient après les autres, est le successeur, l'héritier, au vrai sens du mot, de tous ceux qui l'ont précédé ; leur idée accrue des éléments fournis par chacun d'eux, s'incarne en lui, afin d'y croître encore et de passer aux suivants avec un nouveau degré de perfection. Qui nous dira vers quels horizons merveilleux nous conduit cette succession idéale? Ainsi, pour restreindre notre attention sur un seul point du travail des siècles, l'unité sociale est une de ces grandes conceptions qui germent et se développent dans une suite d'hommes de génie, ou, ce qui revient au même, dans la tête de la France. Au xve siècle, cette unité revêt un aspect matériel, Louis XI la reçoit de Jeanne d'Arc et la réalise en grande partie en rangeant sous son sceptre bourgeois la plupart des provinces de la vieille Gaule. Au xvi[e] et au xvii[e], l'unité territoriale devient unité gouvernementale ; Catherine de Médicis, Richelieu, Louis XIV, la conçoivent et finissent par la réaliser, au prix de quels efforts? personne ne l'ignore. Pendant le xviii[e] siècle, époque de médiocrité s'il en fut jamais, l'on vit sur les acquisitions du passé ; mais la grande idée couve et se prépare à de nouvelles éclosions pour le siècle suivant. Napoléon (nous ne disons pas lequel, il n'y en a qu'un) ne se contente plus de l'unité de gouvernemment, il rêve l'unité des gouvernés, rêve généreux, puisque son objet était d'atténuer la plus funeste et la plus cruelle des divisions, la division des esprits.

Le moyen employé par le César moderne pour atteindre ce but, on le connaît, on sait aussi combien il répondit peu à des espérances justemment conçues ; ce n'est pas le dernier élément du beau, l'unité, mais le premier, la diversité, qu'a fait naître avec un rare bonheur l'université impériale. Mais les échecs éprouvent, ils n'anéantissent pas les conceptions des grands hommes. Par une loi merveilleuse du hasard, toujours quelqu'un vient après eux, grand comme eux, préparé pour recueillir et réparer leur héritage.

Voyons son université à l'œuvre. C'est d'elle que va naître comme par enchantement l'unité morale où des esprits. L'unité morale d'une nation consiste en ce que tous les citoyens de cette nation aient une même manière de penser et d'agir. Pour l'obtenir, le problème à résoudre comprend deux points : premièrement, trouver une pensée générale ou un ensemble d'idées qu'il soit possible de faire entrer dans tous les esprits à l'exclusion de toutes les idées contraires ; et deuxièmement, trouver le moyen de faire pénétrer cette pensée générale, cet ensemble d'idées dans tous les esprits. On le voit, c'est un problème d'éducation, dont l'application appartient de droit au corps enseignant officiel. Chaka n'hésita pas un seul instant pour le résoudre. Tout d'abord un idéal surgit dans son cerveau, qui répondait au premier point du problème. Le voici exprimé dans sa simplicité un peu sauvage : « Ce qu'il y a de plus raisonnable au monde, c'est que le chef du Zoulouland en soit le véritable maître, que tous les Zoulous lui obéissent à l'intérieur et que personne, de l'extérieur, ne trouble l'exercice de son autorité. » On peut blâmer, critiquer cet idéal, hors du Zoulouland ; on peut le trouver maigre, étroit, insuffisant comme développement intellectuel ; on ne lui refusera pas du moins d'offrir l'aptitude la plus grande à l'unification de la nation. Du reste nous prouverons bientôt que Chaka n'a nullement dépassé, en le formulant, les droits que les dernières conquêtes de l'esprit humain confèrent à l'État.

Restait à introduire cet idéal dans la tête des Zoulous. C'est ici que les admirables qualités pratiques de Chaka se donneront carrière. Chaka ne songea pas un instant à bâtir des écoles, des amphithéâtres où des maîtres, tout de noir habillés, viendraient pompeusement, longuement, péniblement, expliquer aux petits Zoulous que Chaka est véritablement le seul maître du Zoulouland. Chaka avait pour la grammaire, les thèmes, les versions, les vers latins, les études philosophiques, l'éloquence des rhétoriciens et les autres exercices en usage chez nous, l'estime que ces vieilleries méritent. Ses procédés pédagogiques, encore en vigueur de nos jours, sont, comme toutes ses créations, de vrais chefs-d'œuvre. Il n'en est pas qui gravent avec plus de promptitude et d'efficacité, dans les esprits encore tendres, les

leçons du maître. Ajoutons qu'une vérité apprise de la sorte est difficilement oubliée. Nous avons dit que Chaka avait enrégimenté tous les hommes du Zoulouland, hors les jeunes enfants et les vieillards. La caserne (nous parlons de la caserne du Zoulouland) était de temps en temps convertie en salle de collège, où les soldats devenus écoliers apprenaient leur leçon. Cette leçon, on le comprend maintenant, n'avait pas d'autre objet que l'idéal de Chaka. Or voici comment Chaka la faisait pénétrer dans l'esprit de ses écoliers. Afin de montrer, avec l'évidence d'une démonstration géométrique, qu'il était le seul maître du Zoulouland, il mettait à mort quiconque n'était pas de son avis; il mettait à mort les enfants qui venaient au monde sans sa permission; il mettait à mort toutes les femmes qui devenaient enceintes de son chef; il mettait à mort tous les soldats qui se servaient de leurs armes autrement que ne l'indiquait la théorie approuvée par lui; il mettait à mort même pour montrer uniquement qu'il pouvait mettre à mort. Nous n'inventons rien, tout ce que nous racontons ici est purement de l'histoire. Combien notre enseignement officiel et notre enseignement libre ne font-ils pas pauvre figure, en présence de cette méthode foudroyante! En un rien de temps, pas un Zoulou qui ne sût à merveille ce que Chaka avait voulu lui faire apprendre; pas un Zoulou qui n'accueillît avec ardeur l'idéal de Chaka comme le seul acceptable, le seul vrai; pas un citoyen du Zoulouland qui ne se trouvât façonné, presque sans s'en apercevoir, à l'effigie de l'État du Zoulouland. Ce fut chez les Zoulous plus que de la conviction, ce fut de l'enthousiasme. Quand la mère de Chaka mourut, celui-ci ordonna à mille hommes de son armée de se donner la mort pour honorer les funérailles de la princesse, et ceux-ci obéirent en chantant.

Convenez-en, ce résultat dépasse tout ce que l'on pouvait raisonnablement présumer. L'unité morale la plus parfaite qu'il soit donné à l'homme d'imaginer est désormais un fait : les Zoulous ne sont plus qu'un même Zoulou, que Chaka lui-même se répétant autant de fois qu'il y a d'individus dans le Zoulouland. Dans ce Zoulou, un et multiple, une seule pensée, un seul désir, une seule volonté : la pensée, le désir, la volonté du gouvernement, de Chaka. L'unité du gouvernement s'est accrue

de tout ce qu'il y a d'unifiant dans l'unité morale. Gouverner est maintenant un jeu pour Chaka, il remue sa nation tout entière mieux qu'un théâtre de marionnettes, mieux qu'avec des ficelles, avec un simple signe de son bon plaisir. Heureux Zoulous! n'est-ce pas la paix, la concorde, le bonheur que Chaka leur a si largement départis, à coups de sagaies et de massues! Quant à l'unité territoriale, quelle force étrangère y mettra désormais obstacle? L'Angléterre y use sa bravoure, ses ressources, sa science militaire et sa renommée.

En définitive, si l'on veut bien réfléchir, on verra que le véritable principe de l'unité sociale, chez les Zoulous, c'est l'université instituée par Chaka. Les Zoulous ne savent ni lire ni écrire, c'est vrai; mais l'université a-t-elle pour mission d'apprendre à lire et à écrire? Il faudrait être bien simple pour le croire. L'université est un instrument de règne, une machine destinée à donner la même forme à tous les esprits, le même pli à toutes les volontés, la forme et le pli de l'État. Napoléon l'avait fort bien vu de son regard d'aigle; Chaka le vit mieux, et sut mettre en œuvre avec plus de bonheur encore ce précieux instrument d'unification. Réussit-il aussi bien à marier le monopole avec la liberté des pères de famille? Nous croyons qu'il aurait eu le droit aussi bien que d'autres de prononcer en son nom cette parole rassurante : « J'affirme que la liberté des pères de famille est intacte. » (Disc. de M. Ferry dans le banquet du Conseil général des Vosges.)

D'abord la liberté de l'enseignement existe sans conteste chez les Zoulous. Je n'irai pas compulser les archives de leur législature pour le prouver. Le Zoulouland est un pays où l'on n'écrit pas du tout et où l'on imprime encore moins; il n'y a ni Code ni Bulletin des lois que l'on puisse consulter. Mais la loi s'affirme par la pratique des tribunaux, non moins que par la production des textes. Or il n'y a pas un arrêté, pas une décision, pas une sentence qui déclare illégale l'entreprise d'aucun Zoulou ni même d'aucun étranger essayant à ses risques et périls d'enseigner quoi que ce soit, n'importe comment, aux petits Zoulous. C'est donc un fait juridiquement établi, que la liberté d'enseignement existe dans sa plénitude chez les Zoulous.

Maintenant ne serait-il pas excessivement ridicule que la

liberté accordée à tous fût refusée à l'État ? L'État ne pourrait pas ce que tout le monde peut ! Mais ce serait insensé ! L'État enseigne dans le Zoulouland en vertu de la licence qu'il accorde à tous. Enseignant, il enseigne comme État, car il ne peut enseigner autrement qu'il n'est, et, enseignant comme État, il prend forcément la grosse part des élèves pour lui. Vous me dites : Mais cette grosse part est si grosse qu'il ne reste plus rien, absolument rien pour les autres. A cela je n'ai qu'une chose à vous répondre : Que voulez-vous que j'y fasse ? L'État est l'État, il use de son droit comme il peut ; les autres n'ont qu'à l'imiter. Est-ce sa faute si de sa nature il est vaste, puissant, s'il a de longs bras et de vigoureuses serres ? Un lapin a-t-il bonne grâce de se plaindre que le bœuf ne lui laisse pas dans le pâturage part égale ? ne doit-il pas s'estimer heureux de n'être pas écrasé sous le double sabot du lourd ruminant ? Vous m'interrompez pour me dire que le mariage du bœuf et du lapin ne vous semble pas très bien assorti ; que, si des deux conjoints l'un prend tout pour lui et ne laisse à l'autre que le plaisir de le voir manger et s'engraisser, le célibat serait au moins aussi bon pour le dernier. Vous êtes Français, et vous parlez de la sorte ! Où la liberté est-elle plus complète qu'en France ? Mais, si l'on excepte le Zoulouland, où la part du bœuf est-elle plus soignée, et la part du lapin mieux abandonnée aux bénédictions de la Providence ? Et que sera-ce, lorsque l'avenir aura tenu les promesses qu'on fait en ce moment luire à nos yeux ? La liberté et le monopole n'ont donc rien qui les empêche de cohabiter. Quand un ministre « affirme » qu'il en est ainsi, en vérité, vous êtes bien hardi d'en douter encore.

Du reste, l'enseignement privé s'exerce sans rivalité dans la hutte du Zoulou, lorsque l'État du Zoulouland permet aux petits Zoulous de se montrer dans la hutte de leurs pères. C'est presque ce qu'on a la bonté de nous promettre. Sous le toit paternel, « l'initiative des particuliers » sème dans les jeunes têtes toutes les idées qu'elle juge convenable. L'État ne s'y oppose pas, se réservant d'arracher plus tard cette germination intellectuelle jusqu'à la racine. La hutte semble encore un sanctuaire dont le représentant de l'État respecte le seuil. Le génie de Chaka n'a pas entièrement confondu la famille avec l'État. A-t-il voulu

en laisser le soin à ses successeurs? Ce dernier effort d'unification sera-t-il fait plus tard? Quelques-uns l'espèrent, d'autres le craignent. Mais qui pourra s'en plaindre avec justice? Cette fusion n'est-elle pas une étape naturelle et légitime dans le mouvement ascensionnel des droits de l'État, ou, en d'autres termes, du socialisme, dont tant d'hommes sages préparent l'avènement?

Après tout ce que nous venons de voir, mon admiration pour Chaka, pour ce génie unique au monde, pour.... Mais je m'aperçois, ami lecteur, qu'il est temps de donner une issue à l'indignation qui vous serre la gorge. Criez, tempêtez, tonnez. Dites que ce Chaka couvert de sang, entouré de cadavres, est un monstre horrible et non un chef d'État; que les chacals, que les tigres, que les crotales, que toutes les bêtes féroces réunies ensemble n'ont jamais donné d'exemples de cruauté si sanguinaire, qu'elles respectent au moins leurs petits. Quand vous aurez suffisamment soulagé votre cœur, je vous dirai à mon tour: Raisonnons, mais raisonnons avec calme, froidement, comme s'il s'agissait d'une question d'algèbre ou de géographie.

Quelle est, à votre avis, la plus précieuse de nos conquêtes? je ne parle pas de l'ordre matériel, mais de l'ordre moral. Vous ne seriez ni de votre temps ni de votre pays, si vous ne répondiez pas que la conquête des conquêtes, c'est la liberté de penser. Fort bien, mais la liberté de penser, est-ce une conquête pacifique, le prix d'un tournoi d'académie? N'est-ce pas avec le fer et le feu qu'elle a été emportée? Rappelez-vous le sang qu'on a répandu en son honneur, en Allemagne, puis en France, pendant les guerres de religion; rappelez-vous les échafauds d'Élisabeth d'Angleterre; rappelez-vous la guillotine, les fusillades, les noyades de la première république; rappelez-vous les incendies et les massacres de la Commune: tant de sang versé pour la liberté des opinions a-t-il diminué les charmes de cette déesse? croyez-vous que son triomphe ait été acheté trop cher? Si vous disiez oui, je me permettrais de répéter que vous n'êtes ni de votre temps ni de votre pays. — Mais, répliquez-vous, Chaka ne tuait pas par dévouement à la liberté de penser; sa cruauté avait un autre mobile. — C'est là ce qui vous trompe. Oui, ne vous récriez pas, c'est là ce qui vous trompe, et je vais vous en faire convenir.

La liberté de penser réside tantôt dans ceux qui sont forcés d'obéir et tantôt dans ceux qui ont le plaisir de commander. Elle a deux manières de s'affirmer suivant qu'elle est au sommet ou au bas de l'échelle sociale.

Dans ce stage inférieur, la liberté de penser est le droit plus ou moins *théorique*, non de penser juste, d'une manière conforme à la vérité, mais d'avoir l'opinion que l'on veut, quelle qu'elle soit; le vrai et le faux, le raisonnable et l'absurde sont devant elle sur un pied de parfaite égalité. Il n'y a d'exception que pour une opinion, celle qui se donne pour la vérité absolue en matière religieuse, qui commande la vertu aux hommes sur la terre, et qui leur promet le bonheur pour l'éternité. Cette opinion, on semble la tolérer, quand on n'est pas en mesure de l'extirper; mais on fait tout pour la rendre odieuse, et, quand on se voit assez fort, on la condamne sans appel à disparaître. Tout le reste a droit absolu à l'existence, contrairement aux lois de la nature, qui ne tarde pas à supprimer le monstrueux et l'extravagant. Cette condition donne à l'ensemble des esprits une variété qui n'est pas moins agréable que l'harmonie des constructeurs de la tour de Babel. La vérité est une, les caprices sont infinis. Le caprice étant la règle et non la vérité, il s'ensuit qu'une même pensée ne se rencontre plus dans deux têtes; les opinions changent avec les personnes. Le *Journal des Débats* écrivait dernièrement avec fierté que ses rédacteurs sont fort loin d'avoir tous le même uniforme. Comme ce mot respire l'esprit moderne! Les nations vraiment modernes sont de vastes bureaux des *Débats*, on y voit des hommes portant des costumes de toute forme et de toute couleur; encore ces formes et ces couleurs se convertissent-elles à chaque instant en d'autres couleurs et en d'autres formes. La séduisante variété, qui sort naturellement de la liberté de penser comme la fleur de sa tige, se fait remarquer jusque dans une seule et même tête. Les opinions changent avec les milieux, avec l'âge, avec les situations. Tel qui a prié le bon Dieu quand il était dans l'âge d'innocence, ne croit plus même au diable, dont, suivant plusieurs, il fait le jeu. Tel autre qui respectait les moines lorsqu'il mangeait leur pain, les verrait sans peine tous jetés à l'eau, les y pousserait peut-être, maintenant

qu'il a trouvé de quoi vivre. La girouette sera bientôt le symbole le plus exact de l'esprit moderne ; la liberté de penser est pour tous le droit sacré, inaliénable, suprême, de tourner. C'est ainsi qu'il faut la comprendre dans ceux qui ne sont pas au pouvoir et qui n'en voient pas encore les avenues ouvertes devant eux. De cette liberté, Chaka n'avait que faire.

Au pouvoir, la liberté de penser modifie légèrement son attitude. Elle est encore, pour le représentant du pouvoir, pour l'Etat libre penseur, le droit sans limite de penser à tort ou à raison. Loin de perdre sous ce rapport, elle ne fait que croître et embellir ; on ne voit plus rien qui fasse obstacle à son entier développement. De la théorie elle entre à pleines voiles dans la pratique. Mais ce n'est plus tout à fait la même chose du côté des simples citoyens. Ceux-ci conserveront leur indépendance pour toutes les opinions qui ne sont pas opposées aux libres penseurs devenus État, ou qui ne leur sont pas trop désagréables. Pour le reste, ils sont libres de penser comme le gouvernement ou de ne pas penser du tout. Mais veuillez remarquer qu'en pensant comme le gouvernement, ils jouissent encore des faveurs de la libre pensée : n'est-ce pas, en effet, « sur les sommets sociaux » que la déesse se donne plus libre carrière ? Du reste, user ainsi de la liberté de penser, c'est encore ce qu'il y a de mieux à faire, si l'on ne veut y être contraint au nom de la liberté. Quand la liberté commande, on ne sait plus trop en quoi elle diffère du despotisme ; mais on peut toujours dire qu'elle ne dépasse pas ses droits, puisque le despotisme est une opinion et que toutes les opinions sont libres.., pour l'État libre penseur. Rappelez-vous, en outre, les droits de l'unité nationale, lesquels sont aussi une opinion. Voilà bien des raisons qui doivent déterminer les citoyens à penser en toute liberté comme le gouvernement, et déterminer le gouvernement à introduire, bon gré, mal gré, la libre pensée dans l'esprit des citoyens.

Qu'avez-vous maintenant à blâmer dans Chaka ? S'il a conçu un idéal de gouvernement tel que nous l'avons dit, cet idéal n'était-il pas une opinion qu'il était absolument libre d'avoir, lui gouvernement ? S'il a songé à l'inculquer efficacement dans la tête de tous les Zoulous, n'était-ce pas aussi là une opinion fort libre à lui ? Si enfin il a, dans ce but, mis en œuvre des

moyens un peu vifs, n'était-ce pas encore là une opinion non moins libre ? A-t-il fait autre chose que d'user de la liberté de penser à son degré suprême ? — Mais ces trois opinions sont fausses ! — Qu'a de commun la liberté de penser avec la vérité ? — Mais ces opinions sont affreusement immorales ! — Qu'a de commun la liberté de penser avec la morale ? Et n'est-il vraiment pas plaisant de venir parler de morale, lorsque la négation du libre arbitre, de la responsabilité, de la loi morale, est une opinion qui a le droit comme toute autre de s'étaler au grand jour, lorsque cette opinion fait prime dans la foire aux idées, que le devoir est devenu un préjugé, et que l'instinct est l'unique mobile des esprits sérieusement affranchis par la pensée moderne ? Le respect que la plupart des libres penseurs témoignent encore pour la morale est une affaire de convention, de respect humain, de sentiment ; les principes n'y sont pour rien, ils ont été dévorés par la libre pensée ; on est encore ridicule en manquant à la morale, comme en s'affranchissant de la mode ; on n'est plus coupable, on ne fait qu'exercer un droit. Chaka n'a peut-être pas eu le mérite de braver un préjugé, il a eu celui d'être rigoureusement logique.

Bref, de quelque côté qu'il envisage l'œuvre de Chaka, le libre penseur se retrouve, avec cette seule différence qu'il est conséquent avec lui-même et en pleine maturité. Ce nègre est le plus beau fruit de la libre pensée, produit sporadique et singulièrement précoce, mûri, on ne sait trop pourquoi, loin de l'aire de germination de cette plante précieuse. Plus on y réfléchit et plus on se persuade que cet homme étonnant a dû avoir pour mission de servir de modèle à l'Europe, et l'on se prend à espérer qu'il sera imité de plus près. Sans doute l'unité morale soulèverait chez nous, au point de vue pratique, plus d'un problème. On se demanderait, par exemple, quel serait le Chaka digne de servir de type à tous les jeunes Français ? Les générations futures ne seraient-elles plus que des rééditions de M. A, ou de M. B, ou de M. C. ? Mettra les noms propres qui voudra. Désignera-t-on cet Apollon du Belvédère par le sort ou par le suffrage universel ? sur l'avis d'un jury, ou d'un tribunal d'experts ? On se demanderait aussi ce qu'il faudrait faire, si le type choisi s'avisait de changer ; car cette éventualité doit être pré-

vue. La liberté de penser ne serait pas suspendue pour lui, et la girouette serait très exposée à tourner encore. Dans ce cas, effacerait-on les copies déjà tirées pour les soumettre à une nouvelle empreinte? briserait-on les vases déjà fondus pour les jeter dans un autre moule? Recommencera-t-on autant de fois que M. A jugera bon de tourner? Il y a là, croyons-nous, une difficulté excessivement grave. Ce qui nous semble indispensable avant tout, si l'on veut en sortir, c'est de fermer la bouche à ceux qui seraient tentés de publier que l'unité nationale avec la liberté de penser est une pure chimère. Après cela, il faudrait continuer M. A dans le gouvernement, lui défendre de changer jusqu'à sa mort, alors lui donner pour successeur le plus bel exemplaire de toutes ses éditions, puis...; mais je m'arrête, car ce n'est pas mon affaire.

Cependant, je ne puis m'empêcher de le dire et de le redire, l'unité nationale est quelque chose de si fort et de si beau, qu'elle mérite tous les sacrifices. Nous sommes trop portés à l'oublier, et il faut avoir une grande reconnaissance pour les hommes publics qui prennent la peine de nous le rappeler avec tant d'éloquence. Pères et mères, si l'on enlève vos enfants à votre sollicitude, à votre direction, consolez-vous, réjouissez-vous, vous aurez la gloire de faire un beau sacrifice à l'unité de la patrie; soyez même fiers : pour donner à la France son unité, vos enfants seront formés sur le modèle de M. A, seront d'autres MM. A. Méditez sur le Zoulouland et osez encore hésiter. Ah! si le Zoulouland était un pays vaste, peuplé, civilisé, par exemple, comme la France, ou si la France était administrée comme le Zoulouland, quelle France que le Zoulouland! quel Zoulouland que la France! L'univers entier baisserait la tête devant la France ou devant le Zoulouland! Peut-être ne faut-il pas désespérer qu'un si bel avenir se lève un jour sur notre chère patrie. Quand on prête l'oreille à ce qui se dit dans certaines réunions, quand on lit ce qui s'imprime dans tels journaux, dans telles revues, on acquiert la conviction que, par je ne sais quelle influence mystérieuse, l'exemple de Chaka commence à porter ses fruits parmi nous. On sent là le souffle énergique de la libre pensée, le souffle de Chaka dans sa légitime violence. La manière de voir du Napoléon nègre sur l'u-

nité nationale et sur les devoirs de l'État en matière d'éducation, a, comme on dit, gagné pas mal de terrain. Un idéal se forme dont les contours laissent déjà deviner celui du monarque africain avec toute sa sauvage énergie. La libre pensée de la France le conçoit et s'efforce de le mettre au jour. Puisse-t-elle être heureuse dans son travail! car,

Si qua fata aspera rumpat,

les Français seront enfin des Zoulous, et chez eux les Chakas ne manqueront certainement pas.

J. DE BONNIOT.

DARWINISME

S'IL EST AUJOURD'HUI TOUT A FAIT ANTISCIENTIFIQUE DE SOUTENIR QUE LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES ONT ÉTÉ CRÉÉES TELLES QU'ELLES EXISTENT ACTUELLEMENT

(Suite)

2° ARGUMENT POUR LA FIXITÉ PRIMORDIALE DE L'ESPÈCE : *GÉNÉAGENÈSE*

Buffon a dit : « L'empreinte de chaque espèce est un type dont les principaux traits sont gravés en caractères ineffaçables et permanents à jamais. » L'illustre naturaliste n'a fait que résumer en cette courte formule ce que nous apprend l'observation impartiale des règnes organiques. Quoi qu'en disent les transformistes, les êtres vivants ne manifestent aucune tendance à introduire chez leurs descendants des caractères qu'ils n'ont point eux-mêmes reçus de leurs ancêtres. C'est au contraire une tendance énergique à la stabilité des formes spécifiques qui se révèle à tous degrés de l'échelle des êtres organisés : dans les nouveaux individus qui arrivent à la vie, on ne voit jamais que ce qui a caractérisé et spécifié leurs plus antiques aïeux, soit comme manière de vivre, soit comme instinct, soit comme habitudes, soit comme métamorphoses. Nous ne devons donc point nous représenter la nature comme un peintre qui, chaque jour, par quelque nouveau coup de pinceau, modifierait l'attitude des personnages de son tableau. Si nous voulions employer une comparaison pour exprimer le mieux possible le caractère de fixité et d'immutabilité qui se montre dans toutes les espèces organiques laissées à elles-mêmes, la plus vraie, ce semble, serait celle que nous emprunterions à la stéréotypie. Nous pourrions donc nous représenter chaque espèce vivante comme un ouvrage qui a été cliché et dont les éditions

successives ne diffèrent entre elles que par la date du tirage, ou peut-être encore par quelque nuance dans le papier ; mais le texte est absolument le même, ainsi que la division par chapitres et par alinéas. Ainsi vont les choses pour les types organisés : sans doute, la matière animalisée, la matière végétale et vivante change, puisqu'elle naît, se nourrit, s'accroît et meurt : c'est comme le papier en stéréotypie ; mais en cette matière vivante la vie se transmet avec les mêmes caractères, les mêmes instincts, les mêmes mœurs : en elle revit le type qu'elle a reçu de ses parents et qu'elle transmettra à ses descendants.

L'étude des métamorphoses par lesquelles passent les insectes et les batraciens nous a donné une éclatante confirmation de cette loi naturelle de la stabilité des types organiques. Nous avons vu des êtres qui sont obligés de revêtir successivement diverses formes évolutives avant d'arriver à leur état parfait. Si l'examen n'avait été que superficiel, l'on aurait pu croire que ces formes intermédiaires n'étaient que comme des essais de déviation latérale par lesquels la nature préludait à la production de nouvelles espèces. Mais en réalité il n'en est rien, et dans ces métamorphoses mêmes nous retrouvons encore la stabilité, la fixité, l'immutabilité du type. Le *Pieris brassicæ* dépose un œuf sur un chou ; nous en voyons naître une chenille ; la chenille, après avoir rongé les feuilles et grandi, quitte le chou, s'attache au mur voisin par un brin de soie et se change en chrysalide ; bientôt de la chrysalide sort un papillon blanc, et ce papillon blanc n'est autre qu'un *Pieris brassicæ* tout à fait semblable à celui qui a pondu l'œuf. Dans quelque jour notre papillon déposera un œuf sur un chou et le cycle recommencera. Ainsi voyons-nous le satellite de la terre, la Lune, accomplir ses lunaisons et repasser chaque fois par les mêmes phases accomplies dans le même ordre. Dans l'un et l'autre cas c'est la périodicité régulière qui me frappe et me fait conclure à une loi de stabilité.

Mais l'étude des êtres vivants nous mène à la connaissance de faits de polymorphisme encore plus étonnants. Chez le papillon, chez les insectes, toutes les métamorphoses s'accomplissent dans un seul et même individu : c'est le même être, c'est

le même sujet qui successivement est œuf, chenille, chrysalide, papillon. Imaginons-nous que ses diverses phases évolutives deviennent les manières d'exister d'autant d'individualités distinctes, tout en conservant leur caractère de phases de transition entre l'œuf et l'insecte parfait ; figurons-nous que la chenille donne vraiment naissance à une sorte de chrysalide, et que la chrysalide à son tour soit réellement le parent d'un papillon : nous aurons une idée assez exacte des faits que l'on groupe en histoire naturelle sous ce titre : Généagenèse ou générations alternantes.

Nous devrons donc considérer des animaux qui semblent n'avoir ni père ni mère, mais seulement un parent qui les forme de toutes pièces aux dépens de sa propre substance, comme les bourgeons et les branches poussent sur un arbre. Nous rencontrerons des fils qui ne ressemblent jamais à leur père et qui produisent à leur tour des enfants pour toujours différents de leurs parents. Nous verrons un germe unique engendrer, d'une manière plus ou moins directe, des multitudes d'individus et parfois plusieurs générations qui n'ont entre elles aucun rapport de forme extérieure, de structure ou de genre de vie. L'individualité de ce germe se perd pour faire place à une foule d'autres individualités nouvelles et disparates. Certes, s'il y a encore quelque part, en quelques êtres, un reste de cette énergie primordiale, de cette tendance à la transformation en vertu de laquelle la nature aurait autrefois fait sortir les divers types organisés d'une souche unique, à coup sûr nous devons en retrouver des vestiges et comme des souvenirs dans les phénomènes de généagenèse.

Ce polymorphisme généalogique, ces enfants qui ne ressemblent pas et ne ressembleront jamais à leurs parents, ne pourrait-on point en faire comme autant de coups d'essais par lesquels la force vitale cherche à prendre une certaine expansion, à diversifier ses produits et à les particulariser sous de nouvelles dispositions organiques ? C'est ce que prétendent les défenseurs de la transmutation des espèces, et, il faut bien l'avouer, en groupant les faits d'une certaine manière, on peut arriver à produire une illusion qui conduirait à des conséquences peu correctes. On nous dirait par exemple : c'est un fait, il y a

des êtres qui ne ressemblent aucunement à ceux dont ils tiennent la vie et qui mettront au monde de nouveaux êtres avec lesquels ils n'auront pas plus de ressemblance. — Oui, c'est là un fait, et ce fait nous le proclamons aussi haut que les darwinistes. — Mais on ajouterait : puisque ces êtres, quoique descendant les uns des autres par voie de génération, sont cependant dissemblables quant à leur forme extérieure, leur structure, leur genre de vie, ils ont pu un jour être les origines d'autant de ces diverses collections d'individus que nous appelons espèce. — Mais ici nous formons opposition à la conclusion, d'abord au nom de la logique, et ensuite au nom des faits.

D'abord la logique me défend de passer de la simple possibilité d'une chose à l'affirmation catégorique de l'existence de cette même chose, du *peut-être* au *réel positif*. Je conçois que telles collections d'êtres aient pu avoir pour souche première tels ou tels êtres : c'est une simple vue de l'esprit qui n'aura de valeur que si les faits lui prêtent un solide appui. « Car, a dit un disciple de Darwin, si la science, dans l'œuvre ardue qu'elle se propose d'accomplir, est animée par la flamme d'une conception théorique et soutenue par l'espoir de voir cette conception réalisée, il n'en est pas moins vrai que son seul et unique fondement est le fait. Hors du fait, elle n'est pas la science, mais le roman. »

Nous voulons suivre toujours la route qu'indique si bien M. Ferrières : nous ne voulons point nous égarer dans le roman, mais nous tenir dans la voie scientifique et en appeler aux faits. Or les faits de généagenèse nous attestent partout et toujours la fixité primordiale et l'immutabilité des espèces, et voici comment. Les phénomènes de généagenèse, ou les générations alternantes, forment, pour chacun des êtres chez lesquels nous les observons, des cycles fermés qui offrent la même périodicité stable, la même régularité de retour, que les métamorphoses du papillon ou de la grenouille, avec cette seule différence que, dans les générations alternantes, les phases par lesquelles on va de l'œuf à l'œuf n'ont point pour sujet un seul et même individu, mais se répartissent sur une succession d'individus limitée et quant au nombre et quant à la diversité de structure. Dans les faits de généagenèse, pour aller de l'œuf à l'œuf, nous rencon-

trons une série, un cycle d'individus, mais aucun des individus intermédiaires n'est pour lui seul, et, à lui seul, il ne peut rien pour l'espèce ; il est uniquement comme une étape à laquelle il faut faire halte en s'acheminant vers la forme parfaite propre au type, de même que, chez le papillon, la phase de chenille n'est qu'une étape par laquelle passe l'insecte avant de prendre des ailes et de devenir apte à pondre des œufs. C'est ce que les faits vont mettre en complète évidence.

Mais comment nous y prendre pour introduire un peu d'ordre dans le vaste ensemble d'étonnantes merveilles que nous voulons résumer, tout en conservant à cette page d'histoire naturelle son intérêt et sa valeur comme preuve de la fixité primordiale de l'espèce ? Laissons-nous guider par un aphorisme fort cher aux darwinistes ; nous avons une belle occasion de montrer, tout en établissant notre thèse, quelle est la vraie signification, la portée réelle de cette formule si connue : La nature ne fait rien par saut : *natura non facit saltum ; natura saltatim non agit.*

C'est Leibniz le premier qui a prononcé ce mot : la nature ne fait rien par saut, et, partant de là, le célèbre philosophe arrivait à des conséquences fort singulières, comme celles-ci, par exemple : « Les animaux sont ingénérables et impérissables; ils ne sont que développés, revêtus, dépouillés, transformés ; les âmes ne quittent jamais tout leur corps et ne passent point dans un autre corps qui leur soit entièrement nouveau. Il n'y a donc point de métempsycose ; mais il y a métamorphose ; les animaux changent, prennent et quittent seulement des parties ; ce qui arrive peu à peu et par parcelles insensibles, mais continuellement dans la nutrition, et tout d'un coup, notablement, mais rarement, dans la conception ou dans la mort, qui font acquérir ou perdre tout à la fois, etc. [1]. »

Les darwinistes ont bien adopté la formule de Leibniz, mais

[1] Leibniz. — Œuvres : Lettre à Foucher, chanoine de Dijon; éd. Dutens, 1868, vol. II, 1re partie, p. 138, où nous lisons : « Mon axiome que la nature n'agit jamais par saut est d'un très grand usage dans la physique. Il détruit les atomes, les petits repos, les globules du second élément et autres semblables chimères. » Voir encore : Lettre 5e à Rémond de Montmort, t. V, p. 18, et pour les conséquences : *Principia philosophiæ*, t. II, 1re partie.



ils ont leur manière de l'utiliser. Dès lors qu'entre deux types organiques, quoique fort disparates, comme entre le rhinocéros et le cheval, ils trouvent moyen de placer un certain nombre de nuances intermédiaires qui les relient, ils vous disent : « Vous le voyez, ces types viennent l'un de l'autre, le second est une transformation du premier, car la *nature ne fait rien par saut.* » C'est ainsi qu'une sorte de parenté idéale, une certaine ressemblance ou analogie se trouve sur-le-champ changée en une parenté réelle , effective, généalogique. Autant vaudrait prétendre, dit M. de Hartmann, que, parce que le mathématicien peut établir un certain ordre de descendance et comme un lien continu de l'hyperbole au cercle en passant par la parabole et l'ellipse, on aurait le droit de dire, au sens réel et strict, que l'hyperbole est née de la parabole, celle-ci de l'ellipse, et cette dernière du cercle.

Si l'on abuse de l'adage. La nature ne fait rien par saut, il n'en est pas moins vrai que ce mot a un fondement positif dans l'ordre des choses créées et dans les règnes soit organique, soit inorganique : ce mot exprime une réalité perceptible, mais cette réalité, il faut l'exprimer telle qu'elle est. Le Créateur de toutes choses a voulu en effet établir la plus belle diversité dans son œuvre : il a varié à l'infini la structure et la disposition des appareils nécessaires au fonctionnement de la vie. Quand nous suivons dans les règnes organiques le développement d'un de ces appareils fondamentaux, nous le voyons ici réduit à la plus grande simplicité, là au contraire d'une complexité extrême, et entre ces deux termes prennent place des adaptations intermédiaires qui nous sembleraient, si nous ne connaissions l'auteur de ces merveilles, comme autant d'essais d'un artiste intelligent, mais encore peu habile, faisant effort pour aller du simple au composé. Et cependant ces formes graduées ne se sont point succédé dans le temps : elles se montrent toutes ensemble sur le même horizon géologique ; de plus aucune de ces formes intermédiaires n'est réellement imparfaite : la plus simple comme la plus complexe atteint pleinement la fin pour laquelle elle a été faite, que cette fin soit le bien de l'individu ou que ce soit le bien de l'espèce.

Mais ne restons point dans le vague des généralités ; consi-

dérons un cas particulier; voyons, par exemple, les particularités organiques très diverses, et cependant fort connexes entre elles, graduées par nuances insensibles, qui résultèrent de cet ordre donné par Dieu aux êtres qu'il créait : croissez et multipliez-vous, *crescite et multiplicamini.* Nous irons du simple au composé.

En parlant selon notre manière de voir, la première disposition, la plus simple que l'on puisse concevoir, c'est que l'appareil destiné à propager et à multiplier l'espèce se trouve tout entier et complet dans tous et chacun des individus. De la sorte chaque unité vivante de l'espèce aura en elle tout ce qu'il faut pour engendrer et reproduire son semblable et n'aura nullement besoin du concours d'une seconde unité. Quand cette disposition organique se trouve réalisée, chaque unité vivante, chaque individu représente complètement, totalement l'espèce : il aurait donc suffi de la production primordiale d'un seul et unique représentant pour fonder l'espèce, la poser et la perpétuer dans la création. Cette organisation si simple ne se rencontre pas dans les animaux que nous appelons supérieurs, mais elle n'est pas non plus confinée dans les espèces que nous sommes portés à considérer comme les plus dégradées, ou les moins privilégiées de la nature. Nous citerons pour exemple l'Huître commune, *Ostrea edulis*, et la Moule comestible, *Mytilus edulis*. Chaque huître et chaque moule a donc en elle seule tout ce qu'il faut pour produire des œufs et n'a pas besoin pour cela de l'influence d'une de ses congénères. Une seule huître transportée en quelque endroit propice peut devenir le point de départ d'une postérité nombreuse.

Mais faisons un pas dans la voie d'une plus grande complexité. L'appareil complet, qui, chez l'huître et chez la moule, se trouvait réuni sur un seul individu, va être dédoublé et réparti sur deux animaux. Cette complication, disent les auteurs, est la conséquence d'une tendance de la nature que l'on caractérise par cette formule : tendance à la localisation des fonctions et à la division du travail physiologique. Il semblerait en effet, dit M. Milne-Edwards, que le principe d'après lequel a été établie l'échelle de la perfection des animaux, est aussi l'un de ceux qui ont exercé l'influence la plus heureuse sur les progrès de

l'industrie humaine : *la division du travail*. Quoi qu'il en soit de cette vue philosophique, remarquons que, lorsqu'il y a nécessité d'avoir deux êtres distincts pour perpétuer l'espèce et pour sa multiplication, l'espèce cesse d'être complète en un seul individu, et que, pour la représenter pleinement, il faut un couple, une paire. Nous arrivons donc à une sorte de polymorphisme particulier et cependant très commun dans le règne animal, le polymorphisme sexuel. Ainsi, pour en citer quelques types, il nous faudra, afin de désigner respectivement chacun d'eux, le lion et la lionne, le sanglier et la laie, le coq et la poule, le pigeon et la colombe, etc., etc.

Quand l'attention se porte sur ces faits, on inclinerait à penser que la ressemblance des êtres perd de sa valeur comme caractéristique de l'espèce. Mais un instant de réflexion suffit pour convaincre que la forme conserve toute son importance; seulement l'espèce, au lieu d'avoir une seule forme caractéristique, comme chez l'*Ostrea edulis*, en a deux pour le *Felis leo*, le *Phasianus gallus*, le *Colomba livia*. Assez souvent même les formes sont si différentes que l'on consentirait volontiers à les rapporter à des types divers, à des animaux disparates, si l'on ne savait par expérience qu'elles sont faites l'une pour l'autre et ne peuvent se perpétuer l'une sans l'autre. Le dualisme est tellement accentué dans le monde animal que l'on serait tenté de le séparer en deux moitiés opposées l'une à l'autre, en deux séries constamment parallèles, toujours distinctes ; et si profonde est la modification qu'elle atteint l'être entier : développement cérébral, charpente solide, masses musculaires, énergie des appareils digestifs ou sécréteurs, tout est dominé par cette influence mystérieuse qui imprime à chaque unité du couple son cachet particulier. Parfois encore ce polymorphisme est poussé plus loin : ce ne sera pas seulement la présence de cornes ou de crinières, l'éclat du plumage, la taille, la livrée qui constituera la différence; mais on verra l'un des individus rester pour toujours à l'état imparfait, conserver l'aspect de larve, de nymphe et ramper toute sa vie, tandis que l'autre aura des ailes et prendra ses ébats dans l'air. Le Ver luisant, le Mutille, le Doryle, le Psyché, la Cochenille, en sont des exemples. Pendant longtemps la compagne du Drile flaves-

cent a été connue sous un nom particulier : on l'appellait le *Cochleoctonus :* la grande différence qui existe entre les deux unités de ce couple explique la méprise. Le Drile flavescent est un insecte coléoptère, long de huit millimètres, noir, velu, avec des élytres d'un jaune sale; il vole, mais sa compagne est une sorte de larve vermiforme, longue d'au moins quinze millimètres, entièrement privée d'ailes et d'élytres : elle prend son logement dans la coquille de l'escargot. Elle y trouve abri et vivres, elle dévore le maître du logis[1].

Ces faits remarquables, quoique bien vulgaires, bien communs, ont leur enseignement dans la question de la fixité de l'espèce. L'espèce n'est donc point un capital placé sur une seule tête : deux individus au moins sont nécessaires pour constituer la plupart des types vivants, pour les perpétuer, et ces deux individus sont dissemblables. Cependant il faut absolument la paire, les deux unités : ôtez-en une, vous tuez l'espèce, vous anéantissez le type. Vous voulez former un troupeau ; il faut la brebis et le bélier. Vous désirez peupler une basse-cour ; il

[1] M. Faivre (*La variabilité des espèces*, p. 15) insiste sur l'insuffisance des principes darwinistes pour expliquer les faits de polymorphisme dans le groupe des Lampyres ou vers-luisants. « M. Darwin, dit-il, essaye d'expliquer la présence d'organes lumineux chez les insectes. La doctrine de la sélection implique des degrés successifs dans la formation de ces délicats appareils : elle suppose que, s'ils se sont transmis héréditairement à partir de quelque ancêtre, toutes les espèces pourvues de ces organes doivent offrir d'intimes affinités; enfin, que s'ils ont été utiles à l'espèce, ils s'y présentent avec les caractères de la constance et de la stabilité. — La réalité ne justifie point ces conséquences logiques de l'hypothèse. On n'a démontré de modifications intermédiaires ni dans les organes phosphorescents ni dans les cellules sphériques à substances granulées qui les constituent. Les organes phosphorescents se retrouvent d'ailleurs chez des êtres fort distincts, les Lampyrides et les Élatérides pour citer seulement deux groupes dissemblables d'insectes; il y a plus, ils ne sont pas constants. Sous le climat de Paris, les femelles seules sont phosphorescentes ; chez le Lampyre d'Italie et quelques espèces des pays chauds, les mâles et les femelles partagent cette propriété ; elle existe aussi chez les larves, bien qu'à un moindre degré. — Comment expliquer que chez les mêmes êtres ces appareils aient pu être utiles, tantôt au mâle, tantôt à la femelle, tantôt à tous les deux? Comment existe-t-elle chez les larves? Et d'ailleurs, en quoi cet appareil phosphorescent est-il plutôt utile à ces insectes qu'aux espèces affines qui cependant en sont dépourvues? M. Darwin passe sous silence ces objections; il fait de même à l'égard de celles que peut soulever l'explication de la phosphorescence bien connue chez les Crustacées, les Annélides, les Mollusques, les Infusoires, les plantes elles-mêmes : il se borne à signaler la difficulté que peut élever contre sa thèse la présence d'organes lumineux chez les insectes. Il ne pourrait rendre compte de ces faits de polymorphisme normal sans recourir à des suppositions peu vraisemblables. »



est nécessaire d'y introduire et la poule et le coq. Et d'où vient donc ce dualisme nécessaire? Où chercher la raison suffisante de ces profondes différences qui affectent des animaux à coup sûr faits l'un pour l'autre? Invoquerons-nous pour en rendre compte les grands principes de Darwin : la concurrence vitale, la sélection naturelle? Mais ce dualisme sexuel se trouve à l'origine même, à la naissance de l'être; il est donc une condition préalable à l'existence de toute concurrence vitale, de toute sélection naturelle.

Ensuite, dirons-nous avec Agassiz, il est impossible de ne pas reconnaître dans cette corrélation entre la sexualité et les catégories de structure des animaux, quelque chose de hautement indépendant des influences extérieures, désignées sous le nom d'influences cosmiques et physiques. Ici il ne s'agit plus de circonstances purement individuelles; les rapports s'établissent entre deux êtres qui sont amenés à vivre d'une vie commune, non point pour leur bien propre, mais pour le bien d'un autre être dont ils ne tireront aucun profit. Pour peu qu'on médite sur les conditions indispensables à l'établissement d'un pareil ordre de choses, il devient évident que le polymorphisme sexuel suppose la prescience de ces rapports, l'appréciation de leurs dépendances mutuelles et la puissance de les mettre en harmonie avec l'ensemble des circonstances extérieures ou étrangères. En aucune manière cette loi qui gouverne l'énergie reproductive ne peut être le produit de forces brutes et inconscientes. Et d'où viendrait-elle donc, cette loi? Qui donc voudrait affirmer que cette dualité, dont les manifestations sont si diverses, quoique l'instinct auquel elles répondent soit le même, résulte simplement d'un fait d'organisation acquise, d'une spécialité de structure accidentellement produite? L'impulsion première et fondamentale aurait été partout et toujours la même : pourquoi les résultats en seraient-ils si variés? Non, il n'y a qu'une bonne raison qui nous explique le fait du polymorphisme sexuel: nous devons de toute nécessité nous arrêter à l'idée d'un plan méthodiquement exécuté, prémédité à l'avance, puisque partout se révèle l'intention directrice antérieure à la réalité. En d'autres termes, le polymorphisme sexuel nous prouve que les espèces ont été créées telles qu'elles sont aujourd'hui; ce fait nous démontre la fixité primordiale de l'espèce.

Pour aller de l'œuf à l'œuf, nous n'avons chez l'huître qu'un seul individu : mais le cas est rare dans le règne animal. Le plus souvent, et toujours dans les classes les plus parfaites, comme les oiseaux, les mammifères, les reptiles, les poissons, il faut deux individus. Nous allons voir la multiplicité des intermédiaires augmenter peu à peu, en même temps que le polymorphisme s'accentuera davantage.

Ainsi chez les abeilles, le nombre des unités vivantes qui doivent concourir à la conservation de l'espèce, est de quatre. D'abord pour la production des œufs, il faut la reine et les faux-bourdons; mais, afin que le type abeille puisse continuer à vivre, ce couple ne suffit pas, il doit être associé à deux autres individualités, les nourrices et les cirières, qui n'entrent pour rien dans la production de l'œuf, mais dont le rôle nécessaire est de faire vivre la larve après l'éclosion de l'œuf. Chez l'abeille la société générative complète, la faculté reproductive se trouve répartie sur quatre têtes.

Dans une termitière le polymorphisme sexuel est encore poussé plus loin ; il y aurait au moins cinq sortes d'individus, et même jusqu'à huit ou onze, d'après M. Lespès. Parmi les termites ou fourmis blanches on distingue en effet d'abord quatre formes : rois, reines, ouvriers et soldats ; mais chacune de ces quatre formes se dédouble à son tour et l'on a les grands rois et les petits rois, les grandes reines et les petites reines, aussi bien que les grands soldats et les petits soldats, les grands ouvriers et les petits ouvriers. Dans cette république si singulièrement ordonnée, chaque unité sociale remplit très exactement son office; les petits n'envient nullement le rôle des grands, et cette bonne entente, cette vie prospère porte la sanction du temps ; car les termites vivaient dans les temps géologiques, dès l'époque secondaire, avant que commençât à se déposer l'énorme assise crayeuse de quatre cents mètres d'épaisseur sur laquelle Paris est bâti. Certainement la constitution qui régit les termitières n'est pas œuvre humaine ; mais serait-il plus raisonnable d'en faire honneur aux principes darwinistes, à la concurrence vitale, à la sélection naturelle[1]?

[1] Dans le paragraphe intitulé fort à propos : *Cas difficiles*, M. Darwin n'hé-

Faisons un nouveau pas, entrons dans un autre ordre de faits. Jusqu'à présent les individus polymorphes dont la réunion constitue pleinement l'espèce étaient de même génération, vivaient ensemble : maintenant nous allons les voir naître les uns des autres et se succéder dans le temps.

Commençons par faire l'histoire de l'hydre d'eau douce. L'hydre d'eau douce est un petit animal d'une organisation très simplifiée. Son corps a la forme d'un vrai sac. Le bord libre du sac porte une couronne de tentacules ou bras mobiles, rétractiles, garnis de nombreuses ventouses microscopiques. La cavité intérieure remplit à la fois tous les offices de la bouche, de

site pas à avouer que l'explication des insectes neutres est une des difficultés les plus graves que l'on puisse élever contre sa doctrine. Et en effet, si la sélection accumule les déviations, si elles doivent être transmises par hérédité, comment comprendre les neutres qui ne peuvent procréer et par conséquent transmettre ? Comment concevoir que la neutralité constitue une modification utile, puisqu'elle est une imperfection? Pour une explication décisive, M. Darwin renvoie à un prochain ouvrage, puis il revient sur sa décision et présente l'explication suivante applicable seulement aux fourmis ouvrières. Ces fourmis sont neutres; elles diffèrent des mâles et des femelles par leurs instincts et leurs caractères extérieurs : il y a plus, ces neutres eux-mêmes diffèrent entre eux. Quant à la neutralité, elle s'explique, selon M. Darwin, par l'action sélective, en admettant qu'il soit avantageux à la communauté que plusieurs de ses membres soient aptes au travail et point aptes à la reproduction. Mais comment comprendre la transmission et l'accumulation de modifications corrélatives par le moyen d'individus qui n'engendrent pas? Ici M. Darwin suppose : il suppose que le principe de sélection s'applique autant à la famille qu'à l'individu et il conclut en ces termes : « Une légère modification de structure ou d'instinct, corrélative à l'état de stérilité de certains individus s'est sans doute trouvée avantageuse à la communauté; par conséquent les mâles et les femelles fécondes de la même communauté réussirent mieux dans la vie que ceux des communautés rivales et transmirent à leur postérité féconde une tendance à reproduire des individus stériles, doués des mêmes particularités d'organisation et d'instinct. » *(Origine des espèces*, p. 342.) Ce passage témoigne de l'emploi que M. Darwin fait des conjectures, et il faut convenir qu'en prenant pour des raisons solides des hypothèses aussi arbitraires, une doctrine est toujours facile à légitimer. Mais l'auteur n'a pas encore touché au point vif de l'objection à sa thèse : les différences souvent extrêmes que les neutres peuvent offrir. Il les expliquera aisément au moyen d'une conjecture nouvelle : C'est que « l'élection naturelle agissant sur des parents féconds peut arriver à former successivement une espèce qui produira régulièrement des neutres fort différents entre eux. Seulement, ajoute-t-il, il faut admettre, en pareil cas, qu'une série complète de degrés intermédiaires a existé antérieurement, comme elle existe encore aujourd'hui chez la fourmi chasseresse, et qu'ensuite les deux formes les plus extrêmes s'étant trouvées les plus utiles à la communauté, se sont de plus en plus multipliées par l'élection des parents qui les procréaient, jusqu'à ce que tous les individus intermédiaires en caractères aient enfin cessé d'être produits. » *(Origine des espèces*, p. 346.) La sélection qui fait toutes ces choses, n'est pas, à coup sûr, l'aveugle instrument du hasard. (M. Faivre : *La Variabilité des espèces*, p. 13.)

l'estomac, de l'intestin et l'on pourrait ajouter de l'appareil circulatoire. Ce petit être n'est cependant pas le moins bien partagé de la création au point de vue de la propagation de l'espèce : il se multiplie et par bourgeonnement ou gemmation et par œufs. La reproduction par bourgeonnement a lieu pendant toute la belle saison. Il se développe sur l'hydre-mère, à la base inférieure du sac, des bourgeons qui grossissent, se creusent d'une cavité et prennent des tentacules sur leur bord libre. Pendant un certain temps la vie, et la table, est commune entre la mère et la fille : mais bientôt le pied de la jeune hydre s'étrangle au dessous de la cavité stomacale, s'amincit, se rompt enfin et le nouvel individu prend une existence indépendante. Dans quelque temps à son tour il produira des bourgeons qui formeront une troisième génération d'hydres et ceux-ci seront les parents d'une quatrième et ainsi de suite, aussi longtemps que la saison sera favorable. Mais l'automne arrive, le bourgeonnement cesse et un autre phénomène lui succède. Les hydres, vieilles et jeunes, mères et filles, donnent des œufs. Sur un point de leurs corps, et d'ordinaire à l'endroit où poussaient les bourgeons, la peau se soulève en forme de cupule. Sous cet abri se développent des corpuscules arrondis, de vrais œufs, qui s'entourent d'une coque hérissée ; puis la cupule crève, l'œuf est expulsé et va s'attacher au premier objet venu : c'est là qu'il passera l'hiver et attendra que la chaleur du printemps le fasse éclore. Quant à l'hydre qui a donné les œufs, son rôle est fini, son existence est terminée ; elle meurt.

Chez l'hydre, le procédé de gemmation agame est externe, les bourgeons poussent au dehors du corps ; de plus tous les individus qui doivent naissance à la production par bourgeonnement sont aptes à donner des œufs. Les pucerons vont nous offrir un mode de gemmation agame interne. Dans ce groupe aussi la division du travail physiologique est poussée plus loin et les individus qui produisent des bourgeons ne donnent pas d'œufs.

Tout le monde connaît les pucerons, ces petites bêtes de couleur verte, noire ou bronzée, montées sur six pattes, avec deux gros yeux latéraux et deux longues antennes sur la tête, et à l'extrémité de l'abdomen des tuyaux ou *cornicules* que les

fourmis viennent sucer. Nos rosiers, nos tilleuls, nos pommiers, nos pêchers, souffrent beaucoup de leurs piqûres. Heureusement les pucerons ont de nombreux ennemis : les coccinelles ou bêtes-à bon-Dieu, les larves d'hémérobe, de syrphe, en font un effrayant carnage. Mais venons à notre fait. Les pucerons sont ovipares et aussi vivipares, ou plutôt gemmipares, mais les mêmes individus ne jouissent point à la fois de ce double mode de fécondité. Au printemps, aussitôt que la température s'adoucit, on voit paraître les pucerons. D'où viennent-ils ? Où ont-ils passé l'hiver ? Pendant l'hiver il n'y a pas de pucerons, mais seulement des œufs de pucerons tout petits, cachés à l'aisselle des bourgeons et des écailles. Les premiers pucerons de l'année naissent donc de graine ou d'œufs. Mais une fois que cette première génération a pris sa place au soleil, la multiplication va vite. Pendant tout l'été des bourgeons se forment, se développent à l'intérieur de la mère pucerone qui met ainsi au monde des petits vivants. Par ce mode de gemmation agame et interne, un puceron peut donner cent petits, puis il meurt : mais chacun de ses enfants est aussi fécond que lui, et c'est par conséquent par milliards qu'il faut compter les descendants d'un seul puceron qui voient le jour en un été. Quand l'automne arrive, il naît des pucerons de deux formes un peu différentes et alors aussi apparaît le dualisme sexuel : ces pucerons ne peuvent plus se produire par le procédé de bourgeonnement, mais ils donnent des œufs. Nous avons ici un double moyen de reproduction en même temps que génération alternante : la propagation se fait par gemmes et par œufs, mais l'individu qui produit des bourgeons n'a jamais d'œufs.

Dans les deux groupes des hydres et des pucerons, les petits engendrés par voie de gemmation agame se séparent de la mère-souche et deviennent tout à fait indépendants ; mais on entrevoit facilement qu'au moyen d'une légère modification la nature[1] pourrait déterminer l'union permanente des fils et des

[1] Le mot *nature*, dit Cuvier, signifie — « tantôt les propriétés qu'un être tient de naissance par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art ; — tantôt l'ensemble des êtres qui composent l'univers ; — tantôt enfin les lois qui régissent ces êtres. C'est surtout dans ce dernier sens que l'on a coutume de personnifier la nature et d'employer son nom pour celui de son auteur. » Dans nos discussions scientifiques

petits-fils avec leur premier parent. Eh bien! ce mode se trouve réalisé chez la stéphanomie. La stéphanomie appartient à l'ordre des Acalephes hydrostatiques, embranchement des zoophytes. Elle se présente sous l'aspect d'une guirlande de cristal longue de près d'un mètre, et portant des filaments entremêlés d'organes renflés en forme de cloche. Toute la colonie vient d'un œuf. De l'œuf est sorti un être agamé pourvu d'une vessie aérienne, et ce premier individu a engendré tous les autres par bourgeonnement. L'ensemble de la colonie comprend des unités sociales de différents ordres : il y a les nourriciers, il y a les nageurs et encore les générateurs. Chacun a sa fonction et une structure en rapport avec son rôle. Les nourriciers seuls ont une cavité digestive; mais le liquide réparateur qu'ils savent seuls préparer est conduit par des canaux à tous les autres membres de la famille et entretient leur vitalité. Les générateurs n'acquièrent ordinairement l'appareil producteur des œufs que quand ils se séparent de la colonie sous forme de méduses ombellées.

Natura saltatim non agit : la nature n'agit point par saut, nous le voyons clairement déjà, et en même temps nous concevons une juste idée du sens qu'on doit donner à cette maxime. Les êtres organisés, les êtres vivants, exécutent comme tels une série d'actions spéciales conformes aux lois de la vie et qui leur sont absolument propres; ces actions vitales, on les nomme *fonctions*. Ainsi tous les animaux mangent, digèrent, respirent, propagent leur espèce. Manger et digérer, respirer, etc., voilà autant de fonctions, et quelques-unes de ces fonctions sont tellement fondamentales pour les animaux, que, quand un animal ne peut plus les exercer, il cesse de vivre, il meurt.

La nature octroie généreusement à tout être vivant les instruments variés, les organes au moyen desquels les fonctions fondamentales peuvent être mises en action et le but de chacune d'elles parfaitement atteint. Toutefois, quand il s'agit d'une même fonction, la nature ne s'astreint nullement à fournir à tous les êtres vivants des instruments de modèle identique pour

nous mettons en avant la nature, parce que le trop fréquent emploi du nom adorable de Dieu en ces circonstances pourrait nous faire perdre quelque peu du respect que nous devons constamment avoir pour notre Créateur et souverain Maître.

l'utiliser ; il semble, au contraire, que, de parti pris, la nature s'ingénie à épuiser toutes les combinaisons possibles d'organes destinés à un acte particulier. Ainsi s'agit-il de la fonction de digestion qui répond à la préparation du liquide nutritif, du sang, l'appareil digestif chez l'hydre n'est tout simplement qu'un sac en forme de dé à coudre, et nous trouvons chez le bœuf, pour le même usage, un très long tube avec un quadruple estomac; mais la nature ne fait point de saut, et nous pourrions, en passant par l'ortie de mer, l'oursin, l'huître, etc., le poisson, le lion, le singe, etc., établir une série graduée de modifications entre la simple poche de l'hydre et l'appareil digestif très complexe du bœuf. Et s'il s'agissait de l'appareil respiratoire, nous arriverions encore à établir une série analogue; seulement dans chacune des séries les mêmes animaux n'occuperaient pas le même degré. L'hydre respire par la peau : voilà la forme la plus simple; mais, au point de vue de la respiration, c'est l'oiseau qui a été le plus richement doté par la nature, car il a des poumons à cellules petites et nombreuses, et de plus des prolongements pulmonaires ou chambres aériennes qui se ramifient jusque dans les os des membres. Or, entre la respiration cutanée de l'hydre et l'appareil pulmonaire très complexe de l'oiseau, nous aurions à placer beaucoup de nuances intermédiaires par lesquelles nous irions lentement d'un extrême à l'autre, comme seraient : la respiration au moyen des branchies soit extérieures (néréides, crevettes, axolotes, etc.), soit intérieures (huîtres, poissons, etc.); puis la respiration trachéenne des insectes; enfin la respiration pulmonaire, d'abord imparfaite chez l'escargot et la limnée, et de plus en plus parfaite dans la classe des reptiles et dans la classe des mammifères.

(La suite prochainement.) A. HATÉ.

LA FRANCE DE SAINT LOUIS

ET LA FRANCE DE LA RÉVOLUTION

Notre siècle se trouve beau et bien fait. Volontiers il se compare aux autres. Jetant un regard dédaigneux sur le passé, il dit : En vérité nos pères étaient de pauvres sires, surtout ceux qui ont eu le malheur de vivre au sein des ténèbres palpables et sous le poids de toutes les servitudes du moyen âge, privés des splendeurs de notre luxe et des douceurs de notre confortable. Cette compassion part d'un grand fonds d'ignorance et de préjugés. Sans se donner la peine d'étudier le moyen âge, poètes, historiens, journalistes exécutent chaque jour la partie la plus facile du mot d'ordre du maître. « Il ne faut connaître ces temps que pour les mépriser. Ils renient », ils maudissent le passé, ils jettent l'anathème à quatorze siècles de notre histoire. Ne pouvant supprimer leurs ancêtres, ces fils perdus de la Révolution s'efforcent de les déshonorer, et quand a mort a débarrassé la France d'un de ces enfants égarés[1] qui a passé trente ans à l'insulter, une foule scandaleusement nombreuse s'est pressée à ses funérailles comme à celles d'un grand citoyen. « Les corps constitués de l'État se sont rendus officiellement à ses obsèques ; la jeunesse y a délégué ses représentants ; de graves orateurs ont pris la parole sur sa tombe et n'ont point cru devoir mêler des restrictions à leurs éloges. Bien plus, sur son cercueil même on s'est inspiré de son exemple. On a injurié la France du passé en distinguant entre la France puissante et vraie, la France du peuple et la France

[1] Michelet.

théâtrale des gentilshommes à genoux devant une idole[1]. » Spectacle douloureux et inouï dans l'histoire des grands peuples, qui ont toujours pieusement entretenu les longs souvenirs et le culte de leur grandeur passée. « La mémoire du passé ne devient importune que lorsque la conscience du présent est honteuse[2]. » Non, la vraie France, n'est pas celle sur laquelle la Révolution a accumulé tant de hontes, de malheurs et de ruines; la vraie France, c'est celle que l'Église a faite par ses évêques « comme l'abeille fait sa ruche », et en ce moment où le frelon révolutionnaire s'acharne à la lui disputer, elle n'a qu'à en appeler aux œuvres.

Les frelons de la Révolution ont bien pu manger le miel et détruire la ruche; mais quant à construire quelque chose, ils ont fait voir *que cet art passait leur savoir*.

C'est ce que nous voudrions essayer de prouver par l'histoire, en comparant, à l'aide des documents fournis par l'érudition contemporaine, la France telle que la Révolution l'a faite à la France telle qu'elle était, je ne dis pas avant 1789 (car si on a pu dire que le XVIII[e] siècle n'est fini que dans les almanachs, on peut dire aussi que ce n'est que dans les almanachs que la Révolution commence en 1789), mais au temps de saint Louis, époque qui plus qu'aucune autre nous fait voir ce que fait l'Église pour le bien des nations et entrevoir ce que serait la plénitude du règne de Dieu parmi les hommes.

Avant de pénétrer dans la vie intime de la France, d'étudier ses diverses classes sociales, ses mœurs, ses institutions, jetons un regard sur l'extérieur ; voyons quel aspect nous offre sa surface et sous quel vêtement elle se présente à nous aux deux époques que nous voulons comparer. A ce point de vue l'avantage n'est pas de notre côté. La France en vieillissant ne s'est pas embellie. Elle nous montre son front chauve découronné de ses vertes forêts, autrefois son plus bel ornement; elle nous montre les flancs décharnés de beaucoup de ses coteaux et de ses montagnes, où les eaux, au lieu de filtrer doucement dans la vallée à travers le ga-

[1] D'Haussonville, *Revue des Deux Mondes*, 1[er] janvier 1876.

[2] Montalembert.



zon et les forêts, tombent en torrents ravageurs, et « le laboureur ramasse son champ au bas de la colline, ou le suit voguant à grande eau et s'ajoutant à la terre du voisin[1]. » La vieille mère a reçu cet outrage de ses modernes enfants qui l'ont du même coup enlaidie et appauvrie. Sans parler de la vaste étendue des terres enlevées à la culture, sans parler de cent millions payés chaque année à l'étranger pour les bois qu'il nous fournit[2], qui pourrait évaluer les désastres des inondations causées par cet imprudent déboisement? Qui pourrait calculer ce que nous coûteront les travaux de reboisement entrepris depuis une quinzaine d'années et qui ne demanderaient pas moins de deux cent quatre-vingt-trois ans, en supposant qu'on reboisât 4,000 hectares par an, comme on l'a fait jusqu'ici[3]. La disparition des forêts a eu aussi de funestes conséquences pour le climat et la fertilité du sol. Des observations météorologiques faites depuis douze ans par M. Mathieu, sous-directeur de l'École forestière de Nancy, et M. Fautrat, sous-inspecteur en terrain découvert et en forêt, il résulte que la quantité de pluie qui tombe annuellement sur les terrains boisés est plus grande que celle qui tombe sur les terrains découverts (dans les environs de Nancy 0m,8003 sous bois et 0m,6527 en pays découvert); que sous bois l'évaporation étant trois fois moindre qu'en terrain découvert, l'eau s'y conserve et s'emmagasine dans les couches inférieures pour alimenter les sources d'une manière constante, avantage inappréciable surtout dans les pays chauds exposés aux sécheresses; qu'en forêt le refroidissement et l'échauffement s'opèrent avec plus de lenteur, la température y est plus égale du jour à la nuit, d'un jour à l'autre, de saison à saison; les chaleurs et les froids subits, s'ils ne sont pas de durée, ne s'y font pas sentir. Les forêts produisent sur le climat à l'intérieur un effet analogue à celui que la mer produit sur les climats des côtes[4].

Les forêts n'étaient donc pas un « *dommageable ornement* ».

[1] Michelet, *Histoire de France*, t. II.
[2] E. Reclus, *Geographie universelle*, t, II, p. 860.
[3] J. Clavé, *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1878.
[4] *Revue des Deux Mondes* 1er novembre 1878, — *Revue des Questions scientifiques*, 1er janvier 1879.

Nos ancêtres faisaient œuvre de sagesse en les conservant : leur destruction est une calamité pour la France actuelle.

Mais ce n'est pas seulement cette parure de ses forêts que la France a perdue, du moins en partie : aux beautés naturelles de notre sol nos ancêtres avaient mêlé des milliers de monuments, merveilleux chefs-d'œuvre d'architecture que nous avons détruits et que nous n'avons pas su remplacer. Elle était si belle cette France du moyen âge « le plus bel, le plus plaisant, le plus gracieux et le mieux proportionné de tous les royaumes[1], » que pour nos pères elle était l'image du paradis :

Noble Dame des fleurs de lys,
Soyez reine du paradis
De France; de ce beau pays
Nous retournons en paradis.

Aussi, comme ils l'aimaient ! Loin d'elle comme il « leur prenait à remembrer de dolce France » ! Le besoin du beau, un des nobles besoins de l'homme, était alors bien plus satisfait que dans notre société moderne. Si un de nos *barbares* aïeux revenait parmi nous, il nous plaindrait bien amèrement en comparant la France telle qu'il l'avait laissée avec la France telle que nous l'avons faite, « ce pays naguère tout parsemé de monuments innombrables et aussi merveilleux par leur beauté que par leur inépuisable variété, avec sa surface actuelle de jour en jour plus uniforme et plus aplatie ;... ces châteaux sur chaque montagne et ces abbayes dans chaque vallée avec les masses informes de nos manufactures ;... ces flèches à jour avec les noirs tuyaux de nos usines[2]. » L'imagination encore remplie du spectacle enchanteur que présentait l'ancienne France : « ces tours isolées qui servaient de vedettes sur les hauteurs, les donjons enserrés dans les bois ou suspendus à la cime des rochers comme l'aire des vautours, les ponts pointus et étroits jetés hardiment sur les torrents ; les villes fortifiées que l'on rencontrait à chaque pas et dont les créneaux étaient à la fois des remparts et des ornements ; les chapelles, les oratoires, les ermitages placés dans les lieux les plus pittoresques, au bord

[1] Gilles Bouvier, roi d'armes de Charles VII.
[2] Montalembert, *Art et littérature*, p. 249.

des chemins et des eaux; les beffrois, les flèches des paroisses de campagne, les abbayes, les monastères, les cathédrales, tous ces édifices que nous ne voyons plus qu'en petit nombre, et dont le temps a noirci, obstrué, brisé les dentelles, tous ces édifices qui avaient alors l'éclat de la jeunesse... toute cette architecture religieuse, civile, militaire, qui pyramidait et attirait de loin les regards »[1] : quelle pénible impression ne ressentirait-il pas en parcourant la France d'aujourd'hui!

Au moyen âge « la construction s'harmonise avec les localités: sauvage et grandiose dans les lieux abruptes; élégante et fine au pied des riants coteaux, sur les bords de rivières tranquilles, au milieu des plaines verdoyantes. Dans les habitations, des vues sur les points pittoresques sont toujours ménagées avec art... Nous qui sommes civilisés, nous élevons des pavillons élégants sur quelque site agreste destiné à porter une forteresse, et nous bâtissons des constructions massives au bord d'un ruisseau courant à travers des prés »[2].

« Les ponts et les viaducs des ingénieurs sont toujours les mêmes dans la plaine la plus unie ou dans la gorge des montagnes les plus abruptes. Ils se préoccupent, non de mettre la construction en harmonie avec le paysage, mais uniquement d'équilibrer la poussée et la résistance des matériaux »[3].

De leur côté, des populations entières dans les campagnes semblent avoir pris à tâche d'enlaidir le territoire qu'elles occupent; elles mutilent ou torturent les arbres qui leur restent encore, comme si on ne pouvait pas mettre le sol en culture tout en laissant au paysage sa beauté naturelle. En Angleterre, où l'agriculture est si florissante, mais où le peuple a toujours eu pour les arbres du respect, il est peu de sites qui n'aient une certaine grâce, soit à cause des grands chênes isolés étalant leurs branches au-dessus des prairies, soit à cause des massifs parsemés avec art autour des villages et des châteaux[4]. Le peuple anglais, qui a tant conservé du moyen âge, et qui ne s'en trouve pas plus mal, respecte bien des choses

[1] Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*
[2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 236.
[3] E. Reclus, *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1866.
[4] E. Reclus, *Revue des Deux Mondes*, 1er décemb. 1864.

encore plus respectables que les arbres, qui le sont cependant beaucoup. La Révolution ne respecte rien.

Mais, dira-t-on, qu'importent toutes ces beautés si la population qui vivait sur un sol si orné ne pouvait, sous le poids accablant de ses misères, contempler ce beau spectacle qu'à travers les larmes; si le paysan, qui « se nourrit de soupe, et non de *beaux paysages* », pouvait lui aussi, en songeant à son malheur, résumer ainsi sa vie :

Point de pain quelquefois, et jamais de repos :
Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts,
Le créancier et la corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture achevée ;

si ces animaux farouches que La Bruyère nous dépeint « répandus dans la campagne, noirs, livides, tout brûlés par le soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible, qui se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines », ne sont qu'un portrait adouci du paysage du moyen âge? Quand nous aurons étudié en détail la vie et la condition du paysan au temps de saint Louis, nous verrons que bien différente est l'idée que nous devons nous en faire.

I. — Le Paysan

Une première preuve que le paysan ne mourait pas de faim, c'est que la population se pressait alors sur notre sol « aussi nombreuse, si elle ne la dépassait pas un peu sur certains points, que celle de la France actuelle [1]. » Des recherches récentes [2] plus circonscrites, plus précises, n'ont fait que confirmer sur ce point les résultats généraux où étaient arrivés Dureau de la Malle, Leber, etc. La plupart de nos églises bâties au moyen âge sont par leur dimension en rapport avec la population moderne des localités, trop grandes mêmes pour le nombre de ceux qui les fréquentent aujourd'hui. Or à cette époque la population rurale formait l'immense majorité de la nation : elle

[1] Siméon Luce, *Histoire de Duguesclin*, p. 56.
[2] Ch. de Beaurepaire, A. de Boislisle,

ne quittait pas l'air pur, les vastes horizons, la vie simple et libre des champs pour aller s'étioler et s'atrophier dans quelque rue étroite et nauséabonde d'une grande ville. Nous avons changé tout cela. Aujourd'hui on émigre en masse vers les villes[1].

Ces chercheurs d'or et de renommée ont de la peine à trouver du pain. Grand renfort pour les émeutiers. La plaie honteuse qui ronge la France actuelle, qui rend sa population stationnaire à côté des nations qui vont s'accroissant et s'agrandissant rapidement, cette plaie si alarmante pour notre avenir était inconnue aux fortes, saines et religieuses générations du moyen âge[2]. « En parcourant les censiers de cette époque on est frappé du grand nombre d'enfants que chaque famille renferme »[3].

Pour connaître la vie matérielle des paysans du moyen âge nous n'aurions qu'à parcourir nos campagnes : dans la plus grande partie, la maison, le mobilier, la nourriture, les travaux, n'ont guère changé. Pour celui qui doit se contenter du nécessaire les besoins varient peu ; il est à l'abri des inconstances de la mode et des transformations capricieuses du luxe ; sa pauvreté règle ses goûts. Alors comme aujourd'hui la forme et les matériaux de la maison variaient suivant les provinces. Dans celles de ces provinces qui ont été particulièrement soustraites au contact des habitants des grandes villes, comme certaines parties du Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berry, la Bretagne, le Morvan, le Jura, les Vosges[4], un paysan du moyen âge ne trouverait pas de grands changements. Sous ces toits rustiques rebelles au progrès se conservent en même temps et les vieilles traditions et les fortes générations.

« Autrefois nos maisons étaient de saule, mais nos hommes

1 « Vers 1830 les Français vivant dans des communes moindres de 2,000 individus formaient les trois quarts de la nation ; de nos jours ils n'en sont pas même les deux tiers. En 1873, une moitié du surcroît total de la population, soit 80,000 Français sur 160,000, s'est établie à Paris et dans sa banlieue. Déjà dans sept départements le nombre des citadins dépasse celui des campagnards. » E. Reclus, *Géographie universelle*, t. II, p. 846.

2 *Revue des Questions historiques.*

3 Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, p. 341.

4 Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 289.

étaient de chêne; aujourd'hui nos maisons sont de chêne, mais nos hommes ne sont pas seulement de saule, quelques-uns sont de paille », dirait un vieil auteur. En Normandie, sur les bords de la Seine, de l'Orne, de la Dives, sur les côtes de la Manche, beaucoup de maisons des paysans, en pans de bois hourdés en terre mêlée de paille, couvertes en chaume ou en bardeaux, rappellent par leur structure les charpentes de la Norwège et du Danemark, patrie primitive des Normands et celles qu'on voit sur la tapisserie de Bayeux[1]. Sur les bords de la Garonne, dans le Languedoc et la Provence, pays de tradition romaine, on trouve les habitations rurales les plus gracieuses, celles qui rappellent le mieux celles des peintures antiques. Elles sont larges, spacieuses, basses, orientées toujours de la manière la plus favorable, possédant des portiques, ou plutôt des appentis à jour, afin d'abriter les habitants qui, sous ce doux climat, se livrent à leurs travaux en dehors de la maison (Viollet-le-Duc).

Au moyen âge les paysans étaient d'ordinaire groupés en hameaux ou en villages. Visitons un de ces groupes ruraux. Les terres qui les entourent sont de trois sortes : 1° la terre du seigneur *(mansus indominicatus)*, le domaine qui lui appartient en propre et qu'il s'est réservé, quand il a concédé une partie de ses terres aux hommes libres ou aux serfs; 2° les terres des hommes libres *(mansi ingenuiles)* concédées aux tenanciers par un bail à cens. Ces hommes libres désignés sous le nom de *vilains*, de *roturiers*, de *cottiers*, d'*hostes* (lorsque étrangers à la seigneurie ils sont venus se fixer sur les terres du seigneur), d'*hommes* de *pooste* (sub potestate), sont de vrais propriétaires, jouissant du domaine utile, pouvant transmettre leurs biens par héritage, mais soumis envers le seigneur à certaines obligations : droits de mutation, cens, corvées, etc., *in recognitione domini;* 3° les terres des serfs, appelés aussi *mainmortables*, *hommes* de *corps*. D'après Beaumanoir, ils ne jouissaient que d'une liberté restreinte et ne pouvaient quitter la seigneurie ou se marier à une personne étrangère sans indemniser le seigneur. Ils possédaient, mais ils ne pouvaient disposer de leurs biens par testament. A leur mort le seigneur héritait ou pouvait hériter, de là le nom de *mainmortables*. (La main, symbole de la

[1] *Id.*, p. 292.

puissance et instrument de la donation, était comme paralysée, frappée de mort.) Le seigneur avait sur eux le droit de *poursuite*, c'est-à-dire le droit de les faire saisir s'ils quittaient le lieu où ils devaient résider, et de *formariage*, c'est-à-dire d'exiger une indemnité quand ils se mariaient hors de la seigneurie ou à une personne franche[1]. Ils étaient aussi taillables à merci. Sous saint Louis, les serfs des terres de l'Église et du domaine royal étaient déjà presque tous affranchis ; et bientôt Louis X, voulant que dans « le royaume des Francs la chose en vérité soit d'accord avec le nom », ordonnera que par tout le royaume ces servitudes soient abolies, et que les autres seigneurs qui ont *hommes de corps* prennent exemple de lui pour les affranchir.

Puisque c'est la classe des hommes libres qui compose déjà ou composera bientôt la presque totalité de la population rurale, c'est celle-là que nous étudierons et que nous comparerons avec la classe agricole de nos jours.

Sans doute alors, de même qu'aujourd'hui, le paysan ne jouissait pas d'un bonheur sans mélange renouvelé du paradis terrestre. Mais quand on se rend compte de sa vie matérielle et morale dans son ensemble et dans ses détails, à la place de cet être misérable, ignorant et abruti imaginé par l'ignorance ou la mauvaise foi de nos écrivains, on trouve un paysan qui ressemble beaucoup aux paysans de nos jours (je parle des meilleurs), auxquels il n'aurait pas grand'chose à envier, et pour lesquels sur plus d'un point il pourrait être un objet d'envie.

Commençons par visiter sa demeure. Nous trouvons que sa porte est fermée par des *chevilles de bois, ou des buchettes*, de façon à ne pas décourager les voleurs, s'il y en avait ; car quand il y a un pêne, on peut le reculer avec la pointe d'un couteau, et ouvrir l'*huis*[2]. Le jour pénètre par de petites fenêtres et par le volet de la porte. Le verre à vitre est encore un objet de luxe, et à la fenêtre du paysan la toile cirée, le papier huilé, ou le parchemin en tiennent lieu[3]. Le mobilier de

[1] Ad. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France*, p. 103.

[2] Siméon Luce, *Histoire de du Guesclin*, p. 58.

[3] « Aiez vos fenestres closes bien justement de *toille cirée* ou autre, ou de *parchemin*, si justement que nulle mouche y puisse entrer. » Ménagier de Paris.

ces chaumières se retrouverait à peu près dans celles de nos jours : *poz d'airain* (cruches de cuivre) à porter le lait, *courges à porter eaue*, chandeliers de cuivre, de laiton ou de bois, *landiers* ou chenets de fer, cognées, gobeleterie partie en verre, partie en étain, voire même en argent (qui n'est pas du ruolz). Car il est souvent question dans les documents du XIVe siècle, de hanaps, de gobelets, de cuillers d'argent[1]. Dans le fabliau du XIIIe siècle intitulé : *De l'oustillement au vilain*, on voit que la demeure du vilain contient trois bâtiments : l'un pour les grains, l'autre pour le foin, le troisième pour l'habitation personnelle de la famille. Dans cette habitation rustique, un feu de fagots et de sarment pétille dans une vaste cheminée garnie d'une crémaillère en fer, d'un trépied, de gros chenets. Une marmite, à côté du foyer un four, et tout auprès un très vaste lit, une huche, une table, un banc, un casier à fromages, quelques paniers, un mortier, un petit moulin à bras, complètent cet ameublement[2].

L'inventaire d'un paysan aisé de basse Normandie dressé en 1333 et cité par M. Siméon Luce (p. 60) ferait envie à bien des paysans de nos jours. Pour les habits, ils étaient faits de solides étoffes de laine qui valaient bien nos cotonnades. Une *cotte* de drap, longue robe serrée à la taille par une ceinture de cuir ; par dessus la cotte un surtout appelé *surcot* ou *surcotte*, manteau de gros bureau qui tombait des épaules jusqu'à mi-jambes ; des *chausses* ou *braies* de laine, large caleçon attaché à la taille par un cordon ; une bourse et une gaîne pour le couteau suspendue à la ceinture ; sur la tête ordinairement rien du tout; en cas de pluie ou de froid le chaperon d'étoffe attaché à la surcotte, ou un chapeau de feutre à larges bords ; aux pieds, des *housseaux* ou *heuses* (grosses bottes) et sans doute aussi souvent les sabots retentissants, tel est le costume du paysan du XIIIe siècle, qui se rapproche bien plus du costume gaulois que du costume contemporain[3]. Quant à la partie la

[1] Dans sa récente histoire de du Guesclin, M. Siméon Luce a écrit sur la vie privée au XIVe siècle un chapitre fort curieux et fort savant auquel je ferai de nombreux emprunts.

[2] Lacroix, *Mœurs, usages et costumes du moyen âge*, p. 102.

[3] *Ibid.*, p. 103.

plus intime du vêtement, la chemise pour l'appeler par son nom, nos pères du moyen âge ont longtemps passé pour ne l'avoir pas connue. C'était une calomnie que l'érudition contemporaine a fait disparaître. De 1190 à 1840, le vêtement de dessous appelé chains ou chainse, en usage aux XIe et XIIe siècles, « se transforma en chemise, la chemise dans le sens où nous l'entendons, pièce fondamentale en toile de fil, que toute personne aisée voulut porter sur la peau[1]. M. Siméon Luce prouve même que dès la première moitié du XIVe siècle la chemise ne fut pas réservée aux personnes aisées, mais devint d'un usage universel[2]. Au fond des campagnes on est déjà si riche en draps et en chemises qu'on fait une lessive à part pour le linge[3]. N'avait-on pas dit aussi que l'usage des bains était inconnu au moyen âge, qu'à partir de la chute de l'Empire romain on ne s'était pas lavé pendant mille ans ? Or il est prouvé que les établissements de bains, les étuves comme on les appelait alors, étaient très multipliés, que toute habitation un peu aisée était pourvue de « sa cuve à baigner », et l'on n'est pas médiocrement surpris de trouver de *petites étuves* dans de simples hameaux[4].

Le salaire des serviteurs, aussi élevé qu'il l'a été pendant la première moitié de notre siècle, et l'alimentation des paysans attestent l'aisance qui règne dans la campagne. Sans doute il y a des provinces où l'on vit surtout de pain de seigle[5] et de bouillie *(pulmentum quod polenta vocatur facta de gruello cum aqua et lacte fortiter bulliens)*, mais le pain blanc n'est pas rare[6]. Le froment était cultivé sur les divers points du territoire où on le cultive encore aujourd'hui.

La viande de porc, « jambon et eschinées du pourceau », jouait comme aujourd'hui un grand rôle dans la nourriture du paysan. Chaque ménage élevait un ou plusieurs de ces animaux qui étaient tués et salés à un moment de l'année,

[1] Jules Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 181.
[2] *Histoire de du Guesclin*, p, 76.
[3] *Ibid.*, p. 77.
[4] *Ibid.*, p. 63.
[5] Sologne (Secalaun'a), Berry, Auvergne, etc.
[6] *Hist. de du Guesclin*, p. 62.

Le porc à engraisser *leur coûtait* peu de son,

à côté des vastes forêts seigneuriales où ils pouvaient les mettre à la glandée. Les bois étaient évalués d'après le nombre de porcs qu'ils nourrissaient ou pouvaient nourrir : *Silva ubi possunt saginari porci tot*[1]. Mais il paraît que les paysans ne se contentaient pas toujours de cette viande. On trouve dans les chaumières « une haste de bois à *rostir poulaille*[2]. »

La *poule au pot* du bon roi Henri pourrait bien n'être qu'une réminiscence du passé et un rêve pour l'avenir. La moutarde est un condiment dont on fait grand usage, ainsi que de toutes sortes d'épices. Un voyageur breton dégaine contre un maître d'hôtellerie parce que la viande qu'on lui présente n'est pas assaisonnée de moutarde[3].

Dans les pays où l'on cultive la vigne, qui comprenaient alors la Normandie et la Picardie[4], comme il n'est besoin d'aucune autorisation pour vendre le vin au détail, il y a presque autant de taverniers que de propriétaires[5]. Le bon marché rend la consommation énorme. Si nous sortons de la maison nous trouvons à côté un petit potager,

Où croissent à plaisir l'oseille et la laitue

et bien d'autres plantes potagères désignées alors sous le nom générique d'*aigrun*. Une des plus recherchées était le *chardon*, qui n'était autre sans doute que notre artichaut. Au delà du potager s'étendent les champs, les prés, la vigne, etc., où croissent à peu près toutes les moissons et les récoltes qui font aujourd'hui l'ornement de nos campagnes et la richesse de nos agricultures. Pour

1 Léon Gautier, *Revue du Monde catholique*, t. XXIX, p. 194.

2 *Hist. de du Guesclin*, p. 63.

3 *Hist. de du Guesclin*, p. 63.

4 « Quelques érudits ont attribué la disparition de l'industrie vinicole au refroidissement du climat : nous pensons qu'ils se trompent. Au moyen âge on faisait subir aux vins avec du miel, de la cannelle et de la coriande une foule de préparations auxquelles on donnait le nom d'*hypocras* et qui en changeaient tout à fait le goût. L'hypocras passa de mode, et quand on en fut revenu aux vins naturels, on abandonna ceux des régions du Nord et de l'Ouest, à peine buvables lorsqu'ils n'étaient pas travaillés. » Ch. Louandre, *Introduction à l'histoire agricole* d'A. Monteil, p. 33.

5 *Hist. de du Guesclin*, p. 63.

les féconder l'homme ajoute à ses durs labeurs la prière qui fait descendre les bénédictions du ciel. Les jours de dimanche on ne voyait pas alors comme de nos jours « ces animaux *stupides* répandus dans la campagne et fouillant la terre avec une opiniâtreté *impie.* » Pour satisfaire à la piété des fidèles, l'Église de concert avec le pouvoir temporel avait multiplié ces jours de repos et de prière si bienfaisants pour l'âme et pour le corps. Au XIII[e] siècle, d'après un bréviaire de Troyes, on célébrait dans ce diocèse soixante-dix-neuf fêtes chômées, sans compter les dimanches[1]. Ce nombre a diminué progressivement avec la ferveur des populations. En 1768 il n'était plus que de vingt-deux. Le concordat les a réduites à quatre. Aujourd'hui si on ne consultait que la piété d'un grand nombre de fidèles on pourrait les réduire à zéro. Que devait donc être l'agriculture avec tant de jours enlevés au travail, avec des populations à demi barbares ignorant nos perfectionnements modernes? Elles les ignoraient moins que nous ne pensons et l'agriculture était alors plus florissante que nous ne nous l'imaginons. Le marnage et les drainages dont nous sommes si fiers étaient déjà pratiqués au moyen âge[2]. Presque toutes les pratiques que nous décrivons, d'après nos cartulaires, sont encore aujourd'hui suivies par nous laboureurs; tellement qu'un paysan du XIII[e] siècle visiterait sans étonnement beaucoup de nos fermes[3].

En ce temps de chevalerie on avait de magnifiques races de chevaux soigneusement entretenues. « Les châteaux et les abbayes avaient des haras placés sous la direction d'un officier nommé *maréchal.* C'est du croisement des étalons arabes amenés d'Orient au moment des guerres saintes avec les belles races normandes que sont issus les meilleurs chevaux anglais. Au moyen âge comme de nos jours, les chevaux de Tarbes, les percherons et les normands étaient les plus estimés[4]. » Notre siècle n'a pas la gloire d'avoir *inventé* l'acclimatation en

[1] L'abbbé Lalore, *Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes.*
[2] Ed. Fournier, *Le Vieux-neuf*, t. II, p. 173, (2e édition).
[3] L. Delisle, *Études sur la classe agricole et l'agriculture en Normandie au moyen âge.* Préface.
[4] Ch. Louandre, *Introduction à l'histoire agricole* d'A. Monteil, p. 38.

France du mouton *mérinos*. Sous Philippe Auguste on le trouvait déjà en Normandie[1]. M. L. Delisle dit avec raison que les cultivateurs du moyen âge ont à peu près connu et pratiqué tout ce qui de nos jours a été proposé comme une innovation. Les écoles agricoles, les fermes-modèles de cette époque, c'étaient les domaines des moines. Leur activité, leur austère économie, leurs grands capitaux, leurs relations avec les monastères de tous les pays qui leur permettent de connaître et de s'approprier toutes les cultures, tous les perfectionnements, la vaste étendue de leurs terres, tout favorise ces agriculteurs modèles. Aussi que de progrès l'agriculture ne leur doit-elle pas. Quelques écrivains d'outre-Manche leur font honneur de l'invention du drainage[2]. Leurs exploitations offraient le modèle des travaux les plus hardis et les plus prospères : on y admirait l'union parfaite de la grandeur et de la prudence. D'un bout de l'Europe à l'autre on a constaté la supériorité de leur administration et des produits de leurs domaines sur ceux de la propriété laïque[3]. Ils construisent des fermes conformes aux dispositions adoptées de nos jours[4]. Ils couvrent nos coteaux de riches vignobles ; il donnent à la France ces vins si renommés que le monde entier lui envie[5].

La nombreuse population rurale qui ne tardait pas à se grouper autour des monastères, participait largement à leur bien-être et trouvait, sous leur douce et paternelle administration, l'abondance des secours spirituels et la sécurité de la vie[6]. Aurait-elle voulu changer sa position contre celle des petits paysans besogneux qui, sur cet ancien domaine aujourd'hui émietté, talonnés par la misère, sont obligés de se livrer à un travail sans trêve ni repos? Elle reconnaissait la vérité du dicton que la reconnaissance avait rendu populaire dans toute l'Allemagne : *Il fait bon vivre sous la crosse*, « *Unter dem Krummstab ist es gut wohnen.* »

[1] Ed. Fournier, *Le Vieux-neuf*.
[2] Montalembert, *Moines d'Occident*, t. VI, p. 292.
[3] *Ibid.*, p. 297.
[4] Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, t. V, p. 419.
[5] L'épicurien qui sable le bourgogne et insulte les moines ne songe pas que c'est aux moines de Citeaux que le célèbre vignoble du Clos-Vougeot doit son existence.
[6] Montalembert, *Moines d'Occident*, t. VI, p. 287.

Sur ces terres bénies du ciel se réalisaient les paroles du roi-prophète : « Tu as visité notre terre et tu l'as enivrée : le fleuve de Dieu y coule à pleins bords. Tu leur as préparé une nourriture comme toi seul pouvais la donner. Tu as inondé leurs rivages de ta fécondité, tu as multiplié leurs secours. Les moissons germeront avec joie sous ta rosée. Tout le cours de l'année sera couronné de ta bénédiction. Tes champs seront remplis de richesses. Les déserts deviendront de gras pâturages. Les montagnes seront revêtues d'abondance. Les troupeaux se couvriront de toisons et les vallées regorgeront de froment, et alors leur voix criera vers toi et chantera l'hymne de tes louanges. » (Ps. LXIV.)

L. BOUTIÉ.

(La suite prochainement.)

SUIS-JE FRANÇAIS?

Il est, si je ne me trompe, deux situations extrêmes où l'on peut se mettre personnellement en scène. Illustre, on en a le droit; obscur, on est plus à l'aise, la chose ne tirant pas à conséquence. Tel est mon cas : on ne m'en voudra point d'en bénéficier.

La personnalité que je me permets de produire n'a rien de fantastique ; elle est parfaitement réelle, elle dit son nom vrai et donne son adresse exacte. Elle peut d'ailleurs en ce moment servir de type à beaucoup d'autres. Bien que sans mandat ni procuration de personne quand j'expose mes scrupules, je parle de fait et par circonstance pour quelques centaines de Français.

Français ! le sont-ils ? le suis-je moi-même ? C'est précisément la question.

Pendant quarante ans bientôt, j'ai cru l'être. Né à Rouen d'un père né à Lille, issu de deux familles devenues françaises à la même date que la Flandre d'une part et la Normandie de l'autre, je n'ai pas eu à me faire naturaliser. Légalement exempt du service militaire à titre d'étudiant ecclésiastique, j'ai depuis lors payé fidèlement ma cote personnelle. Electeur, j'ai eu dans plus d'une rencontre le désagréable honneur d'en exercer les droits. Professeur, j'ai enseigné quinze ans à Vaugirard et à Poitiers dans deux établissements d'instruction publique en règle avec la loi française. Prêtre, j'exerce le ministère dans le diocèse de Poitiers avec l'agrément et sous la responsabilité de Mgr l'Evêque. Voilà pourquoi je me suis longtemps cru Français.

Il est vrai, d'ailleurs, que depuis vingt-deux ans je me crois jésuite, tout comme le P. de Ravignan, disait-on, se croyait

tel en 1845, et précisement par les mêmes raisons. « Je suis jésuite », écrivait alors l'éminent religieux, et venant de lui, ces trois mots furent un évènement.

« Je suis jésuite », écrirai-je à mon tour, non que j'estime cette révélation intéressante pour âme qui vive, mais simplement parce que la chose est ainsi. Je suis jésuite. Si dans quelques mois ou dans quelques semaines le pouvoir m'interrogeait officiellement sur ce point, je lui répondrais d'une façon respectueuse mais péremptoire : « De quoi vous mêlez-vous ? » — et supposé que le pouvoir se crût encore obligé à quelques formes, ce silence légal le tiendrait fort empêché. Mais aujourd'hui qu'il ne me demande rien, il me plaît de tout dire. Maître du secret de ma conscience, j'en puis faire confidence à tout le monde, et j'use de ce droit. Il est donc vrai : je me suis non pas « affilié » — c'est trop peu et trop mal dit, — mais incorporé librement par des vœux irrévocables à la Compagnie de Jésus.

Or voici qu'un document officiel me la dénonce comme un ordre « essentiellement étranger ». C'est ce qui fait mon scrupule.

Je suis jésuite. Suis-je encore Français ? Puis-je l'être ?

Pourquoi pas ?

I

« ESSENTIELLEMENT ÉTRANGER »

Je dois confesser une circonstance aggravante. Huit ans avant de m' « affilier » en personne j'étais allé, comme beaucoup d'autres, chercher à l'étranger l'enseignement des jésuites. Mes premiers maîtres furent non pas des Belges, mais des jésuites français volontairement exilés en Belgique. C'était à Brugelette. Quelques années plus tôt, j'aurais eu l'avantage d'y rencontrer M. le ministre actuel de l'intérieur et des cultes.

Allons jusqu'au bout dans l'aveu. Brugelette était naturellement suspect aux partisans convaincus ou politiques du monopole. Un collège français hors frontières, hanté exclusivement ou à peu près par des fugitifs de l'enseignement officiel imposé

en France, ne pouvait être, à leurs yeux, une école de patriotisme.

Dire et prouver sont deux choses. A des affirmations sans preuve, portées même à la tribune en 1846, six cents Français qui honoraient alors toutes les carrières opposèrent un simple et grave témoignage. Ils montraient la foi catholique dominant toutes les leçons de leurs maîtres. Ils ajoutaient :

« Nous apprenions ainsi :

« Qu'à Dieu, et à la religion établie par Lui, il appartient d'éclairer la raison, de lui commander parfois et de régler la conscience ;

« Que tous les hommes sont égaux devant Dieu, et doivent l'être, par conséquent, devant la loi qui en est l'image ;

« Que les pouvoirs publics sont pour les peuples et non les peuples pour les pouvoirs publics ;

« Que toute noblesse, toute dignité, tout emploi, la simple qualité de citoyen obligent à se dévouer par tous les sacrifices, celui même de la fortune et du sang, au bien de la patrie ;

« Que les trahisons et les tyrannies sont des crimes contre Dieu, des attentats contre la société. »

Les témoins disaient encore non sans raison ni courage :

« Mais que l'on ne s'y trompe pas, ces calomnies qui semblent nous atteindre seuls, frappent bien réellement, dans l'intention de leurs auteurs, toute éducation vraiment catholique.

« Telle est notre conviction : les dénégations, les clameurs ne l'affaibliront point ; tout homme sérieux et sincère pense comme nous, et en protestant, comme anciens élèves des jésuites, nous sommes bien réellement les représentants de tout homme formé à l'école de la foi, les représentants de l'éducation croyante en France.

« Nous avons voulu faire comprendre à cette chère France, que sur son sol tout genou ne fléchit point, que toute bouche ne se tait point encore devant les hardiesses de la rouerie ;

« Que la calomnie lâche et facile ne doit point, à ses yeux, prévaloir contre la vérité.

« Nous avons voulu qu'elle sût que cette éducation calomniée est profondément et uniquement catholique, et qu'en apprenant

ainsi à unir la foi catholique, à la foi patriotique, nous ne pouvons en être que meilleurs citoyens et plus vrais amis de nos vraies libertés. »

Quatre ans plus tard les professeurs de Brugelette rentraient en France. Pour moi, resté leur élève, mais dès lors à Paris même, j'atteste que leur enseignement ne changea point. Qui donc avait changé? Les intérêts, les circonstances, tout l'appareil mouvant des choses humaines et politiques, j'oserais dire, toute cette France de surface et de parti qui n'est pas la France véritable, celle à laquelle nos maîtres nous avaient si tendrement et si fortement attachés. Ainsi les jésuites restèrent eux-mêmes et cependant on ne les accusa plus. Pour devenir inoffensif et patriotique, leur enseignement, paraît-il, n'avait eu qu'à passer la frontière, et, dans ce laborieux passage, le dénonciateur de 1846 leur avait sagement tendu la main.

Non vraiment, ce n'est pas ma qualité d'ancien élève de Brugelette qui peut nuire à ma qualité de Français. Légalement j'ai bien eu le droit d'habiter quatre ans la Belgique. Et si, dans un examen comme celui que j'entreprends, il faut descendre jusqu'aux sentiments intimes, certes je n'ai point appris durant ces quatre années à moins aimer le pays natal. Telle n'était point l'intention du père qui m'exilait par un douloureux et méritoire exercice de sa liberté de conscience. Tel ne fut point pour moi le résultat de ce féroce exil. Au contraire, il m'en souvient, c'est alors, et par là même que s'éveilla l'idée de la patrie. Quel élève de Brugelette oubliera jamais les émotions du retour après l'année scolaire terminée! Il y avait là bien autre chose qu'une joie d'écoliers en vacance; il y avait l'amour du pays dans toute la force et la fraîcheur des impressions premières et avec cette ardeur qu'une longue privation donne au désir. C'est alors, c'est dans une de ces heures si simples et pourtant si ineffaçables que pour la première fois nous nous sommes sentis Français.

. . . .

Mais je m'attarde à ces chers souvenirs. Le crime n'est point là du reste. On ne parle pas encore, au moins dans les régions officielles, de dégrader civilement tous les élèves des jésuites,

eussent-ils, comme M. le ministre de l'intérieur et moi, commencé leurs études hors de France. Pour cette fois et par opportunisme sans doute, on s'en tient aux maîtres. Pourquoi ne suis-je plus capable d'enseigner dans mon pays? C'est que l'opinion, la modeste opinion locale qui veut bien me connaître, me tient pour jésuite; c'est que moi-même je m'avoue tel; c'est que je le suis, pour parler franc et français. Voilà le point: je me suis frappé d'une incapacité universelle; je me suis mis hors du droit commun; je me suis banni de la cité française en *m'affiliant* à un ordre *essentiellement étranger*.

Si l'accusation est fondée, si, pour me faire ce que je suis, j'ai dû renoncer à la France, je proteste d'avoir agi sans malice et par ignorance pure; j'ai été dupe ou téméraire; un élément majeur a manqué à la décision. Mais la chose est-elle vraie? Le ministre qui l'affirme et qui trouble ainsi ma conscience, ne la trouble-t-il pas arbitrairement?

C'est le point à examiner.

Deux considérations m'y attachent et font que j'y insiste.

D'abord tout se réduit là dans l'exposé de motifs qui accompagne la loi de proscription. En vérité, que vaut le reste?

Louis XV a livré les jésuites aux rancunes jansénistes et philosophiques parce que Mme de Pompadour ne les trouvait pas assez complaisants. Donc faisons taire aujourd'hui ces professeurs de morale relâchée. — Est-ce bien logique?

La commission de 1828, — pardon! la minorité de cette commission, car les scribes du ministère ont lu ou copié trop vite — a pensé que les jésuites sont et demeurent proscrits en France. Donc les Chambres républicaines de 1879 doivent penser de même. — Est-ce bien concluant?

Charles X s'est laissé prendre à l'une des scènes les plus odieusement grotesques de la comédie de quinze ans. Donc la troisième république doit confisquer les libertés reconnues par la seconde. — N'est-ce point légèrement tiré?

Bref, proscrire est facile; dire pourquoi ne l'est pas autant. Les précédents historiques et juridiques invoqués par M. le ministre ne prouvent pas autre chose.

Ce qui reste, ce qui est grave, c'est l'allégation finale: la Compagnie de Jésus est un ordre essentiellement étranger.

D'ailleurs — et voici mon second motif d'insistance, — l'allégation m'atteint, me blesse, me trouble. Comme jésuite je puis et je dois subir bien des choses; pourquoi ne dirais-je pas militairement : c'est le métier qui veut cela? — Au risque d'étonner ceux qui m'écoutent faire ainsi tout haut mon examen de conscience, je rappellerai l'une des questions posées d'office à qui sollicite l'entrée de la Compagnie de Jésus : « Désirez-vous souffrir les humiliations injustes pour l'amour de Jésus-Christ qui les a volontairement souffertes? Du moins, si vous n'en êtes point là, souhaitez-vous d'y arriver, Dieu aidant? » A qui répondrait : « Non », l'on dirait : « Vous n'êtes point des nôtres. » Cela est vrai. Mais si le jésuite doit par état pousser à ce point la réaction victorieuse contre l'amour-propre, il n'a pas le droit de se laisser diffamer jusqu'à se rendre inutile. Pour lui, pour le ministère qu'il exerce, pour la cause dont il est solidaire, il est des injures que sa conscience lui défend d'accepter. Quand, par exemple, M. le ministre de l'instruction publique me dit en face : « Vous n'êtes pas Français, vous ne pouvez pas l'être », il n'a plus devant lui un religieux qui baisse la tête, mais un citoyen qui lui demande raison.

Pourquoi donc ne suis-je pas Français, Monsieur le ministre?

. . . .

C'est, dites-vous, que j'appartiens à un ordre *essentiellement étranger*. . . . .

En toute franchise et sans aucun artifice de parole, je proteste que je ne comprends pas.

Si M. le ministre a bien entendu l'adverbe sonore dont il chargeait sa phrase, il a voulu prononcer *ex cathedra* que la Compagnie de Jésus est et sera étrangère à tout jamais, en toute hypothèse, quoi qu'il advienne, sans retour ni modification possible. Et la chose ne tient point aux lois et arrêts positifs de Charles X et de Louis XV; elle résulte d'un vice intrinsèque, inhérent à l'ordre, inséparable de l'ordre, essentiel en un mot. Tant que l'Église dira ce qu'a dit, non leur général, mais le pape Clément XIII : « *Sint ut sunt, aut non sint* », rien n'y fera; les jésuites resteront étrangers. Si jamais une

loi les déclarait congrégation autorisée, la loi serait nulle par erreur sur la substance même. La loi, qui ne change pas la nature des choses, ne pourrait détruire le vice originel de l'ordre. Français par accident, les jésuites resteraient étrangers par essence. Voilà ce que renferme l'adverbe officiel.

Faut-il m'excuser de cette scolastique? Il est vrai que nous faisons, nous autres, quelque peu de philosophie, et que nous cherchons volontiers ce que les mots veulent dire. Avons-nous tort de nous estimer Français par ce côté?

Ce n'est pas tout. Si la France ne diffère pas absolument du reste des peuples, un ordre essentiellement étranger pour elle a chance de ne l'être pas moins ailleurs. Déjà la logique le donne à entendre, et les développements de la pensée ministérielle ne permettront guère d'en douter. Voilà pourtant qui est grave. A ce compte, nous serions repoussés par toutes les nationalités ensemble, et condamnés par tous les patriotismes. Aussi partout, suivant une phrase célèbre, on ne nous devrait que l'expulsion. Ainsi serions-nous mis à la fois hors de toutes les frontières, hors de ce monde, tout simplement.

Je ne sache que M. le prince de Bismarck à pousser l'intolérance jusque-là. Le chancelier du nouvel empire a, lui aussi, déclaré aux jésuites qu'ayant fait le *Syllabus* — qui en doute? — ils n'ont plus rien de commun avec la patrie allemande. C'est comme qui dirait : « Vous êtes essentiellement étrangers. »

Essentiellement étrangers! M. Gladstone, il y a quelques années essayait d'infliger cette note, à qui? aux jésuites? — Non; à tous les catholiques anglais. Au fond et sans y prendre garde, M. J. Ferry, en France, ne dirait-il pas la même chose? Il faudra le voir.

En attendant, ni l'Espagne ni même l'Italie unifiée ne déclarent les jésuites essentiellement incapables d'être Espagnols ou Italiens. A plus forte raison ni la libre Amérique, ni la libre Belgique, ni la libre Hollande, ni la libre Angleterre n'ont mis en avant cette incompatibilité d'un nouveau genre. Voilà pour me rassurer un peu.

Et la France même? elle s'est donc bien longtemps et bien gravement trompée! Il s'entendait donc bien mal au fait du

patriotisme ce brave et spirituel Henri IV, le plus français des rois. De son temps on disait, non pas : « Les jésuites sont étrangers », ce qui est vague ; on disait : « Les jésuites sont Espagnols » ; imputation plus précise et aussi plus vraisemblable, car on sortait de la Ligue. Et Henri IV répondait : « Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servirait le Français ? Sommes-nous de pire condition que les autres ? L'Espagne est-elle plus aimable que la France ? et si elle l'est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens[1] ? »

Comment dès lors Sainte-Beuve, par exemple, a-t-il pu dire que depuis trois siècles en France *tous les braves esprits* ont été hostiles aux jésuites ? Quoi donc ! sans compter Henri IV, n'y avait-il pas de braves esprits parmi nos élèves, entre nos amis, dans nos rangs même ? N'est-ce pas être un peu sévère à Bossuet, à Condé, à Corneille, à Fénelon, à Bourdaloue ? Et pour qui réserve-t-on l'épithète ? Pour les gallicans parlementaires, demi-huguenots au XVI[e] siècle, jansénistes, au XVII[e] et au XVIII[e], en tous temps légistes, absolutistes, césariens, magistrats estimables à beaucoup d'égards, mais que tous les libéraux conséquents devraient condamner comme ayant aidé à transformer la monarchie féodale en monarchie absolue, comme ayant été de fait les plus actifs ouvriers de l'ancien régime. Voilà les ennemis des jésuites, voilà ceux qui ne nous jugeaient pas faits pour la France ; d'ailleurs gens trop sérieux et de trop bon style pour écrire jamais que nous sommes « *essentiellement* étrangers ».

J'entends Sainte-Beuve. A ses yeux, toute *bravoure d'esprit* suppose une révolte au moins commencée contre l'Église. Quant à M. J. Ferry, je ne l'entends pas encore. A-t-il voulu dire que pour n'être pas étranger il est essentiel de n'être point catholique ou de l'être le moins possible ? Il se peut que la suite de l'examen nous conduise là.

Quoi qu'il en soit, dussé-je paraître naïf, je trouve le ministre un peu leste à l'endroit de l'Église catholique. En approuvant la Compagnie de Jésus pour l'univers entier, l'Église l'a déclarée essentiellement apte à vivre dans toute nation chrétienne, en France comme ailleurs. — Point du tout, décide l'auteur du

[1] Rép. aux remontr. du parlement. 24 déc. 1603. Crétineau, ch. XVIII.

projet de loi; — la Compagnie de Jésus est essentiellement étrangère. *Ipse dixit.* Que M. J. Ferry soit, de sa personne, en possession de ne point croire à l'Église, je le déplore, mais c'est son affaire. Ce qui m'étonne c'est qu'un homme d'État, c'est que le ministre d'un pays légalement et officiellement catholique, donne ce démenti formel à l'autorité catholique sans même avoir l'air de s'en apercevoir. J'aurais cru que par simple raison de politique ou de politesse, il lui en devait un mot de compliment. — Passons.

. . . .

L'ordre dont je suis membre est *essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines*. Ainsi me l'apprend le document officiel.

J'en conclus tout d'abord que les doctrines de la Compagnie de Jésus sont toutes et essentiellement l'erreur pure. Le moyen sans cela de les concevoir « étrangères » ? Le vrai est partout chez lui.

Et de quel droit, au nom de quels principes, avec quelle compétence, l'État va-t-il se faire juge des doctrines, tranchons le mot, inquisiteur? Comment, l'inquisition faite, osera-t-il inquiéter les jésuites pour leurs *opinions* même religieuses? D'ailleurs, avant l'odieux de la condamnation, l'enquête seule pourrait le couvrir d'un léger ridicule. Qu'arrivera-t-il, par exemple, s'il faut constater que, sur tous les points graves et intéressants pour la société civile, le caractère propre de nos doctrines consiste à ne point avoir de caractère propre; que nos doctrines sont tout simplement celles de l'Église catholique, c'est-à-dire, entre croyants, celles de tout le monde?

Incriminerez-vous comme étrangères les opinions libres soutenues de préférence en matière de dogme par les théologiens jésuites? Avec les parlementaires de l'ancien régime, déclarerez-vous ces opinions « injurieuses aux saints Pères, aux Apôtres, à Abraham, aux Prophètes, à saint Jean-Baptiste, etc., etc.[1] ? »

Est-ce le molinisme qui vous semble antifrançais? Laissez

[1] Arrêt du parlement de Paris en 1762.

donc : c'est là entre docteurs catholiques une querelle de famille où vous n'entendez rien.

En reviendrez-vous à la morale relâchée? Nous redonnerez-vous la comédie des *Provinciales*, cette comédie si piquante par endroits, mais si fastidieuse le plus souvent? — Que celui qui a tout lu me contredise! — Il y a longtemps, hélas! que Pascal a, comme parlait Lacordaire, « brisé au tombeau sa plume géométrique. » Pascal est bien mort, et s'il était encore au monde il ne recommencerait pas. Pascal serait avec les jésuites contre le radicalisme athée. Pascal enseignerait les hautes sciences dans une de nos universités catholiques et pétitionnerait contre l'ensemble de la loi Ferry.

Où donc trouverez-vous ces doctrines propres à la Compagnie de Jésus, ces doctrines au caractère *essentiellement étranger*, ces doctrines qui font leurs tenants bannissables de la république française, de toute nation civilisée peut-être?

Je lisais dernièrement dans un journal de province la réponse d'un député centre-gauche aux observations d'un père de famille. Il y était parlé *d'ultramontanisme* et de *théocratie*. Apparemment c'est cela.

Théocratie! le répondant eût été fort empêché de définir le mot et la chose. J'imagine que dans la pensée de plusieurs, le mot résume les doctrines sociales du *Syllabus*. Mais d'une part, on l'a cent fois démontré, le *Syllabus* n'est une menace que pour le despotisme d'État sous toutes les formes politiques et imaginables. D'ailleurs le *Syllabus* est un acte de l'autorité catholique ; les jésuites ne sont pas seuls à s'y tenir ; tout catholique le reçoit, le vénère et s'y soumet. Pourquoi donc nous en feriez-vous seuls responsables? Notez-le bien : nous protestons ici contre l'honneur autant et plus que contre l'injustice. Si vous nous persécutez à raison des actes pontificaux, s'il vous plaît de nous faire payer pour l'Église tout entière, nous aurons besoin de modestie au moins autant que de courage.

Et l'*ultramontanisme?* est-ce une doctrine à nous spéciale? Disons mieux : l'ultramontanisme, — j'entends la croyance à l'infaillibilité pontificale, — existe-t-il aujourd'hui quelque part entre catholiques à l'état de doctrine particulière, admise

par ceux-ci, rejetée par ceux-là ? Un franc-maçon a écrit que l'Église une fois détruite — et nous y touchons apparemment — la franc-maçonnerie disparaîtra faute de raison d'être. De même, bien qu'inversement, si le gallicanisme théologique est mort, l'ultramontanisme, qui en est l'antithèse, n'a plus de raison d'être et disparaît. Il n'y a plus d'ultramontanisme parce que tout catholique est ultramontain, parce que, depuis les définitions conciliaires, il ne lui est plus permis d'être gallican. Le gallicanisme, opinion théologique fausse — que Bossuet pardonne au Saint-Esprit! — mais tolérée jusque-là par la longanimité de l'Église, le gallicanisme est mort sous l'anathème. Pour moi croyant, le droit est fixé, la vérité définie. J'étais ultramontain par conviction et avec l'immense majorité des catholiques; je le suis dès lors avec tous les catholiques et par le plus rigoureux devoir de conscience. Que l'incroyant hausse les épaules, soit; mais, s'il conteste le droit, qu'il reconnaisse le fait et qu'il en tienne compte! Le fait, c'est que l'Église tout entière est aujourd'hui ultramontaine. Le fait, c'est que la doctrine dite ultramontaine, que les jésuites ont toujours tenue, non pas seuls, mais avec la grande masse des fidèles, est désormais la doctrine de tous les fidèles sans exception. Le fait, c'est que, ou bien la doctrine des jésuites en ce point est partout recevable, ou la doctrine catholique est bannissable de partout, partout *essentiellement étrangère*. Ayez donc le courage de le dire tout haut.

Ce fait où j'insiste et qui me rassure, je l'aurais appris au besoin des adversaires de la Compagnie de Jésus. Cette union désormais consommée de tous les catholiques dans la doctrine dite ultramontaine, M. Gambetta ne l'a-t-il pas bruyamment déplorée à la tribune ? Ne s'est-il pas écrié : « Où est Mgr Darboy ? » — Pour moi, qui regrette la mort de Mgr Darboy, dans un autre sentiment, je l'avoue, mais avec autant de sincérité peut-être, moi qui souffre de voir exploiter de la sorte un nom de martyr, je n'ai pas oublié non plus que l'illustre otage avait adhéré, comme tout bon catholique, à la définition par lui combattue, qu'il avait donc passé à l'ultramontanisme, à la doctrine *essentiellement étrangère*. Cela me suffit.

Est-ce une comédie du reste ? L'ultramontanisme, c'est-à-

dire, en somme, l'infaillibilité pontificale! Qu'est-ce que cela peut faire à ces messieurs? Que l'Église soit infaillible de cette façon ou de cette autre, dans la personne de celui-ci ou par l'organe de celui-là; qu'importe à qui rejette l'Église et Jésus-Christ même? En 1870, pendant le concile du Vatican, on demandait l'expulsion des jésuites coupables de fabriquer le dogme en litige. Quelqu'un répondait alors :

« Ce sont eux qui sont chargés de peser sur le Concile et d'emporter le dogme de l'infaillibilité du Pape. Qu'ils l'emportent si bon leur semble! Voilà un dogme qui nous est indifférent, par exemple! Le Pape est déclaré infaillible; et puis après?

« En quoi y sommes-nous intéressés? Est-ce que nous n'en restons pas moins seuls maîtres chez nous?

« Si toute leur influence ne va qu'à proclamer l'infaillibilité du Pape, laissons-les faire. Il n'y aura dans le monde qu'un dogme de plus; ceux à qui il conviendra d'y croire sont parfaitement libres, et je ne vois pas pourquoi nous leur ôterions ce petit plaisir qui ne nous coûte rien. »

O retour des choses humaines! Quel *libre penseur* montrait alors cette logique et cette *tolérance?* M. Francisque Sarcey.

Pour moi, me voilà tranquille. A la nouvelle que la Compagnie de Jésus est « *un ordre essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines* », je m'étais remis en mémoire ce que j'avais ouï conter à l'un de nos compagnons de noviciat. Dès qu'il avait parlé de se faire jésuite, sa mère s'était écriée avec épouvante: « Veux-tu donc changer de religion? » Voyant M. le ministre de l'instruction publique entendre les choses à peu près comme la bonne paysanne angevine, je m'étais demandé tout à la fois : « Suis-je encore Français et suis-je encore catholique? Ai-je abjuré du même coup le patriotisme et la foi? » Désormais ce que je sais des doctrines de l'Église et des nôtres me rassure pleinement sur la question d'orthodoxie. Jésuite, je suis et reste catholique, ni plus ni moins. Peut-être est-ce par là que je ne suis plus Français.

∴

N'omettons rien, car la chose en vaut la peine. L'ordre où

j'ai choisi de vivre est « *essentiellement étranger.... par la nature et le but de ses statuts.* »

En vérité je crains de fatiguer ceux qui m'écoutent et de faire tort devant eux à mon intelligence; mais l'honnêteté m'oblige à le dire : cette fois encore je ne comprends pas.

De quelle *nature* sont donc les statuts de la Compagnie? Comme ceux de tous les ordres ils appliquent d'une façon spéciale, et avec une certaine originalité qui fait précisément le jésuite, le triple conseil évangélique de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, fond essentiel de l'état religieux : en cela, quoi d'exotique? Peut-être la façon particulière d'appliquer la loi commune de perfection. Voyons donc. Voltaire définit le jésuite un homme qui se lève à quatre heures et qui dit le soir les litanies des Saints. C'est exact, mais un peu superficiel. Plus complet, Voltaire eût dit: le jésuite est un religieux qui unit la vie contemplative à la vie apostolique sous toutes les formes. Tel est pour lui le caractère propre, le signe de race; telle est la nature de son institut. — Quoi d'essentiellement étranger?

Il est vrai que les jansénistes du Parlement de Paris déclaraient en 1762 notre Institut « inadmissible par sa nature dans tout État policé, comme contraire au droit naturel, attentatoire à toute autorité spirituelle et temporelle, etc.[1]. » Mais en même temps Pombal ne nous persécutait que pour nous en être écartés, disait-il. A qui entendre? Mais ce même institut, Richelieu l'avait en haute estime. Mais Henri IV conviait les jésuites à s'y tenir[2]. Mais le concile de Trente l'avait déclaré *pieux*, ce qui est bien quelque chose.

Voilà pour sa *nature*. Quant à son *but*, M. le ministre aurait eu bonne grâce à le préciser. J'imagine qu'il n'en aurait demandé l'idée exacte ni au *Juif-Errant*, ni aux *Monita secreta*, ni à l'*Extrait des assertions*, etc. Pour moi, voici ce que j'entends lire chaque mois, depuis bientôt vingt-deux ans, dans un document un peu plus authentique :

« La fin de cette Compagnie est non seulement de s'appli-

[1] Arrêt du 6 août 1762. Crétineau, ch. XXXV.

[2] « Et je ne les estime pas moins en ce que vous dictes qu'ils sont grands observateurs de leur institut, c'est ce qui les maintiendra; aussi n'ai-je voulu changer en rien leurs règles, ains les y veux maintenir. » Réponse au Parlement, 24 déc. 1603.

quer à son propre salut et à sa perfection avec le secours de la grâce divine, mais de s'employer aussi de toutes ses forces au salut et à la perfection du prochain[1]. »

D'honneur, c'est l'unique *but* que je connaisse aux *statuts* de l'ordre. Prouvez-moi, prouvez aux jésuites français, prouvez à tous les jésuites du monde que ce but en masque un autre, et, à l'instant, nous nous sécularisons de nous-mêmes. Sans avoir consulté personne, j'en réponds à coup sûr.

*
* *

M'arrêterai-je à la troisième et dernière note d'incivisme que m'inflige M. le ministre? Craindrai-je d'être « *essentiellement étranger... par la résidence et l'autorité de mes chefs ?* »

A vrai dire, ces derniers mots produisent un effet tout contraire. On me met en si nombreuse et si noble compagnie que j'ai peine à me défendre de quelque fierté.

Par ailleurs je m'étonne comment il ne s'est pas trouvé auprès de M. le ministre un homme habile, un homme attentif seulement. Comment personne ne lui a-t-il dit : « Prenez garde, relisez-vous, ne livrez pas notre pensée, n'employez pas contre les jésuites un argument qui passe évidemment par dessus leur tête et frappe déjà tous les catholiques ensemble. Pas si vite; chaque chose à son heure; nous sommes l'opportunisme; souvenez-vous en. »

Personne ne l'a dit avant le document paru; tout le monde l'a dit après. Je veux cependant le redire pour moi-même et pour les autres, car voilà qui éclaire et domine la question tout entière.

Vous l'avouez donc, M. le ministre, tout catholique est aussi essentiellement étranger que moi, et à considérer la résidence et l'autorité de mes chefs, je puis être, moi, précisément aussi bon Français que tout catholique. Celui que vous supposez mon premier chef résidant, non pas à Rome, d'où on l'a chassé, mais dans un coin de l'Italie, où on le tolère, il s'ensuit que je ne suis pas Français. Mais où donc réside Léon XIII, d'où son

[1] Sommaire des constitutions, n° 25.

autorité lui vient-elle? Voici que la majorité des Français devient *essentiellement étrangère*. Cela va loin, plus loin que la révocation de l'édit de Nantes, mais cette fois au rebours.

Et je n'ai point mal lu; j'entends bien les mots; je ne fais ni confusion ni sophisme. Dira-t-on que l'Église n'est point ici en cause, que, par le concordat, la France accepte et naturalise parmi nous l'autorité pontificale étrangère de soi? — A merveille! mais alors pourquoi repousser la Compagnie de Jésus? L'est-elle davantage? L'est-elle plus *essentiellement?* — Qui peut me faire plus étranger à vos yeux, moi jésuite? Ce ne sont pas, j'imagine, mes sympathies possibles pour l'Autriche ou l'Amérique; c'est mon attachement plus étroit pour la papauté. — Quand vous me jugez mauvais Français, ce n'est point que je sois de cœur et d'affection Anglais, Espagnol ou Russe; vous me tenez plus Romain qu'un autre: voilà le grief. Mais si la papauté n'est point parmi nous *essentiellement étrangère*, si vous voulez bien admettre encore qu'un Français puisse appartenir à l'Église catholique, apostolique et *romaine*, pourquoi ne pourrait-il être jésuite, c'est-à-dire spécialement dévoué à une autorité spirituelle que vous-même ne repoussez pas? — Trop dévoué, pensez-vous peut-être. — J'accepte le mot; mais la foi, mais le bon sens même, traduiront immédiatement: *trop catholique*. Ce m'est beaucoup d'honneur.

Et prenez-y garde: que faites-vous du Concordat lui même? Quel blâme quant au passé! quelle menace pour l'avenir! Ce traité qui a prétendu naturaliser dans la France moderne la religion catholique, ce traité est illogique et anti-français. N'a-t-il pas introduit l'étranger dans le pays, l'ennemi dans la place? N'a-t-il pas essayé l'impossible, la fusion de deux éléments essentiellement étrangers l'un à l'autre? Le patriotisme et le bon sens défendaient également de le conclure; le patriotisme et le bon sens prescrivent de le dénoncer. La loi est encore à faire, mais les considérants existent; ils sont dans l'exposé des motifs de M. J. Ferry. Vienne un ministre assez hardi et assez franc pour tenter l'aventure; il n'aura besoin que de copier. « L'Église catholique, dira-t-il, est *essentiellement étrangère.* »

Et proclamant doctrine essentiellement française les 4 arti-

cles de 1682 repoussés même alors par l'immense majorité du clergé de France, il en conclura que, depuis le Concile au moins, l'Église est en guerre ouverte contre la tradition nationale. Voilà pour les modérés et pour les timides. Aux intransigeants il dira : « Le génie français repousse désormais tout régime théologique, et l'Église s'obstine à maintenir l'idée de Dieu! — L'Église catholique est essentiellement étrangère *par le caractère de sa doctrine.* »

« Société cosmopolite par l'extension, ajoutera le ministre — un franc-maçon peut-être — société qui d'ailleurs s'avoue romaine par le centre ; société dont l'auteur a dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Société fondée sur un intérêt qui n'est point national, n'étant point même terrestre. Napoléon disait : « Aux yeux des prêtres, cette vie n'est qu'une diligence faite pour conduire dans l'autre. » Vous l'entendez, Messieurs, l'Église est *essentiellement étrangère par la nature et le but de son institution.* »

Quant à la résidence et à l'autorité de ses chefs, c'est où triomphera le ministre anticoncordataire. Comment lui prouver que le Pape n'est point l'évêque de Rome, ou que ce même Pape régit l'Église universelle comme délégué du gouvernement français ?

Et le tour sera joué, le concordat déchiré, une autre constitution civile du clergé décrétée avec toutes ses conséquences ; la France deviendra légalement schismatique en attendant mieux. Si l'équité proteste, si la foi crie, si la France en meurt, la logique du moins n'aura rien à dire, une fois admis les principes de M. J. Ferry.

Que l'on s'étonne après cela du concert des catholiques. L'épiscopat proteste. On peut s'oublier jusqu'à parler aux évêques des « avantages budgétaires » qui devaient les retenir. Jugeait-on le clergé de France capable de se laisser dire : « Nous vous payons pour vous taire : taisez-vous ? » Il faut bien voir que l'on se trompe. La protestation continue ; elle est modérée, légale, unanime. Les congrégations, que l'on espérait diviser, ne font qu'un pour la défense. Les croyants pétitionnent en foule et avec eux ceux des incroyants qui prennent au sérieux la liberté. Si ce mouvement gêne le despotisme, à qui s'en pren-

dre? A sa gaucherie. Pourquoi parler trop vite? Pourquoi montrer brusquement les abîmes où il nous conduit, la guerre à l'Église et l'écrasement de la liberté?

Pour moi, jésuite, j'ai commencé mon examen dans le trouble et je l'achève dans une paix qui facilement deviendrait fière. A mon patriotisme, à ma qualité de Français, on n'oppose rien qui ne se retourne contre l'Église catholique. Mes doctrines? — Elles sont les siennes. — Les statuts qui me régissent? — Approuvés par elle, ils ne sont qu'une forme organique et plus stricte de ses propres lois. — Mon chef résidant à l'étranger? — Le sien ne réside pas en France; ou plutôt mon premier chef, à moi, jésuite et comme jésuite, on ne peut pas l'ignorer, c'est le sien.

Quant à mes sentiments, je les connais. Que ceux qui m'accusent soient patriotes à leur manière, cela peut être; qu'ils le soient plus, à eux de le prouver.

Mais voici un nouveau scrupule. A la bonne heure me dit-on, soyez Français, ou capables de l'être. Du moins votre France à vous n'est pas la nôtre; il y a deux Frances et c'est votre faute. Ce dualisme doit cesser. Vous êtes l'obstacle à l'unité nationale; l'unité nationale commande votre excommunication civile, votre mise hors du droit commun; elle exige que vous ne travailliez plus contre elle en formant à côté de notre France à nous une autre France rivale.

Quand vous vous attaquez à l'exposé des motifs, vous donnez le change, vous déplacez la question. Que la pièce ne soit pas irréprochable; passe! On est si pressé dans les ministères! — Le grand motif, le vrai motif qui vous condamne, vous venez de l'entendre: il y a deux France et il n'en faut qu'une. Tout est là.

Matière à un second examen[1]. G. LONGHAYE.

[1] Cette seconde patrie, réunie à la première, va paraître en brochure à la librairie Palmé.

L'OZONE

ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES, PAR L'ABBÉ MOIGNO

Depuis sa découverte par Schœnbein l'ozone a donné lieu à de nombreuses recherches et à d'importantes observations. Deux études d'ensemble ont paru récemment sur ce sujet, la dissertation inaugurale, lue par M. Thomas Andrews, dans une séance publique de la Société météorologique d'Écosse, et un mémoire de M. Zenno, couronné par l'Institut Lombard. M. l'abbé Moigno a eu l'heureuse inspiration de réunir ces remarquables études, en les complétant par le résumé des travaux faits sur le même sujet par quelques autres savants. Nous ne pouvons mieux donner une idée de ce volume que de le mettre à profit pour rédiger une notice succincte sur l'histoire, la nature et le rôle physiologique de l'ozone.

On sait aujourd'hui que l'ozone n'est autre chose que l'oxygène dans un état physique particulier. Cette allotropie de l'oxygène aurait pu se reconnaître plus tôt ; car dès la fin du dernier siècle Van Marum avait observé que l'oxygène soumis à l'action répétée de puissantes étincelles électriques prenait une odeur caractéristique, et se combinait rapidement avec le mercure, tandis qu'il ne le faisait que très lentement dans les conditions ordinaires. Mais cette observation importante est tombée dans l'oubli jusqu'à ce que Schœnbein, en 1840, remarqua les mêmes phénomènes dans l'électrolyse de l'eau. Ce savant physicien observa que l'oxygène dégagé au pôle positif répandait une odeur spéciale, qu'il attribua à quelque gaz inconnu, mêlé à l'oxygène. Il remarqua que cette substance peut être conservée indéfiniment dans des flacons bien fermés et que sa production dépend à la fois et du métal qui forme l'électrode positive et des substances tenues en dissolution dans l'eau. L'or et le platine sont les seules substances qui, employées comme électrodes positives, donnent naissance à l'ozone. La production de

l'ozone est le plus abondante lorsque l'eau est acidulée avec de l'acide sulfurique et de l'acide nitrique, ou qu'elle tient en dissolution des sels fortement oxygénés. Certains sels, au contraire, tels que les chlorures, les bromures, etc., empêchent la production de ce gaz.

Schœnbein reconnut aussi que l'ozone se forme dans d'autres circonstances, par exemple dans l'air, sous l'action de fortes étincelles, et que c'est à lui qu'est due l'odeur particulière laissée par le passage de la foudre. Il découvrit encore la formation de l'ozone dans l'oxydation lente du phosphore au contact de l'air humide. C'est même par ce moyen qu'on obtient l'ozone en quantité plus considérable. Mais dans tous les travaux remarquables faits par Schœnbein sur le gaz énigmatique désigné par le nom d'ozone, on trouve une méprise constante sur la nature de ce gaz. A la fin de son mémoire de 1840, Schœnbein émettait l'opinion que l'ozone devait être un élément simple de la famille du chlore et du brome. Plus tard il le considéra comme un élément constituant de l'azote. Enfin il en faisait un oxyde d'hydrogène, différent du peroxyde d'hydrogène de Thénard, lorsque les expériences de Marignat et de la Rive révélèrent la véritable nature de ce gaz mystérieux.

Ces savants physiciens établirent ce fait important que l'ozone se forme par suite du passage des étincelles électriques à travers de l'oxygène pur et sec. Ce fait renversait évidemment la dernière hypothèse de Schœnbein, et démontrait que l'ozone n'est que de l'oxygène pur dans un état physique particulier. Un doute cependant s'éleva en 1853 sur ce fait et, conséquemment, sur l'exactitude des expériences dont il était la conséquence nécessaire. Beaumert, à la suite de recherches minutieuses faites dans le laboratoire de l'Université d'Heidelberg, émit l'opinion qu'il se forme toujours de l'eau quand l'ozone est décomposé par la chaleur, et qu'ainsi deux corps distincts sont confondus sons le nom d'ozone, savoir : l'oxygène allotropique et un trioxyde d'hydrogène. Mais ce doute fut dissipé dans le courant de la même année par M. Andrews, de la Société royale de Londres. Ce savant démontra qu'en effectuant avec les précautions convenables la décomposition de l'ozone par la chaleur, on en tire un poids égal d'oxygène à l'état naturel, sans qu'il se produise la moindre trace d'eau.

A partir de cette époque, il fut admis que l'ozone n'est autre chose que l'oxygène pur dans un état physique particulier.

Ce changement d'état n'a rien de surprenant pour les chimistes; car ils connaissent depuis longtemps des exemples semblables : le soufre et le phosphore prennent sous l'action de la chaleur un état allotropique dans lequel ils présentent des propriétés complètement différentes de celles dont ils sont doués à l'état naturel.

L'ozone est encore caractérisé par ce fait qu'il se forme avec diminution de volume et que l'action de la chaleur lui restitue son volume primitif, en même temps qu'elle le dépouille de son odeur. La théorie atomique rend aisément raison de cette condensation de volume qui accompagne le changement d'oxygène en ozone. Dans cette théorie on considère chaque molécule d'oxygène comme formée par l'union de deux atomes. L'électricité décompose quelques-unes de ces molécules dont les atomes constituants, mis en liberté, s'unissent aux mollécules voisines pour former des molécules composées de trois atomes. Or, toutes les fois que deux volumes d'un gaz se combinent avec un volume d'un autre gaz, il se fait une condensation d'un volume et le composé, ramené aux circonstances initiales de température et de pression, n'occupe que deux volumes.

La condensation constatée dans la formation de l'ozone montre que la même loi préside aux combinaisons qui s'effectuent entre les atomes d'un même gaz. Mais cette théorie n'est encore qu'une hypothèse. Rentrons dans la domaine des faits.

La grande facilité avec laquelle l'ozone entre en combinaison avec les corps oxydables le rend intéressant aux physiologistes et aux météorologistes non moins qu'aux chimistes. On ne doit donc pas s'étonner qu'il ait été choisi comme sujet de dissertation dans une société météorologique. L'honneur d'avoir remarqué le premier l'influence de l'ozone sur la végétation et sur la vie des animaux revient encore à Schœnbein. Ce savant observa que son papier ozonométrique était très souvent coloré par l'air de la campagne de la même manière que par l'ozone; il conclut de ce fait que l'ozone est un élément constituant de l'atmosphère, dont la proportion, toujours très petite, varie suivant les localités, et, dans un même lieu, suivant les conditions accidentelles de l'atmosphère. Il rattacha dès lors la fréquence plus ou moins grande des affections catarrhales à la quantité plus ou moins grande d'ozone renfermée dans l'air atmosphérique. Il a ainsi ouvert un nouveau

champ de recherches, très cultivé aujourd'hui par les météorologistes.

L'opinion de Schœnbein sur l'ozone atmosphérique était contestable ; car l'atmosphère pouvait renfermer accidentellement quelque agent oxydant capable de produire les mêmes effets chimiques que l'ozone. Pour affirmer que c'était effectivement de l'ozone, il fallait constater que cet agent oxydant présentait les autres caractères de l'ozone. C'est ce qu'a fait M. Andrews par des expériences dont les résultats ont été publiés dans les *Proceedings* de la Société royale, pour 1867, et qui ont confirmé les vues de Schœnbein sur l'identité de l'agent oxydant de l'atmosphère avec l'ozone.

Diverses causes déterminent la production de l'ozone atmosphérique : la tension électrique déterminée par une condensation abondante de la vapeur d'eau, la décomposition de l'acide carbonique par les plantes sous l'action de la lumière et plusieurs des actions chimiques qui ont lieu dans la nature. Que la tension électrique de l'air, lorsqu'elle atteint un degré élevé, puisse changer en ozone une partie de l'oxygène, on le conclut non seulement des résultats obtenus par l'étincelle électrique, mais aussi de ce que, les autres circonstances étant les mêmes, plus est grande la tension électrique de l'air, plus la production de l'ozone est abondante. L'efficacité des deux autres causes se rattache à ce fait général : que l'oxygène à l'état naissant, c'est-à-dire au moment où il se dégage d'une combinaison chimique, renferme toujours de l'ozone.

Si malgré ces causes incessantes l'ozone ne s'accumule pas dans l'atmosphère, c'est qu'à raison du peu de stabilité de sa composition, il entre en combinaison avec les corps oxydables qu'il rencontre et se détruit ainsi à mesure qu'il se forme. Il faut ajouter aussi que la disposition de l'oxygène à se transformer en ozone diminue rapidement à mesure qu'il renferme plus d'ozone.

L'influence de l'ozone sur l'économie animale a particulièrement attiré l'attention des savants, Schœnbein a remarqué que de très petits animaux périssaient promptement dans de l'air ozoné. Ayant mis un chien sous une vaste cloche de verre remplie d'air ozoné, il vit cet animal succomber après avoir respiré au plus 2 milligrammes d'ozone. L'autopsie révéla une forte inflammation des poumons et de toutes les membranes muqueuses des voies respiratoires. D'autres expériences faites sur des petits animaux, des lapins, des chats, des pigeons, etc., placés dans de l'air renfermant au

plus 2 millièmes d'ozone manifestèrent les mêmes effets inflammatoires. L'ozone provoquait d'abord un spasme des bronches; puis, quand son action était prolongée, il déterminait des coryzas, des bronchites, des pulmonies qui ont été dans quelques cas suivies de mort.

M. Zenno et ses aides ont respiré de l'ozone, de propos délibéré et à plusieurs reprises; ils ont éprouvé un picotement sensible à la gorge, des accès forcés de toux et une grande oppression de poitrine. Il en conclut que l'ozone est sans doute nuisible à respirer, mais pas au point de pouvoir, même à la dose de deux millièmes, donner la mort à un petit animal; car il a pu faire respirer à des cochons d'Inde jusqu'à 4 milligrammes d'ozone, sans produire d'autre effet qu'une inflammation transitoire. La mort des petits animaux constatée dans les expériences dont nous avons parlé, ne provenait donc pas uniquement de l'ozone, mais en grande partie de ce que l'expérience était faite dans un espace restreint. On faisait respirer l'ozone à des animaux renfermés sous une cloche de verre; l'air était bientôt vicié par les exhalaisons de ces animaux. Ils périssaient parce que l'inflammation déterminée par l'ozone était compliquée du manque d'air respirable. M. Zenno a écarté cette deuxième cause par le procédé suivant :

« Nous avons construit une cage fermée au moyen de verre ordinaire, d'une longueur de 0,60 cent., d'une largeur de 0,40 cent., d'une hauteur de 0,25 cent. Nous avons pratiqué une ouverture inférieure et une autre supérieure sur les faces opposées. Nous avons bien nettoyé ces verres. Nous avons mis à l'intérieur deux cochons d'Inde, à jeun depuis trois heures; après avoir ajusté à l'ouverture supérieure le tube effilé et ouvert à son extrémité, par l'ouverture inférieure, au moyen d'un tube de verre, nous y avons introduit pendant deux heures de l'air chargé d'ozone obtenu au moyen du phosphore humide, et passé par un flacon laveur à eau distillée. D'après des calculs antérieurs, la quantité d'air ozoné introduite pendant ces deux heures dans la cage de verre contenait environ 8 milligrammes d'ozone.

« Tout d'abord, à l'introduction de cet air, les cochons d'Inde se montrèrent inquiets; après 7 minutes et 27 secondes, ils commencèrent à éternuer, à ouvrir la bouche comme oppressés, à s'agiter dans diverses directions; après 5 autres minutes, ils toussèrent avec une certaine agitation générale. Après une demi-heure, en

continuant toujours d'introduire de l'air ozoné, on vit leur respiration devenir précipitée ; 22 minutes après, c'est-à-dire une heure et 25 secondes depuis qu'ils étaient sous l'influence de l'ozone, à partir du moment où ils avaient toussé et éternué d'une manière un peu intense, ils commencèrent à jeter par les narines des mucosités qui n'étaient pas très abondantes. » (P. 139, 140.)

Les animaux se rétablirent deux heures après l'expérience et « le jour suivant ils étaient vifs comme dans l'état normal. » Dans une autre expérience un petit cochon d'Inde mourut après trois heures de séjour dans la cage ; mais il avait respiré environ 7 milligrammes d'ozone.

Il semble d'après cela que la présence de l'ozone dans l'atmosphère devrait être nuisible, et puisque l'air des villes est privé d'ozone tandis que l'air des champs en est ordinairement bien pourvu, on serait amené à cette conclusion inacceptable que l'air des villes est plus salutaire que l'air des champs. Pour élucider ce paradoxe il faut observer : 1° que l'air ozoné n'est nuisible que lorsqu'il renferme l'ozone dans une proportion sensible ; 2° que l'ozone se décompose en oxydant les particules organiques répandues dans l'atmosphère. Or, parmi ces particules se trouvent les miasmes auxquels on attribue certaines épidémies. L'ozone atmosphérique peut donc exercer une influence utile à la santé en détruisant ces miasmes. C'est ce qu'affirmait Schœnbein. C'est aussi à l'ozone produit par la végétation active de certaines plantes, telles que l'Eucalyptus globulus, que M. Zenno attribue l'action bienfaisante de ces plantes dans les marais miasmatiques.

Un fait propre à confirmer cette opinion est que, dans les épidémies de choléra, l'ozone décroît à mesure que le choléra croît. Ce fait est établi par de nombreuses observations faites dans les contrées de l'Europe où le choléra a sévi 1854-55, 1866 et 1867.

Mais si le défaut d'ozone atmosphérique est l'indice d'une surabondance de miasmes, son excès peut exercer des influences fâcheuses. Nous nous contenterons de citer à l'appui de cette assertion les conclusions déduites par M. Boekel des tableaux statistiques et des observations ozonoscopiques de l'hôpital de Strasbourg :

« 1° Le nombre des maladies pulmonaires et des décès occasionnés par ces maladies est, en certain temps, en raison directe de l'ozone et en raison inverse de la température. Quand il y a beau

coup d'ozone dans l'air et que, dans le même temps, la température est très basse, le nombre des affections pulmonaires est très grand, et les morts qui en sont la conséquence sont nombreuses ; quand, au contraire, il y a peu d'ozone dans l'air, et que la température est élevée, le nombre des maladies de poitrine et des morts qui suivent est peu nombreux. — « 2° Alors qu'il y a beaucoup d'ozone dans l'air et que la température est élevée, le nombre des maladies des voies respiratoires ne s'éloigne guère de la moyenne. Toutes les fois, au contraire, qu'il y a peu d'ozone dans l'air et que la température est basse, le nombre des maladies des poumons est près de la moyenne, un peu au-dessous, et le nombre des décès est de beaucoup inférieur à cette moyenne. — « 3° Entre les causes extérieures qui occasionnent les affections des poumons (au moins pour le climat de Strasbourg), l'ozone est la plus remarquable. La température est une cause secondaire. Cependant certains vents du Nord sont plus dangereux que l'ozone même. — « 4° Le développement des affections rhumatismales semble être aussi en rapport direct avec la quantité d'ozone atmosphérique ; mais les chiffres sur lesquels reposent ces affirmations sont encore trop faibles pour qu'elles soient tout à fait certaines. » (P. 147.)

Les observations faites jusqu'ici sur le rôle physiologique de l'ozone sont encore bien incomplètes. De plus elles manquent de précision parce qu'on n'a pas encore trouvé un moyen ozonométrique assez parfait pour donner la proportion de l'ozone de l'air avec une approximation suffisante. Le meilleur procédé que l'on connaisse est encore le papier ozonoscopique de M. Houzeau. Pour le préparer on trempe l'une des extrémités d'une bandelette de papier de tournesol rose dans une solution au centième d'iodure de potassium neutre. Parmi tous les agents chimiques que l'atmosphère peut renfermer accidentellement, l'ozone est le seul qui colore en bleu la portion iodurée de la bandelette sans altérer la teinte rouge vineux de l'autre partie. On juge de l'abondance plus ou moins grande de l'ozone par l'intensité plus ou moins grande de la coloration. Ce procédé, on le voit, n'est pas susceptible d'une bien grande précision. Néanmoins si les observations ozonométriques se généralisent et se font avec suite, on peut en espérer de très utiles résultats.

T. Pepin.

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCES ET SERMONS

Dieu règne, il n'abdiquera pas [1]. Il règne dans l'homme qu'il a créé pour sa gloire et qu'il a racheté ; l'âme humaine est elle-même un royaume où la raison commande, où les passions doivent obéir et qui relève de Dieu. Il règne dans la famille qu'il a instituée sur le modèle de la Trinité pour propager, entretenir et gouverner la vie et qu'il maintient dans sa perfection par d'augustes sacrements. Il règne sur la société civile : c'est de lui qu'émane la souveraineté, et non pas du contrat social, rêve d'un sophiste du siècle passé. Trois erreurs, celle des protestants, celle des gallicans et celle des libéraux, conspirent contre l'autorité sociale de Jésus-Christ ; les peuples qu'elles ont séduits et qui s'efforcent de secouer son joug, n'y gagneront que d'être menés par un sceptre de fer. C'est par l'Église que Dieu règne sur les âmes et sur la société. Elle domine sur les âmes par l'unité de sa doctrine et l'éclat de sa sainteté ; elle fait descendre au sein des sociétés l'influence divine, et les guérit des trois grandes erreurs libérales qui sont la négation de la déchéance originelle, la substitution de la souveraineté du peuple à celle de Dieu, enfin la libre pensée ou la prétention à l'indépendance de la parole et de la presse. L'Église est abaissée maintenant ; mais des signes pareils à ceux qui marquèrent l'époque où Notre-Seigneur vint au monde font présager un réveil de l'esprit chrétien, surtout en France. Dieu a donné pour mission à la nation française de défendre l'Église, et c'est pour cela qu'il l'a façonnée par la main des évêques et qu'il l'a sauvée dans trois crises de son his-

[1] *Le règne de Dieu dans les sociétés actuelles*, Conférences prêchées à la cathédrale de Chambéry, par l'abbé C. Arminjon. Chambéry, Perrin ; — Paris Palmé, 1878, in-8, p. XIV-371.

toire : au xv[e] siècle par l'épée de Jeanne d'Arc, au xvi[e] par la constance de son peuple dans la foi, au xviii[e] par l'humiliation et le châtiment. La France n'eut jamais tant de gloire que lorsqu'elle fut fidèle à sa haute vocation, comme sous Charlemagne et sous saint Louis. A présent encore, la vraie France paraît la fille aînée de l'Église par le dévouement chevaleresque de ses enfants, par la fécondité de ses œuvres catholiques, par le développement des ordres religieux et des associations chrétiennes. — Telles sont les pensées que M. l'abbé Arminjon développe en six conférences d'un style élevé et robuste.Trois autres discours complètent cette belle exposition doctrinale. Il ramène au règne de Dieu, les trois dévotions les plus populaires de ce temps : le Sacré-Cœur de Jésus, manifesté et honoré, nous est un présage du renouvellement que nous attendons ; la sainte Vierge immaculée en est la messagère ; saint Joseph en sera le protecteur puissant. Toutes ces éloquentes conférences respirent la confiance en Dieu et la foi en un meilleur avenir ; elles rassureront beaucoup d'âmes trop effrayées des orages que nous traversons. Après tout, qu'avons-nous à craindre ? Les révolutions n'atteindront pas sur son trône, Dieu, en qui nous espérons ; elles n'arrivent qu'autant qu'il le permet, et il les fait servir à ses desseins.

Outre la grande *Somme* théologique qu'il destinait aux chrétiens, saint Thomas a écrit pour les *Gentils* une *somme* philosophique bien moins étendue. Comme le docteur angélique, M[gr] l'Évêque de Gap a des leçons pour ceux qui croient et pour ceux qui ne croient pas [1]. Dans la brochure que nous annonçons aujourd'hui, le maître de la foi, l'Évêque laisse la place au philosophe et le philosophe, tenant compte du goût fort modéré de ses contemporains pour la philosophie, résume rapidement la tradition des vrais sages et ses études personnelles sur le monde physique, sur le monde spirituel, sur les droits de la métaphysique, sur Dieu, sur la création, sur les systèmes contemporains qui touchent à l'origine des choses, et enfin sur le but final de la création. Disons, en un mot, que ces quelques pages sont le digne préambule de la *divine synthèse*.

La foi catholique et la réforme sociale [2] : ce titre d'un nouveau recueil de conférences du R. P. Lescœur rappelle un ouvrage

[1] *Monde et Dieu* ou le fini, l'infini et leurs rapports, par Mgr Guilbert, évêque de Gap. Paris, Plon ; — Gap, Richaud, 1879, in-8, p. 100.

[2] *La foi catholique et la réforme sociale*, par le R. P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire, précédé d'une lettre de M. Le Play. Paris, Sauton, 1879, in-12, pp. xxii-322.

bien connu d'un éminent publiciste. M. Le Play est arrivé, par une longue et consciencieuse observation des faits, à démontrer que si nos sociétés modernes sont travaillées par la discorde et semblent près de se dissoudre, le mal vient de ce qu'elles ont perdu le respect de Dieu et les saines traditions sur la constitution de la famille; elles ne retrouveront la paix et la prospérité qu'autant que, répudiant les idées révolutionnaires, elles reviendront au décalogue et relèveront l'autorité paternelle. Mais le célèbre auteur de la *Réforme sociale* ne pousse pas ses conclusions jusqu'au bout; il fait sentir que la religion nous est plus que jamais nécessaire : quelle religion? c'est ce qu'il laisse à d'autres le soin de décider. Le R. P. Lescœur s'est chargé de cette tâche, et il s'en est acquitté avec autant de science que de zèle. Il prouve dans ses Conférences que pour restaurer nos institutions et nos mœurs il ne suffit pas d'être spiritualiste et d'admettre l'existence d'une divinité quelconque, mais qu'il faut croire, croire en un Dieu vivant et agissant, adorer Jésus-Christ, être soumis à la véritable Église. Le salut des nations est à ce prix. Si la foi catholique répandait librement son influence et qu'elle fût aidée par l'éducation, elle renouvellerait les prodiges des siècles passés. N'est-ce pas elle qui a rendu vénérable l'autorité du père en en montrant l'origine divine, environné la femme de respect par l'éclat de la virginité et par la chasteté conjugale, consacré le droit des gens par les principes de l'éternelle justice, protégé les sciences, fondé et développé toutes nos libertés légitimes? Les pays protestants qui jouissent d'une certaine prospérité la doivent à ce qu'ils ont conservé des traditions anciennes au milieu de leurs erreurs; au contraire l'abaissement où quelques contrées catholiques sont tombées est l'effet du venin révolutionnaire. Mais le catholicisme a en lui-même un remède à ces maux et l'avenir lui appartient.

Dans l'étude des saintes Écritures il importe avant tout de bien saisir le sens littéral, mais on ne les a pas suffisamment approfondies si l'on n'en pénètre pas le sens mystique. C'est par ce côté que le P. Demante considère le livre de Job[1]. Pour l'intelligence de la lettre il renvoie ses lecteurs aux interprètes connus, spécialement à l'élégante traduction et aux savantes notes de l'abbé Le Hir; ce qu'il cherche, lui, sur les traces de saint Grégoire le Grand et des autres Pères, c'est la signification spirituelle et mystérieuse de

[1] *Conférences sur le Livre de Job*, par le P. H. Demante, S. J. Rouen, Fleury, 1879, in-8, p. VIII-360.

cette sublime histoire. Il en montre le héros comme le type de la passion du Sauveur et des luttes de l'Église contre les persécutions et les hérésies ; il le présente à notre imitation comme un modèle du chrétien éprouvé par la souffrance et assailli par les tentations. Qu'il est doux de méditer ainsi le texte souvent obscur de Job ! Il s'éclaircit à la lumière de ces grandes pensées : on ne le lit plus seulement avec admiration comme un beau poëme, on le goûte comme la parole de Dieu, on s'en nourrit dans la prière. Si l'on craint de s'égarer dans ces interprétations relevées, on n'a qu'à prendre pour guide le P. Demante : sa doctrine est sûre, son exposition prudente et autorisée. Ce titre de *conférences* qu'il a donné à son commentaire en indique plutôt l'origine que la forme actuelle ; l'auteur en a modéré le mouvement et changé l'allure oratoire ; le discours est calme, d'un style serré, fait pour être lu à loisir et non pour être prononcé.

Dans trois discours bien pensés, fournis de bonnes preuves, écrits avec soin [1], M. l'abbé Luquet dit quel rôle appartient à la controverse, quelle méthode elle doit suivre, de quels sentiments elle doit s'inspirer. Elle a pour mission de défendre la foi contre les assauts sans cesse renouvelés de l'erreur et d'aider au développement et aux conquêtes de la vérité. Quelle est la marche à suivre? C'est d'exposer dans un ordre lumineux les systèmes faux et les réfuter non par de vagues recommandations, ou des théories risquées, mais par des principes sûrs et des doctrines autorisées. Que jamais le polémiste catholique ne s'écarte de ces trois règles : le respect de la tradition, la soumission aux décisions de l'Église et l'observation précise des limites de la raison. Le zèle des âmes, qui ont besoin avant tout de vérité, lui fera mépriser une vaine crainte du scandale ; la sagesse lui sera nécessaire pour préférer à ses intérêts, à sa popularité, à ses opinions la noble cause qu'il défend, et pour bien voir quel ton, quelle forme littéraire exige le sujet qu'il traite et le public auquel il s'adresse. La prudence a des bornes, elle ne va pas jusqu'à pactiser avec l'erreur ; il est des cas où il faut imiter saint Polycarpe disant à l'hérésiarque Marcion : « Je te connais pour le premier-né de Satan. »

Il ne manque pas de livres où les jeunes personnes trouvent des réflexions pieuses et d'excellents exercices de dévotion. Ceux qui leur parlent de leurs défauts sont plus rares, sans doute parce

[1] *Conseils sur la controverse catholique au* XIX*e siècle, entretiens préliminaires*, par l'abbé Em. Luquet. Lyon, Josserand ; — Paris, Vic, 1878, in-12, p. 180.

qu'ils sont moins recherchés. Sauront-elles gré au censeur bienveillant qui leur présente ici le miroir [1]? On peut l'espérer des plus sérieuses. M. l'abbé Méchin leur fait l'honneur de ne point les ménager : curiosité, intempérance de la langue, dissimulation, paresse, mollesse, inconstance, légèreté, colère, orgueil, coquetterie, penchant pour les lectures frivoles et dangereuse : il leur montre en elles-mêmes ces infirmités morales, et leur propose en même temps les motifs de les combattre et les remèdes pour les guérir. Puisse-t-il avoir beaucoup de lectrices !

M. le chevalier Marietti, dont les grandes publications si correctes et si élégantes sont connues dans le monde entier, vient d'entreprendre une nouvelle édition d'un recueil qui sera bien accueilli des prédicateurs : il s'agit des sermons du P. Matthias Faber, jésuite bavarois, qui fut célèbre en Allemagne au commencement du XVII[e] siècle [2]. Ce vaste recueil, cours complet de prédications, comparable pour la richesse des matériaux aux compilations si estimées d'Houdry, de Mansi, de Lohner, s'en distingue par la manière intéressante dont ils sont présentés. Les vérités dogmatiques ou morales relatives à chaque sujet, les applications pratiques, les textes de l'Écriture et les citations des Pères, les exemples empruntés le plus souvent à la vie des saints, ne sont pas rangés en séries distinctes ; mais on a des discours suivis, animés, écrits en un latin simple et clair, dans lesquels ces éléments sont à leur place, mais discrètement développés ou même seulement indiqués. Le volume qui a paru comprend les dimanches de l'Avent et du temps qui va de Noël à la Septuagésime ; il renferme cent soixante-quatorze sermons, quinze environ sur l'évangile de chaque dimanche ; ils traitent de sujets importants et pratiques, les divisions en sont naturelles et les preuves solides. L'ouvrage entier aura six volumes. Outre la série des dimanches de l'année, il contiendra les mystères de la vie de N.-S. J.-C. et de la sainte Vierge, les panégyriques des principaux Saints et des sermons sur les morts et sur le mariage. On a eu soin de mettre ensemble les discours se rapportant à la même matière ; dans les éditions précédentes du P. Faber ils étaient distribués en trois collections séparées. F. DESJACQUES.

[1] *Conseils aux jeunes filles, ou considérations sur certains défauts plus particuliers à leur âge et à leur condition*, par l'abbé Méchin. Bar-le-Duc, Bertrand ; — Paris, Bloud et Barral, 1877, pp. 307. — Prix : 2 fr. ; — par la poste : 2 fr. 25.

[2] R. P. Matthiæ Fabri, e S. J, *Conciones in Evangelia et festa totius anni*. Vol. I. Augustæ Taurinorum, typis Petri eq. Marietti ; — Parisiis, Lethielleux, 1879, grand in-8 à 2 colonnes, pp. XII 696. — Prix : 8 fr.

HAGIOGRAPHIE ET BIOGRAPHIE

Nous avons déjà parlé dans nos *Études* (Ve Série, t. X, p. 759) de la nouvelle édition des *Historiæ seu vitæ sanctorum* [1] de Surius, publiée par M. le chevalier Pierre Marietti de Turin. L'œuvre avance rapidement, car nous avons reçu le mois de septembre. Nos lecteurs se souviennent que ce n'est pas une simple reproduction de l'édition de Cologne. Le récent éditeur l'a complétée par l'addition des vies de quelques saints postérieurs à Surius : ainsi aux volumes de juillet, août et septembre, il a ajouté les actes des Martyrs de Gorcum, des saints Camille de Lellis, Vincent de Paul, François Solano, Ignace de Loyola, Alphonse de Liguori, Gaëtan de Thienes, Joseph Calasance et des saintes Françoise de Chantal et Rose de Lima. Malgré les nouvelles recherches des hagiographes, Surius conservera toujours une place distinguée parmi les écrivains qui nous ont fait connaître les actes des Saints ; il méritera toujours cet éloge que lui ont rendu les Bollandistes : *nemo hactenus Laurentii Surii Carthusiani studium et industriam æquavit.* Les jésuites belges ont, sans doute, rendu toute comparaison impossible entre leurs travaux et ceux de leurs émules ; mais l'immortelle collection des *Acta Sanctorum* est inabordable pour le commun des lecteurs ; de plus, elle est encore loin d'être terminée. On ne peut donc que se féliciter de pouvoir consulter, à moins de frais, un recueil à la composition duquel a présidé un esprit de critique très saine et en même temps de solide piété : « Il n'y a rien, après la Sainte Écriture, dit Mgr l'archevêque de Turin, qui entretienne davantage dans l'âme la foi, la dévotion et les autres vertus chrétiennes, que d'avoir sous les yeux les actions éclatantes de ceux qui, par leur sainteté ont illustré l'Église catholique. Les actes des Saints sont une continuation de l'Évangile ; car ils nous montrent, par leur exemple, qu'il est possible de suivre les préceptes de Notre-Seigneur, et de marcher sur ses traces. »

Quelles sont les mères chrétiennes dont le regretté abbé Martin nous a retracé la vie [2] ? Ce sont des mères de martyrs, des femmes

[1] *Surius. Historiæ seu vitæ sanctorum.* Taurini, Pet. Eq. Marietti.

[2] *Les Mères chrétiennes*, par M. l'abbé F. Martin, chanoine honoraire de Belley. Œuvre posthume, publiée par les soins de M. l'abbé A. Martin, curé de Ceyzériat. Lyon, Vitte et Lutrin ; — Paris, Vic, 1879, in-12, pp. xi-349.

de martyrs, presque toutes martyres elles-mêmes : les Symphorose, les Félicité, les Perpétue, les Natalie, la mère de saint Symphorien, forment une galerie de portraits admirables. Dans les temps où nous vivons, il y a peu de lectures plus propres à fortifier la foi des mères chrétiennes, à leur faire mieux connaître la sublime mission que Dieu leur a confiée, à développer en elles les vertus de leur état ; en un mot, à leur donner l'intelligence du rôle qu'elles doivent remplir dans notre société si pauvre de véritable énergie.

La vie de dom Gabet [1], abbé général du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre, est complètement nouvelle pour les Français. Est-elle mieux connue par les habitants de la Savoie, ses compatriotes? Nous ne le pensons pas; car plusieurs détails se rapportant à des faits historiques d'une certaine importance, paraissent ici pour la première fois. On savait que Napoléon traversa le Mont-Cenis; mais n'ignore-t-on pas qu'il faillit y périr dans les neiges, qu'il fut sauvé par quelques vigoureux montagnards, qu'il arriva à l'hospice les pieds à peu près gelés et que dom Gabet le sauva d'un véritable danger? — On savait que Pie VII, traîné de Savone à Fontainebleau, dut franchir le Mont-Cenis; mais n'ignore-t-on pas les détails des souffrances qu'il endura dans ce pénible voyage, l'extrême péril dans lequel il se trouva? On sait que l'état du saint Pontife inspira de telles craintes qu'il reçut le viatique, mais les historiens n'ont rien dit de ceux qui eurent l'honneur de prodiguer leurs soins à l'illustre captif. Tout l'intérêt de ce livre n'est pas dans ces particularités historiques ; il est plus grand encore dans le récit de la vie du saint religieux qui, après avoir renoncé à la brillante position que lui promettait le monde, quitta tout pour s'ensevelir dans un monastère, à une époque où la persécution allait sévir. Il en fut la victime avec ses frères ; mais, sans perdre courage, il attendit des jours meilleurs et il eut le bonheur de mourir, en 1813, sous l'habit qu'il avait revêtu trente-cinq ans auparavant.

Il y a de belles gerbes d'épis à glaner dans le champ de la charité catholique, et cette moisson sera toujours abondante. Les conférences de Saint-Vincent de Paul, à elles seules, depuis leur origine jusqu'à nos jours, fourniraient les traits les plus touchants et les plus consolants, en même temps que les exemples les plus

[1] *Le Mont-Cenis sous dom Gabet. Histoire de dom Gabet*, abbé général du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre, ancien abbé de Notre-Dame de Tamié, ancien garde du corps d'Amédée III. roi de Sardaigne, publiée par sa petite-nièce, Mlle Louise Francoz. Lyon, imprimerie catholique, 1879, in-12, pp. xi-216. — Prix : 2 fr. 50; — par la poste : 2 fr. 75.

fortifiants. M. Alcan a fouillé les archives des conférences; il en a extrait quelques récits qu'il publie sous le titre de *Légende des âmes* [1], charmant ouvrage qui sera lu avec autant d'édification que d'intérêt. C'est un code pratique de la manière d'amener les âmes à Dieu en soulageant les misères du corps. N'est-ce pas en voyant à l'œuvre ces cœurs charitables qu'on apprend la science de vaincre les préjugés qui souvent tiennent éloignés de Dieu le pauvre et le malade, de faire tomber leurs résistances, de toucher avec délicatesse toutes les plaies et les misères de l'humanité; de verser l'huile et le vin sur ses blessures? Tous ces miracles opérés par l'amour de Dieu et du prochain nous font surtout comprendre, d'une part, l'immense miséricorde du Seigneur, de l'autre, la confiance sans bornes qu'elle mérite. Et puis ne se sent-on pas plus fier de sa foi, en considérant les prodiges accomplis par le dévouement catholique, l'héroïsme de tant de cœurs ignorés des hommes et connus de Dieu seul? La *Légende des âmes* n'est pas un livre de lecture édifiante pour les seuls confrères de Saint-Vincent de Paul; il devrait être celui de la jeunesse des deux sexes, qu'on ne saurait dresser de trop bonne heure aux œuvres de charité.

Qu'on ne se méprenne pas sur la pensée du pieux auteur de cet ouvrage [2]: il ne veut, en nulle façon, arracher son plus beau fleuron à la couronne de celle qui fut choisie par Notre-Seigneur pour propager le culte à son divin Cœur. Le R. P. dom Boutrais l'affirme clairement: « en voyant ce pauvre Chartreux qui, du fond de sa cellule, donne le signal de l'alarme et crie à tous les hommes : Allez au Cœur de Jésus, invoquez-le, prosternez-vous devant son image; en voyant à la naissance du protestantisme cet *essai* de culte rendu au Sacré-Cœur... on se demande si Lansperge n'aurait pas eu une mission spéciale, s'il n'aurait pas été destiné à introduire dans l'Église, non point la dévotion (elle existait), mais le culte du Sacré-Cœur? *Pour nous, nous ne le croyons pas.* » Mais dom Boutrais, et personne ne lui en contestera le droit, revendique avec justice pour son saint Ordre la gloire de compter, au nombre de ses membres, une de ces âmes d'élite auxquelles fut chère la dévotion au Sacré-Cœur et qui en avait entrevu la féconde opportunité,

[1] *La Légende des âmes. Souvenirs de quelques conférences de saint Vincent-de-Paul*, par Eugène Alcan. Paris, Bray et Retaux, 1879, 2 vol. in-12.

[2] *Un Précurseur de la B. Marguerite Marie-Alacoque* au XVIe siècle. Lansperge le Chartreux et la dévotion au Sacré-Cœur, par le P. Dom Cyprien-Marie Boutrais, religieux chartreux. Grenoble, Côte. Paris, Palmé et Vic, 1878. In-12. p. XV-193.

avant l'heure marquée pour sa complète diffusion dans le monde chrétien. Les textes que nous trouvons cités dans cet ouvrage et qui sont empruntés aux œuvres du dévot Lansperge, sont tellement expressifs, nous y voyons exposée avec tant de netteté cette grande dévotion, que l'on ne peut refuser au chartreux du XVIe siècle d'être un véritable précurseur de la visitandine du XVIIe. Toute cette partie de l'ouvrage de dom Boutrais est pleine d'édification. — Elle est précédée d'une notice biographique qui nous permet d'apprécier la douce physionomie du pieux Lansperge, de comprendre la vénération dont il fut entouré hors de son monastère, la confiance que lui témoignèrent ses frères, les dons qu'il avait reçus de Dieu pour procurer le bien dans les âmes par ses paroles et par ses écrits. Nous avons retrouvé avec joie dans sa vie quelques-uns de ses liens qui unissent aux enfants de saint Bruno ceux de saint Ignace. Dom Boutrais cite un fragment d'une lettre du bienheureux Pierre Le Fèvre au prieur de la Chartreuse de Cologne, dans laquelle le jésuite annonce qu'il a informé « maître François Xavier, missionnaire des Indes, » de l'union de prières et de mérites qui existe entre les deux ordres. « Nous sommes heureux, dit dom Boutrais, de savoir que le grand saint François Xavier a prié spécialement pour notre Ordre ; qu'il daigne encore nous continuer sa puissante intercession ! » A notre tour nous lui dirons et à ses frères : « Que les fils de la solitude lèvent les mains sur la montagne pendant que la milice du Christ combat dans la plaine ! »

Je ne sais si la femme chrétienne, engagée dans les liens du mariage, peut trouver un plus parfait modèle que sainte Françoise Romaine[1]. Issue de la noble famille des Busco, unie à Laurent Ponziani, Françoise, dans toute sa vie, montra une fois de plus que la piété est utile à tout. Nulle femme ne comprit mieux les devoirs que Dieu impose à une épouse, à une mère, à une maîtresse de maison ; nulle autre ne sut mieux allier la pratique de ses obligations de chrétienne à celles que le monde impose aux personnes qui sont appelées à y vivre. Comme toutes les âmes prédestinées à une éminente sainteté, Françoise but à la coupe amère des épreuves, et son courage au milieu des plus grandes tribulations montra à quelle hauteur d'héroïsme on peut s'élever par la fidèle correspondance à la grâce. Notre sainte reçut de Dieu des

[1] *Histoire de sainte Françoise Romaine*, fondatrice des Oblates à Rome, par Zoé de la Ponneraye. Paris, Téqui, 1877, in-12. 313 p.

faveurs signalées qui la mettent au rang des saintes les plus privilégiées. Elle eut des extases, des visions, des révélations ; le don des miracles ne lui fut pas refusé, non plus que celui de prophétie; mais ce n'est pas en cela qu'elle est admirable. Voyez cette femme placée par Dieu dans une brillante position de fortune, mise en quelque sorte à la tête de la société romaine; obligée, par sa naissance et ses relations, de paraître dans le monde ; condamnée, par toutes les grâces naturelles dont elle était ornée, à briller et à attirer les regards; eh bien ! elle passa, sans y toucher, au milieu des écueils les plus menaçants : sa piété, son union à Dieu, ne souffrirent aucune atteinte, fortifiées qu'elles étaient par une constante austérité et un grand esprit de mortification. Françoise comprenait aussi d'une manière éminente le devoir de la charité ; véritable mère des pauvres de Rome, elle fut leur providence visible dans ces époques si souvent troublées et ensanglantées par la guerre civile ou étrangère. Quand la sainte eut perdu son mari, qu'avaient précédé au ciel deux de ses enfants, se sentant libre de consacrer totalement à Dieu ses dernières années, elle réalisa le vœu de son enfance. Avant même la mort de Laurent Ponziani, Françoise avait réuni dans une sainte association les femmes de la société romaine, avides de servir Dieu généreusement ; elle leur donna le nom d'Oblates Olivétaines. Ce fut auprès d'elles qu'elle se retira et termina sa sainte carrière, le 9 mars 1440.

Voilà la sainte dont une chrétienne vient de nous retracer la vie. Sans entrer dans tous les détails que racontent les biographes, l'auteur en dit assez pour donner de Françoise Romaine un portrait séduisant. Ce livre est bon et excellent, à notre époque où la solide dévotion, la parfaite entente de ses devoirs, sont plus que jamais nécessaires aux femmes.

Pour plus d'un lecteur, j'en suis persuadé, le titre de cet ouvrage[1] renferme un mystère. Qui est-ce Hermann? Qu'est-ce que le Saint-Désert de Tarasteix ? M. l'abbé Moreau lève tous les voiles dans ces pages aussi édifiantes qu'intéressantes. — Hermann, c'est le célèbre artiste, c'est le juif converti, c'est le carme, c'est le Père Augustin-Marie du Saint-Sacrement. — Le Saint-Désert de Tarasteix, c'est la solitude qu'il a peuplée de saints ermites, à quelques kilomètres de Tarbes, et où il a fait refleurir une des observances de son ordre. « L'institut des carmes déchaussés, enfants de sainte Té-

[1] *Hermann au Saint-Désert de Tarasteix*, par M. l'abbé Moreau, chanoine honoraire de la Rochelle. Nouvelle édition. Paris, René Haton, 1877, in-12. 249 p.

rèse, se partage en trois branches : les religieux envoyés aux missions étrangères ; ceux qui dans les couvents mènent la vie mixte... ; enfin ceux qui mènent au Désert la vie érémitique. » Ces derniers conservent ainsi et perpétuent l'esprit primitif de l'ordre, qui est essentiellement un esprit de retraite, de silence, de recueillement et d'oraison. De plus, le Désert offre aux autres religieux un lieu de solitude, où ils peuvent se retremper dans la ferveur. Les uns y vivent pour toujours, les autres n'y passent que un, deux ou trois ans.

Quelle existence mène-t-on dans ces ermitages ? Quelle règle spéciale y suit-on ? A quoi sont occupées les journées ? Y est-on triste ? Y est-on gai ? Jusqu'à quel point la vie y est-elle austère ? M. l'abbé Moreau a tout vu de près, pendant les jours qu'il a vécu au Saint-Désert ; ses conversations avec le prieur l'ont initié à mille détails ; il a suivi à la trace le P. Hermann, le restaurateur de ces ermites modernes, qui aurait voulu mourir dans cette cellule où il se sanctifia ; il a recueilli dans les souvenirs de ses frères ces traits touchants qui édifient l'âme et fortifient le cœur, tout en faisant mieux connaître un saint. Ce qu'il voyait, ce qu'il entendait, ce qu'il goûtait, l'écrivain le communiquait à ses amis éloignés ; ce sont ces lettres qu'il a publiées dans ce volume. D'un pinceau élégant il nous a donné un délicieux tableau : jetez quelques cellules d'ermites dans les magnifiques paysages des Pyrénées, au milieu du calme des grandes forêts ; faites — ce que le pinceau ne peut, hélas ! — murmurer les ondes et gazouiller les oiseaux ; puis placez-y une vingtaine de religieux, qui parcourent silencieux les sentiers ombragés ou sont prosternés dans une muette contemplation.... N'est-ce pas là une thébaïde des premiers siècles de foi ? Cette thébaïde existe de nos jours et c'est de là que montent vers le ciel les prières qui détournent la colère de Dieu ou retardent l'effet de ses menaces ; c'est là que des héros chrétiens vivent dans la plus austère pénitence pour expier les crimes d'un siècle affolé de sensualisme. La vie des carmes du Saint-Désert de Tarasteix confond la faiblesse de la nature, mais elle est une des plus éclatantes manifestations de la puissance de la grâce.

Le vénérable Joly[1] a légitimement acquis son beau titre de père des pauvres, il fut vraiment l'émule de saint Vincent de Paul. Né

[1] *Vie du Vénérable Bénigne Joly*, le père des pauvres, d'après les manuscrits et les auteurs contemporains, par M. l'abbé E. B***, curé de Volnay. Paris, Poussielgue, 1878, in-12. XVII-663 p.



en 1544, à Dijon, d'un receveur des consignations au Parlement de Bourgogne, il mourut dans la même ville, le 9 septembre 1644 : il était prêtre depuis 1572. Vingt-deux années suffirent à cette âme embrasée de la gloire de Dieu et du salut du prochain pour accomplir de grandes choses. Lorsqu'il se présenta devant le tribunal de l'éternel rémunérateur, il avait les mains pleines de bonnes œuvres : *opera eorum sequuntur illos*, et ses œuvres lui ont, en partie, survécu. Dès sa jeunesse la plus tendre, il se sentit ému d'un indicible amour pour les membres souffrants de Jésus-Christ; ses mains, faibles encore, distribuaient aux malades, dans les hôpitaux, les dons de sa charité, en même temps que de son cœur sortaient des paroles toutes brûlantes de sainte dévotion. Mais ce fut surtout quand il eut été élevé au sacerdoce qu'il donna libre carrière au feu qui le dévorait : conférencier des pauvres, confesseur des pauvres, père des pauvres, ces titres que lui donnent ses biographes, il les mérita dans toute leur étendue. Aussi que ne fit-il pas pour soulager le sort malheureux de ceux qu'il avait adoptés ? La confrérie de la Sainte-Famille, la Chambre de la Providence, la congrégation des hospitalières de Notre-Dame de la Charité furent les principaux fruits de son zèle ; et pendant qu'il les fondait, pendant qu'il les dirigeait, on le voyait supérieur des hospices de Dijon, surveiller ces établissements, puis pénétrer dans les prisons pour y consoler et y convertir, en sortir quelquefois avec les condamnés à mort, et les conduire jusqu'au lieu de leur supplice.

Mais c'était peu pour le saint prêtre de se dépenser au soulagement des corps, les âmes lui semblaient encore plus dignes d'intérêt ; il fonda le Bon-Pasteur pour retirer les personnes vivant dans le désordre, — la chambre de Providence pour les servantes, — l'association réparatrice, afin de satisfaire à la justice divine pour les abominations d'une sorte de société secrète qui, en 1662, s'était formée à Dijon, — le séminaire des pauvres clercs, pépinière de pieux et savants ecclésiastiques, — puis il acceptait la charge difficile de réformer l'abbaye des bénédictines de Prâlons.

Pour faire face à tant de travaux et supporter tant de fatigues, il fallait, on le comprend, au saint prêtre une vertu peu commune; aussi ne fut-il pas moins admirable dans cette lutte intérieure que doit soutenir toute âme qui aspire à la perfection. Ses biographes nous donnent, à cet égard, les détails les plus édifiants. Les membres du clergé ont, dans le vénérable Bénigne Joly, un modèle de toutes les vertus qui font leur gloire ; mais tous les fidèles liront

avec grand profit cette biographie que nous annonçons. M. le curé de Volnay l'a composée, surtout en utilisant les sources manuscrites dont ses devanciers n'avaient pas eu connaissance ; son style est élégant et pur, son érudition sûre et sobre ; tout en glorifiant le vénérable serviteur de Dieu, ce livre est un des plus éloquents panégyriques de l'Eglise catholique; on peut le présenter avec fierté à nos philanthropes modernes, qui ont si peu la vraie intelligence de la charité. C. SOMMERVOGEL.

LES NATIONS FRÉMISSANTES CONTRE JÉSUS-CHRIST ET SON ÉGLISE, par l'abbé JOSEPH LÉMANN, du clergé de Lyon. Paris, Poussielgue. — Lyon, chez tous les libraires, 1879, in-8, 215 p.

C'est de son cœur d'apôtre que M. l'abbé Lémann fait jaillir cet appel à toutes les nations du globe, ou plutôt aux catholiques de toutes les nations. « Prenez garde, ô nations ; ne vous élevez point par l'orgueil, mais tenez-vous dans la crainte ; car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles qui ont été rompues, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas davantage. Considérez donc sa sévérité et sa bonté ! Autrement vous serez aussi retranchées. » Ces paroles de saint Paul, si saisissantes par leur actualité, l'éloquent orateur nous les fait entendre à son tour, dans l'espérance qu'il amènera parmi les catholiques « la secousse morale qui leur rendrait le gouvernement de leurs patries respectives. » Les développant sous forme de discours, il nous montre : 1° le Désiré des nations devenu le méprisé des nations ; — 2° le Précepteur des nations renvoyé par les nations ; — 3° la pierre fondamentale et angulaire, une première fois rejetée par les Juifs, une deuxième fois rejetée par les nations ; — 4° le mur de séparation toujours debout entre l'Orient et l'Occident ; — 5° l'apostasie et la décomposition des nations ; — 6° l'unique gardien de l'alliance avec Dieu qui soit demeuré fidèle ; — 7° la libératrice des nations ; — 8° la ruine et la résurrection d'Israël. C'est un commentaire de ce verset du psaume : « Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania ? » C'est une démonstration de la folie de cette lutte engagée contre Dieu par la société moderne. C'est l'exposé des menaces lancées aux peuples frémissants contre Jésus-Christ et son Église, l'annonce des châtiments qui leur sont réservés. — M. l'abbé Lémann, dans une conclusion émouvante et éloquente, supplie les catholiques de toutes nations de s'unir dans une sainte

ligue de prières, dans le but d'obtenir, « non plus seulement la guérison de leur patrie respective, mais de toutes les patries. »

NOTICE SUR LES ŒUVRES COMPLÈTES DE S. E. LE CARDINAL DECHAMPS, archevêque de Malines, avec des documents inédits concernant l'ontologisme et le traditionalisme, par l'abbé L. Bossu, professeur de philosophie générale et d'histoire de la philosophie à l'Université catholique de Louvain. In-8, 50 p. Prix pour la France, 1 fr. franco. — Louvain, Ch. Peeters, 1879.

Cette brochure est la reproduction de deux articles publiés par la savante *Revue catholique de Louvain.* Le nom seul de l'éminent apologiste qui gouverne avec tant d'éclat la première église de Belgique, suffit pour recommander, aux amis de la religion, même une simple analyse de ses œuvres magistrales. Le docte professeur de philosophie de Louvain ajoute encore au prix de ce travail par l'autorité de sa plume et de son talent si justement apprécié. Nous n'aurions donc qu'à garder un silence discret, si la brochure de M. l'abbé Bossu n'offrait pas un intérêt tout spécial, au sujet de l'histoire contemporaine de la philosophie dans les écoles catholiques.

La philosophie semble vivre de discussion. Il y a peu de temps, on ne discutait pas encore sur la *matière* et la *forme ;* l'ontologisme et le traditionalisme se partageaient le tapis philosophique. Ces deux systèmes ne tardèrent pas à être déférés aux tribunaux ecclésiastiques, et l'un et l'autre, quoique dans des conditions différentes, furent renvoyés passablement maltraités. Il serait peut-être excessif de dire qu'ils furent condamnés à mort, mais ce qui leur est resté de vie a dû, pour ne pas s'éteindre tout à fait, prendre une forme toute nouvelle, où il serait sans doute difficile de reconnaître les traits originaux.

Mgr Dechamps établit que l'ontologisme, entendu suivant la signification commune du mot, c'est-à-dire la vision immédiate de l'essence divine ou des *idées toutes faites* en Dieu, est contraire aux décisions du concile du Vatican. Si cependant l'on se contentait d'admettre, dans l'esprit humain, la priorité de l'idée de l'infini à l'égard du fini, mais encore confuse et ne prenant sa forme que par un travail conscient de l'intelligence, l'archevêque de Malines soutient que la question, évidemment toute autre, resterait ouverte. Il est tel passage de saint Bonaventure et tel autre de saint Thomas qui confirment cette manière de voir. Le P. Ramière, que Mgr Dechamps cite avec éloge, en est garant pour saint Bonaventure (Cf. l'*Ontologisme romain*, Revue du Monde catholique,

septembre 1864), et un professeur de l'ordre de Saint-Dominique, dont le nom n'est pas donné, avoue que cette doctrine est probablement contenue dans saint Thomas.

La question du traditionalisme occupe toute une moitié de la brochure. On sait qu'elle a été l'occasion de décisions, de mesures disciplinaires où l'Université de Louvain s'est trouvée engagée par le fait de quelques-uns de ses professeurs. M. l'abbé Bossu reproduit à ce sujet un certain nombre de pièces officielles d'un grand intérêt. Sans doute le public n'est pas initié à tous les secrets, mais nous avons maintenant les éléments d'une appréciation très équitable. Pour nous en tenir uniquement au point de vue doctrinal, nous croyons que les pièces qui se rapportent à la condamnation du traditionalisme par le Concile du Vatican dissipent tous les doutes. En le lisant, on ne tarde pas à reconnaître que le traditionalisme repose sur une déplorable confusion entre l'acte de science et l'acte de foi, et une confusion non moins fâcheuse entre l'acte de foi et les actes que les leçons du maître suscitent dans l'âme des disciples. En général, dans les conditions ordinaires de l'évolution de l'intelligence, l'enseignement provoque non des actes de foi, mais des actes de science; l'élève apprend à savoir et non à croire. Le Concile du Vatican définit que l'homme peut arriver à la connaissance certaine de l'existence de Dieu par sa raison, sans l'intermédiaire de la révélation; mais, ici encore, la question du rôle de l'éducation dans le développement de l'intelligence reste ouverte, parce que, nous le répétons, l'éducation est en général un secours extérieur qui met l'esprit en présence de la vérité et l'aide à formuler, à produire de son fond, des actes de science et non des actes de foi. Dans l'ordre de l'évolution intellectuelle, la science précède la foi, mais rien n'empêche que l'éducation accompagne, suscite même la science qui précède la foi. J. DE BONNIOT.

DES MOYENS DE GÉNÉRALISER L'ALLAITEMENT MATERNEL, *Mémoire couronné par la Société protectrice de l'enfance de Paris*, par le docteur SEGAY. In-8, 178 pages. Paris, Germer-Baillière, 1879.

La thèse soutenue par le docteur Segay est d'une si haute importance, que nous devons la signaler à nos lecteurs, bien qu'un tel sujet semble s'écarter notablement de notre programme. L'avenir des jeunes générations, de la société tout entière y est fortement intéressé.

L'idée de l'ouvrage est saisissante de simplicité et de bon sens. La voici en deux mots. La nature, œuvre de Dieu, prépare cer-

taines fonctions de la mère en vue de son propre enfant, et cet enfant lui-même se trouve en harmonie avec les fonctions spéciales de sa mère, telles qu'elles sont préparées dans sa mère. La mère et son enfant sont deux termes qui s'appellent l'un l'autre. L'allaitement est l'une de ces fonctions harmoniques. Il suit de là que, sauf les exceptions que comporte toute loi, la mère devra allaiter son enfant, sous peine de contrarier gravement la nature et de s'exposer à ses vengeances, c'est-à-dire à de terribles maladies; il suit encore de là que l'enfant devra être nourri du lait de sa mère, sous peine d'être privé de l'alimentation la plus conforme aux besoins de sa propre constitution et d'être placé hors des conditions normales de son évolution organique. Donc les mères, sauf de rares exceptions, doivent allaiter leurs enfants. La théorie, la science, les faits, la morale, la philosophie, la religion, tout concourt à établir la vérité de cette thèse. Tel est le livre du docteur Segây. Après l'avoir lu, on demeure persuadé que l'un des plus grands malheurs de notre temps c'est le mépris de la doctrine pratique qui en découle.

COURS DE LITTÉRATURE d'après les meilleurs auteurs, rédigé spécialement pour les demoiselles, par une religieuse ursuline d'Aix en Provence. Paris et Tournai, Veuve Casterman. In-12, 395 p. — HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ANCIENNE ET MODERNE, d'après les meilleurs critiques, rédigée spécialement pour les demoiselles, par une religieuse ursuline d'Aix en Provence. Paris, Delagrave, 1879. In-12, 368 p.

L'institutrice modeste qui dédie ces deux livres à « ses chères élèves », ne dit pas son nom, mais elle ne cache point son titre de religieuse ursuline. S'il est en France des mères qui se sentent du goût pour l'éducation sans christianisme, elles n'ont que faire d'ouvrages où les belles-lettres sont, dans une sage mesure, embaumées de piété; elles verront pourtant, non sans quelque surprise, en les parcourant, qu'il y a dans les écoles congréganistes des maîtresses qui savent diriger le goût et développer le talent de leurs élèves et leur donner une instruction large et solide. Mais celles qui veulent que leurs enfants aient l'esprit orné de connaissances utiles, le cœur formé aux meilleurs et aux plus religieux sentiments, l'âme élevée vers Dieu, celles-là seront heureuses d'avoir sous la main deux ouvrages classiques, fruit d'un long et fructueux enseignement, dans lesquels on s'est proposé précisément ce triple but. L'un contient en abrégé les principes de la littérature et les règles des différents genres de composition en prose et en vers;



l'autre, des notions précises, bien choisies et disposées dans un ordre très clair sur les écrivains sacrés et profanes, anciens et modernes, les plus remarquables. On trouvera peut-être qu'il suffisait de faire connaître les principaux auteurs des livres saints, ceux de l'antiquité grecque et de la romaine, ceux de notre patrie, mais que c'était trop d'étendre ce précis à l'Angleterre, à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne et au Portugal. Nous répondrons que cette partie du livre est peu développée et que les examens auxquels beaucoup de jeunes personnes se préparent pour obtenir des brevets, ont de singulières exigences. F. D.

J. JANSSEN, *Geschichte des deutschen Volkes*, « Histoire du peuple allemand. » T. Ier : *Situation générale du peuple allemand à l'issue du moyen âge*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1878 ; in-8, XXIII-264 et XVIII-615 p. (Deux parties avec une table.)

Les *Études* ne peuvent omettre de signaler à leurs lecteurs la nouvelle Histoire de l'Allemagne moderne, qu'a entreprise un des savants catholiques les plus distingués de ce pays. La période qu'il compte embrasser va de l'époque de la réforme au siècle actuel. C'est un domaine où, jusqu'à présent, la science protestante régnait en maîtresse et où elle a accrédité nombre d'erreurs injurieuses à l'Église catholique. M. Janssen est de taille à lutter avec avantage contre cette puissance superbe. En parcourant le volume où il commence à nous donner le résultat de vingt années de recherches, on admire également la multitude et la variété prodigieuse des documents exploités et le talent de la mise en œuvre. L'auteur nous prévient qu'il s'attache beaucoup moins à retracer ce qu'on est convenu d'appeler les « grands évènements », les révolutions politiques, les guerres et les batailles, qu'à faire connaître « le *peuple* allemand dans ses situations et ses fortunes diverses ». Belle idée, qu'il a heureusement réalisée ! Tout ce premier volume n'est qu'un exposé de la situation intellectuelle et morale, économique, juridique et politique de l'Allemagne à l'issue du moyen âge, c'est-à-dire dans la seconde moitié du quinzième siècle ; mais il serait difficile de trouver une lecture plus attachante et, à la fois, plus instructive. Le tableau que nous y rencontrons de l'instruction populaire, du nombre et de l'état des écoles de tout degré, contraste avec celui qu'on peut voir dans la plupart des écrivains protestants. Ces derniers, pour exalter ou pour justifier la Réforme, dont ils voudraient faire le point de départ de tout le progrès moderne, ont coutume de peindre des couleurs les

plus sombres « l'abrutissement » intellectuel de leurs ancêtres du moyen âge. On sait que nos historiens protestants ou libres penseurs les ont en cela servilement copiés. Or, M. Janssen met à néant ces descriptions fantaisistes, en rétablissant la vérité d'après des preuves de fait matérielles. Il montre, par exemple, que « ce qui reste encore aujourd'hui d'ouvrages allemands du xv[e] siècle donne une idée tout à fait favorable du degré de culture de la nation à cette époque, et prouve combien toutes les classes du peuple avaient l'habitude de la lecture. » L'appui accordé par le clergé à l'invention nouvelle de l'imprimerie, et ses constants efforts pour la diffusion de l'enseignement, tant classique que religieux, ne sont pas moins bien mis en évidence. Le savant historien accorde, avec raison, une attention toute particulière à l'état de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, puis à la condition des paysans et des ouvriers, sur la fin du moyen âge. Cette partie de son travail, surtout, offre ce que nous appellerions (si l'Académie le permettait) un véritable intérêt d'*actualité*. Les grands problèmes sociaux, qui tourmentent à bon droit les hommes d'État contemporains, avaient reçu leur vraie solution au xv[e] siècle ; et cette solution M. Janssen la fait voir, non pas dans les théories, mais dans la réalité, où elle a pris corps sous l'inspiration de la foi et la direction de l'Église. Nous n'oserions, néanmoins, affirmer que le savant écrivain n'a pas embelli par endroits ce xv[e] siècle qu'il a étudié avec tant d'amour ; nous l'avouons, son « histoire du peuple allemand » nous paraît, par moments, trop tourner au panégyrique. Peut-être aussi est-il trop enclin à faire honneur à sa patrie de tout ce qu'il y eut de bon dans le moyen âge : de là des assertions quelque peu agaçantes pour nous autres Français, celle, par exemple, qui fait de l'architecture gothique un produit du « génie germanique ». Mais, ensuite, il décrit admirablement les causes et les premiers progrès de la décomposition qui commence, dès la fin du xv[e] siècle, à gagner la société allemande, dans l'ordre moral, économique, politique, par suite de l'oubli des principes chrétiens qui avaient fait la prospérité de la période antérieure. Ces simples indications suffiront pour convaincre nos lecteurs que le livre de M. Janssen est loin d'intéresser seulement nos voisins. Nous souhaitons de le voir mis le plus tôt possible à la portée du public français par un traducteur intelligent [1].

J. Brucker.

[1] Au moment où ce compte rendu, retardé par le manque de place, va paraître, nous recevons le second volume de l'ouvrage de M. Janssen. Ce volume, dont il a

LES MIRABEAU. Nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle, par Louis de Loménie, de l'Académie française. Paris, Dentu, 1879. 2 vol. in-8, VIII-488, 660 pages. Prix : 15 fr.

M. de Loménie, très éloigné de la religion par son éducation, y a été ramené par l'honnêteté de son cœur, la rectitude de sa raison et l'amour des principes de la loi naturelle. Il respectait profondément la famille, et dans son discours de réception à l'Académie française, il a montré dans une page vraiment éloquente comment la famille est bonne à l'individu et nécessaire à la société. Écrivain, il a eu la passion du vrai et pour l'atteindre dans ses moindres détails, il n'a reculé devant aucun labeur, non par une minutie puérile, mais par ce sentiment profond de l'exactitude qui aime mieux dire vingt fois: je ne sais pas, que d'affirmer une fois quelque chose qui fût encore douteux. Avant sa mort, il n'a pas eu toutes les consolations de la religion ; mais nous espérons que la miséricorde divine lui aura fait l'application la plus large de l'adage dont le sens est si controversé dans l'École : *Facienti quod in se est, non deerit gratia*, et nous nous rassurons en songeant que le possible n'est pas le même aux yeux de Dieu et aux nôtres. Celui qui a franchi des milliers de lieues pour se rapprocher de la vérité a bien plus réellement fait ce qui est en lui que tel autre placé à vingt pas du but et qui n'a point avancé d'un seul.

Quant à l'œuvre posthume dont nous rendons compte aujourd'hui, nous n'en possédons encore que la première moitié ; mais la compagne dévouée qui a déjà élevé cette partie du monument à la mémoire de son mari défunt, promet que le reste sera bientôt en état de voir le jour. En tête de ces deux volumes nous écririons volontiers pour épigraphe ce verset de l'Ecclésiaste (VII, 11): « Ne dites pas : pourquoi les temps anciens valaient-ils mieux que les nôtres? Une semblable interrogation est insensée. »

Nous voilà sous l'ancien régime, avant le triomphe des glorieux principes qui nous déroulent en ce moment leurs dernières conséquences. Mais si nous ne respirons pas au milieu des fatales libertés de 89, nous sommes dans un moment où la séparation d'avec Rome par le gallicanisme, l'ébranlement des croyances par le jansénisme et le parlementarisme, l'irréligion produite par une fausse

déjà fallu faire quatre tirages, traite de l'histoire du peuple allemand *depuis le commencement de la révolution politico-religieuse jusqu'à la fin de la révolution sociale en* 1525 (XXVII-587 pages, avec tables).

philosophie ; enfin, un mépris élégant pour tout ce qu'il y a de respectable au ciel et sur la terre, ont amené la société au bord du précipice. Nos deux volumes nous maintiennent à peu près toujours entre 1750 et 1780. Ils nous font connaître intimement une grande famille de l'époque. Grande famille ne veut pas dire ancienne famille, pas plus avant 89 que depuis. Une des erreurs les plus complètes de notre temps est de se figurer qu'avant la Révolution, celle qu'on est convenu d'appeler la grande, les classes étaient séparées par des démarcations infranchissables. Alors, comme maintenant, celui qui pouvait s'intituler seigneur de cent mille écus était un homme recommandable ; on le saluait par honneur sans trop s'inquiéter de la provenance de sa seigneurie.

Bref, pour arriver à nos grands seigneurs, malgré la possession du château féodal de Mirabeau et malgré la légende qu'ils s'étaient fait fabriquer après coup, les Riquet étaient obligés de convenir qu'en 1584 leurs ancêtres fondaient leur noblesse sur des ouï-dire, ce qui signifie des commérages ou des attestations de complaisance. La grandeur de la famille vient du commerce.

Mais, au XVIII[e] siècle, la fortune s'en alla en bonne partie. Le personnage dont la vie remplit presque tous les deux volumes, la compromit par ses entreprises chimériques. Homme de beaucoup d'esprit et de peu de bon sens, il se lança dans les utopies et prépara à la France le ministère de Turgot, digne ami du marquis, et que celui-ci définit fort justement : « une bonne âme, mais un pédant de la première classe, gâté par les femmes... et par cette bande de sangsues philosophiques les plus propres à gâter tous les hommes et à faire extravaguer tout homme surtout qui a reçu un cœur à droite et un esprit à gauche. »

Dans sa vie privée, il fit son malheur non seulement par ses fausses spéculations, mais encore par un mariage contracté avec une légèreté impardonnable.

A côté de ce personnage en paraît un autre bien fait pour déconcerter toutes nos idées actuelles sur la justice du partage forcé des fortunes et sur les malheurs de la condition des cadets sous l'ancien régime. Nous vivons avec un cadet, chevalier de Malte. Comme tous ceux de son ordre, fidèle serviteur de la France, écarté du ministère par la funeste marquise de Pompadour, et cependant, chose qui peint l'époque, ne refusant pas absolument de faire la cour à cette honteuse idole. Notre chevalier non seulement ne se plaint pas de son infériorité, mais il travaille pour sa famille et si elle eût pu être sauvée, elle l'eût été assurément par lui.

Mais les pages les plus instructives de cette œuvre sont consacrées à la marquise de Mirabeau, le mauvais génie de la famille, femme laide, méchante, adonnée à la boisson, sans pudeur, sans dignité... Si le célèbre orateur a reçu de son père le talent et l'esprit peu pratique, il a pris de sa mère tous les vices dont la nature avait abondamment pourvu cette mégère.

Sous le rapport moral, les deux volumes dont nous rendons compte sont excellents, car en résumé on y apprend le danger des idées nouvelles et des utopies dans l'administration, et le pouvoir souverain de la vertu pour le bonheur des familles. X...

DU ROLE SOCIAL DES IDÉES CHRÉTIENNES, suivi d'un exposé critique des doctrines sociales de M. Le Play, par PAUL RIBOT. 2 vol. in-8, 643-436 pages. Paris, Plon, 1879.

On fait de vains efforts pour bannir Dieu des affaires humaines et pour construire sans lui la science sociale : première cause de tout ce qui existe, dernier terme de nos destinées, toujours et partout il s'impose. La religion qui nous parle de lui, qui règle nos rapports avec lui, répond aux plus intimes aspirations du cœur de l'homme ; d'où il suit qu'elle exerce sur la société une influence profonde. C'est donc avec raison qu'un philosophe chrétien étudie le rôle social des idées chrétiennes. L'histoire prouve que le christianisme a formé les peuples modernes et leur a donné la civilisation dont ils sont si fiers. L'atmosphère intellectuelle qui nous enveloppe est tout illuminée de ses rayons ; ceux mêmes qui l'attaquent lui sont redevables des progrès qu'ils tournent contre lui. Mais la société, fille du christianisme, a voulu être émancipée; elle prétend ne relever que d'elle-même ; à l'autorité d'origine divine elle a substitué la souveraineté du peuple ; rejetant les traditions anciennes, elle s'est faite révolutionnaire et ne s'appuie plus que sur la raison individuelle et sur la Déclaration des droits de l'homme. Il en est résulté des maux sans nombre : l'instabilité des institutions politiques ; toutes les libertés sacrifiées à une centralisation oppressive ; toute hiérarchie sociale détruite sous prétexte d'égalité ; le paupérisme croissant sur les ruines de l'organisation ouvrière ; la famille atteinte par la sécularisation du mariage et la diminution de l'autorité paternelle ; l'accroissement de la population ralenti ; l'enseignement public infesté de scepticisme et d'irréligion ; les esprits divisés, les mœurs déréglées, le droit des gens méconnu et supprimé, la France enfin tombée en décadence : telles sont, d'après

M. Paul Ribot, les conséquences de la Révolution. L'Église produit des effets tout contraires : plus d'une fois dans le cours des siècles elle a reconstitué la société bouleversée ; qu'on la laisse agir, elle réparera une fois de plus nos désastres. Ces considérations sont développées avec beaucoup de force et de franchise dans le livre de M. Ribot ; il y revient dans sa critique à la fois bienveillante et rigoureuse des doctrines sociales de M. Le Play. La juste sévérité de notre auteur pour l'erreur gallicane et le libéralisme, son zèle pour la religion et sa soumission aux infaillibles enseignements du Saint-Siège, notamment au *Syllabus*, nous prouvent combien ses intentions sont droites et ses convictions sincères. Cependant, il faut le dire, nous avons rencontré dans son ouvrage certaines théories confuses, quelques propositions inexactes. Nous y lisons ici que « l'Église ne saurait avoir aucune doctrine politique ou économique, ni même de doctrine sociale » (tom. I, p. 399) ; là qu'elle donne à la société une doctrine sociale (tom. II, p. 518), que sa doctrine sociale est dans le *Syllabus* (*ibid.*, p. 640), que la religion chrétienne contient une doctrine sociale et même une doctrine politique (tom. II, p. 308). D'une part, il faut que le prêtre, pour rendre ses sermons intéressants, y parle de questions sociales, politiques, scientifiques (tom. II, p. 584) ; d'autre part, le clergé n'a pas besoin de s'occuper de doctrines politiques (*ibid.*, p. 314). Dans la pensée de notre auteur, le despotisme se confond avec le pouvoir absolu ; de là une aversion exagérée contre l'ancien régime. Nous ne dirions point avec lui : « C'est à force de se tromper qu'on arrive à la vérité » (tom. II, p. 544) ; selon nous c'est plutôt en observant bien, en raisonnant juste, en suivant un bon guide. Nous ne poserions point comme lui « en principe que *tous* les travaux des philosophes spiritualistes *quels qu'ils soient* profitent à l'Église » (*ibid.*, p. 533), et comme exemples nous ne citerions pas Cousin, Saisset, Jules Simon, Vacherot. Il émet sur la tolérance du mal et sur la liberté de la presse des idées qui ne nous paraissent pas toutes acceptables. Peut-être sa pensée n'est-elle pas bien rendue lorsqu'il écrit : « La morale naturelle ne dit rien sur la question de savoir si l'on peut avoir une ou plusieurs femmes, si le mariage doit être indissoluble, ni même si le mariage doit exister » (tom. I, p. 106). En somme, ce nouveau livre de M. Paul Ribot renferme d'excellentes pages et sera consulté avec fruit ; nous regrettons de ne pouvoir le louer sans réserves.

F. Desjacques.

EL-KITAB-EL MOUQADDOR, *La sainte Bible :* version arabe avec points-voyelles. Tome I[er], comprenant les livres historiques depuis la Genèse jusqu'à Tobie inclusivement; tome III[e], contenant le Nouveau Testament. Beyrouth (Syrie), imprimerie catholique des PP. missionnaires de la Compagnie de Jésus, 1877 et 1878. Edition in-8°, prix 10 fr. le vol.; édition de luxe in-4°, 100 fr. le vol. relié à l'orientale.

Cette nouvelle version de la Bible en arabe, langue vulgaire des chrétiens de Syrie, a été entreprise sur le vœu des évêques catholiques d'Orient et avec les encouragements du Saint-Siège. Depuis longtemps les prélats orientaux sentaient le besoin d'opposer aux versions infidèles que les sociétés bibliques d'Angleterre et d'Amérique répandent parmi leurs ouailles, une édition exacte, orthodoxe, et qui pût faire échec aux produits protestants par la beauté de l'exécution matérielle et la modicité du prix. Aucune des traductions arabes publiées jusqu'aujourd'hui ne leur paraissant satisfaire à ces conditions, ils demandèrent avec instances aux missionnaires de la Compagnie de Jésus en Syrie d'en composer une nouvelle. Il y a bien des années que nos confrères ont fait entrer la presse parmi leurs moyens d'apostolat. Ils se rendirent donc à ces hauts désirs, après avoir obtenu la permission du Saint-Siège. Les auteurs ont donné pour base à leur traduction les textes originaux hébreux et grecs ; mais ils ont comparé constamment leur travail avec les versions les plus autorisées, la Vulgate, celle des Septante et les versions syriaques. Dans les endroits où la leçon originale est douteuse, ils ont suivi la Vulgate. Le style de la nouvelle traduction, au témoignage d'un juge européen bien compétent[1], est « à la fois simple et clair, précis et élégant. » Les Orientaux lettrés ne l'ont pas appréciée moins favorablement[2]. Approuvée par Sa Béatitude le patriarche latin de Jérusalem, l'œuvre des missionnaires de Beyrouth a également reçu les éloges des évêques syriens des différents rites. Pour ce qui concerne l'impression, elle peut rivaliser, croyons-nous, avec les plus belles publications de littérature orientale. Les caractères, qui appartiennent au type le plus apprécié en Orient, le type *stamboulié* (de Constantinople), joignent une grande netteté à cette élégance qu'aime l'œil oriental. Les points-voyelles y sont marqués, selon qu'il est de règle pour les éditions des Livres saints. Enfin des encadrements à chaque page, dont le

[1] M. Belin, consul général de France à Constantinople, dans les *Missions catholiques*, n° du 9 mars 1877, p. 127.

[2] On peut voir à ce sujet le curieux article d'un savant catholique syrien, traduit dans les *Missions catholiques*, l. l., p. 128.

dessin varie avec chaque chapitre, des vignettes également variées aux titres des chapitres, des gravures distribuées dans l'intérieur du volume, achèvent de faire de la nouvelle Bible arabe un livre où la forme extérieure est en harmonie avec la divine beauté du contenu. L'impression, comme la traduction elle-même, est l'œuvre des missionnaires jésuites. Nous avons la confiance que cette remarquable édition, « fruit d'un immense et minutieux travail, » ainsi que l'a dit avec raison M. Belin, obtiendra pleinement le résultat qu'on en attend.

Nous pensons qu'un très court aperçu des autres publications arabes de nos confrères de Beyrouth aura quelque intérêt pour nos lecteurs.

C'est en 1853 que les missionnaires de la Compagnie de Jésus en Syrie, renouant la tradition de leurs devanciers du XVIII[e] siècle, ont créé une imprimerie orientale dans leur principal établissement au collège-université de Beyrouth. Ils ont, depuis lors, publié un grand nombre d'ouvrages destinés soit à l'instruction des fidèles en général, soit à l'enseignement des écoles de tout degré. Quelques-unes de ces publications sont en arabe et en français : nous citerons des *Dialogues français-arabes*, des *Grammaires*, des *Manuels de la conversation* en français et en arabe, et surtout le *Dictionnaire arabe-français du P. Cuche* et le *Vocabulaire français-arabe* du P. Henry, deux importants ouvrages auxquels le Journal de la Société asiatique de Paris a consacré des comptes-rendus élogieux. Ajoutons des *Dialogues français turcs* et une *Grammaire turque-française*. Les presses catholiques de Beyrouth ont aussi produit un *Bréviaire syriaque*, en beaux caractères de cette langue, qui est encore la langue liturgique des Maronites du Liban, et un *Rituel des Syriens catholiques* en caractères syriaques et arabes. Parmi les ouvrages en arabe, plusieurs, notamment des livres de piété, sont des traductions de bons ouvrages français. D'autres, ayant pour objet la controverse contre les schismatiques indigènes et les protestants étrangers, sont des traités originaux, composés par des missionnaires ou par de savants évêques et prêtres du pays, en vue des besoins spéciaux des chrétiens de Syrie. Nous y remarquons un opuscule, où le P. Van Ham, un des auteurs de la nouvelle traduction arabe de la Bible, relève les erreurs que contient la Bible protestante imprimée à Beyrouth, au double point de vue de la foi catholique et de la critique moderne. Enfin, pour combattre les calomnies contre l'Église par l'arme qui sert le plus à les répandre, même en Orient, les missionnaires

publient, depuis 1871, sous le nom de *Béchir*, un *journal arabe hebdomadaire, religieux et scientifique, avec une chronique politique.* J. B.

MAKOTA RADJA-RÂDJA OU LA COURONNE DES ROIS, par BOKHARI DE DJOHÔRE, traduit du malais et annoté par ARISTIDE MARRE. — Paris, Maisonneuve, 1878, in-12, 347. p.

Cette *Couronne des Rois*, œuvre d'un Malais mahométan, qui la composa en 1603, est une sorte de traité du gouvernement, exposant les devoirs des souverains et ceux des principaux fonctionnaires, ministres, ambassadeurs, écrivains officiels, etc. L'auteur, nommé Bokhâri, était de Djohôre, ville qui devint la capitale des sultans malais, après la prise de Malâka par Albuquerque, en 1511. Son livre est formé presque tout entier d'extraits empruntés à plus de cinquante écrivains arabes et persans. Bokhâri est pour le principe : *Longum iter per præcepta*, *breve et efficax per exempla* ; c'est surtout sous forme d'exemples qu'il donne ses leçons aux princes. Pris dans l'histoire des monarques les plus célèbres de l'Asie, mais dans l'histoire remaniée sous la double influence de l'Islam et de l'imagination orientale, ces exemples sont souvent fort curieux. Autant que les kalifes orthodoxes, on y voit figurer les rois infidèles de la Perse, dont la justice est louée, puis David, Salomon, Alexandre, etc. Bokhâri montre une prédilection marquée pour les « histoires » ou, plus exactement, les légendes persanes. On regrette qu'il n'ait rien trouvé à emprunter aux traditions de son pays. Toutefois la couleur malaise n'est pas absente de son livre : elle apparaît dans plusieurs traits de détail, que les notes du traducteur font ressortir. Quant à la valeur morale des préceptes de Bokhâri, elle est réelle, bien qu'elle ne soit pas sans mélange. Pour faire comprendre aux gouvernants leurs devoirs, il commence très justement par leur apprendre à se connaître eux-mêmes, à connaître Dieu, le monde et la mort. La justice et la bienfaisance sont les vertus qu'il recommande le plus, mais à l'égard des « serviteurs de Dieu » seulement, c'est-à-dire des musulmans, et en premier lieu des *fakirs*. Quant aux « infidèles », il faut les tenir au régime de servitude établi par le kalife Omar. Parmi d'autres taches de cette morale, on remarquera, outre les libertés bien connues qu'autorise Mahomet et que Bokhâri loue à son tour, le crédit qu'il accorde à l'astrologie. Le style du *Makôta*, au témoignage du traducteur, excel-

lent juge en la matière, est « simple et clair, suffisamment concis, correct et pur ;... c'est le meilleur ouvrage qu'on puisse mettre entre les mains de tous ceux qui voudront étudier cette langue malaise, si facile, si harmonieuse, si peu connue encore en Europe et si digne de l'être, puisqu'elle est aujourd'hui la langue des affaires et du commerce dans l'Extrême-Orient. » De la traduction, nous ne dirons rien, sinon qu'elle est également claire, agréable ; pour ce qui est de la fidélité, elle nous est garantie par les travaux nombreux, et remarqués dans le monde savant, que M. Aristide Marre a déjà consacrés à la langue et à la littérature malaises. Ses notes, expliquant certains noms, dont il a conservé avec raison la forme arabe ou malaise dans le texte, ou indiquant brièvement des points de contact avec d'autres monuments orientaux, attestent une sérieuse érudition. Nous souhaitons vivement que le zèle, avec lequel M. Marre se dévoue à répandre la connaissance de la belle langue malaise et des langues océaniennes, ses sœurs, soit de plus en plus apprécié et récompensé par le succès.

J. BRUCKER.

RÉPONSES CANONIQUES ET PRATIQUES *sur le gouvernement et les principaux devoirs des religieuses à vœux simples*, par le R. P. Fr. ANDRÉ-MARIE MEYNARD, des Frères-Prêcheurs. — Clermont-Ferrand, à la librairie catholique ; Paris, Jules Vic, 1879. 2 vol. in-12, xx-510 et 408 pages.

Voici un excellent ouvrage que nous recommandons vivement aux supérieures de communautés et à tous ceux qui ont à diriger des religieuses. Le titre en donne une idée fort exacte. Ce sont des questions pratiques et des réponses dictées par une vraie science des lois ecclésiastiques sur cette matière. Le premier volume traite du gouvernement, c'est-à-dire de l'autorité et de l'élection des supérieures, du choix et des fonctions des conseillères, de l'admission et de la formation des sujets, des principaux exercices en usage dans les couvents, des fondations, de l'administration des biens, enfin de l'organisation d'un institut à vœux simples, soit qu'il doive être soumis à une supérieure générale ou se propager par communautés indépendantes. Le second volume est une sorte de manuel où les religieuses trouveront des instructions claires et solides sur leurs vœux, sur les devoirs essentiels de leur sainte profession et sur quelques-uns des emplois auxquels leur vie est consacrée. Dans ses décisions le R. P. Meynard est net et précis, sage et modéré, également éloigné du relâchement et de la rigueur. Aux enseignements de la théologie il mêle à propos les conseils de

l'expérience, Saint Thomas d'Áquin et sainte Catherine de Sienne, saint François de Sales et sainte Chantal, saint Alphonse de Liguori et sainte Térèse prenant tour à tour et sans confusion la parole dans son livre en font une œuvre qui nourrit l'âme par la piété en même temps qu'elle l'éclaire par la doctrine. F. D.

HISTOIRE CRITIQUE DES DOCTRINES DE L'ÉDUCATION EN FRANCE DEPUIS LE SEIZIÈME SIÈCLE, par GABRIEL COMPAYRÉ. — Paris, Hachette, 1879, 2 vol. in-8, XVI.-490 et 487 p.

Pour traiter un pareil sujet, la qualité indispensable, essentielle est l'impartialité. Un membre de l'Université peut-il être impartial, quand il s'agit pour lui de juger un système d'éducation que, par sa position même, il doit combattre, dont il est l'adversaire-né? Et moi, jésuite, ne serais-je pas accusé de partialité si je tentais de réfuter la thèse que M. Compayré a développée avec beaucoup d'érudition, dans ses deux volumes? Il me semble qu'en semblable matière, ce serait à un jury d'honneur de se prononcer, et ce jury ne serait autre que le public français. La question, selon moi, se poserait ainsi : Le meilleur système d'éducation n'est-il pas celui qui attire le plus les sympathies des familles, celui qui est le plus en progrès? Dans les précédentes livraisons des *Études*, le R. P. de Scorraille a fourni tous les arguments propres à donner une réponse catégorique : ce n'est ni l'éducation à la Rabelais ou à la Montaigne, ni celle d'Érasme, de Ramus ou de la Réforme, de Port-Royal ou de Jean-Jacques Rousseau, ce n'est même pas celle de l'Université qui est en progrès, c'est l'éducation religieuse ou ecclésiastique. C'est un fait, et devant un fait il ne s'agit pas d'être impartial, il suffit de ne pas vouloir être aveugle. Je ne prétends pas pour cela qu'on ne puisse faire une *histoire des doctrines de l'éducation en France depuis le seizième siècle :* ce sujet est un des plus intéressants et des plus dignes des méditations d'un penseur sérieux; mais je soutiens que l'écrivain qui écrit cette histoire, doit s'il veut être cru sur parole, procéder autrement que ne l'a fait M. Compayré. Comme il m'est impossible de le suivre page par page, point par point, je me contenterai de formuler ainsi mon jugement sur son livre : tout est bon, avec quelques réserves toutefois, dans les systèmes d'éducation que l'Église n'a pas seule inspirés ou dirigés; — tout est défectueux, sauf sur quelques points, dans les systèmes suivis par les ecclésiastiques ou les religieux, en particulier dans le système des jésuites. — Je ne me dissimule pas que cette formule n'ait quelque chose de trop absolu dans l'expres-

sion ; mais je n'en trouve pas d'autre qui rende mieux l'impression qui m'est restée d'une lecture sérieuse.

D'ailleurs, M. Compayré lui-même a écrit une phrase qui tranche la question mieux que je ne l'aurais fait : « Le but de la Société de Jésus, ne l'oublions pas, était exclusivement de faire des chrétiens. » (T. I, p. 190.) Ce témoignage, qui est sincère, nous le recueillons avec fierté et reconnaissance, et nous espérons le mériter toujours. Mais alors quel est le but des autres systèmes d'éducation ? Par *autres*, j'entends les systèmes qui ne sont pas ceux des maisons ecclésiastiques ; car les prêtres séculiers, ou les congrégations enseignantes de quelque institut qu'elles soient, poursuivent le même but que la Société de Jésus : des enfants, faire des chrétiens. On le voit, M. Compayré se préoccupe peu de la fin de l'homme. Il n'est point matérialiste, mais il n'est pas chrétien dans toute la force du mot. En veut-on la preuve ? Voici la conclusion de son livre et en même temps le moyen qu'il a trouvé « pour faire apparaître des générations qui vaillent mieux que la nôtre, qui lui soient supérieures par la force physique, comme par les qualités de l'esprit ou les vertus du caractère. Ce moyen, c'est d'établir par la réflexion et la raison une éducation plus conforme à notre destination ; une éducation plus large et plus complète, plus sévère et à la fois plus libérale... ; où l'enfant apprendra davantage à compter sur lui-même ; où l'on n'encouragera plus sa paresse en l'habituant à invoquer mal à propos des secours surnaturels ; où l'instruction ne sera plus un formulaire récité du bout des lèvres, mais une acquisition intime et profonde de l'âme ; où la crainte de la conscience se substituera aux autres règles de conduite ; où l'on ne se défiera plus de la pensée et de la libre réflexion ; une éducation plus religieuse aussi, parce qu'on y aura de la nature divine une idée plus exacte et plus élevée ; une éducation plus scientifique enfin et plus rationnelle, parce que rien n'y sera négligé de ce qui peut développer une âme humaine et la rapprocher de son idéal. Or cette éducation, à laquelle l'avenir appartient, malgré les obstacles que lui suscitera encore l'esprit du passé, cette éducation n'est possible, les lois n'en peuvent être établies, les méthodes n'en peuvent être pratiquées qu'à une condition : c'est que la psychologie de l'enfant soit faite et bien faite, et que la réflexion fasse sortir de cette psychologie un fois établie, toutes les conséquences pratiques qu'elle comporte. » Voilà le moyen, rien de plus simple ! ! ! Or cette éducation, selon M. Compayré, ne peut être donnée que par des laïques, car s'il y a « beaucoup à dire en faveur de l'enseignement donné et

dirigé par des ecclésiastiques ou des religieux, nous n'hésitons pas à nous prononcer pour l'enseignement laïque : là sont les chers souvenirs de nos propres études ; là aussi nos espérances pour l'avenir.» (T. I, p. 201)... « L'homme qui appartient à la société laïque est mieux qu'un autre en état de diriger la jeunesse. » (P. 202). Car « de quoi s'agit-il? Il s'agit de préparer les jeunes gens à la vie sociale. » (Ibid.) Les *maîtres citoyens* du président Rolland, voilà les vrais maîtres de la jeunesse française; « car à qui persuadera-t-on que des pères de famille, qui éprouvent un sentiment que n'a jamais dû connaître un ecclésiastique, seront moins capables que lui d'élever des enfants et d'allier dans leur instruction la tendresse paternelle à la fermeté de l'instituteur? Tous les célibataires seront peut-être pour le clergé, mais sûrement tous les pères adopteront mon opinion. » (T. II, p. 278.) Cette théorie de Rolland est celle de M. Compayré.

Au surplus, si l'on veut bien se rendre compte de l'esprit qui a présidé à la composition de cette *Histoire des systèmes d'éducation en France*, il suffit de lire le rapport de M. Gréard à l'Académie des sciences morales et politiques, d'après lequel le livre de M. Compayré a été jugé digne du premier prix proposé par cette Académie : « L'auteur apporte dans la discussion une intelligence libérale, *profondément imbue des idées du monde moderne*, mais impartiale (!)... Son *admiration* pour les jansénistes ne lui dérobe pas ce que leur système... présentait d'inapplicable à l'éducation publique. Sa juste (!) sévérité pour certaines *(presque toutes)* maximes des jésuites ne l'empêche pas de reconnaître ce que leur discipline offrait de ressources utiles à l'émulation... Ami de l'Université, convaincu de la nécessité de l'*intervention directe de l'État* dans l'instruction de la jeunesse, il se prononce en même temps avec une grande décision pour la liberté de l'enseignement à tous les degrés, *en réservant seulement à l'Etat la collation des grades*... Il est sans passion (!), c'est un critique philosophe, ce n'est pas un polémiste... »

Malgré toutes ces observations générales, — car je ne puis entrer dans les détails, — je crois que le livre de M. Compayré peut être utile aux gens sérieux, qui, après lui, voudraient étudier la question des divers systèmes d'éducation en France : on y trouve successivement analysées les théories de Rabelais, de Montaigne, des jésuites, des oratoriens, des jansénistes, de Fleury, de Bossuet, de Mme de Maintenon, de Fénelon, de Rollin, de J.-J. Rousseau, des parlementaires du XVIIIe siècle, de Talleyrand, de l'As-

semblée nationale, de Condorcet, de l'Assemblée législative, de la Convention, du Consulat et de l'Empire, sans parler d'autres théories moins importantes.

Ce simple exposé donne à entendre ce que M. Compayré a lu d'ouvrages; car — et c'est une justice à lui rendre, — il n'est pas en général, un simple compilateur; son travail est, sauf en quelques points, bien à lui et de lui. De nos jours, où l'on cherche surtout à écrire vite, et sans fatigue, c'est un mérite. C. SOMMERVOGEL.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE 1848, par VICTOR PIERRE. Paris, Plon, 1878, 2 vol. in-8, p. xv-554 et 727.

La République de 1848, c'est de l'histoire d'hier, car il n'y a que trente ans qu'elle a éclos, qu'elle a vivoté, qu'elle a disparu. Qui maintenant y pense? Qui même s'en rappelle tous les événements? Il reste bien dans l'air certains bruits vagues, échos affaiblis de cette époque : ce sont les cris d'un généreux enthousiasme, d'une patriotique exaltation; ce sont les appels sincères à la concorde, à l'union des peuples, à l'universelle fraternité; c'est la voix d'un Lamartine dominant l'insurrection et sauvant, — mais pour un jour, — la société. Que sais-je? Ce qui reste de cette époque, c'est l'élève de l'école Polytechnique sortant des Tuileries, tenant une grande croix qu'il a arrachée du pillage et suivi de gens en haillons, qui lui font une garde d'honneur; — c'est le clergé bénissant les arbres de la liberté; — c'est le bon curé de campagne, récitant son bréviaire, le fusil au bras; — ce sont les continuelles fraternisations de l'armée et de la garde nationale; — ce sont ces revues, ces parades incessantes qui forçaient l'honnête et pacifique bourgeois de jouer au soldat..... En un mot, la République, c'était « une ère nouvelle, une révolution, une hégire, un évangile; elle allait reprendre la société par la base et régénérer le monde; elle placardait sur tous les murs, elle proclamait par toutes ses voix l'immortel symbole : liberté, égalité, fraternité; elle avait pour mot d'ordre : tout pour le peuple et par le peuple; et le peuple lui-même, il avait toute science infuse! » Légende! légende! car, « si l'on passe des paroles aux choses, quel désenchantement! » Oui, la réalité, quelle est-elle? Une grande nation bouleversée jusque dans ses fondements après la chute d'un trône s'écroulant presque sans craquements; jetée dans toutes les aventures par une poignée d'esprits aventureux; guidée comme un vaisseau sur les flots en fureur par des pilotes aussi divisés en-

tre eux que souvent incapables. La réalité, c'est le commerce et l'industrie frappés à mort; ce sont les plus extravagantes utopies se faisant jour et se donnant comme la panacée de tous les maux de l'humanité et la solution de toutes les difficultés; ce sont les plus avides ambitions, les plus égoïstes réalités, les haines les plus acharnées. La réalité, ce sont les émeutes, les barricades, les combats de la rue, le sang de l'archevêque de Paris et du général de Bréa, les ateliers nationaux, les insanités des clubs, les dilapidations des finances publiques. La réalité, c'est la révolution qui bouleversa la France. Ledru-Rollin, qui s'y connaissait, peint, en quelques mots, ce qui se passa alors : « pour faire une révolution, on a soin de s'emparer d'une idée sympathique à la foule; on ne lui dit pas où l'on veut aller; mais, quand le mouvement est produit, quand le gouvernement est renversé, par un tour non moins habile, on y substitue un autre gouvernement. » Ceci n'a été dit, ni en 1870, ni en 1879, mais en 1849. Comme l'expérience nous a été utile! — Tant plus ça change, tant plus c'est la même chose.

Or, la réalité, voilà ce que M. Victor Pierre nous raconte sans parti pris, sans aucune rancune personnelle, sans déclamation; il applique à cette période de notre histoire le procédé scientifique; il a voulu faire œuvre d'étude et d'observation. Nous recommandons, sans restriction, ce livre aussi instructif qu'intéressant. Du 24 février 1848 au 21 décembre 1851, nous assistons au développement de cette révolution qui, en dernière analyse, ne fut qu'un pont jeté entre la royauté et l'empire; les mêmes voix qui crièrent *à bas la royauté!* hurlèrent plus tard *vive l'empire!* Plusieurs de ces voix ne sont pas encore muettes; que crient-elles maintenant? Que de palinodies! C. Sommervogel.

LES ÉTOILES, *essai d'Astronomie sidérale*, par le P. A. Secchi, directeur de l'Observatoire du collège Romain, avec 63 figures dans le texte et 7 planches en noir et en couleur, tirées hors texte; 2 vol. in-8, p. XIV-208, 236.— Paris, Germer-Baillière, 1879.

LE RÉVÉREND P. SECCHI, *sa vie, son observatoire, ses travaux, ses écrits, ses titres à la gloire, hommages rendus à sa mémoire, ses grands ouvrages*, avec une préface, un portrait et des planches par M. l'abbé Moigno, in-12, p. XXVII-276. — Paris, Gauthier-Villars, 1879.

M. l'abbé Moigno a eu l'heureuse idée de réunir en un même volume diverses pièces qui par leur ensemble font connaître pleinement l'illustre directeur de l'Observatoire du Collège romain.

Le P. Secchi fut sa vie entière excellent prêtre, excellent religieux. On est heureux d'en trouver maint et maint témoignage. Mais ce que l'on veut connaître surtout en lui, c'est le savant. A ce point de vue, nous croyons que la pièce la plus intéressante du volume est un rapport que le P. Secchi lui-même mettait sous presse au moment où la mort vint le frapper. Il a pour titre: *l'Astronomie à Rome sous le Pontificat de Pie IX*. L'auteur nous fait assister à ses propres travaux, dont le premier est la construction de son observatoire astronomique sur l'église Saint-Ignace au Collège romain, et l'installation des instruments nécessaires à l'étude du ciel. Le principal de ces instruments est un équatorial de Merz d'une rare perfection. Tout auprès de l'observatoire astronomique est construit l'observatoire météorologique; on y voit la fameuse machine enregistrante qui eut tant de succès à l'Exposition de 1867. C'est dans ce sanctuaire scientifique, dans ce laboratoire, que le P. Secchi a exécuté une série de travaux dont on n'aurait jamais cru qu'un seul homme fût capable. La liste de ses publications, donnée plus loin par M. l'abbé Moigno, comprend plus de 630 ouvrages ou mémoires. On connaît la nature de ces divers travaux. Le soleil en fut le principal objet; nous n'avons pas à y insister. Mais le dernier ouvrage du savant astronome, celui-là même que M. Germer-Baillière vient d'éditer sous ce titre *les Étoiles*, appelle notre attention.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter vivement que ce livre, qui est comme le testament scientifique d'un astronome aussi pieux que savant, soit tombé dans une librairie où la science est moins en honneur que l'impiété. Il y avait un juste à Sodome; le P. Secchi ne peut s'échapper du triste milieu où il se trouve; puisse-t-il du moins en neutraliser un peu les influences pernicieuses !

Nous n'avons pas l'intention de donner une analyse détaillée des *Etoiles*. Il suffira d'appeler l'attention du lecteur sur ce qui semble avoir été l'objet plus particulier des études sidérales du P. Secchi. C'est à la physique stellaire à déterminer la constitution élémentaire des corps célestes que le savant astronome s'est plus spécialement attaché. Or, on sait que le spectre d'un corps lumineux inscrit, pour ainsi dire, dans ses raies, le nom des éléments qui composent ce corps et qui lui forment comme une enveloppe brillante de gaz ou de vapeurs. Au moyen d'un spectroscope de son invention, le P. Secchi a forcé une partie considérable de l'armée céleste, « au moins quatre mille étoiles », de lui révéler le secret de

leur composition. Il a constaté, chose remarquable, à peu près dans toutes les étoiles observées par lui, la présence des mêmes éléments, lesquels sont l'hydrogène, le magnésium, le sodium et le fer. Les proportions seules varient. Encore la diversité qui en résulte ne va pas très loin ; elle constitue seulement quatre classes d'étoiles, distinguées d'abord par la couleur. La première comprend les étoiles blanches et les étoiles bleues. La deuxième, les étoiles jaunes, et, parmi celles-ci, notre soleil, qui n'est pas l'une des plus grosses. La troisième est celle des étoiles orangées et des étoiles rouges. La quatrième, celle des étoiles rouge-sang.

Parmi les corps célestes, les plus surprenants sont peut-être les nébuleuses, sortes de nuées légères, suspendues au delà des étoiles, dans les profondeurs de l'espace. Leur étendue épouvante l'imagination ; il est probable que la moindre d'entre elles remplirait l'orbite de Neptune, dont le diamètre a plus de deux milliards de lieues. Plusieurs de ces nébuleuses sont des amas d'étoiles dont la distance convertit la lumière en lueur blanchâtre ; on l'a constaté au moyen d'instruments de grande puissance. Pendant longtemps on a pensé que des instruments plus puissants encore finiraient par résoudre en étoiles toutes les nébuleuses. Aujourd'hui, cette idée ne peut plus se soutenir. Les travaux de spectroscopie accomplis par le P. Secchi démontrent que beaucoup de nébuleuses ne sont autre chose que des nuages immenses de gaz incandescents. Ce sont peut-être des mondes en voie de formation, et ce qui inclinerait à penser ainsi, c'est que plusieurs de ces nuées gazeuses contiennent, comme en suspension, des étoiles plus ou moins achevées. Mais nous ne pouvons passer en revue toutes les merveilles dont l'ouvrage du P. Secchi n'est cependant qu'un exposé sommaire.

L'auteur a eu soin d'enrichir son livre d'un grand nombre de catalogues qui seront très utiles à ceux qui voudraient étudier le ciel. Citons les principaux. Ce sont : *le catalogue des étoiles fondamentales pour l'année 1879 ; le catalogue des étoiles visibles à l'œil nu dans l'Europe centrale ; le catalogue des principales étoiles colorées avec leurs spectres* ; *le catalogue des étoiles doubles* ; enfin *le catalogue des objets singuliers et curieux renfermant les principaux groupes et les nébuleuses les plus importantes*. Il va sans dire que, dans ces divers catalogues, la situation des corps célestes est rigoureusement indiquée suivant les méthodes astronomiques.

Les cieux racontent la gloire de leur auteur. Le Père Secchi a passé sa vie à écouter ce cantique. Sa dernière préoccupation a été

d'en traduire quelques couplets pour ceux qui sont moins familiarisés avec cette ineffable harmonie. Tel est le livre des *étoiles*.

J. DE BONNIOT.

LES INDES, LA BIRMANIE, LA MALAISIE, LE JAPON ET LES ÉTATS-UNIS, par le COMTE DE ROCHECHOUART. Paris, Plon, 1879, in-12, III-282 p. — LE JAPON PITTORESQUE, par MAURICE DUBARD. Ibid., in-12, III-387 p. — Prix : 4 francs chaque vol.

Le nouvel ouvrage de M. le comte de Rochechouart offre les mêmes éléments d'intérêt que nous avons signalés dans le récit de son séjour en Chine ; on y trouve le même esprit d'observation, la même tendance à ne pas s'en rapporter aux yeux des autres, mais aussi la même modération dans les jugements. Le touriste n'est nullement enthousiaste, ou, s'il l'est, ce n'est guère qu'en présence des beautés de la nature. Quant à ce qui est création de l'homme, il critique plus souvent qu'il ne loue. Il ne se passionne ni pour le Japonais, ni pour l'Américain des Etats-Unis. Ces civilisations de l'extrême Orient ou du nouveau monde n'ont réellement pas de quoi transporter d'admiration, si elles sont telles que nous les dépeint M. de Rochechouart. Qu'on lise, par exemple, son voyage aux Etats-Unis ; l'impression qui reste est celle-ci : « les admirateurs de l'Amérique sont pour la plupart ceux qui l'ont étudiée dans les livres, et n'ont pas pris la peine de la visiter par eux-mêmes. »

Nous retrouvons encore dans cet ouvrage les mêmes vues sur la plus ou moins prochaine disparition de la civilisation en Occident, la même conviction relativement à l'envahissement de l'Europe et du monde entier par la race chinoise, qui s'étend comme une tache d'huile. Les raisonnements de l'auteur sont assez spécieux ; sont-ils bien justes ? Les uns disent oui, les autres non. Qui vivra verra.

Quand l'occasion se présente, M. le comte de Rochechouart rend encore justice à nos missionnaires, comme dans son livre sur la Chine. Il n'y a qu'une phrase qui me semblerait prêter à discussion : « les semences jetées (au Japon) par saint François Xavier furent étouffées avant de porter leurs fruits » (p. 148). Et les églises florissantes, qui donnaient à l'Église tant d'enfants dévoués jusqu'à la mort, dans toutes classes de la société japonaise ? Et les sanglantes persécutions d'un Taïco-Sama, qui ouvraient le ciel à des milliers de martyrs ? Comment, d'ailleurs, expliquer ce fait remarquable de villages encore chrétiens de nos jours, — fait

reconnu par l'auteur, — si la semence jetée par les premiers apôtres avait été étouffée avant de porter des fruits ?

M. Dubard, sous-commissaire de la marine, a aussi visité le Japon ; il a pénétré plus avant que M. de Rochechouart dans la vie intime du peuple japonais ; aussi quelques détails de mœurs, et une intrigue romanesque intercalée dans son récit, ne nous permettent pas de recommander son livre à la jeunesse, malgré l'intérêt qu'il présente sous les autres rapports.

C. Sommervogel.

QUESTIONS ET RÉPONSES

5. Le Clergé du pays messin. — Où trouver des détails sur le clergé du pays messin pendant la grande Révolution ?

6. Manuscrits de prédicateurs. — Où se trouvent les sermons manuscrits de Boyer, évêque de Mirepoix, — de Couturier, curé de Léry, — et le sermon de *la Cène*, de M. de Beauvais, évêque de Senez ?

7. De la lettre r dans quelques mots français. — Comment expliquer l'introduction de la lettre *r* dans un nombre assez considérable de mots français, qui, étymologiquement, ne devraient pas l'avoir ? — Exemple : Londres, de *Lundinium* ou *Londinum ;* — Chartres, de *Carnutum ;* — Poitiers, de *Pictavium ;* — Chartreuse, de *Cartusia ;* — Marseille, de *Massilia ;* — apôtre, de *apostolus ;* — diacre, de *diaconus ;* — chanvre, de *cannabis ;* — titre, de *titulus ;* — épître, de *epistola ;* — chapitre, de *capitulum ;* — rustre, de *rusticus ;* — sabre, de l'all. *Sebel* ou de l'ital. *sciabola*, etc.

RÉPONSES

Lettres de saint Cyprien (III, 640, 3). — Sur 83 lettres qu'on trouve dans les meilleures éditions de saint Cyprien, 66 sont d'une incontestable authenticité ; un de nos abonnés le démontre et par le rapport exact de leur contenu avec les circonstances au milieu desquelles le saint évêque de Carthage a vécu, et par de nombreux témoignages anciens ; mais là

n'était pas la question. Mgr Tizzani les attribue à des faussaires donatistes qui les auraient supposées au commencement du IVe siècle ; mais il ne fonde cette conjecture que sur de faibles raisons. « Il n'est aucun ouvrage, dit Mgr Freppel, dont on ne puisse ébranler l'authenticité avec une pareille méthode. » (*Saint Cyprien et l'Église d'Afrique au* IIIe *siècle*, p. 429 et suiv. — Voir aussi P. de Smedt, *Dissertationes selectæ in primam ætatem hist. Eccl.*, diss. V, proœm. I.)

Terrains de sédiment (III, 640, 4). — Cette opinion ne semble avoir été soutenue par aucun géologue. On pourrait cependant en voir comme un germe dans une théorie de M. T. Sterry-Hunt (Académie des sciences, séance du 23 septembre 1878). D'après ce savant, l'acide carbonique, qui a servi à former les vastes gisements de carbonates de notre globe, ne peut d'aucune sorte s'expliquer par les quantités d'acide contenues dans notre atmosphère. « Il devient dès lors nécessaire d'admettre pour cet acide carbonique une origine extraterrestre. » Les poussières corrompues, étudiées par M. Tissandier, seraient encore un apport à la même opinion. Enfin un ouvrage intitulé *La chute du ciel, ou les antiques météores planétaires*, par le baron d'Espiard de Colonges (Paris, librairie Centrale, 1872), quoique ayant peu de valeur, contient quelques faits d'où il semblerait résulter que la terre a dû s'enrichir, dans l'antiquité, de quantités assez considérables de matière cosmique.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL.

LA GÉOGRAPHIE

DANS LES COLLÈGES DES JÉSUITES

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

« Q'on donne aux enfants une teinture de géographie, à commencer par celle de leur pays. » Qui donc parle ainsi, et à quel propos? Ce sont les officiers municipaux et royaux de la ville de Moulins, invités, comme tous ceux du même ressort qui se trouvent à portée d'un collège de jésuites, à faire parvenir au parlement de Paris l'expression de leurs vœux avec leurs doléances. On va frapper les jésuites, et le parlement tient à justifier ses rigueurs. Il est servi à souhait et de tous côtés s'élèvent les réclamations les plus vives, les plus accablantes pour ceux qui sont traduits à sa barre. Ici on leur reproche de ne pas enseigner le français; là d'enseigner, en dépit du progrès des lumières, une philosophie barbare; ailleurs de négliger absolument l'histoire et la géographie. Nous nous arrêtons à ce dernier reproche, c'est bien assez. On verra que la matière est riche et nous ne l'épuiserons certainement pas.

Un moderne historien de l'éducation en France, M. Compayré, a cru que le résultat de l'enquête ouverte par le parlement de Paris en 1762 était le dernier mot de l'histoire et le dispensait de toute autre recherche. Il a donc recueilli dans les comptes rendus du président Rolland, ce qu'il appelle, non sans emphase, « les cahiers pédagogiques de la révolution anticipée de 1762 [1]. » Puis il a dit à ses lecteurs : Voilà l'éducation des jésuites.

[1] *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France* depuis le XVIe siècle, par G. Compayré, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. 2 vol. in-8 Paris, Hachette, 1879. Voyez en particulier l. VII, ch. 1er, *per totum*.

Nous n'acceptons pas cette justice sommaire où la dignité et l'impartialité de l'histoire n'ont rien à gagner. Nous ouvrons donc une contre-enquête, où nous n'admettrons que des témoignages authentiques et non suspects. Nous l'avons dit, le sujet est vaste, mais heureusement il n'est pas si aride qu'on pourrait le croire et il est semé çà et là de perspectives qui font réfléchir. Retracer l'histoire de la géographie dans les seuls collèges des jésuites, ce sera rassembler et grouper sous l'œil du lecteur tous les éléments de cette même histoire dans notre pays. Quand même on ferait bon marché de l'honneur de ceux qui furent mis en cause en 1762, la question d'histoire littéraire qui se rattache à leur procès ne saurait être pour personne dénuée d'intérêt.

I

Ab Jove principium. Commençons par celui qu'on a nommé *le père des géographes français*, Nicolas Sanson, d'Abbeville. Né, l'an 1600, d'un père qui cultivait lui-même la science où son fils devait exceller, il fit ses études chez les jésuites, au collège d'Amiens, et ce fut là, sur les bancs où Du Cange vint s'asseoir un peu plus tard, que sa vocation de géographe devint définitive. On aimerait à savoir le nom du professeur qui encouragea, dit-on, ses premiers efforts et qui sans doute donna les mêmes soins à un autre géographe, compatriote de Sanson, le P. Philippe Briet, dont nous parlerons tout à l'heure. Toujours est-il que, dès l'âge de dix-huit à dix-neuf ans, Sanson avait terminé une carte de l'ancienne Gaule en quatre feuilles, qui fit l'admiration de tous ceux qui la virent et fut une grande nouveauté pour ses contemporains. Jusque-là on ne connaissait guère en France que des cartes venant de l'étranger, celles de Mercator et d'Ortelius, deux géographes de race germanique et qui fleurirent au siècle précédent. Sanson consacra presque toute sa carrière à faire passer sur de grandes feuilles artistement gravées et quelquefois accompagnées de textes, tout ce qu'il savait de l'ancienne Gaule et de la France du XVIIe siècle. Ses cartes, tant françaises que latines, sont encore recherchées des amateurs, animés sans doute du sentiment qui faisait dire à l'abbé de Longuerue : « C'est

lui qui nous a mis en goût et en train de géographie. Avant lui, qu'avions-nous? » Quelques détails biographiques, où nous trouvons l'empreinte d'un temps, hélas! assez différent du nôtre, achèveront de faire connaître et apprécier ce digne homme. Il eut l'honneur de donner des leçons de géographie d'abord à Louis XIII, puis à Louis XIV, et réunit au titre de géographe du roi celui d'ingénieur, chargé qu'il était de diriger les travaux des fortifications d'Abbeville et de plusieurs places frontières de la Picardie. Un jour Louis XIII vient à Abbeville pour surveiller les opérations de son armée; il descend chez Sanson et défend expressément qu'on touche au cabinet de son hôte, qu'on voulait joindre à l'appartement royal. On ajoute même qu'il se fit donner la clef, craignant que ses ordres ne fussent pas assez respectés. Plusieurs fois Sanson fut appelé au conseil d'État, où ses lumières étaient jugées nécessaires; après quoi il reçut le brevet de conseiller, titre qu'il ne voulut pas accepter, de peur, disait-il, d'affaiblir dans ses enfants l'amour de l'étude. Jamais vœux ne furent mieux exaucés, et la postérité du laborieux géographe marcha tout entière sur ses traces. On y distingue Guillaume et Adrien Sanson, ses fils, Moulart-Sanson, son petit-fils, d'autres encore, tous fidèles, trop fidèles peut-être aux traditions du chef de famille, qui, pour les déterminations géographiques, n'avait jamais eu d'autre guide que Ptolémée. Les deux Robert de Vaugondy, Gilles et Didier, dont les travaux s'étendent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, remontaient à lui par les femmes. Leurs atlas ont servi à nos grands-pères et peut-être à nous-mêmes dans notre enfance. Nous doutions-nous qu'ils descendaient en droite ligne de ce vieux Nicolas Sanson, le père des géographes français et l'élève des jésuites tout au commencement du XVIIe siècle?

Avant d'en venir au P. Briet, nous nous arrêterons quelques instants au P. Labbe, plus jeune que lui (né en 1607), mais qui mourut avant lui et lui légua en mourant la continuation d'un important ouvrage de chronologie que Briet, lui-même n'eut pas le temps de terminer.

Le P. Labbe fut non seulement un érudit de premier ordre, mais aussi — comme on parle aujourd'hui — un vulgarisateur plein de zèle et parfois des mieux inspirés. La plupart de ses

grands ouvrages sont doublés d'un ou plusieurs opuscules à la portée de la jeunesse et des gens du monde. Telle est, entre autres, sa *Géographie royalle* présentée à Louis XIV enfant (1645); elle lui servit de point de départ pour les travaux de géographie ecclésiastique par lesquels il préluda à l'œuvre capitale de sa vie, cette collection des conciles qu'il intitule à bon droit : *Collectio maxima.*

« Sire, dit-il, dans l'Épître dédicatoire de cette *Géographie*, si les présents que l'on fait aux monarques doivent avoir du rapport à leur grandeur, je m'assure que Votre Majesté recevra celui-ci de bon œil, puisque c'est tout le Monde que je lui présente fait en petit et réduit en abrégé dans ce peu de pages. Il est temps que vos mains s'accoutument à le porter ; et votre esprit doit apprendre de bonne heure à mesurer le théâtre de votre courage. Celui-ci ne vous lassera point, et toutes les fois qu'il vous plaira, vous en pourrez faire le tour et à votre aise. Ces voyages, Sire, pour être sédentaires et faits en repos, ne seront point inutiles à Votre Majesté[1]. » Le fond du livre est emprunté à Cluvier (Cluverius, Cluwer, né à Dantzig, 1580), prince et maître de tous les géographes ; mais le P. Labbe ne se gêne pas — il s'en explique très clairement — pour corriger et ajouter, ne perdant pas de vue que cet auteur est Allemand et protestant, et voulant être, lui, Français et catholique. « Cluvier, lisons-nous dans un des chapitres sur l'Allemagne, n'avait garde de faire mention des universités de Mayence, Wirzbourg et Dilingen et autres qui sont gouvernées par ceux de notre Compagnie, que les hérétiques et schismatiques ne voient pas de bon œil ; d'autant que toute l'Église sait que nos collèges ont grandement servi à conserver la religion catholique en Allemagne contre les efforts des luthériens, calvinistes, anabaptistes, et semblables ennemis de Dieu et de son Église. » Un autre caractère de ce livre, c'est d'être toujours mis, à chaque édition, au courant des derniers remaniements de la carte de l'Europe. Du vivant du P. Labbe, les principaux articles du traité de Westphalie et de la paix des Pyrénées y ont trouvé place, et après sa mort on y insère la paix de Nimègue. Comme

[1] *La Géographie royalle, présentée au roy très chrétien Louis XIV*, par le P. Philippe Labbe, de la Compagnie de Jésus. (Nouvelle édition, Lyon, 1681.)

Cluvier lui semble beaucoup trop laconique en ce qui concerne notre patrie, il ajoute de son chef un petit *Crayon des villes et provinces du Royaume de France ;* et, désireux de faire aimer la géographie, il n'épargne rien « pour servir à ceux qui commencent d'étudier à cette agréable science. »

Avec le P. Briet, nous faisons un pas de plus, et un grand pas. Il était, nous l'avons dit, né, comme Nicolas Sanson, à Abbeville, l'an 1600, et ils reçurent, selon toute apparence, les leçons du même maître. Entré dans la Compagnie de Jésus à l'âge de dix-neuf ans, il y enseigna, pendant vingt-quatre ans, la rhétorique et les belles-lettres. Voilà, dira-t-on, une singulière préparation à la carrière de géographe. Cette époque ne connaissait pas ce que nous nommons aujourd'hui les spécialités, et rien n'était moins en usage que la division du travail intellectuel poussée à ses dernières limites, avec plus de profit pour la science elle-même que pour les esprits qui la cultivent. L'histoire faisant partie de l'enseignement littéraire, le professeur de rhétorique et de belles-lettres ne pouvait la traiter en étrangère; et comme la chronologie et la géographie sont ses deux yeux, il devenait nécessairement chronologiste et géographe, d'autant plus qu'en ce temps-là il fallait bien recourir à un travail tout personnel, car il n'y avait pas foison de dictionnaires et de manuels. En veut-on la preuve? Voici une édition de Cluvier faite à Londres en 1710; elle est dédiée à cinq professeurs plus ou moins illustres qui enseignaient dans les grandes universités de l'Europe continentale et parmi lesquels je distingue Jean-Georges Grævius (d'Utrecht) et Jacques Perizonius (de Leyde) ; or tous les cinq portent le titre de professeur d'éloquence et d'histoire, *Eloquentiæ et Historiarum professor*. Nous ne devons donc pas être surpris de ce que Sotwel nous dit du P. Briet, professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand : *in Chronologicis Geographicisque disciplinis versatissimus*. Sur la fin de sa vie, ce professeur de rhétorique, voulant faire jouir le public du fruit de ses veilles, imprime non pas un commentaire de Quintilien, mais une chronologie en sept volumes in-12, qui embrasse toute l'histoire du monde depuis la création jusqu'à l'an 1662, date de sa publication, et il met en même temps sous presse une *Géographie ancienne et moderne* dont

il n'a paru que trois volumes in-4°, renfermant la géographie de l'Europe, et qui en aurait eu probablement le double si l'auteur, qui mourut en 1668 la plume à la main, avait pu mener son œuvre à bonne fin. Les cartes destinées aux autres volumes étaient terminées ; on les trouverait, en cherchant bien, à la Bibliothèque nationale. Le P. Briet n'a pas copié Cluvier ; sa *Géographie* est bien à lui, et comme elle a paru en 1648 (chez Sébastien et Gabriel Cramoisy), on y trouve, sur l'état de l'Europe à l'époque des traités de Westphalie, des renseignements qui ne sont pas à dédaigner. Comment l'auteur a-t-il pu se les procurer ? Probablement par une active correspondance avec ses confrères du reste de l'Europe. La France tient dans son livre la plus large et la plus belle place ; à la manière dont il en parle, on sent que ses informations sont de première main. Je relève en passant un détail curieux, presque incroyable. Paris peut, au besoin, dit-il, mettre sur pied deux cent mille combattants ; et suivant le cardinal de Richelieu, la France peut fournir en tout six cent mille fantassins et cent cinquante mille cavaliers, auxquels il suffirait de quinze jours d'instruction pour savoir leur métier[1].

Or, au moment où il imprimait chez Cramoisy sa *Géographie comparée*, le P. Briet avait dans sa classe de rhétorique un écolier de quatorze ans qui prenait goût à la chose et qui, si jeune, en savait assez pour aider son professeur à corriger ses épreuves. A ce métier il devint géographe, comme l'étaient devenus Sanson et Briet lui-même au collège d'Amiens. Il s'appelait Marie-Antoine Baudrand, et il était fils d'un conseiller du roi, premier substitut du procureur général à la cour des aides. Il fut abbé et pourvu d'un ou deux prieurés, assista à trois conclaves, aux deux premiers comme secrétaire du cardinal Barberini, au troisième comme conclaviste du cardinal Le Camus. Dans l'entre-deux, le libraire Muguet, qui, ayant imprimé la *Chronologie* du P. Briet, ayant sans doute entendu parler de son élève et vanter le savoir géographique dont ce jeune homme avait fait preuve, Muguet, disons-nous, fit si bien qu'il décida Baudrand à composer un ouvrage qui manquait

1. *Parallela Geographiæ veteris et novæ*, t. I, p. 377.

encore à la France, à savoir, un *Dictionnaire de géographie universelle*, auquel celui de Ferrari servit de modèle. Le livre parut chez Muguet en 1682; puis, remanié et traduit en français par Baudrand lui-même, qui n'y put mettre la dernière main, il passa par celles de dom Gelé, de la congrégation de Saint-Maur, dont l'inexpérience et la négligence, en y multipliant les fautes, nuisirent singulièrement à la réputation de l'auteur.

Je ne donne aucun de ces ouvrages pour des modèles, mais ils rendirent, en leur temps, des services qu'il n'est pas permis d'oublier. Que dites-vous de ces collèges de jésuites où l'on ne prenait pas même *une légère teinture de géographie*, et d'où nous voyons sortir, en attendant mieux, et les premières cartes, et le premier dictionnaire de géographie, et cette Géographie du P. Briet qui dut faire époque lorsqu'elle parut, et dont Lenglet-Dufresnoy pouvait encore dire un siècle après : « Les *Parallèles géographiques* du P. Briet, si exacts et si estimés, ne comprennent guère que des tables et des discussions ; cependant jamais ouvrage ne fut plus utile pour faire une juste comparaison de l'ancienne géographie avec la nouvelle. Aussi ne convient-il qu'aux personnes qui veulent approfondir l'une et l'autre partie de cette science [1]. » Voilà qui n'est vraiment pas mal pour pour un professeur de rhétorique, et l'on trouverait peut-être aujourd'hui des professeurs de géographie très fiers de leur spécialité, mais tout à fait incapables d'en faire autant.

II

Cependant cette géographie, déjà si bien informée sur l'état politique des peuples civilisés, était encore dans l'enfance. Sur la mesure des distances, on s'en rapportait à Ptolémée et l'on suivait, ou peu s'en faut, l'itinéraire d'Antonin. Le défaut d'une mesure commune d'État à État et de province à province, augmentait la confusion ; de là des erreurs sans nombre qui, en s'additionnant, donnaient, sur les cartes, aux mers, aux côtes,

[1] *Méthode pour étudier l'histoire*, nouvelle édition, Paris, 1735, t. I, p. 10, 11.

à toutes les parties du continent, des dimensions et une figure d'après lesquelles il était impossible de s'en faire une idée conforme à la réalité. D'une part, les voyages de circumnavigation, en multipliant les journaux de pilotes et autres documents nautiques, de l'autre, les observations astronomiques transmises, depuis les premières années du XVIIe siècle, par les missionnaires de l'extrême Orient à leurs confrères d'Europe, accusaient l'infidélité des cartes et démontraient aux plus clairvoyants la nécessité d'une grande réforme géographique. Mais cette réforme, qui l'entreprendrait ? Qui pourrait jamais se procurer des documents assez nombreux et assez sûrs pour jeter une lumière pénétrante à travers ces obscurités tant de fois séculaires que la science moderne commençait à peine à dissiper? Ce fut un jésuite, le P. Riccioli, astronome éminent, qui se mit le premier à l'œuvre. Outre qu'il était fort bon observateur et secondé dans ses travaux par le P. Grimaldi, connu dans l'histoire de la science comme l'un des précurseurs de Newton, il possédait une immense érudition astronomique dont il a laissé un monument durable dans cet *Almagestum novum* que Lalande aimait à consulter et regardait comme un trésor. Réfléchissant à ceci, que les observations astronomiques, comparées entre elles, peuvent servir à déterminer soit un temps précis dans la durée des siècles, soit un lieu quelconque faisant partie de la surface du globe terrestre, il entreprit la double réforme de la chronologie et de la géographie par l'astronomie. Moins heureux dans son œuvre chronologique, où il avait été devancé par le P. Petau qu'il ne fit pas oublier, il posa dans sa *Geographia reformata* [1] les solides fondements de la réforme attendue depuis longtemps et accomplie seulement après lui. C'est un beau livre, et d'une haute inspiration, que cette Géographie réformée; on y sent, avec la foi vive de l'auteur, un zèle très ardent pour la science et un grand amour de l'humanité, à laquelle il voudrait épargner les périls de tant de navigations aventureuses, périls que multipliait à l'infini l'ignorance où les marins étaient presque toujours de la distance qui les séparait de leur port de destination ou d'une terre quelconque. Le premier travail de Riccioli consiste à s'emparer de tous

[1] *Geographiæ et hydrographiæ reformatæ, libri XII;* Bononiæ, 1661. In-folio

les itinéraires de terre et de mer, de tous les livres de loch, pour parler la langue du métier, et à ramener ces documents à une mesure commune ; ce qu'il ne put accomplir qu'après avoir reçu *en nature* les mesures en usage dans tous les pays où il trouvait, grâce au zèle de ses confrères, des correspondants sur lesquels il pouvait compter. En un mot, il créa d'abord sa métrologie, et l'on conçoit qu'elle n'ait pas été parfaite du premier coup. Il réunit de la même manière de nombreuses observations astronomiques. La première éclipse de lune dont il fait mention avait été observée dans la soirée du 8 novembre 1612 à Ingolstadt, par le P. Scheiner, et à Nangasaki, par le P. Charles Spinola, le glorieux martyr que Pie IX a placé sur les autels. Mais depuis que les missionnaires se sont multipliés en Chine, depuis surtout que les jésuites ont un observatoire à Pékin et dirigent le tribunal des mathématiques, les observations, en général très exactes, arrivent périodiquement en Europe. C'est à l'aide de ces documents que Riccioli dresse ses tables des longitudes et des latitudes, qui eussent été accompagnées de cartes géographiques et hydrographiques, s'il eût pu se procurer, avec les ressources nécessaires à la publication qu'il projetait, la collaboration d'un habile graveur.

Quand Louis XIV eut fixé en France Dominique Cassini et lui eut confié la direction de l'Observatoire royal, les travaux astronomiques reçurent de ce grand homme la même impulsion et poursuivirent le même but pendant de longues années : détermination des longitudes, réforme de la géographie et de l'hydrographie. Cassini, qui avait connu Riccioli à Bologne où ils enseignaient tous les deux, faisait de lui le plus grand cas, et même lorsque l'astronomie avait pris un nouvel essor, grâce à Huyghens, à Newton et à lui-même, il pouvait écrire encore : « Le P. Riccioli a beaucoup contribué à perfectionner non seulement l'astronomie, mais encore la géographie et la chronologie, par plusieurs savants ouvrages où il a renfermé tout ce qu'on a écrit jusqu'ici de plus excellent sur ces sciences, et il a inséré une infinité d'observations qu'il a faites avec le P. Grimaldi, assez connu d'ailleurs par les découvertes qu'il a faites dans l'optique [1]. » C'est où tendent les voyages entrepris, à

[1] *De l'origine et du progrès de l'astronomie et de son usage dans la géogra*

partir de 1680, par les deux Cassini, père et fils, par La Hire, par Picard, et la mission confiée à Varin, des Hayes et de Glos, qui visitent le cap Vert, l'Afrique et les îles de l'Amérique[1]. C'est aussi dans la même pensée que Louis XIV, envoyant une ambassade au roi de Siam, veut qu'elle soit accompagnée de dix jésuites qu'il nomme ses mathématiciens. Le jour du départ est fixé, le temps presse, les supérieurs sont mis en demeure de faire leur choix et il tombe sur les PP. de Fontenay, Gerbillon, Le Comte, Visdelou, Bouvet et Tachard, qui tous se trouvaient heureusement au collège de Louis-le-Grand, où le P. de Fontenay, désigné pour être leur supérieur, enseignait depuis huit ans les mathématiques. « Le dessein de notre voyage étant devenu public, dit le P. Tachard, messieurs de l'Académie (des sciences), qui y prenait plus de part, nous firent l'honneur de nous recevoir, par un privilège particulier, dans leur Compagnie, et nous y prîmes nos places quelques jours avant notre départ... Nous convînmes des observations astronomiques que nous ferions à la Chine et sur la route. On nous communiqua les tables des satellites de Jupiter, qui ont été faites avec tant de travail[2] et qui servent présentement pour déterminer les longitudes. Ils nous firent aussi présent de plusieurs grands verres de lunettes d'approche de 12, 15, 18, 25, 50 et 80 pieds, dont nous en devions laisser quelques-unes à l'observatoire de Pékin,[3] » Notons ici que l'Observatoire de Paris s'était déjà mis en communication avec celui de Pékin; nous avons vu dans sa bibliothèque un manuscrit portant la date de 1671 et contenant des observations d'éclipses de lune faites, dans cette capitale du Céleste Empire, par le P. Verbiest, président du tribunal des mathématiques. Chacun des missionnaires reçut une patente ainsi conçue : « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront,

phie et dans la navigation. (Mémoires de l'Académie des sciences depuis 1666, jusqu'à 1699, t. VIII, p. 30.)

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. VII, 2e partie.

[2] Par Cassini. Le P. Riccioli, qui observait aussi les satellites de Jupiter explique pourquoi il recommandait de préférence aux missionnaires l'observation des éclipses de lune. L'usage des lunettes de quinze pieds et au delà n'était pas facile en voyage.

[3] *Voyage de Siam des PP. Jésuites envoyés par le Roy aux Indes et à la Chine*. Paris, 1686, p. 8.

salut. Étant bien aise de contribuer de notre part à tout ce qui peut de plus en plus établir la sûreté de la navigation et perfectionner les sciences et les arts. Nous avons cru que, pour y parvenir plus sûrement, il était nécessaire d'envoyer d'Europe dans les Indes et à la Chine quelques personnes savantes et capables d'y faire des observations; et jugeant que pour cet effet nous ne pouvions faire un meilleur choix que du P. N., jésuite, par la connaissance particulière que nous avons de son extraordinaire capacité; à ces causes et autres, à ce nous mouvant, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons ledit P. N. ordonné et établi, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons et établissons notre mathématicien. » Suit le dispositif, qui requiert pour le missionnaire aide et protection.

Ils partirent de la rade de Brest en février 1685, et l'Académie des Sciences ne tarda pas à recevoir par l'intermédiaire du P. Gouye, qui devint lui-même membre honoraire de cette Compagnie (1699), des *Observations physiques et mathématiques pour servir à la perfection de l'astronomie et de la géographie* [1]. Elles avaient été faites les unes au cap de Bonne-Espérance et dans le royaume de Siam, les autres dans les Indes et à la Chine, et elles venaient non seulement des missionnaires français envoyés par Louis XIV, mais encore de leurs confrères portugais et flamands, heureux de s'associer à la généreuse entreprise de notre nation. Cette armée d'observateurs se recrutait en route et comptait beaucoup plus de volontaires que de mathématiciens en titre. Nous devons une mention toute particulière à ceux dont le P. Gouye parle comme il suit : « Les PP. Comille et de Bèze ayant été arrêtés prisonniers à Malaque par les Hollandais, lorsqu'ils passaient pour aller à la Chine, et ayant trouvé dans leur prison le moyen de faire quelques observations, m'ont écrit qu'ils avaient trouvé la latitude, etc. » Et un peu plus loin : « Les PP. Comille et de Bèze ayant été transférés par les Hollandais de Malaque à Batavie, et de Batavie en Hollande, ne sont sortis de prison qu'au commencement de l'année 1691. Ils ont passé par Paris

[1] *Mémoires de l'Acad. des Sciences depuis 1866 jusqu'à 1699*, t. VII, 2e partie, p. 605 et 741.

pour aller se rembarquer pour la Chine, et m'ont fait l'honneur de me communiquer les observations suivantes. » Voilà du zèle, si je ne me trompe, et l'on voit que l'amour des âmes, rachetées du sang de Jésus-Christ, est bien loin d'étouffer dans le cœur de ces braves missionnaires l'amour de la science.

On pourrait multiplier ces détails à l'infini et il faudrait plusieurs volumes pour décrire les grands travaux dont la Chine fut le théâtre, et où, à côté des Martini, des Verbiest, des Couplet, ouvriers de la première heure, figurent avec non moins d'honneur les Bouvet, les Gerbillon, les Prémare, les Jartoux, et Antoine Gaubil, illustre entre tous, qui clot glorieusement la liste de ces mathématiciens, géographes et astronomes; Gaubil, dont l'*Astrononie chinoise* excita tour à tour l'admiration de La Place et de Biot, qui tous les deux formèrent le projet, deux fois arrêté par la mort, de donner une édition correcte de ce beau travail. Le manuscrit de l'*Astronomie chinoise*, conservé à la bibliothèque de l'Observatoire, attend toujours un éditeur.

« Tout cela disait le P. Gouye en présentant les observations de ses confrères à la savante Compagnie où siégeaient au premier rang les Cassini et les La Hire, tout cela, joint à ce que l'Académie a déjà fait en Europe, dans l'Amérique et dans l'Afrique, et comparé avec les observations qu'elle a faites et qu'elle fait tous les jours à Paris, peut nous donner en peu de temps une Géographie universelle, aussi exacte qu'elle peut l'être. »

M. Vivien de Saint-Martin, dans son *Histoire de la Géographie* , esquisse de main de maître ce remarquable mouvement qui date des premières années du XVIIe siècle et dont nous avons dû nous borner, pour ne pas être infini, à signaler rapidement quelques circonstances peu connues et dignes de l'être.

« Pour l'Indo-Chine et le Tibet, dit-il, les seules informations que l'Europe reçut dans le cours du XVIIe siècle lui vinrendes missionnaires. Les noms d'Alexandre de Rhodes, du P. Tachard, d'Antoine d'Audrada, du P. Avril, de Benedict Goez, ont encore une certaine notoriété et, à plusieurs égards, une certaine importance. Les deux voyages que le P. Tachard, naturaliste et mathématicien, fit à la Chine ou au Tonkin, en 1685 et 1687, marquent une époque considérable dans l'histoire géographique de l'Asie. Ses observations astronomiques eurent le

grand résultat de démontrer ce qu'on soupçonnait depuis longtemps, à savoir, que les longitudes de Ptolémée étaient prodigieusement erronées et appelaient une immense réforme. »

C'était précisément la réforme depuis longtemps réclamée et prouvée nécessaire par le P. Riccioli.

« Beaucoup de ces voyages des anciens missionnaires, poursuit M. Vivien de Saint-Martin, péniblement exécutés, à travers des pays d'un difficile accès, avaient eu pour objet la recherche de nouvelles routes pour arriver à la Chine. Cette vaste contrée, avec son immense population, était le grand but auquel aspiraient les missionnaires catholiques. Leurs premières tentatives d'établissement échouèrent longtemps devant le principe d'exclusion dont le gouvernement chinois s'était fait une règle à l'égard des étrangers ; elles en triomphèrent enfin. Les connaissances que beaucoup de religieux possédaient en mathématiques et en astronomie les servirent puissamment dans leurs rapports avec les Chinois, près de qui ces sciences sont fort en honneur ; ces connaissances ont aussi grandement contribué à rendre fructueux pour la géographie le long séjour des jésuites à la Chine. Les travaux plus importants et plus approfondis des missionnaires du XVIIIe siècle ne doivent pas nous rendre injustes pour ceux du XVIIe siècle, qui les premiers ont porté la charrue dans un champ d'études encore inculte ; c'est un devoir de rappeler avec honneur les noms de Mendoza, de Ricci, de Trigault, de Semedo, d'Adam Schall, de Navarrete, de Magaillans, de Verbiest et surtout de Martini, auteur de la *China illustrata* [1], publiée en 1655 ; avant le grand ouvrage rédigé un siècle plus tard par Duhalde, c'était l'ensemble de connaissances le plus complet qu'on eût réunies sur la Chine ; mais la grande époque de l'histoire géographique de la Chine est l'année 1687. C'est de cette année que date la mission française, dont les PP. Tachard, Gerbillon, Visdelou, Lecomte et Bouvet forment le premier noyau : mission à jamais illustre par le grand nombre d'hommes éminents qu'elle a comptés dans son sein, et à laquelle on doit une masse de documents précieux pour la connaissance historique, ethnologique et géographique de l'Asie orientale [2]. »

[1] *La China illustrata* n'est pas du P. Martini, mais du P. Kircher.

[2] *Histoire de la géographie*. Paris, 1873, pp. 405, 406.

III

En présence des connaissances beaucoup plus précises qu'on vient d'acquérir, les anciennes cartes ne peuvent plus supporter le regard des savants. Evidemment il en faut de nouvelles ; mais qui les fera ?

On ne peut attendre rien de pareil des héritiers du vieux Sanson, retenus par la routine, peut-être aussi par l'intérêt ; c'est alors que se rencontre un éminent géographe, destiné à devenir l'homme de la science et du progrès.

Guillaume Delisle avait pour père Claude Delisle, qui, après de brillantes études faites, sous la direction des jésuites, à l'université de Pont-à-Mousson, était venu s'établir à Paris, où il enseignait avec succès l'histoire et la géographie. « M. Delisle, dit Fontenelle, n'était pas de ces maîtres ordinaires qui n'en savent qu'autant qu'il faut pour débiter à un écolier ce qu'il ne savait pas ; il possédait à fond les sciences dont il faisait profession, et je l'ai assez connu pour assurer que la candeur de son caractère était telle qu'il n'eût osé enseigner ce qu'il n'eût su que superficiellement [1]. » Puis il rappelle les rares qualités du fils, dont son père veut être le seul maître, sa précocité, son aptitude pour la géographie et les circonstances extraordinaires qui, en appelant une réforme, offraient à un homme tel que lui tous les moyens de l'accomplir. Sans doute il ne distingue pas assez le rôle du géographe qui, par une puissante synthèse et tout un ensemble de combinaisons délicates, a su coordonner et traduire aux yeux les résultats obtenus par les astronomes, de celui des astronomes eux-mêmes, qui ont déterminé les longitudes sans lesquelles l'œuvre de Delisle était impossible. Mais le langage du secrétaire perpétuel de l'Académie en devient plus saisissant, plus populaire. Je continue à citer :

« A la fin de 1699. M. Delisle, âgé de vingt-cinq ans, donna ses premiers ouvrages, une mappemonde, quatre cartes des

[1] Éloge de Guillaume Delislé, dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences*. 1726, p. 75 et suiv.



parties de la terre, et deux globes, l'un céleste, l'autre terrestre... L'ouverture du siècle présent se fit donc, à l'égard de la gréographie, par une terre presque nouvelle que M. Delisle présenta. La Méditerranée, cette mer si connue de tout temps par les nations les plus savantes, toujours couverte de leurs vaisseaux, traversée dans tous les sens possibles par une infinité de navigateurs, n'avait que 860 lieues d'occident en orient au lieu de 1160 qu'on lui donnait, erreur presque incroyable; l'Asie était pareillement raccourcie de 500 lieues; la position de la terre d'Yço changée de 1700; une infinité d'autres corrections moins frappantes et moins sensibles ne surprenaient que les voyageurs savants; encore M. Delisle avait-il jugé à propos de respecter jusqu'à un certain point les préjugés établis. »

Sur quoi un habile critique fait l'observation suivante, que lui suggèrent les paroles de Fontenelle rapprochées de la *Geographia reformata* de Riccioli : « On y voit (dans la *Geographia reformata)*, pages 388 à 409, une table de toutes les longitudes et latitudes observées ou déduites des meilleures observations. Cette table, contenant environ 2700 articles, est extrêmement remarquable. Les longitudes les plus erronées qu'elle renferme ne s'écartent pas de plus de sept ou huit degrés [1] de celles que l'on connaît aujourd'hui. C'est donc faute d'examiner l'histoire des découvertes géographiques que l'on répète encore, d'après Fontenelle, que G. Delisle dans ses cartes générales publiées en 1699 raccourcit de 300 lieues la longueur de la Méditerranée, et de 500 celle que l'on donnait à l'Asie. Cette dernière rectification était faite depuis près de quarante ans par Riccioli; et quant à la longueur de la Méditerranée, que les précédentes supposaient de 1160 lieues, Riccioli, qui la réduisait à 882, ne s'écartait que de 45 lieues de ce que lui donnent les cartes actuelles [2]. »

Il n'est pas mal de faire ici remarquer que ces Delisle — car ils furent cinq, le père et quatre fils, tous plus ou moins voués aux études historiques et géographiques — paraissent avoir toujours conservé beaucoup d'attachement pour les anciens

[1] Riccioli les compte sur un méridien situé à 24° 30' à l'ouest de Paris.

[2] *Biographie universelle* de Michaud; art. RICCIOLI, signé C. M. P., initiales qui désignent Claude-Marie Pillet.

maîtres du chef de la famille. Quand on réimprima, en 1730, l'*Abrégé de l'histoire universelle*, traduit par Maucroix du latin du P. Petau, on emprunta à Claude Delisle, le père, le *Traité de chronologie* qui fut joint à l'ouvrage du savant jésuite. Le second de ses fils, Simon-Claude, donna une édition des *Tables chronologiques* du même P. Petau. Un troisième (Joseph-Nicolas, je crois), membre de l'académie de Saint-Pétersbourg, fut le correspondant du P. Gaubil et l'éditeur de quelques-uns de ses écrits. Mais le géographe Guillaume entretint avec les jésuites des relations non moins intimes. Il reçut d'eux, en grande partie, les documents sur lesquels il dressa sa carte d'Espagne, et, comme il l'a expliqué lui-même dans les *Mémoires de Trévoux*, ses déterminations géographiques s'appuient tantôt sur les observations faites au collège impérial de Madrid et répétées au collège Louis-le-Grand, tantôt sur la latitude observée à Lisbonne et qui lui était communiquée par le P. Gouye, ou bien sur les tables Riccioli [1].

Lorsque Nolin, géographe du roi, imita un peu trop servilement cette carte d'Espagne, ce fut dans les *Mémoires de Trévoux* que Delisle réclama contre le procédé peu délicat dont il était victime. L'affaire fut évoquée au conseil privé, qui choisit pour arbitres Sauveur et Chevalier, et le procès, qui fit grand bruit, ne dura pas moins de six ans. Victorieux, Delisle en usa noblement avec son adversaire et lui laissa, moyennant quelques changements, les planches qu'il aurait eu le droit de faire briser. Enfin, quand les PP. Catrou et Rouillé publièrent leur *Histoire romaine*, ils demandèrent à Delisle les cartes qui devaient illustrer ce grand ouvrage. Delisle ne put terminer que les deux premières et mourut subitement, en 1726, occupé de ce travail.

Si mon lecteur en a le loisir, qu'il parcoure les *Mémoires de Trévoux* à cette époque ; ou, ce qui est plus aisé, l'excellente *Table* de ce recueil, dressée par le P. C. Sommervogel : il sera frappé de la place considérable que tenaient la géographie et l'astronomie dans les collèges et missions de la Compagnie de Jésus ; il remarquera, presque à chaque page, les noms des Cassini et des Maraldi associés, par une collaboration active,

[1] *Mémoires de Trévoux*, juillet et août 1701, p. 216, 217, etc.

aux noms des PP. Kœgler, Franz, Laval, Pézenas, etc.; il verra se dresser des observatoire en maint endroit où il n'y en a plus trace aujourd'hui, en particulier dans ces belles provinces du Midi, où la pureté de l'air favorise l'observateur. Que sont devenus les observatoires de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier, de Toulon, d'Avignon, de Lyon, tous occupés alors par des jésuites astronomes, dont plusieurs, dans les ports de mers enseignaient l'hydrographie ? L'observatoire de Sainte-Croix, à Marseille, fut bâti par le P. de Laval, professeur d'hydrographie, qui, avec M. de Chazelles, a dressé les cartes marines des côtes de la Provence. Et maintenant, qu'on se transporte à Paris, au collège Louis-le-Grand; tous ces renseignements scientifiques y affluent; il en vient de toutes les grandes villes de l'Europe, de Vienne et de Breslau, de Rome, de Madrid et de Lisbonne, comme de Saint-Domingue et de Pékin, tellement que ce collège est, sans exagération aucune, la succursale indispensable du bureau des longitudes. C'est là que le P. Etienne Souciet recueille et publie, au grand profit de la science, les *Observations astronomiques* faites à Pékin par les missionnaires français. Un peu plus tard, le P. Duhalde met sous presse le magnifique ouvrage de la *Description de la Chine*. Il veut y faire figurer non-seulement des cartes de chaque province, exécutées successivement par divers missionnaires, mais une carte générale composée à l'aide de ces précieux documents, et Delisle, sur lequel on avait compté, n'est plus là pour la faire. Qu'à cela ne tienne : Delisle a déjà un successeur qui le dépasse. Le P. Duhalde s'adresse à d'Anville, et d'Anville fait un chef-d'œuvre.

Je ne crois pas que le témoignage du célèbre géographe puisse être suspect, lorsqu'il écrit quinze ans plus tard : « L'Asie a beaucoup acquis du côté de la géographie depuis peu d'années. Ce n'est point exagérer que de dire que la Chine est aujourd'hui mieux connue que plusieurs parties de l'Europe. Les RR. PP. jésuites, auxquels on en est redevable, ont embrassé dans leur travail la Tartarie limitrophe de la Chine. Le Tibet, dont on ne connaissait presque que le nom, se trouve décrit et circonstancié par leurs soins [1]. »

[1] *Analyse géographique de l'Italie*; p. xv.

Ainsi, la géographie coule à pleins bords au collège Louis-le-Grand, et il serait difficile, à notre époque, de trouver quelque part l'équivalent des informations à la fois si sûres et si variées qu'on y recevait de toutes les parties du monde. Après cela, ne semble-t-il pas puéril de demander si les jésuites de ce collège savaient la géographie ? Oui, sans doute, répondrai-je, puisqu'ils contribuaient grandement à la faire. Mais l'enseignaient-ils ? C'est ce que nous allons voir.

IV

Il est vrai — à supposer les jésuites ennemis de tout progrès et liés en quelque sorte par un vœu d'immobilité, — sous prétexte que le P. Briet était une des gloires du collège Louis-le-Grand et que ses *Parallela Geographiæ* jouissaient encore d'un grand crédit auprès des plus habiles gens, ils auraient pu s'en tenir à son livre et aux cartes de son compatriote, le vieux Sanson. Mais, on l'a vu, aucun d'eux ne songeait à pareille chose, et quand même on ne connaîtrait pas la géographie qu'ils mettaient aux mains de leurs écoliers, on pourrait être sûr, d'après ce qu'on sait d'eux, qu'elle n'était pas trop arriérée. Du reste, nous n'en sommes point réduits à de simples conjectures, et la *Géographie universelle* du P. Buffier, qui est là sous mes yeux, suffira pour répondre aux scrupules des critiques les plus exigeants.

Et d'abord, notons ceci, ce n'est point un livre d'amateur, mais un livre d'écolier, composé par un professeur qui tient moins à se montrer grand géographe qu'à propager et à populariser des méthodes qui lui ont parfaitement réussi dans la pratique de l'enseignement. Il parle d'après son expérience personnelle, déjà longue, car il est né en 1661, et son livre n'ayant paru qu'en 1713, il a passé la cinquantaine lorsqu'il le le donne au public. Il ne craint pas d'affirmer que, par le vice des méthodes les plus répandues, les élèves les mieux doués n'apprennent pas en cinq ou six mois ce qu'on apprend en quinze jours au collège Louis-le-Grand. On lui a souvent demandé « en quel temps il faut commencer d'appliquer les jeunes gens

à l'étude de la géographie. » — « Il me semble, répond-il, que c'est aussitôt que leur raison commence à s'ouvrir, c'est-à-communément vers l'âge de dix ou douze ans, en sorte qu'ils en aient quelque teinture quand ils entreront dans la classe appelée dans les collèges la *troisième.* » Et les raisons qu'il en donne sont dignes de remarque : « Entre plusieurs raisons, en voici deux principales : c'est que dès lors, 1° ils sont très capables de l'apprendre, et 2° elle leur devient très utile. Ils en sont, dis-je, très capables ; puisqu'il ne faut, afin d'y réussir, que des yeux, pour voir sur des cartes de géographie la situation des pays, et de la mémoire pour en retenir les noms, ce qui est le talent de leur âge. Cette science d'ailleurs leur devient alors très utile, leur donnant de la facilité et du goût, soit pour l'intelligence des auteurs qu'on leur fait expliquer dans la classe, soit pour les nouvelles courantes de ce qui se passe dans les divers pays du monde, dont il est à propos de commencer à les entretenir, pour leur former de bonne heure l'esprit, en leur mettant autre chose que des mots dans la tête. » Ce dernier trait est caractéristique, et l'on conviendra que le professorat, ainsi entendu, n'a rien de pédantesque. Le bon Rollin, qui était le contemporain du P. Buffier, aurait peut-être froncé le sourcil et frémi à la pensée d'entretenir ses élèves de *ce qui se passe dans les divers pays du monde.* L'habile professeur veut un enseignement gradué, qui, devant chaque année s'élever et s'étendre, commencera par de simples analyses. « Ces analyses, quand elles sont bien faites, sont fort avantageuses, surtout aux commençants, et ceux qui les rejettent comme quelque chose de superficiel pour se donner un relief de savants, prouvent moins la profondeur de leur science que le peu d'usage qu'ils ont de ce qui s'appelle *apprendre avec ordre.* Toute méthode consiste à former et à arranger les idées simples avant les composées, et les générales avant les particulières. » Esprit vraiment philosophique, on le voit, sa pédagogie est toute rationnelle, ce qui ne surprendra pas ceux qui ont lu le *Traité des premières vérités ;* œuvre remarquable et grâce à laquelle le nom du P. Buffier n'est pas absolument inconnu, même dans les régions universitaires[1]. A propos de certains vers où il a

[1] On sait que M. Francisque Bouillier a donné deux éditions de cet ouvrage du P. Buffier.

essayé de renfermer les notions les plus élémentaires de la géographie et qu'il donne sous le nom de *Mémoire artificielle*, sans d'ailleurs y attacher trop d'importance, il dit encore : « On peut quitter la mémoire de routine quand elle a servi à former la mémoire de réflexion ; il est vrai que l'une et l'autre se prêtent un secours mutuel qui les rend plus actives et plus présentes[1]. »

Voilà, si je ne me trompe, un enseignement armé de toutes pièces et qui fera bonne guerre à l'ignorance. Maintenant, nous qui savons que le P. Buffier demeurait au collège Louis-le-Grand avec tous ces habiles auxiliaires du bureau des longitudes, dont nous avons tout à l'heure rappelé les travaux, demandons compte au professeur de ses déterminations géographiques et voyons s'il est de la bonne école. La réponse est dans son livre et j'espère qu'elle sera du goût des esprits sérieux et vraiment critiques.

« On serait surpris de voir combien j'ai trouvé de contradictions parmi les auteurs les plus célèbres touchant les particularités des pays éloignés : c'est qu'ils n'ont parlé que d'après des relations de voyageurs, et l'on sait, par le proverbe, le droit qu'ont ceux qui viennent de loin de dire *tout ce qui leur plaît* (sentez-vous l'euphémisme ?). Il m'a fallu en particulier quitter toutes les idées que j'avais prises dans nos cartes les plus estimées sur ce qui regarde la presqu'île en deçà des Indes : *j'en ai indiqué d'après les relations de nos missionnaires ce qui m'a paru de plus vrai, mais craignant toujours d'en dire trop*. On se consolerait si, du moins, par la connaissance des degrés de longitude, et de latitude on était certain de la situation des pays ; mais, *excepté environ une centaine de villes, dont l'illustre Académie des sciences de Paris nous apprend la situation par ses travaux si assidus et si utiles, on devine plutôt le reste qu'on ne le sait*. C'est pourquoi, afin de mettre du moins à profit le fruit excellent de ses soins, *j'ai fait graver des cartes sur les observations qu'elle a publiées*. Touchant ce qui n'est pas tiré de ces observations, je

[1] Je cite d'après deux éditions de la *Géographie universelle*, la 3e donnée à Paris par P. F. Giffart en 1722, et la 9e par H. C. de Hansy en 1763.

ne le garantis pas davantage que ce qui se rencontre dans les cartes ordinaires[1]. »

Qui ne reconnaît, à ce dernier trait, le vrai savant, aussi modeste que bien informé, et le professeur qui accomplit sa tâche en conscience ?

Tout cela dans les préliminaires du volume ! Maintenant allons droit au cœur, à la France, qui tient justement la place d'honneur dans cette revue de tous les pays du monde.

DE LA FRANCE.

VI. — *D.* Pourquoi commencez-vous par la France?

R. Parce que c'est le pays que nous habitons et que nous avons le plus d'intérêt à connaître.

D. Qu'est-ce que la France et son gouvernement ?

R. La France est un État monarchique, c'est-à-dire gouverné par un seul souverain, qui est le monarque.

D. Quel titre porte cette monarchie?

R. Elle a le titre de *royaume* et son monarque est Roi.

III[2]. — *D.* Quel secours prend le Roi dans son gouvernement?

R. 1° Celui de ses conseils pour conduire les affaires de son État. 2° Celui de ses cours supérieures pour rendre la justice à ses peuples.

V[3]. — *D.* Combien peut-on distinguer de conseils du Roi qui soient autant de conseils d'État?

R. On en distingue principalement quatre, tels qu'ils étaient sous le eu Roi Louis XIV[4].

D. Quels sont ces quatre principaux conseils pour le gouvernement de l'État?

R. 1° Le conseil d'État plus particulièrement dit ; 2° le conseil des finances ; 3° le conseil des dépêches ; 4° le conseil des parties, dit quelquefois le conseil privé.

VI. — *D.* Quelles affaires se traitent au conseil d'État où le Roi prend l'avis des Princes de son sang et de ses ministres?

[1] *Géographie universelle*, 9[e] édition, p. 19.

[2] « Les demandes marquées du chiffre III, indiquent la troisième classe, elles conviennent aux jeunes gens de douze ou quinze ans. » Avertissement, p. XIV.

[3] Les chiffres IV, V et VI indiquent des demandes moins élémentaires. D'autres développements, moins nécessaires, ne sont plus sous forme de demandes et de réponses.

[4] On se rappelle que je suis l'édition de 1765, et non pas la première, antérieure la mort de Louis XIV.

R. Les affaires les plus générales et les plus importantes de l'Etat, telles que celles de la paix ou de la guerre, des alliances, etc.

VI. — *D.* Quelles personnes se trouvent avec le roi au conseil royal des finances ?

R. Le chancelier, le chef du conseil des finances, le contrôleur général, et quelquefois les intendants des finances. »

Il faut bien borner nos citations. Je passe à regret sur la répartition ingénieuse qu'il fait des trente gouvernements, dont il met « dix-huit au circuit et douze au dedans » ; je me détourne de l'Alsace, sujet douloureux, et je cite seulement quelques demandes et réponses relatives à la Franche-Comté.

FRANCHE-COMTÉ OU COMTÉ DE BOURGOGNE.

III. — *D.* Depuis quand cette province est-elle à la France, le Roi Louis XIV, qui l'avait prise en 1668, l'ayant rendue à la paix d'Aix-la-Chapelle ?

R. Le roi la prit pour la seconde fois en 1674 ; et depuis elle est demeurée à la France.

III. — *D.* Cette province étant l'ancien comté de Bourgogne, pourquoi l'appelle-t-on *Franche-Comté ?*

R. Parce qu'elle fut affranchie de divers impôts et tributs.

III. — *D.* Outre le bon vin et le blé qui s'y trouve, n'a-t-elle pas des salines et des puits d'eau salée ?

R. Oui, et c'est ce qui donne le nom à une de ses villes nommée Salins.

Puis viennent les villes principales de la Franche-Comté : Dôle, ancienne capitale, Besançon, capitale actuelle, Gray, Vesoul, l'abbaye de Saint-Claude ; le parlement transféré de Dôle à Besançon, en 1676 ; l'université, en 1691.

Je remarque aussi le paragraphe suivant, qui ne manque pas d'intérêt :

UNIVERSITÉS DE FRANCE.

IV. — *D.* Nommez-moi les dix-sept villes de France où il y a université, selon l'ordre et la situation des trente gouvernements.

R. Dans les gouvernements de l'orient sont *Strasbourg*, *Besançon*,

Valence ; au midi sont *Aix*, *Montpellier*, *Toulouse*, *Cahors ;* à l'occident sont *Bourdeaux*, *Poitiers*, *Nantes*, dont la faculté de droit a été transférée à Rennes en 1736 ; au nord, *Caen*, *Douai ;* au dedans du royaume sont : *Rheims*, *Bourges*, *Angers*, *Orléans*, *Paris.*

Plus j'examine et plus il me semble que le jeune Français qui étudiait ce livre devait connaître son pays, je ne dis pas mieux que ne font ceux d'aujourd'hui — car nos bacheliers savent tout — mais enfin d'une manière très suffisante, assez pour l'aimer et savoir défendre ses frontières, ce que nous avons un peu désappris !

Et comme cette petite *Géographie* était toujours ouverte pour recevoir, d'édition en édition, soit la mention des *pays nouvellement découverts* (p. 374), soit l'énoncé de tout changement dans l'ordre politique, de nature à intéresser notre belle patrie, on y trouve des détails comme celui-ci : « François-Étienne, dernier duc de Lorraine, aujourd'hui empereur, ayant épousé la reine de Hongrie, fille aînée du dernier empereur de la maison d'Autriche, consentit, au traité de Vienne en 1736, à l'échange de cette province contre le grand-duché de Toscane. Depuis ce temps le roi Stanislas jouit de la Lorraine, qui après lui est reversible à la France. »

Le P. Buffier était mort à Paris en 1737 ; après lui sa *Géographie universelle* continua à s'imprimer en France et à l'étranger, et l'édition que je viens de citer paraissait au lendemain de la suppression de la Compagnie de Jésus en France, alors que les Rolland et les La Chalotais reprochaient aux jésuites de n'avoir pas su donner à leurs élèves *une teinture de géographie !*

Et voilà que les mêmes reproches se renouvellent, évidemment pour provoquer les mêmes rigueurs. Si le parlement de Paris trouvait aujourd'hui de trop fidèles imitateurs, il ne resterait aux religieux proscrits qu'à imiter aussi des exemples dont ils peuvent être fiers. Jusque dans l'exil, ils sauraient faire aimer leur patrie, et on ne leur arracherait pas du cœur le sentiment qui les attache, comme au plus doux et au plus saint des devoirs, à l'éducation de la jeunesse française.

C. Daniel.

UN SINGULIER PÉDAGOGUE

Malgré le bruit qu'il s'efforce de faire, notre pédagogue est peu connu. La presse (on sait qu'il n'y a pas d'instrument plus sonore) a été par lui mise en branle un nombre de fois incalculable; il lui a demandé tous les tons, toutes les gammes, tous les accords : philosophie, histoire, poésie, beaux-arts, critique, polémique, politique, genre léger, genre sérieux, rien n'a été omis, tout a été essayé. Cependant j'ignore quelle fâcheuse disposition des milieux étouffe tout ce charivari à quelques mètres de son origine : qui a jamais entendu seulement nommer M. André Lefèvre? Nous ne le nommerions pas nous-même aujourd'hui, si ce qu'il dit ne tirait une véritable importance de sa situation actuelle. M. André Lefèvre écrit dans la *République Française*, dans l'organe officiel, pour employer le jargon moderne, des dieux du jour. Il est à ce titre lui-même un demi-dieu, au moins une fraction de dieu quelconque ; il connaît et fait connaître les secrets de cet Olympe, qui, pour être amusant, n'en est pas moins redoutable. Les actes de la puissance publique disent ce que l'on peut et non ce que l'on veut. Pour découvrir ce dernier point, le plus important sans contredit, il faut chercher dans le voisinage, c'est ce que nous faisons. M. A. Lefèvre a publié récemment un livre fort instructif sous ce rapport. Il a pour titre : *La philosophie*, et s'occupe un peu de tout. On peut y voir, si l'on veut, un répertoire de pédagogie. Il est permis, croyons-nous, d'y chercher la pensée de nos maître au sujet de l'enseignement.

Il y a deux sortes de pédagogues : l'un donne directement des

leçons à telle ou telle portion de la génération nouvelle ; l'auter n'arrive à ce terme final de toute pédagogie qu'en passant par le premier, il régente les régents. M. A. Lefèvre appartient à la seconde classe, qui dans l'ordre de la dignité, est assurément la première. Esprit aux vastes conceptions, il dicte des lois d'enseignement, il trace des méthodes, et il s'offre comme modèle. Nous le trouvons fort intéressant sous les trois aspects, par lui-même sans doute, mais aussi parce qu'il ne garde du masque de l'opportunisme qu'un léger lambeau.

I

Du poste élevé qu'il occupe, M. A. Lefèvre jette un coup d'œil sur la société française, et que voit-il ? une nation livrée, malgré les apparences, à la puissance cléricale par l'éducation publique et privée.

Les « croyances » et les « maximes » du *Syllabus* « constituent le fond de l'éducation première ; ce sont elles que l'État et, à son exemple, les écoles privées inculquent dans le cerveau faible de l'enfant. » Plus tard, on a beau faire, on a beau s'efforcer d'arracher cette semence détestable, il en reste toujours assez pour compromettre l'avenir de la civilisation moderne. Ce spectacle l'indigne, sa colère éclate au point d'employer, à l'égard de l'Église, un langage qui n'est vraiment pas poli ; il dit en parlant de sa doctrine : « Cet amas d'erreurs et de préceptes iniques est en contradition avec les mœurs et la morale civilisées (?), avec les besoins, les intérêts et les idées qui dirigent la vie moderne. » N'est-ce pas là un désordre épouvantable ? un désordre qu'il importe d'arrêter au plus tôt ? Mais comment obtenir cet arrêt nécessaire ?

Le moyen le plus simple serait de poser comme loi fondamentale que les enfants appartiennent à l'État, que les parents ne sont que les mandataires de l'État, et que l'État est essentiellement l'instituteur des jeunes citoyens. Un libre penseur qui a quelque autorité au parlement n'hésite pas à se lancer franchement dans cette voie. Au milieu d'une réunion de prétendus savants, je veux dire de positivistes, M. E. de Pom-

péry a prononcé ces paroles mémorables : « Pour être conforme au mécanisme social moderne, il faut en finir avec l'institution du mariage.... On organiserait alors sur une vaste échelle, ces crèches, ces asiles, ces pensionnats, qui, jetant l'enfant dès sa première heure, dans le flot de sa génération, en feraient un citoyen expérimenté à l'âge adulte ; on l'arracherait ainsi à ce milieu familial où son instruction est généralement si pauvre, où son éducation est faussée, où il est isolé de ses pairs, où il végète enfin, enfant, adolescent, sous la tyrannie paternelle et l'inquisition maternelle qui l'asservissent et l'abêtissent. » (Séance de sociologie du 25 avril 1872). On le voit, le système de M. E. de Pompéry consiste à remplacer la famille par une heureuse combinaison du haras et de la maison hospitalière des enfants trouvés. Et il n'y a pas eu de sifflets pour ces extravagances ! La France est perdue, le ridicule ne tue plus chez elle !

Notre pédagogue n'est pas loin d'entrer dans les vues de M. de Pompéry, qui, à une nuance près, est son coréligionnaire. Celui-ci est athée et matérialiste et ne s'en vante pas, celui-là est matérialiste et athée et s'en fait gloire. On lira donc sans surprise le dialogue suivant que M. A. Lefèvre suppose entre son lecteur et lui-même.

Le lecteur. — « Que voulez-vous donc ? Prétendriez-vous enlever aux parents le droit de façonner l'enfant, pour son bien, à leur plaisir, de faire son esprit comme ils ont fait son corps ? »

M. A. Lefèvre. — « En vérité, oui. »

Le lecteur. — « Mais ce droit, c'est la nature qui le leur donne ; l'enfant est un prolongement de leur être, l'héritier de leur âme comme de leurs biens ! »

M. A. Lefèvre.— « Eh bien ! non, ce droit, ils ne l'ont pas, ils se l'arrogent. »

Les parents ne remplissent donc auprès de leurs enfants, suivant M. Lefèvre, qu'un rôle usurpé, usurpé sur les droits de l'État; car l'État est le maître absolu, le dieu suprême de tous les citoyens grands et petits. L'idée du pouvoir civil, telle que la conçoivent les partisans du progrès moderne, et celle qui germait spontanément dans la tête des peuples barbares se ressemblent presque aussi bien que deux gouttes d'eau. De part et

d'autre l'État est tout, et l'individu rien. Si les Français qui ont des enfants les élèvent encore, qu'ils sachent qu'en ce faisant ils n'exercent pas un droit : ils remplissent le rôle de l'État, sous son bon plaisir, et l'État reprendra ses fonctions quand bon lui semblera. C'est en principe la doctrine même de M. E. de Pompéry, et, comme conséquence, ce hideux assemblage dont nous ne voulons pas répéter les termes.

Mais nous ne pouvons laisser passer impuni un sophisme qui se glisse sous l'ironie dont notre pédagogue a voulu embellir sa phrase. Les parents auraient le droit « de façonner l'enfant à leur plaisir ! » et cela de par la nature ! N'est-ce pas exactement comme si l'on donnait au droit pour principe le caprice ? N'est-ce pas abandonner cette chose sacrée qu'on appelle l'enfance, à toutes les aventures, à toutes les déformations ? Non, le droit et le monstrueux ne vont pas ensemble ; non, un pareil droit n'existe pas.

Ah ! Monsieur, il vous plaît de jouer sur le mot de plaisir et de tirer de là des conclusions triomphantes. J'accepte de vous suivre jusque là ; voyons si vous triompherez jusqu'au bout. Quand les parents s'occupent de l'éducation de leur jeune famille, c'est à leur plaisir qu'ils le font, vous l'avez dit avec plus d'esprit que vous ne vouliez. C'est en effet une loi universelle de la nature que la formation d'une génération nouvelle soit la joie, le bonheur, la vie même de ceux qui lui ont donné l'existence. J'en appelle à vos souvenirs d'enfance, je pourrais peut-être en appeler à l'exemple que vous donnez vous-même, mais je doute que vous soyez père : père, vous parleriez autrement. Or ce bonheur, cette joie, n'a rien qui ressemble au caprice. La nature règle tout ce qui vient d'elle. La règle et la mesure du bonheur des parents, c'est l'intérêt bien entendu de leurs enfants, et l'intérêt bien entendu de leurs enfants, c'est leur formation correcte pour l'esprit et le cœur non moins que pour le corps. On voit tous les jours des parents qui ne savent pas se conduire, se gâtent « à plaisir » l'esprit et le cœur ; des parents qui violent tous leurs devoirs, perdent leur santé, leur fortune, leur honneur dans une vie de désordre ; mais, s'il en est qui poussent ou qui seulement laissent aller leurs enfants dans la même voie, qui pervertissent ainsi leur éducation ou seulement

la négligent, d'abord ces parents sont une exception, ensuite on peut les défier de trouver leur bonheur dans ce genre d'éducation, et enfin tout le monde et leur conscience même les déclarent *dénaturés*. Preuve évidente que les parents ne peuvent donner une éducation mauvaise à leurs enfants sans outrager la nature, c'est-à-dire sans lui faire violence. La nature est une force physique, une force puissante; on peut lui opposer des résistances; mais du moins elle réagit vigoureusement et finit par rétablir la règle, pourvu toutefois qu'une force extérieure, celle de l'État, par exemple, n'y mette un obstacle invincible. Laissez les parents suivre librement l'impulsion de leur cœur : poussés par l'instinct même du bonheur qui leur est spécialement réservé, ils travailleront à former leurs enfants, par eux-mêmes ou par d'autres, suivant un idéal où le vrai, le beau et le bon se donneront la main, et leur bonheur sera d'autant plus grand que cet idéal sera plus pleinement réalisé.

Ce que les jeunes générations ont à redouter, ce n'est pas une éducation dirigée suivant le plaisir de leurs parents, mais suivant le plaisir de quiconque se substituerait aux parents en dépit d'eux. C'est ici en effet que le plaisir devient caprice et danger. Ce substitut, quel qu'il soit, mais l'État surtout, nous entendons l'État moderne, cesse d'avoir pour mobile naturel l'avantage même des enfants; son mobile est nécessairement ou un intérêt privé ou un intérêt général, un intérêt de doctrine, de secte, d'utopie, d'exploitation, de politique, tout ce qu'on voudra, sauf ce que réclame le bien propre de l'enfant. L'enfant cesse d'être une personne, un être aimant et intelligent qui a des droits, des devoirs, une destinée très élevée, qui a besoin d'être traité avec tendresse, dévouement et respect; c'est une chose, une unité, un élément minuscule de la machine sociale, une sorte d'abstraction à laquelle on applique des formules abstraites, sans s'inquiéter si elles sont, ou non, faites à sa mesure; s'il ne peut s'y adapter, tant pis pour lui, et s'il s'y adapte, hélas! tant pis encore. Malheur et trois fois malheur à la race dont l'État s'emparerait pour la former à son plaisir! Car la nature n'a pas donné à l'État un cœur qui, dans l'œuvre si délicate et si difficile de l'éducation, corrige les vues, les er-

reurs, les caprices du cerveau; l'État n'a pas même de cœur et ne saurait en avoir. Ce ne sont pas des hommes qui sortiraient de ses champs d'expérience, mais des êtres sans nom, des êtres en qui un art maladroit et coupable aurait greffé sur une racine humaine une végétation capricieusement tourmentée, c'est à-dire monstrueuse. Nous voici loin, bien loin de la maison hospitalière des enfants trouvés, où du moins la religion remplace la nature; le rapprochement n'est même plus possible. Le plan d'études de notre pédagogue, lequel est celui de la secte aujourd'hui dominante, achèvera de nous en convaincre.

II

Tout en refusant aux parents le droit qu'ils tiennent de la nature, M. A. Lefèvre consent à leur en laisser partiellement l'exercice provisoire. C'est une mesure d'opportunisme. La poire est encore trop verte, il n'est que sage de lui donner le temps de mûrir, et même de l'y aider. Cette sorte de fruit arrive à maturité surtout au soleil de l'exemple, du moins notre pédagogue en est persuadé. Aussi se contente-t-il d'exiger, pour l'heure présente, qu'un grand exemple soit donné par les écoles de l'État préalablement organisées suivant les vues de M. A. Lefèvre, c'est-à-dire de ceux aux gages desquels il travaille. Le plan qu'il s'agit d'appliquer à titre d'exemple et d'appât est d'une simplicité qui déjà ne manque pas de charme. Le voici en deux mots : « plus de religion, rien que de la science. » La formule même de M. A. Lefèvre est moins brève, mais qu'elle est plus énergique!

En ce qui concerne la religion, il s'exprime en ces termes : « Que l'État écarte de ses écoles la théologie et la bigoterie. » La théologie, c'est le catéchisme, c'est-à-dire tout enseignement religieux. La bigoterie est un terme d'argot dont M. Lefèvre se sert pour désigner la pratique des devoirs de religion, le culte divin, le respect des choses saintes, la prière. Ce curieux pédagogue demande donc que l'État impose à ses jeunes élèves la religion des solidaires. C'est du reste le plan même de la franc-maçonnerie, il est bon qu'on le sache. M. Caubet, chef actuel

de la police municipale de Paris, historien des francs-maçons et franc-maçon lui-même, a publié le compte rendu d'une séance de la loge des *Amis de l'ordre*, où la question de l'éducation de la jeunesse fut traitée. M. Charpentier, l'un des membres de la loge, résuma les débats et dit entre autres choses : « Tous les orateurs, nous devons le dire à l'honneur de l'esprit qui anime l'atelier, tous les orateurs se sont montrés partisans d'une éducation libre, laïque et indépendante de l'étroitesse de l'enseignement religieux... Plus de cette éducation bâtarde, faussée, basée sur ces dogmes surannés, œuvre de la funeste prétention de castes qui veulent asservir les intelligences au lieu de les élever ; plus de cette instruction qui nourrit l'esprit d'aliments pernicieux, de croyances ridicules ou dangereuses, de superstitions malsaines, abrutissantes, humiliantes. » Ce rapprochement est instructif, car la franc-maçonnerie a ses représentants au sein du gouvernement auquel nous obéissons, et un journal de province a même cru pouvoir dire que tel d'entre eux a été choisi par les loges pour mener la campagne contre l'enseignement religieux. Nous ignorons si M. A. Lefèvre appartient à la franc-maçonnerie ; du moins il est digne d'en être. Mais cela ne nous empêche pas de rendre justice à son plan d'éducation, quelle qu'en soit l'origine. Nous voudrions seulement que le terme d'*élever* en fût soigneusement effacé, l'exactitude du langage y gagnerait. Supprimer la religion dans l'éducation des enfants revient incontestablement à inculquer dans la tête de ces malheureux des principes tels que ceux-ci : — Vous êtes faits uniquement pour la terre et pour les biens de la terre ; — une destinée supérieure à la vie présente est une invention, une supercherie ; — les pensées et les entreprises d'un homme raisonnable n'ont d'autre but que de se procurer bon logis, bonne table et le reste. — Or, rien de tout cela ne saurait *élever ;* on n'élève pas en faisant descendre jusqu'à la brute. Pour désigner de tels procédés, le terme d'*élever* des enfants est évidemment impropre ; on pourrait trouver encore trop fort celui de *lécher des petits*.

Des petits ! mais ne comptez-vous pour rien la science, qui forme la seconde partie de notre programme ? La science a-t-elle rien de commun avec les petits des animaux ? Qui parle mieux du rôle de la science dans l'éducation que le frère Char-

pentier? « Il est grand temps, dit-il, qu'elle (l'ancienne méthode) finisse par faire place à cette lumineuse école du bon sens, où l'on procède par l'étude de la nature, de ses lois, de ses propriétés, des immenses profits que l'homme peut en tirer pour son bien-être, sa santé, la légitime satisfaction de ses besoins naturels. » M. Lefèvre ne tient pas un autre langage. Distinguant fort bien entre l'éducation et l'instruction, l'une formation du cœur et l'autre de l'esprit, il fait ainsi la part de la première : « Des traités de morale en action, des notions sommaires de droit civil et civique moderne, des dictées expliquées et relues sur le besoin (?), l'intérêt (?), le droit, la réciprocité (?), l'affection, l'amitié, la passion, le dévouement, la justice. » La part de l'esprit est encore plus soignée. M. A. Lefèvre veut que le maître commence « par des descriptions sur place (?) des pierres, des arbres, des bêtes utiles et nuisibles, des types et des caractères humains (sur place?), par quelques notions de cosmographie et d'histoire, de mathématiques appliquées aux petits intérêts pécuniaires[1], aux jeux enfantins, à l'arpentage. » Bientôt M. Lefèvre élargit l'horizon de son élève. « Après avoir meublé l'esprit de faits certains et indiscutables, elle (l'instruction) mettra à sa portée les instruments que l'humanité inventa pour les fixer dans sa mémoire (?), pour les analyser, les classer et les employer : les langues, les sciences, les industries et les arts (rien que cela !) ; en même temps elle déroulera l'histoire des peuples qui ont parlé ces langues et créé ces sciences ; puis la raison, s'élevant, sera capable d'embrasser l'immense faisceau de l'histoire générale : histoire des langues et des littératures, histoire des sciences descriptives, des sciences mathématiques, histoire des arts et des industries, du commerce ; enfin, histoire des idées, les religions et les philosophies. Tel est le cadre de l'enseignement secondaire ; il est vaste... » Voilà les richesses dont M. Lefèvre, M. Charpentier, en un mot tous les représentants des idées modernes, veulent doter l'esprit de

[1] « A huit ans, cela vous brassait déjà sa petite règle d'intérêts composés. Et on avait, Monsieur, son petit brouillard et son petit grand livre pour inscrire le *Doit* et *Avoir* de son petit budget. » (*La famille Benoiton.*) La pièce de M. Sardou est une excellente réfutation en action des théories positivistes au sujet de l'éducation. Encore une fois, le ridicule ne tue plus chez nous.

nos enfants ; et vous osez comparer cette entreprise à une certaine opération pédagogique de la maternité purement animale !

Aurais-je dit une énormité ? Je proteste d'abord que je suis plein d'estime et de vénération pour la science ; j'ai la conviction que la millième partie du précédent programme appliqué d'une manière efficace au premier animal venu en ferait sur-le-champ un homme. Je crois donc à la vertu civilisatrice de la science ; j'y crois tellement que je voudrais rogner quelque chose au « vaste cadre » de notre pédagogue ; car il est toujours vrai que la quantité nuit à la qualité ; et puis il n'est pas de vie d'homme assez longue pour « le cadre. » Comment une jeune intelligence suffirait-elle en quelques années à épuiser tout ce qu'il contient ? Songez qu'il lui faudrait étudier au moins les douze cent mille volumes imprimés et les quatre-vingt mille manuscrits de la Bibliothèque nationale. C'est une montagne scientifique capable d'écraser sous son poids toute la jeunesse française et même le genre humain. L'idée de notre pédagogue manque un peu de maturité, cela est évident. Mais s'il y a excès d'un côté, il y a déficit d'un autre, je me permets de le dire tout bas. Cet autre côté est précisément la formation scientifique du réformateur. Avec une confiance qui honore sa candeur, M. A. Lefèvre traite de si haut le monde qui écrit et qui pense, que l'on ne peut s'empêcher de lui supposer le dessein de poser comme modèle. Eh bien ! nous osons le dire, le modèle ne nous semble pas irréprochable ; le savoir dont il fait preuve est au-dessous de ce qu'on a droit d'attendre d'un Français qui a fait quelques études. J'espère que le lecteur va être édifié sur ce point. Il est vrai que cette démonstration n'expliquera pas comment avec la science il peut se faire qu'on n'élève pas du tout les enfants. Mais nous ouvrons seulement une parenthèse, que nous avons la faiblesse de croire intéressante. Quand elle sera fermée, nous reviendrons à la partie essentielle de notre discussion.

III

M. Lefèvre, nous l'avons déjà dit, a le christianisme en horreur ; il en parle souvent avec indignation et colère, toujours

avec mépris. Ses dogmes, il les appelle gracieusement des non-sens qui ne sont pas mêmes spécieux », des « rêves oiseux », des « *ægri somnia* » ; sa morale, il la qualifie, avec non moins d'urbanité, de « préceptes contraires à la nature humaine et à la vie sociale », d'« amas d'erreurs et de préceptes iniques » ; son histoire, c'est, pour lui, un enchaînement d'« ambitions insensées », de « perpétuelles contradictions entre les préceptes et les actes[1] », de « persécutions hypocrites », l'« exploitation d'une humanité réduite à l'enfance, » la « ruine même de la civilisation, qui est son crime », comme « ce long, ce douloureux chaos, où nous demeurons plongés plus qu'à demi-corps (?). » Eh bien ! ces torts, ces iniquités, il y aurait peut-être encore moyen de les pallier un peu, de les excuser. Mais le christianisme porte une tache originelle, un virus qui justifie toutes les colères, toutes les haines, qui défie toutes les indulgences, tous les pardons : il s'est déclaré l'ennemi de la science ; que dis-je ! il en est la négation essentielle, comme la nuit du jour ! M. Lefèvre le déclare en ces termes non équivoques : « Le christianisme, dit-il, ... a été la négation absolue de toute raison et de toute expérience. » Sciences d'observation, sciences de raisonnement, tout ce qui fait la gloire de l'esprit humain est englouti, anéanti par ce monstre. Devant un forfait si noir, un vrai savant, M. Lefèvre, peut-il rester calme ? peut-il ne pas déclarer une guerre implacable à son auteur ? N'est-il pas obligé de combattre, nous ne disons pas *pro aris*, mais *pro focis ?*

En effet, la science est le bien, la chose de M. Lefèvre. C'est un domaine où il se promène avec l'aisance du maître, dont il aime à faire les honneurs à des étrangers tels que nous. C'est à l'air, c'est au ton que l'on reconnaît le propriétaire. Qui serait assez mal inspiré pour lui demander à constater ses titres ? Mais ses titres sont dans la manière dont il parle, dont il marche, dont il se tourne, dont il étend le bras, dans certains mots, certains gestes, certains regards. Tel est M. Lefèvre : il ne prouve pas sa qualité au moyen de lourds et ennuyeux traités ; il sautille capricieusement à travers la science, ici relevant un

[1] Cet aimable critique ne s'aperçoit pas qu'il se met ici lui-même en flagrante condradiction avec lui-même.

fait, là montrant une conclusion, plus loin énonçant un apophtegme. Bref, c'est un maître, et un maître universel, on est forcé d'en convenir si l'on veut bien ne remarquer que le geste, l'air et le ton. Mais si l'on fait attention à ce qu'il dit, hélas! hélas!

Le voici dans le quartier de l'histoire naturelle : « Voyez cette chenille, dit-il (p. 492), qui compte autant de paires de pattes que d'yeux et d'anneaux. » Le malheureux! il a pris les stigmates pour des yeux, des organes de respiration pour des organes de vision! Il est vrai qu'il attribue à ses propres yeux une singulière vertu. Parlant des phénomènes de l'intelligence, « ces phénomènes, dit-il (p. 491), ne sont point particuliers à l'homme; *on les observe* dans le plus infime rudiment de la vie... Point d'hypothèses, *des observations directes*. L'histoire de la pensée peut s'écrire sur pièces. » Après tout, des yeux qui prennent des stigmates pour des yeux, peuvent aussi bien saisir la forme et la couleur de la pensée d'une huître ou d'un polype.

Le voici maintenant en pleine anatomie, où la physiologie est pour ainsi dire sous sa main. Écoutez : « La conscience ne commence que dans *une* protubérance annulaire (p. 521). » Il s'imagine qu'il y a deux protubérances annulaires ou peut-être davantage. Écoutez encore : « Le rôle principal est dévolu aux cellules et aux circonvolutions de la substance grise *qui tapisse tous les filaments des réseaux nerveux*. » Oui, à peu près comme les cheveux sont tapissés par leur racine. Comprenez-vous aussi ces circonvolutions qui ont un rôle principal à remplir, et qui sont des organes, exactement comme les rides d'une pomme en sont la chair? Mais ne nous lassons pas de recueillir les oracles qu'on laisse tomber à la manière des oracles, à l'aventure. Comment ne pas relever celui-ci : « A l'égard du cerveau qui les reçoit (il s'agit des sensations), elles sont également extérieures, étant causées, les unes par la rencontre, les autres par l'ingestion de substances externes, et toutes ayant pour condition *le frottement de cellules ou de groupes cellulaires réciproquement extérieurs les uns aux autres* (p. 514). » Il y a dans ces paroles, outre l'oracle, de la divination; car à coup sûr aucun physiologiste n'a jus-

qu'ici imaginé rien de pareil. Nous regrettons seulement que les oracles soient généralement traités, dans nos langues modernes, de galimatias. M. Lefèvre est si content de sa découverte qu'il y voit l'explication de la lumière céleste; il n'est pas loin d'admettre que l'éclat des astres est « un résultat de leur frottement contre l'éther. » Ceci est admirable de nouveauté, non moins que la phrase où notre savant résume tout son savoir en physiologie. « La vie, dit-il (p. 453), est un mouvement d'endosmose et d'exosmose à travers les parois d'une cellule. » Car, personne ne l'ignore, les vessies au moyen desquelles M. Dutrochet fit ses célèbres expériences, furent, par le fait de l'endosmose et de l'exosmose, changées en animaux.

Mais M. Lefèvre nous fait signe de le suivre dans les salles de la physique, et nous montrant un instrument fort connu : « la machine pneumatique, dit-il (p. 450), produit dans des espaces restreints, un vide relatif où la *pesanteur* et le son n'ont point d'accès. » Comment, Monsieur, la pesanteur?... Il continue (p. 451), sans nous écouter : « La pesanteur, comme aurait pu dire Aristote, est l'attraction en acte; elle en est inséparable, et, en même temps, de la matière. Tous les corps pèsent, tous livrés à eux-mêmes se meuvent *vers les corps les plus denses* et les plus lourds; ils s'y annexent, ils pénétreraient jusqu'à leur centre si des obstacles ne s'interposaient, si, d'autre part, des attractions moindres, *mais sensibles encore, ne les tiraient en arrière.* » Non, Monsieur, vous vous faites tort, Aristote n'aurait jamais osé écrire toutes ces belles choses, vous seul pouviez en avoir le courage. Vous seul pouviez écrire ce qui suit : « l'explosion des volcans, l'essor vertical des flammes, la croissance des arbres, » sont « des infractions aux lois de l'attraction. »

Entrons avec notre guide dans le sanctuaire de l'astronomie. Là, il est tout simplement sublime. Ce qui le frappe d'abord, ce sont les positions respectives des astres. Comment les expliquer? « Ils roulent, dit-il, en des orbites où les maintient la moyenne (!) des attractions ambiantes (!). » Quant à la terre cependant, « sa place dans le système est fixée par sa masse (!). » Mais, il se ravise, et s'écrie : « l'attraction n'explique rien! » Lucrèce y voyait bien plus clair que Newton et Laplace.

« Lucrèce suppose que la terre est soutenue par un air inférieur, et c'est une hypothèse qui renferme peut-être sa part de vérité. » En entendant cette phrase hétéroclite, nous avons espéré un instant que M. Lefèvre nous ramènerait à l'éléphant et aux quatre tortues des Brahmes ; notre espoir a été déçu ; notre savant astronome ne va pas encore au delà du lit en air moelleux de Lucrèce pour y faire reposer l'univers. Fort bien ; mais qu'est-ce que la terre pour qui vous avez des attentions si délicates ? « La terre, répond le maître (p. 466), est un sphéroïde inégalement aplati *aux deux extrémités de son axe de rotation*, et renflé *sur la ligne où son contour s'éloigne le plus de cet axe idéal.* » Inclinons-nous ; des esprits ordinaires, tels que vous et moi auraient peine à comprendre comment on pourrait bien aplatir les deux extrémités d'une ligne idéale, ou renfler un sphéroïde sur une ligne non moins idéale ; M. Lefèvre n'est pas embarrassé pour faire entrer dans son cerveau les idées les plus extraordinaires. Vous parlez d'axe de rotation, grand astronome, est-ce que notre globe tournerait, bien que reposant sur son édredon diaphane ? — S'il tourne ! « Dans l'ellipse spirale (? !) qu'il décrit, et dont le soleil est un des foyers, il roule avec une vitesse moyenne de trente kilomètres à la seconde... ; mais cette vitesse augmente ou diminue suivant que la terre s'approche ou s'éloigne du soleil ; *elle n'est pas égale pour toutes les parties de la surface ; nulle au pôle, elle atteint son maximum sur la ligne équatoriale.* » — Ainsi, en tournant autour du soleil, la terre laisse ses pôles loin derrière elle, à plusieurs millions de lieues au bout de quelques jours ? Cela doit faire un singulier sphéroïde. N'auriez-vous pas confondu par hasard le mouvement de translation ou annuel avec le mouvement de rotation ou diurne, et attribué à celui-là ce qui n'est vrai qu'en celui-ci ? Cette méprise ferait rire les enfants dans les écoles chrétiennes. Ces petits chrétiens sont si ignorants !

Je crois que nous pouvons fausser compagnie à ce curieux savant et le laisser se faire à lui-même les honneurs de sa science. Avions-nous raison d'avancer que, si on le prenait pour mesure de l'éducation scientifique de la jeunesse française, on aurait une mesure un peu étroite ? Donc, ni ce qu'il exige ni

ce qu'il montre; beaucoup moins que cela, beaucoup plus que ceci.

IV

En vérité, la science est une belle inconnue, pour laquelle M. A. Lefèvre ne brûle pas de feux bien ardents : la preuve en est maintenant manifeste. Les protestations de zèle, de dévouement ne sont évidemment qu'un jeu, l'effet de quelque machination, de quelque perfidie, si le mot n'est pas un peu trop gros. Cette manière d'agir n'est pas personnelle à notre pédagogue; elle est caractéristique de tout son parti, où, pour employer une expression courante, on remarque la plus riche collection de fruits secs dont l'industrie pédagogique de la France puisse se faire honneur. Il y a certainement une conspiration cachée là-dessous; tirons-la au jour, la chose n'est pas difficile.

La science est par elle-même si séduisante que son nom seul est un attrait. Quand on répète des phrases comme celles-ci : « la science déclare, — la science a démontré, — la science exige, — c'est la science qui vous parle par moi, » la foule dresse les oreilles et se sent aussitôt pénétrée de respect et de crainte, quoique la science ne déclare pas, ne démontre pas, n'exige pas, ne parle pas; il y a dans ce titre volé un reste de majesté qui en impose puissamment au troupeau si nombreux des âmes simples. C'est un appât d'une vertu étonnante, ceux qui l'emploient savent au moins cela. Mais, sous l'appât il y a l'hameçon, il y a l'instrument de mort pour le poisson, de gain pour le pêcheur. Examinons cet hameçon. L'étude n'en est pas indifférente. Nous demanderons à M. A. Lefèvre les renseignements nécessaires : il s'est arrogé le rôle de parler au nom de tous les siens.

Nous avons vu ce qu'est la science de M. Lefèvre, pas même une apparence. N'était ce défaut radical, nous devrions reconnaître en lui une habileté peu commune pour tromper... le poisson. Il poursuit, dans son livre, avec ordre et entrain le but qu'il s'est proposé. Ses raisonnements, ses sophismes se tiennent mal, ils sont déhanchés, ils boitent, se heurtent les uns les autres en avançant; mais, tels qu'ils sont, ils se traînent avec

une ardeur diabolique et sans relâche au lieu que leur auteur leur assigne comme rendez-vous final. Ce rendez-vous est l'intention de démontrer que la philosophie n'est pas autre chose que la science même. Tout est gagné si le lecteur, abasourdi par les clameurs de la cohue rampante, prend le brouhaha pour une preuve péremptoire; car c'est précisément là-dessous que se trouve l'hameçon. L'hameçon est à double crochet, voici le premier :

« La science infatigable, appliquant aux choses ses instruments de précision, braquant ses télescopes, ses microscopes, insinuant ses scapels et ses balances dans le mécanisme de la pensée, court en droite ligne à la certitude... *Matérialisme* d'une part, de l'autre *spiritualisme*, religieux, idéaliste, mitigé, ou sceptique : tels sont les deux pôles de la pensée. Le premier a gagné en pouvoirs attractifs tout ce que l'autre a perdu; la science et la philosophie, d'un invincible et commun essor, s'y rejoignent après un long divorce. » Le *matérialisme* est donc la *certitude* vers laquelle la pensée, poussée par la *science*, court en droite ligne. M. A. Lefèvre ouvre solennellement sa *Philosophie* par l'énumération des corps simples de la chimie, commençant par l'hydrogène et finissant par le tungstène, puis il continue de la sorte : « Tels sont les éléments, jusqu'ici reconnus, qui constituent la terre, ses productions, ses habitants et son atmosphère... Les choses dont l'ensemble est exprimé par le mot *univers* sont formées de substances quelconques, en nombre quelconque, *hors desquelles il n'y a rien.* » Les *substances quelconques* étant, dans la pensée de M. Lefèvre, identiques aux éléments chimiques par lui énumérés, ce qu'il dit ici revient rigoureusement à dire : « en dehors de la matière, il n'y a rien. » Nous n'essayerons pas de suivre plus loin le développement de cette idée. Il nous suffit de savoir que M. Lefèvre l'établit sur deux bases d'une solidité peu douteuse, sur son affirmation et sur l'énumération des éléments chimiques. Tel est le premier crochet de l'hameçon, le *matérialisme.*

Le second tient au premier, cela va sans dire, puisqu'il n'y a qu'un hameçon. Il n'est guère plus solide. Mais il témoigne encore d'une certaine habileté de la part de celui qui a voulu l'insinuer dans l'appât. L'esprit humain est tellement constitué qu'il

ne peut être témoin d'un fait, sans conclure invinciblement à l'existence d'une cause proportionnée, qui en est la source réelle. Or c'est là pour le matérialisme un danger redoutable. Si vous admettez que l'existence du phénomène est nécessairement le fruit d'une cause, Dieu et l'âme spirituelle s'imposent à votre raison avec une logique irrésistible, et le matérialisme s'évanouit. M. Lefèvre a fort bien pressenti ce danger, et, pour le conjurer, il a recours à une puissance qu'il ne manque jamais d'invoquer comme refuge suprême, il a recours à la puissance de son affirmation : il affirme que la causalité n'est absolument rien. D'après lui, les phénomènes se suivent, mais rien, sinon la succession, ne rattache le conséquent à l'antécédent. L'on dit assez volontiers, par exemple, à la vue d'un équipage, que les chevaux traînent la voiture ; c'est une erreur. Les chevaux courent en avant, la voiture roule derrière ; mais ce sont deux phénomènes absolument indépendants, comme les évolutions de deux fantassins qui, sur l'ordre de leur chef, exécutent divers mouvements l'un derrière l'autre. L'univers, et c'est ici le point capital, la grande machine dressée contre la divinité, l'univers est un ensemble de phénomènes isolés dans leur existence ; ils sortent du fond du néant poussés par le rien, comme des bulles de gaz du fond d'un immense marais, en supposant toutefois que le marais n'a ni fond, ni eau, ni gaz. C'est la génération spontanée la plus vaste qu'ait jamais conçue la cervelle humaine. Après cela, que devient Dieu ? l'hypothèse la plus inutile qu'il soit possible d'imaginer.

Veut-on savoir au juste par quel procédé M. Lefèvre établit le principe qui consiste à nier toute causalité ? La chose en vaut la peine. La recherche des causes, ce besoin inné de l'être raisonnable, revêt une forme familière et bien connue. A chaque instant nous disons et répétons : « pourquoi ? » Ces pourquoi sans fin impatientent M. Lefèvre comme des questions vides et impertinentes. Dans son dépit, il en vient... jusqu'à prendre pour son propre compte, mais en la rendant plus creuse encore, la logique du *Malade imaginaire*. Laissons-lui la parole. « Le diamant est un corps, dit-il (p. 475), et il cristallise ; le chien est un corps, et il court, et il sent, et il pense. Ce sont là deux propositions identiques (?). Mais d'où vient ? Si l'un ne cristal-

lisait pas, si l'autre, constitué comme il l'est, ne vivait ni ne sentait, la même question pourrait être posée. Cela est ainsi. Si loin qu'on aille chercher la réponse, il faudra toujours en revenir au *quia est in eo virtus dormitiva*. Le mot de Molière est bien plus profond qu'il n'est comique. » Le disciple d'Argan ne soupçonne pas combien il mérite qu'on retourne le compliment en sa faveur. C'est grâce à ce beau raisonnement que Dieu n'existe pas.

L'athéisme, telle est donc l'autre pointe malfaisante que l'on offre sous l'appât du nom de la science.

Revenons maintenant au programme d'éducation que M. A. Lefèvre, avec ses amis de la franc-maçonnerie et les autres, espère imposer à la jeunesse française, en commençant par celle qui fréquente les écoles de l'État. Nous avons dit que le premier point de ce programme consiste à proscrire sans pitié de l'éducation tout enseignement et toute pratique religieuse. Le second semble livrer l'école entière à la science. Après le petit examen que nous venons de faire, il n'est plus permis de voir là autre chose qu'un leurre. La science et ses intérêts sont la moindre préoccupation de nos pédagogues : leur unique souci est d'inoculer, sous le nom sacré de la science, aux générations nouvelles, le matérialisme et l'athéisme. Ainsi le second point de ce beau programme ne diffère plus du premier, ce n'en est qu'une variante radicale ; on veut exclure de l'esprit et de l'âme des enfants tout ce qui leur rappelle la noblesse, la grandeur de leur nature, Dieu, leurs immortelles destinées ; comme dédommagement, on leur promet, ce qu'on ne peut donner, la science. Ne dirait-on pas une répétition de la chute primitive où la science devait récompenser la révolte contre le Créateur ? On sait quelle science en fut le prix : la barbarie envahit l'univers.

Avons-nous eu raison d'avancer que l'application de la seconde partie même du programme ferait de l'enfant de l'homme comme un petit animal ? L'animal en effet est essentiellement matérialiste et athée, non moins que libre de toute idée chrétienne : la pensée ne lui vient même pas qu'il y ait lieu de contester là-dessus. C'est le type, l'idéal de l'esprit fort qui peut espérer d'en approcher de plus en plus, mais jamais de l'atteindre. L'approximation cependant, quelle qu'elle soit, est toujours

redoutable. En vain se flatterait-on d'oblitérer seulement les grandes vérités d'où dérive la vie supérieure de l'homme. Son âme, celle de l'enfant surtout, ne reste pas à l'état de table rase. Si vous empêchez l'évolution régulière de ses facultés, vous en déterminez par cela même l'évolution anormale, monstrueuse. Si par un abject matérialisme et par un non moins abject athéisme vous enlevez à ses espérances leur objet sublime et éternel, vous donnez à ses aspirations terrestres, c'est-à-dire à ses passions une impétuosité, une violence d'autant plus irrésistible qu'elle s'accroît de toute l'énergie qui se dirigeait vers le ciel et que vous retournez vers la terre. L'homme devient une bête fauve non plus seulement par la vacuité de son esprit, mais par la fureur de ses appétits. La petite science qui lui est alors permise est loin de dompter en lui les instincts de l'animal féroce, elle les excite en lui montraut sa proie, en le dressant à la chasser avec succès; elle devient entre ses mains une arme bien plus terrible que la griffe du tigre ou la dent du requin. Des appétits de fauve servis par une raison puissante constitueraient certainement le monstre le plus redoutable, il ne faut pas un grand effort d'esprit pour le comprendre. Nous sommes bien loin de penser que M. A. Lefèvre et ses amis se proposent de convertir la France en un vaste repaire de brutes raisonnantes. L'idée seule d'un tel résultat les ferait bondir d'indignation et d'horreur. Ce n'est pas l'intention, c'est le système que nous dénonçons. Ce darwinisme à l'envers, qu'on ne s'y trompe pas, le seul possible, est une menace suspendue maintenant sur notre malheureux pays.

J. de Bonniot.

CHRISTOPHE DE BEAUMONT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

— SUITE —

L

Le comte Alexis de Saint-Priest écrivait, il y a quelque quarante ans, au sujet de la conférence des évêques réunis chez le cardinal de Luynes en décembre 1761 : « Là, à l'unanimité moins six voix, et après un examen approfondi des constitutions de l'ordre (des jésuites), il avait été résolu que l'autorité illimitée du général résidant à Rome était *incompatible avec les lois du royaume ;* que, pour concilier toutes les convenances, le général *devait nommer un vicaire qui résiderait en France*, chose d'ailleurs conforme aux statuts, car ils autorisaient le général à nommer un vicaire dans les cas pressants [1]. »

Pour un homme qui se targue d'appuyer son récit « impartial » sur des documents « authentiques », il est difficile de lire plus mal une pièce, à moins qu'on ne veuille lui faire dire exactement le contraire de ce qu'elle dit. L'adresse des évêques de la majorité, à laquelle nous avons vu Christophe de Beaumont donner son adhésion motivée, porte, en effet, « qu'il n'y a *aucun changement* à faire dans les constitutions de la Compagnie de Jésus, par rapport à ce qui regarde l'*autorité du général* [2]. » Bien plus, la minorité des cinq, aux ordres du cardinal de Choiseul, déclare elle-même, en propres termes, que « la résidence

[1] *Revue des Deux Mondes*, 14e année, nouvelle série, t. VI, p. 29.
[2] *Actes du clergé de France* (Collection des *documents historiques*, p. 26).

à Rome du général d'une société de religieux répandus en France n'a *rien d'opposé à nos maximes*, comme l'a observé M. Talon dans son réquisitoire inséré dans l'arrêt du parlement de Paris, du 18 mars 1645. » Nous ne parlons pas de Fitz-James, qui vota *seul* pour « faire un corps de jésuites français, » ayant un général particulier, dont on s'appliquerait à tempérer « l'autorité trop grande [1]. »

C'est ici que les membres de la commission royale, en s'obstinant, contre l'avis presque unanime des évêques, à réclamer le changement de quelques points substantiels de l'Institut, nuisirent peut-être plus à la cause des jésuites, par leur modération, que le Parlement avec toutes ses fureurs. Adoptant en partie le système proposé par l'évêque de Soissons, ils s'arrêtèrent au malencontreux projet d'établir en France, non pas un autre général différent de celui qui résidait auprès du pape, mais un vicaire général temporaire, plus ou moins indépendant du général de Rome dans l'exercice de son autorité. Cet expédient, qui reculait la difficulté sans la résoudre, allait bien aux temporisations d'un prince aussi faible qu'irrésolu. Sans donc vouloir entendre à l'objection de l'archevêque de Paris, lequel représentait de nouveau que « changer les dispositions des constitutions en ce qui concerne la dépendance du général, ce serait renverser tout l'Institut », Louis XV brusqua la déclaration des comités qui se tenaient alors entre les ministres et les conseillers d'État. Aussi bien ceux-ci paraissaient-ils prendre à tâche de ne tenir aucun compte des observations du prélat et de ses collègues. Une lettre du cardinal de Luynes au P. Salvat, procureur de la province de Toulouse à Paris, témoigne du juste mécontentement que les évêques en ressentaient.

A Versailles, ce vendredy.

Le travail du comité et du conseil se fait, mon Révérend Père, sans notre participation, ce qui est très fâcheux; je sçay comme vous combien tout est important dans cette matière; je fais ce que je puis, selon

[1] L'assemblée ayant refusé d'insérer l'avis de la minorité dans la collection officielle de ses procès-verbaux, cet avis fut imprimé à part en 1762. Le P. de Ravignan l'a reproduit à la page 259 de son *Clément XIII et Clément XIV* (volume supplémentaire).



ce qui m'est possible, je n'ay certainement rien à me reprocher ; je suis charmé de ce que les déclarations de vos PP. de Bordeaux et de Poitiers seront envoyées telles que la Commission royale les a demandées; votre position malgré tout cela est bien délicate, mon cher Père, par les circonstances, quoique je pense que votre cause est bien bonne au fond. Priez beaucoup et avec ferveur, et comptez sur mon zèle pour vous servir.

Le cardinal DE LUYNES [1].

En communiquant cette lettre à son supérieur général, le P. Salvat lui fit part des divers bruits qui circulaient sur les débats engagés au sein des comités. Dans la réunion du conseil, le Dauphin, le prince de Soubise et M. de la Bourdonnaye auraient été les seuls à opiner pour que le roi, laissant toute chose dans le *statu quo*, se réservât exclusivement la connaissance ultérieure de l'affaire, lorsque les circonstances lui paraîtraient propices [2]. Treize conseillers, au contraire, s'étaient prononcés pour la nomination immédiate d'un *vicaire*, français et résidant en France, lequel exercerait sur les jésuites du royaume le même pouvoir dont jouissait le général sur l'ordre entier. L'archevêque de Paris, en réclamant d'adjoindre aux conseillers laïques deux ou trois représentants de l'épiscopat, pouvait du moins se rendre le témoignage qu'il n'avait rien omis pour tenter de parer le coup ; mais les commissaires royaux, avec la meilleure foi du monde, s'étaient aheurtés à croire que leur expédient serait souverain pour sauver en France la Compagnie de Jésus [3]. De là un empressement regrettable pour transmettre au roi leur délibération, sans en avoir soufflé mot aux premiers intéressés. Louis XV, de son côté, ne mit pas moins de hâte à dépêcher un courrier extraordinaire au cardinal de Roche-

[1] Lettre du 15 janvier 1762 *(Arch. du Gesù)*.

[2] Ces bruits étaient fondés. Je vois, dans une lettre du P. de la Croix au P. Ricci, que le prince de Soubise ne cachait pas son opinion et que sa famille entière la partageait : « Si rex in sua declaratione non jubeat constitui vicarium generalem, id potissimum principi Subisiæ acceptum referendum erit ; ipsi æque ac toti ejus familiæ debemus plurimum. » (Lettre du 23 février). — Quant à La Bourdonnaye, une lettre du 16 février le représentait comme un homme « qui est à cor et à cri » pour les intérêts des jésuites, et qui passe si bien le jour et la nuit à s'employer en leur faveur, qu'on craint « qu'il ne succombe sous le travail. »

[3] J'en trouve une confirmation dans ce passage d'une lettre écrite au P. Ricci, le 18 janvier, par le P. Routh, de la maison professe de Paris : « Homines enim laici, alioquin benevoli, existimant belle et amice nobiscum agi, si talibus conditionibus nos incolumes e manibus inimicorum nostrorum eripiant. »



chouart, ambassadeur de France à Rome, avec mission d'obtenir sans délai le consentement pur et simple du P. Ricci, en lui remontrant, au besoin, qu'un refus de sa part ne pouvait que devenir fatal à sa Société [1]. »

« Cette nouvelle, écrit le P. Salvat, nous a tous consternés, qui plus, qui moins. » Les vrais amis de la Compagnie, par cela seul qu'ils se rendaient mieux compte de la situation, partageaient à divers égards ces inquiétudes. La famille royale, notamment, ne put dissimuler sa vive peine, et une lettre écrite de la cour au P. de Neuville l'informa, le jour même, que « la Reyne ayant sçu ce qui s'était passé au conseil des dépêches, n'avait pu ny souper ny dormir de toute la nuit [2]. » Il y eut bien, chez quelques-uns, une sorte de détente les jours suivants, et nombre d'optimistes ne voulaient déjà plus envisager les choses sous couleur si noire. Apprenant toutefois qu'une dernière réclamation était parvenue trop tard au conseil, à cause de la précipitation que le roi avait mise dans l'envoi du courrier, Christophe de Beaumont jugea qu'il ne restait pas un seul instant à perdre et qu'il fallait, coûte que coûte, prendre les avances auprès du P. général d'abord, puis auprès du pape.

Dans l'intervalle, ce fut comme une explosion des plus admirables sentiments au sein des diverses maisons de la Compagnie, tant à Paris qu'en province. Partout on proteste contre ce projet de soustraire les jésuites de France à l'autorité du chef commun, et c'est, de Paris à Rome, un échange de lettres où perce à chaque page cette conviction intime que « la nomination d'un vicaire général sera la ruine, à bref délai, de la Société dans le royaume. » L'espérance de tous est que jamais Ricci ni Clément XIII ne donneront les mains à une manœuvre qui tend à détacher les membres du chef, les enfants du père [3]. Plutôt le bannissement, plutôt l'exil, plutôt même l'extinction [4]. « Vôtre je suis, écrit l'un d'eux au général de Rome, vôtre je veux mourir [5]. » — « Nous reconnaissons uniquement

[1] Cf. *Clementis XIV epistolæ et brevia selectiora*, p. 336.

[2] Lettre du P. Salvat au P. Ricci, 18 janvier 1762 *(Arch. du Gesù)*.

[3] « Ne membra a suo capite, filios a parente optimo separari unquam patiatur. » (Lettre du P. Dupays, recteur du collège de Rennes, 29 janvier).

[4] « Neminem qui non se exulem, extorrem aut prorsus nullum... malit. » (Le P. Alain Ansquer au P. Ricci, 31 janvier).

[5] « Tuus sum ego, tuus volo m[illegible] » (Le P. Firmin Le Roux au P. Ricci).

pour supérieur et pour père, est-il dit ailleurs, celui que Dieu nous a donné, celui que la Société entière reconnaît et que chacun de nous entoure de son amour et de son respect [1]. »

Mais voici qu'on accuse quelques religieux, plus en vue, de se séparer de leurs confrères sur ce point délicat. L'archevêque de Paris en a été lui même avisé. « Tous, jusqu'au dernier, réplique le P. Griffet, nous réprouvons avec horreur la nouveauté qu'on veut introduire [2]. » — « Quelle que soit l'issue des évènements, écrit le P. de Neuville au P. Ricci, c'est une détermination fermement arrêtée chez moi de ne reconnaître jamais, dans la Société, d'autre autorité que la vôtre [3]. » — La jeunesse, à son tour, se prononce avec l'ardeur de son âge contre toute innovation dans l'Institut qu'elle vient d'embrasser. Quarante scolastiques des maisons de la capitale adressent à Christophe de Beaumont une supplique touchante, acte spontané de gratitude par lequel ils ont voulu verser le trop-plein de leur tristesse dans un cœur ami. Je regrette de n'avoir pu retrouver la trace de cette correspondance, mais je vois, par une lettre du provincial de Paris, que notre vénérable archevêque promettait, le cas échéant, de conférer sans retard les saints ordres aux théologiens de seconde année, en même temps qu'il félicitait cette intéressante jeunesse de « repousser à la fois l'expédient d'un vicaire et toute atteinte portée à l'Institut [4]. »

On peut conjecturer par là quelle fut la satisfaction de tous, quand ils apprirent que non seulement le général n'avait en rien cédé aux instances de l'ambassadeur, mais que le pape lui-même avait répondu par la parole fameuse, souvent attribuée au P. Ricci : *Sint ut sunt, aut non sint !* C'était déclarer en deux mots que le changement réclamé par le roi n'était pas

[1] « Alium non agnoscimus superiorem et patrem quam quem Deus dedit, quem tota Societas unanimi consensu agnoscit, amat, veneratur. » (Lettre du P. Joseph de Menoux, 9 février).

[2] « Hanc certe novitatem omnes ad unum abhorremus ac detestamur. »

[3] « Qualiscumque futurus sit rerum exitus, fixum et immotum animo meo insidet, nullius unquam alterius quam vestræ auctoritatis legibus obtemperare. » (Lettre du 1er février).

[4] «... Cui gratissimum existit, quod iidem (juniores) Vicarium generalem et Instituti quamcumque corruptionem respuerent. » (Lettre du 2 mars).



moins incompatible avec l'*existence* qu'avec l'*esprit* de l'Institut de saint Ignace. Le pape, d'ailleurs, aussi bien que le général, s'en expliquèrent nettement à Louis XV dans leurs réponses du 28 janvier. On les trouvera ailleurs [1].

J'ai hâte de dire que, sans égard pour les instances de Clément XIII, suppliant « avec larmes » le roi très-chrétien de ne point permettre qu'on fît dans ses États « le moindre changement » à des constitutions si solennellement approuvées, Louis XV n'en prépara pas moins un édit, où, tout en écartant l'innovation d'un *vicaire*, il arrivait par une voie détournée à des résultats également funestes. Ce genre de tempérament ne pouvait plaire à des hommes qui n'étaient forts que de la faiblesse du monarque. Aussi le Parlement refusa-t-il d'enregistrer la pièce royale, et Louis XV, cédant de plus en plus, ne sut que la retirer honteusement. « Ce qui a fait penser à bien des gens, remarque Barbier, que le roi abandonne les jésuites, que cela est de concert, et qu'il n'a envoyé cet édit, assez mal conçu, que pour se rendre aux importunités de la famille royale [2]. »

La douleur de cette famille, en effet, parut extrême. « Mais à quoi cela servira-t-il? écrivait alors un jésuite étranger, dans une lettre inédite que j'ai sous les yeux. Le roi se voit insulter en face par son Parlement; il le voit, il le souffre et il se tait! *vede, soffre, tace.* » Nous savons, d'autre part, que, sur les représentations qui lui en furent faites, ce prince aurait froidement répondu que le sort de ces religieux était désormais entre les mains du Parlement et qu'ils n'avaient plus qu'à « se conformer à ses décisions [3]. » Après quoi, « sans trop s'embarrasser de ce que cela deviendra, » dit la chronique, le roi se mit tranquillement en route pour son château de Choisy et n'en revint que la veille du jour fixé pour l'exécution des arrêts [4].

Oh! comme on comprend que le Dauphin, témoin de cette défaillance et de celles qui suivirent, n'ait pu s'empêcher, malgré son dévouement pour la Compagnie, de répéter à Christophe de

1 Pour la lettre du pape, voir *Clément XIII et Clément XIV*, par le P. de Ravignan, p. 103. — Le texte latin de la lettre de Ricci est donné par Theiner (*H. du pontificat de Clément XIV*, p. 46).
2 *Journal*, t. VIII, p. 29.
3 *Gazette d'Utrecht*, 9 avril 1762.
4 Barbier (*loc. cit.*)

Beaumont : « Il n'est pas nécessaire au royaume qu'il y ait des jésuites ; il est nécessaire qu'il y ait une autorité ! » — L'autorité abdiquait, les jésuites seront sacrifiés aux timidités du pouvoir.

LI

Le 1er avril, sans plus de formalité, le Parlement faisait fermer leurs quatre-vingt-quatre collèges et tous les noviciats du ressort. La cour ne voulut rien faire pour suspendre l'exécution : élèves et novices furent congédiés sur l'heure même.

« Il y eut quelque émotion dans la ville de Lyon », dit le gazetier janséniste[1]. Ce qu'il ne dit pas, c'est la douleur des familles lyonnaises se pressant aux abords de la place du collège, investie de soldats depuis sept heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. « Tout le monde était dans la consternation, écrit un témoin oculaire ; nos ennemis mêmes déploraient notre sort. Nos pensionnaires ont demeuré jusqu'au dernier moment; chacun d'eux ne voulait sortir de la pension que le dernier. Il étaient tous en pleurs, et l'on ne pouvait les arracher de nos bras[2]. »

Nous supprimons des détails plus connus. On sait que les nouvelles désastreuses qui circulaient alors de la récente perte de nos colonies ne rencontrèrent qu'indifférence et froideur dans le public parisien, tourné tout entier vers la question des jésuites. « L'évacuation du collège de Clermont, écrivait d'Alembert, nous occupe beaucoup plus que celle de la Martinique. » Et c'était pitié de voir les chefs du mouvement railler entre eux ces parlementaires tombant à bras raccourci sur des religieux inoffensifs. « Il faut les laisser faire, ajoutaient-ils ; tous ces imbéciles, qui croient servir la religion, servent la raison sans s'en douter ; ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir. » Et d'Alembert de s'exclamer dans une sorte de transport : « Je vois d'ici les jansénistes mourant l'année prochaine de leur belle

[1] *Nouvelles ecclésiastiques de 1762*, p. 166.

[2] Lettre du 3 avril 1762, écrite par le novice Banchero, qui se trouvait alors, à titre de répétiteur, au collège des Jésuites de Lyon (*Arch. domest.*).



mort, après avoir fait périr cette année-ci les jésuites de mort violente ; je vois la tolérance s'établir, les protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie, et l'*infâme* écrasée sans qu'on s'en aperçoive[1]. »

Cependant Christophe de Beaumont, tenant plus encore qu'il n'avait promis, offrit de conférer le sous-diaconat aux jeunes scolastiques de la Compagnie, en admettant dans le nombre jusqu'aux théologiens de première année. Tandis que le P. de la Croix en informait le général[2], les hommes du parti cherchaient un biais pour enlever à tous les jésuites de Paris le confessionnal et la chaire ; mais, comme ce sont là des pouvoirs qui dépendaient régulièrement de l'archevêque lui-même, plus d'un curieux se demandait de quelle façon nos gens allaient s'y prendre « pour passer par-dessus ces règles[3]. » Craignant de faire un pas de clerc qui ne mettrait pas les rieurs de leur côté, les magistrats préférèrent, pour le moment, harceler le courageux prélat par une série nouvelle de taquineries offensantes dont le récit n'offrirait qu'un intérêt médiocre[4]. Aussi bien lui réservait-on, dans la personne des religieux ses clients, de prochains et plus amers déboires.

Le bruit même courait déjà que les confesseurs de la famille royale étaient remerciés et que le P. Desmarets, en particulier, avait reçu ordre du roi de se retirer à la maison professe. Je soupçonne qu'il n'y avait là qu'un écho de la plaisanterie colportée par les philosophes : « Les jésuites ne seront pas *martyrs* tant qu'ils resteront *confesseurs*. » Quoi qu'il en soit, la rumeur était alors d'autant plus mal fondée que Mmes Adélaïde et Victoire affectèrent bientôt, en allant prendre les eaux à Plombières, de faire connaître qu'elles emmenaient le P. Bolle, leur confesseur, avec les autres personnes de leur suite[5]. Mais la Compagnie de Jésus aura subi, durant ce voyage de trois mois, une épreuve terrible, et le P. Bolle écrira douloureuse-

1 Lettre à Voltaire, 4 mai 1762.

2 « Illustrissimus archiepiscopus Parisiensis *ultro* theologos primi anni ad subdiaconatum promovit. » (Lettre du P. de la Croix, 13 avril).

3 Barbier, t. VIII, p. 39.

4 Sur la question des Ursulines de Saint-Cloud et du vicaire de Saint-Médard, on peut consulter les *Mémoires de Picot*, t. IV, p. 85. — Pour la nouvelle affaire Hooke, voir l'*Ami de la Religion*, t. XXXII, p. 167.

5 *Journal encyclopédique* de juin 1762, p. 166.

ment au retour : « Je rentre à Versailles avec Mesdames, obligé de prendre en route l'habit du prêtre séculier ; mais, si le vêtement change, le cœur reste et restera le même jusqu'à la mort[1]. »

Au cours de ces évènements, Christophe de Beaumont, soutenu par l'affection de son clergé, saisissait toutes les occasions de lui témoigner que son dévouement pour les religieux persécutés ne diminuait rien de son bon vouloir à l'endroit des intérêts diocésains. Le 16 avril, il faisait don de *trente mille écus* pour servir à l'ornement de la basilique de Notre-Dame, abandonnant aux membres du chapitre le soin d'en faire l'usage qui paraîtrait le plus opportun. Ce fut avec eux un assaut de bienveillante courtoisie. La députation chargée de le remercier voulait lui laisser tout l'honneur de décider ce qui lui serait personnellement agréable. « Rien ne saurait m'agréer, répondit le prélat, que ce qui agréera au chapitre lui-même[2]. » — Nous aimons à recueillir ces traits délicats d'une nature attachante que l'on n'a guère connue jusqu'ici que par ses grands côtés.

Ce fut dans cette circonstance que l'évêque d'Amiens fit de nouveaux appels à son généreux ami, pour obtenir de sa charité un de ces secours d'argent que Beaumont ne refusait jamais, surtout quand on intercédait pour des âmes dont un embarras de fortune retardait l'entrée en religion. « Le Port-Royal est une excellente maison, mandait-il à la date du 17 mai ; j'en connais beaucoup l'abbesse, qui est une Vauban. On y est très attaché à M. l'archevêque de Paris et toute nouveauté en est bannie. Mlle de Clermont y sera très bien, mais il lui faut deux mille livres de rente au moins[3]. » Si considérables, en effet, que pouvaient alors paraître les biens d'une communauté qui avait eu l'héritage de Port-Royal des Champs, ces biens ne donnaient pas toujours des revenus assez forts pour en acquitter pleinement les charges. Je vois même, par un état de 1757, que les dépenses y avaient excédé les recettes de près de 7,000 livres. Les générosités de Beaumont vinrent donc à point pour

[1] « Sed mutata veste, idem perstat perstabitque animus quamdiu vixero. » (Lettre du 6 septembre 1762 au P. Ricci).

[2] « Illud sibi tantummodo gratum fore quod et ipsi capitulo. » *(Registres capitul. de N.-D.*, délibérations des 16, 19 et 23 avril *(Arch. nation.* LL 233[30]).

[3] Lettre à une carmélite d'Avignon, 17 mai 1762 *(Archiv. de Saint-Acheul).*

favoriser une vocation qui courait grand risque de ne pas aboutir. La correspondance de Mgr de la Motte m'en fournirait d'autres exemples : une citation peut suffire à donner l'idée du reste. « M. l'archevêque de Paris voudrait pouvoir faire mieux pour votre recommandé, mais ce grand prélat est dans une situation triste à cet égard, ayant peu à donner, aucun crédit auprès de M. l'évêque d'Orléans (chargé de la feuille des bénéfices) et une multitude de personnes qui lui demandent. Il me fait quelquefois pitié[1]. »

Dans la lettre citée plus haut, nous relèverons encore une parole qui dit assez quelles sollicitudes autrement graves entretenaient dans l'âme des deux saints prélats les épreuves que traversait l'Église de France. « Rien de plus juste, ma chère fille, que votre consternation sur la destruction des jésuites. C'est un évènement auquel la sagesse humaine ne pouvait s'attendre, mais la sagesse diabolique est au-dessus et l'a emporté. Il faut adorer la profondeur des voies de Dieu dans sa colère. Le moyen que l'impiété qui domine ne nous attire pas les plus grands malheurs! Ne comptons que sur Dieu, et quand tout secours humain nous serait ôté, mettons notre entière confiance en lui, quelque affligés que nous soyons. »

Les évêques, en effet, n'avaient plus guère à compter sur l'appui des hommes. C'est ce qu'affirmait le souverain Pontife lui-même dans sa lettre célèbre du 9 juin aux prélats assemblés à Paris. « Ne nous laissons pas plus longtemps abuser à la vaine confiance qui nous vient des créatures, mais mettons notre espoir en Dieu. » Et Clément XIII les suppliait de porter néanmoins encore aux pieds du roi le sujet de leurs plaintes et de leurs douleurs, afin d'assurer au plus tôt la protection des religieux condamnés ; car, disait-il, si de tels attentats contre l'Église ne sont réprimés sans retard, « il n'est point de danger qu'on n'ait à redouter pour le royaume. *Nec jam idcirco ulla interea non esse pertimescenda pericula*[2]. » Non content même de s'adresser de la sorte aux évêques de France, le pape, dans un bref des plus émouvants, réclame directement la

[1] Lettre du 26 décembre 1762 à la même religieuse.
[2] *Bullarii Romani continuatio*, Clém. XIII, p. 643.

protection de Louis XV contre des entreprises criminelles et ne craint pas de dire : « Ce n'est plus seulement en faveur des religieux de la Compagnie de Jésus, ou pour leur intérêt, que nous implorons cette protection puissante ; c'est pour la religion elle-même, dont la cause est étroitement liée à la leur[1]. »

Les évêques, on le sait, n'avaient pas attendu les pressantes sollicitations du Saint-Père pour répondre à ses désirs. Tout récemment encore, Alexis de Plan des Augiers, évêque de Die, député de la province de Vienne à l'assemblée du clergé, était venu demander l'hospitalité au palais de Beaumont et lui soumettre la nouvelle lettre que l'évêque de Valence, Alexandre Milon, envoyait au pape pour l'intéresser au sort des jésuites français qu'il appelle *acerrimos* (religionis) *defensores præconesque fidelissimos*[2]. » C'est de Beaumont et de Milon que Theiner avait dit naguère : « Il fallait l'éloquence entraînante de l'archevêque de Paris et de l'évêque de Valence pour gagner à la cause des jésuites leurs collègues réunis à Paris[3]. » D'autres, sur les traces de Lefranc de Pompignan, s'étaient adressés de préférence au roi, espérant toujours l'amener à se déclarer sans ambages pour des religieux dont ils affirment « qu'ils ne trouvent point, pour les seconder, d'ouvriers plus exemplaires dans la conduite, plus infatigables dans le travail et plus subordonnés dans la hiérarchie[4]. »

LII

On a vu précédemment que l'archevêque de Paris comptait davantage sur une manifestation simultanée de l'épiscopat. La réunion tenue chez le cardinal de Luynes n'ayant provoqué de la part du roi que d'inefficaces expédients, le vaillant prélat voulut se flatter encore que ce prince ne résisterait pas à l'unanimité des évêques représentés dans l'assemblée générale du clergé de France. Cette convocation extraordinaire, due à l'initiative de Louis XV qui sollicitait de nouveaux secours d'argent,

1 Voir le bref du 9 juin, cité dans les *Documents historiques*, t. I, p. 36.
2 *Archives du Gesù* (Collection *Valenti Gonzaga*).
3 *Histoire du pontificat de Clément XIV*, t. I, p. 42.
4 Lettre de l'évêque du Puy à Louis XV, 16 avril 1762.

pouvait, à ce titre même, préparer une solution meilleure des difficultés pendantes. Christophe de Beaumont, honorablement accueilli par ses collègues qui déclarent le recevoir « avec un empressement proportionné à l'estime et à l'attachement que ses vertus lui ont si justement acquis », tint à montrer, dès le début des séances, que son zèle pour les intérêts de l'Église était loin de le laisser indifférent aux intérêts de son pays. Le premier il opina pour qu'on accordât au souverain un don gratuit de *sept millions cinq cent mille livres*, disant que « sa province (de Paris) était trop vivement frappée des besoins de l'État et trop sensible à la gloire du roi et de la nation, pour pouvoir penser dans ce moment à la triste situation des affaires du clergé[1]. »

Cet avis de l'archevêque, lisons-nous dans les procès-verbaux, fut aussitôt « adopté par toutes les provinces. » On convint ensuite d'ajouter à l'offrande première celle d'un nouveau million que Sa Majesté serait priée d'affecter spécialement à l'augmentation de notre marine de guerre.

Ce devoir accompli, les prélats se sentaient plus à l'aise pour formuler leurs remontrances. La question des jésuites devait en faire les principaux frais. Le 24 juin, La Roche-Aymon, archevêque de Narbonne et président de l'assemblée, fut député pour lire au roi une adresse, signée de chacun des membres, qui restera comme un des plus chaleureux témoignages rendus à la cause du droit. Elle débutait ainsi :

Sire, en vous demandant aujourd'hui la conservation des Jésuites. nous avons l'honneur de présenter à V. M. le *vœu unanime* de toutes les provinces ecclésiastiques de son royaume. Elles ne peuvent envisager sans alarmes, la destruction d'une Société de religieux recommandables par l'intégrité de leurs mœurs, l'austérité de leur discipline, l'étendue de leur travail et de leurs lumières, et par les services sans nombre qu'ils ont rendus à l'Église et à l'État...

La lettre se termine par ses paroles nettes et fermes :

Ainsi tout vous parle, Sire, en faveur des Jésuites. La religion vous redemande ses défenseurs, l'Église ses ministres, des âmes chrétiennes les dépositaires du secret de leurs consciences, un grand nombre de vos sujets les maîtres respectables qui les ont élevés, toute la jeu-

[1] Procès-verbal de l'assemblée du 11 mai, p. 28.

nesse de votre royaume ceux qui devaient former leur esprit et leur cœur. Ne vous refusez pas, SIRE, à tant de vœux réunis ; ne souffrez pas que dans votre royaume, contre les règles de la justice, contre celles de l'Église, contre le droit civil, une Société entière soit détruite sans l'avoir mérité ; l'intérêt de votre autorité même l'exige, et nous faisons profession d'être aussi jaloux de ses droits que des nôtres [1].

Nos lecteurs sont trop accoutumés aux défaillances de Louis XV, pour s'étonner que le roi ait simplement répondu « qu'il aurait égard aux plaintes du clergé, autant que les circonstances actuelles pourraient le lui permettre » ; mais jamais ce monarque n'avait prononcé de paroles plus décourageantes que celle qu'il fit écrire aux évêques, trois jours après, par le comte de Saint-Florentin. Après avoir dit que Louis XV ne jugeait pas à propos de donner sur l'affaire des jésuites « une réponse précise et positive », le ministre concluait en ces termes tristement significatifs :

Sa Majesté pense que, pour parvenir plus efficacement à ses vues il est nécessaire que l'Assemblée s'en tienne à ce qu'elle a fait, crainte que des démarches ultérieures de la part du clergé, sur cette matière, ne fussent contre l'objet qu'il se propose en faveur des Jésuites [2].

Si décourageantes, je le répète, qu'aient été ces paroles, l'assemblée n'en persista pas moins à prier l'archevêque « de continuer auprès du roi ses sollicitations » pour la cause de ces religieux ; mais il devenait de plus en plus évident que la cour renonçait à les défendre et hésitait à les sauver. Le bruit courut en province que les nouvelles démarches de Beaumont lui avaient attiré un nouvel exil. Ce bruit n'était que prématuré et Mgr de la Motte se hâta de rassurer à ce sujet le confident habituel de ses peines. « Je n'ai pas ouï parler qu'on ait fait la moindre chose à M. l'archevêque de Paris », dit-il, mais en même temps il laisse tomber de sa plume ces lignes désolées qui en disent long sur une situation douloureuse :

Ce qui arrive aux Jésuites est un évènement si extraordinaire que les parlements eux-mêmes en sont étonnés; ils n'auraient jamais pu se

[1] Procès-verbaux, p. 159-166.
[2] *Ibid.* p. 192.



persuader que le roi leur laissât faire tout ce qu'ils ont fait. Je crois que si ce malheur se consomme, on verra en France ce qu'on a vu chez les Israélites pour la tribu de Benjamin : ils la détruisirent avec acharnement et la pleurèrent ensuite très amèrement. Nos Jésuites d'Amiens sont plus maltraités qu'ailleurs; ils n'enseignent plus et on leur a substitué qui on a voulu ; et de plus on les a obligés à vider leur maison pour se retirer à une maison qui leur appartient et tient à leur église qu'ils ont encore à leur disposition. Ils y sont misérablement. Tout est séquestré et scellé. Ils y attendent ce qu'on leur voudra donner pour vivre... J'ai pris chez moi le P. Patouillet... Vous avez vu la lettre de M[gr] l'évêque du Puy imprimée à Paris, et l'avis de notre belle et nombreuse assemblée. Le P. Neuville nous dit à Paris que cet avis serait l'épitaphe de la Compagnie en France, car il la regardait déjà comme perdue dans le royaume, dès lors que le roi n'y prend aucun intérêt...

En apprenant l'inutilité des nouvelles démarches de Beaumont, le Pape écrivit à l'évêque de Valence, le 23 juillet, un bref qui se distingue de ceux dont Clément XIII honorait alors les défenseurs de la Compagnie, par la vive appréhension qu'il manifeste de voir les « nouveaux maîtres » insinuer désormais un venin doctrinal au cœur de la jeunesse des écoles. Aussi ne lui reste-t-il plus qu'à supplier le Dieu de miséricorde « de regarder d'un œil propice le royaume de France, et la religion, qui s'y trouve dans le danger le plus imminent. »

Milon s'empressa d'en conférer avec l'archevêque de Paris, qui déclara n'avoir plus d'espoir, auprès du roi, que dans une intervention vigoureuse du Dauphin. Bien qu'il ne comptât que médiocrement sur cette dernière chance de salut, Beaumont partit pour Versailles à l'heure même, et, la mort dans l'âme, mais dominant son émotion, il conjura le fils de Louis XV de tenter un suprême effort. Le Dauphin ne demandait pas mieux que de revenir à la charge dans le conseil royal, mais pouvait-il se dissimuler qu'il risquait fort de se compromettre en pure perte, sans réussir à sauver les jésuites ? Sa religion toutefois lui faisant un devoir de parler, ce prince, qui craignait de mettre dans l'affaire plus d'éclat que de prudence, se réserva de consulter l'évêque de Verdun, son confident intime, sur un point

1 Lettre à Dom Malachie, abbé de la Trappe *(loc. cit.)*.
2 *Archives du Gesù* (Collection *Val. Gonz.)*.

délicat qui touchait de près à cette grave question. « J'ai vu hier notre pauvre archevêque, toujours tranquille et tourmenté, » mandait-il à Mgr de Nicolaï, dans une lettre secrète qu'il lui fit passer par des mains sûres, car il se savait surveillé. Nous allons en donner de larges extraits. On ne regrettera point de trouver là plus d'un détail nouveau, qui jette quelque jour sur des intrigues inavouées et mal connues. Christophe de Beaumont n'exagérait donc rien quand il parlait d'un « schisme couvant sous la cendre. »

D'abord, mon cher évêque, parlons Jésuites. J'ignore ce qui arrivera; au moins, tout ce que je sais certainement, c'est que l'appel comme d'abus sera plaidé et reçu, et l'Institut détruit. Mais comme il y a encore plusieurs formes de destruction, comme de les laisser s'éteindre en les réunissant tous dans quelques maisons, ou bien de ne leur point laisser de maisons et de les laisser aller où ils voudront, ou bien le bannissement du ressort, je ne sais à quoi le jansénisme, la jalousie, la rancune, la faiblesse, la peur, l'indifférence aboutiront, car il faut mêler tout cela ensemble et juger ensuite de l'effet que cela produira, et je crois que Lucifer, auteur de tout cela, y serait bien embarrassé. On espère encore que Bordeaux, Toulouse et Aix ne feront pas grand'chose, car les Jésuites ont, dans les trois cours, un nombre considérable d'amis déclarés. Mais ils n'ont pas la pluralité jusqu'à présent, et l'on travaille à la faire arriver. Le chancelier a écrit, mais je crains d'autres écritures que l'on sait fort bien en province être plus accréditées que celles du chef de la justice. Pour moi, je ne vois qu'une mauvaise volonté si déclarée et si claire qu'il n'y a rien de bon à en attendre...

Il faut que je vous consulte sur un cas de conscience très important, et vous me répondrez quand le même courrier, *le même et pas un autre*, reviendra. Les bruits sont souvent avant-coureurs des évènements. On parle de *faire le procès à l'archevêque* pour le rendre *incapable d'exercer ses fonctions* et qu'elles passent entre les mains du chapitre qui deviendra le *synode de Dordrecht;* on parle de prendre *un tiers des biens de l'Église;* on parle que le Parlement veut retrancher le serment des évêques « *Ego N. electus ecclesiæ N.* » On parle d'interrompre encore davantage *toute correspondance avec Rome*, que nous autres gallicans appelons néanmoins le centre de l'unité, et autres *actes de protestantisme* qui ne me reviennent pas à présent. Dans le cas où je verrais qu'on voudrait faire quelqu'une de ces choses, et qu'après m'y être opposé, mon crédit serait aussi brillant que dans l'affaire des Jésuites, ne ferais-je pas bien, après une bonne et belle protestation, de me retirer du conseil, afin de faire connaître indubitablement ma façon de penser et ne point participer à l'iniquité et peut-être faire faire des réflexions

plus sérieuses? Je sais bien que peut-être on sera bien aise d'y être débarrassé de ma présence et que l'on aura ses coudées plus franches ; mais comme je n'empêche rien et qu'y étant j'aurais l'air d'autoriser ce qui se ferait, je pense que je devrais me retirer, et qu'en pensez-vous? Réfléchissez-y bien[1]...

J'ignore ce que répondit l'évêque de Verdun, mais le Dauphin demeura au conseil des dépêches, et, le moment venu de donner son avis, il se borna, en rappelant ses anciennes protestations, à dire « qu'en honneur et en conscience il ne pouvait adhérer à de tels actes.[2] »

L'archevêque de Paris n'espéra plus qu'en Dieu.

LIII

Cependant l'iniquité poursuivait hardiment sa marche, et déjà l'on touchait à cette date du 6 août qui devait rendre *définitive* la sentence provisoire du 1er avril. Ce jour-là, en effet, après une délibération de seize heures, le Parlement, toutes chambres assemblées, rendit à l'unanimité, aux applaudissements d'un public affolé par la passion, l'arrêt fameux qui frappait à mort la Compagnie de Jésus dans le royaume. « Voilà, mon amie, le billet d'enterrement des jésuites! » écrit triomphalement Diderot [3]. « Et pourtant ils reviendront! » murmurait à ce moment même le marquis de Pombal. C'est le remarquable aveu que portera plus tard le duc de Fitz-James à la Chambre des pairs en 1828 : « En vain me dit-on que l'ordre a été *trente fois* expulsé des pays où ils avaient des établissements. Cette étrange charge tant répétée prouve incontestablement une chose, c'est qu'ils ont été rappelés au moins *vingt-neuf fois*. »

J'ai raconté ailleurs quelques-unes des conséquences immédiates de ce coup de force, par lequel il était enjoint aux jésuites de France « de renoncer aux règles de l'Institut », et défense

[1] Cette lettre a été tirée des archives de la famille de Nicolaï, qui en possède plusieurs du même genre. M. de Boislisle en a publié quelques-unes sous ce titre : « Choix de lettres à l'Évesque de Verdun, du Dauphin, de la Dauphine, etc. »

[2] *Le fils de Louis XV*, par M. Emman. de Broglie, p. 291.

[3] Lettre du 12 août 1762 à Mlle Voland.



leur était faite « d'en garder l'habit, de vivre en commun, de correspondre avec les membres de l'ordre, et de remplir aucune fonction sans avoir prêté le serment annexé à l'arrêt [1]. » En attendant la sanction royale, quatre mille religieux se trouvaient ainsi jetés à la rue avec une ridicule aumône de « vingt sous par jour. »

On sait l'hospitalité généreuse qui leur fut offerte par des familles princières comme la maison de Condé, par des personnages de cour comme le duc de la Vauguyon, la comtesse de Marsan et la princesse de Carignan, par des magistrats comme le chancelier de Lamoignon et le premier président Nicolaï, par nombre de communautés religieuses et de simples particuliers, qui tous se disputaient l'honneur de les héberger ou de louer pour eux des appartements à Paris et à Versailles. Mais qui saura jamais ce que le charitable Beaumont dépensa de zèle et d'argent pour subvenir aux premiers frais de ces brusques déplacements, d'autant que, d'après la teneur de l'arrêt, les proscrits avaient ordre « de vider dans la huitaine » toutes leurs maisons, colléges, séminaires, maisons professes, résidences, missions et établissements quelconques! *Omnes suo in palatio excipere, omnes fovere voluisset*, lisons-nous dans une lettre inédite adressée au Père général par un homme étranger à la Compagnie, mais jaloux d'exprimer à sa manière le sentiment d'admiration que la noble conduite du prélat excitait chez les gens de bien. Qu'on me permette de traduire encore quelques lignes de ce témoignage de l'abbé de Caveirac, à qui ses écrits apologétiques en faveur des jésuites vont bientôt coûter l'exil. Sa fuite seule le sauva du carcan [2].

Je ne puis garder le silence, mon très révérend Père, ni sur le dévouement dont vient de faire preuve notre saint archevêque de Paris au milieu de la tempête qui frappe vos religieux, ni sur les grandes obligations que lui doit votre Société tout entière. Jamais sollicitude plus active que la sienne aux heures du péril, jamais plus touchantes

[1] *Études religieuses* de novembre 1874, p. 647.

[2] Ce fut comme auteur de l'*Appel à la raison des écrits et libelles, publiés par la passion contre les Jésuites de France*, que Caveirac fut condamné au carcan et au bannissement à perpétuité. On ne pouvait faire moins pour se venger de ce que M. Charles Nisard appelle une « véhémente et spirituelle invective. »

marques d'affection, jamais empressement plus délicat à se faire bien venir de tous et de chacun. Il fallait le voir parmi eux, consolant les uns par d'obligeantes paroles, s'offrant de lui-même au service des autres, se manifestant à tous comme le meilleur des pères, ou plutôt comme le frère le plus aimant[1].

En citant ce court passage d'une longue lettre, j'ai vraiment regret à ce que je dois laisser, car on y eût surpris plus d'un trait caractéristique de l'aménité de Beaumont, et de cette douceur charmante qui savait mettre à l'aise près de lui jusqu'aux natures les plus timides... *Ea libertate, quam omnibus ejus charitas, quam vel timidissimis ejus mansuetudo ingenerat.*

Je dois dire que le bon abbé en prend occasion de s'étonner que le souverain Pontife, si fidèle à soutenir de ses encouragements les autres évêques de France, parût négliger de tenir compte à l'indomptable prélat de sa fermeté persévérante dans la défense d'une cause désespérée. Peu s'en faut qu'il ne se scandalise de ne point voir un chapeau de cardinal récompenser tant de vertu, comme si Beaumont ne s'était pas défendu, à diverses reprises, d'un honneur que certains hommes eussent voulu lui faire acheter au prix d'une faiblesse. Nous verrons bientôt, d'ailleurs, que le Pape estimait à son vrai mérite ce champion des libertés catholiques dont un philosophe a pu dire qu'on ne lui reprochera « ni d'avoir été au combat lorsqu'il n'y avait rien à craindre, ni de s'y être traîné à la suite des autres[2]. »

Pour le moment, l'intrépide Clément XIII se bornait à s'élever avec vigueur, dans le consistoire secret du 3 septembre, contre la sentence dont les magistrats de Paris avaient frappé la Compagnie de Jésus, calomniant ainsi et réprouvant « un Institut pieux, utile à l'Église, depuis longtemps approuvé par le Siège apostolique, et qui avait obtenu des pontifes romains

1 « Videre erat illum... aliis verba consolantia grata voce dicentem, aliis se ultro largientem, omnibus denique se patrem optimum, imo se fratrem amantissimum præstantem. » (Lettre du 11 décembre, datée de Nancy où Caveirac s'était refugié).

2 *Lettre à M***, conseiller au Parlement de****, par d'Alembert. Cette lettre est une sorte de supplément à la brochure de ce philosophe sur *La destruction des Jésuites en France.*

et du concile de Trente des louanges impérissables. » Ce sont ses propres paroles. Et pour accentuer davantage ces termes de l'allocution consistoriale, le Pape, dans une lettre en forme de bref envoyée le surlendemain aux divers cardinaux français, affirme qu'il vient, « par un décret solennel », de *casser* tous les arrêts du Parlement, ou plutôt qu'il les a déclarés *vains*, *sans force*, *nuls et de nul effet*.

Plein de confiance en Dieu qui fait justice à ceux qui souffrent de l'injustice des hommes, Nous avons attendu dans la douleur, l'humilité et la patience, pour voir si ces hommes qui se sont élevés avec tant de violence contre le jugement de l'Église, touchant l'institut de la Compagnie de Jésus, se laisseraient fléchir par notre douceur et notre clémence. Mais enfin trompé dans notre attente, il Nous a fallu nécessairement venger l'Église accusée d'avoir tenu pour pieux un institut que ces parlements ont jugé impie et irréligieux, et d'avoir nourri, pour ainsi dire, dans son sein, un si grand désordre pendant l'espace de deux siècles [1].

La joie que Beaumont ressentit de la publication de cet acte pontifical fut empoisonnée par un acte, bien différent, du fameux évêque de Soissons. Ce prélat, l'un des derniers fauteurs du parti janséniste en France, publie tout à coup, contre les *Assertions extraites des écrivains jésuites*, un mandement étrange et tel à peu près que le Parlement de Paris pouvait le souhaiter. On connaît cet abominable pamphlet des *Assertions* dont « l'honnêteté » de Voltaire elle-même fut choquée, et que Theiner appelle « un vrai cloaque de mensonges. » En condamnant ce recueil, qu'il semble regarder comme une preuve authentique des odieuses maximes que les jésuites n'auraient cessé d'enseigner avec l'approbation de leurs supérieurs, l'évêque affecte de ne faire aucune réserve, ni pour ceux de ces extraits qui contenaient une doctrine irréprochable, ni pour ceux qu'une main ennemie avait perfidement dénaturés. S'il faut en croire la chronique, toujours un peu suspecte, Fitz-James, avant de lancer son brûlot, aurait eu « la déférence » de prévenir l'archevêque de Paris, non sans lui rappeler sa promesse d'écrire

[1] *Bullar. Roman. continuatio*, p. 700.

lui-même quelque chose sur cette matière. — « Il vous convient de marcher le premier, aurait-il dit avec une pointe d'ironie, et je n'ai qu'à suivre vos traces. » Et Beaumont de répliquer : « Allez toujours devant, Monseigneur, nous ne marchons pas sur la même ligne[1]. »

Quoi qu'il en soit, l'instruction pastorale de Fitz-James causa un tel esclandre, que le Pape dut la frapper de condamnation, en dépit des fureurs de la secte qui déchaîna aussitôt contre ce décret de l'Inquisition toutes les colères des cours de justice. Le Parlement de Paris eut le triste courage de déclarer abusif l'acte de Clément XIII et d'en ordonner la suppression. Plusieurs prélats descendirent alors dans l'arène, à la suite de Fontanges de Lavaur, de Montmorin de Langres et de Caulet de Grenoble[2]; mais, selon le mot de Theiner, « ils furent tous laissés en arrière par l'archevêque de Paris », qui jeta enfin dans la mêlée son mandement célèbre du 28 octobre 1763.

L'importance de ce document magistral, le retentissement qu'il a eu dans l'histoire de cette époque, la place exceptionnelle qu'il mérite d'occuper parmi les pièces du procès des jésuites, tout nous fait un devoir de donner une analyse, assez étendue, de ce grand acte dans lequel l'Athanase français traduisit, au tribunal de sa conscience de magistrat ecclésiastique, ces juges séculiers qui, du haut de leurs sièges, espéraient forcer le pouvoir spirituel « à n'être plus que le commissaire de police morale du pouvoir temporel[3]. » E. Régnault.

(La suite prochainement.)

[1] Voir les *Mémoires* dits *de Bachaumont*, 10 janvier 1763.

[2] « J'ai pris de nouveau la défense de la meilleure de toutes les causes, écrivait l'évêque de Grenoble au P. Ricci. Je vous offre un exemplaire de mon ouvrage, avec autant de plaisir que j'en ai eu à le composer. Je vous souhaite une nouvelle année, accompagnée de consolations propres à dédommager Votre Révérence de toutes les peines et de toutes les afflictions que vous avez eu à essuyer dans les précédentes. » (Lettre du 25 déc. 1762. — *Arch. du Gesù).*

[3] *Clément XIV et les Jésuites*, par Crétineau-Joly, p. 158.

LA

RÉVOLUTION, MAITRESSE D'ÉCOLE

I

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — D'OU ELLE NOUS VIENT.

Le 16 prairial an II, l'ex-abbé Grégoire s'écriait à la tribune de la Convention :

« La probité, la vertu sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être immortel. »

Le soir même, pour traduire et commenter une déclaration si consolante, le tribunal révolutionnaire livrait au bourreau seize condamnés.

Le lendemain, il faisait tomber trente-deux têtes et, dans le courant du mois, trois cent trente-sept victimes étaient par lui envoyées à l'échafaud.

C'était une façon nouvelle d'entendre « la probité et la vertu. » On entendit de même la liberté d'enseignement : la Révolution la proclama et elle y substitua immédiatement la plus effroyable tyrannie.

Dès ses premiers jours, elle déclare, par la bouche de Talleyrand, que « chacun ayant le droit de concourir à l'instruction, il faut que tout privilège exclusif sur elle soit aboli sans retour. » (Rapp. à la Const., 10-11 sept. 1791.)

Deux ans après, elle grave au frontispice de la loi du 9 frimaire an II ces mots pompeux : « L'enseignement est libre. » Mais elle confisque aussitôt cette liberté et, dans l'art. 6 de la

sect. III de cette même loi, elle ordonne que « les pères et mères, tuteurs ou curateurs, seront tenus d'envoyer leurs enfants aux écoles du premier degré d'instruction », et « qu'ils ne pourront les retirer desdites écoles que lorsque les enfants les auront fréquentées au moins pendant trois années consécutives. » (Art. 8.)

Ces prescriptions étaient sanctionnées par des pénalités rigoureuses. Les contrevenants devaient être « dénoncés au tribunal de police correctionnelle et... pour la première fois, condamnés à une amende égale au quart de leurs contributions... En cas de récidive, l'amende était doublée, et les infracteurs, comme ennemis de l'égalité, privés pendant dix ans de l'exercice des droits de citoyen. » (Art. 9, sect. III.)

Comme on le voit, sous le masque de la liberté, la Convention décrétait le plus affreux des esclavages et elle prouvait la vérité du mot de Gensonné : « L'amour de la liberté a lui aussi ses hypocrites. »

L'instruction obligatoire, servitude des consciences et des intelligences, nous vient donc de la Révolution. Cette mesure tyrannique ne peut avoir que de déplorables résultats. Nous les indiquerons plus loin. Constatons seulement ici que, demandée pour la première fois par les hommes de la Révolution au nom de la franc-maçonnerie, elle est, avant tout, destinée à arracher la foi du cœur des jeunes gens[1]. Les loges ne s'en cachent pas. Aujourd'hui comme jadis, elles disent qu'« il faut établir *autel contre autel, enseignement contre enseignement* » (Franz-Faider, à la loge de la Fidélité, Gand, 1846); que « tant que l'enseignement de l'enfance sera confié ou abandonné à l'influence du clergé, la société ne sera pas affranchie », et que les « lois qui régissent l'instruction en gé-

[1] Tout le monde sait la part que prit la franc-maçonnerie dans la Révolution. Brissot, Bailly, C. Desmoulins, Condorcet, Danton, Péthion, Rabaud Saint-Étienne, faisaient partie de la loge des *Neuf Sœurs;* Philippe-Égalité, Custine, Lafayette et toute leur coterie, appartenaient à celle de la *Candeur*. Robespierre, fils du fondateur de la première loge à Amiens; Marat, Mirabeau, Talleyrand, Fouquier-Tinville, Saint-Just, Collot-d'Herbois, Couthon, Carrier, étaient maçons. — Voir Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 3, et Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. IV, c. XI, XII. Il va sans dire que le programme politique de tous ces hommes n'était rien autre chose que l'application de leurs théories franc-maçonniques et la réalisation des engagements contractés par eux au sein des sociétés secrètes.

néral sont vicieuses en ce qu'elles accordent une influence néfaste aux ministres d'une religion positive qui poursuit un but diamétralement opposé à celui du libéralisme » (Loge de Liège, V. Am. Neut. I, 348).

C'est pour abroger ces lois et pour les remplacer par des lois athées que les loges luttent depuis si longtemps. En 1793, elles ont su faire décréter l'enseignement obligatoire, et elles se sont ainsi emparées un moment de toute la jeunesse française.

De nos jours, elles ont entrepris une nouvelle campagne pour arriver au même but. N'est-ce pas en effet de l'antre maçonnique qu'est parti le mot d'ordre, en vertu duquel on a proclamé l'absolue nécessité d'établir l'instruction gratuite, laïque et obligatoire dans notre pays? — L'organisateur de cette campagne s'est fait franc-maçon, et la franc-maçonnerie tout entière s'est aussitôt groupée sous son drapeau. « Nous sommes « tous d'accord, disait le grand-maître Babaud-Laribière, dans « une circulaire, dès le 4 juillet 1870, nous sommes tous d'ac-« cord sur le grand principe de l'instruction gratuite, obliga-« toire et laïque, si chaleureusement acclamé par la dernière « assemblée. » — Sept mois auparavant, le 8 décembre 1869, d'autres francs-maçons plus hardis avaient déjà fait à l'anticoncile de Naples la motion suivante : « Les libres penseurs de Paris réclament l'instruction gratuite à tous les degrés, *obligatoire, laïque et* MATÉRIALISTE. Le devoir de la société est de mettre chaque individu à même de la donner aux enfants.

« Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité, *les libres penseurs de Paris s'engagent à travailler* A L'ABOLITION PROMPTE ET RADICALE DU CATHOLICISME, *et à poursuivre son anéantissement par tous les moyens.* » (*La conjuration antichrétienne*... par l'abbé Verniolles, p. 43.) — Il s'agissait d'anéantir le catholicisme; aucune dissension n'était plus possible. On a varié dans les termes, mais le but était le même : tous visaient au cœur le Christ et sa divine religion.

Les loges ne se sont pas contentées d'émettre un avis favorable à l'établissement de l'instruction obligatoire; elles ont tenu à honneur d'indiquer au législateur les pénalités qui assureraient l'exécution de la loi, et on les a vues, elles qui parlent

si souvent de liberté, proposer tour à tour, pour briser les dernières résistances des parents, les mesures les plus arbitraires et les plus violentes.

La loge d'Anvers a demandé contre les familles réfractaires: « l'avertissement, la réprimande publique, la privation de tutelle, des droits d'électeur et d'éligibilité, l'incapacité de remplir aucun emploi public, *le placement de l'enfant* ENLEVÉ A SA FAMILLE *dans des institutions* créées à cet effet par l'État. »

La loge de Verviers est allée plus loin; elle a déclaré « que tous ses membres verraient sans répugnance les pénalités de l'*amende et de la prison*, inscrites dans la loi, contre les parents récalcitrants. »

Celle de Bruxelles a renchéri encore sur ces dispositions tyranniques; elle a réclamé « l'enrôlement forcé de l'illettré dans le cadre de la milice, l'amende et la prison pour les parents. » Enfin, dans un projet de loi élaboré par le Grand-Orient et dans lequel sont résumées les diverses propositions des loges de l'obédience, on indique les mesures suivantes :

1° *Obligation* pour le père, ou pour la *mère veuve*, de conduire *de force* ses enfants à l'école;

2° Suppression de toute instruction religieuse (la franc-maçonnerie ne sépare jamais ce principe du principe de l'obligation; car ce qu'elle cherche, ce n'est pas la diffusion des lumières et de l'instruction, mais un moyen sûr de « déchristianiser la France », suivant un mot récent du révolutionnaire Blanqui);

3° Inscription des noms des parents en défaut sur un tableau exposé publiquement, devant la maison commune;

4° Condamnation des parents à une amende de 100 francs au maximum; en cas d'insolvabilité, à des *travaux forcés de un à trente* jours au profit de la commune, ou à un emprisonnement de un à cinq jours;

5° Comme dernier moyen, SOUSTRACTION DE L'ENFANT à la direction des parents (V. le R. P. Gautrelet, *La franc-maçonnerie et la Révolution*, p. 324).

Comparez maintenant le projet proposé aux chambres, relativement à l'instruction obligatoire, avec ce que demande la franc-maçonnerie, et vous verrez que le programme est le

même. On dirait que c'est la même main qui a tenu la plume dans les loges et au sein de la commission, et qu'ici comme là on a obéi au même mot d'ordre, écouté les mêmes haines, poursuivi le même but. Et vraiment ne sait-on pas que la Chambre compte parmi ses membres un grand nombre de francs-maçons? Quoi qu'il en soit, il demeure établi, ce qui nous suffit pour le moment :

1° Que l'instruction obligatoire est une mesure révolutionnaire qui nous vient de la Convention;

2° Que c'est une arme forgée dans les loges et qu'on veut faire servir avant tout à la ruine de notre religion.

Mais ne nous bornons point là. Feuilletons le *Moniteur universel* de 1793, et cherchons quels sont les orateurs qui décidèrent la Convention à voter l'obligation.

Deux noms frappent nos regards : Robespierre et Danton.

Robespierre, l'hypocrite figure dont la vue inspire en même temps l'horreur et le dégoût; Robespierre, le hideux tyran qui fonda son pouvoir sur la terreur; Robespierre qui, par ses proconsuls, noya la France entière dans le sang de ses enfants!

Danton, l'organisateur des massacres de septembre, l'homme pour qui tuer n'était rien, et qui, dans le crime comme en politique, avait pour formule : de l'audace, encore de l'audace, de l'audace toujours!

Voilà les premiers champions de l'instruction obligatoire. C'est d'eux qu'elle nous vient. En faut-il davantage pour la juger et pour savoir ce qu'elle vaut?

A vrai dire, le principe de l'obligation se rencontre pour la première fois dans un plan écrit de la main d'un autre conventionnel, Lepelletier de Saint-Fargeau. Mais ce montagnard ayant été tué, le 21 janvier, par le garde du corps Pâris, Robespierre s'appropria le projet et le présenta lui-même à la Convention. C'est donc à juste titre que nous le regardons comme le véritable auteur de ce projet; or il y était dit entre autres choses :

« L'instruction publique des enfants sera-t-elle d'obligation pour les parents, ou les parents auront-ils seulement la faculté de profiter de ce bienfait national?

« D'après les principes, tous doivent y être obligés. Pour l'intérêt public, *tous doivent y être obligés*.

«.... Dans quelques années, lorsque nous aurons acquis, si je peux m'exprimer ainsi, la force et la maturité républicaines, je demande que quiconque *refusera* ses enfants à l'institution commune, soit privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique, et qu'il paye en outre double contribution. »

Un peu plus haut, Robespierre avait dit, afin de prévenir l'objection tirée de la pauvreté des parents : « Je demande que vous décrétiez que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons et jusqu'à onze pour les filles, *tous* les enfants, sans *distinction et sans exception*, soient élevés en commun, aux dépens de la République ; et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, reçoivent mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. » (Séance du 13 juillet 1793.)

Ducos demanda de son côté que l'éducation primaire fût *commune* à tous et *forcée* pour tous.

Il semblait que tous les conventionnels dussent être d'accord sur ce point. Dès qu'on voulait opprimer la France, comment auraient-ils pu ne pas s'entendre? Pourtant, lorsqu'on en vint, quelque temps après, à la discussion du projet, l'article concernant les devoirs des parents relativement à l'instruction des enfants, avait été modifié et, au lieu de la première rédaction : « Les parents *devront* envoyer, etc... » il portait ces mots : « Les parents *pourront* envoyer leurs enfants à l'école, etc... »

L'oppression avait paru si monstrueuse que la commission de la Convention elle-même avait reculé et n'avait pas osé violenter à ce point les consciences.

Mais elle avait compté sans Danton. Le terrible orateur bondit à la tribune, pour appuyer l'amendement de Charlier réclamant qu'on remplaçât le « pourront » de la commission par ces mots « seront tenus », et il s'écria :

« Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les *enfants appartiennent à la République* avant d'appartenir à leurs parents[1]. Personne plus que moi ne respecte

[1] Ce principe est pris de J.-J. Rousseau. Voir le *Contrat social*. — Saint-Just, dans ses *Fragments d'institution républicaine*, déclare aussi que les enfants appartiennent surtout à la République. Ils ne sont à la mère que jusqu'à cinq ans, et encore est-ce à la condition qu'elle les ait nourris elle-même. Robespierre avait dit dans une autre occasion : « Vous songez sans doute à donner à l'éducation

la nature..., mais qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme de leurs pères, ne deviennent pas dangereux à la République ?... C'est dans les écoles nationales que les enfants doivent sucer le lait républicain... » (Séance du 22 frimaire.)

L'amendement fut adopté et la loi votée quelques jours après dans son ensemble. — Elle porte la date du 29 frimaire an II[1]. C'est le premier acte sérieux d'une grande assemblée révolutionnaire sur l'importante question de l'enseignement. Elle contenait quelques bonnes prescriptions, mais elle édictait pour la première fois le principe tyrannique de l'instruction imposée par l'État, et ce principe, on ne doit point l'oublier, avait été inséré dans son texte sur la demande de Robespierre et grâce à l'intervention du féroce Danton !

II

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — SON VRAI BUT

Les tartuffes radicaux qui prônent l'instruction obligatoire « pour le plus grand bien du peuple », ne trompent que les gens simples et naïfs. Quiconque a un peu lu ce que ces aimables citoyens ou leurs aïeux ont dit dans leurs moments d'épanchement, sait à quoi s'en tenir sur la question.

La Révolution veut être maîtresse absolue de la France et, pour arriver à son but, elle exige qu'on lui livre la jeunesse, afin qu'elle puisse la couler dans un moule de sa façon. « Faire

un caractère grandiose, tel que l'exigent la forme du gouvernement et les hautes destinées de notre République. Vous sentirez l'indispensable nécessité de la rendre commune à tous les Français et semblable pour tous. Il ne s'agit plus maintenant de former des seigneurs, mais des citoyens ; *la patrie seule possède le droit d'élever ses enfants.* » (Rapp. fait au nom du Comité de salut public par M. Robespierre, sur le rapport des idées religieuses et morales avec les principes républicains.)

[1] Ce jour-là même le tribunal révolutionnaire condamnait à mort, dans la salle de la Liberté (ironique rapprochement) la veuve Loriot, âgée de trente-deux ans, faiseuse de modes, et Catherine Halbourg, faiseuse d'indiennes, vingt-quatre ans, pour avoir *tenu des propos contre-révolutionnaires.* » Nous recommandons un moyen aussi efficace de se débarrasser des gens à M. Jules Ferry, dont la vertueuse colère est si grande contre ceux qui osent écrire sur leur drapeau le mot « Contre-Révolution. » (Voir le discours d'Épinal.)

exécuter les lois sur l'éducation, voilà le secret », s'écrie. d'après Robespierre (voir Papiers de Robesp., t. II), le fougueux Saint-Just. « Je demande, dit Barrère, à la séance du 18 mai 1793, que l'assemblée s'occupe d'une *instruction* RÉVOLUTIONNAIRE, celle qui doit avoir pour objet de *changer nos idées, nos opinions anciennes*, et d'établir la morale qui convient à la liberté, à la République. » Et quelques semaines après, à l'occasion de la fondation de l'école de Mars (3 juin 1793), il affirme de nouveau qu'il s'agit d'une manière prompte de *révolutionner* la jeunesse.

L'instruction commune et obligatoire est, assure de son côté Rabaud-Saint-Étienne, « un moyen infaillible de communiquer incessamment tout à l'heure à tous les Français à la fois des impressions uniformes et communes, dont l'effet soit de les rendre tous ensemble dignes de la RÉVOLUTION, de la liberté..., de l'égalité..., de cette élévation simple et noble où l'espèce humaine a été portée depuis quatre ans... » C'est-à-dire qu'elle est un moyen infaillible de faire d'eux de parfaits sans-culottes, tels que Couthon, Marat et Fouquier-Tinville ou que les juges du tribunal révolutionnaire qui condamnaient à mort, le lendemain, un vieillard et deux pauvres femmes, pour « avoir opposé la fureur du fanatisme à la majesté des lois... et avoir recélé les signes du fanatisme et du ralliement des contre-révolutionnaires » dans leur triste demeure!

Croit-on que nous exagérions? croit-on que la Convention eût un autre but que cette transformation des jeunes gens en athées et en parfaits sans-culottes? — Eh bien ! un orateur qui disait, lui, sa pensée tout entière, va nous justifier en quelques mots ; écoutez :

« La nature et la raison, voilà les dieux de l'homme, voilà mes dieux !... Hâtez-vous de *propager* ces principes, de les faire enseigner dans vos écoles primaires... Il est plaisant en effet... de voir préconiser une religion monarchique dans une République..., de voir préconiser une religion dans laquelle on enseigne qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes... Je l'avouerai de bonne foi à la Convention, je suis athée. »

Celui qui parlait avec tant de franchise était Jacob Dupont[1].

[1] Cet infortuné mourut dans un hospice de fous.

Quelques jours auparavant, le 8 brumaire an II, Duhem, son ami, avait dit à la tribune : « Je regarde les connaissances humaines comme la base de la liberté, mais je les veux *révolutionnaires !* » Ils étaient donc sur ce point tous d'accord : ce qu'il fallait, c'était *révolutionner* la jeunesse; Barrère lut même un rapport pour qu'on révolutionnât la langue[1]. La révolution, c'est-à-dire le désordre, devait être portée partout, et c'est pour que personne ne pût s'y soustraire que l'on édictait l'instruction obligatoire. Sans elle le père serait resté maître de ses enfants, et on ne le voulait pas. La Convention doutait, avec quelque raison du reste, de l'affection qu'elle inspirait aux pères de famille; c'est pour cela qu'elle voulait jalousement « nourrir elle-même tous les enfants du vrai lait républicain. » — « Tous nos efforts, disait Romme, le 21 frimaire an II, doivent tendre à rendre les instituteurs publics inutiles, en procurant aux pères les lumières et le civisme nécessaires pour former l'âme des jeunes républicains; *mais serait-il sage de s'en reposer aujourd'hui sur eux de cette tâche*, à laquelle est attaché le sort de la liberté ? »

Grégoire dit de même (9 pluviôse an II) : « Il faut que l'éducation *s'empare de la génération qui naît;* qu'elle aille trouver l'enfant sur le sein de sa mère, dans les bras de son père. » Puis, avec moins d'odieux mais beaucoup plus de grotesque, il réclamait des livres, grâce auxquels, suivant le désir exprimé par Petit, le 20 mars 1793, l'éducation républicaine « irait chercher l'homme *dans l'embryon de l'espèce.* » — « L'ouvrage que l'on demande, s'écriait-il, doit donc tracer des règles de conduite pour le temps *de la grossesse*, *des couches*, *de l'allaitement...* » Il faut avouer qu'on ne pouvait guère aller au delà et qu'un enfant ainsi traité, porté dans le sein de sa mère, venu au jour et allaité suivant tous les principes de la

[1] Dès qu'il ne s'agissait pas de révolutionner, tous ces hommes n'étaient plus rien. Jean-Bon Saint-André le leur disait nettement le 1er janvier 1793 : « Oui, vous êtes une assemblée révolutionnaire, et si vous ne l'etiez pas, vous ne seriez rien. » On sait jusqu'où quelques-uns de ces malheureux poussèrent leur dévouement à la cause qu'ils servaient. « Si mon frère n'est pas dans le sens de la Révolution, qu'il soit sacrifié », disait Marie-Jos. Chénier. Ce frère était André Chénier. Un autre, Philip, alla plus loin encore et voulut porter en triomphe aux Jacobins la tête de son père et de sa mère. La plume s'arrête devant de pareilles horreurs!

Révolution devrait y mettre bien de la bonne volonté pour devenir jamais un vil réactionnaire.

D'ailleurs s'il le devenait, la République, toujours au nom de la liberté, lui fermait toute carrière. En effet, le 30 vendémiaire an IV, sur la plainte de quelques membres de ce qu'on avait ouvert l'école polytechnique à des « jeunes gens dont les principes antirépublicains étaient notoires », l'Assemblée décréta que « nul élève ne serait admis dans les écoles salariées de la République, s'il n'était *imbu des principes républicains.* »

C'est sans doute de cette doctrine libérale que s'inspirait la *République française*, journal de M. Gambetta, le jour où elle écrivait à propos de la loi Ferry :

« On pourra compléter utilement cette loi. Ainsi, si certains pères de famille veulent rester libres de soustraire leurs enfants à l'enseignement national, la nation à son tour, aura sans nul doute le droit et même le devoir de n'ouvrir l'accès des fonctions publiques qu'à ceux qui auront reçu dans ses écoles, au moins pendant un temps minimum déterminé, *une instruction en harmonie avec les institutions et les lois existantes.* Ceux qui en auront le désir pourront émigrer à l'intérieur, se séparer de plus en plus des hommes et des choses de leur temps; mais le gouvernement républicain, qui prétend avec raison être servi, et non pas trahi, n'ira pas choisir ses fonctionnaires et ses agents parmi les sécessionnistes. »

Nous ne relèverons pas ici cette outrageante imputation de trahison, si imprudente qu'elle soit sous certaines plumes. Nous en ferons justice lorsque le moment sera venu. Mais nous dirons simplement à M. Gambetta : Qu'eussiez-vous pensé d'un gouvernement monarchique qui aurait exigé des serviteurs de la France et de ses soldats un certificat de dévouement à la dynastie régnante? Quelles protestations n'auriez-vous pas élevées contre lui, et où auriez-vous trouvé assez d'indignation dans votre cœur pour stigmatiser une pareille prétention? Cependant ce que vous auriez condamné dans vos adversaires, vous le recommandez à vos amis, et ce que vous auriez flétri en nous, vous l'approuvez en eux. La France jugera une telle conduite et elle saura que penser de votre amour de la liberté!

Les nouveaux patrons de l'instruction obligatoire ne paraissent pas, sauf quelques honnêtes exceptions, avoir un but différent de celui de leurs prédécesseurs. Nous ne citerons qu'un témoignage, celui d'un romancier qui a déshonoré la langue française et dont le seul appui fait bien mal augurer de la moralité de la cause qu'il défend.

Eugène Sue écrivait donc au *National* : « Le premier moyen à employer pour combattre la réaction cléricale, c'est de *soustraire à son enseignement et à son influence les générations naissantes*... Il faut user de toutes les ressources de la presse et des moyens d'*agitation légale* du pays, pour pénétrer l'opinion publique de cette vérité incontestable que l'instruction morale des enfants pourrait et devrait être complètement en dehors et distincte de l'instruction religieuse ; résumer l'éducation morale dans ce que j'appellerai le *catéchisme civique*. Cette éducation serait bien supérieure à celle que donne le *catéchisme catholique*. Celui-ci, sauf la recommandation de respecter ses parents, d'aimer son prochain, de ne pas voler, ne contient qu'un tissu d'*idolâtries* et de *mensonges*, chaos d'impostures incompréhensibles à tout le monde... »

Et la conclusion était : « Il faut décréter que nul citoyen ne sera autorisé par l'État à ouvrir une maison d'éducation s'il n'appartient à l'Université laïque. C'est pour l'État un devoir de *salut social* de refuser péremptoirement à ses ennemis l'autorisation d'élever la jeunesse dans l'aversion et le mépris des lois fondamentales du pays[1]. »

M. le ministre de l'instruction publique n'aura pas même,

[1] Eugène Sue avait étudié avec soin le catéchisme civique, qui devait, selon lui, remplacer si avantageusement le catéchisme catholique, mais sa morale n'en était pas meilleure pour cela. Il vit, en 1857, le tribunal correctionnel condamner ses *Mystères du peuple*, comme « renversant tous les principes sur lesquels reposent la religion, la morale, et la société; faisant l'apologie de l'incendie (depuis, la Commune a mis à profit de si utiles leçons), du vol, du pillage ; travestissant la morale religieuse; prêchant la haine du gouvernement ; excitant à la révolte... etc., etc... ; outrageant les bonnes mœurs par des descriptions immorales, des tableaux indécents et obscènes; réhabilitant les actes les plus odieux et les plus criminels, flétris à toutes les époques et par toutes les sociétés. »

Ce même Eugène Sue, que les juges traitaient si sévèrement, avait reçu, en 1845, une *plume d'or* de la loge d'Anvers et une *médaille* de celle de Bruxelles, en remerciement des services qu'il avait rendus à la cause commune. Les francs-maçons, qui demandent si haut l'instruction obligatoire, ont dit, ce jour-là, l'instruction qu'ils réclamaient.

devant le public, le mérite d'avoir trouvé à lui seul le principal prétexte, sous le couvert duquel il veut frapper d'ostracisme toute une classe de citoyens. Il n'a eu qu'à se baisser pour ramasser ce prétexte dans la fange d'Eugène Sue. Le romancier l'avait d'ailleurs emprunté lui-même, comme nous le montrerons, à un homme dont le patriotisme ne fait plus question, à l'infâme Voltaire.

III

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — SON INJUSTICE

On ne saurait donc en douter, dans l'esprit des hommes qui établirent pour la première fois l'instruction obligatoire, comme dans la pensée de la plupart de ceux qui la réclament encore de nos jours, il s'agissait d'une prise d'armes contre la Religion. C'en serait assez pour la repousser. Mais admettons un instant que le coup ne fût pas destiné à frapper aussi directement l'Église; faisons pour un moment abstraction du but antireligieux qu'on poursuivait, et voyons si l'instruction obligatoire n'en demeurerait pas moins une entreprise pleine d'injustice, hérissée de difficultés pratiques et dont on ne peut attendre les avantages moraux qu'on nous en promet.

Tout d'abord, l'État a-t-il le droit de monopoliser à son profit l'enseignement et de s'en faire le seul dispensateur dans le pays ? Non : il a le droit et le devoir d'empêcher l'enseignement de certaines erreurs, il doit protéger et surveiller les écoles, mais il ne peut rien faire de plus. Quant au monopole, on n'a plus besoin d'en démontrer l'injustice. La théorie de l'État enseignant est une théorie fausse et remplie de dangers. « Si l'on voulait nourrir administrativement une nation, dit un écrivain de grand sens, en dépit des plus belles théories, elle mourrait de faim. Que le gouvernement empêche qu'on vende des poisons au lieu d'aliments, qu'il surveille les marchés, qu'il y maintienne une bonne police, qu'il établisse même, si cela se

[1] Inutile de faire observer qu'il s'agit ici de l'instruction qui est tout à la fois obligatoire, gratuite et laïque. Il y aurait lieu de discuter d'une autre manière pour celle qui serait simplement obligatoire.

peut, des greniers d'abondance, tout cela est de son ressort et même de son devoir. Mais s'il va plus loin, s'il entreprend de fournir seul, de pain, un peuple entier, au lieu de montrer sa sollicitude, il ne prouvera que sa rapacité ou son ineptie. »

D'ailleurs « à quel titre le gouvernement serait-il maître absolu de l'éducation ? Serait-ce comme législateur ? Mais, qui jamais imagina de régler par des lois ce qu'on doit croire, ce qu'on doit savoir ? Serait-ce comme administrateur ? Mais, entendit-on jamais parler d'administrer les croyances et la morale, d'administrer l'éloquence et même l'alphabet ? Le ridicule saute aux yeux. Les croyances et la morale sont du domaine de la religion ; le reste est du domaine individuel. Le droit du gouvernement se borne à conseiller, à diriger par des établissements publics et gratuits, à *offrir* à tous, *sans contrainte*, les moyens d'instruction, à surveiller les établissements libres ou privés, à les supprimer même s'ils sont dangereux... pour les bonnes mœurs, ou s'ils servent à propager des doctrines funestes à la société. Tous les droits qu'il s'arroge de plus sont une usurpation de la puissance paternelle. » *(Du droit du Gouvernement sur l'éducation.* Lamennais.)

C'est l'iniquité de cette usurpation qui arrachait à un père peu suspect d'amour pour le catholicisme, au célèbre Ledru-Rollin, ce cri d'indignation : « En opprimant le fils, c'est le père que vous opprimez. En soumettant le fils à la dictature, vous tyrannisez le père ; car c'est le père seul qui souffre, qui souffre dans ce qu'il a de plus intime, dans ses plus tendres affections, dans ses plus tendres espérances. Quoi ! vous reconnaissez que vous n'avez pas le droit de torturer le corps de l'individu, et vous invoquez le droit de torturer son âme ! Vous n'osez enchaîner sa main, et vous enchaînez sa volonté, ses sentiments, ses désirs les plus saints ! Dérision !... Il n'est pas de plus grands souffrance pour un père que la déportation de son fils dans des écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance, traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi. » (Voir *Courrier de Bruxelles*, 15 décembre 1864.)

Voilà donc ce qu'est le monopole ! Or, je le demande maintenant : écarter des écoles certaines catégories de maîtres dans

lesquels le pays avait placé sa confiance, pour rendre l'instruction obligatoire; décréter des peines sévères contre ceux qui tenteraient d'y soustraire leurs enfants et les mettre en même temps dans l'impossibilité de choisir pour leurs fils un enseignement conforme à leurs convictions religieuses, n'est-ce pas rétablir d'une façon déguisée le monopole et y retourner par une voie détournée? L'odieux reste et il s'augmente d'une hypocrisie révoltante. Comment! vous voudriez que le pauvre paysan, dans le village duquel vous aurez peut-être envoyé pour institutrice une Louise Michel, vous livrât volontiers sa fille? Il ne pourra cependant pas choisir : il n'y aura pas d'autre école et l'amende sera là. Il lui faudra donc étouffer le cri de sa conscience et de son cœur et jeter son enfant en proie à l'athéisme, ou se résigner aux poursuites qu'on ne manquera pas d'intenter contre lui! Pour ce malheureux, le monopole, aboli de droit, sera donc rétabli de fait, et vous retiendrez ce qu'il a de plus cher au monde, son propre sang, dans d'ignobles entraves. A vous entendre, lorsque vous vouliez soulever le peuple, votre seul but était de chasser les tyrans et de briser les chaînes de leurs esclaves! Et voilà qu'à peine au pouvoir, ces fers vous les ressoudez sur les malheureux auxquels vous vous présentiez comme des sauveurs. Hommes de mensonge! votre devise n'est pas *liberté*, mais *servitude*, et vous n'êtes, vous aussi que des tyrans!

Je vais plus loin et je vous demande en vertu de quel principe vous voulez me forcer à apprendre ce que je ne veux pas savoir et ce que je n'ai du reste pas besoin de savoir pour être un honnête homme et un bon citoyen. Il est des choses que j'ai le *droit* et non pas le *devoir* d'apprendre. Talleyrand le proclamait en 1789 :

« Tout citoyen, disait-il, a le *droit* d'apprendre, tout citoyen a le *droit* d'enseigner. » Rien de plus. — Votre éducation commune et forcée est un attentat à la liberté du père de famille, et cet attentat ne fut commis que rarement dans le cours des âges.

A Rome, le père était libre d'élever son fils comme il jugeait convenable. Athènes lui laissait la même liberté. Une seule fois Solon voulut faire donner à la jeunesse une éducation com-

mune et uniforme. Il écrivit une loi dans ce but. Mais Minerve, déesse de la sagesse, protégea ses féaux sujets, et la loi ne fut jamais appliquée. A peine parue, on la considéra comme tombée en désuétude, et on la relégua dans l'oubli le plus complet.

Seuls, les libérâtres ont tenté d'accaparer la jeunesse et de la mouler suivant leurs caprices, comme une pâte informe dont on fait ce qu'on veut. Robespierre l'essaya, nous l'avons vu. Or voici ce qu'un an seulement après la loi de frimaire, un rapporteur disait de cette tentative, à la tribune même de la Convention, où il était venu présenter un nouveau projet de la commission d'enseignement :

« Nous n'avons laissé que Robespierre, qui vous a aussi entretenus d'éducation et qui, jusque dans ce travail, a trouvé le secret d'imprimer le *sceau de sa tyrannie stupide*, par la disposition barbare qui arrachait l'enfant des bras de son père, et qui faisait une servitude du bienfait de l'éducation. Pour nous, nous nous sommes dit : liberté de l'éducation domestique, liberté des établissements particuliers d'éducation ; nous avons ajouté : liberté des méthodes instructives. » (Rapport de Daunou à la Convention, 27 vendémiaire an III.)

La clause de l'obligation que Robespierre, aidé de la parole ardente de Danton, avait fait insérer dans la loi, était donc, au jugement d'un Conventionnel, une disposition émanant d'une *tyrannie stupide*.

Le mot, tout dur qu'il soit pour les partisans de l'instruction imposée par l'État, est très vrai cependant. Il faut être un tyran pour forcer ainsi les consciences. Mais qu'leur importe ! C'est injuste : ils se ne soucient point de la justice ! C'est antilibéral : la liberté n'est que pour eux et leurs amis ! C'est odieux : ils répondent avec Bonnaire (du Cher) : « Ou les pères de famille sont amis, ou ils sont ennemis de l'ordre actuel des choses. S'ils en sont amis, ils se conformeront aux lois qu'il établit et ne répugneront pas à confier leurs enfants à des instituteurs républicains. S'ils sont ennemis, *je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux une liberté*, dont certes ils ne pourraient qu'abuser ! » (1er floréal, au VII.)

Il n'y a donc rien à répliquer : nous redeviendrons des ilotes ; soit ! mais qu'on nous permette d'exiger un peu plus de

franchise dans nos oppresseurs et de nous écrier nous aussi : « S'il en doit être ainsi, ramenez-nous aux carrières et, de grâce, ne nous parlez plus de liberté ! »

IV

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — SES DIFFICULTÉS PRATIQUES

Démosthène disait un jour avec quelque ironie sur l'Agora : « S'il suffisait de voter une loi pour qu'elle fût appliquée, vous auriez fait, Athéniens, de grandes choses ! » Malheureusement il n'en va pas ainsi : une loi votée n'est pas appliquée par le fait même, et bien souvent après avoir porté un décret un peu étourdiment, on est obligé de s'arrêter devant les difficultés pratiques qu'entraînerait sa mise à exécution. D'aucuns pensent qu'une loi sur l'instruction obligatoire pourrait bien avoir ce triste sort.

Il faudrait tout d'abord s'entendre sur ce qui serait obligatoire. Sera-ce *l'instruction secondaire ?* Assurément ! ainsi le veut l'égalité : instruction intégrale pour tous ! Il faudra donc ordonner la gratuité absolue ? — Oui. — Mais, que fera ensuite ce peuple de bacheliers et de licenciés ? Lequel de ces jeunes savants voudra reprendre le rabot ou la lime de son père ?... C'est ridicule ! L'instruction secondaire ne peut pas être déclarée obligatoire ; logiquement pourtant, il nous en faudrait venir là.

Eh ! bien, l'obligation ne portera que sur l'*instruction primaire !* — Ceci est mieux. Mais jusqu'où s'étend l'instruction primaire et qu'enferme-t-elle en ses limites ? La lecture et l'écriture seulement ? ou bien y a-t-il autre chose encore dans son domaine ? On pourrait discuter; mais arrêtons-nous à ces deux points. Donc on apprendra aux enfants à lire et à écrire. N'y joindra-t-on pas un peu de morale ? Quelle est alors celle qu'on leur apprendra ? Celle de leur père, celle de l'instituteur, celle de l'État?... — On ne leur en apprendra point du tout, pour trancher la difficulté. On s'en rapportera sur ce chapitre aux soins de la famille. — Que ne vous en rapportez-vous donc à elle



aussi pour l'alphabet et pour les barres? — On leur donnera quelques principes indiscutables. — Mais quels seront ces principes? Les principes du déisme? Et si le père est quaker ou mormon? Les principes que l'État reconnaîtra? Vous ferez donc de l'assemblée un concile et d'un protestant peut-être, un pape infaillible! Voyez où nous sommes obligés d'arriver!

Mais je suppose que le programme soit arrêté, il vous faudra trouver au moins une raison pour expliquer ce que vous ordonnez. Vous direz donc : nous voulons l'instruction obligatoire jusqu'à à tel degré, parce que nous jugeons qu'elle est utile jusque-là. — A quoi on répliquera immédiatement : Mais il est très utile aussi à l'enfant d'être adroit et fort, d'être propre, d'être bien nourri; ordonnez donc la gymnastique obligatoire, le bain obligatoire, le pot-au-feu obligatoire. Et puisque vous voulez bien vous substituer au père pour donner à l'enfant le pain de l'intelligence, veuillez aussi donner à ce petit être le pain du corps qui lui est bien plus nécessaire. *Prius est vivere quam philosophari*. Quand il aura reçu de votre main le second, il en recevra bien plus volontiers le premier. Allez plus loin. « Pourquoi, comme dit la *Gazette des Tribunaux*, l'État n'enlèverait-il pas l'enfant à sa mère et ne lui choisirait-il pas une nourrice? Pourquoi ne réglerait-il pas les livres qu'il doit lire, les jeux qu'il doit jouer, la nourriture qu'il doit prendre, le temps qu'il doit donner au sommeil? Pourquoi ne se chargerait-il pas de disposer à son gré des affections, de rapprocher les cœurs et d'unir les époux? Pourquoi ne pénétrerait-il pas dans nos demeures pour fixer, par un nouvel édit somptuaire, le chiffre de nos dépenses, le service de notre table et la coupe de nos vêtements? »

Autre source de difficultés. Pour que l'enseignement devienne obligatoire, il faut qu'il puisse être donné partout; il sera donc nécessaire de construire des écoles dans tous les villages. Vous comprenez bien en effet qu'il ne suffit pas d'imiter nos premières lois révolutionnaires sur l'instruction, lesquelles disaient d'une façon absolue et despotique : « *Il y aura* une école primaire dans tous les lieux qui.... *Il y aura* dans chacune des écoles..... *Il sera établi* une école primaire.... *Il y a* dans la République des écoles primaires.... » et qui avaient conduit à ce beau ré-

sultat que, en 1800, *il n'y avait* presque plus en France, ni écoles, ni maîtres, ni élèves. — (V. Fayet, *La vérité pratique, sur les écoles normales d'institution* dans le *Contemporain*, t. XXI, pag. 961.) Il s'agira donc de faire bâtir d'abord des écoles normales, et il y en aura une soixantaine à élever pour les institutrices et une dizaine pour les instituteurs; puis de construire des écoles dans toutes les localités qui n'en ont pas.

Suivant une note présentée à M. Duruy par M. Charles Robert, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, la dépense s'élèvera à la bagatelle de deux cents millions; près de la moitié des impôts que la France payait en 1789 (475 millions) et à peu près quatre fois autant que le budget total de l'instruction publique pour 1880 (53,842,896 fr.). Vous voyez que ce ne sera pas bien cher et qu'on peut bien faire cela pour *déchristianiser* la France.

Je passe sur une foule d'autres difficultés; par exemple, si l'enfant est élevé chez lui, comment contrôler qu'il aura reçu le degré d'instruction requis ? Lui fera-t-on passer un examen ? Mais alors c'est l'examen obligatoire, après mille obligations que vous nous imposez toujours au nom de la liberté ! Et s'il ne subit pas cet examen d'une façon satisfaisante ? Le lui ferez-vous subir de nouveau ? Combien de fois ? Jusqu'à ce qu'il soit devenu père de famille à son tour ? Nous sommes toujours dans l'absurde, et, s'il nous plaisait d'insister, nous montrerions encore bien des côtés plaisants dans cette tyrannique prescription. Mais nous préférons passer sur tout cela et montrer immédiatement qu'antireligieuse dans l'esprit de ses inventeurs souverainement injuste, pleine de difficultés dans la pratique a contrainte en matière d'enseignement ne porterait pas les fruits qu'on nous en promet.

V

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE. — SON INEFFICACITÉ

Qui n'a été frappé de la progression suivant laquelle les crimes ont augmenté depuis quatre-vingts ans ? Cette marche ascendante est si rapide que les politiques eux-mêmes en ont été

épouvantés. Ils ont démandé avec insistance qu'on leur indiquât le remède à un mal si terrible, et ils ont entendu la même réponse leur venir des théoriciens spéculatifs et des révolutionnaires convaincus : « Répandez l'instruction, leur a-t-on dit, élevez le moral du peuple par la science, et tous ces criminels ne peupleront plus vos bagnes ; ou, si par hasard quelqu'un d'entre eux tombe encore, il ne tardera pas à se relever, car l'instruction rend le cœur accessible au remords, et c'est l'ignorance seule qui le ferme au repentir. »

Malheureusement l'expérience est là qui prouve qu'en désignant un tel remède les théoriciens se trompaient et que les révolutionnaires mentaient.

L'instruction ne diminuerait pas le nombre des crimes ;

L'instruction ne rendrait pas le criminel moins à craindre ; au contraire, elle le ferait plus redoutable et plus méchant.

Le mal même dont on se plaint prouve ce que j'affirme en premier lieu. N'est-il pas incontestable que depuis le commencement du siècle, l'instruction est toujours allée se répandant de plus en plus ? Or, c'est précisément depuis le commencement du siècle aussi qu'on a vu s'accroître chaque année le nombre des crimes et des délits. — En 1825, ce nombre était de 57,339 ; en 1836, il s'élevait à 79,930 ; c'est une augmentation de 30 pour cent. — Les infanticides s'étaient multiplés avec une rapidité plus effrayante encore :

De 1828 à 1839 nous en trouvons 1,431 ;
De 1840 à 1351 — 2,036 ;
De 1852 à 1863 — 1,895.

L'accroissement de 1828 à 1865 est donc de 94, 4 0/0. — Que dire maintenant des viols et des attentats à la pudeur sur les adultes ? De 1828 à 1839, leur nombre s'élève à 1,966 ; de 1840 à 1851, 2,603 ; de 1852 à 1863, 2,671. Mais c'est surtout pour les attentats de même nature sur les enfants que la progression est lamentable. De 1828 à 1839 2,117 ; de 1840 à 1851, 4,889 ; de 1852 à 1863, 8,127 ! De pareils chiffres en disent plus que tous les raisonnements, et l'on comprend ce que M. Charles Dupin écrivait dans les *Débats*, le 1er octobre 1842 : « Nous sommes forcés d'avouer que la *complète ignorance* s'allie à la moindre proportion des crimes contre les personnes

et l'*instruction supérieure* L'EMPORTE SUR TOUTES LES AUTRES PAR LA MULTIPLICATION DES CRIMES.

Le doute est impossible : la diffusion de l'instruction n'a pas empêché le nombre des crimes et des délits de s'accroître tous les jours. Nous ne disons pas qu'elle soit la cause de cet accroissement; mais nous avons le droit d'affirmer qu'elle n'a pas fait dans le passé ce qu'on nous promet d'elle dans l'avenir et de conclure dès lors qu'elle serait aussi inefficace qu'elle l'a été jusqu'ici. Voyons du moins si, le crime commis, l'instruction rend le criminel moins redoutable et plus accessible au repentir.

L'administration consulta jadis sur ce point les directeurs des maisons centrales. Personne mieux que ces fonctionnaires ne pouvait connaître les détenus et donner sur eux des renseignement précis. — Or, voici ce que répondaient au ministre les directeurs des maisons de Loos, du Mont-Saint-Michel, d'Embrun et d'Ensisheim :

« En général, les individus qui ont reçu les premiers principes de l'instruction élémentaire avant d'être condamnés, sont de tous les prisonniers *les moins susceptibles* d'un véritable amendement, et ceux qui ont poussé leur éducation première jusqu'à un certain degré d'élévation *sont*, à peu d'exception près, *totalement icorrigibles*. — Il en est dont l'éducation est complète, on peut dire soignée... — Ils se font professeurs d'une science, et c'est celle du crime... — Il résulte de mes statistiques que *la criminalité augmente en raison directe de l'instruction* » (P. 10, 11).

M. Lauvergne, médecin en chef des forçats de Toulon, disait de son côté :

« La demi-instruction est la source de mille crimes ; et ce taux d'acquisition intellectuelle est principalement celui des criminels et des fraudeurs de la conscience publique... Les voleurs mal lettrés du bagne prouvent la funeste influence du demi-savoir sur les mœurs des nations; ils prouvent encore davantage, selon moi. Compulsez les annales de la justice criminelle, et vous reconnaîtrez que le plus grand nombre des meurtriers, des empoisonneurs et des faussaires, etc., sont des hommes *lettrés ;* que les criminels en récidive, incorrigibles, sont *lettrés ;* qu'ils sont la source de tout le mal, de la conta-

gion morale, que la propagateurs du vice et du crime dans les villages, les hameaux et les campagnes sont *lettrés*[1]. »

Enfin M. Moreau Christophe, ancien inspecteur général des prisons, écrit dans le même sens les lignes suivantes :

« Dans nos prisons départementales, les plus effrontés coquins sont toujours ceux qui ont aiguisé dans les écoles l'instrument de leur intelligence. Il en est de même dans les prisons de Paris, dans les maisons centrales, dont ceux des directeurs qui paraissent s'être livrés avec le plus de soin à l'étude pratique de l'influence de l'instruction sur la moralité des détenus, sont à peu près unanimes pour attester que cette influence est toute de désordre et de démoralisation.

« Elle produit le même effet dans les bagnes. Du reste la statistique des récidives démontre aujourd'hui à n'en pouvoir douter, que plus le crime commis suppose de perversité dans le mal, plut il suppose aussi d'instruction dans le coupable [2]. »

Ces témoignages sont irrécusables. Ils prouvent que, sans l'éducation, j'entends sans l'éducation religieuse, qui seule est digne de ce nom, l'instruction est impuissante à rendre l'homme vertueux ; c'est une barrière trop faible pour qu'elle ferme un cœur au vice et aux mauvais désirs. La formule radicale se borne cependant à l'instruction ; ce qu'elle rend obligatoire, c'est l'A B C D, avec quelques maximes de morale indépendante. Cela ne pourrait suffire, et, forts de l'expérience, nous avons le droit de le déclarer bien haut, non seulement elle ne pourra jamais empêcher ainsi les crimes de suivre la progression ascendante qu'ils ont suivie jusqu'ici, mais encore, si jamais elle est en vigueur, ce qu'à Dieu ne plaise, elle rendra les criminels plus pervers, et par là même plus à craindre pour la société.

(*La suite prochainement.*) F. ROUVIER.

[1] *Les forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel*, p. 324, 326 et 328.

[2] *Le monde des coquins*, par M. Moreau Christophe, p. 35.

LES

AUTOGRAPHES DE SAINT THOMAS

I

La recherche des origines est un des goûts de notre époque, et ce goût n'a rien assurément que de très louable. Nous ne saurions mieux nous dédommager de notre infériorité à l'égard d'autres siècles plus féconds en œuvres du passé. En histoire, en littérature, en linguistique, nous sentons le besoin de remonter aux sources; et cette heureuse tendance nous a affranchis de certains préjugés auxquels cédaient nos pères et mis en possession de faits importants qu'ils ignoraient et de monuments précieux dont ils ne soupçonnaient pas l'existence.

Une des applications les plus utiles de cet esprit critique a été l'étude attentive des autographes des grands écrivains. Il est évident que ces manuscrits tracés par les auteurs eux-mêmes sont les premiers documents à consulter pour obtenir une édition parfaitement correcte de leurs œuvres. Mais ce n'est pas seulement au point de vue de l'exactitude matérielle que ces textes originaux sont pour nous du plus haut prix. Souvent ils nous présentent, à côté de l'expression dernière de la pensée de l'écrivain, le premier travail de son intelligence, les diverses formes que cette pensée a successivement revêtues avant de satisfaire complètement celui qui l'avait conçue. Ils nous font assister en quelque sorte à l'enfantement intellectuel, et nous aident, par la comparaison de ses diverses phases, à pénétrer bien mieux dans la pensée intime de l'écrivain que si nous en

avions eu sous les yeux uniquement la production définitive. Les brouillons des grands écrivains sont, à ce point de vue, plus instructifs encore que leurs rédactions plus soignées, et leurs ratures n'ont guère moins de prix que leurs textes. Il est telle phrase de Bossuet qui, par les remaniements qu'elle a subis, nous initie mieux aux secrets de son style que tous les commentaires des littérateurs.

Les autographes dont nous voulons aujourd'hui entretenir nos lecteurs ne sont pas assurément dénués de cet intérêt littéraire; mais ce n'est là que leur moindre mérite. Que saint Thomas soit un grand écrivain, ceux-là seuls peuvent en douter qui ne l'ont jamais lu; mais il fut avant tout un grand penseur. Du reste, ces deux mérites se confondent chez lui; car la perfection de son style résulte de la fidélité parfaite avec laquelle il rend la pensée. Les écrivains qui n'ont que des pensées communes à mettre sous les yeux de leurs lecteurs sentent le besoin de les enjoliver par les ornements dont ils les entourent; par le tour nouveau qu'ils leur donnent, ils s'efforcent de faire oublier la vulgarité du fond : ce sont les stylistes. Nous ne voulons en aucune manière contester leur mérite. Les vérités les plus nécessaires étant les plus communes, c'est faire une œuvre utile que de leur gagner par les agréments de la forme les sympathies que la monotonie du fond risquerait d'aliéner. Mais il nous est bien permis de préférer à ces agenceurs de phrases les créateurs de la pensée. A Rome, où nous écrivons ces lignes, la piété populaire a coutume de charger les images les plus vénérées de couronnes, de cœurs, de chaînes en or et en argent. Nous ne méconnaissons ni le prix de ces métaux ni l'élégance des ornements dont ils forment la matière, mais nous préférons infiniment, au point de vue de l'art, le Moïse de Michel-Ange et les tableaux de Raphaël dénués de tout ornement à la madone la plus richement vêtue. Le style de saint Thomas est au style des littérateurs proprement dits ce qu'est le Moïse de Michel-Ange à une statue chargée de bijoux. C'est un marbre qui pour briller n'a besoin d'aucun vernis et dont le surface n'est aussi polie que parce que la substance en est parfaitement compacte. La pensée du grand docteur se présente dans sa majestueuse nudité, dans

la plénitude de sa force et dans l'harmonie de ses proportions. La vérité invisible resplendit de tout son éclat à travers les paroles qui l'expriment. Il n'y a là aucun miroitement de couleurs, rien qui puisse distraire l'esprit en amusant les yeux : c'est un faisceau de lumière blanche, qui rend les objets pleinement visibles et donne à chacun sa couleur, en se dérobant lui-même à l'œil. Chaque mot exprime exactement son idée ; chaque membre de phrase fait faire un pas à l'esprit dans sa marche vers la vérité; chaque paragraphe est une étape vers la conclusion, et, quand l'esprit est arrivé au terme d'un article, il n'a qu'à se retourner en arrière pour embrasser d'un regard le chemin parcouru. Refuser le titre de grand écrivain à celui dont le style donne au vrai cette incomparable splendeur, serait montrer qu'on se méprend sur l'essence même de l'art d'écrire. Si cet art consiste à exprimer les pensées et les sentiments de manière à les faire pénétrer dans les âmes, il ne comprend pas moins la puissance d'éclairer les intelligences par la manifestation lumineuse de la pensée que celle d'entraîner les cœurs par l'expression véhémente des sentiments. Non, il ne saurait y avoir à cet égard aucun doute : si Bossuet a poussé à son plus haut point la perfection du style oratoire, saint Thomas n'a pas été moins éminent au point de vue de la perfection du style philosophique.

Mais voici de quoi nous aurions pu douter avant d'avoir vu les autographes de Bossuet et de saint Thomas : c'est que les grands esprits ne se sont pas crus plus dispensés que le commun des mortels de travailler leur style et de se corriger eux-mêmes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir au hasard le volume dans lequel M. l'abbé Uccelli nous offre la reproduction fidèle de l'autographe de la Somme *contra gentes :* on verra que les ratures n'y tiennent guère moins de place que le texte définitif ; et on comprendra que, loin d'être affranchi de la loi du travail, le génie lui est redevable de la perfection de ses œuvres.

Cette reproduction ne nous offre pas un intérêt moindre au point de vue doctrinal. Entre tous les penseurs, aucun n'approche plus que le Docteur angélique de la prérogative qui permet aux purs esprits de saisir d'un regard tous les aspects de la

vérité. Et pourtant, quelle que fût sa puissance d'intuition, nous le voyons dans ses manuscrits soumettre chacune de ses idées à la réflexion la plus attentive, les considérer successivement sous tous leurs aspects, puis supprimer d'un trait de plume les développements qui l'ont conduit à la pleine possession d'une vérité générale et les remplacer par une formule plus concise. La lecture des passages ainsi supprimés est très instructive, soit lorsqu'ils sont remplacés, dans le texte définitif, par une rédaction différente, soit lorsqu'ils nous présentent sous une forme plus étendue ce qui est résumé dans le texte. Dans le premier cas, nous comprenons mieux ce que saint Thomas a enseigné, en le confrontant avec la formule moins expressive qu'il a rejetée; dans le second cas, nous trouvons dans le développement retranché un commentaire du texte plus concis; commentaire parfaitement authentique, puisqu'il est de la main même de l'écrivain.

Plus souvent encore le saint Docteur biffe des alinéas et des pages entières, uniquement parce qu'elles ne lui paraissent pas se rapporter assez directement à l'objet principal qu'il a en vue. On voit qu'il a été entraîné hors du chemin qu'il s'était tracé, par la richesse d'une veine qui s'est inopinément offerte à lui; il la creuse, en sonde la profondeur, y puise des aperçus qui n'ont qu'un défaut, celui de n'être pas à leur place. Mais, à ses yeux, ce défaut est impardonnable; aussi, en se relisant, n'hésite-t-il pas à rayer d'un trait de plume ces hors-d'œuvre, en se réservant probablement de les retrouver dans sa prodigieuse mémoire lorsqu'il se présentera une occasion plus favorable de s'en servir. Cette occasion ne s'est jamais présentée pour un grand nombre de ces précieux fragments. Ils étaient donc demeurés jusqu'à ce jour ensevelis dans les manuscrits, où leur auteur les avait, ce semble, condamnés à l'oubli au moment même où il venait de les produire. Rendons grâce au patient éditeur qui, plus jaloux de la gloire de saint Thomas que saint Thomas lui-même, nous met en possession des richesses qu'il avait négligées.

Avant d'examiner en détail l'œuvre si méritoire de M. l'abbé Uccelli, esquissons rapidement l'histoire des manuscrits autographes de saint Thomas.

II

On connaissait naguère quatre de ces précieux autographes; mais aujourd'hui nous n'en possédons plus que trois. Le couvent dominicain de Sainte-Catherine à Barcelone avait été, jusqu'en 1835, en possession du manuscrit original du Commentaire du quatrième livre des Sentences. Les archives de l'ordre à Rome contiennent un rapport du P. Christianopoulo, lequel déclare avoir vu ce manuscrit et y avoir remarqué des ratures qui dénotent la main de l'auteur. Sur la couverture on lisait cette note en écriture de XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e] : « Ce livre est écrit de la propre main du vénérable docteur, frère Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Bien que les caractères en soient inintelligibles, il doit être conserv é avec soin par respect pour un aussi grand docteur; et on ne doit pas s'en défaire à cause de l'impossibilté de le comprendre [1]. » Ce n'est pas, en effet, par un mépris volontaire que les religieux de Sainte-Catherine se privèrent du trésor dont ils étaient les dépositaires; mais on peut se demander s'ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour l'arracher à la barbarie révolutionnaire. Le fait est que lorsque, en 1835, le couvent de Sainte-Catherine fut dévasté par les nouvèaux Vandales, le manuscrit de saint Thomas disparut et depuis il a été impossible d'en retrouver la trace.

Il s'en est fallu de bien peu qu'un sort pareil n'atteignît le manuscrit du Commentaire du Traité de saint Denis l'Aréopagite *sur les noms divins*, que possède actuellement la bibliothèque royale de Naples. Cette perte aurait été d'autant plus regrettable que l'ouvrage en question n'est pas seulement autographe, mais encore inédit: en effet, il diffère substantiellement de l'ouvrage sur le même sujet qui se trouve dans les éditions imprimées de saint Thomas. Or ce manuscrit avait disparu dans

[1] Iste liber scriptus est manu propria venerabilis doctoris Thomæ de Aquino ordinis Fratrum Prædicatorum : et licet littera sit inintelligibilis, nihilominus diligenter ob reverentiam tanti doctoris custodiatur, nec abjiciatur propter inintelligibilitatem.

la tourmente révolutionnaire ; et ce fut par un heureux hasard qu'il fut trouvé plus tard entre les mains d'un bouquiniste de carrefour et acheté au prix de quelques centimes. Plaise à Dieu qu'un hasard semblable fasse retrouver le volume perdu à Barcelone !

Les deux autres manuscrits appartiennent à la bibliothèque du Vatican : l'un contient le Commentaire sur le troisième livre des Sentences ; l'autre la Somme *contra gentes*, le Commentaire sur Isaïe : *Postillæ in Esaiam*, enfin le Commentaire sur le livre de Boèce *de Trinitate* [1].

Ce dernier volume dont l'imprimerie de la Propagande vient de reproduire la première partie, la Somme *contra gentes*, a longtemps appartenu à la bibliothèque des dominicains de Bergame. Une note écrite sur la couverture porte les indications suivantes : « Traité contre les Gentils du saint et révérend docteur, le bienheureux Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs. C'est sur cet exemplaire, écrit de sa propre main, que tous les autres ont été transcrits. Il nous a été porté de Naples, en l'an 1354, par les frères Jacques de Crème et Jacques de Braganiolis [2]. »

L'authenticité de ce manuscrit nous est attestée par de nombreux monuments : entre autres par un précepte conservé dans les archives de l'ordre, par lequel, en 1490, le Maître général, Joachim Turrianus, ordonne aux religieux de Bergame de conserver avec le plus grand soin ledit manuscrit et leur défend d'en aliéner ou d'en soustraire la moindre parcelle, sans une permission écrite de sa part ou de la part de ses successeurs.

Saint Charles Borromée, ayant visité le couvent de Bergame, constata l'existence de cette relique vénérable et le soin religieux avec lequel elle était conservée conjointement avec un bras de saint Étienne, premier martyr. Le cardinal Frédéric

[1] On conserve dans le couvent des dominicains de Salerne un manuscrit de saint Thomas sur la *Physique* d'Aristote, qui, d'après la tradition, aurait été donné à cette maison par la sœur du saint docteur. Ce manuscrit n'est pas de la main de saint Thomas ; mais on peut supposer qu'il a été corrigé par lui, et cette supposition explique le culte religieux dont ce volume a été constamment l'objet.

[2] Contra Gentiles Sancti et Revendi doctoris beati Thomæ de Aquino, ordinis fratrum prædicatorum, a quo exemplati sunt alii quem librum ipse propriis manibus scripsit, quem ad nos fratres Jacobus de Crema et Jacobus de Braganiolis portaverunt de Neapoli anno MCCCLIIII.



Borromée, neveu du saint et son successeur sur le siège de Milan, ayant peu après fondé la bibliothèque Ambrosienne, le provincial des dominicains de Lombardie lui fit présent d'une feuille du manuscrit de saint Thomas, qui manque, en effet, dans l'exemplaire du Vatican, et qui y a été remplacée par une reproduction photographique.

Lorsque la Révolution française envahit la Lombardie et y détruisit les maisons religieuses, un des membres de la communauté de Bergame, nommé Richard, eut l'heureuse pensée d'emporter le précieux trésor, et jusqu'à sa mort il le conserva par devers lui comme un sacré dépôt; mais ses héritiers ne furent point aussi fidèles. Ils firent trois parts du manuscrit, qu'ils espéraient vendre plus avantageusement en détail. Trompés dans leur attente, ils le réunirent de nouveau en un volume et le vendirent pour une somme assez considérable à un citoyen de Bergame, nommé Fantoni, chez lequel M. l'abbé Uccelli put en prendre une première copie. Plus tard, Mgr Speranza, évêque de Bergame, avec le concours du clergé et des fidèles de son diocèse, acquit le manuscrit pour la somme de dix mille écus, et il en fit hommage à Pie IX. Le pape le remercia par un bref de ce présent, dont il appréciait toute la valeur; et il en enrichit la bibliothèque Vaticane. Soutenu par les encouragements et par l'autorité de ce grand pape, M. l'abbé Uccelli entreprit bientôt après l'édition qu'il vient de mettre au jour sous les auspices de Léon XIII.

Pour mener à bonne fin cette entreprise, le savant éditeur a dû surmonter bien des difficultés. Nous venons de lire la note placée en tête de l'autographe anciennement conservé à Barcelone, et constatant l'impossibilité d'en déchiffrer les caractères. L'écriture du manuscrit romain n'est pas plus lisible; aussi trouve-t-on à la fin du premier feuillet une note, dans le même sens, exprimant le vœu qu'il se trouve un homme capable de lire ce qu'a écrit le F. Thomas[1]. Ce vœu formulé depuis cinq cents ans vient enfin d'être réalisé. M. l'abbé Uccelli a fait de la lecture des autographes du Docteur angélique l'œuvre de sa

1 Procuretur, si posset inveniri aliquis qui sciret legere istam litteram, quæ est littera fratris T.



vie. Il s'est dit qu'à une époque où l'on était parvenu à déchiffrer les hiéroglyphes d'Égypte et les inscriptions cunéiformes de Chaldée, il n'était pas admissible que des ouvrages écrits dans une langue connue et édités en grande partie, demeurassent illisibles dans leur rédaction originale. Il s'est donc mis à l'œuvre avec cette résolution qui ne se laisse rebuter par aucun obstacle, et il est arrivé. Une première inspection des autographes de saint Thomas lui a prouvé ce dont peut facilement se convaincre tout visiteur de la bibliothèque Vaticane, à savoir, que le saint docteur employait tour à tour deux sortes d'écriture. Il se servait quelquefois de l'écriture vulgaire, qu'il rendait aussi rapide que possible, soit par l'exiguïté des traits, soit surtout par l'emploi des nombreuses abréviations en usage à cette époque. De là une double cause d'obscurité et de confusion qui rend déjà passablement difficiles à déchiffrer les pages mêmes écrites dans ce genre de caractères. Mais ces pages sont relativement peu nombreuses. Désireux de suivre par la vélocité de la main la rapidité de la pensée, le saint docteur emploie le plus souvent une espèce de tachygraphie qui lui est propre et dont nous trouvons un spécimen photographié en tête du volume publié récemment par M. Uccelli. Un coup d'œil jeté sur ces hiéroglyphes microscopiques permettra d'apprécier la patience de l'homme qui a copié d'un bout à l'autre trois volumes de cette écriture. Dans cette page, on remarquera deux lignes verticales par lesquelles saint Thomas a barré une partie de la première colonne et la seconde colonne presque entière. Ce sont les fragments supprimés de cette manière que M. Uccelli nous donne au bas des pages de la nouvelle édition sous le titre de *Lituræ codicis autographi*. Quelquefois ces fragments eux-mêmes sont raturés ; et, dans ce cas, l'éditeur met au-dessous, avec le titre de *Secundæ lituræ*, les mots ou les phrases qui avaient été d'abord écrites, puis effacées. Nous pouvons donc nous flatter d'avoir sous les yeux, dans le nouveau volume, tout le travail de la pensée du saint docteur, tel qu'il se révèle dans son écrit.

Malheureusement l'autographe est loin d'être complet. Il y manque les treize premiers chapitres du premier livre, les quarante-un et derniers chapitres du second livre, les quarante-trois premiers et les vingt-cinq derniers chapitres du troisième livre;

enfin le quatrième livre en entier. L'éditeur a comblé ces lacunes et celles d'une moindre étendue qui se rencontrent dans le courant de l'ouvrage par la reproduction du texte de l'édition romaine, faite en 1570 par ordre du pape Pie V ; et il a mis au bas des pages les variantes que lui ont fournies les principaux manuscrits conservés dans la bibliothèque Nationale de Paris. L'un de ces manuscrits, légués à la Sorbonne par Maître Godefroy des Fontaines, contemporain de saint Thomas, contient en marge des scolies, écrites de la propre main du saint docteur, dans lesquelles sa doctrine est expliquée, confirmée et parfois contestée. M. l'abbé Uccelli a jugé avec raison que ce commentaire, le premier en date dont l'enseignement de saint Thomas a été l'objet, méritait à ce titre d'être mis au jour; et il lui a donné place à la fin de son volume.

Le lecteur ne s'attend pas sans doute à ce que nous lui présentions une étude détaillée de l'édition nouvelle. Pour en donner une idée parfaitement exacte, il faudrait examiner l'un après l'autre les nombreux fragments qu'elle juxtapose au texte déjà connu. C'est un travail que chaque disciple de saint Thomas voudra faire pour son propre compte, et qui ne saurait être renfermé dans les limites d'un article de revue. Qu'il nous suffise de dire qu'aux yeux de ceux qui connaissent M. l'abbé Uccelli, la consciencieuse exactitude avec laquelle il a dirigé cette édition ne saurait être l'objet d'un doute. Ce n'est pas, il est vrai, sans quelque défiance que les frères en religion de saint Thomas d'Aquin, gardiens naturels de sa doctrine, ont vu un étranger mettre la main sur ce dépôt, pour en révéler au monde les richesses partiellement cachées jusqu'à ce jour. Mais, du moment que les titres sérieux du nouvel éditeur ont été reconnus par Pie IX lui-même, à la défiance a succédé un concours efficace; et le très révérend Père Gatti, maître du sacré palais, a pris une part active à l'édition du volume que l'imprimerie de la Propagande vient de mettre au jour.

Deux particularités touchantes achèveront de faire connaître à nos lecteurs l'autographe dont ce volume est l'exacte reproduction. Nous y trouvons d'abord la confirmation d'un témoignage rendu à la vertu de saint Thomas dans le procès de sa canonisation et rapporté dans les termes suivants par les Bollandistes

(*Vie de saint Thomas d'Aquin*, ch. VII, n° 66) : « Le frère Antoine de Brescia déclare tenir du Frère Nicolas de Marsillac, des Frères Prêcheurs, ancien chapelain et conseiller du roi de Chypre, qu'ayant été disciple du frère Thomas et ayant vécu longtemps à Paris dans sa compagnie, il avait remarqué en lui, entre autres indices d'une sainte vie, un amour particulier pour la pauvreté : tellement que, n'ayant pas de grandes feuilles de papier lorsqu'il se mit à écrire son *Traité contre les Gentils*, il l'écrivit sur de petites feuilles : *in chartulis minutis.* » En effet, dans notre manuscrit, les feuilles qui renferment le premier livre, rédigé probablement à Paris, sont d'une dimension moindre que les autres.

Notre autographe décèle dans son auteur un sentiment aussi touchant et plus vif encore que son attachement à la pauvreté religieuse : c'est son tendre amour pour Marie. On sait que, dès ses premières années et lorsqu'il était encore au berceau, il montra cet amour en prenant dans sa main une petite feuille où étaient écrites les premières paroles de l'*Ave Maria;* et comme sa nourrice, en le mettant au bain, voulut lui enlever cette feuille, il fit tant par ses pleurs et par ses cris, qu'elle lui fut rendue ; et tout heureux de l'avoir reconquise, il la porta à sa bouche et l'avala ; touchant présage de cette dévotion à la Reine du ciel qui, durant toute la vie de Thomas, devait être le plus doux aliment de son cœur et l'habituelle inspiration de ses lèvres. Mais cet *Ave Maria* dont il s'était ainsi nourri avant même de pouvoir le prononcer, plus tard il ne se contenta point de le dire de bouche ; sa main l'écrivait, en quelque sorte, instinctivement ; et sur les marges du manuscrit on trouve en cent endroits ces mots : *Ave, Ave, Ave Maria.* Ce sont comme les aspirations du cœur de Thomas puisant dans le cœur de Marie les leçons de la divine sagesse, tandis que sa plume les consignait dans les pages de son livre immortel.

III

L'examen du manuscrit qui contient le commentaire de saint Thomas sur le troisième livre des *Sentences*, apporte un élé-

ment de solution inconnu jusqu'à ce jour à l'intéressant problème de l'opinion du Docteur angélique, relativement à l'immaculée conception de la sainte Vierge.

On avait été généralement persuadé jusqu'à ces derniers temps que l'incompatibilité présumée de ce privilège de Marie avec les prérogatives du Rédempteur, aurait empêché le saint docteur de l'admettre. Les partisans de l'Immaculée conception s'accordaient sur ce point avec leurs adversaires. Les théologiens qui, tout en professant une profonde vénération pour saint Thomas, soutenaient la pureté sans tache de Marie, reconnaissaient que sur ce point particulier ce maître si éclairé en tout le reste avait subi l'influence de cette faillibilité, qui est le commun apanage des fils d'Adam. Les défenseurs attitrés de sa doctrine, les thomistes proprement dits, n'affirmaient pas moins résolument, à très peu d'exceptions près, que leur maître avait enseigné à ce sujet le contraire de ce que l'Église a plus tard défini; et, comme ils ne voulaient pas admettre que saint Thomas eût été dans l'erreur, ils repoussaient comme fausse la doctrine qu'il avait niée, et soutenaient que jamais elle ne pourrait devenir un dogme de foi.

Depuis que, malgré les oppositions, cette doctrine a prévalu dans les écoles, et surtout depuis qu'elle a été solennellement définie, le zèle pour l'honneur de saint Thomas a mieux inspiré ses disciples. Au lieu de dire : Saint Thomas a combattu l'immaculée conception de Marie; donc cette doctrine est fausse; ils ont dit : Cette doctrine est vraie; donc saint Thomas n'a pas dû la combattre. Le cardinal Gaude, dominicain, qui a écrit sur ce sujet un excellent opuscule, justifie comme il suit ce raisonnement : « J'avoue bien que la nouvelle définition du Saint-Siège n'a rien changé intrinsèquement au sentiment qu'a soutenu saint Thomas; mais elle nous fournit un motif extrinsèque d'interpréter ce qui peut être ambigu dans sa doctrine dans le sens le plus conforme au dogme révélé. C'est la règle que nous suivons généralement dans l'interprétation des saints Pères. Le respect et le filial amour que nous devons à ces grands hommes... ne nous permettent point de présumer, à moins que nous n'y soyons contraints par l'évidence, qu'ils aient ignoré ou même combattu la doctrine catholique pour laquelle

ils avaient le plus profond attachement, alors que, sans être encore définie, elle avait pourtant déjà sa vérité [1]. » Rien de mieux fondé, on le voit, que ce raisonnement; rien de plus légitime que la présomption à laquelle il conduit; mais ce n'est pourtant qu'une présomption, et, comme il s'agit d'une question de fait, c'est par des preuves de fait qu'elle doit être finalement résolue. Deux voies opposées s'offraient à ceux qui désiraient arriver à prouver que saint Thomas n'est pas contraire à l'immaculée conception, dans les quatorze ou quinze textes où il semble nier ouvertement ce privilège : on pouvait admettre le sens donné jusqu'à ce jour à ces textes et nier leur authenticité; ou bien admettre leur authenticité et leur donner un sens contraire à celui qu'ils offrent à première vue. Le cardinal Gaude examine successivement ces deux hypothèses, et il avoue que la première serait de beaucoup la plus simple. « En tranchant le nœud de la difficulté, elle nous épargnerait la peine de le dénouer. Aussi l'embrasserais-je des deux bras si on nous apportait, pour démontrer la corruption des textes, des arguments plus probables que ceux sur lesquels s'appuie aujourd'hui ce sentiment [2]. » Mais jusqu'à ce jour ces arguments étaient d'une nature purement conjecturale et ne pouvaient, en aucune manière, contrebalancer le poids des raisons contraires. Comment supposer qu'à un moment donné on eût pu, sur une question aussi importante, altérer quinze textes, répandus dans toutes les œuvres de saint Thomas, sans soulever aucune opposition et sans qu'aucun manuscrit, aucun commentaire conservât la trace d'un semblable attentat? Si saint Thomas eût enseigné une doctrine contraire, la vénération dont il n'a cessé d'être l'objet au sein de son ordre n'aurait pu manquer d'y faire prévaloir cette doctrine et de rendre par conséquent impossible la conspiration universelle, sans laquelle l'altération universelle de ses œuvres n'aurait pu s'accomplir.

Le cardinal Gaude aime donc mieux admettre l'authenticité des textes et leur donner un sens différent de celui dans lequel

[1] De immaculato Deiparæ Conceptu ejusque dogmatica definitione, in ordine præsertim ad scholam Thomisticam et institutum F. F. Prædicatorum; Accur. P. M. Francisco Gaude. — P. 124.

[2] Ouvrage cité plus haut, p. 116.



ils avaient été généralement entendus dans son école. Il distingue pour cela deux instants qui, dans la doctrine de saint Thomas, étaient non seulement distincts, mais encore assez éloignés l'un de l'autre, le moment de la *conception passive*, où le corps de la bienheureuse Vierge fut formé, et le moment de la *Conception active* où son âme fut créée et commença d'animer le corps. Selon Gaude et les autres thomistes modernes, saint Thomas aurait nié simplement que Marie eût été sanctifiée dans sa conception passive ; mais il n'aurait en aucune manière prétendu que sa conception active eût subi la contagion de la souillure originelle, et que son âme par conséquent eût jamais contracté la moindre tache. On fait remarquer que si le saint docteur eût soutenu ce second sentiment, il se serait mis en contradiction avec lui-même, attendu que, dans son Commentaire sur le premier livre *des Sentences* (Dist. 44, art. 3, ad 3), s'étant demandé si Dieu peut produire une créature plus pure que Marie, et s'étant opposé les paroles de saint Anselme affirmant qu'il convenait au Fils de Dieu de revêtir sa mère d'une pureté inférieure uniquement à celle de Dieu lui-même, il répond que, si par pureté on entend l'exemption de toute faute, on ne peut réellement concevoir une pureté plus grande que celle de la bienheureuse Vierge, laquelle a été exempte du péché originel et du péché actuel, *quæ a peccato originali et actuali immunis fuit*. Ce texte paraît au cardinal Gaude plus clair que ceux par lesquels saint Thomas semble nier l'immaculée conception; et il se croit par conséquent autorisé à donner à ces derniers le sens qui peut mettre le saint docteur à l'abri du reproche de s'être contredit lui-même.

Il n'est pas un seul disciple du Docteur angélique qui ne soit très disposé à admettre cette explication ; mais on est pourtant contraint de reconnaître qu'elle laisse subsister une difficulté sérieuse. Dans le Commentaire sur le troisième livre *des Sentences*, saint Thomas examine de nouveau la question, et cette fois il la traite non en passant, mais *ex professo;* il l'envisage sous toutes ses faces; il distingue dans la conception de Marie les divers instants : la formation du corps, et son animation par l'infusion de l'âme ; il se propose de nouveau, comme objection, le texte de saint Anselme; mais cette fois l'explication qu'il nous

a donnée de ce texte dans le premier livre entre dans l'objection même. « Saint Anselme, dit-il, s'exprime comme il suit dans le livre de la *conception virginale* (ch. 18) : « Il convenait « que l'Homme-Dieu fût conçu par une mère très pure, dont « la pureté fût telle qu'on n'en pût concevoir de plus grande « après celle de Dieu. » Mais, ajoute saint Thomas, la pureté de Marie eût été plus grande si *son âme n'eût jamais contracté l'infection du péché originel*, que si, après avoir été souillée pendant quelque temps de cette tache, elle en avait été plus tard purifiée. Donc son âme n'a jamais été infectée du péché originel. Il faut par conséquent ou bien que sa chair ait été sanctifiée avant l'animation, ou bien qu'à l'instant même de l'infusion, l'âme ait reçu la grâce qui l'a préservée de la tache originelle.

Le langage du saint docteur ne saurait être plus clair; il a prévenu la distinction à l'aide de laquelle nous voudrions expliquer sa doctrine; le sentiment que nous aimerions à lui attribuer, il se l'oppose comme objection; et il le repousse ensuite dans les termes les plus exprès, quand il donne son propre sentiment : « A la seconde question, il faut répondre que la sanctification de la bienheureuse Vierge ne put pas convenablement avoir lieu avant l'infusion de l'âme (dans la conception passive), parce qu'elle n'était pas encore capable de recevoir la grâce, mais qu'elle ne put pas avoir lieu non plus dans l'instant même de l'infusion (dans la conception active), de telle manière que, par la grâce répandue en elle dans cet instant, elle fût conservée et évitât d'encourir la faute originelle. C'est là en effet le privilège singulier de Jésus-Christ, notre chef, que seul dans le genre humain il n'a pas eu besoin de rédemption, tandis que tous les autres ont été rachetés par lui. Or, il n'en serait pas ainsi s'il se rencontrait *une seule âme qui n'eût jamais été infectée de la tache originelle;* et c'est pour cela qu'un semblable privilège n'a été accordé ni à la bienheureuse Vierge ni à aucun autre homme. » Passant ensuite à l'objection tirée du texte de saint Anselme, le saint docteur répond : « L'Homme-Dieu destiné à racheter tous les hommes de la servitude du péché pouvait seul revendiquer une pureté telle qu'elle l'exemptât entièrement de cette servitude. Sa mère, par conséquent, ne dut pas posséder une pureté semblable,

mais la plus grande pureté qui se puisse concevoir au-dessous de celle-là. » Ici, on le voit, tout se tient : l'énoncé de la question, l'objection, l'énoncé de la doctrine, la réponse à la difficulté ; et, s'il faut admettre l'authenticité de ce texte, il semble qu'il ne peut plus rester aucun doute sur la vraie pensée de saint Thomas.

Mais c'est en cela précisément que l'autographe du Vatican apporte un secours inattendu à ceux qui veulent mettre le saint docteur d'accord avec la définition récente. Dans cet autographe, la page qui contient l'article que nous venons de citer a été non pas déchirée, mais coupée dans sa partie supérieure, à l'aide d'un instrument tranchant et de manière à ne laisser aucun doute sur le caractère intentionnel et tout à fait prémédité de cette suppression. Elle commence à la troisième ligne du paragraphe *ad primum* qui suit la première solution de l'article premier (p. 37, col. 2, l. 50 de l'édition Fiaccadori), et se termine à l'avant-dernière ligne de la réponse *ad secundum*, après la seconde solution du même article (p. 38, col. 2, l. 1). Le revers de la page étant nécessairement coupé en même temps que le recto, il y manque tout ce qui est compris entre la troisième ligne de la réponse *ad primum*, après la solution troisième (p. 38, col. 2, l. 26), et la quatrième ligne du « *sed contra* » de la questioncule deuxième de l'article 2 (p. 39, col. 1, l. 48). La questioncule troisième, où il est question de la double sanctification de l'âme de Marie, est également mutilée ; mais ce second passage est de bien moindre importance que le premier.

A la vue de ces mutilations opérées sur l'exemplaire qui a très probablement servi de texte aux premières copies, *ex quo exemplati sunt alii*, nous pouvons nous demander si nous n'avons pas sous les yeux un de ces arguments positifs que demandait le cardinal Gaude comme condition pour croire à la falsification de la vraie doctrine de saint Thomas. Le soupçon s'est naturellement présenté à l'esprit de ceux qui les premiers ont constaté l'acte de violence perpétré sur le vénérable manuscrit, et, on assure que l'esprit de Pie IX en avait été sérieusement frappé. Quant à nous, avant de fixer à ce sujet notre jugement, nous avons voulu examiner de près les indices et

M. l'abbé Uccelli a bien voulu nous prêter pour cela son concours. Or cet examen, sans nous révéler les vraies causes de cette mutilation, nous porte à croire qu'elle n'a pas pu être motivée par le désir de supprimer un témoignage favorable à l'immaculée conception de Marie. Notre persuasion sera partagée par tous ceux qui, à l'aide des indications que nous venons de fournir, marqueront sur un exemplaire de saint Thomas les endroits retranchés. On verra que, pour cacher la doctrine de saint Thomas, on aurait dû, non pas couper une partie de la page, mais déchirer la page tout entière, ou plutôt les deux ou trois pages dans lesquelles le saint docteur développe sa pensée. La partie du texte qu'on a laissé subsister ne permet pas de supposer que la partie retranchée ait été, dans l'autographe, substantiellement différente de ce qu'elle est dans les livres imprimés. Qu'on se souvienne, en effet, de l'ordre constamment suivi par saint Thomas dans toutes ses œuvres théologiques. Il énonce d'abord une proposition contradictoire de celle qu'il se propose d'établir : *Videtur quod Deus non existat.* Il donne ensuite, comme preuves de cette proposition, les objections contre sa propre thèse ; il leur oppose, en troisième lieu, un argument d'autorité en faveur de sa thèse : *Sed contra est quod ;* il expose, en quatrième lieu, les preuves de cette dernière, et il résout enfin les objections. De là il résulte que pour altérer dans sa substance la doctrine de saint Thomas, il faudrait supprimer ou changer cinq endroits différents de chaque article : car, si on se contentait de modifier l'énoncé et la démonstration de sa thèse, la pensée se révélerait encore suffisamment par la première position de la question, par l'exposé des objections et surtout par les réponses. C'est ce que nous voyons dans le texte soumis en ce moment à notre examen. L'exposé de la doctrine est retranché dans l'autographe ; mais le premier énoncé de la question est conservé; nous avons encore l'argument tiré de saint Anselme, dans lequel saint Thomas donne comme objection la théorie que lui prêtent ses interprètes modernes, celle qui affirme la pureté sans tache de l'âme de Marie dans sa conception active. Nous avons enfin la réponse à cette objection, dans laquelle le saint docteur, loin de soutenir cette théorie, comme il a semblé le faire dans le premier livre, la répudie ab-

solument et attribue au seul Fils de Dieu, comme son privilège exclusif, l'exemption complète de tout péché : *Ut nulla peccati servitute teneretur*. Avouons-le : si le mutilateur de l'autographe a voulu nous cacher la pensée de saint Thomas, il a eu pour complice saint Thomas lui-même. Car, dans toute la partie conservée, le saint docteur s'exprime de manière à rendre inadmissible un exposé de doctrine différent de celui que nous offrent les textes imprimés. Quelle a pu être la cause de cette mutilation ? impossible de le deviner ; mais nous n'avons aucun motif de croire qu'elle ait été inspirée par le désir d'altérer, soit dans un sens, soit dans l'autre, l'enseignement du Docteur angélique. S'il fallait l'attribuer au fanatisme doctrinal, nous en soupçonnerions un partisan de l'immaculée conception plutôt qu'un adversaire de cette doctrine ; car la confrontation des diverses parties du texte ne nous permet pas de croire que ce qui a été retranché fût favorable au privilège de Marie. Si donc cette suppression n'avait pas été indépendante de toute dispute d'école, elle n'aurait pu avoir pour motif qu'un zèle malentendu, lequel, pour mieux établir ce privilège, aurait cherché à supprimer un témoignage contraire.

Ce n'est pas sans quelque regret que nous renonçons à l'espérance, que la première inspection de l'autographe de saint Thomas nous avait fait concevoir, de concilier avec plus de succès qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour son enseignement, sur ce point particulier, avec une de nos plus chères croyances. Mais nous avons appris de saint Thomas lui-même à mettre l'intérêt de la vérité au-dessus de tous les autres ; et nous aurions par conséquent lieu de craindre qu'il nous reniât pour ses disciples si, afin de le défendre, nous luttions contre l'évidence et nous employions des procédés à l'aide desquels il serait également facile de justifier toutes les erreurs. Le cardinal Gaude se montre bien mieux pénétré du véritable esprit de son angélique maître, lorsque, après avoir fait valoir tous les arguments propres à justifier sa doctrine, il accepte comme dernière explication la possibilité d'une erreur innocente chez saint Thomas ; et réfute ainsi les zélateurs exagérés qui, tout en admettant théoriquement cette possiblilité, ne veulent pas reconnaître qu'elle ait pu être réalisée. « Ils sont en cela, dit-il, en opposition avec le

Docteur angélique, lequel, dans la première partie de sa Somme (q. I, art. 3, ad 2), déclare qu'il vénère l'infaillibilité des saints Livres, mais que tous les autres écrivains pris séparément sont exposés à se tromper, quelle que soit l'excellence de leur sainteté et de leur doctrine. « En effet, dit Melchior Cano, dans « l'endroit même où il traite de l'autorité des saints, ce privi« lège de l'infaillibilité a été exclusivement réservé aux volu« mes divins, comme saint Augustin l'a enseigné avec autant « de force que de vérité : du reste, il n'est pas d'homme si « docte et si saint qui parfois ne se trompe, qui parfois ne cesse « d'y voir clair et ne tombe... » — « Je me souviens, dit ail« leurs ce même docteur, d'avoir entendu notre illustre maître « (François Victoria) nous dire que notre estime pour saint Tho« mas devait nous porter à admettre son sentiment, tant que nous « n'avions pas pour le rejeter une raison décisive ; mais que « nous n'avions pas à recevoir ses enseignements sans discerne« ment et sans examen ; que si parfois nous rencontrions dans « ses écrits des choses dures à admettre et insuffisamment « prouvées, nous devions imiter la modestie prudente dont il « use lui-même envers les auteurs approuvés : il sait main« tenir leur crédit sans pourtant admettre leur sentiment, « lorsqu'il n'est pas conforme à la raison. » Il est vrai, ajoute le cardinal Gaude, que les souverains Pontifes ont comblé de louanges la doctrine de saint Thomas, et que Jésus-Christ lui-même semble l'avoir sanctionnée. Mais ces approbations doivent être appliquées à l'ensemble de la doctrine (*in complexu*). Que si quelqu'un voulait interpréter ces éloges de manière à les faire porter sur tous les points renfermés dans les œuvres du saint, et à nous empêcher de nous écarter jamais avec respect de ses enseignements..., celui-là se tromperait gravement, à mon avis. La gloire du Docteur angélique est assez solide pour pouvoir se passer de semblables exagérations. » Le cardinal Gaude termine son plaidoyer, en alléguant, pour la défense de saint Thomas, une considération qui suffit pleinement à le justifier. S'il n'a pas saisi la vérité entière dans la question qui nous occupe, sa méprise n'a eu d'autre source que la crainte de diminuer les prérogatives du Rédempteur en relevant celles de sa Mère. Du reste il reconnaît et il proclame

qu'il faut accorder à Marie toutes les gloires qui ne sont pas en opposition avec la dignité infinie de Jésus-Christ. La doctrine qu'il a niée n'est donc pas celle que Pie IX a définie. Il a nié que Marie eût été soustraite par son immaculée conception à l'universalité de la rédemption accomplie par son divin Fils; et Pie IX a défini que l'immaculée conception de Marie, loin de la rendre étrangère à cet immense bienfait, en a été le principal résultat. Comme les mérites du Sauveur nous ont été nécessaires pour nous délivrer du péché, ils ont été indispensables pour préserver sa Mère. Loin donc qu'il y ait entre le privilège de Marie et les prérogatives du Sauveur l'opposition que repoussait saint Thomas, il y a concordance parfaite; et nous avons par conséquent le droit d'affirmer que si la question eût été posée du temps de saint Thomas comme elle l'a été de nos jours, en vertu même de ses principes, il l'aurait résolue dans le même sens que l'Église.

Le lecteur nous pardonnera sans doute la digression doctrinale dans laquelle nous a entraîné l'examen des autographes de saint Thomas, et il fera avec nous des vœux pour qu'une édition complète de ces précieux autographes nous mette en pleine possession de tout ce qui peut rester encore inédit des œuvres du grand docteur. Cela ne suffit pas. Il faut que les œuvres éditées soient elles-mêmes revues, corrigées, complétées par la confrontation des manuscrits et que bientôt nous ayons une édition nouvelle enrichie de toutes les ressources que peut nous offrir la critique moderne. Au moment où fut faite, par ordre de saint Pie V, l'édition romaine de 1570, les exigences n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, et l'on n'avait pas les mêmes facilités pour confronter les textes. Nous ne pouvons donc plus nous contenter de ce qui parut suffisant à cette époque. Plusieurs des traités les plus importants de saint Thomas, celui *de Regimine principum*, par exemple, sont certainement interpolés. Beaucoup d'opuscules sont douteux. M. l'abbé Uccelli déclare lui-même qu'il ne regarde pas comme authentique la partie de l'opuscule *de pluralitate formarum*, qu'il a mise au jour dernièrement et autour de laquelle on a fait grand bruit. Au moment où, sous l'intelligente et énergique impulsion de Léon XIII, les écoles catholiques reviennent à la doctrine de saint Thomas,

il est indispensable que le texte de son enseignement soit définitivement fixé : l'éditeur qui entreprendra cette belle œuvre est assuré de faire en même temps une bonne affaire. Il s'agit seulement de trouver des hommes assez instruits et assez dévoués pour consacrer leur vie à l'érection de ce monument. Nous ne voulons pas croire qu'au moment où l'Ordre séraphique prépare une édition définitive des œuvres de saint Bonaventure, saint Thomas ne trouve point, soit parmi ses frères en religion, soit parmi ses nombreux disciples, des hommes disposés à lui décerner cette gloire.

H. Ramière.

LES

ALLIGATORS DE LA CHINE CENTRALE

(LETTRE DU P. RATHOUIS)

L'année dernière et peu de jours avant Pâques, notre ami M. Albert Fauvel vint à Zikawei nous surprendre et déposer à nos pieds un corps roulé dans une couverture. L'enveloppe enlevée, nous vîmes, non sans quelque frayeur, un crocodile vivant. L'animal avait été pris, disait-on, dans la vase au pied des petites montagnes près de *Ouhou* et à peu de distance du *Yang tsé Kiang*. M. Palm, agent de la douane anglo-chinoise, l'avait acheté pour en faire cadeau au *Muséum* de Changhaï, dont M. Fauvel est le zélé conservateur. Il était aisé de constater, à la boue qui souillait encore plusieurs parties du corps, la gueule et l'orifice anal, que la bête avait en effet dû séjourner ailleurs que dans des eaux limpides. Elle était, du reste, moins terrible qu'on n'aurait pu le croire d'abord, et presque complètement engourdie. La saison était encore assez fraîche, c'était bien à ses quartiers d'hiver que notre crocodile avait été arraché.

Il s'agissait de l'examiner avec soin, afin d'en déterminer le genre et l'espèce ; puis de le dépouiller de sa peau, car la température menaçait de s'élever, et l'animal, que d'ailleurs nous ne pouvions songer à conserver vivant, nous aurait donné fort à faire. Avant d'aborder les questions diverses que soulevait cette capture, qu'il nous soit permis de consigner quelques observations physiologiques. Malgré tous nos désirs, nous ne

pûmes en faire de plus nombreuses; il fallut nous hâter dans nos opérations: nos craintes s'étaient réalisées, le temps devenait de plus en plus chaud.

1° Quand nous excitions l'animal, il se courbait latéralement en arc, par un mouvement très brusque, rapprochant vivement la queue de la gueule ouverte puis refermée à l'instant; mouvement très dangereux si la main de l'observateur s'était trouvée à portée, car la puissance de cette queue est énorme et le mouvement instantané. Le cou n'y participe pas, ce qu'explique la configuration des vertèbres cervicales et de leurs apophyses transverses munies de côtes. Pour une raison analogue à laquelle il faut ajouter la longueur extraordinaire du sternum, les longues apophyses épineuses de la queue en dessus et en dessous des vertèbres, et enfin l'armure de plaques très épaisses au dos et relevées en crête sur la queue, l'animal ne peut se courber que très peu dans le plan vertical, c'est-à-dire en haut ou en bas. Il est assez probable que cette puissance de mouvement latéral sert à deux fins particulières: la première de permettre la natation rapide qu'exclurait la forme et la brièveté des membres, et la seconde de précipiter les poissons et les autres proies qui s'aventurent près du crocodile quand il fait semblant de dormir sur l'eau.

2° Ayant mis largement à découvert la région du cœur, nous pûmes voir cet organe fonctionner. La lenteur relative de ses mouvements permettait de se rendre compte de la succession des contractions des oreillettes et du ventricule (On sait que les sauriens ont deux oreillettes et un seul ventricule globuleux partagé, chez les crocodiliens, en deux loges par une cloison complète). Les oreillettes sont de couleur bleu ardoise foncé. Gonflées de sang, elles se contractaient des veines vers le ventricule, lançaient un flot brusque dans le ventricule et pâlissaient très notablement. Le ventricule à son tour se contractait de la pointe vers la base, lançait le sang dans les artères, devenait très pâle et prenait sa forme subtriangulaire. Entre les deux contractions de l'oreillette et du ventricule, il y avait un intervalle extrêmement court. Pendant la contraction du ventricule et simultanément, le sang des veines caves et pulmonaires distendait progressivement l'oreillette; mais cette dis-

tension, commencée en même temps que la contraction ventriculaire, durait un peu plus que celle-ci, d'où un repos de l'organe, repos très court, bien entendu, et suivi du retour des phénomènes dans le même ordre. Nous rappellerons que, pressés par le temps et dépourvus d'instruments de précision, nous n'avons pas pu donner à cette simple observation la valeur scientifique que l'intérêt de la question réclamait. On sait, en effet, combien l'étude des mouvements du cœur importe au point de vue du diagnostic de ses maladies ; on sait aussi combien elle est difficile chez les animaux dits à sang chaud, en raison de la rapidité des phénomènes et des perturbations que les délabrements nécessaires apportent chez eux dans le fonctionnement de l'organe.

3o Nous savions que chez les reptiles les propriétés des tissus et en particulier la contractilité des fibrès musculaires persistent assez longtemps après la mort. C'est ainsi qu'on a pu étudier les contractions du cœur isolé chez les grenouilles. Le cœur étant enlevé et placé sur un meuble, continuait encore à battre pendant 10, 15 minutes et plus. Mais nous ne pensions pas que des masses musculaires chez un animal d'un ordre relativement élevé comme est le crocodile, pussent garder leur contractilité deux et même trois jours après l'ablation complète des viscères, la section sur plusieurs points de la moelle épinière et la destruction des nerfs de la région, et cela par une température de 17 à 20 degrés centigrades. C'est pourtant ce que nous avons pu constater : en piquant les muscles ou des portions de muscles déjà dilacérés nous provoquions des contractions ; et si nous avons parlé de l'ablation des viscères, etc., ce n'est pas que cette ablation pût faire quelque chose dans la question, c'est pour écarter complètement l'idée que l'*individu* vivait encore. Non, l'individu, l'être appelé crocodile ne vivait plus, mais les tissus, jusqu'au moment fort tardif de la désorganisation putride, conservaient au moins quelques-unes des propriétés inhérentes à leur structure. Cette séparation des propriétés des tissus des fonctions de l'individu a jeté un grand jour sur la physiologie, ou du moins a permis de reculer un peu les limites de l'inconnu du problème de la vie. Comment s'expliquer la réviviscence des rotifères des toits, séchés et conser-

vés secs pendant des mois et des années; celle des tortues fluviales gelées et raides comme des bouts de bois; la possibilité de faire des boutures avec des fragments de feuilles, ou bien encore la multiplication des algues avec une seule cellule?

Dans le premier cas, les manifestations fonctionnelles seules étaient suspendues, les propriétés essentielles des tissus n'étaient pas détruites; il a suffi de les remettre dans des conditions convenables d'exercice pour voir l'individu recommencer à fonctionner. Mais comment la vie, c'est-à-dire le maintien de l'individu complet, de l'être capable d'agir, est-elle compatible avec cette suspension totale des fonctions? Nous pouvons l'entrevoir en quelque manière, mais en fait nous n'en savons rien.

Dans le second cas, relatif aux végétaux, une autre donnée intervient plus nettement dans la solution du problème, à savoir, la loi de la division du travail. Non seulement les tissus, les cellules, n'ont pas perdu leurs propriétés pour être isolées de l'individu, mais elles ont de plus les propriétés essentielles et suffisantes à leur conservation, ainsi qu'à leur accroissement. Dans l'être plus élevé en hiérarchie, un tissu a besoin que son aliment lui soit préparé et apporté par le fonctionnement des autres; là, au contraire, les conditions d'existence sont beaucoup plus simples: il suffit que le fragment de feuille soit mis dans de bonnes conditions de chaleur, d'humidité et de lumière, et que la cellule d'algue se trouve dans une eau convenable. Les cellules prendront elles-mêmes par osmose leur aliment aux milieux ambiants, et on verra sortir de la feuille des bourgeons, et la cellule d'algue se segmentera pour amener peu à peu toute une génération.

Ces quelques remarques jetées en manière de conversation, revenons aux questions soulevées parmi nous par la présence inopinée du crocodile. Elles étaient au nombre de trois:

1. A quel genre, à quelle espèce appartenait-il?

2. Quelle était sa vraie patrie, son vrai lieu d'origine et d'habitation?

3. Quel était son nom en chinois et surtout quel était le caractère qui le désignait?

1° Les auteurs modernes s'accordent à faire trois divisions

dans le groupe des crocodiles, les *caïmans* ou *alligators*, les *crocodiles* proprement dits, et les *gavials*, donnant à chacun de ces groupes la valeur d'un sous-genre, d'un genre ou même d'une famille. Quoi qu'il en soit et sans prendre aucun parti, appelons-les *genres* et voyons auquel des trois appartenait notre bête. Les gavials ont le museau très étroit et très allongé, et, de même que les crocodiles proprement dits, une encoche à la mâchoire supérieure un peu en arrière des narines pour recevoir la quatrième dent inférieure. Notre animal a la tête relativement courte, la longueur totale est à la plus grande largeur dans le rapport de un et demi à un, à peu près, et, ce qui est caractéristique d'après les auteurs, il présente une fosse creusée dans la mâchoire supérieure au lieu d'une encoche. Si donc nous nous en tenons à ces caractères, il faut reconnaître que c'est un caïman ou alligator. La question ne soulève pas de difficulté pour le gavial, mais il n'en est pas tout à fait de même pour le groupe des crocodiles; car, de l'avis de Cuvier lui-même, les limites de ce genre sont un peu moins bien fixées. Nous dirons en passant que notre spécimen possédait les qualités voulues pour la spécification; il était adulte, comme nous pûmes le constater à la dentition, à l'état d'ossification du squelette et à quelques autres particularités. Cette remarque était importante à cause de la petitesse de la taille, 1 mètre 74 de longueur totale. De plus il ne présentait pas de difformité; la suite nous apprendra d'ailleurs que ses particularités n'étaient pas individuelles.

Les auteurs donnent aux crocodiles une palmure en général complète aux doigts de la patte postérieure. Or notre animal avait une palmure faible entre le quatrième et le troisième doigt et à peine distincte entre le troisième et le deuxième; les caïmans sont dans ce dernier cas. De même on assigne aux crocodiles une crête festonnée au bord postérieur des pattes, et au contraire une forme plus arrondie et l'absence de crête aux membres des caïmans : notre bête avait les membres arrondis et sans aucune crête.

Nous ferons grâce au lecteur des particularités relatives aux trous postorbitaux et autres détails anatomiques; nous observerons seulement que tous les crocodiles connus ont des dimen-



sions supérieures à celles des caïmans. C'était donc bien un caïman, à moins que les savants ne jugent à propos de refaire la classification des crocodiliens.

Ceci posé, à quelle espèce avions-nous affaire? Cinq espèces et quelques variétés sont admises par les auteurs. Les recueils périodiques anglais à notre disposition ne nous donnaient rien qui ne pût être rattaché aux espèces déjà décrites. En comparant avec soin l'ossification des paupières, la forme aplatie, presque parabolique et les dimensions du museau, la formule dentaire $\frac{18}{19} + \frac{18}{19} = 74$, le peu de longueur des dents, les plaques de la nuque au nombre de six, leur forme relevée en crête et leur position, etc., etc.; enfin la coloration vert foncé avec des maculatures jaune obscur, nous fûmes obligés de reconnaître qu'ayant des points de contact avec les espèces décrites et particulièrement avec le *lucius* au museau de brochet et le *palpebrosus*, notre alligator était cependant plus qu'une variété. Tout bien considéré, nous nous arrêtâmes à voir en lui une espèce nouvelle, et notre ami, à qui cela revenait de droit, lui attacha son étiquette :

ALLIGATOR SINENSIS

Les savants prononceront en dernier ressort; la cause est pendante à leur tribunal.

2° La question de patrie est également tranchée par l'épithète de *Sinensis* c'est-à-dire chinois. Et cependant deux grandes objections s'élevaient tout d'abord contre cette solution; la première, que les auteurs, y compris les plus récents, assignent l'Amérique comme unique patrie aux caïmans. Cuvier fait, il est vrai, une réserve et dit qu'il pourrait bien arriver qu'on en trouvât quelque jour en Asie; mais on n'en avait pas encore trouvé. La seconde était que les auteurs et surtout les anciens Pères jésuites, en traduisant les livres chinois ou en parlant des bêtes de la Chine, n'avaient signalé nulle part les crocodiles, ou bien, comme Morisson, n'avaient fait qu'énoncer le mot sans aucune explication satisfaisante. Tous les modernes affirmaient qu'il n'y avait pas de crocodiles en Chine, si ce n'était peut-être dans les parties tout à fait méridionales, et que les rares spécimens montrés aux badauds par les vendeurs d'orvié-

tan à titre de Dragons (*Long*) étaient très certainement apportés de ces régions. Il fallait donc plus qu'un spécimen pour s'affirmer à l'encontre de tant d'opposants, et d'ailleurs, bien que les apparences fussent en faveur de la véracité de celui qui avait vendu le nôtre, il suffisait que le vendeur fût intéressé à donner du prix à sa marchandise, et que l'acheteur ne l'eût pas vu capturer pour forcer à suspendre un jugement définitif. Mais vers la fin de septembre, alors qu'il faisait encore fort chaud, un nouvel individu en tout semblable au premier, sauf qu'il était un peu peu plus petit et aveugle, fut aperçu dérivant près du bord dans le *Yang tsé Kiang* et capturé par des pêcheurs devant le bureau de la douane à *Tchen Kiang*. Messieurs les employés anglais purent le voir prendre et déposer sur le quai. L'animal était encore très vigoureux, il se mit à marcher la gueule ouverte; un des spectateurs le voyant se diriger vers lui, ignorant du reste son infirmité, fut saisi de frayeur et dans sa fuite précipitée renversa une pauvre dame et tomba lui-même à quelques pas. Ce petit évènement procura un moment de gaieté à l'assemblée; après quoi, marché fut conclu par ces messieurs de la douane, et la bête fut expédiée à M. Fauvel. Ce spécimen fut conservé vivant jusqu'à la fin de décembre dans sa caisse, où il finit par mourir, faute d'humidité, pensons-nous. Nous pûmes constater de nouveau la rapidité du mouvement latéral en arc; mais de plus on l'entendit à plusieurs reprises pousser un cri sourd qu'on peut imiter en prononçant brusquement et avec aspiration le mot suivant : *t'o*, et nous prions le lecteur de bien noter ce petit détail. Au demeurant, l'animal, pendant le jour, était comme assoupi, et quand on le tracassait, il soufflait longuement. On lui servait du poisson, mais il n'y touchait pas. La nuit cependant il sortait de sa boîte et s'en allait errer dans la salle. Deux fois il daigna faire honneur au festin servi la veille. Les froids vinrent et peu à peu il mourut. C'était une femelle; le premier était un mâle. Elle fut mise dans l'alcool et expédiée par notre ami au *Muséum* de Paris.

Durant ces quelques mois, M. Fauvel avait eu l'occasion d'acquérir dans la ville chinoise une peau en bon état avec le crâne. Le bateleur qui s'en servait pour attirer la foule, la di-

sait venir des régions de *Tchen kiang*. Elle présentait ainsi que le crâne les mêmes particularités que les deux crocodiles précités. M. Fauvel en avait vu précédemment deux autres entre les mains de M. Mullendorf, actuellement à *Tche fou;* ils venaient, disait-on, des environs du lac *Pao yang* situé un peu plus haut que *Ngan king* et près de *Yang tsé kiang*. M. Fauvel, qui a très bonne mémoire, se rappela fort bien les caractères qui les distinguaient, c'étaient bien les mêmes alligators. Ajoutons à cela que Swinhoe, se trouvant, il y a quelques années (1869), à *Changhaï*, se rendit un jour avec quelques savants de ses amis dans la ville chinoise, alléché par l'annonce d'un monstre, d'un dragon formidable qu'on disait avoir été tiré d'une excavation dans la province de *Kiang si*. Swinhoe dit dans le *Chen si*[1]. La pauvre bête, longue de quatre pieds environ, était presque agonisante et ces messieurs se seraient tenus pour *refaits*, (c'est le terme dont l'un d'eux se servit), si Swinhoe n'eût appelé l'attention de ses compagnons sur les caractères de l'animal et piqué leur curiosité en leur déclarant qu'il croyait voir là un alligator d'espèce nouvelle. L'affaire ne put avoir de suite, le charlatan ne consentit en aucune façon à livrer son amorce. Deux capitaines naviguant sur le *Kiang* déclarèrent en avoir vu, l'un dans une piscine à la pagode de l'*Ile-d'Argent* au-dessous de *Tchen kiang* et l'autre dans les remous de l'hélice de son navire. Enfin un troisième rapporte qu'en 1876 un crocodile fut pris à demi mort à *Tchen kiang* dans le fleuve et vendu à des Chinois, puis offert par eux à la pagode. Plusieurs Chinois ont aussi déclaré qu'on vendait des portions de peau ou des écailles de dragon dans les pharmacie, s'accordant à dire qu'on les apportait des environs de *Ouhou* et *Tchen kiang*, ainsi que de *Canton*.

En présence de ces témoignages et de ces faits il est difficile de ne pas admettre que ces crocodiles fussent vraiment originaires du pays. Car on ne voit pas trop comment ils auraient été apportés. Ce serait en effet ni plus ni moins que d'Amérique qu'il eût fallu les faire venir, les crocodiles de Cochinchine appartenant à d'autres groupes (*Crocodilus* et *Gavial*).

1 Liste des reptiles et batraciens recueillis dans diverses parties de la Chine.

Il y a certainement lieu de faire des réserves, et la question ne peut pas être regardée comme absolument tranchée pour ce qui regarde la Chine centrale. On a objecté que ces crocodiles pourraient bien n'être que des descendants de caïmans apportés d'ailleurs, donnés en hommage à la pagode de l'île déjà citée et lâchés dans le fleuve, où ils se seraient propagés. Il est vrai qu'un caïman au moins a été solennellement mis en liberté, comme nous le dirons plus loin; mais nous ferons observer premièrement que la question n'est qu'un peu reculée; car on n'a pas pu les apporter de bien loin, et, par conséquent, ils seraient chinois quand même. Secondement, il aurait fallu qu'ils fussent dans des conditions convenables pour se reproduire, ce qui aurait été un bien grand hasard, et encore eût-il été difficile à des animaux absolument étrangers, soumis pendant longtemps à la captivité, de se créer les ressources nécessaires à l'existence. On n'arrive qu'avec peine à faire vivre des animaux absolument dépaysés, et, dans ces conditions anormales, la reproduction est extrêmement difficile à obtenir. Troisièmement enfin nous ferons voir en étudiant la troisième question que les caïmans étaient connus dès longtemps en Chine, mais que des causes qui nous échappent encore les ont rendus rares dans nos régions.

3° Après avoir consulté les auteurs scientifiques européens pour déterminer le genre et l'espèce de notre sujet, nous devions en demander les mœurs et l'habitat aux ouvrages chinois. Ici se présentait, comme je l'ai déjà dit en passant, une difficulté sérieuse. Les Pères de la Compagnie travaillant sur les livres chinois se trouvaient fréquemment arrêtés par deux caractères surtout, dont l'un se prononce *t'o* et l'autre *tchiao*, tous les deux paraissant par le contexte indiquer le même animal. Or Legge traduisait par le mot d'*Iguane* et par celui d'*Iguanodone*, l'un désignant un animal terrestre et absolument étranger à la Chine et l'autre un fossile; il traduisait encore par *Lézard, Dragon avec écaille de poisson*. Klaproth, interprétant une description fantaisiste de Marco-Polo, en faisait une sorte de Boa. Morisson donnait : *Crocodile sorte d'Alligator*, etc. etc. Les Chinois, bacheliers ou autres, disaient en général : espèce de *Dragon (Long)*, mot générique et non spécifique corres-

pondant à un animal fantastique, symbole mis sur le drapeau chinois. Nous avons déjà vu que nos caïmans étaient vulgairement appelés *Long*. C'était une confusion à n'y rien comprendre. Ajoutons encore que des descriptions semblables à celles du *t'o* et du *tchiao* se trouvaient attribuées à un troisième vocable *ngo-in* ou poisson *ngo*.

Cependant M. Fauvel, bon sinologue, aidé du reste par quelques-uns de nos Pères, se mit à compulser les ouvrages écrits en chinois. Il fut frappé d'une certaine concordance dans leurs récits au sujet du *t'o*, du *chiao* et du *ngo-in*, malgré les interminables digressions fantaisistes de tous ces écrits. Il trouvait ainsi que le *t'o* ou le *tchiao* était une sorte de lézard ou de gecko de grandes dimensions, les uns lui donnant un peu plus de trois pieds, les autres jusqu'à dix ; ou encore un dragon, un animal dangereux doué d'une grande force, particulièrement dans la queue, ayant une peau épaisse et écailleuse qui était expédiée à Pékin pour confectionner les grands tambours. Cet animal était naturellement dormeur, habitait la vase et des trous profonds sur les berges des fleuves, sortait la nuit, faisait entendre un bruit sourd qui terrifiait les marins. Il nageait très rapidement, était très vorace, dévorait les poissons, les oiseaux, les cerfs, les tigres et jusqu'aux hommes. Disons, en passant, que le cerf dont il s'agit ici est très probablement l'*Hydropotès*, espèce de cerf très petit qui habite les roseaux sur les bords des fleuves, et que pour les tigres, c'est-à-dire les panthères et les léopards, on sait qu'ils aiment à traverser les cours d'eau à la nage et ont été fort communs en Chine. La gloutonnerie de ces grands lézards était utilisée pour les prendre. On cachait un fort croc sous des débris de viande ou dans le corps d'un petit animal ; le croc étant solidement attaché par une corde à un point fixe, l'animal venait pendant la nuit engloutir la proie et se trouvait pris à l'hameçon ; la corde servait à l'extraire de sa retraite.

Plusieurs auteurs disaient qu'il était très difficile à tuer, qu'il était fort commun dans les lacs et les rizières, qu'il se pliait d'un côté et de l'autre, mais ne pouvait pas sauter, que ses dents arrachées repoussaient dans l'espace de dix jours et cela jusqu'à trois fois ; ce qui sauf, le laps de temps, a lieu en effet chez les crocodiles.

Les nombreuses histoires où figurent le *t'o* et le *tchiao* rapportent entre autres choses, qu'on avait la coutume, dans la Chine méridionale surtout, d'en servir la chair aux festins de mariage. Nous tenons des missionnaires de Saïgon, qu'on y mange communément du crocodile, mais non pas à titre de régal. Ces mêmes histoires disent aussi, sous des formes et avec des couleurs fantastiques, que, dans le *Kouan Tgong* (pays de Canton) en particulier, on avait eu beaucoup de peine à se débarrasser de ces hôtes incommodes. Ailleurs, tandis que l'empereur *Wei-Wou*, revenant du *Houpé*, se rendait au *Honan*, c'est-à-dire se trouvait au cœur de la Chine, un paysan lui fit hommage d'un *t'o* de cinq à six pieds de long, qu'il venait de déterrer. Disons enfin que *Li chi* prétend que le caractère du *t'o* est une représentation graphique de l'animal. Or, avec un peu d'imagination et beaucoup de bonne volonté, on peut en effet y retrouver de gros yeux, quatre pattes et des plaques écailleuses, mais ce qui est hors de conteste, c'est la queue !

Tout cela était bien curieux, et malgré les écarts d'imagination, on retrouvait toujours la forme du lézard, la queue longue et puissante, les écailles, la peau épaisse, les allures endormies, la vie aquatique, les appétits gloutons, l'horreur qu'inspiraient ses formes et le son lugubre de son cri. Il est vrai que Legge traduit quelque part : « Sa voix résonne harmonieusement » ; mais on peut traduire d'une autre manière. Une chose gâtait toutes ces descriptions en somme fort exactes, c'était un dessin des plus fantaisistes du livre chinois spécialement consacré à l'histoire naturelle, c'est-à-dire du *Pen tsao kan mo*, ce qui déroutait d'autant plus que les dessinateurs chinois copient d'ordinaire très exactement leurs modèles. Malgré ce malencontreux dessin, lorsqu'on se retrouvait en face de l'animal vivant, il était fort difficile de ne pas voir une corrélation intime entre les récits et ce qu'on avait sous les yeux. Nous en étions là quand M. Fauvel apprit que, dans la pagode de l'*Ile-d'Argent*, devait se trouver, outre un bassin où les bonzes nourrissaient un ou plusieurs crocodiles, une pierre gravée en mémoire d'un grand acte de piété qui avait trait au sujet en litige. Profitant des jours du nouvel an, notre ami s'empressa d'aller rendre visite à la pagode. On lui montra un bassin fangeux où,

disait-on, vivait un *long ;* mais, à cette époque, il était enfoui dans la vase. On lui dit aussi que les pêcheurs du *Kiang* en prenaient de temps à autre dans leurs filets, mais que ces animaux n'étant bons à rien, on les rejetait dans le fleuve, après les avoir étourdis d'un coup de masse. Enfin, sur ses instances, on lui montra près du rivage la pierre qu'il cherchait. On y voyait en effet gravé avec soin un crocodile ; les dimensions relatives, les plaques du dos et de la nuque, les ondulations de la mâchoire, etc., tout était fidèlement reproduit ; les doigts seuls étaient un peu idéalisés et ressemblaient plus à des griffes qu'à la réalité. Il n'y avait pas de doute, c'était bien la figure de la même espèce que nous avions ; mais, ce qui était capital, une inscription en caractères chinois portait ce qui suit : *Lin* de *Tchanghaï*, gouverneur général du fleuve Jaune, du *Kiang nan*, a relâché le *t'o* à cette même place, en un jour faste de la sixième lune de la seizième année de *Tao Kouang* (juillet 1836). Il n'y avait donc plus aucun doute à conserver sur la signification du caractère, car le personnage était, par le fait même de sa dignité, un grand lettré, et l'œuvre pie prouvait de plus que l'animal était rare à cette époque.

Le lecteur nous demandera sans doute quelque éclaircissement sur la *bonne œuvre* en question.

Les Chinois païens attachent des idées superstitieuses, mythologiques, à certains animaux étranges ou rares et en particulier au dragon et à la grande tortue fluviale. Quand un personnage est en veine de piété, il choisit un jour heureux, un jour faste, celui de sa naissance par exemple, et se procure, souvent à grands frais, un animal sacré vivant, puis il le fait porter solennellement au fleuve, puis non moins solennellement, lui donne la liberté. Malheur au malavisé qui, ne partageant pas les mêmes idées, aurait eu, ce qui est arrivé assez récemment, la pensée de tendre ses filets et de repêcher la bête !

Nous pouvons, pensons-nous, résumer cette petite étude et conclure. Il existe dans nos provinces centrales des crocodiles ; ces crocodiles sont des caïmans, et des caïmans d'une espèce non décrite encore, à moins que des publications très récentes ne nous soient pas encore parvenues. Ces caïmans ont été désignés et le sont encore par les noms génériques de *Dragon*,

t'o, *tchiao* et *ngo in*, ou poisson *ngo*. Mais sont-ils absolument originaires de ces contrées? n'y a-t-il présentement, n'y a-t-il jamais eu que cette espèce? c'est ce qu'il est encore assez difficile de décider. M. Fauvel est d'avis que, vu la concordance des descriptions, *t'o*, *tchiao* et *ngo in* désignent la même bête; mais il nous semble que, s'il y a de bonnes raisons de le croire, certains détails, la taille par exemple, rendent le doute légitime à cet égard. Quant au silence ou aux incertitudes des Chinois actuels et des auteurs européens sur ce chapitre, on peut croire que, le crocodile étant devenu rare ou même très rare en certaines contrées, le souvenir s'en est altéré dans les esprits; et, comme d'une part la connaissance de l'écriture est le fait d'un nombre assez restreint, et que d'autre part les Européens ont beaucoup de peine à s'éclairer sur les choses peu usuelles, l'existence de cet animal a pu facilement passer inaperçue. S'il est vrai qu'il se terre le jour dans les berges des fleuves, quiconque aura vu les bords du *Kiang* et les immenses marais qui l'avoisinent se rendra parfaitement compte du mystère qui l'entoure.

Les Chinois, parmi lesquels les nouvelles se répandent merveilleusement vite, sauront bientôt qu'ils peuvent obtenir un bon prix de pareilles captures; nous pouvons donc espérer que les éclaircissements ne se feront pas attendre sur un point qui ne manque pas d'intérêt[1].

C. Rathouis.

Zikawei, 20 février 1879.

1 M. Albert Fauvel a lu devant la Société asiatique de Changhaï un consciencieux mémoire sur ce sujet. Ce mémoire écrit en anglais a été imprimé par cette Société et a paru dans ses Annales avec les caractères chinois, des figures dessinées sur nature et un calque de la pierre gravée. Il a été envoyé avec le second caïman aux savants du *Muséum* de Paris.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

TÉLÉPHONE ET MICROPHONE[1]

Depuis que les merveilleuses inventions de MM. Graham Bell et Edison ont traversé l'Océan, elles n'ont pas cessé d'exciter en Europe l'intérêt dont elles avaient été l'objet en Amérique. Le téléphone Bell surtout a donné lieu à de nombreuses querelles et à une multitude de communications académiques. C'est pourquoi il nous semble opportun de faire connaître aux lecteurs des *Études* l'origine et le développement de cette invention. Notre tâche est d'autant plus facile que deux ouvrages ont été récemment publiés sur ce sujet, l'un par M. Niaudet, ingénieur civil, et l'autre par l'éminent électricien de l'Académie des sciences, M. du Moncel[1]. Bien loin d'avoir à craindre que les matériaux puissent nous manquer, nous éprouvons l'embarras de choisir, parmi tant de travaux dignes d'être connus, ceux qui peuvent donner le plus rapidement une idée suffisamment exacte de l'état actuel de la science sur le sujet qui nous occupe.

I. — ORIGINE DU TÉLÉPHONE

Le téléphone a pour but de transmettre à de grandes distances la parole humaine. Depuis longtemps on a cherché à atteindre ce but ; mais les moyens auxquels on avait recours ne donnaient que des résultats bien imparfaits. L'application de l'électricité aux télégra-

[1] *Le Téléphone, le Microphone et le Phonographe*, par le comte du Moncel. Hachette. — *Téléphones et Phonographes*, par Alfred Niaudet. J. Baudry.

phes a fait naître l'espérance d'utiliser l'incroyable rapidité de cet agent pour transmettre les sons articulés. Mais de cette première idée à l'exécution, quelle distance! C'est en 1854 que cette espérance a été formulée par M. Charles Bourseul; voici quels en étaient les fondements :

« Les sons, disait-il, sont formés par des vibrations et appropriés à l'oreille par ces mêmes vibrations que reproduisent les milieux intermédiaires. Mais l'intensité de ces vibrations diminue très rapidement avec la distance; de sorte qu'il y a, même en employant des porte-voix, des tubes et des cornets acoustiques, des limites assez restreintes qu'on ne peut dépasser. Imaginez que l'on parle près d'une plaque mobile, assez flexible pour ne perdre aucune des vibrations produites par la voix, que cette plaque établisse et interrompe successivement la communication avec une pile : vous pourrez avoir à distance une autre plaque qui exécutera en même temps les mêmes vibrations.

« Il est vrai que l'intensité des sons produits sera variable au point de départ, où la plaque vibre par la voix, et constante au point d'arrivée, où elle vibre par l'électricité; mais il est démontré que cela ne peut altérer les sons. Il est évident d'abord que les sons se reproduiraient avec la même hauteur dans la gamme. L'état actuel de la science acoustique ne permet pas de dire *a priori* s'il en sera tout à fait de même des syllabes articulées par la voix humaine. » (Du Moncel, p. 5.)

Malgré ce sujet de crainte, M. Bourseul ne désespérait pas du succès.

Considérant que la parole articulée, une fois sortie de la bouche, ne consiste en définitive que dans les vibrations des milieux intermédiaires, il concluait avec raison qu'il suffirait de reproduire exactement ces vibrations pour reproduire aussi les sons articulés. C'est pourquoi il regardait comme certain que, dans un avenir plus ou moins éloigné, la parole serait transmise à distance par l'électricité. M. Bourseul a fait des expériences dans ce but; elles ont été assez heureuses pour lui donner l'espérance du succès, mais le succès lui-même était réservé aux électriciens américains.

Un premier pas cependant a été fait en Allemagne vers la solution du problème. En 1860, M. Reiss, de Fridrichsdorf, a combiné un appareil, auquel il a donné le nom de téléphone, au moyen

duquel il a transmis électriquement les sons musicaux. Le téléphone de M. Reiss se compose de deux parties, le transmetteur et le récepteur. Celui-ci consiste simplement en une tige de fer entourée d'une bobine magnétisante. Le transmetteur est une boîte résonnante, munie d'une membrane au centre de laquelle est fixée une lame métallique, mise en communication avec l'un des pôles d'une pile électrique, et sur laquelle s'appuie une pointe de platine qui ferme le circuit voltaïque. Le récepteur est intercalé dans le circuit, de sorte que le courant de la pile traverse le fil de la bobine et aimante la tige de fer, tant que la pointe de platine est en contact avec la lame métallique. Les sons produits dans l'embouchure du transmetteur font vibrer la membrane et déterminent entre la pointe et la lame une série de chocs, par lesquels le circuit voltaïque se trouve alternativement fermé et ouvert. Le courant qui traverse la bobine magnétisante se trouve ainsi interrompu à des intervalles réguliers, de sorte que la tige de fer, alternativement aimantée et désaimantée, subit une série de vibrations dont le nombre, dans un temps donné, est le même que celui des vibrations de la membrane. Il en résulte un son de même hauteur que celui qui a fait vibrer le transmetteur. Cette reproduction toutefois n'a lieu que pour les vibrations principales et non pour les vibrations secondaires; c'est pourquoi le téléphone de M. Reiss ne transmet ni le timbre ni la distinction des voyelles; il ne transmet que les sons musicaux, et encore en les ornant, au dire de M. du Moncel, « d'un timbre de flûte à l'oignon qui n'a rien de séduisant » (p. 14).

Le système de M. Reiss a été perfectionné par MM. Cécil, Léonard Wray et Van der Weyde. Ce dernier a renforcé les sons produits dans le récepteur en introduisant plusieurs fils de fer au lieu d'une seule tige; il a aussi disposé le transmetteur de manière à obtenir des vibrations plus puissantes. L'appareil ainsi perfectionné a mérité, en 1869, les éloges des membres de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, qui l'ont considéré comme renfermant les germes d'une nouvelle méthode de transmission télégraphique, capable de conduire à des résultats importants.

L'année suivante, 1870, a été marquée par un progrès important dû à M. Varley, savoir, l'introduction d'une bobine d'induction pour remplacer le courant voltaïque par des courants alternative-

ment renversés. C'est en effet par des courants de cette sorte que l'on est enfin parvenu au résultat cherché. M. Varley a de plus introduit dans son téléphone le diapason comme interrupteur du courant. Il a décrit dans un brevet anglais, daté de 1870, un appareil construit d'après ce système ; il a de plus indiqué d'autres moyens, soit pour la transmission simultanée de deux dépêches télégraphiques, soit pour la transformation des effets vibratoires produits par des séries de courants alternatifs, soit enfin pour la reproduction des sons par le moyen de condensateurs électriques. Nous devons nous borner à mentionner ces travaux remarquables de M. Varley ; le lecteur les trouvera exposés dans l'ouvrage cité de M. Niaudet (p. 105).

Ce téléphone, ainsi que l'appareil imaginé en 1874 par M. Ehlisa Gray, de Chicago, se bornait à transmettre des sons musicaux. Ce n'est qu'en 1876 que le problème de la transmission électrique de la parole humaine a été enfin résolu par M. Graham Bell. Les savants ont pu voir et entendre à l'Exposition de Philadelphie l'ingénieux instrument de M. Bell ; ils ont pu entendre des sons articulés transmis distinctement par un fil télégraphique. Le moyen employé pour ce merveilleux résultat est si simple qu'on serait tenté d'en attribuer l'invention à quelque heureuse inspiration. M. Bell assure au contraire que son téléphone a été le fruit de longues et patientes études. Dans un Mémoire présenté le 31 octobre 1877 à la Société des ingénieurs télégraphistes de Londres, M. Bell expose par quelle série d'études théoriques et d'expériences il est enfin parvenu à son téléphone. Le lecteur trouvera dans l'ouvrage de M. du Moncel une citation assez étendue de ce Mémoire (p. 35-55).

Quoique M. Bell ait eu l'honneur de construire le premier téléphone parlant, il n'a pas été le premier à concevoir un instrument capable de transmettre électriquement la parole humaine. Il a été précédé en cela par M. Ehlisa Gray. Mais, tout occupé du transmetteur de sons musicaux dont nous avons fait mention plus haut, M. Gray s'est contenté de décrire son téléphone parlant dans un *caveat* déposé au bureau des patentes américaines le 27 février 1876. Du reste son système ne ressemblait en rien à celui que tout le monde connaît aujourd'hui ; il se rapprochait d'un téléphone à pile, exposé par M. Bell à Philadelphie conjointement avec le mo-

dèle définitivement adopté. La description de M. Gray renferme l'énoncé d'un fait important, utilisé plus tard dans les microphones : c'est que la production des sons articulés peut s'obtenir par des variations d'intensité d'un courant électrique et que ces variations peuvent résulter de variations convenablement ménagées dans la résistance du circuit. Ces variations d'intensité provenaient dans l'appareil de M. Gray des variations d'épaisseur d'une couche liquide interposée entre les parties métalliques du circuit ; on les obtient dans les microphones par les variations de pression d'un solide médiocrement conducteur, tel que le charbon et la plombagine.

Les prétentions de M. Gray à l'invention du téléphone parlant ont été résumées par lui de la manière suivante :

« 1° J'ai trouvé le premier les moyens pratiques de transmettre à travers un circuit fermé les sons composés d'inflexions variables par la superposition de deux ou de plusieurs ondes électriques ;

« 2° Je prétends avoir découvert et utilisé le premier le moyen de reproduire les vibrations par l'emploi d'un aimant récepteur constamment animé par une action électrique ;

« 3° Je prétends encore être le premier à avoir construit un instrument ayant un aimant avec un diaphragme circulaire en matière magnétique, soutenu par ses bords à une petite distance en face des pôles de l'aimant, et susceptible d'être appliqué à la transmission et à la réception des sons articulés ;

« 4° Je soutiens avoir décrit le premier le téléphone à sons articulés, et cela d'une manière assez exacte et assez complète pour qu'un téléphone exécuté d'après cette description ait pu transmettre et reproduire fidèlement la parole. » (Du Moncel, p. 59.)

II. — TÉLÉPHONE BELL

Malgré le mérite incontestable des inventions de M. Gray, nous devons reconnaître que son téléphone parlant avait le grave inconvénient d'exiger une pile électrique et deux appareils différents, l'un comme transmetteur et l'autre comme récepteur. L'idée heureuse de remplacer l'électro-aimant par un aimant permanent a permis à M. Bell de supprimer la pile et de donner à son téléphone

la forme simple, que tout le monde connaît aujourd'hui, où le même instrument peut jouer les deux rôles de transmetteur et de récepteur.

Les organes essentiels du téléphone Bell sont : un barreau aimanté, une bobine magnétique fixée à l'un des pôles du barreau et une membrane de fer de un à deux dixièmes de millimètre d'épaisseur. L'enveloppe de l'appareil est une boîte en bois, terminée par un manche aussi en bois. Le barreau aimanté est renfermé dans le manche et le pôle armé de la bobine magnétique occupe le fond de la boîte. La membrane de fer est solidement fixée à une très faible distance de l'aimant. A cet effet la boîte du téléphone est formée de deux pièces entre lesquelles les bords de la membrane, recouverts d'une rondelle de caoutchouc, sont fortement serrés... La partie de la boîte opposée au manche présente une embouchure dont le fond s'ouvre près du centre de la membrane.

Le jeu de l'appareil est facile à comprendre. Les deux extrémités du fil de la bobine magnétique sont reliées par deux fils conducteurs aux pôles de la bobine d'un second téléphone. Les sons articulés devant l'embouchure du transmetteur mettent en vibration la membrane de fer, de même qu'elles feraient vibrer dans notre oreille la membrane du tympan. En conséquence de ce mouvement vibratoire, certaines parties de la membrane, connues en acoustique sous le nom de ventres de vibration, s'éloignent et se rapprochent alternativement du pôle voisin de l'aimant. Il en résulte des modifications dans le magnétisme du barreau, et conséquemment des courants électriques induits dans le fil de la bobine. Ces courants sont connus sous le nom de courants d'induction. Ils ont lieu dans un sens quand la membrane se rapproche du noyau magnétique, et dans le sens opposé quand elle s'éloigne.

Ces courants électriques, transmis au second téléphone par les fils conducteurs, déterminent dans le magnétisme du barreau des variations semblables à celles qui ont lieu dans le premier téléphone. L'attraction du barreau sur la membrane correspondante subit des diminutions et des augmentations alternatives, de sorte que la membrane du récepteur se met à vibrer à l'unisson de la membrane du transmetteur. Il suffit d'appliquer l'oreille à l'embouchure du second téléphone pour entendre des sons semblables à ceux qui font vibrer le premier.

Ce qui nous étonne le plus dans l'appareil de M. Bell, c'est que des courants aussi faibles que ceux qui résultent des déplacements infiniment petits de la membrane de fer puissent néanmoins déterminer dans le récepteur des vibrations perceptibles. C'est un résultat qui dépasse tout ce que l'on pouvait prévoir. Une expérience de M. Demogeot semble prouver que le merveilleux de ce résultat doit être attribué en grande partie à la délicatesse de notre oreille. Car si les courants transmis sont excessivement faibles, les vibrations qu'ils produisent ne le sont pas moins. M. Demogeot a trouvé que le son transmis par le téléphone est un million cinq cent mille fois plus faible que celui émis par la voix.

Les sons des instruments de musique sont ceux que le téléphone transmet le plus aisément. M. du Moncel cite à l'appui de cette assertion un fait curieux qui s'est passé à Cherbourg lorsque MM. Pollard et Garnier faisaient des essais pour relier téléphoniquement la digue à la préfecture maritime de cette ville :

« La digue de Cherbourg est, comme on le sait, une sorte d'île factice créée de main d'homme devant cette ville pour constituer une rade. Les forts établis sur cette digue sont reliés par des câbles sous-marins au port militaire et à la préfecture maritime. Un jour qu'après des expériences faites dans le cabinet du préfet sur l'un de ces câbles au moyen de téléphones, plusieurs des personnes présentes causaient ensemble dans la pièce, elles furent fort étonnées d'entendre le clairon sonner la retraite ; les sons semblaient venir de l'un des points de la pièce. On cherche, et l'on reconnaît bientôt que c'est le téléphone pendu à la muraille qui se livrait à cet exercice. On s'informe et l'on apprend que c'était un des expérimentateurs de la station de la digue qui avait fait la plaisanterie de sonner du clairon devant le téléphone de cette station. Or la digue est éloignée de Cherbourg de plus d'une lieue, et la préfecture maritime est au milieu de la ville ». (P. 72.)

La membrane du téléphone n'a pas la souplesse du tympan de l'oreille ; aussi ne rend-elle pas tous les sons avec la même facilité. Quelques-uns de ces instruments parlent mieux dans les tons graves, d'autres dans les tons aigus. Il faut donc, pour obtenir les meilleurs résultats, que les téléphones destinés à se correspondre soient construits et réglés de la même manière. On peut employer à cet effet une méthode de réglage imaginée par M. Gaiffe. On interpose

le téléphone dans le circuit induit d'une bobine de Ruhmkorff à hélices mobiles et à intensités graduées. Le vibrateur de la bobine rend des sons qui se répercutent dans le téléphone et s'entendent à distance de l'instrument. Alors au moyen de la vis à laquelle est fixée l'extrémité libre du barreau aimanté, on approche et on éloigne le barreau de la lame vibrante, jusqu'à ce que le son rendu ait atteint son maximum d'intensité. On remarque la note rendue par chacun d'eux dans cette condition de maximum, et l'on accouple ceux de ces instruments qui rendent la même note pour un même réglage de la machine d'induction. Le bon accouplement des téléphones est une condition très importante pour que les sons articulés soient transmis d'une manière distincte. Il faut de plus, autant que possible, mettre le ton de voix à l'unisson de la note qui est rendue par l'instrument avec le maximum d'intensité. Enfin il faut que l'intonation soit claire, l'articulation distincte, et que les sons émis se rapprochent le plus possible des sons musicaux.

Quand toutes ces conditions sont remplies, les paroles transmises peuvent être entendues distinctement, pourvu toutefois que la distance ne soit pas trop grande. Les courants qui agissent dans le téléphone sont en effet si faibles qu'ils ne pourraient pas vaincre la résistance d'un bien long circuit. Il ne faudrait pas mesurer la distance qu'ils peuvent franchir par la longueur des fils qu'on leur fait parcourir dans des expériences de cabinet ; car il faut tenir compte des actions perturbatrices auxquelles les lignes téléphoniques sont exposées : il s'y produit soit des dérivations qui affaiblissent le courant, soit des courants étrangers dont l'effet est de masquer les transmissions téléphoniques par des sons surajoutés. M. Bell a fait de nombreuses expériences sur ce sujet. Il est parvenu à échanger des correspondances sur des circuits offrant une résistance égale à celle de 6,000 kilomètres de fils télégraphiques. Mais la plus grande distance à laquelle il ait pu transmettre la parole d'une manière distincte n'a pas dépassé 250 milles, soit 440 kilomètres. La transmission de la parole a pu s'effectuer aussi à travers des câbles sous-marins. Au dire de M. Preece on a pu communiquer avec des téléphones Bell, de Darmouth à l'île de Guernesey, à travers un câble de 60 milles de longueur.

Le succès de ces expériences doit être attribué en grande partie à la délicatesse de l'ouïe des expérimentateurs et à leur grande ha-

bitude des transmissions téléphoniques. Car de nombreuses expériences ont été faites sur le continent européen, et l'on est loin d'avoir atteint la distance de 440 kilomètres. La plus grande distance à laquelle on ait correspondu est, suivant M. Niaudet, celle de Barcelone à Saragosse, 366 kilomètres, et encore le succès est-il dû à l'emploi d'une guérite téléphonique, imaginée par M. Dalmas, de l'Académie des sciences de Barcelone. C'est une guérite bien capitonnée et matelassée, dans laquelle on s'enferme pour recevoir les dépêches téléphoniques sans être troublé par les bruits extérieurs. Si M. Dalmas a pu entendre son correspondant de Saragosse, il en est redevable à une guérite de ce genre, dans laquelle il s'était renfermé; car son correspondant, qui n'usait pas du même moyen, n'a pu entendre que quelques interjections et exclamations.

L'expérience se faisait pourtant entre deux et trois heures du matin, pendant le repos des lignes télégraphiques.

III. — DIVERSES MODIFICATIONS DU TÉLÉPHONE BELL

Dès l'origine du téléphone Bell on a cherché à en augmenter la puissance. L'un des premiers moyens imaginés pour cela a été de multiplier les plaques vibrantes. M. Trouvé indiquait en France ce moyen dans une note présentée à l'Académie des sciences en novembre 1877, et en même temps on le discutait en Angleterre et on l'essayait en Amérique. En Angleterre M. Willmot a construit, au commencement d'octobre 1877, un instrument dans lequel il multipliait les membranes vibrantes, les hélices et les aimants; mais il n'a obtenu qu'un désappointement : à mesure qu'il augmentait le nombre des membranes, l'effet vibratoire de chacune d'elles diminuait et l'effet total restait le même. Les Américains ont été plus heureux dans leurs essais. MM. Elisha Gray et Phelpes sont parvenus à construire des téléphones à diaphragmes multiples qui ont donné de bons résultas. Ce succès est dû, suivant M. du Moncel, à la présence de certaines dispositions, insignifiantes, peut-être en théorie, mais importantes en pratique. « Ainsi, par exemple, il paraît que les vibrations de l'air, déterminées dans l'embouchure, doivent être dirigées sur les diaphragmes normalement à leur surface et par l'intermédiaire de canaux distincts : il faut que les espaces vides autour des diaphragmes soient assez étroits afin d'évi-

ter les échos et les interférences, à moins que la caisse ne soit assez grande pour que ces effets ne soient pas à craindre. Il faut surtout que les matières employées pour la fixation des organes ne soient pas susceptibles de jouer, et c'est pour cela qu'on emploie de préférence le fer ou l'ébonite. » (P. 10.)

Telles sont en effet les conditions que l'on trouve remplies dans les systèmes américains, et dont l'absence dans les systèmes imaginés d'abord en Europe doit expliquer l'insuccès de ces derniers. Pour multiplier les membranes vibrantes les Américains emploient des aimants en fer à cheval et placent une membrane en regard de chaque pôle. Dans le système de M. Gray les deux extrémités du fer à cheval sont un peu inclinées extérieurement; les deux pôles sont traversés par les axes magnétiques de deux bobines d'induction, et les plaques vibrantes sont fixées tout près des extrémités libres de ces axes. Une embouchure placée entre les deux diaphragmes aboutit à deux canaux perpendiculaires à la surface de ces diaphragmes, lesquels sont en conséquence frappés normalement par les vibrations sonores. On peut disposer de cette manière plusieurs couples de lames vibrantes autour d'une même embouchure. M. Cox Walter a combiné un appareil de ce genre à huit diaphragmes, qui, expérimenté devant la Société royale de Londres le 1er mai 1878, a donné d'excellents résultats.

On a aussi employé d'autres moyens de renforcer les effets du téléphone par la multiplication des membranes vibrantes. M. Demoget, de Nantes, sans changer la disposition ordinaire de l'instrument, place à 1 millimètre de distance de la plaque vibrante une ou deux plaques semblables, en ayant soin de percer dans la plaque intermédiaire un orifice circulaire d'un diamètre égal à celui du barreau aimanté, et un orifice un peu plus grand dans la seconde plaque additionnelle. Par ce moyen, dit-il, « on augmente non seulement l'intensité des sons transmis, mais encore leur netteté. Aux extrémités d'une ligne de 30 mètres, disposée aux étages d'une maison, on peut très bien converser à demi-voix, et l'on entend très distinctement les syllabes muettes, telles que *che*, *me*. » (*Les Mondes*, n° du 14 février 1878.) Cette disposition, plaçant une plus grande masse magnétique vibrante en regard de l'aimant, augmente la force des courants induits, et, par conséquent, les vibrations des plaques du deuxième téléphone.

M. Trouvé, dont nous avons mentionné un premier essai infructueux, a proposé en mars 1878 une disposition analogue à la précédente, mais dans laquelle il utilise les deux pôles de l'aimant. A cet effet il emploie un aimant tubulaire, entouré sur toute sa longueur d'une bobine magnétique. Deux membranes de fer sont placées en face des deux pôles. L'une d'elles est percée d'un trou égal à la section intérieure du tube aimanté; l'autre est pleine comme dans le téléphone ordinaire. D'autres plaques annulaires de fer, intercalées sur la bobine entre les deux membranes principales, contribuent à renforcer les courants d'induction. Tout cet appareil est renfermé dans une boîte cylindrique dont les bases sont creusées en entonnoir et percées de trous circulaires qui correspondent aux centres des deux membranes. Lorsqu'on parle par l'embouchure qui correspond à la membrane percée, les vibrations sonores frappent normalement les deux membranes. De même, lorsqu'on applique l'oreille contre cette embouchure, on reçoit directement les vibrations de la membrane percée, et à travers le tube aimanté celles de la seconde membrane. Si l'on retourne l'instrument pour appliquer l'oreille contre l'autre embouchure, on ne reçoit plus que les vibrations de la membrane pleine, et l'on constate que l'intensité du son est diminuée de moitié environ. Ce fait prouve bien l'efficacité de la nouvelle disposition proposée par M. Trouvé. (*Les Mondes*, n° du 21 mars 1878.)

Plus récemment, M. Gower, sans multiplier les membranes vibrantes, est parvenu à faire parler le téléphone assez haut pour qu'on pût l'entendre à distance. Il emploie à cet effet un aimant dont les deux pôles sont en regard l'un de l'autre, comme dans l'électro-aimant de Faraday; la membrane vibrante est placée entre les deux pôles; de plus, la boîte qui renferme l'appareil est une caisse sonore munie d'un porte-voix qui amplifie les sons émis.

Cet appareil peut être disposé de manière à servir d'avertisseur. Il suffit pour cela de pratiquer sur le diaphragme une fente oblongue derrière laquelle on dispose une lame vibrante. Lorsqu'on souffle dans l'appareil, la lame entre en vibration et détermine un son très fort dans le téléphone récepteur correspondant. Cette lame vibrante ne nuit en aucune manière à la reproduction de la parole. (*Comptes rendus*, 3 février, 1879.)

M. Ader a fait subir au téléphone une modification dont les résultats sont dignes de remarque au point de vue théorique; il l'a fait parler sans diaphragme, plus haut et avec moins d'altération de la voix qu'un téléphone ordinaire de petit modèle. Pour obtece résultat, M. Ader a réduit les dimensions du noyau magnétique à celles d'un simple fil de fer de 1 millimètre de diamètre et il l'a fixé par un de ses bouts à une planchette de bois. Dans ces conditions, il suffit d'adapter à ce fil de fer une petite hélice de fil fin, pour que, en plaçant la planchette contre l'oreille, on puisse entendre distinctement la parole sous l'influence d'un courant voltaïque actionné par un parleur microphonique. Les sons augmentent considérablement d'intensité lorsqu'on applique une masse métallique contre le bout libre du fil de fer; on peut entendre alors en écartant la planchette de l'oreille, à une distance de 10 à 15 centimètres. (*Comptes rendus*, 17 mars 1879.)

Cette expérience montre que pour transformer le téléphone de Reiss en téléphone parlant, il suffirait de modifier l'appareil transmetteur de manière à remplacer le courant périodiquement interrompu par un courant *ondulatoire*, c'est-à-dire par un courant soumis à des variations régulières d'intensité; car le récepteur de M. Ader ne diffère pas essentiellement du récepteur de Reiss.

IV. — TÉLÉPHONE A PILE

Dans les systèmes dont nous venons de parler, on ne fait intervenir que les courants d'induction dus aux faibles modifications apportées dans l'état magnétique d'un barreau aimanté par les imperceptibles vibrations d'une légère membrane de fer. On a dû se demander et l'on s'est demandé s'il ne serait pas avantageux de remplacer, en introduisant une pile dans le transmetteur, les faibles courants du téléphone Bell par des courants plus énergiques. Divers essais ont été faits dans ce but avec plus ou moins de succès. Nous ne parlerons que de ceux qui ont donné les meilleurs résultats, savoir, le téléphone à pile de M. Edison et le microphone de M. Hugues.

Le système de M. Edison remonte, quant aux dispositions essentielles, à la première moitié de 1876; mais il a dû passer par

plusieurs modifications successives pour arriver à sa disposition actuelle. Dans ce système, les transmissions s'effectuent par des *courants ondulatoires*, c'est-à-dire par des courants dont l'intensité est soumise à des alternatives régulières d'augmentation et de diminution ; ces alternatives résultent des changements apportés dans la résistance du circuit par les variations de pression d'un corps médiocrement conducteur intercalé dans le circuit. Les deux électrodes d'une pile se terminent par deux lames de platine entre lesquelles se trouve interposé un disque de noir de fumée comprimé. Ces lames occupent le fond d'une boîte semblable à celle d'un téléphone Bell, et sont séparées de la membrane vibrante par un cylindre en fer.

Lorsqu'on parle dans l'embouchure de l'instrument, on met le diaphragme en vibration, et celui-ci, par l'intermédiaire du cylindre de fer, augmente et diminue alternativement la pression exercée par les lames de platine sur le disque de charbon. Comme la conductibilité de ce disque est à peu près proportionnelle à la pression qu'il supporte, les vibrations du diaphragme ont pour effet de diminuer et d'augmenter alternativement la résistance du circuit voltaïque, et de transformer ainsi le courant constant de la pile en un courant ondulaloire. Si ce courant est lancé dans un récepteur Bell, il y produit des effets tout semblables à ceux des courants induits des téléphones ordinaires. Mais, à raison de sa plus grande intensité, il offre ce précieux avantage qu'il peut traverser les lignes télégraphiques sans être sensiblement influencé par les courants qui circulent dans les lignes voisines. Le téléphone à pile de M. Edison donne une transmission bien plus parfaite de la parole, lorsqu'on y transforme le courant ondulé de la pile en courant induit, alternativement renversé. M. Edison obtient ce résultat au moyen d'une bobine d'induction analogue à celle de Ruhmkorff. Le courant voltaïque, modifié par les vibrations du transmetteur, traverse le fil inducteur de la bobine, et le téléphone récepteur est mis en communication électrique avec les deux extrémités du fil induit. Des essais effectués en Amérique, le 2 avril dernier, entre New-York et Philadelphie, sur une ligne de 106 milles de longueur, ont fait ressortir les avantages du système de M. Edison. Les effets d'induction déterminés par les transmissions télégraphiques à travers les fils voisins rendaient impossible l'audition de la parole dans tous

les téléphones essayés. Mais aussitôt qu'on employa le téléphone de M. Edison avec deux éléments de pile et une petite bobine d'induction, la parole fut transmise sans difficulté. Les mêmes résultats avantageux ont été constatés dans des expériences plus récentes, entre le palais de l'Exposition de Paris et Versailles.

MM. Pollard et Garnier, sans soupçonner qu'ils avaient été prévenus par M. Edison, ont eu de leur côté la pensée de renforcer les effets du téléphone à pile par le moyen d'une bobine d'induction. Ils se sont servis pour cela d'une petite bobine de Ruhmkorff, sans condensateur ni interrupteur. Le fil inducteur était du n° 16 et formait cinq couches; le fil induit était du n° 52 et formait vingt couches. La longueur de la bobine était de 10 centimètres. Parmi les diverses expériences qu'ils ont faites il en est une qui met bien en évidence l'avantage des courants alternativement renversés sur les courants ondulés, dans les correspondances télégraphiques. Un téléphone adapté directement au circuit d'un seul élément Daniell ne donnait aucun résultat; aussitôt que l'on eut intercalé la petite bobine d'induction, les sons furent perçus avec une grande netteté. Avec une pile de douze éléments Leclanché le téléphone à pile, mis en expérience sans bobine d'induction, transmettait des sons distincts, mais plus faibles qu'avec les téléphones ordinaires ; tandis qu'après l'addition de la bobine les sons rendus étaient assez forts pour être entendus à 50 ou 60 centimètres de l'embouchure.

V. — MICROPHONE

Sur le même principe qui sert de fondement au téléphone dont nous venons de parler, M. Hugues a construit un appareil fort simple, d'une sensibilité merveilleuse. Sur une petite planche verticale sont fixés, l'un au-dessus de l'autre, deux cubes ou cylindres de charbon, munis de contacts métalliques et percés de deux trous servant de crapaudine à un crayon de charbon taillé en forme de fuseau et long de 3 ou 4 centimètres. L'une des extrémités du crayon est engagée dans le trou du charbon inférieur, et l'autre ballotte dans le trou du charbon supérieur. Enfin une petite pile, de trois éléments Daniell, par exemple, est intercalée dans un même circuit avec un téléphone ordinaire et avec le système des trois charbons. Le téléphone sert de récepteur ; l'appareil

formé par la pile et par les trois charbons joue le rôle de transmetteur. La planche verticale qui soutient les charbons est fixée à une planche horizontale que l'on a soin de placer sur des corps mous, capables d'amortir les vibrations accidentelles, tels que la ouate ou deux tubes de caoutchouc. L'appareil ainsi installé est d'une sensibilité telle, qu'en parlant d'un ton de voix modéré à 8 mètres du crayon de charbon, on est facilement entendu dans le téléphone.

Lorsque les vibrations, au lieu d'être communiquées au crayon de charbon par l'intermédiaire de l'air, sont transmises mécaniquement par la planchette qui sert de support, les effets tiennent du prodige. Si l'on pose sur la planchette une boîte renfermant une mouche, les mouvements de la mouche produisent dans le téléphone l'effet d'un piétinement de cheval. Une montre fait entendre avec force le bruit de ses rouages. Le frôlement d'une barbe de plume sur la planchette de l'instrument s'entend très bien dans le téléphone, tandis qu'il reste imperceptible à l'audition directe. Ainsi l'appareil de M. Hugues amplifie les sons les plus faibles, lorsqu'ils résultent de vibrations transmises mécaniquement par des corps solides, de même que le microscope amplifie les objets éclairés par la lumière. C'est ce qui lui a valu le nom de microphone.

Quoique le microphone puisse fonctionner tel que nous l'avons décrit, il donne de meilleurs résultats lorsque les charbons sont imprégnés de mercure. A cet effet M. Hugues les plonge à la température rouge dans un bain de mercure. Il convient aussi dans certaines expériences de transformer le courant voltaïque en courant d'induction alternativement renversé. On obtient ce résultat par les mêmes moyens que dans les téléphones à pile, en faisant passer le courant voltaïque par le crayon de charbon et par le fil inducteur d'une bobine de Ruhmkorff, et en faisant aboutir les fils du récepteur aux deux extrémités du fil induit. Il faut en outre régler la position du crayon de charbon de manière que le bout supérieur soit toujours en contact par quelque point avec le rebord du trou correspondant, sans l'écarter notablement de la position d'équilibre instable, c'est-à-dire de la verticale.

Quand le microphone est bien établi, on en obtient de merveilleux effets. Au dire des journaux anglais, un microphone installé sur la devanture de la chaire d'un prédicateur d'Halifax et relié par

un fil de 3 kilomètres à un téléphone placé près du lit d'un malade, dans un château voisin, a transmis fidèlement à ce malade les prières, les cantiques et le sermon. M. du Moncel qui cite ce fait ajoute qu'il y a aujourd'hui sept abonnés « pour jouir de l'avantage d'écouter les offices d'Halifax sans se déranger. » (P. 162.)

Lorsqu'on donne au microphone une disposition particulière, imaginée par M. Hugues lui-même, il transmet la parole avec assez d'intensité pour qu'un téléphone puisse être entendu dans toute une salle. M. Hugues donne le nom de *parleur* au microphone ainsi disposé. Dans cet appareil le charbon mobile, destiné à fermer le courant par un contact à pression variable, est adapté à une bascule convenablement équilibrée, dont le support est fixé à l'extrémité d'une lame de ressort. Deux microphones de ce système sont réunis dans une même boîte munie d'une ouverture devant laquelle on parle. De plus on transforme le courant voltaïque en courant induit, alternativement renversé, au moyen d'une bobine d'induction de six centimètres de longueur.

On a modifié le microphone de diverses manières pour l'approprier à divers usages. M. Hugues en a fait un thermoscope. Il l'a composé pour cela de fragments de charbon entassés dans une boîte ou dans un tube entre les deux électrodes métalliques, et il a interposé dans le circuit un galvanomètre, au lieu d'un téléphone. L'appareil est si sensible que le galvanomètre indique les moindres variations de température.

On cherche également à faire servir le microphone à la médecine, en manifestant les bruits produits à l'intérieur du corps humain. Le Dr Richardson, en Angleterre, conjointement avec M. Hugues, s'occupe à disposer l'appareil de manière à l'employer comme *stéthoscope* pour l'auscultation des poumons et des battements du cœur. En France, M. Ducrétet, combinant avec l'appareil de M. Hugues le tambour à membrane vibrante de M. Marais, a construit un appareil stéthoscopique d'une grande sensibilité, sans arriver toutefois à un moyen sûr d'auscultation. L'instrument révèle en effet toute espèce de bruits, au milieu desquels il est difficile de reconnaître ceux que l'on cherche à distinguer. Le succès n'est donc pas encore obtenu; mais les merveilleuses inventions dont nous sommes témoins depuis quelque temps, nous font espérer qu'il ne se fera pas longtemps attendre.

En excitant l'admiration du monde savant, le microphone de M. Hugues a aussi éveillé des susceptibilités jalouses. M. Edison a prétendu que cet appareil n'était qu'une modification de son téléphone à pile et à charbon. Mais ces réclamations ont paru dépourvues de fondement aux juges les plus compétents en cette matière, à M. du Moncel en France, et à M. William Thomson en Angleterre.

« Il est vrai, dit Thomson, que le principe appliqué par M. Edison dans son téléphone à charbon et par M. Hugues dans son microphone, est le même; mais il est également le même que celui employé par M. Clérac, fonctionnaire de l'administration des lignes télégraphiques françaises, dans son tube à résistance variable qu'il avait donné à M. Hugues et à d'autres en 1866 pour des usages pratiques importants, appareil qui du reste dérive entièrement de ce fait signalé par M. du Moncel, que l'augmentation de pression entre deux conducteurs en contact produit une diminution dans leur résistance électrique. » (P. 201.)

Ainsi le principe des deux appareils n'appartient pas à M. Edison, et il se trouve appliqué d'une manière toute différente. Les deux systèmes diffèrent totalement l'un de l'autre, tant par leur disposition que par les effets qu'on doit en attendre. Dans le microphone les charbons en contact n'éprouvent qu'une très faible pression, de sorte que le courant transmis a très peu d'intensité. Mais comme la pression et par conséquent la conductibilité du circuit varient dans un rapport considérable, les effets vibratoires sont plus énergiques, de sorte que les sons peuvent être transmis avec une amplification notable. Au contraire, dans l'appareil de M. Edison, le charbon qui ferme le circuit est fortement comprimé entre deux disques de platine; les vibrations du diaphragme ne peuvent faire varier cette pression que dans un rapport extrêmement faible. Les effets vibratoires dus aux variations de conductibilité du circuit restent petits comme ces variations, et les sons transmis sont moins intenses que ceux obtenus avec le microphone. Cette infériorité est rachetée par un précieux avantage : le téléphone de M. Edison, à raison de la plus grande énergie des courants qu'il met en jeu, peut transporter la parole à de plus grandes distances, par les lignes télégraphiques ordinaires, sans être sensiblement influencé par le fonctionnement des fils voisins. L'action

du microphone, au contraire, diminue rapidement avec la distance, de sorte qu'elle est circonscrite dans un espace beaucoup plus restreint.

VI. — APPLICATIONS DU TÉLÉPHONE

Malgré le peu de temps écoulé depuis l'invention du téléphone, cet instrument a déjà reçu de nombreuses applications et l'on ne peut prévoir encore toutes celles dont il est capable sous les diverses formes qu'on lui a données. L'une des plus remarquables et peut-être la plus importante est celle à laquelle plusieurs inventeurs travaillent en ce moment, de servir à transmettre en même temps plusieurs dépêches par le même fil. Ce n'est pas sous sa forme la plus connue de téléphone parlant que cet instrument est le plus apte aux transmissions multiples, mais sous la forme plus ancienne de téléphone musical. Le principe de cette application est ce fait, qu'en employant pour interrupteur de courant un diapason comme dans le téléphone musical de M. Elisha Gray, un électro-aimant dont la bobine est traversée par le courant ainsi interrompu imprime à un diapason convenablement placé devant lui des vibrations isochrones avec celles du diapason interrupteur. Si ces vibrations correspondent au son fondamental du second diapason, celui-ci vibre d'une manière sensible. Si au contraire elles correspondent à un ton différent, le second diapason obéit plus difficilement à l'action de l'électro-aimant et il rend un son beaucoup plus faible. On renforce cette action élective du diapason récepteur en lui adjoignant un résonnateur de même note fondamentale que lui. Imaginez aux deux extrémités d'une ligne télégraphique sept diapasons interrupteurs, donnant les sept notes de la gamme, et sept diapasons récepteurs, donnant les mêmes notes, placés sous l'action de sept électro-aimants dont les bobines communiquent avec la ligne télégraphique et sont traversées par le courant interrompu. Lorsque à la première station on fait vibrer l'un des diapasons, celui qui donne le *do*, par exemple, le courant subit autant d'interruptions par seconde que le diapason fait de vibrations ; les sept électro-aimants qu'il traverse dans l'autre station sont alternativement aimantés et désaimantés autant de fois que le courant est interrompu, de sorte qu'ils tendent à faire vibrer les diapasons placés devant

eux à l'unisson du diapason interrupteur. Mais les diapasons réglés par un autre mode de vibrations obéissent difficilement à l'action des électro-aimants, tandis que le diapason dont la note fondamentale est le *do*, subit cette action dans toute sa force, sans la contrarier ; il est donc seul à rendre d'une manière sensible le son transmis. Si l'on fait vibrer en même temps les sept diapasons interrupteurs, les sept notes sont transmises à chacun des diapasons récepteurs par l'action des électro-aimants ; mais chaque diapason ne rend facilement que la note qui correspond à son ton fondamental, de sorte que cette note se distingue aisément parmi les autres, qui restent beaucoup plus faibles.

Ainsi au moyen d'un seul fil télégraphique on peut mettre sept diapasons en correspondance avec sept autres diapasons, de manière que les signaux transmis par chacun d'eux ne soient reçus que par celui des diapasons récepteurs qui est réglé pour la même note que lui. Les deux diapasons qui se correspondent peuvent servir à des transmissions de dépêches par un système de signaux analogues à ceux qu'on emploie dans le télégraphe Morse ; seulement au lieu de traits de différentes longueurs, on aura des sons de différentes durées. Ces systèmes de signaux auditifs sont aussi faciles à distinguer que les signaux du télégraphe Morse. Les employés bien exercés dans ce dernier système n'ont pas même besoin de voir les traits ; ils saisissent les dépêches aux sons produits par l'appareil. Par des signaux du même genre, deux employés attachés aux deux diapasons de même ton pourront correspondre l'un avec l'autre sans être troublés par les dépêches destinées aux diapasons de ton différent, et ainsi sept dépêches pourront être transmises par le même fil. Pas n'est besoin d'insister sur l'importance de cette application, surtout pour les communications transatlantiques.

Nous n'avons fait qu'indiquer le principe des transmissions simultanées, sans entrer dans le détail des dispositions nécessaires pour passer de la théorie à la pratique. On trouve, en effet, sur ce dernier terrain des difficultés nombreuses avec lesquelles les inventeurs sont aux prises depuis quelques années. Le succès pourra se faire attendre ; mais il n'est pas douteux. Déjà M. Gray a présenté à l'Exposition universelle de 1878 un appareil de ce genre à quatre couples de diapasons. Chaque diapason récepteur est fixé sur une caisse sonore ayant même note fondamendale q

lui. Ce système a déjà fonctionné avec succès de Boston à New-York et de Chicago à Milwankee.

M. Gray n'est pas seul à s'occuper de cette importante application ; il n'est même pas le premier qui en ait conçu l'idée. Brevets en main, M. du Moncel place en 1870 une invention du même genre, due à M. Varley, de Londres ; en 1874, une autre invention due à M. Lacour, de Copenhague. L'invention de M. Gray ne date que de 1875 ; celles de MM. Bell et Edison sont encore plus récentes. Toutefois, c'est à M. Gray que revient l'honneur d'avoir exécuté le premier appareil à transmissions multiples, capable de fonctionner. (Du Moncel, pag. 237.)

Moins importantes, mais plus nombreuses sont les applications du téléphone parlant, surtout sous la forme de téléphone magnéto-électrique. Sous cette forme, en effet, il n'exige aucune pile, aucun soin particulier. Une fois installé, il peut être mis en jeu par le premier venu. Néanmoins il ne paraît pas destiné à remplacer les télégraphes dans les services publics. Outre qu'il ne peut pas vaincre la résistance d'une bien longue ligne, il a l'inconvénient de ne laisser aucune trace de la dépêche transmise et de donner des transmissions moins rapides que celles qu'on obtient par le moyen des télégraphes aujourd'hui employés. Mais, s'il ne peut pas remplacer les télégraphes, il peut leur être un utile auxiliaire, surtout entre des stations peu éloignées. C'est ce que l'on voit déjà en Allemagne, ainsi que le témoigne la circulaire suivante, par laquelle est réglé le service téléphonique adjoint à divers bureaux télégraphiques :

« Les bureaux qui seront ouverts au public pour le service des dépêches téléphoniques en Allemagne, seront considérés comme des établissements indépendants ; mais ils seront en même temps rattachés aux bureaux télégraphiques ordinaires, lesquels se chargeront de la transmission sur leurs fils des télégrammes envoyés au moyen du téléphone.

« La transmission aura lieu de la manière suivante : le bureau qui aura un télégramme à expédier invitera le bureau de destination à mettre l'appareil en place. Dès que les cornets auront été ajustés, le bureau de transmission donnera le signal de l'envoi de la dépêche verbale. L'expéditeur devra parler lentement d'une manière claire, sans forcer la voix ; les syllabes seules seront nettement

séparées dans la prononciation, on aura soin surtout de bien articuler les syllabes finales et d'observer une pose après chaque mot, afin de donner à l'employé récepteur le temps nécessaire à la transcription. Lorsque le télégramme a été reçu et transmis, l'employé du bureau de destination vérifie le nombre des mots envoyés ; puis il répète, à l'aide du téléphone, le telégramme entier rapidement et sans pause, afin de constater qu'aucune erreur n'a été commise... » (P. 260.)

Si les télégraphes ont peu à craindre la concurrence du téléphone dans les services publics, il n'en est pas de même dans le service des établissements publics ou industriels, ou bien lorsqu'il s'agit de mettre en communication avec les ingénieurs des ouvriers occupés aux travaux sous-marins ou enfoncés dans les profondeurs des mines. Dans ces services et dans d'autres semblables, ainsi que dans les usages domestiques, le téléphone Bell remplacera avantageusement les télégraphes et les tubes acoustiques. Mais pour qu'il reçoive cette application il est nécessaire qu'on lui adjoigne un avertisseur analogue à ceux qu'on emploie dans les services télégraphiques. Différents systèmes ont été proposés à cet effet. Dans l'impossibilité de parler ici de tous les travaux dont le téléphone a été l'objet, nous sommes heureux de renvoyer le lecteur à l'ouvrage cité de M. du Moncel, où il trouvera avec la description des divers systèmes proposés une foule de détails intéressants.

F. Pépin.

FRA ANGELICO

(*Fra Angelico*, Poésie, par J.-B. Fougeray, S. J. Paris, Palmé, 1879, in-8.)

Œuvre charmante, pure, élevée, pleine de vérité et de poésie, pleine à la fois de réel et d'idéal, comme son nom.

Fra Angelico, moine et artiste, mieux que tout autre savait et sentait que la beauté est de soi un caractère divin, porté par la créature dans la proportion où elle porte la ressemblance de Dieu. Les formes, la couleur, le sensible en un mot, ne lui servaient que de signe et d'expression.

Fra Angelico, au moment où le poète le surprend, a entrepris de peindre la Vierge Marie, la plus belle des créatures. Beauté qui a séduit le moine artiste et qui le désespère, car il lui faut pénétrer la pensée divine concevant ce chef-d'œuvre, la Vierge Mère, et répéter ensuite sur la toile ce qu'il en a compris. Travail aimé mais douloureux, qui élève et torture l'âme. Fra Angelico nous révèle quelque chose de ses souffrances et de son chaste amour pour la Vierge en des strophes ravissantes, où le poète à son tour se révèle tel qu'il se maintiendra jusqu'à la fin, simple et noble, clair, élevé, chaleureux, inspiré, chantant comme tout poète, mais chantant une pensée.

Dix jours déjà passés, auprès de cette toile
Chaque matin je viens m'asseoir;
J'y suis dès que la nuit a replié son voile,
Et la première étoile
M'y retrouve le soir.

En vain s'élève au ciel ma prière plaintive,
En vain mon espérance attend:
D'heure en heure s'éteint la lueur fugitive,
Et ma veine craintive
S'épuise à tout instant.

La Vierge d'Israël, quel peintre l'a trouvée?
Quel poète a dit son vrai nom?
Moi, je n'ai jamais peint celle que j'ai rêvée,
Et mon œuvre achevée
Me disait toujours : «Non.»

Peindre Dieu s'admirant dans une créature,
Riant avec elle au berceau,
Et la grâce, imprimée au front de la nature,
Bravant la pourriture
Et la nuit du tombeau;

Sur un tissu grossier refléter l'auréole
Que jamais mon œil ne suivit;
Arrêter sur mon front le souffle qui s'envole,
M'abat et me console,
Me tue et me ravit!

Vierge, si votre main a refermé le livre,
Si l'aube ne doit par venir,
Dans vos fuyants éclairs si je ne puis vous suivre,
Qu'ai-je besoin de vivre?
Il est temps de finir.

Fra Agostino forme contraste. C'est un frère lai, occupé à broyer, à préparer les couleurs de Fra Angelico : type de naïveté malicieuse, de bonhomie sensée. Il s'étonne des tourments de son cher peintre; le signor Matteo qu'il connaît n'a point ces angoisses.

Pour celui-là, son art
Jamais ne lui coûta de veilles ni de larmes;
A ses moindres tableaux il sait trouver des charmes.
Il jouit de son œuvre et rien que de le voir
On est heureux.

Mais Fra Angelico n'a rien entendu et il sort bientôt absorbé dans sa méditation laborieuse. Heureusement pour nous et pour lui, Fra Agostino ne sera point réduit au silence.

Survient Antonio, jeune peintre, élève du signor Matteo, et dans un dialogue fort bien mené, le bon frère, sans trop le vouloir, continue ses remarques judicieuses et fines, qui, sous une forme piquante, nous donnent, j'allais dire nous peignent, la pensée première de la pièce et de l'auteur : le métier n'est pas l'art.

Voici l'homme de métier :

. . . .

. . . .

D'un pas toujours égal son pinceau se promène;
Jamais, la main tendue et respirant à peine,
Il n'hésite et repart comme le Père ici,
Il parle à celui-là, répond à celui-ci,
Et tout en plaisantant la besogne chemine.

Pour l'artiste il en va autrement :

Il vous faudrait le voir assis au chevalet :
Quel regard !... c'est surtout ce regard qui me plaît.

(Montrant l'angle droit de l'avant-scène, près du chevalet.)

Tenez, c'est toujours là que son œil se repose.
Moi j'ai pensé longtemps qu'il voyait quelque chose,
Qu'il écoutait quelqu'un ; même plus d'une fois
J'ai cherché par derrière à distinguer la voix.
Peindre, c'est tout pour lui : sa joie et son martyre....

Aussi combien les œuvres diffèrent ! Le bon frère lai le fait sentir à merveille. Antonio lui parlant du signor Matteo :

Mais vous aimez du moins sa nouvelle peinture?
Votre saint Dominique y fait noble figure.

AGOSTINO

Oui, je sais que c'est lui, signor: on me l'a dit;
Je m'en étais douté du reste... à son habit.
Aucun religieux d'aussi belle apparence,
Robe ni capuchon mieux taillés, mieux portés,
Ni manteau retombant en plis mieux ajustés.
Mais je ne sais d'où vient ce privilège unique :
Ici tout près, le Père a peint saint Dominique;
Chaque fois que l'on entre ou qu'on sort, on le voit;
Sur sa lèvre inspirée il applique le doigt,
Et toujours en passant, tant ce tableau me touche,
Il faut qu'aussi mon doigt se porte sur ma bouche.
Même, le premier jour que je vins au couvent,
Je me laissai tomber à deux genoux devant :
Bonnement j'avais cru voir le saint m'apparaître.
Qui voudrait s'y tromper, là-bas, chez votre maître?
C'est bien peint, très bien peint. Qu'on me dise pourquoi
Ce Père si bien fait n'est point mon Père à moi?

Fra Angelico est enfin de retour. Antonio lui ouvre son cœur.

Il a reçu du signor Matteo tous les procédés de métier, mais il soupçonne au delà quelque chose que son maître ne soupçonne pas et qu'il vient demander à Fra Angelico. Le grand artiste va lui livrer son secret. Ici l'âme du poète « a tressailli ». On nous saura gré de ne rien retrancher du morceau :

Ne parlons pas de moi : l'heure fuit, le temps vole....
Au bord de l'horizon voyez-vous les rochers
Où flotte dans l'azur l'ogive des clochers ?
Doux séjour de la paix, ravissante Fiésole!
J'étais là, pauvre enfant que Dieu même attirait
Pas à pas vers le sanctuaire.
D'innocence, d'espoir mon âme s'enivrait.
Un jour je crus sentir dans la nature entière
Un souffle ardent, un air nouveau.
Des bois du Poggio, des dômes de Florence,
Du pied des Apennins et des bords de l'Arno
J'entendais s'élever une clameur immense.
Je pleurais, j'étais à genoux.
Qui parle ? qui m'appelle ? Ah ! Seigneur, si c'est vous,
Si d'un rêve trompeur je ne suis point victime,
Si vous daignez vouloir quelque chose de moi,
Révélez à mon cœur votre pensée intime :
Un mot de vous, un signe ! il suffit : j'ai la foi.

Partout des cris d'amour vous rendent témoignage.
Le soleil du matin fait chanter les buissons.
La brise dans la plaine a ridé les moissons.
Le pèlerin, qui touche au terme du voyage,
Aux coteaux de Pistoie apprend son gai refrain.
Quittant sa rude couche et son repos serein,
L'ermite en sa prière a devancé l'aurore.
Moi seul, ô Dieu, je cherche encore.
J'attends que votre étoile éclaire mon chemin.
Ah ! que votre main
Seulement me touche,
Et ma faible bouche,
Sans voix jusqu'aujourd'hui, vous chantera demain.

. . . .
. . . .

Ainsi vers le Seigneur s'envolait ma prière,
Quand mon regard soudain fixant la croix de pierre
Où j'étais appuyé,
Entre les bras noueux du lierre,
Je reconnais les traits du Christ humilié....
L'instant d'auparavant, à cette même place,
D'aucun dessin je n'avais vu la trace....
O miracle ! un charbon s'étant là rencontré,
J'avais, à mon insu, guidé par le ciel même,

Dessiné le grand Dieu que la foi m'a montré,
Le Dieu souffrant, le Dieu que j'aime....

Et depuis lors, Seigneur, bien des fois mon pinceau
A retracé tes pas dans la sainte carrière,
Depuis les larmes du berceau
Jusqu'aux opprobres du Calvaire,
Jusqu'à la Croix, jusqu'au tombeau.

Que de fois, à tes pieds retrempant mon courage,
J'apportai là ce cœur tout prêt à défaillir!
Et toi, d'un doux éclair inondant mon visage,
Tu me disais tout bas, dans ton divin langage,
Que peindre c'est aimer et qu'aimer c'est souffrir.
Ah! qu'un autre demande aux bois, à la montagne
Son idée et son souffle! O Dieu, tu me suffis.
Quand mon feu m'abandonne ou quand l'ennui me gagne.
Je viens poser ma tête aux pieds du crucifix.
Tout ce qui fait écho dans les âmes d'élite,
Tout ce qui vient de haut et tout ce qui palpite,
Tout ce qui vibre enfin, tout ce qui pense est là.
Au frère Angelico vous demandez un maître?
Lui-même n'en a qu'un, vous le devez connaître:

(Montrant le crucifix)

C'est l'art que vous cherchez? l'art, mon fils, le voilà.
Je suis resté bien loin de l'idéal suprême
Et de plus grands que moi, sans doute, feront mieux.
Puissiez-vous être aussi du nombre des heureux!
Mais retenez ce mot pour eux et pour vous-même.
Si le temps doit venir où, d'orgueil enivrés,
Les arts ne boiront plus à la source éternelle,
S'ils rejettent le Christ, ah! ce jour-là, pleurez!....
Le brûlant séraphin a replié son aile,
Le ciel se tait, l'homme s'endort,
Le soleil rentre dans la nue,
Le flambeau s'éteint, l'art est mort:
La nuit sur le monde est venue....

. . . .

Dans un temps où les âmes sont troublées et rabaissées, il est utile, il est apostolique de les élever dans une région supérieure, plus proche de Dieu. L'auteur de *Fra Angelico* n'a donc pas fait seulement une belle œuvre littéraire, mais une œuvre de bien. Le sermon et la confession ne sont pas les seuls moyens laissés au religieux pour aider les âmes. Nous tenons à l'affirmer contre certains esprits.

BIBLIOGRAPHIE

LETTRES DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS A PROPOS DES PROJETS FERRY, précédées d'une indroduction par M. EUGÈNE VEUILLOT et suivies des lois sur l'enseignement de 1850, 1873 et 1875, avec une table analytique des arguments. Paris, Palmé, 1879, in-8, pp. XVI-836.

Au moment des grandes luttes où l'Eglise s'est trouvée engagée en France, l'épiscopat n'a jamais manqué à son devoir ; toujours il a élevé la voix avec une indépendance admirable et une consolante unanimité. Les lois que le gouvernement actuel soumet à la sanction des Chambres menacent la religion d'un péril si radical, qu'elles ne pouvaient être même proposées sans provoquer les protestations les plus énergiques de la part de ceux que leur sublime mission place à l'avant-garde des défenseurs de la plus sacrée des libertés, celle de la conscience. Ce sera l'éternel honneur des chefs de l'Église de France d'être descendus dans l'arène les premiers avec toute l'autorité de leur caractère et de leur parole, d'avoir tracé aux catholiques leur devoir dans ces graves circonstances, d'avoir revendiqué pour la seule vraie religion le droit de s'exercer sans contrainte. Sous Louis-Philippe, lors des revendications de la liberté d'enseignement, on avait réuni tous les actes épiscopaux relatifs à cette question ; M. Palmé vient de publier tous ceux qu'ont motivés les projets de M. Ferry. Les journaux ont répandu partout les graves et imposantes paroles de nos archevêques et évêques ; mais il est nécessaire de les avoir sous la main à l'heure de la lutte, afin de pouvoir opposer aux hardiesses de l'impiété et de la tyrannie les arguments du bon sens et de la justice. Quand bien même la Providence permettrait que tant d'efforts fussent impuissants à faire triompher le bon droit, ce recueil sera toujours un monument qui attestera ce qu'était en 1879 le corps épiscopal de France.

C. S.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DU DROIT, par M. Lucien Brun, sénateur, docteur en droit, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur de droit à l'université catholique de Lyon. Paris et Lyon, Lecoffre, 1879, in-12, 359 pages.

D'où vient le droit? Vient-il de Dieu? vient-il des hommes? S'il n'a d'autre origine que la mobile volonté des hommes, il est posé sur une base chancelante et ruineuse; la société ne se tient plus par le lien moral de l'autorité, mais par la force brutale; toutes les libertés sont absorbées par l'État; la propriété n'a plus de garantie; le mariage est un contrat civil dont le nœud se rompt aisément. Au contraire, le droit, s'il a Dieu même pour auteur, s'élève comme un édifice majestueux dont toutes les parties s'appuient les unes les autres. Dans les facultés de l'État, les professeurs, à cause de la neutralité spiritualiste qui leur est imposée, ne peuvent monter jusqu'aux principes du droit, ils se traînent péniblement dans l'explication des textes et la confrontation des arrêts. Mais les docteurs des universités catholiques sont à l'aise; leurs théories se développent en pleine lumière. C'est leur incontestable avantage. On le voit par les belles conférences de M. Lucien Brun. Selon lui, et sa doctrine est d'accord en ce point avec celle de nos grands jurisconsultes des âges de foi, le droit est la conformité à l'ordre divin. Il a sa source dans la raison éternelle, il tire sa force de la souveraine volonté de Dieu. De cette grande vérité découlent sans effort les principes du droit naturel et du droit des gens, de la famille et de la propriété, du droit de tester, du droit de punir et de tout l'ordre social. Heureuse la jeunesse qui a pu entendre cette voix éloquente et qui s'est formée à ces doctes et religieuses leçons!

F. Desjacques.

L'INDUCTION, par A. Bichy, In-8, 416 p. Paris, Ch. Delagrave, 1869.

Nos lecteurs seront peut-être surpris que nous rendions compte d'un ouvrage déjà vieux de dix ans. Il est toujours temps de contribuer à réparer une injustice. Le public, qui, par son indifférence, tue tant de livres à leur apparition, et qui n'accorde maintenant qu'au très petit nombre quelques années de vie, n'est pas, grâce à Dieu, un juge infaillible; le plus souvent il n'est pas même un juge. Plus préoccupé de l'agrément que de la vérité, recherchant ce qui l'amuse et non ce qui l'instruit, il n'a guère pour règle que les caprices de l'heure présente. Et *de lecteurs sérieux et*

peine un petit nombre empêchent les écrivains solides de s'exiler définitivement de la république des lettres.

M. Biéchy, maintenant professeur de philosophie à l'Université catholique de Lyon, fait partie de ce groupe d'écrivains qui ont le courage et le mérite de braver la légèreté du public. Il a longtemps fréquenté le prince des philosophes ; les écrits d'Aristote ont été l'une de ses principales études. Dans ce commerce fortifiant, il a contracté l'horreur de la phrase et l'amour de la vérité sans parure. De là, un style bref, précis, rigoureux, mais d'une correction un peu sèche et froide, quoique toujours élégante. Un sujet tel que l'Induction traité de la sorte aurait exercé un attrait puissant sur les esprits au dix-septième siècle; de nos jours, il devait produire un effet différent. L'œuvre de M. Biéchy méritait un tout autre accueil. Familière aux savants, elle aurait rendu les services les plus importants à la science et à la société.

Les sciences naturelles sont la grande préoccupation de notre époque ; elles en sont aussi le grand danger. La nature ne cache pas des pièges à ceux qui l'étudient, mais l'abus des méthodes employées dans cette étude peut avoir des conséquences désastreuses. Le matérialisme et l'athéisme, qui maintenant souillent les travaux de presque tous nos savants, n'ont pas d'autre origine. C'est l'usage maladroit, aveugle de l'induction, qui engendre les matérialistes et les athées. Il est donc d'une souveraine importance de soumettre l'induction à un examen sérieux et approfondi, afin d'en déterminer la portée, la valeur et l'emploi légitime ; car il n'est pas de faculté de l'esprit humain qui bien réglée conduise au mal. Nous ignorons si d'autres philosophes ont tenté une entreprise aussi digne d'éloges ; mais nous croyons qu'il était difficile d'y mieux réussir que ne l'a fait le professeur si distingué de notre Université lyonnaise.

Avec une patience qui n'a d'égale que sa pénétration, M. Biéchy résout l'induction dans ses éléments, en éprouve les parties constitutives, reconstruit cet instrument de l'intelligence et en mesure la force par plusieurs essais d'application. Voici en résumé ce qu'il trouve. L'induction, comme du reste les autres opérations de l'esprit humain, se développe au sein de principes absolus, universels et nécessaires, d'où elle tire toute sa valeur et toute son efficacité. Ce sont les principes : de causalité, de substance, des lois, de l'ordre général, des causes finales, de l'ordre universel. Supprimez ces bases de l'induction, immédiatement la science s'écroule et va se perdre dans le néant; ce n'est plus que par une inconsé-

quence grossière que les savants accordent quelque prix aux résultats de leurs études. Mais, les principes restant à leur place, la science reprend la sienne, au-dessus du scepticisme, au-dessus du matérialisme et de l'athéisme; elle reproduit nécessairement dans l'intelligence le bel ordre qui constitue l'ensemble des choses et dont les trois termes principaux sont la matière, l'esprit et Dieu. Les principes de l'induction sont sa substance, sa vie; ils n'en sont pas l'organisation, si l'on peut ainsi dire. Sa manière de procéder comprend comme trois degrés: son point de départ est la constatation d'un phénomène par les sens ou par la conscience; rechercher la cause du phénomène est son second pas; le troisième est la détermination de la loi suivie par cette cause. Des règles sages empêchent l'esprit de s'égarer dans ce triple mouvement. La connaissance scientifique du phénomène en est le dernier fruit. Une science naturelle n'est pas autre chose qu'une série de connaissances scientifiques organisées suivant l'ordre même des choses.

Cette analyse de l'induction n'est pas, dans le livre que nous avons sous les yeux, une simple et aride exposition de procédés logiques : c'est une étude large et profonde de l'esprit humain. Une considération ressort particulièrement de ce savant travail, nous en avons été frappé, la voici : l'homme porte dans les principes de son intelligence, et comme en germe, les traits essentiels de ce qui est; la science met en pleine évidence dans son esprit cette image d'abord confuse, invisible et cependant réelle. L'existence et l'intelligence sont les deux termes d'une harmonie merveilleuse, et cette harmonie est le signe le plus éclatant de Celui qui est le principe des principes et l'origine de toute existence.

L'ouvrage de M. Biéchy renferme bien d'autres trésors. Mais ces trésors ne sont pas sans quelque rouille. Cette rouille, d'ailleurs assez légère, s'explique sans peine; elle est la marque du rationalisme que l'enseignement de Cousin a trop souvent imprimée sur les esprits les plus droits dans le corps enseignant officiel. Ce qui est plus curieux, c'est la manière dont M. Biéchy a retrouvé toute la limpidité de son intelligence; M. Taine lui-même en est la cause involontaire. Lisant le gros ouvrage que ce littérateur a écrit sur la philosophie, notre philosophe arrive à cet endroit où l'âme est donnée comme un composé de phénomènes simultanés et successifs. L'absurdité choquante de cette proposition le révolte; il ferme le livre en disant : « Je ne puis que m'approcher de la vérité en m'éloignant le plus possible de telles doctrines. » Alors il tombe à genoux, récite le *Pater* et d'autres

prières consacrées par l'Église : la lumière était faite. M. Taine, prédicateur et prédicateur efficace, c'est assurément un des miracles du XIX[e] siècle.

Le livre de l'*Induction* a été composé, non pas dans un esprit hostile à la révélation, cet esprit n'a jamais existé chez l'auteur, mais dans une sorte d'abstraction inconsciente des droits de la religion. De là, trois ou quatre propositions qui ont besoin d'un correctif pour être rigoureusement vraies. Ce correctif, nous le savons, ne se fera point désirer dans une édition nouvelle. Il est dit (p. 127) que « la loi physique n'admet jamais d'exception. » Le correctif nécessaire ici doit tomber sur la négation de l'exception, laquelle renferme en germe tout le rationalisme. Un mot corrige tout, car il suffit de dire, pour être pleinement dans la vérité, « n'admet jamais d'exception naturelle. » Ailleurs la raison est donnée comme la source exclusive de toute religion. Elle est appelée même « la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. ». C'est un écho de Cousin. Ici encore, il faut dire : « La raison est la source exclusive de toute religion naturelle. » La religion surnaturelle devenue, par une volonté positive de Dieu, la seule que l'homme puisse et doive embrasser, est supérieure à la raison de l'homme autant que Dieu est supérieur à la création.

Les passages que nous venons de relever, malgré la gravité de l'erreur que l'écrivain y a involontairement enfermée et qu'il condamne tout le premier, ces passages sont, dans le livre, des accidents fâcheux; mais l'erreur n'atteint pas le fond même des doctrines, la thèse garde toute sa valeur. Après avoir signalé les points défectueux, nous continuons à penser que le livre de M. Biéchy, très remarquable, unique en son genre, est digne de l'attention de tout penseur sérieux. J. DE BONNIOT.

LES JÉSUITES ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE SOUS LA RESTAURATION par Antonin Lirac. Paris, Palmé, 1879, in-12. — Prix : 2 fr.

M. le ministre de l'instruction publique n'a pas craint, dans un temps de république, d'en appeler à un gouvernement monarchique pour légitimer ses projets de despotisme. Il est utile de faire voir quels étaient les acteurs de la pièce qui se joua sous la Restauration, afin de mieux mettre en évidence les points de contact qu'ont avec eux les hommes politiques qui aujourd'hui marchent sur leurs traces.

Il y a cinquante ans, ces « acharnés ennemis des prêtres et des

religieux étaient ce qu'ils sont à l'heure qu'il est. Assemblage disparate et incohérent de tout ce que nos bouleversements politiques avaient fait monter des bas-fonds de la société à la surface, le parti prêtrophobe révérait comme ses chefs quelques vieux régicides échappés à la guillotine, des apostats irrités contre l'Église qu'ils avaient trahie, de farouches ennemis des *tyrans*, devenus plats valets du pouvoir, quel qu'il fût, pourvu qu'il leur donnât de l'argent et des places et les fît préfets de l'empire ou pairs de France par la grâce du roi. Venaient ensuite les béats admirateurs de la Révolution et des immortelles conquêtes, bourgeois infatués d'eux-mêmes dont Joseph Prudhomme restera le type immortel; puis, gens timides et toujours inquiets, les conservateurs dans le mauvais sens du mot, disposés, pour ménager leurs petits intérêts, à sacrifier le reste, avant tout la religion dont ils n'usaient guère, les prêtres qu'ils ne connaissaient pas et les jésuites dont ils avaient horreur, sans savoir pourquoi. » Ces portraits sont encore, hélas! vivants d'actualité.

C'était devant ce « docile troupeau marchant sous la houlette *des héros de la presse et de la parole* », que la question de la liberté de l'enseignement religieux allait être portée. Mais, plus avisés peut-être que de nos jours, les faux libéraux sentaient le besoin de ménager leurs coups, de ne pas pousser à fond leur première attaque : l'Église était bien l'objectif de leur haine; mais, pour mieux la frapper, ils semblèrent n'en vouloir qu'aux avant-postes. Ils y trouvaient les jésuites, comme leurs devanciers les avaient trouvés au siècle précédent. *Guerre aux jésuites!* et *vive le roi! vive la charte!* tel fut leur cri de ralliement et la devise inscrite sur leur drapeau. Un secours leur vint d'où ils ne le pouvaient attendre. Un chrétien gâté de jansénisme et de gallicanisme, un royaliste à couleurs changeantes, mais qui passait pour être et bon chrétien et bon royaliste, François-Dominique de Reynaud, comte de Montlosier, poussé par ses préventions de vieux parlementaire et ses rancunes de courtisan méconnu, se chargea d'engager la lutte. Il s'y jeta, c'est justice de le reconnaître, avec une fougue de jeune homme. M. Antonin Lirac nous donne de lui une photographie bien curieuse à étudier. Le feu mis à la mèche, la traînée de poudre était prête, l'incendie se propagea, l'explosion se fit sans peine, l'Église fut frappée, les jésuites payèrent pour elle. La pièce était jouée et les auteurs se frottèrent les mains, en riant sous cape de la faute commise si facilement par leurs adversaires ou leurs dupes.

Il est triste de suivre toutes les péripéties de cette affaire. M. Antonin Lirac, avec une parfaite connaissance du sujet, nous initie, dans un récit animé, aux manœuvres perfides du parti qui marchait au renversement de la monarchie des Bourbons, tout en simulant pour elle un attachement désintéressé. Tout ce que l'esprit humain peut trouver en ses plus obscurs recoins de haine, de déloyauté, de mauvaises passions, fut mis en œuvre et exploité avec une honteuse habileté. D'autre part, le gouvernement royal, frappé d'une sorte d'aveuglement, marchait à l'abîme qu'il se figurait éviter par le sacrifice de ses plus fidèles appuis. Lorsque le *Mémoire à consulter*, lorsque la *Dénonciation* et la *Pétition* de Montlosier eurent dévoilé tout le secret du libéralisme, bien des voix généreuses s'élevèrent pour réduire à néant cet échafaudage de stupides calomnies et faire voir le ridicule de ces prétendus dangers qu'on signalait au pouvoir. A la tribune de la haute chambre comme dans la presse honnête, les protestations les plus énergiques opposèrent aux accusations les plus solennels démentis. Rien n'y fit : les ministres du roi, persuadés que le salut de l'État demandait impérieusement qu'on bâillonnât l'Église, entraînèrent Charles X de faiblesses en faiblesses. Devant les spectres de Montrouge et de Saint-Acheul, des missionnaires et des congréganistes, des jésuites et du parti prêtre, spectres évoqués par les journaux à la solde des sociétés secrètes avec toutes les ressources de la fantasmagorie, Charles X hésita quelque temps dans sa conscience d'honnête homme. Des ministres énergiques auraient mis un terme à ses tergiversations et refusé jusqu'au bout de contre-signer les ordonnances de juin 1828. Mgr Feutrier, chargé des affaires ecclésiastiques, lutta quelque temps contre son prince, mais, vaincu par ses instances, il « crut devoir se sacrifier pour ce qu'il regardait comme le service du roi, et s'exposer à tout ce qui est arrivé et qu'il prévoyait très bien. »

Mais ce n'était pas assez : il fallait à Mgr de Beauvais une sorte de bill d'indemnité pour sa faiblesse. L'épiscopat entier s'était soulevé contre les ordonnances, qui frappaient l'enseignement religieux et entravaient le recrutement du clergé. On voulut faire taire les voix de l'épiscopat et demander à Rome de se prononcer dans ces graves circonstances. M. Antonin Lirac expose avec clarté les manœuvres qui furent tentées auprès de Léon XII. On en vint jusqu'à prêter au souverain Pontife un langage qu'il n'avait pas tenu ; à ses recommandations communiquées par le cardinal Bernetti, on donna une interprétation plus qu'arbitraire ; mais

les évêques ne prirent pas le change. « Le temps éclaircira le mystère », écrivait alors le curé de Genève. Cette lumière se fit vingt ans plus tard, quand fut publiée la note du secrétaire d'Etat ainsi conçue : « Sa Sainteté, confiante d'un côté en la haute piété du Fils aîné de l'Eglise, et persuadée de l'autre du dévouement sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté, et de leur amour pour la paix et tout autre véritable intérêt de notre sainte Église, ne sait pas prévoir que des circonstances malheureuses puissent l'obliger à rompre un silence si conforme aux vœux de Sa Majesté très chrétienne ; mais si ce malheur arrivait, j'ose répondre que le Saint-Père ne s'adresserait assurément à personne sans avoir auparavant indiqué à Sa Majesté la nouvelle position que son devoir sacré pourrait lui avoir marquée, et il n'oubliera jamais tout ce qu'il doit au maintien de l'ordre et de la tranquillité en France et à la dignité du trône de saint Louis. »

Les évêques eurent-ils si grand tort de ne pas croire à l'approbation du Pape donnée, disait-on, aux Ordonnances? Cette note du cardinal Bernetti prouve qu'ils ont eu raison. Aussi restèrent-ils fermes dans leur ligne de conduite, et s'ils se soumirent, en faisant observer les Ordonnances dans leurs diocèses, ce fut sans souscrire à l'injuste arrêt qui frappait les jésuites, mais uniquement « pour sauver, avec leurs petits séminaires, l'espérance du sacerdoce et de l'Église. » Quant aux jésuites, dont quatre pétitions déposées à la Chambre des députés, entre autres celle d'un transfuge, Marcet de la Roche-Arnaud, demandaient l'expulsion pure et simple, ils furent encore une fois sacrifiés, non plus seulement dans l'exercice de l'enseignement, mais dans leur existence même. Les voix éloquentes de MM. de Conny, de Sainte-Marie et autres ne parvinrent pas à éclairer le gouvernement. On vit alors combien était vaine cette puissance occulte qu'on prêtait aux victimes, combien étaient ridicules ces bruits d'armées rassemblées dans des souterrains et de soldats exercés par avance pour renverser le trône ou l'asservir. Les jésuites, comme en 1762, se turent et se dispersèrent ; mais, deux ans plus tard, la royauté des Bourbons comprit enfin dans quel camp se trouvaient ses véritables ennemis.

M. Antonin Lirac a enrichi son livre de pièces justificatives très importantes : le *Rapport au roi* du 28 mai 1828, avec l'indication des falsifications de ce rapport qu'offre l'*Exposé des motifs* du projet de la loi Ferry; des observations sur le *Rapport* de M. Portalis, au sujet de la pétition Montlosier; puis des extraits de quelques brochures de M. de Bellemare, de Mgr Tarin, du comte

de Mérode, de M. Henri de Bonald, et le *Rapport* de M. Berryer sur les ordonnances du 16 juin. — Ces pièces sont à lire, presque autant que le livre lui-même; on y trouvera des arguments qui, pour avoir eu leur actualité il y a cinquante ans, ne l'ont pas perdue de nos jours. C. SOMMERVOGEL.

SUIS-JE FRANCAIS? EXAMEN DE CONSCIENCE D'UN JÉSUITE. par le P. GEORGES LONGHAYE, S. J. Paris, Dentu, 1899, in-12, pp. — Prix: 1 fr

Si, pour être Français, il suffisait de savoir écrire sa langue, nul ne le serait plus que l'auteur de cette brochure. Nos lecteurs ont pu en juger par la première partie de cet *Examen de conscience* que nous avons publiée. Le P. Longhaye y examinait, avec calme et logique, si M. le ministre de l'instruction publique avait le droit de refuser aux jésuites la qualité de Français, sous ce faux prétexte qu'ils appartiennent à un ordre *essentiellement étranger*. M. Jules Ferry peut-il avec plus de raison nous accuser de diviser la France, de faire une seconde France, d'empêcher, par conséquent, l'union si désirée de tous les enfants de notre chère patrie? Non, répond l'auteur : ce n'est pas nous qui créons une seconde France ; c'est, bien au contraire, le radicalisme qui a opéré cette désunion dont nous subissons les tristes conséquences. La vraie France, celle que nous aimons, celle à qui nous consacrons toute notre vie, pour qui nous élevons des générations pleines de patriotisme et de bonne foi, cette vraie France, c'est celle de nos ancêtres, celle de nos gloires les plus pures. S'il en est une autre, il ne faut pas remonter bien haut pour en trouver l'origine : née d'hier, elle n'a encore si peu vécu que pour marquer les quelques heures de son existence par la destruction d'un passé plusieurs fois séculaire, par le reniement de toutes nos traditions, par l'apostasie de toutes les croyances religieuses et sociales. Non, nous n'élevons pas une seconde France, nous conservons la véritable et nous y travaillerons tant que Dieu nous laissera la force du corps et la vigueur de l'âme, tant qu'il ne permettra pas aux enfants dénaturés de notre patrie de prévaloir contre ses enfants les plus dévoués. Nous ne sommes pas seuls ni isolés dans cette lutte : tous les conservateurs — et ils nous le prouvent bien — visent au même but que nous. Que nos lecteurs répandent l'écrit du P. Longhaye : puisse ce cri, qui sort d'une conscience loyale, justement indignée de calomnieuses accusations, se faire partout entendre et détruire chez plusieurs des préjugés, fruits de l'irréflexion! C. SOMMERVOGEL.

LES FEMMES ET LES BÉATES DE LA HAUTE-LOIRE vengées des fausses allégations de M. Ferry dans la séance du 17 mars 1879, ou valeur des documents officiels de M. le ministre de l'instruction publique. Le Puy, Freydier, 1879, in-12, VIII-64 pages. Prix 25 centimes; le cent. 20 fr. franco.

Nous n'avons pas la prétention de faire connaître à nos lecteurs cette brochure vengeresse; toute la presse conservatrice en a retenti. Disons seulement qu'elle donne un exemple à suivre. Que tous les amis de la vérité et du bon droit soient attentifs aux calomnies qui pleuvent sur nos institutions saintes et qu'ils y répondent par des informations sûres et des faits positifs; la religion catholique y gagnera d'être mieux connue. Ces humbles vierges du Velay qui cachaient avec soin leurs œuvres si belles sont maintenant devenues, grâce aux attaques dirigées contre elles, un objet d'admiration pour toute la France. F. D.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE LAIQUE, GRATUITE, OBLIGATOIRE, ce qu'elle est de nos jours, ce qu'on veut en faire (analyse de quelques publications récentes), par le comte DOUGLAS. Bourg, 1879, in-8, 48 pages.

Cette courte et lumineuse brochure renferme sur l'état de l'instruction primaire en France, avant et depuis la Révolution, des renseignements recueillis dans une foule d'ouvrages. On y prouve, pièces en mains, qu'aux siècles passés, grâce à la sollicitude de l'Église, l'enseignement populaire était florissant dans notre pays; que s'il y prospère aujourd'hui, nous le devons en grande partie aux écoles congréganistes, et que le zèle des radicaux pour remplacer les Frères et les Sœurs par des instituteurs laïques n'est inspiré ni par l'amour pour l'enfance ni par le dévouement pour les intérêts de pays, mais par une haine acharnée contre la religion catholique. F. D.

ASCÉTISME

Le *Pater noster*, est, sans aucun doute, la prière par excellence, puisqu'elle a pour auteur Notre-Seigneur lui-même : c'est le type de toute prière; à elle seule, elle renferme tout ce que nous devons demander à Dieu; en même temps, nous y trouvons indiqués d'une manière frappante les liens qui nous unissent à notre Créateur et nous unissent les uns aux autres. Il ne serait pas téméraire d'affirmer que bien des chrétiens récitent cette prière sans en avoir

pénétré le sens, et ne serait-ce pas faute de la comprendre que plusieurs ne sont point exaucés ? M. l'abbé Mabire, en traduisant l'ouvrage qu'un ecclésiastique allemand, le docteur Lennig, a composé sur le *Pater* [1], contribuera à donner une intelligence plus complète de l'Oraison dominicale. Ce sont des méditations vraiment pratiques et solides. Deux autres méditations sur la *Salutation* angélique terminent ce volume. Il nous suffit de le signaler aux âmes pieuses qui désirent une nourriture substantielle.

M. l'abbé Audouy, curé de Sainte-Consorce, au diocèse de Lyon, dont nous avons déjà annoncé plusieurs publications, nous donne un ouvrage [2] qui est du même genre que celui du docteur Lennig, moins étendu toutefois en ce qui regarde spécialement le *Pater noster* et l'*Ave Maria*, mais contenant, en outre, le *Symbole des Apôtres*. De plus, ce ne sont pas des méditations, mais une explication doctrinale de ces prières si usuelles. L'auteur de ce livre, originairement écrit en latin, au XVIe siècle, était un religieux de l'ordre de Fontevraut. Le pieux Père Viexmance (?) met à la portée des plus simples fidèles ces matières qui relèvent de la théologie, et son traducteur souhaite, et nous avec lui, que tous les chrétiens de tout âge aient entre les mains ce petit manuel si propre à les instruire de tant de vérités importantes.

Sous le titre de *Triple Couronne d'or* [3], M. l'abbé Debeney offre à la piété des fidèles une nouvelle pratique de dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus. Elle consiste à considérer et à honorer le Sacré-Cœur dans les mystères de l'Incarnation, de la Rédemption et de l'Eucharistie : la première couronne glorifie sa paternité divine, la deuxième son sacerdoce, la troisième sa royauté. Le chapelet ordinaire peut servir pour réciter la couronne d'or ; les invocations qui remplacent les *Pater*, les *Ave* et le *Credo* sont enrichies d'indulgences. Après avoir exposé cette dévotion, M. l'abbé Debeney explique les différents mystères proposés à la méditation des fidèles. Ce petit livre a reçu plusieurs approbations épiscopales, qui sont un encouragement et une garantie.

[1] *Méditations sur le Pater noster et l'Ave Maria*, composées en allemand par Adam-Franz Lennig, camérier secret de S. S. Pie IX, vicaire général de Mayence et doyen du chapitre, traduites en français par l'abbé Mabire, chanoine et vicaire général honoraire de Bayeux. Caen, Chenel ; — Paris, Reichel, 1879, in-18, pp. XII-194

[2] *La Doctrine chrétienne dans les prières quotidiennes*, avec approbation de l'autorité ecclésiastique. Lyon, Briday, 1879, in-32, pp. XIII-256.

[3] *Manuel de la triple couronne du Sacré-Cœur de Jésus*, par l'abbé Debeney. Lyon, Josserand ; — Paris, Vic, 1879, in-16, pp. XV-232.



Comme tous les ouvrages publiés par M. de Saint-Albin, *la Maison de Nazareth*[1] présente, ainsi que le dit Mgr de Bourges, « les mêmes caractères de distinction et de piété, de foi et de patriotisme, qu'on aime à retrouver sous sa plume. » Ce sont douze méditations sur la vie de la sainte Vierge, pendant qu'elle habita la maison de Nazareth. Mgr Freppel estime qu'elles seront utiles à tous les fidèles, mais particulièrement « aux jeunes époux chrétiens, auxquels elles rappelleront leurs principaux devoirs et donneront les plus parfaits modèles qu'ils puissent suivre pour les bien remplir. » Ce petit livre est en quelque sorte le testament spirituel de M. de Saint-Albin ; le pieux auteur, après l'avoir terminé, ne tarda pas à aller recevoir la récompense d'une vie pleine de bonnes œuvres.

« Éclairer, toucher les âmes que la grâce sollicite, mais surtout dans l'espoir de soutenir, de fortifier celles que Dieu travaille à s'attacher plus étroitement et qu'il veut mener dans les voies parfaites » : voilà l'intention de l'auteur de *Allons au Ciel*[2]. C'est vraiment un manuel pour les âmes pieuses. Solidité dans la doctrine, gravité jusque dans l'expression des sentiments les plus tendres et les plus affectueux, connaissance des besoins du cœur, élévation dans les pensées, style correct et même élégant : telles sont les qualités qu'on rencontre dans cet excellent livre. La variété des considérations et des prières dans cet ouvrage est immense : on dirait — c'est peut-être la réalité — que l'âme qui a guidé la plume a passé par les différents états intérieurs qu'elle décrit, connu tous les besoins qu'elle détaille, expérimenté tous les remèdes qu'elle propose, connu les joies et les douleurs de la vie spirituelle, les douleurs surtout. Le titre même de l'ouvrage fait connaître quel sentiment l'auteur s'efforce d'inspirer au lecteur : *Allons au Ciel* ! c'est la consolation dans l'espérance. L'épigraphe du livre l'annonce dès la première page : « Je me suis réjoui dans la parole qui m'a été dite : nous irons dans la maison du Seigneur. » Nous ne saurions assez recommander cet excellent manuel qui, à peine publié, se répand déjà parmi les personnes pieuses : plusieurs membres de notre épiscopat l'ont enrichi de leurs plus flatteuses approbations.

Un des professeurs de notre jeune Université catholique de Lyon

[1] *La maison de Nazareth.* Méditations, suivies chacune de prières générales et d'une prière particulière pour la France, par Alex. de Saint-Albin. Paris et Poitiers, Oudin, 1879, in-24, pp. III-322.

[2] *Allons au ciel. Manuel de l'âme pieuse.* Paris, Douniol, 1879, in-18 anglais, pp. XIII-622.



vient de publier une petite étude sur les *Lettres de sainte Térèse*[1]. Il a cherché dans la correspondance si étendue de la réformatrice du Carmel les traits principaux du portrait qu'il trace de cette grande sainte. M. l'abbé Condamin n'a pas eu la prétention d'épuiser la matière : il a glané quelques épis dans une abondante moisson, et son désir est que cette étude engage à pénétrer plus avant dans la connaissance d'une des plus belles âmes qu'ait enfantées l'Église.

Nicolas Eschius, le saint prêtre qui, parmi les élèves de sa modeste école, compta le B. Pierre Canisius et Laurent Surius, a composé en allemand sous forme d'*Exercices spirituels*[2] un livre rempli de conseils adressés aux âmes pieuses et destinés à les guider dans la voie du salut et de la perfection. M. l'abbé Gapp ne nous en donne pas une simple traduction ; il a modifié l'ouvrage original en traduisant les conseils du pieux Eschius en formules de prières, dans la pensée qu'on y trouverait ainsi plus de facilité et d'attrait. L'auteur parcourt successivement les trois voies intérieures : la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive : la connaissance de Dieu, la connaissance de soi-même, la pénitence qui purifie, la mortification qui expie; — la réforme des facultés de l'âme, la suppression des obstacles à l'union avec Dieu, la conformité avec Jésus souffrant, le renoncement aux choses créées, l'amour du prochain ; — l'union à Dieu par les exercices du détachement, de l'oblation, de la demande : telles sont les matières traitées avec solidité dans les dix-neuf entretiens dont se compose ce petit livre.

Le P. François Nepveu est un auteur ascétique justement estimé; il a écrit une douzaine d'ouvrages, méditations et retraites, qui ont eu au siècle dernier une vogue considérable ; de nos jours on les réimprime et ils ont été presque tous traduits en différentes langues. Nous annonçons la nouvelle édition de sa *Retraite spirituelle*[3], pour les personnes religieuses et pour celles qui aspirent à la perfection. Elle est tout empreinte de l'esprit des Exercices de de saint Ignace : son but spécial est de montrer combien il importe aux religieux de se donner tout à Dieu et sans la moindre réserve.

1 *Étude sur les lettres de sainte Térèse de Jésus*, par l'abbé James Condamin. Lyon, Imprimerie catholique, 1879, in-12, pp. 114.

2 *Les exercices spirituels de Nicolas Eschius*, présentés sous une ferme nouvelle, par l'abbé J. Gapp, avec approbation de Mgr l'évêque de Strasbourg, 2e édit. Lyon, Vitte et Lutrin, 1877, in-16, pp. 192.

3 *Retraite spirituelle pour les personnes religieuses*, par le R. P. Nepveu, S J. Nouvelle édition. Paris, Tarannes, 1879, in-16, pp. 340.



QUESTIONS ET RÉPONSES

8. Consulteurs dans la condamnation de Baïus. — Quels ont été les consulteurs dans la condamnation de Baïus en 1568?

9. Traité des lois, de Suarez. — Où et à quelle époque Suarez a-t-il composé le *Traité des lois?*

10. La dernière éclipse de soleil. — Dans l'éclipse de soleil observée récemment en Amérique, la ligne centrale parcourue par l'ombre sur le globe a été différente de ce qu'annonçaient les prévisions. Quel a été l'écart maximum?

11. Les sécheresses. — Les grandes sécheresses de la Chine et de l'Inde ont dû être le résultat de perturbations constantes dans les courants atmosphériques : quelles ont été ces perturbations?

12. Vierges noires. — On sait qu'il existe d'anciennes statues et des peintures qui représentent la sainte Vierge et l'Enfant Jésus avec la figure *noire*. Quelle est l'origine de ces représentations, surtout des peintures? Cette question a-t-elle été l'objet d'un travail spécial?

13. Origine de la faune des îles. —Comment les îles perdues au milieu des mers ont-elles pu se peupler d'une faune nombreuse et variée? — Ces divers animaux sont-ils les descendants des types reproducteurs conservés par Dieu dans l'arche de Noé? — Ont ils été l'objet d'une création postérieure et spéciale que semble exclure le sens des versets 2 et 3 du chapitre II de la Genèse?

RÉPONSES

Somme théologique de saint Thomas (III, 640. — Quest. 1). — Le premier commentaire sur la Somme qui ait été imprimé est celui de Cajetan (Thomas de Vio), dont la première partie fut publiée en 1507, suivant le P. Echard. Des commentaires restés manuscrits ont dû précéder. Cependant, vers le milieu du XVe siècle, le « prince des thomistes », comme on a appelé Capreolus de Rodez (mort en 1444), prenait encore pour texte de son enseignement, non la Somme, mais le livre des Sentences de Pierre Lombard. Ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle, grâce surtout à l'éclat de l'enseignement du professeur dominicain François de Victoria (mort en 1549) et de ses successeurs à Salamanque, que saint Thomas remplace décidément Pierre Lombard dans les

écoles théologiques. Et encore des professeurs célèbres, même de l'ordre de saint Dominique, comme Dominique Soto et Barthélemy Ledesma, restent fidèles au livre des Sentences jusque dans la seconde moitié du XVI[e] siècle.

De la lettre *r* dans quelques mots français (III, 719. — Quest. 7). — Nous recevons trois réponses à cette question; comme elles sont à peu près équivalentes, nous allons les résumer.

« La phonétique française, dit notre correspondant A, n'admet pas que la lettre *t* soit immédiatement suivie dans le même mot d'une autre consonne que le *t* lui-même, l'*h* ou l'*r*. » A cette règle il ne trouve que trois exceptions : *Etna*, *Atlas*, *atmosphère;* encore ces trois mots appartiennent-ils à la langue scientifique. L'objet de cette règle, d'après le correspondant B, c'est de faciliter la prononciation, l'*r* se prononçant plus facilement après le *t* que toute autre consonne. De fait *apôtre*, *titre*, *épître*, *chapitre* ont été d'abord, dans la langue romane, *apostle*, *title*, *epistle*, *chapitle*.

L'*n* est soumis aux mêmes permutations que l'*l*, comme le montre notre correspondant C; « *Diaconus* et *Londinum*, par chute de la voyelle, ont appelé *diacne*, que nous gardent des textes des XII[e] et XIII[e] siècles *(Littré)*, et *Londne;* d'où *diacre* et *Londres*. Comparez : *Lingones*, *Langres; ordinem*, *ordre; pampinus*, *pampre; tympanum*, *timbre; cophinus*, *coffre*. De même, *hominem* et *sanguinem* ont produit en espagnol *hombre* et *sangre*. »

« *Pictavium*, dit notre correspondant B, sera devenu *Picta*(v)*ium*. *Pictarium*, l'*r* s'intercalant pour empêcher l'hiatus.

Le correspondant C dit de son côté : « Des trois noms de villes, Poitiers, Chartres et Marseille, le premier a pour parallèle *Angers*, de *Andegavum*. *Chartres* s'explique moins aisément. Peut-être faut-il passer, après la chute de *u* dans *Carnutum*, par la métathèse *Cartnum?* Ce qui ferait rentrer le cas dans la règle générale.

Massilia et *Marseille* n'ont rien de plus étrange que *Sarsina* et *Sassina*, *dorsum* et *dossum* également employés en latin, ni que le portugais *pessoa*, de *persona*. Faut-il ajouter *ossifraga* et *vassaletus* devenant *orfraie* et *varlet?*

Dans *chartreuse*, de *cartusia*, et *rustre*, de *rusticus*, il y a ce qu'on appelle une *lettre de renfort*. Le cas est fréquent : on cite *perdicem* et *perdrix; thesaurus* et *trésor; funda* et *fronde*. *Ruste* est d'ailleurs en usage dans le vieux français et subsiste encore en provençal. » (Cf. Diez, Baudry, Bailly, Brachet, Ampère.)

N. B. — Deux fautes typographiques défigurent, dans la dernière livraison des *Études*, la réponse à la question 4, touchant les *terrains de sédiment*. Il faut lire (ligne 6) *acide carbonique*, et (ligne 8) *poussières cosmiques*.

Le Gérant : C. SOMMERVOGEL

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME TROISIÈME

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — SIXIÈME SÉRIE

Janvier-Juin 1879

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER.

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

ERRATA



Page 430, note 2, ligne 2e au lieu de : *Le P. Jacques*, lisez : Le P. Antoine.
Page 680, dernière ligne, au lieu de : *p. 24*, lisez : p. 26.
Page 685, dernière ligne, lisez : *Journal of the R. Geogr. Society*, 1866.
Page 688, note, 2e ligne, au lieu de : *l'ancienne géographie*, lisez : *l'antiquité géographique*.
Page 788, ligne 23e, lisez : *P Heury*.

... IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL



